

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

AVRIL A SEPTEMBRE 1854.

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1854

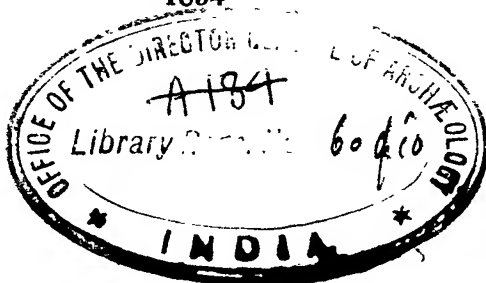


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1854).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1854 A MARS 1855.

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1855

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1854 A MARS 1855).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR LES

MONUMENTS ÉGYPTIENS DU NAHR-EL-KELB.

MONSIEUR,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques, refaisant ainsi à votre suite et en profitant de vos lumineux commentaires, un voyage que j'avais déjà accompli autrefois avec l'ardeur d'un pèlerin, mais dans un grand dénûment de cette science variée et profonde à l'aide de laquelle il vous était réservé de jeter un jour nouveau sur des contrées qui occupent une place importante dans l'histoire de tous les temps et de tous les peuples.

Le mérite de votre livre n'a que faire du témoignage que je lui rends ici, et l'accueil qu'il a reçu du public, aussi bien que l'autorité de votre nom, le placent bien au-dessus des félicitations que j'oserais à peine vous offrir, si je n'avais en même temps à vous prier de recevoir l'expression de ma gratitude pour l'extrême bienveillance avec laquelle vous citez mes obscurs travaux, et aussi à vous soumettre quelques observations sur des faits dans lesquels ma responsabilité est gravement engagée. La déférence légitime que m'inspire votre savoir m'interdit toute controverse en matière d'interprétation, mais il ne saurait en être de même alors qu'il s'agit d'un fait matériel que vous niez après que je l'ai affirmé; et vous seriez sans doute, monsieur, le premier à vous étonner qu'ayant vu publier les monuments égyptiens du Nahr-el-Kelb sur la foi de mes dessins originaux, je laissasse sans réponse le passage de votre livre dans lequel vous déclarez « très-« nettement et très-hautement que ces bas-reliefs égyptiens, ainsi « que les textes hiéroglyphiques que l'on y a accolés, *sont de pure* « *invention*, etc., etc. (1). »

Je dois reconnaître que dans ce que vous dites de ces monuments, mon nom n'est pas prononcé une seule fois; mais comme c'est d'après mes dessins que ces bas-reliefs ont été publiés, d'abord dans le recueil des monuments inédits de l'Institut archéologique

(1) Votre livre, vol. II, p. 652.

de Rome (1), et ensuite dans le bel ouvrage (2) de M. le comte Léon de La Borde, il faut bien que j'apporte mes preuves, et que j'établisse d'une manière incontestable que les savants qui ont eu confiance dans mes travaux n'ont été victimes d'aucune mystification.

Afin de ne rien enlever à vos dénégations de ce qu'elles ont de formel et d'absolu, je reproduirai ici les termes mêmes dans lesquels vous les avez énoncées, et pour que la part de responsabilité qui me revient dans ce débat reste aussi bien entière, je citerai ensuite quelques extraits d'une lettre que j'écrivis à Rome, en y envoyant mes dessins, et qui fut publiée dans le bulletin de l'Institut de correspondance archéologique (n° XI *a* de novembre 1837, p. 147 et suivantes).

Après avoir rendu compte de ce que vous avez vu au Nahr-el-Kelb, voici donc ce que vous écrivez au sujet des monuments égyptiens que j'y ai dessinés :

« Après avoir bien étudié, et fort longuement, ces débris « vénérables, je me demandai (p. 652 du deuxième volume de « votre ouvrage) où étaient les bas-reliefs égyptiens gravés « par ordre de Sésostris, et dont on a quelquefois fait grand « bruit, en poussant la plaisanterie jusqu'au point d'en donner « des figures. Je déclare très-nettement et très-hautement que « ces bas-reliefs égyptiens, ainsi que les textes hiéroglyphiques que « l'on y a accolés sont de pure invention, et d'invention d'autant « plus maladroite, que ceux-là même qui les ont publiés ont eu la « malencontreuse idée de les placer dans les encadrements qui « accompagnent les stèles assyriennes, en oubliant de faire disparaître les traces des crampons, traces que l'on a religieusement « dessinées, sans se douter qu'en le faisant on tuait net les bas-« reliefs qui eussent été destinés à rester perpétuellement cachés « derrière une plaque de métal, ou tout au moins de marbre, fixée « sur eux avec quatre bons et solides crampons. Au reste, la surface « de ces encadrements est très-nette et n'a jamais rien porté, non « plus que les corniches sur lesquelles on a imaginé de placer des « disques ailés, suivant la mode égyptienne. La présence de ces « sculptures égygtiennes au Nahr-el-Kelb doit donc être mise au « rang des faits controuvés sur lesquels, malheureusement, des « savants de très-bonne foi ont exercé leur sagacité, sans se douter « qu'ils s'occupaient de la dent d'or.

(1) *Monumenti inediti*, dell' Inst. arch. di Roma, 1838, tav. LI.
(2) *Voyage de Syrie*, Paris, Firmin Didot, 1838.

« J'ai, du reste, la satisfaction de n'être pas le seul de mon avis. « Tous les Français instruits qui résident à Beyrout, savent parfai- « tement qu'il n'y a pas de bas-reliefs égyptiens au Nahr-el-Kelb; « et mon jeune et savant ami, M. J. Oppert, à son passage à Bey- « rout, lorsqu'il se rendait en Mésopotamie avec M. Fresnel, m'a « écrit, après avoir visité le Nahr-el-Kelb, une lettre dans laquelle « il relève sévèrement la petite imposture archéologique dont il « avait été, sur mon invitation, constater la réalité. »

Voilà qui est clair, et il était impossible de nier dans des termes plus précis l'existence de tous bas-reliefs égyptiens ou inscriptions hiéroglyphiques quelconques sur les rochers du Nahr-el-Kelb.

Voici maintenant l'extrait de la lettre que j'adressai à Rome, en y envoyant mes dessins; vous n'y trouverez pas la description des monuments, puisque leur copie fidèle accompagnait ma lettre; ce que vous y trouverez, c'est une attestation de la scrupuleuse exactitude de cette copie, et la preuve, par conséquent, de la responsabilité qui pèserait sur moi si je m'étais permis d'y ajouter un trait hasardé; voici dans quels termes je m'exprimais :

« Après avoir visité le Nahr-el-Kelb, en compagnie du père « Ryllo; j'y suis retourné le 31 mars dernier avec MM. Montfort et « Lehoux, deux peintres français qui ont bien voulu m'aider à « dessiner les différents tableaux sculptés sur les deux routes qui « traversent le défilé du Nahr-el-Kelb. Nous nous sommes attachés « à donner à ces croquis la plus grande exactitude; et nous avons « été scrupuleux à ne rien omettre, mais aussi à ne rien ajouter. « Chacun des dessins, après qu'il avait été terminé par l'un de « nous, était successivement passé aux deux autres pour être cor- « rigé. J'espère que ce moyen nous aura garantis de toute erreur. « N'ayant pu copier aucune des inscriptions hiéroglyphiques entiè- « rement effacées par la détérioration de la pierre et non par le « marteau, comme cela a été dit, nous fîmes le projet de revenir « pendant une nuit obscure, afin d'essayer si les ombres produites « par la lumière d'un flambeau, ne nous permettraient pas de « copier cette inscription. En effet, le 27 avril au soir, j'arrivai au « Nahr-el-Kelb avec M. Lehoux, artiste français qui a fait partie de « la savante expédition de M. Champollion, et nous passâmes la « nuit devant les tableaux égyptiens sans qu'il fût possible, même « à M. Lehoux, qui a dessiné pendant deux ans de suite des hié- « roglyphes en Égypte, de rien copier *que ce que vous verrez sur nos* « *croquis*. Cependant, nous n'eûmes pas à regretter d'être venus; « car, à la lumière des flambeaux, nous pûmes faire plusieurs

« corrections à nos croquis, et particulièrement copier bien exac-
« tement les ornements sculptés au-dessus de la main du Per-
« san F'', etc., etc. (1). »

Ce récit vous paraîtra, je l'espère, monsieur, aussi minutieux, et j'ajoute, aussi naïf qu'il l'est en effet. Je n'avais certainement pas, en l'écrivant, la prétention de me faire passer pour un savant qui venait de faire une grande découverte. Je ne disais pas même un mot du cartouche de Sésostris, parce que je savais, d'une part, qu'il avait été vu par d'autres voyageurs longtemps avant moi, et, de l'autre, que le savant père Ryllo en avait entretenu son correspondant à Rome. Je m'étais donc borné, pour le cartouche comme pour le reste, à reproduire ce que j'avais sous les yeux; et comme tout ce que j'avais vu et dessiné au Nahr-el-Kelb avait déjà été vu et décrit par d'autres voyageurs, je m'excusais d'envoyer un travail si incomplet, en exprimant le regret de n'avoir pu copier des tableaux égyptiens *que ce que vous verrez*, disais-je, *sur mes croquis.* Il ne me serait jamais alors venu à la pensée que ce que mes compagnons et moi avions vu et dessiné avec une minutie de détail si scrupuleuse, pût être regardé sans être vu, surtout par un voyageur aussi clairvoyant que vous, monsieur; mais le fait étant, il faut bien que j'appelle à mon aide les témoignages de ceux qui ont vu comme moi. Heureusement, ils ne sont pas moins honorables que nombreux.

D'abord, permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien compter pour quelque chose mes dessins originaux que je tiens à votre disposition et à celle de toutes les personnes qui désireraient les voir (2), puis le témoignage des deux honorables artistes qui m'ont prêté, dans cette circonstance, le concours de leur talent; ce témoignage peut être facilement entendu. MM. Montfort et Lehoux sont à Paris, et s'empresseront de fournir tous les éclaircissements qu'on pourrait leur demander. L'exactitude de mes dessins est encore attestée par le savant père Ryllo, qui avait pu les comparer avec les monuments eux-mêmes; et vous allez vous convaincre, d'ailleurs, que tout ce qui y est représenté avait été vu et décrit dans des termes qui répondaient d'avance, je ne dis pas à vos objections, mais à vos dénégations.

Je ne connais vraisemblablement pas tout ce qui a été écrit sur les sculptures égyptiennes du Nahr-el-Kelb; et la mention la plus

(1) *Bull. dell' instituto di corrispondenza archeolog.*, n° XI *a*, di nov. 1837, p. 148.

(2) Les planches 231 et 232 représentent les monuments égyptiens copiés au Nahr-el-Kelb et à la nécropole d'Adloun par M. le comte de Bertou. (*Note de l'Éditeur.*)

ancienne que je puisse citer de ces monuments, remonte au précis de Champollion, publié en 1828. On lit, en effet, dans une deuxième édition de cet ouvrage, à la page 272, la notice suivante :

« On rencontre également cette même légende royale (celle de « Ramses ou Rhamesses, approuvé par Phré), sur une inscription « dont le texte est bilingue, hiéroglyphique, et en écriture cunéi- « forme. Ce monument précieux existe à Nahbar-el-Kelb, en Syrie « (le fleuve Lycus des anciens sans doute. Voy. STRABON, XVI, 2), « près de l'ancienne Bérytus (Beirout, entre Byblos et Sidon). »

Il n'est pas difficile de reconnaître que les renseignements fournis à l'illustre savant n'étaient pas rigoureusement exacts, puisqu'il n'y a, en effet, aucune inscription bilingue au Nahr-el-Kelb; mais ils eurent le grand avantage d'exciter l'intérêt des érudits, et dès l'année 1834, M. le chevalier Bunsen publiait le témoignage d'un voyageur anglais, M. Levinge, qui avait vu le monument (1).

Sir W. Gell, qui attachait un grand prix à savoir la vérité sur les sculptures égyptiennes de la côte de Syrie, n'a cessé pendant plusieurs années de stimuler le zèle des voyageurs qui se dirigeaient de ce côté, leur demandant toujours des renseignements, et surtout des dessins exacts de ces curieuses reliques de l'antiquité. Si l'habileté des dessinateurs lui laissa beaucoup à désirer, la précision de leurs témoignages ne lui permit pas du moins de conserver aucun doute sur l'existence des monuments; on peut s'en convaincre par la correspondance qu'il eut avec le docteur Young, en lui transmettant les inscriptions hiéroglyphiques copiées au Nahr-el-Kelb. A son tour, votre collègue, M. Félix Lajard, fut un des premiers savants français qui s'occupa des monuments du Nahr-el-Kelb, et le Bulletin archéologique de Rome a publié plusieurs lettres de lui sur ce sujet. Dans l'une de ces lettres, qui porte la date du 22 juin 1834, ce savant dit que MM. Guys, dont l'un était consul de France à Beyrout, se trouvant à Paris, il a cherché auprès d'eux des renseignements qui portaient plus particulièrement sur les bas-reliefs assyriens. Quant aux monuments égyptiens dont vous niez l'existence, MM. Guys ne les avaient pas vus non plus. « Quant « à des figures égyptiennes et à des inscriptions en hiéroglyphes « égyptiens, dit M. Lajard, ils (MM. Guys) ne se rappelaient pas y « en avoir vu (2). »

J'ai voulu citer ce passage, qui paraît confirmer votre opinion,

(1) *Bullettino dell' instituto di corrispondenza archeologica*, n° I *b*, di gennaro 1834, p. 32.

(2) *Bull.*, n° VIII, Lug. 1834, p. 155.

afin de ne pas dissimuler un témoignage qui semble déposer contre moi. Cette apparence ne prouve au fond qu'une chose, c'est que si M. Guys n'avait pas vu les sculptures égyptiennes à sa première visite au Nahr-el-Kelb, c'est uniquement, comme il le disait lui-même, « parce que le temps lui avait manqué pour examiner cha-« que bas-relief avec toute l'attention qu'aurait exigé une semblable « exploration (1). » Car, en effet, dès que M. Guys a pu regarder avec l'attention nécessaire, il a vu, il a décrit, et même il a dessiné les sculptures égyptiennes, ainsi que vous en trouverez la preuve dans la lettre qu'il adressa à M. Lajard, quand il fut de retour en Syrie (2).

Après le témoignage si concluant de l'honorable M. Guys, voici celui de M. Callier, officier d'état-major, qui visita l'Orient en mission scientifique. Au retour de son voyage, le savant officier lut devant l'Académie des Inscriptions une notice sur les sculptures du Nahr-el-Kelb. Permettez-moi de transcrire ici les termes dans lesquels il décrit les tableaux égyptiens dont vous niez l'existence.

« Les tableaux égyptiens, dit-il, représentent des sujets divers. « Dans l'un, le roi châtie les coupables devant le dieu Ammon; « dans un autre, il lui offre des prisonniers, etc., etc. Ces divers « sujets ont presque entièrement disparu. On remarque, dans les « angles des cadres, la trace de gonds qui supportaient des portes « en airain destinées à préserver les sculptures de l'action destruc-« tive du climat. Ce soin serait une preuve que les Égyptiens con-« naissaient la vertu conservatrice de leur pays, et qu'ils avaient « observé que cette propriété n'était pas commune à la Syrie. On « reconnaît aussi à cette précaution le caractère des Égyptiens qui « semblent avoir toujours voulu construire des travaux impéris-« sables. Les faibles restes des écritures hiéroglyphiques qui ac-« compagnent ces tableaux sont presque invisibles; cependant « M. Bonomi, voyageur anglais qui a copié dans la Haute-Égypte « un grand nombre de ces écritures pour le célèbre Cham-« pollion, y a reconnu le cartouche du grand Rhamsès (Sé-« sostris), etc., etc (3). »

Voilà une description aussi claire qu'elle est formelle; M. Callier ne parle pas d'après des on-dit, il a vu ce qu'il décrit. Prenez la peine de comparer sa description avec la collection de mes des-

(1) *Bull. di corr. arch.*, n° VII, Lug., 1834, p. 154 et suivantes.
(2) *Bull.*, n°s IX et X, 1837, p. 138 et suivantes.
(3) *Bull.*, n° III *a*, marzo 1835, p. 26 et 27.

sins (1), et vous vous convaincrez qu'il y a identité parfaite entre ce que j'ai dessiné et ce que M. Callier avait vu sur les rochers du Nahr-el-Kelb plusieurs années avant mon arrivée en Syrie.

Veuillez aussi remarquer que les traces de scellement qui sont dans les cadres égyptiens et qui vous ont paru, monsieur, une preuve accablante contre l'existence des bas-reliefs, n'ont pas échappé non plus à l'attention de M. Callier; mais cet officier, au lieu de les attribuer à des crampons qui, selon vous, auraient servi à fixer une plaque de métal ou de marbre, y a reconnu le logement des gonds sur lesquels tournaient des portes en airain destinées à préserver les sculptures de l'action destructive du climat.

Convenez que cette explication ne manque pas de vraisemblance, et permettez que je la recommande à votre attention.

Après le témoignage de M. Callier, en voici un autre qui n'a ni moins d'importance ni moins d'autorité ; je l'emprunte à une lettre, adressée de Beyrout même au docteur Lepsius par le R. P. Ryllo.

Le P. Ryllo, que j'ai eu l'honneur d'accompagner plusieurs fois au Nahr-el-Kelb, commence la lettre que je cite, en disant qu'il est retourné plus de six fois (*più di sei volte a varie riprese*) vers les précieuses ruines du Nahr-el-Kelb, avant d'en faire la description qu'il adresse à son correspondant. Cette circonstance ne permet pas de ranger le P. Ryllo parmi « les savants de très-bonne foi, » qui, selon votre expression, monsieur, « ont exercé leur sagacité, sans se douter qu'ils s'occupaient de la dent d'or. » Le P. Ryllo ayant vu à six reprises différentes les monuments qu'il décrit, n'a pu ni se tromper ni être trompé par personne, et j'ai hâte de placer mes pauvres dessins sous un patronage dont je vous laisse à apprécier la vénérable autorité.

Après avoir signalé les erreurs dans lesquelles plusieurs voyageurs étaient tombés en parlant des sculptures du Nahr-el-Kelb, voici comment le P. Ryllo les décrit à son tour :

« Je viens maintenant à parler de ce que j'ai vu moi-même. « A la distance de trois heures de Beyrout, j'ai rencontré un pro» montoire de carbonate de chaux de seconde formation, contenant « des portions mamelliformes de silex friable qui s'écoulent vers la « mer : en arrivant, j'ai vu à droite vers la montagne, une carrière « exploitée dans les temps anciens, et une autre semblable à gauche « vers la mer : de là on commence à monter; la pente de la route « antique est rapide et encore reconnaissable; celle de la route ro-

(1) *Mon. dell' Inst.* tav. LI, an. 1838.

« maine est comparativement plus facile et plus douce : suivons la « route (la plus) ancienne pour aller au fleuve. Dès le commence- « ment on rencontre deux inscriptions, une persane, qui a été « moulée en plâtre par M. Bonomi, et une égyptienne, (dans un « tableau) qui a la forme d'une porte ; sur le dessus il y a un globe « ailé, dans le milieu, le roi qui présente des prisonniers à la divi- « nité, et dessous une longue inscription en hiéroglyphes, comme « aussi sur les jambages des deux côtés (du cadre) ; mais la pierre « est rongée et les caractères presque entièrement effacés : on « reconnaît cependant sur le jambage gauche, un peu au-dessous « de la moitié de sa hauteur, le cartouche de Ramsès, le cartouche « supérieur (lisez inférieur) n'est pas du tout lisible, etc. (1) »

En voilà assez, je pense, pour ne plus laisser subsister aucun doute, et il serait superflu de poursuivre la description des autres tableaux : *ab uno disce omnes*. J'indique d'ailleurs le recueil dans lequel cette lettre est consignée, et rien n'est plus facile que d'en consulter le texte qui se termine par l'annonce des dessins que je venais d'exécuter avec le concours de MM. Montfort et LeHoux.

Vous aviez dit : « La surface des encadrements est très-nette et n'a jamais rien porté, non plus que les corniches sur lesquelles on a imaginé de placer des disques ailés, suivant la mode égyptienne. » Vous voyez, monsieur, par le témoignage du P. Ryllo, que les disques ailés ne sont pas des œuvres d'imagination (2), pas plus que le cartouche de Sésostris que vous pourrez voir sur mon dessin (3) juste à la place indiquée par le savant missionnaire. Je me crois autorisé à conclure de ce qui précède, que « si tous les Français instruits qui résident à Beyrout savent parfaitement, » comme vous le dites, « qu'il n'y a pas de bas-reliefs égyptiens au Nahr-el-Kelb, » cela ne prouve pas beaucoup en faveur de leur curiosité ; car à la proximité où ils se trouvent de ces monuments, ils n'auraient pas dû renoncer si facilement à les voir, et si une première tentative, faite peut-être dans des circonstances défavorables, ne leur avait pas permis d'apercevoir ces précieuses sculptures, très-frustes il est vrai, mais néanmoins très-visibles quand elles sont convenablement éclairées, ils auraient bien fait d'insister en imitant l'exemple de leur ancien consul, M. Guys, et leur persévérance eût certainement été récompensée comme la sienne.

(1) *Bull.*, n° XI *a*, nov. 1837, p. 147, lett. du R. P. Ryllo au doct. Lepsius, trad. de l'italien. Le tableau égyptien ainsi décrit par le R. P. Ryllo est celui de la pl. 131.

(2) Voy. les planches ci-jointes 231 et 232.

(3) Voy. la pl. ci-jointe 231.

Après tout, il est bien permis de ne pas voir des bas-reliefs sur lesquels trente siècles ont passé, même quand on les cherche de la meilleure foi du monde : ce qui n'est pas permis et ne saurait jamais être toléré, ce serait d'avoir décrit ou dessiné des choses qui n'existaient pas. De telles impostures mériteraient à coup sûr le blâme le plus sévère, même quand elles ne seraient que des fantaisies de visionnaires. Mais vous n'avez pas devant vous de tels coupables, monsieur, et après vous avoir mis dans le cas de juger l'intégrité et la véracité des témoignages que vous avez cru devoir contredire, je n'ai plus qu'à me fier à la probité de votre caractère pour voir tomber des doutes et des dénégations qui deviendraient offensants pour les personnes engagées dans ce débat.

J'aime donc à espérer que vous proclamerez vous-même qu'il y a peu de monuments dont l'existence soit mieux attestée que celle des bas-reliefs égyptiens du Nahr-el-Kelb. Mais ce n'est pas tout : il y a aussi sur la côte de Phénicie, près de l'ancienne Tyr, un autre bas-relief égyptien en faveur duquel je ne puis invoquer d'autre témoignage que celui d'Hérodote. Ce témoignage est sans doute très-respectable, mais enfin on pourrait bien penser que depuis l'époque à laquelle remonte le voyage du père de l'histoire, le bas-relief a eu tout le temps de disparaître ; il n'en est rien cependant, car j'ai eu l'heureuse fortune de le retrouver sur les rochers d'Adloun, et j'en ai donné un dessin dans le mémoire que j'ai publié sur la topographie de Tyr (1).

Vous avez également cherché ce monument sans parvenir à le trouver. Je le regrette infiniment, car étant le premier et peut-être le seul voyageur qui jusqu'ici ait vu ce précieux témoin du passage des Égyptiens sur la côte de Phénicie, j'aurais été heureux que ma découverte reçût la confirmation de votre témoignage.

Le bas-relief égyptien d'Adloun est plus fruste encore que ceux du Nahr-el-Kelb, et son cadre, au lieu d'être rectangulaire comme le sont ceux que vous avez vus dans cette première localité, est cintré au sommet (2). Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus longs détails sur ce monument. J'ai dit, dans mon Mémoire sur Tyr, le peu que j'en sais, et en le répétant je ne ferais qu'allonger inutilement cette lettre déjà bien longue. Je me borne donc à faire des vœux pour que le témoignage de quelque futur voya-

(1) *Essai sur la topographie de Tyr*, Paris, 1853, p. 86.

(2) La stèle d'Adloun porte le n° 3 sur la pl. 232 ci-jointe.

geur revenant des côtes de la Phénicie, confirme prochainement la découverte que j'y ai faite.

Puisque j'ai été amené à parler de la nécropole d'Adloun, je crois devoir maintenir ici tous les faits sur lesquels je me suis appuyé pour établir que cette localité correspond parfaitement à ce que l'on sait de plus positif sur le site de Sor, Sara ou Palœtyr (1). Vous ne partagez pas cette opinion, monsieur, et sans citer mon travail ni me faire l'honneur de discuter les arguments dont je me suis servi, vous vous bornez à dire : « Des écrivains modernes ont pensé « devoir chercher à Adloun l'emplacement de Palœtyr, mais il « est bien difficile d'admettre cette opinion, parce que, d'abord, « Adloun est au nord de Sour, tandis que Palœtyr était au sud de « Tyr, et que, de plus, il y a beaucoup trop loin de Sour à Ad- « loun, sans compter le Léontès qui sépare ces deux localités, « pour admettre qu'Alexandre ait pu employer les décombres de « Palœtyr, aux travaux entrepris pour réduire la ville de Tyr, ainsi « que l'atteste Diodore de Sicile. Déjà Reland, avec sa sagacité « habituelle, a placé Palœtyr à Ras-el-Ayn. Je ne fais donc qu'ap- « puyer de toutes mes forces une opinion qui ne me paraît pas « sérieusement contestable (2). »

L'opinion qui vous paraît incontestable étant fondée sur des faits que nous avons eus sous les yeux l'un et l'autre, et que cependant nous ne rapportons pas de même, je vous demande la permission d'insister sur le résultat de travaux qui m'ont retenu plusieurs semaines sur le territoire de Tyr, et dans lesquels j'ai apporté quelque persévérance et surtout la plus scrupuleuse exactitude.

Vous tirez votre première objection contre l'identité que j'ai cherché à établir entre Sara (c'est-à-dire la plus ancienne ville de Tyr) et Adloun, de ce que Adloun est au nord de Tyr insulaire, tandis que Strabon place Palœtyr au sud.

La désignation de *Vieux Tyr* ou *Palœtyrus* a pu être appliquée, selon les temps, à des lieux différents, et chaque fois qu'on la rencontre, il faut consulter la date du document qui en fait mention pour savoir à quelle ville on doit l'appliquer. Ainsi, par exemple, le Vieux Tyr de Strabon n'est certainement pas le Vieux Tyr de Scylax; car celui du premier était situé au sud de Tyr insulaire, tandis que celui du second était nécessairement au nord, puisque Scylax dit qu'il était traversé par un fleuve, et qu'en fait, il n'y a de cours d'eau

(1) *Essai sur la topographie de Tyr*, p. 5, 42, 72.

(2) Votre livre, t. Ier, p. 68.

aux environs de Tyr que dans la direction du nord. Le Vieux Tyr de Strabon n'était pas non plus celui de Pline, on peut le reconnaître facilement en comparant les mesures et les distances fournies par l'un et l'autre. Quant à la circonférence de dix-neuf milles, attribuée par Pline (1) à Tyr et Palœtyr réunies, elle s'accorde fort bien avec le renseignement de Scylax et avec l'opinion de ceux qui placent à Adloun la plus ancienne ville de Tyr, c'est-à-dire Palœtyr par excellence.

Veuillez prendre la peine de jeter un coup d'œil sur les pages que j'ai publiées sous le titre d'*Essai sur la topographie de Tyr*, vous y trouverez l'indication de documents historiques qui constatent l'existence simultanée ou successive de quatre villes du nom de Tyr, et peut-être ensuite tomberons-nous d'accord sur la manière de concilier des témoignages et des opinions qui, à première vue, semblent s'exclure réciproquement.

Après cette première objection vous en trouvez une autre « dans la distance qui, dites-vous, est beaucoup trop grande entre « Sour et Adloun, sans compter le Leontès qui sépare ces deux « localités, pour admettre qu'Alexandre ait pu employer les « décombres de Palœtyr aux travaux entrepris pour réduire la « ville de Tyr, etc. »

Je sais bien, monsieur, que vous ne comptez que neuf milles entre Sidon et la nécropole phénicienne, et que cette distance en vous permettant de placer près d'Adloun la neuvième borne milliaire et le relais mentionné dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, vous conduit à faire dériver le nom d'Adloun des mots *ad nonum;* mais cette étymologie qui résulterait d'une consonnance ne serait pas d'accord avec les véritables distances que j'ai soigneusement mesurées, et qui placent Adloun non pas à neuf milles, mais bien à douze milles de Sidon (2).

Quant aux décombres employés par Alexandre, pour réduire la ville de Tyr, il n'alla les chercher ni à Adloun, ni à Ras-el-Ayn, il les trouva sur le bord même du canal, qu'il voulait combler, et ils lui furent fournis par les ruines de l'ancienne ville insulaire déjà réunie au continent par Nabuchodonosor, et abandonnée par les Tyriens, qui allèrent dès lors s'établir dans la seconde île, où ils furent plus tard assiégés par Alexandre.

(1) C. Plinii secundi *Historiæ naturalis* lib. V, chap. XIX.

(2) Cette distance est parfaitement conforme à celle qui est indiquée sur la carte levée par M. Callier, officier d'état-major, et publiée en 1840.

Il me reste encore à vous soumettre une dernière observation c'est à propos de la rivière « assez chétive, il est vrai, » dites-vous, qui coule à Ras-el-Ayn et dans laquelle vous croyez reconnaître le Ποταμός, que Scylax fait passer au milieu du Palœtyr. S'il y avait une rivière à Ras-el-Ayn (1), le témoignage de Scylax ne serait plus aussi concluant, il est vrai, en faveur de l'opinion qui place à Adloun, la plus ancienne fondation des Tyriens; mais cette rivière est tout simplement la décharge des réservoirs, ou puits de Salomon, qui, après avoir fait tourner un moulin, s'écoule vers la mer. Ce petit ruisseau n'existe que depuis la chute de l'aqueduc qui portait à Tyr le produit des réservoirs de Ras-el-Ayn; il ne faut donc pas le confondre avec le fleuve dont parle Scylax, lequel ne peut être que le Leontès ou Kasmyé, coulant entre Sour et Adloun.

(1) Le docteur Pococke, qui a visité Tyr en 1737, dit aussi très-positivement qu'il n'y a pas de rivière à Ras-el-Ayn.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche n° 231. Le bas-relief représenté sur cette planche est situé à l'extrémité sud du Nahr-el-Kelb, sur le point culminant de la route abandonnée et immédiatement à gauche de la stèle assyrienne qui a été moulée par M. Bonomi. Le côté de la stèle assyrienne, contigu au cadre égyptien, est figuré sur la planche pour indiquer la position et les dimensions respectives des deux monuments.

Le cadre égyptien, taillé en relief sur la masse, présente intérieurement une surface haute de 1 mètre 50 centimètres et large de 1 mètre 12 centimètres; sa corniche a 40 centimètres de hauteur et les plates-bandes 20 centimètres de largeur. Le plus grand personnage du bas-relief, le dieu Ammon, a 68 centimètres des pieds au sommet du bonnet.

Planche n° 232. Le bas-relief n° 1 est accouplé à une stèle assyrienne et forme un second groupe à 129 mètres au nord de celui dont fait partie le bas-relief représenté planche 231. Entre ce second groupe et le premier il y a une stèle assyrienne. Le cadre de ce second bas-relief est aussi grand que celui du précédent, mais les figures sont plus petites et n'ont que 55 centimètres.

Le bas-relief n° 2, beaucoup plus fruste que les deux précédents, forme, avec deux stèles assyriennes, un troisième groupe situé à 110 mètres au nord de l'inscription latine que tout le monde connaît. Ce troisième bas-relief complète la collection des monuments égyptiens du Nahr-el-Kelb.

Le bas-relief n° 3 est celui de la nécropole d'Adloun; il est plus fruste encore que ceux du Nahr-el-Kelb et il faut le chercher dans de très-bonnes conditions de lumière pour l'apercevoir. Depuis Hérodote, personne n'avait plus fait mention de cette stèle égyptienne destinée à perpétuer le souvenir du passage de Sésostris sur la côte de Phénicie, quand j'eus le bonheur de la retrouver au pied des rochers d'Adloun et à quelques pas des grands tombeaux monolithes qui, par leur forme de pyramide tronquée, rappellent les monuments funéraires de Pétra.

En finissant, j'aime à me rappeler la généreuse impartialité avec laquelle vous avez souvent placé l'opinion de vos contradicteurs en regard de la vôtre, et ce souvenir m'encourage à mettre mes réclamations sous le protectorat de votre libérale impartialité; c'est avec ces sentiments que j'ai pris la plume, et qu'en la quittant je vous prie d'agréer l'assurance des sentiments les plus distingués avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. DE BERTOU.

LES

FRONTONS DU PARTHÉNON.

« Le sujet du fronton antérieur du Parthénon, » dit Pausanias (1), « est la naissance de Minerve. Celui du fronton opposé, « c'est la querelle de Neptune et de Minerve se disputant l'Attique. »

Voilà tout ce que l'antiquité nous apprend sur des sculptures que nous regardons comme la plus admirable expression de l'art grec. Telles sont les injures qu'elles ont souffertes depuis, telle est l'obscurité de ces deux pages, dont une partie a disparu, qu'on est heureux d'être instruit, au moins, par un témoignage ancien, du sujet qu'elles représentaient. Le fronton oriental, particulièrement, qui n'a conservé que les personnages les plus éloignés du centre du drame, serait une énigme inexplicable.

Ce n'est point un accident, à ce qu'il paraît, mais la main des chrétiens, qui détruisit cette partie du temple. Lorsque l'on convertit le Parthénon en église grecque, on mit l'abside à la place du pronaos, et, pour que les rayons du soleil pénétrassent par les fenêtres ornées de plaques de pierre transparente (2), on abattit tout le toit du portique et le milieu du fronton (3). Neuf ou dix statues disparurent; au temps de Carrey (4), il n'en restait que sept: quatre à l'angle de gauche, trois à l'angle de droite. En outre, les chevaux du Soleil et de la Nuit dressaient toujours leurs têtes aux deux extrémités. L'explosion en renversa encore une partie, et lord Elgin les trouva gisant à terre : il dédaigna seulement quatre fragments des chevaux que l'on voit encore à leur place.

(1) Ἐς δὲ τὸν ναὸν, ὃν Παρθενῶνα ὀνομάζουσιν, ἐς τοῦτον εἰσιοῦσιν, ὁπόσα ἐν τοῖς καλουμένοις ἀετοῖς κεῖται, πάντα ἐς τὴν Ἀθηνᾶς ἔχει γένεσιν. Τὰ δὲ ὄπισθεν ἡ Ποσειδῶνος πρὸς Ἀθηνᾶν ἐστιν ἔρις ὑπὲρ τῆς γῆς. (*Attique*, XXIV.)

(2) « Elles ne sont que du marbre transparent que Pline appelle *phengite*. La lumière qu'elles rendent est rouge et jaunâtre. » (Wheler, p. 136.)

Voy. Pline, XXXVI, 46 : « .... Lapis duritia marmoris, candidus atque *translu*-« *cens* etiam qua parte *fulvæ* inciderant venæ. »

(3) « Lorsque les chrétiens consacrèrent ce temple au vrai Dieu, ils y firent une ouverture vers l'orient pour laisser entrer la lumière. » (Wheler, p. 135.)

(4) En 1674.

Je n'essayerai point assurément de refaire d'imagination, et sans aucun indice, l'œuvre des artistes de Périclès. L'exemple de ceux qui ont fait cette tentative me conseille cette réserve.

« Le Père tout-puissant des dieux, » dit M. Brönstedt (1), « venait « d'enfanter de sa tête sa fille divine, qui s'élançait dans les airs, « brillante de ses armes d'or. Miracle suprême de la création, elle « planait au-dessus de son père assis, s'élevant vers le sommet du « fronton; pensée sublime, digne de Phidias et de son illustre « ami. »

La pensée peut être sublime, mais je doute qu'un sculpteur en acceptât l'honneur. Il y a d'abord cet obstacle, qu'une statue en ronde bosse s'élance difficilement dans les airs pour planer sur la tête d'une statue également en ronde bosse. Une autre difficulté, c'est que la Minerve, « qui s'élevait vers le sommet du fronton, » aurait eu trois pieds de haut, tandis que les dieux qui l'entouraient en avaient neuf, dix et jusqu'à onze, ce qui est une représentation plus naïve que sublime de l'enfance. Jupiter, il est vrai, était assis; mais, pour peu qu'on ne veuille pas le faire aussi plus petit que les divinités qui se tenaient à sa droite et à sa gauche, il faut lui reconnaître de onze à douze pieds, à peu près l'élévation du fronton lui-même. Un personnage assis perd à peine un tiers de sa taille. En tenant compte du trône et du tabouret, attributs (2) des habitants de l'Olympe dès le temps d'Homère, on voit ce qui reste d'espace pour la Minerve qui s'élance et plane au-dessus de son père.

Cette idée est antique, je le sais, et j'ai vu à l'Université de Bologne, en pensant au Parthénon, la célèbre patère, ou plutôt le miroir étrusque qu'on y conserve. Rien de plus charmant que cette composition gravée au trait sur le bronze : Jupiter, qui semble s'évanouir de douleur; Vénus, qui le soutient dans ses bras; Diane-Lucine, qui tire de son cerveau la petite Minerve brandissant déjà sa lance; Vulcain, jeune et beau, qui semble admirer l'effet de son coup de hache.

(1) *Voyage et Recherches dans la Grèce*, 2e livraison, p. 11 de l'introduction.
Il est à remarquer qu'autre part M. Brönstedt (p. 217), parlant de la naissance de vingt divinités représentées en bas-relief, trouve que c'est la plus grande absurdité qu'on puisse imaginer. « Il n'y a pas d'artiste, doué d'un *esprit sain*, qui soit capable de représenter quelque chose de semblable. »

(2) .... χαλὸν θρόνον, ἄφθιτον αἰεὶ,
Χρύσεον· Ἥφαιστος δέ κ' ἐμὸς παῖς ἀμφιγυήεις
Τεύξει ἀσκήσας, ὑπὸ δὲ θρῆνυν ποσὶν ἥσει.
(*Iliade*, XIV, v. 238.)

Mais un sujet peut s'esquisser avec succès sur un bronze ou sur un vase (1), et ne plus convenir à la grande sculpture, se refuser même complétement à la sulpture détachée. Il me paraît impossible de transporter le miroir de Bologne sur le fronton du Parthénon.

Peut-être l'archéologie accueillera-t-elle aussi plus volontiers que l'art une autre idée de M. Brönstedt (2) : c'est de remplir le fronton des divinités qui président aux accouchements, système que démentent avec tant d'éloquence les statues qui ont survécu. Ne rappellent-elles pas plutôt par leur réunion et par leurs poses ce vers d'Homère :

« Tous les dieux, en la voyant naître, restent saisis d'admi-
« ration (2). »

L'artiste aurait pu encore s'inspirer des vers qui suivent :

« La vierge enlève de ses épaules immortelles ses armes divines,
« et le cœur du sage Jupiter s'est réjoui. »

Mais, sans entrer dans des discussions inutiles, puisqu'elles ne reposent sur rien de positif, je crois le silence et la réserve plus sûrs que les hypothèses. Que dirait-on d'un critique qui, au lieu d'étudier et d'admirer les fragments d'une tragédie perdue d'Eschyle ou de Sophocle, prétendrait refaire le drame tout entier?

Quand le soleil se lève derrière l'Hymette, son premier rayon frappe le triangle sacré du fronton oriental. Comme si l'art avait voulu rendre immobile et fixer sur ses œuvres cet éclat passager, on voyait paraître dans l'angle tourné vers l'Hymette les têtes fougueuses des coursiers du soleil. Haletants, ils s'élèvent de l'onde et annoncent par leurs hennissements le jour qui commence. Le Titan Hypérion (4) sort lui-même sa tête et ses bras étendus qui retiennent les rênes d'or. Si quelque chose pouvait ajouter du prix

(1) MM. Lenormant et de Witte ont réuni un certain nombre de dessins qui représentent la naissance de Minerve. Il y a même un vase sur lequel M. Lenormant croit retrouver une copie du fronton de Phidias. (*Élite des monuments céramographiques*, t. I, p. 212.)

(2) *Ibidem.*

(3) .... σέβας δ' ἔχε πάντας ὁρῶντας
Ἀθανάτους....
.... κούρη
Εἵλετ', ἀπ' ἀθανάτων ὤμων θεοείκελα τεύχη,
Παλλὰς Ἀθηναίη· γήθησε δὲ μητίετα Ζεύς.
(Hymne 28.)

(4) C'était le père du Soleil et de la Lune. (Hésiod., *Théog.*, 371.)
Je ne sais pourquoi on l'a préféré au Soleil lui-même, dieu d'Hésiode et d'Homère; mais comme ce nom est généralement adopté (Quatremère de Quincy,

à une idée déjà belle, c'est la manière dont elle se joue de la plus difficile exigence du fronton : remplir son angle si étroit et qui ne s'ouvre que lentement (1) par des figures en harmonie de proportions avec les figures principales.

La plinthe couverte de vagues sur laquelle reposent la tête, aujourd'hui mutilée, et les bras puissants d'Hypérion, était une heureuse inspiration.

A l'angle opposé, les coursiers de la Nuit sortaient doucement des flots. Pouvait-on indiquer, avec une évidence plus grandiose, que le fronton était le ciel tout entier, demeure des dieux immortels?

Nous n'avons complètes que quelques têtes des deux extrémités : les chevaux du Soleil, hennissants et pleins d'un feu divin, le cheval de la Nuit, beau aussi, mais plus calme, aspirant de ses larges naseaux l'air humide du soir. Deux chevaux du jour et deux de la nuit ont été laissés à leur place (2) ; ces derniers méconnaissables, les autres mutilés ; mais leur cou est admirable de conservation et de couleur. Il y en avait quatre ; les deux autres sont à Londres, et ce sont les plus beaux.

Après le char d'Hypérion était un dieu assis et à demi renversé (3). Les jambes étendues vers l'angle du fronton, le coude appuyé sur une peau de lion recouverte d'une draperie, il tournait le dos à l'action principale (4). C'est la statue qu'on a appelée in-

Lettres à Canova, p. 111; *Mémoires de Visconti*, 25), il vaut mieux garder une désignation déjà populaire.

« A la naissance de Minerve, le Soleil s'arrêta, » dit Homère (hymne 28) :

.... στῆσεν δ' Ὑπερίονος ἀγλαὸς υἱὸς
Ἵππους ὠκύποδας δηρὸν χρόνον....

(1) La ligne ascendante, sur un développement de cinquante pieds, ne s'élève que de douze.

(2) Il y en avait quatre à chaque angle du fronton. Le dessin de Carrey en montre trois, disposés obliquement, pour que d'en bas on les aperçût tous. Il est facile de s'assurer que les quatre chevaux, ainsi disposés, ne dépassaient point en largeur la plinthe d'Hypérion. Eux-mêmes sont sur une plinthe couverte de petites vagues.

(3) Au Musée britannique.

(4) Comme la statue est tournée vers l'orient, pour expliquer cette pose, on a nommé *Céphale* le favori de l'Aurore. Mais Céphale dans l'Olympe, Céphale avec la force et les proportions d'un héros, cela ne paraît pas vraisemblable. Si l'on veut tout expliquer, n'y a-t-il pas une raison plus simple : c'est que la forme du fronton exigeait une figure couchée et ne permettait de la coucher que de ce côté.

différemment *Hercule* ou *Thésée*, modèle populaire dans nos écoles. C'est, en effet, Hercule : non pas Hercule jeune, ainsi qu'on l'appelle quelquefois, mais Hercule tel que le grand siècle en avait arrêté le type. On le représentait beaucoup plus rarement, comme le fit Glycon, dans cet excès de force, de corpulence, de développement musculaire qui n'a rien de divin, mais qui fait si facilement illusion. Parce que l'Hercule Farnèse outre la nature, on est tenté de croire qu'il l'idéalise.

Au siècle de Périclès on ne comprenait pas la force séparée du calme et de la beauté. Non-seulement Hercule au repos, Hercule admis par les dieux et revêtu d'une éternelle jeunesse, aura ces formes pures et idéales, mais on les lui conserve sur la terre et au milieu de ses difficiles travaux. C'est ainsi que le représente combattant contre l'amazone Antiope la métope de Sélinonte, dont le style à peine archaïque est déjà si voisin de la perfection. C'est ainsi que le représentent les métopes du temple de Thésée, celles du moins où les détails sont encore en partie reconnaissables. Je ne parle point de l'Hercule du musée Capitolin, à Rome, parce qu'il est impossible d'en préciser le siècle, ni de l'Hercule Borghèse, qui est d'époque romaine (1). Sur les vases peints que leur style permet d'attribuer aux beaux temps de l'art céramique, et que les caractères des noms qu'on y a gravés reportent avant la 83e olympiade, on remarquera encore le même type. De sorte qu'au lieu de donner deux âges différents à Hercule, il serait plus juste peut-être de distinguer deux époques différentes ou deux traditions dans l'art.

La peau de lion, du reste, est une preuve à peu près décisive, dans la statuaire grecque surtout, où les attributs de chaque dieu étaient si nettement déterminés.

Hercule *Idéen*, dont le culte était passé de Grèce en Attique, se reposait donc auprès du char du Soleil : jadis il en était la personnification (2). On dirait, au mouvement de ses jambes, qu'il va se lever pour entreprendre ses travaux sous la conduite de Minerve (3). L'art, plus encore que la mythologie, en fit sa protectrice et sa compagne inséparable.

(1) On voit l'Hercule couché dans une pose à peu près semblable, quoique plus relevée, sur les monnaies de Cortone.

(2) Orphée, hymne XI.

(3) Les exploits d'Hercule étaient un sujet fréquemment répété sur les frises des temples de Minerve, tant en Grèce qu'en Sicile. Sur le Parthénon lui-même, les métopes de la façade orientale représentaient les exploits d'Hercule et de Thésée. Ce sont encore les vases peints qu'il faut surtout consulter.

Un artiste seul pourra louer dignement ce marbre, qui sera toujours parmi les antiques l'idéal de la beauté virile, la pose si noble et en même temps naturelle, un ensemble si large et des détails exquis, les os accusés avec une science infaillible et un sentiment hardi qui donnent au corps la légèreté en même temps que la force, les muscles, les chairs, dont les os sont revêtus et dont la mollesse répand sur tant de fermeté une grâce inimitable, l'expression enfin qui respire dans chaque partie et qui est comme l'âme de la matière.

Les modernes ont peine à comprendre la consciencieuse abnégation des sculpteurs grecs. Ils terminaient, dit-on, avec un soin infini des statues qu'on enlevait à cinquante pieds de haut, pour les appliquer sur un mur et dérober éternellement aux regards la moitié de chaque chef-d'œuvre.

Rien n'est plus vrai pour l'Hercule et, en général, pour les figures nues, qu'il était dangereux peut-être de ne faire qu'à demi : tant la beauté de chaque partie est liée étroitement à la beauté des parties voisines et dépend de l'ensemble des proportions. Mais pour le derrière des statues drapées, on a exagéré cette perfection, comme j'aurai lieu quelquefois de le faire remarquer.

Pour donner aussi plus d'importance à l'exposition publique, qui précédait vraisemblablement l'érection des sculptures, on admire un fini qui défie l'examen le plus minutieux, comme si elles n'avaient été faites que pour être vues de près. Ce serait là un grave défaut : un peu d'attention prouve, au contraire, combien on avait tenu compte de la place qu'elles devaient occuper.

L'Hercule, par exemple, lorsqu'on était en face du fronton, se trouvait à gauche du spectateur, et on le voyait un peu par-dessous. A la différence de hauteur près, il est facile de se mettre dans une position analogue : on remarquera alors combien l'effet se dispose, se rassemble et grandit. Le bras s'écarte pour laisser paraître les hanches et le profil admirable des reins : lui-même forme avec l'épaule une masse d'un modelé imposant. La poitrine, par une légère flexion du torse, se présente dans sa largeur et sa puissante sécurité. Les jambes, au lieu de se masquer ou de s'écarter trop sensiblement, comme on le remarque lorsqu'on tourne autour du piédestal de la statue, se détachent et s'accompagnent par un mouvement plein d'ampleur.

Certes, ce véritable point de vue est bien celui qu'avait choisi l'artiste. Ce n'est que là que sa statue prend tout son effet, et, par conséquent, toute sa beauté.

On voit des traces de clous qui montrent que des sandales en métal étaient attachées aux pieds (1).

Ensuite venait le groupe de Cérès et de Proserpine, les plus grandes divinités de l'Attique après Minerve (2). Elles sont assises sur des siéges sans appui, couverts par des tapis repliés. Proserpine, plus petite, est à côté d'Hercule sous la pente plus basse du fronton. Par un geste plein de tendresse et d'intimité, elle appuie son bras sur l'épaule de sa mère, sans que cependant la pose soit plus molle ou moins noble. Cérès, un peu en avant de sa fille, pour se développer dans toute sa majesté, étend un bras que soutenait le sceptre. Le mouvement de l'autre bras indique qu'elle tenait à la main, soit des épis, soit le rouleau thesmophorique. Les deux têtes n'existent plus; mais le reste est d'une heureuse conservation.

C'est là ce qui a présenté sous un jour nouveau l'école de Phidias et détruit les préjugés assez raisonnables que la connaissance de l'histoire seule avait fait naître. On supposait à ces œuvres voisines encore de l'archaïsme un grandiose mêlé de roideur, une simplicité qui ne cherchait point la variété et ne rencontrait guère la grâce. Aujourd'hui, l'on est forcé de leur reconnaître une souplesse, une abondance, un charme, qui ne laissent aux écoles postérieures que le raffinement pour progrès. Jamais ciseau n'a pu surpasser la richesse de leurs draperies aux plis moelleux, innombrables, au jeu varié. Légères, délicates, mais sans transparence, parce que la transparence dépasse la vérité, elles n'accusent les formes qu'en les accompagnant de leurs mouvements larges et harmonieux. En outre, comme si l'enveloppe même du corps participait à la vie, elles ont un caractère qui semble émaner d'elles-mêmes et de leur disposition. Chastes, calmes, majestueuses, elles annoncent les déesses qui président aux mystères. Saisir cette expression silencieuse que notre personnalité communique aux objets, aux vêtements dont elle s'entoure, n'est-ce pas plus difficile que de saisir la nature elle-même?

La femme (3) qui vient après Cérès est conçue dans un système tout opposé. Les jambes s'écartent violemment; les plis volent au gré de leur mouvement, vastes et profonds; une draperie flotte derrière ses épaules. C'est d'une grande tournure, mais peut-être

(1) « The hôles are remaining, which indicates that it had sandals of metal. » (*British Musæum*, p. 8.)

(2) A Londres.

(3) A Londres.

aux dépens de la grâce, je dirais même des convenances féminines, si ce genre de sulpture ne demandait à être jugé, plus que tout autre, au point exact que lui destinait l'artiste. C'est pour cela qu'il faut suspendre toute critique.

On a vu généralement, dans cette figure, *Iris* courant annoncer au monde la naissance de Minerve. M. Brönstedt la réunit aux deux précédentes pour en faire *trois Heures* ou *trois Saisons* (1). Mais il y a dans l'Iris un système si différent, on y voit si clairement se trahir une autre conception, qu'il est impossible de partager le sentiment de M. Brönstedt. Peut-être a-t-il plutôt écouté la logique de sa science que l'instinct de son propre goût.

Je faisais remarquer tout à l'heure qu'on exagérait, pour certaines statues drapées, le fini des morceaux adossés au fronton, par conséquent, toujours cachés. L'Iris en est un exemple sensible. On verra dans le dos des négligences et des lacunes. Déjà, derrière les grandes déesses, si tous les détails sont indiqués, on se convaincra par un examen attentif que tous ne sont pas traités avec autant d'importance que le reste, et que le ciseau a couru plus qu'il n'a creusé.

Au milieu du fronton étaient les acteurs principaux du drame, dont il ne reste guère aux extrémités que les spectateurs intéressés. Comme une tragédie antique dont les chœurs seuls nous seraient parvenus.

D'après l'espace qui restait vide, d'après la proportion des statues de l'orient, plus forte qu'au fronton occidental qui représente des héros et des divinités terrestres, et non des dieux de l'Olympe, j'estime qu'il manque sept ou huit figures, les plus grandioses malheureusement. On n'a retrouvé qu'un fragment de torse viril au-dessous du fronton oriental (2). Comme toute cette partie a été fouillée, le reste semble perdu à jamais.

Au delà de cette immense brèche était une femme ailée, que Carrey n'a pas dessinée parce qu'elle était abattue sur le plan inférieur du fronton (3). La tête et les membres sont brisés ; le corps est vêtu d'une tunique, qu'une ceinture presse et fait bouffer gracieusement autour de la taille. Le tissu est plus fin que dans les autres figures drapées, les plis ont plus de légèreté, de mouvement, d'agitation, et deux trous profonds dans les épaules rete-

(1) Page IX de l'Introduction.
(2) Il est déposé dans la casemate voisine de l'Érechthéion.
(3) A Londres.

naient les ailes, dont plus tard on a retrouvé quelques morceaux (1). Comme elles étaient étendues, on comprend pourquoi on ne pouvait les tailler dans le même bloc. Cette statue est celle de la Victoire, compagne de Minerve, et que les Athéniens confondaient avec elle quelquefois (2).

Ensuite se présentait le groupe célèbre des trois Parques (3), qui sont dans la sculpture drapée ce qu'est l'Hercule dans la sculpture du nu, le dernier mot de l'art et la limite du génie de l'homme. Les trois déesses sont assises. La plus rapprochée du centre se tient sur son siége avec une dignité inflexible. Sur sa belle poitrine, les plis ont une grâce sévère. Partout, dans la pose, dans les formes, dans l'ajustement, on sent une fermeté qui annonce l'immuable Destinée, dont le livre est confié à l'aînée des trois sœurs.

La seconde, au contraire, assise plus bas, se penche en avant avec un air d'empressement et de sollicitude. Ses mains étaient sans doute occupées à filer les jours des mortels. Il y a dans son ensemble un abandon, un charme naturel et sympathique, qui me la font voir s'efforçant de mêler à sa trame ces fils d'or et de soie dont parlent les poëtes.

Sur ses genoux s'accoude la plus jeune Parque, étendue avec une magnifique indolence sur un long soubassement. Tournée vers le char de la Nuit, dont les Parques sont filles (4), cette vierge, belle jusqu'à la volupté, tranchait, d'une main insouciante et sans même la regarder, l'œuvre de sa laborieuse sœur. Jamais on n'a représenté de la mort une image plus aimable à la fois et plus terrible.

Ce caractère différent des trois divinités se retrouve, avec des transitions habilement nuancées, dans le style même de leurs vêtements. Ce qu'elles ont de commun, c'est une richesse, un luxe admirable de draperies. Mais l'ajustement de la première est plus grave, celui de la seconde plus intime, en quelque sorte, et plus gracieux; sur la dernière on a épuisé toutes les ressources, toutes les délicatesses de l'art. Il y a même, autant que le permet le style grandiose qui domine l'ensemble, une certaine *coquetterie*. Je n'ose employer ce mot qu'après M. Quatremère de Quincy (5). La tunique, en glissant sur le bras, laisse à découvert le haut de la poi-

(1) Ils sont déposés dans la même casemate, près du temple d'Érechthée.

(2) Voy. le chap. IX du premier volume.

(3) A Londres.

(4) La tête existait encore, au temps de Carrey, et regardait l'angle septentrional du fronton.

(5) *Lettres à Canova*, p. 125.

trine et une épaule d'une pureté virginale. Mille plis légers, capricieux, vivants, ondoient sur les seins, et vont tomber, par leur pente naturelle, sous le côté qui se soulève. Un manteau jeté sur les jambes, avec une largeur et une souplesse dont on comprend à peine l'alliance, les dessine à grands traits, s'y enroule et couvre en partie le banc de marbre.

On a comparé à cette statue l'Ariane endormie du Vatican. Il y a en effet dans la pose et dans le parti d'ajustement une ressemblance assez notable pour faire croire à une imitation libre. Ce qu'il y a de plus beau dans l'Ariane, c'est une grande manière. Mais la pose manque de simplicité, et l'on ne trouvera ni la finesse de détails, ni la pureté de style, ni l'expression idéale de la jeune Parque.

Je faisais observer précédemment que les sculptures des frontons n'étaient point faites pour être regardées de trop près, mais qu'elles avaient leur point de vue précis. Même lorsque le fini du travail ne craint pas l'examen, l'effet des masses et de l'ensemble a été combiné d'après le lieu qu'elles occupaient. Si l'on se place vers les pieds de la figure couchée, tout à fait à droite et de manière à la dominer, on la trouvera trop longue et un peu plate. En face, au contraire, et d'en bas, la perspective redresse les proportions.

Entre les Parques et les chevaux de la Nuit, le dessin de Carrey laisse une lacune. La pierre du fronton dont il représente la chute avait renversé une statue. Cette statue a été retrouvée dans des fouilles à l'angle sud-est. C'est un torse de femme (1) coupé à quinze centimètres au-dessous de la ceinture pour poser d'assiette sur le plan du fronton. La tunique est pressée par deux cordons qui se croisent sur la poitrine et tournent sous les seins et sous l'épaule. Deux trous à la ceinture retenaient un ornement de métal. C'est la Nuit qui semble, comme Hypérion, sortir de l'onde, et conduit ses coursiers moins fougueux.

Par cette fatalité capricieuse qui préside aux dévastations et aux ruines, tandis que le fronton oriental, détruit en partie de bonne heure, nous a gardé des groupes d'une conservation admirable, le fronton occidental, encore intact il y a deux siècles, n'a guère laissé que des fragments. En 1674, Carrey en dessina la composition entière. Mais sa manière, qui dénature plutôt qu'elle ne copie l'antique, contribue, autant que les mutilations partielles, à jeter de l'incertitude sur le caractère et le jeu des différents personnages. Quelque estimables que soient aujourd'hui ces renseignements, on

(1) On l'a déposé dans l'enceinte même du Parthénon.

ne peut voir sans un vif regret comment l'élève de Lebrun comprenait et reproduisait les chefs d'œuvre de l'art grec.

Comment, après cela, ne pas excuser des voyageurs comme Spon et Wheler, qui, visitant l'Acropole l'année suivante, donnent du même fronton une description quasi-bouffonne. Neptune, c'est Jupiter qui écarte les jambes, « parce que sans doute il y avait un aigle (1), » et qui veut introduire sa fille dans le cercle des dieux. Cécrops, c'est l'empereur Adrien ; Aglaure, l'impératrice Sabine ; les sculptures du Parthénon sont l'œuvre de leur munificence. « La « blancheur du marbre montre évidemment que c'est un ouvrage « des derniers temps plutôt que des premiers, et qu'il a été fait « par l'ordre de cet empereur. »

On voit ce qu'il faut espérer des récits d'aussi excellents juges. Mais au moins ils confirment par leurs erreurs mêmes, la sincérité des dessins de Carrey.

En 1687, le canon des Vénitiens, qui a criblé toute cette façade du Parthénon, commença à briser les statues. La maladresse des ouvriers de Morosini et de Königsmarck acheva de les anéantir.

Deux seulement restèrent à la place où on les voit encore : ce sont précisément l'*empereur Adrien* et l'*impératrice Sabine* du docteur Spon. Lord Elgin trouva, en fouillant au pied du temple, un certain nombre de fragments. Les Grecs, plus récemment, en ont découvert d'autres.

E. BEULÉ.

(1) Wheler, trad. de La Haye, p. 130, 131, 132.
C'est sur la foi du docteur Spon que Wheler répète ces belles réflexions. Spon les expose lui-même avec une certaine complaisance. M. Quatremère de Quincy les a réfutés l'un et l'autre dans ses *Monuments restitués*, 1re livraison.

(*La suite au prochain numéro.*)

EXAMEN

D'UN

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE,

ET DE CES DEUX QUESTIONS :

1° LA CIRCONFÉRENCE DU GLOBE TERRESTRE AVAIT-ELLE ÉTÉ MESURÉE EXACTEMENT AVANT LES TEMPS HISTORIQUES?

2° LES ERREURS ET LES CONTRADICTIONS DE LA GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE DES ANCIENS S'EXPLIQUENT-ELLES PAR LA DIVERSITÉ DES STADES ET DES MILLES ?

TROISIÈME ARTICLE (1).

IV.

Les Grecs, du temps d'Homère (2), se représentaient la terre comme une surface plane, dont la Grèce occupait à peu près le milieu : cette surface divisait l'univers en deux hémisphères, l'un supérieur, le ciel, et l'autre inférieur, le Tartare, situé au-dessous de l'épaisseur de la terre. Pour eux, la *mer* était exclusivement la Méditerranée ; la terre qui bordait cette mer était elle-même entourée par l'Océan, *fleuve* profond, rapide et rentrant sur lui-même, mais dont la traversée n'était pas bien longue. Le soleil, la lune et les étoiles sortaient de l'Océan à l'orient et s'y replongeaient à l'occident. Au delà de l'Océan, l'on n'avait plus la lumière du soleil : là étaient les limites où se confondaient le ciel, la terre et le Tartare; là aussi, du moins à l'ouest, était le séjour des morts. La surface de la terre n'était pas parfaitement circulaire : depuis la rive de l'Océan vers l'orient jusqu'à la Grèce, il y avait à peine quatre fois la distance de la Grèce aux côtes de l'Asie Mineure, et

(1) Voy. le n° du 15 février, p. 672, et le n° du 15 mars, p. 720.

(2) Je pourrais citer ici de nombreux textes de l'*Iliade* et surtout de l'*Odyssée*. Mais, pour abréger, je renvoie à l'excellent ouvrage de M. Vœlker (*Ueber Homerische Geographie und Weltkunde*. Hanovre, 1830, in-8), où ces textes sont indiqués et interprétés.

depuis la Grèce jusqu'à la rive de l'Océan vers l'occident, il y avait à peu près la même distance; mais vers le nord-ouest, à une distance plus grande d'un tiers que celle-là, se trouvait l'île Ogygie, *au centre de la mer*, et par conséquent bien loin encore du fleuve Océan.

Peu à peu, depuis l'époque d'Homère jusqu'à celle d'Alexandre le Grand (1), grâce aux rapports des Grecs avec les peuples étrangers, aux colonies des Grecs eux-mêmes, et aux relations de leurs voyageurs, l'horizon de la Grèce s'étendit : les bords de la Méditerranée se dessinèrent d'une manière plus complète et moins fantastique ; l'Asie se déploya à l'orient, l'Europe au nord et à l'ouest, la Libye au midi et à l'ouest. En outre, avec Pythagore et son école, on vit apparaître, non pas la doctrine de la *révolution annuelle de la terre autour du soleil*, comme on l'a prétendu en faussant la signification des témoignages anciens (2), mais la doctrine de la *sphéricité de la terre :* empruntée peut-être d'abord aux prêtres égyptiens, cette doctrine s'introduisit en Grèce, à l'usage seulement de quelques philosophes et de quelques savants. Pour ces esprits d'élite, la terre, en cessant d'être plane pour devenir sphérique, prit d'abord un rayon beaucoup trop grand. Platon (3), pendant toute sa vie, crut que la Méditerranée et toutes les terres connues qui l'entouraient n'étaient qu'une petite baie, parcelle imperceptible de la surface du globe : pour lui, tout l'ancien continent n'était qu'une petite île au sein du vaste Océan, entouré lui-même d'un continent immense, dont le niveau devait être, suivant Platon, incomparablement plus élevé que celui des terres connues. Ces opinions de Platon se retrouvent en partie chez Théopompe (4).

Mais dès l'époque de Platon, avec Hélicon de Cyzique, Eudoxe de Cnide, Callippe d'Athènes et d'autres savants, les mathématiques et l'astronomie, encore dans l'enfance, firent en Grèce des progrès déjà remarquables. En matière d'astronomie, Aristote (5) suit les doctrines d'Eudoxe et de Callippe. C'est probablement d'eux, et c'est certainement de mathématiciens grecs contempo-

(1) Voy. la partie concernant l'histoire de la géographie ancienne dans les ouvrages de Gossellin, de Malte-Brun, de Mannert, d'Ukert et de Forbiger.

(2) Le pythagoricien Philolaüs proposa seulement un *mouvement diurne de la terre autour d'un feu central*, qui n'était pas du tout le soleil : ce mouvement était destiné à expliquer la succession des jours et des nuits.

(3) Voy. le *Phédon*, p. 109-114, le *Timée*, p. 24 E-25 D, et le *Critias*.

(4) Dans Élien, *Histoires diverses*, III, 18.

(5) *Métaphysique*, Λ, 8, p. 1073-1074, éd. de Berlin.

rains (1) qu'Aristote (2) parle, quand il dit : « Tous les mathématiciens qui *essayent* de calculer la grandeur de la circonférence de la terre, disent qu'elle est d'*environ* 400 000 stades. » Aristote invoque cette évaluation, pour prouver que la terre est non-seulement une sphère, mais une *petite* sphère, bien petite, en effet, par comparaison avec l'opinion de Platon. Pourtant cette évaluation est trop forte encore de près de moitié. Comment les mathématiciens contemporains d'Aristote y étaient-ils arrivés? Aristote lui-même indique que c'était là un simple *essai de calcul*, et il vient d'en faire connaître les données: c'était l'apparition de nouvelles étoiles au sud, et l'abaissement des étoiles du nord, quand on voyageait du nord au midi. On ne savait ni s'assurer qu'on allait du nord au midi en droite ligne, ni mesurer la distance parcourue, ni mesurer l'arc d'élévation ou d'abaissement des étoiles au méridien. Il n'est donc pas étonnant qu'on se trompât de près de moitié dans ce calcul. Du reste, les expressions mêmes d'Aristote (3) marquent bien que ces 400 000 stades n'étaient qu'une approximation, ou, pour mieux dire, un *maximum* opposé prudemment à l'opinion bien autrement exagérée de Platon sur la grosseur de la terre.

Vers le milieu du III[e] siècle avant J.-C., pour un calcul arithmétique, dont on lui conteste la possibilité à cause de l'énormité du nombre cherché, Archimède a besoin de prendre, pour le volume du globe terrestre, non pas une évaluation vraie, mais une évaluation trop forte de l'aveu même de ses adversaires. Or, dit-il (4), des mathématiciens *ont essayé* de démontrer que la circonférence de la terre est d'*environ* 300 000 stades. Archimède soupçonnait peut-être que cette évaluation était trop forte; mais il la décuple encore, pour être plus sûr qu'on ne l'accusera pas de faciliter son calcul en faisant la terre trop petite. Archimède ne se porte donc nullement le garant de cette évaluation de la circonférence de la

(1) Aristote parle *au présent*. C'est donc mal à propos qu'Ideler (III[e] partie du Mémoire cité, *Académie des sciences de Berlin*, 1825, p. 173-174) a été tenté de songer ici à Anaximandre, à qui, d'ailleurs, on attribuait, non pas une *mesure de la circonférence de la terre*, mais une description et une carte des terres et des mers connues de son temps. Voy. Diogène de Laërte, II, 1, et Strabon, I, p. 7 B. D'après un vers d'Horace (*Odes*, I, 28, v, 1-3), on a cru pouvoir prêter aussi à Archytas une mesure de la terre. Mais le poëte latin me paraît désigner l'*Arénaire* d'Archimède, en l'attribuant par erreur à Archytas.

(2) *Du ciel*, II, 14, p. 297-298, éd. de Berlin.

(3) Sur le sens de la préposition εἰς suivie d'un nombre, voyez Bast, *Epistola critica*, p. 12.

(4) *Arénaire*, p. 514 du t. III des *Opera mathematica* de Wallis.

terre ; mais il nous apprend que des mathématiciens avaient *essayé* de la démontrer. M. Letronne (1) a prétendu que cette même mesure était attribuée aux Chaldéens dans un texte d'Achillès Tatius. Mais nous verrons bientôt que dans ce texte il est question d'une mesure différente. Si les mathématiciens auxquels Archimède attribue l'évaluation de la circonférence du globe à 300 000 stades n'avaient pas été grecs, mais chaldéens, Archimède n'aurait pas manqué de le dire. Il n'y a donc aucun motif de douter que cette évaluation appartienne à des mathématiciens grecs. Comment s'y étaient-ils pris pour l'obtenir ? Quoi qu'en ait pu dire M. Letronne (2), Cléomède (3) va nous l'apprendre. Ce compilateur cite, malheureusement sans indiquer la source où il a puisé, cinq données, dont deux sont géodésiques et trois astronomiques. Ces données se lient nécessairement à la mesure de la terre citée par Archimède. Certes elles n'appartiennent pas à Cléomède lui-même ; car il contredit ailleurs la deuxième et la quatrième de ces données (4), et dans ce passage même, où il les emploie à prouver seulement que la terre n'est pas plane, il évalue la circonférence de la terre à 250 000 stades, tandis que d'après ces données elle devrait être de 300 000 stades. L'une de ces données concerne Lysimachie, ville de Thrace fondée l'an 309 avant J.-C. Ce calcul est donc postérieur à l'évaluation plus exagérée encore qu'Aristote a rapportée ; mais ce même calcul, puisqu'Archimède en cite le résultat, doit être antérieur à l'évaluation moins erronée d'Ératosthène, dont nous parlerons tout à l'heure, et doit appartenir à la première moitié ou au milieu du IIIe siècle avant J.-C.

Voici les cinq données citées par Cléomède : 1° Lysimachie et Syène sont sur le même méridien ; 2° la distance de ces deux villes est de 20 000 stades ; 3° le Cancer passe au zénith de Syène ; 4° la tête du Dragon passe au zénith de Lysimachie ; 5° entre la tête du Dragon et le Cancer il y a $\frac{1}{15}$ du méridien. La conclusion évidente et immédiate de ces données, c'est que la circonférence de la terre est de 300 000 stades (5). Telle était donc certainement la doctrine des auteurs suivis ici par Cléomède ; mais le compilateur a cru pouvoir prendre les données et rejeter la conclusion.

Cela posé, examinons ces données une à une. 1° Lysimachie et

(1) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 307 et p. 312.
(2) *Ibidem*, p. 306-312.
(3) I, 8, p. 54 de Bake.
(4) Nous allons le voir plus loin.
(5) En effet, $20\,000 \times 15 = 300\,000$.

Syène sont sur deux méridiens distants de plus de 6°; mais Ératosthène et Hipparque ont continué de les placer sur le même méridien (1); 2° entre Lysimachie et Syène en ligne droite il y a moins de 20 000 stades de 184^{m},8, et surtout la différence de latitude entre ces deux villes, situées sur deux méridiens différents, est beaucoup moindre : elle est d'environ 16° 29', qui donnent à peu près 9605 stades pour la distance des deux parallèles, à raison de 583 stades et $\frac{1}{3}$ par degré (2). Ailleurs Cléomède lui-même (3) compte 10 000 stades d'Alexandrie à l'Hellespont; ajoutez 5000 stades d'Alexandrie à Syène d'après l'opinion commune (4), vous avez 15 000 stades et non 20 000. Cependant l'erreur de ces deux premières données s'explique par l'imperfection de la géographie à cette époque. 3° Au IIIe siècle avant J.-C., certains points de la constellation du Cancer passaient au zénith de Syène, ville située à plus de 24° 5' de latitude. Mais une constellation entière ne peut donner une position précise, comme il le faudrait pour un calcul exact. 4° De même la tête du Dragon ne donne pas une position précise. Mais, de plus, il y a ici une erreur complète. En effet, prenons l'étoile γ, la moins boréale de la constellation. Lysimachie était à 40° 34' environ de latitude. L'étoile γ du Dragon était à 52° 56' de déclinaison boréale vers l'an 250 avant J.-C., et antérieurement sa déclinaison était plus grande encore (5). Cette étoile était donc à 12° 22' environ du zénith de Lysimachie à l'époque la moins ancienne qu'on puisse assigner à ce calcul. Toutes les autres étoiles de la même constellation étaient

(1) Voy. Strabon, I, p. 62 D-63 A, II, p. 86 A, p. 93 A et p. 114 A-C. Comp. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. I, p. 185 et p. 203, et pl. IV.

(2) Ce n'est pas pour la différence de latitude entre Lysimachie et Syène que M. Letronne (*Académie des inscriptions*, t. VI, 311-312), trouve 19 600 stades. C'est pour la différence de latitude entre Syène et les lieux où la tête du Dragon passe réellement au zénith, et c'est en employant le stade imaginaire de 700 au degré vrai du globe terrestre.

(3) II, 3, p. 117 de Bake.

(4) Voy. Strabon, II, p. 114 A, et Cléomède lui-même, I, 10, p. 68.

(5) M Letronne (*Académie des inscriptions*, t. VI, p. 310) assigne à cette étoile 51° 48' 40" de déclinaison pour l'époque d'Aratus. Cette indication est aussi fausse que précise. La déclinaison de cette étoile est allée toujours en diminuant, et elle est encore aujourd'hui de plus de 51° et $\frac{1}{2}$. Pour trouver quelle était cette déclinaison vers 250 avant J. C., il faut résoudre un triangle sphérique dont un côté est l'obliquité de l'écliptique, alors égale à 23° 43' 31" environ; un autre côté est le complément de la latitude de l'étoile, égal à 15° 2', et l'angle compris entre ces deux côtés, égal à la longitude de l'étoile pour cette époque, moins 90°, est de 145° 41'. Le côté opposé à cet angle est le complément de la déclinaison cherchée. Cette déclinaison est bien de 52° 56' 7".

encore plus loin de ce zénith. La moindre erreur qu'on puisse imputer à cette donnée est donc de 12° 22′. Cléomède lui-même (1) dit, après Aratus, que la tête du Dragon est tangente à l'horizon de la Grèce ; ce qui n'aurait pu être vrai si sa déclinaison avait été de 40° 34′ seulement. Il est évident que l'auteur de cette quatrième donnée n'avait pas observé à Lysimachie ; il était probablement alexandrin ; il avait été plus mal renseigné sur les étoiles qui passaient au zénith de Lysimachie que sur celles qui passaient au zénith de Syène. 5° Enfin la distance de l'étoile γ du Dragon au tropique du Cancer, qui traversait alors la constellation du Cancer près de l'étoile δ, était, non pas seulement de $\frac{1}{15}$ du méridien, c'est-à-dire de 24°, mais de près de 29° 13′ (2), et la distance de l'étoile γ du Dragon au zénith de Syène était de 28° 51′ environ (3). Ces données si fausses, que, du reste, les auteurs de ce calcul prenaient sans doute eux-mêmes comme grossièrement approximatives, conduisaient à une évaluation trop forte de près d'un tiers pour la circonférence du globe.

Eratosthène, qui, né à Cyrène en 276, a vécu à Alexandrie jusque vers 196 avant J.-C. (4), est l'auteur d'une mesure de la terre très-célèbre dans l'antiquité. Voici, suivant Cléomède (5), le procédé employé par Eratosthène : dans le cadran solaire hémisphérique concave nommé σκάφη, où la pointe du style vertical marque le centre de la sphère, l'ombre du style est un arc de grand cercle. Cela posé, suivant Eratosthène, 1° Syène étant sous le tropique boréal, cette ombre y est nulle le jour du solstice d'été à midi ; 2° cette même ombre, ce même jour à midi, est de $\frac{1}{50}$ du méridien, ou de 7° 12′, à Alexandrie, et par conséquent telle est la différence de latitude entre ces deux villes ; 3° ces deux villes sont sous le même méridien ; 4° leur distance en ligne droite est de 5000 stades environ. Or 50 fois 5000 stades font 250 000 stades. Telle est donc la mesure d'un grand cercle du globe terrestre, suivant Eratosthène. Il n'y a aucun motif de douter que ce mathématicien ait réellement procédé ainsi. Cléomède est un compilateur qui n'invente rien ; seulement il altère quelquefois ce qu'il emprunte. Ici, par exemple,

(1) I, 5, p. 29 de Bake. Comp. Aratus, *Phénomènes*, v. 61-62.

(2) En effet, l'obliquité de l'écliptique était de 23° 43′ 31″. Or 52° 56′ 7″ — 23° 43′ 31″ = 29° 12′ 36″.

(3) En effet, la latitude de Syène est d'un peu plus de 24° 5′. Or 52° 56′ — 24° 5′ = 28° 51′.

(4) Voy. Bernhardy, *Eratosthenica*. Berlin, 1822, in-8.

(5) I, 10, p. 66-69 de Bake.

il attribue à Eratosthène le nombre de 250 000 stades, tandis que des témoignages anciens très-nombreux et très-dignes de foi (1), et Cléomède lui-même dans un autre passage (2), donnent 252 000 stades. Cette contradiction peut s'expliquer de la manière suivante. Il est bien certain qu'Eratosthène fit lui-même des observations gnomoniques à Alexandrie avec la σκάφη (3). Peut-être crut-il trouver que dans cette ville, le jour du solstice d'été, à midi, l'ombre du style marquait un arc compris 50 fois $\frac{2}{5}$ dans la circonférence, c'est-à-dire un arc de 7° 8′ et un peu plus de 34″. S'il en fut ainsi, il dut multiplier les 5000 stades, distance approximative d'Alexandrie à Syène, par 50 et $\frac{2}{5}$ et obtenir 252 000 stades pour la circonférence. Ici Cléomède aurait oublié ou négligé les $\frac{2}{5}$ et voilà comment il aurait trouvé 250 000 stades (4). Pourtant il est possible aussi qu'Eratosthène ait trouvé réellement d'abord 250 000 stades, et que, n'ayant aucune prétention à l'exactitude parfaite dans cette approximation, il ait ajouté 2000 stades, non pas, comme on l'a dit (5), pour avoir 700 stades au degré, puisqu'il ne divisait pas la circonférence en 360 degrés (6), mais pour avoir 4200 stades pour chacune des 60

(1) Voy. Héron l'Ancien, περὶ διόπτρας, probl. 36 (ouvrage que M. Vincent va publier); Strabon, II, 5, p. 113 D et p. 132 A; Géminus, chap. XIII; Théon de Smyrne, *Astronomie*, chap. III, p. 148 (ouvrage publié par moi, Paris, 1849, in-8); Vitruve, I, 6; Pline, II, 108 (112), t. I, p. 205 de Sillig; Censorin, chap. XIII; Macrobe, *In Somn. Scip.*, I, 20; Achilles Tatius, *Isag.*, § 29, p. 154 de l'*Uranologium* de Pétau (1630, in-fol.); Agathémère, II, 1; Martianus Capella, VI, 596, etc.

(2) II, 1, p. 99, où les Mss. donnent καὶ σταδίων μ', mais où il faut lire καὶ σταδίων ,β. Les éditeurs ont tort de supprimer ces mots. V. M. Letronne, *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 301-302.

(3) Voy. Cléomède et Vitruve, ll. cc., et Martianus Capella, VI, 596-598. Comp. Vitruve, IX, 8 (9), t. I, p. 259 de Schneider.

(4) Ce nombre de 250 000 stades est donné cependant aussi par Arrien dans Philoponus, *Météorol.*, fol. 79 *a*, et par l'auteur d'un fragment géographique anonyme publié par M. Miller à la suite de Marcien, p. 322. Il l'est aussi, mais par suite d'une erreur de calcul, par l'auteur inconnu d'un petit traité *sur les Phénomènes d'Aratus*, p. 260 de l'*Uranologium* (1630, in-fol.). Marcien d'Héraclée (p. 10 de M. Miller), donnerait 259 200 stades. Mais M. Letronne (*Fragments des poëmes géographiques de Scymnus et du faux Dicéarque*, p. 276-278. Paris, 1840, in-8) a montré qu'il faut lire 252 000, en rétablissant ,βσ., c'est-à-dire ,βσταδίους, au lieu de ,θσ', 9200. Si le texte n'est pas altéré par une glose, Marcien confond le *contour des terres connues* avec la *circonférence du globe terrestre*. Martianus Capella (VIII, 858) attribue faussement à Archimède et à Eratosthène le nombre de 406 010 stades.

(5) Voy. Bernhardy, *Eratosthenica*, p. 60, et Ideler, *Acad. des sciences de Berlin*, 1825, p. 178-179.

(6) Voy. M. Letronne, *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 298-299; *Journal des savants*, 1817, p. 745 et suiv., et *Mémoire sur Eudoxe*, p. 16.

parties de la circonférence, d'après un mode de division employé par lui (1).

Maintenant examinons les données d'Eratosthène. 1° Syène n'était pas sur le tropique; car elle n'était pas à 23° 43′ de latitude, quantité égale à l'obliquité de l'écliptique pour l'époque d'Eratosthène (2), mais bien à 24° 5′ 23″ de latitude, d'après les observations de M. Nouet. 2° La différence de latitude entre Syène et Alexandrie n'est pas de 7° 8′ 34″ et encore moins de 7° 12′, mais de 7° 6′ 54″ environ. 3° Les deux villes ne sont pas sur le même méridien, mais à près de 3° de longitude l'une de l'autre. 4° La distance rectiligne des deux villes n'est pas de 5000 stades grecs de 184m,8, mais d'environ 4103 de ces stades. Le nombre des stades philétériens serait moindre encore. Comment Eratosthène avait-il obtenu ces données fautives? Il devait sans doute la première à des relations de voyageurs, qui disaient qu'à Syène, au solstice d'été, un bâton vertical ne donnait pas d'ombre à midi; la deuxième à des observations qu'il avait faites lui-même à Alexandrie avec le cadran σκάφη; la troisième à une opinion inexacte, mais bien difficile alors à rectifier, sur la direction précise de la ligne droite menée d'Alexandrie à Syène; la quatrième enfin à des calculs approximatifs des voyageurs grecs et égyptiens qui avaient fait le trajet d'Alexandrie à Syène, sans doute en remontant le Nil. Enfin, la notion du procédé mathématique et la solution du problème appartenaient à Eratosthène. Chacune de ses données étant défectueuse, le résultat n'aurait pu être exact que par hasard. Il était très-loin de l'être. Mais l'erreur était pourtant moindre de plus de moitié que dans l'évaluation à 300 000 stades.

Du reste, il résulte d'un témoignage de Pline (3) qu'Eratosthène avait fait, le long du golfe Arabique, des observations qui l'avaient confirmé dans son opinion. Il avait cru trouver, à l'aide du gnomon, que le port de Bérénice était, comme Syène, sous le tropique, et que le port de Ptolémaïs-Epithéron, de même que Méroé, où le

(1) Voy. Strabon, II, p. 113 D; Dionysodore, cité par Pline, II, 109 (112), t. I, p. 205-206 de Sillig, et l'opuscule *sur les Phénomènes d'Aratus*, p. 260 de l'*Uranologium*. Comp. M. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. I, p. 180, note 27.

(2) Pour trouver l'obliquité de l'écliptique à une époque ancienne, il faut prendre la valeur exacte de cette obliquité à une époque moderne, et ajouter 0″,457 autant de fois qu'il y a d'années entre les deux époques. Eratosthène, Hipparque et Ptolémée évaluaient cette obliquité à 23° 51′ 20″. Voy. Ptolémée, *Grande comp. math.*, I, 10.

(3) VI, 29 (34), t. I, p. 461-462 de Sillig. Comp. II, 73-74 (75-76), t. I, p. 175-176.

mathématicien Philon avait fait des observations gnomoniques (1), devait être autant au sud de Bérénice et de Syène, que Syène était au sud d'Alexandrie. Or, en consultant les navigateurs (2), Eratosthène crut, de même, trouver que la distance était de 5000 stades. Plus tard il fut reconnu par les navigateurs que cette distance n'était que de 4000 stades (3).

Au IIe siècle avant J.-C., Hipparque accepta les quatre données d'Eratosthène concernant les latitudes et les longitudes d'Alexandrie et de Syène, et la distance itinéraire de ces deux villes, faute de posséder lui-même des données plus sûres (4). S'il faut en croire Pline (5), Hipparque, hésitant sans doute entre l'évaluation à 300 000 stades et l'évaluation à 252 000 stades, proposa d'ajouter un peu moins de 26 000 stades (6) à la dernière. On aurait donc ainsi de 277 000 à 278 000 stades. Pourtant ce fut aux 252 000 stades d'Eratosthène qu'Hipparque crut devoir s'en tenir dans ses calculs de géographie mathématique, mais sans approuver tout à fait cette mesure (7). Pline lui-même (8), par des considérations bizarres, veut ajouter 12 000 stades à la mesure d'Eratosthène, de manière à avoir 264 000 stades pour la circonférence de la terre.

Strabon, qui vivait sous les règnes d'Auguste et de Tibère, s'en tint à la mesure d'Eratosthène, dont il accepta les quatre données. Ptolémée (9) accepta les deux premières, modifia légèrement la troisième, et rejeta la quatrième, non d'après une opération géo-

(1) Voy. Strabon, II, p. 77 A.

(2) Voy. Pline, ll. cc. Martianus Capella (VI, 598) parle de mesures exécutées par ordre des Ptolémées. Mais voyez la réfutation de cette assertion par Mannert, *Einleitung in die Geographie der Alten*, p. 99-100.

(3) Voy. Arrien, *Périple de la mer Erythrée*, au commencement. En outre, à en croire un anonyme (joint à Macrobe, éd. de Gronov, préface, p. 8, ou éd. de Janus, t. I, p. 219-220), Eratosthène aurait cru trouver, avec l'astrolabe, qu'il fallait parcourir 700 stades du nord au midi pour que le pôle s'abaissât d'un *degré*. Mais cet anonyme, qui parle des *anciens* (*veteres*), paraît être un moderne. Eratosthène ne comptait pas par *degrés*.

(4) Voy. Strabon, II, p. 113 B-114 A et p. 131-132. Comp. I, p. 62, et II, p. 93-94.

(5) II, 108 (112), t. I, p. 205 de Sillig.

(6) C'est le nombre donné par M. Sillig d'après les meilleurs manuscrits. Les anciennes éditions et quelques manuscrits donnent 25 000. Gossellin veut lire 7200 pour retrouver le nombre de 259 200; mais nous avons vu que ce nombre résulte d'une erreur de copie dans le texte de Marcien d'Héraclée. Comp. Bernhardy, *Eratosthenica*, p. 7.

(7) Voy. Strabon, I, p. 62 C, D; II, p. 113 C, D, et p. 131 D-132 A.

(8) II, 109 (113), t. I, p. 206 de Sillig.

(9) *Grande composition de mathématique*, I, 10, et V, 12; *Géographie*, IV, 5, §§ 46 et 73, et VIII, 15, §§ 10 et 15.

désique, mais d'après un calcul fondé sur sa mesure de la terre, obtenue, comme nous le verrons, d'après d'autres données.

Avant l'époque de Strabon, l'on opposa à l'évaluation d'Eratosthène diverses autres évaluations de la circonférence du globe terrestre (1). Mais nous n'avons de renseignements précis que sur deux d'entre elles, dues toutes deux à un même savant. Posidonius, né à Apamée en Syrie vers 134 avant J.-C., philosophe stoïcien, astronome et géographe, après avoir parcouru en observateur une partie de la côte occidentale d'Espagne baignée par l'Océan et les bords septentrionaux de la Méditerranée, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à Athènes, alla se fixer à Rhodes; et après avoir composé de nombreux ouvrages, il mourut dans un voyage à Rome, en l'an 60 avant J.-C. (2). Il a attaché son nom à deux évaluations de la circonférence du globe terrestre, qui serait, suivant l'une, de 240 000 stades, et suivant l'autre, de 180 000 stades. La première évaluation était probablement consignée dans les *Éléments de météorologie* de Posidonius, ouvrage que Cléomède avait sous les yeux; elle différait peu de celle d'Ératosthène, et elle paraît avoir trouvé peu de crédit, puisqu'elle n'est citée que par Cléomède et par un anonyme (3). L'autre, probablement plus récente, était sans doute consignée par Posidonius dans son *Traité de l'Océan* mis à profit par Strabon : c'est celle que Strabon (4) mentionne sous le nom de Posidonius : adoptée par Marin de Tyr et par Ptolémée (5), elle a été généralement acceptée depuis le Ier siècle de notre ère (6). Rien ne prouve que l'une ou l'autre de ces deux évaluations eût été déjà proposée avant Posidonius (7) : elles s'écartent de la vérité en sens contraires; la première s'en écarte par excès un peu moins que celle d'Eratosthène; la dernière s'en écarte par défaut à peu près autant que celle d'Eratosthène s'en écarte par excès. Commençons par la première évaluation.

Voici quelles en étaient les données d'après Cléomède : 1° Posido-

(1) Voy. Strabon, I, p. 62 C, et II, p. 95 B.

(2) Voy. Bake, *Posidonii Rhodii reliquiæ doctrinæ* (Leyde, 1810, in-8).

(3) Voy. Cléomède, I, 10, p. 63-65 de Bake, et l'opuscule *Sur la forme et la grandeur de la terre*, dans les *Anecdota græca* de Siebenkees, II, p. 95.

(4) II, p. 95 B. Comp. p. 102 C.

(5) Voy. Ptolémée, *Géographie*, I, 7, §1; I, 11, § 2, et VII, 5, § 12. Comp. I, 3.

(6) Voy. Théon, *Sur la Grande composition mathématique*, p. 23, éd. de Bâle, ou p. 62-63, éd. d'Halma; Simplicius, *Du ciel*, fol. 136 Ald., ou p. 508 *b* de Brandis, et Philoponus, *Météorol.*, fol. 79 Ald.

(7) Ce serait en vain qu'on voudrait le conclure des expressions de Strabon, II. p. 95.

nius croyait que Rhodes et Alexandrie étaient sur le même méridien. 2° Il admettait, mais *par hypothèse* seulement, que la distance de Rhodes à Alexandrie était de 5 000 stades. 3° Il disait qu'à Alexandrie l'étoile Canope (α du navire) s'élevait sur l'horizon jusqu'à $\frac{1}{48}$ du méridien. 4° Il disait que la ville de Rhodes était à la latitude la plus haute où l'étoile Canope fût visible, et que cette étoile n'y faisait qu'apparaître un instant sur l'horizon. D'où il concluait que 5000 stades étaient $\frac{1}{48}$ de la circonférence du globe, et que par conséquent cette circonférence était de 240 000 stades.

Examinons chacune des données de ce calcul : 1° Rhodes est près de 2° à l'ouest du méridien d'Alexandrie. Mais Posidonius ne faisait ici que répéter une erreur d'Ératosthène et d'Hipparque (1). 2° L'évaluation de quelques navigateurs, admise par Posidonius *à titre d'hypothèse*, pour la distance de Rhodes à Alexandrie, était reconnue trop forte dès avant lui : en la mentionnant, Ératosthène déclarait que d'après les navigateurs les plus dignes de foi, cette distance était tout au plus de 4000 stades (2). Isidore (3) la faisait de 4664 stades. En cherchant avec le gnomon la différence de latitude entre Rhodes et Alexandrie, Ératosthène avait calculé qu'à raison de 252 000 stades pour la circonférence, cette différence de latitude devait donner 3750 stades (4), c'est-à-dire un peu moins de $\frac{1}{67}$ du méridien. La distance des parallèles de Rhodes et d'Alexandrie était évaluée à 3640 stades par Strabon (5), qui comptait pour la circonférence entière 252 000 stades, et à 2500 stades environ par Ptolémée (6), à raison de 180 000 stades pour la circonférence. Mais Ptolémée connaissait la différence des méridiens des deux villes, tandis que Strabon les plaçait sur le même méridien. En réalité, la distance d'Alexandrie à Rhodes est d'un peu moins de 3100 stades de 184^{m},8, et la distance entre les parallèles d'Alexandrie et de Rhodes est d'environ 3083 stades et demi. Ainsi les 5000 stades de Posidonius étaient bien loin de la vérité. Du reste, il ne les acceptait qu'*à titre d'hypothèse* et sans doute de *maximum*. Mais, dès lors, son évaluation de la circonférence de la terre ne devait être non plus pour lui qu'une *hypothèse* ou un *maximum*. Dès lors aussi

(1) Voy. Strabon, II, p. 86 A, p. 92 B-93 A, et p. 114 C.
(2) Voy. Strabon, I, p. 25 B, II, p. 86 A, et surtout p. 125 D-126 A.
(3) Dans Pline, V, 31 (36), t. I, p. 388-389 de Sillig. Pline compte 8 stades au mille.
(4) Voy. Strabon, II, p. 126 A.
(5) II, p. 134 A, B.
(6) Il faut se souvenir que Ptolémée compte 500 stades au degré, et comparer les latitudes qu'il assigne à Rhodes et à Alexandrie dans sa *Grande comp. math.*, II, 6, et V, 12, et dans sa *Géogr.*, IV, 5, § 9, et V, 2, § 34.

nous ne devons pas nous étonner qu'il se soit contenté d'une très-médiocre exactitude dans les autres données de son calcul. 3° La latitude d'Alexandrie est d'un peu plus de 31° 12′. La distance polaire de l'étoile Canope était alors d'un peu plus de 37° 32′. La hauteur *vraie* de cette étoile sur l'horizon d'Alexandrie devait être alors d'un peu plus de 6° 20′, et sa hauteur *apparente* sur ce même horizon, à cause de la réfraction astronomique, devait être de plus de 6° 28′ à l'époque de Posidonius (1). Or $\frac{1}{48}$ du méridien donne 7° 30′. Posidonius s'est donc trompé de près de 1° 10′ en trop sur la hauteur vraie de l'étoile Canope à Alexandrie, et de plus de 1° 1′ sur la hauteur apparente. 4° Il est plus surprenant que Posidonius ait pu dire que l'étoile Canope ne faisait qu'apparaître un instant sur l'horizon de Rhodes, et que plus loin au nord on ne la voyait plus du tout. Proclus (2) se joint à Cléomède pour attester que, suivant Posidonius, l'étoile Canope ne faisait qu'*effleurer* (παραξέοντα) l'horizon de Rhodes. Pline (3) répète la même assertion pour son propre compte. Cependant Posidonius lui-même (4) nous apprend qu'Eudoxe avait constaté que cette étoile est visible à Cnide. Or Cnide est à 15′ environ au nord de Rhodes. Suivant Gossellin et M. Letronne, l'étoile Canope s'élevait de près de 3° sur l'horizon de Rhodes; Posidonius de Rhodes n'avait donc pu dire sérieusement qu'elle ne faisait qu'apparaître sur cet horizon : c'était là de sa part, dit M. Letronne, une pure hypothèse donnée comme fausse par lui-même, et par conséquent il n'avait nullement entendu proposer une mesure même approximative de la circonférence du globe. Mais cette opinion de Gossellin et de M. Letronne s'appuie sur un faux calcul. En l'an 92 avant Jésus-Christ, vers le milieu de la longue vie de Posidonius, cette étoile devait être à un peu moins de 52° 28′ de déclinaison australe (5),

(1) La distance polaire australe de Canope était de 37° 32′ 25″ environ, comme nous allons le voir. La latitude d'Alexandrie est de 31° 12′ 17″. Voy. M. Letronne, *Acad. des Inscr.*, t. VI, p. 283. La différence est de 6° 20′ 8″. Il faut ajouter 8′ 27″ environ pour la réfraction astronomique à cette hauteur.

(2) *Sur le Timée*, p. 277 E, éd. de Bâle, ou p. 671-672, éd. de Schneider.

(3) II, 70 (71), t. I, p. 173 de Sillig.

(4) Dans Strabon. II, p. 119 D. Comp. Théon de Smyrne, *Astron.*, chap. I, p. 142 de mon édition, et Hipparque, *sur Aratus*, I, 26.

(5) Ideler (*Académie des sciences de Berlin*, 1825, p. 184) dit 52° 25′. Je trouve 52° 27′ 35″ ou environ 52° 28′, en résolvant un triangle sphérique dans lequel un côté est égal à l'obliquité de l'écliptique telle qu'elle était alors, c'est-à-dire à 23° 41′ 43″ environ, un autre côté est égal au complément de la latitude de l'étoile Canope, c'est-à-dire à 14° 9′, et l'angle compris entre ces deux côtés est égal à 90° plus la longitude de l'étoile calculée pour cette époque, c'est-à-dire à 164° 51′. Le côté opposé à cet angle est le complément de la déclinaison de l'étoile. Je ne sa

et par conséquent à un peu plus de 37° 32′ de distance polaire australe. Elle pouvait donc s'élever à l'horizon jusque vers 37° 32′ de latitude terrestre, et elle pouvait même être visible au delà du 38e degré de latitude terrestre, à cause de la réfraction astronomique (1). Hipparque n'avait donc pas tout à fait tort de croire (2) que cette étoile pouvait encore être vue à l'horizon d'Athènes ; mais il avait tort de prêter à l'étoile une distance polaire australe de 38° 30′ et de réduire la latitude d'Athènes à 37°. La latitude de la ville de Rhodes est de 36° 28′ 30″ environ. La hauteur *réelle* de l'étoile Canope au-dessus de l'horizon de cette ville devait donc être de près de 1° 4′. Voilà donc encore une erreur de 1°, mais en moins cette fois, sur la hauteur *vraie* de l'étoile Canope à l'horizon de Rhodes. La hauteur *apparente* devait être de plus de 1° et demi à cause de la réfraction astronomique à l'horizon. L'erreur est moindre de moitié que Gossellin et M. Letronne ne l'ont prétendu. Les deux dernières erreurs de Posidonius concourent à diminuer la différence de latitude entre Alexandrie et Rhodes, et par conséquent elles contribuent encore à faire de sa mesure de la terre un *maximum*. D'un autre côté, Strabon (3) nous apprend que dans une ville d'Espagne située *à 400 stades de Gadès*, Posidonius avait vu à l'horizon l'étoile Canope, bien visible, disait-il, quand on s'écartait de la côte d'Espagne vers le sud. MM. Mannert (4) et Forbiger (5) font dire à Strabon que cette ville était à 400 stades *au nord* de Gadès. Mais Strabon ne dit nullement cela. Il nous apprend, au contraire, que Posidonius, d'après des observations astronomiques, plaçait sur un même parallèle Gadès, les colonnes d'Hercule, la ville d'Espagne d'où il avait vu Canope à l'horizon, et les villes de Rhodes et de Cnide. Cependant les latitudes de ces lieux étaient comprises dans un intervalle de plus d'un demi-degré, et Posidonius ne pouvait ignorer que Gadès n'est pas directement à l'ouest des colonnes d'Hercule, ni Cnide directement à l'ouest de Rhodes. Il est donc de plus en plus évident qu'il devait considérer ses 240 000

comment Gossellin (notes sur Strabon, II, t. I, p. 328) et M. Letronne (*Académie des inscriptions*, t. VI, p. 316-317) ont cru trouver pour cette déclinaison 51° 18′. D'où M. Letronne conclut qu'avec la réfraction astronomique, l'étoile devait paraître 2° 50′ ou près de 3° au-dessus de l'horizon de Rhodes. Cette erreur a été copiée par M. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. I, p. 359 et 360, notes 27 et 29.

(1) La quantité moyenne de cette réfraction *à l'horizon* est de 33′.

(2) *Sur Aratus*, I, 26, p. 207 A de l'*Uranologium* (1630, in-fol.).

(3) II, p. 119 D.

(4) *Einleitung in die Geographie der Alten*, p. 109.

(5) *Handbuch der alten Geographie*, t. I, p. 359, note 27.

stades comme le *maximum* des évaluations probables de la circonférence du globe terrestre, et non comme une mesure exacte, à laquelle sans doute il n'osait aspirer.

Strabon (1) ne dit pas si c'était aussi de l'observation de l'étoile Canope sous les parallèles d'Alexandrie et de Rhodes que Posidonius avait déduit son autre évaluation de circonférence de la terre. S'il en était ainsi, il faudrait qu'il eût cru que la distance de 3750 stades entre les deux villes, distance donnée par Ératosthène comme corollaire de son évaluation de la circonférence du globe à 252 000 stades, était en même temps appuyée par les estimations des voyageurs; ou du moins il faudrait qu'il eût admis que c'était le *minimum* de cette distance douteuse. En multipliant 3750 stades par 48, il aurait trouvé 180 000 stades pour la valeur de la circonférence du globe, ou plutôt pour le *minimum* des évaluations probables de cette quantité. Il n'y a nulle difficulté à admettre que Posidonius ait pu procéder ainsi. Ptolémée (2) déclare que cette évaluation est celle qui s'appuie sur *les mesures les plus exactes*. Théon d'Alexandrie (3) suppose que Ptolémée l'avait vérifiée lui-même. Ptolémée (4) et Simplicius (5) indiquent les procédés par lesquels on prétendait en avoir constaté l'exactitude : c'était en choisissant, au moyen de l'astrolabe armillaire, deux étoiles dont les déclinaisons différaient de 1°, et en cherchant ensuite, avec le même instrument, deux lieux dans chacun desquels l'une de ces étoiles passait au zénith ; en estimant la distance des parallèles sur lesquels étaient les deux lieux d'observation, l'on trouvait environ 500 stades : ce qui donnait 180 000 stades pour la circonférence entière.

Nous le répétons, pour Posidonius, 180 000 stades et 240 000 stades étaient, selon toute apparence, le *minimum* et le *maximum* des évaluations probables de la circonférence de la terre. Ptolémée a pris pour valeur vraie le *minimum* de Posidonius, de même que, pour la quantité séculaire de la précession des équinoxes, il a donné comme vraie et il a prétendu avoir vérifié lui-même la quantité qu'Hipparque avait donnée expressément et avec une juste réserve comme le *minimum* des évaluations possibles.

Maintenant disons quelques mots d'une mesure à peu près exacte

(1) II, p. 95 B. Comp. p. 102 C.

(2) *Géogr.*, VII, 5, § 12.

(3) *Sur la grande comp. math. Ptolémée*, p. 23, éd. de Bâle, ou p. 62-63, éd. d'Halma.

(4) *Géogr.*, I, 3.

(5) *Du ciel*, fol. 136 Ald., ou p. 508 *b* de Brandis.

de la circonférence du globe, attribuée faussement aux Grecs. Suivant Cléomède (1), Posidonius disait qu'au solstice d'été, quand, à l'instant de midi, à Syène, le gnomon ne donnait pas d'ombre, le même phénomène avait lieu autour de Syène dans un cercle dont le diamètre était de 300 stades, et il remarquait que le diamètre de ce cercle devait être à la circonférence du globe terrestre comme le diamètre *réel* du soleil était à l'orbite que le soleil décrivait, suivant lui, autour de la terre. Il supposait que l'orbite du soleil devait bien être égale à 10 000 fois la circonférence du globe terrestre. Il en concluait que le diamètre *réel* du soleil, quelle que fût d'ailleurs la valeur de la circonférence du globe terrestre, devait être égal au moins à 10 000 fois 300 stades, c'est-à-dire à 3 000 000 de stades. Voilà tout ce que dit Cléomède. L'arc auquel correspondaient les 300 stades étant hors de question, ce calcul n'impliquait aucune évaluation de la circonférence de la terre. Il est vrai que Posidonius aurait pu changer le problème, prendre pour inconnue cette circonférence, et établir la proportion suivante : la circonférence de la terre est à 300 stades comme 360° sont au diamètre *apparent* du soleil. Mais rien n'indique que Posidonius ou quelque autre astronome de l'antiquité ait eu la pensée de ce calcul. M. Ukert (2) *suppose* que des astronomes anciens, estimant le diamètre apparent du soleil à un demi-degré, étaient arrivés à 216 000 stades pour la circonférence de la terre. Mais cette supposition de M. Ukert ne trouve aucun appui dans le texte de Cléomède, ni dans aucun autre. D'ailleurs les anciens n'estimaient pas le diamètre apparent du soleil à un demi-degré tout juste (3). Du reste, même en prenant cette estimation, ce serait *par hasard* et par la compensation de trois erreurs, qu'on serait arrivé ainsi à un résultat à peu près exact. Car, 1° le cercle où, en un instant donné, les gnomons n'ont pas d'ombre, n'a pas exactement 300 stades de diamètre; mais il doit avoir environ 308 stades de 184^{m},8, s'il doit satisfaire à la proportion ci-dessus. 2° Syène, étant à 23′ 40″, ou à peu près 230 stades au nord du tropique, était en dehors de ces cercles, qui avaient leurs centres

(1) II, 1, p. 98-99 de Bake. Comp. p. 94.

(2) *Geographie der Griechen und Rœmern*, t. I, part. II, p. 50.

(3) Les anciens, en général, admettaient que les diamètres apparents du soleil et de la lune étaient à peu près égaux entre eux. Suivant Aristarque de Samos, le diamètre de la lune était de 2°. Suivant Hipparque, ce diamètre était de 33′ 14″ environ. Suivant Ptolémée, le diamètre de la lune variait de 31′ 20″ à 35′ 20″, et le diamètre du soleil était toujours à peu près de 31′ 20″. Voyez Aristarque et Pappus, p. 569-571 du t. III des *Opera mathematica* de Wallis, et Ptolémée, *Grande composition mathématique*, IV, 9, et V, 14 et 15.

sur le tropique et 154 stades de rayon. 3° Le diamètre du soleil a pour valeur moyenne 32′ 2″,8, pour *maximum* 32′ 35″,6, et pour *minimum* 31′ 30″,5. Laissons donc cette mesure, à laquelle il n'est pas prouvé que les anciens aient jamais songé, et tâchons d'apprécier celles qui appartiennent réellement à l'antiquité.

Le stade étant de 184m,8 à peu près (1), le méridien du globe terrestre est, non pas précisément de 216 000 stades, comme Gossellin (2) et d'autres savants (3) l'ont admis, mais de 216 489 stades environ (4). Cette valeur vraie est intermédiaire entre les deux évaluations de Posidonius, mais plus rapprochée de 240 000 stades que de 180 000. De ces deux évaluations la première est trop forte d'un peu moins de $\frac{1}{9}$, et la deuxième est trop faible de près de $\frac{1}{6}$. Toutes les évaluations grecques que nous venons d'énumérer se sont rapprochées peu à peu de la vérité ; mais elles en sont restées encore assez loin. Leur inexactitude est la conséquence toute naturelle de l'insuffisance des procédés et des données que nous venons d'indiquer d'après les anciens eux-mêmes ; et il n'y a aucun motif de suspecter à cet égard la véracité de leurs témoignages.

Je sais bien que dans un mémoire (5) lu à l'académie des inscriptions en 1817 et publié en 1822, M. Letronne a prétendu prouver que jamais les Grecs n'avaient exécuté réellement une mesure de la terre. S'il s'agit d'une mesure exacte et rigoureusement scientifique, il avait raison. Mais, s'il s'agit d'une approximation telle qu'on pouvait l'obtenir alors, toute l'argumentation de M. Letronne tombe devant les faits tels que je viens de les présenter. M. Letronne supposait alors, bien gratuitement, qu'il avait existé, avant le développement de la science grecque, une mesure exacte de la terre, et que les Grecs avaient reproduit, en employant différents stades, diverses expressions équivalentes de cette mesure unique. Cette hypothèse, bien vite abandonnée par M. Letronne, mais conservée par d'autres savants, tombe de même devant les simples notions de métrologie ancienne que j'ai exposées dans la IIIe partie de cet examen, et devant l'indication fidèle, que je viens de donner,

(1) Voy. plus haut, § III.

(2) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 46, 53, et 158-159.

(3) Voy. par exemple, Ideler, mémoire cité, IIIe partie, *Académie des sciences de Berlin*, 1825, p. 174.

(4) En effet, la valeur du méridien terrestre est de 40 007 156m. Voy. M. Saigey, *Physique du globe*, IIe partie, p. 85. Or 40 007 156 divisés par 184m,8, valeur du stade, donnent pour quotient 216 489 stades environ.

(5) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 261-323.

des procédés insuffisants, mais très-réels, par lesquels les Grecs avaient obtenu leurs approximations grossières de la circonférence du globe. Je pourrais m'en tenir là sur ce point. Mais voici une autre réfutation non moins péremptoire.

Lorsque des poids de même nom et des monnaies de même nom avaient des valeurs différentes suivant les contrées et les époques, les écrivains anciens avaient soin de distinguer ces valeurs diverses de quantités homonymes (1). Rien de semblable pour les stades contenus dans les diverses évaluations de la circonférence du globe terrestre. Les auteurs qui rapportent ces évaluations auraient-ils donc parlé tout exprès de manière à n'être pas compris? Qu'auraient signifié toutes ces évaluations, si chacune avait été exprimée à l'aide d'une unité différente et entièrement inusitée dans la métrologie ancienne, comme l'étaient, ainsi que je l'ai prouvé (2), tous les *stades* prétendus *astronomiques*, et si toutes ces unités, nullement définies dans leur valeur, avaient toutes reçu un même nom, sans aucune distinction, celui de *stade?* Énoncer ces évaluations diverses, c'était ne rien dire, si l'inconnue du problème était précisément l'unité employée. En effet, qu'importait de dire, avec certains mathématiciens, que la circonférence de la terre était de 400 000 x et le degré de 1111 x et $\frac{1}{9}$; ou, avec d'autres mathématiciens, que la circonférence était de 300 000 x et le degré de 833 x et $\frac{1}{3}$; ou, avec Ératosthène et Hipparque, que la circonférence était de 252 000 x et le degré de 700 x; ou, avec Posidonius, que la circonférence était de 240 000 x et le degré de 666 x $\frac{2}{3}$; ou bien, avec le même Posidonius et Ptolémée, que la circonférence était de 180 000 x et le degré de 500 x? Qu'importait, dis-je, de poser toutes ces équations, si les valeurs de x, c'est-à-dire du stade, dans ces équations diverses, étaient différentes entre elles et n'étaient ni *connues* ni même *cherchées?* S'il en était ainsi, la question tout entière restait à résoudre, et cette question était celle-ci : quelles étaient les longueurs réelles et itinéraires de ces diverses espèces de stades? Il est vrai que, suivant Bailly, Gossellin et leurs disciples, les *astronomes de l'âge d'or* avaient su tout cela. Mais, apparemment, les astronomes grecs ignoraient la solution de cette question, puisqu'ils ne la donnaient pas; ils ne comprenaient pas même la question, puisqu'ils croyaient avoir fait connaître la grosseur de la terre, en disant combien de fois diverses longueurs *inconnues*, les *stades*,

(1) Voy. M. Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*.
(2) § III de cet examen.

étaient comprises dans la circonférence qu'il s'agissait de mesurer. De la part d'Ératosthène, d'Hipparque, de Posidonius et de Ptolémée, une telle *balourdise* est incroyable, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que pas un seul auteur ancien ne se soit étonné de leur silence, et ne se soit avisé de leur demander quelles étaient les longueurs itinéraires de leurs stades.

Mais c'est trop nous arrêter à cette absurde hypothèse, qui ne peut se soutenir qu'en prêtant aux plus grands mathématiciens de l'antiquité une stupidité grossière en fait de mathématiques, et en prêtant, par compensation, aux *astronomes* supposés *de l'âge d'or* une science d'une perfection imaginaire. Rentrons dans la vérité et dans l'évidence. Quand tous les auteurs grecs qui proposent ou mentionnent des mesures de la terre nommaient le *stade*, ils nommaient une unité bien connue d'eux et de leurs lecteurs. C'est pourquoi toutes ces évaluations diverses en stades avaient pour eux des significations précises et différentes entre elles. Nous avons vu, d'ailleurs, qu'un des éléments de leurs calculs consistait en distances terrestres, évaluées diversement d'après des données insuffisantes, mais évaluées en *stades réels*, et non en ces prétendus *stades astronomiques* inventés par les modernes. Les stades de leurs données géodésiques étant des *stades réels*, il en était de même des stades de la valeur trouvée; seulement cette valeur participait à l'incertitude et à l'inexactitude de la donnée elle-même. En effet, les auteurs anciens nous attestent que ces diverses évaluations n'étaient pas du tout équivalentes. Strabon (1) dit expressément que parmi les évaluations postérieures à celle d'Ératosthène, l'évaluation de Posidonius était *celle qui faisait la terre la plus petite*. Le même auteur (2) nous apprend que sous le parallèle de Rhodes, la longueur de la terre habitée, de l'est à l'ouest, longueur égale à 70 000 stades environ suivant Ératosthène et Posidonius, était le tiers de la circonférence de ce parallèle suivant le premier de ces deux auteurs, et la moitié de ce même parallèle suivant le dernier. C'étaient donc bien les deux mesures de la Terre, et non l'unité employée, qui étaient différentes. La même conclusion ressort non moins évidemment de cette opinion exprimée par Ptolémée (3), que l'évaluation à 180 000 stades est *celle qui repose sur les mesures les plus exactes*.

Mais voici une question, que j'ai déjà annoncée, et qui mérite un instant d'attention sérieuse. Il s'agit de savoir si les évaluations

(1) II, p. 95 B.
(2) II, p. 83 D, p. 85 C, D, et p. 102 C.
(3) *Géographie*, VII, 5, § 12.

alexandrines de la circonférence du globe terrestre sont exprimées en stades grecs ordinaires de 184^m,8, ou bien si elles sont exprimées, comme M. Saigey (1) le suppose, en stades philétériens. Pour résoudre cette question, rappelons-nous où nous avons trouvé les stades philétériens (2) : c'est d'une part dans des tableaux métrologiques joints à des compilations à l'usage des arpenteurs grecs d'Égypte et d'Asie, d'autre part chez des géographes postérieurs au IVe siècle de notre ère, et nulle part ailleurs. Tous les autres auteurs grecs et romains, soit historiens, soit géographes, antérieurs au IVe siècle de notre ère, ne parlent que d'un stade, savoir, du stade grec contenu 8 fois environ dans le mille romain. Pourtant nous avons reconnu que dès avant la conquête romaine la coudée philétérienne et le stade philétérien existaient, comme mesures officielles et usuelles, sous les successeurs d'Alexandre en Égypte et en Asie. Mais nous avons constaté aussi que la coudée grecque et le stade grec s'étaient conservés parallèlement en Égypte (3), et que les anciennes mesures grecques étaient restées dominantes et usuelles à Cyrène. Ces anciennes mesures grecques se conservèrent sans doute aussi chez les Grecs d'Asie (4). En effet, nous avons trouvé la trace de l'ancienne coudée grecque, peut-être un peu altérée, chez Julien d'Ascalon, et nous avons vu que Philétère de Pergame avait conservé les valeurs attiques des monnaies. En deux mots, dans ces contrées sous les successeurs d'Alexandre, le stade philétérien, formé par l'introduction de la coudée royale des Égyptiens et des Babyloniens dans le stade grec, fut une *mesure usuelle*; mais l'ancien stade y resta, de même que dans toutes les contrées grecques, à titre de *mesure scientifique*. C'est donc à ce dernier stade qu'il faut rapporter toutes les évaluations grecques de la circonférence du globe. En effet, si depuis la fondation d'Alexandrie il y avait eu deux stades *dans l'usage scientifique*, Archimède, Ératosthène, Hipparque, Posidonius, Strabon, Vitruve, Pline, Ptolémée et autres n'auraient pu manquer de définir le stade employé dans les mesures de la terre trouvées, adoptées ou citées par eux, de même, par exemple, que Ptolémée ne laisse pas ses lecteurs confondre les an-

(1) *Métrologie*, p. 61.

(2) Voy. plus haut, § III.

(3) J'ai remarqué aussi que le calendrier macédonien s'était conservé en Égypte sous les Ptolémées, à côté du calendrier égyptien devenu officiel.

(4) Dans mon *Mémoire sur le calendrier chaldéo-macédonien*, j'ai prouvé que le calendrier officiel à Babylone sous les Séleucides était une imitation macédonienne du calendrier athénien de Callippe.

nées, les mois et les jours des périodes callippiques avec les années vagues de l'ère de Nabonassar, les mois et les jours égyptiens, employés par lui en astronomie. Il est évident que pour tous ces auteurs il n'y a qu'un stade. Or quelques-uns d'entre eux se trouvent le définir par comparaison avec le mille romain : leur stade est l'ancien stade grec contenu 8 fois environ dans ce mille (1). Nous avons donc eu raison de rapporter à ce stade unique toutes les évaluations grecques de la circonférence de la terre. Une seule d'entre elles gagnerait à être rapportée au stade philétérien : c'est la seconde évaluation de Posidonius, adoptée par Ptolémée; elle donnerait alors une valeur qui serait trop faible de $\frac{1}{20}$ pour le 30[e] degré de latitude. Mais, comme elle doit être rapportée au stade ordinaire, elle est trop faible d'un peu moins de $\frac{1}{6}$ pour le degré moyen du méridien, et presque exactement de $\frac{1}{6}$ pour le 30[e] degré de latitude, auquel elle devrait convenir.

Je crois avoir prouvé surabondamment que les mesures grecques de la circonférence du globe sont à la fois réelles et très-imparfaites, et qu'elles ne sont pas des reproductions diversement formulées d'une antique mesure égyptienne ou asiatique, merveilleusement exacte et antérieure aux temps historiques. Il me reste à prouver que l'existence de cette mesure parfaite, à une époque si reculée, ne peut être raisonnablement admise. J'ai déjà montré (2) combien

(1) Voy. Strabon, Vitruve et Pline cités plus haut, § III. Voy. aussi Agathémère I, 1. C'est ici le lieu de remarquer que l'abrégé de géographie en deux livres qui, porte le nom d'Agathémère se compose de trois opuscules distincts, comme M. Hoffmann l'a montré (préf. en tête de son éd. d'Arrien, Agathémère, etc., p. VIII-XIX). Le premier opuscule (I, 1-5) est une petite géographie rédigée d'après Artémidore et Ménippe, peut-être par un écrivain nommé Agathémère : le stade est la seule mesure qui y soit employée. Le deuxième opuscule (I, 6-8) est un extrait du I[er] livre de la *Géographie* de Ptolémée ; la circonférence du globe y est évaluée à 180 000 stades; on y emploie comme mesures les stades et les degrés. Le troisième opuscule est une compilation d'extraits de divers ouvrages. Dans le I[er] chapitre (II, 1), la circonférence du globe est évaluée à 252 000 stades : on y compte 8 *stades au mille* et 30 stades au schœne. Les onze chapitres suivants (II, 2-12) sont une petite géographie descriptive sans indication de distances. Le chapitre suivant (II, 13) indique les dimensions de la terre habitée : les distances y sont données en stades et en milles, à raison de 7 stades ½ par mille ; la circonférence du globe y est évaluée à 180 000 stades. Ici le compilateur confond le stade philétérien avec le stade proprement dit. Le chapitre dernier (II, 14), en grande partie extrait de Strabon, donne les dimensions des mers et des terres connues ; mais à l'indication des stades le compilateur ajoute celle des milles, à raison de 7 stades ½ par mille, tandis que suivant Strabon le mille est de 8 stades. C'est encore, de la part du compilateur, la même confusion.

(2) § II.

elle est invraisemblable. Elle aurait donc besoin d'être bien fortement attestée. Nous allons voir qu'elle ne l'est en aucune façon.

D'abord, parmi les auteurs grecs ou romains, notamment dans l'école néoplatonicienne, il y en a eu qui ont vanté outre mesure les antiquités égyptiennes ou orientales aux dépens de la Grèce, et la *chaîne d'or de la tradition* aux dépens du libre progrès de l'esprit humain dans les sciences. Par exemple, le savant Proclus a rejeté la précession des équinoxes comme une nouveauté grecque, par respect pour l'astronomie des Chaldéens et des Égyptiens. L'empereur Julien mettait le soleil plus loin de nous que les étoiles fixes, par respect pour la doctrine sacrée des mages (1). Les premiers philosophes de la Grèce et Platon lui-même ont été accusés par des Grecs d'avoir été les plagiaires des Égyptiens (2). Or, y a-t-il un seul auteur ancien qui ait accusé les astronomes grecs d'avoir fait semblant de trouver eux-mêmes des mesures de la terre, tandis qu'ils n'auraient fait que reproduire des mesures égyptiennes ou asiatiques? Non, il n'y en a pas un. Seulement parmi les éléments d'un calcul prétendu égyptien sur les distances des corps célestes, Macrobe cite l'évaluation de la circonférence de la terre à 252 000 stades. Un petit nombre d'auteurs d'une époque peu ancienne, y compris Macrobe, ont attribué, à tort ou à raison, aux Égyptiens et aux peuples de l'Asie quelques mesures de la terre. Examinons ces témoignages.

M. Walckenaër (3) affirme que, suivant le moine Cosmas, les Indiens donnaient 400 000 coss à la circonférence de la terre, et que telle est l'origine des 400 000 stades d'Aristote. Je n'ai trouvé rien de semblable dans l'ouvrage de Cosmas. Ce moine égyptien voyageait dans l'Inde vers le milieu du VI[e] siècle de notre ère. Il a introduit dans sa *Cosmographie* prétendue *chrétienne* quelques imaginations bizarres de la cosmographie *populaire* des Indiens et des Perses (4). Il ne croyait pas à la sphéricité de la terre. Suivant lui, la terre était une surface rectangulaire entourée par les eaux et dont la longueur était double de la largeur. Il dit que, *d'après les Indiens*, la ligne menée de l'orient de la Chine à l'extrémité de la *terre habitée*, à travers la Perse jusqu'au pays des Romains, traverse

(1) J'expliquerai tout cela dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne.*

(2) Voy. mes *Études sur le Timée*, t. I, p. 323 et suiv., et t. II, p. 108 et suiv., et p. 130 et suiv.

(3) *Introd. à l'analyse géogr. des itinéraires anciens pour les Gaules*, p. XLII (*Géogr. anc. des Gaules*, t. III).

(4) C'est ce que je montrerai dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne.*

la terre suivant sa longueur par le milieu de sa largeur. Il ajoute que cette ligne, qui mesure la longueur de la terre depuis l'extrémité de la Chine jusqu'à Gadès est de 400 *mansions* ou *étapes* de 30 milles chacune, et que la largeur de la terre habitée, du nord au sud, est de 200 de ces mansions. Il a fallu une bien étrange préoccupation d'esprit pour voir dans ce texte de Cosmas la *circonférence du globe terrestre évaluée à 400 000 coss par les Indiens !* A raison de 8 stades par mille, ce qu'il faut y voir, c'est la longueur de l'ancien continent de l'est à l'ouest évaluée à 96 000 stades, tandis qu'Ératosthène et Posidonius l'évaluaient seulement à 70 000 stades environ.

Il est vrai que dans le *Code des lois des Gentoux* (1) la *longueur* et la *largeur* de la terre sont évaluées à 400 000 coss. Mais, là encore, il a fallu toutes les préoccupations d'esprit de Gossellin (2) pour voir une mesure de la *circonférence du globe*, quand il s'agit expressément d'une mesure de la *longueur* et de la *largeur* de la terre, c'est-à-dire de l'ancien continent, de même que chez Cosmas. Du reste, cette mesure serait d'une exagération extravagante, même pour la circonférence du globe; car le coss ou krosa, mesure de 8000 coudées, quelles qu'aient été d'ailleurs les variations de cette mesure, n'a jamais pu être au-dessous de 2000 mètres (3). Les 400 000 coss donnent donc pour le moins huit cents millions de mètres, non pas pour la circonférence de la terre, mais pour la longueur et la largeur de l'ancien continent. Pourquoi s'en étonner? L'yôdjana est de 4 coss ou krosas (4). Or les *Pouranas* des Indiens donnent cinq cent millions d'yôdjanas à la circonférence de la terre (5)!

Du reste, je suis loin de confondre la cosmographie populaire et fabuleuse de l'Inde avec celle des astronomes indiens. Dans quelques hymnes du *Rig-véda* (6), qui remontent aux plus anciens temps de l'Inde, le *diamètre de la terre* est évalué à 1600 yôdjanas. Peut-être, il est vrai, est-ce au diamètre de la surface, supposée plane et cir-

(1) Traduction française, p. 7 (Paris, 1778, in-4).
(2) *Acad. des inscriptions*, t. VI, p. 145.
(3) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 87-88, et Gossellin lui-même, l. c., p. 147-150.
(4) Voy. M. Saigey, *ibidem*, et Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 469.
(5) Voy. Davis, dans les *Recherches asiatiques*, trad. fr., t. II, p. 304; Delambre *Astronomie ancienne*, t. I, p. 466, et Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. I, p. 458.
(6) Voy. le *Rig-véda*, traduction de M. Langlois, t. I, p. 305 et p. 471, et t. IV, p. 311. Comp. t. I, p. 546, note 22. La sphéricité de la terre paraît être indiquée dans un hymne, mais de la partie la moins ancienne du *Rig-véda*, *ibidem*, t. IV, p. 340.

culaire, de la terre, que cette mesure s'applique dans ces hymnes. Car, en général, la cosmographie des *Védas* est tout à fait grossière et incompatible avec la notion de la sphéricité de la terre (1). Cependant il paraît que cette notion s'était fait jour dans l'Inde dès avant les conquêtes d'Alexandre (2). Depuis ces conquêtes, l'influence des sciences de la Grèce s'étendit dans l'Inde, et il est certain qu'au V[e] siècle de notre ère les brahmes indiens étaient initiés aux connaissances mathématiques et astronomiques des Grecs alexandrins. La rédaction du *Sourya-Siddhanta*, traité sacré sur l'astronomie, et du *Jyôtisham*, calendrier des *Védas*, n'est pas antérieure à cette époque, et l'influence grecque s'y trouve marquée d'une manière incontestable, et mêlée aux notions originales des Indiens (3). Dans ces deux ouvrages (4), le diamètre du globe terrestre est évalué à 1600 yôdjanas, et la circonférence à 5059 yôdjanas. Ces chiffres supposent une estimation très-inexacte du rapport de la circonférence au diamètre. En outre, le chiffre de 1600 yôdjanas pour le diamètre était tout simplement emprunté au *Rig-véda*, où peut-être il ne s'appliquait pas même au diamètre du *globe* terrestre. Vers la fin du V[e] siècle de notre ère, l'astronome indien Aryabhatta assignait à ce diamètre une valeur de 1050 yôdjanas, et à la circonférence une valeur de 3300 yôdjanas (5). Du reste, les valeurs de l'yôdjana dans l'Inde ont été non-seulement extrêmement variables suivant les temps, mais très-multiples et très-différentes à une même époque (6); de telle sorte que, même en supposant l'antiquité et l'originalité d'une mesure indienne du globe exprimée en yôdjanas, on n'en pourrait déterminer le rapport soit avec les mesures grecques, soit avec la mesure véritable.

Parmi les valeurs *possibles* de l'yôdjana, M. Saigey (7) choisit *arbitrairement* une des plus petites, sans pouvoir appuyer cette évaluation sur aucune donnée positive. Prenant une coudée *hypothétique*

(1) J'insisterai sur ce point dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne*.

(2) Voy. Mégasthène, dans Strabon, xv, p. 715 B.

(3) Je le démontrerai dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne*. Du reste, Colebrooke et MM. Lassen et Weber l'ont déjà montré.

(4) Voy. Davis, *Recherches asiatiques*, trad. fr., t. II, p. 303-304, et l'abbé Guérin, *Astronomie indienne*, p. 108.

(5) Voy. Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 392 et p. 467-470, et M. Wish, dans les *Transactions of the royal Asiatic Society*, t. III, p. 509 et suiv.

(6) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 87-88, 104 et 105; Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 469; Abel-Rémusat, *Journal des savants*, 1831, p. 602, et l'abbé Guérin, *Astronomie indienne*, p. 156.

(7) *Métrologie*, p. 88.

de 0m,45, il trouve un yôdjana *hypothétique* de 14 400 mètres, qui, pris 5059 fois, donne 72 849 600 mètres pour le contour de la terre suivant le *Sourya-Siddhanta*. Cette valeur, trop forte de près de moitié, ne diffère pas beaucoup des 400 000 stades d'Aristote (1). M. Saigey en conclut qu'il faut ou qu'Aristote ait emprunté son nombre aux Indous, ou, ce qui est plus probable suivant lui, que les Indous aient copié leur nombre dans le livre d'Aristote. Cette seconde hypothèse est inadmissibe, puisque le nombre de 1600 yôdjanas pour le diamètre de la terre se trouve déjà dans la partie la plus antique du *Rig-véda*. Je ne crois pas davantage à la première hypothèse. Il n'y a aucun rapport nécessaire entre la mesure grecque et la mesure indienne. Supposons que la coudée indienne ait été égale à la coudée royale babylonienne, c'est-à-dire à 0m, 5275 environ : les 5059 yôdjanas de 32 000 coudées chacun donneront 85 395 920 mètres, tandis que les 400 000 stades de 184m,8 chacun donnent 73 920 000 mètres.

Le géographe arabe Edrisi (2) cite une mesure indienne de la terre, d'après laquelle, la circonférence étant divisée en 360°, le degré est de 25 parasanges, la parasange étant de 12 000 coudées et la coudée de 24 doigts : ce qui donne 9000 parasanges ou 108 000 000 de coudées pour la circonférence (3). Or la valeur la plus petite et la plus ordinaire de la parasange est de 30 stades, et le stade est de 400 coudées. Multipliez les 9000 parasanges par 30, ou bien divisez les 108 000 000 de coudées par 400 : d'une manière comme de l'autre, vous avez 270 000 stades. Albatégny mentionne aussi cette évaluation de la circonférence du globe à 27 000 milles ou 9000 parasanges, mais sans en indiquer l'origine (4). Ces 9000 parasanges, équivalant à 270 000 stades, sont très-probablement la reproduction d'une des modifications apportées par les Grecs à la mesure d'Eratosthène. Les astronomes indiens que les Arabes ont connus étaient initiés aux doctrines grecques (5).

Passons aux Chaldéens. Un texte d'Achillès Tatius (6), pris dans

(1) Prenant un stade *imaginaire* de 180 mètres, M. Saigey trouve tout juste 72 000 000 de mètres. Mais 400 000 stades de 184m,8 donnent 73 920 000 mètres.

(2) *Géographie*, *Prolégomènes*, traduction française de M. Jaubert, t. I, p. 2 (Paris, 1836, in-4).

(3) Le texte arabe donne 11 000 parasanges et 132 000 000 de coudées. Mais M. Jaubert remarque que c'est par suite d'une faute évidente de calcul.

(4) Voy. M. Reinaud, Introduction à sa traduction de la *Géographie* d'Aboulfédha § 3, t. I, p. CCLXIX.

(5) Je le prouverai dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne*.

(6) Chap. XVIII, p. 137 de l'*Uranologium* de Pétau (1630, in-fol.).

son sens naturel, signifierait que suivant les Chaldéens, l'arc décrit en une heure par le soleil dans l'orbite qu'il parcourt annuellement autour de la terre serait de 30 stades, et qu'ainsi l'orbite entière, parcourue, suivant les Chaldéens, en 365 jours et $\frac{1}{4}$, serait de 262 980 stades. On a supposé que dans l'interprétation de ce texte il fallait substituer à l'orbite solaire la trace de cette orbite sur la terre. Alors on aurait, pour la mesure d'un grand cercle du globe terrestre, suivant les Chaldéens, non pas 300 000 stades, comme M. Letronne (1) l'a voulu tout exprès pour retrouver ici la mesure citée par Archimède, mais bien 262 980 stades. Cette mesure se rapprocherait beaucoup de celle que Pline a adoptée à titre de variante introduite après coup dans l'évaluation d'Eratosthène. Je montrerai ailleurs (2) que les Chaldéens dont parle Achillès Tatius, écrivain du III[e] ou du IV[e] siècle de notre ère, sont des Chaldéens écrivant en grec et initiés aux connaissances des Grecs.

Quant aux Chaldéens cités par les astronomes arabes, ce sont tantôt ces mêmes Chaldéens grecs par leur éducation, comme Séleucus et Teucer de Babylone, et comme les deux astrologues du nom de Julien (3), tantôt les Nabatéens ou Sabéens de la Chaldée, initiés aussi à la science grecque, et écrivant en langue syriaque (4), tantôt les Syro-Chaldéens, qui, par leurs traductions et leurs commentaires en syriaque et en arabe, ont fait connaître aux Arabes mahométans les ouvrages scientifiques des Grecs (5). Ce sont des Chaldéens de cette dernière espèce qu'il faut reconnaître dans ce passage des *tables* dressées au IX[e] siècle par Mohammed ben Musa Alkarizmi, et traduites en latin par Adelart de Bath (6) : « D'après les Chaldéens, 4000 pas de chameau font un mille (*milliare*), et 33 milles et $\frac{1}{3}$, c'est-à-dire un *thuild*, sur la terre répondent à $\frac{1}{20}$ dans le ciel : d'où il résulte que la circonférence entière de la terre con-

(1) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 307.

(2) Dans mon *Histoire de l'astronomie ancienne*.

(3) Voy. Démophile, *Scolies sur les quatre livres astrologiques de Ptolémée*, p. 200 (Bâle, 1559, in-fol.); Saumaise, *De annis climactericis*, præf., p. 26 et 30, et Lobeck, *Aglaophamus*, p. 98-103.

(4) Voy. M. Ét. Quatremère, *Sur les Nabatéens*, p 91 et suiv. (extrait du *Journal asiatique*, t. XV, Paris, 1835).

(5) Voy. M. Renan, *De philosophia peripatetica apud Syros*, p. 9 et p. 55-62, et *Averroès et l'averroïsme*, p. 36-40; M. Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis*, etc., et M. Reinaud, Introduction à Aboulfédha, t. I, p. XLIV.

(6) Voy. M. Chasles, *Recherches sur l'astronomie indienne* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXIII, 2 novembre 1846).

tient 24 000 milles. En effet, si d'un lieu quelconque on se dirige en droite ligne vers le midi, quand on aura fait 66 mille et $\frac{2}{3}$, une étoile observée au point de départ paraîtra, *à la même heure*, plus élevée de 1°. Cela étant, 1° $\frac{1}{2}$ correspond à 100 milles, et par conséquent 15° à 1000 milles, un signe à 2000 milles, et 12 signes à 24 000 milles. » Ces Chaldéens qui disaient seulement d'observer l'étoile *à la même heure* et qui ne prescrivaient pas de l'observer *à son passage au méridien*, ne comprenaient pas même ce procédé, et par conséquent ils n'en étaient pas les inventeurs. En effet, parmi les nombreux auteurs arabes qui donnent cette même mesure de la terre, quelques-uns l'attribuent à Ptolémée (1). M. Chasles, à l'exemple de Gossellin (2), prétend les concilier avec Mohammed Ben Musa, en disant qu'il s'agit ici de milles philétériens de 7 stades philétériens $\frac{1}{2}$, et qu'ainsi 24 000 de ces milles font 180 000 stades philétériens. J'admets cette explication, en ce sens que cette évaluation syro-chaldéenne de la circonférence de la terre a pu résulter d'une traduction de l'évaluation de Ptolémée. Mais je dis que cette traduction a été infidèle. En effet, nous avons vu que les 180 000 stades de Ptolémée n'étaient pas des stades philétériens. C'est donc à tort que quelque Grec d'Orient les aura transformés en 24 000 milles philétériens. C'est à tort, ensuite, que les Syro-Chaldéens et les Arabes auront confondu ces milles philétériens avec leurs milles toujours égaux au tiers de la parasange (3) et par conséquent égaux à 10 stades grecs ordinaires. Voici l'explication de cette erreur : Aboulfédha (4), rapportant cette même mesure, dit que d'après les anciens auteurs arabes et *d'après Ptolémée* (5), le degré est de 66 milles $\frac{2}{3}$ *ou de 22 parasanges* $\frac{2}{9}$; ce qui, à raison de 30 stades grecs ordinaires par parasange, donne 666 stades et $\frac{2}{3}$ pour le degré, et 240 000 stades pour la circonférence. Ainsi, à travers deux traductions successives, la deuxième évaluation de Posidonius, adoptée par Ptolémée, s'était transformée en une mesure équivalente à la première évaluation de Posidonius (6).

Quant aux anciens Chaldéens, aucun des auteurs qui ont pu con-

(1) Voy. M. Chasles, *l. c.*, et M. Reinaud, Introd. à la *Géographie* d'Aboulfédha, § 3, t. I, p. CCLXIX.

(2) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 132, note 1.

(3) Voy. Aboulfédha, *Proleg.* de sa *Géogr.*, t. II, p. 18-19 de la trad. fr. de M. Reinaud, et tous les textes arabes cités en français par Gossellin, *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 134-144.

(4) *Géographie*, t. II, Ire partie de la trad. fr. de M. Reinaud, p. 17-19.

(5) *Ibidem*, p. 17.

(6) Comp. Gossellin, *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 132, note 1.

naître leurs travaux ne leur attribue une mesure de la terre. Théon de Smyrne (1) nous dit que leurs méthodes astronomiques n'étaient pas *géométriques*, comme celles des Égyptiens, mais *arithmétiques*, c'est-à-dire qu'elles consistaient dans le calcul des périodes de temps qui ramènent les phénomènes célestes. Diodore de Sicile (2) assure que les anciens Chaldéens n'admettaient pas la sphéricité de la terre ; ce qui ne les empêchait pas, comme je le montrerai ailleurs, de croire la terre suspendue dans l'espace. Je prouverai aussi que leur cosmographie était bizarrement erronée.

Il paraît que la sphéricité de la terre a été admise de bonne heure par les prêtres égyptiens. Mais il y a loin de cette opinion à une mesure exacte de la circonférence du globe. Cependant, suivant Achillès Tatius (3), on disait que les Égyptiens avaient les premiers *mesuré le ciel et la terre*, et que, dans l'intérêt de la postérité, ils avaient gravé ces connaissances *sur des stèles*. Il en est sans doute de ces stèles comme de celles que les Égyptiens, peu après l'époque de Platon, montraient aux voyageurs grecs, en leur affirmant que l'histoire de l'Atlantide y était tracée en caractères sacrés (4).

Pline (5) et Macrobe (6) prêtent aux Égyptiens deux mesures très-différentes, et toutes deux extrêmement erronées, des grosseurs et des distances du soleil, de la lune et des planètes. Macrobe cite les données de ce calcul égyptien : l'une d'elles, peu estimable, est 1° 40′ pour le diamètre apparent du soleil. Une autre de ces données est 252 000 stades pour la circonférence de la terre : c'est donc la mesure d'Ératosthène qui est attribuée ici aux Égyptiens. Macrobe avait trouvé sans doute ces belles choses chez quelque astrologue égyptien écrivant en grec et presque aussi ignorant en astronomie que Macrobe lui-même, qui déclare que ces calculs égyptiens sont très-préférables à ceux d'Ératosthène et de Posidonius.

Après avoir mentionné, comme nous l'avons vu, une mesure indienne de la circonférence de la terre, le géographe arabe Edrisi (7) ajoute : « Mais d'après *Hératès*, qui mesura cette circonférence et qui la divisa en parties égales de 100 milles chacune, elle serait de

(1) *Astronomie*, chap. XXX, p. 272 de mon édition.
(2) II, 31.
(3) Chap. I, p. 121 de l'*Uranologium* (1630, in-fol.).
(4) Voy. mes *Études sur le Timée*, t. I, p. 323-327.
(5) Pline, II, 23 (21), t. I, p. 131 de Sillig.
(6) *In somnium Scipionis*, I, 20.
(7) *Géographie, Prolégomènes*, trad. fr. de M. Jaubert faite sur les Mss. arabes, t. I, p. 2 (Paris, 1836, in-4).

36 000 milles ou de 12 000 parasanges. » Or, le plus petit nombre de stades que les Grecs aient assigné à la parasange, c'est 30. Ainsi, à calculer à la manière grecque, ces 12 000 parasanges vaudraient au moins 360 000 stades, et alors chaque mille vaudrait 10 stades, Mais le seul stade et le seul mille entre lesquels nous ayons trouvé ce rapport de 1 à 10 sont le stade byzantin de 600 pieds romains, et le mille byzantin de 6000 pieds romains (1). Cette évaluation ainsi comprise ne pourrait donc pas être antérieure à l'époque byzantine. Mais sous le nom d'*Hératès*, il faut probablement reconnaître, avec M. Jaubert, le nom d'*Ératosthène* altéré par les Arabes. En effet, nous allons reconnaître ici la mesure d'Ératosthène, altérée aussi par des transformations erronées. Des 252 000 stades d'Ératosthène, qui valaient 8400 parasanges, un calculateur byzantin mal avisé aura fait 36 000 milles à raison de 7 stades par mille (2). Or, nous avons vu que les Syro-Chaldéens et les Arabes comptaient invariablement trois de leurs milles pour une parasange. S'emparant donc de ces 36 000 milles, ils ont dû les croire égaux à 12 000 parasanges. C'est ainsi que les 252 000 stades d'Eratosthène ont pu être transformés en une évaluation arabe qui équivaut à 360 000 stades grecs ordinaires.

Avant que l'on connût le texte authentique d'Édrisi, Gossellin (3) et Malte-Brun (4), qui n'avaient pu consulter qu'une mauvaise traduction latine de cet auteur, lisaient par conjecture *Hermès* au lieu d'*Hératès*, et ils affirmaient que cette mesure de la terre était égyptienne et qu'elle était de 360 000 stades. Ils la trouvaient parfaitement exacte, en prenant, suivant leur habitude, un stade tout juste de la longueur voulue. Nous trouvons, au contraire, que cette mesure de 252 000 stades ou de 360 000 stades est très-loin de la vérité, et nous ne voyons pas le plus léger motif de l'attribuer aux Égyptiens.

Nous avons déjà dit que, suivant Aboulfédha, les anciens auteurs arabes comptaient au degré 22 parasanges $\frac{2}{9}$ ou 66 milles $\frac{2}{3}$. Nous avons montré que cette évaluation, attribuée à Ptolémée par quelques auteurs arabes, pouvait résulter en effet d'une traduction infidèle des 180 000 stades de Ptolémée, mais qu'elle équivalait en réalité aux 240 000 stades de Posidonius. Suivant Aboulfédha (5),

(1) Voy. plus haut, § 3.
(2) Voy. plus haut, § 3.
(3) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 139-140.
(4) *Précis de géographie universelle*, t. I, p. 104.
(5) *Prolégomènes*, t. II, p. 17 et 18 de la trad. fr. de M. Reinaud.

les auteurs arabes plus récents comptaient au degré 19 parasanges moins $\frac{1}{9}$, ou 56 milles $\frac{2}{3}$: ce qui donne 6800 parasanges, et à raison de 30 stades par parasange, 204 000 stades pour la circonférence. Cette dernière mesure est préférable à toutes celles des Grecs; mais elle ne vient ni de l'Inde, ni de la Chaldée, ni de l'Égypte : elle est due aux Arabes et elle date de l'époque d'Almamoun (1), c'est-à-dire du IXe siècle de notre ère.

En résumé, les efforts tentés par les Grecs pour mesurer le globe terrestre ont été décrits par les auteurs mêmes de ces essais; le souvenir nous en a été conservé, d'après leurs ouvrages, par de nombreux écrivains de l'antiquité; le stade employé dans ces évaluations était certainement le stade grec ordinaire; l'imperfection de ces estimations approximatives est en rapport avec l'inexactitude des données et l'insuffisance des procédés indiqués. Aucun auteur grec ou romain de quelque valeur ne mentionne une mesure asiatique ou égyptienne de la terre : dans l'antiquité grecque et latine, on rencontre seulement à ce sujet quelques assertions d'une époque très-tardive et qui portent la trace de leur source apocryphe. Ces mesures égyptiennes ou asiatiques, telles qu'elles nous sont données, seraient d'ailleurs très-fautives. Les Arabes mahométans ont connu les mesures grecques de la terre, mais plus ou moins défigurées par des traductions syro-chaldaïques : ils les ont adoptées, jusqu'au moment où ils ont réussi à obtenir eux-mêmes un résultat un peu moins éloigné de la vérité. Ils ont connu aussi une mesure indienne de la terre, mais très-vague, très-inexacte, et datant d'une époque où les Indiens étaient initiés à l'astronomie grecque. Parmi les traces d'une mesure de la terre que nous trouvons chez les auteurs indiens, quelques-unes remontent peut-être plus haut que l'influence grecque; mais nous n'en avons pas la certitude. Nous ne pouvons apprécier exactement cette mesure, faute de connaître suffisamment l'unité employée. Nous sommes sûrs pourtant que cette évaluation indienne était très-exagérée, et nous voyons aussi qu'elle impliquait une estimation très-inexacte du rapport de la circonférence au diamètre.

Voilà les faits. Quel étrange esprit de paradoxe avait donc soufflé sur les nombreux savants modernes qui ont nié la réalité des essais tentés par les Grecs, qui ont affirmé sans preuves l'existence et la

(1) Voy. Ibn-Younis, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. VII, p. 94-96, note 2 de la page 94; Aboulféda, *Géographie*, trad. fr. de M. Reinaud, t. II, p. 17, et M. Reinaud, *Introd.*, § 3, t. I, p. CCLXIX-CCLXXIII.

justesse parfaite d'une mesure de la terre exécutée en Égypte ou en Asie avant les temps historiques, et qui n'ont voulu voir dans toutes les évaluations grecques que des reproductions incomprises de cette mesure unique traduite en stades et en milles de diverses longueurs !

Pourtant nous ne terminerons pas notre discussion contre cette hypothèse chimérique, sans répondre encore à un argument qu'elle fait valoir en sa faveur. Elle prétend être justifiée et démontrée par le succès avec lequel elle s'applique à l'interprétation et à la réforme de la géographie mathématique des anciens. Je vais prouver que cette interprétation et cette réforme, dans ce qu'elles ont de vrai et de légitime, peuvent être obtenues exactement de la même manière sans cette hypothèse, qui par conséquent n'a pas le droit de s'en prévaloir, et que cette même hypothèse conduit à des illusions et à des erreurs qu'on évite en la rejetant.

TH. HENRI MARTIN,
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE

TROUVÉE EN PROVENCE.

Aix, le 5 mars 1854.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être insérée dans le prochain numéro de la *Revue*, qui me semble devoir naturellement la recueillir, une inscription romaine trouvée depuis peu dans notre voisinage, c'est-à-dire dans le département du Var (arrondissement de Toulon), que M. Roux-Alpheran, mon honorable ami a bien voulu me communiquer.

Cette inscription est funéraire, d'une bonne exécution, et bien conservée. Elle est fort simple, ne donne guère que des noms; mais celui de la famille (*gens*) me paraît nouveau, et quoique formé régulièrement d'un substantif latin, j'ai eu besoin d'avoir une bonne copie sous les yeux, et le témoignage irrécusable de l'honorable propriétaire, pour lire ce nom *Aevillius*, au lieu d'*Aemillius*, qui me paraissait la leçon naturelle.

La particularité la plus curieuse qu'offre l'inscription est la mention de la somme qu'a coûté le monument, indiquée à la fin, et dont la dépense a été faite en commun par *T. Aevillius secundus* et *Julia Thalia*. Cette dépense s'est élevée à six mille sesterces ou six milliers de sesterces, ainsi marqués HS-VI; et le petit sesterce, *sestertius*, que l'on peut évaluer à vingt centimes sous Auguste, n'en vaut plus que quinze dans le siècle suivant, époque la plus reculée à laquelle on puisse rapporter notre inscription. Ainsi le *millier* de sesterces, ou le *sestertium*, monnaie de compte, que l'on désigne aussi par le nom de *grand sesterce*, pouvant être évalué à 150 francs dans le IIe siècle de notre ère, les six milliers donneraient 900 francs pour cette dépense; et si nous descendions jusqu'au IIIe siècle, la construction aurait encore moins coûté, comparativement à la valeur de l'argent aujourd'hui, parce que le denier romain d'argent, *denarius*, dont le petit sesterce valait le

quart, a représenté, depuis la république, une quantité d'argent toujours de plus en plus faible jusqu'au Bas-Empire.

C'est dans l'une des fermes du domaine de Lalauzière, dite le grand Meoune, commune de Signes, canton du Beausset, que le hasard a fait découvrir notre inscription, cachée depuis longtemps sous les débris du monument sépulcral éboulé, et caché lui-même en partie par les terres et les arbustes. Il consistait ou plutôt il consiste aujourd'hui en un carré de 3 mètres 93 centimètres, fait avec huit belles pierres à peu près d'égale longueur. Il ne reste que deux pierres de celles qui étaient au-dessus du carré existant, et la corniche affaissée est brisée elle-même en partie.

Outre l'inscription, on a trouvé au milieu de ces débris :

1° Une urne en verre renfermée dans une urne en terre, qui, l'une et l'autre, sont tombées en morceaux dès qu'on y a touché ;

2° Un vase en verre fort commun contenant des ossements, comme la première urne, dont le bord était renversé ;

3° Une urne en verre ayant 68 centimètres de circonférence, et 20 de hauteur, contenant beaucoup plus d'ossements que les deux autres. On en a reconnu à peu près de toutes les parties du corps humain, et notamment plusieurs qui avaient appartenu à un sujet jeune ;

4° Une petite fiole enfermée dans une urne en verre brisée, et quelques autres débris peu importants, parmi lesquels on a cru reconnaître un mors de cheval, etc.

Sous les pierres du carré, il existe une maçonnerie qui a environ 40 centimètres de hauteur. Le fond ou l'intérieur du monument ne paraît point pavé. Outre quelques grands clous, on en a trouvé une certaine quantité de petits agglomérés par douze ou quinze.

Enfin l'inscription se lit parfaitement sur une belle pierre presque intacte, dans une espèce d'encadrement qui n'a pas moins de 80 centimètres de largeur et 67 de hauteur, plus la marge qui est de 29 centimètres, mais qui est brisée à l'angle gauche de la pierre. La hauteur des lettres est de plus de 4 centimètres.

D. M.
T ◄ AEVILLIO ◄ SVRO ◄ P
SEXT ◄ AEVILLIO ◄ SEC
VNDO ◄ FIL ◄ AN ◄ XVI
T ◄ AEVILLIVS ◄ SECW
DVS ◄ ET ◄ IVL ◄ THALIA
COMMVN ◄ INP ◄ S ◄ HS ◄ VI.

Nous croyons qu'on peut lire sans difficulté : D*iis* M*anibus* T*ito* AEVILLIO SVRO P*atri* SEXTO AEVILLIO SECVNDO FIL*io* AN*norum sexdecim* T*itus* AEVILLIVS SECVNDVS ET IVL*ia* THALIA COMMVN*i* INP*ensâ* S*ua sestertiûm* ou s*estertia* s*ex* (sous-entendu *millia.*)

J'oubliais de vous dire qu'au midi du monument, il y a des restes considérables de maçonnerie antique, que l'honorable famille de Lalauzière, propriétaire de cette ferme, a l'intention de faire explorer dans le courant de l'année. C'est vous annoncer d'avance que si l'on y rencontre quelques vestiges intéressants d'antiquités, ils ne seront pas perdus pour la science.

Agréez, Monsieur, etc.

ROUARD,

Bibliothécaire de la ville d'Aix.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans l'une de ses dernières séances, la Société syro-égyptienne de Londres a entendu la communication faite par M. le docteur Wil. Camps, sur l'état de la science médicale chez les anciens Égyptiens, d'après un papyrus qui se trouve actuellement au musée royal de Berlin, et qui a été traduit par le docteur Burgsch. Ce manuscrit, en caractères hiératiques, a été trouvé dans les ruines de Memphis; il nous reporte, suivant le docteur Burgsch, à peu près vers le temps de la sortie des Juifs de l'Égypte. La partie de cet ancien manuscrit, qui se rapporte aux arts pharmaceutique et médical, contient des formules ou recettes ordinairement employées contre certaines maladies bien connues, formules ou recettes qu'on regardait à cette époque comme d'une efficacité remarquable, par exemple, dans certaines maladies endémiques, dans certaines ébullitions du sang, dans certaines affections de la peau et dans l'épilepsie. Les formules ou recettes détaillées indiquaient la préparation des remèdes destinés à être administrés à l'intérieur ou appliqués extérieurement. Parmi ces préparations médicales, on trouve des médicaments qui portent le nom de frictions, d'onguents, d'emplâtres, de cataplasmes, de décoctions, etc., et qui sont pour la plupart accompagnés de quelques mots pour en diriger l'emploi ou pour les recommander dans des cas donnés, comme : à prendre le matin, à prendre le soir; tel ou tel remède est excellent pour telle ou telle maladie. Les médicaments sont extraits, comme on a pu le supposer, de plantes alors connues des médecins égyptiens, mais dont les noms ne correspondent pas à celles que nous connaissons; indépendamment de ces plantes, il est fait mention de diverses sortes de résines, ainsi que de la soude et du natron, substances qui étaient des traditions demi-barbares. Le manuscrit en question est donc fort curieux, relativement à l'histoire de la médecine et de la pharmacologie parmi les anciens Égyptiens auxquels notre civilisation doit de si utiles enseignements dans les sciences et dans les arts.

— On a récemment vendu aux enchères, à Londres, le riche cabinet de médailles formé par feu M. Christophe Edmonds. Cette précieuse collection ne comprenait que deux cent soixante-dix spé-

cimens rassemblés avec un goût exquis, et dont plusieurs étaient très-remarquables comme mérite artistique et comme beauté de conservation. Parmi les lots les plus importants, on peut citer un Mithridate, roi de Pont, adjugé à 1500 fr.; une monnaie de Syracuse, à 345 fr.; une autre avec la tête d'Apollon, 360 fr.; une monnaie de Tarente, 360 fr.; une darique persane, 150 fr.; un Sévère avec Domna et Caracalla, médaille rare frappée en Syrie, 350 fr.; le noble george de Henri VIII, 345 fr.; souverain de Henri VII, 600 fr.; le double souverain d'Édouard VI, 1140 fr.; la pièce de 50 schellings d'Olivier Cromwell, 1675 fr.; la pièce de 10 schellings de la même époque, 750 fr.; la pièce de 20 schellings de Charles Ier, 250 fr. Les deux cent soixante-dix lots ont produit la somme de 30 110 fr.

— Dans une de ses dernières séances, la Société numismatique de Londres a entendu un rapport de M. Vaux, sur une monnaie en cuivre appelée *kasbegi*, frappée par Feth-Aly, shah de Perse, et représentant un lion dévorant un cerf. Il paraîtrait, d'après les savantes observations de cet antiquaire, que le lion dévorant un cerf serait le type national de la Perse dès les temps les plus reculés. Des types semblables existaient en Macédoine, en Cilicie et en Mauritanie.

— Il vient de se former à Londres, sous le patronage de S. A. R. le prince Albert, une société pour l'exploration des ruines de l'Assyrie et de la Babylonie, au point de vue spécial de la Bible. Depuis la publication de l'ouvrage de M. Layard sur cette contrée, on a trouvé des débris d'une époque plus ancienne qu'aucun de ceux précédemment découverts dans les fouilles assyriennes. Une inscription fait connaître des temples qui auraient existé dix-neuf cents ou deux mille ans avant J. C. On espère que des recherches faites avec soin procureront des renseignements sur les rois d'Assyrie, mentionnés dans l'Ancien Testament, et permettront de compléter les chroniques des guerres avec les rois d'Israël et celles relatives à la destruction de leur capitale Samarie. Indépendamment des ruines de l'Assyrie, on sait qu'il existe en Babylonie d'énormes quantités de débris qui ont à peine été visités par les voyageurs européens, et parmi lesquels on a beaucoup de raisons de supposer que l'on trouvera des objets du plus haut intérêt, par rapport à l'histoire sacrée et profane.

BIBLIOGRAPHIE.

Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France, par M. C. Robert; Metz, 1852, 1 vol. in-4° avec 18 planches. Paris. C. Rollin-Leleux.

Cet intéressant ouvrage, annoncé depuis longtemps et attendu avec une curieuse impatience, a réalisé les espérances qu'avaient fait naître les savantes et laborieuses recherches de l'auteur, sur cette branche de la numismatique nationale.

Personne, mieux que M. C. Robert, n'était à même de se livrer à de semblables études : habitant Metz et en relations intimes avec les amateurs de numismatique de cette belle partie de la France, il lui a été possible de s'entourer de renseignements et de notes puisés aux meilleures sources, de consulter les documents de nature à jeter du jour sur un travail de cette importance, et d'arriver ainsi à une description exacte et pleine d'intérêt des monuments du nord-est de la France.

Le nombre des médailles que l'auteur a publiées, par suite de ses études numismatiques, est considérable; elles sont gravées pour la plupart dans dix-huit planches qui font suite à l'ouvrage.

M. C. Robert a divisé son livre en plusieurs chapitres, comprenant les monnaies gauloises, les mérovingiennes, les carlovingiennes et les médailles des maisons de Saxe et de Souabe. L'auteur a fait précéder ses descriptions numismatiques d'une introduction embrassant la géographie, l'histoire de la contrée, et les connaissances générales qu'exige l'étude de la numismatique du nord-est de la France.

Le premier paragraphe de l'Introduction a pour titre : *Siècles qu'embrasse l'ouvrage.* L'auteur y annonce qu'il étudiera d'abord les temps gaulois, qu'il passera sans s'arrêter aux règnes des Césars pour aborder l'époque qui tient à la Rome antique autant par les arts que par les institutions, et que les archéologues désignent sous le nom de *romane.* Cette époque comprend dans l'ouvrage les monnaies mérovingiennes, les carlovingiennes, celles qui appartiennent aux princes saxons; enfin les rares *spécimens* du monnoyage semi-royal, semi-baronal de la maison de Souabe, jusqu'aux premières années du XIIe siècle.

Le second paragraphe est consacré à la géographie. M. Robert,

à l'aide des textes des anciens auteurs et des itinéraires, pose les limites primitives du pays des *Mediomatrici* et des *Leuci*, puis il explique la séparation opérée entre les premiers et les *Verduni*, séparation qui eut pour résultat la formation de deux États distincts qui subsistèrent jusqu'au IVe siècle, époque de la division de la Gaule en dix-sept provinces.

Le troisième article est le plus important de l'ouvrage ; il a trait à l'histoire et aux institutions monétaires dont l'étude a été l'objet de travaux remarquables, mais souvent controversés.

Après avoir successivement indiqué les limites géographiques et les limites chronologiques dans lesquelles se trouvent renfermées ses recherches, l'auteur consacre un chapitre spécial à un aperçu de numismatique générale. Le sens du mot *monnaie*, les propriétés et l'origine, l'étymologie, le métal, le poids, la forme, le titre, la facture, l'épigraphie, la fabrication, etc., sont autant de sujets que M. C. Robert a passés en revue et traités avec un soin et une critique qui distinguent les meilleurs ouvrages d'archéologie.

Peut-être M. Robert s'est-il trop étendu sur certaines définitions relatives à la science des monnaies, définitions qui depuis longtemps ont fait le sujet d'importants travaux de numismatique. A part quelques redites dans lesquelles l'auteur devait nécessairement tomber, l'ouvrage qui fait l'objet de ce compte rendu ne peut manquer de fixer l'attention et de mériter à son auteur l'approbation des hommes compétents et des amateurs de la numismatique nationale.

Un grand nombre de médailles inédites et des attributions heureuses se remarquent dans les études numismatiques du nord-est, conçues sur un plan inspiré par une bonne critique, et appréciées par l'Académie des inscriptions qui a rehaussé encore le prix de l'ouvrage si consciencieux de M. Robert, par une mention honorable bien justement méritée. V. L.

Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, par M. Bonnardot, 1 vol. in-4°. Paris, 1853, Dumoulin.

On est heureux de rencontrer encore des hommes courageux, qui, malgré bien des déceptions, consacrent leur existence et quelquefois leur repos à la réhabilitation des temps passés et à débrouiller le chaos des origines historiques ou monumentales.

M. Bonnardot est incontestablement du nombre de ces natures studieuses qui poursuivent modestement, mais avec persévérance,

la ligne qu'ils se sont tracée. Doué d'une prédilection inépuisable pour sa ville natale, M. Bonnardot après plusieurs autres publications sur Paris, offre aujourd'hui au public ces *Dissertations archéologiques sur les diverses enceintes de Paris*, suivies de *Recherches sur les anciennes portes fortifiées* de cette ville. Ce volume est accompagné de plusieurs planches fort intéressantes par l'exposé des variations qu'ont subies les enceintes et les portes de la capitale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Ce nouvel ouvrage est le résultat :

1° Des recherches faites depuis 1838 jusqu'en 1852 sur tous les lieux où il a été fait des fouilles ou découvert parfaitement quelques débris d'anciennes constructions militaires;

2° Les extraits, fragments, détails fournis par les principaux historiographes parisiens.

3° Les vieilles estampes des graveurs qui ont eu l'heureuse idée de copier ce qu'ils voyaient de l'ancien Paris à leur époque, les plans de la capitale déterrés dans la poussière des bibliothèques; des plans de localités particulières, par des architectes, des moines artistes. M. Bonnardot rend à chacun le tribut de sa vive reconnaissance, sans oublier ce qu'il doit aux miniatures qui révèlent par fois de si précieux trésors à ceux qui savent les consulter. Il analyse tous les ouvrages dans les moindres détails qui lui tombent sous la main, sur les antiquités de l'ancienne Lutèce.

Il fait l'éloge des travaux de ses devanciers et déclare tout naïvement que l'histoire des monuments n'est bien souvent que conjecturale et qu'il s'est vu forcé à ne donner à ses lecteurs que de pénibles hypothèses au lieu de preuves, mais encouragé par cette heureuse pensée que le doute bien motivé est quelquefois le premier pas possible vers la vérité.

M. Bonnardot, à force de recherches persévérantes, est parvenu à reproduire une suite curieuse de plans de Paris, sur lesquels, depuis ceux de N. de Far, vers 1692, jusqu'à ceux dressés, de nos jours, par M. Albert Lenoir, on trouve, à l'aide de fouilles faites à diverses époques, une assez bonne partie des enceintes successives de la vieille cité.

C'est à partir du règne de Philippe Auguste que commence à s'éclaircir l'histoire des enceintes de Paris; avant cette époque on ne trouve que confusion, des conjectures plus ou moins heureuses, mais presque toujours dénuées de preuves.

Au milieu de toutes les investigations de l'auteur sur le sol parisien, nous remarquons (page 30 et suivantes) de curieuses recherches

sur les tours crénelées qui fortifiaient à de certaines distances les murs d'enceinte, sur les chemins de ronde formant comme une zone militaire autour de Paris, jusqu'à ce que l'invasion anglaise y commençât ses premières brèches pendant la captivité du trop chevaleresque roi Jean sans Terre appelé aussi sans Peur.

Plus loin (page 37) on lit, avec non moins d'intérêt, d'autres recherches sur la fameuse tour de Nesle, que les récits des romanciers anciens et modernes ont entourée comme à l'envi d'une enveloppe singulièrement mystérieuse.... Et comme le scandale plaît malheureusement à trop de lecteurs, les récits qui favorisent ou alimentent sa curiosité ont été avidement accueillis; le théâtre lui a prêté toutes ses illusions peintes ou écrites, et les amis de la sévère vérité, plus difficiles mais moins nombreux, n'ont pu, jusqu'à présent, parvenir à rendre à la tour de Nesle sa véritable physionomie. Les graveurs, de leur côté, lui donnant habituellement des formes dramatiques, ont encore fait prévaloir, jusqu'à présent, des récits trop facilement acceptés. Le célèbre Parloux-aux-Bourgeois est à son tour l'objet de documents assez difficile à préciser (page 51 et suivantes).

L'ouvrage du prince Louis-Napoléon sur *Le passé et l'avenir de l'artillerie*, est apprécié à sa juste valeur comme donnant plusieurs renseignements très-importants, même au point de vue archéologique, sur les remparts de Paris, modifiés sensiblement par la terrible et foudroyante invention qui en est le sujet principal.

Les fortifications si célèbres du Temple et de la Bastille, sont l'objet d'études, de recherches et d'une critique historique toujours pleine d'intérêt (pages 192, 193, 194, 195 et suivantes).

Les *Recherches sur les anciennes portes de Paris* (pages 205 à 306), ornées de deux planches, aident à faire comprendre les détails et à suivre l'itinéraire de l'infatigable explorateur dont on admire la marche consciencieuse et méthodique, soutenant toujours la curiosité sans la fatiguer et réveillant de temps à autre l'attention du lecteur par des particularités historiques, des récits légendaires, des détails nombreux et variés sur la vie intime des habitants, les événements militaires, les actes de la royauté, les figures imposantes des magistrats, des nobles, les actes plus humbles mais non moins intéressants des classes ouvrières, des corporations, des confréries, etc., etc., etc.

Tout cet ensemble parfaitement coordonné fait du livre de M. Bonnardot, une œuvre de mérite où le drame et l'étude marchent constamment côte à côte, sans jamais se nuire dans les exigences de leurs couleurs respectives et toujours pour la plus grande gloire de

la science archéologique à laquelle l'auteur s'est dévoué avec un courage si bien digne de son talent.

L. J. Guenebault.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, publié sous la direction de M. Gaussen, à Saint-Martin ès Vignes. Mise en vente des livraisons 15 et 16. Chez l'auteur.

Ces livraisons contiennent : une page et des lettres ornées du bréviaire dit d'Abailard, conservé à la bibliothèque de Chaumont. Des armes et bijoux trouvés à Pouan, de la collection de M. Gauthier. Le reliquaire de Villemaur (XIII[e] siècle). Sceaux et contre-sceaux du comte de Champagne, Thibaud IV, conservés aux archives de l'Aube. Ces planches en chromo-lithographie sont d'une exécution qui ne laisse rien à désirer, et prouvent tout le soin que le directeur apporte dans la publication de ce magnifique ouvrage.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et de Witte. Mise en vente des livraisons 113, 114, 115, 116. Paris, Leleux.

Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France pendant le moyen âge, par Francisque Michel, in-4°, tome II, contenant de nombreuses additions et corrections au premier volume, et une table générale des matières contenues dans cet intéressant ouvrage. Paris, Leleux, 1854.

L'architecture du V[e] au XVI[e] siècle, et les arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud, liv. 90 à 100. Paris, Gide et Baudry.

Parmi les planches contenues dans ces livraisons, nous citerons : le transsept de l'église cathédrale de Meaux. Détails de la façade de la cathédrale de Chartres. Des boiseries sculptées et des ustensiles de luminaires, candélabres pour le cierge Pascal dans l'église Santa-Maria in Organo, à Vérone. Des notices accompagnent les planches.

NOTICE

SUR AHMÈS, DIT PENSOUVAN

(XVIIe ET XVIIIe DYNASTIES).

Au nombre des monuments qui composent le musée égyptien du Louvre, se trouvent deux fragments en pierre calcaire, inscrits au catalogue sous le n° 49 (c. § 4), et contenant deux inscriptions hiéroglyphiques que M. Prisse d'Avennes a publiées dans son *Recueil de Monuments égyptiens*, et sur lesquels M. E. de Rougé a donné les détails suivants :

« Ces deux inscriptions paraissent avoir décoré les deux côtés du siége d'une petite statue; elles présentent un grand intérêt historique. Un guerrier nommé *Ahmès*, dit *Pensouvan*, raconte brièvement ses exploits sur la face gauche. Il a fait une première campagne sous le roi *Amosis*, et accompagné le roi *Aménophis I*er dans deux expéditions. Sous *Toutmès I*er, il fit d'abord la campagne d'Éthiopie, puis celle de la Mésopotamie (Naharaïn) : sa dernière expédition, sous *Toutmès II*, était dirigée contre les *Schasou*, peuple asiatique. A chaque campagne, il tue des ennemis ou fait des prisonniers; en Mésopotamie, il s'empare d'un char et d'un cheval.

« L'inscription de droite est remplie par les faveurs que lui a values sa bravoure. Depuis *Amosis* jusqu'à *Toutmès III*, chaque souverain lui a donné des poignards, des colliers, des haches d'armes et des lions en or. Ces lions se portaient suspendus à un grand collier comme la *Toison d'or*.

« Ce monument nous apprend que, dès *Toutmès I*er, les armes égyptiennes avaient pénétré jusqu'au cœur de l'Asie (1). »

Ce personnage a vécu à l'époque glorieuse où les Pharaons, ayant expulsé les Pasteurs, purent porter leurs armes hors de l'Égypte, et commencèrent cette suite de conquêtes brillantes qui donnèrent tant d'éclat à la XVIIIe et à la XIXe dynasties. Un au-

(1) Notice du musée égyptien, p. 76.

tre guerrier du même nom, *Ahmès, chef des nautonniers*, s'était distingué vers le même temps. Dans une inscription recueillie dans son tombeau à *Eléthya*, par Champollion, et dont la traduction a été commencée par M. E. de Rougé, à qui elle a fourni le sujet d'un très-remarquable mémoire inséré dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, on trouve la mention de campagnes faites sous les mêmes rois, de récompenses honorifiques comme en reçut *Ahmès*, dit *Pensouvan*, et, de plus, de dons de terres et d'esclaves des deux sexes pour les cultiver. L'enthousiasme avec lequel le *chef des nautonniers* célèbre ces actes de munificence, prouve qu'il lui était très-agréable de recevoir les témoignages de la bienveillance royale sous une forme plus solide que des colliers et des décorations. On peut en conclure que lorsqu'il débuta dans la carrière militaire, il avait sa fortune à faire, et qu'il dut à sa bravoure ses richesses et l'illustration de son nom. Il est à remarquer, en effet, que, dès la troisième colonne de son inscription, après l'énumération des honneurs qu'il avait reçus et des richesses qui lui avaient été *données*, on trouve une phrase que M. E. de Rougé traduit avec beaucoup de précision : *La grandeur du nom acquis par ses actions ne s'obscurcira jamais dans ce pays.* Assurément cet homme, qui s'enorgueillissait de s'être fait un nom par sa valeur, ne devait point être d'une illustre origine ; c'était tout simplement un officier de fortune qui avait couru les aventures dans des temps de troubles, s'était enrichi du butin fait sur l'ennemi et des récompenses des rois qu'il avait servis, et qui, commençant l'illustration de sa race, se complaisait à raconter ses exploits, et à montrer d'où il était parti, et à quelle position il était parvenu par son mérite. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable, que l'inscription consacrée à célébrer ses louanges est depourvue de la formule qui indique ordinairement la noblesse du défunt ( ) et que le nom de son père n'est accompagné d'aucun titre; il est seulement question des fonctions qu'il remplissait, et qui n'étaient autres que celles de messager du roi (2). Le

(2) M. Ch. Lenormant, qui a expliqué toute l'inscription d'*Ahmès, chef des nautonniers*, dans ses leçons au Collége de France, lit le groupe *messager*, en le rapprochant de la racine copte ⲞⲨⲰ *nunciare, alloqui;* en com-

jeune Ahmès, qui avait débuté dans cet obscur métier, le quitta *dès qu'il ne fut plus un enfant*, et obtint un emploi auprès de la personne royale, sans doute celui de *coureur*, puisqu'il dit (ligne 7) : *C'était à moi de servir le roi sur mes jambes dans ses courses sur son char;* et (ligne 8) : *je résidais dans la citadelle du palais de Tanis, et c'était à moi de me donner du mouvement sur mes jambes au-devant de Sa Majesté.* C'est à partir de cette époque, qu'*Ahmès* vit s'ouvrir devant lui la carrière brillante et fructueuse qu'il parcourut glorieusement sous quatre rois successifs, et au terme de laquelle on le voit *chef des nautonniers*, fonctions qui n'étaient pas sans analogie avec son premier état.

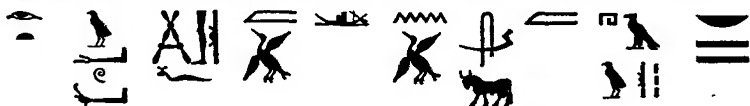
Quoi qu'il en soit, son contemporain *Ahmès*, dit *Pensouvan*, était un tout autre personnage : les qualifications honorifiques abondent dans son inscription; il était noble chef royal, prince même, et tandis qu'on donnait au *chef des nautonniers* la même décoration jusqu'à sept fois, il recevait, lui, des colliers et des lions d'or, enfin tous les insignes qui étaient sans doute réservés à la haute

position ⲧⲁⲩⲟ *nuncium, nunciatio, proferre, loqui :* ⲧⲁⲟⲩⲟ *mittere, nunciare, narrare* (cf. ⲟⲩⲁⲓ *longè* ⲟⲩⲉ *distantia,* ⲟⲩⲱⲓ *cursus, impetus*). Ce groupe est le plus souvent déterminé par la barque, qui convient très-bien à l'idée de messager dans un pays comme l'Égypte, où les communications avaient lieu par le fleuve : la barque est d'ailleurs un déterminatif ordinaire de l'idée du mouvement par locomotion.

Évidemment M. E. de Rougé avait entrevu cette lecture, puisqu'il rapproche le groupe de ⲟⲩⲁ *porter :* « Nous avons, dit-il, une racine très-semblable ouaº qui signifie *porter;* mais le mot *porter* aurait sans doute un régime, l'objet porté. Notre mot a, de plus, une troisième voyelle ou, qui ne parait pas dans le thème ouaº *porter*. Cependant, les voyelles étant quelquefois omises, ces deux mots pourraient bien être rapprochés. » (Inscription d'Ahmès, p. 132.) Et il ajoute en note : « Ce terme ouaº est très-analogue à wa *porter* (en copte ϥⲁⲓ); le copte a conservé un impératif isolé ⲁⲩ *fer*, qui doit venir du radical ou-ouaº (cf. ⲁⲣⲓ *fac* de ⲉⲣ *facere;* ⲁϫⲓ *dic* de ϫⲉ *dicere*). ⲁⲩ = ⲁ — ⲟⲩ. » S'il n'est pas arrivé jusqu'au vrai sens, c'est qu'il était préoccupé de l'idée qu'Ahmès était un grand dignitaire qui avait figuré avec des attributions inconnues, dans de pompeuses cérémonies, dont il n'est cependant pas fait mention dans son inscription, et que cette idée excluait abso-

noblesse égyptienne (3). Cette notion est curieuse, non-seulement en ce qu'elle prouve que dans l'antiquité la plus reculée on faisait un usage souvent assez peu modéré de décorations, qui avaient même une variété fort remarquable (la vanité humaine n'a certes pas attendu notre époque pour s'épanouir), mais parce qu'elle fait connaître un des moyens qu'ont employés les Pharaons pour stimuler le patriotisme de leurs sujets et exciter leur ardeur belliqueuse. Nous sommes édifiés maintenant sur le chapitre des

lument l'attribution à ce personnage des fonctions vulgaires de *messager*. On ne peut cependant pas expliquer d'une autre manière la phrase suivante (ligne 5).



Je fis	le métier de messager	tour à tour avec lui	dans la barque	du	veau	pour le service ϩⲛⲟⲩ utilitas	du seigneur des deux mondes.

Un fait remarquable, c'est l'usage établi, dès ces temps reculés, de donner un nom particulier aux barques : celle sur laquelle naviguaient Ahmès et son père se nommait *le Veau* ⲙⲁⲥⲓ ; dans la ligne 9 de la même inscription est mentionnée une barque nommée *Memphis* ⲙⲉⲛⲟϥⲣⲉ ; et Ahmès parle, dans la ligne 20, de deux expéditions qu'il fit dans le Nord, étant dans la barque du commandement c'était sans doute le vaisseau amiral.

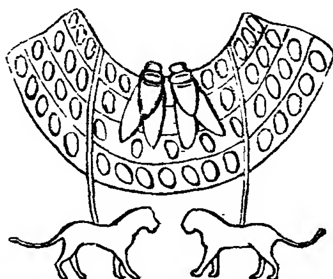
(3) Dans le tombeau décrit par Champollion, sous le n° 36 (manuscrits, t. V, hypogées), sont représentés trois personnages portant sur la poitrine un riche collier d'or. L'un de ces personnages, dont le nom et les titres sont malheureusement effacés, a un collier différent des autres, en ce qu'il est orné de deux mouches et de deux lions ; c'était sans doute une décoration dans le genre de celles que reçut *Ahmès*, dit *Pensouran*, dont ces personnages étaient contemporains, puisque ce tombeau porte les figures et les cartouches de Toutmès III et de son fils Aménó-

récompenses; plus tard, sans doute, nous aurons des révélations sur les peines et les châtiments qui atteignaient les hommes de mauvaise volonté, car ce n'était pas en vain que les Pharaons tenaient dans leurs mains le fouet symbolique.

Champollion avait signalé dans ses *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie* un monument très-remarquable, qui remontait au commencement de la dix-huitième dynastie, précisément à l'époque où vivaient les deux *Ahmès* dont il est ici question : c'était un tombeau presque ruiné, voisin de celui d'*Ahmès, chef des nautonniers*. Voici ce qu'il en dit :

« Pour ne pas trop allonger l'article d'Éléthya, je terminerai par l'indication d'un tombeau presque ruiné; il m'a fait connaître quatre générations de grands personnages du pays, qui l'ont gouverné sous le titre de *Souten-si de Sowan* (prince d'Éléthya) durant les règnes des cinq premiers rois de la XVIIIe dynastie, savoir : Amenothph Ier (Amenoftep), Thouthmosis Ier, Thouthmosis II, Amensé et Thouthmosis III (Mœris), auprès desquels ils tenaient un rang élevé dans leur service personnel, ainsi que dans celui des

his II. Nous donnons un dessin de ce collier d'après un calque pris sur la copie de Champollion :



Les deux insectes que Champollion nomme des *mouches* ont, sur sa copie, quelque rapport avec des abeilles, et il faut convenir que nous concevons mieux l'abeille portée en décoration comme un symbole d'une utile activité, que la mouche, parasite incommode, dont nous avons fait un qualificatif peu honorable; mais les Égyptiens ne raisonnaient pas comme nous : la mouche leur rendait san doute des services, ou était le type de quelque bonne qualité, puisqu'ils étalaient son image sur la poitrine des grands personnages. D'ailleurs, il faut s'en rapporter à Champollion, qui a pu copier avec plus ou moins de précision le modèle qu'il avait sous les yeux, mais qui certainement ne s'est pas trompé en disant que c'était deux mouches. C'est donc une variété de décoration à ajouter à celles qui sont déjà connues, et l'ordre de la *Mouche* doit figurer à côté de l'ordre du *Lion* dans les fastes de la chevalerie égyptienne.

reines Ahmosis-Ataré et Ahmosis, femmes des deux premiers rois nommés, et de Ranofré, fille de la reine Amensé et sœur de Mœris. Tous ces personnages royaux sont successivement nommés dans les inscriptions de l'hypogée, et forment ainsi un supplément et une confirmation précieuse de la table d'Abydos (4).

Il eut le soin de relever les inscriptions, malheureusement peu nombreuses de ce tombeau; on n'a publié dans les planches de son voyage que celle qui était gravée sur la paroi droite et qui contient la généalogie des quatre personnages qu'il désigne sous le titre de *Souten-si*, et une invocation au soleil. L'inscription de la paroi gauche, plus incomplète encore que l'autre, a été négligée par l'éditeur, qui l'a jugée sans doute d'un intérêt médiocre, et l'a passée sous silence, ainsi que celle qui était à l'entrée de l'hypogée. Or, à la fin de l'inscription de la paroi gauche se trouve reproduite la plus grande partie de celle qui est gravée sur le côté droit du fragment de pierre calcaire du musée du Louvre, relative aux faveurs dont *Ahmès*, dit *Pensouvan*, fut l'objet; et, de plus, on lit sur la porte du tombeau, les titres, le nom et le surnom de ce personnage. Malheureusement ces deux inscriptions sont très-incomplètes, et on pourra voir par le *fac-simile* que nous donnons de la copie de Champollion (5), qu'elles renferment de nombreuses lacunes qui rendent le texte difficile à expliquer d'une manière satisfaisante. Néanmoins, telles qu'elles sont, elles présentent un grand intérêt pour l'histoire de la dix-huitième dynastie, et fournissent des documents curieux pour la biographie d'*Ahmès*, dit *Pensouvan*, qui était un *Souten-si de Sowan*, ou prince d'Éléthya.

Ce titre de *Souten-si*, fils royal, donné à des personnages qui n'étaient pas fils de roi, est connu par d'autres exemples. Sous le règne de Ramsès II, on trouve un ⲤⲞⲨⲦⲈⲚ ⲤⲒ ⲛ̄ Ⲕⲟⲩϣ (prince d'Éthiopie), nommé *Pehor*, qui joue un rôle important auprès du souverain, et dont il est fréquemment fait mention dans les inscriptions de cette époque. C'était probablement une sorte de vice-royauté héréditaire qui était désignée par ce titre; du moins les Souten-si de Sowan paraissent avoir eu le privilége de transmettre à leurs enfants le pouvoir qu'ils exerçaient, puisque dans l'inscription gravée sur la paroi droite de leur hypogée on voit une suite généalogique de quatre princes qui ont successivement gouverné Eléthya. Dans un tombeau voisin, que Champollion a

(4) *Lettres d'Égypte*, p. 198.
(5) Planche 233 ci-jointe.

décrit dans ses notices manuscrites, se trouvent les noms de deux frères *Ammonmès* et *Ouokchmès*, qualifiés tous deux de *Souten-si;* et, ce qui prouve l'importance attachée à ce titre et la considération que l'on gagnait au service de ces dignitaires, c'est que le personnage auquel a été consacré ce riche tombeau, se glorifie d'avoir été le père nourricier du prince *Ouokchmès*.

L'usage des surnoms était assez fréquent dans l'ancienne Égypte, et nous voyons même au nombre des quatre princes d'Éléthya, mentionnés sur la paroi droite de l'hypogée, un *Amenopt* dit *Epaphus*, suivant la traduction de Champollion. Le nom du roi régnant étant le nom à la mode chez les Égyptiens, à peu près comme chez nous, on le donnait assez généralement aux enfants qui naissaient pendant la durée du règne, par une sorte de flatterie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et que notre civilisation ne dédaigne pas; mais nous, du moins, nous avons un nom de famille, qui est notre véritable nom, celui sous lequel nous sommes connus; de sorte que le nom royal que l'on nous donne par enthousiasme pour le Pouvoir présent, ou par regrets pour le Pouvoir passé, n'est qu'un *petit nom* destiné à distinguer notre individualité dans notre propre famille. Il n'en était pas de même en Égypte où les noms patronimiques n'existaient pas : on y donnait aux enfants des noms qualificatifs ou qui renfermaient une allusion à certaines circonstances dont on voulait conserver le souvenir, suivant un usage commun aux peuples primitifs, et dont on trouve de fréquents exemples dans la Bible, pour l'époque même où les Hébreux étaient en Égypte (6). Lors donc qu'en mémoire du Pharaon régnant, on les nommait Ahmès ou Ahmosis (engendré de la Lune), Thoutmès ou Thoutmosis (engendré de Thoth), il fallait bien ajouter à ces noms une désignation quelconque pour éviter la confusion qui se serait établie dans cette multitude d'homonymes. Ordinairement, c'était le nom de la mère qui était ajouté au nom de l'enfant (singulier usage, qui prouve que la sagesse égyptienne n'avait pas admis la maxime : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant*), quelquefois celui du père; il arrivait aussi qu'on ne

(6) *Manassès :* « Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum et domus « patris mei. » — *Ephraim :* « Crescere me fecit Deus in terrâ paupertatis meæ. » Genèse, XLI, 51-52. — *Moyses :* « Quia de aqua tulit eum. » Exode, II, 10. Ce dernier nom est complétement égyptien : ⲙⲱⲟⲩ ϣⲓϣ *tiré de l'eau* (traduction de M. Ch. Lenormant). *Gersam* : « Advena fui in terrâ alienâ. — *Eliezer :* Deus « patris mei adjutor meus eripuit me de manu Pharaonis. » Exode, II, 22.

mentionnait ni l'un ni l'autre, et qu'on les remplaçait par un surnom, comme on le voit pour *Ahmès*, dit *Pensouvan* (7). Mais c'était l'exception, car dans la nombreuse collection du Louvre on trouve à peine quelques personnages qui ont des surnoms; parmi ces personnages, les uns ont appartenu à la famille royale, comme la princesse surnommée *Went* (c. § 2, n° 9); les autres ont rempli des fonctions importantes. Ne pourrait-on pas en conclure que cette exception était réservée pour une certaine classe d'individus? C'est ce qu'une étude attentive des monuments fera peut-être connaître.

Il est bien regrettable que l'inscription de la paroi gauche du tombeau des Souten-si de Sowan ne nous soit pas parvenue dans sa totalité : elle contenait, sans nul doute, la biographie complète d'*Ahmès*, dit *Pensouvan*, et nous aurait fourni des détails intimes sur l'existence politique d'un personnage égyptien exerçant un grand commandement sous le dernier roi de la XVIIe et les premiers rois de la XVIIIe dynastie, et qui fut mêlé à tous les événements de ces temps reculés. La mention des campagnes qu'il fit sous les Pharaons qui se succédèrent d'Amosis à Toutmès III, et qui se trouve sur le fragment du Louvre, manque à l'inscription de son tombeau; mais toutes les récompenses qu'il reçut de ces cinq rois y figurent dans le même ordre que sur le fragment du Louvre. Il se vante de les avoir tous servis avec l'énergie d'un capitaine accompli, et justifie ainsi les faveurs dont il fut l'objet. Sa carrière militaire eut la durée de près d'un siècle, si l'on admet les calculs d'Eusèbe, d'accord d'ailleurs avec ceux de Josèphe. Il n'y a certes rien d'impossible à ce qu'un guerrier, qui était au service du dernier roi de la XVIIe dynastie, sous lequel il combattit et fit des pri-

(7) Le surnom d'Ahmès, composé du pronom démonstratif ⲠⲀⲒ *celui*, de la copulative Ⲛ *de*, et du nom de la ville de *Sowan*, signifie le *Sowanais* ou l'*Eléthyen*. Il était distingué des autres Ahmès, très-nombreux à cette époque, par le nom de sa ville natale, comme cela s'est pratiqué chez nous pour des personnages homonymes, tels que Merlin de Douai, Merlin de Thionville, etc., etc. On a perfectionné, de nos jours, l'usage de ces surnoms, qu'on a presque élevés à la hauteur d'un titre nobiliaire, et tel petit village obscur a vu son nom rimant en *ic* ou en *ac*, usurpé pour allonger un nom plébéien et lui donner une apparence aristocratique. Ce petit artifice de la vanité étant inconnu du temps des Pharaons, on n'est pas exposé, en étudiant leurs inscriptions, à prendre

Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Ce qui pourra bien arriver aux archéologues futurs quand ils voudront débrouiller notre époque.

sonniers, vécut encore quatre-vingts ans après la mort d'Amosis, sous son quatrième successeur, Mœris ; la Bible nous fournit, à une époque contemporaine, des exemples d'une pareille longévité : Jacob vécut cent quarante-sept ans ; Joseph cent dix ans ; et, plus tard, Moïse commença à quatre-vingts ans sa mission libératrice.

Il n'est pas sans intérêt de voir cette concordance dans la durée de la vie de certains personnages historiques égyptiens et des patriarches hébreux ; c'est une confirmation éclatante de la sincérité de l'écrivain sacré, qui, en attribuant à ceux-ci une existence dépassant de beaucoup le terme actuel de la vie humaine, n'exagérait rien, et annonçait un fait très-fréquent sans doute dans ces temps anciens, mais qui nous paraît à peine croyable aujourd'hui. La longévité d'*Ahmès*, dit *Pensouvan*, méritait donc d'être signalée à ce titre : elle a d'ailleurs une haute importance historique, parce qu'elle se rattache à cinq règnes successifs, et fournit un moyen de contrôler en quelque sorte leur durée. On ne peut se dissimuler que la chronologie égyptienne, telle qu'elle résulte du texte de Manéthon, texte que l'inexactitude, l'ignorance, peut-être même la mauvaise foi des copistes rendent d'une autorité contestable, quant à la durée des dynasties, ne doit être admise que sous bénéfice d'inventaire : c'est dans les monuments qu'il faut chercher la confirmation des chiffres donnés par cet historien, ou le redressement des erreurs qu'ont pu commettre ceux qui l'ont transcrit. L'inscription d'*Ahmès*, dit *Pensouvan* est, sous ce rapport, un document précieux, dont il faudra tenir grand compte quand la connaissance d'inscriptions analogues permettra d'établir définitivement, d'après les monuments, le calcul exact de la durée des XVII[e] et XVIII[e] dynasties.

EPHRÈM POITEVIN.

LES

FRONTONS DU PARTHÉNON.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Les esquisses de Carrey laissent encore assez de vague pour qu'on ait compris différemment, non pas le sujet du fronton occidental, mais la manière dont il avait été développé. C'est la dispute de Neptune et de Minerve assurément; car on reconnaît au milieu du fronton les deux divinités qui s'élancent l'une loin de l'autre, Minerve, avec une ardeur victorieuse, Neptune, vaincu et irrité. Mais quelle tradition avait suivie l'artiste? Montrait-il l'olivier nouvellement planté et la vague jaillissant sous le trident? Longtemps on s'est contenté de cette supposition. Ou bien avait-il cherché dans les récits changeants de la vieille mythologie une idée plus favorable aux mouvements que l'art désire, à la variété et à l'intérêt que demande une grande composition? C'est l'opinion d'Ottfried Müller (2), que je partagerais volontiers, parce que seule elle explique d'une manière satisfaisante la disposition générale de l'action et chaque personnage.

Neptune a frappé la terre de son trident et fait naître le cheval (3), frémissant et indompté. Minerve, aux yeux du dieu étonné, l'a saisi, soumis au joug (4); on la voit le contenir d'un bras puissant, tandis que la Victoire et Érechthée sur le char tiennent les rênes d'une main déjà confiante (5).

(1) Voy. le n° du 15 avril, p. 14.

(2) *De Signis olim in postico Parthenonis fastigio positis Commentatio.* Göttingen, 1827).

(3) Tuque, o, cui prima frementem
Fudit equum tellus, magno percussa tridenti,
Neptune....
(Virg., *Georg.*, I, 13.)

(4) Les Athéniens donnaient à Minerve le surnom d'Hippia (Paus., *Att.*, XXX, XXXI, Suidas, Ἱππεία Ἀθηνᾶ. Arist., id. *Panath.*, p. 184. Cic., *de Nat. Deor.*, III. Ælien, *Var. Hist.*, III, 38. Pline, VII, 56, etc., etc.).

(5) C'est le fronton occidental que décrit évidemment le scoliaste d'Aristide (Éd. Frommel, p. 366) : Πάρεδρον τῆς θεοῦ φησὶν ἐπειδὴ ἐν τῇ Ἀκροπόλει, ὀπίσω αὐτῆς γέγραπται ἅρμα ἐλαύνων, ὡς πρῶτον τοῦτο παρὰ τῆς θεοῦ δεξάμενος.
Ὀπίσω τῆς θεοῦ, dit Müller, in *postico* Parthenonis fastigio.

Ce système n'exclut nullement la naissance de l'olivier. Minerve, qui l'a d'abord produit, ne fait que compléter la défaite de son rival, en tournant contre lui son propre présent, inutile si elle n'en montrait l'usage aux mortels.

Mais il est assez difficile, quelle que soit l'opinion que l'on adopte, de trouver la place de l'olivier. Les jambes de Neptune et de Minerve se croisent. De l'autre côté, Minerve touche aux chevaux ; il paraît impossible de mettre un arbre auprès d'elle. Le supposer entre les jambes écartées de Neptune, ce serait une idée étrange. Il était probablement très-petit et en métal ; car le fragment qui existe à Londres a été trouvé, non pas au pied du fronton occidental, mais à l'angle de la façade orientale. Ce qui est plus décisif encore, c'est qu'il n'est pas en marbre pentélique. En outre, il y a auprès du tronc de l'arbre un pied colossal en marbre de même nature, qui ne peut par conséquent avoir appartenu ni au Neptune ni à la Minerve du Parthénon, tous deux en marbre pentélique. On sait d'ailleurs (1) qu'il faut réunir ce fragment à des branches d'olivier en marbre de l'Hymette que l'on a retrouvées du même côté et que l'on conserve dans l'Acropole d'Athènes. Ce sont les restes d'un groupe détaché, d'une offrande citée par Pausanias avant d'entrer au Parthénon. Ce groupe représentait Neptune et Minerve, faisant paraître, l'une l'olivier, l'autre un flot de la mer.

Mais l'existence de l'olivier ne changerait en rien l'explication proposée par Otfried Müller, puisque ce n'est qu'après l'avoir planté que Minerve dompte le cheval.

Il ne reste du Neptune qu'un morceau du torse (2) d'une puissance et d'une perfection divine. Le haut de sa poitrine justifie l'idée des poëtes qui croyaient que la poitrine d'aucun dieu n'en égalait la beauté.

« Agamemnon, qui a les yeux et la tête de Jupiter maître de la « foudre, la ceinture de Mars, la poitrine de Neptune (3). »

De la Minerve, nous avons également une partie de la poitrine (4), couverte de grands plis, et de l'égide. On voit, au bord, les trous auxquels s'attachaient les serpents de métal, et, au milieu, ceux

(1) Voy. le chapitre XIII du premier volume de l'*Acropole d'Athènes*.

(2) A Londres.

(3) ....'Αγαμέμνων
Ὄμματα καὶ κεφαλὴν ἴκελος Διὶ τερπικεραύνῳ,
Ἄρεϊ δὲ ζώνην, στέρνον δὲ Ποσειδάωνι.
(Hom., *Il.*, II, 477.

(4) A Londres.

où la tête de Méduse était fixée. Un morceau du masque de Minerve gisait sur le fronton (1). Lord Elgin l'a fait enlever et emporter à Londres. L'orbite des yeux est creusée pour recevoir des globes d'une matière plus précieuse, et le front encadré par une coiffure plaquée qui rappelle le tétradrachme du siècle de Périclès. Le masque a trente-cinq centimètres environ de développement, deux fois la proportion ordinaire. Le casque de bronze qui enfermait la tête a laissé un sillon qui en dessine le contour. On voit aussi les traces des clous qui le retenaient (2).

La proportion du Neptune et de la Minerve est de onze pieds. Les deux divinités avaient chacune derrière elles leurs partisans et leurs favoris : Neptune les dieux de la mer, Minerve les héros de l'Attique (3).

Les chevaux que Minerve contenait d'une main puissante, traînaient sur un char la Victoire et Érechthée. De tous les deux il reste le torse (4). Celui de la Victoire est d'une vérité et d'un mouvement charmants. Sa tunique est serrée autour des reins par une large ceinture. Le corps un peu replié sur lui-même, les jambes pressées et fléchissantes, rassemblent gracieusement leur force et toute leur élasticité. La tête de la Victoire, emportée à Venise par quelque Vénitien, après la prise de l'Acropole, a été reconnue par M. le comte de Laborde, à qui elle appartient aujourd'hui. Quant aux chevaux qu'elle osait conduire, à la grande admiration d'Érechthée (5), on sait que Morosini, frappé de leur beauté, voulut les emporter à Venise. Ses gens s'y prirent si malheureusement qu'ils les précipitèrent sur le rocher. On en a retrouvé des fragments nombreux (6). On remarquera de préférence les têtes, inférieures peut-être à celles du fronton oriental, une jambe de derrière où le jeu des muscles, les saillies des veines sont rendus avec une vérité et

(1) — This fragment was found upon the floor of the pediment (*Brit. Mus.*, p. 26).

(2) The head was originally covered with a bronze helmet, as appears not only from a furrow which forms the line of contact with the forhead, but from the holes for fustening the helmet to the marble. (*Ibid.*)

(3) Telle est la richesse de la mythologie grecque, qu'il est aisé d'y choisir à son gré des noms pour chaque personnage et de les justifier. Mais comme il est indifférent que telle figure soit Thalassa, Thétis ou Amphitrite, que telle autre soit le Céphise, l'Éridan ou l'Ilissus, je garderai les noms qui, depuis quarante ans, sont adoptés et populaires.

(4) A Londres.

(5) Dans le dessin de Carrey la tête d'Érechthée est tournée, non pas vers Minerve, mais vers la Victoire.

(6) Aujourd'hui dans la citerne au-dessous du Parthénon.

un fini incroyables. C'est là qu'on juge combien l'école de Phidias savait faire circuler sous la peau le sang et la vie, et l'on ne peut douter qu'elle n'eût pu exprimer les veines sur les figures du fronton. Mais, dans les idées antiques, les dieux et les héros divinisés n'avaient rien de la grossièreté des organes humains : l'immortalité les animait d'un souffle subtil et éthéré.

Derrière le char étaient deux des filles de Cécrops, Pandrose et Hersé : la dernière assise, l'autre retenant par la main le petit Érésichton effrayé, qui la tirait violemment loin des chevaux et du tumulte (1).

Aglaure, la troisième sœur, était agenouillée auprès de son père Cécrops, un bras passé autour de son cou. Il y a dans sa pose de l'abandon et comme de l'affaissement. Sa tunique défaite laisse à découvert l'épaule et le sein gauche, à peu près comme dans les statues d'Amazones blessés. On dirait que l'artiste avait voulu rappeler la mort héroïque (2) à laquelle Aglaure s'était condamnée pour obéir à l'oracle et assurer la victoire aux Athéniens. Cécrops est assis, les jambes ramenées sous lui et couvertes d'une draperie. Appuyé fortement sur le bras gauche roidi, il soutient sa fille chancelante.

C'est assurément le plus beau morceau et le plus complet qui soit resté à Athènes, bien qu'il soit assez endommagé pour ne pouvoir être comparé aux figures de l'autre fronton. Le dos nerveux de Cécrops et le bras qu'Aglaure passe autour de son cou sont cependant remarquables par leur conservation. Il faut, pour les voir, monter par l'escalier du minaret, s'avancer sur la saillie brisée du fronton et la traverser dans toute sa longueur.

Il y a ensuite une lacune dans le dessin de Carrey où l'on supposera, si l'on veut, la nymphe *Callirrhoé*, sœur de l'Ilissus, puisque l'Ilissus lui-même était étendu sous l'angle resserré du fronton. *L'Alphée* occupait la même place au temple d'Olympie (3).

Si justement célèbre que soit la figure nue de l'Ilissus (4), on a eu

(1) Toutes ces statues sont perdues, mais le groupe suivant se voit encore entier sur le fronton, à la place qu'il occupe depuis tant de siècles.

(2) C'était une des traditions les plus populaires. Les jeunes Athéniens, lorsqu'ils s'armaient pour la première fois, allaient jurer dans le sanctuaire d'Aglaure de mourir, comme elle, pour leur patrie (Plut., *Vie d'Alcibiade*. Ulp., *in Dem. de Fals. Legat.*).

On sait que la tradition confondait les deux Aglaure, la fille de Cécrops et la fille de Léos.

(3) Paus., *Elid.*, I, chap. x.

(4) A Londres. Le Céphise a plus de droits à être considéré comme le fleuve de l'Attique. Il traverse toute la plaine et la fertilise, tandis que l'Ilissus n'a qu'un

tort, je crois, de l'égaler à l'Hercule. Mais s'il a moins de grandiose, la vie s'y montre avec tant de vivacité et de charme, qu'il séduit au premier regard. A demi couché, il semble se lever par un élan subit pour regarder le triomphe de Minerve. Le bras et la main gauches supportent tout le haut du corps qui se redresse, tandis que le bas repose encore sur le côté. Ce mouvement, qui donne au torse une flexion hardie et un jeu compliqué, est rendu avec une vérité qui va jusquà l'illusion. Quoique la donnée du Laocoon permette d'accuser avec une certaine exagération les os, les muscles et tous les éléments de la force humaine, il y a tant de détails d'anatomie, que l'art se laisse trop voir, et que la science cherche trop à se montrer.

Chez l'Ilissus, la science se cache pour ne laisser paraître que la nature. La chair et son mol embonpoint, l'enveloppe plus ferme de la peau, couvrent ces mille détails que le scalpel doit seul révéler. Mais la saillie du sternum et des côtes, la tension des muscles du flanc, ce qui doit trahir au dehors le jeu intérieur des os et de leurs attaches, tout cela se produit avec une aisance et une sécurité qui n'est plus l'art, mais la vérité elle-même avec toute sa persuasion.

En même temps est répandue sur ce marbre je ne sais quelle fleur de poli, de grâce, d'immortalité. Le dos est d'une finesse et d'une douceur surprenantes. La chute des reins a même quelque chose du type féminin. C'est bien une de ces divinités qui, sous de frais ombrages et dans des grottes inconnues, dorment au murmure de leur humble source. La draperie sur laquelle l'Ilissus est assis marie ses ondulations aux vagues sculptées sur la plinthe (1). Comment M. Leake a-t-il pu repousser un nom populaire pour nommer *Cranaüs* (2), un vieux roi de l'Attique? Si le caractère de la sculpture ne le frappait point, les vagues, cette preuve tout écrite, eussent dû l'avertir.

Derrière Neptune se trouvaient les divinités qui lui étaient chères et qui venaient à sa suite prendre possession de la ville naissante : Thétis, dont la tête est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (3);

cours pauvre et inutile. Sophocle a chanté les bienfaits et les charmes du Céphise. (*OEdipe à Colonne*, chœur 3.)

(1) That it represents a river god, seems strongly indicated by the ondulating flow given to every part of the draperie which accompagnies the figure (*Brit. Musœum*, p. 23.)

(2) *Topogr. of Ath.*, p. 539.

(3) M. Lenormant a reconnu cette tête qui était ensevelie auparavant dans les caves de la Bibliothèque. Il appelle Leucothée ou Halia la figure à laquelle elle

Amphitrite, la jambe nue et un monstre marin à ses pieds; Latone, pour qui le dieu des mers avait fait naître Délos, l'île flottante. De chaque côté elle tenait Apollon et Diane enfants. On a leurs deux petits torses et un fragment drapé de Latone (1).

Puis Vénus, fille de l'onde, était assise sur les genoux de Thalassa. Elle était nue, sauf quelques plis où l'exigait le bon goût, surtout au sommet d'un temple. Enfin, vers l'angle du fronton, étaient trois personnages assis ou couchés : deux femmes pour lesquelles on a choisi dans le cycle neptunien les noms de *Leucothée* et d'*Euryte;* un homme qui sera, si l'on veut, *Halirrothius*, fils de cette dernière et de Neptune. On l'a retrouvé tel que le représente le dessin de Carrey, moins la tête (2). Ce sont les mêmes beautés, qui demanderaient la répétition des mêmes éloges.

Un boulet vénitien a probablement fait éclater l'Euryte. Je ne puis m'expliquer autrement la coupe horizontale qui n'a laissé à sa place que la partie inférieure de cette statue. En montant sur le fronton même, on admirera autour du flanc des plis d'une extrême délicatesse (3).

Tel était l'ensemble de ces compositions dont on ne peut se faire malheureusement qu'une idée bien incomplète. Il faut, non-seulement que l'imagination se figure ces marbres dont aucune époque de l'art n'a pu égaler la beauté, mais les ornements qu'un goût différent du nôtre avait ajoutés casques, lances et tridents en bronze, couronnes et ceintures dorées, attributs, emblèmes de toute espèce. Si l'on en croit certains témoignages, les statues ellesmêmes étaient peintes et gardaient encore des traces de dorures (4), ce qui ne surprendra pas ceux qui connaissent le mélange continuel (5) des différentes branches de l'art à cette époque. Cependant, je crois plus difficilement que le nu fût peint comme ses ornements

appartenait. Mais c'est toujours la première figure debout après Neptune. Voy. l'article de M. Lenormant dans le *Moniteur des Arts*, 1847. Voy. aussi l'article de M. Letronne dans la *Revue archéologique*, même année.

(1) A Londres.

(2) Déposé aujourd'hui dans l'intérieur du Parthénon.

(3) Au fronton occidental appartient encore une tête de femme que l'on conserve dans la citerne de l'Acropole, fruste et méconnaissable, et différents fragments moins importants qui sont à Londres ou à Athènes.

(4) Among the remains of the sculpture in the western pediment, which is in a very ruined state, the artists had observed not only the traces of paints with which the statues had anciently been covered, but also of gilding (Clark's Travels, II, p. 495)

(5) Voy. les frontons d'Égine.

extérieurs. Peut-être est-ce un reste de préjugé moderne. Peut-être aussi a-t-on pris à tort pour de la peinture (1) la préparation encaustique que recevait le marbre pour résister aux injures de l'air (2). J'avoue que je m'accommoderais de bonne grâce à ce complément donné par le peintre à l'œuvre du sculpteur. L'alliance de la forme et de la couleur n'est qu'une imitation plus fidèle encore de la nature. Mais l'on ne peut se rendre, sur un sujet si délicat, qu'aux preuves les plus palpables.

Le fond des frontons, formé de grandes plaques verticales, avait été peint en bleu (3) comme on peut encore s'en convaincre. Les statues se détachaient plus légèrement sur cette image du ciel.

A côté de tant de problèmes de détails, il en est un plus intéressant, c'est de savoir quelle main a travaillé à l'exécution de chefs-d'œuvre que les derniers âges se proposeront encore comme modèles. Ce n'est qu'un premier élan d'imagination qui peut faire attribuer à Phidias quarante-cinq ou quarante-huit figures en ronde-bosse (4), la plupart deux fois plus grandes que nature, étudiées et rendues avec un soin infini. Il y a comme un enivrement à prononcer devant les marbres du Parthénon, un nom auquel l'écho grossissant des âges a donné tant de prestige. Mais au-dessus des

(1) Colour, it is throught, is still discernible on it.

(*Bristish Mus.*, p. 23).

(2) Voy. Quatremère de Quincy, *Jupit. Olymp.*, part. I, 38.

Nicias de quo dicebat Praxiteles interrogatus quæ maxime opera sua probaret in marmoribus : « Quibus Nicias, » respondit, « manum admovisset. » Tantum circumlitioni ejus tribuebat.

(Plin. XXXV, 11).

Nicias était peintre à l'encaustique : mais la question sera toujours de savoir s'il s'agit d'une teinte, ou même d'un enduit qui donnait au marbre un éclat doux et harmonieux.

(3) M. Paccard a trouvé à terre un angle du fronton oriental peint en rouge, et il peint lui-même en rouge les deux frontons. Cependant, je suis allé souvent sur le fronton occidental, où il est facile de monter par la tour de l'ancien minaret, et j'y ai cru voir des restes de couleur bleue. Les frontons d'Égine étaient également peints en bleu (voy. l'*Expédition de Morée*, tome III). Il y a, il est vrai, du rouge sur quelques parties du fronton, mais sur les moulures qui l'encadrent et qui, par conséquent, doivent trancher par l'opposition des couleurs. Supposer que les deux frontons eussent un fond de couleur différente, cela n'est pas vraisemblable. Ne serait-il pas possible que les angles, renfoncés et obscurs, fussent peints d'une couleur plus éclatante, en harmonie avec les statues d'Hypérion et de la Nuit, c'est-à-dire avec l'image du jour qui paraît et qui s'éteint?

(4) Que serait-ce si l'on y ajoutait les cent quatre-vingt-quatre figures des métopes et les trois cents figures de la frise? Voy. le calcul de M. Quatremère (*Lettre à Canova*, p. 50).

émotions poétiques, il faut placer la mesure des forces humaines et les droits de la vérité. Après tout, ces sculptures seront-elles moins belles pour n'avoir pas été touchées par le ciseau de Phidias ? N'aurons-nous pas au contraire de lui, des artistes athéniens de son époque, du génie antique, une plus grande idée, si ses élèves et ses rivaux vaincus ont seuls produit ces merveilles ? Qu'étaient donc les œuvres du maître, et de quelle divine perfection ne devait-il pas revêtir l'or et l'ivoire ?

L'antiquité a toujours admiré Phidias comme toreuticien (1); nous sommes trop portés à l'oublier, tant la statuaire chryséléphantine nous est peu connue. On citait même comme chose rare ses statues en bronze (2). Mais Pline est le seul auteur qui ait entendu dire qu'il avait travaillé le marbre. La manière même dont il s'exprime indique combien il est peu certain de ce fait, combien il le trouve extraordinaire (3).

« On rapporte que Phidias *lui-même* a travaillé le marbre, et que « l'admirable Vénus du portique d'Octavie est de lui. L'Athénien « Alcamènes (*ceci du moins est certain*), fut son élève, artiste cé- « lèbre entre tous, qui a décoré de ses *nombreux* ouvrages les *tem-* « *ples* d'Athènes. »

Ne croirait-on pas, d'abord, entendre un connaisseur de notre temps parler d'un tableau faussement attribué à Raphaël ? Ensuite, n'est-il pas remarquable que Pline, ne pouvant citer qu'un marbre incertain de Phidias, ne songe pas aux sculptures du Parthénon, au moment où il parle des ouvrages d'Alcamènes qui ornaient les temples d'Athènes, et, dans ce nombre, comme cela est naturel, le Parthénon lui-même ?

Mais je suppose que l'antiquité ait gardé à tort le silence sur le talent de Phidias à sculpter le marbre (et je suis aussi disposé que

(1) Primus artem toreuticen aperuisse atque demonstrasse merito judicatur. (Plin, XXXIV, 19).

In ebore vero longe citra æmulum.

(Quintil., livre XIV, 10).

Φειδίας μάλιστα τεθαυμασμένος ἐπὶ τῇ τῶν ἐλεφαντίνων ἀγαλμάτων κατασκευῇ (Diod. Sic., XXVI, 1).

(2) Non ex ebore tantum Phidias sciebat facere simulacrum, faciebat *et* ex ære (Senec., *Epist.*, 85, § 34.

Sed *et* ex ære signa fecit.

(Plin, XXXIV, 19).

(3) *Et ipsum* Phidiam *tradunt* scalpsisse marmora, Veneremque ejus esse Romæ in Octaviæ operibus eximiæ pulchritudinis. Alcamenem Atheniensem (*quod certum est*) docuit imprimis nobilem, cujus sunt opera Athenis *complura* in ædibus sacris (XXXVI, 4).

personne à admettre l'universelle aptitude du génie), il ne faut pas oublier qu'il avait entrepris une œuvre difficile et immense, la Minerve d'or et d'ivoire. Le soin qu'exigeait la construction d'un colosse de quarante-cinq pieds, les matières précieuses et délicates qui le formaient, les magnifiques accessoires habilement multipliés par l'artiste (1), les sujets représentés sur un vaste piédestal et sur un bouclier haut de quinze pieds, tout cela employa, malgré le secours de mains nombreuses, autant d'années peut-être que le rapide achèvement du temple entier.

En même temps, Phidias dirigeait tous les travaux de Périclès (2) et un peuple d'artistes en tous genres, qu'une vigilance incessante devait animer et conduire vers le but. Il avait de bien autres loisirs à Olympie, lorsque, appelé par les Éléens pour décorer le temple terminé (3), il se donna cependant tout entier à la statue colossale de Jupiter (3), laissant Pæonius et Alcamènes remplir, l'un le fronton de l'orient, l'autre celui de l'occident.

Enfin un passage curieux du rhéteur Thémistius nous apprend combien son génie était éloigné de l'activité ardente que supposeraient tant d'entreprises menées de front (4). « Quoique Phidias, » dit-il, « fût très-habile à représenter avec l'or et l'ivoire les hommes « et les dieux, cependant il avait besoin de beaucoup de temps « pour terminer ses ouvrages. On dit, en effet, que pendant l'exé« cution de sa Minerve, il consacra un assez long espace de temps « au seul piédestal de la déesse. »

On comprend combien il serait facile, avec ces différents témoignages, de combattre les opinions modernes, et combien l'on serait plus près de la vérité en niant que Phidias ait touché à une seule des sculptures du Parthénon, qu'en les croyant toutes de sa main ou de son inven tio

(1) « Simul ut noscatur illam magnificentiam æqualem esse et in parvis, » dit Pline, en parlant de la Minerve (XXXVI, 4).

(2) Voy. les textes cités au chap. II du premier volume de l'Acropole d'Athènes.

(3) Τὰ μὲν δὴ ἔμπροσθεν ἐν τοῖς ἀετοῖς ἐστὶ Παιωνίου· τὰ δὲ ὄπισθεν αὐτῶν Ἀλκαμένους (Pausan., *Élid.*, I, 8).

(4) Ἀλλ' εἰ καὶ σφόδρα ἦν σοφὸς ὁ Φειδίας ἐν χρυσῷ καὶ ἐλέφαντι μορφὴν ἐπιδείξασθαι θείαν ἢ ἀνθρωπίνην· ὅμως χρόνου γε ἐδεῖτο καὶ σχολῆς πλείονος εἰς τὰ ἔργα. Λέγεται οὖν ἡνίκα ἐδημιουργεῖτο τὴν Ἀθηνᾶν οὐδὲ εἰς τὴν κρηπῖδα τῆς θεοῦ μόνην ὀλίγου χρόνου προσδεηθῆναι (Themist., *Orat.* 25. *De Dic. ex Temp. a.*)

Κρηπίς veut dire aussi chaussure, et l'on verra plus loin que les semelles de la déesse étaient ornées de sculptures. Il serait possible que Thémistius les indiquât plutôt que le piédestal. Mais alors cela approcherait singulièrement de l'exagération familière aux rhéteurs. Au contraire, les sujets qui décoraient le piédestal étaient assez compliqués pour demander un long travail.

Mais je laisse à d'autres le courage d'un système qui ne serait peut-être qu'un paradoxe. Pour avoir longtemps partagé les préjugés ordinaires, je ne saurais m'en défaire complétement. Le nom de Phidias, que nous apprenons à prononcer dès notre enfance, grandit peu à peu dans notre imagination et brille comme une des lumières les plus pures de l'art et du génie antiques. Rien ne pourra nous empêcher de saluer comme son inspiration ou son œuvre les plus admirables morceaux du Parthénon, ceux qui atteignent la dernière limite de l'idéal.

La frise, si l'on veut, ne reproduira que l'idée ou le dessin de Phidias. Les métopes paraissent assez étrangères à son influence pour qu'on y reconnaisse, çà et là, le style encore roide et sans grâce de la vieille école attique. Mais certaines statues des frontons sont l'expression d'un talent si élevé et d'une telle perfection, que, malgré le silence de l'histoire, ce sera toujours pour nous du Phidias

Peut-être, du reste, l'histoire n'est-elle pas complétement muette. Tzetzès raconte « qu'Alcamènes, le rival plutôt que l'élève de Phidias (1) n'avait pas étudié comme lui la perspective et la géométrie. « Tous deux furent chargés un jour de faire deux statues de Minerve « qui devaient être placées au-dessus de colonnades très-élevées.

« Alcamènes donna à la déesse des formes délicates et féminines (2). Phidias, au contraire, la représenta les lèvres ouvertes, « les narines relevées, calculant l'effet pour la hauteur qu'elle devait occuper. Le jour de l'exposition publique, Alcamènes plut et « Phidias faillit être lapidé (3). Lorsqu'au contraire les deux statues

(1) Καὶ τῷ Φειδίᾳ σύγχρονος καὶ τούτῳ ἀντερίσας
Ἄτεχνος ὢν τῆς ὀπτικῆς καὶ τῆς γεωμετρίας.
Ἐπεὶ δὲ ἐδεήσε ποτὲ δήμῳ τῶν Ἀθηναίων
Δύο τινὰ ἀγάλματα τῇ Ἀθηνᾷ ποιῆσαι,
Ἐπὶ κιόνων ὑψηλῶν μέλλοντα σχεῖν τὴν βάσιν,
Ἄμφω ἐδημιούργησαν.....

(2) Λεπτὸν ὁμοῦ εἰργάζετο καὶ γυναικεῖον τοῦτον...
Ὁ δὲ Φειδίας ὀπτικὸς τελῶν καί γεωμέτρης
Ἐποίησε τὸ ἄγαλμα ἀνέωγος τὰ χεῖλη
Τοὺς μυξωτῆρας τε αὐτοῦ ἔχον ἀνασπασμένους,
Καὶ τἄλλα πρός ἀνάλογον ὕψους τοῦ τῶν κιόνων...

(3) Ἔδοξε κρεῖττον τοῦ λοιποῦ τὸ Ἀλκαμενοῦς εἶναι
Φειδίας ἐκινδυνεῦσε βληθῆναι καὶ τοῖς λίθοις.
Ὡς δὲ ἤρθη τὰ ἀγάλματα καὶ κίοσιν ἐστάθη,
Τὸ μὲν Φειδίου ἔδειξε τὸ συγγενὲς τῆς τέχνης
Τὸ Ἀλκαμένους γελαστὸν καὶ γέλως Ἀλκαμένης.
(Tzetzès, *Chil.*, VIII, 193

« furent en place, l'éloge de Phidias était dans toutes les bouches; « Alcamènes, au contraire, et son ouvrage ne furent plus qu'un « sujet de risée. »

On reconnaît facilement l'exagération d'un bel esprit byzantin, et il est excusable, après seize siècles, de défigurer les faits pour leur donner du piquant. En langage plus simple, on dirait que, vue de près, la Minerve d'Alcamènes fut préférée par le public; à la distance voulue, ce fut celle de Phidias.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse hésiter sur la manière dont se doivent comprendre ces statues placées sur de hautes colonnes. En Grèce, les images des dieux n'étaient point élevées comme celles des empereurs, à Rome, sur une colonne triomphale. L'expression de Tzetzès est même juste, si l'on regarde l'entablement comme une partie de la colonnade, comme son couronnement. Elle donne une idée plus exacte de la position élevée des statues que s'il eût parlé des frontons, qui n'éveillaient point nécessairement, à une époque d'ignorance, la conception d'une grande hauteur. Ces deux Minerve semblent n'avoir pu être placées qu'au milieu de chacun des frontons du Parthénon.

Alcamènes, tout en s'efforçant de suivre la voie ouverte par Phidias (1) et d'imiter sa grande manière, n'était point cependant son élève, dans le sens que nous attachons à ce mot. C'était un homme de son âge, son rival (2), et le récit précédent montre qu'il poussait l'indépendance jusqu'à adopter parfois un système tout opposé au sien. Nous sommes peut-être trop portés à faire de la direction de Phidias une véritable tyrannie et à ne regarder que comme les instruments de sa pensée les artistes célèbres d'alors sur lesquels s'étendait simplement sa surveillance administrative. J'admets que, par la volonté de Périclès, il choisît les hommes et distribuât les travaux. Mais, comme il arriverait aujourd'hui dans de

(1) On dit souvent avec raison que le mot *École*, en matière d'art, désigne moins l'enseignement d'un maître que l'imitation de ses œuvres. Aujourd'hui, un peintre sera de l'école de Raphaël ou de Michel-Ange, de l'école flamande ou de l'école italienne. Cela veut dire simplement qu'il a adopté une manière particulière, et qu'il s'efforce de copier les qualités et les procédés de tel grand peintre. Il en était de même dans l'antiquité.

(2) Quo eodem tempore *æmuli* ejus fuere Alcamenes, Critias.

(Plin., XXXIV, 19).

Ἀλκαμένους ἀνδρὸς ἡλικίαν τε κατὰ Φειδίαν καὶ τὰ δευτεραῖα ἐνεγκαμένου σοφίας ἐς ποίησιν ἀγαλμάτων (Paus., *Elid.*, I, 10).

Τῷ Φειδίᾳ σύγχρονος καὶ τούτῳ ἀντερίσας.

(Tzetz., *loc. supra cit.*).

semblables entreprises, chaque maître, une fois appelé et son programme accepté, restait libre et souverain dans son atelier, entouré lui-même de ses élèves et de ses ouvriers. C'est ainsi qu'Alcamènes (1), le premier sculpteur du temps après Phidias, fut chargé de la décoration d'un des frontons. Phidias se réserva l'autre, et alors s'engagea cette lutte devant le public, où Alcamènes n'eut l'avantage que pendant quelques jours. Naturellement, rien ne permettait mieux de les juger que deux statues semblables (2), le centre et le morceau le plus important de chaque composition.

Déjà la production personnelle de Phidias, ainsi restreinte, devient plus vraisemblable; mais à condition encore de l'entourer de tous les secours, de praticiens habiles, d'élèves savants auxquels sera confiée l'exécution de sa pensée, comme il est arrivé dans les grandes entreprises de Raphaël.

Agoracrite (3), l'élève chéri de Phidias, égal en talent à Alcamènes (4), eût pu seul conduire l'œuvre. Quel aide n'était-ce pas pour Phidias? Il travailla toujours auprès de son maître, ce qui fit dire plus tard, non-seulement que ses statues avaient été retouchées par Phidias (5), mais que Phidias, entraîné par son amour, lui faisait honneur de ses propres œuvres (6).

Je me figure donc, pendant les sept ou huit années que dura la construction du Parthénon, Phidias, malgré sa Minerve d'or et d'ivoire, occupé en même temps de son fronton, en arrêtant la composition et les modèles, distribuant l'ouvrage à chaque artiste selon la nature de son talent, confiant à l'un telle statue entière, retouchant ou achevant telle autre qui n'est que préparée, se réservant les morceaux les plus importants et les plus difficiles, présent

(1) Cujus sunt opera *complura* in ædibus sacris. (Plin, XXXVI, 4.)

(2) Ces deux Minerve, d'une égale importance, réfutent l'hypothèse de M. Brönstedt que je combattais précédemment : une petite Minerve, planant sur la tête de Jupiter.

(3) Ἀγορακρίτου μαθητοῦ τε καὶ ἐρωμένου Φειδίου. (Paus., *Beot.*, XXXIV).
Ejusdem discipulus fuit Agoracrites Parius, ei ætate gratus. (Plin, XXXVI, 5).

(4) Certavere autem ambo discipuli in Venere facienda, vicitque Alcamenes non opere, sed civitatis suffragiis, contra peregrinum suo faventis. (*Ibid.*)

(5) Huic summam manum ipse Phidias imposuisse dicitur. (*Plin.*, XXXVI, 5.)

(6) Itaque e suis operibus pleraque nomini ejus donasse fertur. (*Ibid.*)
Il faut se défier quelquefois du témoignage de Pline et des écrivains qui parlaient des artistes quatre ou cinq cents ans après leur mort. Il y avait sur certains ouvrages de Phidias et des maîtres grecs autant d'incertitudes, d'erreurs, d'impostures, qu'il y en a aujourd'hui sur les œuvres des XV[e] et XVI[e] siècles, principalement en Italie. On comprend que les amateurs romains aimassent mieux montrer un Phidias qu'un Agoracrite.

sans cesse et animant ses ateliers par son inspiration, ses conseils, son exemple. Parvint-on à prouver qu'il n'aimait point à travailler le marbre, le modèle en terre suffisait à rendre ses conceptions: l'exécution n'était plus qu'une affaire de copie. C'est l'histoire des cartons de Raphaël, avec cette différence qu'un élève fera sur une belle esquisse de la mauvaise peinture, tandis qu'en sculpture, où la forme est tout, pour transporter un modèle sur le marbre, il faut plus d'habileté que de génie.

J'avoue le premier que voilà des conclusions contestables et que je bâtis un édifice sur le sable, c'est-à-dire sur quelques lignes d'un écrivain byzantin. Mais les fables, si charmantes en poésie, sont fâcheuses dans l'histoire et dans l'histoire de l'art. A force d'admirer partout du Phidias, on finit par ne plus en voir nulle part. J'aime mieux demander quelque certitude aux plus légers indices, que de croire au hasard à de vagues et impossibles prodiges. Aussi me laisserai-je conduire plus loin encore par les paroles de Tzetzès, qui semblent donner le moyen de découvrir lequel des deux frontons Phidias avait décoré. Mais, si ces déductions sont téméraires, qu'on n'y voie rien de plus qu'un sentiment personnel et qu'on les accueille avec autant de défiance que je voudrais mettre moi-même de réserve à les énoncer.

Le fronton oriental, qui couronnait la façade principale du temple, réclamait naturellement le talent le plus sûr et les sculptures les plus parfaites. On pourrait déjà supposer que la voix publique et l'aiguillon d'une ambition légitime avaient engagé Phidias à se le réserver. Cette présomption paraît confirmée par un jugement de Quintilien (1). « On croit Phidias, » dit-il, « bien plus habile à re- « présenter les dieux que les hommes. » Or l'on sait que le fronton oriental était l'image de l'Olympe. Aux deux extrémités, le Jour et la Nuit déclaraient son immensité, et les dieux assistaient dans toute leur majesté à la naissance de Minerve. Voici maintenant un indice plus matériel « Phidias, » dit Tzetzès, « qui avait étudié la « perspective et la géométrie, calcula tout l'effet de sa Minerve pour « la hauteur qu'elle devait occuper. »

Nécessairement les autres colosses furent conçus dans le même principe. Une partie nous en reste, si la Minerve est perdue, et j'ai tâché de montrer plus haut comment chacune des statues de cette façade avait un point de vue où se rassemblait tout son effet. Her-

1) Phidias tamen diis quam hominibus efficiendis melior artifex creditur. oy. le texte de Thémistius cité plus haut.

cule, si beau de toutes parts, prend alors une apparence de force et de majesté plus imposante et révèle la science qui a choisi sa pose et son mouvement. Un de ses bras, ramené en arrière, laisse à découvert sa puissante poitrine qu'une flexion de torse présente à peu près de face. L'autre bras s'avance, au contraire, et remplit le vide considérable qu'aurait laissé sur le fond du fronton la distance du genou à l'épaule. Les jambes, au lieu de se masquer, se détachent et s'accompagnent par un jeu plein de naturel et de largeur.

La Parque couchée ne gagne pas seulement une beauté nouvelle, mais perd un notable défaut. On est frappé, en se plaçant tout à fait à sa droite, de la longueur du corps et de ses profils aplatis.

Un exemple encore plus sensible du dédain de Phidias pour le succès d'un jour et les sévères exigences d'une exposition publique, c'est la Nuit coupée par le milieu du corps, Hypérion qui n'a que la tête et les bras; mutilations étranges lorsqu'on les voit de près, admirables lorsqu'elles sont à leur place et répandent sur l'ensemble du sujet l'illusion et la poésie.

Iris, dont le vif mouvement paraît sans grâce et dont les draperies ont de trop vastes ondulations, prendrait, j'en suis sûr, un autre aspect à cinquante pieds de haut. De même Cérès, Proserpine, les Parques assises, baissent leurs genoux et ramènent un peu trop leurs jambes sous elles; mais c'est pour qu'elles n'arrêtent point le rayon visuel, qui part d'en bas, et le laissent arriver sur le torse tout entier. Les chevaux du Jour ne sont point attelés de front, mais sur une ligne oblique. Chaque tête avançait sur celle qui la précédait, de manière que toutes fussent vues distinctement. Les chevaux de la Nuit ont ces lèvres ouvertes, ces narines dilatées et relevées (1) qui devaient faire saisir, malgré la distance, l'apparence et comme le souffle de la vie. Tout est bien calculé, ainsi que le dit Tzetzès, pour la hauteur que les statues devaient occuper; les difficultés de la perspective sont tournées par la science à l'avantage de la sculpture.

Les statues du fronton occidental, au contraire, n'offrent aucune trace d'une étude aussi profonde et ne semblent en rien soumises aux lois de la perspective. Elles sont faites pour être vues de près.

L'Ilissus est d'un fini et d'une délicatesse qui approchent, je le disais tout à l'heure, de la nature féminine. De plus, que l'on compare sa pose avec celle de l'Hercule qui était étendu, comme lui,

(1) Ἀνέωγος τὰ χείλη
Τοὺς μυξωτῆρας τὲ αὐτοῦ ἔχον ἀνεσπασμένους.
(Tzetz, *vid. supra.*)

sous l'angle de l'autre fronton. L'Hercule est relevé en quelque sorte; ses bras et ses jambes dominent la saillie du fronton. L'Ilissus paraît s'appuyer sur le sol, tant sa plinthe a peu d'épaisseur.

L'Euryte, qui lui faisait pendant, ne pouvait être vue qu'en partie : le fragment qui reste encore à son ancienne place en est une preuve sensible. Ce n'est point ainsi que la plus jeune des Parques était couchée sous la pente du fronton oriental. Un soubassement considérable l'exhaussait et la présentait complète à l'admiration du spectateur.

Halirrothius et Cécrops ramènent trop leurs jambes sous eux : d'en bas il était difficile de comprendre leur pose. Je puis parler avec certitude de la statue de Cécrops, qui est toujours sur le fronton, et qu'on ne s'explique bien qu'en montant au sommet du temple.

Nulle part l'artiste n'a pris l'audacieux parti de couper en deux un personnage, comme la Nuit et Hypérion l'ont été sur l'autre façade. Il était aisé, cependant, de supposer une des divinités de la suite de Neptune s'élevant à demi au-dessus des flots; c'était dans la composition un élément de variété et de poésie. Mais Alcamènes eût craint l'effet fâcheux que devait produire de près, dans une exposition publique, cette étrange mutilation.

On cherchera encore en vain une statue dont les draperies aient un mouvement aussi violent et aussi large que les draperies de l'Iris. La Victoire qui conduit le char de Minerve prêtait particulièrement à ce style grandiose qui ne peut être apprécié qu'à distance. Elle n'a, au contraire, qu'une grâce et une délicatesse charmantes.

Enfin, les têtes qui se trouvent aujourd'hui à Paris et qui appartiennent toutes les deux à des statues de cette façade, n'ont point ces lèvres et ces narines ouvertes dont parle Tzetzès. Elles sont conformes aux traditions les plus parfaites, mais les plus régulières, de l'art grec.

Les conclusions qui ressortent d'une telle comparaison sont assez frappantes. Cependant, je n'ose les énoncer explicitement. Je pose simplement une question à laquelle le lecteur sera libre de répondre lui-même :

« Le fronton occidental serait-il l'œuvre d'Alcamènes, le fronton « oriental, l'œuvre de Phidias ? »

E. Beulé.

EXAMEN

D'UN

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE,

ET DE CES DEUX QUESTIONS :

1° LA CIRCONFÉRENCE DU GLOBE TERRESTRE AVAIT-ELLE ÉTÉ MESURÉE EXACTEMENT AVANT LES TEMPS HISTORIQUES?

2° LES ERREURS ET LES CONTRADICTIONS DE LA GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE DES ANCIENS S'EXPLIQUENT-ELLES PAR LA DIVERSITÉ DES STADES ET DES MILLES ?

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Dans un Mémoire (2) lu à l'Académie des inscriptions en 1817 et publié dans le recueil des Mémoires de cette Académie en 1822, Gossellin raconte avec une merveilleuse assurance l'histoire, ou plutôt le roman que voici :

A une époque extrêmement reculée, bien avant les temps historiques, les hommes savaient parfaitement ce qu'on a eu tant de peine à retrouver de nos jours, savoir, que la circonférence du globe est de 4000 myriamètres. Mais ils prenaient pour unité le dixième de myriamètre, qu'ils nommaient *mille*, et le centième de myriamètre, qu'ils nommaient *stade*. Ils divisaient la circonférence en 400 parties ou *degrés* de 100 kilomètres chacun, chaque degré en 100 parties, qui étaient des *milles* de 1 kilomètre, et en 1000 parties, qui étaient des stades de 1 hectomètre, contenus 400000 fois dans la circonférence. Puis on imagina de diviser la circonférence en 300 parties ou *degrés* de $133\,333^{m},333$, chaque degré en 100 parties ou *milles* de $1333^{m},333$, et en 1000 parties ou *stades* de $133^{m},333$, contenus 300000 fois dans la circonférence, Plus tard encore, on imagina de diviser la circonférence en 360 *degrés* de $111\,111^{m},111$, et chaque degré en 100 parties ou *milles* de $1111^{m},111$ et en 1000 parties ou *stades* de $111^{m},111$, contenus 360000 fois dans la circonfé-

(1) Voy. les articles précédents, X^{e} année, p. 672, 720; XIe année, p. 25.

(2) Institut, *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 44 et suiv.

rence. Et voilà trois espèces de *stades* et de *milles primitifs*, obtenus en divisant la circonférence du globe en 400 degrés, en 300 degrés et en 360 degrés, et le degré toujours en 100 parties et en dixièmes de ces parties.

Mais il arriva qu'on divisa aussi chacun des 400 degrés en 60 parties seulement : alors on eut des *milles* de 1666^m,667, dont les dixièmes furent des *stades* de 166^m,667, contenus 240000 fois dans la circonférence du globe. De même, chacun des 300 degrés, divisé en 60 parties, donna des *milles* de 2222^m,222, dont les dixièmes furent des *stades* de 222^m,222, contenus 180000 fois dans la circonférence. De même, enfin, chacun des 360 degrés, divisé en 60 parties, donna des *milles* de 1851^m,852, et des *stades*, dits *olympiques*, de 185^m,185, contenus 216000 fois dans la circonférence. Voilà donc trois *stades* et trois *milles secondaires*, produits par la division sexagésimale des trois espèces de degrés et par la division décimale des milles.

Ensuite, la coudée étant la 400e partie du stade et étant divisée tantôt en 24 *grands doigts* duodécimaux, c'est-à-dire contenus douze fois dans la spithame, tantôt en 32 *petits doigts*, on transforma les 32 *petits doigts* en 32 *grands doigts* dans la coudée du stade de 360000 à la circonférence du globe : on eut ainsi un *stade* dit *italique*, égal à $\frac{4}{3}$ du précédent, c'est-à-dire à 148^m,148, et contenu par conséquent 270000 fois dans la circonférence. Gossellin prétend que 10 de ces stades étaient égaux au mille romain : nous avons vu (1) que c'est très-inexact et qu'il n'y a aucune raison de nommer ces stades *italiques*. De même, en transformant les 32 *petits doigts* en 32 *grands doigts* dans le stade de 300000 à la circonférence du globe, on eut un stade égal à $\frac{4}{3}$ de ce dernier stade, c'est-à-dire à 177^m,778, et par conséquent contenu 225000 fois dans la circonférence : c'est ce que Gossellin a jugé à propos de nommer le *stade du dolique syrien*, pour donner à sa supposition purement imaginaire une apparence de caractère historique et géographique. Enfin Gossellin *suppose* une division primitive de la coudée en 20 *très-grands doigts*, dits décimaux, parce qu'ils étaient contenus 10 fois dans la spithame. En transformant ces 20 très-grands doigts décimaux en 20 grands doigts duodécimaux dans la coudée du stade de 300000 à la circonférence, on obtint un stade égal aux $\frac{6}{5}$ de ce dernier, c'est-à-dire à 160 mètres, et contenu 250000 fois dans la circonférence. C'est le *stade* dit d'Ératosthène, mais que Gossellin croit très-

(1) § 3.

antérieur à ce savant. Voilà donc trois *stades* dits *tertiaires*, à chacun desquels correspond un *mille tertiaire* de 10 stades.

Quant aux 252000 stades d'Ératosthène, Gossellin croit que ce nombre a été imaginé en dehors de toute mesure exacte et de tout système régulier, pour la commodité du calcul, afin d'avoir 700 stades au degré, au lieu de 694 $\frac{4}{9}$.

Voilà l'histoire des stades et de la mesure de la terre, telle qu'il a plu à Gossellin de l'*inventer* par une pure hypothèse aidée d'un procédé purement arithmétique, en dehors de toute donnée positive. Jamais l'imagination et le calcul ligués ensemble n'ont jeté un plus audacieux défi à l'histoire; et malheureusement ce défi a obtenu, en France surtout, un succès étonnant, qui me paraît avoir trop duré. Nous avons vu (1) que tout ce roman mathématique, depuis le premier mot jusqu'au dernier, est démenti par les faits relatifs soit à la métrologie ancienne, soit aux essais tentés réellement dans l'antiquité pour mesurer la circonférence du globe. Nous ne reviendrons pas sur cette réfutation, que le lecteur aura, je l'espère, trouvée péremptoire.

Mais Gossellin a prétendu que cette hypothèse, telle que nous venons de la résumer fidèlement, est vérifiée et prouvée *a posteriori* par le succès avec lequel elle s'applique à la réforme de la géographie mathématique des anciens. C'est cette prétention qui a valu à cette hypothèse la vogue qu'elle n'a pas encore tout à fait perdue de ce côté-ci du Rhin. C'est cette prétention qu'il s'agit de détruire. Ici Gossellin daigne citer des faits : nous allons les examiner après lui.

Ératosthène avait évalué, d'après les données qu'il avait pu recueillir, une série de distances prises à travers toute l'étendue des terres connues, le long du 36[e] parallèle de latitude boréale (2); faisant la somme de toutes ces distances, il avait calculé ainsi quelle était sous ce parallèle la longueur de la terre habitée, et, dans son système, où la circonférence du méridien était de 252000 stades, il avait estimé à peu près à un tiers le rapport de cette longueur à la circonférence de ce parallèle. Suivant Gossellin (3), ces distances paraissent très-fausses, si, avec Ératosthène, qui les avait copiées sur une carte phénicienne ou babylonienne sans les comprendre,

(1) §§ 3 et 4.

(2) Voy. Strabon, p. 64 A-65 A.

(3) *Recherches sur la géographie des anciens*, t. IV, p. 330; *Mesures itinéraires*, (en tête du t. I, de la trad. fr. de Strabon, in-4), p. XX, XXV, XXVI-XXVII et LII-LIV; et *Institut, Acad. des inscr.*, t. VI, p. 64-68.

on s'imagine qu'elles sont exprimées en stades de 252 000 à la circonférence du méridien ou de 700 au degré de ce cercle; mais elles deviennent sensiblement vraies, si, comme l'avaient fait les anciens astronomes phéniciens ou babyloniens antérieurs aux temps historiques, on les calcule en stades de 300 000 à la circonférence du globe ou de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré. En effet, Gossellin dresse, d'après Ératosthène cité par Strabon, le tableau de ce qu'il appelle les distances des principaux points du 36[e] parallèle, traduites en degrés, minutes et secondes de ce parallèle, à raison de 833 stades et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien. Or il ne trouve que des différences minimes avec les distances obtenues depuis un siècle, et sur ce point, Malte-Brun (1) et M. Walckenaër (2) considèrent sa démonstration comme irréfragable. De cette découverte Gossellin (3) conclut que des savants antérieurs de deux à quatre mille ans à l'ère chrétienne avaient mesuré astronomiquement tout l'ancien continent de l'est à l'ouest avec une habileté presque égale à celle des savants de nos jours, et même il lui paraît *douteux que pour certaines positions nous ayons mieux réussi* que ces astronomes des temps primitifs (4). Voilà donc la preuve d'un usage bien antique et bien glorieux du stade de 300 000 à la circonférence du globe. Les droits de ce stade astronomique étant ainsi établis, Gossellin (5) exprime l'espérance qu'on ne lui contestera pas les droits des autres stades astronomiques qu'il a trouvés par le même procédé. En effet, qu'on me donne de *bonnes* raisons en faveur de ce stade et de son emploi dans une mesure exacte de la terre avant la fondation d'Alexandrie, et je suis prêt à admettre autant de stades astronomiques que l'on voudra. Mais les raisons de Gossellin sont-elles *bonnes?* Voyons les textes et les calculs.

Il paraît (6) qu'Ératosthène disait vaguement que le 36[e] parallèle devait être de 200 000 stades au moins (7). Le méridien étant de 252 000 stades suivant Ératosthène, le 36[e] parallèle aurait dû être d'un peu plus de 203 872 stades et $\frac{1}{4}$, et le degré de ce parallèle au-

(1) *Précis de géographie universelle*, t. I, p. 106 et p. 109, in-8, 4[e] éd.

(2) *Introd. à l'analyse géogr. des itinéraires anciens pour les Gaules* (*Géogr. ancienne des Gaules*, t. III, p. XXVIII).

(3) *Mesures itinéraires*, p. LV-LVII.

(4) *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 67.

(5) *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 66-68.

(6) Voy. Strabon, p. 65 A.

(7) Il aurait même dit que ce parallèle était de *moins de 2000 stades*, s'il ne fallait pas, avec Groskurd, t. I, p. 104, ajouter οὐκ devant ἐλάττων.

rait dû être de 566 stades et 0,31 environ (1). En comptant 300 000 stades pour un grand cercle du globe, le 36e parallèle aurait dû être d'un peu plus de 242 705 stades, et le degré de ce parallèle de 674 stades et 0,18 environ. Cela posé, Ératosthène disait expressément (2) que ce parallèle, partant des Colonnes d'Hercule, passait par le détroit de Sicile, par le midi du Péloponnèse et de l'Attique, par Rhodes et par le golfe d'Issus; qu'il suivait la chaîne du Taurus à travers toute l'Asie au nord de l'Inde (3), et qu'il aboutissait à Thinæ. Des Colonnes d'Hercule à Thinæ, Ératosthène comptait 70 800 stades, et ce total confirme l'exactitude des chiffres partiels, que voici. Suivant Ératosthène, depuis l'Indus, c'est-à-dire vraisemblablement depuis Taxiles, lieu de passage sur l'Indus à un peu moins de 34° de latitude et de 69° de longitude de Paris, l'Inde s'étendait à l'Orient, dans sa partie la plus étroite, jusqu'à 16 000 stades, et il y avait 3000 stades de plus jusqu'au promontoire le plus oriental : ce qui donne en tout 19 000 stades de l'Indus à ce promontoire, c'est-à-dire à Thinæ; car les 3000 stades sont compris par Ératosthène dans le total de 70 800 stades de Thinæ aux Colonnes d'Hercule. De l'Indus aux Portes Caspiennes Ératosthène compte 14 000 stades; de là à l'Euphrate, c'est-à-dire, comme il l'indique lui-même (4), à Thapsaque, lieu de passage sur l'Euphrate, il compte 10 000 stades; de l'Euphrate au Nil, c'est-à-dire de Thapsaque à la bouche la plus orientale du Nil, à la bouche pélusiaque, 5000 stades, et jusqu'à la bouche canopique, près d'Alexandrie, qu'Ératosthène plaçait sous le méridien de Rhodes (5), 1300 stades de plus (6). De la bouche canopique à Carthage, qu'il plaçait sous le méridien du détroit de Sicile (7), Eratosthène comptait 13 500 stades (8). Enfin,

(1) Le degré d'un parallèle est au degré d'un grand cercle comme le cosinus de la latitude est au rayon du grand cercle.

(2) Voy. Strabon, p. 64 A–65 A.

(3) Voy. Strabon, p. 67-68.

(4) Dans Strabon, p. 78-83, et p. 90-91.

(5) Voy. Strabon, p. 93 A.

(6) Il est vrai qu'ici le texte donne 1500 (χιλίων καὶ πεντακοσίων). Mais c'est qu'un copiste a été trompé par le mot πεντακοσίων, qui se trouve à la ligne suivante. Il faut ici τριακοσίων, pour que le total soit juste. D'ailleurs, Strabon (p. 91 A) dit qu'Ératosthène comptait 6300 stades de Thapsaque à Canope. Otez les 5000 stades de Thapsaque à Péluse : il reste 1300 stades de Péluse à Canope, comme Strabon le dit (xv, p. 701 B; xvii, p. 786 D et p. 791 B).

(7) Voy. Strabon, p. 93 A.

(8) Je pense, avec Gossellin (*Géographie des Grecs analysée*, p. 13-14), que pour mettre d'accord Pline (v, 6, t. II, p. 349 de Sillig) avec Strabon, il faut lire dans Pline 1688 milles, qui font 13 504 stades, et non 1628 ou 1528 milles.

de Carthage aux Colonnes d'Hercule il comptait 8000 stades *au moins*. Il y avait donc en tout 70 800 stades de Thinæ aux Colonnes. Au delà, jusqu'au promontoire extrême de l'Espagne à l'ouest, c'est-à-dire jusqu'au *cap Sacré* (cap Saint-Vincent en Portugal), Ératosthène comptait encore 3000 stades, et par conséquent 73 800 stades du cap Sacré à Thinæ.

Il y a ici une remarque importante à faire : c'est que, pour marquer ces distances, Ératosthène s'écarte sciemment du 36e parallèle, en substituant Thapsaque, les bouches du Nil et Carthage à Issus, à Rhodes et au détroit de Sicile. Pourquoi ? évidemment parce qu'il est obligé de suivre, d'une part, l'itinéraire maritime d'Alexandrie à Carthage et aux Colonnes d'Hercule ; d'autre part, l'itinéraire terrestre d'Alexandrie à Thapsaque, passage sur l'Euphrate, aux Portes Caspiennes et à Taxiles, passage sur l'Indus. Ce sont donc bien là des distances itinéraires en ligne sinueuse, et non des distances astronomiquement déterminées entre les méridiens des lieux désignés. En effet, suivant le témoignage de Strabon (1), Ératosthène l'entendait ainsi, et il déclarait même qu'il avait établi ces distances approximativement d'après le dire de ses prédécesseurs. Il ajoutait (2) que la ligne itinéraire se continuait jusqu'à Palimbothra (Pâtalipoutra, aujourd'hui Patna), sur le Gange, mais qu'au delà on n'avait plus que de vagues renseignements. Nous voilà bien loin des admirables cartes géographiques que, suivant Gossellin, Ératosthène avait copiées sans les comprendre. Tandis qu'Ératosthène nous donne ainsi les distances itinéraires de l'Indus aux Portes Caspiennes, des Portes Caspiennes à Thapsaque, de Thapsaque au Nil, du Nil à Carthage et de Carthage aux Colonnes d'Hercule, Gossellin a tort de supposer que les distances indiquées par Ératosthène entre ces points sont les arcs du 36e parallèle compris entre les méridiens de ces lieux. Cette remarque suffit pour renverser par la base tous les calculs de Gossellin, fondés sur cette altération flagrante du sens évident des indications d'Ératosthène.

Mais admettons pour un moment l'explication insoutenable de Gossellin. Même après cette concession faite à un incroyable esprit de système, que trouverions-nous en examinant une à une les distances données par Ératosthène ainsi que la distance totale, et en les réduisant en degrés du 36e parallèle à raison de 833 stades et $\frac{1}{3}$ pour le degré du méridien? Commençons par la distance totale.

(1) P. 91 A et suiv., et p. 93 D-94 A.
(2) Voy. Strabon, xv, p. 689.

Ératosthène disait expressément que Thinæ était sur le 36e parallèle. Si donc, comme Gossellin le prétend, Ératosthène copiait une antique géographie conforme à la réalité, c'est dans le voisinage du 36e parallèle et sur un promontoire de la côte orientale d'Asie, c'est-à-dire sur le promontoire de Chan-Tong, en Chine, par 37° de latitude et par 120° de longitude de Paris, qu'il faut placer Thinæ. Or les 73 800 stades du cap Sacré à Thinæ, à raison de 252 000 stades à la circonférence du globe, devaient donner à Ératosthène 130° et près de 20′ sur le 36e parallèle. Du cap Saint-Vincent au cap de Chan-Tong il y a environ 132° d'après les cartes modernes. M. de Humboldt (1) admire cette coïncidence. Mais ce n'est pas le stade de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien qui la donne, et par conséquent elle ne fait pas du tout l'affaire de Gossellin. Du reste, elle est purement fortuite, puisque Ératosthène plaçait Thinæ à 19 000 stades seulement, c'est-à-dire 351 myriamètres, ou, suivant sa mesure de la terre, 33° 33′ à l'est de Taxiles. La différence de longitude est de 51° et la distance en ligne droite est de plus de 470 myriamètres. Les 19 000 stades à l'est de Taxiles sur le 36e parallèle nous conduiraient au milieu du Khoukhounoor. Évidemment donc Ératosthène ne connaissait pas la position de Thinæ. Maintenant, essayons le stade de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien. Avec ce stade de Gossellin, la distance du cap Saint-Vincent au cap de Chan-Tong, d'après Ératosthène, sera de 109° 28′ au lieu de 132°. L'erreur est de plus de $\frac{1}{6}$. Voyons si ce stade réussira mieux pour les distances partielles.

Les 16 000 stades de l'Indus, c'est-à-dire de Taxiles à la côte orientale de l'Inde, non compris les promontoires, donnent, si l'on prend le stade de Gossellin, près de 23° 44′ du 36e parallèle : ce qui nous conduit dans l'Asie centrale sur les confins du désert de Cobi et du Khoukhounoor. Il est vrai qu'en descendant le long de ce méridien nous trouvons la mer aux bouches de l'Irraouady, mais sur le 15e parallèle au lieu du 36e, et sur la côte occidentale de la presqu'île au delà du Gange, au lieu d'une côte orientale indiquée pas Ératosthène. Hâtons-nous de revenir en deçà de l'Indus, pour voir si l'hypothèse de Gossellin y sera plus heureuse.

Du cap Sacré à l'Indus, c'est-à-dire à Taxiles, Ératosthène compte 54 800 stades, c'est-à-dire un peu plus de 96° 46′ du 36e parallèle à raison de 252 000 stades à la circonférence du méridien. En réalité, cette distance est de 80° 20′ environ. Il est certain qu'en substituant au stade grec d'Ératosthène le stade imaginaire de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré

(1) *Kritische Untersuchungen*, t. I, p. 347.

du méridien, on atténue beaucoup l'erreur; car on obtient ainsi 81° 18′ ½. L'erreur n'est pas tout à fait de 1° en plus. Mais, si l'hypothèse de Gossellin est vraie, cette coïncidence devra se retrouver dans les distances partielles données par Ératosthène : c'est ce que nous allons examiner.

De Taxiles aux Portes Caspiennes il y a environ 19°. Les 14 000 stades d'Ératosthène, si l'on adopte le stade de Gossellin, donnent 20° 46′ du 36ᵉ parallèle. Il reste une erreur de 1° 46′, c'est-à-dire de $\frac{1}{10}$ environ en plus. Des Portes Caspiennes à Thapsaque il y a à peu près 12° 34′. Les 10 000 stades d'Ératosthène, convertis en stades de Gossellin, donnent près de 14° 50′ du 36ᵉ parallèle. Il reste 2° 16′ de trop, c'est-à-dire $\frac{1}{7}$ de la distance. De Thapsaque à Péluse il y a environ 7° 19′. Les 5000 stades d'Ératosthène convertis en stades de Gossellin donnent près de 7° 25′. Ici nous approchons de la vérité *par hasard*. De Péluse à la bouche canopique il y a 2° 11′ environ. Les 1300 stades d'Ératosthène, si on les prend comme des stades de 184ᵐ,8 chacun, représentent assez bien la navigation de la bouche pélusiaque à la bouche canopique du Nil en suivant la base convexe du Delta. C'est à ces stades qu'il faut s'en tenir; car nous avons montré (1) que ce sont les seuls que l'école d'Alexandrie ait employés dans l'usage scientifique. Au contraire, ces 1300 stades, convertis en stades de 833 et ⅓ au degré du méridien, donnent 1° 56′ du 36ᵉ parallèle : l'erreur serait de 15′, c'est-à-dire de plus de $\frac{1}{8}$ en moins. C'est beaucoup pour une si petite distance prise auprès d'Alexandrie, où Ératosthène habitait. Ce n'est pas tout : dans l'hypothèse de Gossellin, il faut substituer Rhodes à la bouche canopique du Nil, mise à tort par Eratosthène sous le même méridien. De Thapsaque à ce méridien il y aura 6300 stades, qui, convertis en stades de Gossellin, donneront un peu moins de 9° 21′ du 36ᵉ parallèle. Il y a plus de 11° ½. L'erreur sera de près de ¼ en moins. Continuons. De la bouche canopique du Nil à Carthage il y a près de 20°. Les 13 500 stades d'Ératosthène, convertis en stades de Gossellin, donneraient un peu plus de 20° du 36ᵉ parallèle. Ce serait là une coïncidence heureuse; mais précisément Gossellin la repousse, en substituant Rhodes à la bouche canopique et le détroit de Sicile à Carthage. De Rhodes à ce détroit il y a environ 12° ½. Les 13 500 stades de 833 et ⅓ au degré du méridien donnent 20° du 36ᵉ parallèle. L'erreur est de 7° et ½, c'est-à-dire de ⅗ en plus : c'est une erreur énorme. De Carthage aux Colonnes d'Hercule il y a environ

(1) § 3.

15° 40′. Les 8000 stades d'Ératosthène, convertis en stades de Gossellin, donneraient 11° 51′ du 36ᵉ parallèle. L'erreur serait de 3° 49′, c'est-à-dire de près de $\frac{1}{4}$ en moins. Mais c'est bien pis, si, avec Gossellin, nous partons du détroit de Sicile : de là aux Colonnes d'Hercule il y a environ 21°. L'erreur est de 9° 9′, c'est-à-dire de près de moitié en moins. Au contraire, si l'on s'en tient aux stades vrais de 184ᵐ,8, alors 8000 de ces stades donnent près de 148 myriamètres. C'est à peu près la longueur réelle de la navigation de Carthage aux Colonnes d'Hercule. Enfin, des Colonnes d'Hercule au cap Sacré il y a à peu près 3° 40′. Les 300 stades d'Ératosthène, convertis en stades de Gossellin, donnent près de 4° 27′ du 36ᵉ parallèle. Il reste une erreur de 47′, c'est-à-dire de près de $\frac{1}{5}$ en plus.

En résumé, pour les distances au delà de l'Indus, l'hypothèse de Gossellin est entièrement en défaut. Quant à la distance des Colonnes d'Hercule à l'Indus, elle a été faite beaucoup trop grande par Ératosthène, soit que l'on reconnaisse ses stades pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire pour des mesures de 184ᵐ,8 environ, soit même qu'on veuille les prendre chacun pour la 700ᵉ partie de la valeur vraie du méridien. De même, les distances partielles indiquées par lui dans cet intervalle sont généralement beaucoup trop fortes, excepté celles de Péluse à Canope et de Carthage aux Colonnes d'Hercule, qui sont à peu près vraies en stades de 184ᵐ,8. En recourant, pour toutes ces distances, au stade imaginaire de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien, on atténue bien l'erreur moyenne; mais on a, pour les distances partielles, des erreurs considérables en plus et en moins. Il est évident qu'un tel résultat n'est nullement favorable à l'hypothèse de Gossellin.

Le lecteur se demande sans doute comment Gossellin, dont je suis loin de suspecter la bonne foi, s'y est pris pour se tromper d'abord lui-même et pour tromper ensuite le public savant. A-t-il pris les distances données par Ératosthène, telles qu'il les trouvait dans le texte de Strabon et telles que je viens de les examiner? Il s'en est bien gardé. Étudions de plus près son procédé, qui se compose de plusieurs artifices curieux à signaler :

1° Je rappelle qu'il a pris des distances itinéraires obliques et sinueuses, et données comme telles par Ératosthène, pour des arcs du 36ᵉ parallèle, et qu'il a substitué des points de ce parallèle aux points entre lesquels Ératosthène avait réellement marqué les distances. Mais nous venons de voir que ce double artifice injustifiable aurait été tout à fait insuffisant pour corriger les distances d'Ératosthène à l'aide du stade de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien.

2° Gossellin a changé plusieurs des distances données par Ératosthène. Du détroit des Colonnes à Carthage, ou, si l'on veut, au détroit de Sicile, Ératosthène dit qu'il y a 8000 stades au moins. Gossellin (1) met 8800 stades. Sous quel prétexte? parce que Pline (2) dit que, suivant Ératosthène et Polybe, de l'Océan au détroit de Sicile, il y a 1100 milles. Or, 1100 milles font 8800 stades. C'est vrai. Mais les témoignages de Strabon et de Pline se concilient tout simplement, parce qu'Ératosthène et Polybe faisaient commencer l'Océan à Gadès, 800 stades au delà des Colonnes d'Hercule (3). Donc, première altération des chiffres d'Ératosthène! De la bouche canopique du Nil à Thapsaque, Ératosthène comptait 6300 stades. Mais, d'un autre côté, Strabon (4) comptait 5000 stades de Rhodes à Issus. Gossellin en conclut qu'Ératosthène avait évalué de même cette distance, et qu'il comptait 1300 stades d'Issus à Thapsaque. Il substitue donc ces deux distances à celles qu'Ératosthène a données de l'Euphrate à Péluse et de Péluse à Canope. Cette substitution n'est pas justifiée, puisque Strabon n'est pas Ératosthène, et surtout puisque la ligne droite d'Issus à Rhodes est beaucoup plus courte que la ligne itinéraire de Thapsaque à Canope, ligne suivie par Ératosthène dans l'indication des distances. Donc, deuxième altération des chiffres d'Ératosthène! De l'Indus à Thinæ, Ératosthène comptait, comme nous l'avons montré, 19000 stades. Gossellin n'en met que 16000, parce qu'il suppose à tort qu'Ératosthène plaçait Thinæ à l'extrémité du diamètre le plus court de l'Inde. Troisième altération!

3° Gossellin (5) a identifié arbitrairement Thinæ avec Tanasérim, ville située dans le royaume de Siam sur le 12e parallèle, tandis que, suivant Ératosthène, Thinæ était sur le 36e parallèle. L'intersection du 36e parallèle avec le méridien de Tanasérim tombe entre le Thibet et la Mongolie dans le Khoukhounoor. Il est vrai que les anciens ne savaient guère où placer Thinæ. Le *Périple de la mer Érythrée* (6) met Thinæ dans le pays des Sines, mais à une latitude boréale très-haute, sous le parallèle du Pont-Euxin. Ptolémée (7) met aussi Thinæ dans le pays des Sines, mais à 3° de latitude australe

(1) *Mesures itinéraires*, et note sur Strabon, t. I, p. xxv et p. 160, note 11.
(2) v, 6, t. I, p. 348-349 de Sillig.
(3) Voy. Strabon, II, p. 139-140, et p. 170.
(4) II, p. 106 A.
(5) *Géographie des Grecs analysée*, p. 142 et suiv., *Mesures itinéraires*, p. xxvii, et *Acad. des inscr.*, t. VI, p. 68.
(6) Vers la fin, p. 178 de Blancard.
(7) *Géographie*, VII, 3, § 6.

et à 20° de longitude à l'est du méridien de la Chersonèse d'or, qui est bien, quoi qu'en puisse dire Gossellin, la presqu'île de Malacca, et non le Delta de l'Irraouady. Il se trouve que cette longitude à l'est de Malacca est tout juste celle du promontoire de Chan-Tong. Sans attacher trop d'importance à cette rencontre fortuite, je pense, avec MM. de Humboldt, Mannert, Heeren et Forbiger (1), que c'est en Chine qu'il faut chercher Thinæ, et non dans le royaume de Siam. Ayant placé arbitrairement Thinæ tout juste à la longitude voulue par son hypothèse, Gossellin n'a pas le droit de se prévaloir de la coïncidence (2).

4° Tout cela ne suffisait pas. Le stade de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien ne pouvait pas ramener à la vérité les distances indiquées

(1) Voy. M. de Humboldt, *Kritische Untersuchungen*, t. I, p. 347; Mannert, *Einleitung in die alte Geographie*, p. 150 (Leipsig, 1829, in-8); Heeren, *Ideen*, I, 2, p. 668, et Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 479, note 56.

(2) Gossellin ne veut pas croire que Ptolémée ait pu se représenter la côte de la Chine comme se repliant vers le midi et regardant l'occident, tandis qu'elle monte vers le nord et qu'elle regarde l'orient. A cela nous répondrons que Ptolémée, par une erreur plus surprenante à cause de l'éloignement moindre des lieux, s'est représenté la côte de l'Inde, depuis l'embouchure du Tapty (Nanaguna), près de Surate, jusqu'à celle du Kishnah ou du Godaveri (Mœsolus), près de Masulipattana, comme une ligne légèrement sinueuse, allant de l'ouest à l'est, et inclinant un peu vers le midi, et qu'il a placé sous le cap Cory, petit promontoire au milieu de cette ligne presque droite, l'île de Taprobane, qu'il a faite quatre fois plus grande qu'elle n'est, et dont il a mis la pointe septentrionale à une latitude plus haute que celle de l'embouchure du Kishnah et inférieure de 1° 20′ seulement à celle de l'embouchure du Tapty. Ainsi, pour Ptolémée, la côte de Malabar et la côte de Coromandel, au lieu de regarder l'ouest et l'est, regardaient toutes deux le midi, et le cap Comorin était à peu près sur le parallèle de Surate. (Voy. Ptolémée, *Géogr.*, VII, 1, §§ 7-15, et VII, 4, §§ 2 et 3). Ajoutons qu'avant Ptolémée, Ératosthène et Strabon n'avaient pas mieux connu la configuration des côtes de l'Inde. D'ailleurs, voici un petit calcul que Gossellin s'est bien gardé de faire. Des bouches de l'Irraouady à Tanasérim, il y a environ 60 myriamètres en ligne droite. De la Chersonèse d'or à Thinæ, Ptolémée comptait en ligne droite près de 10000 stades, puisqu'il comptait 20° sur le parallèle de 3° de latitude australe. Une navigation de 60 myriamètres lui aurait donc été donnée comme une navigation de 185 myriamètres. Il est plus croyable qu'on l'ait induit en erreur seulement sur la direction du voyage, en lui indiquant le sud-est au lieu du nord-est. La navigation se faisait-elle le long des côtes? eh bien! la navigation depuis les bouches de l'Irraouady, le long de la côte, jusqu'à la hauteur de Tanasérim, est incomparablement plus courte que l'immense circuit du grand golfe supposé par Ptolémée au delà de la Chersonèse d'or. En effet, vers le nord, au fond de ce golfe, il plaçait les bouches du fleuve Aspithra, à 16° de latitude boréale, c'est-à-dire, suivant lui, à 19° au nord de la pointe de la Chersonèse d'or; et de cette pointe à Thinæ, sur le bord opposé du grand golfe, il comptait 20° de longitude. Ce circuit égalerait la navigation de Malacca au promontoire de Chan-Tong.

par Ératosthène entre les Colonnes d'Hercule et le cap Sacré, et entre les Colonnes d'Hercule et Carthage ou le détroit de Sicile. Gossellin (1) a été obligé de supposer qu'Ératosthène, abandonnant ici la carte phénicienne ou babylonienne, où les distances étaient évaluées en stades de 300 000 à la circonférence du méridien, avait suivi pour la première distance une autre carte, dressée aussi avant les temps historiques, mais où les stades étaient de 400 000 à la circonférence du méridien, et pour la seconde distance une autre carte non moins antique, où les stades étaient de 180 000 à la même circonférence. Nous savons bien qu'en changeant à volonté les longueurs des stades, on peut être sûr de trouver à peu près son compte. Mais alors que devient la preuve de l'emploi uniforme du stade de 300 000 à la circonférence du méridien ou de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré pour toutes les distances le long du 36ᵉ parallèle ?

5° En voilà bien assez pour expliquer le succès de Gossellin autrement que par la bonté de la thèse qu'il soutient. Pourtant ce n'est pas tout. Au lieu de prendre une à une les distances indiquées par Ératosthène, Gossellin va les additionnant toujours, tantôt à partir des colonnes d'Hercule, tantôt à partir du cap Sacré, suivant le besoin de sa cause, de manière que les erreurs partielles en plus ou en moins se compensent, et—chose incroyable !—dans ces additions, les stades de 400 000 et de 180 000 à la circonférence du méridien, pour les deux distances du cap Sacré aux Colonnes d'Hercule et des Colonnes au détroit de Sicile, redeviennent comme par enchantement des stades de 300 000 à la circonférence. On comprend combien de tels tours d'adresse, habilement ménagés, facilitent le succès d'une démonstration épineuse. Par exemple, par ce prodigieux artifice, Gossellin évite *fort à propos* de considérer à part la distance de 13 500 stades de Carthage à Canope ou du détroit de Sicile à Rhodes. Je dis que c'est *fort à propos*, car cette distance aurait été rebelle à toute explication par les stades de Gossellin. Au contraire, en additionnant avec ces 13 500 stades les 8000 stades donnés par Ératosthène et les 800 stades que Gossellin a faussement ajoutés, Gossellin obtient 22300 stades, tous de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien, pour l'intervalle des Colonnes d'Hercule à Rhodes. Ici, en ajoutant les 3000 stades de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré du méridien, pris de même comme des stades de 833 et $\frac{1}{3}$ à ce degré, on aurait eu une somme trop forte pour l'intervalle du cap Sacré à Rhodes. Voilà pourquoi ici Gossellin est parti seulement des Colonnes d'Hercule ; pour la même

(1) *Mesures itinéraires*, p. LII-LIII.

raison, il a donné la distance des Colonnes d'Hercule à l'Indus. Mais lorsqu'il a eu besoin d'un appoint, il est parti du cap Sacré, parce que la distance beaucoup trop forte de 3000 stades lui venait en aide : c'est ainsi qu'il a pris les distances du cap Sacré à Issus, aux Portes Caspiennes et à Thinæ.

6° Enfin, pour couronner l'œuvre, Gossellin, dans un tableau à part (1), restitue les distances le long du 36ᵉ parallèle, d'après sa carte phénicienne ou babylonienne imaginaire, en stades de 833 et $\frac{1}{3}$ au degré du méridien. Pour les longitudes des points à l'est du détroit de Sicile, comptées en stades à partir soit du cap Sacré, soit des Colonnes d'Hercule, il copie les chiffres du tableau qu'il prétend avoir dressé d'après Ératosthène et que nous venons d'examiner. Mais pour les deux distances du cap Sacré aux Colonnes d'Hercule et du cap Sacré au détroit de Sicile, il rétablit les nombres de la carte phénicienne ou babylonienne, laissés de côté, suivant lui, par Ératosthène. Mais d'après quels documents rétablit-il ces chiffres ? Pour la première distance, il met 2000 stades au lieu de 3000; il renvoie (2) à quatre passages de Strabon, dont un (3) est étranger à la question. Que disent les trois autres ? Un texte obscur (4) paraît signifier qu'au delà des Colonnes d'Hercule, Strabon a déjà parlé d'une côte longue de *plus de* 2000 *stades*. En effet, dans un second texte et dans un troisième (5), Strabon a compté 750 ou 800 stades de Calpé à Gadès, et *moins de* 2000 *stades* de Gadès au cap Sacré, et il a cité en même temps un calcul *en milles romains* qui réduit cette dernière distance à 1840 stades. C'est donc *beaucoup plus de* 2000 *stades*, ce serait au minimum 2590, c'est près de 2750 ou de 2800 stades, que Strabon compte des Colonnes au cap Sacré, et cela précisément dans les trois passages auxquels Gossellin renvoie. Dans un autre endroit (6), Strabon compte pour cette même distance 3000 stades en nombres ronds, comme Ératosthène. Et voilà sur quels textes Gossellin ose s'appuyer pour affirmer que Strabon comptait tout juste 2000 stades des Colonnes d'Hercule au cap Sacré, et pour supposer qu'il avait emprunté ce nombre à une antique carte phénicienne ou babylonienne ! Ensuite, pour la dis-

(1) *Mesures itinéraires*, p. LIII-LIV, et *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 65, et p. 67-68.

(2) *Mesures itinéraires*, p. XXVI, note *a*.

(3) II, p. 128.

(4) II, p. 156 B.

(5) II, p. 140 B-141 A, et p. 168 D.

(6) II, p. 106 A-B.

tance du cap Sacré au détroit de Sicile, Gossellin (1) dit qu'Hipparque comptait 16 300 stades. Il renvoie à un passage de Strabon (2), où l'on voit seulement qu'Hipparque ne comptait que 9000 stades d'Alexandrie à Carthage, tandis qu'Ératosthène en comptait 13 500. Gossellin *suppose gratuitement* qu'Hipparque s'accordait d'ailleurs avec Ératosthène sur la distance totale du cap Sacré à la bouche canopique du Nil, et qu'ainsi il ajoutait à la distance de Carthage au cap Sacré ce qu'il avait retranché de la distance de Carthage à Alexandrie. Enfin, Gossellin *suppose* encore, et non moins *gratuitement*, qu'Hipparque avait emprunté cette correction à une antique carte babylonienne ou phénicienne.

Voilà donc quelles manipulations les distances données par Ératosthène et citées par Strabon ont dû subir, avant de pouvoir se prêter à l'hypothèse de Gossellin! En *trichant* de cette manière, il est aisé de gagner la partie. Je m'empresse d'ajouter que Gossellin a *triché de bonne foi :* c'est le privilége de l'esprit de système porté à un certain degré. J'ai examiné longuement cette preuve, parce que Gossellin (3) la donne *avec confiance* comme le fondement historique et la base inébranlable de tout son système sur les stades astronomiques, et parce que, tout en restreignant plus ou moins l'étendue des conséquences qu'il a tirées de ce système, Malte-Brun et M. Walckenaër (4) ont regardé cette preuve comme inattaquable. Elle peut d'ailleurs être considérée comme le type des raisonnements et des calculs que Gossellin a prétendu établir sur les données de la géographie mathématique des anciens, dans le sens de son hypothèse. Je ne puis examiner de même ici tous ces raisonnements et tous ces calculs : *ab uno disce omnes*. Du reste, je prendrai tout à l heure un second exemple, où la méthode de Gossellin sera dévoilée dans une autre de ses applications. Mais auparavant voici quelques remarques générales.

Par des procédés analogues à ceux que nous venons de prendre sur le fait, Gossellin (5) a prétendu prouver que pour les côtes du golfe Persique et de l'Inde, en général pour la majeure partie de l'Asie, surtout dans les contrées les plus lointaines, et de même

(1) *Mesures itinéraires*, p. XXVI et LIV.

(2) II, p. 93.

(3) *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 66-68.

(4) Cités plus haut.

(5) *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, t. IV, et *Mesures itinéraires*, p. IX-XXVIII. Comp. M. Walckenaër, *Géographie ancienne des Gaules*, t. III, p. XIV-XVII, et p. XL-XLIV.

aux extrémités de la terre vers l'occident, par exemple en Espagne, les distances marquées par les auteurs grecs en général et en particulier par Ptolémée, s'expliquent par le stade de 400 000 à la circonférence du méridien; tandis que, pour diverses côtes de l'orient et de l'occident, les distances marquées par les auteurs s'expliquent par le stade de 300 000 à la circonférence, c'est-à-dire par ce même stade dont Gossellin a cru nous avoir si bien démontré l'usage tout le long du 36[e] parallèle. Il a prétendu prouver que le stade de 252 000 à la circonférence du méridien explique les distances *en latitude* surtout dans la Méditerranée et dans toutes les contrées environnantes, et les distances données par Ératosthène sur une partie des côtes de l'Inde et par Ptolémée pour certaines portions des côtes d'Espagne et de l'île de Bretagne; que le stade de 240 000 à la circonférence du globe explique les distances données par Patrocle, par Mégasthène et par Déimaque pour diverses dimensions de l'Inde, tandis que, pour d'autres dimensions de ces mêmes contrées données par ces mêmes auteurs, il faut recourir au stade de 400 000 à la circonférence. Il a prétendu prouver que le stade de 240 000 à la circonférence explique aussi les distances données par Ptolémée pour une partie des rivages méridionaux de la Gaule; que les positions donnés par Ptolémée sur certaines parties des côtes de la Germanie et de la Sarmatie s'expliquent par le stade de 216 000 à la circonférence, et qu'enfin c'est au stade de 180 000 à la circonférence qu'il faut recourir pour expliquer certaines indications d'Ératosthène, de Polybe et de Strabon relatives à la Méditerranée et à ses bords, et pour les distances marquées par Ptolémée et par le *Périple de la mer Érythrée* sur les côtes occidentales de la mer Rouge et sur les côtes méridionales de l'Arabie.

Malte-Brun (1) et M. Walckenaër (2) admettent la plupart de ces prétentions de Gossellin, mais avec certaines restrictions. D'abord, ils s'écartent de son opinion, en ce qu'ils révoquent en doute l'origine astronomique des dix espèces de stades et des positions géographiques marquées dans les auteurs anciens à l'aide de ces stades. Ces positions auraient été fixées tout simplement, à en croire M. Walckenaër (3), d'après des itinéraires, bien meilleurs et bien plus nombreux chez les anciens que de nos jours, et pour chaque contrée les Grecs et les Romains auraient adopté les stades et les milles qui s'y trouvaient en usage; comme si ces itinéraires, dé-

(1) *Précis de géographie universelle*, t. I, p. 107 (4[e] éd., in-8).
(2) *Géogr. anc. des Gaules*, t. III, p. XIX et suiv.
(3) *Ibid.*, p. XX.

pourvus, suivant M. Walckenaër (1), de déterminations astronomiques pour les longitudes et pour l'orientation des diverses parties de la route, pouvaient donner des positions mathématiquement exactes, comme celles que Gossellin prétend avoir découvertes dans les géographes anciens pour tous les rivages des terres alors connues ! et pourtant M. Walckenaër (2) accepte ces découvertes prétendues de Gossellin comme des *faits rigoureusement démontrés et indépendants de toute théorie, de toute hypothèse !* Nous avons vu, il est vrai, par l'exemple des distances prises sur le 36[e] parallèle, ce qu'il faut penser de ces *démonstrations*. Mais quand, avec Gossellin, on prête aux anciens des déterminations mathématiquement exactes de positions géographiques sur tous les rivages, il faut aussi, avec Gossellin, leur prêter les procédés astronomiques indispensables pour ces déterminations.

M. Walckenaër se sépare de Gossellin sur un autre point encore. Gossellin (3) et Malte-Brun (4) supposent que les géographes grecs et romains ont entièrement ignoré la distinction des neuf ou dix stades et des neuf ou dix milles employés par les Orientaux qu'ils copiaient. « Cette ignorance, dit Gossellin (5), que toute l'école d'Alexandrie et tous les géographes de l'antiquité paraissent avoir partagée, est assurément une des choses les plus *remarquables* et les plus *étonnantes* que puisse présenter l'histoire de la géographie ancienne. » C'est trop peu dire : cette ignorance des anciens serait non-seulement *remarquable*, non-seulement *étonnante*, mais *incroyable*. M. Walckenaër s'est aperçu qu'il fallait nier soit la diversité des stades, soit l'ignorance absolue des anciens sur ce point. C'est cette ignorance qu'il a niée, tandis qu'il n'y a pas un fait mieux constaté que celui-là, et tandis que la diversité des stades dans la géographie ancienne est une invention toute moderne et certainement fausse, ainsi que je l'ai démontré (6).

D'un autre côté, Malte-Brun (7) et M. Walckenaër (8) admettent que l'application des stades de Gossellin fait disparaître presque

(1) *Ibid.*, p. XXXII-XXXIV.

(2) *Ibid.*, p. XVII.

(3) *Mesures itinéraires*, p. XXVIII-XLI, et surtout p. V, p. XXIX, p. XXXIV, p. XXXVI et p. XXXVIII.

(4) *Précis de géographie universelle*, t. I, p. 108, 4[e] éd., in-8.

(5) Note sur Strabon, t. I, p. 182, note 1.

(6) Voy. plus haut, § 3.

(7) *L. c.*, t. I, p. 348 et suiv.

(8) *Géographie ancienne des Gaules*, t. III, p. XIV-XV, p. XVII-XVIII, p. XLI-XLII, et p. XLVI-XLVII.

toutes les erreurs de la géographie ancienne, mais seulement en ce qui concerne les rivages; car pour l'intérieur des terres, dont Gossellin, disent-ils, ne s'était occupé que superficiellement, ces deux savants (1) constatent que cette hypothèse, malgré toutes ses ressources, se trouve souvent en défaut. Aussi Malte-Brun pense-t-il que les cartes dressées avant les temps historiques et copiées maladroitement par les savants grecs étaient des *cartes* purement *hydrographiques*.

En outre, M. Walckenaër avoue que dans certaines contrées il faut appeler bien des stades à son secours pour faire disparaître les erreurs apparentes des géographes anciens; que, par exemple, sur les côtes de la Gaule transalpine, il ne faut pas faire intervenir moins de trois sortes de stades pour expliquer les positions marquées par Ptolémée (2); que le stade nommé *italique* par Gossellin ne trouve son application que sur un très-petit nombre de points de l'Italie (3); que le stade dit *olympique* est applicable surtout aux côtes de la Sarmatie et de la Germanie (4); que dans le Péloponnèse, décrit par Strabon, les grandes distances et les mesures des côtes s'expliquent par le stade de 700 au degré et les petites distances seules par le stade de 600 au degré ou stade olympique (5); et qu'il arrive que pour un même pays et pour un même auteur il faut expliquer la longueur par un stade et la largeur par un autre (6). Il aurait pu remarquer aussi, avec Malte-Brun (7), qu'en général pour un même pays les longitudes ne s'expliquent pas par le même stade que les latitudes.

Ces remarques ont produit quelque hésitation chez Malte-Brun; mais la foi de M. Walckenaër aux stades de Gossellin n'en a pas été ébranlée. Nous espérons que celle de nos lecteurs ne sera pas aussi robuste. Du reste nous allons montrer que tout ce qu'il y a de vrai dans les rapprochements établis par Gossellin entre les mesures géographiques des anciens et celles des modernes à l'aide de la diversité des stades reçoit, en dehors de cette hypothèse, une explication qui a, sur celles de Gossellin et de ses disciples plus ou

(1) Voy. M. Walckenaër, *l. c.*, p. XIII-XIV et p. XXXIII-XXXIV, et Malte-Brun, *l. c.*, t. I, p. 348.

(2) Voy. M. Walckenaër, *l. c.*, p. XLVIII, et p. 126-129, et l'*errata*, p. 172, ligne dernière.

(3) *Ibid.*, p. XLIV.

(4) *Ibid.*, p. XV.

(5) *Ibid.*, p. XLVI-XLVII.

(6) *Ibid.*, p. LVI.

(7) *L. c.*, t. I, p. 345-349.

moins fidèles, le double avantage d'être *vraisemblable* et d'être *appuyée sur les témoignages de l'antiquité.*

Faisons la part aussi belle que possible à l'hypothèse de Gossellin. Admettons que pour les rivages, et même jusqu'à un certain point pour l'intérieur des terres, les erreurs des géographes anciens présentent souvent des rapports qui ne paraissent pas entièrement fortuits. Admettons que, si l'on ne reconnaît dans les géographes anciens antérieurs au IV[e] siècle qu'un seul stade, le stade grec ordinaire, et qu'un seul mille, le mille romain, on peut remarquer qu'en telle contrée et chez tel géographe les distances principales exprimées en stades et en milles sont exagérées pour la plupart à peu près suivant telle proportion, et dans telle autre contrée, chez tel géographe, à peu près suivant telle autre proportion, qui offre un rapport assez simple avec la première. De cette concession, qui est la plus large qu'il soit possible de faire, il résulte que, si l'on réduit ou l'on augmente à peu près suivant ces proportions diverses pour les différentes contrées les valeurs des stades ou des milles dans les distances marquées par tel géographe ancien, on diminue la *moyenne* des erreurs, mais sans faire disparaître simultanément, même à beaucoup près, les erreurs particulières (1). De même, admettons que Ptolémée, qui exprime les positions géographiques en degrés de longitude et de latitude, donne dans telle contrée des distances en longitude trop fortes ou trop faibles pour la plupart à peu près suivant telle proportion, et des distances en latitude trop fortes ou trop faibles pour la plupart à peu près suivant telle autre proportion. De là il résulte que, soit qu'on traduise les longitudes et les latitudes de Ptolémée en stades à raison de 500 stades au degré du méridien, soit qu'on les laisse exprimées en degrés, on diminue la *moyenne* des erreurs en diminuant ou en augmentant, pour telle contrée ses nombres de degrés ou de stades à peu près dans telle proportion pour les longitudes et dans telle autre proportion pour les latitudes, ou bien, ce qui revient au même, en prenant ses degrés ou ses stades comme des parties plus ou moins petites, comprises un plus ou moins grand nombre de fois dans la circonférence du cercle ou dans la valeur vraie de la circonférence du globe. Je m'empresse de reconnaître, avec M. Walckenaër (2), qu'à une époque où la géographie ancienne n'avait pas encore en-

(1) C'est ce que nous avons vérifié tout à l'heure pour les distances prises le long du 36[e] parallèle.

(2) *L. c.*, t. III, p. VI-X et p. XVI-XXVI.

tièrement cessé d'être la base de la géographie moderne, Cassini, d'Anville, Fréret, Bailly, Gossellin ont rendu un vrai service à la géographie mathématique, en établissant des rapprochements de ce genre, seulement j'ajouterai qu'ils ont abusé de ces rapprochements en les exagérant, et qu'en y mêlant les fausses hypothèses que je combats, ils ont altéré et obscurci l'histoire de la géographie ancienne. Comment ces faits, réduits à leur juste valeur, peuvent-ils et doivent-ils être expliqués? a qui le demanderons-nous? sera-ce à quelque hypothèse nouvelle? non; ce sera tout simplement aux anciens eux-mêmes.

Comment les Grecs et les Romains ont-ils établi, je ne dis pas leurs mesures astronomiques du globe terrestre, dont nous avons constaté la réalité et l'insuffisance (1), mais les détails de leur géographie mathématique, c'est-à-dire soit leur indication en stades ou en milles des distances itinéraires ou rectilignes entre les points géographiques, ou bien entre les méridiens et les parallèles de ces points, soit leur indication des positions de ces points exprimées en degrés de longitude et de latitude? Ce sont les anciens qui vont nous dire ce qu'ont été leurs données et leurs procédés, et nous faire comprendre ainsi leurs erreurs, en nous en révélant les causes. Mais, comme leurs témoignages ont été déjà recueillis dans des ouvrages modernes (2), nous allons nous borner à en donner ici le résumé.

Nous avons vu (3) que, du temps d'Homère, les distances itinéraires s'exprimaient en jours et en nuits de navigation ou de marche. Il continua d'en être de même après que Phidon d'Argos eut fixé le système des mesures grecques. Seulement, depuis lors, on s'inquiéta d'estimer à peu près combien d'orgyes ou de stades étaient parcourus en un temps donné. L'expérience des voyageurs donnait les nombres de journées et de nuits de marche ou de navigation, avec l'indication plus ou moins précise d'une partie des circonstances qui avaient pu hâter ou ralentir le voyage : un calcul très-aventureux, et reconnu pour tel par tous les anciens, tirait de là les évaluations approximatives des distances en orgyes ou en stades. Ces

(1) Voy. plus haut, § 4.

(2) Voy. Mannert, *Einleitung in die Geographie der Alten* (Leipzig, 1829, in-8), p. 195 et p. 209-215; Ukert, *Geographie der Griechen und Rœmern*, II, 2, p. 56-67, p. 69-71 et p. 169-203; Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. I, p. 180-187, 197-204, 316-320, 365-370, 405-422, 545-551 et 566-567, et Reinganum, *Geschichte der Erdund Lænderabbildungen der Alten*, 1ᵉʳ Theil (Iéna, 1839, in-8). Comp. Fréret, *Acad. des inscr.*, nouv. série, t. XVI, Iʳᵉ partie, p. 335-371.

(3) § 3.

évaluations étaient très-diverses pour trois causes : 1° parce qu'un même voyage durait plus ou moins longtemps, sur terre, suivant que les voyageurs étaient plus ou moins pressés, plus ou moins bons marcheurs, plus ou moins favorisés par l'état des chemins et par la saison ; sur mer, suivant la bonté des navires, des équipages et des pilotes, et suivant les vents favorables ou contraires ; 2° parce que pour des voyages différents, des espaces très-différents correspondaient à une même durée, suivant que les régions à parcourir sur terre ou sur mer présentaient plus ou moins de difficultés ou de dangers réels ou supposés, et suivant qu'elles étaient plus ou moins connues ; 3° parce que systématiquement on évaluait la journée et la nuit de marche ou de navigation à des nombres de stades très-différents suivant les époques et les auteurs. Ajoutons qu'au milieu de toutes ces incertitudes, n'espérant pas l'exactitude, on comptait toujours en nombres ronds, et qu'ainsi les évaluations diverses de l'espace parcouru en un temps donné sur terre ou sur mer présentaient entre elles un petit nombre de rapports assez simples (1).

D'un autre côté, les Grecs et les Romains, pour les contrées lointaines, surtout pour l'intérieur des terres, qu'ils connaissaient moins que les rivages, se contentèrent souvent de noter les distances indiquées par les habitants en mesures du pays, et de les traduire en stades ou en milles. Mais ils commettaient ainsi des erreurs quelquefois énormes, et cela pour deux causes principales : 1° ils ne connaissaient pas bien le rapport entre le stade ou le mille et telle mesure étrangère, et ils se contentaient d'une approximation souvent très-fautive. 2° Ils confondaient souvent ensemble plusieurs mesures étrangères distinctes, que du reste les étrangers eux-mêmes réunissaient souvent sous un même nom, mais qui avaient des valeurs très-différentes : c'est ce qui nous est attesté par de nombreux auteurs pour le schœne et pour la parasange (2). Du reste, ces va-

(1) Voy. surtout Hérodote, IV, 85-86 et 101, et V, 53-54 ; Strabon, I, p. 25 et 35, et X, p. 475 ; Pausanias, X, 33, § 2 ; Ælius Aristide, *Discours égyptien*, p. 575, 581 et surtout 609-610 (t. III, éd. de Paul Estienne, 1604, in-8) ; Ptolémée, *Géographie*, I, 8, 9, 12, 13, 14 et 17 (§ 7) ; Marcien d'Héraclée, p. 31-34, éd. d'Hoffmann (Leipzig, 1841, in-8) ; Pline, VI, 17 (21), t. I, p. 423 ; VI, 22 (24), p. 432, VI, 23 (26), p. 437-441, éd. de Sillig, etc.

(2) Voy. surtout Hérodote, II, 6 et 9 ; V, 52-53 et 149 ; Diodore de S., I, 51 ; Strabon, XI, p. 518 et p. 530 ; XVII, p. 804 et p. 813 ; Pline, VI, 26 (30), t. I, p. 446 ; V, 10 (11), p, 359 ; XII, 14 (30), t. II, p. 344 de Sillig ; Agathémère, II, 1 ; l'*Itinéraire d'Antonin*, p. 152 de Wesseling, les Fragments d'Héron dans le Mémoire de M. Letronne, et Isidore de Charax (*Stathmes parthiques*), qui donne le nom de schœne à la parasange.

leurs diverses présentaient entre elles des rapports assez simples, parce qu'elles appartenaient à un même système de mesures.

Il est vrai qu'Alexandre conduisit avec lui deux *bématistes* (1), c'est-à-dire deux *calculateurs de pas*, chargés d'évaluer les marches de ses armées. Ne pouvant se dissimuler l'incertitude et la variabilité de leurs calculs fondés sur la durée et la vitesse des marches, ils durent attacher une grande importance aux indications fournies par les habitants des pays parcourus (2). Il fallut bien s'en rapporter exclusivement aux habitants pour les distances des lieux situés en dehors de l'itinéraire.

Il est vrai aussi que l'école d'Alexandrie inventa des *hodomètres* faits pour être adaptés aux chars et aux navires. Mais deux mécaniciens (3) sont les seuls auteurs qui nous aient conservé le souvenir de ces appareils ingénieux. Le silence de tous les géographes anciens indique que ces appareils, objet de curiosité, ne rendirent pas de grands services à la science.

Nous avons déjà dit (4) qu'à partir de l'époque de Caïus Gracchus les Romains s'occupèrent de mesurer leurs routes et d'y placer des bornes milliaires. Nous avons montré aussi qu'en Égypte les derniers Ptolémées avaient probablement essayé d'imiter cet exemple.

Telle était la nature des données géodésiques de la géographie ancienne. Ces données se trouvaient consignées, d'une part dans des récits de voyageurs et d'historiens, d'autre part dans des itinéraires maritimes et terrestres (5) : c'est de là qu'elles ont passé chez les géographes proprement dits. Il y eut aussi des itinéraires peints, qui représentaient sur une longue bande les routes à suivre, et sur ces routes les étapes ou les lieux de relâche, avec leurs distances, et des deux côtés des routes quelques points importants avec leurs distances marquées. Mais ces peintures, dont nous avons un échantillon dans la *Table* dite *de Peutinger*, ne représentaient point les

(1) Voy. Athénée, x, p. 442; Hésychius, au mot βηματίζειν; Pline, vi, 17 (21), t. I, p. 425; vii, 2, t. II, p. 5; Solin, c. ii ; Aulu Gelle, ix, 4, etc.

(2) Sur les incertitudes laissées par les mesures des *bématistes* d'Alexandre, voy. Strabon, p. 69-70.

(3) Héron d'Alexandrie, περὶ διόπτρας, chap. xxxiv et xxxv de l'éd. que M. Vincent va publier, et Vitruve, x, 9 (14), t. I, p. 287-290 de Schneider. Comp. Julius Capitolinus, *Pertinax* (*Hist. Aug. script.* Paris, 1620, in-fol.), p. 56, et notes, p. 106, et Beckmann, *Geschichte der Erfindungen*, t. I, p. 16 et suiv., et t. II, p. 455 et suiv.

(4) Voy. § 3. Voy. aussi M. Walckenaër, *Géogr. anc. des Gaules*, t. III, p. xxviii-xxxi, et M. Forbiger, t. I, p. 368-375.

(5) Voy. M. Walckenaër, *l. c.*, p. x-xi, et p. xxvi-xxxi, et M. Forbiger, p. 113 et suiv., p. 246 et suiv., p. 442-452, et p. 465-470. Ajoutez Strabon, p. 79.

sinuosités des routes de terre et de mer, ni les directions de leurs diverses parties, ni par conséquent les positions vraies des lieux par lesquels ou près desquels elles passaient (1). Les itinéraires écrits n'en disaient guère plus sur ce point, surtout pour les voyages par terre. Voilà pourquoi, lorsque deux lieux ne se trouvaient pas réunis sur une même route, on ignorait souvent s'ils étaient au nord ou au midi, à l'ouest ou à l'est l'un de l'autre (2). Sur mer, on notait un peu plus, bien que d'une manière très-grossière et quelquefois très-erronée (3), les orientations et les sinuosités des côtes.

Demandons maintenant aux anciens comment ils ont mis en œuvre ces données, pour en tirer des notions mathématiques sur l'ensemble et les parties du monde connu (4). Anaximandre, le premier, dit-on, chez les Grecs, essaya de tracer sur une carte les contours des terres; sa tentative fut perfectionnée par Hécatée de Milet, par Hellanicus de Lesbos et par d'autres. Leurs cartes étaient accompagnées d'une rose des vents; mais elles présentaient des erreurs énormes sur l'étendue et la position des contrées même peu éloignées de la Grèce. Dicéarque, disciple d'Aristote, partagea la terre connue en deux moitiés par une ligne parallèle à l'équateur et menée par les Colonnes d'Hercule, la Sardaigne, la Sicile, le Péloponnèse, la Carie, la Lycie, la Pamphilie, la Cilicie, le Taurus et l'Imaüs : il s'efforçait d'apprécier les distances des lieux au nord et au sud des points principaux de cette ligne (5). Ératosthène établit aussi un parallèle principal, passant par les Colonnes d'Hercule et par Rhodes; mais il y ajouta, à des distances inégales exprimées en stades, d'autres parallèles, en indiquant en nombres ronds, sous chacun de ces parallèles, pour les deux solstices, les rapports des jours aux nuits et des ombres méridiennes au gnomon. Par les points les plus importants de son parallèle principal et à des distances inégales exprimées en stades, il fit passer des méridiens, sous forme de lignes droites perpendiculaires sur les parallèles à l'équa-

(1) Voy. les *Itineraria*, éd. de Wesseling, et Forbiger, t. I, p. 470-475.

(2) Voy. M. Walckenaër, *l. c.*, p. XIII-XIV, et p. XXXI-XXXIV.

(3) Nous en verrons plus loin une preuve frappante, en ce qui concerne les côtes méridionales des Gaules. Nous en avons signalé plus haut, dans une note, une preuve non moins frappante, en ce qui concerne les côtes de l'Inde.

(4) Voy. M. Letronne, Examen critique des *Prolégomènes de la géographie de Ptolémée* (extrait du *Journal des Savants*, 1830-1831); Reinganum, *ouvrage cité*; Ukert, I, 2, p. 168-203; Forbiger, t. I, §§ 7, 8, 13, 15, 18, 19 et 21, et Wilberg, *Das Netz der allgemeinen Karten des Eratosthenes und Ptolemæus* (Essen, 1834, in-4).

(5) Voy. Fuhr, *Dicæarchi quæ supersunt*, p. 116-129 (Darmstadt, 1841, in-8).

teur (1). Du reste, il déclarait qu'il ne prétendait donner que des *à peu près*. Hipparque ne lui tint pas suffisamment compte de cette réserve (2). Mais Hipparque eût le mérite de signaler énergiquement la nécessité de fonder la géographie mathématique sur les observations astronomiques. Il donna l'exemple, en déterminant pour quelques lieux les hauteurs du pôle, principalement sans doute d'après l'ombre méridienne du gnomon (3); mais il ne réussit pas fort bien dans les observations de ce genre, s'il faut en juger par l'observation gnomonique qu'il fit à Byzance, et qui le conduisit à placer cette ville sous un parallèle qui est en réalité à peu près celui de Marseille, où l'ombre du gnomon avait été mieux mesurée par Pythéas (4). Hipparque signala le parti qu'on pourrait tirer des éclipses de lune pour la détermination des longitudes (5). Mais il aurait fallu des observations faites simultanément en différents lieux avec de bons instruments pour la mesure du temps. Rien n'indique que jamais les anciens aient mis convenablement ce procédé en pratique : leurs erreurs énormes sur les longitudes indiquent le contraire.

Marin de Tyr et avant lui la plupart des géographes (6) représentaient, sur leurs cartes plates du monde connu, les méridiens par des lignes droites parallèles entre elles. Cette projection trompait les yeux sur les formes et les dimensions réelles des contrées. Du reste, si les méridiens et les parallèles à l'équateur avaient été tracés par les lieux qu'ils traversaient réellement, les positions et les distances vraies des lieux auraient pu être obtenues par des calculs trigonométriques faits d'après ces cartes. L'erreur des yeux, résultant du parallélisme des méridiens, était énorme, quand les degrés de tous les parallèles étaient faits égaux aux degrés des méridiens et de l'équateur. Pour atténuer cette erreur, on avait imaginé diverses combinaisons : Marin de Tyr donnait aux degrés de tous les parallèles une grandeur qui était vraie pour le parallèle de Rhodes, trop petite pour les parallèles au sud de celui-là, trop grande pour les parallèles du nord. En représentant les méridiens par des droites, Ptolémée (7) enseigna un procédé mathématique pour les faire

(1) Voy. Bernhardy, *Eratosthenica*, p. 71-79 (Berlin, 1822, in-8).

(2) Voy. Strabon, II, p. 91.

(3) Voy. Ptolémée, *Géogr.*, I, 4, § 2; Strabon, I, p. 7; II, p. 71, p. 77, p. 87-88, et p. 131 et suiv.

(4) Voy. Strabon, I, p. 63. Comp. Lelewel, *Pythéas*, trad. allem., p. 49-50, note 128, et Fuhr, *Pythéas*, § 17, p. 67-72.

(5) Voy. Strabon. I, p. 7.

(6) Voy. Ptolémée, *Géographie*, I, 20.

(7) *Géographie*, I, 21-24.

converger de manière à assigner aux contrées représentées sur une surface plane les mêmes proportions que sur un globe. Mais, je le répète, ce perfectionnement de la représentation graphique n'est pas nécessairement lié à un perfectionnement de la science.

La grande question restait celle-ci : Par quels lieux du monde connu passent les divers méridiens et les divers parallèles tracés à des intervalles exprimés en degrés? Comment Ptolémée s'y est-il pris pour résoudre cette question? C'est lui qui nous répond (1). Les latitudes d'un petit nombre de lieux lui étaient données par quelques observations astronomiques d'Hipparque. Ptolémée les a adoptées comme bases et comme points de repère (2). Pour d'autres lieux, il a dû, faute de mieux, combiner avec sa mesure inexacte de la circonférence du globe quelques vagues indications de distances itinéraires empruntées à des voyageurs qui avaient suivi à peu près la direction d'un méridien. Pour les longitudes, il a employé des indications de voyageurs qui avaient suivi à peu près la direction d'un parallèle. A l'aide de la trigonométrie, il a utilisé les distances indiquées suivant d'autres directions à peu près déterminées (3). Comme les lignes itinéraires sur terre ou sur mer sont toujours plus ou moins sinueuses, il faut retrancher des distances parcourues une fraction plus ou moins forte, pour les réduire en distances rectilignes. Ptolémée (4) reconnaît que cette réduction, qu'il a eu soin d'opérer, est toujours douteuse et imparfaite. Rappelons-nous que, toujours sur mer et la plupart du temps sur terre, les distances étaient connues seulement d'après le temps employé à les parcourir. Tantôt le géographe était obligé d'opérer lui-même cette réduction des journées de marche et de navigation en stades ou en milles; tantôt il la trouvait faite chez les auteurs. Dans un cas comme dans l'autre, cette réduction avait été très-incertaine, parce que, suivant la remarque de Ptolémée, elle avait dépendu de circonstances très-difficiles à apprécier. Aussi Ptolémée (5) et les autres géographes anciens (6) signalent eux-mêmes le caractère

(1) *Géographie*, I, 2; I, 4 et I, 7.
(2) *Géographie*, I, 4.
(3) *Géographie*, I, 2; I, 3; I, 4, et I, 7.
(4) *Géographie*, I, 2, § 4; I, 8; I, 11, et I, 13.
(5) *Géographie*, I, 2, § 4; I, 8; I, 9; I, 11; I, 12; I, 13; I, 17, § 5, et II, 1, § 2.
(6) Voy. Strabon, II, p. 79, 91, 115, 132, etc.; Marcien d'Hér., p. 31-34 d'Hoffmann (Leipzig, 1841, in-8); Ménippe, *ibid.*, p. 155 et suiv.; Pline, IV, 12 (24), t. I, p. 307; IV, 23 (37), p. 329-330; V, 6, p. 348-349; V, 9, p. 351-352; VI, 1, p. 400; VI, 11 (12), p. 412; VI, 13 (15), p. 414; VI, 17 (21), p. 423, 425 et 426; VI, 26 (31), p. 446-447; VI, 29 (35), p. 466-467; VI, 33 (38), p. 474-475, etc. Comp. Ukert, I, 2, p. 61-67.

douteux et arbitraire de la plupart de leurs données. Ptolémée (1) dit qu'il faut essayer de corriger ces données en les comparant entre elles, et surtout qu'il faut les faire plier devant les déterminations astronomiques, malheureusement trop peu nombreuses et trop imparfaites.

Ptolémée (2) regrettait surtout que pour les longitudes les vagues indications des voyageurs ne fussent pas rectifiées par des observations astronomiques, comme elles l'étaient un peu pour les latitudes. Il se plaint de ce qu'on ne trouve qu'un très-petit nombre de mentions d'éclipses de lune observées en deux lieux différents. Il ne dit pas que jamais ces observations simultanées d'une même éclipse aient été faites scientifiquement pour déterminer les longitudes. Il cite, pour unique exemple, une éclipse de lune observée à Arbèles à la cinquième heure et à Carthage à la deuxième. Il devait savoir qu'une date d'éclipse indiquée grossièrement sans fraction d'heure ne pouvait pas donner une longitude même approximative. Pourtant il a eu une déplorable confiance dans cette indication. Les trois heures de différence entre Arbèles et Carthage donneraient 45° de longitude; il n'y a pas 34° entre les méridiens des deux villes; Ptolémée a compté 45° 10′ (3). Ses longitudes sont généralement très-exagérées.

Ses latitudes déterminées astronomiquement sont un peu moins grossièrement erronées: par exemple, il donne 30° 58′ (4) ou 31° (5) pour la latitude d'Alexandrie, qui est de 31° 12′ 7″. Il donne (6) 35° 55′ pour la latitude de l'extrémité septentrionale de l'île de Rhodes, tandis que la latitude de la ville de Rhodes est de 36° 28′ 30″ environ; il donne (7), avec Hipparque, 43° 5′ pour la latitude de Byzance, qui est de 41°. Il donne (8) 23° 50′ pour la latitude de Syène, qui est de 24° 5′ 23″.

(1) *Géographie*, I, 2, § 5 et suiv.; I, 3; I, 4; I, 7, etc.

(2) *Géographie*, I, 4, § 2.

(3) En effet, il met (IV, 3, § 7, et VI, 1, § 5) Carthage à 34° 50′, et Arbèles à 80° de longitude. Quant à la longitude d'Alexandrie, il la fait (IV, 5, § 9) de 60° 30′. Pourtant, dans son dernier livre (VIII, 14, § 5, et VIII, 15, § 10), il met Alexandrie à 60° des îles Fortunées, et Carthage à 25° à l'ouest d'Alexandrie et par conséquent à 35° degrés de son premier méridien. Les contradictions nombreuses entre les longitudes de son dernier livre et celles des livres précédents indiquent qu'il se fiait peu à ses longitudes.

(4) *Grande composition mathématique*, V, 12.

(5) *Géographie*, IV, 5, § 9.

(6) *Géographie*, V, 2, § 34.

(7) *Géographie*, III, 11, § 5. Comp. Strabon, I, p. 63 D, et Ptolémée, II, 10, § 8.

(8) *Géographie*, IV, 5, § 73.

Il est donc bien certain, d'après les aveux et les regrets des géographes anciens, de même que d'après leurs erreurs, que l'astronomie ne leur a prêté que des secours bien insuffisants, qu'ils n'y ont pas suppléé par la triangulation opérée sur une grande échelle, et qu'ils ont été obligés, sauf quelques points déterminés astronomiquement, mais d'une manière très-erronée, de construire leurs cartes d'après de vagues orientations et de vagues indications de distances fournies par les voyageurs. Ces faits bien constatés sont la condamnation des hypothèses de Gossellin et de toute son école. Il me reste à prouver que ces mêmes faits suffisent pour rendre compte d'une certaine régularité qu'on remarque dans les erreurs des géographes de l'antiquité, et qu'ainsi, pour expliquer cette régularité, beaucoup moindre d'ailleurs qu'on ne l'a prétendu, il n'est pas besoin de recourir à ces vaines hypothèses. C'est ce que je vais montrer par quelques exemples.

TH. HENRI MARTIN,
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(La fin au prochain numéro.)

Errata pour le troisième article, n° du 15 avril 1854.

Page 29, ligne 7, *au lieu de* : 9605, *lisez* : 9912.
Ibid., ligne 8, *au lieu de* : 583 stades et 1/3, *lisez* : 601 stades et un peu plus de 1/3.
Page 32, ligne 12, *au lieu de* : 4103, *lisez* : 4583.
Page 35, ligne 28, *au lieu de* : 3100, *lisez* : 3365.
Ibid., ligne 30, *au lieu de* : 3083 stades et demi, *lisez* : 3171 de ces stades.

LETTRE

À M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

SUR QUELQUES POIDS DE VILLES DU MIDI DE LA FRANCE.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques observations sur un mémoire inséré dans la *Revue Archéologique* (ix[e] année, p. 441). Ce mémoire traite des poids du midi de la France. Au milieu de renseignements curieux et instructifs, il s'est glissé dans ce travail une erreur sur laquelle je crois utile d'attirer l'attention de vos lecteurs. C'est à l'occasion d'un poids reproduit sous le n° 3, pl. 198, et expliqué p. 445. Ce poids est attribué par l'auteur à la ville de Limoges. On pourrait peut-être objecter d'abord que jusqu'à présent tous les poids *historiés* connus ont été fabriqués dans des contrées plus méridionales que Limoges, mais comme cette circonstance, encore inexpliquée, n'implique pas l'impossibilité absolue de rencontrer un jour des poids du Limousin ou d'autres provinces, nous nous contenterons d'examiner la valeur des raisonnements sur lesquels s'appuie cet antiquaire pour justifier son opinion. En première ligne, vient la légende que M. le baron Chaudruc de Crazannes lit ainsi :

Poix . de . M . livre . d . lac . d . li. D'après le dessin qui accompagne l'article, ainsi que d'après un exemplaire en nature de ce poids que nous avons vu dans la collection de M. Jules Soulages, de Toulouse, il faut lire : *de li* et non *de la;* cette remarque minutieuse n'empêche pas qu'il n'y ait bien réellement à la fin les lettres *li*, qui, selon M. de Crazannes, ne peuvent être là que pour indiquer la cité de Limoges. Il n'en est rien cependant, comme nous croyons pouvoir le démontrer. Viennent ensuite les arguments tirés du type. M. de Crazannes voit sur ce poids une *terrasse*, une crosse épiscopale, le *buste de Saint-Martial*, patron de Limoges, une porte de ville, le *croissant symbolique de Bordeaux et de son port*, la lettre G, *signe du mot Guienne*, *une étoile flamboyante*, et enfin, au-dessus, un B, *initiale du nom de Bor-*

deaux qui, comme capitale de la Guienne, avait le Limousin et son chef-lieu dans le ressort de son gouvernement, etc. Nous sommes forcé de déclarer que le type de ce poids n'est pas aussi compliqué qu'il a paru l'être aux yeux du savant correspondant de l'Institut. Nous ajouterons que tous ces symboles significatifs ne sont autre chose que les armoiries de la ville d'Alby, à laquelle il faut rendre ce poids qui lui appartient, malgré la présence des initiales LI qui sont un *lapsus* ou une élision maladroite pour ALBI. La *terrasse*, c'est le léopard héraldique; le *buste de Saint-Martial*, c'est la tête du léopard; la lettre G est un C qui signifie *cité*; l'*Étoile flamboyante, remarquable par le mouvement de ses flammes*, n'est rien autre que le soleil, placé dans le blason d'Alby en regard de la lune, et non pas d'un *croissant symbole de Bordeaux et de son port;* enfin le B n'est pas, et en aucun cas ne pouvait être, la lettre initiale de Bordeaux. Ce B fait suite au C, et ces deux lettres signifient *la cité d'Alby*, comme j'espère le prouver plus loin. Pour justifier ce que nous venons d'avancer, il suffit de donner la description des armes d'Alby comme on les blasonne encore aujourd'hui : de gueules à la croix archiépiscopale d'or en pal à la tour d'argent, et au léopard d'or les pattes posées sur les créneaux de la tour, brochant sur la croix; en chef, à droite, un soleil rayonnant d'or, et à senestre, une lune en décours d'argent. Ce sont bien là les armes que nous retrouvons sur le poids en question; seulement, on y voit la crosse épiscopale au lieu de la croix archiépiscopale, qui n'a pu remplacer la crosse sur l'écusson d'Alby qu'en 1676, époque de l'érection de ce siége en archevêché. Nous n'allongerons pas ce travail en rappelant pourquoi le soleil et la lune se trouvent fréquemment sur les monuments du moyen âge; il nous suffira de dire que nous nous étonnons qu'un antiquaire aussi expérimenté ait pu méconnaître ainsi ces deux astres, et ait pu faire de l'un le symbole du port de Bordeaux, et de l'autre une étoile flamboyante.

Voici maintenant sur quelles raisons nous nous fondons pour affirmer que les lettres LI, qui terminent la légende de poids publié par M. de Crazannes, ne désignent pas Limoges, et que le B majuscule ne signifie pas Bordeaux. Le poids d'Alby, publié par M. le baron Chaudruc de Crazannes, et attribué par lui à Limoges, n'est pas unique; il en existe de semblables ou d'analogues soit dans le musée de Toulouse, soit dans les collections de M. Soulages, de M. Rollin, ou du musée de Cluny. Une brève description de quelques-uns de ces poids nous dispensera de longs commentaires à

l'appui de notre opinion. Nous parlerons d'abord du très-curieux poids d'une livre de la belle collection de M. Jules Soulages, qui nous a permis de le faire reproduire. Voyez planche 234, n° 2.

Ce poids est important à plusieurs égards; il remonte au XIIe siècle, et c'est, par conséquent, sinon le plus ancien, au moins l'un des plus anciens monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour; la légende est en languedocien; de plus, il nous donne dès cette époque reculée le B que nous allons voir se perpétuer sur les poids d'Alby jusqu'au XVIe siècle.

1° Une livre d'Alby de 1193.

Une croix : VNA LIVRA DE LA SIVTAT DALBI. Étoile.
Dans le champ, un grand B et un point, marque de la livre.
Revers : Une croix : AN DE NOSTRE SENOR MCLXXXXIII.
Collection Jules Soulages.

2° Quarteron du XIVe siècle. (148..).

I CARTARO DALBI. Crosse, lion et tour des armes d'Albi.
℟. LAN MCCCIIIIXX... Dans le champ, B.
Collection Rollin[1].

3° Once sans date.

VN ONCA. Tour.
℟. P. D. A. L. B. I. (*Poids d'Albi.*) Dans le champ, B.
Collection Rollin.

4° Demi-livre de 1506.

+ POIS DEMI LIVES DALBI.
℟. LAN M. SIN. C. + VI. Dans le champ, B.
Collection Rollin.

5° Une livre de 1551.

+ POIS DVNE LIVRE DE LA CITÉ D BI. Dans le champ, la tour, le lion, la crosse, le soleil et la lune.

℟. LAN MIL. CINQ CENT CINQVANTE I. Dans le champ, B entre les lettres C et B. (Cité de BI ou d'Albi.)

Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny et collection Rollin.

(1) Tous les poids cités ici comme faisant partie de la collection Rollin sont aujourd'hui chez M. Meynaerts, amateur belge.

6° Demi-livre; date illisible.

POIX DEM. LIVRE DLC DLI. Armes d'Albi comme au n° 5.
℞. Le revers est mal conservé, mais on y distingue le B.
Collection Rollin.

7°.

Sur un poids qui est peut-être la ½ once, on ne lit que la fin de la légende du n° 5. .....E BI. *De la cité de* BI. Dans le champ, une fleur de lis.

℞...., V... Tour.

Sur les sept poids que nous venons de décrire, on ne pourra pas nous contester que quatre sont d'Albi, puisque le nom de la ville y est écrit en toutes lettres; or, que l'on veuille bien comparer le poids publié par M. de Crazannes, sous le n° 3 de la pl. 198 du t. IX de la *Revue Archéologique*, avec celui que nous donnons aujourd'hui sur le n° 1 de la pl. 234, puis avec les descriptions exactes que nous venons de donner de ces sept poids d'Alby, et il restera acquis que tous ces monuments sont bien de cette dernière ville et non de Limoges.

Il me reste à expliquer pourquoi sur les n°s 5 et 7 on lit la *cité de* BI, et en même temps le sens que je crois pouvoir attribuer au B qui paraît sur les poids d'Albi depuis le XII° siècle jusqu'au XVI°. On pourrait peut-être ne voir dans ces deux formes, CITÉ DE BI et CITÉ DE LI, que des lapsus dus à l'inattention du graveur, s'il ne restait à se rendre compte du B qui évidemment n'est pas là sans une raison considérable.

Jusqu'à présent, nous avons marché sur un terrain solide; il s'agissait de rendre à Albi ce qui lui appartenait : nous sommes certain de n'avoir pas erré. Maintenant nous cherchons à trouver le sens d'une énigme et nous ne sommes plus aussi sûrs de notre fait. C'est avec beaucoup d'hésitation que nous oserons donner nos conjectures.

On a vu que le B paraît sur tous les poids d'Albi; mais surtout on a dû remarquer que sur deux de ces poids, deux seulement à la vérité, on lit : POIDS DE LA CITÉ DE BI; que conclure de ce fait, sinon que le B est la lettre initiale du nom d'Albi dans les idées populaires du peuple albigeois. Pour une oreille languedocienne, Albi, c'est comme si on disait LE BI, car *al* est l'article *le*; or, comme le peuple parle sa langue bien plus qu'il ne l'écrit,

comme le peuple n'est pas obligé de savoir que le nom de sa ville est écrit, dans la *Notice des Gaules* et dans Grégoire de Tours, Albia, Albiga et Albix, le peuple a bien pu croire que la cité s'appelait LE BI, comme on dit *le Mans*, comme on dit *le* Havre.

Nous ne connaissons pas de textes du moyen âge qui puissent justifier la hardiesse de notre supposition; mais peut-être quelque jour trouvera-t-on la preuve de ce fait qui, bien que fort singulier, n'est pas sans analogue. Combien de temps a duré l'erreur populaire? c'est ce que nous ne pourrions dire; seulement, nous croyons qu'elle a laissé une trace profonde dans l'adoption du B majuscule que nous voyons jusqu'au XVIe siècle sur les poids d'Albi, et dont le sens à cette dernière époque n'était peut-être plus compris même dans la ville. Quelque savant doit avoir corrigé de bonne heure cette vicieuse appellation, puisque nous voyons le B sur le poids de 1493, où la ville est nommée en languedocien la *sivtat d'Albi*, mais elle n'était pas entièrement déracinée, si nous nous en rapportons au poids de 1551, décrit par nous sous le n° 5, et sur lequel on lit : CITÉ DE BI. Je sais bien qu'on peut m'objecter que BI est une faute de pure inattention, que c'est l'abrégé barbare d'Alby, et qu'il n'y a pas plus de conséquences à tirer de ce poids que de celui publié par M. le baron Chaudruc de Crazannes, et sur lequel on voit non pas BI, mais LI. Je conviens de la valeur de cette objection, et quoique je sois obligé de voir un *lapsus* sur le poids qui porte LI, et, au contraire, une intention sur celui qui porte BI, je n'abandonne pas cependant mon hypothèse, que je soumets au lecteur auquel, avant de finir, je demande à rappeler, à l'appui de mon dire, quelques exemples de corruptions de noms propres qui ne sont pas sans analogie avec celle que j'ose soupçonner.

J'ai nommé plus haut *le Mans;* le nom de cette ville a dû se former comme j'imagine que s'est formé LE BI; seulement la forme *le Mans* a duré, tandis que LE BI n'a probablement usurpé que pendant fort peu de temps la place du mot légitime *Alby;* mais évidemment *le Mans* est une locution tout aussi vicieuse et qui ne représente que la fin du nom des *CenoMANeS. La Guienne* pour l'Aquitaine est une corruption au moins aussi singulière; elle ne diffère de celle que je suppose que par le succès définitif, puisqu'on a dit Guienne tant qu'il y eu des provinces en France. C'est par des corruptions analogues qu'on a dit au moyen âge un *vesque* pour un *évêque*; la forme vesque a cédé en français la place à la forme plus savante évesque; mais, dans bien d'autres langues eu-

ropéennes, la suppression de la première lettre a prévalu; ainsi on dit en italien *vescovo*, en allemand et en anglais *bischoff* et *bishop*, en espagnol et en portugais *biscopo*, et l'Anatolie a été nommée souvent *la Natolie;* voyez entre autres dans la *Correspondance des ambassadeurs français dans le Levant*, au XVI[e] siècle. L'*Apulie* est devenue *la Pouille*. Le nom de la maison d'Albret, écrit en latin *de Lebreto*, et en français de Lebret, est devenu d'Albret; la seigneurie *des Diguères* est devenue la seigneurie de Lesdiguères par un vicieux pléonasme qui a englobé l'article dans le nom.

Dans les curieux inventaires publiés par M. le comte L. de Laborde, on trouve souvent le mot horloge décapité ainsi : *ung Reloge* (*Revue archéologique*, VII[e] année, p. 739).

J'en passe et des meilleurs; mais je crois que ces exemples suffisent non pas pour démontrer l'exactitude de mon hypothèse, mais au moins pour en justifier l'audace.

Pour mieux conquérir l'indulgence du lecteur, je joins, sous le n° 1 de la pl. 234, un poids fort curieux qui appartient à M. J. Soulages, de Toulouse, ainsi que celui d'Albi, qui porte le n° 2.

Ce poids est commun aux villes de Montpellier et de Pezenas. Je crois que c'est un des premiers exemples d'association de ce genre que l'on ait publiés jusqu'à ce jour.

Poids des villes de Montpellier et de Pezenas.

D'un côté, on lit : MONTPELLIER; entre deux rosaces, un G. Dans le champ, écusson aux armes bien connues de la ville. De l'autre côté, on lit : PESENAS; entre deux rosaces, 1559. Dans le champ, un écusson aux armes royales.

J'avoue humblement que je ne saurais interpréter le G qui paraît après le nom de Montpellier; mais je ne doute pas que quelque antiquaire, plus heureux que moi, ne nous donne le mot de cette énigme.

Agréez, monsieur, etc.,

A. CHABOUILLET.

NOTICE DESCRIPTIVE

D'UN AUTEL VOTIF

CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE DITE DE LA MADELEINE, PRÈS DE MAULÉON, DANS LES PYRÉNÉES, ET DE SON INSCRIPTION.

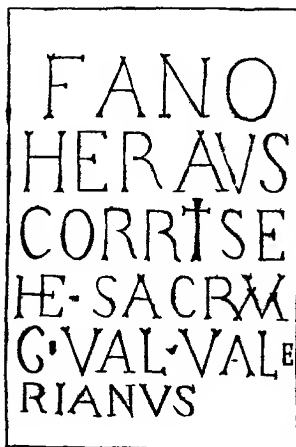
Nous appelons de nouveau l'attention, et, autant qu'il nous est possible, l'intérêt des lecteurs de la *Revue archéologique*, sur notre archéologie pyrénéenne, et sur les monuments épigraphiques de l'époque gallo-romaine en les entretenant de l'existence d'un autel votif antique, appartenant à cet âge, et déjà cité assez fidèlement par Oïhenart (1), et par Spon (2), comme encastré de leur temps dans la paroi extérieure du mur d'une chapelle dédiée à saint Madeleine, sur la montagne de ce nom, près de Mauléon, dans les Pyrénées.

Après bien des informations sans résultat utile, je croyais ce marbre détruit, ou du moins disparu comme tant d'autres, dont nous avons à regretter la perte, lorsqu'enfin, à la suite de nouvelles investigations, dans lesquelles j'ai été activement secondé par mon érudit et obligeant confrère, M. Bascle de la Grèze, conseiller à la Cour impériale de Pau, et correspondant du ministère de l'instruction publique, le monument épigraphique, objet de nos recherches, a cessé de se dérober à nos regards, enfoui et comme inhumé qu'il était sous un amas de décombres, dans un coin de la sacristie de cette même chapelle de la Madeleine, sans qu'aucun de ses plus anciens habitués eût vu l'inscription qui nous occupe figurer à la place indiquée par les deux auteurs dont nous venons de parler; seulement, quelques-uns d'entre eux se rappelaient qu'une *pierre écrite*, posée à plat et formant le seuil de la porte d'entrée de cet édicule, était employée depuis plus de soixante ans à cet usage,

(1) *Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ, tum Aquitanicæ.*
(2) *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, etc.

lorsqu'un ecclésiastique qu'il convient de nommer ici, feu M. Jiribrune, ancien curé de la paroisse de Tardets, dont la Madeleine était une annexe, enleva notre *ex-voto* à cet ignoble emploi, et en le reléguant dans le lieu où il est resté enfoui depuis, assura, du moins sa conservation, compromise davantage par l'effet de sa précédente destination.

En publiant ici pour la première fois le dessin de cette inscription, nous donnons la disposition et la forme des lettres qui la composent avec la plus grande exactitude et le plus grand soin, en présence du monument même.



Remarquons que HERAVS sur le marbre formait un seul mot, pas de signe de ponctuation entre R et A; CORRTSE a été minutieusement imité ou plutôt calqué, il en est de même des deux lettres liées HE suivies d'un point, de celles VM, à la quatrième ligne, également accouplées. Entre le C de la cinquième ligne que Oïhénart et Spon ont pris pour un G, et qui en a un peu la forme, on aperçoit un petit trait ou signe auquel je ne chercherai point à donner une valeur alphabétique (on dirait cependant un B ou plutôt un F). Je soupçonne enfin, avec d'autres archéologues, qui ont examiné comme moi cette inscription, qu'à la première ligne, la lettre N du mot FANO offre la valeur des deux caractères liés N et V, union si fréquente dans la paléographie romaine, et qu'il faut lire ici FAVNO, comme IT, à la troisième ligne, et SACRVM à la quatrième.

Quoi qu'il en soit, Spon et Oïhénart ont lu, et par suite traduit ainsi, FANO HER*arum* AVSCOR*um*; c'est-à-dire, « *au fanum* (temple), des hères des *Ausci* (1), » ils n'ont point essayé de compléter le sens de la fin de la troisième et du commencement de la quatrième ligne jusqu'à SACRVM. Le reste allait à peu près de soi-même.

Nous avons proposé à la première ligne de l'inscription, de lire, *fauno* au lieu de *fano*, et par suite d'y voir à la fois un autel consacré au dieu Faune, aux hères des Ausci, et à une troisième divinité topique ou locale (pyrénéenne), dont nous parlerons dans la suite de cette notice. Si l'on adopte la leçon qui paraît d'abord la plus simple et la plus naturelle, FANO HER*arum* AVSCOR*um*..... SACRVM, on est arrêté dès le début par l'interprétation du mot *fanum*, en français *temple* (rustique), *oracle*, etc., de notre monument épigraphique, et l'on remarque de suite, que l'emploi de cette formule votive est insolite dans les inscriptions antiques, et ne saurait, en conséquence, être admise, car on ne consacrait point un monument à un temple, mais à la divinité ou aux divinités qui y étaient adorées, et l'on disait bien SACRVM MINERVAE, MERCVRIO, APOLLINI, etc., mais non pas, SACRVM TEMPLO, FANO, etc.

Je crois donc que dans la circonstance il faut nécessairement reconnaître que *fano* est ici pour *faune*, datif de *faunus*, et lire FA*u*NO, et par suite, HER*is* AVSCOR*um*, etc., soit qu'on suppose la valeur des deux lettres liées V, N, à cette dernière par l'addition d'un jambage accessoire dont les traces ont disparu, soit qu'on admette l'omission (fait qui se reproduit si souvent dans l'épigraphie antique), de la lettre V, de la part du graveur, ou qu'enfin, ce qui est assez vraisemblable, on ait écrit ici *fanus* pour *faunus*, en désignant le *frère* et *l'époux*, comme on disait *fana* pour *fauna*, l'épouse et la sœur de ce même faune, ce qui paraîtrait d'autant plus rationnel, que l'on croit que le dieu et la déesse *fana* ont donné leur nom à l'espèce de temple appelé *fanum*, ce qui a fait dire à *Servius*, « *à fundo quia undè* « *dabantur responsa*, *vel à fauno*, à l'occasion de ce mot *fanum*.

Selon Macrobe, Faune, le même que Pan (d'où l'analogie de

(1) Oïhénart nous apprend qu'il existe auprès de Mauléon un lieu nommé *Auzac*, qu'il considère comme étant les limites du territoire des *Ausci* ou *Auscii*, dont le chef-lieu est appelé *Aux*, *Auxia* dans le moyen âge, et *Auscius* dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, après avoir porté le nom ibérien de *Climberris*, *Cliberre*, ou *Elcimberris*, etc., etc., et, à l'époque d'Auguste, d'*Augusta Auscorum* ou *Ausciorum*, etc.

faunus, avec Φανός, Φανιον, donné à ce dernier), fut transporté par Évandre, de chez les Arcadiens en Italie. Virgile place ce dieu champêtre et pastoral dans la compagnie des nymphes du *Latium* (1) :

Hæc nemora indigenæ Fauni nymphæque tenebant.

Il ne faut pas s'étonner de le voir associé sur notre marbre aux *heræ* divinités champêtres. Ainsi que Faune que nos ancêtres assimilaient aux *déesses mères* ou *maires*, dont l'origine, le culte et les attributions ont fourni au docte Banier (2) une savante dissertation, elles sont désignées dans les inscriptions sous les noms de *maira*, *matres*, *matrones*, *dominæ*, *junones*, *campestres*, etc., et enfin *heræ*. Elles étaient ordinairement au nombre de trois figurant sur les monuments antiques.

Les Gaulois, dit le même académicien, avaient une grande vénération pour les divinités protectrices de leurs champs, de leurs troupeaux et de leurs personnes ; ils leur érigeaient des chapelles nommées *cancelli ;* ils y portaient, avec leurs offrandes, de petites bougies, et, après avoir prononcé quelques paroles mystérieuses sur du pain et sur quelques herbes, ils les cachaient dans un chemin creux ou dans un arbre, et par là croyaient garantir leurs troupeaux de la contagion et même de la mort, etc.

Ces divinités tutélaires étaient les génies des lieux ou elles étaient honorées, et elles ont donné naissance, dans la suite, aux fées qui avaient les fours, les fontaines, dans leurs attributions (3), et qui, ordinairement, étaient également au nombre de trois.

On a fait venir le mot *Hères* de Hρα, souveraine, dame, maîtresse du logis ; les jeux célébrés à Argos, en l'honneur de Junon, se nommaient *heræ*. La sœur et l'épouse de Faune, *Fana*, était assimilée à la jeune protectrice des femmes, et remplissait près d'elles les mêmes offices et les mêmes fonctions, selon Gyraldas.

Arnobe, Macrobe et Lactance l'assimilent aussi à *Fatua*, et à *Bona*, « *Faunam igitur*, *Bonaque dicitur dei*, » dit le premier.

Arrivant maintenant à l'interprétation de cette partie de la troi-

(1) *Énéide*, livre VIII, v. 314.

(2) *Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII.

(3) Ce nom, selon toute apparence, leur vient de *fata*, relatif à l'art de prédire l'avenir, accordé à ces êtres surnaturels et fantastiques. Les Parques avaient aussi le même nom. Toutes les divinités étaient au nombre de trois, comme les Hères et les Mères. Voy. sur les *Divinités mères*, Maury, *Revue archéologique*, v[e] année, p. 363.

sième et de la quatrième ligne de notre inscription, devant laquelle ont reculé tous les interprètes du monument de C. Valerius Valerianus, jusqu'à ce jour, nous croyons que ces deux lignes contiennent le nom de quelque divinité particulière de la contrée, d'origine pyrénéenne, celtibérienne, ibérienne, basque, telles que LAHE, ARTAHE, ou ARTEHE, etc., dont les noms et les monuments ont été récemment découverts et publiés par M. Alexandre du Mége, et qui offrait cette même terminaison HE. Voici trois de ces inscriptions :

LAHE
DEAE
CONSA
CRANI
V. S. L. M. (1)

LEXEIA
ODANNI
ARTEHE
V. S. L. M. (2)

DEO
ARTAHE
T. PAVLI
...NIAN... (3)
....

Mais la première leçon, autorisée par deux marbres différents (ARTEHE), doit être préférée, selon M. du Mége, qui pense que le nom de ce dieu est ibérien, et nous est venu de l'autre côté des Pyrénées.

Il résulte donc de ce que nous venons de dire plus haut, que la véritable leçon de l'autel votif de Mauléon, ou du moins la plus probable serait :

FA*u*NO
HER*is*.AVS
COR*um*. RITSE
HE. SACR*u*M
Caius. VAL*erius*. VALE
RIANVS.

(1) Du Mége, *Monuments religieux des Volces-Tectosages*, etc.

(2) Le même, *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. VII, *Second recueil de quelques inscriptions romaines*, etc., etc.

(3) Le même, dans le Recueil cité dans la note précédente.

Alors, notre inscription votive aura été consacrée à Faune, aux hères (des Auscitains), et cet autre dieu (ou déesse), topique encore inconnu dans le panthéisme pyrénéen (*deus ignotus*), dont le nom sera *ritse hé* (1), comme nous y avions déjà *Baicorits*, *Garisen*, etc., etc. divinité dont le culte aura sans doute été apporté de la péninsule hispanique dans l'Aquitaine, et aura franchi les monts, avec celui des autres dieux sub-pyrénéens dont nous parlons, et dont la découverte fréquente des monuments religieux qui leur sont dédiés, augmente incessamment la nomenclature déjà si nombreuse.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Il n'est pas rare de voir, dans nos inscriptions gallo-romaines, les noms de divinités topiques, locales, associés à ceux de dieux ou de déesses appartenant au panthéisme grec et romain.

Un curieux monument épigraphique, conservé à Saint-Pons de Thomières, département de l'Hérault, et qui a beaucoup d'analogie avec celui dédié aux Hères des *Ausci*, à Mauléon, nous offre les noms de deux divinités locales, encore inconnues, réunis à celui des déesses mères, *matres* :

L. CORNELIVS. RVFVS
IVLIA. SEVERA. VXOR
L. CORNELIVS. MANGIVS. F.
DIVANNONI
DINOMOGE TIMARO
MARTIB.
V. S. L. M.

MARTIBus est ici pour *matribus*; cette faute existe dans d'autres monuments bien connus, consacrés à ces divinités : supputé par Gruter, on y lit aussi MARTRIBVS (Gruter, p. xc, nos 7, 8, 9, 10, 11). DIVANNONI rappelle le nom de la déesse Tutélaire des *Cadurci* et des *Bituriges-Vivisci*, DIVONA.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans sa séance du 28 avril, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé à l'élection d'un membre en remplacement de M. Guérard. M. Egger a obtenu la majorité des suffrages.

— Voici encore une preuve de l'intérêt qui s'attache de toute part à l'étude et à la conservation des monuments de l'histoire et de l'art. Nous avons signalé chaque fois que nous en avons été instruit, la fondation ou les travaux importants des sociétés archéologiques dans nos départements; des sociétés d'archéologie de Saint-Pétersbourg et de la Grande-Bretagne, des antiquaires du Nord à Copenhague, de Prusse, de Suisse, etc. Nous signalerons aujourd'hui la création récente d'une Commission formée sur le modèle de la Commission des monuments historiques de France, et composée de membres de la société des antiquaires de Vienne. Cette Commission vient de formuler un programme des travaux qu'elle se propose de réaliser et auxquels elle convie toutes les personnes qui s'intéressent aux monuments de l'histoire et de l'art en Allemagne. L'archiduché d'Autriche sera d'abord l'objet direct de ses travaux; mais elle se réserve de leur donner ultérieurement une plus grande extension. Suivant ce programme, la Commission se propose d'étudier les monuments de l'histoire et de l'art pouvant contribuer à la connaissance du passé de la patrie, de les dessiner, d'en déterminer l'importance et de donner toute la publicité possible à leur appréciation. La Commission étendra son attention, non-seulement sur les monuments d'architecture, de peinture et de sculpture, mais aussi sur les monuments écrits, imprimés ou manuscrits. Elle s'occupera de la conservation des monuments, soit en les faisant restaurer, soit en faisant l'acquisition de ceux qui seraient menacés d'être enlevés au pays. Déjà un grand nombre de membres se sont empressés de souscrire une cotisation annuelle pour subvenir aux dépenses, et S. A. S. le prince Aloys de Lichtenstein, dont le concours est toujours assuré chaque fois qu'il s'agit d'œuvres patriotiques, a accepté la présidence de la Commission.

— On vient d'exposer dans l'une des salles du musée Charles X, au palais du Louvre, une partie de la collection des terres cuites antiques, que notre collaborateur M. Victor Langlois a rapportées de sa mission dans la Cilicie, et qu'il a offerte au Musée impérial par l'entremise de S. E. le Ministre de l'instruction publique. Cette

collection, que notre collaborateur a formée pendant son séjour à Tarse, se compose de figurines des époques grecque et romaine, dont quelques-unes sont dans un état de conservation qui ne laisse rien à désirer. Grâce à l'administration éclairée de M. le directeur général des musées impériaux, le musée du Louvre s'enrichit journellement de monuments importants qui complètent les collections si remarquables du riche dépôt confié à ses soins.

— Dans la séance de l'Académie des Beaux-Arts du 4 mars 1854, notre collaborateur M. Vincent, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fait une communication intéressante sur l'emploi dans la musique grecque des quarts de tons et l'appropriation de son usage dans la musique moderne. M. Vincent a prouvé, d'accord sur ce point avec son savant confrère M. Halevy, que dans une suite harmonique modulante, les parties concertantes peuvent faire station sur tout accord naturel, consonnant ou dissonant, dont les sons, empruntés à une échelle quelconque et sans rapport nécessaire avec ce qui a précédé, se trouvent sur les directions de leurs tendances tonales respectives (tendances déterminées par la nature de l'accord précédent), sauf, pour le nouvel accord, à se résoudre en un autre qui satisfasse à des conditions semblables.

— L'État vient de concéder gratuitement à la société des antiquaires de Picardie un vaste terrain provenant de l'ancien arsenal d'Amiens. Ce terrain est affecté à l'établissement d'un musée public qui sera construit aux frais et par les soins de ladite société, d'après des plans approuvés par le Gouvernement. Les produits de la loterie que nous annoncions (IXᵉ année, p. 189) doivent servir à cette construction. Cette œuvre, qui a obtenu tout le succès qu'on pouvait désirer, pourrait être imitée par plusieurs villes de France, qui obtiendraient certainement le même concours empressé.

— Les remarquables fragments d'architecture et de sculptures du XVᵉ siècle, provenant de la démolition de l'hôtel de la Trémouille, dont nous avons donné des dessins dans cette *Revue*, t. V, p. 92, 95, viennent d'être exposés dans la cour du palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins. La porte principale de l'hôtel, que reproduit notre dessin (page 93), est réédifiée avec beaucoup de soin et adossée au mur faisant face à la porte du château d'Anet. A côté, a été également réédifiée la partie inférieure de la cage de l'escalier dudit hôtel, jusqu'à la hauteur du premier étage, que notre planche 88 du même volume, reproduit dans toute sa hauteur.

EXAMEN

D'UN

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE,

ET DE CES DEUX QUESTIONS :

1° LA CIRCONFÉRENCE DU GLOBE TERRESTRE AVAIT-ELLE ÉTÉ MESURÉE EXACTEMENT AVANT LES TEMPS HISTORIQUES?

2° LES ERREURS ET LES CONTRADICTIONS DE LA GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE DES ANCIENS S'EXPLIQUENT-ELLES PAR LA DIVERSITÉ DES STADES ET DES MILLES ?

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Le long des côtes de contrées très-lointaines soit de l'Orient, soit de l'Occident, par exemple de l'Inde, certaines distances marquées en stades par les anciens paraissent beaucoup trop grandes si l'on s'en tient au stade ordinaire; elles se rapprochent en général beaucoup plus de la vérité si l'on suppose un stade de 400 000 à la circonférence du méridien. En d'autres termes, elles ont besoin, en général, d'être réduites de près de moitié. Pourquoi? parce que, dans ces mers inconnues, les navigateurs s'étant avancés très-lentement, leurs jours de navigation avaient représenté un nombre de stades moindre de près de moitié. Certaines distances prises dans l'intérieur de l'Asie présentent chez les anciens la même exagération. Pourquoi? peut-être de même à cause d'une estimation exagérée de la distance parcourue pendant des marches lentes, périlleuses et pénibles, ou bien peut-être parce que des évaluations données par les habitants du pays en schœnes ou en parasanges de l'espèce la plus petite, avaient été prises par les Grecs pour des évaluations en schœnes ou en parasanges de la plus grande espèce, précisément double de la première. De même, la confusion entre le schœne moyen de 40 stades environ et le grand schœne de 60 stades environ expliquera les distances pour lesquelles l'école de Gossellin substitue au stade vrai de 216 489 à la circonférence du méridien,

(1) Voy. les articles précédents, Xe année, p. 672, 720; XIe année, p. 25, 89.

le stade imaginaire de 300 000. De même, lorsque par suite d'une fausse évaluation des unités de mesure itinéraire d'un pays en stades, ou plutôt par suite d'une évaluation inexacte des journées de marche ou de navigation, chez l'écrivain qui a fait autorité pour telle contrée, les distances données sont en général trop fortes de $\frac{1}{8}$, ou trop faibles de $\frac{1}{6}$ environ, alors on les corrigera à peu près à l'aide des stades imaginaires de 252 000, de 240 000 ou de 180 000 à la circonférence *vraie* du méridien; mais on les corrigera tout aussi bien en ajoutant $\frac{1}{6}$ ou en ôtant $\frac{1}{8}$ au nombre des stades. Du reste, nous le répétons, Gossellin et ses disciples ont singulièrement exagéré la généralité et l'exactitude des résultats qu'on obtient par ces réductions. Nous avons vu par quels artifices inexcusables Gossellin a feint d'obtenir des réductions exactes tout le long du 36e parallèle à l'aide du stade de 300 000 à la circonférence du méridien.

Arrivons à Ptolémée, qui exprime toujours en degrés de longitude et de latitude les positions des lieux. Pour retrouver en stades la distance rectiligne admise par Ptolémée entre deux points situés suivant lui sur un même méridien, ou bien entre les parallèles passant par deux points quelconques, il suffit de multiplier 500 stades par le nombre de degrés de latitude qu'il compte entre eux. S'il s'agit de deux points situés, suivant lui, sur le même parallèle, il faut multiplier par la différence de longitude donnée par Ptolémée, non pas 500 stades, mais le nombre de stades que Ptolémée devait compter au degré de ce parallèle (1). Si les deux points n'étaient, suivant Ptolémée, ni sur un même méridien, ni sur un même parallèle, leur distance rectiligne était pour lui l'hypoténuse d'un triangle, que l'on peut considérer comme rectiligne et comme rectangle lorsque les distances ne sont pas trop considérables, et dans lequel les deux autres côtés sont, 1° la différence de latitude des deux lieux exprimée en stades à raison de 500 au degré, et 2° la différence de longitude des deux lieux exprimée en stades pour ce parallèle.

Par exemple, de la bouche pélusiaque à la bouche canopique du Nil, Ptolémée (2) compte 2° 25′ de distance en longitude et seulement 10′ de distance en latitude. Sur le parallèle moyen de 31° 10′, les 2° 25′ donnaient à Ptolémée 1036 stades et 0,347, à raison de 428 stades et 0,83274 au degré de ce parallèle. Or, en stades de

(1) Le degré d'un parallèle est au degré du méridien comme le cosinus de la latitude est au rayon d'un grand cercle.

(2) *Géographie*, IV, 5, § 10.

184^{m},8, cela fait 2° 0′49″ de ce parallèle. Il y a en réalité à peu près 2° 11′, qui donnent 1128 de ces stades et 0,746 environ (1). Ptolémée a donc fait la distance itinéraire trop faible de moins de $\frac{1}{13}$; mais il a fait la différence de longitude trop forte de près de $\frac{1}{9}$, à cause de son erreur d'un peu plus de $\frac{1}{6}$ en moins sur la longueur du degré du méridien.

Pour la longueur de la Méditerranée de Calpé à Issus, Ptolémée (2) compte 61° 50′, avec une différence de 10′ de latitude entre les deux villes. Le parallèle moyen entre les deux villes est, suivant lui, celui de 36° 20′, dont le degré devait être, suivant lui, de 402 stades et 0,79185. Les 61° 50′ sur ce parallèle représentaient donc pour lui un peu moins de 24 906 stades. En réalité, entre Issus et Calpé il y a environ 41° 40′ de longitude, qui, sur ce parallèle, donnent un peu plus de 20 185 stades de 184^{m},8. Ainsi Ptolémée a exagéré de $\frac{1}{4}$ la distance itinéraire d'Issus à Calpé; d'un autre côté, il a fait trop faible de $\frac{1}{6}$ la valeur du degré. Pour ces deux causes réunies, il a donné pour la différence de longitude entre Issus et Calpé une valeur trop forte de près de moitié de la valeur vraie. Nous avons vu plus haut qu'entre Arbèles et Carthage la différence de longitude admise par Ptolémée est trop forte d'un peu moins de $\frac{1}{3}$ de la valeur vraie, et qu'entre Péluse et Canope elle est trop forte de moins de $\frac{1}{9}$. Dans ce dernier cas, Ptolémée, en diminuant un peu la distance itinéraire, a atténué l'erreur résultant de son évaluation trop faible du degré, tandis qu'en général, et surtout pour les contrées les plus éloignées d'Alexandrie vers l'Orient ou vers l'Occident, l'exagération des distances itinéraires concourt avec sa fausse évaluation du degré pour exagérer les étendues en degrés de longitude. Il faut pourtant excepter la distance du méridien des îles Fortunées à celui des Colonnes d'Hercule, distance qu'il a faite beaucoup trop petite même en degrés.

C'est des îles Fortunées qu'il fait partir fictivement ses longitudes. Mais, pour les apprécier, il ne faut pas tenir compte de ce point de départ fictif : il faut examiner ses longitudes en partant d'Alexandrie tant vers l'Orient que vers l'Occident, comme il les donne lui-même, avec quelques changements, dans son dernier livre. Nous avons constaté que près d'Alexandrie, par exemple de Canope à Péluse, ses longitudes sont moins erronées qu'ailleurs. A mesure

(1) 2° 11′ donneraient environ 984 *stades philétériens*. Ptolémée aurait donc fait cette même distance trop forte d'un peu plus de $\frac{1}{20}$, s'il avait compté 500 *stades philétériens* au degré du méridien.

(2) *Géographie*, II, 4, § 6, et V, 8, § 4.

qu'on s'éloigne d'Alexandrie, elles le sont de plus en plus, par le concours des deux causes que j'ai signalées. Si l'on examine en détail ses nombres de degrés entre les méridiens passant par divers points du bassin de la Méditerranée, on voit que les erreurs de Ptolémée présentent des inégalités très-grandes, c'est-à-dire que dans telle région de ce bassin ses distances en degrés de longitude doivent être diminuées en des proportions très-diverses, si l'on veut les ramener à la vérité. Il est évident que, sans recourir à l'hypothèse de la diversité des stades, ces corrections des longitudes de Ptolémée peuvent parfaitement se faire, de manière à distinguer et à corriger séparément, d'une part, l'erreur uniforme de $\frac{1}{6}$ en plus, provenant de sa fausse évaluation de la circonférence du globe, et d'autre part, les erreurs variables provenant de ses évaluations très-inexactes des distances itinéraires. Dans la fausse hypothèse de la diversité des stades, ces deux genres d'erreurs se confondent mal à propos, puisque, pour chaque différence de longitude entre les méridiens de deux lieux, l'erreur de Ptolémée se trouve corrigée tout d'une fois par la substitution d'une autre unité de mesure à la place de celle dont il s'est servi. Mais, même en faisant intervenir ainsi tour à tour les dix stades de Gossellin pour les diverses contrées du bassin de la Méditerranée et même plusieurs stades ensemble pour une contrée peu étendue, on ne fait qu'atténuer l'erreur moyenne, sans faire disparaître simultanément les erreurs particulières.

Quant aux latitudes de Ptolémée, elles ne présentent en général que des erreurs médiocres pour les contrées peu éloignées d'Alexandrie et du bassin de la Méditerranée. Pourquoi? parce que des observations astronomiques, fort peu exactes, il est vrai, pour la plupart, ont suffi cependant pour forcer Ptolémée à restreindre les erreurs par excès qui auraient dû résulter de son évaluation trop faible du degré du méridien. Mais, à mesure qu'on s'élève au nord de la Méditerranée, les latitudes de Ptolémée croissent trop rapidement, sous l'influence de sa fausse évaluation du degré. Pourtant l'excès est très-loin d'être aussi fort que pour ses longitudes, parce que les observations même les plus grossières des voyageurs suffisaient pour lui interdire des erreurs trop considérables. Mais qu'en résulte-t-il? c'est que, pour ne pas augmenter les latitudes, il est obligé de diminuer les distances itinéraires dans la direction des méridiens au nord du parallèle d'Alexandrie. C'est ainsi que, mettant Rhodes à 4° 57′ seulement, au lieu de 5° 16′ 13″, au nord de ce parallèle, il diminue dans une proportion beaucoup plus forte la

distance itinéraire des deux villes, parce qu'il compte seulement 500 stades au degré, au lieu d'un peu plus de 601. La distance en stades de la Mauritanie au nord de l'île de Bretagne se trouve aussi diminuée, mais dans une proportion moindre, parce que Ptolémée a compté pour la latitude du nord de cette île 62° au lieu de 59.

Ainsi, pour les latitudes aussi bien que pour les longitudes, l'explication des erreurs commises par Ptolémée est évidente, et la diversité des stades y est tout à fait étrangère.

Mais, si, au lieu d'examiner séparément les longitudes et les latitudes de Ptolémée, on examine les distances qui en résultent pour les points dont il donne les positions, alors, suivant Gossellin, Malte-Brun et M. Walckenaër, en choisissant le stade convenable, on trouve, du moins pour les rivages, un accord presque parfait avec les distances vraies.

Voilà donc encore un résultat merveilleux de l'hypothèse de Gossellin à examiner. Eh bien! soit, examinons. Prenons pour exemple une région bien connue, les côtes méridionales de la Gaule. Suivant Gossellin et M. Walckenaër (1), si depuis Marseille jusqu'à Antibes on calcule les degrés de Ptolémée à raison de 500 stades au degré du méridien, et si depuis Aphrodisium (cap de Creux) jusqu'à Marseille, après avoir traduit les degrés de Ptolémée en stades à raison de 500 stades au degré du méridien, on les réduit de nouveau en degrés, mais à raison de 666 stades $\frac{2}{3}$ au degré du méridien, les distances résultant des longitudes et des latitudes de Ptolémée se trouvent sensiblement d'accord avec les distances vraies. Voilà ce que Gossellin a trouvé et ce qu'on a cru sur sa parole. Voyons à notre tour.

Entre le méridien d'Aphrodisium (cap de Creux) et celui de Marseille, Ptolémée (2) compte 4° 10′ de longitude. Il met Aphrodisium à 42° 20′ de latitude, et c'est à peu près juste. Sur ce parallèle, le degré devait être, suivant Ptolémée, de 369 stades et 0,619675, à raison de 500 stades au degré du méridien. Les 4° 10′ de Ptolémée représentaient donc pour lui 1540 stades et 0,079494. Si le degré du méridien est supposé de 666 stades et $\frac{2}{3}$, alors, sur le parallèle de 42° 20′, le degré sera de 493 stades et 0,825995. Les 1540 stades et 0,079494 de Ptolémée, traduits en stades de 666 et $\frac{2}{3}$ au degré du méridien, donneront donc sur ce parallèle 3° 7′ 7″. Entre le cap de Creux et Marseille la différence de longitude n'est que d'un peu

(1) *Géographie ancienne des Gaules*, t. III, p. 129-139, avec l'*errata*, p. 172, ligne dernière.

(2) *Géographie*, II, 6, §§ 2 et 8.

plus de 2°. Quant à la latitude, Ptolémée place Marseille à 43° 5′ : il y a près de 13′ de plus. La différence de latitude entre le cap de Creux et Marseille est de 45′ suivant Ptolémée. Ces 45′ représentaient pour lui 375 stades à raison de 500 au degré du méridien. Si ces 375 stades sont, comme le veut Gossellin, des stades de 666 et ⅔ au degré, ils donnent 33′ 45″. En réalité, la différence de latitude entre le cap de Creux et Marseille est de près de 58′. Les deux côtés de l'angle droit étant supposés de 3° 7′ 7″ et de 33′ 45″, l'hypoténuse, c'est-à-dire la distance rectiligne du cap de Creux à Marseille, serait de 3° 7′ 55″ du méridien. La distance vraie est de 2° 13′ 17″ du méridien. Ainsi la distance du cap de Creux à Marseille, supposée par les longitudes et les latitudes de Ptolémée, est tellement exagérée, que, même après avoir été réduite par la substitution du stade de 666 et ⅔ au degré, elle reste encore trop forte de près de moitié de la valeur vraie.

Que nous disaient donc Gossellin et M. Walckenaër sur les merveilles opérées par cette substitution précisément entre ces deux points? Nous connaissons déjà les tours d'adresse de Gossellin. Voici celui qu'il a exécuté ici, et dont M. Walckenaër a été dupe avec bien d'autres.

Étant données par Ptolémée les longitudes et les latitudes qu'il prête à tous les points consécutifs de la côte depuis le cap de Creux jusqu'à Antibes, on peut conclure trigonométriquement les distances rectilignes que Ptolémée supposait entre chacun de ces points et le suivant. Or Gossellin a calculé en degrés du méridien ces distances rectilignes résultant des longitudes et des latitudes de Ptolémée. Puis, du cap de Creux à Marseille, il a réduit ces distances en stades à raison de 500 au degré du méridien, il a réduit ces stades en stades de 666 et ⅔ au degré, et enfin il a converti ces derniers stades en minutes du méridien. Les valeurs ainsi trouvées par lui, tant du cap de Creux à Marseille que de Marseille à Antibes, restaient en général plus fortes que les distances vraies en ligne droite d'un point de la côte au suivant. C'est pourquoi il a supposé, et M. Walckenaër a admis avec lui, que les distances considérées à tort par Ptolémée comme rectilignes et comme formant ensemble une ligne brisée, lui avaient été données par une carte antique, où elles représentaient au contraire les distances parcourues dans une navigation plus ou moins sinueuse. En rétablissant les sinuosités de la navigation, Gossellin et M. Walckenaër trouvent qu'entre les points de la côte marqués par Ptolémée avec leurs noms antiques, les distances marines conclues de ses longitudes et de ses latitudes

ainsi interprétées sont presque exactement égales aux distances réelles suivant la même ligne sinueuse entre les lieux modernes correspondants.

Contre cette restitution prétendue de la géographie ancienne de la côte méridionale de la Gaule, je trouve plusieurs objections, dont chacune me paraît suffisante pour faire rejeter soit le procédé de Gossellin, soit les résultats qu'il a obtenus, soit les conséquences qu'il en a déduites.

1° Depuis le cap de Creux (Aphrodisium) jusqu'à Agde (Agatha) exclusivement, tous les points de la côte nommés par Ptolémée sont mis par lui à l'est du méridien du cap de Creux, tandis qu'ils sont tous à l'ouest de ce méridien. Tous les points de la côte, depuis Agde jusqu'à Marseille, et depuis Saint-Vincent de Carquairanne (Olbia) jusqu'à Antibes (Antipolis), sont mis par lui au sud du parallèle de Marseille, tandis qu'ils sont tous au nord de ce parallèle. Entre le cap de Creux et Antibes la différence de latitude est de près de 1° 18'; Ptolémée la fait de 40', c'est-à-dire trop faible de près de moitié. Il est donc certain que pour cette côte Ptolémée n'a pas suivi, comme le veut Gossellin, des cartes babyloniennes ou phéniciennes excellentes, sur lesquelles seulement les distances auraient été marquées en deux espèces de stades dont Ptolémée n'aurait pas connu les valeurs. Il est bien évident, au contraire, qu'il a suivi des itinéraires qui lui donnaient tant bien que mal les distances, et qui omettaient ou donnaient très-mal les directions des diverses parties de la côte. Ici, comme partout, les stades de Ptolémée sont des stades ordinaires; mais il a compté au degré du méridien 500 de ces stades, tandis qu'il y en a un peu plus de 601. D'un autre côté, d'après les données fournies par les itinéraires, peut-être en stades, mais plutôt en jours et en heures de navigation, il a estimé un peu trop haut les distances rectilignes entre les points consécutifs du rivage. Mais surtout nous venons de voir qu'il a supprimé les enfoncements de la côte, tant à l'ouest du méridien du cap de Creux qu'au nord du parallèle de Marseille, et qu'il a diminué de moitié la différence de latitude entre les deux points extrêmes. C'est évidemment par toutes ces causes réunies, qu'il a presque doublé la différence de longitude entre le cap de Creux et Antibes. Les causes de son erreur sont certaines, elles sont manifestes, elles n'ont rien de commun avec l'hypothèse de Gossellin, et elles en sont la condamnation.

2° A en croire Gossellin et M. Walckenaër, les distances marquées sur l'ancienne carte suivie par Ptolémée pour cette côte représen-

taient de tel point à tel autre une navigation qui suivait tous les contours du rivage, de tel point à tel autre une navigation qui s'écartait un peu plus du rivage, de tel point à tel autre une navigation qui coupait un golfe en ligne droite : tout cela au gré du caprice de nos deux savants, ou plutôt suivant le besoin de leur cause. Ils ont atténué l'erreur *moyenne* de Ptolémée sur la somme des distances prises le long de cette côte, en employant leurs stades imaginaires, et en prenant pour des distances suivant des lignes sinueuses les distances rectilignes supposées par Ptolémée. Quant aux erreurs particulières qui restaient encore, il leur a été trop facile d'en avoir raison, en traçant à leur gré les sinuosités des lignes, pour les allonger ou les raccourcir.

3° Les positions réelles de près de la moitié des points marqués par Ptolémée le long de cette côte ne sont prouvées que précisément par les calculs de Gossellin (1) ; par conséquent, elles ne peuvent venir à l'appui de ces calculs, et elles disparaissent avec eux.

4° Gossellin est forcé de déplacer des points bien connus. Par exemple, il est forcé de substituer à la ville d'Agde (Agatha) l'embouchure de l'Éraut, dont il n'est pas question dans Ptolémée.

5° Enfin, les distances rectilignes déduites par Gossellin des longitudes et des latitudes de Ptolémée sont-elles calculées exactement ? je regrette d'être obligé de dire que je ne le crois pas. Du moins, j'ai vérifié la première, et je l'ai trouvée en erreur de plus de $\frac{1}{17}$ de la valeur vraie (2). De petites erreurs de ce genre facilitent les coïncidences.

Nous voilà donc de nouveau en présence d'une mystification pareille à celle que j'ai dévoilée dans la restitution tant vantée des

(1) Il en est ainsi, par exemple, pour les embouchures des rivières Orobius et Araurius, identifiées arbitrairement avec les graux de la Vieille-Nouvelle et de Pissevacques.

(2) En effet, la différence de longitude entre le cap de Creux (Aphrodisium) et l'embouchure du Tech (Illiberis) est, suivant Ptolémée, de 40′ du parallèle de 42° 20′. Ces 40′ équivalent à 29′,569574 du méridien. La différence de latitude entre ces deux mêmes points est, suivant Ptolémée, de 20′ du méridien. La distance rectiligne de ces deux points, suivant Ptolémée, distance égale à la racine carrée de la somme des carrés de la différence de longitude et de la différence de latitude exprimées en minutes du méridien, est égale à 35′,69816 de ce cercle, c'est-à-dire à 297 stades et 0,484666, à raison de 500 stades au degré du méridien. Mais, si cette distance, que Ptolémée a cru conserver en marquant ses longitudes et ses latitudes des deux points, était de 297,484666 stades de l'espèce de ceux qui, suivant Gossellin, étaient compris au nombre de 666,666667 au degré du méridien, alors les 35′,69816 se réduisent à 26′ 46″. Gossellin met 28′ 19″. Il s'est donc trompé de plus de $\frac{1}{17}$ de la valeur vraie.

longitudes marquées avant les temps historiques le long du 36e parallèle!

Après ce dernier exemple de la méthode de Gossellin, il est temps de conclure. L'hypothèse de Gossellin, soit qu'on la réduise à la diversité des stades, soit qu'on y comprenne, comme lui, l'origine astronomique par laquelle ces stades seraient rattachés à une mesure exacte de la terre exécutée avant les temps historiques, cette hypothèse, dis-je, est fausse tout entière. Car, outre son invraisemblance extrême et sa liaison nécessaire avec d'autres hypothèses chimériques jusqu'au ridicule (1), elle est contraire de point en point aux faits les mieux avérés, concernant soit la métrologie ancienne (2), soit les mesures de la terre tentées par les Grecs et après eux par les Orientaux (3), soit la manière dont les Grecs et les Romains, d'après des données grossières et imparfaites dont ils nous ont fait connaître eux-mêmes la nature et l'insuffisance, ont établi peu à peu l'ensemble et les détails de leur géographie mathématique, qui, malgré un progrès continu depuis Dicéarque jusqu'à Ptolémée, est restée extrêmement défectueuse. Les corrections justes que l'hypothèse de Gossellin permet d'apporter à diverses indications des géographes anciens peuvent être obtenues, non-seulement tout aussi bien, mais plus légitimement et plus sûrement, sans cette hypothèse. Aux vraies causes des erreurs de ces géographes, cette hypothèse substitue des causes imaginaires, et elle falsifie ainsi l'histoire de la géographie et des sciences dans l'antiquité. Ce n'est pas tout : dans la comparaison des lieux anciens avec les lieux modernes, cette hypothèse conduit à attribuer une certitude mathématique purement illusoire à des identifications incertaines ou même certainement fausses, en remplaçant par l'autorité mensongère de calculs mathématiques fondés sur de fausses données les recherches archéologiques, qui seules peuvent éclairer certaines questions douteuses de géographie comparée. Elle conduit, enfin, à falsifier les textes anciens, à les torturer par des interprétations forcées, à leur faire dire ce qu'ils ne disent pas et souvent le contraire de ce qu'ils disent; car il faut bien que l'hypothèse se donne raison dans ses calculs, et elle ne peut se donner raison qu'aux dépens des textes qui la condamnent. En un mot, l'erreur s'appuie sur l'erreur et conduit à des erreurs nouvelles. L'hypothèse de Gossellin ne fait pas exception à cette règle. Après l'avoir réfutée,

(1) Voy. plus haut, § 2.
(2) Voy. plus haut, § 3.
(3) Voy. plus haut, § 4. Pour la suite de ce résumé, voy. le présent paragraphe.

en elle-même et dans son principe, je viens de prouver qu'elle est condamnée aussi par ses applications, considérées à tort comme son titre de légitimité et de gloire.

Ma tâche semble finie. Elle le serait, en effet, si, dans son Mémoire posthume, M. Letronne s'était contenté d'appliquer l'hypothèse de Gossellin à la métrologie et à la géographie de l'Egypte ancienne. Mais il a senti le besoin d'apporter des preuves nouvelles en faveur de cette hypothèse. Voilà pourquoi, en parlant de l'appui prêté ainsi par M. Letronne, dans sa jeunesse, à des opinions qu'il ne tarda pas à renier, j'écrivais il y a deux ans, dans un Mémoire qui va bientôt paraître (1), que *cette question n'était pas définitivement jugée*. Ce que j'écrivais alors, je puis le répéter aujourd'hui. En effet, il y a dans le Mémoire de M. Letronne des arguments nouveaux, fondés sur des textes et des calculs, auxquels personne jusqu'ici, du moins à ma connaissance, n'a répondu. Je vais essayer d'y répondre, et j'ose espérer qu'alors enfin la double question de la diversité des stades et des milles, et de la mesure exacte de la terre avant les temps historiques, pourra paraître *définitivement jugée*.

VI.

Dans son Mémoire posthume, couronné en 1816 par l'Institut, M. Letronne, en acceptant l'hypothèse de Gossellin (2), avait eu le mérite d'en reconnaître un des côtés faibles et de vouloir l'étayer par un appui solide (3). Nous avons vu (4) que le stade dit olympique, le vrai stade grec, dont la valeur, déterminée par les recherches modernes, est d'environ $184^{m},8$, donne des valeurs fausses pour toutes les estimations grecques de la circonférence du globe terrestre, et que ces estimations, obtenues par les Grecs à l'aide de procédés insuffisants et de données inexactes, étaient réellement fausses, comme elles ne pouvaient guère manquer de l'être. Gossellin avait imaginé des *stades astronomiques* qui, appliqués à ces mêmes estimations, les rendent toutes vraies, et il avait supposé que ces stades astronomiques avaient été employés comme mesures usuelles, non pas chez les Grecs, mais chez des peuples

(1) *Mémoire sur Héron d'Alexandrie*, etc., Introduction, p. 10.

(2) Mémoire posthume de M. Letronne, p. 5-20, p. 99, p. 119-121, p. 124-126, p. 153, p. 183-229, p. 244-246, et p. 279-282.

(3) Ibidem, p. 19-20, p. 119-121, p. 124-126, et surtout p. 110.

(4) §§ 3 et 4.

anciens, auxquels les Grecs avaient emprunté ces estimations de la circonférence du globe, sans connaître la valeur de l'unité employée dans chacune d'elles. Pour confirmer l'hypothèse de Gossellin, il restait à trouver un témoignage qui établît qu'un peuple de l'antiquité avait réellement employé, à titre de mesure usuelle, un stade égal à l'un de ces *stades astronomiques*, et que ce peuple avait pu réellement transmettre, en fonction de ce stade, son évaluation de la circonférence du globe à un savant grec, qui s'en serait donné comme l'inventeur et qui n'en aurait été ainsi que le copiste.

Voilà ce que, dans son Mémoire posthume (1), M. Letronne prétend avoir trouvé. Suivant lui, Pline nous donne, en fonction d'une mesure antique susceptible d'être évaluée aujourd'hui à peu près exactement, savoir, en fonction du *schœne légal égyptien*, la valeur spéciale du stade employé à Alexandrie par Ératosthène; et cette valeur multipliée par 700, c'est-à-dire par le nombre de stades qu'Ératosthène comptait au degré du méridien, donne à peu près la longueur du degré moyen de latitude de l'Égypte. Suivant M. Vincent (2), c'était trop peu dire, attendu que le degré moyen de l'Égypte n'était pas bien connu en 1816; M. Vincent a montré que la valeur moyenne *vraie* des degrés 25 et 26 de latitude, sur la limite commune desquels est située Apollinopolis Magna (Edfoù), se rencontre précisément, avec une exactitude parfaite, dans les 700 stades d'Ératosthène, tels que M. Letronne a cru devoir les évaluer d'après le texte de Pline. En outre, M. Letronne (3) a prétendu prouver que les dimensions données en stades par les auteurs anciens pour diverses contrées de l'Égypte confirment que ce stade, de 700 au degré de latitude d'Apollinopolis, était employé dans le voisinage d'Alexandrie avant comme après l'époque d'Alexandre, et que ces dimensions indiquent qu'avant comme après cette époque, on employait, sous le nom de *stade*, en diverses contrées de l'Égypte, le stade philétérien de 525 au degré, un petit stade de 1050 au degré, et un grand stade ou *diaule* de 262 1/2 au degré. Voilà donc quatre *stades astronomiques*, dont un seul figurait déjà sur la liste des stades astronomiques de Gossellin. Quant aux 8 ou 9 autres stades compris dans cette liste, M. Letronne (4) pensait qu'il fallait les

(1) P. 110.

(2) *Avertissement de l'éditeur*, p. IX-XIII, Mémoire de M. Letronne, p. 127-130, et Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, 21 février 1853.

(3) Mémoire posthume, p. 131-146, et p. 277.

(4) Ibidem, p. 245-246 et p. 282.

chercher *dans les systèmes métriques de l'Asie*, attendu qu'il ne les trouvait pas en Égypte, où il ne reconnaissait pas davantage (1) le stade olympique de 600 au degré, que M. Jomard avait cru découvrir dans les dimensions de la grande pyramide de Giseh.

J'ai dit (2) que si l'existence d'un des stades astronomiques de Gossellin, autre que le stade olympique, chez un peuple de l'antiquité, et la liaison d'un de ces stades avec une mesure exacte de la circonférence du globe terrestre exécutée avant l'époque d'Alexandre, m'étaient démontrées par de *bonnes raisons*, je serais prêt à admettre autant de stades astronomiques que l'on voudrait. Gossellin a proposé, en faveur de son stade de 833 et 1/3 au degré de la circonférence du globe, des raisons qui lui ont semblé péremptoires. Mais j'ai prouvé que ces raisons n'étaient pas bonnes, et que Gossellin n'en avait donné de meilleures en faveur d'aucun de ses stades. Pourtant voici que M. Letronne nous a présenté des raisons plus décisives en apparence, et notamment un texte d'un auteur ancien, en faveur de la réalité et de l'origine égyptienne et astronomique du stade de 700 au degré de latitude de la haute Égypte. Je répète que si ces raisons sont *bonnes*, je suis prêt à rétracter tout ce que j'ai dit jusqu'ici, à faire amende honorable à l'hypothèse de Gossellin, et à me joindre aux admirateurs des *illusions de la jeunesse* de M. Letronne, désavouées cependant par M. Letronne lui-même, ainsi que je l'ai montré (3). Après avoir reconnu hautement et franchement la vanité de ces illusions séduisantes, M. Letronne n'a pas pris la peine de réfuter sa démonstration prétendue, alors inédite, de la mesure égyptienne de la terre, et personne, à ma connaissance, n'a pris cette peine pour lui avant ou depuis la publication de son Mémoire posthume. Je vais me charger de cette tâche.

Après avoir fort bien restitué, d'après des textes tous postérieurs à l'établissement de la domination romaine en Égypte, les valeurs absolues des unités de mesure du système dit philétérien ou ptolémaïque (4), M. Letronne (5) n'a pas hésité à rapporter tout ce système aux temps les plus reculés des dynasties pharaoniques. Mais j'ai montré (6) que le système philétérien reproduit les rapports

(1) Mém. posthume, p. 183-193, et p. 242-244, et *Journal des savants*, 1823, p. 158.
(2) § 5.
(3) § 2.
(4) Mémoire posthume, p. 104-118. Voy. ce que j'ai dit, § 2.
(5) Mémoire posthume, p. 117-123. et p. 134-208.
(6) § 3.

mutuels des anciennes mesures grecques, tout en changeant le module de ces mesures par la substitution de la grande coudée égyptienne ou babylonienne à la petite coudée babylonienne adoptée primitivement par les Grecs; j'ai montré aussi que le pied et le stade sont des mesures grecques, et que le mille philétérien est, comme son nom même (μίλιον) l'indique, une imitation alexandrine du mille romain. Ainsi, pour ranger le pied, le stade et le mille parmi les mesures pharaoniques, il faudrait des preuves positives. Or quels témoignages M. Letronne a-t-il allégués en faveur de cette opinion? aucun.

Parmi les unités du système philétérien supérieures au *doigt*, au *palme* et à l'*empan*, j'en trouve cinq seulement qu'on peut rapporter à l'ancienne Égypte d'après des documents positifs (1) : ce sont la *petite coudée vulgaire* de 24 doigts, la *grande coudée royale* de 28 doigts (2), l'*orgye*, l'*aroure* et le *schœne*. Ces deux coudées ont été retrouvées sur des monuments pharaoniques, dont la comparaison prouve qu'elles étaient à peu près, la première de 0m,450, et la seconde de 0m,525. Deux textes d'Hérodote (3) établissent que les hauteurs des pyramides du lac Mœris et la distance du golfe arabique à la Méditerranée lui avaient été données par les Égyptiens en orgyes ou mesures de 4 coudées. Il prit à tort (4) ces coudées de l'orgye égyptienne pour des coudées grecques de 24 doigts, tandis que c'étaient des coudées égyptiennes de 0m,525, et par conséquent de 28 doigts. Outre la coudée et l'orgye, Hérodote (5) nomme une autre mesure de longueur usitée chez les Égyptiens, savoir, l'aroure de 100 coudées, employée surtout au carré comme mesure agraire (6). En général, les distances considérables prises en Égypte avaient été données à Hérodote (7) en schœnes, et, de l'aveu de M. Letronne (8), c'est Hérodote qui, sous

(1) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 7-17.

(2) A une époque où l'on ne connaissait que la coudée du nilomètre d'Éléphantine, M. Letronne supposait que la division de la grande coudée égyptienne en 28 doigts était grecque. Cette erreur, excusable alors, n'est plus permise aujourd'hui.

(3) II, 149, et IV, 41.

(4) Voy. M. Letronne, Mémoire posthume, p. 194.

(5) II, 168.

(6) Quant au *plèthre* de 100 pieds, et par conséquent de 66 coudées et $\frac{2}{3}$, Hérodote (II, 148) s'en sert, mais à titre de mesure grecque, pour évaluer une longueur égyptienne de 100 orgyes, et non à titre de mesure égyptienne, comme M. Letronne le suppose (Mémoire posthume, p. 200. Comp., p. 194).

(7) Voy. Hérodote, II, 6, 9, 15 et 149.

(8) Mémoire posthume, p. 141-142, note 3.

sa responsabilité, les a traduites uniformément en stades à raison de 60 stades par schœne, en indiquant expressément que dans son opinion ces stades sont des stades grecs ordinaires, tels que ceux qui se trouvent compris 1485 fois dans la distance itinéraire depuis l'autel des Douze-Dieux à Athènes jusqu'au temple de Jupiter Olympien à Pise (1). Il est donc bien certain que les Égyptiens n'exprimaient pas à Hérodote les distances en stades. Pourquoi? évidemment parce que le stade, mesure de 400 coudées, n'était pas chez eux en usage (2).

Cependant il y a un texte d'Hérodote (3) où M. Letronne (4) a cru voir que les Égyptiens employaient comme mesures l'orgye, le stade, la parasange et le schœne, suivant l'étendue des territoires qu'ils avaient à mesurer. Mais écoutons Hérodote traduit par M. Letronne lui-même. Après avoir donné une mesure égyptienne en schœnes, Hérodote ajoute : « Ceux qui ont un territoire très-petit, le mesurent par *orgyes*; ceux qui en ont un plus grand, par *stades*; ceux dont le territoire est fort étendu se servent de la *parasange*; enfin, ceux qui en possèdent un très-considérable, font usage du *schœne*. Or la parasange vaut 30 stades, et le schœne, *mesure égyptienne*, en vaut 60. » Remarquons d'abord que parmi ces mesures il y en a *une*, une seule, le *schœne*, qu'Hérodote, en finissant, désigne expressément comme *égyptienne*. Il n'aurait pas eu besoin de le dire, s'il avait cité *toutes* ces mesures comme égyptiennes. Évidemment c'est le schœne, *mesure égyptienne*, qui a donné lieu à cette comparaison avec les mesures d'autres peuples. Rappelons-nous aussi qu'aucune mesure itinéraire prise en Égypte n'a été donnée à Hérodote en stades, et ajoutons que nulle distance égyptienne n'a été exprimée en parasanges par Hérodote, qui n'emploie la parasange qu'à propos de l'Asie. Il a employé l'orgye, comme mesure égyptienne, une fois pour une *petite* distance itinéraire et une fois pour des hauteurs de monuments. Toutes ces remarques ne nous permettent pas d'accepter l'interprétation de M. Letronne, d'après laquelle Hérodote aurait voulu dire que, le territoire de l'Égypte étant divisé en nomes, les nomes en toparchies et les toparchies en parties plus petites, les orgyes servaient à mesurer ces

(1) Voy. Hérodote, II, 7.

(2) Larcher a cru voir dans deux textes d'Hérodote (II, 6 et 9) des *stades d'Égypte*. Mais c'est là un contre-sens parfaitement réfuté par M. Letronne (Mémoire posthume, p. 157, note 1).

(3) II, 6.

(4) Mémoire posthume, p. 197 et suiv.

dernières parties, les stades à mesurer les toparchies, les parasanges et les schœnes à mesurer les nomes. Il y a dans le texte même d'Hérodote une expression que M. Letronne n'a pas traduite fidèlement et qui repousse cette explication. Hérodote dit : « Ceux des hommes qui sont pauvres de terre (ὅσοι μὲν γὰρ γεωπεῖναί εἰσι ἀνθρώπων) mesurent leurs pays par orgyes. » Or, du moment que, de l'aveu de M. Letronne, il ne s'agit pas de propriétaires plus ou moins riches en biens fonds, mais d'habitants d'un pays plus ou moins étendu, les habitants d'une petite partie quelconque de l'Egypte ne pouvaient pas être appelés *pauvres de terre* (γεωπεῖναι), puisque les divisions et les subdivisions s'appliquaient également à toute l'Égypte : s'il y avait eu des parcelles du territoire qui ne fussent pas comprises dans une toparchie et des toparchies qui ne fussent pas comprises dans un nome, à la bonne heure ! mais le texte de Strabon (1) cité par M. Letronne (2) exclut précisément cette hypothèse. Larcher (3) a donc eu raison de comprendre qu'à l'époque d'Hérodote les petits peuples de la Grèce comptaient volontiers par orgyes (4), que les peuples tels que les Athéniens et les Lacédémoniens comptaient volontiers par stades, que divers peuples asiatiques, réunis il est vrai de diverses manières et à diverses reprises en grands empires, mais primitivement séparés, comptaient par parasanges, et que les Égyptiens, avec la grande longueur de leur territoire réuni dès longtemps sous un seul gouvernement, depuis l'Éthiopie jusqu'à la Méditerranée, comptaient par schœnes.

Ainsi la mesure fondamentale de longueur pour les Égyptiens était la coudée royale de 28 doigts, valant environ $0^m,525$. Leurs mesures supérieures à la coudée étaient des multiples de cette unité, savoir : l'orgye de 4 coudées, l'aroure de 100 coudées, et le schœne, qui avait diverses valeurs suivant les contrées de l'Égypte. Le schœne admis par les rois de Pergame et par les Ptolémées dans leur système officiel des mesures dites philétériennes ou ptolémaïques, fut un schœne de 12000 coudées royales égyptiennes ou babyloniennes peut-être un peu altérées. Ce schœne, égal à la parasange philétérienne, était, comme elle, de 30 stades philétériens ou ptolémaïques de 211^m, et par conséquent il était de 6330^m. Du

(1) XVII, p. 1136 A.
(2) Mémoire posthume, p. 198.
(3) Trad. d'Hérodote, t. II, p. 174, note 17.
(4) En effet, il est certain qu'à l'époque d'Hérodote (IV, 41), les Grecs comptaient les distances itinéraires par orgyes aussi bien que par stades.

reste, le schœne était une mesure persique aussi bien qu'égyptienne (1). Tantôt il se distinguait de la parasange asiatique, tantôt il se confondait avec elle (2). Celle-ci avait, suivant les contrées de l'Asie, des valeurs différentes, que les Grecs croyaient traduire à peu près par 30, 40 ou 60 stades (3). De même, le schœne égyptien avait, suivant les contrées de l'Égypte, des valeurs que les Grecs croyaient aussi traduire à peu près par 30, 40, 60 et 120 stades (4). Hérodote faisait toutes les parasanges asiatiques de 30 stades (5) et tous les schœnes égyptiens de 60 stades (6). Il est probable que non-seulement Hérodote, comme nous l'avons constaté, mais aussi Artémidore, Strabon et les autres auteurs, entendaient se servir du stade ordinaire dans ces évaluations. Mais, ainsi comprises, leurs évaluations des schœnes de 30, de 40, de 60 et de 120 stades devaient être erronées. Ils avaient entendu dire, sans doute, que ces schœnes étaient de 12000, de 16000, de 24000 et de 48000 coudées; ils avaient compté un stade grec ordinaire pour 400 de ces coudées, en négligeant la différence entre la coudée royale égyptienne ou philétérienne et la coudée grecque.

En résumé, les seules mesures supérieures à la coudée dont on puisse constater l'usage chez les anciens Égyptiens avant la conquête grecque, sont des mesures de 4, de 100, de 12000, de 16000, de 24000, et peut-être de 48000 coudées. Le stade était une mesure grecque de 400 coudées, ni plus, ni moins : il n'y a nul motif et nulle vraisemblance pour l'attribuer aux anciens Égyptiens, puisqu'on voit que c'étaient les Grecs qui, après avoir reçu l'indication des distances itinéraires égyptiennes en schœnes, les traduisaient maladroitement en stades. Mais surtout il est tout à fait impossible d'attribuer aux anciens Égyptiens plusieurs stades composés de différents nombres de coudées. Car il est bien vrai que, si les

(1) Voy. Strabon, XI, p. 530 B; Athénée, III, 94, p. 121 F-122 A; Pline, VI, 26 (30), t. II, p. 446 de Sillig, et Isidore de Charax, *Stathmes parthiques.*

(2) Les fragments sur les mesures philétériennes donnent à la parasange, comme au schœne, une valeur de 30 stades, mais en remarquant que la parasange est une mesure persique. Voy. le Mémoire de M. Letronne, p. 49 et p. 66. Isidore de Charax donne perpétuellement à la parasange le nom de schœne avec une valeur de 30 stades.

(3) Voy. Strabon, XI, p. 518 C (comp., p. 530 B), Agathémère, II, 1, etc.

(4) Voy. Strabon, XI, p. 518 C, et p. 530 B, et Artémidore dans Strabon, XVII, p. 803 D-804 B. Comp. Pline, XII, 14 (30), t. II, p. 344, et VI, 26 (30), t. I, p. 446 de Sillig.

(5) II, 6; V, 53; VI, 42.

(6) II, 6, 9, 15 et 149.

Égyptiens avaient eu une mesure spéciale de 400 de leurs coudées, les Grecs auraient pu l'assimiler à leur stade; mais les Grecs n'auraient eu aucun motif de donner le nom grec de *stade* (1) à des mesures égyptiennes de 800, de 300, de 200 et de 100 coudées, comme M. Letronne le suppose (2).

Pourtant M. Letronne a prétendu prouver par un texte de Pline qu'Ératosthène employait un petit stade de 300 coudées égyptiennes, contenu 40 fois dans le schœne ordinaire de 12 000 coudées. C'est sur ce texte que repose l'hypothèse de M. Letronne, perfectionnée par M. Vincent. C'est à l'aide de ce texte qu'on transforme les 252 000 stades, évaluation très-inexacte obtenue par Ératosthène pour la circonférence du globe, en une antique mesure égyptienne parfaitement exacte de cette même circonférence. Mais ce texte signifie-t-il ce qu'on lui fait dire? non, mille fois non. En effet que dit Pline (3)? « Schœnus patet, Eratosthenis ratione, stadia XL. » Évidemment, dans cette phrase, l'objet à définir est le *schœne*, et on le définit à l'aide d'une quantité connue, qui est le *stade*. La grammaire veut que l'on comprenne ainsi cette phrase. Le bon sens ne le veut pas moins; car Ératosthène, s'adressant à des lecteurs grecs, devait naturellement leur définir une mesure égyptienne à l'aide d'une mesure grecque, et non une mesure grecque à l'aide d'une mesure égyptienne. Le sens principal de la phrase est donc bien que le schœne qu'il s'agissait de définir était de 40 stades grecs. Cette phrase ne peut nullement signifier que le stade employé par Ératosthène avait une valeur spéciale, égale à la 40e partie du schœne le plus généralement usité en Égypte, c'est-à-dire du schœne de 12 000 coudées. Pour exprimer cette dernière pensée, il aurait fallu dire : « Stadium patet, Eratosthenis ratione, schœni quadragesimam partem. » Voilà ce que M. Letronne semblerait avoir lu dans Pline, s'il ne citait pas lui-même le texte : « Schœnus patet, Eratosthenis ratione, stadia XL. » En un mot, l'hypothèse de M. Letronne repose, non sur un *texte de Pline*, mais sur un *contre-sens*.

Il ne suffit pas d'avoir rétabli le sens principal de la phrase de Pline : il me reste à essayer d'expliquer d'une manière complète cette phrase, qui donne lieu à quelques difficultés. Il y avait en Égypte, outre le schœne ordinaire de 12 000 coudées égyptiennes, d'autres schœnes locaux de 16 000, de 24 000 et même de 48 000, et peut-être, comme

(1) J'ai prouvé (§ 3) que ce nom est grec.
(2) Mémoire posthume, p. 131-246.
(3) XII, 14 (30), t. II, p. 344 de Sillig.

nous le verrons, de 6000 coudées. Pline n'ignorait pas cette diversité des schœnes (1), et Ératosthène devait l'ignorer moins encore. Ératosthène n'avait donc pas pu dire : « Il n'y a qu'un seul schœne, et ce schœne est de 40 stades. » Aussi n'est-ce pas là ce que signifie la phrase de Pline, dont voici la traduction exacte : « Le schœne, à la manière d'Ératosthène, est de 40 stades. » Maintenant voici le commentaire de cette phrase. Il était commode, dans certains calculs, d'avoir une unité plus grande que le stade grec. Le schœne égyptien s'offrait à Ératosthène; mais il avait l'inconvénient de présenter, suivant les contrées, plusieurs valeurs différentes, et d'être un multiple de la coudée égyptienne, différente de la coudée grecque. Ératosthène avait donc trouvé commode d'assigner au schœne une valeur fixe et conventionnelle de 40 stades grecs ordinaires, seuls employés, comme nous l'avons vu, dans l'usage scientifique (2). Ératosthène évaluait la circonférence du globe à 252 000 stades ou bien à 6300 schœnes, et il divisait cette circonférence en 60 parties (3), dont chacune était de 4200 stades, ou bien de 105 schœnes. Ces mots « *à la manière d'Eratosthène* » montrent bien qu'il s'agit d'un certain schœne auquel Ératosthène assignait une valeur particulière. Du reste, il est probable qu'Ératosthène avait choisi cette valeur de 40 stades grecs ordinaires, parce que telle était suivant lui la valeur moyenne de deux schœnes égyptiens très-employés et qui pouvaient aisément se confondre, savoir, des schœnes de 12 000 et de 16 000 coudées égyptiennes, ou, si l'on veut, de 30 et de 40 stades philétériens. En effet, la valeur moyenne de ces deux schœnes est de 14 000 coudées égyptiennes ou 35 stades philétériens, qui sont à peu près l'équivalent de 40 stades grecs ordinaires. La suite de la phrase de Pline vient à l'appui de cette interprétation; car Pline ajoute que les 40 stades d'Ératosthène font 5 milles. Or ce sont les stades grecs ordinaires qui sont contenus 8 fois environ dans le mille romain. Pline ajoute encore que quelques auteurs ont donné 32 stades à chaque schœne : cette valeur fictive du schœne était commode pour les Romains, qui trouvaient ainsi 4 milles au schœne.

(1) Voy. Pline, VI, 26 (30), t. I, p. 446, et XII, 14 (30), t. II, p. 344 de Sillig, et les textes de Strabon, cités plus haut.

(2) Deux mesures supérieures au stade, le mille et le schœne, figurèrent dans le système philétérien. Mais il est douteux que ce système fût établi officiellement en Égypte dès l'époque d'Ératosthène, et d'ailleurs il le fut par les Ptolémées pour l'usage pratique, et non pour l'usage scientifique.

(3) Voy. plus haut, § 4.

Dans le commentaire que je viens de donner de la phrase de Pline, il y a, j'en conviens, quelques propositions probables plutôt que certaines. Mais, ce qui résulte clairement et incontestablement de cette discussion, c'est que le stade de 300 coudées égyptiennes, attribué par M. Letronne à Érastosthène, est purement imaginaire. M. Letronne prétendait que ce stade était en usage depuis les temps des Pharaons dans la contrée où Alexandrie fut construite, et que c'était pour cela qu'Ératosthème l'avait adopté. Mais nous avons vu (1) que l'antiquité nous a transmis le souvenir de deux stades seulement, tous deux de 400 coudées, savoir, du stade grec primitif de 400 coudées grecques, et du stade philétérien ou ptolémaïque, formé par les successeurs d'Alexandre avec 400 coudées royales babyloniennes ou égyptiennes. D'ailleurs, si le prétendu stade alexandrin de 300 coudées égyptiennes devait se trouver quelque part, ce serait sans doute dans le traité de géométrie pratique d'Héron d'Alexandrie qui nous est resté sous le titre περὶ διόπτρας. Si M. Letronne avait connu cet important ouvrage, il y aurait vu (2) qu'à Alexandrie comme ailleurs le stade usuel était de 400 coudées.

Mais, à défaut de témoignages anciens, ou, pour mieux dire, en dépit de ces témoignages, l'hypothèse de M. Letronne s'appuie-t-elle, comme il l'a prétendu, sur l'interprétation des détails de la géographie mathématique de l'Égypte ancienne, tels que les auteurs grecs et romains nous les ont transmis? Voilà ce qui me reste à examiner. La seconde moitié du Mémoire posthume de M. Letronne est consacrée en grande partie à expliquer les dimensions assignées par les anciens soit à l'Égypte entière, soit à diverses contrées ou localités de l'Égypte, et le but de l'auteur est de montrer que ces dimensions, fausses et contradictoires en apparence, sont mises d'accord entre elles et avec la vérité, si, sous le nom de stades, on y entend diverses mesures égales au 30e, au 40e, au 60e, au 120e et au 15e du schœne de 30 stades philétériens, c'est-à-dire du schœne de 12000 grandes coudées égyptiennes. Telle est, en effet, la proposition générale qui résulte invinciblement de cette seconde partie du Mémoire de M. Letronne, si l'on admet tous les rapprochements et tous les calculs qu'il établit. Quelques-uns de ces rapprochements me paraissent contestables. Mais, pour les discuter tous, il faudrait, d'une part, avoir fait une étude spéciale et approfondie de la géographie et de la topographie de l'ancienne Égypte, d'autre part, pou-

(1) § 3.

(2) Chap. XXXIV de l'édition que M. Vincent va publier.

voir donner à cette discussion une grande étendue. Pour ces deux raisons, j'y renonce. Mais j'espère qu'une main plus habile, et plus libre de développer la question d'une manière complète, se chargera de cette tâche. Surtout, je regrette que M. Letronne lui-même, depuis le changement survenu dans ses opinions (1), n'ait pas refait ou critiqué son Mémoire, de manière à y faire la part de ce qui doit rester comme vrai et comme indépendant de toute fausse hypothèse. N'ayant pas acquis le droit de contredire la proposition fondamentale de cette seconde partie du Mémoire de M. Letronne, telle que je viens de la formuler, je l'accepte, au moins provisoirement. Mais je nie la conclusion que M. Letronne en a tirée : cette conclusion, c'est que les stades de 30, de 40, de 60, et de 120 au schœne, et même le stade double ou diaule de 15 au schœne de 12000 coudées égyptiennes, étaient employées en Égypte sous les Pharaons et sous les Ptolémées, et que les erreurs et les contradictions des auteurs grecs et romains sur les dimensions prises en Égypte viennent de ce qu'ils ont confondu tous ces stades égyptiens avec le stade grec olympique. Je dis que j'ai le droit de rejeter cette conclusion; car, pour qu'elle fût valable, il faudrait qu'elle offrît la seule explication possible de la proposition que M. Letronne a prétendu prouver. Or je vais démontrer que pour cette proposition, en la supposant vraie, il y a, en dehors de l'hypothèse de la diversité des stades, une autre explication parfaitement acceptable, tandis que celle de M. Letronne ne l'est pas.

Commençons par rappeler quelques faits. D'abord, il est bien établi que les géographes grecs antérieurs au IV[e] siècle de notre ère, quand ils ont donné en stades des dimensions concernant l'Egypte, ont entendu donner ces dimensions en stades grecs ordinaires (2). Ensuite, d'après des témoignages anciens (3), que M. Letronne lui-même (4) n'a pas osé rejeter entièrement, il y avait en Egypte plusieurs schœnes différents, qui étaient entre eux comme les nombres 3, 4 et 6. Au contraire, il n'y a aucun témoignage ancien qui autorise à ranger un ou plusieurs stades parmi les mesures égyptiennes usitées avant la conquête grecque. Bien plus, si nous nous adressons à Hérodote, qui a voyagé en Égypte avant cette conquête, et qui nous a laissé de nombreux documents sur ce pays, nous voyons qu'aucune distance ne lui a été indiquée par les Égyp-

(1) Voy. plus haut, § 2.
(2) Voy. § 3.
(3) Cités plus haut.
(4) Mémoire posthume, p. 277-278. Comp. p. 152.

tiens en stades, mais toujours en schœnes, et que c'est lui qui a réduit les schœnes en stades à raison de 60 stades par schœne, comme M. Letronne en convient lui-même. D'après ces remarques incontestables, il est évident que, si les Égyptiens ont donné aux Grecs des mesures justes de distances et si les Grecs les ont mal comprises, il faut expliquer les erreurs des Grecs par une fausse réduction des schœnes en stades, pour peu que cette explication soit possible. Au contraire, il est évident que l'explication par l'unité du schœne et par l'existence de plusieurs stades différents en Égypte ne devrait être admise tout au plus qu'en désespoir de cause et à défaut de toute autre, attendu qu'elle est d'une extrême invraisemblance et contraire aux données certaines que nous possédons. Mais heureusement nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité : toutes les difficultés s'expliquent aussi bien par le fait certain de la diversité des schœnes, que par la fausse hypothèse de la diversité des stades. En voici la preuve, que, pour plus de simplicité, je puis donner d'abord d'une manière générale, sauf à citer ensuite quelques exemples tirés du mémoire de M. Letronne.

Tel nombre de stades donné par tel auteur pour telle distance prise en Égypte est beaucoup trop fort : on obtient la distance vraie, si, après avoir pris la moitié de ce nombre, on prend ces stades pour des mesures de 400 coudées philétériennes. Suivant M. Letronne, la distance avait été donnée à l'auteur en stades de 60 au schœne philétérien, et par conséquent en stades de 200 coudées philétériennes. Suivant moi, la distance lui ayant été donnée en schœnes de 12 000 grandes coudées égyptiennes, il a cru que c'étaient des schœnes de 24 000 coudées; et confondant la grande coudée égyptienne avec la coudée grecque, il a compté pour chaque schœne 60 stades grecs ordinaires, tandis que chaque schœne était de 30 stades philétériens.

Tel nombre de stades donné par tel auteur grec pour telle autre distance a besoin d'être diminué d'un quart seulement, en prenant toujours les stades pour des stades philétériens. Suivant M. Letronne, la distance avait été donnée à l'auteur en stades de 40 au schœne philétérien et par conséquent en stades de 300 coudées philétériennes. Suivant moi, la distance lui ayant été donnée en schœnes de 12000 grandes coudées égyptiennes, il a cru que c'étaient des schœnes de 16 000 coudées; et confondant la coudée égyptienne avec la coudée grecque il a compté 40 stades gecs pour chaque schœne, tandis qu'il y avait en réalité 30 stades philétériens.

Tel nombre de stades donné par tel auteur grec pour telle autre

distance a besoin d'être doublé, en prenant toujours les stades pour des stades philétériens. Suivant M. Letronne, la distance avait été donnée à l'auteur d'une part en *schœnes doubles*, d'autre part en stades de 800 coudées philétériennes, égaux au double des stades de 30 au schœne philétérien, c'est-à-dire en *diaules* de 15 au schœne philétérien et de 30 au *schœne double*. Suivant moi, la distance n'avait pas été donnée du tout à l'auteur en stades, mais uniquement en schœnes de 24 000 coudées égyptiennes; il a cru qu'elle lui était donnée en schœnes de 12 000 coudées, et que ces coudées étaient égales aux coudées grecques; il a donc compté pour chaque schœne 30 stades grecs, tandis qu'il y avait 60 stades philétériens.

Tel nombre de stades donné par tel auteur grec pour telle distance est juste en stades philétériens. Suivant M. Letronne, la distance avait été donnée à l'auteur en stades de 30 au schœne philétérien et par conséquent en stades de 400 coudées philétériennes. Suivant moi, cette distance lui ayant donnée en schœnes soit de 12 000, soit de 16000, soit de 24000 coudées, il ne s'est pas trompé sur le nombre des coudées contenues dans le schœne; mais seulement il a confondu la coudée égyptienne avec la coudée grecque.

Enfin, il y a un cas unique où une certaine distance, la circonférence d'un lac, donnée en schœnes et en stades par un auteur, ne peut être ramenée à la vérité, que si l'on prend le quart du nombre des stades et si on les considère comme des stades philétériens. Suivant M. Letronne, la distance avait été donnée par les Égyptiens en stades de 120 au schœne, et par conséquent en stades de 100 coudées. Suivant moi, si les Égyptiens ont dit vrai et si les dimensions du lac n'ont pas diminué, les Égyptiens avaient employé un petit schœne local de 6000 coudées égyptiennes, et l'auteur grec avait cru qu'il s'agissait d'un schœne de 24000 coudées grecques.

Tels sont les différents cas présentés par le mémoire de M. Letronne (1) : tous s'expliquent parfaitement par la confusion des schœnes égyptiens entre eux et de la coudée égyptienne avec la coudée grecque. Cette explication très-vraisemblable est tout à fait d'accord avec tout ce que nous savons sur la métrologie ancienne en général (2) et sur la métrologie égyptienne en particulier (3), tandis que l'explication de M. Letronne est en contradiction fla-

(1) P. 136-228.
(2) Voy. plus haut, § 3.
(3) Voy. le commencement du présent paragraphe.

grante avec ces mêmes faits, comme quelques exemples vont le faire mieux comprendre.

« La circonférence du lac Mœris, dit Hérodote (1), est de 3600 stades, les schœnes étant au nombre de 60. » De ces expressions il résulte que le nombre des schœnes est le nombre primitif, et que le nombre des stades en est la traduction : M. Letronne (2) en est convenu expressément. Or, en réalité, le lac Birket-el-Karoun, qui est l'ancien lac Mœris, n'a que 30 schœnes ou 900 stades philétériens de tour. M. Letronne, qui voulait tout expliquer par la fausse hypothèse moderne de la diversité des stades, en ne recourant que le moins possible au fait, bien constaté par les anciens, de la diversité des schœnes, M. Letronne, dis-je, s'est trouvé ici très-embarrassé. Pour se tirer d'affaire, il a inventé (3) l'anecdote que voici. Les Égyptiens avaient dit dans leur langue que la circonférence du lac était de 3600 stades, parce que dans cette contrée ils employaient un stade de 100 coudées et par conséquent de 120 au schœne de 12 000 coudées. Les 3600 stades faisaient donc pour eux 30 schœnes légaux. Mais l'interprète grec, trompé par ce nombre de 3600 stades, a dit à Hérodote qu'il y avait 60 schœnes, et Hérodote en a conclu qu'il y avait 3600 stades de 60 au schœne. L'anecdote est ingénieusement imaginée; mais elle ne peut pas être vraie. Car, si les Égyptiens avaient donné la circonférence du lac en stades considérés par Hérodote et par son interprète comme égaux aux stades grecs ordinaires, l'interprète aurait transmis tout simplement le nombre de stades, au lieu de prendre la peine de le traduire en schœnes, et au lieu de donner ainsi à Hérodote la peine de le traduire de nouveau en stades. D'ailleurs le mot *stade* est le nom grec d'une mesure de 400 coudées, et ce nom n'a jamais pu être appliqué par un Grec à une mesure étrangère de 100 coudées. Non, les Égyptiens ont dit à Hérodote qu'il y avait 60 schœnes ; cela posé, si les Égyptiens ont dit vrai, il faut admettre de deux choses l'une : ou le lac Mœris était alors plus étendu de moitié que le lac Birket-el-Karoun ne l'est aujourd'hui, ou bien on employait dans cette contrée un petit schœne de 6000 coudées égyptiennes, qu'Hérodote a pris, suivant son habitude constante, pour un schœne de 24 000 coudées grecques. Passons à d'autres exemples plus faciles.

(1) II, 149.
(2) Mémoire posthume, p. 170, note 3. Comp. p. 141, note 3, et p. 134.
(3) P. 170-172.

« D'Héliopolis à Thèbes, dit Hérodote (1), il y a 4860 stades, puisque le nombre des schœnes est de 81. » Ces 4860 stades, dit M. Letronne (2), sont des stades égyptiens de 60 au schœne légal de 12000 coudées égyptiennes. Non, ce ne sont pas des stades égyptiens, puisque, de l'aveu de M. Letronne, c'est Hérodote qui les a trouvés en comptant, suivant sa méthode invariable, 60 stades par schœne. Qu'avaient dit les Égyptiens à Hérodote? qu'il y avait 81 schœnes d'Héliopolis à Thèbes. Ces 81 schœnes étaient de 12000 coudées égyptiennes chacun, et donnaient ainsi 2430 stades philétériens. Hérodote avait cru qu'ils étaient de 60 stades grecs ou 24000 coudées grecques, parce qu'il avait entendu parler d'un schœne égyptien de 2400 coudées, et parce qu'il n'avait pas appris, comme le surent plus tard Artémidore, Strabon, Pline et d'autres auteurs, que les Égyptiens avaient plusieurs schœnes. En outre, il avait ignoré ou négligé la différence entre la coudée égyptienne et la coudée grecque.

De Thèbes à Éléphantine, Hérodode (3) compte 820 stades. Ces stades, dit M. Letronne (4), sont des stades égyptiens de 30 au schœne philétérien. Non; pour Hérodote, ce sont des stades grecs, obtenus par lui en réduisant les schœnes en stades à raison de 60 par schœne. Les Égyptiens lui avaient donc dit qu'il y avait 13 schœnes et $\frac{2}{3}$. Mais ici il s'est trouvé que ces schœnes étaient réellement de 24000 coudées égyptiennes, et qu'ainsi la distance était de 820 stades de 400 coudées égyptiennes, stades employés plus tard sous les noms de stades philétériens ou ptolémaïques.

De Péluse à Syène, Josèphe (5) compte 2000 stades. Ces stades, dit M. Letronne (6), sont des *diaules* égaux au double du stade égyptien de 30 au schœne. Non; les Égyptiens avaient dit 66 schœnes et $\frac{2}{3}$. Josèphe a cru que c'étaient des schœnes de 12000 coudées; ils étaient de 24000 coudées. Les 66 grands schœnes et $\frac{2}{3}$ valaient 133 schœnes ordinaires et $\frac{1}{3}$ ou 4000 stades philétériens. En effet, les 13 grands schœnes et $\frac{2}{3}$, indiqués, comme nous venons de le voir, à Hérodote comme la distance de Thèbes à Éléphantine, donnent 27 schœnes ordinaires et $\frac{1}{3}$. Ajoutez les 81 schœnes de Thèbes à Héliopolis et les 25 schœnes (1500 stades) d'Héliopolis à la mer, d'après le

(1) II, 9.
(2) P. 143.
(3) II, 9.
(4) P. 146-150.
(5) *Guerre de Judée*, IV, 10, § 5.
(6) Mémoire posthume, p. 151-152.

même auteur (1) : vous avez 133 schœnes et $\frac{1}{3}$ d'Eléphantine à la mer. Or, d'Eléphantine à Syène il n'y a qu'une très-petite distance. L'erreur de Josèphe s'explique donc très-bien par la confusion du schœne double avec le schœne simple de 12 000 coudées.

De Syène à la mer, le cours du Nil est de 5300 stades, suivant Ératosthène (2). Ces stades, suivant M. Letronne (3), sont des stades dont 40 font un schœne philétérien de 12 000 coudées, et par conséquent des stades de 300 coudées, stades employés à l'exclusion de toute autre espèce de stades par Ératosthène, suivant M. Letronne. Non ; car nous avons vu qu'Ératosthène évaluait le schœne en moyenne à 40 stades grecs ordinaires, bien loin de définir et d'adopter pour son usage un stade spécial de la basse Égypte contenu 40 fois dans le schœne légal. D'ailleurs, si Eratosthène avait employé perpétuellement ce stade spécial de 300 coudées, il n'aurait pu manquer d'en prévenir ses lecteurs, à moins qu'on ne veuille lui prêter l'intention absurde de n'être pas compris. Or, s'il en avait prévenu ses lecteurs, les anciens n'auraient pu, comme ils l'ont fait, croire que le stade d'Ératosthène était de 400 coudées comme le stade grec ordinaire. Autant l'explication de M. Letronne est inadmissible, autant celle-ci, qui conduit au même résultat, est vraisemblable. Les Égyptiens avaient dit à Ératosthène qu'il y avait 133 schœnes et $\frac{1}{3}$ d'Éléphantine à la mer : d'où il avait conclu que de Syène à la mer il y avait environ 132 schœnes et $\frac{1}{2}$. Eratosthène pensait que, ces 132 schœnes et $\frac{1}{2}$ étant sans doute les uns de 12 000, les autres de 16 000 coudées égyptiennes, leur valeur moyenne devait être à peu près de 14 000 coudées égyptiennes, équivalant en nombres ronds à 16 000 coudées grecques et par conséquent à 40 stades grecs ordinaires. Les 132 schœnes et $\frac{1}{2}$, multipliés par 40, lui avaient donné 5300 stades grecs, suivant sa méthode expliquée plus haut d'après un texte de Pline. Mais Ératosthène s'était trompé : les 132 schœnes et $\frac{1}{2}$ de la mer à Syène, ou bien les 133 schœnes et $\frac{1}{3}$ de la mer à Eléphantine, étaient tous des schœnes de 12 000 coudées égyptiennes ou de 30 stades philétériens. Les 132 schœnes et $\frac{1}{2}$ donnaient donc 3975 stades philétériens ou à peu près 4637 stades grecs et $\frac{1}{2}$.

Ces exemples suffisent, je pense, pour montrer que la géographie ancienne de l'Égypte peut se passer de l'hypothèse de la diversité des stades. Cette épreuve n'est donc nullement favorable à cette

(1) II, 7 et 9.
(2) Dans Strabon, XVII, p. 786 A.
(3) Mémoire posthume, p. 151.

hypothèse, que d'ailleurs j'ai réfutée directement, en prouvant qu'avant l'époque d'Alexandre la Grèce ne connaissait qu'un stade et l'Égypte n'en employait aucun (1).

Maintenant revenons à la mesure du globe terrestre exécutée par Eratosthène (2). De Syène à Alexandrie, non plus suivant le cours du Nil mais en droite ligne, et, à ce qu'il croyait, suivant le méridien, Eratosthène comptait 5000 stades environ. Des observations gnomoniques lui firent croire que cette distance était environ $\frac{1}{50}$ du méridien. Il en concluait que la circonférence du méridien devait être de 250 000 stades. Voilà, du moins, ce que dit Cléomède. Mais tous les autres auteurs s'accordent à dire qu'Eratosthène comptait 252 000 stades à la circonférence du globe. Cléomède a pu mettre des nombres ronds au lieu de nombres un peu plus compliqués; ou bien Eratosthène avait pu mettre d'abord dans ses données les nombres conservés par Cléomède, puis les compliquer un peu pour ajouter 2000 stades au résultat, et pour avoir 4200 stades, ou 105 schœnes de 40 stades, pour chaque partie de sa division sexagésimale de la circonférence (3). En effet, Eratosthène ne devait pas se croire bien sûr de sa mesure gnomonique de l'arc du méridien, et il ne devait pas se croire plus sûr de sa distance *rectiligne* d'Alexandrie à Syène, puisqu'il l'avait obtenue sans doute en supposant qu'elle devait être plus courte d'environ 300 stades que sa distance de 5300 stades de Syène à la mer *suivant le cours du Nil*. Eratosthène avait donc pu mettre 50 et $\frac{4}{5}$, au lieu de 50, pour le nombre de fois que son arc était contenu dans le méridien ; ou bien il avait pu mettre 5040 stades, au lieu de 5000, pour la distance d'Alexandrie à Syène. L'un ou l'autre de ces petits changements lui donnait 252 000 stades (4). Nous avons vu que cette valeur était trop forte, comme elle devait l'être d'après les données inexactes d'où Eratosthène l'avait déduite. Quand même, par la fausse hypothèse d'un stade de 300 coudées philétériennes, on atténuerait sa première erreur concernant la distance rectiligne d'Alexandrie à Syène, on ne supprimerait pas sa seconde erreur consistant à placer les deux villes sur le même méridien, ni sa troisième erreur concernant leur différence de latitude. Si l'on veut absolument, et contre toute raison, que cette mesure de la terre soit juste, il faut, d'abord, ne tenir aucun compte des renseignements fournis par

(1) Voy. § 3 et commencement du § 6.

(2) Voy. ma discussion sur cette mesure et les textes cités, § 4.

(3) Voy. plus haut, § 4.

(4) En effet, $5000 \times 50\frac{4}{5} = 5040 \times 50 = 252\,000$.

Cléomède sur les moyens employés pour l'obtenir; il faut, ensuite, ôter cette mesure à Eratosthène, à qui tous les auteurs anciens la donnent, et l'attribuer arbitrairement aux Égyptiens des temps les plus reculés, comme M. Letronne, sous l'empire des illusions scientifiques de sa jeunesse, n'hésitait pas à le faire.

Le stade grec est contenu 216 489 fois environ dans la circonférence du globe. Les 252 000 stades d'Eratosthène sont donc beaucoup trop en réalité. Mais, dans l'hypothèse de M. Letronne, cette valeur exagérée se trouve diminuée de $\frac{1}{4}$ par la substitution d'un stade imaginaire de 300 coudées au stade de 400 coudées. D'un autre côté, en supposant que ces coudées, au lieu d'être grecques et de $0^m,462$, sont égyptiennes et de $0^m,5275$, on augmente d'un peu moins de $\frac{1}{6}$ la quantité restante. En somme, par cette double opération, la quantité primitive se trouve diminuée de près de $\frac{1}{6}$. Cette valeur de la circonférence du globe, ainsi réduite, se trouve un peu trop faible, et par conséquent la 360[e] partie de cette valeur est un peu trop faible aussi pour le *degré moyen* du méridien. Mais, comme M. Vincent l'a montré (1), cette 360[e] partie des 252 000 stades de 300 coudées de $0^m,5275$ est exactement égale à la moyenne des degrés 25 et 26 de latitude sur la limite commune desquels se trouve, à très-peu près, la ville d'Apollinopolis Magna (Edfoù), l'un des foyers de la science des prêtres égyptiens (2). Je conviens qu'au premier abord cette coïncidence parfaite peut surprendre. Mais il y a bien des coïncidences surprenantes qui ne prouvent rien du tout, et il en est de même de celle-ci. Car nous venons de voir comment elle a été produite, et de nous assurer que ce n'est pas du tout par une *mesure antique et exacte* d'un degré du méridien, mais par une *transformation moderne d'une mesure fausse* donnée par Eratosthène. D'ailleurs, voici une remarque qui me paraît de nature à diminuer l'étonnement causé par cette coïncidence, et à chasser complétement la tentation, que quelques personnes pourraient éprouver encore, de tirer de cette coïncidence la

(1) Mémoire posthume de M. Letronne, p. 127-130, et Avertissement de l'éditeur, p. VIII-XII.

(2) En effet, si la circonférence est de 252 000 stades, le degré est de 700 stades. Si la coudée est de $0^m,5275$, le stade de 300 coudées est de $158^m,25$, et 700 de ces stades donnent 110775^m. D'un autre côté, le 25[e] degré de latitude est de 110768^m, et le 26[e] est de 110782^m, suivant M. Saigey (*Physique du globe*, 2[e] partie, p. 89): la moyenne de ces deux degrés est donc de 110775^m. C'est par distraction que M. Vincent (Mémoire posth., Avertissement de l'éditeur, p. XI, note 2), en prenant ses chiffres dans la table de M. Saigey, a écrit 24 et 25, au lieu de 25 et 26, pour les degrés de latitude qui commencent aux parallèles 24 et 25.

même conséquence que M. Letronne en avait tirée autrefois et que M. Vincent a reproduite en l'étayant par de nouveaux calculs.

Pour donner à la coïncidence entre la valeur moyenne des degrés 25 et 26 de latitude et l'évaluation prétendue égyptienne du degré de la circonférence du globe, cette précision qu'on admire, il a fallu prêter à la coudée égyptienne une valeur que M. Letronne était très-excusable d'admettre en 1816, d'après un étalon de la coudée philétérienne des Ptolémées et d'après le témoignage des fragments métrologiques sur le rapport du pied philétérien au pied romain. Mais, suivant l'aveu plein de franchise de M. Vincent (1), cette valeur est beaucoup moins admissible aujourd'hui, depuis qu'on a retrouvé plusieurs étalons de la coudée égyptienne employée sous les Pharaons. D'après les dernières recherches (2), la valeur moyenne la plus probable de la coudée pharaonique, peut-être légèrement différente de la coudée philétérienne adoptée par les Ptolémées (3), est de $0^{m},525$. Or $0^{m},525 \times 300 = 157^{m},5$. Telle serait donc la valeur du prétendu stade pharaonique de 300 coudées, et 700 stades de cette espèce donneraient 110 250 mètres, valeur inférieure de près de 500 mètres à celle du plus petit des degrés de latitude compris dans les limites de l'Égypte, et inférieure de plus de 880 mètres à celle du degré moyen du méridien. Il me semble que, réduite à ces proportions, la coïncidence n'a plus rien de bien merveilleux.

Je crois avoir montré suffisamment : 1° Que M. Letronne n'a apporté aucun argument valable en faveur de la diversité des stades en Égypte ; 2° Qu'il s'est fait complétement illusion, quand il a cru avoir prouvé qu'une des mesures grecques de la circonférence du globe, celle d'Ératosthène, s'expliquait et se justifiait par un stade de 300 coudées, dont l'existence et l'antiquité en Égypte lui paraissaient démontrées, et quand il a conclu que cette mesure exacte avait dû être empruntée aux Égyptiens par Ératosthène, incapable de l'obtenir lui-même. Je crois avoir bien établi au contaire : 1° Qu'au lieu d'avoir plusieurs stades, les anciens Égyptiens n'en avaient aucun ; 2° Que le stade d'Ératosthène était de 400 coudées grecques, que sa mesure de la circonférence du globe lui appartenait, et qu'elle était très-inexacte, comme elle devait l'être d'après ses procédés.

Mais il me reste à répondre encore à un argument de M. Letronne

(1) Mémoire posthume de M. Letronne, p. 116 et p. 128, note 1.
(2) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 5-19.
(3) Voy. plus haut, § 3.

en faveur de l'origine égyptienne d'une mesure exacte de la circonférence du globe. On vient de voir que, pour les dimensions de l'Égypte données par les anciens en stades, les réductions opérées par M. Letronne à l'aide de la fausse hypothèse de la diversité des stades, et nos réductions opérées à l'aide du fait certain de la diversité des schœnes égyptiens et de la confusion de la coudée égyptienne avec la coudée grecque, donnent exactement les mêmes résultats. Ceci n'est pas favorable à l'hypothèse de M. Letronne. Mais, suivant lui (1), après ces réductions, les dimensions rectilignes de l'Égypte données par les auteurs anciens deviennent d'une exactitude mathématique, qui n'a pu, dit-il, être obtenue qu'astronomiquement. En outre, il prétend (2) que chez les anciens Égyptiens ces mêmes dimensions étaient exprimées aussi quelquefois en degrés et minutes du méridien, lors même qu'elles étaient prises suivant des lignes obliques ou perpendiculaires à ce cercle; et il soutient que parmi les distances obliques, supposées par les longitudes et les latitudes que Ptolémée assigne à divers points de l'Égypte, les unes sont mathématiquement exactes, parce que Ptolémée, les ayant reçues des Égyptiens exprimées en degrés, n'y a rien changé, et que les autres sont fausses, parce que Ptolémée, les ayant reçues exprimées en stades, les a transformées en degrés d'après sa fausse évaluation du degré en stades. Si tout cela est vrai, nous retombons dans l'hypothèse de M. Letronne. Mais qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? rien, comme nous allons le voir.

Supposons que pour des distances rectilignes peu considérables, prises à travers les plaines de l'Égypte, les Égyptiens aient trouvé des évaluations très-voisines de l'exactitude : cela prouverait seulement qu'ils savaient assez bien jalonner une ligne droite et tendre la chaîne d'arpenteur. Au contraire, j'avoue que pour des distances rectilignes comme celle d'Héliopolis à Thèbes, l'exactitude, même avec beaucoup de temps et de patience, serait bien difficile à obtenir avec la chaîne d'arpenteur et les jalons. Mais cette exactitude des mesures égyptiennes se montre-t-elle aussi parfaite que M. Letronne le prétend? Examinons.

Les Égyptiens avaient dit à Hérodote (3) que du golfe Plinthinète au lac Sirbon, près du mont Casius, qui s'avance dans la mer, il y avait 60 schœnes. Au lac Sirbon M. Letronne (4) substitue le mont

(1) Mémoire posthume, 2e partie, surtout p. 154-156, et p. 166.
(2) Ibidem, p. 152-156, et p. 163-164.
(3) Voy. Hérodote, II, 6.
(4) Mémoire posthume, p. 156-167.

Casius; au golfe Plinthinète il substitue Plinthine; puis à Plinthine, ville maritime, il substitue Taposiris, ville située à peu de distance dans l'intérieur des terres. Il pense que la distance entre Taposiris et le mont Casius devait être, à 2′ près, la même que la distance marquée par Hérodote entre le lac Sirbon et le golfe Plinthinète. Or les 60 schœnes philétériens donnent 3° 25′ 43″ du méridien, et le contour de la base du Delta, de Taposiris au mont Casius, donne 3° 40′. La différence est de 14′ 17″, c'est-à-dire de $\frac{1}{17}$ sur la mesure de tout le littoral de l'Égypte. D'un autre côté, Hérodote (1) dit que les Ioniens ne considèrent comme littoral de l'Égypte que le littoral du Delta, qui est, dit-il, de 40 schœnes : ce qui donne 2° 17′ 9″; c'est trop peu de 14′ 51″, c'est-à-dire de $\frac{1}{10}$ environ. C'était pourtant de ces deux erreurs égales à $\frac{1}{17}$ et à $\frac{1}{10}$ des distances, qu'il fallait tirer une preuve de l'infaillibilité des Égyptiens! Comment s'y prendre? Changer le texte d'Hérodote, et lire 64 schœnes au lieu de 60 et 45 schœnes au lieu de 40 ? M. Letronne (2) en a été bien tenté; mais il s'est tiré d'affaire (3) par la supposition suivante : 18 ou 20 siècles avant notre ère, les Égyptiens avaient mesuré exactement le littoral du Delta, qui, suivant M. Letronne, n'était probablement alors que de 40 schœnes ou 2° 17′ 9″. A cette mesure *trop antique* du Delta, Hérodote a ajouté 20 schœnes ou 1° 18′ 34″, qui étaient *de son temps*, à 34″ près, la mesure vraie du surplus du littoral de l'Égypte. Ainsi, pour l'ensemble de ce littoral, Hérodote aurait réuni deux documents égyptiens vrais pour deux époques différentes. Et voilà comment, avec des suppositions en l'air, on fait tout venir des Égyptiens, même des erreurs flagrantes, et pourtant on tient la gageure de leur donner toujours raison!

Voyons maintenant la mesure de la longueur de l'Égypte depuis la Méditerranée jusqu'à l'Éthiopie. Les Égyptiens avaient dit à Hérodote (4) qu'il y avait 25 schœnes d'Héliopolis à la mer, 81 schœnes d'Héliopolis à Thèbes, et 13 schœnes $\frac{1}{2}$ de Thèbes à Eléphantine. Hérodote avait évalué tous ces schœnes à 60 stades grecs chacun. En réalité, suivant M. Letronne, les deux premières distances étaient exprimées en schœnes de 30 stades philétériens, et la dernière en schœnes doubles de 60 de ces mêmes stades chacun. Ces distances, en schœnes de 30 stades philétériens, étaient donc : 25 schœnes de la mer à Héliopolis, 81 d'Héliopolis à Thèbes, et 27

(1) II, 15.
(2) Mémoire posthume, p. 165.
(3) Ibidem, p. 166-167.
(4) Voy. Hérodote, II, 7 et 9.

et $\frac{1}{3}$ de Thèbes à Éléphantine. Soit! La bouche pélusiaque du Nil est le point de la mer le plus rapproché d'Héliopolis : au lieu de la mer, indiquée vaguement par Hérodote, M. Letronne (1) prend la bouche pélusiaque ou bouche de Tineh. Soit encore! Mais de la bouche pélusiaque à Héliopolis il y a moins de 25 schœnes philétériens, et d'Héliopolis à Thèbes il y a moins de 81 schœnes philétériens. Que faire? Prendre une ouverture de compas de 25 schœnes, placer une des pointes du compas sur la bouche pélusiaque, et chercher avec l'autre pointe un lieu d'où la distance de Thèbes soit de 81 schœnes environ, substituer hardiment ce lieu à Héliopolis, puis s'extasier sur l'exactitude des coïncidences ainsi obtenues. Ce procédé est simple et commode, et il est tout à fait dans la manière de Gossellin : c'est celui que son jeune disciple a suivi en 1816, et dont il se serait bien moqué quelques années plus tard. A 25 schœnes de la bouche pélusiaque, à 2 schœnes environ au nord-ouest d'Héliopolis, on trouve l'endroit nommé aujourd'hui Baquouz, endroit qui, suivant une opinion douteuse et controversée, était autrefois la tête du Delta et le commencement de la branche pélusiaque du Nil. Héliopolis, nommée par Hérodote, ne donne pas les coïncidences cherchées : tant pis pour Héliopolis et pour Hérodote! M. Letronne prend Baquouz. De ce point à Péluse la distance de 25 schœnes évaluée en degrés du méridien est juste à 13″ près. Je le crois bien! Ce point a été *choisi* par M. Letronne *tout exprès pour cela*. De Baquouz à Thèbes la distance de 81 schœnes n'irait pas encore parfaitement; mais la plaine de Thèbes était grande : dans cette plaine M. Letronne *choisit* le village d'El-Bayâdieh. Pourquoi? Parce qu'une des pointes du compas étant mise sur Baquouz avec une ouverture de 81 schœnes, l'autre pointe tombe sur El-Bayâdieh. Ensuite, d'El-Bayâdieh à Éléphantine il y a à très-peu de chose près 27 schœnes et $\frac{1}{3}$. Il n'est rien de tel que de savoir ce qu'on *veut* trouver, et que de *choisir* ses positions en conséquence! En résumé, les distances égyptiennes étaient *approximativement* vraies : c'est M. Letronne qui, par un changement arbitraire et par plusieurs suppositions gratuites, leur a prêté l'exactitude qui leur manquait.

Je crois que ces exemples suffisent pour montrer que les réductions de M. Letronne ne donnent pas *légitimement* l'exactitude mathématique qu'il prétend attribuer aux évaluations égyptiennes des distances en mesures itinéraires.

(1) Mémoire posthume, p. 136-150.

Voyons maintenant les distances obliques ou perpendiculaires au méridien, transmises en degrés par les Égyptiens à Ptolémée, suivant M. Letronne. Comme les exemples cités par M. Letronne sont peu nombreux, je les examinerai tous. Ptolémée ne donne les longitudes et les latitudes que de 5′ en 5′. Or, de la bouche pélusiaque à la bouche canopique, la différence de longitude est de 24′ : Ptolémée (1) la marque de 25′; c'est aussi exact que possible. De Péluse à Canope Ptolémée (2) compte 2° 35′ : c'est 8′ de trop; mais c'est, à 3′ près, le contour maritime de la base du Delta entre Canope et Péluse en degrés et minutes du méridien, ce contour étant de 1360 stades environ. Traduisez ces deux distances en stades à raison de 500 stades au degré du méridien suivant le système de Ptolémée : les deux distances seront fausses (3). D'où M. Letronne (4) conclut que les anciens Égyptiens avaient donné à Ptolémée ces deux distances *en degrés et minutes* du méridien. Quoi! Les anciens Égyptiens exprimaient en degrés et minutes du méridien, non-seulement les distances rectilignes quelconques, mais les distances itinéraires sinueuses! Quoi! les anciens Égyptiens ont donné à Ptolémée un petit nombre de distances rectilignes ou sinueuses en degrés, tandis qu'ils lui ont donné toutes les autres en stades! Et, pour prouver ces monstrueuses hypothèses, il suffira à M. Letronne de montrer que parmi les distances en degrés supposées par les longitudes et les latitudes de Ptolémée relatives à l'Égypte, il y en a deux ou trois qui se trouvent justes, si on les prend pour des distances rectilignes exprimées en degrés du méridien, et deux ou trois qui se trouvent justes, si on les prend pour des distances sinueuses exprimées de même! Non. Voici une explication plus simple et plus vraisemblable. Les distances rectilignes en degrés supposées par les longitudes et les latitudes de Ptolémée sont très-erronées pour la plupart, un peu moins pourtant en Égypte qu'ailleurs, parce qu'il connaissait un peu mieux l'Égypte. Ses erreurs présentent des proportions très-diverses : il y en a de considérables, il y en a de minimes, il y en a quelques-unes qui dispa-

(1) *Géographie*, IV, 5, § 10.

(2) *Géographie*, IV, 5, §§ 9 et 11.

(3) Je l'admets, en remarquant que M. Letronne le prouve mal (Mémoire posthume, p. 164). Il suppose que Ptolémée aurait évalué *sur ce parallèle* les 1360 stades à 2° 43′. *Sur l'équateur;* à la bonne heure! Mais, suivant Ptolémée, le degré de l'équateur étant de 500 stades, celui du 31ᵉ parallèle devait être de 428 stades, et 0,6 environ; et par conséquent 1360 stades auraient donné à Ptolémée, *sur ce parallèle*, un peu plus de 3° 1′ de longitude.

(4) Mémoire posthume, p. 163-164.

raissent dans sa manière de compter de 5′ en 5′ seulement. Le calcul même des probabilités démontre qu'il en devait être ainsi. Si donc, *par hasard*, quelques distances rectilignes, calculées en degrés du méridien d'après les longitudes et les latitudes de Ptolémée, se trouvent justes, il n'est pas besoin de supposer que Ptolémée les avait prises sous cette forme dans des livres égyptiens : il suffit de remarquer que deux ou trois rencontres heureuses, au milieu de beaucoup d'erreurs petites et grandes, n'ont rien d'improbable.

Voyons les autres exemples cités par M. Letronne. Des longitudes et des latitudes de Péluse et d'Héliopolis chez Ptolémée (1), on conclut 1° 30′ du méridien pour la distance des deux villes : c'est la traduction de 750 stades ou 25 schœnes, à raison de 500 stades par degré. Il n'y a que 1° 25′ 30″; mais il y a réellement très-près de 750 stades philétériens. D'où M. Letronne (2) conclut que cette distance avait été donnée *en stades* à Ptolémée : soit! ce n'est pas là ce que je conteste en ce moment. Mais d'Héliopolis à Thèbes et de Thèbes à Éléphantine, les distances supposées par les longitudes et les latitudes de Ptolémée (3) sont de 4° 40′ et de 1° 35′ du méridien, c'est-à-dire en erreur de moins de 5′ chacune. D'où M. Letronne (4) conclut qu'elles avaient été données à Ptolémée par les Égyptiens *en degrés*. Sans recourir ici aux rencontres fortuites, explication légitime quelquefois, mais dont je sais qu'il ne faut pas abuser, je trouve une autre explication aussi conforme à toutes les données historiques, que celle de M. Letronne y est contraire. Ces deux dernières distances sont des lignes peu inclinées sur le méridien, et Ptolémée le savait. Ces deux distances *en degrés* devaient donc se calculer facilement d'après les différences de latitude des trois villes, différences que les Grecs Alexandrins avaient observées (5). Ptolémée (6) diminue de quelques minutes les latitudes vraies des trois villes; mais ses différences de latitude pour les trois villes sont exactes à très-peu de chose près; en même temps les différences de longitude sont peu considérables, et les petites erreurs qu'il y commet influent très-peu sur le résultat. Il est donc tout naturel que les valeurs qu'on déduit des longitudes et des latitudes de Ptolémée pour les distances rectilignes des trois villes,

(1) *Géographie*, IV, 5, §§ 11 et 54.
(2) Mémoire posthume, p. 153.
(3) *Géographie*, IV, 5, §§ 54, 70 et 73.
(4) Ibidem, p. 152-154. Comp. p. 143.
(5) Voy. plus haut, § IV.
(6) *Géographie*, IV, 5, §§ 54, 70 et 73.

exprimées en degrés, se trouvent à peu près justes. Par conséquent, pour expliquer un fait si simple, il n'est pas besoin de faire intervenir ici, à titre de *deus ex machina*, quelque antique *bureau des longitudes* établi sous les Pharaons dans les temples de Memphis ou de Thèbes.

Je crois avoir assez prouvé que malgré tous ses efforts et toute son habileté, M. Letronne, dans son Mémoire couronné en 1816, n'avait pas trouvé une seule raison solide en faveur de la double hypothèse, alors dominante, de la diversité des stades et d'une mesure exacte de la circonférence du globe exécutée avant les temps historiques. Ainsi les conclusions que j'ai établies contre les arguments publiés en faveur de cette double hypothèse avant le Mémoire posthume de M. Letronne, subsistent et tirent une force nouvelle de ma discussion contre ce Mémoire. Je suis donc en droit de considérer la question comme *définitivement jugée*, non pas certes contre M. Letronne, mais contre l'école à laquelle il n'a appartenu que pendant les premières années de sa jeunesse. J'ai montré que M. Letronne, qui était très-excusable d'avoir embrassé d'abord, avec une ardeur juvénile, l'hypothèse séduisante de Gossellin, avait eu parfaitement raison d'abandonner bientôt cette hypothèse. Il est temps que la critique française, en matière de géographie ancienne, suive unanimement cet exemple : il est temps qu'elle renonce pour toujours à cet abus trompeur des mathématiques employées à échafauder des hypothèses sans base; il est temps qu'elle entre résolûment et sans hésitation dans une voie nouvelle que déjà quelques savants lui ont ouverte (1), et où les mathématiques pourront lui prêter secours, mais seulement après que, sur chaque question, les données positives auront été solidement établies par l'histoire et par l'archéologie. Puisse mon examen du Mémoire de M. Letronne venir un peu en aide à ce mouvement!

La métrologie ancienne est étroitement liée à la géographie. Jusqu'ici en France, à une seule exception près, la métrologie ancienne, en ce qui concerne les mesures itinéraires, n'a été traitée que dans le sens des fausses hypothèses que je viens de combattre. Le petit ouvrage de M. Saigey (2) est seul en dehors de

(1) Tel est l'esprit du cours de Géographie fait à la Sorbonne par M. Guigniaut.

(2) *Traité de Métrologie ancienne et moderne* (Paris, 1834, in-12).

cette ornière; mais le vrai s'y trouve trop dénué de preuves, et le faux ou le douteux s'y trouvent trop mêlés au vrai (1).

Le Mémoire posthumé de M. Letronne présente, dans sa première partie, une importante collection de fragments métrologiques grecs, avec de savantes discussions sur leur signification et spécialement sur les valeurs des mesures philétériennes, mais avec des notions insuffisantes et erronées sur l'origine de ces fragments.

Dans un long Mémoire, entrepris d'après les conseils de M. Vincent et qui va bientôt paraître, j'ai tâché d'éclairer à la fois l'histoire ancienne de la métrologie, de l'arpentage et en général des sciences mathématiques appliquées, en approfondissant toutes les questions qui se rattachent au nom et aux écrits d'Héron, ou des Héron, à qui tous ces fragments métrologiques sont attribués.

Un ouvrage capital d'Héron l'ancien restait inédit. — M. Vincent s'est réservé la tâche de le mettre au jour. Si M. Letronne avait connu ce traité d'arpentage, rédigé par un savant distingué d'Alexandrie sous les Ptolémées, et s'il y avait vu que le stade usuel à Alexandrie était de 400 coudées et non de 300, il aurait probablement renoncé dès 1816 à sa fausse hypothèse d'une mesure de la terre empruntée aux Égyptiens par Ératosthène et exprimée en stades prétendus alexandrins de 300 coudées. La publication de ce traité d'Héron est le complément indispensable du recueil de fragments métrologiques contenu dans le mémoire de M. Letronne; ou, pour mieux dire, ce traité est très-supérieur en importance à ces fragments, sinon au point de vue de la métrologie, du moins pour l'histoire de la géométrie pratique dans l'antiquité. Les auteurs latins sur l'arpentage, les *Gromatici veteres*, comme on les appelle, tous très-inférieurs à Héron, ont eu l'honneur de plusieurs éditions, dont la dernière (2) a été l'occasion d'articles très-intéressants de M. Hase et de M. Biot dans le *Journal des Savants* (3). M. Biot a montré comment les arpenteurs romains résolvaient leurs problèmes de géométrie pratique, en traçant des perpendiculaires, mais sans exécuter jamais aucune mesure d'angle variable. On retrouve dans le traité d'Héron l'ancien Περὶ διόπτρας cette même simplicité primitive dans la méthode, avec une grande variété

(1) Nous avons vu (§ 3) que notamment toute l'évaluation des mesures philétériennes y est fausse, et que l'hypothèse d'un ancien stade grec plus petit que le stade olympique y est dénuée de tout fondement solide.

(2) *Die Schriften der rœmischen Feldmesser*, édition de F. Blume, K. Lachmann et A. Rudorff (Berlin, 1848-1851, 2 vol. in-8°).

(3) Avril et mai 1849.

d'applications, et avec une description très-détaillée de l'instrument employé, instrument plus compliqué et plus perfectionné chez les Alexandrins que chez les *Agrimensores* latins. Chez ces derniers, on rencontre quelques procédés inexacts, qui appartiennent à une géométrie instinctive et populaire, et qu'on retrouve dans l'Inde aussi bien qu'en Égypte et en Italie (1). Héron n'admet que des procédés dont il peut démontrer l'exactitude. Voici quelle est ma pensée sur ce point de l'histoire de la science : la tradition a raison, quand elle nous dit que la *géométrie* dans le sens primitif du mot, c'est-à-dire la géométrie pratique, la *mesure des terres*, est un *art égyptien*. Mais cet art empirique était inexact dans quelques détails et dépourvu de démonstrations. La *géométrie spéculative* et démonstrative est une *science grecque :* elle a pour origine la réflexion philosophique appliquée par les Grecs à l'examen de la pratique des Égyptiens. Mais, à côté de la spéculation géométrique des Euclide et des Archimède, est restée la géométrie pratique, simple, mais exacte, chez Héron, qui s'est refusé sévèrement les mesures d'angles et la trigonométrie; simple et inexacte chez quelques compilateurs dont il nous reste des fragments et qui ont reproduit d'une manière plus servile les leçons du vieil empirisme égyptien.

La publication tardive du Mémoire de M. Letronne, écrit et couronné depuis 35 ans, se rattache, comme on le voit, à d'utiles travaux, à des publications importantes, et peut donner lieu à des discussions nouvelles sur des questions qui sont loin d'être épuisées. Ce Mémoire ne nous fera pas rétrograder vers les opinions qui avaient séduit la jeunesse de l'auteur, mais qu'il avait depuis abandonnées et combattues (2). En attaquant l'hypothèse qui y domine, j'ai voulu justifier le changement qui se produisit bientôt dans la manière de voir de M. Letronne sur le caractère et l'histoire de la science antique : j'ai voulu soutenir et défendre sa pensée définitive, fruit de ses études et de ses méditations, et honorer ainsi la mémoire de cet illustre savant, que personne n'admire plus que moi.

TH. HENRI MARTIN,
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(1) Voy. mes *Recherches sur les mathématiciens grecs nommés Héron*, IIIe partie, chap. IV, § 3, p. 163-176 (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 1re série, t. IV).

(2) Voy. plus haut, § 2.

FIN.

SUR LE RHYTHME

D'UN CHOEUR DU CYCLOPE D'EURIPIDE,

POUR FAIRE SUITE AU MÉMOIRE

SUR LE CHŒUR DES GRENOUILLES D'ARISTOPHANE (1).

Il y a dans le *Cyclope* d'Euripide, drame que j'ai eu l'honneur d'expliquer cette année au Collége de France, un chœur qui présente une particularité fort remarquable, et qui n'a cependant attiré jusqu'ici, sous ce rapport, l'attention d'aucun métricien ni d'aucun commentateur. J'avoue que moi-même je n'ai été frappé de ce caractère qu'après avoir fait du chœur des *Grenouilles* d'Aristophane l'étude métrique et musicale qui a été récemment insérée dans la *Revue archéologique*. Mais, averti par cet éveil, j'ai découvert, je crois, sans illusion le dessein réel du poëte, et j'espère le rendre évident aux yeux de mes lecteurs.

Ulysse a préparé le pieu embrasé qui doit aveugler le Cyclope, et il vient sur la scène dire au chœur des Satyres qu'il n'attend plus, pour agir, que le secours qu'ils lui ont offert, le secours de leurs bras. Mais quand le moment d'exécuter est arrivé, adieu les courageuses résolutions de la gent chèvre-pieds : tous, sous un prétexte ou sous un autre, cherchent à excuser leur poltronnerie. Ulysse n'est pas dupe, et il ne leur ménage point d'abord l'expression de son mépris : « Hommes lâches, s'écrie-t-il, et alliés inutiles que « ceux-là ! »

Ἄνδρες πονηροὶ κοὐδὲν οἵδε σύμμαχοι (642).

Les Satyres lui avouent alors sans détour que le soin de leur conservation leur fait un devoir de ne se point exposer dans cette périlleuse entreprise. Mais qu'il ne s'inquiète pas pour cela; ils le serviront sans agir, et le serviront efficacement. « Je sais, dit le « chœur, un chant magique d'Orphée d'une vertu toute-puissante, « à ce point que le tison ira de soi-même dans le crâne brûler le « fils de la terre à l'œil unique. »

Ἀλλ' οἶδ' ἐπῳδὴν Ὀρφέως ἀγαθὴν πάνυ,
Ὡς αὐτόματον τὸν δαλὸν ἐς τὸ κρανίον
Στείχονθ' ὑφάπτειν τὸν μονῶπα παῖδα γῆς (646 sqq.).

(1) Inséré dans la *Revue archéologique*, livraison du 15 novembre 1853.

Ulysse, qui croit peu à la vertu des chants d'Orphée, mais qui est convaincu de la puissance du rhythme pour animer le courage, et qui d'ailleurs désire intéresser les Satyres au succès de son dessein, et obtenir leur concours à quelque titre, répond ainsi au chœur : « Je savais bien depuis longtemps que tu es tel de ta nature ; mais « je le sais mieux maintenant, et il y a nécessité de me servir de « mes propres amis. Mais si tu es tout à fait impuissant de la main, « dirige au moins par ton commandement, afin que nous devions « à tes exhortations le bon courage de mes amis. »

Πάλαι μὲν ἤδη σ' ὄντα τοιοῦτον φύσει,
Νῦν δ' οἶδ' ἄμεινον, τοῖσι δ' οἰκείοις φίλοις
Χρῆσθαί μ' ἀνάγκη. Χειρὶ δ' εἰ μηδὲν σθένεις,
'Αλλ' οὖν ἐπεγκέλευέ γ', ὡς εὐψυχίαν
Φίλων κελευσμοῖς τοῖσι σοῖς κτησώμεθα (649 sqq.).

Le chœur, qui voit par là un moyen de détourner le péril sur la tête d'autrui, comme il le dit lui-même assez crûment, promet l'office que demande le héros. « Je ferai cela, réplique-t-il ; nous « nous exposerons dans le Carien. Que le Cyclope soit donc brûlé « par l'effet de nos exhortations. »

Δράσω τάδ'· ἐν τῷ Καρὶ κινδυνεύσομεν (1).
Κελευσμάτων δ' ἕκατι τυφέσθω Κύκλωψ (654 sqq.).

Et il chante alors le couplet suivant : « Holà ! holà ! avec la plus « généreuse ardeur, poussez, hâtez-vous, consumez le sourcil du « monstre qui dévore ses hôtes. Brûlez holà, incendiez holà le pas- « teur du mont Etna. Agite circulairement, déchire : prends garde « qu'exaspéré par la souffrance, il ne se porte sur toi à quelque acte « de furie. »

(1) 'Εν τῷ Καρὶ κινδυνεύσομεν. C'était un proverbe fort répandu chez les anciens et dont l'origine n'est pas certaine. L'explication la plus admise, c'est que les Cariens ayant loué les premiers aux autres peuples leurs services pour la guerre, il passa en usage de dire : *s'exposer dans la personne d'un Carien,* pour signifier en exposer un autre à sa place. Ce proverbe, qui était ordinairement 'Εν Καρὶ τὸν κίνδυνον, a été cité et interprété par les parœmiographes Apostolius (VIII, 34), Zénobius (III, 59), Arsénius (*Violet.*, p. 230). Le scholiaste de Platon est celui qui a donné les plus précieux détails sur cette locution, et il en fait en quelque sorte l'histoire dans une suite d'exemples. Interprétant ces paroles du *Laches* : « Σκοπεῖν « χρὴ μὴ οὐκ ἐν τῷ Καρὶ ὑμῖν ὁ κίνδυνος κινδυνεύηται (t. II, p. 187, ed. H. St.), » il montre par des citations le proverbe déjà connu d'Homère, employé ensuite par Archiloque, Cratinus, Philémon et l'historien Éphore, sans oublier notre vers du *Cyclope*, pour lequel il fournit une variante qui n'a jamais été signalée : « Καὶ Εὐρι- « πίδης Κύκλωπι·

Δράσω τάδ'· ἐν [τῷ] Καρὶ κινδυνευτέον.

Voilà sans doute de la poésie vive, animée, pressante; mais qui ne voit combien elle serait encore loin de pouvoir produire les effets qu'on lui demande, et que l'on a promis en son nom! Il faut donc chercher ailleurs que dans la pensée et dans l'expression le secours réclamé par Ulysse. Et où le chercherons-nous, si ce n'est dans le rhythme? Oui, le rhythme, voilà la force, la puissance, la vertu réellement magique sur laquelle compte le héros. Mais quel était encore ce rhythme? Le poëte n'en a pas fait mystère, selon moi, et nous a clairement indiqué que c'était celui-là même du chant des rameurs. Remarquons d'abord, en effet, l'espèce d'affectation avec laquelle il répète les termes propres dont on désignait l'air et la chanson nautique, ἐπεγκελεύω, κελευσμὸς, κέλευσμα. Déjà il avait annoncé plus haut et motivé l'emploi de ce rhythme, lorsque Ulysse, exposant aux Satyres son dessein d'aveugler le Cyclope, et décrivant d'avance son action, ajoute, pour la rendre plus présente et plus sensible :

Ναυπηγίαν δ' ὡς εἴ τις ἁρμόζων ἀνὴρ
Διπλοῖν χαλινοῖν τρύπανον κωπηλατεῖ,
Οὕτω κυκλώσω δαλὸν ἐν φαεσφόρῳ
Κύκλωπος ὄψει, καὶ συναυανῶ κόρας (460 sqq.).

« Et de même qu'un homme ajustant les pièces destinées à la « construction d'un vaisseau, *imprime* avec deux courroies *le mou-* « *vement de la rame* à la tarière, ainsi j'agiterai circulairement le « tison dans la cavité par où le Cyclope reçoit la lumière, et je « dessécherai ses pupilles. »

Cette comparaison est tirée presque textuellement d'Homère, qui fait dire aussi par Ulysse dans cette circonstance :

..... Ὡς ὅτε τις τρυπῷ δόρυ νήϊον ἀνὴρ
Τρυπάνῳ, οἱ δέ τ' ἔνερθεν ὑποσείουσιν ἱμάντι,
Ἀψάμενοι ἑκάτερθε, τὸ δὲ τρέχει ἐμμενὲς αἰεί (1).

« Et de même, lorsque un homme vient à percer avec une tarière « un bois de vaisseau, et que d'autres en dessous lui impriment « un mouvement à l'aide d'une courroie, après s'y être attachés de « chaque côté, et que l'instrument se meut avec une persévérance « invariable, etc. » Mais Euripide y a introduit une image de sa façon, c'est κοπηλατεῖ, le verbe de la prose pour signifier *ramer*, et cette image, en figurant le mouvement des ouvriers qui font tourner la

(1) *Odyss.*, I', 384 sqq.

tarière, nous prépare à la mesure qu'observeront les Satyres dans le chœur qui nous occupe.

Maintenant si nous en venons au chant même de ces Satyres, nous allons voir le poëte confirmer les indications qu'il a données. Les métriciens ne s'accordent pas sur la division de ce morceau lyrique ni sur la détermination des vers. Le plus grand nombre cependant les partage de la manière suivante :

1. Ἰὼ, ἰώ.
2. Γενναιότατ' ὠθεῖτε, σπεύδετε·
3. Ἐκκαίετε τὰν ὀφρὺν
4. Θηρὸς τοῦ ξενοδαίτα·
5. Τύφετ' ὦ, καίετ' ὦ
6. Τὸν Αἴτνας μηλονόμον.
7. Τόρνευ', ἕλκε, μή σ' ἐξοδυνηθεὶς
8. Δράσῃ τι μάταιον (656-663).

Hermann, substituant γενναιότατοι à γενναιότατα, donné par les manuscrits, et supprimant l'article placé devant ὀφρὺν, a divisé ainsi les deux premiers vers :

Ἰὼ, ἰὼ, γενναιότατοι,
Ὠθεῖτε, σπεύδετε,
Ἐκκαίετ' ὀφρύν.

M. G. Dindorf lit ainsi le premier vers :

Ἰὼ, ἰὼ, σπεύδετ' ὦ,
Γενναιότατ' ὠθεῖτ'.

Je ne parle point de la restitution de M. Hartung, qui a cru découvrir ici une strophe et une antistrophe, et qui les a rétablies à l'aide des plus arbitraires changements (1).

Quant à l'espèce de mètres à laquelle on rapporte ces vers, ce sont des glyconiques mêlés. Ainsi, dans la division la plus générale, le premier vers formera *un ïambique monomètre;* le second, *un anapestique dimètre;* le troisième, *un glyconique avec anacrouse;* le quatrième, *un glyconique;* le cinquième, *un crétique dimètre;* le sixième, *un glyconique précédé d'un bacchius;* le septième, *un glyconique précédé d'un trochaïque;* le huitième, *un glyconique avec anacrouse.*

Dans la division particulière admise par Hermann, pour les deux

(1) Voir son ouvrage intitulé : *Euripides restitutus*, t. I, p. 435, et son édition du *Cyclope.*

premiers vers, le premier sera *un glyconique précédé d'une penthémimère ïambique;* le second, *une tripodie ïambique;* le troisième, *un glyconique avec anacrouse.*

Dans la division particulière admise par M. G. Dindorf, pour le premier vers, le premier sera, comme il le dit lui-même, *un ïambico-trochaïque;* le second, *un glyconique avec anacrouse.*

Mais faut-il voir en effet ici un système glyconique? Je ne le pense point. Le métricien anglais Heath me paraît avoir senti avec une justesse pleine de goût le véritable rhythme de ce morceau; seulement il a poussé la rigueur trop loin, et cet excès l'a entraîné dans un autre. Il a réduit tous ces vers à un système anapestique pur, qu'il dispose de la façon suivante :

Ἰὼ, ἰώ.
1. Γενναιότατ' ὠθεῖτε, σπεύδετε·
2. Ἐκκαίετε τὴν ὀφρὺν θηρὸς
3. Τοῦ ξενοδαίτα. Τύφετε, καίετε
4. Τὸν Αἴτνας μηλονόμον· τόρνευ',
5. Ἕλκε, σὲ μὴ 'ξοδυ-
6. νηθεὶς, δράσῃ τι μάταιον.

On voit combien de sacrifices lui a coûtés sa régularité trop exclusive. Au vers 3, il a d'abord fait deux dactyles des deux crétiques τύφετ' ὦ, καίετ' ὦ, que les manuscrits et les anciennes éditions écrivent τυφέτω, καιέτω, et dont Musgrave a restitué l'orthographe avec certitude. Au vers 4, il a substitué σὲ μὴ à μή σ', ce qui n'est pas indifférent. Enfin, pour clore son système par le parœmiaque accoutumé, il a été forcé de couper le mot ἐξοδυνηθεὶς, ce qui n'est point d'usage avec les anapestes.

Je crois donc que nous avons ici un système anapestique, mais impur et mélangé; et je propose d'en diviser et d'en déterminer ainsi les mètres.

Ἰὼ, ἰώ.	*Iambique monomètre.*
Γενναιότατ' ὠθεῖτε, σπεύδετε·	*Anapestique dimètre.*
Ἐκκαίετε τὰν ὀφρὺν θηρὸς	*Idem.*
Τοῦ ξενοδαίτα.	*Anapestique monomètre.*
Τύφετ' ὦ, καίετ' ὦ,	*Crétique dimètre.*
Τὸν Αἴτνας μηλονόμον.	*Glyconique avec bacchius.*
Τόρνευ', ἕλκε· μή σ' ἐξοδυνηθεὶς (1),	*Glyconique avec trochaïque.*
Δράσῃ τι μάταιον.	*Tripodie anapestique catal.*

1) Ἕλκε· μή σ' ἐξοδυνηθείς. — J'ai ponctué et entendu ce vers autrement que

Le caractère dominant du rhythme de ce chœur ainsi déterminé, l'intention du poëte en devient, selon moi, tout à fait manifeste. On a vu, en effet, par le passage de Servius, cité dans le *Mémoire sur le chœur des Grenouilles*, que la mesure de l'air et de la chanson des rameurs était celle de l'anapestique. Il est vrai qu'à cet endroit nous avons dit et montré par plusieurs exemples que les anciens idéalisèrent la musique navale pour la rendre plus digne de la scène et pour l'approprier à d'autres grandes solennités. Il est vrai aussi que le chœur d'Aristophane a prouvé par le fait que le poëte ne se croyait pas tenu d'observer le rhythme anapestique, et qu'il se contentait d'une mesure adaptée au mouvement des rames. Mais de là il ne s'ensuit point que son imitation ne fût quelquefois plus fidèle, et que, comme ici, par exemple, sans employer le mètre pur de la chanson des rameurs, il ne pût avec une intention marquée le faire dominer.

Tout se réunit donc pour montrer qu'Euripide a voulu rappeler dans ce chœur du *Cyclope* le *celeusma* des matelots. Et quel autre rhythme, en effet, pouvait faire supposer avec plus de vraisemblance la nature des mouvements qu'Ulysse et ses compagnons étaient censés exécuter dans l'intérieur de la caverne? Nous avons donc ici un second exemple de ces emprunts que fit la musique dramatique à la musique navale; et ce second exemple est encore plus frappant de vérité que le premier.

J. P. Rossignol.

les commentateurs et les traducteurs. Ils mettent une virgule après ἕλκε, et ils traduisent μὴ par *de peur que : Blesse-le, dans la crainte que*, etc. Mais on se demande alors quel rapport peuvent avoir les deux idées : loin de s'appuyer, elles s'excluent, et l'action que l'on conseille doit produire l'effet qu'on cherche à prévenir. Aussi, pour faire disparaître le désaccord sans doute, plusieurs interprètes ont-ils cru devoir traduire ici ἕλκω par *prendre la fuite*, en sous-entendant πόδα, *tire le pied*. Mais un pareil sens est inadmissible. Jamais ἕλκω n'a signifié ni pu signifier *prendre la fuite*, soit seul soit avec πόδα. Ce verbe exprima souvent, *tirer en déchirant, arracher*, comme dans ce vers des *Troyennes* : « Ἄρασσε κρᾶτα κούριμον, Ἕλκ' ὀνύχεσσι « δίπτυχον παρειάν (280 sqq.).—Frappe ta tête rasée, déchire avec les ongles tes deux « joues. » Tel est ici son vrai sens. Comment cependant échapper à la contradiction ? Il suffit de mettre un point en haut après ἕλκε, et de sous-entendre ὅρα devant μὴ, ellipse si fréquente en grec, *prends garde que*, etc.

UNE DONATION DU XIIᵉ SIÈCLE

FIGURÉE EN BAS-RELIEF.

Le monument dont nous donnons le dessin (pl. 235) forme tympan au-dessus de la porte d'une église qui a existé jusqu'au commencement de ce siècle à Mervillers, canton de Janville (Eure-et-Loir). Il est exécuté sur une pierre d'un seul morceau, soutenu par deux colonnettes à chapiteaux romans, et adhère à un pan de mur qui est devenu la clôture d'une grange.

Le tympan a la forme d'un cintre surbaissé; il est entouré d'un bandeau où se lit une inscription sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Le sujet sculpté dans l'intérieur représente une scène d'offrande. On voit au sommet du cintre le Christ à mi-corps, tenant le livre de vie et encensé par deux anges qui sortent des nuages. Au-dessous un personnage, en costume de baron et assis sur un trône, est déterminé par la légende S. IEORGIVS tracée derrière lui. C'est saint Georges, sans doute l'ancien patron de l'église. Des mains d'un chevalier agenouillé devant lui, vêtu de son haubert et coiffé d'un heaume à nasal, il reçoit un objet qui a l'air d'être un vase précieux. Derrière le chevalier, dans le coin gauche du tympan, son écuyer debout tient son cheval par la bride; de l'autre côté un prêtre tonsuré, en habits sacerdotaux, donne la bénédiction après la messe qu'il vient de célébrer sur un autel où l'on voit une pyxide ou boîte aux hosties : sur la pyxide plane la main divine, symbole de la consécration. L'autel est porté sur deux colonnettes de style roman. Derrière est assis un clerc qui est censé écrire la légende du bas-relief, laquelle se replie devant lui comme un phylactère. Il en est arrivé au mot VT dont le T est placé de travers pour montrer qu'il en trace le montant. Un pupitre avec deux écritoires remplit l'encoignure du bas-relief et complète le sujet de ce côté.

Voici maintenant comment nous lisons la légende retournée des deux côtés sur la corde du cintre :

HERBERTVS [WIL] LERMVS SIMILITER CVNCESSIT
REMBAVDVS MILES MICHI CONTVLIT ET PIVS HERES
GAZAS PRESENTES VT HABERET SINE CARENTES.

En supposant *si* long dans *similiter*, cela forme trois vers hexamè-

tres. Ce que nous lisons *et pius*, dans le second, n'est pas sans offrir quelque difficulté : le mot est écrit d'une manière tachygraphique altérée probablement par l'ignorance du sculpteur, dont on a la preuve bien positive par l'avant-dernier mot du troisième vers qu'il a écrit *sine*, lorsque sans aucun doute le modèle qu'il avait sous les yeux portait *fine*. D'après ces marques d'impéritie, on peut conjecturer que l'ordre des vers a été interverti mal à propos, et que le premier devrait être le second. La suite naturelle des idées le veut ainsi, car voici le sens de l'inscription :

« Raimbaud, chevalier et héritier pieux, m'a apporté, Herbert-« Guillaume m'a concédé à son tour, les trésors de ce monde pour « s'en préparer d'autres qui n'auront point de fin. »

Le discours étant dans la bouche de saint Georges, il faut entendre que ce saint, ou l'église dont il est le patron, a reçu du chevalier Raimbaud une donation consentie par un Herbert-Guillaume, seigneur supérieur de Raimbaud. Comme il n'y a qu'un abrégement de fief qui ait nécessité un pareil consentement, on est sûr que le sacrifice fait par Raimbaud portait sur une propriété foncière ou tout au moins sur une rente féodale. L'objet qui est dans les mains du chevalier symbolise la donation et avertit que l'investiture s'est faite *per thecam*. La bénédiction donnée par le prêtre annonce la formalité qui achèvera de valider l'acte, c'est-à-dire le dépôt sur l'autel du symbole d'investiture.

Le bas-relief de Mervillers est donc une charte mise en action. Il n'y manque que le nom de l'objet concédé et la date ; mais la date est suffisamment indiquée par les formalités de la donation et par le costume des personnages qui indiquent la première moitié du XIIe siècle. On se tiendra dans le vrai en attribuant le monument au règne de Louis le Gros.

Il serait curieux de pouvoir confirmer les conjectures qui précèdent par la production du titre même que la présence d'un scribe dans le bas-relief indique avoir été écrit. MM. de Vassal et Merlet, archivistes des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir, ont fait des recherches infructueuses pour retrouver cette pièce dans leurs dépôts respectifs. Il résulte de là qu'on ne peut rien avancer de certain sur la condition de l'église dont notre monument est le seul débris.

Mervillers, qui est aujourd'hui du diocèse de Chartres, faisait partie de celui d'Orléans avant la révolution ; or, l'ancien pouillé de l'église d'Orléans ne marque rien autre chose à Mervillers qu'une église paroissiale sous l'invocation de saint Fiacre, dont le curé

était nommé par l'évêque d'Orléans à la présentation de l'archidiacre de Beauce. Cette indication ne peut s'appliquer qu'à la paroisse actuelle de Mervillers, qui n'a pas cessé d'être dédiée à saint Fiacre. Quant aux habitants du village, ils sont dans une telle ignorance de ce qui concernait l'église détruite, qu'ils voient dans notre bas-relief un trait de la vie de saint Fiacre, croyant qu'on a voulu représenter ce saint au moment où il refuse la couronne d'Écosse qui lui est offerte. Le silence du pouillé et l'absence de toute tradition locale donnent à croire que la seconde église de Mervillers a cessé depuis des siècles d'être affectée au culte. La seule hypothèse qu'il soit possible de faire sur son compte, c'est qu'elle a été anciennement la dépendance de quelque abbaye située hors des limites du diocèse. Un chapiteau roman engagé dans une autre partie de la muraille, et dont la sculpture représente un coq avec la légende PETRVS, indique peut-être le patron de cette abbaye.

C'est M. E. Guillaume-Rey, dont nous avons déjà parlé dans cette *Revue* (1), à propos de fouilles faites près du château de Bazoches (Eure-et-Loir), qui, le premier, a attiré l'attention des archéologues sur le monument dont on vient de lire la description. Nous avons tout lieu d'espérer que ce bas-relief sera un jour enlevé de l'endroit où il se trouve aujourd'hui pour être transporté dans un établissement public. M. E. Guillaume-Rey annonce l'intention de l'acquérir pour le faire figurer dans l'un des musées de Paris. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée qui enrichira nos collections d'un monument unique en son genre (2).

(1) *Revue archéologique*, x[e] année, p. 505.

(2) C'est M. Jules Quicherat, à qui nous avons soumis le dessin de ce bas-relief, qui a bien voulu en donner l'explication et restituer aussi la légende.

(*Note de l'Éditeur.*)

HORLOGE PUBLIQUE A ANGERS

EN 1384.

Indépendamment des horloges qui pouvaient exister dans le château de ses souverains, au milieu du riche mobilier dont il est permis de se faire une idée en lisant l'inventaire, malheureusement incomplet (1), des joyaux de Louis Ier, roi de Sicile et duc d'Anjou, Angers en a possédé une pour la commodité de ses habitants dès la fin du XIVe siècle. Construite d'après les ordres de la veuve de ce prince, Marie de Blois, régente pendant la minorité de son fils Louis II, elle fut payée et entretenue depuis, avec les deniers de la Cloison d'Angers, sur lesquels étaient prélevés aussi les gages de celui qui en avait le soin. Cette horloge était ainsi une propriété presque municipale (2).

Le mot *cloison* désigne en effet un impôt indirect, levé sur les manants et habitants de la ville, comme l'est notre octroi d'aujourd'hui. Lorsqu'on l'établit, le 25 mars 1273 (3), ce fut avec l'assentiment de vingt-cinq des plus notables bourgeois et ouvriers, qui réglèrent en outre quelles denrées y seraient soumises, et combien il serait payé pour chacune d'elles. Dans un grand nombre de cas, les habitants concouraient aussi à fixer comment le produit de la Cloison devait être employé.

Le but de cet impôt étant de *tenir en repparacion et en bon estat la clouaison de la ville d'Angiers, pour la seurté des bourgois et habitans en ycelle et de tout le paiz denviron*, il fut lui-même appelé Cloison, avec d'autant plus d'à-propos que les murs dont la ville était enclose, en rendaient la perception aussi facile que générale.

Il résulte aussi de la destination affectée aux deniers de la Cloison, que l'établissement de notre horloge avait un but militaire. Après

(1) Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre, par M. de Laborde, IIe partie, p. 1-114.

(2) La mairie ne fut instituée qu'en 1474, par Louis XI.

(3) Archives de la mairie d'Angers; compte de Jehan Sebille, maistre et gouverneur des œuvres et repparacions de la clouaison, fortifficacion et emparement de la ville d'Angiers.

avoir approfondi leurs douves, consolidé leurs remparts, crénelé leurs tours, muni leurs portes de doubles fossés et de ponts-levis, leur rivière de chaînes, leur arsenal d'engins et d'artillerie, et en un mot, pourvu à une défense complète, les bourgeois, qui remplissaient les fonctions de Maîtres des œuvres, furent sans doute les premiers à demander l'établissement d'une horloge qui, en annonçant les heures, réglât ainsi le service et la surveillance nécessaires la nuit et le jour, dans une ville que le voisinage des Anglais tenait constamment sur le qui-vive.

Sous ce rapport, aucun édifice ne convenait mieux que la cathédrale. Ses combles, dominant à la fois la ville proprement dite et la portion, comprise aussi dans l'enceinte fortifiée, qui est située sur la rive droite de la Maine, furent choisis d'un commun accord, et l'on établit la grande horloge sur un des contreforts de l'église de Saint-Maurice. C'est ce qui résulte des premier et treizième extraits que nous ont fournis les comptes de la Cloison d'Angers. Notre quinzième extrait témoigne qu'elle était située *au dedans du pourprins et closture du pallaiz de monseigneur l'evesque d'Angiers*. Il résulte de cette désignation que le contrefort au sommet duquel le couvreur Guillaume Bellehant eut à disposer l'emplacement de la cage, était sur le flanc septentrional de l'église : sans doute le plus rapproché de la façade.

Par suite de lacunes dans les précieux comptes que les héritiers de M. Toussaint Grille (1) ont déposés dans les archives municipales, nous ne savons pas quelle somme l'horloge a coûté. Il est certain, par exemple, qu'elle était terminée dans la première quinzaine d'août 1384, puisque le payement des 20 livres restant dues « pour la façon et ouvrage de ladite horloge » fut ordonnancé le 16 de ce mois.

L'artiste auquel elle avait été commandée était le *maistre orlogeur* du roi de France lui-même. Pierre Merlin vint de Paris exprès pour la faire, et non-seulement il la posa lui-même, mais il paraît probable qu'il séjourna à Angers pour la conduire pendant plusieurs mois. Sans cela il serait difficile d'expliquer comment l'horloge ne fut pourvue d'un garde et gouverneur, qu'à partir du 1er novembre suivant. Jean Fromont, auquel cette place fut donnée, avait sans doute reçu de Merlin des leçons ou instructions pour diriger la nouvelle machine. A part les légères réparations qui consistaient surtout dans le changement des cordes usées, il ne paraît

(1) Voy. *Archives d'Anjou*, vol. II, p. 19, note.

avoir acquis d'autre science que celle de monter l'horloge (icelui atremper); il était incapable de remédier au moindre dérangement sérieux.

Si, faute d'avoir les comptes de la Cloison, depuis 1386 jusqu'en 1388, nous ne pouvons dire comment l'horloge fonctionna pendant les trois premières années de son établissement, il résulte de ceux de 1389 à 1397, qu'elle n'avait éprouvé aucun arrêt forcé pendant toute cette période. Mais au commencement de 1398, sa marche devient tellement défectueuse qu'il faut recourir à un homme de l'art. Pierre Merlin, appelé à cet effet, est-il le même personnage qui l'avait construite, ou son fils? Nous pencherions pour ce dernier avis, parce qu'on ne lui donne plus ici le titre de *maistre orlogeur du roy*, et qu'il est dit faire sa résidence à Poitiers.

En 1401 survient un nouveau dérangement; les choses vont même de mal en pis, et il ne s'agit plus de réparer sur place, mais de démonter la machine, examiner chacune de ses pièces, et réformer celles qui causent des irrégularités ou une immobilité contre lesquelles toute la ville se récrie. Aussi, au lieu des 9 livres tournois déboursées en mars 1398, le receveur de la Cloison paye-t-il, en deux fois, 58 livres 19 sous 1 denier.

La cloche sur laquelle le marteau de l'horloge frappait les heures avait été cédée par le prieuré de l'Évière (1). Un long retard fut apporté à en solder le prix, et le prieur, lassé d'attendre, s'adresse au roi de Sicile lui-même. Par ses ordres il touche enfin, le 10 juin 1405, le montant de sa *campane*, c'est-à-dire 200 livres tournois, somme très-forte pour ce temps-là, et d'après laquelle on ne doit pas hésiter à dire que cette cloche devait être de grande dimension et se faire entendre très-clairement dans toutes les parties de la ville.

Dans la série des comptes de la Cloison, depuis 1406 jusqu'en 1440, il n'y a guère de lacune que pour ceux de 1422 à 1427. Pendant ces trente-cinq années, à part deux articles de menues dépenses faites par Jean Fromont, il n'y a pas plus de deux payements effectués pour *l'appareil de la grant aurloge* ou *auloge de Saint-Morice*. En 1431, un des canonniers de la ville, nommé Jean Chevau, ou Cheval, la *mist en point* et reçut pour ce travail d'abord 15 livres tournois, puis l'année suivante 8 royaux, dont chacun valait 25 sous tournois. On peut juger, d'après ce qui précède, que l'horlogerie était alors un art inconnu à Angers; autrement MM. les

(1) Situé au-dessous du château d'Angers, sur le coteau qui domine la Maine. Il dépendait du monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme. Voy. *Revue de l'Anjou*, vol. II, p. 331.

Maîtres des Œuvres de la Cloison se seraient adressés à un de leurs concitoyens plutôt qu'à des étrangers, et surtout à un artilleur.

Comme nous l'avons dit plus haut, le premier garde de l'horloge se nommait Jean Fromont ou Frémond, qualifié *prêtre* dans plusieurs chapitres des gages d'officiers. Il avait été choisi par la duchesse d'Anjou, reine de Sicile, veuve de Louis I[er], qui avait aussi fixé ses appointements à 30 livres par année. Cette somme lui fut comptée jusqu'en 1405. A partir de l'année suivante, soit que par la mise à neuf de l'horloge, sa peine ait été considérablement diminuée, soit qu'on lui ait fait supporter une large part des économies nécessitées par l'état des finances de la ville, il ne reçoit plus que 20 livres. Cette réduction d'un tiers sur ses gages ne paraît pas du reste avoir beaucoup affecté Jean Fromont. En 1439, le receveur de la Cloison d'Angers lui comptait encore 10 livres pour les six premiers mois de l'année, mais ce payement fut le dernier. Il y avait près de cinquante-cinq ans qu'il faisait sonner les heures de jour et de nuit, au milieu des angoisses et des périls auxquels l'entière expulsion des Anglais devait enfin mettre un terme quatorze ans plus tard, lorsque la cloche funéraire de l'église voisine annonça que le garde et gouverneur de la grande horloge allait être conduit à sa dernière demeure. Le roi de Sicile ou les gens de son conseil lui donnèrent pour successeur, aux mêmes gages de 20 livres, un prêtre appelé Jean Dure.

Nous ignorons si c'est sous le gouvernement de celui-ci qu'eut lieu, en 1454, une dernière réparation, exécutée cette fois par un horloger d'Angers, appelé Dechien ou Lechien, et qui consista à refaire les deux grandes roues du mouvement, ainsi qu'un arbre et un tour de bois pour fixer la roue principale.

Voici le texte des articles auxquels sont empruntés les détails qui précèdent.

EXTRAITS DES COMPTES DE LA CLOISON D'ANGERS, CONCERNANT LA GRANDE HORLOGE DE LA VILLE, DE 1384 A 1455.

1. — Pour la orloge de la ville, assise dessur un des piliers de l'église de Saint-Morice d'Angiers.

A maistre Pierres Merlin, maistre orlogeur du roy nostre sire, pour tout ce qui li pouait estre deu pour le parfait et demourant de ce qu'il devoit avoir pour la façon et ouvrage de la dicte orloge, par mandement des commissaires sur le fait des ouvrages de lad.

cloaison, donné le 16e jour d'aoust 1384, et quictance dudit maistre Pierres, cy rendue, 20 livres.

A Guillaume Bellehant, couvreur, pour paver la place de l'opéracion de lad. orloge et tiller dessur, par marchié fait aveques luy, par mandement de madame la royne, donné le 16e jour de janvier 1384 (vieux style), et rendu aveques quictance dud. Guillaume, 60 sols.

A Jehan Fromont, commis et ordené, de par madame la royne, à garder et gouverner led. orloge et ycelui atremper toutes foiz que mestier sera, aux gages de 30 livres par an a lui estre paiezet continuez sur les deniers apartenant à la clouaison, de trois mois en trois mois, par porcion, tant comme il vaquera au gouvernement dud. orloge; le présent paiement commençant à la Toussains 1384, ainsi que il appert par lettres de mad. dame sur l'institucion dud. Jehan Fromont, données le 13e jour de janvier l'an dessurd., desquelles la copie est ci rendue à court, et par autre mandement de nostred. dame rendu ci dessur, sur la partie de Guillaume Bellehant: sur ce aud. Jehan, par lesd. lettres et mandement des esleuz et commissaires sur le fait de lad. clouaison, et quictance dud. Jehan, donnée le lundi après la Nativité de saint Jehan Baptiste, 1385, pour sesd. gaiges de un an, commençant le premier jour de novembre 1384, et feny led. jour 1385, 30 livres.

2. — A Jehan Fremond, sur la somme de 30 l. qui lui est deue à cause de ses gaiges finiz pour demi an, commenczant depuis la saint Jehan darrenier passée, jusques au premier jour de janvier. Pour ce et pour mises faictes pour led. orloge, comme il appert par cédule et quictance, 17 l. 15 s.

3. — (1390) Item pour pluseurs mises qu'il a faictes pour led. orloge, comme il appert par une cédule cy rendue, pour ce 62 s. 6 d.

4. — A Jehan Fromond, gouverneur de l'orloge de la ville d'Angiers, pour pluseurs mises qu'il a faictes pour led. orloge par deux années commenczant le premier jour de janvier 1391 (v. s.), et fenissant le darrenier jour de décembre 1393, comme il appert par cédule signée de sa main, par mandement de mesd. seigneurs de la Chambre (des comptes), pour ce 9 l. 18 s. 8 d.

5. — A Jehan Fromont, garde et gouverneur de l'orloge de lad. ville, pour pluseurs mises par lui faictes, à cause de cordes et autres choses qui ont esté necessaires à l'emparement de lad. orloge, depuis le premier jour de février 1393 (v. s.), jusques au premier jour de

may 1396; lesd. choses vallant la somme de 115 s. t., comme contenu est en une cédulle cy rendue, avecques l'acquit dud. Fromont, de lad. somme. Pour ce à lui 115 s.

6.—A maistre Pierre Merlin, orlogeur, pour estre venu de Poictiers à Angiers et ilec sejourner, et pour faire certaines euvres et réparacions neccessaires à faire à la grant orloge de lad. ville, et pour sa despense et de son retour à Poictiers, ainsi que plus à plain est contenu en une cédulle faicte sur ce par messrs les gens du conseil et des comptes de mad. dame, donnée le 11e jour de mars 1397 (v. s.), cy rendue à court. Pour ce 9 l.

7.—(1400-1401.) A Jehan Fromont, garde de l'orloge d'Angiers estant ou palaiz d'icelle ville, pour pluseurs cordes et autres choses neccessaires pour ycelle orloge, parties escriptes en un rolle avecques quictance dud. Fromont escripte oud. rolle, tout rendu à court. Pour ce 67 s. 6 d. t.

8.—(1401-1402.) A Pierre Merlin, orlogeur, par marché fait avecques luy par les genz du conseil et des comptes dud. seigneur, à la somme de 38 l. 2 s. 6 d. t., pour dessendre et désassembler toute l'opéracion du Grant orloge de lad. ville, et y faire toutes réparacions déclairées en un rolle de parchemin signé par Gilet Buynart, secrétaire et clerc des comptes dud. seigneur, cy rendu à court. Pour ce aud. maistre Pierre, 28 l. 2 s. 6 d. (sic).

9.—(1402-1403.) Pour pluseurs choses neccessaires estre faictes en l'orloge estant ou palaiz d'Angiers, les parties contenues en un rolle de parchemin, montant à la somme de 20 l. 16 s. 7 d., vériffié par les genz des comptes dud. seigneur, par lequel il est mandé aud. Bourne paier lad. somme, comme plus à plain peut apparoir par led. rolle cy rendu à court, 20 l. 16 s. 7 d

10.—Pour autres deniers paiez au prieur de l'Esvière, pour et en recompensacion d'une campane, japiecza prinse oud. prieuré pour convertir à servir à l'orloge d'Angiers, ainsi que mencion est faicte ès lettres du roy de Sicile, par lesquelles il mande aud. Bourne qu'il paye aud. prieur la somme de 200 l. t. Cy, par vertu desd. lettres, et quictance dud. prieur, donné le 10e jour de juign 1405, 200 l.

11. — (1406-1407.) Pour pluseurs mises et despenses faictes par Jehan Fromont, garde de l'ourloge d'Angiers, montant à la somme de 73 s. 1 d., les parties contenues en un rolle cy rendu à court. Pour ce 73 s. 1 d.

12. — 1408-1409.) A Jehan Fromont, pour aucunes besoignes faictes pour l'orloge.... 6 l.

13.—(1431.) A Jehan Chevau, pour deniers à lui baillez, par ordonnance de mons[r] le juge et desd. commissaires, pour appareiller l'auloge de Saint-Morice, comme appert par mandement cy rendu. Pour ce 15 l.

14.—(1432.) A Jehan Cheval, canonnier, pour le résidu de ce qui lui estoit deu de l'appareil de la grant aurlauge, que led. Cheval mist en point, 8 royaulx.

15. — A Jehan Dechien, aurelogier, demourant sur les pons d'Angiers, la somme de cinquante escuz d'or aians cours à présent, par marché fait avecques lui par Jehan Landevy, receveur général de ladite cloaison d'Angiers, ès présences de Pierre de la Poissonnière et maistre Pierres Guiot, lieutenans de monseigneur le cappitaine et séneschal d'Anjou, commissaires de par le roy de Sicile duc d'Anjou, sur le fait de la fortificacion et emparement de ladite ville, sur le fait des euvres d'icelle, et de pluseurs desditz bourgeois, manans et habitans, pour avoir réparé et mis à point la grant aureloge de ladicte ville, assise au dedans du pourprins et closture du pallaiz de monseigneur l'evesque d'Angiers, et pour y avoir fait deux grans roes de fer qui font le mouvement de ladicte aureloge, ung arbre et ung tour de boys pour joindre et tenir ladicte grant roe, et autres pluseurs choses qui appartenoient neccessairement estre faictes pour le fait de ladicte aureloge; lesquelles sont plus à plain et bien au long specifiées, déclairées et enregistrées en la fin d'un des feillez du grant pappier journal estably et ordonné à ce sujet pour autres causes touchans le bien commun de ladicte ville; fait et passé ledit marché le 15[e] jour de septembre l'an 1454, par Jehan Loheac, clerc de ladicte ville. Pour ce cy, par vertu dudit marché et quitance dudit Lechien donnée le 9[e] jour de mars 1454 (vieux style), aussi escripte et enregistrée oudit pappier journal et signée de la main dudit Loheac; lesditz escuz apreciez à monnoie, à la raison de 27 s. 6 d. chascun, estre vallans 68 l. 15 s.

PAUL MARCHEGAY.

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN

DE LONGE-PORTE A LANGRES

(Haute-Marne).

Un de nos collaborateurs, M. Ch. Cournault, qui dernièrement nous a communiqué deux inscriptions latines provenant de fouilles faites à Langres (1), nous a envoyé tout récemment le dessin d'un bas-relief gallo-romain, conservé au musée de la ville, et qui décorait autrefois les murailles de l'antique capitale des Lingons. Ce bas-relief est malheureusement brisé en plusieurs morceaux; toutefois il a été possible d'en rapprocher les fragments, et M. Ch. Cournault a pu ainsi le dessiner dans son ensemble (voy. pl. 236).

Ce bas-relief représente un char à quatre roues traîné par quatre chevaux disposés deux par deux. On voit plusieurs personnages placés dans le char; le conducteur est vêtu de la *lacerna-cucullata*, espèce de vêtement à capuchon, que les Arabes appellent *coucoula*, ou mieux encore *khakoulah*, et qui a conservé le nom et la forme du principal vêtement de nos aïeux. Un autre personnage tient également les rênes des chevaux; puis un troisième adossé au deuxième.

Quelques archéologues qui ont eu l'occasion de voir ce monument ont pensé que ce bas-relief représentait l'entrée d'un gouverneur ou d'un préteur, tandis que d'autres se sont arrêtés à l'opinion la plus vraisemblable, qui consiste à voir dans cette représentation une scène de la vie domestique expliquée par la simplicité même du char et des vêtements des personnages. Le manque de descriptions précises ne permet pas de déterminer si le char du bas-relief était un *carpentum*, une *carruca* ou un de ces *vehicula petorita* (2), chars non couverts et fort en usage dans les Gaules (3).

Ce monument n'est pas le seul du même genre, car on trouve dans un ouvrage sur les *antiquités dijonnaises* des bas-reliefs pres-

(1) Cf. *Revue archéologique*, xe année, p. 761.

(2) Ausone, ep. VIII, v. 5; XIV, v. 15.—Aulu-Gelle, *Nuits att.*, l. XV, chap. xxx.

(3) Voy. la description de ce bas-relief donnée par M. Giraud de Prangey dans les *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, VIe liv., 1850.

que semblables à celui du musée de Langres, et qui représentent des chars en osier ayant la forme d'un panier et qui semblent avoir servi à transporter des denrées.

Cette forme de chars en osier qui s'est conservée jusqu'à présent en Champagne porte dans cette province le nom de *baines* en patois champenois, et ces chars servent particulièrement à transporter du charbon.

Le char du bas-relief de Longe-Porte à Langres affecte la forme des chars-à-bancs qui sont encore en usage aujourd'hui. Les colliers des chevaux sont aussi tout à fait semblables à ceux qui sont encore employés actuellement dans le pays, et qu'on recouvre de peaux de moutons.

Il est curieux de voir de vieilles méthodes de l'époque gallo-romaine, d'anciens usages particuliers à la province de Champagne, qui, après avoir traversé les siècles, se retrouvent presque sans modifications, après quinze cents ans, dans une province de la France qu'on peut regarder comme une des moins arriérées sous le rapport de l'agriculture et de l'industrie; aussi la *Revue* a-t-elle profité avec empressement de l'occasion qui lui a été offerte par M. Ch. Cournault, auquel elle est redevable de la communication du dessin du bas-relief de Longe-Porte, pour faire connaître à ses lecteurs un monument important sous le rapport archéologique et en même temps au point de vue des moyens de transport de nos pères comparés à ceux employés encore aujourd'hui dans les mêmes localités.

Dimensions du bas-relief de Longe-Porte :

Longueur, $1^m,32$; hauteur, $0^m,70$; épaisseur, $0^m,16$.

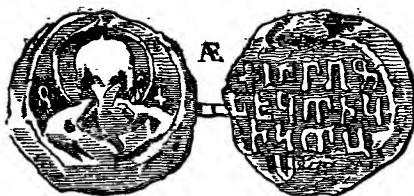
A. L.

RESTITUTION A GORIC IV,

ROI DE L'ALBANIE ARMÉNIENNE,

D'UNE MÉDAILLE ATTRIBUÉE A GORIC I,

PAR M. BROSSET.



L'Albanie arménienne comprenait le pays donné par Sempad II, roi de la troisième dynastie Pagratide, en apanage à son frère Gourgen ou Goric. Ce pays était formé des provinces de Daschir, de Davousch, de Dzoroïked, de Gaïkan, de Gaïdzon, de Khoragerd, de Pazgerd et d'autres encore de l'Arménie orientale, sur les bords du Kour ou Cyrus.

Les souverains qui se succédèrent dans le royaume après Goric, qui régna de 982 à 989, furent Davith (989-1010) (1), qui répara la ville de Lorhi et en fit sa capitale; Goric II (1010?); Davith II et Apas; Goric III, qui régnait en 1063 (2); Apas II, qui mourut en 1234 (3); Porina, sœur d'Apas II, régente pour Aghsarthan; Aghsarthan seul. Celui-ci se fit religieux au couvent de Gédacits et laissa le trône à son fils Goric IV. Ce Goric eut trois fils, Phoï Pahlovan, Thaghiathin et Aghsartan. C'est sous ces princes que finit le royaume d'Albanie arménienne, car l'histoire nous apprend

(1) Ce prince mourut en 1010, selon Wakhoucht; en 1046, selon Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 422, et Brosset, *Monogr. des monn. armén.*, dans le Bulletin scientifique de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, p. 53.

(2) Saint-Martin, *Mém.*, t. I, p. 374.

(3) Wakhoucht, cité par M. Brosset, *lieu cité*, p. 54 et suiv.

que Thaghiathin servait dans les armées des Mogols et qu'il était, en 1260 (4), à la prise de Miakférédin.

L'histoire de ces princes est très-obscure; les historiens géorgiens et arméniens ne donnent que peu de renseignements, et encore sont-ils souvent en désaccord pour les dates, en sorte qu'il est impossible de donner des chiffres certains. L'historien de l'Arménie, le P. Tchamitch (5), reconnaît que les récits des historiens arméniens sont très-embrouillés. C'est donc avec l'ouvrage de Mosès Galcandouni, sur les rois de l'Albanie arménienne (6), découvert il y a quelques années à Edchmiadzin, qu'on pourra reconstituer l'histoire des Gorigéens.

Une seule médaille des rois qui occupèrent le trône de l'Albanie arménienne nous est parvenue; elle est imitée des pièces frappées par les princes croisés d'Antioche (7), pièces copiées elles-mêmes pour la légende et le type sur les monnaies byzantines des empereurs contemporains (8). En voici la description :

Ցս — Քս (*Jisos - Krisdos.* — Jésus-Christ.) De chaque côté du buste du Christ nimbé, vu de face et tenant le livre des Évangiles.

℟. † ՏՐՈԳ	*D*[*e*]*r och-*	Seigneur, sois
ՆԵԿՈՐԻԿ	*-né Gorig-*	secourable à Goric
ԻԿՈՐԱ	*-i Gorig* [*ia*]-	roi Gorigéen.
.Ա....	-[*n*] *a*[*rkai.*]	

Cuivre, gr. mod. — Collect. du Mus. asiat. de Saint-Pétersbourg. — Brosset, *Monogr. des monn. arm.* pl. I, nº 1, p. 53. — *Revue Archéologique*, VIIIᵉ année, ma *Num. de l'Arménie*, lettre à M. Ch. Lenormant.

Nous avons vu précédemment qu'il y eut quatre rois différents du nom de Goric. M. Brosset, qui publia le premier cette curieuse monnaie, l'attribua à Goric Iᵉʳ, parce que, disait-il (9), « la forme

(4) Selon Saint-Martin, *l. cit.*, p. 423, et 1257-58; selon M. Brosset, *l. cit.*, p. 54.

(5) *Hist. d'Arménie*, t. III, p. 1046 *et seq.*

(6) Cet ouvrage se publie actuellement à Moscou sous la direction de J. B. Émin, savant arméniste russe.

(7) Saulcy, *Num. des croisades*, p. 18, pl. I, II; Tancrède régent (1100-3).

(8) Saulcy, *Num. byzantine*, p. 35-36 (Michel Ducas, Nicéphore Botoniate et Alexis Comnène).

(9) Brosset, *Monogr. des méd. armén.*, *l. cit.*, p. 54.

rappelle entièrement celle des médailles de Giorgi, père de Thamar et de Giorgi-Lacha, souverains de la Géorgie (10); d'ailleurs, Goric ayant été le plus puissant des souverains de la dynastie, on pourrait croire que c'est de lui qu'il s'agit sur cette monnaie. » Je répondrai à M. Brosset que la médaille en question n'a aucune espèce de ressemblance pour la légende et pour le type avec les pièces de Géorgie qu'il a nommées, et qu'ensuite il est impossible qu'elle ait été frappée sous les règnes de Goric Ier, Goric II et Goric III. En effet, Goric Ier régna de 982 à 989; Goric II et Goric III vécurent au commencement et à la fin du XIe siècle; or, la monnaie qui porte le nom de Goric n'a été frappée qu'au commencement du XIIIe siècle au plus tôt, car c'est une imitation pour le type du droit et pour la légende du revers, des monnaies byzantines et des pièces syriennes des croisades frappées par Tancrède, régent de la principauté d'Antioche (1100-1103).

J'ai déjà dit, dans un des chapitres de la *Numismatique de la Géorgie* (11), qu'une copie ne pouvait précéder son prototype, et cela à propos des monnaies du Gourdjistan, imitées des pièces sassanides d'Hormisdas IV. La médaille avec le nom de Goric ne peut donc appartenir qu'à Goric IV, l'avant-dernier souverain de l'Albanie arménienne, médaille que M. Brosset avait attribuée par erreur à Goric Ier. Je ferai encore observer que le savant académicien russe s'est trop avancé lorsqu'il a traduit, par *curopalate*, les lettres *կոբա..ա...* qui ne sont jamais entrées dans la composition du mot arménien qui signifie *gouverneur*, ou de tout autre synonyme de la fonction exercée au nom des empereurs de Constantinople, dans les provinces soumises à leur autorité.

VICTOR LANGLOIS.

(10) Ma *Numism. de la Géorgie*, p. 19 et 25.
(11) P. 9, 10 et suiv.

Avril 1853.

LETTRE

A M. A. CHABOUILLET,

SUR DES POIDS DE VILLES DU MIDI DE LA FRANCE.

Je vous remercie, monsieur, de m'avoir mis, par votre lettre insérée dans le dernier numéro de la *Revue*, sur la bonne voie relativement à la découverte de ce poids municipal d'Alby, à la recherche duquel, dans ma lettre à M. le marquis de Lagoy (1), je m'étais égaré, en prenant, d'après quelques fausses indications, pour y parvenir, le chemin de Limoges, au lieu de celui de la capitale de l'Albigeois.

Du reste, monsieur, je n'avais pas attendu vos indications pour m'apercevoir que je m'étais fourvoyé dans l'attribution de ma demi-livre prétendue *limousine;* mes honorables correspondants, MM. le comte de Gourgues et Maurice Ardant, si zélés investigateurs et si sûrs interprètes des monuments historiques des différents âges, appartenant à la Guienne, ne m'avaient pas laissé ignorer leur opinion à ce sujet; mais, tout en m'avertissant que je faisais fausse route, ils n'avaient pu m'indiquer la véritable à prendre.

En l'absence, monsieur, des objets de comparaison que vous avez eus sous les yeux, j'avoue que dans les sigles DL^A C.DL^I, qu'au vu d'autres poids de la ville d'Alby qui existent au musée de l'hôtel de Cluny et dans le cabinet de M. Jules Seulage, vous avez rétabli DL^A C.DB^I (c'est-à-dire *de la cité de Bi*), je n'avais pu trouver une autorité et un motif suffisants, ni mes doctes correspondants également, pour donner à la métropole de l'Albigeois la demi-livre que j'ai publiée, en l'attribuant à Limoges; la différence qui existe entre le blason figuré sur ce même poids et les armoiries bien connues d'Alby ne devait pas non plus m'y déterminer (2).

Toutefois, monsieur, je dois dire ici qu'en ce qui concerne la manière d'écrire le nom de cette ville sur son *livral* et de faire de

(1) Sur les poids des villes d'Arles, de Bordeaux, de Limoges au moyen âge. *Revue archéologique*, 15 octobre 1852.

(2) Un portique à quatre créneaux, à deux portes ouvertes, les herses levées, un léopard ayant les quatre pattes sur les créneaux, le tout adossé à une croix archiépiscopale qui domine l'écusson. A droite, un soleil; à gauche, une lune; au chef, devise : STAT BACVLVS, VIGILATQUE LEO, TVRRESQVE TVETVR.

la *cité d'Albi*, ou *d'Alby*, celle de *Bi*, je la trouve dans les habitudes de notre langue romane ou d'*oc*, et jusqu'à un certain point autorisée par un autre exemple (qui ne doit pas être l'unique), dans le même pays et dans le voisinage du chef-lieu du département du Tarn ; il se rapporte à l'appellation d'une commune importante de l'ancien Quercy, dont il est fait plusieurs fois mention dans l'histoire des guerres de religion de cette province au XVIe siècle, et qui est située sur la grande route de Montauban à Cahors. On la nomme indifféremment *Albias* et *le Bias*, et l'on écrit également l'un et l'autre, comme on a pu dire et écrire dans le même idiome populaire et national *Albi* et *le Bi* (soit avec un I simple, soit avec un Y) ; et alors, comme vous le faites remarquer, la lettre B, qui occupe tout le champ du revers du poids dont il s'agit, est la conséquence naturelle de cette dernière leçon, en supprimant l'article *le* substitué à la syllabe *Al.*

L'observation qui précède, monsieur, vient à l'appui de vos réflexions sur les altérations nombreuses que la langue romane, dans le moyen âge, a fait subir aux noms propres et de lieux dans les contrées où elle a été parlée et où elle l'est encore dans sa dégénérescence actuelle et réduite à l'état de *patois.*

Dans votre lettre, monsieur, à laquelle la mienne répond, j'ai encore remarqué avec beaucoup d'intérêt la description et la gravure d'un poids de Montpellier et de Pezenas, qui, je crois, était encore inédit. Cette dernière ville avait adopté la livre et ses divisions, de la capitale du bas Languedoc, comme plusieurs du haut Languedoc, la livre de Toulouse, et en Guienne celle de Bordeaux, etc., etc.

Quant à la lettre G qu'on voit entre deux rosaces, sur l'une des légendes de ce dernier poids, après le nom de Montpellier, circonstance sur laquelle vous appelez l'attention des lecteurs de la *Revue archéologique*, je suis disposé, monsieur, à y voir la sigle ou l'initiale du nom de son évêque, *Guillaume Pélissier* (3), qui, en l'année 1559 et jusqu'en 1568, occupait le nouveau siége de ce diocèse qu'il y transféra de Maguelonne avec l'autorisation du pape Paul III.

J'ai saisi avec empressement, monsieur, l'occasion que m'a offerte votre lettre à la *Revue archéologique* de vous offrir ici, en y répondant, l'expression de ma haute estime et de mon entier dévouement.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(3) Comme co-seigneur de Montpellier.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

La Bibliothèque impériale possède cinquante-cinq tablettes enduites de cire sur lesquelles on trouve les dépenses de la maison royale sous Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Huit de ces tablettes appartiennent à l'ancien fonds de la bibliothèque, les autres proviennent d'établissements religieux, tels que Saint-Victor, Saint-Germain, les Carmes et le Collége des jésuites.

Dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, par l'abbé Lebeuf, en 1746, on voit plusieurs passages où le savant abbé dit : « que l'état de dégradation et la poussière des siècles empêchent la lecture de certaines parties de ces manuscrits (1). »

En 1853, M. Guérard, l'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque impériale, a confié ces tablettes de cire à M. Auguste Lallemand, qui déjà, en 1847, avait trouvé moyen de nettoyer celles qui sont conservées aux Archives de l'empire. Cette opération a réussi au delà de toute espérance. M. Lallemand ne s'est pas borné à faire revivre les caractères, il a conçu et proposé à M. Guérard un mode de restauration dont l'heureux résultat permet de consulter ces tablettes sans craindre de les endommager. Ce travail assure désormais la conservation de ces fragiles et rares monuments de notre histoire nationale.

L'écriture est devenue parfaitement lisible, toutes les parcelles de cire qui menaçaient de se détacher ont été consolidées, et le bois même des tablettes qui, dans plusieurs parties, tombait presque en poussière, a été réparé avec le plus grand soin et se trouve maintenu par des cadres disposés de manière à préserver de toute atteinte le texte des tablettes.

— Dans sa séance du 26 mai, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé M. de Longpérier à la place laissée vacante par la mort de M. le comte de Choiseul-Daillecourt.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 267 à 300.

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel de l'amateur de jetons, par M. J. DE FONTENAY. Paris, 1854, Dumoulin, in-8, vignettes.

Un savant numismatiste, M. de Fontenay, dont les travaux sur la numismatique sont très-estimés, vient de publier un Manuel de l'amateur de jetons.

La science des jetons, quoique faisant partie de la numismatique, avait été jusqu'à présent très-négligée; les antiquaires dédaignaient l'étude de ces monuments en prétextant qu'ils étaient peu intéressants pour l'histoire, et qu'à bien prendre il fallait les rejeter du domaine de la numismatique. Sans vouloir discuter ici l'opinion émise par certains antiquaires, nous leur dirons cependant que la véritable cause de leur mauvaise humeur contre les jetons, et leur abstention à s'occuper de ces monuments, vient tout simplement de la difficulté que leur oppose le classement du plus grand nombre de ces pièces.

M. de Fontenay, sans se laisser aller à ces raisons, peu goûtées du reste des véritables érudits, a hardiment abordé la question. Son expérience en numismatique, ses connaissances spéciales en histoire, et surtout son goût pour tout ce qui peut faire progresser la science, lui ont fourni les moyens de présenter aujourd'hui, sous un patronage auguste, le fruit de ses travaux.

M. de Fontenay est avant tout un excellent classificateur, et son travail a cela de remarquable qu'il est fait avec méthode.

L'auteur divise les jetons en trois classes : *mereaux*, *jetoirs* et *jetons* en général.

Puis, après avoir posé ainsi les grandes divisions de la science des jetons, à laquelle je n'ose pas donner un nom, car l'auteur, dans sa préface, nous avertit qu'il n'aime pas les noms nouveaux, l'auteur, dis-je, définit ainsi chacun des trois termes *mereau*, *jetoir* et *jeton*.

Le *mereau* servait à indiquer que le prix des marchandises avait été acquitté. En certains cas, le mereau remplaçait une subdivision non existante de la menue monnaie; on s'en servait dans les monastères, dans les marchés, et quelquefois même en guise de reçu et de *laissez-passer*.

Les *jetoirs* servaient à répartir une taille, une redevance; comme aujourd'hui encore en Orient les grains d'un chapelet servent à faire les comptes et puis ensuite à contrôler ces mêmes comptes. Ce nom de *jetoir* vient du latin *a jactu* qui indique l'action de compter *en jetant*.

Les *jetons* remplacèrent les jetoirs, et l'usage en devint si fréquent que les jetons furent appropriés à toutes sortes d'usages; on fit des jetons de mariage, d'amour, religieux, civils, etc.

La classification de tous ces jetons est tellement difficile à établir, ces monuments eux-mêmes sont si nombreux qu'une infinité de méthodes se présentent à l'esprit.

Voici la méthode qu'a adoptée l'auteur du *Manuel*. Il divise d'abord les jetons en une série de chapitres dont voici à peu près le cadre :

1° Jetons historiques;
2° Princes et ministres;
3° Ordres de chevalerie;
4° États provinciaux;
5° Administration et juridiction;
6° Personnages;
7° Corporations;
8° Villes par ordre alphabétique.

La quatrième division se subdivise en :

a. Province de...;
b. Faits historiques;
c. États de... ;
d. Jetons des États de... (trois périodes);
e. Jetons personnels;
f. Parlement de... ;
g. Chambre des comptes de... ;
h. Traites foraines;
i. Vicomtes, maires, etc., de...;
j. Méréaux;
k. Villes de la province de....

On voit qu'une classification basée sur une méthode à la fois aussi simple et aussi logique n'est pas difficile à suivre, et il est à désirer que les nombreux amateurs de jetons qui sont en France, et dont les collections sont dans le plus grand désordre, profitent des excellentes données que renferme le *Manuel* de M. de Fontenay pour classer méthodiquement les jetons des provinces qu'ils habitent. Il est à souhaiter aussi que chacun en particulier fasse connaître les richesses renfermées sans ordre dans les cases des médailliers où ces jetons sont entassés avec les pièces de rebut. Nous espérons que l'exemple de M. de Fontenay sera bientôt suivi, et, grâce à son *Manuel* qui est un excellent guide, puisque les jetons d'une province y sont classés, chacune des provinces de la France

aura bientôt un recueil complet de ses jetons, de ses jetoirs et de ses mereaux; mais, disons-le en terminant, tout l'honneur de cette initiative en reviendra de droit au savant M. de Fontenay.

V. L.

Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge, par Francisque Michel, t. II. Paris, Leleux, 1854. In-4°.

Le second volume de cet ouvrage, dont nous avons déjà annoncé le premier aux lecteurs de la *Revue*, paraît non-seulement ne pas le céder à son devancier, mais il se distingue par une abondance encore plus grande de textes et de renseignements historiques. Cela se conçoit : dans le cours de son travail, M. F. Michel a recueilli une foule de passages curieux qui avaient échappé à ses premières investigations et qui ont retrouvé une place dans ce volume. Aussi pourrait-on adresser maintenant à l'auteur le reproche d'avoir donné à son livre un titre trop restreint et incomplet; puisque grâce à ses infatigables recherches, il a fini par écrire une histoire non-seulement des étoffes de soie, d'or et d'argent, mais de toutes les étoffes en usage pendant le moyen âge.

Une table des matières permet au lecteur de se retrouver facilement dans cette forêt de citations et de rapprochements intéressants ou de digressions piquantes, dont M. F. Michel a comme planté son livre. Si certaines personnes jugent cette végétation par trop luxuriante, il faut reconnaître cependant que les massifs sont coupés par des chemins faciles à suivre, et qu'en dépit d'un peu de diffusion l'ordre général présente beaucoup de clarté.

Dans une œuvre comme celle-ci, les grands faits manquent, et on ne saurait faire un crime à l'auteur de ce qui tient à la nature même du sujet. C'est cette absence de faits généraux qui rend impossible une analyse proprement dite du livre. Bornons-nous donc à indiquer les principales matières qu'il contient.

M. Michel s'était arrêté dans le premier volume à l'examen des étoffes appelées *pailes*. De là il entre aujourd'hui dans l'étude des étoffes de soie, mêlées de coton et d'autres matières; puis la question de la teinture des soieries s'offrant à lui, il passe en revue la pourpre et les divers modes de coloration.

Le *bougran* constituait jadis la cotonnade la plus célèbre. M. Michel fait connaître les vicissitudes de son usage et l'étymologie de son nom.

Le camelot l'occupe ensuite longuement, et l'examen de ce tissu et de tissus analogues l'amène à parler des ornements d'église, puis des étoffes merveilleuses chantées par les trouvères. A ce propos, l'auteur est entré dans des rapprochements entre les textes et les monuments encore conservés dans les collections et les églises. C'est une partie importante qui manquait, ainsi que j'en avais exprimé le regret, au premier volume, et que l'amateur sera heureux de retrouver ici.

L'histoire des tapis offre un des épisodes les plus intéressants de l'ouvrage ; viennent ensuite les draps d'or et d'argent, les velours, les damas, les satins, les serges, les crêpes, les chemises de soie brodées.

Les XVe et XVIe siècles sont marqués par la grande extension de l'industrie de la soie en Italie; bientôt cette industrie pénètre en France ; des lettres patentes de Louis XI l'établissent à Lyon. Un ouvrage publié sous les auspices de M. Yemeniz ne pouvait manquer de contenir des détails circonstanciés sur les origines de l'industrie lyonnaise. M. F. Michel entre à ce sujet dans des développements précieux qu'il abandonne ensuite, pour suivre le mouvement général de l'industrie soyère spécialement en France, non sans pousser cependant des reconnaissances dans les autres contrées.

L'art de la broderie occupe une partie notable de ce second volume qui fournit sur ses origines et ses diverses branches des renseignements d'un vif intérêt. Cette matière ramène naturellement l'auteur aux tapisseries, et, dans la dernière partie de ce tome, il développe et complète des études dont le premier volume présentait déjà le germe.

L'enchaînement manque souvent aux divers sujets que l'auteur traite, et peut-être n'a-t-il pas pris assez le soin de coudre ensemble, de manière à n'en faire qu'un seul vêtement, ces échantillons charmants d'érudition qu'il a curieusement ramassés dans la garde-robe de nos pères. Mais, il faut en convenir, la chose était difficile, et le point diffère tant d'un tissu à l'autre que l'aiguille eut dû être bien exercée pour savoir relier ensemble tous ces savants chiffons.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. F. Michel est une œuvre aussi consciencieuse que recommandable, et l'on doit s'étonner d'une activité qui suffit en quelques années à tant de recherches, en même temps qu'elle nous enrichit ailleurs d'une foule de publications aussi intelligentes qu'érudites.

ALFRED MAURY.

ILE D'ÉGINE.

TEMPLE DE JUPITER PANHELLÉNIEN.

Le nom de Jupiter Panhellénien, que l'on donne communément au temple d'Égine, est fort contestable; (1) mais comme, dans un mémoire seulement architectural, la dénomination du monument n'a qu'une importance relative, et que le seul changement qui en pourrait résulter ne serait que dans la statue de la divinité, j'ai conservé le nom de Jupiter Panhellénien que j'avais adopté au commencement de mon travail.

L'île d'Égine, située à 37° 45′ de latitude et 21° 10′ de longitude est du méridien de Paris, est à peu près à égale distance de l'Épidaurie et de l'Attique, et vers le milieu de l'ancien golfe Saronique auquel elle a aujourd'hui donné son nom.

Le terrain de l'île est accidenté et composé de groupes de mamelons, et de montagnes, dont la plus élevée est le mont Saint-Élie. Quoique le sol en soit excessivement pierreux, elle n'en est pas moins très-cultivée, et conserve encore aujourd'hui la réputation de fertilité dont elle jouissait autrefois.

Les écueils, dont parle Pausanias, et les vents croisés qui soufflent presque constamment rendent toujours son accès assez difficile, et le temps de la navigation indéterminé.

En débarquant à la nouvelle ville, dont le port est formé par des jetées de construction antique, on voit à sa gauche les ruines du temple de Vénus; en remontant un peu dans la ville sont des restes de pavages moyen âge et quelques débris de marbres antiques; ils faisaient peut-être partie de l'Æaceum que Pausanias place à l'endroit le plus apparent.

En partant d'Égine et se dirigeant vers l'est, on traverse d'abord, pendant une demi-heure, une plaine très-cultivée que l'on quitte pour côtoyer la montagne par un chemin très-étroit, taillé sur le versant; là, la route traverse le ravin situé au bas de cette mon-

(1) M. About, ancien membre de l'École d'Athènes, dans un Mémoire adressé l'an passé à l'Académie, et qui vient d'être publié, paraît avoir prouvé que ce temple serait dédié à Minerve.

tagne pour le suivre jusqu'à ce que l'on arrive au pied de Palæa-Ægina. Ce village, situé sur un mont assez élevé, n'offre rien de remarquable que quelques murailles antiques, quelques ruines moyen âge et plusieurs chapelles délabrées. A une heure et demie de Palæa-Ægina, et à trois heures de la ville, est le mont Panhellénièn, sur lequel est situé le temple ; c'est un des derniers mamelons du côté N.-E. de l'île, d'une hauteur d'environ 190 mètres. De cette hauteur la vue est admirable, et se développe depuis Salamine jusqu'à la partie est du Péloponèse, en y comprenant toute la ligne d'Éleusis, d'Athènes, du cap Sunium, des îles Saint-Georges et d'Hydra.

La composition du mont Panhellénien est en pierre calcaire, apparente dans la plus grande partie, et recouverte en quelques endroits d'une terre assez maigre; aussi les lentisques, les genêts et les pins en forment-ils la seule végétation.

DESCRIPTION DU TEMPLE. ÉTAT ACTUEL.

PLAN GÉNÉRAL.

Le temple de Jupiter occupe par ses ruines et par celles de son enceinte presque toute la surface du plateau qui couronne la montagne. Voy. la planche 237 ci-jointe.

Ce plateau a environ 70 mètres de long sur 40 de large; un talus qui varie de 4 à 6 mètres de hauteur l'entoure de tous côtés, et est lui-même entouré d'une ceinture en terre-plein, assez étroite au N. et à l'E.; puis la pente de la montagne commence après cette ceinture, très-douce au S. et à l'O., très-rapide des deux autres côtés. A l'est, après être descendu d'environ 20 mètres, le terrain se relève en un autre mamelon suivi de quelques autres, diminuant tous de hauteur, et venant se perdre à la mer.

Sur la partie N. et O. du mont, est un bois de sapins qui, du reste, au dire de Dodwell, existait tout autour du temple, et que l'on a abattu lors de l'enlèvement des statues des frontons.

En venant d'Égine, si, au lieu de prendre le sentier qui conduit actuellement au temple, on traverse ce bois de sapins, on trouve, à 200 pas environ avant le talus du plateau, un reste de construction antique qui affecte la forme et la grandeur d'un naos. Il est construit en blocs de pierre calcaire, bien exécuté, et bien conservé à la partie inférieure.

Le terrain entre cette ruine et le temple est en pente, et conserve

aussi quelques autres fragments de construction de la même matière et de la même époque.

A la gauche, et en avant du plateau, sont aussi des constructions antiques. Des fragments, des matériaux, des tuiles, des débris de vases, appartenant soit au temple soit à d'autres monuments, sont épars sur une grande partie du mont Panhellénien.

La partie du plateau au-devant du temple est la plus considérable, tant sous le rapport de la dimension que par les restes antiques qui s'y trouvent.

Sur une superficie d'environ 50 mètres, et vers le milieu de cet endroit du terre-plein, existe encore en place une portion du dallage qui devait entourer l'édifice; il est composé de blocs de pierre de 0m,80 à 0m,90 de côté, disposés de manière à former des rangées parallèles à la façade du temple; les joints perpendiculaires sont placés irrégulièrement; 11 de ces rangées consécutives sont encore conservées en partie.

A 2m,50 de la dernière rangée, c'est-à-dire à 24 mètres en avant des colonnes de la façade, se trouvent les restes d'un mur de soutènement qui environnait toute l'enceinte consacrée. Ce mur est composé d'assises de 0m,70 de longueur sur 0m,31 de hauteur, exécutées comme le dallage avec la pierre même des rochers environnant tout l'emplacement. A gauche du dallage, et toujours sur la même partie du plateau, d'autres restes de dalles et de murs existent encore en place.

A la droite est le trou circulaire qui servait à donner du jour à une caverne creusée dans le roc qui compose le plateau. Cette caverne, dont l'entrée est du côté de la face nord du temple et parmi les blocs qui forment l'angle N.-E. de l'enceinte, est très-irrégulière, et presque entièrement comblée, soit par de la terre, soit par des décombres.

Dans l'état présent elle est divisée en deux compartiments : le premier en entrant a environ 4 mètres de large sur 3m,60 de profondeur, et communique largement avec le second, d'une dimension plus petite, et vers la partie droite duquel est située, dans la voûte, l'ouverture circulaire; son diamètre est de 1m,10; elle est enduite d'un stuc assez épais, très-dur, et composé de petites pierres jaunes et rouges.

Les deux compartiments de cette caverne sont plus ou moins de forme circulaire; à la gauche du second est un autre commencement, soit de salle, soit de passage, où l'on ne peut pénétrer, l'ou-

verture n'étant actuellement que de $0^m,20$ dans la plus grande hauteur.

Vers le fond à droite de cette même chambre, la caverne devait être plus étendue qu'elle n'est maintenant, car on voit encore un vide derrière les décombres qui obstruent cet endroit.

Des matériaux de pierres et de briques, de la terre et des herbes, ont envahi presque toute la caverne, dont la plus grande hauteur est actuellement de 1 mètre.

Parmi les blocs qui y sont épars, se trouvent les deux pierres qui servaient à clore l'orifice : ce sont deux demi-cercles, un peu plus larges que le trou, et qui ont $0^m,20$ d'épaisseur.

L'entrée a pour l'instant à peu près la forme triangulaire ; la largeur est de $1^m,40$, la hauteur d'environ $0^m,60$. Près d'elle à gauche est un fragment d'autel avec 36 cannelures, percé d'un trou carré ; sur une des faces de ce bloc est une cavité ronde de $0^m,36$ de diamètre.

En remontant sur le plateau, sur la ligne de plongement des colonnes de la façade, et à $14^m,50$ de la dernière, existe, sur la partie nord, une portion assez importante du mur de soutènement, bâti régulièrement et composé d'assises de $0^m,70$ de long sur $0^m,39$ de haut, en pierre calcaire comme le mur de devant : il est exécuté avec soin, les joints en sont bien assemblés ; il s'arrête sur le devant, contre la partie du rocher que j'ai signalée comme faisant elle-même office de mur, et est un peu en retraite sur ce rocher.

Deux autres restes de mur très-peu considérables sont encore de ce côté du plateau, et à son extrémité l'on voit encore deux autres portions indiquant une construction en pente : quelques restes de murs peu importants comme dimension, et en très-mauvais état, existent encore à l'ouest et au sud sur le talus.

Dans la planche 237 annexée ici, les parties hachées plus fortes dans l'entourage sont celles qui existent encore.

Le temple de Jupiter Panhellénien se composait, lors de sa fondation, d'un portique extérieur avec six colonnes de face sur douze de côté, y compris celles des angles ; d'un pronaos, d'un naos et d'un opisthodome. Il était élevé sur trois gradins apparents et sur deux ou trois autres, suivant le sol, de diverses hauteurs et saillies, enfouis sous terre et servant de fondation aux premiers.

Les gradins apparents faisaient le tour de l'édifice, s'arrêtant seulement au milieu de la façade pour livrer passage à une pente douce qui donnait accès au temple.

A l'époque de l'expédition des auteurs de l'ouvrage sur les Antiquités Ioniennes, il y avait encore en place vingt-deux des colonnes du périptère, les deux colonnes du pronaos, et cinq des assises inférieures des colonnes de l'intérieur du naos.

Lors de l'expédition de Morée, ces assises intérieures étaient déjà renversées; mais il restait encore les colonnes du pronaos et 21 des colonnes du Portique. Maintenant une de ces colonnes et l'architrave qu'elle soutenait en partie sont tombées, ce qui réduit à vingt les colonnes du périptère: ce sont les six colonnes de la façade principale, surmontées de leurs architraves, sept colonnes du côté nord, en comptant celle de l'angle, avec quatre architraves; sept du coté sud, comptant également celle de l'angle, avec cinq architraves, et deux enfin sur la face postérieure, soutenant une architrave. Une seule de ces colonnes n'a plus de chapiteaux : c'est la dernière du côté du sud.

Les traces de trois autres et de leurs cannelures sont restées empreintes sur le sol. Les colonnes du pronaos sont également encore en place, soutenant l'architrave du milieu.

Les pierres formant l'assise inférieure du mur gauche du pronaos, celles de la séparation avec le naos du côté gauche, et une autre du côté droit; celles du fond du naos dans toute sa largeur, et celles de gauche de l'opisthodome sont encore en place.

L'assise inférieure du côté sud du naos a encore une petite portion debout; les autres assises sont seulement renversées ou penchées à côté de leur place primitive.

Après cet aperçu général des constructions encore subsistantes, je vais examiner les diverses parties du temple.

GRADINS.

Les gradins sont d'une pierre calcaire d'un grain plus fin et plus serré que celui des colonnes et des architraves.

Leur construction est sensiblement régulière; les joints parfaitement exécutés. Pour faciliter leur adhérence, ils ont, ainsi que presque toutes les pierres de l'édifice, dans les parois verticales, une entaille qui varie de 1 à 2 centimètres de profondeur, et s'arrête à chaque contour à environ 10 centimètres. Ces 10 centimètres seuls sont polis, et ce sont eux qui forment l'assemblage apparent des matériaux.

Ces joints sont divisés régulièrement, c'est-à-dire que la distance

d'axe en axe des colonnes est double de la grandeur de chacune des pierres des gradins. Les colonnes d'angle étant plus serrées que les autres, la pierre intermédiaire est plus petite.

Ainsi donc la surface supérieure du gradin le plus élevé qui sert de base aux colonnes est une grande bande composée d'une suite de quadrilatères, 11 sur les deux faces principales, et 23 sur chaque face latérale, comptant deux fois les angles.

La largeur de cette bande est de $1^m,12$; la grandeur moyenne de chacun de ces carrés est de $1^m,30$; ceux qui avoisinent les colonnes angulaires n'ont que de $1^m,026$ à $1^m,05$. C'est sur cette rangée que sont posées de deux en deux les colonnes du périptère. Le deuxième gradin a les joints à cheval sur le premier et le troisième.

Au milieu de la façade principale, le gradin supérieur n'est pas interrompu; mais ceux inférieurs le sont pour donner passage à la pente-douce; ceux de fondation s'y arrêtent aussi, mais font équerre sur eux-mêmes et la contournent en formant un massif sur lequel elle repose.

PENTE-DOUCE.

Cette pente-douce, qui, lors de mon arrivée au temple, était complétement cachée sous la terre et les décombres, est composée de la même pierre que les gradins : ces matériaux sont d'une assez grande dimension. Son exécution est également très-soignée; sa largeur est de $2^m,55$; sa longueur, prise du devant du deuxième gradin, est de $4^m,790$; elle prend naissance au niveau du dallage de la place, niveau qui est le même à cet endroit que celui du bas du gradin inférieur, et s'en va en montant à 3 centimètres au-dessus du deuxième gradin.

A $0^m,505$ au-devant de ce même gradin, une petite saillie de $0^m,033$ interrompt la pente régulière de la montée, qui est un peu plus faible après cette saillie.

COLONNES DU PORTIQUE.

La pierre calcaire qui les compose est d'un grain sec et poreux, très-propre à recevoir le stuc qui les recouvre.

Les colonnes sont composées de plusieurs assises, à l'exception de deux sur la face sud et cinq de la face principale, qui sont monolithes. La colonne gauche du milieu de cette façade a deux tambours; les chapiteaux sont tous d'un morceau différent du fût.

La hauteur générale, compris le chapiteau, est de $5^m,272$. Les mensions du chapiteau sont indiquées planche 238 ci-jointe.

Elles ne sont pas placées perpendiculairement sur leurs bases; elles inclinent vers le dedans du portique de $0^m,041$ pour la hauteur totale, et de $0^m,04$ pour celle du fût; c'est-à-dire qu'un fil perpendiculairement abaissé de l'axe d'une des cannelures supérieures au-dessous du gorgerin serait, du côté intérieur, à 0,04 de distance de l'axe de la cannelure à la base de la colonne.

Les deux faces étant également inclinées, les colonnes d'angle ont donc cette pente sur les deux côtés; ce qui leur donne, vers la diagonale et pour la grandeur du fût, une inclinaison de $0^m,045$.

Le galbe est sensiblement droit; ce n'est que vers la partie supérieure et à peu près au quart de la hauteur générale, que le fût est légèrement renflé; mais cette renflure est excessivement minime, et la règle appliquée sur le reste de la cannelure s'en divise fort peu; cependant ce renflement, tel petit qu'il soit, existe sur toutes les colonnes.

Elles ont vingt cannelures dont la section horizontale est une portion de cercle insensiblement renflée aux deux extrémités; leur largeur est à la base de $0^m,16$, et la profondeur de leur flèche, $0^m,025$.

Elles conservent encore, en beaucoup de parties, des traces d'un stuc jaunâtre dont je parlerai plus tard dans la restauration.

Les fûts et les chapiteaux des quatre colonnes du milieu de la façade conservent encore les scellements des grilles fermant le portique : un dans l'abaque des chapiteaux, un dans l'échine, un dans le gorgerin, et un sur le fût.

D'autres scellements appartenant aux mêmes grilles se retrouvent encore entre ces quatre colonnes sur la partie de dallage où elles étaient posées; ils sont plus considérables que les précédents et plus ruinés; leur diamètre moyen est de $0^m,10$. Les colonnes de derrière n'ont pas de traces de scellements.

Les tambours des colonnes étaient joints entre eux par des goujons qui devaient être en bois, à en juger par la grandeur des trous qui les contenaient.

L'exécution des chapiteaux, quoique assez soignée, l'est cependant moins que celle des colonnes et des corniches : cela tient à ce que le stuc qui les recouvre a une épaisseur de $0^m,0025$, et que probablement le fini devait être donné seulement à ce stuc qui existe encore en beaucoup d'endroits : j'en parlerai plus tard.

L'échine tient, pour ainsi dire, le milieu entre celle des chapiteaux de Pœstum et celle du temple de Thésée. Sans avoir la lourdeur de la première, elle n'a pas encore la finesse de la seconde; la

courbe du lobe est moins droite et moins camarde que dans les chapiteaux des plus beaux temps de l'art grec.

ARCHITRAVES.

Composées de gros blocs de pierre calcaire, elles vont d'une colonne à l'autre, et sont divisées en deux sur leur épaisseur, ainsi qu'elles le sont au Parthénon, au temple de Bassæ, etc. Cette épaisseur totale est de $1^{m},012$, et chacune des pierres en a environ la moitié. Leur hauteur générale est, y compris le ténia, de $0^{m},845$; elles sont en retraite sur les abaques des chapiteaux, de $0^{m},10$ en dedans et en dehors du portique.

Les faces sont verticales, le filet général et le petit sous les triglyphes, sont légèrement concaves, afin de donner des arêtes plus vives.

Les deux pierres qui composent ces architraves sont reliées entre elles par des scellements qui étaient en fer, ainsi que l'attestent quelques débris de ce métal qui y sont encore attachés.

Aux angles, la pierre de derrière est taillée en biseau ayant la ligne de joint sur la diagonale ; celle de devant est taillée carrément et passe devant celle des côtés latéraux.

Les courbes remarquées au Parthénon, au temple de Thésée, etc., ne se retrouvent pas ici : les lignes sont horizontales : il y a même au milieu une petite différence de $0^{m},002$ en contre-bas ; mais cette différence provient sans doute d'un affaissement motivé par le poids plus considérable supporté dans cet endroit.

La partie intérieure de l'architrave est ornée d'un bandeau de $0^{m},10$ de hauteur sur $0^{m},02$ de saillie : sur la face supérieure, se trouvent les trous de scellement qui servaient à la relier avec la frise qu'elle soutenait ; ils ont $0^{m},21$ de profondeur, autant de longueur et $0^{m},10$ de largeur. D'après ces dimensions, les goujons qu'ils devaient contenir étaient en bois.

DALLAGE DU PORTIQUE.

Il existe en place en grande partie, couvert de terre et de décombres dans les côtés nord et est, à nu dans presque toute la partie sud, et complétement découvert à l'ouest.

Il est formé de blocs de pierre de l'épaisseur des gradins supérieurs, c'est-à-dire de $0^{m},385$, de $0^{m},81$ à $0^{m},82$ de large, et d'une longueur moyenne de $0^{m},90$, disposés sur deux bandes. Il divise les

portiques en deux, dans le sens de la largeur, par un joint continu: les autres sont placés plus ou moins régulièrement.

Immédiatement après la seconde bande, commencent les deux petits gradins sur lesquels sont élevés au-dessus du sol du portique le naos, le pronaos et l'opisthodome; ils font le tour de ces trois parties en les affleurant presque; leur hauteur générale est de $0^m,213$. Le gradin inférieur est de $0^m,078$ sur une saillie de $0^m,09$; le supérieur, de $0^m,135$, saillant au droit des colonnes du pronaos et de l'opisthodome, de $0^m,06$ au fond de la cannelure et de $0^m,025$ sur les murs latéraux.

Ils sont d'une parfaite exécution, très-bien conservés et taillés dans la même pierre; la grandeur du plateau qu'ils forment est de $8^m,08$ sur $22^m,30$.

PRONAOS.

Sa largeur, prise entre les deux murs latéraux, est de $6^m,41$; sa profondeur, $3^m,45$ entre le mur de séparation du naos et les colonnes qui le ferment. Ces dernières sont composées chacune de six assises, non compris celle du chapiteau, et ont vingt cannelures : pris du fond de ces cannelures, leur diamètre inférieur est de $0^m,85$, le supérieur, de $0^m,640$; leur hauteur générale est de $5^m,07$; celle du chapiteau, compris les filets du gorgerin, $0^m,589$.

Elles sont d'une bonne exécution et peu dégradées, sauf le côté de l'intérieur où des entailles ont été faites à chaque joint, ce qui laisse voir le trou de scellement qui servait à mettre le goujon de reliement des tambours.

Elles ne sont pas non plus placées perpendiculairement sur leur base, mais inclinées de deux côtés : le premier, vers l'intérieur du portique, de $0^m,005$ pour la hauteur générale; et l'autre inclinaison a lieu par rapport entre elles, de $0^m,0025$ pour chacune.

Ainsi que les colonnes de la façade, elles conservent les trous de scellement des grilles, tant sur les fûts que sur les chapiteaux. Le galbe en est aussi le même, c'est-à-dire sensiblement droit et légèrement renflé à la partie supérieure.

Elles sont d'une proportion plus élancée que les colonnes extérieures, mais ont du reste le même caractère, pour le nombre, la forme des cannelures et pour la composition du chapiteau, couvert aussi d'un stuc pareil. Les moulures du chapiteau sont toujours l'abaque, l'échine, trois filets, le gorgerin et trois autres filets taillés en biseau : ces derniers marquent bien le caractère et l'époque du

temple, puisque ceux de ce temps ont toujours ces trois filets, qui ne se retrouvent plus dans ceux de l'époque plus récente du Parthénon, du Théséion, de Bassæ, etc.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les colonnes sont posées sur deux degrés, dont les joints sont disposés comme ceux extérieurs, c'est-à-dire qu'elles portent sur des dés quadrangulaires égaux à ceux qui remplissent les entre-colonnements.

Sur cette partie de dallage sont conservés les trous de scellement qui soutenaient les montants des grilles : ils sont au nombre de trois pour l'entre-colonnement milieu, ce qui indique une grille à deux battants; et de deux seulement pour les autres entre-colonnements, d'où il suit que ces parties étaient fixes.

Ils sont comme ceux de la façade et ceux de la porte du naos, en retraite sur l'axe des colonnes et sur les scellements du fût; cette retraite est de 0m,18 jusqu'au milieu du trou.

Les murs qui formaient le tour du pronaos n'existent plus que dans l'assise inférieure, divisée en quelques endroits en deux épaisseurs : celle qui formait la partie basse de l'ante de gauche n'est plus en place; seulement les traces de cette ante existent encore sur le dallage qui la soutenait; elles font voir qu'elle était moins large à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Un degré de 0m,38 de hauteur élève pour l'instant le naos au-dessus du sol du pronaos. Mais sur le devant de ce degré sont conservées encore des traces de marches qui indiquent que l'entrée du naos se faisait au moyen de deux degrés.

Une entaille assez considérable, et qui servait à mettre sans doute un socle en marbre, se trouve au bas des faces des tableaux de la porte. Une autre se trouve aussi sur le chambranle de cette porte du côté du pronaos.

Le sol du pronaos est un peu au-dessous du sol des colonnes de 0m,024; cette petite saillie est divisée elle-même en deux épaisseurs; la supérieure était visible; la seconde était remplie par un stuc de 0m,006 d'épaisseur, d'une conservation parfaite en beaucoup d'endroits, d'une grande dureté, et peint en vermillon d'un ton très-franc.

Lorsque je retirai la terre et une partie des décombres qui le couvraient, ce stuc, sans doute atteint par l'humidité, déteignait légèrement en le frottant; mais le lendemain, toute humidité ayant disparu, la couleur était très-adhérente et ne s'attachait plus au doigt lors du frottement. Cette couleur a sur le stuc une épaisseur très-sensible.

Je n'ai trouvé sur sa surface aucune trace de dessins ni d'autres tons; cependant il serait possible qu'il y en eût existé, mais que ces tons, peints sur l'autre, eussent été détruits par le temps.

NAOS.

Dans sa largeur il se divise en trois parties : deux bas côtés qui portaient les colonnes inférieures, et le milieu un peu en contre-bas où était placée la statue.

Le dallage du côté gauche existe encore complétement; celui de droite conserve aussi quelques parties en place. Un joint continu divise chacun de ces bas côtés en deux parties égales; d'autres joints perpendiculaires à celui-ci sont placés irrégulièrement.

C'est sur la tranche de dallage qui touche au milieu du naos que se trouvaient posées les colonnes intérieures qui sont maintenant renversées près de la place qu'elles occupaient; elles n'ont laissé aucune trace sur le sol.

La partie en contre-bas du milieu est dallée comme les deux autres; seulement sa surface est recouverte d'un stuc très-épais, de la même nature que celui du pronaos, et, comme lui, peint en vermillon : il est très-bien conservé en différentes places et était complétement recouvert de terre et de débris. Ainsi que celui du pronaos, il se délayait lors de la première découverte et était devenu indélébile le lendemain; son épaisseur est plus grande et a près d'un millimètre.

Cette portion peinte du naos s'arrête sur une petite bande distante de 0m,29 des saillies latérales, et au-devant de la porte à une autre saillie très-petite.

Un peu au dedans de cette porte, du côté du naos, se retrouvent les trois trous de scellement qui servaient à en tenir les montants et à la fermer au milieu; celui intermédiaire est moins profond que les autres, mais de dimension plus considérable comme surface.

Les assises inférieures du mur du naos sont renversées; la dernière de gauche seulement, divisée en deux sur l'épaisseur, conserve encore en place une partie de cette demi-épaisseur. Les autres blocs ont 1 mètre de hauteur depuis le sol du dessus des petits gradins ; leur largeur est de 0m,81, leur longueur de 1m,70.

A 0m,20 du dessus de ces assises, et du côté intérieur, est une rangée de trous espacés irrégulièrement et qui ont dû être faits à une époque postérieure.

Les colonnes intérieures du premier et du second ordre et l'architrave qui les séparait, sont renversées dans le naos. A droite de la porte du fond et au-devant du mur de séparation est un petit autel en pierre avec un trou carré au milieu de la face supérieure.

Le mur de séparation du naos et de l'opisthodome, complet dans son assise inférieure, est divisé sur son épaisseur en deux parements reliés par des scellements.

OPISTHODOME.

Le sol de l'opisthodome est le même que celui du pronaos, au niveau du petit gradin supérieur : le même degré qui existe pour descendre du naos dans le pronaos existe donc également pour descendre dans l'opisthodome; seulement il n'y a pas de trace de seconde marche. La communication entre ces deux parties du temple se fait par une porte plus petite que celle de l'entrée et placée irrégulièrement par rapport à l'axe; elle est beaucoup plus à droite. Un petit champ d'une saillie de $0^m,03$ se trouve sur le milieu du seuil.

Le mur de gauche a son assise inférieure renversée un peu en dehors; mais les deux parements qui la composent ne sont presque pas disjoints; un grand refend de très-peu d'épaisseur existe sur le dedans de cette assise et est coupé par le haut.

De chaque côté de la petite porte sont placées des espèces de tables également en pierre, d'une parfaite exécution; elles se composent d'un dé soutenant une plaque avec deux petits bandeaux, et de deux autres tablettes perpendiculaires qui la flanquent à droite et à gauche.

Les tablettes extérieures touchent les murs latéraux de l'opisthodome; et couvrent une grande partie du refend dont j'ai parlé.

Cette partie du temple est dallée à peu près régulièrement. La bande qui était sous les deux colonnes est symétrique à celle du pronaos; ces deux colonnes sont renversées, mais les traces de leurs bases sont parfaitement conservées avec leurs vingt cannelures.

Les deux petits gradins se retrouvent à la même distance de ces traces que ceux du devant des colonnes du pronaos.

Quant aux autres fragments encore existants, mais qui ne sont plus à leur place primitive, j'en parlerai dans la restauration.

CHARLES GARNIER.

(La suite prochainement.)

MÉMOIRE

SUR

L'AGORA D'ATHÈNES ET SUR L'EMPLACEMENT DU THOLUS.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Après tant de travaux qui ont été faits sur la topographie de l'ancienne Athènes par les savants les plus recommandables, dont la plupart étaient allés interroger les magnifiques ruines de la cité de Minerve, il semble étonnant que l'on en soit encore à discuter l'emplacement, non pas de tel ou tel monument, mais de l'Agora elle-même (1), centre de la cité et des affaires, lieu de réunion du peuple, place illustrée par d'impérissables souvenirs, et où étaient agglomérés une foule de monuments dont la mention revient à chaque instant dans les auteurs. C'est en vain que Pausanias décrit en détail ce lieu célèbre et toutes les richesses artistiques qu'il contenait; sa description nous laisse incertains sur le fait capital; et les archéologues, en désaccord sur le point de départ de l'ancien voyageur, ne peuvent s'entendre non plus sur toute la suite de son itinéraire.

De la question de l'Agora, en effet, dépend en grande partie la détermination des quartiers d'Athènes; c'est le centre autour duquel converge toute la topographie de cette ville. Et il ne s'agit pas seulement des quartiers et des dèmes urbains; il s'agit d'un grand nombre de monuments et d'habitations célèbres dont l'emplacement est étroitement lié à celui de l'Agora. La maison de Thémistocle, celles où habitèrent Phocion, Callias, Timon le misanthrope, Eschine l'orateur, celle où naquit Platon; l'observatoire de l'astronome Méton, le tombeau de Cimon, le gouffre où l'on jetait les condamnés, le tombeau de Thucydide, les temples d'Hercule Averruncus, de Diane Conseillère, les antiques demeures de Méla-

(1) *So dass also der Platz derselben noch immer nicht ganz feststeht* (Forbiger, Handbuch, etc., t. III, p. 936, note 44, extr.).

nippe fils de Thésée, d'Eurysacès fils d'Ajax, devenues des sanctuaires consacrés à ces héros; le conservatoire national de musique, le théâtre de Collyte, où Eschine jouant Œnomaüs fut si mal accueilli; tous ces lieux, tous ces monuments, situés dans les quartiers de Mélite et de Collyte, que l'on sait avoir été contigus à l'Agora, ne peuvent être déterminés approximativement que si on s'assure d'abord de l'emplacement de l'Agora. Ils en sont, si je puis dire, les satellites. Ainsi, l'Agora d'O. Müller et de MM. Leake et Ross, placée vers le Théseïon, entraîne au nord tout Mélite et Collyte avec le tombeau de Cimon, le Barathre et le reste (1); celle de MM. Forchhammer, Kiepert, Forbiger, au contraire, détermine ces quartiers à l'ouest de l'acropole. (Voy. la pl. 239 ci-jointe.)

A l'Agora même tenaient en outre un grand nombre de monuments civils et religieux qui suivent la même fortune. Tout autour se trouvaient disposés : le portique où l'archonte-roi exerçait sa magistrature; celui des douze dieux ou de Jupiter Libérateur, avec des peintures d'Euphranor, relatives à la bataille de Mantinée, et sur un emplacement dont la consécration remontait jusqu'à Amphictyon; le temple d'Apollon Paternel, avec des statues de Léocharès et de Calamis; le sanctuaire de Cybèle, œuvre de Phidias, et où Diogène avait son tonneau; le palais où le sénat tenait ses séances, et qui avait été orné par Pisias, Lyson, Protogène; le Tholus où les prytanes résidaient en permanence pour veiller sur la cité; le temple de Mars, dont les statues étaient d'Alcamène et des fils de Praxitèle; le temple de Vulcain; celui de Vénus-Uranie avec l'image de la déesse, par Phidias; et à côté de tous ces édifices, qui formaient à l'Agora une ceinture de chefs-d'œuvre, se voyaient encore les statues de Conon, de Timothée, d'Evagoras, d'Hadrien, des douze héros éponymes, d'Amphiaraüs, de Lycurgue, de Callias, de Démosthènes, d'Hercule, de Thésée, de Pindare, d'Harmodius et d'Aristogiton, de Brutus et Cassius, de tous les héros enfin dans l'image desquels Athènes contemplait sa grandeur. A l'intérieur de l'Agora s'élevait le Pœcile, où les artistes les plus célèbres avaient à l'envi exprimé par le marbre ou sur des tableaux tous les hauts faits de leur patrie, et où Zénon exposa la philosophie la plus sublime qui soit sortie de la bouche des hommes. Les mille archers Thraces, qui servaient de garde munici-

(1) Voy. O. Müller, Zusätze zu Leakes *Topographie*, p. 460 sq.; Leake, *On some disputed positions*, p. 192; Ross, τὸ Θησεῖον, p. 20. M. le colonel Leake avait d'abord été d'une tout autre opinion, mais il a fini par se ranger à l'avis d'O. Müller.

pale à Athènes; la tribune des ventes publiques (1), et la pierre d'où le héraut criait les enchères; la porte triomphale élevée en mémoire de la défaite de Cassandre; l'Hermès Agoræos consacré par les tribus réunies; la ligne des Hermès, sur chacun desquels était inscrite une sentence morale; l'enceinte réservée où le peuple allait déposer les coquilles de l'ostracisme (2): tout cela se trouvait encore dans la place publique. On y voyait aussi l'autel des douze dieux, qui était, dit M. Raoul Rochette, comme le *milliarium aureum* de la Grèce, et le point de départ de toutes les routes (3); l'autel de la Valeur, celui de la Renommée, celui de la Pudeur, et enfin le plus fameux de tous, l'autel de la Pitié, refuge des malheureux et digne monument du caractère de cette nation d'élite, chez qui l'amour de la gloire enfantait le courage, et dont les vertus guerrières savaient s'allier aux sentiments les plus purs et les plus généreux de la nature humaine.

Que si on se représente maintenant tous les événements dont cette place fut le théâtre et que l'histoire nous rapporte; si on songe à tout ce peuple qui s'y pressait autour des orateurs, des charlatans, des philosophes, des nouvellistes; aux tragédies qui l'ensanglantèrent, aux grandes actions qui l'ennoblirent; si on se figure tous les mouvements tumultueux qui l'agitaient, les boutiques des marchands qui, à ce qu'il semble, l'encombraient (4); les allées et venues des acheteurs, des plaideurs affairés, des promeneurs oisifs; les assemblées populaires qui s'y tenaient souvent, les processions solennelles qui, à des jours marqués, la traversaient, les réunions des citoyens en armes que l'on y convoquait en temps de guerre (5); les sycophantes y suspendant leurs délations à un peuplier noir, devenu célèbre pour cette cause; la foule entourant les colonnes où l'on affichait les lois proposées; le sénat

(1) Πρατὴρ λίθος, cf. Hesych., v. Κύκλος; Pollux, III, 78. *Adde* Wallon, *Hist. de l'esclav.*, t. I, p. 173.

(2) Plutarq., Aristide, 7; Pollux, VIII, 20; *Etym. M.* v. ἐξοστρακισμός; Pseudo-Plutarch., vit. X rhet. in *Demosth.*, p. 847, A.

(3) Raoul-Roch., *Journ. des sav.*, octobre 1851. C. Herodot., II, 7; *Corp. inscr.*, n° 525; O. Müller, art. *Attica* de l'Encycl. d'Ersch et Gruber. Ce mille d'or s'appelait aussi l'*Umbilicus Romæ;* il était placé *in capite fori* (Plin., *H. N.*, III, 9), et au pied du temple de Saturne, *in foro sub æde Saturni* (Suet. Otho, 6; cf. Plut. Galba, 25; Tacit. *Hist.*, I, 27).

(4) C'est ainsi qu'on peut s'expliquer l'action singulière des magistrats qui, à la nouvelle de la prise d'Élatée, et sous le coup d'un événement qui allait réclamer le concours de tout le peuple, mirent le feu aussitôt aux baraques des marchands, probablement dans le but de débarrasser l'Agora. Voy. Démosth. de Coron, § 53.

(5) Andocid., *De myster.*

des Cinq-Cents se rendant à une convocation dans le Bouleuterion, ou les aréopagites se réunissant au Portique royal ; toutes ces scènes enfin et mille autres de la vie d'un peuple qui vivait sur la place publique, on regrettera assurément de ne pouvoir attacher ces grands souvenirs à un lieu déterminé ; on souhaitera de replacer par la pensée tous ces monuments à l'endroit même où ils s'élevaient, de faire revivre l'ombre du passé, et de ranimer l'Agora déserte. Ainsi, les récits de l'histoire recevraient de la réalité des lieux une lumière nouvelle et un charme plus attachant.

Un commun destin semble avoir réuni dans le même oubli le Forum romain et l'Agora d'Athènes ; et ces deux places célèbres, qui furent successivement le centre et le cœur du monde antique, ont fini par ne plus être même reconnues du voyageur. Le Forum, qui, depuis les dévastations de Robert Guiscard (1), avait perdu jusqu'à son nom, n'était encore, au commencement de ce siècle, connu que sous l'appellation de Champ aux Vaches (*Campo Vaccino*); il était redevenu semblable à ce qu'il était quand, pour la première fois, les Troyens d'Énée y furent reçus par le vieil Évandre l'Arcadien :

Enfin s'offre à leurs yeux la Roche tarpéienne,
Ce futur Capitole où la grandeur romaine
Étalera son marbre et ses colonnes d'or :
Des ronces, des buissons le hérissent encor.
. . . .
Quelques troupeaux erraient dipersés dans ces plaines,
Séjour des rois du monde et des pompes romaines ;
Et le taureau mugit où d'éloquentes voix
Feront le sort du monde et le destin des rois (2).

(*Traduct. de Delille.*)

C'est là qu'on déposait les décombres et les immondices de Rome, qui, avec le temps, s'y étaient accumulés jusqu'à une hauteur de

(1) En 1080.

(2) Hinc ad Tarpeiam rupem et Capitolia ducit,
Aurea nunc, olim sylvestribus horrida dumis.
. . . .
Passimque armenta videbant
Romanoque foro et lautis mugire Carinis....

(*Énéid.*, VIII, v. 347 et 360).

La condition présente du Forum est décrite dans les vers suivants :

Come tutto mutò! quasi in deserto
Quivi tacito è il giorno, ed è tremendo

24 pieds. Aujourd'hui encore, malgré les déblaiements opérés d'abord par l'administration française, et continués par les souverains pontifes (1), malgré les recherches de Nardini, du professeur Nibby, de MM. Féa, Canina, Piale, Bunsen, et de plusieurs autres antiquaires, on n'a point déterminé ses limites ni la place de ses monuments, et on se demande où était la tribune d'où parla Cicéron. Mais du moins l'on connaît en général l'emplacement du Forum romain; on possède quelques ruines de ses monuments : le temps a sévi avec plus de rigueur contre l'Agora d'Athènes, dont la place est encore cherchée, et qu'aucun monument, aucun souvenir ne rappelle et ne fixe.

Aidé par les recherches antérieures des savants les plus recommandables, et en particulier par celles que M. Raoul-Rochette a fait paraître dans le *Journal des Savants*, en 1851 et au commencement de 1852 (2); guidé en outre par les souvenirs et les notes d'un long séjour à Athènes, j'ai consacré mes efforts à cette question de l'Agora, et je serai heureux si mon travail contribue à l'éclaircissement d'un point si important de la topographie d'Athènes.

INTRODUCTION.

La description de Pausanias, la seule qui soit détaillée et suivie, a été le guide auquel se sont adressés tous les savants qui se sont occupés de la question de l'Agora. Ce voyageur, après avoir parcouru et décrit le Pirée, Munychie, Phalère, se rend à Athènes (3), où il entre par une *porte* qu'il ne nomme pas et qui reste indéterminée. De cette porte, il marche *vers le Céramique*, en passant devant un certain nombre de monuments sur l'emplacement desquels on est fort en désaccord. Arrivé à la grande voie du Céramique et au *Portique royal*, il décrit en détail, à partir de ce portique, toute la partie du Céramique qui était précisément l'Agora. Puis, il parle de l'*Odéon* et de la source *Callirrhoé*. La description géné-

Come la notte; nè v'ha chi si mova
Tranne il pastore che vi mena il gregge.
Il viator che da remota terra
Ivi si trasse a meditar, contempla
Le superbe ruine, e dice in cuore
« Qui fu il Foro romano. »

(1) Principalement en 1827.
(2) Voy. *Journ. des sav.*, numéro de mai 1851 et suiv.; et janv. 1852.
(3) Paus., I, 1 et 2.

rale de l'Agora, dans Pausanias, est donc comprise *entre le Portique royal et l'Odéon*, voisin de l'Enneakrounos, c'est-à-dire qu'elle commence au chapitre III du livre Ier, et s'étend jusque vers la fin du chapitre VIII. De longues digressions historiques sont mêlées à cette description et ne contribuent pas à sa clarté. Après avoir décrit Callirrhoé et les sanctuaires voisins de cette fontaine, Pausanias revient à l'Agora, et y signale encore plusieurs monuments, entre autres le *Pœcile :* cet appendice commence vers la fin du chapitre XIV, et va jusqu'au n° 2 du chapitre XVII. Il est question ensuite du *gymnase de Ptolémée* et du *temple de Thésée*, puis des autres quartiers d'Athènes, et nous n'avons plus affaire à l'Agora.

Il est important, dans tout ce récit de Pausanias, de bien retenir que chez lui le mot *Céramique* a la même valeur que le mot *Agora,* parce qu'il ne décrit que la partie du Céramique qui formait l'Agora. Sur ce point il n'y a pas de contestation, et nous possédons une foule de passages des auteurs anciens, où nous voyons mentionnés, comme se trouvant dans l'Agora, les monuments que Pausanias dépeint dans sa description du Céramique. Ainsi, le portique de Jupiter Libérateur ou des douze dieux est mis dans l'Agora par Xénophon (1); les statues de Conon et Timothée y sont aussi dans Æmilius Probus; celle de Démosthènes dans Plutarque (2), celle de Lycurgue l'orateur dans le décret d'érection, celles d'Harmodius et d'Aristogiton dans Aristophane (3), Aristote et Lucien. Il en est de même de tous les autres monuments, mis par Pausanias dans le Céramique, et sur lesquels il serait trop long de tout citer.

Ces nombreux passages des auteurs anciens prouvent en même temps que la partie du Céramique qui, sous Pausanias, était l'Agora, n'était pas une Agora nouvelle et différente de l'ancienne, et qu'*il n'y eut jamais à Athènes deux Agoras distinctes*, l'une qui aurait été l'ancienne Agora d'Athènes libre, et l'autre qui aurait été établie à l'époque romaine et très-loin de la précédente (4). On conçoit à peine que cette théorie ait pu être imaginée et se soit longtemps soutenue parmi les antiquaires, lorsqu'on voit que les objets indiqués dans l'Agora ancienne par les auteurs contemporains, sont précisément les mêmes qu'indique Pausanias dans l'Agora de son temps. Sur ce point, du reste, je n'ai qu'à ren-

(1) Xénoph., *Écomom.*, chap. VII.
(2) Plutarq., *Démosth.* extr.
(3) Aristoph., *Eccles.*, v. 679.
(4) Leake, *Top.*

voyer le lecteur aux réflexions de M. Raoul-Rochette, dans le *Journal des Savants*, mai 1851, où ce savant a porté à la prétendue nouvelle Agora, jadis inventée par Meursius (1), et à la prétendue porte de cette imaginaire Agora (2), un coup dont elles auront bien de la peine à se relever.

Mais ce ne sont là que des difficultés préliminaires, et sur lesquelles aujourd'hui il n'y a plus guère de dissentiment. Ce qui rend le problème vraiment ardu, et ce qui laisse la question en suspens, c'est que dans toute cette suite de monuments que Pausanias signale *depuis la porte* par où il entre, laquelle est elle-même inconnue, *jusqu'à la fontaine Callirrhoé*, il n'y a pas un seul point sur l'emplacement duquel on ait des notions certaines. *Dans tout ce parcours, où l'Agora se trouve comprise, il n'y a rien qui nous guide.* On ne sait ni par où entre Pausanias, ni quelle direction il suit, ni où se trouvaient tous ces portiques, tous ces temples, toutes ces statues qu'il énumère, tant sur le chemin de la porte à l'Agora, que dans l'Agora elle-même. L'Odéon, voisin de l'Enneakrounos (voy. le plan ci-joint pl. 239), et qui déjà ne fait plus partie de l'Agora, est, dans cet itinéraire, le premier point de repère dont la connaissance nous soit acquise aujourd'hui d'une manière certaine. Mais ce secours ne peut suffire pour déterminer une *vingtaine de monuments* qu'il décrit avant d'arriver à l'Odéon.

On ne peut donc espérer résoudre le problème qu'en essayant de déterminer, ou la situation de *la porte* par laquelle entre l'ancien voyageur, ou l'emplacement de *l'un des monuments* qu'il rencontre sur le chemin de cette porte à l'Enneakrounos. On aurait ainsi un jalon sur cette longue route, et avec ce point d'appui, en s'aidant de quelques autres *renseignements puisés dans les auteurs* anciens, on pourrait retracer son *itinéraire* tout entier et reconstruire l'Agora. Ainsi l'ont compris tous ceux qui se sont occupés de la topographie d'Athènes. Les uns ont cherché à déterminer la porte par où entra Pausanias, les autres à retrouver les vestiges de quelqu'un des monuments qu'il rencontre avant d'arriver à l'Odéon et à l'Enneakrounos; d'autres enfin ont entrepris de se procurer l'un et l'autre de ces secours, et de déterminer à la fois, et la porte d'entrée, et l'un ou même plusieurs des monuments intermédiaires. Tous ont abouti à placer l'Agora soit au *nord*, soit

(1) Meurs., *Ceramicus geminus*.

(2) C'est cette porte qui devient, dans Forchhammer, la façade d'un temple d'Athéné-Archégétis. Voy. pl. 239 ci-jointe.

à l'*ouest* de l'Acropole ; et divergents sur la façon dont s'étendait cette place publique, ils ont néanmoins été unanimes à la faire arriver *jusqu'au col qui unit l'Aréopage à l'Acropole.*

L'examen détaillé que j'ai fait de ces divers systèmes dans la première partie (1) de ce travail, m'ayant conduit à ne reconnaître dans aucun d'eux toutes les garanties de certitude que réclame un pareil sujet, je vais aborder la portion la plus difficile de ma tâche, et présenter la solution qui m'a été suggérée par mes recherches et par l'examen des lieux.

Ce mémoire comprendra trois chapitres bien distincts. Dans le premier, je chercherai à *déterminer l'un des monuments* que Pausanias signale dans l'Agora avant d'arriver à l'Odéon et à l'Enneakrounos; dans le deuxième, j'essayerai de montrer par les textes dans quelle situation se trouvait *l'Agora par rapport à l'Acropole;* dans le troisième enfin, je reconstruirai avec les deux données précédentes toute la *marche de Pausanias* et toute la disposition de l'Agora, conformément à l'ensemble des conditions qui nous sont imposées, tant par Pausanias lui-même que par les autres textes anciens. Ces trois subdivisions, quoique distinctes, sont corrélatives, et convergent toutes trois vers une même conclusion, qui est celle-ci : *l'Agora*, *avec tous ses monuments*, *était au sud de l'Acropole.*

CHAPITRE PREMIER.

Situation de l'Agora au sud de l'Acropole, prouvée par l'*emplacement du Tholus*.

Sur les dix-huit monuments principaux que Pausanias rencontre depuis son entrée en ville jusqu'à la fontaine Callirrhoé, le *Tholus* se présente le treizième; il avoisine le Bouleuterion et la statue d'Amphiaraüs, qui sont en rapport de proximité avec le Metrôon et le temple de Mars, lesquels se lient eux-mêmes avec les autres monuments de l'Agora par des dépendances mutuelles bien avérées et bien connues. Il s'ensuit que si nous parvenons à déterminer l'emplacement exact du Tholus, ou ce qui serait mieux, à retrouver le Tholus lui-même, la question de l'Agora aura fait un grand pas. C'est à ce résultat que je vais d'abord tâcher d'arriver.

(1) Cette Ire partie, qui n'a pas été lue à l'Académie des Inscriptions, sera publiée ultérieurement.

Voici en quels termes Pausanias (1) parle de ce monument : « Près du Bouleuterion ou sénat des Cinq-Cents, est ce qu'on appelle le Tholus ; là, sacrifient les prytanes. Il y a quelques statues « d'argent de moyenne grandeur ; et, plus haut, sont érigées les « statues des héros, d'où les tribus athéniennes ont pris leurs « noms. » C'est là tout ce que Pausanias nous apprend du Tholus. Son silence et celui des autres auteurs anciens donne lieu de supposer que cet édifice ne comportait pas le même luxe d'architecture que les autres. Nous ne voyons ici ni portiques, ni colonnes, ni chefs-d'œuvre de sculpture, ni peintures, ni rien de ce qui caractérisait d'ordinaire les monuments d'Athènes. Aucun architecte, aucun artiste n'est nommé. Nulle part non plus on ne trouve consignées l'époque et les circonstances de la fondation de l'édifice.

Le Tholus était pourtant, par sa destination, *l'édifice civil le plus important d'Athènes*. C'est là que se réunissaient les chefs des dix tribus, présidents du conseil souverain de la cité et des assemblées populaires, et qui, *toujours en permanence dans ce lieu*, concentraient en leurs mains, sous le nom de *prytanes*, de proëdres et d'épistates, tous les pouvoirs délégués par la constitution au sénat des Cinq-Cents (2). Ils proposaient aux assemblées les matières dignes d'être discutées, dirigeaient les délibérations, recueillaient les suffrages du peuple, rendaient des édits qui avaient force de loi durant un an, et *tenaient sous leur garde le sceau de la nation, les clefs de la citadelle et celles du trésor public*; ils examinaient les comptes des magistrats, surveillaient l'administration de la flotte, connaissaient des crimes non prévus par les lois, et avaient droit de faire arrêter les citoyens qu'ils soupçonnaient de conspirer contre l'État (3). Auprès d'eux étaient accrédités les ambassadeurs étrangers (4). En un mot, c'était la première magistrature politique de la nation, comme l'Aréopage en était la première magistrature judiciaire, et l'Archontat la première magistrature administrative. Plutarque a pu dire que le pouvoir exercé par les *prytanes* et celui de l'*Aréopage* étaient les deux ancres qui retenaient le vaisseau de

(1) Paus., I, 5, 1.

(2) Plutarq., *in Solon*. Xen., *Mem.*, 1. Harpocr., v. πινάκια. Pollux, VIII, § 95, etc. Ubbo Emm., *de Rep. Athen.* Pet., *Leg. att.* Voy. d'Anacharsis, chap. XIV.

(3) Δεῖ αὐτοὺς βουλεύεσθαι πολλὰ μὲν περὶ τοῦ πολέμου, πολλά τε περὶ φόρου χρημάτων, πολλὰ δὲ περὶ νόμων θέσεως, πολλὰ δε περὶ τῶν κατὰ πόλιν ἀεὶ γιγνομένων, πολλὰ δὲ καὶ τοῖς συμμάχοις, καὶ φόρον δέξασθαι, καὶ νεωρίων ἐπιμεληθῆναι, καὶ ἱερῶν (Xenoph.).

(4) Poll., VIII, § 96.

l'État, même dans la tempête. C'étaient les deux forces qui contre-balançaient la puissance du *Pnyx*, et ces trois institutions, toutes trois aussi anciennes que la démocratie attique, en formaient la grandeur et la durée.

Aussi semble-t-il que, par suite du respect imprimé aux choses anciennes, les lieux qui les représentaient, c'est-à-dire *le Pnyx*, lieu des assemblées populaires, le rocher de *l'Aréopage* et *le Tholus*, où les prytanes sacrifiaient, prenaient leurs repas et siégeaient en permanence (1), aient tous trois été également conservés dans leur forme primitive, sans que les âges suivants aient cru devoir effacer par des constructions nouvelles l'empreinte auguste et vénérable de leur haute antiquité. De même qu'au Capitole romain on conserva toujours le toit de chaume de Romulus (2); ainsi à Athènes l'Aréopage avait encore, au temps de Vitruve, son toit de boue, et aujourd'hui même son antique tribune et son roide escalier taillés dans le roc subsistent, toujours respectés; le Pnyx est empreint du même caractère archaïque; et nous allons voir que le Tholus des prytanes garde aussi, lui, la marque à jamais ineffaçable de l'art grossier, mais puissant, de la plus haute antiquité.

Des trois collines, ou, pour dire plus justement, des trois nobles rochers qui entourent à l'ouest le rocher sacré de Minerve, l'un, comme on sait, reçut le tribunal de l'Aréopage, l'autre la tribune des assemblées populaires; le troisième, qui est le mont Musée, semble avoir eu en partage le lieu où résidaient les magistrats suprêmes.

Ce lieu, célèbre chez les anciens sous le nom de *Tholus*, et connu aussi sous celui de Σκιάς (3), devait à sa forme particulière cette double désignation, dont il est facile encore actuellement de vérifier l'exactitude. On sait quel est le sens de Σκιάς; les lexiques le définissent ainsi : Σκιάς : *umbraculum fornicatum;* le mot Θόλος est défini : « Camera fastigiata rotunda (*Athenis*); locus in « quo prytanes cœnabant; ædificium rotundum ad vasa reponenda; « locus in balneis in quo sudor elicitur (4). » Le Tholus était donc une *chambre voûtée et ronde*, *semblable à cette arrière-salle qui*, *dans*

(1) Hesych., v. Θόλος. Paus., I, 5, 1. Suid. in Σκιάς. Ammon. ap. Harpocr., v. Θόλος.

(2) T. Liv., V, 53.

(3) Suid., v. Σκιάς. *Corp. inscr.*, n° 123. Ammon. ap. Harpocr., *l. c.*

(4) *Lexicon Græco-latinum manuale, ex opt. libris concinnatum.* Edit. ster. Lipsiæ, Tauchn., 1830.

les bains, *servait d'étuve;* on le comparait aussi à un *bonnet phrygien*, « rotunda domus, pilei instar (1). »

Cette construction, telle précisément qu'elle vient d'être décrite, existe encore.

Pas plus que les deux siéges et l'escalier de l'Aréopage, pas plus que la tribune et le mur du Pnyx, elle n'a pu subir d'altération, parce qu'elle défie toutes les démolitions, et qu'elle est aussi éternelle que le rocher lui-même, dans lequel elle est taillée. L'assertion que j'avance ici est très-grave, et a besoin, pour être admise, d'être entourée de la plus parfaite évidence. Elle est si contraire aux idées reçues et aux systèmes sanctionnés par les noms les plus imposants, sur tout ce qui regarde la topographie d'Athènes, que j'ai hésité longtemps à la produire. Toutefois, je ne puis résister à la conviction que je me suis faite sur ce point, comme sur toute la question de l'Agora, qui en dépend; et je prie que l'on veuille bien suspendre son jugement jusqu'après l'entier exposé de mes preuves, que je vais fournir avec toute la brièveté que me permettra un pareil sujet.

La principale sera naturellement de reproduire le dessin et le plan géométrique de la construction dans laquelle je reconnais « le Tholus, c'est-à-dire cette *chambre voûtée et ronde*, *représentant la forme du bonnet phrygien*, *et semblable à l'arrière-salle qui*, *dans les bains*, *servait d'étuve.* » Que le lecteur veuille donc bien jeter les yeux sur la gravure en bois intercalée ici, qui figure avec une exactitude scrupuleuse la vue et le plan des salles taillées dans le roc à la base nord-est du mont Musée, salles vulgairement connues aujourd'hui sous le nom de *prison de Socrate.*

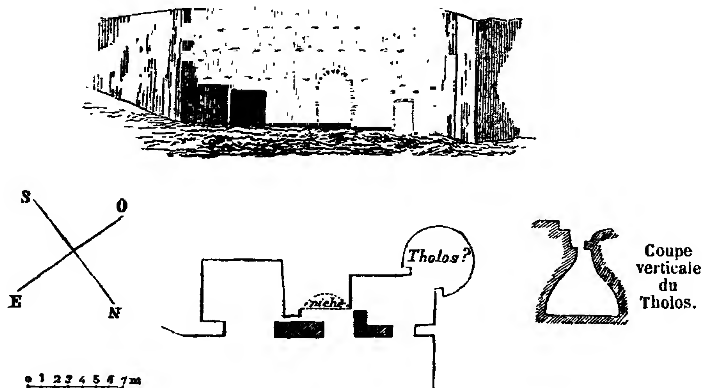
Il est facile, à l'inspection de ce plan, de se faire une idée de la physionomie que présente cette antique et remarquable construction dont les dimensions sont les suivantes : la profondeur de l'entaille ouverte au ciseau dans le rocher est de 37 pieds, depuis le commencement de l'esplanade jusqu'au fond de la salle ronde ; la largeur est de 48 pieds, largeur égale à celle du temple de Thésée (2), et la hauteur est de 24 pieds, hauteur de peu inférieure à celle de ce même temple de Thésée. Au fond de l'*esplanade*, qui a 12 pieds de profondeur, s'offrent *trois portes :* celle du milieu, plus haute que les autres, et taillée en ogive, a une apparence monumentale; les deux latérales sont de forme rectangulaire et d'iné-

(1) Meurs., *Ceramic. gemin.*

(2) Ce temple mesure 45 pieds de largeur, et 33 pieds de la base au sommet du fronton.

gale grandeur. Elles donnent accès dans *deux salles carrées* qui mesurent 12 pieds en tout sens (1), et qui communiquent entre elles par un *couloir*, dans la paroi duquel est taillée, vis-à-vis l'ouverture principale de la façade, une sorte de *niche-autel*. Outre ces deux salles, ce couloir et cette niche-autel, on pénètre, au delà de la salle de droite, dans une *arrière-salle ronde et voûtée en forme de bonnet phrygien*, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection de la coupe verticale jointe au plan. Le diamètre de la salle ronde est, à la base, de près de 15 pieds; sa hauteur est exactement pareille. Elle égale en capacité nos salons ordinaires. On remarquera que cette voûte semble avoir pris jour jadis par une ouverture en entonnoir, avec laquelle elle communique à son sommet, et qui était très-bien entendue pour rassembler et faire descendre dans cette salle intérieure le faisceau des rayons lumineux.

Il est à peine besoin de démontrer que cette vaste construction correspond on ne peut plus exactement à la description que les anciens nous ont laissée du Tholus, et que par sa disposition et



son étendue elle se prêtait à tous les usages ci-dessus rappelés. L'attention doit se porter principalement sur ce genre de voûte, en quelque sorte pointue, dont la forme particulière est signalée en termes exprès et formels par les anciens : Θόλος· οἶκος εἰς ὀξὺ ἀπολήγουσαν ἔχων τὴν στέγην κατεσκευασμένος, ὅπου οἱ Πρυτάνεις καὶ ἡ Βουλὴ συνεστιῶντο (2).

L'expression εἰς ὀξὺ ἀπολήγουσαν, réunie à l'idée de *chambre ronde*

(1) Toutefois celle de droite a des dimensions un peu moindres.

(2) Hesych., *h. v.*

en voûte, qui est contenue dans les mots θόλος et σκιάς, désigne de la manière la plus précise le genre de voûte qui fait le caractère particulier de cette salle intérieure du mont Musée, et une concordance si parfaite est déjà une forte présomption en faveur de l'identité du Tholus et de la construction en voûte du mont Musée. A ce point de vue, la niche-autel, qui est dans l'axe de l'ouverture principale, serait l'endroit où les prytanes sacrifiaient. On sait que ces magistrats prenaient leurs repas au Tholus, qu'ils s'y tenaient en permanence, qu'ils y couchaient même, et que là aussi étaient nourris les scribes du trésor, « ἐσιτιδοτοῦντο (1). » Les salles contiguës à la salle ronde peuvent avoir servi à ces usages, et c'est peut-être dans la salle ronde qu'étaient déposées les clefs de la citadelle et celles du trésor public, que les prytanes tenaient sous leur garde avec le sceau de la nation (2).

Sans insister plus longtemps sur cette concordance qui, à ce qu'il semble, frappe assez vivement les yeux pour pouvoir se passer de l'appareil d'un long raisonnement, je pense que, d'après cette première preuve, on est déjà en droit de regarder comme hautement probable l'hypothèse présentée ici sur l'emplacement du Tholus. Néanmoins, ce n'est encore qu'une hypothèse qui a besoin d'être contrôlée par l'ensemble des indications que nous possédons sur la situation relative des autres monuments de l'Agora, et sur l'emplacement de l'Agora elle-même. Avant de passer à cette seconde partie de la discussion, je crois devoir aller au-devant de quelques objections qui pourraient être opposées à ce que je viens de chercher à établir.

Première objection. — Le silence de Pausanias et de tous les auteurs anciens peut donner lieu de douter que le Tholus fût en effet une construction de la nature de celle qui a été ci-dessus dépeinte. Il n'existe aucun texte, aucun témoignage d'où l'on soit en mesure d'inférer que le Tholus était composé de salles *taillées dans le roc*, et non pas un édifice semblable à tous les autres monuments d'Athènes. A cela on peut répondre : 1° Que la manière dont en parle Pausanias indique cependant une construction d'un genre très-simple, sans ornements, sans colonnes ni portiques, sans statues ni tableaux, c'est-à-dire un monument différent des autres, dont il décrit avec tant de soin les richesses; 2° que le Pnyx, éga-

(1) Hesych., *l. l.* Demosth., *De falsa legat.*, p. 442 (Ed. Tauchn., t. II, p. 116). Voy. Meurs., *Ceramicus gemin. ad Tholum.*

(2) Voy. les textes à l'appui, cités dans les *Antiquités grecques* de Robinson, chap. XI; et Ubbo Emmius, *Descr. reipubl. Athen.*, p. 27 (Elzevir).

lement taillé en plein rocher par un ciseau hardi et puissant, et avec un art que rappelle celui des salles du mont Musée, n'est pas même nommé par Pausanias, et n'est désigné par aucun auteur ancien dans des termes qui dépeignent le genre si remarquable de cette antique construction. Il y a même dans Plutarque (1) une phrase célèbre qui pouvait autoriser à penser que la tribune était mobile et nullement adhérente à un rocher immuable. Aussi Stuart avait-il pris le Pnyx, encore aujourd'hui existant, pour l'Odéon de Regilla, et c'est Chandler qui, le premier, combattit cette grave erreur, à présent abandonnée (2). Si donc les anciens n'ont pas décrit la construction particulière du Pnyx, il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas décrit non plus le Tholus, dont ils ont d'ailleurs parlé bien moins souvent que du Pnyx et avec moins de détails.

Seconde objection. — Le nom de prison de Socrate, actuellement et depuis longtemps attaché aux salles du mont Musée, semble dériver d'une antique tradition, et nous défendre de voir dans ces salles le Tholus des prytanes. Cette objection me paraît moins considérable que la première. On sait, en effet, que les antiquités d'Athènes reçurent, dans la barbarie du moyen âge, des noms anciens un peu au hasard, et que ces noms se sont perpétués jusqu'à une époque récente. On peut consulter sur ce point les renseignements recueillis avec le plus grand soin par un illustre archéologue, et exposés par lui dans le *Journal des Savants*, numéro de mai 1851. Au XVII[e] siècle, le Parthénon lui-même était encore ignoré, et s'appelait le temple du dieu inconnu; les Propylées étaient pris pour l'arsenal de Lycurgue (3), le monument choragique de Lysicrates était transformé en lanterne de Démosthènes, et les plus habiles Athéniens (dit le père Babin) assuraient que c'était le lieu où ce grand orateur se retira, s'étant fait raser la barbe et les cheveux; de l'Olympieum on avait fait le palais de l'empereur Hadrien; du Pnyx, l'Odéon; des ruines romaines du Bazar, un palais de Thémistocles; d'une fontaine turque, la source Callirrhoé. Le monument honorifique de L. César s'appelait le Prytanée; une tour, qui existait alors près du village d'Ambelokipo était, disait-on, un reste de l'école et de l'académie de Platon (4); le temple de Thésée

(1) Plutarq., *Themist.*, 19 : τὸ βῆμα ἀπέστρεψαν.

(2) Voy. sur le Pnyx le *Journ. des Sav.* Mai 1850.

(3) « On voit, à l'entrée de la citadelle, un ancien *palais* magnifique, tout de marbre, que quelques-uns disent avoir été l'*Arsenal*, avec une tour carrée extrêmement haute et fort belle. » (Lettre du P. Babin à l'abbé Pécoil, 8 octobre 1672.)

(4) Babin, n° 21.

passait pour un temple bâti par Thésée (1); l'Odéon d'Hérodes pour l'Aréopage; le monument de Philopappus, pour un arc de triomphe en l'honneur d'Hadrien (Babin, n° 11); et, ce qui est plus extraordinaire encore, on prenait la Tour des vents pour le tombeau de ce même Socrate, que l'on avait emprisonné dans les salles souterraines du mont Musée : « Vers le milieu de la ville, dit le père Babin, il y a un ancien temple de marbre, tout entier en octogone. Ce temple, que quelques-uns disent être le *tombeau de Socrate*, est en quelque façon comme ces anciens temples des Égyptiens idolâtres, qui, etc.; » et cette même tour octogone d'Andronicus Cyrrhestes, est désignée au XV[e] siècle, dans l'*Anonyme de Vienne*, sous le nom d'*école de Socrate* (2).

En 1676, Spon et Wheler se laissèrent encore abuser par ces prétendues traditions, et cette grave erreur défigure leur relation, d'ailleurs si recommandable. Dans le plan de Fanelli, les salles du mont Musée sont qualifiées de prisons de l'Aréopage; Chandler en fit des tombeaux. J'ignore à quelle époque le nom de prison de Socrate a commencé à leur être appliqué; mais il est aisé de voir que cette qualification ne convient en aucune manière à un pareil monument. Il serait trop étrange que, pour enfermer des accusés, on eût construit un aussi grand ouvrage, et creusé un rocher presque aussi dur que le granit, dans une profondeur de 37 pieds, sur une largeur et une hauteur proportionnées. Une pareille invraisemblance, jointe à ce qui a été rapporté ci-dessus, touchant le peu de créance que méritent les noms vulgaires des restes d'Athènes, prouve surabondamment que ce nom de prison de Socrate est ici de nulle valeur.

Il faut reconnaître au contraire, dans cette construction puissante, dans cette *arrière-salle en voûte* qui rappelle les *trésors* souterrains d'Atrée à Mycènes, de Ménélas près d'Amycles, de Minyas à Orchomène (3); il faut reconnaître, dis-je, cet ὑψόροφος θάλαμος (*alte cameratus et intimus Thesaurus*), qui chez Ulysse, Ménélas,

(1) « De cette maison de saint Denys, on voit à quelques cent cinquante pas de là un ancien temple d'idoles, tout de marbre, qui, depuis le règne de Thésée, roi d'Athènes, qui le fit bâtir, est demeuré en son entier. » (Babin, lettre à l'abbé Pécoil.)

« De dessus les murs de la citadelle, du côté qui regarde la mer, on voit sur le penchant de la colline où elle est située, les restes de l'Aréopage, qui consistent en quelques murailles et fenêtres qui ont encore quelque belle apparence. » (*Ibid.*)

(2) L. Ross, *Hellenika*, *Erstes Bandes zweites Heft*, p. 87, note 27.

(3) *Iliad.*, IX, 404.

Priam (1), et en général dans les demeures princières des temps héroïques, n'était autre chose, comme ici, qu'une chambre souterraine et en voûte, destinée à garder les armes, les meubles, les coupes, l'or et l'argent, et autres choses précieuses (2). Les exemples de ce genre abondent, et démontrent suffisamment que cet usage était anciennement très-répandu. C'est ainsi que les auteurs nous parlent d'un trésor souterrain à Ilion, reconnaissable à une pierre noire placée sur le sol (3); du θάλαμος de Cassandre (4), de la chambre de Danaë à Argos, du tonneau des Aloïdes (5) et de celui d'Eurysthée (6), du trésor public de Messène, *Thesaurus publicus sub terra* (7), et de maints autres semblables. Ces exemples, qui tous se rapportent à l'époque héroïque des Pélopides, et à l'époque plus ancienne encore de Minyas, de Danaë, d'Eurysthée, des géants Aloïdes, me portent à rapporter aussi à une antiquité très-reculée les chambres souterraines et le *trésor* du mont Musée.

Cette conjecture est confirmée par la nature de leur construction et par la *comparaison que l'on peut en faire avec celle des tribunes du Pnyx et de l'Aréopage.* La gigantesque construction du Pnyx, si analogue à celle du mont Musée, par la grandeur et la simplicité imposante de l'art archaïque, dont elle garde l'ineffaçable empreinte, « appartient certainement à *la plus ancienne époque de la démocratie attique.* » C'est ainsi, du moins, qu'en juge un éminent archéologue dont le nom fait autorité (8). Selon ce savant, cette construction « remonte bien au delà du siècle de Solon et touche presque à celui de Thésée. » C'est aussi l'opinion que nous pouvons concevoir du tribunal taillé dans le rocher de l'Aréopage, et que des traditions bien connues faisaient remonter jusqu'à l'époque où Mars y comparut pour se justifier du meurtre d'Halirrhotios, c'est-à-dire jusqu'à l'*époque mythique de Cranaüs*, successeur de Cécrops.

Dès lors, il se peut qu'il y ait lieu de regarder les salles du mont Musée comme un témoignage nouveau et jusqu'ici méconnu de la

(1) *Od.*, II, 337; XV, 99; XXI, 8. *Il.*, VI, 288.
(2) Paus., II, 16, 6.
(3) Eurip. *Hec.*, 1010.
(4) Lycophr., 350, Ἐν παρθενῶνος λαίνου τυκίσμασιν, Ἄνις τεράμνων, εἰς ἀνώροφον στέγην.
(5) *Iliad.*, V, 387.
(6) Apollod., II, 5, 1.
(7) T. Liv., XXXIX, 50, et Plut. Philop., 19.
(8) *Journ. des Sav.*, mai 1850.

puissance des premiers constructeurs helléniques. Le même ciseau semble avoir taillé le Pnyx, l'Aréopage et les rochers du mont Musée : c'est le même art rude et primitif, mais grandiose, c'est la même hardiesse et la même force; ce sont trois monuments du même âge, et l'œuvre de la même race.

Soit donc que nous rapprochions les salles souterraines du mont Musée de leurs analogues, les ὑψόροφοι θάλαμοι (1) des princes de l'époque héroïque, soit que nous les comparions aux monuments voisins et semblables du Pnyx et de l'Aréopage, nous nous trouvons de part et d'autre reportés à l'époque extrêmement reculée de la première civilisation hellénique. Une dernière considération va achever de nous découvrir leur haute antiquité et nous révéler leur primitive destination.

Quand, dès avant Thésée, la ville de Cécrops commença, selon ce que nous apprend Thucydide (2), à descendre du rocher de Minerve et à s'étendre au sud de cette forteresse, c'est-à-dire depuis l'Aréopage, le Pnyx et le mont Musée jusqu'à l'Enneakrounos, et que le centre de la cité agrandie se transporta, comme nous le verrons tout à l'heure, au pied et au sud de l'Acropole, alors il est croyable que le chef du peuple se construisit, lui aussi, une habitation au centre de la nouvelle ville, et, abandonnant aux dieux protecteurs le rocher sacré, s'établit à demeure à côté des autres citoyens. Plus tard, quand la forme du gouvernement fut changée et que des mains des rois le pouvoir passa en celles du sénat et du peuple, alors l'antique palais des Érecthéïdes et des Théséïdes, consacré par un long respect, devint la résidence permanente des successeurs des rois, des prytanes, chefs du sénat suprême; et le sénat lui-même, trop nombreux pour tenir ses assemblées générales dans cette ancienne demeure royale, fut établi dans un vaste édifice qui lui fut construit à côté du Tholus des prytanes.

Par ces raisons, je serais donc porté à voir dans la construction souterraine, dite prison de Socrate, non-seulement l'ancien Tholus, mais encore un antique palais de l'époque héroïque et la primitive demeure des rois d'Athènes.

(1) Θάλαμος, *interior pars ædium; locus ubi reponuntur pretiosa; nidus avium; concavus locus in muro; cubile animalium.* Ὑψόροφος, *alte cameratus.*
(Lexique Tauchn.)

On voit combien ces définitions des mots ὑψόροφος θάλαμος, conviennent aussi aux salles du mont Musée, ci-dessus décrites, et spécialement à la salle ronde intérieure.

(2) Thuc., II, 15 : « Ἡ ἀκρόπολις ἡ νῦν οὖσα, πόλις ἦν, καὶ τὸ ὑπ' αὐτὴν πρὸς νότον μάλιστα τετραμμένον.

Ainsi, *l'arrière-salle* ronde et taillée en voûte serait le trésor où ces princes enfermaient leurs richesses; *les deux chambres* contiguës à cet ὑψόροφος θάλαμος étaient leur habitation propre. L'autel même, que nous savons avoir existé d'ordinaire à la porte principale du palais, se retrouve ici, et *la niche-autel*, sur laquelle s'ouvre la porte du milieu, marque sans doute l'antique place du dieu tutélaire (1). Quant à *la vaste esplanade* que présente au-devant de cette demeure le rocher largement aplani, c'est l'aire qui, dans ces temps anciens, se trouvait devant le palais des rois, et sur laquelle ils rendaient la justice. Cet usage antique s'était même perpétué après eux sous *les prytanes*, et ces magistrats, successeurs des rois, avaient conservé cette forme primitive de rendre la justice : « Hoc « vero extra controversiam est, ex instituto Solonis prytanes *assi-* « *duo fere in Tholo* egisse, loco curiæ vicino, atque *ibi aures com-* « *modasse iis qui* aliquid de republica ad ipsos deferre cuperent; « et negotia delata, in quibus momentum inesse putarent, tabellis « inscripsisse, deque iis breviter inter se agitatis et expensis, pro- « lixius ad senatum, quem ipsi quoque ex lege convocabant, retu- « lisse (2). » De même la salle en voûte de l'intérieur, ancien *trésor* des rois, avait conservé sa destination sous les prytanes, qui sans doute y renfermaient les clefs de la citadelle, celles du trésor public, et le sceau de l'État, dont ils étaient les gardiens.

Après les rois, et après les prytanes du sénat, cette demeure fut occupée par *les trente tyrans* (3). Plus tard encore, lorsque le pouvoir du sénat et des prytanes ainsi que celui du peuple eurent disparu dans le naufrage de la liberté athénienne, *le Tholus*, *devenu sans importance politique* aussi bien que le Pnyx, n'eut plus rien qui attirât les regards à côté de tant de chefs-d'œuvre d'architecture qui se pressaient sur l'Agora d'Athènes, et fut dédaigné. Aussi n'est-il pas étonnant que Pausanias, savant catalogueur de tableaux et de statues, ne lui ait accordé qu'une mention en passant, lui qui n'a pas même nommé le Pnyx. Aujourd'hui, que tout ce qui avait été élevé sur le sol de l'Agora a disparu, le Tholus seul a survécu, et seul il va nous servir à retrouver les emplacements de tant de monuments dont l'Agora était remplie.

Établissons d'abord que l'Agora d'Athènes était bien en effet directement au sud de l'Acropole, et non pas à l'ouest, comme le veut M. Forchhammer, ni au nord, comme le propose M. L. Ross.

(1) Cf. *OEdip. R.*, v. 16, *et citatos apud Brunckium et Wunderum locos.*
(2) Ubbonis Emmii *Descr. Reipubl. Athen.* (Ed. Elzevir, 1626, t. III, p. 28.)
(3) Plat., *Apol. Socratis.*

Si je parviens à prouver, d'une part, *que l'Agora était au sud*, entre le mont Musée, l'Acropole et l'Enneakrounos; d'autre part, *que la disposition qui ramène le Tholus à la prétendue prison de Socrate est la seule d'accord avec les textes et les lieux*, je pense que les conclusions de ce premier chapitre auront acquis par là un degré de vraisemblance bien voisin de la certitude.

CHAPITRE II.

Situation de l'Agora au sud de l'Acropole, prouvée par les textes.

En l'absence d'un texte formel, qui détermine d'une façon explicite la situation précise de l'Agora par rapport à l'Acropole, la démonstration ne peut résulter ici que d'un ensemble d'inductions convergeant toutes vers la même conclusion. C'est la marche que je suivrai, me conformant, autant que possible, à la règle formulée à ce sujet par une plume savante : « La seule bonne méthode, dit l'illustre antiquaire que je cite, est de retrouver le fil de Pausanias, souvent rompu, mais jamais perdu; d'y rapporter les textes, et de faire concorder le tout avec les ruines actuelles (1). » Dans le premier chapitre, je me suis aidé d'une ruine actuelle, dans laquelle j'ai vu le Tholus; dans le second, je vais, au moyen des textes, rechercher la situation de l'Agora; et dans le troisième et dernier, je retracerai la marche de Pausanias en tâchant de retrouver le fil de son itinéraire.

I. La première idée que nous présente le mot *Agora*, et à laquelle il semble que toute agora proposée doive correspondre, c'est l'idée de grande place, c'est-à-dire d'un lieu ouvert, spacieux et commode, propre à recevoir un grand nombre de monuments et à contenir une multitude. A Athènes surtout, où les citoyens vivaient sur la place publique, et où s'agitait une population de près de 200 000 âmes (2), l'Agora avait besoin d'un développement étendu; et le terrain plane qui servait à toute l'Attique de marché et de place publique, sur lequel se trouvaient en outre les tentes des mille archers qui formaient la garde municipale, et les boutiques des marchands, avec quantité d'autels, d'édifices, de portiques,

(1) *Journ. des Sav.*, mai 1851.

(2) Clinton, *Fasti Hellenici;* Leake, *Topogr.;* Wallon, *Hist. de l'esclav.*, tom. II, p. 254.

et de statues, ne saurait être cherché dans les parties montueuses ou naturellement étroites de la ville.

D'après cela, on a peine à concevoir comment il a plu à M. le colonel Leake d'installer l'Agora en travers même du rocher escarpé de l'Aréopage; en sorte que le centre de la place publique se serait trouvé sur ce rocher même où l'on ne monte que par des escaliers assez abrupts, taillés dans le roc (1). D'ailleurs, la manière dont la superficie de ce rocher est taillée, les nombreux compartiments tracés au ciseau, les citernes, les rigoles, les escaliers de communication qui s'y montrent encore, disent assez que ce fut un lieu jadis couvert d'habitations privées, et non point une place de marché et d'assemblée (2).

Ces inconvénients sont adoucis dans l'Agora de M. L. Ross. Toutefois, c'est encore une pente bien rude que celle qui va du Theseïon à l'entrée de l'Acropole; et il est difficile d'imaginer que l'Agora d'Athènes ait occupé ce boyau, dont la pente égale pour le moins celle de la rue Saint-Jacques dans sa partie inférieure.

L'Agora de M. Forchhammer, étagée sur la quadruple pente du Pnyx, de l'Aréopage, de l'Acropole et du mont Musée, ne ressemble guère non plus à une place : c'est tout au plus un carrefour. L'Agora de Kiepert (3), qui semble être celle de Forchhammer un peu amendée, n'offre qu'un carré de 100 mètres sur 150, place à peine égale à la cour du Louvre, et tout à fait insuffisante pour l'Agora d'Athènes.

Cette première considération parle déjà en faveur du terrain plane et vaste qui règne au sud de l'Acropole, depuis le mont Musée jusqu'à l'Enneakrounos (4).

II. En second lieu, il est à supposer que l'Agora, centre de la cité et des affaires, se trouvait là même où s'établit d'abord la ville quand elle descendit de l'Acropole, c'est-à-dire au sud de la citadelle, ainsi que nous l'apprend Thucydide (5) : « Avant Thésée,

(1) *Athens, published unter the superintendence of the society*, etc., of colonel Leake and C. R. Cockerell Esq.

(2) Les anciens nous apprennent que les mille archers scythes, d'abord établis sous des tentes au centre de l'Agora, furent ensuite *transférés à l'Aréopage* (voy. Meurs. Ceram. gem. 16; Harpocr. in 'Ερμ.). Ce témoignage semble suffire à prouver que la colline de l'Aréopage n'avait aucune corrélation avec l'Agora, et que cette place publique doit être cherchée dans une situation indépendante du rocher de Mars.

(3) Voy. le plan d'Athènes dans l'Atlas de Kiepert et la pl. 239 ci-jointe.

(4) La cavalerie faisait des évolutions sur la place publique. (Xenoph. Hipparch.)

(5) Thuc., II, 15.

« dit-il, ce qui est aujourd'hui l'Acropole était la ville, et celle-ci « comprenait aussi la région située au pied de l'Acropole, vers le « sud, « καὶ τὸ ὑπ' αὐτὴν πρὸς νότον μάλιστα τετραμμένον. » Un témoi- « gnage de cela, c'est que, sans parler des temples de l'Acropole, la « plupart des anciens sanctuaires en dehors de la citadelle se trou- « vent précisément au sud : je veux dire l'Olympieum, le Pythium, « le temple de la Terre et celui de Bacchus aux Marais, où se célè- « brent les plus anciennes dionysiaques le 12 d'Anthestérion, selon « un usage suivi aussi par les Ioniens issus d'Athènes. Dans cette « partie méridionale existent encore d'autres antiques sanctuaires. « Enfin, c'est de ce côté que se trouve l'Enneakrounos.... dont l'eau, « par une coutume ancienne, sert encore aux usages religieux. » *Si donc la ville s'étendait au sud de l'Acropole, la place publique, centre de la ville, peut-elle être supposée au nord ou à l'ouest, et non pas dans la ville même?*

III. Dans le passage précité de Thucydide se trouve cette phrase: *Au sud de l'Acropole existent encore d'autres anciens sanctuaires*, « ἵδρυται δὲ καὶ ἄλλα ἱερὰ ἀρχαῖα ταύτῃ, » c'est-à-dire d'autres que l'Olympieum, le Pythium, le temple de la Terre et celui de Bacchus aux Marais. Il résulte de là que la plupart des sanctuaires dont la fondation était rapportée à une antiquité reculée, se trouvaient au sud de l'Acropole. Recherchons donc quels étaient ces sanctuaires, ces ἄλλα ἱερὰ ἀρχαῖα que Thucydide ne nomme pas, et voyons si, en effet, ils sont mentionnés par les auteurs comme étant au sud de l'Acropole. Nous vérifierons ainsi et nous confirmerons l'assertion de Thucydide. Après cela, nous rechercherons si, parmi les monuments de l'Agora, il s'en trouve que l'on doive faire rentrer dans la classe des ἱερὰ ἀρχαῖα, auquel cas nous serons autorisés à supposer qu'ils étaient, avec les autres de cette espèce, situés au sud de l'Acropole, et que par conséquent l'Agora elle-même était dans cette région.

Les plus anciens sanctuaires, ou en général lieux consacrés, ἱερὰ, en dehors de l'Acropole, étaient :

L'hiéron de la Terre nourrice, Γῆ κουρότροφος, élevé par Érechthée (1) : il se trouvait au sud de l'Acropole avant l'entrée des Propylées (2).

3, 2), et les Trente y passèrent une revue des 3000 (Id. Hellen. 2, 3); Démosthène dit même (c. Aristogit. 1) que les vingt mille citoyens d'Athènes ne cessent de fréquenter l'Agora, occupés de leurs affaires et de celles de l'État. Voilà des faits peu conciliables avec les hypothèses de MM. Leake, Ross, Forchhammer, etc.

(1) Suid., v. Κουρότροφος.

(2) Paus., I, 22, 3.

Le lieu où Mars tua Halirrhotios : il était dans l'Asclepieum, entre le théâtre et les Propylées (1).

Le tombeau de Talos tué par Dédale, entre le théâtre et l'Asclepieum (2).

Le tombeau de Musée, sur la colline de ce nom.

L'autel élevé sur les bords de l'Ilissus, à la place où Borée avait enlevé Orithyie, fille d'Érechthée (3).

Le temple de Déméter ou Métróon d'Agræ, où fut initié Hercule, et qui était aussi sur l'Ilissus.

Le Delphinium, fondé par Égée (4), et qui est connu par Pausanias et par Plutarque (5) comme ayant existé au sud de l'Acropole.

Le Palladium, fondé par Démophon, fils de Thésée, et qui, d'après les auteurs (6), devait se trouver vers la porte de Phalère et vers l'Ardettos.

On voit que ces huit ἱερὰ ἀρχαῖα, les seuls que j'aie pu retrouver dans les auteurs, sont bien en effet tous les huit au sud de l'Acropole, ainsi que les quatre nominativement désignés par Thucydide. Puis donc qu'il reste démontré, tant par l'assertion si formelle de Thucydide, que par les exemples qu'il cite et par ceux que nous puisons dans les auteurs, que les ἱερὰ ἀρχαῖα se trouvaient au sud de la citadelle, il ne reste plus qu'à chercher s'il n'y avait point d'ἱερὰ ἀρχαῖα dans l'Agora. Nous aurons ainsi rendu probable que l'Agora aussi était au sud de la citadelle.

Or, quatre monuments de l'Agora peuvent être cités ici à titre d'ἀρχαῖα ἱερὰ. Ce sont :

L'hiéron de Bacchus, que nous savons avoir été fondé par Amphictyon (7), et que Pausanias désigne sous le nom d'οἴκημα de Bacchus et d'Amphictyon, entre le portique d'Hermès et le portique royal, immédiatement avant l'entrée de l'Agora (8).

(1) Paus., I, 21, 4.
(2) Paus., I. *Ibid.*
(3) Apollon., Rhod., I, et Schol., *ibid.*; Plat., *in Phædro*, *init.*; Paus., I, 19, 5.
(4) Poll., VIII, 10.
(5) Paus., I, 19, 1; Plutarq., *Thes.*, 12 et 18.
(6) Paus., I, 28, 8; Harpocr., h. v.; Pollux, VIII, 9; Suid., ἐπὶ Παλλαδίῳ; Plutarq., *Thes.*
(7) Philochor. ap. Athen., II, 7, p. 38, *et iterum* IV, p. 179, καὶ διὰ τοῦτο ἱερὸν Διονύσου Ὀρθοῦ ἱδρύσασθαι. Eustath. ad *Odyss.* ρ', λέγεται οὖν Ἀμφικτύων, βασιλεὺς Ἀθηναίων, βωμὸν ἀναστήσας Διονύσου, κτλ.
(8) Paus., I, 2, 5. Cet hiéron fut consumé par le feu peu de temps après le voyage de Pausanias, à ce que nous apprend Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, p. 47.

Le Jupiter Sôter ou Eleutherios, honoré par ce même Amphictyon, καὶ θεσμὸν ἔθετο (ὁ Ἀμφικτύων) προσεπιλέγειν τὸ τοῦ Διὸς Σωτῆρος ὄνομα (1), et qui, dans l'Agora de Pausanias, est mentionné entre le portique royal et le temple d'Apollon Patrôos (2).

L'autel de la Pitié, que Pausanias cite dans l'Agora (3), et qui, suivant les traditions, remontait à la plus haute antiquité, puisqu'on disait qu'Adraste et après lui les Héraclides étaient venus y implorer le secours de Thésée (4).

L'hiéron de Vénus-Uranie, élevée par Égée, et que Pausanias mentionne au-dessus du portique royal de l'Agora (5).

D'après les considérations énoncées ci-dessus, tout nous porte à croire que ces quatre ἀρχαῖα ἱερὰ de l'Agora, aussi bien que les douze autres, cités soit par Thucydide, soit par d'autres auteurs, se trouvaient au sud de l'Acropole, et que, par une conséquence inévitable, l'Agora elle-même occupait cette situation. *Quand nous voyons si manifestement que tous les anciens sanctuaires d'Athènes étaient dans la région méridionale de la ville, il est difficile de supposer que les quatre sanctuaires de cette espèce qui faisaient partie de l'Agora fussent précisément les seuls qui se soient trouvés dans d'autres régions de la ville.*

IV. Cette déduction peut être confirmée par un témoignage important, relatif à l'*Aphrodite Pandemos*.

Ce sanctuaire, situé entre le théâtre et les Propylées (6), au pied même de l'escarpement de l'Acropole, dans un endroit d'où Trézène était visible, πέτραν παρ' αὐτὴν Παλλάδος, κατόψιον γῆς τῆσδε (7), était en même temps, selon les auteurs, auprès de l'ancienne Agora, περὶ τὴν ἀρχαῖαν ἀγορὰν (8). Voilà donc un monument qui est

(1) Philochor. ap. Athen., II, p. 38.

(2) L'identité du Jupiter Sôter d'Amphictyon et du Jupiter Eleutherios de l'Agora est affirmée par Harpocration (v. Ἐλευθέριος Ζεύς); et elle résulte aussi d'un passage d'Isocrate (*Evagoras*, p. 200), où cet auteur place près de Jupiter Sôter les deux statues de Conon et de Timothée, que Pausanias cite près de Jupiter Eleutherios.

(3) Paus., I, 17, 1.

(4) Apollodor., 3, 7, 1.

(5) Paus., I, 14, 7.

(6) Paus., I, 22, 3. Cf. Diodor., IV, 62, Schol. Hom., *Odyss.*, XI, 321.

(7) Eurip. *Hippol.*, 29. Cf. Racine, *Phèdre*, I, III, 128.

(8) Apollod. ap. Harpocr., v. Πάνδημος. Quant à ce fameux mot ἀρχαῖαν, dont on s'était jadis autorisé pour imaginer deux Agoras différentes, et qui ne se trouve que dans le seul Harpocration, il n'est plus nécessaire de s'y arrêter après les explications fournies par M. Raoul-Rochette dans le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1851. Il est évident que dans la bouche d'un lexicographe du IV[e] siècle

à la fois *au sud de l'Acropole et près de l'Agora*, d'où il semble bien résulter que l'Agora était au sud de l'Acropole.

MM. Leake(1) et Forchhammer (2), embarrassés de cette Aphrodite qui ne convenait par à leur Agora de l'ouest, se sont tirés d'affaire en la plaçant, non au sud, mais au penchant ouest de l'Acropole, au-dessous des Propylées, sans considérer que de ce lieu Trézène est invisible à cause du mont Musée (3). M. Ross, dit Forbiger, établit bien plus exactement la situation de ce temple entre l'Odéon d'Hérodes et le théâtre de Bacchus (4). Cette deuxième détermination paraît en effet la seule qui concorde avec les textes et avec les lieux.

Mais il est curieux de voir comment M. Ross cherche à se tirer de cette Aphrodite Pandemos, reconnue par lui au penchant méridional de l'Acropole, et qui, par conséquent, ne saurait convenir à son Agora, qu'il place au nord de cette même Acropole.

Pour cela, il nie que l'Aphrodite Pandemos de l'Agora dans Harpocration, soit la même que l'Aphrodite Pandemos de l'Acropole dans Pausanias, malgré l'exacte conformité du nom et du surnom; il se décide à retrouver l'Aphrodite Pandemos de l'Agora et d'Harpocration dans l'Aphrodite Uranie de Pausanias, qu'il identifie en outre avec l'Aphrodite Hetaira d'Hésychius; et dès lors il met cette *Aphrodite-Pandemos-Uranie-Hetaira* là où Pausanias met l'Aphrodite Uranie, c'est-à-dire au-dessus du Portique royal dans l'Agora. Mais comme d'ailleurs l'Aphrodite Uranie avait des rapports particuliers avec le dème d'Athmone, qui en avait lui-même avec Érétrie par le culte commun d'Artemis Amarysia, et comme en outre Érétrie était une fondation d'une ancienne Érétrie d'Athènes, qui devint plus tard l'Agora, il en conclut sans aucune incertitude, « οὕτω δὲν μένει χαμμία ἀμφιβολία, » que cette ancienne Érétrie athénienne était au nord-est du Theseîon, bas-fonds qu'il dénomme la Colline du

après J.-C., parlant d'une Agora qui remontait à près de deux mille ans, une pareille expression n'a pas la valeur que MM. Leake et O. Müller lui ont attribuée. C'est ainsi que je puis intituler ces pages : *Recherches sur l'ancienne Agora d'Athènes*, sans que l'on me prête l'idée que j'admets deux Agoras distinctes.

(1) Leake, *Top.*, p. 169, 199.

(2) Forchh., *Top.*, p. 38 et p. 97. Le n° 8, dans le plan ci-joint, marque la place assiguée par Forchhammer à l'Aphrodite-Pandémos.

(3) Ἐπομένως δὲν ἔχειτο, ὅπου ὁ Λήκιος τὸ ὑποθέτει, χαθύπερθεν τοῦ Ὠιδείου τοῦ Ἡρώδου, διότι ἐχεῖθεν ἡ ὄψις τῆς Τροιζῆνος ἐμποδίζεται διὰ τοῦ Μουσείου (Ross, τὸ Θησεῖον, p. 16, note 41).

(4) Forbiger, *Handbuch*, etc., t. III, p. 940. Cf. Ross, *ubi supra*, et le plan du Céramique à la suite de son Mémoire; *adde id.*, dans le *Kunstblatt*, 1840, n° 18.

marché, Κολωνὸς Ἀγοραῖος, et où il place aussi, avec Müller, le dème urbain de Mélite (1), en changeant arbitrairement la porte Acharnienne en Mélitide.

Ces conclusions de M. Ross ne paraissent guère acceptables, et son Aphrodite si multiple ne justifie que trop le nom de *Venus vulgivaga*. Il vaut mieux, ce semble, se soumettre aux textes si bien d'accord entre eux, reconnaître que l'Aphrodite Pandemos d'Harpocration est la même que l'Aphrodite Pandemos de Pausanias, et admettre que son temple antique étant forcément déterminé près de l'Agora, περὶ τὴν ἀρχαῖαν ἀγορὰν, et au penchant sud de l'Acropole, il s'ensuit que l'Agora doit être placée aussi vers le penchant méridional de l'Acropole.

La même induction peut être tirée d'un cinquième texte, dont je vais à présent invoquer le secours.

V. Un récit de Socrate le Rhodien, cité par Athénée, prouve que, *au-devant du théâtre dionysiaque*, il se trouvait un grand espace propre à contenir une foule très-nombreuse, et il est difficile de ne pas croire que cette *grande place publique* était précisément l'*Agora*, bien que le texte ne prononce pas ce nom. Voici le passage d'Athénée : « Socrate de Rhodes rapporte qu'Antoine, durant son séjour à Athènes, fit élever *au-dessus du théâtre* une vaste tente *exposée à tous les regards*, et que décorait, à la façon des *antres de Bacchus*, une épaisse verdure où étaient suspendus des tambours, des peaux de faon, et tous les autres attributs des fêtes dionysiaques. Là, dès le point du jour, couché sur des lits avec ses amis, et servi par des comédiens qu'il avait fait venir d'Italie, il s'abandonna à l'ivresse, et se donna ainsi en spectacle à *toute la Grèce assemblée* : « Σωκράτης ὁ Ῥόδιος ἱστορεῖ τὸν Ἀντώνιον, ἐν Ἀθήναις διατρίβοντα, περίοπτον ὑπὲρ τὸ θέατρον κατασκευάσαντα σχεδίαν, χλωρᾷ πεπυκασμένην ὕλῃ, ὥσπερ ἐπὶ τῶν Βακχικῶν ἄντρων γίγνεται, ταύτης τύμπανα καὶ νεβρίδας καὶ παντοδαπὰ ἄλλα ἀθύρματα Διονυσιακὰ ἐξαρτήσαντα, μετὰ τῶν φίλων ἐξ ἑωθινοῦ κατακλινόμενον μεθύσκεσθαι, λειτουργούντων αὐτῷ τῶν ἐξ Ἰταλίας μεταπεμφθέντων ἀκροαμάτων, συνηθροισμένων ἐπὶ τὴν

(1) L. Ross, *l. l.; adde ibid.*, p. 20, note 53. Platon (*Républ.*, IV, p. 236 de la traduct. Cousin, t. IX) s'exprime ainsi : « Léonce, fils d'Aglaïon, revenant un jour du Pirée, le long de la partie extérieure de la muraille septentrionale, etc. » C'est ce Léonce que M. L. Ross fait revenir le long, non du mur du Pirée, mais de l'enceinte septentrionale d'Athènes, et qu'il fait rentrer par la porte de Patissia ou d'Acharnes, en plein nord de la ville (voy. le plan). C'est là un détour, il faut l'avouer, bien extraordinaire, et je m'étonne que MM. Leake et Müller aient pu souscrire à une telle explication, qui déplace, non-seulement l'Agora, mais tous les quartiers d'Athènes.

θέαν τῶν Πανελλήνων (1). » On voit ici Antoine établi avec ses amis et ses musiciens *au-dessus du théâtre*, devant la grotte de la Panaghia Spiliotissa (2), taillée au flanc sud de l'Acropole, et qu'il avait décorée des attributs de Bacchus, auquel il semblait vouloir se substituer. Dans cette situation, adossé à l'Acropole et tourné vers le mont Musée et l'Ilissus, il avait à ses pieds tout le grand espace qui s'étend au sud de l'Acropole, et d'où les Grecs assemblés contemplaient et acclamaient le nouveau Bacchus, « συνηθροισμένων ἐπὶ τὴν θέαν τῶν Πανελλήνων. » Comment admettre que cette grande place où se tenait l'assemblée panhellénique, fût autre chose que la place publique, l'Agora d'Athènes? Cela semble difficile. Ce fait va résulter encore plus directement, s'il est possible, d'un autre passage que je puise également dans Athénée.

VI. On sait que l'*Agora d'Athènes était une sorte de continuation de la grande rue du Céramique* et en faisait partie : ce fait prouvé par de nombreux textes a été adopté par tous les antiquaires sans exception; je me dispenserai donc de m'y arrêter, et je me contenterai de l'appliquer au récit que je vais citer et que je regarde comme à peu près décisif sur la question de l'Agora.

Ce récit concerne le sophiste tyran Aristion, et il est tiré de Posidonius d'Apamée cité par Athénée (3). Comme il est très-long, je ne rapporterai pas ici les détails par lesquels Posidonius dépeint cet indigne favori de Mithridate, faisant à Athènes sa ridicule entrée triomphale, au grand déshonneur des Athéniens avilis Je prends le récit au point qui est relatif à mon sujet : « Le lendemain, un concours prodigieux se rendit à la demeure d'Aristion, attendant qu'il sortît. *Le Céramique* était rempli de citoyens et d'étrangers, et tous couraient en foule à *l'assemblée*, « πλήρης δ' ἦν καὶ ὁ Κεραμεικὸς ἀστῶν καὶ ξένων, καὶ αὐτόκλητος εἰς τὴν ἐκκλησίαν τῶν ὄχλων συνδρομή. » A peine Aristion put-il s'ouvrir un passage, escorté par ceux qui cherchaient à capter la bienveillance du peuple, chacun s'efforçant de pouvoir seulement toucher sa robe. Étant donc monté à la tribune élevée pour les généraux romains devant le *portique d'Attale*, il se tint debout, promena d'abord ses regards

(1) Athen., IV, p. 148.

(2) Παναγία σπηλαιοτήσσα, la Vierge de la grotte. Pausanias parle de ce Σπήλαιον, consacré alors à Bacchus. La façade était ornée de pilastres corinthiens en marbre pentélique et d'une statue de Bacchus qui est maintenant en Angleterre. Tous ces ornements extérieurs de la grotte furent brisés en 1827 par les bombes et les boulets; mais la grotte existe encore.

(3) Athen., V, p. 212.

sur la multitude qui l'environnait, puis levant les yeux au ciel, il commença en ces termes, « Ἀναβὰς οὖν ἐπὶ τὸ βῆμα τὸ πρὸ τῆς Ἀττάλου στοᾶς ᾠκοδομημένον τοῖς Ῥωμαίων στρατηγοῖς, στὰς ἐπὶ τούτου, καὶ περιβλέψας κυκλῆδον τὸ πλῆθος, ἔπειτα ἀναβλέψας : Ἄνδρες Ἀθηναῖοι ἔφη.... Après avoir débité au peuple athénien quantité de vanteries absurdes qu'il est inutile de répéter ici, il s'arrête un moment, laisse la multitude s'entretenir sur les choses étranges qu'il vient d'annoncer; puis, s'essuyant le front, il continue ainsi, parcourant des yeux, à ce qu'il semble, tous les monuments qui se trouvaient à portée de son regard, le théâtre, le temple de Démêter, le gymnase d'Hermès, le Pnyx : « Ne voyons plus, citoyens, avec indifférence les sanctuaires fermés, les gymnases négligés, *le théâtre* désert, les tribunaux muets et le Pnyx abandonné; ne voyons plus avec indifférence les voix sacrées qui chantaient Bacchus réduites au silence, le *temple vénérable de Cérès et Proserpine* fermé, et les écoles des philosophes devenues solitaires, μὴ περιΐδωμεν τὰ ἱερὰ κεκλεισμένα, κτλ. » Quand ce vil esclave eut fini, la multitude émerveillée se précipita au *théâtre* et déclara Aristion stratége de toutes les troupes. Alors notre péripatéticien s'étant avancé vers l'orchestre avec une fière attitude, remercia les Athéniens, et leur dit.... On voit assez quelles sont les conséquences très-importantes qui résultent de ce récit. Le peuple court au *Céramique*, il se forme en assemblée générale dans la partie du Céramique où se tenaient les assemblées, c'est-à-dire dans l'*Agora*. Aristion arrive, il monte à une tribune romaine qui avait été élevée au-devant du *portique d'Attale*; de là il s'adresse à la foule réunie sur la place, et après son discours il entre au *théâtre* (1) pour se faire proclamer stratége.

Il est donc avéré que la partie du Céramique où avaient lieu les assemblées, en d'autres termes, que *l'Agora d'Athènes se trouvait au-devant du portique d'Attale*. Ainsi, il ne s'agit plus que de retrouver le portique d'Attale, et nous aurons la situation précise de l'Agora.

Or, ce portique existe encore, du moins en partie : c'est la rangée d'arcades qui va de l'Odéon de Régilla au théâtre diony-

(1) Une phrase de Plutarque peut servir à prouver que le Céramique s'étendait jusqu'au Théâtre : « Encore fut la façon dont on les mena ignominieuse, car on les « traîna dessus des charriots, *tout le long de la grande rue Céramique jusques au « Théâtre*, là où Clitus les tint tant que les magistrats eussent fait assembler le peu- « ple. » (Plutar. Phoc., ch. XI d'Amyot.) Au reste je puis dire que j'ai cherché en vain avec la plus grande attention ces nombreux textes qui, dit-on, nous interdisent toute idée tendant à prolonger le Céramique jusqu'au sud de l'Acropole : je n'en ai pas trouvé un seul.

siaque (1). L'Agora était par conséquent la grande place, aujourd'hui entièrement déserte, qui s'étend au sud de l'Acropole, au-devant de cette rangée d'arcades qui, sous les Turcs, formait la partie méridionale des murs de la ville (2).

VII. Si, par suite de l'identité que j'établis entre le portique d'Eumène et celui d'Attale, il restait, après le texte précédent, quelque doute sur l'emplacement de l'Agora au sud de l'Acropole,

(1) Leake, *Top.*, p. 163, sq.; Prokesch, *Denkw.*, II, p. 414, 616; Forchh., p. 97, etc.; *adde* Forbiger, *Handbuch*, page 941 du tome III. Voy. le plan.

(2) Ce reste de portique est connu sous le nom de portique d'Eumène, d'après l'indication précise de Vitruve, V, 9. Nul doute ne s'élève sur cette notion admise universellement. Quant à l'identité du portique d'Eumène et du portique d'Attale, elle résulte : 1° de ce que le portique d'Attale se présente, dans le texte de Posidonius, comme voisin du théâtre, ainsi que l'est en effet la rangée d'arcades appelée portique d'Eumène; 2° de l'étroite affinité historique qui existe entre Attale et son fils Eumène, rois de Pergame, tous deux bienfaiteurs d'Athènes, tous deux protecteurs des lettres, et dont l'un, Attale Ier, fonda la célèbre bibliothèque de Pergame, que l'autre, Eumène II, acheva; 3° du témoignage suivant : « A Athènes, en un endroit où estoit la guerre des géants contre les dieux, représentée en statues (la Gigantomachie*, au *mur sud de l'Acropole*), celle de Bacchus, par un estourbillon de vent, en fut arrachée et jetée dedans le *théâtre*.... La mesme tempeste abattit les colosses *d'Eumènes et d'Attalus*, lesquels on avait nommés les Antoniens, et ne fit point de mal aux autres, ἡ δὲ αὐτὴ θύελλα καὶ τοὺς Εὐμένους καὶ Αττάλου κολοσσοὺς, Αντωνίου ἐπιγεγραμμένους, μόνους ἐκ πολλῶν ἀνέτρεψε » (Plutarque, *Vie d'Antoine*, § 60). Il est probable que ces statues colossales d'Eumène et d'Attale se trouvaient précisément au-dessus de la tribune élevée pour les généraux romains au-devant du portique (voy. ci-dessus), et sans doute adossée au centre de la rangée d'arcades.

Note sur Attale et Eumène. Sur ces rois de Pergame, dont l'histoire n'est pas des plus claires, on peut consulter trois Mémoires du savant abbé Sevin, dans le *Recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII (Amsterdam, 1743). On y verra (p. 354 sq), d'après Polybe, p. 786, et T. Live, XXXI, les rapports fréquents d'Attale Ier avec les Athéniens, réduits à être ses adulateurs. Il stationnait habituellement à Égine et venait souvent à Athènes (p. 357). Il y protégeait les lettres et les arts et les encourageait de ses munificences (p. 365 sq.) : « Jamais prince, dit l'abbé Sévin, ne protégea les sciences plus *efficacement*. Ce fut lui qui fonda la bibliothèque de Pergame, bien que communément les historiens rapportent tout l'honneur de cette fondation à Eumène, en quoi la mémoire de ce prince paraît avoir essuyé le même oubli injuste que relativement au portique d'Athènes, qui reçut le plus souvent chez les écrivains le nom de portique d'Eumène. » Pausanias lui-même, I, 25, 2, nous apprend que *vers le mur sud de l'Acropole*, πρὸς τῷ τείχει τῷ Νοτίῳ, il y avait des offrandes d'Attale représentant la guerre des Géants, le combat des Amazones, la bataille de Marathon, etc. (voy. le Mémoire sur Atlas, par M. Raoul-Rochette, p. 40, note 1). Tout cela ne permet guère de douter qu'Attale ait contribué à l'érection de ce portique au sud de l'Acropole.

* Cette gigantomachie était une une offrande d'Attale lui-même. (Paus., I, 25, 2.)

j'espère que ce doute disparaîtra devant un dernier témoignage que je demande encore la permission de citer.

On sait que l'*Odéon vieux*, différent de l'Odéon de Périclès et de celui d'Hérodes, se trouvait auprès de l'Enneakrounos et de l'Ilissus, au sud-est du théâtre (1). Sur ce point, tous les antiquaires sont d'accord.

Ils reconnaissent également que cet Odéon vieux, fondé en 500 environ, et qui avait servi aux premiers essais des rhapsodes, précurseurs du drame, avait été ensuite abandonné par les chœurs tragiques et avait changé de destination. Dès le temps d'Aristophane, cet ancien Odéon servait à rendre la justice; une loi citée par Démosthènes y renvoyait les questions de divorce, jugées, comme on sait, par l'*archonte*, et ce renseignement concorde avec celui de Suidas, qui nous apprend que l'archonte avait son tribunal *à l'Odéon* (2). Tous ces faits, reconnus par les antiquaires, sont d'ailleurs établis par les recherches de Meursius dans son *Ceramicus geminus*, par celles d'Ubbo Emmius, dans sa description de la république des Athéniens, par Petit dans ses lois attiques (3); et ils sont énoncés aussi en termes explicites par l'auteur des Antiquités grecques, que je citerai ici : Ἄρχων, l'archonte par excellence, était le premier des neuf; on l'appelait encore éponyme parce qu'il donnait son nom à l'année.... Il prononçait sur les différends qui s'élevaient entre époux, etc. Son tribunal était situé à l'Odéon (4).

Ces prémisses étant posées, voici maintenant le fait historique qui semble ne plus laisser subsister la moindre incertitude sur l'emplacement de l'Agora, tel que j'ai cherché à l'établir. Alcibiade, dit Plutarque, *in Alc.*, t. I, p. 195, avait épousé Hipparète, fille d'Hipponicus. « Ceste dame Hipparète estant honneste et gardant loyauté à son mari, eut despit du tort qu'il lui faisoit, d'entretenir plusieurs folles femmes, tant de la ville mesme que des estrangères, tellement qu'elle sortit de sa maison et s'en alla chez son frère. » Alcibiade ne s'en souciant point et continuant ses débordements, elle se résolut à demander *le divorce*. Il fallait, selon la loi, « qu'elle portast elle-mesme sa déclaration à l'*archonte*

(1) Paus., I, 8, 6, et 1, 14, 1; cf. Xén., *Hell.*, II, 3, 9; 12 sq.; II, 4, 6; 15. Démosth., c. Neær., p. 1362; Pollux, VIII; 33; Hesych. et Suid., h. v.; Schol. Arist., *Vesp.*, 1148; *adde* Leake, *Top.*, p. 109 sq. et Forchh., p. 40 sq.; Leake, 2ᵉ éd., 1841, p. 245. Voy. le plan.

(2) Suid., v. Ωἰδεῖον.

(3) Meurs., *Ceram. gem.*, in v. Odeon; Ubbonis Emmii, *Descriptio reipublicæ Ath.*, t. III, p. 10 et p. 48 de l'éd. in-12, Elzevir, 1626; Pet., *Leg. attic.*, p. 457 et 459; *adde* Andocid. in *Alcib.*, p. 30.

(4) Robinson, *Antiq. grecq.*, trad. de l'angl., F. Didot, 1837, t. I, p. 120.

et qu'elle ne l'y envoyast point par autre personne interposée. Parquoi y estant elle-mesme allée pour se faire départir d'avec lui, Alcibiade survint, qui la saisit au corps et l'emporta à travers l'*Agora* jusques en sa maison, sans que personne s'osast entremettre de l'en empêcher, ni la lui oster. » Le même fait, avec des circonstances identiques, est raconté dans le *Voyage d'Anacharsis*, chap. xx, d'après Andocide, *in Alcib.*, p. 30, et Plutarque, *ibid.*, dans les termes suivants : « Ce tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se séparer de leurs maris. C'est là qu'après de longs combats entre la jalousie et l'amour, comparut autrefois l'épouse d'Alcibiade, la vertueuse et trop sensible Hipparète. Tandis que d'une main tremblante elle présentait le placet qui contenait ses griefs, Alcibiade survint tout à coup. Il la prit sous le bras sans qu'elle fît la moindre résistance; et traversant avec elle la place publique aux applaudissements de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison. »

Transcrivons aussi le texte de Plutarque, qui a été bien mieux rendu dans le franc-parler d'Amyot que par les adoucissements galants de Barthélemy (Alcib., chap. VIII; Tauchn., t. II, p. 207) : Εὔτακτος δ' οὖσα καὶ φίλανδρος ἡ Ἱππαρέτη, λυπουμένη δ' ὑπ' αὐτοῦ περὶ τὸν γάμον, ἑταίραις ξέναις καὶ ἀσταῖς συνόντος, ἐκ τῆς οἰκίας ἀπιοῦσα, πρὸς τὸν ἀδελφὸν ᾤχετο. Τοῦ δ' Ἀλκιβιάδου μὴ φροντίζοντος, ἀλλὰ τρυφῶντος, ἔδει τὸ τῆς ἀπολείψεως γράμμα παρὰ τῷ Ἄρχοντι θέσθαι, μὴ δι' ἑτέρων, ἀλλ' αὐτὴν παροῦσαν. Ὡς οὖν παρῆν τοῦτο πράξουσα κατὰ τὸν νόμον, ἐπεξελθὼν ὁ Ἀλκιβιάδης, καὶ συναρπάσας αὐτὴν ἀπῆλθε δι' ΑΓΟΡΑΣ οἴκαδε κομίζων, μηδὲνος ἐναντιωθῆναι, μηδ' ἀφελέσθαι τολμήσαντος. Ainsi la vertueuse Hipparète va trouver l'archonte à l'*ancien Odéon*, où il avait son tribunal, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus ; Alcibiade survient, la saisit au corps « συναρπάσας αὐτὴν » et l'emporte dans ses bras à travers l'*Agora* « ἀπῆλθε δι' ἀγορᾶς οἴκαδε κομίζων » aux applaudissements de la foule. De ce récit, il résulte nécessairement qu'Alcibiade, au sortir même de l'ancien Odéon, se trouve dans l'Agora. Si fort qu'ait été dans ce moment son amour conjugal, on ne peut supposer qu'il se soit plu, chargé de son fardeau, à aller traverser l'Agora de M. Ross ou celle de M. Forchhammer, toutes deux fort distantes de l'Odéon. Le texte d'ailleurs ne donne prise à aucune hésitation : « Il la saisit au corps, dit le biographe, et l'emporta à travers l'Agora, » c'est-à-dire que l'*Agora était la partie du Céramique qui était voisine de l'ancien Odéon, au sud de l'Acropole.*

Il me reste à le prouver par l'exposé de la marche de Pausanias.

(*La suite prochainement*).

C. Hanriot.

LETTRE

A M. B. SEBAST. CASTELLANOS

Correspondant de la Société archéologique de Béziers à Madrid,

SUR LES BELLITANI (HIST. NAT. DE PLINE, LIB. III).

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Les différentes éditions de Pline l'Ancien font mention dans le *Conventus Cæsar-Augusta*, d'une peuplade à laquelle les unes donnent le nom de *Bellitani*, et les autres de *Belitani*. Je crois qu'il y a dans l'une et l'autre leçon, quelque peu de différence qu'on y trouve, une erreur et une substitution de nom qu'on doit attribuer, non à Pline lui-même, mais à quelques-uns de ses copistes. La question offre peut-être peu d'importance, mais elle en a une assez grande pour moi qui occupé, vous le savez, de recherches sur les Ibères, me trouve quelquefois arrêté, non-seulement par des altérations dans les noms des villes dues à la différence des idiomes, mais encore le plus souvent par des changements et des substitutions introduits par l'ignorance des copistes ou par la hardiesse des éditeurs; et ce n'est qu'en remontant aux manuscrits eux-mêmes, en comparant leurs diverses leçons, que je peux espérer de retrouver le texte véritable de l'auteur ancien, tel du moins que je dois l'adopter. Cette *réhabilitation* d'un nom a toutefois besoin de l'approbation des maîtres. Votre grande connaissance de l'histoire de l'Hispanie m'a plus d'une fois aidé à surmonter les difficultés que devaient offrir, à un étranger, certains passages des auteurs anciens sur des villes dont la plupart ont disparu. Je viens donc vous soumettre encore cette petite discussion sur un nom propre, certain d'avance que, si vous approuvez la *petite restitution* que je propose, elle obtiendra l'assentiment de la science.

Voici d'abord en entier le passage de Pline, dans lequel il est question des *Bellitani*. — *Cæsar-Augusta, colonia immunis, amne Ibero adfusa, ubi oppidum antea vocabatur Salduba, regionis Edetaniæ; recipit populos LV, ex his civium romanorum; Bellitanos; Cel-*

senses ex colonia; Calagurritanos qui Nassici cognominantur; Ilerdenses Sardonum gentis, juxta quos Sicoris fluvius; Oscenses regionis Vescitaniæ; Turiasonenses. — « Cæsar-Augusta, colonie franche, baignée par l'Èbre, auparavant oppidum qui portait le nom de Salduba, de la région d'Édétanie; elle a dans son ressort, cinquante-cinq peuples, parmi lesquels ceux qui jouissent du droit de citoyens romains sont, les Bellitans, les Celsenses, colonie; les Calagurritans, surnommés Nassici; les Ilerdenses de la race des Sardons, auprès desquels coule la rivière Sicoris; les Oscenses de la région de Vescitanie; les Turiasonenses. » (Pline, lib. III-3.)

Comme il sera surtout question des Bellitani, je commence, selon mon usage, par citer les variantes des principaux manuscrits de Pline, d'après l'excellent travail de M. Julius Sillig : — *Bellitanos* R[1] δ; *Beblitanos* A; *Belitanos* γ; *Bilbitanos* R[2]; — in idem vel in *Bilbitanos* jam incidit Reines, V. L. I. 25. p. 215. (Plinii historia natural. Edid. J. Sillig. — T. I, p. 217). — Les manuscrits R[1] et R[2] sont en même manuscrit du IX[e] siècle connu sous le nom de *Riccardianus;* M. Sillig désigne par R[1] le texte même, et par R[2] les corrections ou les variantes que le *librarius* a écrites à la même époque, à la marge, et le plus souvent au-dessus du mot. Ainsi R[1] donne la leçon *Bellitanos* dans le texte, et R[2] celle de *Bilbitanos* à la variante. — Le manuscrit δ est du XIII[e] siècle, et appartient au fonds de la bibliothèque impériale, il porte comme R[1] *Bellitanos.* — Le manuscrit A est du IX[e] siècle, et fait partie de la bibliothèque de Liége; on y lit *Beblitanos.* — Le sicle γ désigne l'édition G. Brottier, 1779, dont le texte a été collationné sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque impériale, parmi lesquels on doit en distinguer un qui est du VIII[e] ou du IX[e] siècle. Elle porte *Belitanos.* M. Sillig, dans son édition de 1852, adopte la leçon *Bellitanos.*

Ceci posé, remarquons que Pline, dans le passage que j'ai cité, mentionne toutes les villes du conventus Cæsar-Augusta, dont les habitants avaient le privilége de citoyens romains; et observons que ces villes sont toutes situées à peu près à la même distance du chef-lieu de la juridiction, et presque sur une ligne courbe dont Cæsar-Augusta aurait été le centre. Dans les quelques détails que je vais donner sur chacune d'elles, je ne m'astreindrai pas à l'ordre établi par le géographe latin, je ne suivrai que leur orientation par rapport à Cæsar-Augusta.

Au sud-est du chef-lieu du *Conventus*, nous trouvons les *Celsenses*, avec le rang de colonie, *ex coloniâ :* avant la domination

romaine Celsa inscrivait sur sa monnaie ibérienne la légende ⟨ΛϟF (*Celse*), et dans les commencements de cette domination cette même légende, et sur l'avers, en lettres latines, l'initiale de son nom CEL. Élevée au rang de colonie par Auguste, elle prit aussitôt sur sa monnaie le nom de COL. V. I. CELSA. — C'est aujourd'hui *Xelsa.*

— A l'est de Cæsar-Augusta étaient les *Ilerdenses*, dans Ptolémée Ιλερδα, dans Appien Ιλερτα, sur ses monnaies ibériennes HΓΡΑΛΤΓΤ (*Eilertut*), et sur les latines MVN ILERDA. — De nos jours *Lerida.* Pline dit que cette peuplade était de la *gens* des Sardons que l'on retrouve en deçà des Pyrénées, et qu'Hérodote mentionne parmi les peuples que les Carthaginois amenèrent au secours du tyran d'Himère; selon Ptolémée elle faisait partie de la région des Ilergètes.

— Au nord nous devons placer les *Oscenses*, que Ptolémée nomme Οσκα, et Strabon Ιλεοσκα, et qui, sur ses monnaies latines, prenait le nom de VRB. VICT. OSCA ou de MVN. OSCA. Elle était selon Pline de la région de Vescitanie (*regionis Vescitaniæ*), et selon Ptolémée de celle des Ilergètes. — La Vescitanie n'indiquait que le canton même d'Osca, ce que les Romains appelaient Civitas, tandis que les Ilergètes de Ptolémée contenaient plusieurs cantons ou *Civitates Iberes*. Plutarque, dans la vie de Sertorius, la qualifie de *Civitas magna*, aujourd'hui *Huesca.*

— Au nord-ouest de Cæsar-Augusta sont : 1° Les *Calagurritans*, surnommés *Nassici ;* sur la rive droite de l'Èbre, et de la région des Ouaskons selon Ptolémée. La position de cette ville à Calahorra est bien fixée par un fragment de Tite Live; l'historien latin dit en parlant de Sertorius, qu'après avoir traversé le pays des Bursaons, de Cascantum et de Graccuris, *ad Calagurrim Nasicam sociorum urbem venit*, *transgressusque amnem propinquum urbi*, *ponte facto*, *castra posuit.* Cascantum était à *Cascante*, près de Sarragosse, les Bursaons, à Borja, et comme l'itinéraire place *Calagurra* à XXIX milles de Cascantum, nous devons le trouver à Calahorra. — Ambr. Morales cite une inscription portant MVN. CALAGVRRIS IVLIA NASSICA. Et sur les monnaies latines on lit MVN. CAL. IVL. (Florez, t. I).

Enfin, toujours au nord-ouest du chef-lieu, mais plus rapprochés que les Calagurritans, nous trouvons les *Turiasonenses*, dont l'oppidum est appelé Τουριαζο par Ptolémée, Turiasone par l'itinéraire et qui est aujourd'hui Tarraçona. Ils étaient situés à peu de

distance de l'Èbre, sur un affluent que Justin nomme Chalybe (*Queiles*), et dont les eaux passaient pour donner au fer une trempe excellente (Pline, lib. XXXIV), et prenaient aussi sur leurs monnaies le nom de MVN TVRIASO.

Ainsi qu'on vient de le voir, toutes ces villes avaient sous les Romains, 1° le droit de municipe; 2° le privilége d'une monnaie autonome. Examinons si les Bellitani jouissaient de l'un et de l'autre.

Si l'on en croit quelques commentateurs, les Bellitani avaient pour oppidum *Beleia* (Βελεία ou Βελλία) mentionné par Ptolémée, et que ce géographe place dans la région des Édétans (Ptol., lib. II. Edit. Wilberg). — J'ai attribué à cet oppidum une monnaie inédite, dont la légende est ΓΑΝΙΑϟ, Palies, sans le suffixe *s*, Palie, et avec le suffixe *Tan*, *Palietan*, et je ne contesterai point, en admettant les *Bellitani*, que Beleia fut leur oppidum. Pline, selon son usage, aurait seulement un peu estropié le nom des *Palietans*. Mais personne n'ignore qu'Auguste, en divisant l'Hispanie par *conventus*, eut un but politique; ce fut de détruire l'organisation ibérienne par régions, ou grandes peuplades, et le conventus Cæsar-Augusta va nous en fournir une preuve; il fut composé de Ouaskons, d'Édétans, d'Ilergètes et de Celtibères, et l'on ne prit que des fractions de ces grandes peuplades, car, à l'exception des Ouaskons qui y furent presque entièrement incorporés, une partie des Ilergètes fut donnée au conventus Tarraconnensis, une partie des Édétans à ce même conventus ou au *Carthaginiensis*, et il n'y entra qu'une faible fraction des Celtibères. Or, la position géographique que Ptolémée donne à Beleia indique bien que cette ville était au sud de César-Augusta, mais ne prouve point qu'elle fut dans ce conventus, à moins qu'on n'admette avec quelques auteurs que c'est aujourd'hui *Belchitte*, et les raisons, que l'on donne pour soutenir cette opinion, sont trop singulières pour que je ne les rappelle pas ici.

Sylburg, dans ses notes sur Denys d'Halicarnasse, cherche à établir que les mots *Helia* et *Velia* sont les mêmes, que la seule différence consiste en ce que l'aspirée de l'un s'est changée en consonne dans l'autre, et il leur donne à toutes deux pour étymologie le mot Ἕλεος (*marais*). Le docte commentateur avait certainement raison, puisqu'il parlait d'une ville du sud de l'Italie, d'origine hellénique, et qui est écrite tantôt Helia et tantôt Velia. Mais les auteurs dont j'ai parlé plus haut n'ont pas remarqué que la

Beleia hispanique était Édétane et par conséquent ibérienne, et qu'en lui donnant la même étymologie qu'à la Velia italiote, il aurait fallu d'abord prouver qu'elle était aussi d'origine grecque. Mettant cependant de côté ce préliminaire indispensable, ils ont avancé qu'elle signifiait aussi *Tierra de partanos y Lagunos*, et comme il se trouve par hasard un marais à Lagata, située à peu de distance de Belchitte, ils en ont conclu que Belchiste était la même que Beleia. On ne nous apprend point qu'il y ait dans ce lieu des ruines antiques, ce qui cependant était le point le plus important, même en ne contestant pas l'étymologie proposée.

Diego, dans ses annales de Valence, propose de placer Beleia à *Belea;* mais alors elle appartiendrait au conventus Carthaginiensis, ce qui exclurait les Bellitani du conventus Cæsar-Augusta; on voit par ces explications qu'on n'est pas bien certain du lieu où était autrefois cette peuplade, que la position indiquée par le géographe grec la place hors de ce conventus, et qu'il est dès lors au moins douteux qu'elle en fît partie.

En second lieu les autres villes de ce conventus, outre le privilége de citoyens romains (*ex his : civium romanorum*), avaient le droit de *municipium* et celui de monnayerie. C'est même par leurs monnaies que nous avons pu constater le droit de *municipium* que Pline leur attribue, Celsa y prend le nom de colonie, Ilerda, Osca, Calagurris, Turiaso, celui de municipe, **MVN.** Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Beleia avait sa monnaie particulière à l'époque celtibérienne, si l'on admet toutefois l'attribution que j'ai proposée à cette ville de la monnaie de *Palies*, et cette même Beleia n'en avait point de latine sous les Romains; ce qui est d'autant plus extraordinaire que les autres municipes du conventus, qui ne monnayaient pas, obtinrent ce privilége; il aurait fallu que Beleia eût démérité en devenant municipe, pour perdre alors un droit dont elle jouissait auparavant. Ajoutons qu'à défaut de monnaie latine, aucune inscription ne nous fait connaître que les Bellitani fussent municipes. Nous n'avons que le texte de Pline qui porte *ex his*, *civium romanorum*, *Bellitani*, et encore n'oublions pas que si deux manuscrits du IX[e] siècle donnent la leçon *Bellitanos* et *Belitanos*, deux autres de la même époque portent celle de *Bilbitanos*, et *Beblitanos;* cherchons donc si Bilbilis était à la fois *municipe* et située dans le conventus Cæsar-Augusta.

Sestini nous a fait connaître la monnaie celtibérienne de cette ville avec sa légende ΓᛚΓᛚᛚᛍ. Lorsque Auguste vint en Espagne,

elle obtint de mettre sur sa monnaie, à la place de la tête du chef indigène, celle de l'empereur romain, avec la légende AVGVSTVS. DIVI. F. et sur le revers son nom de BILBILIS en lettres latines. Gratifiée bientôt du *municipium*, elle s'empressa d'inscrire sur sa monnaie MV. AVGVSTA BILBILIS avec le nom de ses duumvirs. Enfin Martial, qui vivait sous Domitien, n'oublie pas de nous dire en parlant de sa ville natale :

Municipes Augusta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo cingit aquis.

Cette ville faisait encore partie du conventus Cæsar-Augusta, car l'Itinéraire la place à quarante et un milles au sud-ouest du chef-lieu, et mentionne à quarante milles au delà Arcobrica, dans laquelle on reconnaît facilement les *Arcobricenses* de Pline, *stipendiarii* du même conventus.

Bilbilis était encore une cité importante du nord-est de l'Hispanie; sa fabrique d'armes auxquelles ses eaux donnaient une trempe supérieure l'avaient rendue célèbre dans l'empire; *aquis et armis nobilem*, dit Martial, et d'après Justin les Espagnols n'estimaient que les armes qui avaient été trempées dans le fleuve Bilbylis ou Chalybe; ses relations commerciales dans l'Hispanie devaient être étendues, puisqu'elle avait une monnaie latine d'alliance avec Italica, ville du sud, et son nom n'était pas du nombre de ceux que le géographe latin se refusait à transcrire, comme trop barbares, *barbaræ appellationis*, car il la mentionne au livre XXXIV, chapitre XLI.

Bilbilis remplissait donc toutes les conditions pour que Pline dût la mettre au rang des villes du conventus Cæsar-Augusta qui avaient le droit de citoyens, et je ne crois pas être trop hardi en proposant non pas de changer le texte de Pline, mais de rétablir la leçon des manuscrits *Riccardianus* et *Leydensis*, en remplaçant le mot Bellitanos par celui de *Bilbitanos*.

Les *réhabilitations* ou les restitutions de ce genre sont nombreuses dans la géographie ancienne de l'Hispanie, et j'aurai quelquefois à vous signaler des changements dans des noms de villes qui ne sont autorisés par aucun manuscrit, et qui ont été introduits par la hardiesse seule des éditeurs.

Veuillez agréer l'expression sincère, etc.

BOUDARD.

LETTRE

A M. TH. HENRI MARTIN,

AU SUJET DE SON EXAMEN DU MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE (1).

Monsieur et ami,

Permettez-moi de profiter de la voie que m'offre la *Revue archéologique* pour vous féliciter de la manière distinguée avec laquelle, à propos du mémoire posthume de M. Letronne, vous venez d'y traiter cette question, si controversée, de la mesure de la terre chez les anciens. Non-seulement vous y avez apporté tous les éléments qu'il semble désormais possible d'y faire intervenir, mais on ne peut refuser de reconnaître que vous les avez mis en œuvre avec un admirable talent de logique; et il paraît bien difficile aujourd'hui de ne pas dire, avec vous, que la question est *définitivement jugée*. Je n'ai, sur ce curieux problème, vous le savez, aucun parti pris : je ne m'en suis occupé que par accident. Je ne suis d'aucune école. Je me suis chargé d'éditer le mémoire posthume de M. Letronne sans en connaître les conclusions; et c'est par un véritable coup de hasard, le plus imprévu, le plus fortuit et le plus facile à déranger, que j'ai été amené à reconnaître que le système de mon auteur le conduisait à ce résultat, que les 700 stades au degré d'Ératosthène reproduisaient, avec l'exactitude la plus parfaite et la plus rigoureuse, le degré moyen de la haute Égypte.

Je n'ai pas cherché, vous le savez, à abuser de cette heureuse rencontre : voici comment je m'exprimais à son occasion (*Mémoire posthume*, p. 129) : « Il ne faudrait pas attacher une trop grande importance à ce résultat : car il suffirait d'une altération de quelques dixièmes de millimètre dans la valeur de la coudée, pour le troubler notablement. » De même, dans une communication à l'Académie des Sciences, faite le 21 février 1853 : « Il ne faut point, disais-je, attribuer à cette parfaite identité une importance indéfinie : les nombres que l'on emploie ici ne peuvent être que des approximations ; et il est bien sûr qu'il suffirait d'une petite fraction de millimètre en plus ou en moins sur la valeur moyenne de la coudée, par exemple un centième de millimètre, pour produire sur la totalité une différence de plus de 2 mètres. Or comme, d'après la

(1) Les citations du tirage à part de l'*Examen* se rapportent toutes aux pages 146 et suivantes du numéro de juin de la *Revue*.

nature des données employées, on ne saurait évidemment répondre de ce centième de millimètre, il s'ensuit que tout ce qu'il est raisonnablement permis de conclure, c'est qu'en prenant le nombre de 700 stades pour représenter le degré, les Alexandrins s'en faisaient une idée remarquablement approchée, et aussi approchée que peuvent le permettre même les observations modernes les plus exactes ; et si, d'un côté, il est incontestable que dans cette étonnante coïncidence, une certaine part, quelque petite qu'on veuille la supposer, peut être justement attribuée à une heureuse rencontre, il n'en est pas moins vrai que, d'un autre côté, c'est un cas où l'on est tenté de dire que *le hasard* est quelquefois intelligent. » (Cf. *Mém. posthume*, p. XI.)

Je dirai plus maintenant : c'est que ce n'est pas seulement sur la grandeur de la coudée que porte l'incertitude du résultat, mais encore sur cet arc d'*un cinquantième* de circonférence qui mesurait la projection du gnomon dont se servit Ératosthène, et encore sur les 5000 stades qui mesuraient la distance rectiligne des deux stations, etc. Ces nombres ne sont évidemment que de grossières approximations; et personne ne peut avoir la pensée de contester que si Ératosthène avait obtenu le résultat signalé, ce ne fût à la faveur d'une compensation d'erreurs inévitables. Ceci accordé et réservé de ma part, je puis, à ce qu'il me semble, me mettre à mon aise pour discuter les nombres que l'on nous donne.

Mais ce n'est pas tout : les anciens avaient fait déjà bien des progrès en cosmographie, avant de reconnaître la sphéricité de la terre ; et jamais sans aucun doute ils ne se doutèrent de son aplatissement. Ils seraient donc parvenus à mesurer plus ou moins imparfaitement tel ou tel arc du méridien compris entre deux parallèles, qu'ils n'auraient pu en conclure la longueur totale de ce méridien si ce n'est en commettant une nouvelle erreur. Et aujourd'hui même il serait bien hardi d'affirmer, on peut même dire qu'il est certainement faux, qu'en parcourant toute l'étendue d'une même zone terrestre comprise entre deux parallèles à l'équateur, les arcs des divers méridiens interceptés soient partout exactement de même longueur. Que peut-on donc raisonnablement revendiquer pour les anciens? la mesure plus ou moins exacte d'un arc de tel ou tel méridien compris entre tels ou tels parallèles; et s'ils étaient parvenus à une pareille mesure, je ne dirai pas à 500 mètres, à 1000 mètres près (*voy.* votre *Examen*, p. 129), car ce n'est pas la valeur absolue qui constitue la véritable importance d'une erreur, mais son rapport à la quantité évaluée; je dirai donc que si les anciens étaient par-

venus à une pareille évaluation à un demi-centième, à un centième près de sa véritable valeur, ils auraient été aussi avancés sur ce point qu'on l'était au milieu du siècle dernier; et les plus chauds partisans de leur gloire pourraient se contenter d'un semblable résultat. Maintenant, sont-ils effectivement parvenus à ce résultat? non, s'il dépend réellement de l'existence d'un stade de 300 coudées : car vous avez prouvé d'une manière solide et invincible à ce qu'il me semble, que ce stade n'a jamais existé. Mais l'existence de cette unité de mesure est-elle une condition sans laquelle on ne peut trouver les 210 000 coudées au degré moyen de la haute Égypte? il est facile de voir que non; et tout au plus pourrait-on dire qu'il y a lieu de reprocher ici une légère maladresse à l'auteur du Mémoire, ou, si vous l'aimez mieux, à son éditeur plus ou moins responsable. Vous-même, Monsieur et ami, me fournissez tous ou presque tous les éléments nécessaires pour arriver à ce nombre de 210 000 qui est le pivot de la question. En effet, vous admettez que s'il n'y avait qu'un stade (ou deux), il y avait au contraire plusieurs schènes. Admettons-le avec vous, quoique nous n'ayons besoin que du schène légal de 30 fois le stade légal, celui-ci étant de 400 coudées; et reprenons l'opération attribuée à Eratosthène. Comment est-elle racontée? On dit qu'il mesura la distance de Syène, soit à Méroé, soit à Alexandrie, car il y a ces deux versions : voilà déjà une première variante qui donne tant soit peu à penser. L'anonyme de Gronovius dit de plus que c'est avec l'aide des arpenteurs égyptiens qu'Ératosthène détermina cette distance, évaluée par lui à 5000 stades, et Martianus Capella va encore plus loin en disant brutalement qu'il avait appris d'eux cette même distance. Ensuite, Syène étant supposée sous le tropique, l'ombre circulaire du gnomon de la scaphé, observée à l'époque du solstice, soit à Méroé, soit à Alexandrie, ayant été trouvée égale au 50e de la circonférence, Ératosthène en conclut que la circonférence de la terre était de 50 fois 5000 stades, ou 250 000 stades. Toutefois, ce célèbre géomètre ayant adopté le nombre 252 000 stades au lieu de 250 000, quelle que soit la raison de cette altération, vous accordez qu'il avait pu mettre 5040 stades au lieu de 5000 pour la distance mesurée. (Quant à supposer qu'il aurait pris 50 et $\frac{2}{5}$ au lieu de 50, cela me paraît inadmissible, par des raisons qu'il serait trop long de développer ici.)

Maintenant, qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas plusieurs schènes, que les contradictions signalées chez les auteurs grecs et latins au sujet des rapports divers qu'ils établissent entre le schène et le stade, proviennent ou non de l'ignorance où pouvaient être ces auteurs

de la véritable valeur de ces rapports, toujours est-il certain qu'Ératosthène comptait pour *un* schène 40 des stades qui figurent dans son calcul ; d'où résulte que les 5000 ou 5040 stades de la base censée mesurée équivalaient exactement et rigoureusement, en mesure égyptienne, soit à 125, soit à 126 schènes, juste *un* schène de différence dans les deux évaluations. Cela étant, sans avoir besoin de supposer que les Égyptiens eussent eu l'idée de déterminer la circonférence du globe ou de faire l'observation du gnomon, il est bien naturel d'admettre que les mesures itinéraires qu'Eratosthène a dû employer lui avaient été données par les gens du pays, qui certainement les connaissaient bien. Dès lors, les deux nombres 125 et 126 pourraient être deux limites, l'une en moins, l'autre en plus (1), entre lesquelles on aurait choisi celle qui donnait un résultat exact en nombre entier ; ou bien, peut-être, l'unité de différence qui existe entre eux représentait-elle, pour Ératosthène, la différence des distances en latitude comptées à partir de Syène, soit en avançant au midi vers Méroé, soit au nord vers Alexandrie. Quoi qu'il en soit de ces faits, ou, si l'on veut, de ces hypothèses, sur lesquels je n'insiste pas, les 126 schènes multipliés par 50 en donnent 6300 pour la circonférence entière, ce qui fait 17 ½ par degré. Maintenant 17 ½ multipliant les 30 stades du schène légal donnent 525 stades, nombre qui, à son tour, multipliant les 400 coudées légales du stade légal, donne 210 000 coudées, tout aussi bien que pouvaient le faire 300 coudées multiplié par 700. Voilà tout ce que je voulais prouver ici ; et pour cela je n'ai fait en quelque sorte que copier votre propre raisonnement (p. 126 et 127), que l'on peut encore simplifier en éliminant les stades et disant : « Ératosthène s'était trompé en égalant chaque schène à 40 stades, au lieu de leur donner leur véritable valeur de 12 000 coudées (vous accordez d'ailleurs, p. 119, que de sa part c'était une convention). Les 126 schènes valant en réalité 126 fois 12 000 coudées, la circonférence valait 6300 fois 12 000 coudées ; donc enfin le degré valait 17 ½ fois 12 000 ou 210 000 coudées. »

En définitive, y a-t-il ici preuve suffisante que cette évaluation ait été réellement obtenue ? évidemment non. Car si les Égyptiens, tout en comptant aussi exactement qu'on voudra le supposer, les distances itinéraires des stations, n'ont point fait l'observation du gnomon, ils n'ont pu avoir aucune idée de la valeur du degré ; et

(1) « Comperit quod ultra 700 stadia ad unius longitudinis gnomonem umbra non « respondet. (Anon. Gronov.) »

si Ératosthène, qui a fait l'observation du gnomon, a pris pour 40 stades ordinaires chacun des schènes qu'on lui accusait, il a commis l'erreur énorme d'*un tiers* en plus sur la véritable valeur du degré.

Maintenant, d'autres que moi ne manqueraient pas de dire : « Il y a ici des traces évidentes de plagiat, d'abord dans l'évaluation des distances comme on l'a dit plus haut; ensuite, la discordance des récits indique suffisamment qu'Ératosthène n'a fait que vérifier ou répéter à son cours d'Alexandrie une expérience que les Égyptiens avaient avant lui faite à Méroé. Qui empêche en effet que vingt ans avant Ératosthène, un prêtre égyptien n'ait pu concevoir l'idée qu'on attribue au géomètre grec? Et si l'on accorde vingt ans, il n'y a pas de raison pour ne pas accorder deux cents ans, deux mille ans. On ne peut contester que bien des connaissances dont les anciens étaient en possession ne sont pas parvenues jusqu'à nous: on en déterre journellement de nouvelles preuves. Il y a, même dans les sciences, des choses qu'il est bien permis de croire sans en posséder une démonstration rigoureuse, tout autant qu'il est bien facile de les nier sans être tenu à donner ses raisons. C'est un rôle fort commode de n'avoir qu'à dire : « *Credat judæus Apella, non ego,* etc., etc. » Voilà ce que d'autres diraient : mais enfin ce ne sont pas des preuves. Le plus simple est donc de s'en rapporter à vous, qui avez si bien creusé la question dans toutes ses profondeurs, et qui seriez capable d'aller, s'il le fallait, chercher jusqu'au centre de la terre la mesure de sa surface.

Je ne terminerai pas, Monsieur et ami, sans vous remercier de toutes les choses beaucoup trop flatteuses que contient à mon adresse votre savant *Examen*, et surtout de la protection dont vous voulez bien favoriser cette pauvre *Dioptra* qui a subi bien des malheurs, bien des avanies, et qui n'est pas au bout de ses tribulations. Je pourrais vous dire en deux mots: « Pour tous les passages où vous avez écrit : « M. Vincent va publier la dioptra; M. Vincent publie la « dioptra, » mettez en errata général : « M. Vincent ne publie pas la « dioptra. » Ceci vous étonne, mon jeune ami, et pourrait en étonner bien d'autres, si l'histoire littéraire daignait enregistrer d'aussi minces détails. Heureusement ce n'est point un si mince résultat que ce magnifique ouvrage sur Héron (ou sur les Héron), dont vous venez de doter *nos* mémoires (je dis *nos* car vous êtes bien des nôtres, quoique relégué parmi les savants étrangers). Qui se doutera que cet ouvrage, comme vous avez la modestie de le dire, n'avait été entrepris que comme une Introduction à cet infortuné Traité de la

Dioptra? Quant à celui-ci, ce n'est, il est vrai, qu'un fragment du ms. 2430; mais une circonstance entre autres devait le rendre précieux, c'est qu'il ne se trouve qu'en France; et de plus, comme vous avez la franchise de le déclarer encore (page 136), c'est le plus important de tous les fragments que nous avions formé le projet de publier ensemble. Nous avions imaginé dans notre haute sagesse, ou plutôt dans notre humble simplicité, que la collection intitulée *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale et autres bibliothèques* était destinée à recueillir les fragments importants des manuscrits qui n'étaient pas dignes d'être publiés en entier ou l'avaient déjà été en partie, ainsi que les commentaires auxquels ces fragments pouvaient donner lieu. Erreur! profonde erreur! on a changé tout cela. Quoi qu'il en soit, les premiers fragments qui se présentent sous votre nom sont admis sans difficulté : *Le chef passe, et le corps, et chaque queue aussi*. Seulement, on les renvoie aux *Savants étrangers*. Ces savants étrangers qui sont de très-bons Français sont loin de se plaindre; loin de là, vous voyant parmi eux, ils ont le droit de se croire presque de l'Académie. Quant au plus gros morceau, celui que je m'étais réservé (et j'en suis bien puni), que vous en dirai-je? Comme au chiaoux du bonhomme, « Mon sang commence à se glacer D'étonnement et d'épouvante. » Vu à l'œil nu, c'était bien évidemment, comme tous les autres, un simple fragment qui n'atteignait pas même le quart de la totalité. Mais examiné à la loupe, on ne pouvait nier qu'à lui tout seul, pour son malheur, il avait tête et queue. Il n'en fallut pas davantage pour le faire jeter dans un noir cachot où il resta huit mois entiers privé d'air et de lumière. Au bout de ce temps, le croyant sans doute asphyxié, on se décide à l'exhumer. Le malheureux, au lieu de faire le mort, comme le doit tout monstre prudent et bien appris, a l'audace de faire mine de vouloir se remuer. Dès lors son sort est fixé; le voilà condamné au bannissement, et renvoyé aussi aux savants étrangers; mais cette fois c'est aux savants étrangers à la France; à telles enseignes que si vous le rencontrez quelque jour, ce sera sans doute parmi les curiosités de la foire de Leipsick. Après cela, vous ne manquerez pas de petites gens pour venir vous dire qu'un peu de patriotisme ne gâterait rien, qu'entre confrères on se doit quelques égards, et autres balivernes de ce genre : *de minimis non curat prætor*.

Agréez, monsieur et ami, l'expression de mon dévouement,

A. J. H. Vincent, de l'Institut.

LA ROSE DE JÉRICHO.

Une erreur propagée depuis très-longtemps en Europe avait fait donner à l'*Anastatica Hierochuntica* de Linné, le nom de *Rose de Jéricho*. Les propriétés hygrométriques de cette plante qu'on rencontre en Arabie, en Égypte et en Syrie avaient occasionné cette confusion. Tout récemment, M. l'abbé Michon a retrouvé la véritable rose aux environs mêmes des ruines de Jéricho et il a publié sur sa découverte une notice fort curieuse qu'il a placée à la suite de sa brochure sur *les lieux saints*.

Si nous publions aujourd'hui dans la *Revue* un dessin et une notice sur la *Rose de Jéricho*, il faut que le lecteur soit prévenu que ce n'est pas au point de vue botanique que nous traiterons la question, mais tout simplement dans un but archéologique. La *Rose* fut en effet célèbre de toute antiquité dans la ville et aux environs de Jéricho; il en est fait mention dans les saintes Écritures (1). Cependant nous nous hâtons de dire qu'il n'y a aucun rapport entre la rose des jardins de Jéricho et l'*Anastatica Hierochuntica*, petite plante que les vents déracinent et emportent jusqu'à la mer, sur les bords de laquelle on la recueille (2). Il n'existe point non plus de rapports entre ces deux plantes et la véritable rose de Jéricho retrouvée par M. l'abbé Michon. La plante dont il s'agit appartient à la famille des radiées, dont le type est la marguerite ou pâquerette; elle est annuelle et tellement ressuscitante que sitôt qu'elle touche l'eau, instantanément les sépales se relèvent et prennent la forme radiée. Le dessin ci-joint donné aujourd'hui pour la première fois, représente la plante desséchée et avant d'avoir été plongée dans l'eau (n° 1). Le n° 2 a été dessiné pendant le phénomène instantané de la résurrection.

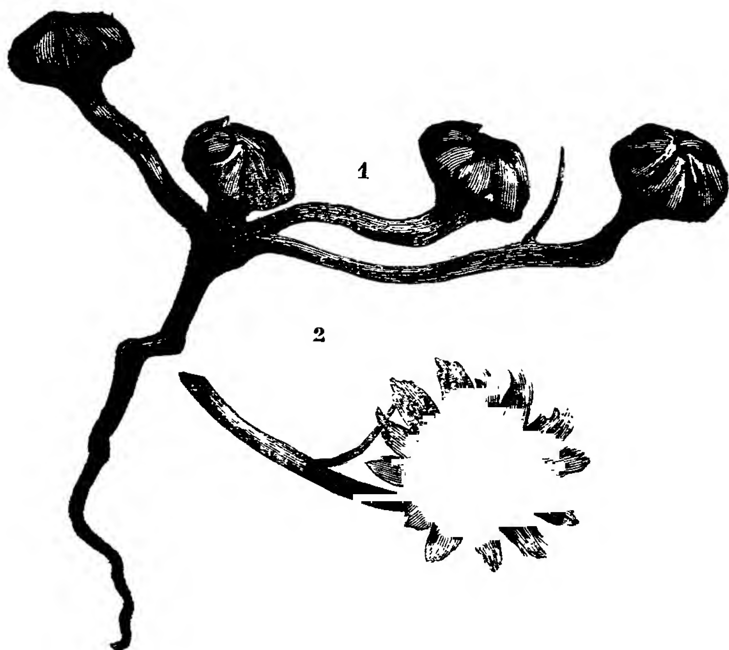
M. l'abbé Michon, qui voyageait avec M. de Saulcy, donna à la plante qu'il avait retrouvée le nom de son ami et l'appela *Saulcya Hierochuntica*, mais la plante en question n'en gardera pas moins le nom vulgaire de *Rose de Jéricho*, que lui donnaient les croisés

(1) *Sicut plantatio rosæ in Jericho* (Eccl., 24, 18).

(2) Le Maout, *Les trois règnes de la nature*; cf. *Athenæum fr.*, Ire année, n° 11.

qui la placèrent dans leurs armes (1) et que les pèlerins revenant de terre sainte renfermaient comme une sainte relique dans le trésor de leurs églises (2).

Il faut donc reporter à la *Saulcya* toutes les légendes qui sont racontées sur l'*Anastatica* (3), légendes que les Arabes tiennent de leurs pères et qui sont empreintes d'allusions au culte du Christ dans l'Orient. Ainsi M. de Saulcy a entendu un Arabe lui dire à propos de cette plante que Mariam, la mère du Christ, avait étendu



son linge sur la terre tapissée de cette plante, quand elle fuyait en Égypte avec Iouseph. En voulant le ramasser, la paume de sa main toucha la fleur et Allah dit : « La rose que Mariam a touchée ne doit point périr. » Aussi la rose de Jéricho est appelée par eux *Kaf-Mariam* (la paume de la main de Marie).

Que ce soit à l'*Anastatica* ou à la *Saulcya* que s'applique cette lé-

(1) Cf. *Dict. hérald.* de Grandmaison, au mot *Rose*.

(2) Ritter, *Erdkunde*, II, p. 331.

(3) Comte de L'Escalopier, *note sur la Rose de Jéricho*, 1828. — L'abbé Michon, *id.* 1852. — S. Munck, *Palestine*, p. 21.

gende et tant d'autres qu'on recueille de la bouche des Arabes, il est très-vraisemblable qu'il y a eu confusion entre les deux plantes et que c'est à la *Saulcya* seulement qu'il convient de rattacher toutes ces légendes. En effet, cette dernière ne vient qu'aux environs de Jéricho, et c'est là que M. l'abbé Michon a trouvé les échantillons qu'il a rapportés en France et dont l'un figure aujourd'hui dans la collection botanique du Jardin des Plantes; ensuite elle est essentiellement ressuscitante, tandis que l'*Anastatica*, qui jouit aussi de cette propriété, met un temps beaucoup plus considérable à accomplir le phénomène de la résurrection ; elle a par la forme radiée de ses sépales développés, une grande ressemblance avec la rose ; et enfin elle se trouve avec la forme radiée de la *Saulcya*, et nullement avec celle de l'*Anastatica*, sur l'écusson des familles croisées qui l'avaient prise pour emblème au temps des guerres saintes.

VICTOR LANGLOIS.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. le ministre d'État vient d'enrichir le musée de Cluny de l'un des monuments les plus curieux qu'ait produits l'orfévrerie du moyen âge : c'est le magnifique rétable d'or massif donné à la cathédrale de Bâle par Henri II, empereur d'Allemagne. Ce riche bas-relief du XIe siècle, haut de 1 mètre et large de 1^{m},78, est d'une remarquable exécution. Cinq figures en pied d'environ 50 centimètres sont disposées sous une arcature en plein cintre qui repose sur des colonnettes. Ces figures représentent le Christ au centre; à sa gauche les anges Gabriel et Raphaël et à sa droite saint Michel et saint Benoît. Aux pieds du Christ, deux petites figures prosternées représentent Henri II et sa femme Cunégonde. Grâce à son désintéressement, M. le colonel Theubet, possesseur de ce précieux monument depuis 1824, a consenti à s'en dessaisir en faveur de notre musée national en acceptant les offres du gouvernement. Sur ce rétable se trouvent deux vers léonins sur lesquels nous appelons l'attention du lecteur :

Quis sicut Hel, medicus fortis soter (Σωτήρ) *Benedictus*
Prospice terrigenas clemens mediator usias (ὀυσίας).

Ces deux vers, suivant qu'ils peuvent être ponctués, présentent des variantes assez curieuses pour nous y arrêter un instant. M. Mérimée, dans la description qu'il a faite de ce monument (*Moniteur* du 20 juin), explique ces deux vers d'une manière fort spirituelle, mais qui peut être contestée. Dans les *Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 47-48, M. l'abbé Cahier donne l'explication suivante qui nous semble plus simple et plus satisfaisante :

« Des deux vers en grandes capitales qui courent au-dessus et au-dessous des arceaux, le premier n'est évidemment qu'une énumération des cinq personnages représentés sur le rétable, énumération qui est exprimée par leurs qualifications, c'est-à-dire : saint Michel ou Mi-chaël, *quis ut Deus*, saint Gabriel, *fortitudo Dei*, saint Raphaël, *medicina Dei*, Jésus-Christ, *soter* ou sauveur et enfin saint Benoît. » Le deuxième vers, dit notre auteur, est une prière adressée au Sauveur par l'empereur Henri II et sa femme Cunégonde : *Prospice terrigenas*, etc. Si enfin l'auteur de l'inscription

n'a pas placé, comme l'orfévre, Jésus-Christ au centre, c'est qu'il aura cru devoir nommer les trois grands anges sans interruption.

— Dans une des dernières séances de la Société archéologique de Berlin, M. Koner a appelé l'attention des membres sur le bas-relief de Reims que la *Revue archéologique* a publié dans sa IXe année, page 561, avec une notice de M. de Witte. Suivant les observations de quelques-uns des membres de la savante société, ce bas-relief qui n'a pas encore été expliqué d'une manière certaine, représenterait, comme M. de Witte l'a fait remarquer, Mercure et Apollon. Quant au personnage cornu que l'on voit au milieu et qui paraît répandre de l'argent, ce serait le roi Midas.

— M. le chevalier Bonnucci, chargé par le roi de Naples de reprendre les fouilles de Canosa se propose de les continuer pendant la belle saison et de s'attacher surtout à la nécropole. Parmi les riches objets que renfermait un tombeau au nord de Canosa on a recueilli six vases peints représentant les funérailles de Patrocle, la vengeance de Médée, l'enlèvement d'Europe, la délivrance d'Andromède et un sujet allégorique qui représenterait la Grèce et l'Asie, entre lesquelles plane le Génie de la Discorde, secouant une torche allumée. Ce sujet ferait allusion aux guerres des Grecs et des Perses sous Darius.

— M. A. Couder a fait récemment à l'Académie des Beaux-Arts une communication sur Jean Ack, célèbre peintre sur verre du XVIe siècle et les magnifiques verrières dont il a orné l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. A cette occasion M. Couder fait remarquer que c'est à la fin du XVIe siècle qu'il faut placer l'apogée de cet art; car il atteint alors son plus beau et plus complet développement, comme système de mosaïques transparentes. Mais les successeurs de Jean Ack, en cherchant à donner à la peinture sur verre les qualités de la peinture à l'huile, qu'elle ne pouvait reproduire qu'en perdant celles qui lui étaient propres et particulières, firent le premier pas vers la décadence.

— Au moment de mettre sous presse, nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Raoul Rochette, membre de l'Institut, enlevé à la science et à ses amis, après une longue et cruelle maladie.

BIBLIOGRAPHIE.

Numismatique féodale du Dauphiné, par H. Morin. Paris, Rollin, 1854. 1 fort vol. in-4, avec 22 pl.

La numismatique de la France féodale tient une large place dans l'étude des monnaies du moyen âge, et depuis T. Duby qui le premier réunit dans un seul corps d'ouvrage toutes les monnaies baronales connues de son temps, beaucoup de travaux partiels sont venus compléter les nombreuses lacunes qu'on remarque dans l'ouvrage de ce savant numismatiste.

Beaucoup de provinces ont été étudiées séparément au point de vue numismatique; ainsi la Flandre, l'Artois, la Normandie, la Lorraine, la Bourgogne, le Poitou, etc., ont fourni à de patients et laborieux antiquaires une mine féconde en monuments du moyen âge. Les médailles du Dauphiné qui offraient aussi un vaste champ d'études aux savants avaient été jusqu'à présent négligées, parce que leur nombre était fort limité dans les collections. M. Henri Morin prit la résolution de réunir en un seul corps d'ouvrage tout ce qui nous était parvenu en fait de monuments du moyen âge delphinois et il vient de publier tout récemment un livre fort savant et très-consciencieux qu'il a intitulé *Numismatique féodale du Dauphiné*.

Le principal mérite de cet ouvrage consiste dans la réunion des textes d'ordonnances sur les monnaies du Dauphiné que l'auteur a réunis avec un soin minutieux. M. Morin, qui habite Lyon, était plus que tout autre à même de pouvoir consulter dans les archives du Dauphiné les liasses nombreuses conservées dans les riches dépôts du midi de la France. Initié à la lecture et au déchiffrement des chartes, il est parvenu à tirer le plus heureux parti des documents écrits, que ses patientes recherches lui faisaient tomber sous la main. Les ordonnances monétaires que M. H. Morin trouva dans les archives de l'Isère, étaient en si grand nombre qu'il fut forcé, pour ne pas trop compliquer son travail, de donner seulement des extraits des pièces relatives à la monnaie delphinoise, laissant à d'autres le soin de publier entièrement tous les documents relatifs à cette contrée. Toutefois les textes des ordonnances monétaires du Dauphiné qu'il a rassemblés avec tant de soin ne constituent pas seulement tout le mérite du livre du savant nu-

mismatiste, car les découvertes numismatiques qu'a faites M. H· Morin sont aussi d'une importance très-grande. Ainsi nous trouvons parmi les monnaies qu'il a décrites des pièces du plus haut intérêt, ce sont : 1° les monnaies de grand module des archevêques de Vienne frappées dans le courant du XIVe siècle ; 2° les monnaies mixtes des évêques de Grenoble et des Dauphins du Viennois ; 3° la monnaie inédite et jusqu'à présent unique de Jean, fils de Charles VI, pièce qui comble une lacune importante dans la série monétaire du Dauphiné ; 4° enfin, la classification des florins d'après les ordonnances de 1353 et 1354, que l'auteur a retrouvées dans les archives de Grenoble.

Le point de vue qui a surtout guidé M. H. Morin dans la rédaction de son savant ouvrage, ainsi que le lecteur pourra en juger en lisant la préface du livre et les considérations que l'auteur a publiées sur le gouvernement du dauphin Louis (XI), a été celui des empiétements successifs de la monarchie française, de ses efforts pour assimiler la physionomie monétaire du Dauphiné à l'organisation des provinces royales. Assurément il était impossible de choisir une meilleure thèse, et l'auteur de la *Numismatique féodale du Dauphiné* a rendu un véritable service à la science, en envisageant ainsi la question. Aussi nous hâtons-nous de dire que l'ouvrage de M. H. Morin sera toujours considéré par les numismatistes érudits, comme un des meilleurs et des plus consciencieux travaux exécutés à notre époque, sur l'une des branches de la numismatique du moyen âge français, ouvrage qui figurera avec honneur dans nos bibliothèques, à côté des travaux si remarquables de MM. de Saulcy, Lecointre-Dupont, et Barthélemy. V. Langlois.

Nouvelle Encyclopédie théologique, par M. 'abbé Migne. — *Dictionnaire d'archéologie*, par l'abbé Bourassé, 2 vol. grand in-8, 1852 ; — *Dictionnaire d'épigraphie*, par M. X.... 2 vol. grand in-8, 1852; — *Dictionnaire de numismatique*, par M. Z.... 1 vol. grand in-8, 1852.

M. l'abbé Migne, qui a entrepris avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, la publication d'une encyclopédie théologique générale, a voulu que toutes les branches de la science universelle fussent représentées dans son importante collection. La *Revue archéologique*, ainsi que l'indique son titre, n'a pas mission de rendre compte de chacun des dictionnaires qui composent l'encyclopédie de M. l'abbé Migne, mais elle a choisi dans l'ensemble de la collection tous les ouvrages qui ont trait à l'archéologie en général. Le

lecteur se rappelle que la *Revue* a donné dans une des années précédentes le compte rendu du *Dictionnaire d'héraldique* qui faisait partie de cette collection; aujourd'hui elle va rendre compte de trois nouveaux ouvrages, ce sont les *Dictionnaires d'archéologie*, *d'épigraphie* et *de numismatique*.

Le *Dictionnaire d'archéologie* est dû à M. l'abbé Bourassé, dont les travaux scientifiques ont acquis un nom très-recommandable à leur auteur. Voici le plan que M. l'abbé Bourassé a suivi dans le dictionnaire d'archéologie sacrée.

En adoptant la disposition des matières par ordre alphabétique et en forme de glossaire ou de dictionnaire, M. l'abbé Bourassé s'est efforcé de faciliter les recherches de ceux qui tiennent à trouver promptement et commodément tout ce qui concerne chaque objet en particulier appartenant à l'archéologie. L'ordre alphabétique si favorable aux recherches, ne l'est pas tant aux études suivies, parce que les matières n'y sont pas classées suivant l'ordre logique. Pour remédier à cet inconvénient, M. l'abbé Bourassé a placé à la fin du dernier volume un tableau méthodique très-détaillé, où il a indiqué par chapitre tous les articles qui traitent d'un même sujet.

M. l'abbé Bourassé a fait suivre ce tableau d'un court résumé des caractères architectoniques, où il donne en abrégé les caractères essentiels qui distinguent les édifices religieux construits aux différentes périodes du moyen âge.

C'est un manuel où l'on puisera les connaissances indispensables à quiconque désire visiter avec utilité les monuments du moyen âge, et où on trouvera les principes et les éléments de la critique des monuments.

En troisième lieu, M. l'abbé Bourassé donne une table alphabétique des matières, où l'on trouve la succession des idées développées dans chaque article du dictionnaire.

Sous le titre de bibliographie archéologique, M. l'abbé Bourassé a rangé tous les ouvrages traitant d'archéologie, et enfin il termine en donnant par ordre alphabétique les noms des auteurs cités dans le dictionnaire d'archéologie sacrée. Viennent ensuite des appendices et le *Traité sur les divers arts*, en trois livres, par Théophile, prêtre et moine, formant une encyclopédie de l'art chrétien au XII[e] siècle. Cet ouvrage, dont M. Bourassé a donné une nouvelle édition et très-complète, avec traduction et notes, est le complément indispensable du dictionnaire de M. l'abbé Bourassé.

En éditant ce dictionnaire, dont tous les articles se font remarquer par une science profonde et une savante critique, M. l'abbé

Bourassé a rendu un grand service aux archéologues qui voudront avoir une idée nette et claire des différentes parties qu'embrasse la science archéologique.

Le *Dictionnaire d'épigraphie* de M. X.... est conçu sur un autre plan. C'est une compilation par ordre alphabétique des inscriptions du moyen âge chrétien, depuis les premiers temps de notre ère. L'auteur s'est surtout aidé des savants travaux du cardinal Angelo Maï, auquel l'ouvrage est dédié.

En publiant son dictionnaire, l'auteur n'a pas eu la prétention de donner une collection complète, mais cependant nous devons dire qu'elle peut faciliter considérablement les recherches des personnes qni s'occupent spécialement de l'épigraphie française et italienne

Parmi les nombreux emprunts faits aux ouvrages d'épigraphie et aux recueils qui traitent de cette matière, nous citerons la *Revue archéologique*, où l'auteur a beaucoup puisé et qui lui a fourni beaucoup de textes qu'on chercherait en vain dans d'autres collections. Il est à regretter que M. X.... n'ait pas parlé des inscriptions chrétiennes de toute la France, des inscriptions de Lorraine, par exemple, qui sont fort intéressantes, et qui auraient fourni à l'auteur la liste presque complète des ducs héréditaires. Mais, nous le répétons, l'auteur s'est excusé en disant lui-même que, malgré ses efforts, il a le regret de penser que son dictionnaire est incomplet pour quelques parties.

Nous adresserons le même reproche à M. Z..., auteur du *Dictionnaire de numismatique*, conçu sur un plan identique au précédent. Le *Dictionnaire de numismatique* comprend aussi la sigillographie. L'auteur s'est renfermé dans le moyen âge chrétien, c'est-à-dire qu'il ne s'est occupé que des monnaies de la France, royales, baronales et ecclésiastiques, des médailles pontificales, et enfin des monnaies des croisades. Ce dictionnaire est curieux, en ce qu'il se compose de travaux publiés précédemment dans divers ouvrages ou recueils, de sorte que l'on trouve réunis dans un même volume, des mémoires dispersés dans des collections qu'il est quelquefois difficile de réunir.

La numismatique française est extraite des travaux de MM. Lelewel, Saulcy, Lenormant, La Saussaye, Cartier, etc. La numismatique pontificale est résumée d'après les travaux de M. Lenormant, dans le trésor de glyptique et de numismatique; la numismatique des croisades a été faite entièrement d'après le savant ouvrage de M. de Saulcy.

Au milieu de ces diverses parties de la numismatique, se trouvent

intercalées par ordre alphabétique des articles extraits du dictionnaire d'Abot, et qui expliquent les procédés du moyen âge. La sigillographie se trouve fondue aussi dans le dictionnaire de numismatique; les matériaux ont été empruntés aux traités des bénédictins et de M. de Wailly et aux mémoires de la Société de Sphragistique.

Ces trois dictionnaires seront fort utiles à toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie en général, fût-on même fort versé dans chacune des branches de la science archéologique, on a quelquefois besoin de recourir à l'explication d'un mot ou d'un terme. Le vocabulaire de l'archéologie est fort compliqué, celui de la numismatique l'est un peu moins, cependant il est bon d'avoir sous la main un dictionnaire spécial, et c'est dans l'encyclopédie de M. l'abbé Migne que les savants comme les commençants pourront trouver facilement des explications qui demanderaient quelquefois plusieurs heures de travail et de recherches. V. LANGLOIS.

Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. BOREL D'HAUTERIVE. 1854, Paris, l'auteur, rue Chauchat, 9.

La onzième année de l'*Annuaire de la noblessse* de 1854, par M. Borel d'Hauterive, secrétaire archiviste de l'École des chartes, n'est pas moins intéressant que ses dix aînés. Un nobiliaire de Flandre, des articles curieux sur le gaspillage actuel des titres, sur l'histoire et la description d'anciens châteaux, un nécrologe complet, la liste des principales alliances ou naissances de la noblesse en 1853, l'état présent des maisons souveraines et des grandes familles de France donnent à ce livre une utilité quotidienne. On ne peut parcourir un journal sans avoir lieu de recourir à l'*Annuaire de la Noblesse.* Soit qu'il s'agisse d'un décès, d'un mariage, d'une nomination, d'une présentation, on veut connaître le titre, l'âge, la parenté de la personne. C'est devenu le *peerage* et l'*almanach de Gothen* français qu'on voit sur tous les guéridons des salons de la haute société.

Examen d'un Mémoire posthume de M. Letronne, et de ces deux questions : La circonférence du globe terrestre avait-elle été mesurée exactement avant les temps historiques? Les erreurs et les contradictions de la géographie mathématique des anciens s'expliquent-elles par la diversité des stades et des milles? par M. Th. Henri Martin (extrait de la *Revue archéologique*), in-8°. Paris, Leleux, 1854.

MÉMOIRE

SUR

L'AGORA D'ATHÈNES ET SUR L'EMPLACEMENT DU THOLUS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

CHAPITRE III.

Situation de l'Agora au sud de l'Acropole, prouvée par la marche de Pausanias.

Étant donc admis, d'une part, que les salles souterraines dites prison de Socrate, ne sont autre chose que l'ancien Tholus des prytanes; de l'autre, que l'Agora occupait le vaste emplacement, aujourd'hui désert et nu, qui se trouve au sud de l'Acropole, la topographie de cette célèbre place publique d'Athènes ne présente plus de difficultés, et l'itinéraire suivi par Pausanias devient régulier et méthodique. Cette troisième partie de la discussion servira à la fois de complément et de contrôle aux deux premières.

Pausanias, arrivant des ports, et en dernier lieu de *Phalère* (2), monte à la ville par la route de Phalère, sur laquelle il rencontre

(1) Voy. ci-dessus, p. 205.

(2) On a beaucoup varié sur cette entrée : les diverses portes qui donnaient accès dans Athènes, du côté qui regarde Phalère et le Pirée, ont été successivement désignées. Au risque de fatiguer mon lecteur, qui du reste peut se dispenser de lire cette note, je profiterai de cette occasion pour lui donner une idée des broussailles et des épines de la topographie d'Athènes.

Entre les divers savants qui ont traité la question(*), il n'y a qu'une chose admise d'un commun accord, c'est que Pausanias est entré dans Athènes. Mais est-il entré par la porte piréique ou par une porte d'un autre nom? Première question. S'il est entré par une porte non piréique, quelle était cette porte? Deuxième question. S'il est entré par une porte piréique, où était cette porte piréique, et la porte

(*) Voy. *d'Anach.*, chap. XII ; O. Müll., *All. Encycl.*, II, p. 935 sq., et *Nachtr. zu* Leake, p. 458 ; Wordsworth, *Athens*, p. 170 ; Curtius, *Hall. Lit. Z.*, 1842, n° 124 ; Ulrichs, *Beil. zur Zeitschr. fur Alt. Wiss.*, 1844, n° 3 ; Ross, *Kunstbl.*, 1837, n° 94 ; p. 391 ; cf. le *Monument d'Eubulides*, etc., Athènes, 1837 ; Leake, *Top.*, p. 373 sq. et p. 84 sq.; adde *Abh. on some disputed posit.*, p. 201-218 ; Kruse, II, I, p. 102 sq.; Forchh., *Top.*, 27 sq.

un temple de Junon, jadis brûlé par les Perses, et dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par une ancienne chapelle voisine d'une auberge à mi-chemin de la route.

Entré en ville par la *porte de Phalère* (1) ou porte Itonienne, les monuments qu'il rencontre à partir de cette porte jusqu'à l'Agora, sont : le monument de l'Amazone (2), le *Pompeïon*, le temple de

piréique de son temps était-elle la même que l'ancienne porte de ce nom? Troisième question.

Première question. Pausanias est-il entré par une porte piréique?

Non, suivant Barthélemy, O. Müller, Wordsworth, Curtius, Ulrichs, Ross et Leake (dans sa dernière opinion).

Oui, suivant Stuart, Hawkins, Wilkins, O. Müller (dans sa première opinion), Kruse, Leake (dans sa première opinion), Forchhammer, Kiepert.

Deuxième question. Si Pausanias est entré par une porte non piréique, quelle est cette porte? Le Dipyle, suivant Barthélemy, O. Müller, Wordsworth, Curtius, Ulrichs. La porte Équestre, suivant Ross, Leake (deuxième opinion).

Troisième question. Si Pausanias est entré par une porte piréique, où est cette porte? Au sud du Pnyx, suivant Hawkins, Stuart, O. Müller, Forchhammer, Kiepert; au nord du Pnyx, suivant Kruse, Leake (première opinion); au nord de la colline des Nymphes, suivant Ross et Leake (deuxième opinion), qui semblent admettre en même temps que cette porte piréique de Pausanias était différente de l'ancienne.

Le lecteur peut voir par cet aperçu que l'on est loin de s'entendre.

(1) Paus., I, 1, 4 et 5.

(2) Cf. Paus., I, 2, 1, avec I, 2, 4, où la reprise Ἐσελθόντων δὲ ἐς τὴν πόλιν marque son retour à son premier point de départ, après une digression sur le chemin du Pirée et ses principaux monuments. Ces retours sont fréquents dans Pausanias. Ainsi, pour ne parler que du livre Ier, voy. chap. XIV, 6, où, après une digression vers Callirrhoé, il se reporte au Portique royal, par lequel il avait commencé, I, 3, 1; de même au chap. XX, 1, il se reporte au Prytanée, d'où il avait poussé une excursion dans la région inférieure de la ville, chap. XVIII, 3 et 4; au chap. XXXI, après être venu de Phalère à Athènes pour la visiter en détail, il se reporte à Phalère et reprend la description de l'Attique, en commençant par Halimus, le dème le plus voisin de Phalère, et il continue par Zoster, Anagyre, etc. Au chap. XXXV, arrivé à Orope, il se reporte de là à Salamine, son premier point de départ, et décrit cette île, puis Eleusis, puis la Voie Sacrée, etc. La façon dont Pausanias, I, 1, 5, décrit le temple de Junon sur la route de Phalère semble plus positivement le récit d'un témoin oculaire que ce qu'il dit touchant la route du Pirée, sur laquelle il semble revenir comme par manière d'acquit. Au reste, en le faisant venir par le chemin de Phalère, je ne fais qu'énoncer une hypothèse qui, vraie ou fausse, n'importe en rien au système que je défends. Si on tient à le faire venir du Pirée, on pourra supposer alors que, arrivé à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les auberges si connues des voyageurs, il a pris, à droite, l'ancien chemin (encore actuellement très-fréquenté des gens du pays) qui passe auprès de la grande fontaine turque, et vient, en longeant le pied méridional du mont Musée, aboutir à l'Hôpital militaire et à la vieille ville. Mais en tout cas je suppose qu'il aborde Athènes par le sud.

Cérès et Bacchus, la statue équestre de Neptune, le portique et le gymnase d'Hermès, renfermant la maison de Polytion convertie en temple de Bacchus-Melpomenos et l'offrande d'Eubulide, enfin la maison d'Amphictyon et de Bacchus-Eleuthérien.

De là il arrive à l'Agora : à sa droite, il rencontre d'abord le portique royal (1). Viennent ensuite les autres monuments de l'Agora dans un ordre successif que j'ai suivi sur mon plan, et qui, en même temps qu'il correspond aux indications de Pausanias, remplit avec exactitude toutes les conditions qui résultent des textes anciens.

L'examen de ce dernier point, que je ferai le plus succinctement possible, servira de contre-épreuve et de vérification à la solution que je propose ici du problème de l'Agora d'Athènes.

Portique royal (2). Au-devant de ce portique les Athéniens avaient placé une *statue de Pindare*, la lyre en main et un diadème sur la tête. Cette statue d'airain, prix d'une glorieuse louange, se voyai encore au temps d'Eschine, ou du moins de l'auteur des lettres dites d'Eschine. La situation que cet écrivain ancien assigne à la statue du poëte au-devant du portique royal, πρὸ τῆς βασιλείου Στοᾶς (3), est inconciliable avec le plan de M. Forchhammer, ainsi qu'on peut s'en assurer par la planche ci-jointe, et se trouve également en désaccord avec le plan de Kiepert, et encore plus, s'il est possible, avec celui de M. Ross. Pausanias, en effet, indique cette statue entre le temple de Mars et le groupe d'Harmodius et d'Aristogiton (4). La disposition que je présente ramène au contraire très-exactement la statue de Pindare à la fois près de celle d'Harmodius et d'Aristogiton, selon l'indication de Pausanias, et au-devant du portique royal, selon l'indication d'Eschine.

Portique des douze dieux ou de Jupiter-Libérateur (5). Un mot de Diogène le Cynique semble prouver que, du Metrôon où se tenait ce philosophe, on pouvait voir et montrer à la fois le portique de Jupiter-Libérateur et le Pompeïon : « Diogène (dit son biographe)

(1) Paus., I, 3, 1.
(2) Paus., I, 3, 1.
(3) Æschinis *Epist.*, IV.
(4) Paus., I, 8, 4.
(5) I, 3, 2 et 3. Le portique où étaient peints les douze dieux, et devant lequel Pausanias place la statue de Jupiter-Libérateur, n'est autre que le portique nommé communément portique de Jupiter-Libérateur. Cf. Plat., *Theages*, *init.*; Xén., *Écon.*, ch. VII; Harpocr. et Hesych., v. βασίλειος στοά, et v. Ἐλευθέριος Ζεῦς; Isocr., *Evag.*, p. 200. Cette circonstance est admise par tout le monde; voy. le plan de Forchh.; Anacharsis, chap. XII; Clavier, supplément, p. 7, etc.

avait coutume de dire, en montrant le Pompeïon et le portique de Jupiter, que les Athéniens lui avaient construit là de quoi se loger (Diog. Laërt., init.). » Plus bas, cet auteur ajoute qu'il s'était établi à demeure dans un tonneau placé au Metrôon, καὶ τοὺς Ἀθηναίους ἔφασκε, δεικνὺς τὴν τοῦ Διὸς Στοὰν καὶ Πομπεῖον, αὐτῷ κατασκευασθῆναι ἐνδιαιτᾶσθαι. — Τὸν ἐν τῷ Μητρώῳ πίθον ἔσχεν οἰκιάν. D'où M. Pittakis conclut que *du Metrôon on voyait le portique de Jupiter et l'édifice nommé Pompeïon* (Anc. Ath., p. 34). Cette condition se réalise dans mon plan, mais non dans ceux de MM. Forchhammer, Kiepert, L. Ross, où, du Metrôon, il serait bien difficile de voir le Pompeïon.

Metrôon. D'après l'aventure qui avait donné lieu à la fondation du Metrôon (1), il est évident que cet édifice se trouvait au pied d'un escarpement abrupt et sur l'emplacement d'un ancien précipice jadis comblé de terre et consacré à la mère des dieux en expiation du meurtre du prêtre phrygien. Sa situation au pied du mur méridional de l'Acropole, vers l'endroit d'où Égée lui-même s'était jadis précipité, est conforme à cette condition, qui est d'ailleurs remplie également bien par l'Agora de M. Forchhammer, ainsi que dans celle de MM. Ross et Raoul-Rochette.

Fontaine des Saules. Il y a, dans la cour de l'hôpital militaire actuel, non loin de l'endroit où je place le Bouleuterion et le Metrôon, une fontaine abondante et de bonne eau, qui me paraît être la même que celle qui est indiquée par Thucydide et par Lycurgue l'orateur, dans les passages suivants : « Phrynichus, au retour de sa députation à Lacédémone, fut frappé à l'improviste, à l'heure où l'Agora est le plus fréquentée, et non loin du Bouleuterion dont il sortait : Φρύνιχος ἥκων ἐκ τῆς ἐς Λακεδαίμονα πρεσβείας, πληγεὶς ὑπ' ἀνδρὸς τῶν περιπόλων τινὸς ἐξ ἐπιβουλῆς ἐν τῇ ἀγορᾷ πληθούσῃ, καὶ οὐ πολὺ ἀπὸ τοῦ Βουλευτηρίου ἀπελθὼν, ἀπέθανε παράχρημα. » (Thuc., VIII, 92). « Phrynichus ayant été tué à la nuit, près de la fontaine des Saules, Φρυνίχου γὰρ ἀποσφαγέντος νύκτωρ παρὰ τὴν κρήνην τὴν ἐν τοῖς Οἰσυίοις (Lycurg., *c. Leocr.*, 30). Voy. aussi Lysias, *c. Agoratus*, p. 133 Tchn. Cette fontaine est, à mes yeux, une preuve nouvelle et assez considérable à l'appui de la thèse que je soutiens. Cette cour de l'hôpital militaire présente d'ailleurs encore

(1) Ἐνταῦθα τὸν Φρύγα τὸν τῆς μητρὸς τῶν θεῶν ἐνέβαλλον... Τὸ μὲν χάσμα κατέχωσαν (Schol. Aristoph., Plut., 431), ᾠκοδόμησαν βουλευτήριον ἐν ᾧ ἀνεῖλον τὸν μητραγύρτην, καὶ περιφράττοντες αὐτὸ καθιέρωσαν τῇ μητρὶ των θεῶν (Phot., *Lex.*, p. 268); cf. Julien, or. 5, p. 195; Michel Apostolius, *proverb.* 12, 77; Arsenius viol., p. 353.

le même caractère de végétation qu'autrefois, et ce fait est digne de remarque (1).

Bouleuterion. Cet édifice était très-voisin du Metrôon, ainsi que le prouvent les textes ci-dessus cités, « ᾠκοδόμησαν βουλευτήριον ἐν ᾧ ἀνεῖλον τὸν μητραγύρτην. » Cela appert aussi d'un passage d'Eschine, c. Ctésiph. : « Dans le Metrôon, auprès du Bouleuterion, « παρὰ τὸ βουλευτήριον » on peut voir quelle récompense vous accordâtes à ceux qui ramenèrent de Phylé le peuple fugitif; » et surtout du passage de la vie de Lycurgue l'orateur, où il est dit que, « se sentant près de mourir, il se fit transporter dans le Metrôon et le Bouleuterion, « εἰς τὸ Μητρῷον καὶ τὸ βουλευτήριον, » afin de rendre compte de son administration. » Pausanias se contente de dire πλησίον; mais il est démontré par ces textes que les deux monuments étaient non-seulement voisins, mais sur la même ligne. Cette donnée a d'ailleurs été admise par tous les antiquaires, et je la reproduis sur mon plan.

Tholus. Nous nous trouvons ainsi naturellement amenés au Tholus, situé, selon Pausanias, près du Bouleuterion, et qu'il faudrait mettre, par conséquent, au-devant même des salles souterraines, dites prison de Socrate, si l'on se refusait à admettre que ces salles sont précisément le Tholus. Mais après toutes les preuves apportées ci-dessus concernant l'identité du Tholus et de la prétendue prison de Socrate, et en présence de la parfaite et nécessaire concordance des deux emplacements, concordance qui peut être regardée comme une nouvelle preuve en même temps que comme une confirmation des premières, j'ai peine à me persuader que cette identité puisse être rejetée (2). Le voyageur qui, se trouvant dans ces lieux, voudra ranimer cet emplacement aujourd'hui désert du

(1) Cet hôpital est bâti sur les fondations d'un édifice antique; on y trouve encore un pavé en mosaïque bien conservé (voy. l'Itinéraire d'Aldenhoven, Ath. 1841, p. 26).

(2) Un événement important de la vie de Socrate se trouve en effet lié au Tholus. C'est là que les Trente le mandèrent, lui cinquième, pour lui enjoindre d'amener Léon le Salaminien qu'ils voulaient mettre à mort. Bravant cet ordre inique, contre lequel s'était élevé Théramène lui-même, l'un des Trente, il laissa les quatre autres, au sortir du Tholus, aller à Salamine et se retira dans sa maison. Ce trait de courage, très-admiré des citoyens (il le dit lui-même), dans un moment où tout le monde pliait sous le joug, pourrait avoir attaché son nom au Tholus par une tradition aujourd'hui altérée, mais persistante. Sur cette affaire de Léon le Salaminien, voy. Plat., *Apolog. de Socrate;* Xénoph., *Hell.*, II, 3. Toutefois, cette explication me paraît hasardée, le nom de prison de Socrate appliqué à ces salles souterraines étant, à ce qu'il semble, très-moderne, puisque Fanelli les appelait simplement prisons de l'Aréopage, et que Chandler y voyait des tombeaux.

Tholus et de l'Agora, n'a qu'à se figurer la scène pathétique décrite avec tant d'éclat et de mouvement par le plus grand des orateurs populaires : « C'était le soir : arrive un messager qui annonce aux prytanes qu'Élatée est prise. Ils soupaient (1) ; à l'instant ils se lèvent de table ; ils chassent les vendeurs de leurs tentes dressées sur l'Agora et y mettent le feu. Ils envoient chercher les stratéges, mandent le trompette : toute la ville est remplie de tumulte. Le lendemain, au point du jour, les prytanes convoquent le sénat au Bouleuterion, et le peuple au Pnyx, etc. »

Éponymes. Il y a au Tholus, dit Paus., I, v, 1, *quelques petites statues d'argent, et, plus haut, les statues en pied des héros éponymes;* puis, il fait une longue digression sur ces héros, et passe ensuite à d'autres monuments de l'Agora. On peut donc entendre, si l'on veut, que les éponymes étaient plus haut que le Tholus, sur la rampe du mont Musée, et expliquer ainsi cet adverbe ἀνωτέρω (2), qui a tant gêné d'illustres antiquaires, chez lesquels, d'après la disposition adoptée par eux, les éponymes se trouvent précisément plus bas que le Tholus; mais peut-être qu'il y a lieu d'admettre une autre interprétation du texte de Pausanias, qui concorderait avec les vestiges encore existants.

Si, en effet, on jette les yeux sur la figure qui représente, vues de face, les salles du mont Musée, on remarquera au-dessus des trois portes d'entrée, et dans tout le développement de la façade, *trois lignes parallèles de trous* creusés dans le rocher, les deux lignes supérieures étant distantes entre elles de quatre pieds un quart seulement, tandis que la ligne inférieure est séparée de celles du dessus par un intervalle de six pieds. En rapprochant ce fait du texte de Pausanias, on est porté à regarder ces trous de scellement comme ayant servi jadis à soutenir les statues mentionnées par cet auteur. *La ligne d'en bas* était sans doute celle des petites statues d'argent, et plus haut se trouvaient rangés les héros éponymes. Cette conjecture est d'ailleurs justifiée par le nombre des trous de la double rangée supérieure, lesquels, malgré les dégradations du temps, se présentent encore au nombre de douze de front, chiffre correspondant précisément au nombre des héros éponymes. L'intervalle de quatre pieds un quart, qui sépare les deux lignes de cette

(1) On sait que les prytanes prenaient leurs repas au Tholus : « Θόλος, οἶκος εἰς ὀξὺ.... ὅπου οἱ Πρυτάνεις καὶ ἡ Βουλὴ συνεστιῶντο. » (Hesych., h. v.)

(2) Toutefois, il est convenable de remarquer que dans ce cas de deux emplacements distincts, dont l'un est plus haut que l'autre, c'est l'adverbe ὑπὲρ qui sert ordinairement à Pausanias; cf. I, 14, 6.

rangée, forme une distance convenable entre les deux attaches de statues de grandeur naturelle. Enfin, on conçoit que les héros ou les rois qui avaient donné leurs noms aux tribus athéniennes aient eu leurs images sur la façade même de l'édifice où se tenaient en permanence les prytanes des tribus (1).

Statue de Démosthènes. Après le Tholus et les éponymes, viennent les statues d'Amphiaraüs, de la Paix portant Plutus enfant, de Lycurgue, de Callias, et enfin celle de Démosthènes, sur laquelle était gravé ce distique célèbre :

Si ta force, ô Démosthènes, avait égalé ton courage,
Jamais le Mars Macédonien n'eût prévalu contre la Grèce.

Par l'énumération de Pausanias, on voit qu'un certain nombre de statues se trouvaient entre le Tholus et la statue de Démosthènes. Celle-ci, par conséquent, d'après les idées que j'ai exposées, doit être placée beaucoup plus au sud que le Tholus, et vers la partie de l'Agora qui se rapprochait le plus de l'*Ilissus*. Ce voisinage d'un fleuve jadis célèbre par ses *platanes* (voy. Plat. *Phædr.*, *init.*, etc.), explique une circonstance mentionnée par Plutarque (Démosth. *extr.*) touchant cette statue : « Un peu avant, dit ce biographe, que je fusse la première fois à Athènes, un soudard estant ajourné pour comparoir en personne devant son capitaine, mit quelques pièces d'or qu'il avoit, ès mains de celle statue, pource qu'elle avait les doigts des deux mains entrelassés les uns dedans les autres. *Or estoit creu tout joignant un grand platane*, duquel plusieurs fueilles couvrirent cest or, tellement qu'il y fut bien longtemps sans estre aperceu de personne, etc. »

Statue de Pindare. Près de la statue de Démosthènes et de son grand platane, Pausanias rencontre ensuite le temple de Mars, puis les statues d'Hercule, de Thésée, d'Apollon, et celles de Kaladès et de Pindare. J'ai déjà dit que cette dernière, d'après un texte d'Eschine (Epist. 4), se trouvait en même temps au-devant du portique

(1) L'interprète français du livre de Pausanias entend de la même manière la phrase qui concerne le Tholus et les éponymes. Voici la note qu'il donne sur ce passage : « Le mot θόλος, à proprement parler, signifie une voûte, suivant Hesychius; et c'était parce que l'édifice dont il s'agit était couvert d'une voûte qu'on lui avait donné ce nom. Il était rond, et la voûte formait par conséquent ce que nous nommons une coupole. *C'était sans doute dessus cet édifice*, et à la naissance de cette coupole, *qu'étaient les statues des éponymes.* » (Clavier, supplém. à la traduct. de Paus., p. 10.) On s'expliquerait ainsi ce *trésor des Éponymes* dont il est plus d'une fois question dans Démosthène (*c. Timocr.* et *c. Theocr.*).

royal, et que cette relation des deux emplacements de la statue et du portique ne se réalisait que dans le plan que je propose.

Harmodius et Aristogiton. Les images des deux héros tyrannicides, honorées par les Athéniens d'un respect particulier, sont l'un des points de repère les plus importants de la topographie de l'Agora, et vont nous offrir une confirmation précieuse et éclatante des idées que j'ai cherché à mettre en lumière dans ce travail. « Xerxès, dit Arrien, avait emporté ces statues, mais elles furent rendues aux Athéniens par Alexandre; et maintenant elles se trouvent dans le Céramique d'Athènes, *à la montée de la ville, en face du Metrôon*, non loin de l'autel des Eudanèmes, «καὶ νῦν κεῖνται Ἀθήνησιν ἐν Κεραμεικῷ αἱ εἰκόνες, ᾗ ἄνιμεν ἐς πόλιν, καταντικρὺ μάλιστα τοῦ Μητρῴου. » (Arr. *Exp. Al.*, III, 16). D'autre part, on ne saurait nier que Pausanias passe immédiatement des statues d'Harmodius et d'Aristogiton à l'Odéon, comme le prouve manifestement son texte, dont voici la teneur : « Non loin de la statue de Pindare sont celles d'Harmodius et d'Aristogiton qui tuèrent Hipparque. On sait pourquoi et de quelle manière ils accomplirent cet acte. Xerxès, maître d'Athènes abandonnée, emporta ces statues avec le reste du butin; mais Antiochus (1) les renvoya aux Athéniens. Les statues qui se trouvent au-devant de l'entrée de l'Odéon, sont celles des rois d'Égypte, etc. » (Paus., I, 8, 5 et 6). Ainsi, après la statue de Pindare, située au-devant du portique royal, et les images d'Harmodius et d'Aristogiton, il passe aussitôt aux statues de l'Odéon, sans marquer entre elles aucun intervalle notable.

C'est pour avoir, en dépit de toutes les règles d'interprétation, violé un texte si précis et abandonné un sens si incontestable, que MM. Ross et Leake, Müller et Forchhammer, Kiepert, Forbiger, Pittakis ont été entraînés à admettre une Agora, les uns au nord, les autres à l'ouest de l'Acropole, qui ne saurait, comme nous l'avons vu, ni satisfaire aux conditions imposées par les textes anciens, ni s'adapter aux dispositions naturelles du sol.

Dans le plan de M. Ross, comme dans ceux de MM. Forchammer et Kiepert, on chercherait en vain la statue de Pindare au-devant du portique royal, et Harmodius et Aristogiton ne sont pas à l'opposite et en face du Metrôon « καταντικρὺ, » mais bien à côté et au-dessus du Metrôon. Quant à l'expression d'Arrien, « ᾗ ἄνιμεν ἐς πόλιν » que ces savants traduisent par « à l'endroit où commence la montée de l'Acropole, » je ne vois aucune raison grammaticale de

(1) Selon d'autres, c'était Séleucus; selon Arrien, Alexandre.

traduire ici πόλιν par Acropole, quoiqu'il ait quelquefois ce sens; et je traduirais plutôt « à la montée de la ville, » c'est-à-dire à cet endroit, voisin de l'Odéon, où on remonte la berge de l'Ilissus (voy. le plan ci-joint), pour entrer dans le Céramique et l'Agora. C'est aussi par là que Pausanias monte à la ville, laissant à gauche Harmodius et Aristogiton, et ayant à sa droite le portique royal, par où il commence sa description de l'Agora. Ainsi, en entrant en ville par le Céramique « ἐν Κεραμεικῷ, ᾗ ἄνιμεν ἐς πόλιν, » Arrien, qui regarde à gauche, remarque les statues des deux tyrannicides; et Pausanias, qui regarde à droite, voit le portique royal « πρώτη δέ ἐστιν ἐν δεξιᾷ Στοὰ Βασίλειος » (I, 3, 1); puis, quand ce dernier a fait méthodiquement son tour de l'Agora et qu'il se retrouve près du portique royal, alors aussi il signale les statues de Pindare, d'Harmodius et d'Aristogiton (I, 8, 5), placées au-devant de ce portique (Eschine, Epist. 4), à la montée de la ville (Arrien); et de là il passe à l'Odéon et à l'Enneakrounos.

De ces textes réunis, il résulte : 1° que *les statues d'Harmodius et d'Aristogiton étaient à l'opposite et en face du Metrôon* (1); 2° que, situées à côté de celle de Pindare, elles se trouvaient, ainsi que celle-ci, *au-devant du portique royal*, et par conséquent *à l'entrée de la ville, par le Céramique et l'Agora*; 3° que ces statues, ce portique et cette entrée étaient *au voisinage immédiat de l'Odéon* et de l'Enneakrounos.

Toutes ces conditions, si claires et si décisives, se réalisent naturellement dans le plan que je mets sous les yeux du lecteur.

Par là se trouve supprimé le saut bizarre que MM. Leake, Ross, Forchhammer font faire à Pausanias, en le transportant tout à coup de l'Acropole à l'Enneakrounos : « Ayant terminé, dit M. Ross, la description du Céramique, Pausanias saute tout à coup (nous ignorons pour quelle raison) vers l'Enneakrounos, et sous forme d'épisode, il parcourt les temples voisins de cette fontaine. De là, il revient ensuite vers le Portique royal, « αἰφνιδίως μεταπηδᾷ (ἀγνοοῦμεν διὰ ποῖον λόγον) ἐπὶ τὴν Ἐννεάκρουνον, καὶ ἐν εἴδει ἐπισοδίου κτλ. » (Ross, τὸ Θησεῖον, p. 19.) Ce saut et cet épisode seraient en effet, comme l'a dit un illustre antiquaire, un bien singulier procédé, surtout de la part de Pausanias, et M. L. Ross serait en droit de s'élever, comme il le fait dans sa note, contre une pareille irrégularité : « Ce saut de l'ancien voyageur, dit-il, est en vérité désagréable : Τὸ πήδημα

(1) C'est ainsi que Platon (*in Crit.*) désigne le mont Lycabette comme situé κατ-αντικρὺ Πνυκός, c'est-à-dire, selon M. Leake, « comme diamétralement opposé au Pnyx, par rapport à la circonférence de la ville. » Lk., *Top.*, 2ᵉ éd., p. 204 sq.

τοῦτο τοῦ περιηγητοῦ εἶναι μὲν δυσάρεστον. » (*Ibid.*, note 49.) C'est aussi l'avis d'O. Müller.

Que des savants si recommandables se soient décidés à imposer un saut aussi prodigieux au méthodique Pausanias, et qu'ils aient méconnu l'autorité d'un texte qui place si formellement Harmodius et Aristogiton, et par conséquent l'Agora, près de l'Odéon vieux et de l'Enneakrounos, c'est ce qui demeurerait inexplicable, si nous n'avions déjà fait observer (1) que ces savants s'étaient de prime abord enchaînés à des suppositions d'où résultait pour eux l'impossibilité de se conformer à la vraisemblance et aux autorités anciennes. Ces suppositions sont : 1° Que Pausanias entra par une porte piréique, laquelle est d'ailleurs par eux transportée du Dipyle au mont Musée, selon les nécessités du système de chacun ; 2° que le temple de Mars se trouvait nécessairement près de la colline de Mars (Aréopage); 3° que dans le texte d'Arrien, sur l'emplacement des statues d'Harmodius et d'Aristogiton, l'expression ᾗ ἄνιμεν ἐς πόλιν voulait dire, non à la montée de la ville, mais à la montée de l'Acropole et même en haut de cette montée. De ces trois suppositions surtout, sont dérivées toutes les erreurs que je me suis efforcé de démontrer, et, autant que je l'ai pu, de réfuter. Quelques mots suffiront maintenant pour achever avec Pausanias ce qui concerne l'ancienne Agora d'Athènes.

Après l'Odéon, ce voyageur passe à l'Enneakrounos et aux temples voisins de cette fontaine aux neuf canaux, dont plusieurs sont encore visibles malgré les ensablements de l'Ilissus; il arrive sur la rive sud de l'Ilissus, par où il revient vers l'Agora, laissant derrière lui le stade et les autres monuments de cette région, qu'il réserve pour une autre excursion. Du temple d'Artemis Eucleia, que les antiquaires placent généralement sur la rive sud de l'Ilissus, vis-à-vis l'Odéon vieux, il passe à l'*Hephæsteion* et au *temple d'Aphrodite-Uranie*, qu'il dit être *au-dessus du Céramique et du Portique royal*, Ὑπὲρ δὲ τὸν Κεραμεικὸν καὶ Στοὰν τὴν καλουμένην Βασίλειον, ναός ἐστιν Ἡφαίστου. Encore ici nous voyons combien le plan de M. Forchhammer et celui de M. L. Ross imposent de brusques sauts à Pausanias, qui, par eux, se trouve de nouveau obligé à se transporter dans l'air apparemment, comme dit M. Ross lui-même (2), de l'Enneakrounos et de l'Artemis Eukleia au mont Musée suivant Forchhammer, au voisinage du Théseïon suivant L. Ross. Je serai

(1) Ire partie, encore inédite.
(2) Οὐρανοπετής (τὸ Θησεῖον, p. 23).

heureux si, par suite des recherches présentées ici, il se trouve désormais exempté de ces voyages aériens.

Il ne nous reste plus qu'à parler du *Pœcile* (1), fameux portique où les peintres les plus renommés avaient représenté les grandes actions guerrières des temps héroïques (2), les combats contre les Amazones, la guerre contre Eurysthée, en faveur des enfants d'Hercule, la prise de Troie, et, à côté de ces antiques exploits, les hauts faits plus récents, mais non moins illustres des Athéniens contre les Spartiates, et leurs victoires sur les Mèdes (3). C'est là que brillait le tableau de la bataille de Marathon, où l'on voyait, auprès des héros et des dieux secourables, Miltiade animant du geste les combattants et, entre tant d'âmes intrépides, se faisant reconnaître à sa valeur. Eschyle aussi y paraissait conduisant sa cohorte à l'ennemi; et sur un autre tableau, Sophocle était représenté la lyre à la main. Micon, Pamphile, Panænos, Polygnote avaient fait ces chefs-d'œuvre que l'on y admirait encore au IV[e] siècle de notre ère, et qui furent alors enlevés par les proconsuls romains pour se perdre ensuite à jamais (4). Outre ces tableaux, il y avait des statues, entre autres celles de Solon, de Cynégire, d'Aminias, de Séleucus; et aux murs étaient appendus les boucliers des Lacédémoniens de Sphactérie.

Sous ce quadruple portique, sans cesse entouré de la foule, se tenaient les philosophes, et c'est là que prit naissance la secte de Zénon, qui en a tiré son nom : « Par ainsi cherchant un lieu commode pour discourir, il s'adressa au portique, lequel Polygnote avait peinturé d'une infinité de choses galantes et toutes diverses, et qui pour ceste cause étoit appelé Pœcile, et autrement Pisianactien (5). » « Là, dit Alciphron (6), des philosophes au visage austère enseignaient des subtilités et apprenaient aux jeunes gens à aiguiser des arguments, ἤκουσα ἑνὸς τῶν ἐν τῇ Ποικίλῃ, κτλ. » C'est aussi ce que nous représente Lucien (7) : « Comme il n'était pas tard, fait-il dire à Jupiter, j'allai faire un tour au *Céramique*, rêvant à la misère

(1) Zygomalas, *Epist. de Periculis*, etc.; Plin., XXXV, 9; Philoch. ap. Harpocr., v. Ἑρμῆς ὁ πρὸς τῇ πυλίδι.

(2) Zenobius, cent. IV, prov. 28; Plutarq., *Cimon;* Isidor., *Orig.*, VIII, 6; Hesych., v. Ἀγοραῖος Ἑρμῆς; Demosth., *in Evergum.*

(3) Paus., *Eliac.*, I; Pers. *Sat.*, III; Demosth., *in Neær.; Ælian., *Hist. an.*, VIII, 28; Plin., XXXV, 8. Suid., v. Ποικιλή et v. πεισιανάκτιος Στοά.

(4) Synes., *Epist.*, 54 et 135; Lucian., *Demonax.*

(5) Diog. Laert., in *Zen.*, trad. par Fouquerolles, 1600.

(6) Alciphr., *Epist.*, III, 64; *adde* I, 3; III, 53.

(7) Lucien, *Jup. trag.*

de notre condition et à la mauvaise chère que nous font faire les hommes. Sur cette pensée, étant arrivé au *Pœcile*, je vis une grande foule de peuple assemblé, tant sous les portiques qu'à découvert, autour de quelques personnes qui criaient à pleine tête, et me doutai aussitôt que c'était une dispute de philosophes. » « Va trouver les sages, dit Plutarque (1); rends-toi aux écoles et aux gymnases de la vertu à Athènes, au lycée, à l'académie, au *portique*, au palladium. »

Avant même que Zénon y attirât la foule, les poëtes avaient coutume d'y venir réciter leurs poésies (2). A côté des philosophes et des poëtes s'y tenaient les charlatans de place, qui, pour quelques pièces de menue monnaie, dévoraient des épées et des lances : « Athenis proximo, ante *Pœcilen* porticum, isto gemino obtutu « circulatorem aspexi, equestrem spatham, præacutam mucrone « infesto, devorasse ; ac mox eumdem, invitamento exiguæ stipis, « venatoriam lanceam, qua parte minatur exitium, in ima viscera « condidisse (3). » Là aussi se passèrent les tristes tragédies dont la tyrannie des Trente ensanglanta le Forum athénien (3) : c'est au Pœcile, c'est-à-dire devant le Tholus où ils se tenaient, entourés de leur garde, que ces oppresseurs oligarchiques firent égorger quinze cents citoyens, sans aucune forme de jugement, et avec une cruauté qui, dit Sénèque, s'irritait de ses propres fureurs.

Toutes ces circonstances réunies, et le voisinage de l'Hermès Agoræos (5), consacré par les tribus en commun, tendent à nous représenter le Pœcile comme situé au centre même de l'Agora, et comme le lieu autour duquel se passaient les événements de la vie publique des Athéniens.

Ce n'est donc pas sans raison que M. Raoul-Rochette dit de ce portique, que « c'était le principal siége de la vie intellectuelle et politique d'Athènes (6). » Le même savant, contrairement à M. Forchhammer et avec beaucoup de vraisemblance, pense que le Pœcile était un portique, non à trois murs, mais à quatre, avec une colonnade tout autour du carré. Il est d'ailleurs d'accord avec

(1) Plutarq., *De exil.*

(2) Id., *ibid.*

(3) Apul., *Miles.*, I.

(4) Æsch., *De fals. legat.;* Isocr., *Areopagit.;* Suid. in Στοϊκοί ; Diog. Laert., *in Zen.*, *ibid;* Senec., *De Tranq. animi.*

(5) Paus., I, 16, 1.

(6) *Journ. des sav.*, septemb. 1851 ; adde *Lettres archéol. sur la peinture des Grecs*, par le même; et cf. un article sur les peintures du Pœcile, par Otto Jahn, dans ses *Archæol. Aufsætz.*

MM. Forchhammer, Ross, Leake, etc., pour placer le Pœcile dans l'Agora, et, selon Lucien (1), près d'un Hermès Agoræos, qui était lui-même ἐν μέσῃ ἀγορᾷ, c'est-à-dire *au centre de l'Agora.* Ainsi, l'emplacement du Pœcile se trouve déterminé au centre de la place publique, et Pausanias, traversant la place au sortir du temple de Vénus-Uranie, qui était lui-même au-dessus du Portique royal, pour se rendre au gymnase de Ptolémée, se trouve naturellement amené devant le portique des peintures qu'il décrit en détail (2).

M. Forchhammer, d'après la disposition de son Agora, est obligé de mettre le Pœcile au pied même du Pnyx, ainsi qu'on peut le voir dans son plan. Cette situation, il faut l'avouer, ne concorde guère avec le passage où Eschine dit : « *Transportez-vous* donc aussi par la pensée au Pœcile, car dans l'Agora se trouvent les monuments de toutes vos grandes actions. Προσέλθετε οὖν τῇ διανοίᾳ καὶ εἰς τὴν Στοὰν τὴν Ποικίλην· ἁπάντων γὰρ ὑμῖν τῶν καλῶν ἔργων τὰ ὑπομνήματα ἐν τῇ ἀγορᾷ ἀνάκειται (3). » Comment l'orateur, du haut du Pnyx, et devant une multitude dont les rangs pressés (4) touchaient sans doute au Pœcile même, eût-il pu dire : « Rendez-vous en esprit au Pœcile, προσέλθετε οὖν τῇ διανοίᾳ καὶ εἰς τὴν Στοὰν τὴν Ποικίλην. » Une pareille expression n'indique-t-elle pas une certaine distance entre le Pnyx et le portique, et l'Agora de M. Forchhammer n'est-elle pas encore une fois ici inconciliable avec les données anciennes? Le plan de Kiepert, en grande partie calqué sur celui de Forchhammer, est entaché des mêmes vices.

Après avoir achevé la description détaillée de la partie du Céramique qui formait l'Agora, et avoir parcouru toute la région du sud jusqu'à l'Enneakrounos, Pausanias se dirige enfin vers les autres quartiers d'Athènes, et, toujours en suivant la grande voie du Céramique intérieur, il arrive au temple de Thésée, dont les peintures, déjà alors à demi effacées par le temps, ne l'arrêtent que peu, et dont l'admirable architecture, encore aujourd'hui l'objet de l'étonnement des artistes, n'arrache pas le moindre mot

(1) Lucian, *ibid.*

(2) Paus., I, 16. Dans le *plan actuel d'Athina*, joint à la carte de Morée, qui fait partie de l'Atlas de l'empire ottoman, par J. J. Hellert (planche XIX), se trouvent marqués, précisément vers l'emplacement que j'assigne au Pœcile, les *restes d'un portique.* Stuart et Fauvel avaient signalé cette ruine importante, qui a récemment aussi attiré l'attention de M. Raoul-Rochette, et où il serait urgent de faire des fouilles.

(3) Esch., c. Ctes., *l. l.*, chap. LXII, de l'éd. class. de M. Régnier.

(4) Toute la Grèce, dit Cicéron, était venue à ce procès (Cic., *De opt. gen. orator.*).

d'éloge à sa froide exactitude. Sur le chemin de l'Agora au temple de Thésée, il signale un édifice dont l'emplacement est débattu entre les antiquaires, et sur lequel, en l'absence de débris authentiques ou de textes indicateurs, je ne puis que choisir entre diverses conjectures. Il s'agit du *gymnase de Ptolémée*.

Un archéologue, dont le nom est d'un grand poids (1), assigne à ce gymnase une vaste ruine à 215 mètres est du temple de Thésée et au nord de l'église Panaghia Fanaromeni, ruine dont le plan exact n'a pas encore été levé à cause des habitations qui l'encombrent, et que Stuart marqua sur son plan avec la forme d'un rectangle considérable, sous le nom de gymnase de Ptolémée, signalé par Pausanias (2) et par Plutarque (3), dans le voisinage du Theseïon. Cette opinion est aussi celle de Leake (4) et du baron Prokesch (5). Une inscription trouvée en cet endroit, et la construction particulière d'un mur qui existe là, servent de preuves à leur assertion. Mais M. Forchhammer est porté à voir dans cette ruine le gymnase d'*Hadrien*, et quant au Ptolemæon, il le place au voisinage du temple de Thésée, entre ce temple et l'Aréopage, à l'est de la colline des Nymphes. Cette opinion est suivie par Kiepert dans son plan d'Athènes ancienne, et par Forbiger (6). M. Ross, à son tour, par des raisons tirées, tant de l'examen des textes que de mesures prises sur les lieux, conclut qu'il n'y a pas possibilité de faire correspondre la distance du Théséïon au carré de Stuart, avec la distance marquée par les anciens entre ce même Théseïon et le gymnase de Ptolémée (7).

Entre deux opinions, soutenues toutes deux par de si graves autorités, j'ai choisi naturellement celle qui s'accorde avec l'itinéraire de Pausanias, tel que j'ai cherché à l'établir, et ainsi que Forchhammer, Kiepert, Forbiger, conformément d'ailleurs aux conclusions de M. Ross, j'ai rejeté le carré de Stuart et adopté, pour le gymnase de Ptolémée, un emplacement voisin du Théseïon, entre ce temple et l'Aréopage, sur la grande voie du Céramique intérieur, et à une distance de l'Agora qui, selon la condition imposée par Pausanias, n'est *pas très-considérable*, « τῆς Ἀγορᾶς

(1) *Journ. des Sav.*, août 1851.
(2) Paus., I, 17.
(3) Plut., *Thes.*, 36.
(4) Lk., *Top.*, p. 119 sq., et 2ᵉ éd., 1841, p. 257.
(5) Prokesch, II, 654.
(6) *Handbuch*, etc., p. 942 du t. III.
(7) L. Ross, τὸ Θησεῖον, p. 22 et la note 56.

ἀπέχοντι οὐ πολύ. (1). Cette distance, en effet, est de 500 mètres, ou 7 minutes de marche, correspondant suffisamment, ce semble, à l'ἀπέχοντι οὐ πολύ d'un auteur à qui les πλησίον, les παρὰ, les πρὸς, les οὐ πόῤῥω, les ἀπωτέρω, les ὑπὲρ, les μετὰ, les ἐνταῦθα, les περὶ et tous autres adverbes de proximité coûtent d'ordinaire assez peu pour qu'on puisse supposer que, dans le cas actuel, s'il ne s'en est pas servi, c'est qu'il a voulu réellement exprimer une distance que l'ἀπέχοντι οὐ πολύ fait mieux entendre. M. Forchhammer au contraire, qui, par la disposition qu'il adopte, ne met pas plus d'intervalle entre l'Agora et le Ptolemæon, qu'entre l'Odéon et Callirrhoé, entre le temple de Triptolème (Pherrephattion?) et celui d'Eukleia, entre le temple d'Apollon Patrôos et le Metrôon, entre l'Aglaurion et le Prytanée, toutes distances exprimées dans Pausanias par des πλησίον et des ἀπωτέρω (2), se trouve ainsi identifier l'ἀπέχοντι οὐ πολύ avec des adverbes de proximité, ce qui n'est guère admissible (3).

(1) Paus., I, I, 17, 2.

(2) Paus., I, 14, 1 et 5; I, 4, 4 et 5; I, 18, 5.

(3) Marche de Pausanias dans l'Agora de M. L. Ross (*) (et de M. Pittakis.):

En jetant un coup d'œil sur le tracé de la marche de Pausanias, tel qu'il résulte des idées exposées par ce savant dans son monument d'Eubulides et dans son Θησεῖον, on pourra s'étonner que l'ancien voyageur, habituellement si méthodique, ait suivi ici un itinéraire si étrangement désordonné.

En effet, nous le voyons, après le Portique royal où l'a conduit une marche vers le nord-est, tourner subitement à l'ouest, vers Apollon Patrôos (Saint Élie, au-dessus du Théseïon), de là monter à l'est, vers le Metrôon (Hypapanti), d'où il retourne à l'ouest, vers le Tholus, puis redescend au nord, vers les éponymes, et ensuite remonte au sud, tout droit vers Harmodius et Aristogiton, situés au col de l'Aréopage, après quoi il disparaît et se transporte d'un saut vers Callirrhoé.

Au bout d'un certain temps, il revient de cette région lointaine de la même manière qu'il y était allé, et d'un nouveau bond il se retrouve dans le voisinage du Portique royal, comme s'il y avait oublié quelque chose; et en effet, il retrouve là une foule de monuments devant lesquels il avait tout à l'heure passé et qu'il avait totalement omis : c'est Vénus-Uranie, l'Hephæsteion, le Pœcile, tout près des éponymes, devant ou derrière lesquels il avait déjà passé trois fois. Il les décrit, et, se décidant enfin à s'éloigner de l'Agora, il s'en va au gymnase de Ptolémée. Mais tout à coup il se ravise, et, retournant encore sur ses pas, il franchit de nouveau le Pœcile, les éponymes, repasse devant le portique royal et Jupiter-Libérateur, et, retraversant l'Agora dans toute sa largeur, va rendre visite au Théseïon (**), dont il avait été précédemment distrait par son voisin l'Apollon-Patrôos.

Après la visite du Théseïon, Pausanias retraverse encore toute l'Agora et se transporte à l'Anakeion, où il redevient enfin ce qu'il est d'ordinaire, un sage

(*) L. Ross, τὸ Θησεῖον, etc., et le plan qui y est joint. Pittakis, ancienne Athènes.

(**) Le Théseïon, que les objections de M. Ross ont essayé en vain de déplacer.

Après le gymnase de Ptolémée vient, dans Pausanias, le temple de Thésée, où se termine sa description du Céramique et où se terminera aussi cet écrit. Les quartiers de la ville et les monuments qu'il décrit ensuite, c'est-à-dire l'Anakeïon, l'Aglaurion, le Prytanée, le Serapeum, l'Olympieum, l'Ilissus, le Stade, la rue des Trépieds, le théâtre, l'Acropole, et enfin l'Aréopage, n'ont offert aux archéologues que des difficultés secondaires sur lesquelles je ne dois pas m'arrêter ici. La question de l'Agora étant la question prédominante de la topographie d'Athènes, et celle qui reste encore en suspens parmi les antiquaires, j'ai dû lui consacrer tous mes soins, et je désire que mon travail aide à la solution d'un problème si important, si vivement agité. Je terminerai en fournissant un résumé de ces recherches et en récapitulant les conclusions auxquelles elles m'ont conduit.

Mon objet a été de prouver que l'Agora d'Athènes était au sud de l'Acropole, ayant le mont Musée à l'ouest, et à l'est l'emplacement de l'ancien Odéon et l'hôpital militaire actuel, comprenant ainsi un espace qui mesure 450 mètres sur 300, et qui, par conséquent, forme une place presque égale en étendue à la place du Carrousel à Paris. A l'appui de ce système, j'ai cherché à démontrer :

1° Qu'il était nécessaire de choisir pour l'Agora d'Athènes le seul terrain plane et étendu, la seule place en un mot qui avoisine l'Acropole.

2° Que l'Agora, centre de la cité et des affaires, ne pouvait se trouver que dans la région où s'était établie la ville primitive,

consciencieux et méthodique touriste. Toutefois, sa passion pour l'Agora de M. Ross le porte à y revenir encore une dernière fois en sortant de visiter l'Acropole. Alors il se retrouve devant Harmodius et Aristogiton, qu'il avait quittés si brusquement, repasse près du temple de Mars, jette, en passant le long de l'Aréopage, un coup d'œil d'adieu au Tholus qui en est proche et à l'Apollon-Patróos; et s'éloignant enfin comme à regret de ces lieux, disparaît sans retour sur la route de l'Académie, où cependant, avant d'arriver à la porte Sacrée, il pourra revoir le gymnase d'Hermès et le monument d'Eubulide.

A la vue de ce tracé de l'itinéraire assigné à Pausanias, on s'explique difficilement comment M. Ross a pu dire : « Ainsi est justifié cet excellent voyageur et ce guide si sûr, Pausanias, à qui souvent, et presque toujours injustement, on reproche de n'avoir pas d'ordre et de sauter d'ici là sans raison : « Οὕτως δικαιολογεῖται καὶ ὁ ἄριστος περιηγητὴς καὶ ὁδηγὸς Παυσανίας, ὅστις τόσον συχνὰ, καὶ πολλάκις ἀδίκως, κατηγορεῖται ὡς ἄτακτος καὶ ὡς μεταπηδῶν ἀπὸ τοῦ μὲν ἐπὶ τοδέ. » (L. Ross, τὸ Θησεῖον, κτλ, p. 22 et 23. Athènes, 1838.)

c'est-à-dire au sud de l'Acropole, suivant ce que nous apprend Thucydide.

3° Que, sachant par ce même Thucydide que les plus anciens sanctuaires se trouvaient au sud de l'Acropole, et pouvant d'ailleurs vérifier cette assertion par la situation connue du plus grand nombre de ces sanctuaires, nous étions en droit d'en conclure que les autres anciens sanctuaires, faisant partie de l'Agora, étaient aussi au sud de l'Acropole, ainsi que l'Agora elle-même.

4° Que l'emplacement de l'Aphrodite Pandemos étant déterminé entre le théâtre de Bacchus et l'Odéon de Régilla, et cette Aphrodite Pandémos étant en outre désignée par les anciens comme se trouvant auprès de l'Agora, il s'ensuivait que l'Agora aussi était vers l'Odéon de Régilla et le théâtre.

5° Que dans le récit du festin d'Antoine, la place d'où l'assemblée panhellénique contemplait Antoine établi au sommet du théâtre, ne pouvait être que l'Agora au pied du théâtre et au sud de l'Acropole.

6° Que la partie du Céramique, au-devant du portique d'Attale et au voisinage du théâtre de Bacchus, dans laquelle s'assembla tout le peuple pour entendre le tyran Aristion, ne pouvait être que l'Agora, quoique ce mot ne soit pas prononcé dans le récit de Posidonius d'Apamée, cité par Athénée.

7° Que l'emplacement de l'Odéon vieux, près de Callirrhoé, étant incontestable et incontesté, et cet ancien édifice étant d'ailleurs reconnu universellement pour le lieu où siégeait l'archonte éponyme chargé des causes de divorce, il s'ensuivait qu'Alcibiade, lorsqu'il emporta sa femme dans ses bras, au sortir de l'Odéon, à travers l'Agora, avait dû nécessairement rencontrer l'Agora au sortir même de l'Odéon vieux et dans une proximité immédiate.

Ces conclusions, tirées de l'examen des textes et des lieux, ont été confirmées par la détermination au sud de l'Acropole et à la base du mont Musée, d'un monument qui faisait partie de l'Agora, et qui, selon ce que j'ai cherché à démontrer, existe encore en entier sous le nom supposé de prison de Socrate. J'ai retrouvé dans cette prétendue prison l'ancien Tholus, où les prytanes se tenaient en permanence, et qui était comme le siége et le centre du gouvernement de la république. Ce Tholus, où j'ai reconnu l'antique simplicité et les formes de construction des âges primitifs (1), m'a paru

(1) Voyez sur les architectes des Trésors souterrains de l'âge héroïque les considérations de M. Raoul-Rochette dans un article sur l'*Erechtheum*. *Journal des Savants*, 1851.

remonter à une époque aussi reculée que les tribunes du Pnyx et de l'Aréopage, et j'y ai vu l'ancienne habitation royale des princes Erechtheïdes, Pandionides et Théseïdes. La salle souterraine et voûtée qui en fait partie, m'a semblé ne pas être autre chose qu'un de ces anciens trésors que nous savons, par de nombreux exemples, avoir existé chez les rois des temps héroïques, et je l'ai assimilé, tant pour l'usage que pour la forme et l'antiquité, aux trésors de Minyas à Orchomène, de Ménélas à Amycles, de Danaé à Argos, etc., et à celui, encore existant, d'Atrée à Mycènes. Cette partie de mon travail est celle à laquelle je suis le plus attaché, et que je désire le plus voir obtenir l'approbation des hommes compétents. Il en résulterait que nous possédons, sans jusqu'ici nous en être doutés, un monument de la plus haute antiquité, antérieur de bien des siècles au Parthénon, contemporain des premières générations helléniques, œuvre d'un art brut mais puissant, et où se reconnaît déjà à un degré remarquable ce sentiment du grandiose uni à la simplicité, et de la hardiesse jointe à la régularité, qui sera dans tous les genres le cachet de la race grecque. Ce monument, encore aujourd'hui intact, et dont les salles taillées dans le roc servent de retraite aux troupeaux errant dans l'Agora déserte, devrait être considéré comme l'antique palais des rois d'Athènes, qui, après la chute de la royauté, y furent remplacés par les prytanes, chefs de l'État, puis par les trente tyrans, usurpateurs du pouvoir suprême, et enfin par les chefs sans autorité d'une république avilie, sous lesquels cette vénérable résidence des rois, devenue sans prestige et effacée par l'éclat plus récent des monuments voisins, vit abolis tous ses honneurs. Dédaignée, à l'égal du Pnyx, par les touristes romains, méconnue bientôt des Athéniens eux-mêmes, elle perdit peu à peu jusqu'à son nom de Tholus, fut prise par Fanelli pour les prisons de l'Aréopage, par Chandler pour des tombeaux, et reçut enfin la qualification de prison de Socrate, nom sous lequel ces salles du mont Musée sont aujourd'hui connues.

Après avoir, autant qu'il a été en moi, établi que l'Agora était directement au sud de l'Acropole, et avoir présenté pour preuves, d'une part les textes, de l'autre le Tholus retrouvé, j'ai, dans un troisième et dernier chapitre, qui sert à contrôler et à confirmer les deux autres, démontré que, ce point étant admis, la marche de Pausanias cesse d'être compliquée et incohérente, qu'elle devient au contraire simple, facile, régulière, et conforme en tout à la méthode exacte qui est habituelle à cet ancien voyageur. Tous les monuments de l'Agora sont venus successivement se mettre à

leur place dans l'ordre le plus rigoureux, et les relations de proximité, signalées par les anciens entre ces divers édifices, se sont trouvées réalisées de la façon la plus naturelle.

C'est donc au lecteur maintenant à peser mes preuves et à décider de la légitimité de mes conclusions, qui sont :

1° L'Agora était au sud de l'Acropole;

2° L'antique palais des rois Erechtheïdes, devenu plus tard le Tholus des prytanes, et dont la fondation remonte à plus de trois mille ans, existe encore aujourd'hui à Athènes.

NOTE ADDITIONNELLE.

Depuis la lecture qui a été faite de ce Mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'ai eu connaissance d'un fait historique à la fois et archéologique, d'une notable valeur par rapport au sujet que je traite, et qui, mis en lumière par M. Wachsmuth et adopté, à ce qu'il semble, par M. Ch. Lenormant, peut servir à déterminer d'une manière définitive la destination ancienne des salles souterraines du mont Musée. Suivant l'opinion des deux savants que je viens de nommer, il exista en réalité à Athènes deux Prytanées, pour l'un desquels seulement le nom de *Tholus* avait prévalu, parce qu'on avait voulu distinguer ce nouveau Prytanée de l'ancien qui se trouvait au nord de l'Acropole; et M. Waschmuth pense que le feu du Prytanée avait été transporté dans l'Agora auprès du Bouleuterion, par suite de la prépondérance de l'élément populaire dans la constitution de la république. Le Tholus était donc un Prytanée : c'est un fait que j'admets avec d'autant plus de confiance que j'avais été conduit à le soupçonner par mes propres recherches. Mais je crois, contrairement à M. Waschmuth, qu'il y a des raisons plausibles de regarder ce Tholus, voisin du Bouleuterion, comme étant, non le nouveau, mais l'ancien Prytanée, celui dont la construction était rapportée à Thésée. C'est du moins ce qui semble ressortir de la manière dont il est parlé dans les anciens de la fondation de ce premier Prytanée : « Ποιήσας ἅπασι κοινὸν ἐνταῦθα Πρυτανεῖον καὶ Βουλευτήριον, ὅπου νῦν ἵδρυται τὸ ἄστυ, » dit Plutarque dans la vie de Thésée (p. 11); « εἰς τὴν νῦν πόλιν οὖσαν ἓν Βουλευτήριον ἀποδείξας καὶ Πρυτανεῖον, » dit Thucydide (II, 15). L'ancien Prytanée, on le voit, est constamment associé au Bouleuterion, et ce rapprochement significatif indique peut-être un rapport de proximité que justifie d'ailleurs la corrélation civile des deux édifices. Il est au reste peu vraisemblable que le Prytanée de Thésée ait été établi au nord

de l'Acropole, quand nous savons que l'Athènes de cette époque s'étendait au sud. Enfin le Scholiaste de Thucydide, dans sa remarque sur le passage ci-dessus cité, a lui-même entendu que ce Prytanée de Thésée était l'endroit où se tenaient les prytanes, ἐκεῖ ἐκάθηντο οἱ Πρυτάνεις, οἱ τῶν ὅλων πραγμάτων διοικηταί, lesquels, comme nous l'avons vu, se tenaient en permanence, sacrifiaient, prenaient leurs repas, et couchaient même, non pas au Prytanée proprement dit, mais bien au Tholus. Je penche donc fortement à croire que par *Vieux Prytanée*, il faut entendre le Tholus de l'Agora. Et ce qui me confirme encore dans cette idée, c'est le genre même de construction qui avait fait donner au Tholus le nom traditionnel qu'il portait. C'est en effet aux âges les plus reculés qu'il faut remonter pour rencontrer la source des antiques croyances qui avaient fait donner aux sanctuaires d'Hestia la forme ciculaire et semi-sphérique, symbole mystérieux de la terre-mère et de la voûte du ciel (voy. *Religions de l'antiquité*, III, 3, p. 846, et L. Lacroix, *Relig. des Rom.*, p. 125 suiv. et 183 suiv.) : « Quant aux temples, « aux tombeaux, aux trésors de l'époque pélasgique ou cyclopéenne, « qu'ils soient élevés à la surface de la terre, ou creusés et con- « truits dans ses entrailles, *ils ont généralement la forme de dômes « ou de caveaux.* » (J.-D. Guigniaut, *l. l.*) Le Tholus, qui avait cette forme, sera donc très-naturellement rapporté à cette époque primitive, puisque d'ailleurs nous savons d'une part que ce Tholus était un Prytanée ou temple d'Hestia, et d'autre part qu'il existait à Athènes un Prytanée d'une époque extrêmement reculée.

Dans les réflexions qui précèdent, j'ai fait abstraction de la thèse que je soutiens, à savoir que la prison de Socrate n'est autre chose que le Tholus, et je me suis attaché seulement à prouver que le Tholus de l'Agora était le plus ancien des deux Prytanées, de quelque façon d'ailleurs qu'on place l'Agora et le Tholus. Mais, si j'ai prouvé que le Tholus était le plus ancien des deux Prytanées, j'ai prouvé par là même que le vieux Prytanée de Thésée existe encore. Car, s'il est avéré qu'il y avait à Athènes une salle ronde à coupole dont la construction remontait à la plus ancienne époque de la monarchie attique, comment se refuser à reconnaître ce monument dans la salle ronde à coupole qui est taillée dans le flanc du mont Musée et qui manifestement porte l'empreinte de l'époque la plus reculée ?

C. M. Hanriot.

Docteur ès lettres, membre-correspondant de la Société archéol. d'Athènes.

ORNEMENTATION

D'UNE

MAISON DE STRASBOURG DU XVIE SIÈCLE.

A l'angle nord-ouest de la place de la cathédrale de Strasbourg, on voit une maison qui présente l'une de ses faces, celle qui regarde le midi, à la place de la Cathédrale, et l'autre, celle tournée vers l'ouest, à un prolongement de la même place qui s'étend jusqu'à la rue des Hallebardes. Cet édifice n'offre rien de remarquable quant à ses formes architectoniques; mais il mérite d'être signalé sous le rapport de son ornementation. Il y a là, sculptée en bois, toute une encyclopédie : de l'histoire sacrée et profane, de l'hagiologie, de la théologie, de la musique, de la zoologie, de la physiologie, de l'astronomie, et que sais-je encore? Malheureusement tout cela a bien souffert des causes destructives qui agissent sans cesse sur une matière aussi peu résistante que le bois : les alternatives de sécheresse et d'humidité, de chaud et de froid, les larves d'insectes et des accidents de diverses sortes ont occasionné de profondes gerçures, enlevé de nombreux éclats à ces faibles reliefs, en sorte qu'il est maintenant difficile, et que dans quelques années il sera impossible de déchiffrer ces tableaux curieux qui, dans leur état de fraîcheur, il y a près de trois siècles, rehaussés qu'ils étaient peut-être alors de vives couleurs, devaient produire un effet admirable. Nous croyons donc faire une chose utile en présentant une courte description de ce monument. Nous joignons à ce travail des notes que nous rejetons à la fin de la partie descriptive, d'abord afin de permettre d'embrasser d'un seul coup d'œil toute la suite des figures, puis pour épargner aux lecteurs qui n'auraient pas le goût des observations du genre de celles que nous produisons, l'ennui de lire ces dernières.

Notre maison se compose de trois étages qui surmontent un rez-de-chaussée. Ces trois étages établis sur le même plan et séparés entre eux par une sorte d'auvent qui s'étend transversalement sur toute la largeur des deux faces, surplombent le rez-de-chaussée par une saillie dont l'épaisseur n'est pas la même dans la largeur de

chaque face, en raison de l'irrégularité des plans supérieurs qui ne s'harmonisent pas avec le rez-de-chaussée. Ce défaut d'accord provient de ce que les différentes parties de la maison n'ont pas été construites à la même époque. Le rez-de-chaussée est bâti en pierres et consiste en plusieurs grandes arcades à plein-cintre (maintenant masquées par des boiseries modernes) qui s'ouvrent sur dés pièces à voûtes d'arête surbaissées. Une petite porte, surmontée d'un arc en accolade et située à la gauche de la face occidentale, donne accès à l'escalier qui conduit aux étages supérieurs. Sur le linteau de cette porte est gravé le millésime de 1467, date probable de la construction du rez-de-chaussée et de la partie du premier étage qui surmonte la porte. Le reste de l'édifice a été exécuté plus d'un siècle plus tard, car, à la face occidentale, on lit sur l'appui de la seconde fenêtre du premier étage, la date de 1589, qui est aussi celle de la mort de Henri III, et que l'on désigne assez généralement comme marquant la limite de l'art de la renaissance et de l'art moderne. Cette partie plus récente est construite en bois, c'est-à-dire en poutres posées verticalement et horizontalement : limitant en largeur et en hauteur les baies des fenêtres et marquant la séparation des étages ; entre ces pièces de bois, les intervalles qui ne sont pas destinés à rester ouverts sont bouchés par un remplissage de maçonnerie. Les fenêtres sont séparées les unes des autres par des trumeaux très-étroits, de manière que chaque étage ressemble à une longue galerie vitrée ; ces fenêtres sont divisées en plusieurs compartiments par des meneaux verticaux, et toutes ces pièces de bois sont recouvertes de sculptures en bas-relief représentant des figures en pied, des hermès, des masques, des rinceaux et d'autres motifs ornementaux. De tout cet ensemble de sculptures, nous ne mentionnerons que les grandes figures et nous les décrirons dans l'ordre que l'artiste a eu en vue, en les disposant de la gauche à la droite et en commençant par le haut.

FAÇADE OCCIDENTALE.

La série des personnages représentés sur les trumeaux se compose, à chacun des trois étages, de trois guerriers et de trois femmes. Les premiers sont couverts d'une armure complète qui pour les uns a la prétention d'être antique, et pour les autres est celle du XVIe siècle. Toutes ces figures, hommes et femmes, sont debout et soutiennent des boucliers oblongs, échancrés sur les bords avec enroulements et chargés d'armoiries. Les attitudes sont peu variées,

ce qui nous dispensera d'en parler et nous ne mentionnerons que les noms qui sont tracés en relief et en lettres capitales sur des cartouches placés au-dessus de la tête de nos personnages, et leurs distinctions héraldiques, quand toutefois elles seront assez peu mutilées pour que les traces en soient apercevables. Ici nous devons prévenir, non pour nous attribuer le mérite d'une difficulté vaincue, mais afin de nous ménager une excuse dans le cas où l'on viendrait à découvrir quelque inexactitude de détail dans notre exposé, que nous avons eu beaucoup de peine, même avec l'aide des descriptions données par Bartsch d'estampes qui représentent les mêmes compositions, à reconnaître plusieurs sujets, particulièrement ceux placés à l'étage le plus élevé, et malgré une inspection souvent réitérée à des heures différentes de la journée, afin de profiter de la variation des jeux de lumière, nous ne répondons pas que notre compte rendu soit d'une exactitude irréprochable ; toutefois, si nous avons commis des erreurs, ces erreurs ne peuvent porter que sur des parties accessoires.

Troisième étage : 1. IOSVE, armoiries.... ; 2. REX DAVID, une harpe ; 3. IVDAS MACHAB... arm..... ; 4. HESTER, château pignoné à deux tours crénelées ; 5. Traces peu distinctes du nom de Judith ; 6. IAEL, traces de lettres hébraïques.

Deuxième étage : 1. HECTOR VŌ DROI, arm..... ; 2. MAGN9 ALEXANDER, un griffon ; 3. IVLIVS CESAR, une aigle éployée ; 4. LVCRETIA, bande chargée de.... ; 5. VETURIA, les lettres S. P. Q. R. ; 6. VIRGINIA, taillé, chargé au premier d'une aigle essorante.

Premier étage : 1. CAIESAR CAROLVS, arm.... ; 2. KVNIG ARTUS, trois couronnes? 3. HERTZOG GOTFRIT, croix potencée cantonnée de quatre croisettes (Jérusalem) ; 4. S. HELENA, aigle éployée ; 5. S. BRIGITA, traces de trois couronnes (Suède) ; 6. S. ELSBETA, parti d'un lion et de quatre fasces (Thuringe et Hongrie). Voy. la note A.

Sous le milieu de chaque fenêtre, depuis l'appui jusqu'à l'auvent qui sépare chaque étage, se trouve une pièce de bois verticale formant allége et ornée d'une figure d'homme jouant d'un instrument de musique. Ces musiciens sont, les uns habillés selon la mode du temps, d'autres vêtus d'une espèce de tunique antique, d'autres encore, les derniers de la série, sont nus et munis de petites ailes à la manière des génies païens ou des anges chrétiens. Nous nous bornons à la désignation des instruments dont jouent ces personnages.

Troisième étage : 1. Mandoline ; 2. Guimbarde ; 3. Ici l'ancienne

pièce de bois a été remplacée par une nouvelle qui est dépourvue de sculpture; 4. Le chant figuré par un personnage qui tient un cahier de musique de la main droite et un bâton de mesure de la gauche; 5. Vielle; 6. Orgue portatif.

Deuxième étage : 1. Tambour; 2. Guitare; 3. Triangle; 4. Viole ou violon; 5. Cornemuse; 6. Basse de viole.

Premier étage : 1. Trompette; 2. Saquebute (trombonne); 3. Flûte traversière; 4. Petite harpe; 5. Hautbois.

L'angle formé par la rencontre des deux faces de notre maison est occupé par un poteau cornier où sont représentées, les unes au-dessus des autres, les figures en pied des trois Vertus théologales.

La Foi placée en haut est accompagnée d'un griffon, animal qui, à raison de ses formes composées, est une figure de Jésus-Christ qui réunit en lui la nature divine et la nature humaine; c'est du moins ainsi que Dante (*Purgat*, chap. XXIX et XXXI) a symbolisé le Christ. On voit, à la hauteur du cou de cette Vertu, d'un côté les lettres FI et de l'autre côté ES; le D est supposé se trouver derrière la figure.

La Vertu suivante est l'Espérance qui a à ses pieds un oiseau dont il est difficile de déterminer l'espèce, vu l'absence de caractères bien évidents. Il y a toutefois lieu de croire que l'artiste a voulu représenter le Phénix, symbole de la résurrection, qui convient très-bien à notre personnage.

La dernière figure est la Charité; elle donne la main gauche à un enfant et en porte un autre sur le bras droit; elle est de plus caractérisée par un pélican. A la hauteur des épaules, on lit d'un côté KA et de l'autre AS, les lettres intermédiaires sont supprimées.

FAÇADE MÉRIDIONALE.

Les deux étages supérieurs, présentent, sous des figures d'hommes, les dix âges de la vie humaine. Ces personnages, étroitement renfermés dans les trumeaux, sont assez uniformément placés sur de petites bases, et offrent peu de variété dans les poses; ils ne sont reconnaissables que par les inscriptions tracées au-dessus de leur tête; aussi ne rapporterons-nous que ces dernières qui contiennent la désignation de l'âge suivie d'une phrase sentencieuse, et nous y ajouterons l'indication des sujets ornementaux sculptés sur les bases ainsi que sur des sortes de consoles placées au-dessous, parce que plusieurs de ces sujets offrent des rapports avec les figures qui les surmontent.

Troisième étage : 1. X IOR EIN KIND, sur la base une plante fleurie et plus bas une tête grotesque; 2. XX IOR...... (Il nous a été impossible pour ce N° comme pour les deux suivants de lire la phrase qui accompagne la désignation de l'âge), une mandoline avec une viole, une tête de jeune homme; 3. XXX IOR......., une armure, une tête de lion; 4. XL IOR......., un cep de vigne, une tête grotesque; 5. L IOR STIL STAN, un coq, une tête grotesque.

Deuxième étage : 1. LX IOR GETS ALTER AN, trois feuilles, un livre; 2. LXX IOR EIN GREIS, une plante grimpante enroulée autour d'un tronc d'arbre, un chien; 3. LXXX IOR NIMER WEIS, un oiseau semblable à une grue ou à un pélican, un chat; 4. XC IOR DER KINDER SPOT, un jeune garçon regardant en l'air et élevant le bras gauche, une tête d'âne (les oreilles sont cassées); 5. C IOR GNOD DIR GOT.... Tête de mort. (Voy. la note B).

Le *premier étage* contient les cinq sens figurés par des femmes accompagnées d'inscriptions et d'attributs placés au-dessus et au-dessous d'elles: 1. DAS GESICHT, au-dessus un soleil, au-dessous un aigle; 2. DER GESCHMACK, des fruits dans une corbeille, un singe; 3. DER GERVCH, des fleurs dans une corbeille, un chien; 4. DAS GEHÖR, un violon et son archet, un cerf; 5. DIE EMPFINDUNG, une araignée au centre de sa toile, une tortue. (Voy. la note C).

Au bas des fenêtres, on voit les douze signes du zodiaque représentant les douze mois de l'année de janvier à décembre : au troisième étage le Verseau, les Poissons, le Bélier, le Taureau; au deuxième étage les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge; au premier étage la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne.

Les meneaux des fenêtres de cette face, comme ceux de la face contiguë, sont ornés de bustes terminés en gaîne; leur peu de variété, leur grand nombre et le défaut d'inscriptions en rendraient l'énumération fastidieuse.

Notre maison peut donner une idée du goût qui présidait autrefois à l'ornementation, nous ne dirons pas de toutes les habitations de Strasbourg, mais d'une bonne partie d'entre elles. On sait qu'au XVI[e] siècle cette manière de décorer l'extérieur des édifices, tant par des sculptures sur pierre ou sur bois que par des peintures, était fort à la mode dans diverses provinces de la France et de l'Allemagne, en Suisse, en Italie, etc. Des artistes de renom n'ont même pas dédaigné de prêter leur talent à la formation de ces musées en pleine rue qui devaient, à cette époque, donner aux

villes une physionomie si différente de celle qu'elles présentent de nos jours. Strasbourg possède aussi quelques restes de peintures appliquées à l'extérieur des maisons, et il serait à désirer que les dessinateurs voulussent bien recueillir ces œuvres avant leur complète disparition.

Tout ce que nous avons pu nous procurer de renseignements sur l'histoire de notre monument, se borne à la notion générale qu'il a appartenu autrefois au chapitre de la cathédrale, ce qui ne nous apprend pas grand'chose. Au-dessus de la porte d'entrée, on voit paraître à travers le badigeon des traces d'une ancienne inscription en lettres gothiques peintes en noir. Avec des précautions, il serait peut-être possible de faire revivre ce document qui pourrait jeter quelque lumière sur l'histoire de l'édifice; il se pourrait cependant aussi que cette inscription ne se composât que de vers sentencieux, comme on aimait quelquefois à en tracer sur les habitations.

NOTE A.

Les figures des trumeaux de la face occidentale offrent un ensemble de dix-huit personnages, neuf hommes et neuf femmes; les premiers sont ce que l'on est convenu d'appeler en français, *les neuf preux*, en allemand, *die neun starken Helden*, en anglais, *the nine worthies*, en espagnol, *los nueve preciados de la fama*. On voit par cette citation polyglotte, que l'on pourrait probablement encore augmenter, combien cette composition était populaire autrefois chez les différentes nations de l'Europe.

La classification ternaire, appliquée à des personnages célèbres, a été en usage dès les temps les plus reculés, car l'Écriture sainte énumère déjà, dans cet ordre, les plus vaillants hommes des armées de David (II. Reg. 23). Ausone, dans sa XI[e] idylle, s'est plu à jouer sur le nombre trois, plaisir qu'avant Ausone, paraît aussi s'être donné Varron dans un traité sur les nombres, et les bardes gallois nous ont redit les noms de leurs grands hommes rangés trois à trois. Cette manière de classer les hommes et les choses par nombres égaux semble surtout avoir été de mode pendant le moyen âge. Les anciens chroniqueurs allemands rapportent que l'empire germanique était divisé, quant aux dignités, aux provinces, aux villes, etc., en catégories quaternaires, et l'on peut voir dans Goldast (*Constit. imper.*, t. I, p. 34), la suite de ces tétrades qui ne s'élèvent pas à moins de quarante-six. Nos vieux trouvères ont préféré la triade. Philippe Mouskès, dans sa chronique rimée com-

posée au XIIIe siècle, ne nous fait connaître qu'une seule triade de preux :

Des III lois vous sai-je bien dire
Les III mellors, tot sans desdire.
Ogiers, au dit des anciens,
Si fu li mioudres chrestiiens,
Li mioudres paiens fu *Ector :*
....
Li mioudres juïs, li plus preus
Fu, pour voir, *Judas Macabeus.*
Des III lois vous ai-je nommés
Les III c'on a mellors clamés.

(*Ed. de Reiffenb.*, t. I, p. 305.)

Un autre trouvère, Gieffroy, qui écrivait dans la première moitié du XIVe siècle, n'en connaît pas un plus grand nombre :

Hector fu li plus preus de la grant paiennie,
Judas Machabeus de la juiverie,
Rollans des crestiens.....

(Jubinal, *Nouveau recueil*, etc., t. I, p. 188.)

Il y a tout lieu de croire que cette première triade ne s'est triplée que vers le milieu du XIVe siècle. Le document le plus ancien où nous ayons trouvé la mention des neuf preux, est l'inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou. Cet inventaire qui, selon M. de Laborde, ne peut être ni antérieur à 1360, ni postérieur à 1368, donne la description de deux pièces d'orfévrerie (nos 428 et 644), sur chacune desquelles étaient représentés nos héros que le document écrit ne désigne que par leur nom collectif, ce qui prouve que leurs noms particuliers étaient déjà bien connus alors. Il est vrai qu'il existe à Nuremberg une fontaine monumentale construite de 1355 à 1361 (V. *Waagen*, *Kunstw., in Deutschl.*, I, p. 263), où l'on prétend que se trouvent, parmi un grand nombre de statues, celles de nos preux. Il paraîtrait cependant que ces figures ne sont pas caractérisées d'une manière bien évidente, puisqu'un auteur nurembergeois, qui écrivait dans les dernières années du XVIIe siècle, nous apprend que, de son temps, ces statues passaient pour être les portraits d'après nature de personnages qui avaient fait la guerre aux Nurembergeois : « Hostes patriæ ad vivum adumbrati, » et il cite, pour réfuter cette opinion, deux passages, dont l'un en vers, tirés de deux chroniques allemandes manuscrites, où neuf de ces figures portent les noms de nos preux, à l'exception toutefois d'Artus qui est remplacé, dans l'un de ces documents par Clovis, et dans l'autre par le roi de France Erhart! (*Wagenseilius*,

de sacri rom. imperii libera civitate Noribergensi commentatio, 1697, p. 112.) Mais ces deux chroniques ne sont certainement pas de l'époque de l'érection de la fontaine, et la forme du langage les en éloigne de plus d'un siècle; nous les croyons même postérieures à une pièce extraite d'un manuscrit en bas allemand ou dialecte de la basse Saxe, publiée par Bruns (*Romantische Gedichte*, etc., p. 336), qui place la date de ce dernier manuscrit à la fin du XIV[e] ou au commencement du XV[e] siècle. Cette seconde date doit être préférée si, comme l'ont avancé d'habiles critiques, le morceau en tête duquel la pièce en question est placée, est une imitation allemande de la *Vie d'Alexandre* par Vauquelin, ouvrage écrit en français en 1415. Ce document présente les noms des neuf preux, accompagnés chacun d'un distique dont nous reproduisons la traduction aussi littéralement que nous le pouvons afin de leur conserver autant que possible leur caractère de naïveté :

LE ROI CHARLES. Il est heureux que j'aie existé. J'ai converti tout le pays des Saxons.

ARTUS. A ma cour on peut voir des chevaliers, des jeux et de belles damoiselles.

GODEFROI. J'ai conquis avec mon armée le tombeau du Christ au delà des mers.

DAVID. J'ai été un homme de petite taille. J'ai vaincu Goliath le géant.

JUDAS. J'ai été intrépide dans le combat. Je n'ai jamais été chassé du champ de bataille.

JOSUÉ. Dieu a permis que j'arrêtasse le soleil. J'ai vaincu trente-trois rois.

JULES. A Rome j'ai été un grand empereur. J'ai causé de grandes peines à Pompée.

HECTOR. J'ai assisté à maint combat. Achille m'a assommé; cela lui a été profitable.

ALEXANDRE. J'ai eu de la réussite. J'ai soumis le monde entier.

Nous n'avons toutefois pas l'intention de contester l'exactitude des attributions données aux statues de la « belle fontaine » de Nuremberg, seulement nous revendiquons pour la pièce écrite en français, que nous avons annoncée être la plus ancienne, la priorité sur les titres allemands qui appuient les prétentions du monument nurembergeois.

On a dit aussi que nos preux se trouvent mentionnés dans les triades galloises; mais si, comme l'ont avancé des juges compétents, ces triades appartiennent à des époques diverses, et que

parmi plusieurs d'entre elles auxquelles on ne peut refuser une assez haute antiquité, il s'en trouve du XIV[e] siècle et même de temps postérieurs; que, de plus, les manuscrits dont sont tirées ces triades, contiennent des interpolations, comme l'affirment eux-mêmes les éditeurs du *Myvyrian archaiology of Wales*, interpolations au nombre desquelles pourraient bien se trouver nos personnages qui, pour la plupart ne présentent que des rapports éloignés avec l'île de Bretagne, nous serons dans l'impossibilité d'assigner aux triades qui se rapportent à nos héros une date précise, et leur antériorité à l'époque approximative que nous avons prêtée à l'origine des neuf preux restera au moins douteuse.

C'est dans l'Écriture sainte et dans les épopées des trouvères du moyen âge qu'il faut chercher l'origine de nos preux. Un rapide énoncé des principales de ces sources, pourra ne pas être déplacé ici.

Les trois premiers preux doivent leur naissance à nos livres sacrés, et la littérature chrétienne s'est, de bonne heure exercée à retracer leur histoire. Déjà au IV[e] siècle Juvencus, dans un poëme latin sur le Pentateuque et sur le livre de Josué, célébrait les hauts faits du premier de nos héros. Pour David, nous possédons une traduction française des livres des Rois, qui passe pour l'un des plus anciens monuments de notre langue, et l'on connaît une chanson de David, en vers français, écrite au XIII[e] siècle. Quant à Judas Macchabée, il a particulièrement inspiré les poëtes du moyen âge, et nous avons vu qu'il était le seul personnage de l'Ancien Testament qui figurât dans la triade primitive; saint Hilaire, évêque d'Arles (+ 449), a mis en vers latins les Macchabées, et Hildebert, archevêque de Tours (+ 1134), a traité le même sujet. Nous avons aussi une traduction française des livres des Macchabées aussi ancienne que le livre des Rois cité ci-dessus. Gauthier de Belleperche avait commencé en 1240 à rimer en français le roman de Judas Macchabée terminé plus tard par Pierre du Riès; ce roman est perdu, mais Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon, le convertit en prose sous le titre : « *Les excellentes, magnifiques et triom-* « *phantes chroniques de très-valeureux prince Judas Macchabeus,* « *un des neuf preux*, etc. Paris, 1514, in-f°, et 1556, in-8°. » Il est probable qu'il existait aussi en provençal une chanson de Judas Macchabée; car Guiraut de Calanson (+ 1211), dans un poëme où sont énumérées les chansons que doit savoir un jongleur, cite celle

De Macabueu
Le bon juzieu.

Le ms. 283, B. L. F. de la bibliothèque de l'Arsenal, contient aussi un poëme de Judas Macchabeus.

Mais c'est surtout aux six preux suivants que la littérature du moyen âge (nous renvoyons pour la littérature ancienne concernant les preux païens, aux bibliothèques de Fabricius) a consacré ses plus belles pages et que la poésie des trouvères a voué ses plus riches trésors. Ce n'est pas toujours aux sources les plus pures que nos poëtes allaient puiser le fond de leurs récits ; les traditions les plus fabuleuses, celles qui offraient la plus grande somme de merveilleux, étaient celles qu'ils préféraient, et, renchérissant encore sur leurs modèles, ils nous transmirent ces naïves compositions où l'histoire est si horriblement défigurée. La première forme de ces poëmes était celle des chansons de geste ou chants populaires d'une médiocre étendue, destinés à être chantés par les jongleurs; plus tard ils prirent une forme plus savante et des dimensions plus considérables et devinrent de véritables épopées; plus tard encore ils furent traduits en prose; puis, à mesure que l'ancien langage devenait moins intelligible, revêtus d'une forme plus moderne, mutilés, écourtés, ils perdirent dans leur travestissement leur grâce native, jusqu'à ce qu'enfin, de chute en chute, ces délicieuses productions qui, aux XIIe et XIIIe siècles, avaient fait le charme de la bonne compagnie, finirent par tomber dans le domaine populaire et formèrent une partie de la bibliothèque bleue.

Notre quatrième preux est Hector, l'un des acteurs qui figurent dans ce grand drame de l'antiquité, où la civilisation troyenne succomba sous la civilisation moins avancée des Hellènes. On comprend pourquoi, pour le moyen âge, le personnage saillant de cet événement mémorable est Hector et non Achille ou tout autre guerrier grec; c'est que la plupart des peuples occidentaux prétendaient, à l'imitation des Romains, descendre des Troyens; les Francs, les Bretons, les Belges, les Goths, les Danois, les Gallois, les Saxons reconnaissaient les Troyens pour leurs ancêtres, et déjà, sous la domination des Romains, une peuplade des Gaules, les Arverni, se vantait de son origine troyenne. Des chartes de rois de France, d'un Dagobert et de Charles le Chauve, entre autres, expriment positivement cette prétention, et l'on sait qu'après la bataille de Ravenne, Louis XII prit pour devise un porc-épic avec la légende: « Ultus avos Trojæ. » Ce n'est pas dans les poëmes d'Homère que nos trouvères vont chercher leürs inspirations sur la guerre de Troie; Homère, selon eux, est, à la vérité « un clers mervelleus, » mais son livre « ne dist pas voir; » c'est au pseudo Dictys de Crète

et au pseudo Darès de Phrygie, qu'ils accordent une entière créance, et ce sont ces auteurs qui servent de guides à la plupart des écrivains qui prennent pour sujet la guerre de Troie. Tels sont Pindarus ou Pandarus Thebanus, Joseph d'Exeter (Iscanus), maître Albert, qui composèrent des poëmes latins; Guido delle Colonne, qui écrivit en prose dans la même langue et dont l'ouvrage a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, Benoît de Sainte-More, trouvère du XIIe siècle, qui fit en français un poëme d'environ trente mille vers, Christine de Pisan (XIVe siècle), qui écrivit les « *Cent histoires de Troie;* » Raoul Lefèvre (1463), a qui nous devons un roman en prose qui a été plusieurs fois traduit, abrégé et imité; Jacques Millet, auteur d'une moralité sur la destruction de Troie. On connaît aussi un livre intitulé: « *L'Hystoire de noble preux Hector,* » publié à Lyon vers 1525. L'Allemagne a fourni les poëmes de Konrad von Wurzburg (XIIIe siècle), de Wolfram von Eschenbach, ou plutôt d'un écrivain du XIVe siècle qui s'est servi de ce nom célèbre, de Herbort von Fritzlar (XIIIe siècle), et de Rudolph von Ems (XIIIe siècle). On pourrait encore ajouter à cette liste les *Énéïdes* de Heinrich von Veldeck (XIIe siècle) et de Thomas Murner, avec Johannes Spreng (XVIe siècle).

Les hauts faits d'Alexandre le Grand ont été célébrés, pendant le moyen âge, dans toutes les langues, non-seulement de l'Occident, mais encore d'une partie de l'Orient. On connaît jusqu'à douze poëtes persans qui ont chanté ce héros (Iskander), et il existe sur le même sujet plusieurs poëmes turcs, des versions en arabe et probablement aussi en arménien. En latin, on connaît les ouvrages en prose de Julius Valérius et de plusieurs autres, et en vers, ceux de Gauthier de Chatillon et de Qualichino d'Arezzo. Les trouvères Alexandre de Paris, Lambert le Court, Hugues de Villeneuve, Pierre de Saint-Cloud, Gui de Cambrai, Jean le Nivelais, Jacques de Longuyon, Jean Brisebarre, Jean de Motelec, Eustace (Stace?), Thomas de Kent, ont écrit des poëmes français sous les titres de : *Roman d'Alexandre*, *Testament d'Alexandre*, *Vengeance de la mort d'Alexandre*, *Vœu du paon*, etc., etc. En prose, nous avons les ouvrages de Jean Vauquelin et de plusieurs anonymes; en allemand, on possède les œuvres versifiées du Pfaffe Lamprecht, d'Ulrich von Eschenbach, de Rudolph von Ems, de Seyfrit, et les écrits en prose de Nicolaus im Grunde et de Johann Hartlieb. La plupart de ces auteurs paraissent avoir suivi les récits du pseudo Callisthenes, d'où il est résulté une histoire d'Alexandre, remplie des fables les plus inouïes.

Jules César n'a pas eu le bonheur d'inspirer les trouvères au même degré que les deux preux précédents, et, si l'on excepte les vieilles chroniques latines, françaises, allemandes, etc., nous ne connaissons en son honneur qu'un seul poëme francais d'environ dix mille vers qui paraît dater du XIII[e] siècle et être dû à la plume de Jacques de Forest.

Par contre, Arthur ou Artus a formé le centre d'une poésie encyclique des plus étendues. Ce nom, à peine connu dans l'histoire et cité seulement dans quelques chants des Bardes, dans les plus anciennes triades galliques et dans quelques vies des saints, paraît avoir appartenu à l'un des derniers chefs qui défendirent l'indépendance bretonne contre les envahissements des Saxons. Geoffroy de Monmouth, évêque d'Asaph, est le premier qui composa un ouvrage de longue haleine sur les exploits de notre preux ; c'est une chronique latine en prose (1140), qu'il dit avoir traduite d'un livre écrit en langue bretonne que sir Walter Calenius, archidiacre d'Oxford, avait rapporté de l'Armorique à la suite d'un voyage fait dans ce pays ; c'est d'après Geoffroy de Monmouth que maître Wace a rimé en français son roman de Brut (1155). A l'histoire légendaire d'Arthur et de ses compagnons, les chevaliers de la table ronde, se rattachèrent plus tard les fables du Saint-Graal. Nous possédons sur ces sujets les romans de Merlin, de Lancelot du Lac, de Tristan, du Saint-Graal, de Perceval, etc., mis en vers français par Chrétien de Troyes et d'autres; et en allemand, les poëmes composés par Wolfram von Eschenbach, Gotfried von Strassburg, etc. Dans ces productions qui sont bien certainement ce qu'il y a de plus séduisant dans la littérature du moyen âge, l'imagination des trouvères s'est plue à élever jusqu'à son apogée l'héroïsme chevaleresque qui fait l'essence de ces compositions.

Charlemagne a fait éclore un cycle non moins vaste que celui d'Arthur. Le plus ancien poëme de ce cycle est la chanson de Roland, qui, dans sa forme primitive, paraît remonter jusqu'à Louis le Débonnaire. On a cru pendant longtemps que les chroniques du faux Turpin étaient la source des épopées carlovingiennes, mais on sait maintenant que ces chroniques ont été composées à une époque où les chansons de geste sur Charlemagne étaient déjà connues. Le cycle carlovingien n'embrasse pas seulement la période de Charlemagne, mais il remonte jusqu'à Clovis et descend jusqu'à la troisième race de nos rois, d'où cette grande quantité de romans qui portent les titres de *Parthenopex de Blois*, *Florent et Octavien*, *Ciperis de Vigneaux*, *les Loherains*, *Berte au grand pied*, et d'autres ap-

partenant à la première série; *Guiteclin de Sassoigne*, *la Chanson de Roncevaux*, *le Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, *les Quatre fils Aimon*, *Guérin de Montglave*, *Maugis d'Aigremont*, *Beuves de Hanstone*, *Huon de Bordeaux*, *Doolin de Mayence*, *Ogier le Danois*, etc., de la seconde série; *Hues Capet*, de la troisième. Les principaux poëtes qui traitèrent ces sujets sont les Français Jean Bodel, Huon de Villeneuve, Bertrans, Adam le Roi, Raymbert, et les Allemands Pfaffe Konrad, der Stricker, Wolfram von Eschenbach, etc.

Godefroi de Bouillon peut être considéré comme ayant donné lieu à un autre cycle, celui des croisades. Un savant critique divise les compositions qui se rattachent à ce cycle en huit rayons :

1. *Histoire de la vieille Matabrune et du père d'Élias*; 2. *Aventures d'Elias le chevalier au cygne*; 3. *Enfance de Godefroi de Bouillon et de ses trois frères*; 4. *Chanson d'Antioche*; 5. *Chanson de Jérusalem*; 6. *Mort de Godefroi de Bouillon*; 7. *Histoire de Baudoin de Sebourg*; 8. *Histoire du bâtard de Bouillon*. Indépendamment de ces romans versifiés, il existait au XIVe siècle un assez bon nombre de chroniques en prose sur Godefroi de Bouillon; Charles V en possédait au moins une douzaine dans sa bibliothèque du Louvre.

Sur un assez bon nombre de pièces de vers, en différentes langues, où se trouvent rappelés plusieurs de nos personnages, nous ne mentionnerons que le poëme de Flamenca, écrit en roman provençal, probablement vers le milieu du XIIIe siècle. Nous y trouverons, parmi quarante-cinq sujets récités ou chantés par des jongleurs, six de ces sujets concernant un nombre égal de nos preux :

L'autre (contet) d'Ector e d'Achilles.
....
L'us contet del rei Alexandri
....
L'autre comtet del Philisteu
Golias, con si fon aucis
Ab tres peiras que'l trais David.
....
L'autre comtet de Machabeu
Comen si combatet per Dieu.
....
L'us comtet de Juli César
Com passet tot solet la mar.
....
L'us retrais con tenc Alamaina
Karlesmaines tro la parti.

(Raynouard, *Lex. rom.*, I. p. 9 et suiv.)

Nous terminons ce court exposé de la littérature relative aux

neuf preux, par l'indication d'un livre qui offre, en quelque sorte, le résumé de tout ce qui précède; ce livre, dont l'auteur n'est pas connu, a pour titre : « *Le triumphe des neuf preux ouquel sont con-* « *tenus tous les fais et proesses quilz ont acheuez durant leurs vies* « *avec lystoire de bertran de guesclin.* Abbeuille, 1487, in-f°. Paris, 1507, in-f°. »

Si nous passons maintenant aux triades des femmes juives, païennes et chrétiennes, nous trouverons que leur réunion a dû être postérieure à celle des neuf preux, puisque l'une des héroïnes qui y figurent, sainte Brigitte de Suède, n'a été canonisée qu'en 1391, et que nous savons par le titre authentique cité plus haut, que l'assemblage des neuf preux existait avant 1360 ou 1368. Cette ennéade des femmes fortes nous paraît moins heureusement imaginée que celle des hommes forts; ceux-ci ont un lien commun qui les unit, la valeur; ils sont tous de grands guerriers. Mais qu'ont de commun nos saintes colombes chrétiennes avec ces terribles viragos juives qui coupent le cou à leurs ennemis ou qui leur enfoncent des clous dans le crâne? Les unes et les autres agissent, à la vérité, en vue de la gloire de Dieu, mais par des moyens si différents, que le rapport qui les rapproche semble bien faible; puis ce rapport n'existe plus avec les femmes romaines : Lucrèce, cette héroïque martyre de la pudicité, commet une action qui peut paraître vertueuse au point de vue païen, mais qui est condamnable selon la loi du Christ. Aussi cette composition des femmes fortes est-elle variable quant aux noms et au nombre. On trouve quelquefois, à la place des héroïnes figurées sur notre maison, les noms suivants qui appartiennent à des amazones et que nous transcrivons d'après Favyn (*Théât. d'hon.*, p. 1688), en leur conservant l'orthographe que cet écrivain et ses devanciers, qui les ont probablement empruntés à Justin (II, 4), leur ont donnée: Marthesia, Lampedo, Orythia, Antiope, Panthasilée, Minthia, Ypolice, Theuca, Thamaris, et nous verrons plus loin que le nombre des femmes célèbres ne se réduit pas toujours à neuf; tandis que les preux offrent un type plus fixe et plus constant. Cependant il se présente aussi pour eux des noms et peut-être des nombres différents, mais ces cas sont rares et, par conséquent, exceptionnels. Josué a quelquefois été remplacé par Jason, Artus par Clovis, Godefroi de Bouillon par Gui de Warwick. Il paraîtrait que Shakspeare (*Love's labour's lost*) a connu une série des neuf preux qui différait un peu de la nôtre et dans laquelle figuraient Hercule et Pompée. Si nous avons bien compris un article de l'inventaire de Charles VI dressé en 1399 et que nous

ne connaissons que par la citation qu'en a faite M. de Laborde; dans son *Glossaire du musée du Louvre*, s. v. DRAGEOIR, il semblerait que l'on a quelquefois admis dix preux. Cette particularité pourrait, à la rigueur et en s'appuyant sur le livre intitulé : *Le triumphe des neuf preux*, que nous avons indiqué plus haut, s'expliquer par l'addition de Bertrand du Guesclin aux neuf anciens preux, et cela avec d'autant plus de vraisemblance que sur la pièce d'orfévrerie mentionnée dans l'article en question, on voyait « un esmail où est le bon connétable Duguesclin, qui sert le Roy d'espice. »

Quant à la littérature qui se rapporte à nos femmes fortes, nous n'éprouverons pas l'embarras de faire, comme pour les neuf preux, un triage parmi d'innombrables écrits; ici nous ne pouvons indiquer que des ouvrages généraux : L'Écriture sainte pour les femmes juives; les différents ouvrages connus au moyen âge, sur l'Histoire romaine, mais principalement Valère Maxime qui était très-populaire durant cette période et qui a été traduit en français par Simon Hesdin et par Nicolas de Gonesse, pour les femmes païennes (l'ouvrage de Valère Maxime présente, du reste, par sa forme, quelque analogie avec le parallélisme de nos compositions iconographiques); enfin les hagiographes, et ici la matière abonde, pour les femmes chrétiennes.

On connaît aussi des compositions littéraires qui ont pour but de célébrer les femmes illustres de tous les temps. Nous ne citerons de cette bibliographie que l'ouvrage de Boccace : *De claris mulieribus*, et celui du P. Lemoyne : *La Gallerie des femmes fortes*, ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. Le premier contient les noms de cent cinq femmes célèbres depuis Ève, notre première mère, jusqu'à Jeanne, reine de Jérusalem, et, parmi elles, trois de nos héroïnes : Lucrèce, Véturie et Virginie; le second nous en fournit également trois sur vingt qui y sont mentionnées, ce sont : Jahel, Judith et Lucrèce.

Après cette esquisse littéraire qui n'a pour but que de faire ressortir la popularité dont jouissaient autrefois les personnages représentés sur notre maison, nous croyons devoir donner un aperçu des productions de l'art figuré auxquelles ils ont donné naissance. Nous n'avons pas la prétention d'offrir la liste de tout ce qui, à cet égard, a été peint sur vélin, sur bois, sur toile, sur mur, sur verre, sur métal, en broderie, en mosaïque, ou sculpté en bois, en ivoire, en métal, en pierre, ou gravé sur pierre, sur métal et reproduit sur papier; cette tâche, qui, du reste, excéderait

nos forces, serait hors de proportion avec les limites imposées à une simple notice; nous ne pouvons donc indiquer qu'une faible partie de ces compositions, en nous attachant principalement aux origines, ce qui nous forcera, pour plusieurs de nos héros, à remonter plus haut que l'ère chrétienne. Nous nous permettrons aussi, pour compléter nos petits cadres, d'indiquer quelques productions de l'art moderne.

FERDINAND CHARDIN.

(*La suite prochainement.*)

DE L'UTILITÉ ET DE LA NÉCESSITÉ DES INSCRIPTIONS

SUR LES MONUMENTS MODERNES.

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.

Paris, le 25 juin 1854.

Monsieur l'éditeur,

Votre *Revue*, qui est le journal du passé et du présent, doit l'être aussi de l'avenir ; permettez-moi donc d'emprunter sa publicité pour appeler l'attention de qui de droit sur une question destinée à devenir archéologique, au double point de vue de l'histoire des faits et de celle des arts. Nous vivons dans un temps où l'importance de l'épigraphie pour l'étude de l'histoire et de toutes les connaissances qui s'y rattachent est chaque jour plus appréciée. On a fait, on fait, et l'on projette incessamment des recueils d'inscriptions antiques plus complets, plus méthodiques que ceux qui existent. Dernièrement, sur le bruit qu'un nouveau recueil général d'épigraphie romaine se préparait en Allemagne, quelques-uns de nos archéologues les plus distingués ont obtenu de M. le ministre de l'instruction publique de faire publier, aux frais du gouvernement, la collection des inscriptions latines de nos Gaules, pour ravir à l'Allemagne l'honneur d'offrir la première au monde savant les prémices de cette importante partie de nos matériaux historiques. Est-il possible, monsieur, que ce soit au milieu de ce mouvement scientifique, de cette espèce de consentement général à reconnaître l'extrême importance des inscriptions, que par une véritable inconséquence nous ne songions pas à faire ou à provoquer pour nous ce que nous sommes si bien aises que les Grecs et les Romains aient fait pour eux-mêmes !

Il existe en France une déplorable habitude, c'est de laisser à peu près tous les monuments muets d'inscriptions. On s'en rapporte aux livres, aux écrits, à la gravure pour établir l'âge, l'origine, en un mot, la filiation d'un monument, au lieu d'attacher tout cela au monument même, pour vivre avec lui, autant que lui, et souvent plus que lui. Cela se pratique encore dans Rome moderne, qui a

conservé cette bonne tradition de Rome ancienne. L'inscription, c'est le fait même, écrit dans toute son exactitude, au moment où il vient de se produire. Abandonnez ce témoignage aux livres, et d'âge en âge il s'obscurcit, il s'altère, il se fausse (du moins la plupart du temps), et souvent il se perd. Et puis, saura-t-on toujours où trouver ces témoignages consignés hors de leur place naturelle? D'une autre part, est-on sûr de leur durée? On peut se prendre à douter que l'imprimerie et la gravure assureront d'une manière infaillible l'immortalité de tout ce qu'elles reproduisent, quand on réfléchit aux quantités d'ouvrages de l'antiquité entièrement perdus aujourd'hui, et dont cependant il existait des milliers de copies. Qu'un grand naufrage de la civilisation vienne encore affliger l'humanité, et bien des livres imprimés subiront le sort de tant de livres manuscrits, que nous regrettons vainement. Est-ce qu'il n'y a pas certains livres imprimés, pas très-anciens, dont il n'est déjà plus possible de retrouver un seul exemplaire?

L'inscription est donc un auxiliaire toujours utile, pour assurer la mémoire des faits, souvent nécessaire et même indispensable dans un cas éventuel qu'il faut prévoir, parce que nul ne peut dire qu'il n'arrivera jamais. Tout cela est reconnu en principe, et même, en un certain point, dans l'application : les médailles, les monnaies, les petites inscriptions sur plaques de métal que nous enfouissons ordinairement sous la première pierre de nos édifices, le prouvent; mais, dût-on se récrier, nous affirmons que ces enfouissements n'atteindront jamais le but qu'on se propose, ne transmettront aucun souvenir à aucune génération, parce que personne, dans les races futures, n'ira jamais les chercher où on les a si bien cachés. L'expérience ne nous démontre-t-elle pas chaque jour que partout le sol tend à s'exhausser, au point de couvrir des ruines très-importantes, des monuments presque entiers, et jusqu'à des villes, qui se trouvent enterrés comme des cadavres dont il ne reste plus trace sous le ciel? Pour ne citer qu'un seul exemple, pris dans une grande ville antique, qui n'a jamais cessé d'être habitée, n'a-t-on pas ignoré pendant des siècles où était positivement le forum de Trajan; quelles étaient ses dispositions principales, son étendue, lorsqu'en 1813, l'administration française de Rome fit faire des fouilles qui ont mis à découvert les magnifiques ruines de cette superbe place? On a été jusqu'au pavé du forum, mais on n'a pas fouillé dans ses fondations, où peut-être on trouverait bien avant, sous quelque première pierre, des médailles de Trajan et des triumvirs monétaires de l'époque. N'est-ce pas trop attendre de la

vertu des archéologues futurs, pour lesquels nous serons un jour une antiquité, que de croire qu'ils voudront, ou qu'ils pourront, plus que nous, se perdre dans les entrailles des fondations de nos monuments, à 8 ou 10 mètres de profondeur, pour aller y dépister la boîte qui contient les témoignages historiques et chronologiques qu'on y a enfouis? S'aventureront-ils dans les immenses ruines du Louvre, ou de l'hôtel de ville, ou pour dire beaucoup moins, du petit palais de la Légion d'honneur? En vérité, une pareille tentative serait une folie; ce serait littéralement chercher, comme on dit, une aiguille dans une botte de foin.

L'inscription au grand jour, sur l'édifice même, à l'extérieur et à l'intérieur, est l'unique moyen d'atteindre le but qu'on se propose; de l'atteindre d'une manière complète non-seulement pour les siècles à venir, jusqu'au moment marqué par Dieu de la ruine totale de l'édifice, mais pour les contemporains et toutes les générations intermédiaires, dont il faut bien aussi faire quelque peu de compte. Plus les inscriptions sont en vue, plus elles ont de chances de durée; la ruine même du monument devient souvent pour elles une cause de perpétuité, ou quasi-perpétuité, comme on le voit par cette foule d'inscriptions antiques conservées dans tous les musées de l'Europe. Mettons donc des inscriptions sur nos monuments, non pas de ces inutiles inscriptions de bel esprit, qui nous dit dans un distique latin qu'une fontaine fournit de l'eau, et que les douleurs humaines sont soulagées dans un hôpital; mais des inscriptions vraiment nécessaires, qui soient, pour l'avenir, de précieux documents historiques, pour le présent un moyen d'action sur l'opinion du peuple, et même de moralisation, en lui rappelant sans cesse les auteurs des grands faits qui contribuent à la gloire de la nation, les noms de fondateurs d'établissements, de créateurs de voies de communication qui aident au bien-être et à la prospérité de tous les citoyens. Nous avons quelques monuments avec inscriptions, mais la plupart insuffisantes ou incomplètes. Citons l'inscription de la colonne de la place Vendôme, l'un des premiers exemples que l'on ait vus à Paris :

NAPOLIO—IMP. AUG.
MONUMENTUM. BELLI. GERMANICI
ANNO MDCCCV
TRIMESTRI. SPATIO. DUCTU. SUO. PROFLIGATI
EX. ÆRE. CAPTO
GLORIÆ. EXERCITUS. MAXIMI. DICAVIT.

Cette petite page épigraphique a un premier tort, c'est d'être écrite en latin ; ensuite, une circonstance essentielle y est oubliée, celle que la campagne a été faite en trois mois d'*hiver* (octobre, novembre et décembre); une troisième omission très-grave aussi résulte du vague des mots *ex ære capto*, qui ne peuvent nullement faire deviner que cet airain était un instrument de guerre, et que c'étaient 1200 canons.

Une seconde inscription, dont on semble avoir voulu faire le complément de celle-ci, est gravée sur l'amortissement de la colonne, servant de piédestal à la statue de Napoléon. Celle-ci est en langue française, et je la donnerai encore, car elle est placée si haut, et gravée en caractères si fins, que peu de personnes sans doute la connaissent :

Monument élevé à la gloire de la grande armée
par Napoléon le Grand
commencé le XXV *août* MDCCCVI, *terminé le* XV *août* MDCCCX
sous la direction de D. V. Denon, directeur général,
MM. J. B. Lepère et L. Gondoin, architectes.

Nous ne dirons rien de cette rédaction; on est convenu d'appeler *lapidaire* ce style d'un français à tournure latine, et par conséquent peu français; mais nous aurions voulu que l'on se servît de chiffres arabes partout, et non de chiffres romains, à peu près inintelligibles pour la foule, et d'ailleurs complétement inusités dans l'énonciation écrite du quantième des mois et du millésime des années.

On a été mieux inspiré pour la *Colonne de Juillet*; là au moins les inscriptions sont toutes en français, en lettres et en chiffres connus, et disent à peu près tout ce qu'elles doivent dire. La principale, placée sur la face du piédestal qui regarde la rue Saint-Antoine, porte :

A LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

Je ne voudrais retrancher dans cette inscription que le mot *mémorable*, qui fait une espèce de pléonasme, car le monument même,

consacré au souvenir de ces journées, dit assez qu'elles sont mémorables.

Sur la face du nord on lit cette autre inscription :

LOI DU 13 DÉCEMBRE 1830

ART. 15.

UN MONUMENT SERA CONSACRÉ A LA MÉMOIRE
DES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

LOI DU 9 MARS 1833.

ART. 2.

CE MONUMENT SERA ÉRIGÉ SUR LA PLACE
DE LA BASTILLE.

Au-dessous de cette inscription sont les armes de la ville de Paris. On a voulu par là donner au monument une sorte de caractère municipal; pourquoi alors, n'avoir pas rappelé en une ligne quel était alors le préfet de la Seine ?

Les deux autres faces du piédestal répètent l'inscriptions suivante :

27, 28, 29 JUILLET.

Voilà qui nous semble parfaitement inutile, cette inscription n'étant qu'un abrégé mutilé de la dernière ligne de l'inscription principale. Et puis cette fameuse date se trouve encore redite sur les quatre colliers de la colonne, ce qui est pousser le pléonasme jusqu'au rabâchage. N'aurait-il pas mieux valu mettre sur une de ces faces une inscription relatant quand le monument fut commencé, quand fini, sous le règne de quel prince, et en quelle année de ce règne; sur l'autre face, le nom du préfet de la Seine, et enfin les noms des architectes, MM. Alavoine et Duc, avec cette mention : *Alavoine a fait le projet, commencé l'exécution, et mourut sans l'avoir achevée; en* 1834, *M. Duc lui a succédé, et a terminé le monument, après avoir introduit d'heureuses modifications dans le projet primitif.* Je reviendrai tout à l'heure sur cette proposition de mettre les noms des architectes sur leurs monuments. Qu'il me soit permis de dire qu'au lieu des dates 27, 28, 29 si inutilement répétées sur les colliers, j'aurais préféré un petit écusson aux armes du roi des Français. Dans un monument de ce genre tous les ornements doivent concourir au but final, cet écusson aurait valu une inscription, en rappelant la royauté démocratique de 1830.

Un architecte, nourri de l'antiquité, a mis aussi au monument de la nouvelle bibliothèque Sainte Geneviève, une inscription ainsi conçue :

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE
FONDÉE PAR LES GÉNOVÉFAINS EN 1624
DEVENUE PROPRIÉTÉ NATIONALE EN 1790
TRANSFÉRÉE DE L'ANCIENNE ABBAYE DANS CE LOCAL EN 1850.

Je reprocherai à cette inscription, d'abord de n'être gravée qu'à l'intérieur du monument ; ensuite d'être incomplète au point de vue historique : elle aurait dû relater qu'une loi, rendue telle année du règne de Louis-Philippe Ier, avait ordonné l'édification de ce monument ; qu'il a été construit en tant d'années, sur l'emplacement de l'ancien collége Montaigu, alors prison militaire ; enfin que M. Labrouste en a été l'architecte.

Cette omission constante du nom des architectes sur les monuments créés par leur génie ou leur talent, est une criante iniquité. L'architecture exige les dons les plus rares et les plus élevés de l'esprit, et par une coutume inexplicable, on condamne ceux qui la cultivent à n'être que des auteurs anonymes, même pour les plus belles choses. Un écrivain, un peintre, un sculpteur, un graveur attache son nom à son œuvre, et il en devient inséparable : l'architecte seul est privé de cet honneur. Vieille tradition à répudier. Elle nous vient de l'antiquité romaine, où les architectes, ordinairement esclaves ou affranchis, ne pouvaient prétendre à mettre leur nom sur un monument qui portait toujours dans son inscription de dédicace celui du maître qui l'avait fait construire, et souvent était appelé du nom de ce maître, tels que le *théâtre de Pompée*, le *théâtre de Marcellus*, le *portique d'Octavie*, l'*amphithéâtre de Statilius Taurus*, etc. Il n'y a pas de motif pour refuser aux architectes le droit de signer leurs œuvres. Cette signature aurait une grande valeur un jour pour l'histoire de l'art, et celle de l'artiste, dont elle marquerait en même temps les progrès ou la décadence. Que de gens, même éclairés, admirent le vieux Louvre sans savoir qui l'a construit ; traversent la superbe cour de ce palais, ce chef-d'œuvre de l'architecture française, digne de rivaliser avec ce que l'antiquité a de plus beau, sans connaître le nom de Pierre Lescot, le grand architecte qui l'a produit, sans même savoir quelquefois où l'aller chercher ! Trois ou quatre petites inscriptions dans quelques-uns des 56 cartels de cette cour, suffiraient pour éclairer le public, et lui faire connaître ces grandes gloires d'artistes dont la France

est si fière à juste titre. Il y a place, car un seul cartel a une inscription latine, assez énigmatique, et que voici :

DONEC
TOTUM IMPLEAT
ORBEM.

On a dit depuis longtemps que les inscriptions sont l'histoire lapidaire; ajoutons que c'est l'histoire la plus vraie, la plus simple, la plus populaire, la plus lue, parce qu'elle se jette d'elle-même, pour ainsi dire, sous nos yeux. Nous voudrions que toutes les parties du Louvre eussent leurs inscriptions extérieures et intérieures. Napoléon I[er] qui a tant avancé ce monument, et construit, entre autres travaux, le grand escalier du Musée, les deux grands escaliers de la colonnade, refait tout l'intérieur de la grande galerie des tableaux, n'a aucun souvenir qui rappelle sa munificence, sauf quelques N récemment rétablies, mais qui sont presque comme des hiéroglyphes, et ne disent ni en quelle année ces beaux travaux ont été exécutés, ni, surtout, que ce fut d'après les projets et sous la direction de Percier et Fontaine.

Deux autres monuments de Napoléon, et qui, par leur nature, appellent des inscriptions, les *arcs de triomphe du Carrousel* et de l'*Étoile*, en sont aussi totalement dénués. A l'arc du Carrousel, ce chef-d'œuvre de bon goût et d'élégance, où Percier et Fontaine ont su dérober si habilement tout ce qu'il y a de plus beau dans les arcs antiques, à l'arc du Carrousel une grande plaque de marbre blanc, au milieu de l'attique, est réservée pour cette inscription, pourquoi ne l'y pas mettre ? Tant qu'elle y manquera, le monument sera vraiment incomplet. La Restauration l'a dépouillé du buste de Napoléon, couronné par la Victoire, qui était au croisement des voûtes de la porte centrale; elle a enlevé jusqu'aux N de bronze fixés sur les écussons de la frise, et cependant Napoléon avait rétabli les inscriptions dédicatoires des portes Saint-Denis et Saint-Martin.

Les inscriptions seraient encore plus faciles à placer sur ce colossal pâté de pierre appelé l'*Arc de l'Étoile*, où il y a tant de parties lisses, ou plutôt nues, malgré les petits cadres, qu'on dirait pendus à un clou, sur chaque façade. Chose bizarre ! nul monument n'a autant d'inscriptions que cet arc, et l'on a oublié la plus essentielle, la plus intéressante, celle qui devait être la principale, l'inscription historique et dédicatoire !

Nous voudrions que l'on étendît les inscriptions à tous les monuments, y compris les ponts. L'antiquité, que nous ne saurions trop imiter, en mettait aussi sur les monuments de ce genre. Eh quoi ! voilà tantôt 2000 ans que toutes les générations lisent sur un méchant pont de Rome, qui vaut à peine feu le petit pont de l'Hôtel-Dieu, à Paris, qu'il a été *construit par les soins de Fabricius, sous le consulat de Q. Lépidus et de M. Lollius*, et je ne pourrai savoir, ni moi ni d'autres passants comme moi, qui a construit le *pont Neuf*, le plus beau, le plus architectural des ponts de Paris; il faudra que j'ignore que ce grand architecte ingénieur s'appelait Ducerceau, et que l'ouvrage, commencé sous le règne de Henri III, fut fini sous celui de Henri IV! Allons, messieurs de l'édilité parisienne, comme on dit, bien qu'il n'y ait jamais eu d'édiles à Paris, accordez à notre ignorance une petite inscription en faveur de Henri IV, et surtout de Ducerceau; puis mettez-en une deuxième au-dessous, pour rappeler la restauration terminée l'an dernier, afin d'en rapporter l'honneur à qui de droit, car Ducerceau ne l'aurait peut-être pas avouée. Oui, on ne peut trop se récrier contre une indifférence qui laisse sans inscriptions des monuments comme le pont de la Concorde, le pont d'Iéna, le magnifique pont de Neuilly, qui fut une révolution dans l'art de construire des ponts de pierre. L'inscription devrait dire que ce pont fut construit par l'ingénieur Perronnet, sous le règne de Louis XV, en tant d'années; que toutes les arches en furent décintrées d'un seul coup, en présence du roi et de toute sa cour, stationnant dans l'île en amont du pont, tandis que les ingénieurs s'étaient placés intrépidement sur l'arche centrale, d'où ils donnèrent le signal du décintrement.

Les inscriptions de restauration, que les anciens n'oubliaient jamais, ne seraient pas moins intéressantes ni moins équitables dans beaucoup de nos édifices. Sainte-Geneviève, par exemple, ce beau temple, qu'on appelle encore souvent Panthéon par un reste de vieille habitude, ne serait-ce pas justice de lire sur l'un des quatre pendentifs du dôme : *Les piliers qui supportent l'immense coupole de ce monument, ayant fléchi, peu d'années après leur construction, et l'édifice menaçant de s'écrouler, M. Rondelet, architecte, a soutenu pendant 4 années le dôme et sa colonnade sur des piliers de charpente, et démoli ceux de pierre pour les réédifier tels qu'ils sont maintenant, sans que la masse qu'ils portent, pesant tant de mille kilogramm. ait été altérée dans aucune de ses parties.* On pourrait graver sur le pendentif en parallèle un dessin de la charpente de Rondelet, et de l'état du dôme ainsi supporté; ce serait une inscription en image, comme

celle qui, sur le piédestal de l'obélisque de Louqsor, représente l'ingénieux procédé par lequel M. Le Bas l'a érigé sur la place de la Concorde.

On se rappelle que les Romains inscrivaient jusque sur les simples bornes milliaires le nom de l'empereur sous le règne duquel elles avaient été placées ; ce serait encore là un exemple à imiter, au moins dans nos grandes villes, pour les percements de rues : il ne serait pas sans utilité, ni sans intérêt de justice distributive, de lire en deux endroits de l'immense et belle rue de Rivoli, sur de grandes bornes spéciales, disposées au bord de chaque trottoir : *Rue de Rivoli, ouverte en* 1802, *par Napoléon Ier ; M. Frochot étant préfet de la Seine, et M. Desmoustier, ingénieur en chef du département. Longueur*, 950 *mètres; largeur*, 22 *mètres.* — Et au point où la rue a été continuée : *Nouvelle rue de Rivoli prolongée sur le même axe que l'ancienne, jusqu'à la caserne Napoléon. Les travaux commencés en* 1851, *sous le règne et par l'impulsion de Napoléon III, ont été achevés en* 1854. *M. Berger étant préfet de la Seine, puis M. Haussemann. Longueur*, 1602 *mètres. Il a fallu exproprier et démolir* 674 *maisons pour effectuer ce percement, et faire un grand nivellement de terrain aux approches de la tour Saint-Jacques la Boucherie.*

On devrait ériger aussi à l'entrée des canaux de l'Ourcq, Saint-Martin, et Saint-Denis, une colonne ou une pyramide portant une inscription commémorative de leur établissement, du but pour lequel ils ont été créés, du volume d'eau qu'ils fournissent, etc.

Je terminerai, monsieur, cette lettre, déjà bien longue, et dans laquelle j'ai cependant à peine effleuré mon sujet, en résumant mes vœux épigraphiques. Pour plus de clarté et de brièveté, j'essayerai de les formuler en arrêté administratif, à peu près à la manière de Raoul Spifame :

1° A dater de ce jour, nul monument public ne sera érigé dans l'Empire français sans qu'une ou plusieurs inscriptions y soient gravées, pour relater, en termes aussi concis que possible, l'année, la date, le but de son édification ; celle de son inauguration ; le nom du souverain et l'année de son règne ; le nom de l'architecte ou de l'ingénieur ; celui du premier magistrat du département, ou de la ville, si c'est un monument municipal.

2° Les inscriptions seront placées dans un lieu bien apparent, de manière à pouvoir être aisément lues d'en bas. On les gravera en creux, sur les murs mêmes, autant que possible, en rubriquant la gravure, et jamais en relief, à moins que les lettres ne soient en bronze : dans ce dernier cas, les lettres devront être encastrées dans la pierre de 0m,005 au moins, afin que l'inscription subsiste encore quand le bronze aura été détruit ou enlevé.

3° Les restaurations d'un monument, sans changement de destination, sans augmentation, seront toujours constatées par une inscription nouvelle, dans la teneur ci-dessus relatée.

4° Les dispositions précédentes s'appliquent aussi aux grandes voies de communication, routes, rues, canaux, chemins de fer, viaducs, ports, digues, jetées et phares.

5° Une commission nommée par le ministre de ......, et composée de membres de l'Institut, pris dans les Académies des inscriptions, française, et des beaux-arts, composera ou revisera les inscriptions publiques, qui toutes devront être écrites en langue française, et datées en chiffres arabes. Elle désignera l'emplacement de chaque inscription, en ayant soin que ce soit toujours sur une partie solide, inhérente à la construction. Ainsi, pour un pont, on la placera sur les arcs mêmes, en travers des claveaux d'amont et d'aval, et jamais sur les parapets, bandeaux, corniches, etc.

6° La commission se réunira plusieurs fois par mois, jusqu'à ce qu'elle ait composé toutes les inscriptions reconnues nécessaires pour les monuments existant aujourd'hui dans l'Empire ; elle revisera celles qui existent déjà, et les complétera, au besoin, pour leur donner la teneur dont il a été parlé plus haut.

Voilà, monsieur, quels sont mes vœux. Ils sont bien simples. Leur accomplissement n'entraînera jamais dans de grandes dépenses, et aurait des avantages incontestables, je le crois, sans aucun inconvénient.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. DEZOBRY.

NOTE

SUR LES DÉCOUVERTES FAITES DANS LES DÉMOLITIONS DE LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN DE LATRAN ET DE L'ÉGLISE DE SAINT-BENOÎT, A PARIS, POUR LE PERCEMENT DE LA RUE DES ÉCOLES.

I. *Commanderie de Saint-Jean de Latran.*

La commanderie de Saint-Jean de Latran qui existait place Cambrai, en face du Collége de France, avait été fondée en 1171 par les religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Vers la fin du XVI[e] siècle, ces religieux prirent le surnom de *Latran*, très-probablement, ainsi que le fait remarquer M. Géraud dans son ouvrage intitulé : *Paris sous Philippe le Bel*, en mémoire du dix-neuvième concile de Latran, tenu en 1517, qui confirma et étendit leurs priviléges et prérogatives.

Le vaste enclos de Saint-Jean de Latran était rempli de maisons très-mal bâties et habitées principalement par des familles d'artisans. Dans les travaux de démolitions qu'on exécute en ce moment, on a trouvé plusieurs fragments de dalles tumulaires. Deux datent du commencement du XIII[e] siècle et les autres ne remontent pas au delà des XV[e] et XVI[e] siècles. De l'une de ces dalles on n'a retrouvé que les deux parties extrêmes ; une inscription latine fait le tour de la pierre ; au centre est une longue croix dont les trois branches inférieures sont terminées par une fleur de lis ; la branche supérieure allait jusqu'à la légende qui a disparu à la base de la dalle. Voici ce qui reste de l'inscription monostique en lettres onciales, qui est gravée en creux ainsi que la croix :

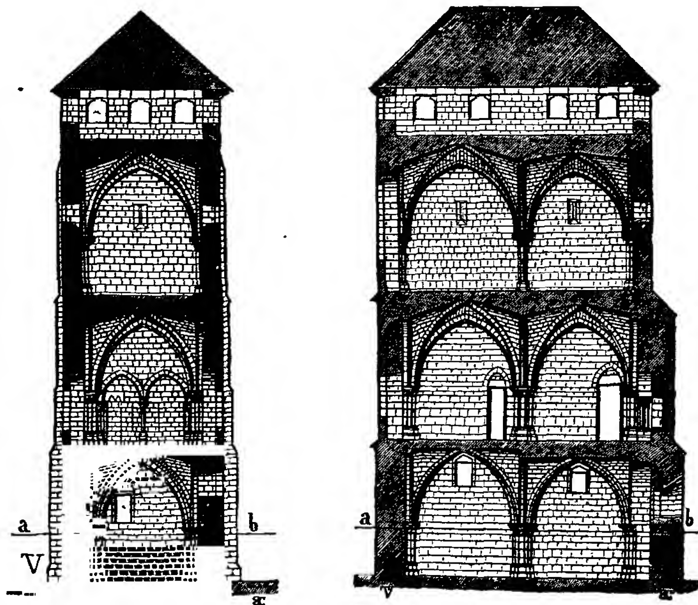
+ : WLLS : TEGIT[V] : ISTIC : DE : G || ALLE : C. R. || ....IVI : LEGIS : NOC : IGI... :. || .... CIATVR : EI : ..... CV : CELI : || CIVIB[9] : ISTE :

La seconde dalle que nous reproduisons sur la planche 240 ci-jointe, n° 2, représente un dignitaire de Saint-Jean vu de face et revêtu du manteau avec la croix de l'ordre. La figure, la croix et les

armoiries placées de chaque côté de la tête du personnage étaient en marbre ou autres matières incrustées dans la pierre qui est vide à ces endroits. Il est présumable que le calice qu'il tenait entre les mains était en cuivre et incrusté dans la pierre. De chaque côté du personnage, se voit une architecture d'encadrement dans le style de l'époque, mais dont une partie seulement est bien conservée. Une inscription monostique en caractères gothiques se voit encore, mais incomplète, sur les deux côtés de la dalle. Voici ce qu'on en peut lire :

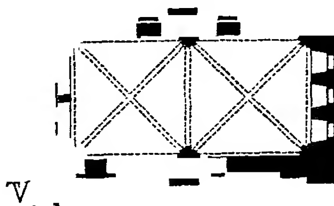
... eur general de lospital de.... Jerusalem
.... qui tre]spassa ou (?) an ÷ iiii....

De tous les bâtiments qui composaient autrefois la commanderie de Saint-Jean de Latran, il reste l'église avec une fort jolie chapelle attenante, une vieille tour et un grand bâtiment voûté dont la



construction remonte au XIII[e] siècle. On voit encore une tour carrée qui a été dégagée des constructions modernes qui ne laissaient apercevoir que la façade sur laquelle existe une plaque de marbre noir portant l'inscription : TOUR BICHAT. C'est dans cette tour que le

savant physiologiste avait établi son laboratoire et où on prétend qu'il est mort le 22 juillet 1802. Ce monument dont nous donnons la coupe et le plan d'après les dessins que nous devons à l'obligeance de M. Vacquer, architecte, se compose de trois étages. Le



rez-de-chaussée enterré jusqu'au niveau du tailloir des chapiteaux (*a b*), présente une salle divisée en deux travées qui se reproduisent aux étages supérieurs, et donnent à cette tour une forme rectangulaire allongée. La salle du premier étage a toute l'apparence d'un chapitre et a dû être la salle de conseil des chevaliers et non pas un logement de pèlerins comme l'ont pensé quelques historiens. Le rez-de-chaussée et le premier, d'un style architectural d'une exquise pureté, sont de la fin du XII[e] siècle et les étages supérieurs sont du commencement du XIII[e]. Dans l'intérieur de cette tour et sous le dallage du premier étage, on a trouvé deux parchemins; le plus intéressant est une reconnaissance d'un frère de la commanderie, appelé André, qui s'engage à rembourser une somme de 275 livres de Provins, tant en son nom qu'en celui de la communauté, aux prochaines foires de Provins. La pièce est datée du mois d'octobre 1240 et scellée de cire verte sur queue de parchemin.

On a trouvé encore, et notamment sous les maisons de la rue Saint-Jean de Latran, des restes de constructions romaines de la belle époque de l'art.

II. *Église de Saint-Benoît.*

Nous n'entreprendrons pas de décrire ici l'église de Saint-Benoît dont la *Revue* a déjà publié une description dans une de ses précédentes années (1). Nous parlerons seulement des découvertes qu'on vient de faire dans la démolition de ce monument.

Le portail a été d'abord soigneusement dégagé de la couche de

(1) *Revue archéologique*, IV[e], année, p. 214, 276.

plâtre qui dérobait aux regards ses précieuses sculptures et a été transporté au musée de Cluny.

Dans les décombres on a trouvé divers fragments de sculptures parmi lesquels on remarque une statuette de la vierge encore peinte et dorée, mais dont la tête manque. Plusieurs fragments de pierres tumulaires et des inscriptions ont été également recueillies. Voici la description des plus importantes :

1. Sur le 2e pilier à droite dans la nef :

Hic jacet Rogerus de Agro oriūd⁹ de
Curtraco in Flandria dyacon⁹ magr
in artib⁹ et bachalari⁹ in legib⁹ ac licen
parisi⁹ in decretis qui obiit xxij die
Marcii q̃ fuit p festū sci pasche ano dni
m° cccc° decio, orate Deum pro eo.

2. Sur la base du 3e pilier à droite dans la nef :

Ci gist messire Benoist chef dor p̄stre q [trespassa]
lan mil ccc iiij^xx z xviij le xxixe jour de may. [Dieu]
en ayt lame.

3. Inscriptions sur des dalles trouvées près du portail.

Dalle représentant un chanoine revêtu de ses insignes (voy. pl. 240 ci-jointe, n° 1), avec une inscription latine monostique dont il ne reste que ces mots gravés en haut et à gauche du personnage :

Hic . jacet . || frat⁷ . Robtūs . de . Chouzayo . Canon⁹ . de . Niolio .
Mall . dioc.......

Fin de la légende, ligne du haut.... [pro]eo.

4. Fragment d'une dalle représentant un personnage et sa femme. L'inscription française qui faisait le tour de la pierre est incomplète ; voici ce qu'il en reste de chaque côté des personnages :

....gisent hōnorable hōme et saige maistre

.....roy nr̃e S, et maistre des requestes de son hotel qui

trespassa lan.......

A gauche, du côté de la femme,

.....elle trespassa lan mil cccc......

5. Base d'une dalle qui couvrait les restes d'une famille. On voit encore représentée à droite, sur le côté de la robe de la mère, une de ses filles vue de face et les mains jointes. A côté de celle-ci et à la gauche, cinq autres jeunes filles portant comme leur sœur le costume de l'époque, à peu près semblable à celui encore en usage aujourd'hui chez les religieuses de Saint-Vincent de Paul. A la droite de la mère sont ses fils en costume de clercs. L'inscription est incomplète, on ne lit plus que ceci à gauche et aux pieds des personnages :

.... nbre mil iiii^{c} z quat̃ vings, Dieu ait lame

delle amen.

6. Fragment supérieur d'une dalle. L'inscription latine commence au-dessus de la tête et à gauche du personnage. (Voy. planche 240, n. 3.) On lit encore ceci :

Hic jacet || magister Johannes de Canecherus

..... || .... || .... orate pro eo.

7. Fragment supérieur d'une pierre tombale représentant un personnage vu de face, dans un riche ornement architectural. L'inscription incomplète ne présente plus que les mots suivants :

HIC . JACET . || REGINALDUS . DE . UR............

|| .... || MAS . MARCII . ORAT || E . PRO . EO .

8. Fragment supérieur de la pierre tombale d'un évêque. Le personnage et l'ornementation sont presque semblables à la précédente; seulement le nom se lit au-dessus de la tête de l'évêque, dans la corde du cintre :

ELEISE (?) IE HAN DE . FLORE . FIZ . AMLEYS . DE . DE LIO....

Il y a une autre inscription indépendante de celle-ci qui est monostique et fait le tour de la pierre, mais nous n'avons pu la déchiffrer à cause de l'enduit de mortier qui couvre en partie les lettres.

Telles sont les découvertes intéressantes faites sur ces deux points du quartier latin. Si la pioche des ouvriers met encore à découvert quelques fragments importants sous le rapport de l'art et de l'histoire, nous en ferons part à nos lecteurs dans nos prochains numéros.

Nous ne terminerons pas cette note, sans faire savoir aux admirateurs de nos monuments nationaux tout le soin apporté par M. Charles, architecte de la ville, pour préserver ces monuments et les faire respecter par les entrepreneurs de démolitions, jusqu'au moment où ils ont été transportés au musée de Cluny. C'est à notre collaborateur, M. Vacquer, que nous sommes redevables des renseignements qui nous ont servis à rédiger cette note.

J. A. L.

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN

DU MUSÉE DE STRASBOURG.

La collection d'antiquités réunie à la bibliothèque de la ville de Strasbourg vient de s'enrichir d'un monument romain ou gallo-romain qui consiste en un bas-relief sculpté sur du grès rouge et représentant les figures en pied de deux personnages, un homme et une femme placés de face. Le champ qui reçoit ces figures est évidé à une profondeur inégale, de manière que la plus forte saillie



des objets représentés ne dépasse que de très-peu le niveau de la partie qui circonscrit le bas-relief comme un cadre saillant rectangulaire ; cette disposition se remarque, du reste, dans la plupart des bas-reliefs de la même espèce. Notre monument a été trouvé dans un champ près d'Ober-Seebach, canton de Selz (Bas-Rhin), à une profondeur peu considérable ; sa hauteur est de 82 centimètres et sa largeur de 43 ; les figures sont hautes de 54 centimètres.

Le personnage placé à droite a les cheveux et la barbe crépus ; il est vêtu d'une tunique qui ne descend que jusqu'aux genoux et qui est serrée à la taille par une grosse boucle ronde ; une chlamyde

agrafée sur l'épaule droite, recouvre le côté gauche jusqu'au bras qui est ployé de manière que la main gauche, qui soutient un objet quadrangulaire, se trouve à la hauteur de l'estomac. De la main droite, cette figure tient une haste surmontée d'une tête de marteau et, à ses pieds, on voit un chien à triple tête. La présence de ce monstre ne peut pas laisser de doute sur l'attribution du personnage : c'est Pluton. Le sceptre qu'il porte n'est pas celui que lui prêtent ordinairement les auteurs et que présentent les monuments figurés qui lui donnent ou une verge, ou une haste pure sans ornements, ou fleuronnée, ou surmontée de deux dents (Welcker, *Alte Denkm.*, III, p. 94), ou de trois dents (Seneca, Herc. fur., 563), etc. L'instrument que tient le dieu rappelle celui qui est entre les mains de ce personnage que l'on voit sur les monuments sépulcraux des Étrusques accompagnant la figure du défunt, personnage que l'on a appelé tantôt le génie de la mort, tantôt *Mantus*, le Pluton des Étrusques (Serv. *ad Æneid.*, X, 199) et qui est désigné sur des vases peints sous le nom de *Charun*. De ce Charun ou Mantus le marteau paraît avoir passé au Pluton romain, car Tertullien (*ad nat.*, I, 10. — *Apologet.*, 15) nous apprend qu'à la fin du II[e] siècle on représentait le dieu des enfers avec cet instrument, puisque dans les jeux publics le personnage qui enlevait les cadavres des gladiateurs et qui portait le costume de Pluton, était armé d'un marteau. Quant à l'objet carré que le dieu soutient de la main gauche, nous avouons ne pas connaître sa signification. Malgré tous les efforts que nous avons faits pour y voir une clef, attribut qui conviendrait très-bien à Pluton (*Orph. h.* 17, 4; — *Paus. v.* 20, 1), ou une cassette renfermant de l'or (Pluton était aussi le possesseur et le dispensateur des richesses métalliques que recèlent les profondeurs de la terre), nous n'avons pas réussi à nous convaincre nous-même, après avoir essayé d'établir une solution entre le second de ces objets et le coffret que l'on voit sur plusieurs monuments entre les mains d'Isis-Persephoné réunie à Pluton-Sérapis (voy. Welcker, *l. c.*, II, p. 275, n° 1; 276, n° 3; 277, n° 4; 278, n[os] 6, 7 et 8).

La femme placée à la droite de Pluton est Proserpine, attribution qui reçoit déjà un haut degré de vraisemblance par la présence du dieu des enfers et que rendent certaine les attributs qui accompagnent la déesse. Ses cheveux sont tressés en nœud (corymbe?) sur le haut de la tête, elle est enveloppée de la *palla* qui recouvre majestueusement une longue *stola* et elle tient de la main gauche, à la hauteur de la poitrine, un objet sphérique qui ne peut être autre chose qu'une grenade. La fable qui met Proserpine en rap-

port avec ce fruit mystérieux dont il était défendu aux initiés de révéler la signification (*Paus.*, II, 17, 4; — *Ach. Tat.*, p. 167, éd. Salm.), est trop connue pour que nous en parlions. Il existe des monuments figurés où l'on voit Proserpine tenant la grenade de la même manière que sur notre bas-relief. La déesse pose la main droite sur une corne d'abondance remplie de fruits et placée à ses pieds. Proserpine est le symbole de la germination, de la végétation souterraine, elle est la graine du fruit renfermée dans la terre (Cic., *Nat. D.*, 2, 26), elle est le souffle qui porte la vie aux fruits (Plutarch, de *Is.* et *Os.*), elle est la puissance qui recèle les graines, elle surveille tout ce qui est ensemencé (Porphyr. de *Antr. nymph.*, p. 118; — Laur., *Lyd. de mens.*, p. 90 et 284). La corne d'abondance remplie de fruits convient donc très-bien à Proserpine, et, pour indiquer encore plus clairement l'idée renfermée dans les citations précédentes, la déesse recouvre de la main les fruits contenus dans la corne d'abondance. L'époux de la déesse des enfers a aussi été représenté sur quelques monuments avec cet attribut (Welcker, *l. c.* II, 86).

La partie inférieure de notre bas-relief offre des traces d'une inscription qui a disparu par l'effet d'un frottement violent et qui, si elle se fût conservée, nous eût sans doute fait connaître la destination de ce monument qui peut avoir été aussi bien une table votive qu'une stèle sépulcrale, et probablement plutôt un objet de la première sorte que de la seconde, d'abord parce que nos divinités ne se rencontrent pas aussi fréquemment que l'on pourrait s'y attendre sur les monuments funéraires des anciens (Muller, *Handb.*, *d. archäol.*, § 397), et que, lorsqu'elles s'y trouvent, elles expriment ordinairement une action (parmi les sujets appartenant au cycle infernal, celui qui est le plus ordinairement appliqué à cette destination est l'enlèvement de Proserpine), et, ensuite, parce que l'on connaît un bon nombre d'inscriptions votives en l'honneur de Pluton et de Proserpine, inscriptions dont quelques-unes proviennent des Gaules, de ce pays dont les habitants, nos braves ancêtres, reconnaissaient le dieu des enfers comme chef de leur race (Cæs., *Bell. gall.*, VI, 18).

F. Chardin.

LETTRE A M. BOUDARD,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BÉZIERS,

SUR UNE INSCRIPTION ANTIQUE, INÉDITE,

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE PRÈS DE CETTE VILLE.

Monsieur et très-honoré confrère,

En me communiquant le dessin d'une inscription sépulcrale gallo-romaine inédite, découverte tout récemment dans les environs de Béziers (1), vous voulez bien me dire que la recherche et la connaissance des monuments de l'épigraphie gallo-romaine, rentre plus dans la spécialité de mes études archéologiques que des vôtres, assertion plus modeste que vraie, et dont je suis loin d'admettre la réalité.

Cette inscription que je vais faire connaître ici aux lecteurs de la *Revue archéologique*, commande jusqu'à un certain point l'attention et l'intérêt des paléologues, et peut offrir ici le sujet de quelques observations :

D ❦ M
MAECIAEVE
RA (2) EFECITMA
ECIVSALEXSA
NDER (3) VXSO❧
RICARISSI
MAEETSIBIVI (4).

(1) A Laurens, près de cette ville, dans un champ où l'on a aussi trouvé, tout à côté de la table en marbre, sur laquelle était gravée cette inscription (*mensa*), le four d'un potier romain, encombré de débris de vases de terre cuite et une tête antique de la même matière, et que le paysan, dans la propriété duquel cette découverte a été faite, n'a voulu céder à aucun prix aux archéologues qui ont désiré en faire l'acquisition.

(2) Ce nom n'est pas rare sur les monuments de l'épigraphie romaine. Sur une inscription sépulcrale rapportée par Muratori (MCCXI, 8), on voit figurer trois membres d'une même famille, deux hommes et une femme, du nom de VERVS et de VERA ; un père, son fils et sa fille.

(3) Sur une inscription sépulcrale de Lyon, également *dédiée sous l'ascia*, on remarque un IVLIVS ALEXSANDER, et on lit aussi le mot VXSOR, avec la même orthographe que sur notre marbre tumulaire. (Millin, voy. dans le *Midi de la France*, . I, p. 508).

(4) VI*vus* ou VI*vens* ou peut-être VI*venti*. On lit également sur les inscriptions

On voit tout d'abord, monsieur et cher confrère, à l'inspection de notre marbre tumulaire, que Maecius Alexsander (Alexandre), a élevé ce monument (*fecit*), aux mânes de Maecia Vera, son épouse chérie, et à lui-même, de son vivant.

Contre l'usage, les mots dont se compose cette inscription ne sont point séparés par des points. Il est à remarquer qu'ici la femme (*Mæcia*) porte le nom de son mari (*Mæcius*); celui d'*Alexander*, qui semble avoir appartenu à un esclave, à un affranchi est aussi remarquable, et n'est pas commun sur les monuments épigraphiques de la Gaule romaine. On doit encore faire attention à l'orthographe de ce même nom, et du mot *uxsor*, bien qu'on en ait plusieurs exemples sur les inscriptions antiques, il n'y a pas jusques à la contexture de cette épitaphe et la place que tient le mot *fecit*, à la troisième ligne, qui présente quelque chose d'inusité et d'insolite, car, d'après l'usage constamment observé dans l'épigraphie, il devrait suivre (ou son synonyme POSVIT) celui de *viventi* (*Sibi vivus ou vivens posuit* ou *fecit*).

Mais, ce qui appellera surtout ici, monsieur et honoré confrère, l'attention du lecteur, ce sera la position de l'instrument connu sous la dénomination de l'*ascia sepulchralis*, qui a été figuré à la fin de la cinquième ligne de notre inscription et coupe en deux le mot *uxsori*, dont la dernière syllabe est rejetée à la ligne suivante. C'est la première fois que je le vois ainsi placé dans ces sortes de monuments. Il est bien moins extraordinaire de l'y trouver sans la formule ET SVB ASCIA DEDICAVIT, qui, néanmoins, l'accompagne assez habituellement sur les marbres sépulcraux de notre province romaine ou Gaule Narbonnaise, mais plus rarement sur ceux de l'Aquitaine (à Bordeaux, à Saintes, etc., etc.). Peut-être, dans le dernier cas, faudra-t-il y voir plus d'une fois *un signe déguisé de la croix*, employée par les premiers chrétiens, qui empruntèrent ce symbole au paganisme, en dénaturant la valeur et le sens primitifs(1) qu'on n'est point encore parvenu à découvrir et à pré-

à la suite du nom au nominatif de celui ou de celle qui, *de son vivant*, s'élève un monument sépulcral SIBI VIVVS, SIBI VIVA, SIBI VIVENS, ou SIBI VIVENTI au datif.

(1) Le signe crucifère est quelquefois à peine déguisé sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles, comme sur celui d'*Eusebius*, découvert à Besançon en 1694, et publié par Mabillon et Dunod, et sur celui de *Julia Titiola* à Bordeaux, que nous ont fait connaître Venuti, Millin, etc., etc.

Sur ces tombeaux les sigles D. M. devaient être entendus par *Deo Magno*, *Maximo*, au lieu de *Diis Manibus*.

ciser, malgré les nombreuses explications qu'on a essayé d'en donner jusqu'à ce jour.

J'ai déjà eu l'occasion, monsieur et honoré confrère, d'exprimer, dans cette *Revue*, mon opinion sur l'*ascia*, comme symbole chrétien (1).

Voilà ce que m'a inspiré votre intéressante inscription de *Maecia Vera*, je désire beaucoup que mes réflexions, à son sujet, soient elles-mêmes de quelque intérêt à vos yeux et à ceux des lecteurs de la *Revue archéologique*.

Veuillez recevoir, etc.

Le baron Chaudruc de Crazannes.

(1) Cf. *Revue archéologique*, IVe année, p. 544.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR

DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Cet ouvrage n'est pas volumineux, il ne peut pas exciter la curiosité des oisifs, ni intéresser l'attention des esprits superficiels; ce n'est pas un livre à systèmes ou purement spéculatif, ce livre est de la plus rigoureuse pratique. Les génies les plus élevés, les hommes d'une nature toute d'élite, en ont toujours parlé avec admiration. — On sait que le sceptique Rousseau n'en parlait qu'avec admiration; un philosophe célèbre a dit que l'Imitation serait le premier livre si l'Évangile n'existait pas. Il a été traduit et commenté par plus de quarante écrivains de mérite, et parmi eux on compte le célèbre abbé de Lamennais. Plusieurs savants ont essayé de découvrir le véritable auteur de ce livre fameux et dont l'humilité surtout fait comme la base et le point culminant.

L'on attribue assez généralement à trois personnes différentes la composition du précieux ouvrage qui nous occupe, à savoir : Jean Gerson, le célèbre chancelier de France, dont l'humilité fut telle qu'au sortir du concile de Constance, où il représentait le roi de France Charles VI, il alla s'enfermer dans une école de petits garçons, à Lyon, à qui il apprenait à lire, — et le secret de cette humble retraite fut tellement bien gardé, que le roi de France fit chercher vainement son chancelier qui mourut dans ses modestes fonctions le 12 janvier 1429. Si Jean Gerson n'est pas l'auteur de l'Imitation, son humilité l'en a rendu digne.

Le deuxième auteur présumé serait Jean Gersen sur lequel on peut lire dans une dissertation remarquable de M. Gence (1) toutes les raisons qui ont dû le faire mettre sur les rangs comme auteur de l'Imitation.

Le troisième enfin, serait Thomas a Kempis, qui semble réunir le

(1) *Nouvelles considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de Jesus-Christ*, etc., in-8°, par M. J..B. M. Gence, traducteur de l'Imitation, etc. Paris, 1832.

plus de suffrages dans la question. Quant à Jean Gersen, les raisons qu'on a émises en sa faveur ne résistent pas à un profond examen; reste donc Jean Gerson et Thomas a Kempis. Outre toutes les raisons données par les diverses personnes qui se sont occupées de la question, il en existe deux auxquelles on n'a pas fait attention jusqu'à présent. La première serait la manière ordinaire d'écrire de Jean Gerson, qui est tout à fait en dehors de ce qu'on appelle l'élégance et la pureté du langage. Ce qui distingue en effet le célèbre chancelier, c'est le nerf de la pensée, la vigueur du raisonnement et l'âpre concision qu'il met habituellement dans ses écrits. On le reconnaît, dit l'abbé M. N. Guillon (1), jusque dans les titres de ses ouvrages.

Le style ordinaire de l'Imitation, sans être remarquable par une latinité classique, est cependant soigné, plein d'images gracieuses, d'expressions exactes, d'onction et d'une certaine élégance. Les hommes exercés y trouvent une phraséologie latine qui décèle une teinte de germanisme assez prononcée.

Mais ce qui est très-digne de remarque, et ce que personne n'avait encore observé, c'est surtout ce qu'on trouve dans le texte de l'*Imitation*, livre IV, chap. v, § 3 :

Sacerdos sacris vestibus indutus vices gerit ut Deum pro se et pro omni populo suppliciter et humiliter roget.... Ce qui suit est surtout fort curieux et d'un grand poids dans la question : *Habet ante se* (*sacerdos*), *et retro dominicæ crucis signum ad memoriam jugiter Christi passionem. Ante se crucem in casula portat ut Christi vestigia diligenter inspiciat et sequi ferventer studeat; post se cruce signatus est ut adversa quælibet ab aliis illata clementer pro Deo toleret. Ante se crucem gerit ut propria peccata lugeat, post se ut aliorum etiam commissa per compassionem defleat, etc...*

Voilà donc un vêtement sacerdotal qui porte une croix par devant et une par derrière. On sait qu'en France la chasuble du prêtre ne porte de croix que par derrière. La chasuble en usage en Espagne ainsi qu'en Italie ne porte également de croix que de ce même côté.

La chasuble allemande porte au contraire la croix double comme le dit le texte. Il doit paraître tout naturel qu'un écrivain s'impressionne de ce qu'il a toujours sous les yeux et qu'il parle avec prédilection des usages consacrés dans son pays natal. Rien de plus

(1) *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine, ou cours d'éloquence sacrée*, etc. 27 volumes in-8°, etc., etc.

simple qu'il tire ses points de comparaison des choses qu'il voit et qu'il touche journellement, surtout lorsque les choses sont graves et d'une haute portée. Or on sait que Thomas a Kempis est originaire d'Allemagne, étant né, en 1380, dans un village dépendant du diocèse de Cologne. On sait que son caractère habituel et ses vertus, et surtout celle de l'humilité, étaient calqués sur ce qu'enseigne le texte de l'Imitation... Si l'on joint à cela cette particularité du vêtement sacerdotal dont il est question plus haut et dont nous devons la remarque judicieuse à un ecclésiastique du diocèse de Paris, M. l'abbé Falcimagne, tout cela semblerait d'une grande valeur et ajouter de nouvelles raisons à l'appui de celles que font valoir les écrivains qui plaident en faveur de Thomas a Kempis, comme le véritable auteur de l'*Imitation*.

Nous pourrions invoquer en faveur de la question qui nous occupe, ce que renferme une notice fort substantielle, quoique malheureusement bien courte, publiée par le *Journal des Débats* (13 mai 1852). Nous y voyons que deux évêques, Mgr Malou, évêque de Bruges, d'après un manuscrit retrouvé par lui-même dans la bibliothèque de Bruxelles et portant le nom de Thomas a Kempis, et Mgr Muller, évêque de Munster, d'après plusieurs manuscrits portant le même nom, sont tous deux convaincus que le pieux solitaire du mont Saint-Agnès, au XVᵉ siècle, chanoine régulier d'Utrecht, Thomas a Kempis ou Kempen, du lieu de sa naissance, est réellement l'auteur du livre inimitable dont nous nous occupons après tant d'autres.

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur un portrait du modeste religieux qui nous semble être, d'après la remarque ci-dessus, l'auteur de l'*Imitation*, et dont nous possédons une épreuve dans notre collection. En voici la description : cette gravure qui porte environ 14 centimètres de haut sur 10 de large, signée B. Moncornet, représente Thomas a Kempis, assis dans une espèce de souterrain. Il tient un livre ouvert; ses yeux sont tournés du côté des spectateurs. Sur ses épaules, une fourrure qui retombe de chaque côté. Son vêtement n'accuse aucun grade ecclésiastique; il est coiffé d'un bonnet carré. A terre, près de lui, un grand livre ouvert. Sur l'un des côtés, on lit ce titre : *De Imitatione Christi Thomas de Kempis est ipse voluminis author* ; sur l'autre, cette sentence : *Libri IV...., dignus eo liber est, dignus et ille libro....* En bas, cette légende, gravée au burin, *B. Thomæ de Kempis canonici regularis effigies ad vivum.*

L. J. Guénebault.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le 25 juillet ont commencé à Reims les assises scientifiques de la Champagne sous la présidence de M. le comte de Mellet. Les membres de cette savante réunion ont examiné différentes questions qui leur ont été soumises, parmi lesquelles nous en mentionnerons quelques-unes qui ont rapport à un sujet traité dans cette *Revue* par un Champenois, M. Étienne Gallois, sous le titre de : *Un musée à Vitry* (*Revue archéologique*, v[e] année, p. 437). Voici les questions qui se rapportent particulièrement à l'archéologie et aux beaux-arts : Quels ont été, en 1853, les progrès de l'archéologie et des études historiques dans les départements de la Marne et des Ardennes? Quels sont les moyens de rendre plus utiles, pour les départements, les musées, les bibliothèques, les dépôts d'archives, les collections de toute espèce? Quelles formes, quelles dimensions, quelle disposition intérieure doit-on préférer pour les musées de province? N'est-il pas préférable de réunir, dans un seul édifice, les musées d'art, d'histoire naturelle, d'antiquités et même les musées de l'industrie locale, dans les villes où l'on peut en former? Cette réunion étant admise, quel ordre devra-t-on adopter pour la disposition de ces collections? Quelques-unes de ces questions, qui peuvent intéresser plusieurs communes de France, trouvent leur solution dans le mémoire de M. Étienne Gallois.

— Plusieurs journaux italiens ont annoncé la découverte, près de Ravenne, du tombeau d'Odoacre, roi des Hérules. Ils disent même que le corps de ce personnage, qui joua un si grand rôle en Italie au V[e] siècle, était enveloppé dans des feuilles d'or que les ouvriers se sont empressés d'aller vendre aux orfévres de la ville. Si la nouvelle se confirme, nous tiendrons nos lecteurs au courant des particularités de cette découverte qui doit, par son importance, servir de thème aux dissertations des savants.

BIBLIOGRAPHIE.

Les fêtes du moyen âge, civiles, militaires et religieuses, par M. A. De Martonne, in-12, de 32 pages, 8°. Paris, Dumoulin, 1853.

Ces pages extraites d'un travail plus considérable sur l'ensemble des institutions du moyen âge, présentent des détails très-curieux sur les costumes, les cérémonies et les usages auxquels donnaient lieu ces fêtes burlesques qui parodiaient les plus saints mystères. Après un aperçu général du sujet qu'il traite, l'auteur entre dans les détails de ces étranges cérémonies appelées fêtes des Fous, des Innocents et de l'Ane, telles qu'elles se pratiquaient dans les différentes villes de France. Il termine ces recherches par des renseignements sur les diverses fêtes religieuses, sur les plaisirs propres au clergé et sur les fêtes civiles au moyen âge.

L'architecture du Ve *au* XVIe *siècle, et les arts qui en dépendent*, par Jules Gailhabaud, livraisons 101 à 109. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

Parmi les belles publications destinées à faire connaître les plus intéressants monuments du moyen âge, nous signalerons particulièrement celle que dirige M. Gailhabaud dont les livraisons se succèdent avec célérité malgré la parfaite exécution des planches qu'elles renferment. Les livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent : un vitrail de l'église abbatiale de Saint-Denis (chromolithographie); une maison en pierre à Cluny; un appareil de luminaire, dans la cathédrale de Cologne; une cuve baptismale, dans l'église de Saint-Jean, à Vérone; la chapelle d'une commanderie de l'ordre du Temple, à Ramersdorf; l'horloge de l'église cathédrale de Reims; une custode, dans l'église Notre-Dame de l'Épine; une couronne de lumière pédiculée dans l'église de Chapelle à Wattine. De savantes notices sur les fonts baptismaux, sur les appareils de luminaires et sur d'autres monuments déjà publiés accompagnent ces belles planches.

Portefeuille archéologique de la Haute et Basse Champagne, publié sous la direction de M. Gaussen, à Saint-Martin-ès-Vignes. Mise en vente de la 16ᵉ livraison.

Cette publication, spécialement destinée à la reproduction la plus fidèle sous tous les rapports, des monuments du moyen âge que possède l'une des provinces de France la plus riche en production des arts de cette époque, est exécutée avec le plus grand soin. Les belles planches en chromolithographie qu'elle contient permettent d'apprécier les monuments dans toutes leurs perfections. La livraison que nous annonçons aujourd'hui nous offre la représentation d'un panneau de la verrière de Sainte-Anne à Saint-Martin-ès-Vignes; des encensoirs en cuivre doré faisant partie du riche cabinet de M. l'abbé Coffinet, à Troyes.

Sull'ipogeo della famiglia Vibia. Sur l'hypogée de la famille Vibia, découvert près de Pérouse, en novembre 1852, et sur quelques autres monuments écrits, récemment découverts; par GIANCARLO CONESTABILE; in-8 de 50 pages. Rome, 1853.

Le conservateur du Musée archéologique de l'université de Pérouse, M. G. Conestabile vient de publier tout récemment l'historique des découvertes archéologiques faites, en 1852, près de Pérouse, et dont la principale est celle de l'hypogée de la famille Vibia. Le monument portait une inscription étrusque qui ne laisse pas de doute sur son attribution à la *gens Vibia*.

M. G. Conestabile, après avoir signalé en peu de mots les découvertes du même genre faites depuis 1840, rappelle entre autres celle de l'hypogée de la famille des *Volumni*; puis, il passe à l'interprétation de la légende étrusque du tombeau de la *gens Vibia*.

Ce mémoire est traité avec une grande érudition et fait connaître un monument fort important pour l'étude de l'archéologie étrusque.

Le même savant vient aussi de publier un mémoire fort curieux sur l'origine des étrennes (*Della origine ed istoria delle strenne*, in-4 de 8 pages à 2 col.). L'auteur n'a rien négligé pour s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient lui venir en aide dans son travail et a consulté tous les travaux qui avaient été faits avant lui sur cette matière. Il a recherché jusque dans l'antiquité l'origine des étrennes, et les conclusions qu'il en a tirées révèlent une bonne érudition et une critique très-éclairée. A. L.

LETTRE A M. ÉD. GERHARD,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

LES OISEAUX DE DIOMÈDE,

CONJECTURES SUR UN VASE PEINT.

Monsieur,

Les sciences se touchent par mille endroits, ou plutôt elles ne forment qu'une seule famille, malgré l'inimaginable diversité de leurs applications. Ainsi j'ai toujours pensé qu'entre la médecine et l'archéologie il y avait une véritable similitude, fondée sur le caractère conjectural qui les distingue. De même que la sagacité et l'expérience du médecin restent impuissantes dans une foule de cas, de même l'antiquaire le plus ingénieux est arrêté chaque jour par des difficultés insolubles. On dirait que le temps et sa rouille, ainsi que la nature, aiment à se jouer des efforts des savants. Il faut reconnaître aussi que la médecine le cède en un point à l'archéologie. Honneur à celle-ci! ce n'est point une science meurtrière. Non! non! l'archéologie n'a jamais fait couler de pleurs; jamais famille en deuil ne lui a imputé une fatale méprise. Heureux cent fois les antiquaires! Les systèmes qu'ils préconisent n'offrent pas le plus petit danger; leurs plus ardentes discussions n'ont coûté la vie à qui que ce soit. Tout au plus immolent-ils au bon sens, de temps à autre, quelques hypothèses hasardées qui seraient tombées d'elles-mêmes dans l'oubli, si le feu des opinions n'était venu leur rendre une apparence de vie en les galvanisant.

Loin de moi cependant, par cette comparaison avec l'art de nos médecins, toute idée de vouloir ébranler la confiance qui s'attache à si juste titre aux résultats obtenus dans la science des monuments anciens! Ces conquêtes sont aussi solides que brillantes. Toutefois, on peut dire que s'il devient moins difficile de se guider dans le vaste domaine de l'archéologie, il s'y trouve encore quelques régions couvertes d'un brouillard au milieu duquel l'imagination des antiquaires peut aisément se créer des fantômes. Par exemple,

les méprises auxquelles ont donné lieu les milliers de petits tableaux qui décorent les vases grecs sont, pour ainsi dire, dans un certain rapport avec le nombre considérable de ces peintures. Mais aussi que de difficultés l'interprète doit surmonter! Tantôt ces compositions si variées sont empruntées à des traditions noyées dans une mythologie sans fond ni rivages, tantôt elles sont prises dans Homère ou les tragiques, mais avec des particularités si nouvelles que la capricieuse invention de l'artiste déguise la primitive invention du poëte. Trop souvent les symboles, les attributs, les inscriptions manquent à la fois ; et alors comment s'orienter? Aussi à combien de controverses l'étude des vases peints n'a-t-elle pas donné naissance? Que d'explications parfaitement opposées du même sujet! Celui qui aurait la patience de rassembler toutes les interprétations contradictoires dont certaines représentations fameuses ont été l'objet, ferait un livre non-seulement instructif mais moral: rien ne servirait mieux à démontrer les vanités de la science et à augmenter la modestie de ceux qui la cultivent.

C'est probablement parce qu'il y a un peu d'anarchie dans ce domaine que moi-même, monsieur, qui redoutais le moindre antagonisme avec une érudition aussi éprouvée que la vôtre, que moi qui ressens un singulier respect pour les savants dont l'autorité rayonne par la sincérité et la droiture, j'ose m'écarter de vous sur un point d'exégèse, et même vous contredire. Toutefois, je l'avoue, je ne suis point inquiet de ma témérité. Vous êtes bien loin de cette intrépidité d'opinion, de ces convictions impétueuses que la moindre contradiction irrite. Autant qu'il est en vous, vous favorisez l'émulation et la liberté scientifique, ces deux sources du progrès. Si donc je n'ose espérer de vous ramener à mes idées, ou de vous faire goûter mes observations sur un point délicat d'exégèse, je considère, comme un devoir que votre mérite m'impose, de vous les soumettre en toute humilité.

Je l'avoue, monsieur, je suis préoccupé d'une énigme qui aurait dû cesser de l'être du moment où vous vous en occupiez. Il s'agit d'une peinture de vase, publiée par vous, il y a quelques années, dans votre beau recueil des monuments céramographiques de l'Étrurie (1). Il s'agit d'une amphore archaïque qui resta longtemps enfouie chez un marchand d'antiquités à Rome, jusqu'au jour où un musée célèbre, le Musée Britannique, en fit l'acquisition. Mieux que personne vous connaissez le magasin de M. Basseggio, et mieux

(1) *Auserles, Griechische Vasenbild,* t. III, s. 101. *Taf.* CXCVIII.

que qui que ce soit vous avez su tirer un merveilleux parti des trésors qu'il renferme. C'est dans un des recoins de ce singulier musée, où d'adorables reliques païennes roulent sous les pieds des curieux, que je vis, en 1845, avant la publication de votre livre, cette remarquable amphore; ou plutôt elle me fut présentée par son intelligent possesseur, comme un hiéroglyphe qui avait résisté à la pénétration des doctes personnages auxquels il l'avait fait connaître.

Quand je visitai pour la première fois cette arche de Noé, l'arche de la science, il est vrai, c'était (tout date quand on est en Italie) par une de ces blondes matinées romaines dont le calme splendide ouvre l'âme à tous les souvenirs de la belle antiquité, à toutes les séductions des arts et de la poésie; car, sur cette terre privilégiée le ciel et la lumière donnent à l'inspiration et à l'étude un élan et un charme nouveau. Me pardonnerez-vous, monsieur, de ne pas taire ici un sentiment trop personnel, une de ces impressions de voyage dont les lecteurs en tout pays sont aujourd'hui si fatigués?

Je reviens à notre amphore. Étrange peinture en effet que celle dont se couvrent les flancs de ce vase! Un guerrier ailé sillonne les airs. Il tient sa haste ou pique de combat. Pareil à un vautour que pousse la tempête, il vole au-dessus d'une mer transparente, car on aperçoit ses muets habitants. Près de là le flot berce mollement un navire (1) dont la poupe se cache derrière un rocher sur lequel est un oiseau. Ce guerrier ailé, cet oiseau mystérieux, cette marine antique, que signifient-ils?

Selon vous, il faut reconnaître ici l'ombre de Patrocle planant sur la flotte des Grecs, ombre apaisée et consolée par leur dernier triomphe.

Cette explication a fait fortune. Un excellent esprit l'a mise à contribution. M. Birch, conservateur au Musée Britannique, a proposé de voir l'ombre d'Achille jetant un dernier regard sur la flotte des Grecs prête à quitter la rive troyenne (2). Qui lui a suggéré cette

(1) La partie antérieure de ce navire rappelle, imparfaitement, il est vrai, les proues façonnées en tête de porc particulières aux vaisseaux des Samiens (Raoul Rochette, *Monum. inéd.*, p. 378, note 7), mais surtout le devant de la barque de Dionysos sur la coupe d'Exekias. (*Auserlesne Vasenb.*, t. I, s. 177. Taf. XLIX). Une rangée de rames descend le long de la coque (κύτος) du navire. On peut reconnaître aussi les chevilles (σκαλμοὶ) posées sur le plat-bord, et dans lesquelles s'emprisonnait l'anneau qui devait retenir les avirons. Sur une coupe publiée par Micali (*Monum. per servire alla storia*, etc., IV, CIII), où l'on voit un navire, les rames sont indiquées de la même manière que sur notre amphore.

(2) *Arch. Zeitung*, 1849, s. 144.

idée? Vous, monsieur, je le parierais. C'est vous qui avez posé le fondement sur lequel il a élevé son petit édifice. De Patrocle à Achille il n'y a que la main. Mais si je reconnais ce qu'il y a de plausible et d'ingénieux dans votre interprétation, je prendrai cependant la liberté d'en proposer une autre. Oui, monsieur, je me sépare de vous pour la première fois, mais aussi, j'en ai l'espoir, pour la dernière.

Ce n'est point dans l'*Iliade* que j'ai trouvé le sujet de cette peinture, c'est dans les aventures de Diomède, après la chute de Troie. Combien, monsieur, cette légende est fertile en incidents merveilleux, dramatiques, qui lui auraient mérité la première place parmi les grandes machines poétiques de l'antiquité, si le sort lui avait donné un arrangeur comme Homère! Malheureusement la vie orageuse du fils de Tydée est restée dans le domaine des poésies cycliques bien faites pour intéresser les Grecs, qui retrouvaient dans les Νοστοί, ou chants du retour, l'histoire de leurs ancêtres, comme encore aujourd'hui la noblesse de l'Europe retrouve ses aïeux dans les récits des croisades. Je dis malheureusement, car ces poésies sont perdues pour nous; mais je me suis demandé pourquoi l'art qui avait accaparé la première partie de la vie de Diomède aurait mis de la négligence à reproduire les événements de la seconde, surtout quand la légende touche, comme nous le verrons bientôt, à quelque conception naïve et humaine, et par conséquent très-vulgarisée. Cette réflexion m'autorise déjà à croire que la peinture de vase qui fait l'objet de cette lettre représente *les compagnons de Diomède changés en oiseaux.*

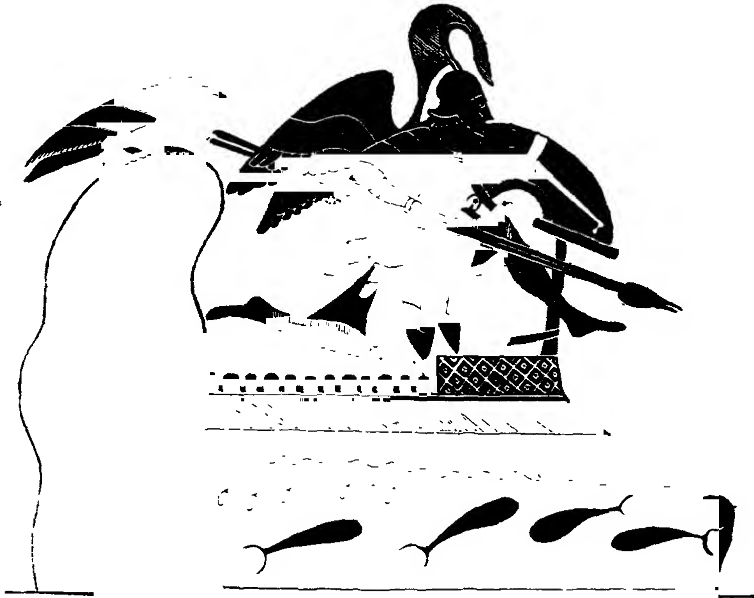
Ovide attribue leur malheur à la vengeance de Vénus. Petit artifice poétique qui concorde avec l'*Art d'aimer.* Réveillée par d'insultants propos, la colère de la déesse éclate sur les compagnons de Diomède, lorsqu'ils voguaient vers l'Italie (1). Le récit de Virgile est un peu plus enveloppé : Diomède a été témoin de sombres prodiges; ses compagnons changés en oiseaux volent près des rivages, etc.

Nunc etiam horribili visu portenta sequuntur,
Et socii amissi petierunt æthera pennis,
Fluminibusque vagantur aves (heu dira meorum
Supplicia)! et scopulos lacrymosis vocibus inplent (2).

Cela est dit avec la douce sonorité et l'élégante tristesse dont ce

(1) Ovid. *Met.* XIX, v. 477.
(2) *Æn.* XI, 270.

beau génie a le secret, mais ne nous éclaire que médiocrement. Un témoignage moins illustre, mais plus intéressant en un sens, est celui d'Antonin Liberalis. Cet auteur, qui n'est pas sans importance parce que son livre renferme des fragments d'anciens poëtes, raconte que Diomède fut enseveli dans une île de l'Adriatique, proche de la Daunie, où il était mort de vieillesse, laquelle île prit son nom. Or un certain jour que les anciens compagnons d'armes du défunt célébraient un sacrifice en son honneur, ils furent massacrés par les Illyriens, et Jupiter, après avoir fait disparaître leurs corps, changea leurs âmes en oiseaux (1).



Je vois sur un vase un guerrier ailé, un oiseau, un navire. Je sais qu'il existe une tradition, répandue dans toute l'antiquité, concernant des héros navigateurs changés en oiseaux : comment n'essayerais-je pas de rapprocher le monument de la légende ? Ce guerrier que ses ailes emportent comme un tourbillon me montre la métamorphose qui s'accomplit ; le sombre oiseau, de la roche voisine, peut, au contraire, me faire soupçonner que le prodige est opéré. Cet oiseau me rappelle le *scopulos lacrymosis vocibus*

(1) Διὸς δὲ βουλῇ τὰ σώματα μὲν ἠφανίσθη τῶν Ἑλλήνων, αἱ ψυχαὶ δὲ μετέβαλον εἰς ὄρνιθας. (*Transformatt.* XXXVII.)

inplent, de Virgile. Le guerrier ailé va le rejoindre. Tous deux ont abandonné la galère qui côtoie le rivage. Ils ont pris leur essor : *petierunt æthera pennis*. En raison du laconisme de l'école à laquelle appartient cette amphore, en raison de ce que les peintres de vases traitaient la mythologie à peu près comme Rembrandt traitait la Bible ; en raison de ce que le sujet est assez accentué au sein de son obscurité même, je suis, je le répète, disposé à reconnaître sur ce vase les compagnons de Diomède changés en oiseaux.

Dois-je vous dire que cette idée m'est venue à l'esprit au premier aspect de cette amphore, et qu'elle plut beaucoup par sa simplicité à l'excellent M. Basseggio, qui me parut persuadé, ce jour-là, que les explications improvisées sont parfois préférables aux interprétations méditées ? Pour vous, monsieur, si vous vous êtes montré ici ingénieux et savant, car c'est une habitude dont vous ne pouvez vous défaire, vous vous êtes laissé guider par l'analogie que vous présentait le guerrier ailé de cette composition avec une autre petite figure aérienne qui se voit aussi sur les vases peints. D'ordinaire elle apparaît au milieu d'une des scènes les plus pathétiques de l'*Iliade*, lorsqu'un pinceau grec nous montre le cadavre d'Hector,

Et tel qu'après son char la victoire inhumaine,
Noir de poudre et de sang, le traîna sur l'arène ;

et comme, de l'aveu de tous les antiquaires, le petit guerrier ailé représente l'âme de Patrocle, vous avez été amené à croire que le grand guerrier du vase de Basseggio nous offrait à son tour l'ombre de l'ami d'Achille. Me pardonnerez-vous, monsieur, s'il me reste quelques scrupules dans l'esprit sur l'extrême justesse de cette induction, et si j'ose les exposer ?

Quand les artistes, ces vaillants émules des poëtes, dans l'œuvre instinctive d'une religion de la nature, religion sans dogme et sans prêtres ; quand ces théologiens d'imagination et de verve voulurent représenter l'âme, ce fut par une petite figure ailée, ou plus souvent encore par un oiseau. Mais les siècles se déroulent, les mœurs s'adoucissent, l'art se polit. Dès ce moment, l'oiseau et la petite figure ailée cèdent la place au papillon, bientôt expulsé lui-même par une blanche jeune fille aux ailes de papillon, par la fragile Psyché. Si quelquefois, imitateurs des poëtes, les artistes font peser les âmes par un dieu, dans cette psychostasie, qui tiendrait si bien sa place parmi les dogmes d'une religion de marchands, ils n'en

considèrent pas moins l'âme comme une chose légère, une vapeur, un souffle, et son vol immatériel exclut à leurs yeux toute idée de solidité et de grandeur.

Mais je suppose que cette remarque porte à faux, — les découvertes de chaque jour réservent aux antiquaires de si terribles démentis! — cette erreur ruinerait-elle mon interprétation? J'ose croire le contraire. Non, monsieur, je ne me le dissimule point: la grande figure ailée du vase de Basseggio peut éveiller l'idée d'un être infernal, larve, spectre ou fantôme. Quand je la contemple, mon imagination me reporte à ces âmes guerrières qui traversent, en poussant des cris lamentables, les sombres vapeurs de l'enfer homérique. Mais, par cela seul, dois-je supposer, de toute nécessité, que j'ai là devant mes yeux l'ombre de Patrocle ou celle d'Achille? Ne me sera-t-il pas permis de reconnaître toute autre ombre de guerrier? Qui me défend d'appliquer à cette peinture la tradition d'Antonin Liberalis (1), tradition toute psychologique, et dont l'intention, sérieuse et fine à la fois, demande à être méditée? Qui me défend de voir ici les âmes des compagnons de Diomède changées en oiseaux?

Qu'un peintre chargé de décorer un vase funéraire ait fait choix d'une légende expressive, sous laquelle l'allusion funèbre se laisse voir comme le corps humain sous une draperie légère, voilà qui me paraît tout naturel. Les vases peints, dont le sort était d'être ensevelis dans la froide obscurité des tombeaux, ne sont-ils pas le plus souvent, comme les sarcophages, un indice de la sourde inquiétude du monde païen, de ce trouble secret des cœurs antiques à la seule pensée des destinées de l'homme au delà du cercueil?

Ne l'oublions point, la métamorphose des compagnons de Diomède n'est qu'un ingénieux détour pour exprimer la relation de l'âme et de l'oiseau (2), laquelle naquit à une époque où l'homme était

(1) Il est à remarquer que la métamorphose des amis de Diomède, telle que la représente notre vase, semble s'opérer dans une île, comme on peut l'induire du rocher isolé sur lequel est posé l'oiseau de Diomède. Nouveau rapport avec la légende d'Antonin Liberalis.

(2) Non-seulement cette idée a traversé l'antiquité tout entière, non-seulement elle s'est manifestée en Égypte, en Perse, mais la chute du paganisme ne lui porta aucune atteinte. Par exemple, elle se retrouve chez les Arabes, qui se figuraient que le sang du cerveau d'un mort devenait un oiseau appelé *Hamah*, qui faisait la visite du sépulcre chaque siècle une fois; d'autres disaient que l'âme de ceux qui étaient tués injustement animait cet oiseau, et qu'il criait continuellement: *oscuni*, *oscuni*, donnez-moi à boire; demandant ainsi le sang du meurtrier jusqu'à ce que l'assassinat fût vengé. (Voy. *Observations historiques et critiques sur le mahométa-*

encore si voisin de la nature. Que de formes diverses ce simple rapprochement n'a-t-il pas prises sous la main des poëtes? De combien de fleurs cette naïve allégorie ne s'est-elle pas couverte! Et quelle richesse d'invention dans tous ces récits qui se rattachent au même objet, s'ils brillent d'une grâce plus ou moins vive!

Voici une île (1) battue par les flots orageux de l'Adriatique, elle est déserte; un monument s'élève sous ses ombrages épais (2); ce monument c'est un tombeau, ou plutôt le temple de Diomède, auquel on rend ici les honneurs divins (3). Quels sont les prêtres de ce temple de la mort? Ce sont des oiseaux. Quels sont ces oiseaux? Les compagnons de Diomède, sur lesquels la main des dieux s'est appesantie. Chaque jour, après avoir trempé leurs plumes dans la mer, ils nettoyaient le temple avec un soin pieux (4). Je ne vous parlerai point de cette autre île, voisine des bouches du Danube, de l'île d'Achille, où des oiseaux desservaient également le tombeau du fils de Thétis (5). Je ne vous dirai point non plus qu'une troupe d'oiseaux s'abattait chaque année sur les bords de l'Hellespont, pour arroser le marbre funéraire du fils de l'Aurore, après avoir mouillé ses plumes dans l'onde de l'Æsépus. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les compagnons de Memnon, tout comme ceux de Dio-

nisme, par Sale, chap. I, sect. I.) Entre cette croyance arabe et cette autre croyance égyptienne selon laquelle l'épervier, symbole de l'âme, ne buvait que du sang, il y aurait peut-être un certain rapprochement à faire si l'on pouvait avoir quelque confiance dans Horapollon (*Hierogl.*, lib. I, cap. VI, VII), qui a mêlé des idées grecques aux idées égyptiennes.

(1) On s'accorde à croire que l'île de Diomède était l'un de ces trois petits rochers connus aujourd'hui sous le nom de *Tremiti*, parce que le sol y tremble souvent, et qui sont situés dans l'Adriatique, au nord du promontoire Gargano, à une petite distance des côtes de la Capitanate.

(2) Pline rapporte (*H. N.*, XII, 3) que le premier platane qui fut apporté de l'Orient ombragea le tombeau de Diomède. Il devint la souche de tous les platanes de la péninsule italique.

(3) Selon Pindare, Minerve accorda l'immortalité à Diomède (*Nem.* X, 12). M. Welcker, comme on sait, a supposé que le culte de Diomède, sur les côtes de l'Adriatique, et dans l'île de ce nom, devait son origine à la confusion opérée entre quelque divinité locale mais peu connue, et un personnage épique. Cf. Boeck, *Explicat. ad Pind.*, *Nem.* IV, p. 463. Le scholiaste de Pindare confirme cette donnée en disant que Diomède était honoré dans son île, île sacrée, comme un véritable dieu : Καὶ ἔστι περὶ τὸν Ἀδρίαν Διομήδεια νῆσος ἱέρὰ, ἐν ᾗ τιμᾶται ὡς θεός. *Nem.* X, p. 12. Cette île consacrée à l'immortalité d'un héros était une sorte d'île des bienheureux, une île fortunée, comme je me propose de le démontrer dans une autre occasion.

(4) Pline, *H. N.*, X, 61. Tzezes ad Lycoph., 603.

(5) Pausanias, X, 31, 2. Cf. Plin., *H. N.*, XXXVI, 7.

mède, étaient devenus des oiseaux (1); qu'une bande d'oiseaux belliqueux s'était échappée des cendres du fils de l'Aurore (2). Toutes ces légendes, qui vous sont si familières, indiquent clairement que la relation de l'âme et de l'oiseau, relation attestée par tant de monuments, et surtout par les tombeaux, comme vous-même, monsieur, l'avez si bien démontré, s'était enracinée dans tous les recoins de la mythologie. Quelquefois on rencontre dans ces fables des traits d'une délicatesse infinie. Quelle simplicité touchante dans la légende des sœurs de Méléagre, pauvres filles qui seraient mortes de douleur sur la tombe de leur frère, si, par une heureuse fortune, la déesse des chasseurs, s'étant attendrie cette fois, ne les avait transformées en oiseaux (3)! La mort! mais elle laisse entrevoir sa pâle figure, même sous les grâces natives des allégories antiques, même dans le récit enfantin des Grecs de Lebadée, qui racontaient qu'un jour la fille de Cérès, folâtrant dans leurs prairies, fit jaillir, en courant après un oiseau, une source du fond des enfers (4).

Ici je reviendrai sur mes pas, car je prévois une objection que je veux essayer de réfuter à l'avance. — Quoi! me direz-vous, là où je vois un corbeau, vous reconnaissez l'oiseau de Diomède! Où avez-vous pris que les compagnons du plus brave des Grecs furent changés en corbeaux? — A mon tour, et avant de répondre à cette interrogation future, je vous demanderai si vous avez une opinion bien arrêtée sur ce fameux oiseau de Diomède, qui, depuis des siècles, met les savants à la torture?

(1) Servius ad Virg. *Æn.* I, 755.

(2) Ovid. *Metam.*, XII, 576-619.

(3) Antonin Liberalis, *Transformatt.*, c. XI. La similitude d'idées entre les oiseaux de Méléagre et ceux de Diomède serait attestée par ce fait seul que les Méléagrides avaient été transportés dans l'île de Paros, où chaque année ils témoignaient, à une certaine époque, le chagrin qu'ils éprouvaient de la mort du héros chasseur. L'*âme-oiseau* reparaît dans les chants populaires des Slaves; une de ces légendes poétiques nous montre une pauvre vieille qui aperçoit les âmes de ses deux petits-fils, qui, changés en colombes gémissantes, voltigeaient d'un lieu à l'autre. (Voy. l'*Homérisme moderne*, par M. Cyprien Robert, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1853.)

(4) Paus., X, 39, 2. Cette source se nommait Hercyna, nom que l'on a rapproché d'Horcyna ou Orcina, dérivé de l'*Orcus* des Latins. (Voy. O. Müller, *Orchom.*, 5, 155, et Preller, *Demeter und Perseph.*, s. 172.) Il est certain que son caractère infernal se décèle par une coutume de la localité. En effet, tous ceux qui consultaient l'oracle de Trophonius devaient s'être plongés auparavant dans les ondes de l'Hercyna. L'oie semblerait aussi avoir un caractère infernal. L'épouse d'*Hadès* était représentée avec une tunique sur laquelle on avait brodé des oies. (Voy. Raoul-Rochette, *Monum. inéd.*, p. 78, note 3. Cf. de Witte, *An. Arch.*, 1841, p. 266.)

Est-ce le *cataractes* qui a des dents, selon Juba (1)? la foulque ou poule d'eau, d'après Pline (2)? le cygne, suivant Ovide (3), le héron selon beaucoup d'autres (4)? Strabon (5) et saint Augustin (6) racontent que l'oiseau de Diomède caressait ou chassait à coups de bec ceux qui abordaient dans son île, selon qu'ils étaient Grecs ou Barbares, trahissant de la sorte un passé héroïque. Mais ces deux hommes éminents se sont bien gardés de dire de quel genre était cet oiseau. Scaliger nie son existence (7). Aldovrande (8) et Cochorella (9) l'affirment. Elle est de nouveau mise en question par Schneider (10), érudit naturaliste, ce qui ne veut pas dire naturaliste érudit. Schneider oublie que la graisse de l'oiseau de Diomède était souveraine contre la débilité (11).

Pauvre oiseau! tant de témoignages contradictoires te rendent impossible. Je soupçonne que tu as été enlevé à la légende lorsque le réalisme est venu poser sa main, froide et décharnée comme celle de la vieillesse, sur le paganisme devenu stérile et savant. Je soupçonne que c'est à cette époque, où l'on ne croyait plus aux oracles, mais où l'on cherchait à connaître l'avenir par l'observation des taches du corps humain (12).

Ainsi je crois fermement que l'oiseau de Diomède est resté pen-

(1) Pline, X, 61. Cf. Isidor. *Origin.*, lib. XII, 1135. Cet oiseau qui a des dents nous rappelle le harle (*mergus*), dont le bec est garni de petites dents en forme de scie pour arrêter le poisson.

(2) *Ibid.*

(3) Ovid. *loc. cit.* Cf. Tzezes, *loc. cit.*

(4) Ælian. *De Natur. animal.*, I, 81. Steph. Byz., *Sub v.* Διομήδεια. Antig. Caryst. cap. 178. Servius *in Æn.* lib. XI, v. 271.

(5) Liv. VI, p. 284. Voyez surtout un passage capital dans le pseudo-Aristote, c. 80.

(6) *De civitate Dei*, XVIII, c. 16.

(7) *Commentatio in Aristot.* lib. IX de *Histor. animal.*, c. XII, sect. LXI : « Diomedeas aves fabulosas puto : neque unquam in rerum natura fuisse, pigmenta sunt mendacium Græcorum. »

(8) *Ornithol.* XIX, 3. Aldovrande dit que dans le pays on donnait à cet oiseau le nom d'*Artenas*.

(9) Voy. Bened. Cochorellæ, *Tremitanæ olim Diomedeæ insulæ descriptio; Thesaur. Ant. Siciliæ*, t. XIV.

(10) Dans son commentaire sur l'*Histoire naturelle* d'Elien : *Genus avium nondum satis diligenter descriptum.*

(11) Telle est du moins l'opinion de Cochorella, qui ajoute que l'oiseau de Diomède ferait un mauvais ragoût. *Loc. cit.*

(12) Les savants connaissent le petit fragment de Mélampus intitulé Περὶ Ἐλαιῶν τοῦ σώματος Μαντική. Ce Mélampus, qui écrivait sous Ptolémée Philadelphe, est un auteur inconnu qui s'était peut-être affublé du nom d'un devin célèbre. C'était de

dant longtemps un oiseau purement mythologique, c'est-à-dire un être indécis et vague pour le peuple, pour les artistes, pour tout le monde, à l'exception d'un petit groupe d'érudits, voulant établir un accord impossible entre la réalité et le merveilleux (1). Quand un peintre essayait de retracer la légende de Diomède, il se choisissait son oiseau. Il pouvait se donner carrière, et même prendre un corbeau si ce type lui souriait.

Croyez-le cependant, ce n'est pas l'oiseau d'Apollon que je reconnais sur notre amphore. Et comme il est de droit naturel de se servir de ses yeux, comme de sa langue et de sa plume, à ses risques, fortune et périls, je verrai plutôt ici un oiseau de mer qu'un corbeau. Ne craignez pas, monsieur, que je veuille établir des rapprochements entre l'habitant ailé des plages et l'oiseau dont l'image est sous nos yeux. Les rapprochements ajouteraient à la longueur de cette lettre sans vous convaincre, parce qu'ils seraient toujours incomplets. L'exactitude n'est pas le beau côté de la céramographie. Ici, dans sa liberté spirituelle, le talent supprime les détails qui sont inutiles à son but. Çà et là quelques points lumineux projettent un faible rayon sur la pensée fondamentale de l'artiste, mais l'obscurité couvre le reste. Me permettrez-vous de le dire? l'art et la littérature, en Grèce, sont, à quelques égards, au même diapason. Les grands écrivains de l'antiquité, comme on en a fait la remarque, préféraient le mot vague le plus voisin du mot précis. J'ajoute que chez eux le style par son élasticité semble donner de

la couleur et de la place de certaines taches qu'il tirait des horoscopes. Voy. Fabric., Bibl. Græc., I, p. 115. Cf. Hieron. Cardani *Metoscopia*, Claud. de Lauvendière, Paris, 1658.

(1) La tradition savante sur l'oiseau de Diomède a pris naissance, ainsi qu'il est permis de le croire, du temps des Ptolémées; et comme elle se trouva livrée au caprice individuel des prétendus observateurs de cette période anticritique, comme au fond ce n'est que le développement pédantesque d'une idée mythique, elle a eu pour résultat de jeter dans un embarras extrême les naturalistes modernes, ainsi que les érudits qui ont tenté de retrouver ce célèbre oiseau parmi les espèces connues. Cuvier a supposé qu'il pouvait exister quelque confusion entre l'oiseau mythologique de Diomède et le tadorne (*anas tadorna*) de Linnée, car cet oiseau creuse son nid dans le sol, particularité qui se retrouve dans les mœurs de beaucoup d'oiseaux de mer, mais que Pline (*H. N.*, X, c. 61) et Solin (c. 12) signalent expressément chez l'oiseau de Diomède (Cf. la note du savant traducteur de Pline, M. Littré, t. I, p. 427). D'autres au contraire seraient disposés à croire qu'il faut rapprocher l'oiseau de Diomède du genre des procellaridæ, genre nombreux, qui va depuis le pétrel géant jusqu'au petit pétrel, et dont le trait distinctif est une double narine qui s'ouvre au-dessus du bec. Sur ce point nous renvoyons le lecteur aux conjectures de Lachmund, de Schneider et de Jacobs.

l'espace à la pensée. Ils le savaient bien, les grâces légères et l'exactitude sont ennemies.

Jadis le voyageur, qui traversait les solitudes de la Grèce, rencontrait au fond des bois, près des fontaines, ou dans la mystérieuse obscurité des grottes, quelques divinités ignorées qu'il adorait en passant. Nous, monsieur, qui parcourons les steppes de la science, nous ressemblons à ces antiques pèlerins; car souvent il nous arrive, comme dans la circonstance actuelle, de saluer des dieux que peut-être nous ne connaîtrons jamais.

En terminant cette lettre, je saisis l'occasion qui se présente de vous offrir publiquement le témoignage de mes sentiments respectueux.

ERNEST VINET.

RECETTES MÉDICALES
POUR LES MALADIES CUTANÉES,

TRADUITES D'UN FRAGMENT ÉGYPTIEN, EN DIALECTE THÉBAIN,

PAR J. F. CHAMPOLLION LE JEUNE.

Champollion, qui devait s'immortaliser par la découverte et l'explication du système hiéroglyphique, se sentit de bonne heure attiré par une vocation irrésistible vers l'étude des langues qu'il croyait avoir de l'affinité avec l'égyptien : il s'occupa d'abord des langues sémitiques; mais l'hébreu et l'arabe ne lui donnant pas la solution qu'il cherchait, il entreprit avec ardeur l'étude du copte dont M. Étienne Quatremère avait, dans un remarquable ouvrage (1), démontré l'identité avec l'ancien égyptien; il est vrai que M. Étienne Quatremère ne croyait pas que cette langue pût jamais conduire à l'interprétation des hiéroglyphes, qu'il condamnait à rester éternellement lettres closes pour la science; mais Champollion avait d'autres idées et d'autres espérances, et c'était précisément pour parvenir au déchiffrement de cette écriture mystérieuse qu'il voulait se mettre en possession du copte. On sait de quels succès ont été couronnés ses efforts, et le service immense que sa découverte a rendu à la philologie et aux sciences historiques.

Suivant la méthode qu'il s'était faite pour l'étude des langues, il composa, pour son usage, un dictionnaire et une grammaire coptes, que l'on a trouvés dans ses papiers; ils ouvrent, en quelque sorte, la série des travaux qu'il a faits sur cette langue, travaux pénibles et sans attraits, dans lesquels il était évidemment soutenu par le secret pressentiment du parti qu'il tirerait un jour de cette étude aride et fatigante; car il ne perdait pas de vue le but qu'il s'était proposé, et, tout en faisant du copte, il copiait des hiéroglyphes et cherchait à les expliquer. Si le gouvernement, possesseur des manuscrits de Champollion, se décide enfin à les faire publier, on

(1) *Recherches sur la langue et la littérature coptes*, Paris, 1808.

pourra mesurer toute l'étendue de l'œuvre de l'illustre savant : on verra par quels rudes labeurs et avec quelle persévérance il s'est avancé dans la voie qu'il s'était tracée, concentrant toutes ses facultés, toutes les forces de son intelligence sur un seul point, et rendant ainsi son succès infaillible.

En attendant cette publication si utile, nous avons pensé que les lecteurs de la *Revue archéologique* accueilleraient avec intérêt la traduction très-peu connue que Champollion a faite d'un fragment copte, en dialecte thébain, contenant des recettes médicales : il l'a extrait du catalogue des manuscrits Borgia, publiés par Zoëga, dans lequel il est placé sous le nº CCLXXVIII, IIIᵉ partie, p. 626. Ce fragment consiste en deux feuillets formant quatre pages; il faisait partie d'une sorte de Manuel de médecine qui devait être un ouvrage considérable puisque ces quatre pages portent les lettres numérales ⲥ̄ⲙ̄ⲁ̄ ⲥ̄ⲙ̄ⲃ̄ ⲥ̄ⲙ̄ⲅ̄ ⲥ̄ⲙ̄ⲇ̄ (241 à 244), et que la 241ᵉ page comprend la fin d'un chapitre qui est le 136ᵉ du recueil. La perte presque totale de cet ouvrage est d'autant plus regrettable que, quoiqu'il ait été écrit dans le moyen âge, il devait contenir les recettes médicales employées dans les temps antérieurs, et que la tradition avait sans doute transmises des anciens Égyptiens aux Coptes; c'était l'opinion de Champollion, qui avait traduit ce fragment parce qu'il croyait qu'il conservait des traces des connaissances médicales des anciens Égyptiens; on voit dans les notes qui accompagnent sa traduction les raisons qu'il en donne. « Ces remèdes, dit-il, surtout les plus simples, étaient le résultat d'une longue expérience, la plupart d'entre eux furent en usage dans la plus haute antiquité. Les productions naturelles indiquées pour leur composition, comme la grenade, le cumin, le myrthe, l'huile de rose, la camomille, la datte, les melons ou pastèques, le chèvrefeuille, le laurier, sont propres à l'Égypte; et d'autres, telles que le natron et l'opium, lui sont, en quelque sorte, particulières. L'usage des bains, que ces recettes prescrivent fort souvent, prouve aussi qu'elles ont été composées en Égypte et pour l'Égypte. Les affections cutanées étant extrêmement communes en Égypte, comme dans tous les pays chauds, dans lesquels une transpiration continue pousse les humeurs à la peau, il n'est point étonnant que les recettes pour guérir les plus fréquentes d'entre elles fussent très-nombreuses et d'un usage facile; notre fragment en contient quarante-cinq. Sept remèdes, dont la composition est fort simple, sont indiqués contre les *dartres ordinaires* (nᵒˢ 11, 12, 22, 23, 24,

43, 45). Sept contre le *prurit* ou les *démangeaisons* (nos 25, 26, 29, 34, 35, 41, 42); différentes variétés de ces maladies y ont aussi leur antidote : telles sont les *dartres rebelles* (nos 16, 17, 18, 19, 20, 21), les *dartres écailleuses* (no 27), les *dartres prurigineuses* (nos 13, 14, 15), les *dartres aqueuses* (nos 30, 31, 32, 33), le *prurit des pieds* (nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10), le *prurit des doigts* (no 44). On trouve encore dans ce recueil des remèdes contre la *gale* (no 1), les *écaillures de la peau* (nos 38, 39, 41, 42), enfin le *cancer* (nos 36, 37).

« Il ne nous appartient point, ajoute-t-il, de juger du mérite de ces recettes médicales, ni de leur efficacité ; mais il nous paraît utile de faire observer à ceux qui entreprendront cet examen avec connaissance de cause, qu'il faut juger de ces ordonnances médicales en ayant égard au pays et au climat auxquels elles furent destinées; ce qui est nuisible en Europe peut être salutaire en Afrique. »

On reconnaît Champollion à cette sollicitude pour sa chère Égypte; il craignait que la science moderne, analysant les recettes qu'il allait lui livrer, ne les trouvât mauvaises, et n'eût une opinion défavorable des connaissances médicales des anciens Égyptiens : aussi fait-il valoir les exigences du climat; c'est une manière de plaider les circonstances atténuantes.

Il ne s'était pas dissimulé les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise en traduisant ce fragment : les notes philologiques qui accompagnent son travail, et que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire parce qu'elles excéderaient de beaucoup les bornes qui nous sont imposées, témoignent des embarras que lui donnait son texte; c'était un *rude jouteur* qu'il avait attaqué. Du reste, nous ne pouvons mieux faire que de le laisser raconter lui-même les difficultés qu'il a eu à vaincre, et la manière dont il en est devenu maître.

« Quant à ce qui regarde le texte même de ce fragment, il présente des difficultés que nous ne pouvons nous flatter d'avoir levées entièrement. La matière dont il traite étant étrangère à tous les autres ouvrages des Coptes, du moins à tous ceux que nous connaissons en Europe, il doit s'y trouver des mots pris dans une acception peu ordinaire, et d'autres qu'on ne rencontre point ailleurs; enfin, dans ce même texte comme dans les autres écrits des Coptes, à quelque dialecte qu'ils appartiennent, on trouve beaucoup de mots grecs corrompus qu'il a fallu ramener à leur orthographe primitive pour en assigner la signification ; ces mots appartenant au dialecte thébain, il a souvent été nécessaire de

trouver leur valeur par le moyen du dialecte memphitique, en observant le plus rigoureusement possible les règles d'analogie qui existent entre ces deux dialectes : on sent bien que ce n'est qu'avec une extrême réserve que nous avons usé de ce moyen. Telles sont les principales difficultés que nous avons eu à vaincre pour donner une traduction complète et exacte de ce fragment curieux. »

Voici cette traduction :

I. *Pour toute espèce de gale.*

Prenez du sel appelé olyctos dix trioboles, de la cire une demi-once, de la résine une demi-once, du blanc de plomb une demi-once, de l'huile superfine une demi-mesure, de la litharge d'argent deux onces, faites dissoudre la cire et la résine dans l'huile, brisez le résidu quand il sera sec et le mêlez aux autres ingrédients. Si vous avez du vitriol de cuivre, pilez-en un peu; ajoutez-y du vinaigre, joignez-le au reste, et servez-vous-en.

II. (*Prière*) *pour la guérison.*

Je te conjure, ange qui soulages de toutes les maladies dont l'homme est affligé, et particulièrement de celle qui le tourmente dans sa vieillesse, que la guérison procède des quatre (anges) Uriel (1), Gabriel, Raphaël et Michaël ! Que celui qui prie soit délivré de toute maladie....

(CHAPITRE 136.)

III. *Pour les dartres et les démangeaisons.*

Si celui qui a des démangeaisons partout son corps se frotte avec du vinaigre chaud, il obtiendra du repos.

(1) L'archange *Uriel* ou *Souriel* est celui qui doit sonner la trompette au jour du jugement dernier. C'est sous ce titre qu'il est invoqué dans un hymne fait en son honneur, et que Champollion a extrait d'un recueil manuscrit de cantiques coptes qui appartenait à M. l'abbé de Tersan; en voici la première strophe :

Ⲁⲙⲱⲓⲛⲓ ⲛ̀ⲧⲉⲛϩⲱⲥ
Ⲙⲡⲭ̅ⲥ ⲡⲓⲙⲉⲥⲓⲧⲏⲥ
Ⲫⲛⲟⲩϯ ⲛ̅ⲥⲟⲩⲣⲓⲏⲗ
Ⲡⲓⲛⲓϣϯ ⲛ̅ⲥⲁⲗⲡⲓⲥⲧⲏⲥ

« Accourez ! célébrons le Christ, le médiateur, le Dieu de *Souriel*, le grand sonneur de trompette. »

IV.

Prenez des roseaux secs, faites-les cuire dans de l'eau, dans de l'huile de rose, et formez-en un cataplasme sur les pieds affectés de démangeaisons.

V.

Si vous prenez du raisin vert, et le broyez avec de la camomille, oignez-en les parties malades, elles seront soulagées.

VI.

Si vous prenez un blanc d'œuf cuit sur des charbons, et que vous en frottiez les pieds affectés de démangeaisons, ils seront soulagés.

VII.

Si vous prenez de l'encens (?) et que vous en fassiez un cataplasme sur les pieds affectés de démangeaisons, elles seront calmées.

VIII.

Si vous prenez du jus de scille qui est le *talloïs* avec les parties intérieures d'un melon, et que vous frottiez de ce mélange les parties affectées, elles seront soulagées.

IX.

Prenez du natron, réduisez-le en poudre, faites-en des frictions sur les parties malades, elles seront guéries.

X.

Prenez de la datte verte (?) cuite, broyez-la avec de l'aloès, ajoutez-y du vin, frottez-en les parties affectées, elles seront guéries.

XI. *Pour les dartres.*

Mêlez ensemble du nitre d'Arabie et de la graisse de porc, oignez-en le malade dans le bain.

XII. *Autre.*

Servez-vous de cire, de poix molle, de natron et de soufre.

XIII. *Pour les dartres prurigineuses.*

Prenez du vinaigre bien bouilli, arrosez-en plusieurs fois le malade, il sera guéri.

XIV.

Si tu prends de l'opium, et que tu le mêles avec de la cire, il guérira les dartres.

XV.

Prenez du natron de Rakoté (1), de l'encens, du soufre natif, faites-les infuser dans du vinaigre auquel vous ajouterez du miel et un peu de cire mêlés ensemble, en y joignant de l'huile de camomille : après que le tout sera bien mêlé, faites-en usage dans le bain, le malade sera guéri.

XVI. *Pour les dartres rebelles.*

Servez-vous d'un triobole de cumin blanc, d'une once de litharge d'argent et d'une once de soufre.

XVII.

Prenez des feuilles de figuier sauvage, du miel, du natron, du soufre natif, frottez-en le malade affligé d'une dartre, et l'humeur se dissipera.

XVIII.

Prenez des excréments de chien, mettez-les dans un linge, appliquez-les sur les dartres, et l'humeur se dissipera.

XIX.

Prenez du vieux bois, faites-le brûler, versez de l'huile dessus (sur la cendre qui en résultera), frottez-en les malades affligés de dartres, ils seront soulagés.

XX.

Prenez du levain et de l'encens, broyez-les ensemble, faites-en usage en ajoutant du vin, et les dartres cesseront.

(1) Nom égyptien de la ville d'Alexandrie, ⲣⲁⲕⲟϯ

XXI.

Prenez des écorces de grenade, brisez-les et broyez-les dans du vin, frottez-en les dartreux, et leur mal cessera.

XXII. *Pour la dartre.*

Pilez de l'ail dans de l'huile, appliquez-le sur la dartre, elle sera guérie.

XXIII. *Remède infaillible.*

Prenez une corne de mouton et une peau d'âne, faites-les brûler, broyez les cendres dans du vinaigre et de l'huile, oignez-en le malade.

XXIV. *Remède admirable contre les dartres.*

Servez-vous de deux trioboles de scories d'argent, de deux trioboles de blanc de plomb, de deux trioboles de soufre natif, de baies de laurier sèche deux trioboles, de vinaigre de bardane rosée deux trioboles.

XXV. *Pour un homme dont le corps est attaqué de démangeaisons.*

Prenez six onces de staphisaigre, six onces de natron, six onces d'hedera redimitus, six onces de litharge d'argent, six onces de soufre, six onces de cumin, broyez tout cela ensemble, portez-le au bain, et aussitôt que le malade transpirera frottez-lui-en le corps et le lavez ensuite dans l'eau chaude.

XXVI. *Autre pour ceux qui ont le corps attaqué de démangeaisons.*

Prenez de l'ail, de la suie, du natron d'Arabie, du vinaigre vieux, une quantité suffisante de gomme de cèdre et d'huile de sésame, mêlez le tout ensemble et frottez-en le corps du malade; trois jours après la peau sera enlevée; ensuite lavez-le avec de l'éau chaude, il sera guéri.

XXVII. *Pour les écailles qui viennent sur le corps de l'homme, les dartres, les tumeurs (?) et les maux de doigt, ce remède a produit de bons effets : pour les abcès et les démangeaisons.*

Qu'on les lave avec .... drachmes de rue, du blanc de plomb .... drachmes, six drachmes de litharge d'argent, six drachmes d'huile

de myrthe, et après avoir fait infuser dans un vase ces différentes drogues broyées ensemble, faites-en usage.

XXVIII. *Pour toutes les maladies du genre de la lèpre, les démangeaisons, les maladies du foie, les plaies ictériques, et les maux de reins.*

Que ceux qui ont des affections de ce genre boivent une infusion de fève grecque qui est le *balabók* avec du nitre : on les fera passer à travers un linge, de manière que l'eau qui proviendra de ces matières sera couleur de sang.

XXIX. *Pour un homme qui a de grandes démangeaisons de la tête aux pieds.*

Prends un sextaire de lie de vinaigre cuit, une mesure de natron et une mesure de scammonée, et un sextaire de staphisaigre, huit grammes d'écorce de cèdre (?) (d'encens?), du vinaigre et de l'huile en proportion. Il faut user de ce remède dans le bain.

XXX. *Pour les dartres aqueuses.*

Prenez des feuilles de roseau, brisez-les, et après les avoir réduites en petits morceaux, frottez-en le malade.

XXXI. *Autre pour la même maladie.*

Frottez le malade avec du natron en poudre, il sera guéri.

XXXII. *Autre.*

On oindra le malade avec du staphisaigre, de l'huile et du vinaigre bouillis ensemble.

XXXIII. *Autre pour les dartres aqueuses.*

Servez-vous de litharge d'argent, de blanc de plomb, de soufre natif, deux grammes de chaque, d'un denier de cire et d'huile de myrthe en proportion.

XXXIV. *Pour un homme qui a des démangeaisons.*

Frottez le malade avec des baies de laurier écrasées dans du vin et de l'huile, et il sera guéri.

XXXV.

Prenez de l'écume de plomb, du vin, de l'huile de myrthe, servez-vous-en de cette manière : brisez l'écume de plomb dans le vin, ensuite on le mêlera avec l'huile de myrthe, et frottez le malade.

XXXVI. *Pour ceux dont la peau s'écaille et pour les chancres.*

Il faut vous servir d'ammoniaque, d'encens, de raisins secs sans leurs pepins, et d'huile mêlés ensemble.

XXXVII. *Autre pour les mêmes maladies.*

Prenez de l'orge rôtie, du lierre, broyez-les l'un et l'autre, ajoutez-y du lait pour les délayer, et après avoir pilé des lentilles, mettez le tout sur un linge, et appliquez-le en forme de cataplasme.

XXXVIII. *Pour les écaillures de la peau et les maladies analogues.*

Prenez de la farine de lupin sèche, de la graisse figée, faites-les cuire ensemble, et frottez-en le malade.

XXXIX. *Autre pour la même maladie.*

Servez-vous de soufre natif, de scorie de fer, de lie de vin vieux cuite, de natron, de cinq grammes de biscuit sec, de l'arsenic, de stacte en proportion, et si vous êtes dans l'impossibilité de vous en procurer, servez-vous de vinaigre.

XL. *Autre remède.*

Prenez de vieilles feuilles de vigne, broyez-les dans de l'eau, et donnez-les au malade.

XLI. *Pour ceux qui ont des démangeaisons et le corps couvert d'écailles.*

Il faut mêler un peu d'urine avec du natron et du vinaigre; mettez les malades dans le bain, oignez-leur-en le corps : il faudra les laver ensuite et les frotter avec de l'huile superfine dans du vin.

XLII. *Autre.*

Prenez de la fiente de pigeon triturée et dissoute dans du vin, frottez-en celui dont le corps est couvert d'écailles, et il sera guéri. Ce remède a produit aussi de bons effets pour les plaies ictériques.

XLIII. *Pour les dartreux.*

Il faut prendre de l'écale de noix sèche, du soufre natif, et les broyer dans du vin fort; oignez-en le malade dans le bain, en y ajoutant beaucoup d'huile.

XLIV. *Pour les démangeaisons aux doigts.*

Prenez le cœur d'un chou, du fiel de veau et du natron, broyez-les ensemble dans du miel, oignez-en une fois (les doigts du malade), ils seront guéris.

XLV. *Pour un dartreux.*

Prenez un gramme de rue, un gramme de cadmia, un gramme de blanc de plomb, six grammes de litharge d'argent, une drachme de céruse brûlée, faites-les dissoudre dans du vin, de l'huile, et huit grammes de cire et un sextaire d'huile ; vous placerez le tout dans un mortier, et le broierez pour en faire usage.

Qu'il nous soit permis, en terminant cet article, de faire des vœux pour que le Musée du Louvre répare l'oubli dans lequel il a laissé jusqu'à ce jour la mémoire de Champollion qui fut une de ses gloires. L'étranger — c'est un aveu douloureux à faire — a devancé la France dans les honneurs rendus à l'illustre savant : L'administration du Musée de Turin, pour consacrer le souvenir des découvertes qu'il avait faites dans ses papyrus égyptiens, dont il avait révélé l'importance, s'est honorée en gravant en lettres d'or le nom de Champollion dans une salle de ce musée. Le Collége de France a, lui aussi, payé sa dette : il a fait placer le buste de Champollion en face de la chaire d'archéologie créée pour lui, et dans laquelle une mort prématurée ne lui a laissé faire que quelques leçons. Seul, le Musée du Louvre n'a rien fait encore pour le créateur du Musée Charles X, pour celui qui a enrichi la collection des antiquités égyptiennes d'objets si précieux, et qui a fondé la science égyptologique. Sans doute tous ces monuments couverts d'hiéroglyphes, dont on lui doit l'intelligence, le rappellent à ceux qui visitent ces salles; son souvenir est toujours vivant au milieu de ces trophées de sa conquête, et l'on peut dire en empruntant une inscription célèbre : *Si monumentum quæris, circumspice*; mais si c'est suffisant pour la gloire de Champollion, cela ne l'est pas pour le Musée du Louvre, qui a une dette à payer; espérons qu'il l'acquittera bientôt, et qu'il tiendra à honneur de le faire d'une manière à la fois digne de lui et de Champollion.

ÉPHRÈM POITEVIN.

ILE D'ÉGINE.

TEMPLE DE JUPITER PANHELLÉNIEN.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

RESTAURATION.

L'emploi de la couleur, chez les Grecs, ayant donné lieu à des discussions importantes, et toutes les raisons, de part et d'autre, ayant déjà été exposées, bien que la restauration du temple d'Égine soit surtout décorative, je crois inutile de reprendre ici cette discussion, qui ne serait et ne pourrait être qu'une répétition de ce qui a déjà été dit.

Aussi, je me bornerai à constater les faits, et j'espère que les nouveaux éléments que j'apporte pourront servir à une résolution définitive.

Je pourrais me tromper en parlant des monuments helléniques que je n'aurais pas suffisamment étudiés, et, comme je ne veux exposer que des résultats certains et des matières positives, je ne traiterai que le temple de Jupiter Panhellénien, laissant de côté mon opinion personnelle sur l'effet que pouvait produire la coloration des temples grecs.

Je crois que tous ces monuments ont été plus ou moins peints, mais ce que je puis affirmer, et d'une manière très-positive, c'est que le temple d'Égine était complétement couvert de peintures, que j'en ai trouvé des traces nombreuses et considérables, et que très-peu de chose, sur le fait de la décoration générale, a été laissé à mon appréciation.

FAÇADE RESTAURÉE.

La plus grande partie des matériaux de cette façade, tant architecturaux que décoratifs, existant encore, soit en place, soit à Munich, soit amoncelés autour du temple, les documents étant très-nombreux, laissent peu de chose aux probabilités. Je vais successivement passer en revue chacun des éléments qui la composent en commençant par la partie inférieure.

(1) Voy. le premier article, p. 193.

GRADINS.

Les gradins qui règnent tout autour du temple étant encore en place dans presque tout leur développement, je n'ai eu, comme restauration, qu'à m'occuper de la couleur qui les pouvait couvrir.

Je n'ai trouvé nulle part aucune trace de stucs; la pierre dont les gradins sont formés est d'un grain serré et poli; je ne pense pas qu'ils aient été jamais stucqués, et je supposerais que le ton jaunâtre que j'y ai employé pour le mettre en harmonie avec le reste de l'édifice serait une espèce de teinture, de polissage à la cire, donnant un ton léger pour ne pas laisser à la pierre la froideur et l'inégalité de ses diverses nuances.

N'ayant trouvé non plus aucune trace de stuc sur la pente douce qui donne accès au temple, et la pierre ayant le même grain et le même poli que ci-dessus, j'ai supposé le même ton et la même application que pour les gradins.

Devant l'entre-colonnement du milieu, j'ai supposé une marche; voici pourquoi : sur la face du gradin supérieur existe une ligne de trace bien marquée, horizontale à la moitié de la hauteur de cette face, puis redescendant verticalement pour se prolonger sur la surface supérieure du deuxième gradin. Cette trace indique nécessairement par sa forme la place d'un degré; de plus, la pente douce, qui n'a subi aucun dérangement et qui est parfaitement construite, a une saillie de $0^m,03$ sur le plat du deuxième gradin; cette saillie ne peut s'expliquer que si une marche vient combler cet espace d'évidement. Si l'on considère aussi qu'au Parthénon, où les gradins sont également très-élevés, des marches semblables existent encore, il est positif, d'après toutes ces données, qu'il devait y avoir la marche que j'ai restaurée et à laquelle j'ai donné le même ton qu'aux gradins.

COLONNES.

Les six colonnes de la façade étant encore en place, je n'ai eu, pour la restauration, qu'à m'occuper des couleurs qui les couvraient ou les pouvaient couvrir.

Le ton jaunâtre que j'ai employé pour la coloration des fûts existe encore : seulement il ne paraît pas être un ton appliqué sur le stuc qui couvre ces colonnes, mais bien un ton donné à ce stuc même et prenant sa couleur des matières qui l'ont composé. Quoi qu'il en soit, que le ton ait été posé sur le stuc et l'ait pénétré ou

bien qu'il y soit inhérent, le ton jaune existe encore en beaucoup d'endroits.

Ce ton paraît, du reste, être employé fréquemment sur les colonnes grecques; M. Hittorff en a fait usage dans son temple de Sélinunte, M. Paccard également au Parthénon, et M. le duc de Luynes mentionne ce même stuc jaune sur les colonnes du temple de Métaponte construit comme celui-ci en pierre calcaire.

Le chapiteau des colonnes à l'état présent conserve encore de nombreuses traces de stucs, d'une épaisseur qui varie de deux à trois millimètres, d'une couleur ocre jaune très-foncée et tirant sur la terre de Sienne brûlée. Ce ton n'est pas certainement une couleur que le temps a pu lui donner, puisque les stucs des chapiteaux seuls ont cette nuance, et que toutes les parties, n'importe leur exposition, visibles ou cachées, sont toutes de la même couleur.

Pourtant, ce ton n'est pas non plus la couleur primitive : elle a dû subir une altération; dans les divers autres ornements peints du temple, des traces rouges ont pris en différents endroits des tons presque identiques à celui de ces chapiteaux.

Il pouvait provenir aussi d'un oxyde de dorure: les traces que j'ai remarquées sur les divers caissons de l'Acropole, et qui presque certainement étaient dorés, ont aussi un ton qui, bien que beaucoup plus pâle, se rapproche cependant de la couleur de ce stuc.

Enfin, je crois, par l'examen du chapiteau, que les couleurs rouge et or avaient dû être employées pour sa décoration.

Je n'ai trouvé sur les stucs aucune trace d'ornement, tant sur le lobe que sur le gorgerin. Cela est, du reste, naturel : la première couche ayant été, soit enlevée, soit altérée, ceux-ci qui devaient se placer au-dessus ont dû être détruits bien auparavant; cependant, je ne crois pas pouvoir supposer le temple peint avec des ornements déliés comme il en existe encore et des chapiteaux sans décoration.

Au temple de Neptune, à Pœstum, qui, pour le caractère et l'époque, se rapproche le plus du temple de Jupiter, j'ai vu, sur l'échine des chapiteaux, des ornements ayant la forme des palmettes et qui sont très-visibles et très-dessinés au soleil.

Avec l'exemple de ces chapiteaux et la croyance que ceux-ci étaient ornés, j'ai adopté pour cette ornementation des oves dont la forme est prise dans le tombeau de Cornetto, appelé la grande Tombe; j'y ai de même pris les rapports des valeurs des tons qui en diffèrent pourtant; j'ai supposé les oves rouges et les côtes dorées.

Quant à l'abaque, je n'ai aucun renseignement, tous les stucs étant tombés; seulement, ayant essayé successivement tous les tons qui pouvaient se mettre en harmonie avec le reste de l'édifice, le bleu seul m'a satisfait; je l'ai donc adopté pour cette seule raison; les grecques que j'y ai supposées sont motivées par celles qui ont été indiquées dans la restauration de M. Paccard.

GRILLES.

Une partie assez importante de la restauration est l'usage de grilles employées tant au pronaos qu'au portique. (Voy. pl. 241.)

L'existence de ces grilles est évidente par les scellements conservés sur le dallage et sur les colonnes. Elles occupaient, ainsi qu'au Parthénon, toute la hauteur du portique et devaient être surtout employées principalement dans les temples hypèthres.

Le naos étant découvert dans ces sortes de temples et exposé aux intempéries, l'espace destiné aux objets précieux et votifs était plus restreint, et forçait, après un certain laps de temps, à les placer dans le pronaos; de là l'usage de grilles ayant pour but de les protéger contre qui voudrait les dérober. Le nombre des objets augmentant encore, il fallait les placer sous les portiques, et l'on construisait alors d'autres grilles pour le même usage. N'ayant pas remarqué ces traces dans les temples qui pouvaient être couverts, l'usage des grilles serait donc en faveur de l'hypèthron des temples.

Quoiqu'elles aient été très-probablement construites postérieurement à la fondation de l'édifice, comme les scellements qui en indiquent l'existence ont dû, d'après leur taille, être faits à une époque voisine, j'ai cru devoir les indiquer dans la restauration.

Elles ont, du reste, été édifiées avec le même principe que la porte du naos, qui, comme je l'ai dit, est un peu en dedans du mur, afin que les battants étant ouverts, ils ne dépassent point le mur du pronaos.

Cette retraite, qui existe aux grilles du portique et du pronaos, est faite très-sûrement pour la même raison; car, en supposant les battants de la grille ouverts, ils effleureraient juste le niveau des colonnes.

Les grandes divisions sont données par la position des scellements. Ainsi, sur le sol, entre les quatre colonnes du milieu, sont les trous qui servaient à y placer les montants; ils sont carrés, ce qui pourrait donner la forme générale de ces montants.

Les scellements du fût sont de forme rectangulaire et épousent celle de barreaux plats.

En prolongeant les lignes des trous de scellement et des montants, l'espace supérieur renfermé entre ces lignes est un carré. La pierre du sol entre l'entre-colonnement du milieu n'existe plus, mais M. Blouet (expédition de Morée), dans l'état actuel du temple à cette époque, indique une entaille sur le milieu de cette pierre; cette partie devait donc s'ouvrir : il n'en est pas de même pour les deux autres où cette entaille intermédiaire n'existe pas.

Pour relier la partie en retraite inférieure à la supérieure, je suppose deux consoles de même métal que la grille : quatre autres barreaux horizontaux aideraient de plus à la consolider.

Les grandes divisions de la grille une fois déterminées, elle était composée dans sa plus grande partie. J'ai cherché, pour le reste, à me rapprocher des ornements peints dans la partie supérieure du temple. Je suppose le tout en bronze doré, Pausanias indiquant un usage fréquent de ce métal pour de semblables destinations.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de vérité que l'on puisse mettre dans les détails de la grille, il est constant que les grandes divisions existant, que les écartements et jours étant à peu près donnés comme dimensions, puisqu'ils devaient s'opposer au passage, les grilles devaient produire un effet à peu près semblable à celui que j'ai indiqué.

Cette clôture du portique aurait été inutile si elle n'eût existé également sur les côtés, c'est-à-dire si elle n'avait formé par son enceinte une espèce d'anti-pronaos. Comme il n'y a sur le sol aucune trace de scellements, il est évident que ces grilles latérales devaient s'assembler, d'un côté avec les derniers montants de la façade, et de l'autre se sceller dans les antes du pronaos.

ARCHITRAVE.

Elle existe encore en partie sur les colonnes; de nombreuses traces rouges y sont conservées, mais seulement sur les morceaux gisant sur le sol et surtout sur ceux presque enfouis et qui ont conservé de plus grandes parties du stuc qui les recouvrait. Ce rouge est vif et a comme aspect l'apparence de vermillon et de carmin mélangés un peu brunis par le temps; il fait pour ainsi dire partie de la matière et fait corps avec le stuc.

Je n'ai pas trouvé sur le listel extérieur le rouge indiqué par O. Müller, Leake, etc., et que M. Blouet a mis dans sa restauration; mais sur le listel de l'architrave du pronaos, qui est elle-même

peinte en rouge, j'ai trouvé ce listel rouge comme il est également donné par M. Blouet. De plus, sur ce ton existent encore des traces de petites palmettes bleues renversées. Ayant donc pour l'architrave de pronaos ce renseignement de tons, l'identité de la couleur générale de l'architrave extérieure a été suffisante pour m'y faire adopter ce même ornement bleu et ce même ton rouge sur le listel.

Le petit bandeau sous les triglyphes aussi bien que les gouttes bleues sont restaurés, d'après les assertions de MM. de Skakelberg, Cockerell, O. Müller, etc., qui s'accordent tous sur cette couleur.

Les méandres bruns que j'y place sont motivés par ceux du Parthénon.

Quant à l'ornement que j'ai mis sur la face, je n'ai eu pour cette restauration que le passage d'O. Müller, qui dit que des rinceaux jaunes et verts décoraient l'architrave. J'ai pris le motif de cet ornement d'après un dessin d'une terre cuite publié dans l'ouvrage de M. Hittorff, et indiquant une architrave ornée.

J'ignore si O. Müller a vu lui-même les traces de cet ornement et où il a puisé cette assertion; mais comme je crois que les faces des architraves étaient souvent ornées, soit par des boucliers comme au Parthénon, soit par des bandelettes, par des inscriptions, par quelque chose enfin rappelant, soit les tons, soit les ornements du reste de la façade, j'ai adopté ce rinceau sur l'architrave.

Du reste, une autre raison plus immédiate m'a autorisé à cette ornementation. M. Wagner, qui fut chargé de l'enlèvement des statues et de divers fragments, m'a dit que l'un de ces fragments indiquait que le dessous des architraves était orné de méandres simples; il serait donc impossible que le dessous fût orné et que la face ne le fût pas.

TRIGLYPHES.

En rapprochant les divers fragments des triglyphes épars autour du temple, la construction et l'ornementation architecturale est complète, sauf les extrémités supérieures des demi-canaux de droite et de gauche. Je les ai restaurés par une partie semi-circulaire allongée par un petit temps droit. Cette manière de terminer ces demi-canaux était employée dans les temples de cette époque. Le temple de Pœstum, le vieux Parthénon et les fragments antiques du mur d'entrée de l'Acropole, récemment découverts par M. Beulé, et qui sont d'un temps très-reculé, sont terminés de même.

Quant à la couleur bleue que j'y ai supposée, elle n'existe plus

dans ces débris de triglyphes. Mais MM. Cocquerell, Leake, Blouet, O. Müller, etc., s'accordent tous sur cette couleur, soit qu'ils l'aient vue eux-mêmes, soit qu'ils en aient eu des notions certaines; en tout cas, cette couleur bleue se retrouve encore sur beaucoup de triglyphes antiques. Elle est encore visible au vieux Parthénon et dans quelques parties de ceux que M. Beulé vient de remettre au jour.

Dans ces derniers, la couleur bleue a une épaisseur sensible, ne pénètre pas la pierre, et sauf le ton qui est là un peu plus vigoureux, l'aspect et la composition de la pellicule colorante sont les mêmes que sur certaines parties des mutules du temple d'Égine.

MÉTOPES.

Je n'ai trouvé aucun fragment qui pût bien certainement appartenir aux métopes; malgré cela leur restauration, sauf les sujets représentés, n'en est pas moins évidente pour moi.

Les triglyphes, ainsi que ceux du Parthénon, du temple de Thésée, de celui d'Apollon Épicurius, etc., sont échancrés de manière à recevoir une plaque, soit de pierre, soit de marbre, qui formait la partie apparente des métopes.

Si les matériaux qui composaient ces métopes avaient été trop petits pour comprendre à la fois et un triglyphe et une métope, on aurait pu supposer que peut-être une autre pierre avait été mise au-devant d'eux pour en cacher les joints, bien qu'encore ils eussent été recouverts de stucs.

Mais les pierres comprenant juste l'ensemble de ce triglyphe et de cette métope, et n'ayant donc pas de joints apparents, les plaques qui s'emboîtaient dans les entailles ne devaient point avoir cet office.

Il est maintenant évident qu'on ne doit pas supposer cette plaque en pierre; elle n'eût servi à rien puisqu'il fallait tailler la matière qu'elle aurait recouverte afin de lui faire place, et que les ornements peints qu'on eût pu y appliquer auraient tout aussi bien pu se faire sur cette pierre même de la métope, ce qui aurait évité une taille inutile et même nuisible.

Cette plaque devait donc être en marbre.

Admettant donc que ce recouvrement était en marbre, son ornementation au moyen de sujets sculptés en découle nécessairement. A quoi eût servi de mettre là une matière différente, si un ton ou des ornements peints avaient dû la couvrir? Tout le temple, sauf la cymaise, était peint sur la pierre même ou sur le stuc qui la re-

couvre. Il est insupposable qu'on eût mis là seulement des plaques en marbre pour les peindre comme partout ailleurs.

Les métopes devaient donc être sculptées, et sculptées à part et rapportées ensuite comme celles des monuments ci-dessus mentionnés.

J'ai donc admis ces métopes sculptées, bien que M. de Kleuze (*Observations aphoristiques*) les donne jaunes. Mais, M. de Kleuze indiquant aussi dans le même ouvrage les architraves comme d'un ton général jaunâtre, n'a pas vu certainement les traces considérables de couleur rouge que leurs divers fragments conservent encore; il est donc permis de supposer qu'il a pu encore là commettre une autre erreur. Cette couleur jaune qu'il indique n'existe même nulle part; partout où le stuc est conservé le rouge s'y montre en grande partie, et le reste est d'un ton grisâtre donné par le temps.

Peut-être pouvait-on alléguer que les métopes étant en marbre, il aurait dû en rester quelques fragments; mais il est certain aussi qu'il eût pu en rester également si elles eussent été en pierre, et je n'ai pas trouvé, parmi les débris du temple, un seul morceau qui pût avoir cette destination.

Il est du reste plus naturel de supposer que les métopes en marbre auraient été enlevées préférablement à celles en pierre; leur matière et la chaux que l'on en pouvait tirer les disposaient à cet enlèvement.

J'ai trouvé parmi les débris un petit fragment en marbre peint en rouge jusqu'à une certaine distance du bord. Ce morceau étant brisé sur son épaisseur, qui était restée très-minime, je n'ai pu voir s'il aurait eu la grandeur des entailles des triglyphes; mais la partie non recouverte de ton rouge était égale à la saillie de ces entailles. Il serait donc possible qu'il fît partie d'une des métopes.

Le ton rouge que j'ai supposé dans la restauration est motivé et par ce fragment et par les exemples de métopes rouges tant dans les monuments de la Grèce que dans ceux de la Sicile.

Quant aux sujets que j'y ai représentés, n'ayant aucune donnée, j'ai supposé le combat des Grecs et des Perses à Salamine, combat qui eut lieu peu de temps avant la fondation du temple et dans lequel les Éginètes s'étaient distingués.

Les tons colorant les bas-reliefs se rapprochent toujours de ceux trouvés sur les sculptures des frontons.

J'ai supposé de plus que les noms des personnages représentés étaient écrits près d'eux, suivant l'usage des Grecs ainsi que le mon-

trent beaucoup de vases peints, les tombeaux de Cornetto et les assertions de Pausanias; j'ai disposé ces inscriptions, qui du reste ne sont qu'un assemblage de lettres, toujours à la manière grecque et suivant la place que la composition des figures pouvait y laisser.

CORNICHE DROITE.

De nombreux fragments de la corniche droite, complets et très-bien conservés, se retrouvent encore parmi les débris; ce sont surtout ceux des corniches latérales ainsi que l'indique la pente qui est au-dessus de la dernière moulure supérieure; les fragments de la corniche de façade, quoique identiquement les mêmes, sont un peu moins complets.

Cette corniche est mutulaire et comprend : un bec de corbin supérieur, un larmier, un coupe-larme, un filet, les mutules avec neuf gouttes et un ténia inférieur. Elle est d'une pierre calcaire très-fine, et d'un grain très-serré, il n'y reste aucunes traces de stucs, les ornements et les tons sont peints sur la pierre même. Elle est exécutée avec le plus grand soin.

Les gouttes des mutules ne sont ni en marbre ni rapportées, comme M. Blouet l'indique dans son ouvrage; une seule est dans ce cas, et doit certainement cette exception à un accident arrivé lors de sa taille ou de sa pose; elles sont toutes en pierres, même cette dernière, et font partie des mutules; le nombre de fragments et la diversité des brisures des gouttes ne laissent aucun doute à ce sujet.

Pour la restauration de cette corniche, toutes les parties architecturales existant en état de parfaite conservation, je n'ai eu à m'occuper que des tons et des ornements qui les couvraient.

Je n'ai pas trouvé sur cette corniche droite l'ornement à feuillage vert et rouge peint sur le bec de corbin, mais cet ornement existe sur la même moulure de la corniche rampante; j'en ai trouvé surtout un fragment d'une assez petite dimension, $0^{m},25$ de long, mais d'une conservation parfaite; les rouges et les verts sont pénétrants dans la pierre; ce ton rouge rappelle celui de l'architrave, et paraît être un composé de carmin et de vermillon où le carmin dominerait; le vert, un de bleu de Prusse et de jaune à peu près en même quantité. Les filets que j'ai indiqués entre ces feuillages ne sont plus conservés comme couleur, et ont dû être faits par-dessus ces deux tons verts et rouges, car des lignes un peu gravées indiquent seulement leur existence, sans interruption de ces tons. Je les ai mis blancs ainsi que M. Blouet les donne d'après la restauration de Munich.

L'ornement méandrique que j'ai restauré sur le larmier est donné d'après M. Blouet, qui l'avait pris lui-même à ces documents de Munich.

Quelques discussions ont eu lieu à l'égard de cet ornement et des couleurs qui le composent.

M. de Kleuze, dans son même ouvrage des observations aphoristiques, dit que la face du larmier était décorée avec des méandres rouges et bleus et d'autres ornements.

M. de Stakelberg, page 41 de son ouvrage, pl. VI, fig. 1, donne un ornement peint sur le bord d'une tuile de sarcophage, et remarquable suivant lui comme imitation de la frise découverte dans le pronaos du temple d'Égine. « Sur un fond jaune pâle alternent des enroulements doubles, dont les milieux forment des rosaces pourpres et blanches d'où partent de petites volutes portant des fleurs à feuilles vertes, tantôt tournées vers le haut, tantôt vers le bas; dans les espaces vides sont distribuées des rosaces blanches, et des lisérés blancs entourent tout l'ornement. »

Ainsi donc M. Blouet, M. de Kleuze et M. de Stakelberg ont trois opinions différentes, soit sur les tons de l'ornement, soit sur la place qu'il occupait. Cependant tous s'accordent au moins sur un ornement de même nature.

M. Hittorff, qui a bien voulu me communiquer ces diverses opinions, pense que l'ornement convenait bien mieux à décorer la face du larmier, qu'une frise; mais il doutait que le fond de cet ornement fût rouge, ainsi que M. Blouet l'avait restauré d'après les autorités de Munich.

Quant à moi, voici ce que je crois et ce que j'ai vu : je crois impossible qu'un ornement de cette nature ait pu appartenir à la frise du pronaos, où les ornements eussent été beaucoup trop grands par rapport aux autres, en supposant à la frise une proportion raisonnable; ou bien la frise eût été beaucoup trop petite, si l'on eût pris les ornements comme points de départ; de plus cette frise n'était pas connue à cette époque puisqu'on l'avait improprement employée pour un linteau de porte, et que cette restauration du pronaos, dont je parlerai plus tard, n'avait pas encore été faite pour cette partie de la seule manière que je crois convenable. J'ai donc repoussé l'idée de l'ornement sur la frise du pronaos, et je l'emploie sur le larmier.

Quant au fond rouge, il existe encore en place très-vif et bien conservé en plusieurs endroits, il n'a pas d'épaisseur et était, comme tous les tons rouges du temple, pénétrant dans la pierre; c'est ce

qui explique pourquoi ces rouges ont été si bien conservés, en comparaison des autres tons qui s'écaillent et se détachent.

M. Hittorff ne pensait pas que ce fond fût rouge : cette croyance était très-juste eu égard à l'assertion de M. de Kleuze sur la couleur jaune de l'architrave; mais cette couleur étant inexacte, et étant rouge, l'emploi de ce dernier ton sur le larmier ne devait plus choquer comme il eût pu le faire dans le premier cas.

Le fond du coupe-larme qui est caché en façade par le larmier, conserve également des traces de couleurs rouges et bleues. La couleur rouge sans épaisseur, la couleur bleue très-vive, d'une épaisseur appréciables et se détachant par écaille de la surface de la pierre; ces traces, quoique très-bien conservées, sont de petite dimension, et leur position réciproque doit indiquer des ornements alternativement bleus et rouges dans la forme des feuillages du bec de corbin.

Les mutules sont restaurées bleues sur la face et le profil.

MM. Blouet et Cockerell les avaient déjà restaurées ainsi; indépendamment de ces autorités, j'ai découvert moi-même cette couleur bleue sur la face inférieure de l'une de ces mutules. Elle était encore d'une grande franchise de ton et de la même application que celle du coupe-larme, c'est-à-dire d'une épaisseur sensible et se détachant par écailles; seulement elle était un peu plus pâle.

Les gouttes des mutules sont encore d'un ton jaune clair, à peu près du ton des colonnes, mais un peu plus foncé : je les ai donc mises de la couleur existante.

Le filet au-dessous des mutules est encore rouge dans tous les fragments; sa restauration est donc donnée.

Le champ qui est au-dessus du ténia inférieur de la corniche, et un peu en retraite, ne conserve plus de traces de couleur; mais je pense qu'il devait être bleu, et parce que son aspect présent est précisément celui que présentent les mutules, et parce qu'il était la continuation à angle droit des faces latérales de ces mutules.

Quant à ce ténia inférieur, les entre-mutules et le dessous de la corniche en saillie, le rouge est la couleur qui y est encore, non par places, mais sur presque tous les fragments : le ton est encore de même apparence que celui du larmier, et pénètre profondément dans la pierre.

Le dessous de la corniche qui conserve encore ce ton rouge, donne la saillie de cette corniche sur les triglyphes et sur les métopes par le dessin dentelé qu'y laisse la couleur.

CORNICHE RAMPANTE.

Les fragments de la corniche rampante sont complets comme architecture et comme décoration ; elle est, sauf la cymaise en marbre, complétement en pierre de même qualité que la corniche droite et ayant aussi les ornements peints immédiatement sur elle.

Elle se compose de la cymaise en marbre, d'un bec de corbin pareil à celui de la corniche droite, d'un larmier un peu moins haut que le larmier horizontal, du plafond de ce larmier d'une assez grande saillie et d'une forme concave, et enfin d'une grande doucine à bec de corbin.

Voici pour la restauration les couleurs trouvées et celles supposées. Les moulures sont complètes.

La cymaise en marbre, dont il n'existe plus de fragments à Égine, est restaurée d'après MM. Blouet et Cockerell qui ont vu les dessins et les couleurs.

Cette ornementation se compose d'une rangée de palmettes à sept feuilles et de fleurons à trois branches, alternés et occupant environ le tiers supérieur de la hauteur totale de la cymaise. Le cul-de-lampe du fleuron est jaune ainsi que le milieu de la palmette, qui a trois feuilles rouges et quatre bleues alternées. Les branches extérieures du fleuron sont bleues, l'intermédiaire est rouge. J'ai restauré bleu le petit rinceau de ralliement des fleurons et des palmettes. Je suppose aussi un ton jaunâtre donné à la cire sur le fond du marbre.

Le bec de corbin est le même que celui de la corniche droite ; la restauration en est la même. Quant au larmier, l'ornement que j'y ai supposé n'existe pas ; je me suis seulement rapproché un peu du principe du larmier droit en variant toutefois les couleurs ainsi que l'exigeait le ton vert du fond qui existe encore ; le larmier droit ayant les ornements verts sur fond rouge, j'ai été conduit là à mettre l'ornement rouge sur fond vert, pour conserver la même harmonie.

Ce ton vert est de la même qualité que celui du bec de corbin, et comme aspect de ton et comme application ; il est sans épaisseur et pénètre la pierre.

Quant à la doucine, les ornements existent en grande partie, ils sont composés d'espèces de feuillages, de $0^{m},130$ de large, séparés par d'autres plus étroits, de $0^{m},055$, et finissant chacun par une ligne droite en projection ; ils sont perpendiculaires à la pente du fron-

ton et par conséquent aux moulures de la corniche. Le feuillage le plus large a une lance qui part de son extrémité inférieure en se rétrécissant jusqu'aux deux tiers de la doucine où elle s'arrête; cette lance est rouge, sauf le milieu qui est d'un ton différent et qui a disparu; le feuillage plus étroit est rouge et possède également une lance très-fine d'un bleu vif. Là les rouges sont pénétrants, et les bleus vitreux ayant une assez grande épaisseur et ressemblant à un émail.

Le reste du grand compartiment est restauré vert, d'après le fragment de Munich; en somme, cette corniche est complète et d'une parfaite exécution.

La planche 238, qui représente l'ordre de la façade, à 0m,05 pour mètre, rendra plus clair cet énoncé des tons existants et restaurés (1).

FRONTON.

La pente du fronton est donnée de plusieurs manières : par la pierre supérieure de ce fronton qui existe encore, par la pierre de la corniche rampante faisant sommier et par la grandeur de la statue de Minerve qui donne au moins le minimum de la hauteur du tympan.

Ces trois dimensions se rapportent exactement entre elles; la pente du fronton est donc incontestable; elle varie du reste d'une quantité extrêmement minime de celle donnée par MM. Blouet et Cockerell. Le tympan est restauré bleu d'après MM. Blouet, O. Müller, de Kleuze, de Stakelberg, Wagner, etc., qui s'accordent tous sur cette couleur.

(1) Légende des couleurs de la planche 238.

Les couleurs conservées actuellement sont indiquées en capitales; les couleurs vues antérieurement sont indiquées en italiques; les couleurs restaurées sont indiquées en lettres fortes.

A, fond **jaune pâle**, palmettes, 3 feuilles *rouges*, 4 *bleues*, cul-de-lampe du fleuron *jaune*, branches extérieures *bleues*, l'intermédiaire *rouge*, rinceau **bleu**, B, comme en F. C, fond VERT, rinceau **rouge**. D, 1 ROUGE, lance o BLEUE, 2 et 3; VERT. E, tympan bleu. F, a VERT; b ROUGE; filets *blancs*. G, fond ROUGE, rinceaux **verts**, rosaces **jaunes**. H, filet **blanc**. I, face ROUGE. K, BLEU. L, ROUGE. M, JAUNE. N, *bleu*. O, triglyphes *bleus*, métopes **rouges**; bas-relief : casque, épées et écailles **or**; jambarts, boucliers, à l'extérieur **bleus**, à l'intérieur **rouge**, draperie **verte**. P, fond ROUGE, palmettes BLEUES. Q, listel BLEU, grecques **rouges**. R, gouttes **bleues**. S, fond ROUGE, rinceau et filet au-dessous **verts**, palmettes, rosaces et tiges les supportant **jaune**. T, fond **bleu**, grecque **brune**. U, oves **rouges**, tour de l'ove **doré**, lance **bleue**, fond **rouge**. V, **or** et **rouge**, X, **doré**. Y, filets **rouges**. Z, JAUNE CLAIR. Griffons, langue, griffes, bout de la queue et crête *rouges*, ailes **bleues**, corps **jaune pâle**, tête de lion, crinière **or**, langue **rouge**.

Les figures des frontons d'Égine, découvertes en 1811, par MM. Cockerell, Forster, de Haller, etc., et restaurées à Rome par Thorwaldsen, formaient deux groupes opposés et placés dans le champ des deux frontons du temple.

Les figures du fronton oriental, qui est celui de la façade que j'ai restaurée, sont plus grandes que les autres, d'une exécution supérieure ; mais elles sont en moins grand nombre. Les sujets représentés laissent encore place à plusieurs opinions.

Celui du fronton occidental représentait Minerve présidant au combat des Grecs et des Troyens autour du corps de Patrocle, suivant les uns, et d'Achille suivant d'autres.

Celui du fronton oriental est, suivant O. Müller, le combat autour du corps d'Oïclès, tué par les Troyens comme ayant pris part à la querelle d'Hercule contre Laomédon; ou bien, suivant l'autre opinion, le combat d'Ajax Télamon contre le roi troyen Laomédon.

Le caractère des formes du corps de ces statues est très-musculaire, les tendons saillants, les grandes divisions très-marquées et les modelés très-simples. Les yeux sont en général à fleur de tête, les nez se relèvent insensiblement à l'extrémité, l'expression des bouches toujours souriante et les mouvements très-accentués.

Du reste, l'appréciation détaillée de ces figures étant du domaine de la sculpture, je renvoie à ce qui a été dit par MM. Wagner, O. Müller et aux gens spéciaux.

J'emprunte également la recomposition du fronton à l'ouvrage de M. Blouet, qui le restaure comme M. Cockerell; la seule différence que j'y ai introduite, est la figure du guerrier couché sur son bouclier et placé devant la Minerve. Cette statue, quoique existante, n'a pas été employée par cet architecte. M. Wagner pense aussi qu'elle devait occuper cette place : ce qui le confirme, c'est l'attitude de la figure d'un jeune homme nu placé à la droite et qui semble relever ou soutenir quelqu'un. En plaçant ce guerrier terrassé devant la Minerve, sa tête vient juste se placer entre les deux mains du jeune homme, qui sont écartées exactement pour cet office.

Quant à ce qui regarde les noms des personnages et leur description, je renvoie à M. Blouet (*Expédition de Morée*), où tous ces détails sont indiqués avec soin.

N'ayant pu moi-même remarquer les couleurs conservées autrefois sur les statues, je vais seulement indiquer les diverses observations faites par d'autres. La restauration que j'en ai faite est le

résumé de cette suite de remarques que je dois presque toutes à l'obligeance de M. Hittorff.

Les tons donnés par M. Blouet sont déjà précieux, ayant été restitués d'après ceux de Munich. Je ne les énumère pas ici, je cite seulement l'ouvrage où ils se trouvent.

Voici les observations personnelles de M. Hittorff sur les statues : « J'ai vu, en 1822 et 1823, dans les ateliers de Thorwaldsen, les figures d'Égine, d'abord avant mon voyage en Sicile et ensuite à mon retour de cette île. Je découvris alors, dans des recherches plus minutieuses, sur les figures, des traces de couleurs et d'or que je n'avais pas remarquées en premier lieu. Ces traces confirmèrent les observations qu'avait faites M. Cockerell au moment de la découverte. En effet, sur un calque de la partie supérieure d'une des façades du temple restaurée par le célèbre architecte, et que je possède, voici ce qu'il y avait annoté : « Les lances, pointes des « glaives et les casques sont légèrement dorés ainsi que les car- « quois; les écailles de l'égide sont cernées d'or; la tête de Méduse « est dorée, le vêtement de la Minerve est bordé de filets rouges, « les cheveux sont coloriés d'un brun clair, les yeux bleus clairs; « sur le même calque le fond du tympan est indiqué bleu.... » A propos de deux figures placées au sommet du fronton, à côté de l'antéfixe, il est dit : « Les rubans qui pendent sur les cols des « figures sont rouges et les vêtements sont également bordés de « rouge; les boucliers offrent en dedans une grande partie cen- « trale rouge avec un bord étroit en jaune; au dehors, une grande « partie centrale jaune avec un premier bord bleu et un second « jaune, les crinières des casques rouges. » J'ai trouvé en outre, moi-même, des traces de bleu sur le centre de la place extérieure des boucliers; et, sur le vêtement collant de l'archer à genoux, coiffé d'un bonnet phrygien, des traces d'écailles. »

Voici à présent ce que dit M. Wagner, soit de vive voix, soit dans le livre publié par cet artiste, en 1817, avec des remarques de Schelling : « Les traces des couleurs conservées sur les figures sont faibles et à moitié éteintes par suite de l'influence de l'humidité de l'atmosphère, mais le peu de vestiges conservés offrent des preuves suffisantes et incontestables de la coloration originaire. Les couleurs conservées sont le rouge et le bleu de ciel. D'autres couleurs, comme la jaune et la verte, on n'en voit pas aux figures mais bien à plusieurs parties du temple. Sur les cuirasses et les carquois on trouve des traces de bleu, tandis que les crinières étaient rouge cinabre. Les boucliers sont peints intérieurement,

en général, d'un rouge foncé, mais jusqu'à la distance de la largeur d'un doigt du bord seulement, où une ligne gravée arrête ce ton. A l'extérieur des boucliers, on n'a trouvé que sur des fragments des traces de la couleur bleue qui s'arrêtait aussi à une petite distance du bord à une ligne également gravée. Les deux carquois ont conservé des traces de coloration; sur l'un, celui du Grec au bonnet phrygien, il y avait encore du bleu, et sur l'autre de la couleur rouge. Les plinthes et les sandales des figures de femmes étaient peintes en rouge. Il n'y a pas de doute que les rubans qui devaient les attacher aux jambes et dont aucune trace ne se voyait sculptée devaient être également peints. Il est probable que les deux figures de femmes du sommet du fronton étaient ou entièrement ou en partie peintes, quoique je n'en aie pas trouvé de traces évidentes; seulement, à la figure de la Minerve, on voyait au bas de la draperie, au-dessus de l'orteil du pied droit, de la couleur rouge. Sur le nu des figures on trouva aussi des traces de couleur rouge qu'on peut supposer avoir indiqué le sang sortant des plaies des guerriers blessés. Les prunelles des yeux et les lèvres étaient peintes. » Quoique les traces des couleurs sur les cheveux soient effacées, M. Wagner pense qu'ils pouvaient être rouges.

O. Müller cite aussi des couleurs sur ces statues, concordant avec celles que je viens d'exposer. Il résulte de tous ces renseignements que le grand ensemble de la peinture générale des figures est complet, la différence la plus grande est celle qui est dans des casques dorés d'après M. Hittorff, et bleus d'après M. Wagner. J'ai opté pour les casques dorés.

Quant à la coloration des nus, cette coloration est évidente d'après les peintures du reste du corps. L'effet que produiraient des armures, des casques peints sur un corps en marbre blanc serait affreux. Aussi, la discussion ne pourrait, je crois, s'élever que sur le plus ou moins d'intensité de cette couleur, qui ne serait, du reste, selon moi, qu'un ton pénétrant appliqué à la cire, et qui laisserait au marbre toute sa transparence.

Ces diverses observations ne doivent pas laisser de doute sur la coloration des figures frontales, et montrent que cet usage de peindre les statues était adopté à l'époque du temple de Jupiter Panhellénien.

ACCESSOIRES DU FRONTON.

Les têtes de lions sont restaurées d'après MM. Blouet et Cockerell, les griffons d'après celui existant à Munich. J'en ai peint les

extrémités rouges, d'après les dires des habitants d'Égine, qui m'ont appris que deux ans avant les fouilles on avait trouvé au temple une espèce de lion qui avait les griffes rouges. Il fut brisé par eux en morceaux, qui depuis ont été achetés par un Anglais. Ils avaient trouvé de plus une statue avec les lèvres, les dents et les ongles des pieds et des mains rouges. Quant à la couleur bleue que j'ai mise sur les ailes, elle est motivée par le bas-relief en terre cuite d'Hécate traînée par des griffons et trouvé à Égine (*Annales de l'Institut*, 1830, p. 65). « Sur les ailes des griffons on voit une teinte bleue parfaitement conservée. »

Cet exemple montre que cette couleur pouvait être employée dans ce cas sans choquer l'usage et la vérité.

Le fragment de marbre qui couvrait le sommet du fronton faisait partie de la tuile de couronnement et servait de support aux petites figures qui accompagnaient cette tuile. Quoique brisé d'un côté, il est d'un grand intérêt en ce qu'il donne la place de ces petites statues et le bas et la largeur de la tuile. Il est entaillé en divers endroits; je parlerai de ces entailles en m'occupant de la façade latérale.

Sa pente est un peu plus faible que celle du fronton, en sorte que les extrémités sont plus élevées au-dessus du filet de la cymaise que la partie du milieu.

La face du devant a la forme d'un quart de cercle un peu élevé et s'emboîte dans la cymaise qui a cette même forme par derrière.

La tuile étant donnée comme largeur, ayant de plus sa naissance et un fragment de palmette en marbre qui devait très-sûrement lui appartenir, ces matériaux ont été suffisants pour la restaurer, dans le sens qu'elle ne peut guère s'écarter de ce principe de composition et de la hauteur que je lui ai donnée. J'y ai employé des tons rouges bruns sur les filets, la palmette rouge et les yeux or.

Quant aux petites figures, elles ont été restaurées d'après les matériaux que j'ai énoncés précédemment en parlant des frontons.

AUTEL EXTÉRIEUR.

Ils étaient d'un usage fréquent dans les monuments grecs; Pausanias en cite plusieurs. Ainsi donc, quand bien même je n'aurais eu d'autres données, l'autel que j'ai placé pouvait fort bien y être supposé.

Mais sur le dallage de la place existant au-devant du temple,

sont encore des traces indiquant qu'un monument quelconque a dû y être édifié; ce sont des traits creusés sur la pierre et de petits canaux qui servaient sans doute à couler un métal. De plus, en fouillant la pente douce et tout à fait à son extrémité, assez près de ces traces, j'ai trouvé un petit fragment en marbre d'une bonne exécution.

C'est une moulure dans la forme des lobes des chapiteaux, mais seulement d'un rapport d'infiniment moins de hauteur pour beaucoup plus de saillie, qui est de $0^m,04$.

Ce petit débris est une portion de cercle : en supposant cette portion continuée, j'aurais trouvé un cercle complet de $0^m,80$ de diamètre pour la partie supérieure. Cette grandeur étant celle qui convient à un autel, je me suis cru autorisé, et par Pausanias, et par les traces, et par ce fragment, à placer celui que j'ai indiqué en façade.

Il serait donc circulaire et du diamètre ci-dessus. Comme ce morceau a une très-petite épaisseur, il ne peut provenir que d'un revêtement à la partie supérieure; je suppose donc cet autel en pierre, stucqué en partie, et revêtu en marbre pour les moulures. Les gradins et les peintures indiqués sont de restauration.

COLONNES A TROPHÉES.

Elles sont aussi de restauration et sont placées là, non parce qu'elles devaient y être, mais pour montrer seulement que les enceintes des temples étaient remplies de monuments, d'ex-voto, de stèles, de trophées, etc. C'est donc seulement une indication de ce que l'enceinte pouvait contenir.

Je me suis arrêté à représenter des colonnes portant des boucliers et des aigles dorés, parce que ces objets se trouvaient souvent devant les temples.

Pausanias signale devant un autel à Jupiter deux colonnes portant des aigles dorés, puis, autre part, des colonnes portant des boucliers. Ma supposition est donc basée sur ces données; elles auraient été élevées et adressées à Jupiter par Polycrite d'Égine, qui, suivant Hérodote, se distingua au combat de Salamine.

MUR D'ENCEINTE.

Sa restauration est plutôt dans le plan que dans la façade; il avait aux diverses places que j'ai pu fouiller, différentes hauteurs.

Cette hauteur n'était donc pas une et suivait les mouvements du terrain.

Le plan indique pourquoi j'ai fait les deux retraites à droite et à gauche. Quant aux espèces de contre-forts qui accompagnent le mur, un seul existe encore, celui du milieu à gauche : comme il se trouve juste au tiers de la grandeur générale du devant, j'ai pensé que ces contre-forts devaient y être répétés. Ils devaient avoir une utilité quelconque, et j'ai supposé qu'ils servaient pour ainsi dire de soutiens à des statues qui seraient celles d'Égine, d'Hécate de Britomartis et d'Hésione, adorées ou honorées à Egine.

Les arbres qui accompagnent la façade seraient ceux du bois sacré, qui se plaçait souvent derrière le temple.

CHARLES GARNIER.

(*La fin prochainement.*)

EMPLOI DES QUARTS DE TON

DANS LE CHANT GRÉGORIEN,

CONSTATÉ SUR L'ANTIPHONAIRE DE MONTPELLIER.

On sait que le fameux antiphonaire de Montpellier (1), découvert par M. Danjou en 1847, et copié par M. Th. Nisard en 1851 (Bibl. imp.; suppl. lat. 1307), présente, sur les paroles liturgiques, deux sortes de notation musicale, l'une, alphabétique, attribuée à Boëce, et composée des lettres

a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p,

correspondant respectivement aux notes modernes

la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la,

l'autre, dite *neumatique*, composée de signes ou *neumes* indiquant, par groupes de sons, les mouvements d'ascension ou d'abaissement de la voix, sans déterminer toutefois (telle est du moins notre opinion) les intervalles à parcourir.

Outre les lettres alphabétiques de la notation boëtienne, on remarque, parmi celle-ci, certains *épisèmes* ou caractères supplémentaires, au nombre de six, ayant les formes suivantes :

/ ⊢ ⊣ Γ ꓶ ⅃

Voici ce que dit, à propos de ces épisèmes, le savant transcripteur du manuscrit (p. 21 de la copie; Bibl. imp., ms. cité), pour caractériser les modifications que la notation de Boëce a subies dans le monument qui nous occupe.

« *Première différence :* L'*i* droit (I) signifie le *si* naturel, et l'*i* couché (*I*) le *si bémol.* Le *si* naturel a souvent pour traduction alphabétique une espèce de gamma retourné (ꓶ). Dans le grave on trouve parfois *c* ⊢ *c.*

(1) Bibliothèque de l'École de médecine de cette ville, fonds de Bouhier, C. 54.—Cf. Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements* (Paris, 1849), n° 159.

« *Deuxième différence :* La note *mi* est représentée, tantôt par un *e*, tantôt par le signe ⫞. Ex. : *f* ⫞, *fe.* » Le savant archéologue eût dû ajouter ici : « Dans l'aigu on trouve parfois *n* ⫫ *n.* » C'est un pur oubli qu'il nous suffit d'indiquer.

« *Troisième différence :* Au lieu de la lettre *h* qui signifie la note *la*, le copiste emploie, dans plusieurs passages, le gamma (Γ). »

Je ne m'arrête point à la conséquence que M. Nisard tire de la présence de ce dernier signe au milieu de la notation boëtienne : ce signe n'est pas le même que le gamma de Guy d'Arezzo avec lequel on le confond ici; et quant à ce dernier, j'ai fait voir ailleurs, que dans le fameux passage de cet auteur : *In primis ponatur* Γ *græcum a modernis adjunctum* (1), passage dont on a pris l'habitude de s'autoriser pour prétendre que le système latin était plus étendu que le système grec, j'ai fait voir, dis-je, que les modernes dont parle ici le moine de Pompose, sont antérieurs à Aristide Quintilien (2) dont il ne fait que copier les paroles; seulement le gamma de Guy d'Arezzo est un *oméga* carré et couché dans Aristide.

Je reviens à nos épisèmes. D'abord l'*i* couché est le *si* bémol : personne ne le conteste. Quant aux autres, il résulterait des paroles de M. Nisard, que ces signes, homophones de *b*, *e*, *h*, *i*, *m*, ne seraient ainsi que des doubles emplois. Cela ne peut manquer de paraître fort singulier; et d'ailleurs, pourquoi ces doubles emplois auraient-ils lieu exclusivement au-dessous des notes *tonales* (3) *ut*, *fa*, et au-dessous du *si bémol*, c'est-à-dire au grave des demi-tons de l'échelle? En d'autres termes, pourquoi les *si* des deux octaves, les deux *mi*, et le *la* du *médium*, au-dessous du *bémol*, seraient-ils les seuls degrés susceptibles de doublement? C'est là, il faut en convenir, une grave difficulté soulevée par l'assertion de M. Nisard. Heureusement, la solution n'en est pas bien éloignée; et il y a tout lieu de s'étonner que le même auteur, lui qui est parvenu à pousser à peu près aussi loin qu'il était possible de le faire, l'intelligence des neumes, ne se soit pas aperçu que cette notation donne un démenti à son hypothèse, en même temps qu'elle fournit une explication claire et irrécusable de la difficulté.

(1) *Guid. Aret. microlog. de discipl. artis musicæ*, cap. II (M. Gerbert, *Scriptores eccl. de musica sacra*, t. II, p. 4, col. 1ᵉ, *in fine*).

(2) Voy. cet auteur, édition de Meybaum, p. 25, ligne 3 d'en bas.

(3) C'est uniquement en vue d'abréger que j'emploie cette dénomination pour désigner les notes qui, depuis, ont rempli l'office de clefs.

Il suffit pour cela de cette remarque fort simple : toutes les fois que la note considérée par M. Nisard comme duplicative du *mi* par exemple (⊣ ou J), forme un groupe avec le *fa* (*f* ou *n*), ce groupe est représenté neumatiquement par un *podatus* (ɣ) si l'épisème en est la première note, et par un *clinis* (ʌ) si elle est la seconde (1). Donc l'épisème représente un degré de l'échelle plus grave que le *fa*. Au contraire, quand le même épisème forme un groupe avec le *mi* (*e* ou *m*), le groupe est représenté par un *clinis* si l'épisème est le premier des deux signes, et par un *podatus* si l'épisème est le second. Donc le même épisème est plus aigu que le *mi*.

Un exemple suffira pour nous faire comprendre : on trouve à la page 279 de la copie de M. Nisard (fol. 84, v. du manuscrit original, lig. 2), dans le répons *Tibi Domine*, au mot *adjutor*, les deux premières syllabes surmontées chacune du groupe binaire *e* ⊣, et ce groupe lui-même surmonté du *podatus* qui indique que le groupe est ascendant; donc ⊣ désigne une note plus aiguë que *e* ou *mi*. Quant à la dernière syllabe du mot, elle est surmontée du groupe ⊣*f*, et au-dessus de celui-ci se trouve également un *podatus*; donc ce dernier groupe est ascendant comme le premier. Donc le signe ⊣ indique un son plus grave que *f*. Donc ce son est compris entre *e* et *f*, c'est-à-dire entre *mi* et *fa*. Il est donc démontré que l'épisème partage le demi-ton *mi-fa* en deux parties : c'est là le point important; et ce point une fois admis, nous sommes suffisamment autorisés à conclure que ces deux parties sont des quarts de ton, conformément au genre enharmonique des Grecs.

La même conséquence est applicable aux autres intervalles de demi-ton, *mi-fa* à l'aigu, *si-ut* au grave et à l'aigu, *la-si b* dans le *medium*.

La différence qui se trouve ici, c'est que le signe intercalé dans l'intervalle du demi-ton n'emporte pas dans le système grégorien, comme il le faisait dans la théorie grecque, la suppression du degré supérieur, c'est-à-dire du *ré*, du *sol*, ou de l'*ut*. On n'aura pas manqué, en effet, de remarquer que la restriction imposée au nombre des cordes, lequel ne pouvait pas dépasser quatre dans la consonance nommée *quarte* à cause de cela même, était plutôt artificielle que fondée sur la nature.

(1) Le *podatus* caractérise tout groupe ascendant de deux notes successives sur la même syllabe, et le *clinis* tout groupe descendant analogue.

A peine est-il nécessaire, après ce qui précède, d'insister sur la différence essentielle qui existe entre ces petits intervalles de quart de ton dont nous venons de signaler l'existence dans le chant grégorien, et les effets du *port de voix* ou de ce que l'on nomme la *plique;* ce dernier ornement est appliqué à tous les degrés, et représenté constamment par un même signe (1) placé hors de la ligne d'écriture et au-dessus de la note qu'il affecte, tandis que le quart de ton est représenté par un signe particulier pour chaque place, et rangé sur la ligne d'écriture parmi la notation alphabétique. On ne peut donc douter que ce dernier signe ne représente en effet un degré d'intonation fixe et déterminé.

Le fait que je viens de signaler, tout inattendu qu'il soit et entièrement contraire aux idées universellement admises aujourd'hui sur la constitution du plainchant, est loin cependant d'être en opposition avec la théorie fondamentale et les vraies traditions de ce chant, comme on pourrait le penser au premier abord. Des textes sur lesquels l'attention des érudits ne s'était point arrêtée, l'expliquent complétement. Voici, en particulier, ce que dit Marchetto de Padoue, auteur du XIIIe siècle, aux chapitres V, VI et VII de son *Lucidarium musicæ planæ* (2). « (Toni) quinta pars vocatur diesis, « quasi decisio seu divisio summa, hoc est major divisio quæ pos« sit in tono cantabili reperiri (3).... Semitonium minus seu enar« monicum est, quod continet duas dieses (4) [quod a Platone « vocatum est limma (5)] quo quidem utimur in plano cantu : dia« tonicum vero tres continet dieses [quod vocatur apotome ma« jor (6)], quo quidem non utimur in cantu plano (7).... Ex enar« monico et diesi consurgit diatonicum, ex diatonico et diesi « chromaticum, ex chromatico et diesi tonus. Continet itaque « enarmonicum duas dieses, diatonicum tres, chromaticum qua« tuor, tonus vero ex quinque diesibus est formatus (8). »

(1) J'ai fait abstraction ici des signes de ces divers ornements sur la signification précise desquels il peut y avoir encore quelques incertitudes. J'en dis autant des valeurs temporaires que les neumes pourraient virtuellement signifier.

(2) M. Gerbert, *Scriptores eccles.*, t. III, p. 73 et 74. Cf. *Guid. Aret. microlog.*, cap. X (*ibid.*, p. 11, col. 1re). Ce rapprochement a frappé immédiatement le R. P. Lambillotte à qui je faisais part de l'observation qui fait l'objet de cet écrit.

(3) Page 73, col. 2, ligne 8.

(4) Page 74, col. 1re, ligne 10.

(5) Page 73, col. 2, ligne 14.

(6) *Ibid.*, ligne 17.

(7) Page 74, col. 1re, ligne 14.

(8) *Ibid.*, col. 2, ligne 10.

Ces passages sont très-clairs. Dans le chant grégorien comme dans le genre diatonique ditonié de Ptolémée, et, en remontant plus haut, dans le diatonique de Platon et de Pythagore, il n'y a que des tons majeurs; le *limma*, excès de la quarte sur deux tons entiers, étant moindre qu'un demi-ton, Marchetto partage le ton en cinq parties nommées *diésis*, dont deux sont données au limma et *trois* à l'apotome restant. (Ce dernier intervalle n'est pas employé dans le plain-chant parce qu'il ne se trouve qu'entre le *si bémol* et le *si naturel*, deux notes dont la succession immédiate est interdite.) Mais évaluer le limma à deux cinquièmes de ton seulement, c'est lui attribuer une valeur trop faible : car en prenant le soixantième d'octave ou comma décimal pour unité (1), on a pour la valeur du ton majeur ou grégorien, 10,1955, dont les deux cinquièmes donnent seulement 4,0782, tandis que le limma vaut réellement (*ibidem*) 4,5112; différence en moins, 0,433, c'est-à-dire près d'un demi-comma.

Dans le tempérament égal qui est aujourd'hui généralement admis, même pour le plainchant quand il est harmonisé, le limma devenant un demi-ton exact, le diésis de Marchetto devient par là même un quart de ton. Au surplus, la différence entre la moitié du limma et le quart de ton moyen est entièrement insensible dans la mélodie, puisque dans la même hypothèse que ci-dessus, on a pour la moitié du limma, le nombre 2,2556, qui ne diffère de 2,5, c'est-à-dire du quart de ton moyen, que de 0,2444, ou moins d'un quart du même comma. On peut donc sans erreur appréciable considérer comme de véritables quarts de ton les diésis définis par Marchetto de Padoue, et très-certainement indiqués par les épisèmes du manuscrit de Montpellier. Ainsi, loin de considérer le quart de ton comme un intervalle trop petit pour être jugé admissible dans le chant grégorien, il faudrait même, dans ce chant rigoureusement exécuté, diminuer encore cet intervalle d'une petite quantité s'il était possible.

Voyons maintenant le rôle que ces degrés d'intonation jouent dans la mélodie, et la manière dont ils y sont traités. A cet égard, on peut réduire leur emploi à cinq ou six modes principaux.

1° Dans le premier mode ou le plus simple, la note diésée ou représentée par l'épisème, soit simple, soit redoublée, est précédée

(1) Voy. ma *Table de logarithmes acoustiques*, dans les *Notices et Extraits des manuscrits* (t. XVI, II[e] partie, p. 400).

et suivie de la note *tonale* (1) correspondante, c'est-à-dire de la note supérieure, *ut*, *fa*, ou *si b* : comme dans le mot

fgf-| *fff ded* (p. 138, fol. 17, r°, lig. 6 du ms. original),
me- us

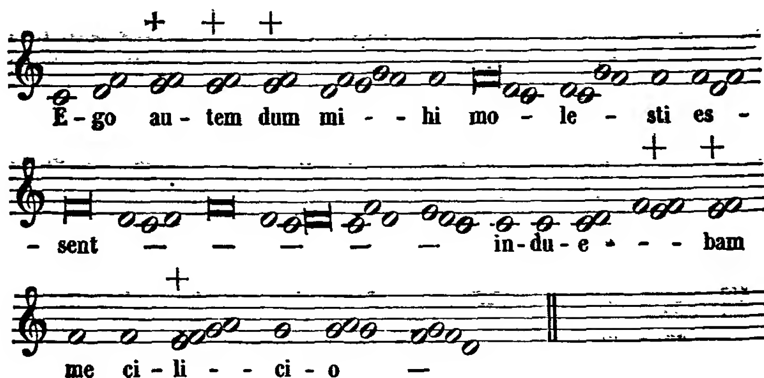
ou dans le mot

klmn ⌋ ⌋*non* (p. 152, fol. 24, r°, lig. 4 en mont.),
no- mi- ni

ce qu'il faut traduire de la manière suivante, en désignant l'élévation d'un quart de ton par le signe + placé au-dessus de la note ainsi diésée :



ou encore dans ce répons (2) (p. 278, fol. 84 r°, lig. 2) :



ce mode est le plus fréquent.

2° Dans le second mode, le plus fréquent après le premier, la note diésée est précédée ou suivie de la note tonale, et suivie ou précé-

(1) Cet emploi du quart de ton suivant les divers modes indiqués, semble bien accuser le rôle d'une note sensible ; et l'on croirait volontiers voir poindre ici un pressentiment de la tonalité moderne.

(2) Dans ce qui suit, je ne donnerai plus que la traduction en notation moderne, attendu qu'avec celle-ci, on peut sans aucune peine reproduire la notation alphabétique.

dée de la note inférieure, c'est-à-dire qu'elle se trouve réellement placée de manière à partager le demi-ton en deux parties.

Exemple en montant :

ter - - - ra (page 349, fol. 118 r°, l. d.).

Exemple en descendant :

ex - au - di - vit (page 362, fol. 124 r°, l. 2).

Ce second mode mérite surtout attention, par la raison que, si le premier seul était employé, on pourrait supposer que la distance de la note diésée à la note tonale ne diffère du demi-ton que d'une quantité dont on peut se dispenser de tenir compte; mais dans le cas actuel, comme l'intervalle du *mi* au *fa* ou du *si* à l'*ut* est exactement égal au limma ou au demi-ton enharmonique, si l'on prétendait que l'un des deux intervalles partiels est plus grand que la moitié du limma, il s'ensuivrait que *l'autre serait plus petit* de la même quantité, *ce qui est impossible*, puisque, suivant Marchetto de Padoue, *le diésis est le plus petit intervalle chantable.*

3° Vient ensuite le cas où la note diésée se trouve entre la note tonale supérieure et la tierce mineure inférieure à celle-ci. Exemple en montant, sur les syllabes *do lo*,

do - lo - si (page 360, fol. 123 r°, l. 6);

en descendant, sur les syllabes finales des deux mots *misericordia mea* (page 335, fol. 111 r°, l. 7) :

mi - se - ri - cor - - - di - a me - a cum

i - - - pso

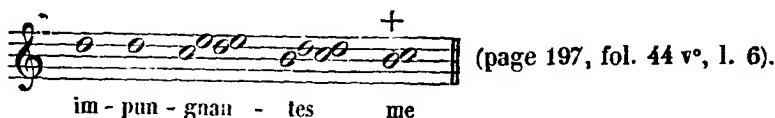
4° La note diésée se trouve entre la note tonale et la seconde supérieure à celle-ci.

Exemple en montant :



(page 187, fol. 39 v°, l. 4).

Exemple en descendant :



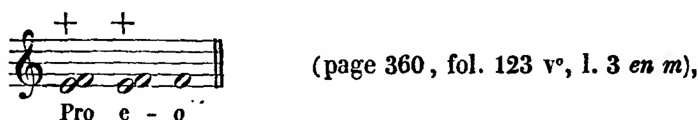
(page 197, fol. 44 v°, l. 6).

5° La note diésée est précédée et suivie de la même note non diésée, comme dans cet exemple, sur la syllabe *go* :



(p. 205, fol. 48, v°, l. 4 *en m*).

6° Enfin la note diésée peut se trouver au commencement du chant, suivie de la note tonale, comme dans



(page 360, fol. 123 v°, l. 3 *en m*),

ou dans ce verset, qui contient un autre exemple du premier mode d'emploi de la note diésée, sur la dernière syllabe du mot *peccatoris* et les deuxième et troisième syllabes du mot *dolosi*, comme on l'a vu plus haut.



quia os peccatoris dolosi super me apertum est.

(Page 360, fol. 123 r°, l. 4.)

Ce sixième cas peut être considéré comme rentrant dans le premier.

Je passe sous silence un cas apparent où la note diésée se trouverait comprise entre la même note non diésée et le degré inférieur, comme il semblerait que cela eût lieu à la première syllabe du mot *utinam* (p. 203, fol. 47, v°, l. 3 *en m*). Le podatus qui surmonte cette syllabe indique une erreur commise par le copiste qui a dû écrire un *h* au lieu d'un *k*. D'où il résulte que ce passage, rentrant dans le second cas, doit être lu ainsi :

Tu mandasti

mandata tua custodire ni - mis: u - ti - nam di - ri - gan-tur

Cet exemple montre, pour le dire en passant, comment les neumes peuvent servir à contrôler la notation alphabétique, bien qu'ils soient *insuffisants pour la reproduire*, par la raison que j'ai donnée en commençant.

Cette insuffisance des neumes, que j'ai soutenue il y a longtemps déjà, acquiert un nouveau degré d'évidence aujourd'hui qu'il s'agirait d'établir comment la notation neumatique distingue, non-seulement la tierce, la quarte, le ton et le demi-ton, mais encore le quart de ton. Aussi chercherait-on bien vainement à reconnaître l'indication de ce dernier intervalle dans la notation neumatique placée au-dessus de la notation alphabétique. C'est un détail auquel la portée même ne suffit pas : à plus forte raison est-il impossible d'y arriver avec des neumes, à moins de leur supposer des dimensions gigantesques, calculées graphiquement avec la précision d'une carte marine, et sous la condition de les lire à l'aide d'une échelle micrométrique. Des manuscrits exécutés avec cette perfection ont-ils existé? en existe-t-il encore? Si l'on ne peut en indiquer un seul, mes conclusions subsistent pour les manuscrits aujourd'hui connus; quant aux manuscrits *possibles*, je ne nie point la supériorité de la théorie opposée (1) : c'est une superbe utopie que je

(1) Dans mon *Examen de l'Histoire de l'harmonie au moyen âge* par M. De Coussemaker, j'avais demandé au savant auteur de l'*Essai sur les neumes* où il avait pris la clef de la phrase musicale qu'il traduit à la page 12 de cet écrit. Je n'aurai pas la cruauté de lui demander aujourd'hui pourquoi, dans son article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. V, Ire livr., p. 90), il n'a pas répondu à ma question. Je ne puis toutefois me dispenser de faire remarquer au lecteur, qu'elle a bien son importance, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de tirer des mêmes neumes, supposés correctement écrits et correctement lus, au lieu d'un chant du

proposerais volontiers pour base d'une réforme de l'écriture actuelle....

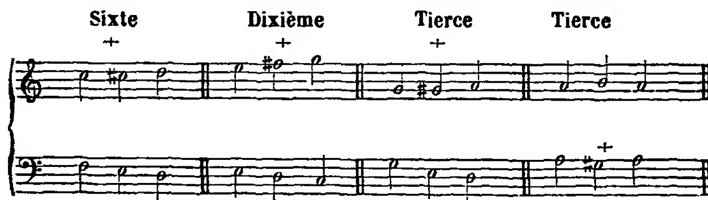
Il faudrait maintenant faire voir par des exemples pris dans le manuscrit de Montpellier, toute la richesse d'expression que le chant, le récitatif, ou la déclamation, comme on voudra l'appeler, emprunte à ces intervalles maintenant inusités. Le peu d'exemples que nous avons cités ne peut que la laisser entrevoir à peine; mais les développements qu'exigerait l'importance de la question nous entraîneraient beaucoup trop loin. Pour la traiter convenablement et d'une manière fructueuse, il faudrait pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs le manuscrit entier, ou du moins la notation alphabétique. Nous faisons des vœux ardents pour que la publication en soit faite prochainement: car nulle restauration du chant grégorien ne nous paraît pouvoir être sérieusement tentée, tant que l'on n'aura pas étudié à fond le précieux document dont il s'agit. En attendant, et toute réserve faite en faveur des droits de l'art moderne, nous ne pouvons que répéter au sujet de l'antiphonaire de Montpellier, ce que notre savant ami, M. De Coussemaker, dit si bien (p. 124 de son bel ouvrage), au sujet du traité de Jérôme de Moravie : « Quand il sera connu dans toute son étendue, alors seulement on pourra avoir une idée des immenses ressources d'exécution dont le plainchant disposait au moyen âge pour émouvoir ses auditeurs et faire pénétrer dans leur cœur les sentiments les plus nobles et les plus élevés. — Quand on se transporte un instant par l'idée au temps où tout cela existait dans tout son éclat, l'imagination reste éblouie du degré de grandeur, de noblesse et de sublime auquel avait atteint cet art véritablement divin. »

P. S. — Il n'y a point de traces du demi-ton chromatique dans le manuscrit de Montpellier, parce qu'en général cet intervalle est exclu du plainchant, plus sévèrement encore s'il est possible, que

cinquième mode par exemple, un chant du premier mode, ou du quatrième, ou de tout autre. Une dernière observation : elle est relative au *pressus*. De ce que dans le manuscrit de Montpellier on le trouve appliqué *une fois* seulement *sur trente*, à d'autres notes qu'à l'*ut* et au *fa*, ce n'est pas là une raison pour taxer le manuscrit d'erreur en ce trentième endroit : d'abord, l'erreur sur un *pressus* est d'autant plus improbable que la lettre étant répétée deux, trois et jusqu'à huit ou neuf fois, le copiste aurait tout le temps de se reconnaître. En second lieu, admettant l'erreur, on doit examiner alors si la contexture du chant exige ou permet une correction, et en quoi cette correction consisterait. L'auteur aurait pu, je veux dire qu'il aurait dû montrer, au moins sur un des exemples que j'ai cités, la nécessité et la manière d'exécuter cette opération.

le demi-ton diatonique ; quant à la musique mesurée, voici en deux mots la doctrine de Marchetto de Padoue :

« Le demi-ton chromatique se fait, dit-il (p. 74), lorsque l'on partage le ton en deux parties dans la vue de *colorer* quelque dissonance, c'est-à-dire la *tierce*, la *sixte*, la *dixième*, dans son mouvement vers une consonance : car la première partie du ton ainsi divisé, lorsque cela se fait en montant, est la plus grande et se nomme *chroma* (1), et la partie restante se nomme *diésis*. »



« En descendant, continue l'auteur (p. 75), ce partage du ton est moins approprié aux dissonances qui tendent vers les consonances ; et alors il doit se faire *avec une couleur fictive*, *cum colore fictitio*, de telle manière que celui qui l'exécute, *feigne* dans la première descente qui est d'un diésis, comme s'il voulait ensuite retourner en haut ; ensuite il descendra d'un chroma, d'où s'ensuivra la consonance, quoique d'une manière moins naturelle et moins appropriée. »



A. J. H. VINCENT, membre de l'Institut.

(1) On se rappelle (voy. plus haut, p. 365) que cet intervalle est évalué par l'auteur à quatre diésis ou quatre cinquièmes de ton, mais qu'en réalité il est beaucoup plus près de trois quarts de ton.

L'élévation accidentelle de quelque note du chant, dont il est ici question, est ce que Guy d'Arezzo (*l. cit.*) nomme *subductio*.

ANCIENNES HABITATIONS LACUSTRES

EN SUISSE.

« Un nouveau genre de constructions antiques vient d'être observé dans la région des *blancs fonds* de plusieurs lacs de la Suisse. On avait déjà remarqué, depuis longtemps, qu'il se trouvait en divers lieux des antiquités gisant sur la vase des lacs. A la fin du siècle passé, des pointes de lances et des épées en bronze avaient été tirées du lac Luissel, près de Bex. Il y a une vingtaine d'années qu'on sortit du lac d'Yverdun deux épées pareilles. Plus récemment, M. Muller, de Nidau, avait découvert dans le lac de Bienne des pièces intéressantes, et divers objets avaient été pêchés dans celui de Zurich, lorsqu'est survenue, sur la fin de l'hiver dernier, la découverte importante de Meilen, dont il a déjà été fait mention dans plusieurs journaux. La baisse extraordinaire des eaux ayant permis de gagner du terrain sur le lac de Zurich, on trouva, à la suite des travaux entrepris à Meilen, des pieux plantés dans la vase, des foyers ou dalles calcinés par le feu, des charbons, des ossements d'animaux divers, de nombreux fragments de poterie, ainsi que des armes et instruments en pierre, en un mot, tout ce qui était propre à caractériser d'anciennes habitations. Pendant que M. le docteur Keller s'occupait de ces recherches, M. Muller observait sur les bords du lac de Bienne les mêmes traces de constructions recouvertes de quelques pieds d'eau, et pêchait de nombreux vases et instruments qui ne tarderont pas à être publiés avec la découverte de Meilen dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich*.

« A la suite des communications qui me furent faites, je recherchai avec mon ami, M. Morlot, si d'autres lacs ne conservaient pas les mêmes débris. Nous n'avons pas tardé à constater, sur des points nombreux, la reproduction de faits identiques, et il suffira, pour donner une idée de ce genre de constructions, de décrire en quelques mots les restes que nous avons examinés près de Morges sur le lac Léman.

« A environ cinq cents pieds du bord, on voit, lorsque les eaux sont transparentes, de nombreux restes de pilotis disposés parallèlement au rivage, sur un espace long de deux à trois cents pas, et large d'une vingtaine. Ces pieux, en chêne, faisant saillie d'à peu

près un pied au-dessus de la vase, sont recouverts de dix à douze pieds d'eau, et l'emplacement qu'ils occupent est parsemé de cailloux, de pièces de bois taillées et de débris divers. Nous avons pêché sur ce point des anneaux et des hachettes en bronze, connues sous le nom de *haches gauloises*, des pierres qui ont servi à broyer des ossements d'animaux, des charbons et d'innombrables fragments de poterie grossière, dont plusieurs ont appartenu à des vases qui ne mesuraient pas moins de deux à trois pieds de diamètre.

« La conservation de ces antiquités, leur position constante auprès des pieux, et la cassure toujours anguleuse des fragments de poterie, mêlés le plus souvent à des pierres, sont des indices assez positifs que les vagues n'ont jamais roulé ni déplacé ces divers objets. Il en résulte que les habitations dont nous trouvons les restes ne peuvent avoir été construites sur une ancienne rive où l'action des vagues aurait nécessairement laissé des traces, et que le niveau des eaux ne doit pas avoir subi de changement bien sensible. depuis l'époque de ces constructions. On voit d'autre part que les plus grandes tempêtes sur le Léman n'excitent qu'une agitation très-superficielle qui ne se fait pas même sentir à quelques pieds de profondeur. Enfin, il est à remarquer combien les *blancs fonds* des lacs sont immuables en dehors des dépôts d'alluvions torrentiels, puisque des objets antérieurs à la domination romaine en Helvétie se retrouvent encore à la surface de la vase sur laquelle ils gisent depuis au moins deux mille ans.

L'intérêt de ces découvertes ne consiste pas tant dans les antiquités recueillies, que dans la révélation d'un genre de vie et d'habitations qui n'avait pas encore été observé chez les anciennes populations de l'Europe, mais qui rappelle des usages pareils, propres à quelques tribus sauvages de nos jours. En Helvétie, de même que chez les Papous, de nombreuses habitations s'élevaient donc sur pilotis au-dessus de la surface des lacs et à quelques centaines de pas des rives, de manière à être à l'abri des bêtes fauves et des invasions de l'intérieur des terres. C'est sans doute un des canots employés à cette époque reculée que des pêcheurs ont retiré, en 1817, du milieu des pilotis de Morges; il consistait en un tronc de chêne taillé comme une pirogue, mais il n'a pas tardé à être détruit par incurie, étant resté exposé aux intempéries de l'air.

FRÉD. TROYON.

Bel-Air, près Lausanne, le 1er août 1854.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 18 août dernier. On a entendu l'annonce, par M. le Président, des prix décernés et des sujets de prix proposés ; la notice historique sur MM. Burnouf père et fils, par M. Naudet, secrétaire perpétuel ; le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1854, par M. Berger de Xivrey. M. Guigniaut devait lire un rapport au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette École pendant les années 1853-1854, mais l'heure avancée n'a pas permis que cette lecture pût avoir lieu. Nous résumons en quelques mots ce rapport, qui nous a été communiqué en épreuve, et que plusieurs journaux ont reproduit en totalité.

Le rapport de M. Guigniaut a été, cette année, particulièrement consacré à l'examen des travaux de deux jeunes professeurs, MM. Reynald et Le Barbier. Le premier s'était chargé d'explorer Salamine et les îlots si célèbres de son golfe fameux, tandis que M. Le Barbier, marchant sur les traces de l'un de ses prédécesseurs, avait continué les recherches de M. Victor Guérin dans l'île de Patmos, et surtout dans la bibliothèque du monastère de Saint-Jean. La commission, après avoir examiné attentivement les rapports des deux archéologues, exprime le regret que les trois mémoires envoyés par M. Reynald ne répondent point entièrement aux questions qu'elle avait proposées sur l'exploration de Salamine et des îlots de son golfe. Les travaux de M. Le Barbier avaient au contraire le mérite de remplir le cadre tracé par la commission. M. Guigniaut a donné, dans son rapport, de curieux détails sur les principales pièces que M. Le Barbier a découvertes et copiées, et se félicite de voir le jeune paléographe continuer ses recherches à Constantinople. La mission de M. Le Barbier ne manquera pas d'être fructueuse ; admis à visiter les dépôts d'archives de Constantinople et ceux de la chancellerie ottomane, il trouvera, certainement, de nombreuses pièces qui le mettront à même de donner, à son retour, une histoire authentique des couvents de la Grèce.

En effet, Constantinople renferme de nombreux dépôts d'archi-

ves, et surtout de riches bibliothèques ; malheureusement, ces bibliothèques et ces archives appartiennent en grande partie à des particuliers qui ignorent le prix de leurs trésors. Si M. Le Barbier pouvait pénétrer dans certaines maisons turques de vieille souche, où se sont succédé plusieurs générations, il serait étonné de trouver intacts des manuscrits et des dépôts d'archives conservés avec un religieux respect depuis la conquête de 1453. S'il pouvait encore visiter Brousse, il trouverait plusieurs bibliothèques remarquables appartenant à de riches effendis, qui conservent au milieu d'une quantité prodigieuse d'ouvrages arabes, persans et turcs, des manuscrits grecs et des chartes provenant d'anciens monastères byzantins. Nous signalons le fait à M. Le Barbier et à ceux qui marcheront plus tard sur ses traces ; ils trouveront à Constantinople et à Brousse une véritable mine, dont l'exploration sera d'autant plus facile, que notre influence en Orient tendra de plus en plus à s'accroître.

Le savant rapporteur de la commission de l'École d'Athènes, qui en est aussi le protecteur officieux, et dont les loisirs sont consacrés au développement de cette institution savante, de cette pépinière d'archéologues et d'érudits, accueillera, nous en sommes persuadé, la pensée qui nous a guidé en écrivant ces lignes. Le moment est favorable pour de semblables recherches ; le laisser échapper pourrait peut-être donner lieu plus tard à des regrets.

— Le territoire de Tipasa, l'un des postes les plus importants de la domination romaine, est le plus riche de l'Algérie en monuments antiques, dont l'un de nos collaborateurs, M. L. Leclerc, a donné une intéressante description topographique et archéologique, accompagnée de dessins (voy. *Revue archéol.*, VII[e] année, p. 553 et pl. 151), vient d'être concédé par un décret impérial du 12 août dernier, à M. Demonchy, en vue de la création d'un centre de population, qui deviendra certainement par sa magnifique et avantageuse position au bord de la mer, l'une des plus considérable de l'Algérie. Tipasa est le port naturel du bassin du Chéliff, de Milianah et de toute la partie occidentale de la plaine de la Mitidja, où les colonies agricoles de Marengo, Bourkika, Ameur-el-Aïn, El-Afroun, forment le point de départ d'un réseau compacte de colonisation.

— Diverses sociétés savantes du royaume de Belgique viennent tout récemment de s'associer comme membre honoraire et étran-

ger, notre collaborateur M. le baron Chaudruc de Crazannes. Ce sont l'Académie de philologie et d'histoire d'Anvers, la Société historique et littéraire de Tournai, des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et de la numismatique belge.

Notre collaborateur M. Doublet de Boisthibault vient d'être nommé membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie. Ces témoignages d'estime et de distinction en faveur de nos collaborateurs nous sont d'autant plus agréables qu'ils sont accordés par des Sociétés se distinguant par des travaux sérieux et utiles.

— Les travaux de réparation qu'on exécute à la cathédrale d'Angoulême ont fait découvrir les sépultures de l'évêque Grimoard, qui administra ce siége à la fin du Xe siècle, et du chanoine Itier d'Archambaud, qui consacra une partie de sa fortnne à la reconstruction de la cathédrale et du cloître du XIIe siècle. Grimoard, qui avait d'abord été enseveli dans la cathédrale, auprès de l'autel, fut exhumé lorsqu'on construisit la nouvelle église, en 1120, et transféré sous une arcade du cloître. La dépouille mortelle du chanoine Itier d'Archambaud fut déposée auprès de l'évêque Grimoard. C'est en pratiquant des fouilles aux environs de la cathédrale qu'on a retrouvé des restes de l'ancien cloître et reconnu, à des indices certains, les deux arcades sous lesquelles furent inhumés ces deux personnages.

— La mort vient de frapper deux de nos collaborateurs, MM. le général Carbuccia et Adolphe Duchalais. Le premier, qui avait été nommé il y a peu de temps correspondant de l'Institut, à cause de ses travaux en Algérie, a succombé à Gallipoli. Le second, M. A. Duchalais, était avantageusement connu du monde savant par d'excellents mémoires sur les monuments anciens et du moyen âge, et particulièrement sur la numismatique. Cette perte est d'autant plus regrettable, que ces deux savants, jeunes encore, auraient pu doter l'archéologie et la numismatique de nombreux et utiles travaux.

———

BIBLIOGRAPHIE.

Inscriptions grecques, romaines, byzantines et arméniennes de la Cilicie; par Victor Langlois et Louis Delâtre; in-4°, avec planche, iv-60 pages. — A. Leleux, éditeur, Paris, 1854.

On sait que M. V. Langlois a été chargé par le Gouvernement d'une mission scientifique dans la Petite-Arménie, et que cette exploration a été exécutée pendant les années 1852-1853. M. Langlois était surtout et presque uniquement connu du monde savant par ses travaux de numismatique, tels que sa participation à l'édition si richement commentée des *Lettres du baron Marchant*, la *Numismatique de la Géorgie*, la *Numismatique des Nômes d'Égypte* et celle de l'*Arménie*. De tels précédents devaient faire craindre que le jeune et savant voyageur ne se laissât entraîner trop exclusivement à la recherche des monnaies antiques ou du moyen âge spécialement relatives à la contrée qu'il visitait; heureusement, il n'en a pas été ainsi. M. V. Langlois, tout en faisant, dans ses courses, une ample moisson numismatique, n'a pas négligé les autres branches de l'archéologie. On lui doit, en effet, cette curieuse collection de terres cuites qu'on peut voir maintenant au musée du Louvre, dans la galerie Charles X; de plus, il a déjà extrait de ses notes des détails intéressants, des renseignements neufs, des aperçus originaux sur les monuments, les mœurs et l'histoire de l'Arménie; enfin, et c'est le point qui fait l'objet du présent article, M. V. Langlois a recueilli, en bravant mille fatigues, et parfois de sérieux dangers, toutes les inscriptions grecques, romaines, byzantines et arméniennes de la Cilicie.

Avant même d'examiner si ce travail ne laisse pas quelque chose à désirer dans la manière dont il a été préparé et exécuté, et quelque doive être le résultat de cet examen, nous pensons qu'il est juste de savoir un très-grand gré à M. Langlois d'avoir accompli un semblable labeur. L'épigraphie de la Cilicie avait été fort négligée par les voyageurs qui ont précédé M. Langlois, car Boeckh, qui a réuni dans son *Corpus inscriptionum græcarum* tout ce qui a été donné, sur cette matière, dans les différents ouvrages y relatifs, ne signale dans son livre qu'un nombre très-restreint d'inscriptions ciliciennes; son supplément ne contient aussi que très-peu de textes

empruntés aux travaux de Bailie (*Fascicul. inscrip. græc.*, etc.) et de Barth (*Rhenische Museum*). Or, bien que M. Langlois, spécialement chargé de visiter la contrée formant le royaume d'Arménie, lequel ne s'étendait pas, à l'ouest, au delà de Séleucie (aujourd'hui Selefké), ait dû se renfermer exclusivement dans les limites imposées à son exploration, et négliger de publier de nouveau les inscriptions des villes de la Cilicie Trachée, cependant, son ouvrage contient un total de 182 inscriptions, dont 140 étaient inédites. Une seule, parmi les inscriptions arméniennes, était connue; nous voulons parler de celle trouvée à Selefké, sur la porte du château, par l'amiral Beaufort, qui avait dû reproduire ce texte sans le comprendre lui-même et d'une manière inintelligible pour les autres. Parmi les inscriptions antiques, celles de Mopsueste (Missis), celles de Mallus (Karadasch), et la grande inscription de Tarsous (nº 46) sont, sans contredit, les plus importants de tous les monuments épigraphiques qu'on doit personnellement à M. Langlois.

L'auteur ne s'est pas contenté de donner dans son livre le texte des inscriptions qu'il a recueillies : son ouvrage nous en offre en outre la restitution et la traduction. Ce travail, hardi et délicat, est dû à la collaboration de MM. V. Langlois et L. Delâtre. Ce dernier s'est chargé de la tâche difficile de restituer et traduire les inscriptions antiques, et M. Langlois s'est réservé la traduction et le commentaire des textes arméniens. Le déchiffrement et la restitution des inscriptions constituent assurément l'une des branches les plus ardues de l'archéologie. L'épigraphie demande des études particulières, longues et pénibles, capables d'absorber à elles seules la vie et les efforts d'un savant ; et il n'y a guère que les hommes spéciaux qui puissent surmonter certaines difficultés et se mettre à l'abri de différentes erreurs. Il était donc impossible que des fautes ne se glissassent pas dans un pareil travail, quels que fussent l'intelligence et le savoir de M. Louis Delâtre et de son collaborateur; aussi en pourra-t-on relever un assez bon nombre dans cet ouvrage. Fautes de texte, erreurs dans la ponctuation, méprises dans la traduction ; quelques-unes, il est vrai, ne sont que des *lapsus* à faire disparaître lors d'une seconde édition ; nous ne pouvons avoir nous-mêmes, ici surtout, dans un simple et rapide article bibliographique, la prétention de les signaler toutes, de plus compétents pourront le faire ailleurs, à l'occasion ; nous ne nous proposons que de recommander au public une œuvre qui mérite, en tout cas, son attention. Il nous sera cependant permis de citer, pour exemple, l'erreur relative à l'inscription de Soli ou Pompéiopolis (nº 83). Voici

in extenso le texte primitif, la restitution et la traduction suivant MM. Langlois et Delâtre :

ΕΠΙΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΤΟΥ	Ἐπὶ Ἀλεξάνδρου τοῦ [δεῖνος],
ΤΟΥΔΙΣΑΡΧΟΝΤΟΣ	τοῦ δὶς ἄρχοντος,
ΟΥΠΗΡΕΤΗΣΚΑΙΓΡΑΜΜΑ	ὁ ὑπηρέτης καὶ γραμμα-
ΤΕΥΣΚΑΙΔΙΣΑΡΧΩΝΥΠΕΡΣΩ	τεύς, καὶ δὶς ἄρχων ὑπὲρ σω-
ΤΗΡΙΑΣΤΟΥΟΙΚΟΥΑΥΤΟΥΘΥ..ΜΕ	τηρίας τοῦ οἴκου αὐτοῦ, θυ[ό]με-
ΝΟΣΕΠΟΙΗΣΕΤΟΝΘΡΟΝΟΝ...	νος ἐποίησε τὸν θρόνον [σὺν]
ΤΩΚΟΦΙΝΩΚΑΙΤΑΙΣΑΝΑΒΑΘΡΑΙ..	τῷ κοφίνῳ καὶ ταῖς ἀναβάθραι[ς]
ΤΑΙΣ... ΘΑΚΑΙΣΜΟΙ... ΕΚΤΩΝ[Ι]ΔΙΩΝ	ταῖς τε θάκαις μό[νος] ἐκ τῶν ἰδίων.

« *Sous Alexandre, fils d'un tel, archonte pour la deuxième fois, l'appariteur et secrétaire, ayant été deux fois archonte, a fait faire seul, à ses frais, pour le salut de sa famille, ce siége, avec la tribune, les degrés et les......*

Il est clair qu'on s'est trompé ici, tout à la fois, dans la restitution et dans la traduction. Trois virgules manquent : l'une après le mot ἄρχων, l'autre après θυόμενος, tandis qu'une troisième devrait suivre θάκαις; en revanche, il faut supprimer celle qui se trouve placée avant le mot θυόμενος. Cette rectification matérielle une fois faite, et en prenant bien soin de tenir compte du dernier mot grec que nous venons de citer, il est évident qu'il faut traduire ainsi : « l'appariteur et secrétaire, deux fois archonte, *offrant un sacrifice* pour le salut de sa famille, a fait faire ce siége, etc., exclusivement à ses frais. » Et on évite alors la leçon incomplète, et tout au moins singulière des auteurs du recueil, qui font dire à l'inscription que le personnage dont il s'agit a fait faire un siége, des degrés, etc., *pour le salut de sa famille.*

On pourrait aussi demander compte à M. Langlois, relativement aux inscriptions arméniennes, de traductions telles que les suivantes : « *Ceci est* UNE MÉMOIRE d'*Ochin*, etc.... (n° 34). QUE CEUX QUI *s'y réfugieront ou qui le regarderont avec des yeux corporels*, DIEU LEUR FASSE LA GRACE D'ÊTRE *les héritiers du paradis d'Éden.* » Est-ce bien là traduire *en français?*

Nous aurions enfin trouvé plus complet et plus intéressant encore cet ouvrage, qui contient les inscriptions arméniennes du moyen âge, si M. Langlois y eût joint les inscriptions turques et arabes. Je sais que quelques personnes trouveront peut-être déjà quelque peu profane ce mélange des inscriptions arméniennes avec les in-

scriptions antiques; mais nous ne partageons pas ces préjugés tant soit peu surannés, et nous ne voyons pas de quels motifs raisonnables on peut appuyer une semblable exclusion. Il eût appartenu à M. Langlois, assisté de la collaboration d'un homme doué d'une critique à la fois si juste et si hardie que celle de M. Delâtre, de se mettre au-dessus de ces pédantesques vieilleries.

Plusieurs des inscriptions contenues dans ce volume n'ont qu'un médiocre intérêt, ou se trouvent dans un tel état de dégradation qu'elles ne présentent aucun sens; néanmoins on a bien fait de les recueillir avec les autres. En pareille matière il faut être le plus complet possible et le moindre fragment d'épigraphie antique doit être préservé de la destruction, car, un jour, il peut arriver qu'une nouvelle trouvaille, une circonstance imprévue quelconque, restitue tout à coup au débris informe la valeur qui lui manque aujourd'hui. Au surplus, si quelques-uns des textes transcrits dans l'ouvrage de M. Langlois paraissent sans importance, on en trouve d'autres qui en ont une très-réelle. Nous citerons notamment la grande et belle inscription de Mopsueste (n° 3) trouvée dans le champ des morts arméniens, sur une énorme pierre, que M. Langlois a tenté de transporter en France, mais qui, malheureusement, est tombée dans le Pyrame pendant la traversée de ce fleuve. Notre voyageur a été plus heureux pour quatre autres monuments que nous avons vus dans la cour du ministère de l'instruction publique. Deux de ces blocs de marbre noir, conservés aujourd'hui au musée du Louvre, sont les piédestaux des statues d'Hermocrate et d'Amphiloque. La première commence ainsi : « Ὁ δῆμος ὁ Ἀντιοχέων Ἑρμοκράτην.... » Le peuple d'Antioche à Hermocrate. — La seconde porte de même « Ἀντιοχέων ὁ Δῆμος Ἀμφίλοχον.... » Le peuple d'*Antioche* à Amphiloque. — Comme le font observer les auteurs, ces deux inscriptions trouvées au milieu des ruines de Mallus prouvent que cette ville porta le nom d'Antioche sous les Séleucides. « On connaissait déjà, ajoutent-ils, le nom d'Antioche comme ville *incertaine* de la Cilicie, mais on n'était pas, jusqu'à présent, parvenu à retrouver sa position. »

A propos de tous ces noms de villes, de fleuves, etc., donnés par ces inscriptions, nous nous hasarderons à présenter une observation que la lecture du recueil de M. Langlois nous a incidemment suggérée.

Tout semble indiquer que la Cilicie devait être complétement déserte quand les Grecs vinrent y fonder des colonies. En effet, il n'y a pas un des noms géographiques de ce pays qui ne soit de forma-

tion hellénique, d'où on peut conclure que la Cilicie est aussi grecque que l'Argolide et l'Attique elles-mêmes. Si la Cilicie avait été peuplée avant l'arrivée des Hellènes, les nouveaux habitants eussent très-certainement conservé quelques-unes des dénominations géographiques anciennes, comme firent les Romains dans les Gaules. Les Romains se bornèrent, en effet, à latiniser les noms celtiques des villes, des rivières, etc.; par exemple : Rhodanus (de *rhedan*, currens), Sauconna, Saogonna (de *soghan*, placidus), Lutetia (de *loth*, *loithe*, palus, cœnum), Arduenna (de *arddu*, altitudo?), Cebennæ, Gebennæ (de *kefyn*, tergum), Nantuates (de *nant*, vallis), Dunum (de *dun*, castellum, elevatio), etc. (Cf. Zeuss., *Gramm. celt.*), noms que nous employons encore aujourd'hui, modifiés suivant le génie de notre propre langue. Les colons grecs procédèrent en Cilicie et dans toute l'Asie Mineure comme les Européens procèdent de nos jours en Amérique. Ils appliquèrent à des localités nouvelles des noms empruntés à la mère patrie : Αρσι-νόη, Κώρυκος, Σελίνοῦς, Ταρσός, Κελενδερη, Ταύρος, etc., sont des noms qu'on retrouve dans toutes les contrées occupées par la race grecque. D'autres nous paraissent appartenir exclusivement à la Cilicie. Tels sont μαλλός qui signifie *toison ;* σόλοι (d'où solécisme) *masse de fer;* enfin *Cilicie* lui-même, qui vient de χίλιξ, et qui nous a fourni *cilice*, parce que ces sortes de vêtements étaient faits de poils de chèvres importées de la Cilicie. Et on pourrait encore se demander, à ce sujet, s'il est d'ailleurs bien certain que l'Asie Mineure ait été peuplée après le Péloponèse, et s'il n'est pas plus probable que la race hellénique, descendue des hauts plateaux de l'Asie, se fixa d'abord en Cilicie, et, de là, passa en Grèce.

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, qu'on nous pardonnera d'avoir hasardées en passant, et pour revenir, en terminant cette notice, à l'ouvrage même de MM. V. Langlois et L. Delâtre, nous dirons que les épigraphistes spéciaux pourront y trouver matière à censure en plusieurs endroits; que M. Langlois n'a peut-être pas toujours su ou pu prendre, en relevant les textes sur les lieux, toutes les précautions désirables pour en conserver la teneur dans sa pureté et son intégrité. Qu'enfin certaines traductions pourront être contestées et modifiées. Mais, cette part faite à la critique, et par cela même qu'en débrouillant hardiment, les premiers, ce chaos, ils ont fourni un nouvel aliment et de nouveaux matériaux aux discussions archéologiques, à l'histoire et à la géographie, nous sommes d'avis, et le public partagera sans doute notre opinion, que les auteurs du premier recueil complet des Inscriptions de la Cilicie ont rendu un

service réel à la science, et acquis un nouveau titre sérieux à l'estime des hommes d'intelligence et d'érudition.

ADOLPHE BREULIER.

Lettres archéologiques sur le château de Lucheux, adressées à M. le duc de Luynes, par A. Labourt, maire de Doullens. Amiens, 1854, in-8. *Recherches sur l'origine des maladreries et léproseries*, par le même. Paris, Guillaumin et Cie, 1854, in-8.

Les mémoires historiques qui se rattachent au vieux château de Lucheux et à sa magnifique forêt ont été soigneusement étudiés par M. Labourt, et publiés dans le tome XIII des *Mémoires des antiquaires de Picardie*. L'auteur, après avoir compulsé tous les ouvrages où il était question de ce manoir et de la forêt, depuis l'époque où on les voit figurer pour la première fois dans les annales, raconte les différentes péripéties par lesquelles ce château a dû passer pour arriver jusqu'à nous. Aujourd'hui, les biens de Lucheux appartiennent à l'hôpital de Doullens, qui, après un long procès avec la commune de Lucheux, est parvenu à rentrer en possession de cette propriété. Si le travail de M. Labourt était purement archéologique, on devrait se féliciter d'avoir vu ce sujet traité par un homme qui était plus à même que tout autre, par ses fonctions administratives et par ses études favorites, d'entreprendre une monographie sur une pareille matière ; mais M. Labourt s'est laissé entraîner dans des discussions étymologiques, qui, il faut le dire, laissent beaucoup à désirer, parce qu'elles manquent de critique sérieuse. Nous ferons le même reproche à l'auteur touchant *les Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries*. On sait combien la question des léproseries est digne de l'intérêt des archéologues, combien il faudrait de recherches patientes dans les dépôts d'archives de nos départements pour refaire l'histoire à peu près complète de ces hôpitaux, qui, au moyen âge, existaient en si grand nombre et possédaient de si grands biens. Il est vrai que l'ouvrage de M. Labourt n'est qu'un aperçu général sur les léproseries, aperçu qui sert d'entrée en matière à l'historique de la maladrerie de Lucheux. Les recherches de M. Labourt sont certainement consciencieuses et ont dû coûter à son auteur des recherches très-laborieuses ; les citations qu'il fait indiquent un homme assez versé dans la littérature ancienne et dans le dédale des chroniques du moyen âge ; mais, répétons-le, M. Labourt a encore, dans cet ouvrage, donné dans le faux dans presque toutes les étymologies qu'il signale. Lorsqu'en faisant de la

science on est entraîné à poursuivre une idée qu'on croit raisonnable et sensée, on avance toujours vers une pente fatale qui est l'erreur ; quelques hommes de bonne foi et de savoir se sont quelquefois laissé guider dans cette voie désastreuse. M. Labourt est dans ce cas ; son système d'explication de certains mots par le moyen des langues celtiques, etc., etc., l'a amené à des résultats tellement singuliers, que je ne veux point en citer d'exemples, afin d'éviter de tomber moi-même dans ce qu'on pourrait appeler de la puérilité. Nous le disons à regret, M. Labourt, avec ses connaissances et sa patience, pourrait faire d'excellents et utiles travaux, mais il ne parviendra à ce but qu'en modifiant totalement sa manière de voir en fait d'étymologies. Toutefois, les deux ouvrages de M. Labourt pourront être consultés avec fruit et intéresseront les lecteurs qui s'occupent de rechercher les origines des léproseries du moyen âge. S. C.

Lettre de M. Chaudruc de Crazannes à M. Chalon, sur quelques poids du moyen âge à l'usage des villes du Languedoc et de la Guyenne. (Extrait de la *Revue numismatique belge*). Brochure in-8, 1853.

Sur la monnaie obsidionale de Tournai, dite de Surville (siége de 1709), par M. Chaudruc de Crazannes, in-8, Bruxelles, 1854.

Essai sur la métrologie attique et romaine, par M. Boudard, in-8, Paris, Leleux, 1854.

L'architecture du Ve au XVIe siècle et les arts qui en dépendent, par M. J. Gailhabaud, Paris, Gide et Baudry.

Les livraisons 110 à 115, qui viennent de paraître, renferment les planches suivantes : le porche septentrional de l'église cathédrale de Chartres. Chapelle ardente à Nonnburg. Candélabre pour le cierge pascal, à Vérone. Tympan d'une porte située au transsept de la cathédrale, à Reims (chromolithographie). Mosquée d'El-Gaouly, au Kaire. Horloge dans l'église cathédrale, à Reims. Salle du Middle temple, à Londres. Candélabre pour le cierge pascal dans l'église de Santa-Maria in Organo, à Vérone. Vantaux en bronze de la porte de l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle.

LETTRE A M. VICTOR LANGLOIS

SUR QUELQUES MONNAIES MUSULMANES

TROUVÉES PAR LUI EN CILICIE.

Monsieur et cher confrère,

L'intéressant et beau voyage que vous avez entrepris sous les auspices du gouvernement français pour explorer la petite Arménie, a été fécond en résultats précieux pour l'histoire de cette contrée; les travaux que vous aviez précédemment publiés sur la numismatique géorgienne et arménienne (1), avaient attiré l'attention du ministre sur les titres que vous possédiez à sa confiance pour une pareille mission, et la riche moisson qu'a produit ce voyage a dû répondre à son attente. Bien que votre attention se soit surtout dirigée vers l'étude et la recherche des monuments les plus anciens et les plus dignes d'être mis en lumière, vous n'avez rien négligé de ce qui pouvait contribuer à jeter du jour sur des époques plus récentes, et en particulier sur l'envahissement de l'Asie Mineure par les Turcomans. La chute du puissant empire des Selgioukides fit naître une foule de petites dynasties rivales qui s'en partagèrent les dépouilles, mais qui finirent toutes par devenir la proie des descendants d'Osman; l'histoire de la plupart d'entre elles est imparfaitement connue, et, chose remarquable, bien qu'elles aient joui de toutes les prérogatives de la souveraineté; que plusieurs d'entre elles se soient assez longtemps maintenues; que les noms même de leurs fondateurs soient encore conservés de nos jours aux provinces qu'ils s'étaient appropriées; nous ne possédons presqu'aucun monument monétaire qui puisse leur être attribué.

(1) Outre ces deux monographies, M. V. Langlois a publié, depuis son retour, plusieurs mémoires et notices relatifs à son voyage : *Rapport sur l'exploration archéologique de la petite Arménie*; — *Lettre sur quelques monnaies arméniennes*; — *Monnaies antiques de la Cilicie*, etc.; — *Recueil d'inscriptions découvertes en Cilicie.*, etc., etc.

Vous avez été frappé de cette singularité, l'espoir bien fondé de retrouver des monnaies de ces princes, et plus particulièrement de la dynastie de Caraman, vous a porté à recueillir avec soin toutes les pièces koufiques qui vous étaient offertes par les habitants; trouvées sur le sol de la Caramanie, il était à présumer que quelques-unes d'entre elles appartiendraient à cette contrée. Vous avez bien voulu enrichir ma collection du produit de vos recherches et me confier le soin d'en étudier le résultat. Notre principale attente n'a point été remplie; aucune monnaie certaine des princes turcomans de l'Asie Mineure ne s'est offerte à mon observation; mais indépendamment de quelques faits inédits sur lesquels je compte arrêter votre attention, il me paraît intéressant de donner un aperçu général de votre envoi, et de le faire précéder de quelques mots sur l'état actuel de nos connaissances, quant à la numismatique musulmane de ces contrées.

Sans entrer dans des détails étendus sur les principaux événements qui préparèrent et suivirent la chute des selgioukides, détails sur lesquels on peut consulter quelques ouvrages facilement abordables, tels que l'*Histoire des Huns*, de Deguignes, et surtout l'*Histoire de l'empire ottoman*, par Hammer, je me bornerai à rappeler ici les noms des principaux princes qui se partagèrent l'Asie Mineure, noms qu'ils transmirent presque tous aux provinces sur lesquelles ils ont régné (1).

Un fils de Masoud le selgioukide, nommé *Ghazy Tcheleby*, s'établit à Sinope et à Kastamouni, où il parvint à se maintenir assez longtemps indépendant, tandis qu'une autre partie de la même contrée tombait au pouvoir des deux fils d'*Isfendiar* et d'*Aïdin*; à la même époque, et avant l'entière disparition des selgioukides, trois ou quatre chefs turcomans s'étaient déjà emparés de quelques provinces; *Othman* dominait sur la Galatie et la Bythinie; *Menteschè* sur la Carie; *Caraman* sur la Lykaonie, d'abord à Larenda, puis plus tard à Konieh; *Alischir* s'était installé en Phrygie. Ajoutons à ces principautés; celles de *Ssaroukhan* en Lydie; *Karasi* en Mysie, enfin, *Tekke* en Lycie et Pamphylie, et une ou deux autres plus obscures; cela forme un ensemble de dynasties dont quelques-unes furent très-éphémères, sans doute, mais qui toutes ont assez duré pour avoir dû laisser quelques traces de l'exercice du droit régalien le moins négligé de tous. Il est donc assez étrange qu'on ne con-

(1) Les noms se sont maintenus jusqu'à nos jours pour le Ssarou-Khan, la Caramanie, etc., etc.

naisse presque rien de leur monnaie, qu'en particulier il ne nous reste rien de la dynastie de Caraman, qui résista le plus longtemps aux envahissements successifs des Ottomans, et se maintint jusque vers la fin du XV[e] siècle; peut-être empruntèrent-ils leurs types monétaires aux derniers selgioukides; peut-être sont-ils confondus dans quelques collections avec des incertaines attribuées aux Osmanides; peut-être même trouvera-t-on d'autres imitations de types chrétiens que celle dont nous devons la connaissance à la sagacité et aux lumières de M. le docteur Julius Friedländer. Ce savant est le premier qui ait reconnu, parmi les nombreuses imitations qui furent faites de la monnaie de Robert d'Anjou, des pièces frappées en Lydie, sous le règne et avec le nom de *Ssarou Khan* صاروخان transformé en *Sarcan*, dans la légende latine de ces curieux monuments, dont M. Friedländer a décrit deux variétés remarquables dans un savant mémoire où se trouvent consignées les principales données historiques relatives à ce prince; nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs (1).

Voici quelles sont les légendes des types décrits par M. Friedländer :

✠ *Moneta que fit Manglasia* (sic)
℟. *De volunte* (sic) *dni eiusdem oi* (pour *loci*).

Et l'autre :

✠ *Moneta que fit in Manglasia* (sic) *de*
Voluntate Sarcani dni.... d... loci (*ejusdem?*).

Les caractères sont gothiques, et quelques-uns de ceux de la seconde variété, dont la figure accompagne le mémoire, sont en lettres liées.

Depuis cette publication, l'un des savants dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de la numismatique italienne, M. D. Promis, bibliothécaire du roi à Turin, a fait la découverte d'une troisième monnaie de Ssarou Khan, qu'il a bien voulu signaler à mon attention, et dont ma collection s'est enrichie. Mon sujet me conduit à en donner ici la description, d'autant plus qu'elle présente des différences de légendes assez notables pour mériter d'être décrites. On remarquera à l'avers une couronne à

(1) *Fränkische in Orient geprägte Münzen* dans le I[er] volume des *Beiträge zur aelterer Münzkunde*. Berlin. 1852, 8°.

cinq perles, au lieu des trois lis de la couronne royale qui figurent sur la pièce de M. le docteur Friedländer. Au revers, le signe en sautoir du commencement de la légende est remplacé par quatre points; enfin, toutes les lettres sont simples. Pl. 242 ci-jointe, fig. 1.

Les légendes sont :

MONETA . MAGN[E]SIE . SARCANI .
DE . VOLVNTATE : DNI . EIVSDEM .

Le savant numismatiste allemand n'a point hésité à reconnaître *Magnésie* de Lydie, dans le nom de *Manglasia* des deux monnaies qu'il avait sous les yeux. Notre exemplaire, correctement écrit, vient confirmer la justesse de cette attribution et rectifier une faute d'orthographe due sans doute à l'ignorance du graveur.

Mais il est temps de revenir au but principal de cette lettre, à l'examen des pièces d'origine musulmane que vous avez rapportées de votre voyage, et dont le plus grand nombre a été acquis à Tarsous, à Adana, et dans le voisinage du Taurus. Parmi celles dont l'état de conservation est trop imparfait pour qu'on puisse en tirer parti, trois ou quatre m'ont frappé par un aspect tout à fait nouveau, qui me fait doublement regretter l'impossibilité où je suis de les déterminer, car elles pourraient appartenir à quelqu'une de ces nombreuses petites dynasties, dont les noms seuls sont parvenus jusqu'à nous. Quant aux médailles susceptibles d'être déchiffrées, elles appartiennent presque toutes à une époque assez reculée, et paraissent, pour la plupart, originaires de la Syrie; quelques-unes sont de l'Asie Mineure, et parmi ces dernières, j'ai reconnu trois ou quatre selgioukides et autant d'osmanides.

La plus ancienne des monnaies koufiques recueillies dans votre voyage est un fels abbasside, frappé à Alep, l'an 146; il est déjà connu, mais j'ai trouvé deux autres fels du khalife El Mehdy, que je crois être des variétés nouvelles.

La premier a été frappé à *Koupha, l'an* 163. Il a beaucoup d'analogie avec celui de l'année 167, qui a été décrit par Marsden, p. 31, n° XXX. A l'avers, première partie du symbole dans un triple cercle entouré de cinq annelets; point de légende marginale.

لا اله الا
الله وحده
لا شريك له

R.

محمد
رسول
الله
عدل

En marge : مما امر به المهدى محمد امير المومنين بالكوفة سنة ثلث وستين ومية

Nous rappellerons que les fels de l'année 146 portent, au lieu du mot عدل celui de بركه dont l'interprétation a laissé quelque incertitude, vu qu'on pouvait y voir également, soit une espèce de formule garantissant la bonté de la monnaie, soit avec M. le professeur Stickel, le nom d'un gouverneur *Berka;* j'ai décrit un autre fels analogue avec le nom d'*Isaac* (1), qui venait appuyer cette dernière hypothèse, tandis qu'ici, nous voyons évidemment une garantie qui tendrait à rapprocher le mot بركه du sens donné à عدل ; seulement, on ne voit pas trop pourquoi on aurait substitué une expression nouvelle et tout à fait inusitée à celle de عدل, dont l'emploi était très-commun. Une connaissance plus complète des noms des gouverneurs qui se sont succédés à Koupha peut seule mettre fin à ce qui reste d'incertitude sur ce point.

L'autre fels, du même khalife et de la même année, a été frappé à Bagdad; il est en tout semblable, sauf la date, à celui décrit par Marsden, pour l'année 166, p. 30, pl. XXIX. Deux mots, malheureusement peu distincts, remplacent aussi le بسم الله. Le premier me paraît être مهدى, le second me semble ressembler à نصر ou نصرة plutôt qu'à ضرب. L'unité est bien ثلث.

Il me reste encore à signaler une très-petite monnaie en cuivre de khalife, qui, bien que sans date et sans localité, ne laisse pas cependant d'offrir un certain intérêt, soit parce que les fels abbassides postérieurs à Mamoun sont très-rares, soit à cause de l'emploi d'un mot nouveau de garantie, dont j'ai déjà eu l'occasion de citer ailleurs l'analogue (2).

A l'avers, dans un cercle de grenetis :

المعتضد
بالله
فـــرد

(1) Lettre à M. Sawelief. *Revue de numismatique belge.*.
(2) Lettre à M. Lelewel dans la *Revue de numismatique belge.*

R.

لا اله الا
الله وحده لا
شريك له

Pas de traces sensibles de légendes marginales. Fig. 2.

El Mothadid Billah a régné de l'année 279 à 289. Ses monnaies sont peu nombreuses; jusqu'à présent, si je ne me trompe, on n'en connaissait point en cuivre.

Le mot فره peut être pris précisément dans le même sens d'*excellent*, *parfait* que, فريد, qui figure sur un fels de l'émir *Bara ben Malek*, signalé dans ma lettre à M. Lelewel, et auquel il ne m'a pas paru qu'il fût possible d'attribuer un autre sens que celui d'une nouvelle formule de garantie.

Quelques variétés de fels, portant des noms d'émirs, ont particulièrement attiré mon attention; ils paraissent appartenir à une époque assez reculée, et offrent, à ce que je crois, des types nouveaux.

Trois d'entre eux appartiennent à un *émir Nasr*; leurs légendes sont si simples que toute attribution sur leur origine est nécessairement conjecturale.

A l'avers, on lit les mots : Fig. 3.

الامير
نصر

Au revers :

محمد
رسول
الله.

Un exemplaire offre au revers, au lieu de la seconde partie du symbole, un cercle sans trace de légende. Fig. 4.

Le nombre des émirs qui ont porté le nom de Nasr, et qui, en leur qualité de princes souverains ou simplement de gouverneurs, ont eu le droit de le placer sur leurs monnaies est si considérable, qu'il est bien difficile d'émettre une opinion sur celui-ci. L'absence exceptionnelle de cette formule assez fréquente : *de ceux qu'a ordonnés l'émir*, etc., ou bien, *par les soins de*, etc., semblerait indiquer un personnage assez éminent pour avoir pu s'en passer. D'un autre côté, cette monnaie ne doit pas être rare dans la

contrée que vous avez parcourue; puisque c'est la seule qui se soit présentée à double et sous deux types assez différents; on peut en conclure que ce Nasr a exercé sa domination, soit dans cette partie de l'Asie Mineure, soit dans son voisinage; je ne retrouve aucun fil historique pour la première supposition; mais dans une contrée peu éloignée de la Caramanie, à Alep, je trouve deux Nasr de la dynastie *Mirdasite*, dont le second, en particulier, porte justement le titre d'*émir Nasr* dans les tables généalogiques, titre qu'il est seul à porter. On pourrait provisoirement lui attribuer ces petites monnaies.

J'ai encore à signaler un autre fels d'émir, fig. 5, qui paraît appartenir à un gouverneur, et dont le type semble indiquer une époque plus reculée que le précédent. Son état de conservation est assez satisfaisant pour que je sois à peu près certain de l'avoir bien lu, mais j'ai si peu de sources historiques à ma disposition, qu'il m'est impossible de hasarder la moindre supposition sur le personnage dont il s'agit.

مما امر به
الامير سليمان
بن بجكم مو...؟
امير المومنين

R.

لا اله الا
الله وحده
لاشريك له

Et plus bas, traces d'un mot effacé qui pourrait être نصر ; pas de légendes marginales.

A la troisième ligne de l'avers est un mot effacé, dont on ne distingue bien que la première lettre م ; il me paraît qu'on ne peut guère l'interpréter autrement que par مولى *client*, *affidé*, titre qu'on rencontre assez fréquemment; le dernier mot du revers est trop confus pour pouvoir être déterminé avec le même degré de vraisemblance.

Autant le nom de *Soleiman* est fréquent, autant celui de *Bedjkem* est rare dans la série des personnages historiques; un seul, à ma connaissance, a joué un rôle important, c'est celui qui figure dans la liste des émirs el omera, et dont nous connaissons deux ou trois précieuses monnaies. Peut-être ai-je mal lu le nom patronimique; l'examen de la figure permettra à de plus habiles que moi de rele-

ver l'erreur, et de compléter en tous cas ce que cet article a d'insuffisant.

Parmi les fels d'émirs, je dois encore mentionner deux exemplaires de la monnaie frappée à Djesiret ibn Omar, par El Abbas, fils de Mohammed; elle est déjà décrite par plusieurs numismatistes, en particulier par Fraehn.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur quelques pièces d'une époque plus récente, et qui, pour la plupart, appartiennent à l'Asie Mineure. Ce sont, ou des selgioukides d'Icone, ou d'anciennes osmanides; les premières m'ont offert une seule variété nouvelle, qui me paraît ne pouvoir être attribuée qu'à Rockneddin Kilidj Arslan; je ne l'ai point vue décrite ailleurs, et je la mentionnerai ici en attendant que la découverte d'un meilleur exemplaire vienne confirmer ou infirmer mon attribution.

A l'avers (fig. 6), on lit, dans un encadrement en grenetis :

الامام
المستعصم
امير المومنين

Le mot بالله, qui complétait le nom du khalife, se trouvait probablement placé à la partie supérieure de la médaille qui a été détruite.

℟. Même encadrement :

السلطان
العظم ر
قـ...

La dernière ligne est si mal conservée que j'ose à peine y reconnaître les éléments du nom de Kilidj Arslan, mais c'est le seul nom qu'on puisse admettre si la monnaie est bien selgioukide, comme elle en offre d'ailleurs tous les caractères; malheureusement, toute trace de légende marginale a disparu, ce qui augmente l'incertitude.

Quant aux trois ou quatre osmanides, deux seules méritent d'être citées, et c'est par elles que nous terminerons notre revue.

La première est un fels anonyme, à moins que le nom n'ait été effacé; il me paraît difficile de l'attribuer à un autre sultan qu'à Murad II, fils de Mohammed Ier.

A l'avers, autour de l'étoile centrale à six rayons (fig. 7), on lit :

عز نصرة
سنة
٥٩٨

Au revers, il n'y a que des ornements semblables à ceux qui figurent fréquemment sur les anciennes osmanides.

Cette date offre évidemment des chiffres rétrogrades, semblables à ceux que l'on rencontre quelquefois dans les monnaies des Khans du Kapchak. Je pense qu'elle doit être lue ٨٢٥ 825, année de la mort de Mohammed Ier et de l'avénement de son fils, Murad II. La date 568 serait inadmissible.

L'autre petite monnaie (fig. 8) me paraît appartenir à Mohammed II.

A l'avers, on lit dans trois cantons :

محمد - خان - وان

Et au revers :

خلد الله
ضرب

Peut-être il faut lire مراد au lieu de وان *Wan*, mais alors le mot ضرب serait sans localité correspondante, et le mot patronimique ne serait pas précédé du mot بن qui l'accompagne dans presque tous les cas. L'invocation pieuse diffère un peu de celle ordinairement usitée à cette époque, savoir خلد ملكه.

Tel est, monsieur et cher confrère, le rapide aperçu du résultat de vos recherches; si nous prenons encore en considération les dix ou douze monnaies trop détériorées pour pouvoir être déterminées avec certitude, mais qui toutes présentent les caractères de types inédits, nous devons reconnaître que vos explorations, dirigées vers un tout autre but, n'en ont pas moins été riches en résultats fort intéressants pour l'étude de la numismatique musulmane, et qu'elles nous donnent la mesure de toutes les richesses que doit encore recéler le sol de l'Asie Mineure, comme aussi des fruits qu'on aurait droit d'attendre de recherches qui se porteraient spécialement sur cette branche de la science. Agréez, etc.

F. SORET.

Genève, septembre 1854.

ORNEMENTATION

D'UNE

MAISON DE STRASBOURG DU XVI[e] SIÈCLE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Josué figure déjà dans les catacombes de Rome; saint Paulin († 431) l'avait fait représenter dans sa nouvelle basilique de Nola; on le voit sur une ancienne mosaïque de sainte Marie Majeure à Rome (de 432 à 440), dans plusieurs anciens manuscrits dont le plus célèbre est celui du Vatican, qui consiste en un rouleau de parchemin de 32 pieds de longueur où sont representés en miniatures les principaux événements du livre de Josué; ces miniatures sont du VII[e] ou du VIII[e] siècle, mais il y a lieu de croire qu'elles ont été reproduites d'après des dessins plus anciens. Les portails, les vitraux des églises présentent quelquefois l'image de Josué. De nombreuses Bibles historiées, manuscrites et imprimées, offrent les hauts faits de notre héros, qui a aussi été peint par Raphaël, Poussin, Carlo Maratta, le Bourguignon.

David est représenté dans les catacombes; il figure sur une vieille mosaïque mentionnée par Ciampini, dans d'anciennes Bibles manuscrites, et surtout dans les Psautiers parmi lesquels nous indiquerons celui qui porte à la Bibliothèque impériale le n° 139 (mss. grecs), qui date du X[e] siècle, et qui contient dans une suite de très-belles miniatures byzantines les principaux traits de la vie du roi prophète. Il orne les portails d'un grand nombre d'églises. Dans un compte des ornements du château d'Amboise (de 1494 à 1495), figure une tapisserie de l'histoire de David, et le musée de l'hôtel de Cluny possède une suite de dix tapisseries contenant l'histoire de David et de Bethsabée. David est peint au Campo Santo de Pise par Benozzo Gozzoli, et au Vatican par Raphaël; il est sculpté en bronze par Lorenzo Ghiberti sur l'une des

(1) Voy. le premier article, p. 277.

portes du baptistère de Florence, et sculpté en pierre sur le puits de Moïse à Dijon; Florence possède un David sculpté par Michel-Ange, le Louvre en conserve un dû au ciseau de Francheville. Le roi prophète a aussi été peint par Titien, Pordenone, Daniel de Volterre, Dominiquin, Guide, Luca Giordano, Carlo Maratta, Poussin, etc., gravé par Lucas de Leyde, Marc-Antoine, Hugo da Carpi, B. Andran, Lor. Zucchi, J. Garavaglio, etc.

Si Judas Macchabée est celui des preux juifs qui a inspiré le plus de poëtes, il a, par contre, moins exercé que ses deux compagnons le pinceau et le ciseau des artistes. Nous ne connaissons sur lui, outre des peintures qui ornent d'anciennes Bibles manuscrites et des gravures qui accompagnent les Bibles imprimées, qu'une pièce capitale, mais cette pièce devait offrir un grand intérêt par ses dimensions et par sa composition; c'est une tapisserie que l'inventaire des joyaux de Charles V décrit ainsi : « Un grand drap de « l'euvre d'Arras ystorié des faiz et batailles de Judas Macabeus et « d'Anthiogus, et contient de l'un des pignons de la gallerie de « Beauté jusques après le pignon de l'autre bout d'icelle, et est du « haut de ladite gallerie. »

Le figure d'Hector se relie nécessairement à cette immense quantité de monuments figurés que l'antiquité avait consacrés à la grande catastrophe d'Ilion. S'il fallait en croire Virgile, Didon aurait fait représenter, dans un temple de Junon à Carthage, les événements de la guerre de Troie. Le temple de Jupiter Olympien à Agrigente, celui de Junon, près d'Argos, avaient chacun l'un de leurs frontons orné de sculptures qui représentaient la prise de Troie. Sur le coffre de Cypsèle, notre héros était représenté combattant Ajax; sur le trône d'Apollon Amycléen, Bathycles avait figuré des sacrifices faits aux mânes d'Hector par les Troyens. Dans la Lesché des Cnidiens à Delphes, Polygnote avait peint la descente d'Ulysse aux enfers, et l'on y voyait Hector assis dans une attitude qui exprimait la tristesse. Les peintures que le même artiste avait exécutées au Poecile d'Athènes retraçaient également des événements iliaques, mais postérieurs à la mort d'Hector. Cléanthes de Corinthe peignit la prise de Troie dans le temple de Diane Alphéonie. Une mosaïque du grand vaisseau d'Hiéron offrait le même sujet, et une mosaïque découverte en 1845 devant la porte S. Lorenzo à Rome représente Achille traînant le corps d'Hector. Theodorus avait peint la ruine de Troie, qui se voyait, au temps de Pline, dans les portiques de Philippe à Rome. Ce sujet n'était pas rare dans les maisons particulières des Romains : Pétrone rapporte

qu'on voyait l'Iliade peinte dans la maison de Trimalcion; les peintures de la maison dite du poëte tragique à Pompéi présentent plusieurs sujets homériques, toutefois Hector n'y figure pas. Deux sarcophages de marbre conservés au Louvre retracent la rançon et les funérailles d'Hector; deux vases d'argent trouvés à Berthouville, et conservés au cabinet des médailles à Paris, offrent, l'un le rachat du corps d'Hector et les honneurs funèbres que lui rendent les Troyens, l'autre Achille traînant le cadavre d'Hector; ces pièces rappellent les deux vases que possédait Néron et qui étaient ornés de sujets homériques, et celui sur lequel Mys avait ciselé le même motif. On voit encore ces compositions sur les tables iliaques, sur une grande quantité de vases peints, sur des pierres gravées, sur des médailles. La Bibliothèque ambrosienne à Milan conserve cinquante-huit précieuses miniatures du IVe ou du Ve siècle qui faisaient partie d'un manuscrit d'Homère. La Bibliothèque de Gotha possède un manuscrit de l'ouvrage de Christine de Pisan, que nous avons cité plus haut et qui est orné de nombreuses miniatures dont plusieurs représentent Hector. Le trouvère qui a mis en vers, probablement dans le XIIIe siècle, les aventures de *Flore et Blancheflor*, sujet qui se rattache au cycle carlovingien, décrit une coupe d'or ornée de représentations relatives à la guerre de Troie; cette description curieuse donne lieu à penser que l'auteur du roman a pu voir quelque chose de semblable. Aux noces de Charles VI avec Isabelle de Bavière (1389), il y eut, pendant un repas donné dans la grande salle du palais, un entremets représentant le siége de Troie par les Grecs, « et là, dit Froissart, étaient en pennons les « armes des Troyens, telles que du roi Priam, du preux Hector, etc.» On voyait en 1494 au château d'Amboise une tapisserie du siége de Troie. L'art moderne s'est aussi exercé sur les sujets iliaques : Hector a été sculpté par Canova, par E. J. Ramey, peint par Jules Romain, Rubens, A. Coypel, Restout, Lacroix, gravé par Ertinger, Lairesse, N. H. Tardieu, Le Vasseur, dessiné par Flaxman.

Autour du grand nom d'Alexandre viennent se grouper de grands noms d'artistes : et d'abord cette brillante triade composée de Lysippe, Apelle et Pyrgotelès, les seuls qui eussent le privilége de couler en bronze, de peindre et de graver sur pierres fines le portrait d'Alexandre; puis les statuaires Leochares, Chaereas, Euphranor, Euthycrates et les peintres Protogène, Philoxenus, Antiphilus, Nicias, Aëtion, Hélène, fille de Timon l'Égyptien, qui tous sculptèrent ou peignirent des sujets relatifs à notre héros.

A Gades, dans le temple d'Hercule, se trouvait une statue d'Alexandre ; Jules César étant questeur dans l'Espagne ultérieure, à la vue de cette image, gémit profondément en pensant qu'à l'âge où le héros macédonien avait déjà conquis le monde, lui n'avait encore rien fait pour illustrer son nom ; cela se passait l'an de Rome 693, et en 696 César commençait la conquête des Gaules. Il existe des statues ou des bustes d'Alexandre dans la plupart des musées de l'Europe : à Rome, à Florence, à Naples, à Saint-Ildephonse, à Munich, et Paris possède, outre deux statues, un hermès qui, au dire des savants, est le seul portrait authentique d'Alexandre que la statuaire antique nous ait transmis. Une mosaïque trouvée à Pompéi en 1831 représente une bataille d'Alexandre. Enfin des médailles et des pierres gravées nous offrent des portraits plus ou moins certains de notre héros. Le roi d'Angleterre Henri III (1216-1272) avait fait peindre dans la chambre de la reine, au château de Nottingham, l'histoire d'Alexandre. Cette histoire était aussi représentée sur une tapisserie du château d'Amboise en 1494. Parmi les modernes qui ont pris Alexandre pour sujet de leurs compositions, nous citerons les sculpteurs Puget, F. Anguier, Thorwaldsen ; les peintres Niccolo dell' Abbate, An. Carrache, Dominiquin, Rubens, Gowärt Flink, Lesueur, Lebrun, Le Bourguignon, P. de Cortone, P. Mignard, West, Füger ; les graveurs Marc-Antoine, Villamène, Tempesta, Salvator Rosa, P. Aquila, G. Audran, Edelinck, P. Drevet, B. Picart, Schmidt, Green, Pichler, Mark, J. G. Müller, G. Gandolfi.

Plusieurs collections d'antiques possèdent soit des statues, soit des bustes de Jules César ; mais les seules têtes qui puissent, avec certitude, être attribuées à notre preux sont, suivant E. Q. Visconti, la tête colossale du musée de Naples, celle de la statue du Capitole et celle du Vatican. Jules César se voit encore sur des médailles et sur des pierres gravées antiques et modernes ; parmi ces dernières, nous citerons les boutons du pourpoint de Henri IV qui consistent en douze camées gravés sur coquilles représentant les douze Césars ; ces curieux objets sont conservés au cabinet des médailles à Paris. Passant aux artistes modernes, nous mentionnerons pour la sculpture N. Coustou, pour la peinture A. Mantegna, Lanfranc, P. de Cortone, S. Bourdon ; pour la gravure A. Mantegna, J. Amman, A. Andreani, Lairesse, Strange, Masquelier. On connaît le triomphe de Jules César exécuté par le premier des peintres que nous venons de nommer, mais on connaît moins un autre triomphe du même héros représenté dans un manuscrit de 1454 appar-

tenant à la bibliothèque de l'Arsenal (*Hist.* nº 109), où l'on voit César monté sur un dromadaire.

Nous arrivons à nos trois derniers preux et nous sommes portés à croire, d'après le peu que nous en savons, qu'un bon nombre de romans manuscrits qui décrivent les brillantes actions de nos héros retracent aussi leurs prouesses ou leurs portraits dans des miniatures et des lettres ornées.

L'inventaire des joyaux de Charles V (*Revue archéol.*, VII, 743) fait mention de tapisseries qui, si elles ne se rapportent pas directement à Artus, se relient du moins à des personnages ou à des événements du cycle auquel ce preux a donné naissance ; telles sont les tapisseries du Saint-Graal, de messire Yvain.

Charlemagne avait fait peindre à fresque dans son palais d'Ingelheim, d'un côté des événements relatifs à Ninus, Cyrus, Phalaris, Romulus, Hannibal et Alexandre, et de l'autre les hauts faits de Constantin, de Théodose, de Charles Martel, de Pépin et ses propres gestes ; le grand empereur s'y était fait représenter la couronne en tête, et l'on voyait là son plus grand fait d'armes, la guerre contre les Saxons. Ces vastes compositions ont, entre autres mérites, celà de curieux que nous y trouvons déjà des séries parallèles de héros païens et chrétiens, autres preux du VIIIᵉ siècle, parmi lesquels figurent deux des nôtres. Notre héros est représenté au triclinium de Saint-Jean de Latran en mosaïque, et l'on voit au musée sacré de Rome une ancienne fresque qui montre sa figure colossale. On le voit encore dans bon nombre de manuscrits à miniatures, entre autres dans la Bible de saint Paul conservée au Vatican et qui date du IXᵉ siècle. Il figure aussi sur des vitraux du XIIIᵉ siècle à Strasbourg, Saint-Denis, Chartres. Un document authentique du XIVᵉ siècle fait mention d'un « tapis sarrazinois à or, de l'histoire « de Charlemaine. » Christine de Pisan nous apprend que pendant le séjour à Paris de l'empereur Charles IV, le duc de Berry présenta à ce monarque de la part du roi Charles V « deux grans « flacons d'or où estoit figuré en ymages eslevez comment saint « Jacques monstroit à saint Charles-Maine le chemin en Espaigne « par révélacion : et estoient lesdits flacons en façons de coquilles. » Pour l'art moderne, nous rappelons les fresques de Raphaël au Vatican et de Gros à l'église Sainte-Geneviève de Paris.

L'inventaire des joyaux de Charles V relate « deux tappiz de « Godefroy de Bilhon. » Lors du séjour à Paris de l'empereur Charles IV en 1378, le roi Charles V fit représenter pendant un repas,

un entremets dont le sujet était la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.

Passant aux femmes fortes, nous trouvons déjà les deux premières, Esther et Judith, représentées dans la basilique construite à Nola par saint Paulin, et, en général, les femmes fortes de la première triade figurées un grand nombre de fois dans les Bibles manuscrites et imprimées. Parmi les tapisseries du château d'Amboise, s'en trouvait une en 1494 qui retraçait « l'histoire du roi « Assuerus et de la reine Esther, » et l'on voit au musée du Louvre un plat en émaux de couleurs, ouvrage de Jean Limosin, où est reproduite l'histoire de notre héroïne. Esther a de plus été peinte par Dominiquin, Guerchin, Tintoret, Paul Véronèse, Rubens, Poussin, Goypel, de Troy; gravée par Lucas de Leyde, George Pencz, G. Audran, Strange, Frey, etc.

L'inventaire de Charles V nous fait connaître un « tappiz de Judic. » On voit à Florence une belle statue de bronze de notre héroïne, exécutée par Donatello; et l'on connaît des pierres gravées modernes qui retracent son image. Judith a été représentée par les peintres Raphaël, Guide, Vandyck, Dominiquin, Allori, Tintoret, Pordenone, Paul Véronèse et d'autres; gravée par J. Bonasone, G. Audran, A. Tardieu, Guttenberg, etc.

Jahel a été plus rarement représentée par la peinture et la sculpture; toutefois G. Maratta, Goltzius, Northcote l'ont peinte, et Lucas de Leyde, Altdorfer, Saenredam, Murphy l'ont gravée.

Lucrèce a été peinte par Orcagna, Titien, Andrea del Sarto, Dominiquin, Alexandre Véronèse; gravée par Marc-Antoine, Ag. Veneziano, G. Ghisi, Seb. Beham, Altdorfer, C. Cort, Sharp, G. Smith, Volpato, etc.

Véturie a été représentée par les peintres Poussin, Lafosse, Füger, Angélique Kaufmann, par les graveurs G. Audran, Thomassin, Bartolozzi.

Virginie a été peinte par Lebarbier, H. Füger, N. Dance, et gravée par Avril, Haid, Kininger.

Enfin nos trois dernières héroïnes se voient dans un grand nombre d'églises où elles sont reproduites par la sculpture et la peinture; elles sont gravées dans les Vies des saints, etc. La première d'entre elles, sainte Hélène, avait déjà dans l'antiquité une statue que son fils Constantin lui avait fait élever; elle figure aussi sur des médailles.

Il nous reste encore, avant de clore cette liste iconographique déjà trop longue, quoique bien incomplète, à parler des composi-

tions qui réunissent une partie ou la totalité des neuf preux et des neuf femmes fortes.

Déjà antérieurement à l'époque que nous présumons avoir vu naître la série des neuf preux, on aimait à grouper ensemble la triade des preux païens. Nous trouvons dans le roman de Gérard de Nevers, du XIIIe siècle, la description des peintures qui ornaient une maison de l'île enchantée où le héros du roman avait été transporté, et nous y voyons les événements de la guerre de Troie rapprochés des exploits d'Alexandre et de Jules César ; ces détails, que l'auteur, Gibert de Montreuil, applique à un monde fantastique, étaient bien certainement empruntés à la vie réelle, et le trouvère ne faisait que décrire ce qu'il avait vu représenté, soit sur des tapisseries, soit de toute autre manière, dans les maisons des riches, dans les châteaux des seigneurs ou les palais des souverains. On sait combien était répandu au moyen âge l'usage des tapisseries historiées ; c'était la décoration habituelle des pièces d'habitation, on en revêtait les murs, on en couvrait les meubles, on en faisait porter avec soi dans les voyages pour s'y asseoir et prendre ses repas, on en ornait les tentes de voyage et de guerre, on en suspendait aux galeries et aux lices des tournois; l'intérieur des églises était tendu de tapisseries, et dans les occasions solennelles les façades des maisons en étaient décorées ; les personnes des deux sexes ont porté à différentes époques des manteaux et des robes à images; les vêtements liturgiques du clergé ont quelquefois été recouverts de figures de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc.

Un poëme allégorique du XIIIe siècle, intitulé l'*Intelligenza* et composé par l'Italien Dino Compagni, présente, comme ornements de la salle d'un palais, les mêmes sujets que ceux que nous venons d'indiquer dans le roman de Gérard de Nevers.

Dans une église d'Inspruck, on voit rangées autour du tombeau de l'empereur Maximilien Ier, de nombreuses statues de bronze parmi lesquelles nous retrouvons deux de nos preux, Arthur et Godefroi de Bouillon.

Sur l'emplacement où s'élève maintenant à Rouen la statue de Jeanne-d'Arc, existait une fontaine érigée, à ce que l'on croit, en 1456, où cette héroïne était représentée accompagnée d'autres statues que l'on prétend avoir été celles des femmes célèbres de l'Ancien Testament ; la seule Judith était reconnaissable en ce qu'elle tenait la tête d'Holopherne, les autres n'étaient désignées par aucune espèce d'attributs.

Les femmes chrétiennes célèbres, sainte Hélène, sainte Élisabeth

et sainte Brigite, ont été reproduites par le burin de N. de Bruyn. Jost Amman a gravé une suite des douze femmes les plus remarquables de l'Ancien Testament, parmi lesquelles se trouvent nos trois premières femmes fortes. Ces dernières ont aussi été gravées par Virgile Solis, qui leur a associé Joseph, Hector et Hannibal.

Le catalogue du musée de Cluny mentionne, sous les nᵒˢ 1827 et 1828, deux quenouilles de mariage en bois sculpté, représentant l'histoire des femmes fortes. Comme nous n'avons pas vu ces objets, nous ne pouvons pas dire si ces femmes fortes sont les mêmes que les nôtres.

Nous avons parlé plus haut de deux pièces d'orfévrerie mentionnées dans l'inventaire des joyaux du duc d'Anjou (1360-1368), sur lesquelles étaient représentés les neuf preux.

L'inventaire du roi Charles V, daté du 31 janvier 1379 (1380), contient la mention de « deux tappiz des neuf preux » et de « deux flaccons d'argent dorez à images enlevées des neuf preux. »

Nous avons indiqué aussi une composition de dix preux cités dans l'inventaire de Charles VI (1399), et nous rapprocherons de ce document l'article suivant de l'inventaire du duc de Berry (1416) : « Vint esmaulx d'or, esmailliez de rouge clerc des preux « et preuzes qui sont yssus de deux bassins d'or. »

Le livre que nous avons désigné plus haut et qui porte pour titre : *Le Triumphe des neuf preux*, contient les portraits en pied de ces héros gravés sur bois.

Le compte des ornements du château d'Amboise (1494-1495) mentionne un tapis du triomphe des neuf preux, puis un autre tapis des neuf preux ; ces deux pièces étaient peut-être les mêmes que celles qui avaient appartenu à Charles V.

Il existait dans la collection Debruge-Duménil, sous le nᵒ 25, un petit monument en bois sculpté ayant la forme de la lettre F, où l'on voyait représentée, dans des médaillons de 15 millimètres de diamètre, la suite des neuf preux.

Lucas de Leyde († 1533) a gravé sur bois, ou l'on a gravé d'après ses dessins, les neuf preux dans une suite de trois pièces qui peuvent se réunir. Nos héros sont à cheval, et le nom de chacun d'eux est marqué dans une banderole flottant au-dessus de sa tête. Le musée du Louvre conserve trois plaques circulaires en émaux de couleurs de 21 centimètres de diamètre qui représentent les trois preux juifs d'après Lucas de Leyde.

Hans Burgkmair († 1559 ?) a figuré les neuf preux et les neuf femmes fortes sur une suite de six planches gravées sur bois ; l'une

de ces planches porte la date de 1519. D. Hopfer a gravé à l'eau forte sur trois planches les neuf preux d'après Burgkmair.

Virgile Solis († 1562) a gravé sur cuivre, en une suite de dix-huit pièces, les neuf preux et les neuf femmes fortes. Comme ces planches offrent de la ressemblance avec les figures de notre maison, nous allons les décrire d'après Bartsch. (*Peint. gr.*, t. IX, p. 252) :

« 54-62. Les héros les plus célèbres de l'histoire. Suite de neuf « estampes (H. 3 p. 1 l. — L. 2 p. 1 l.). Ces héros sont représentés « debout, armés de toutes pièces et tenant un grand bouclier où « leurs armoiries sont gravées. Chacune de ces figures est renfer-« mée dans une bordure, et son nom est écrit au bas dans un car-« touche. Le chiffre est gravé à la droite d'en bas, à l'exception de « la pièce du roi David, où il est à gauche. Les noms de ces héros « sont ainsi exprimés : 54 Josué, 55 Rex David, 56 Judas Machab., « 57 Hector von Droi, 58 Der gros Alexander, 59 Julius César, « 60 Caiesar Carolus, 61 Cunnig Artus, 62 Herczog Gotefridt.

« 63-72. Les héroïnes les plus célèbres de l'histoire. Suite de « neuf estampes (H. 3 p. 1 l. — L. 2 p. 1 l.). Ces héroïnes sont re-« présentées debout, tenant pareillement un grand bouclier où « leurs armoiries sont gravées. Elles sont aussi renfermées dans « une bordure, et le nom de chacune est écrit en bas dans un « cartouche. Ces noms sont ainsi exprimés : 63 Veturia, 64 Lucre-« cia, 65 Virginia, 66 Jahel, 67 Hester, 68 Judith, 69 S. Elena, « 70 S. Elsbeta, 71 S. Brigita. »

On voyait autrefois dans deux salles du château de Coucy les représentations en ronde bosse des neuf preux et des neuf femmes fortes ou des neuf *preuses*, comme les appelle Androuet du Cerceau (nous avons déjà vu le mot preuses dans un article de l'inventaire du duc de Berry dressé en 1416, il se trouve aussi dans un compte de 1396 où il est question d'un « tappiz de deux preu-« ses »). Ces compositions paraissent ne pas remonter au delà de la renaissance, car Androuet, qui écrivait en 1576, nous apprend qu'elles étaient « faites selon le temps modernement » (*le premier volume des plus excellents bastiments de France*, f° 4, v°), et l'on peut s'assurer, à l'inspection de la gravure qu'il nous a laissée des neuf preuses, que par le style, par la forme des boucliers et par le caractère de la cheminée qu'elles surmontent, ces figures accusent la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle. Ces femmes fortes n'étaient probablement pas les mêmes que les nôtres, à en juger par le peu d'attributs que leur avaient laissés des mutilations

qu'elles avaient déjà subies au XVIe siècle. Sept d'entre elles étaient couronnées, et deux conservaient sur leurs boucliers des traces d'armoiries.

Nous avons parlé plus haut de la fontaine de Nuremberg; en y ajoutant les figures de notre maison, nous aurons exposé tout ce qui est à notre connaissance relativement à cette série d'images, et nous ne doutons pas qu'il n'existe encore un plus grand nombre de compositions qui nous sont inconnues sur ce sujet que la littérature et les arts du dessin ont rendu autrefois si populaire. Nous regrettons, en terminant cette liste, de n'avoir pas eu à notre disposition les ouvrages de Warton (*History of english poetry*) et de Douce (*Illustrations of Shakspeare*) qui nous auraient probablement permis d'ajouter quelques renseignements à ceux que nous avons présentés. Nous signalerons pour les personnes qui pourront consulter ces livres les indications suivantes fournies par M. Liebrecht dans sa traduction allemande de Dunlop (*History of fiction*) : Warton, éd. de 1824, t. II, p. 44, note 9; t. IV, p. 151, note *a*; Douce, éd. de 1839, p. 149.

Les figures dont sont chargés les écus que tiennent les preux et les femmes fortes nous fournissent l'occasion de dire quelques mots sur les armoiries de nos héros. On sait que les anciens héraldistes ne se faisaient aucun scrupule de concéder ces distinctions nobiliaires aux personnages célèbres des temps les plus reculés. Non contents d'en avoir accordé à Josué, à Hector, etc., ils en avaient gratifié les fils de Jacob, chefs des tribus d'Israël; remontant même plus haut, ils en avaient forgé pour Noé et ses fils, voire même pour Adam. Il semble qu'il ne soit pas possible d'aller au delà, et pourtant un héraldiste espagnol, Feranto Mexia, a prétendu que les armoiries existaient avant la création de l'homme, et il a avancé que dans les combats des bons et des mauvais anges, les premiers portaient sur leurs écus des croix de gueules sur champ d'argent. Nous n'avons pas lu le livre de Feranto Mexia, et nous regrettons de ne pas pouvoir dire si cet auteur a appuyé son assertion de pièces justificatives.

Les armoiries des neuf preux se trouvent décrites et figurées dans plusieurs ouvrages, mais avec des différences notables. Les principaux auteurs que nous avons consultés sont : Ulrich von Reichenthal (*conciliumbuch zu costentz*), Bara, Favyn, La Colombière, Ménestrier, Spener, la deuxième édition (1657) du *Deutsch Wappenbuch*. Nous allons décrire, pour chacun des preux et pour chacune des femmes fortes, les armoiries diverses que leur prêtent ces

auteurs, en n'énonçant que les figures, sans tenir compte des émaux :

Josué. Trois rencontres de bœufs. — Parti d'une demi-aigle éployée, et de cinq feuilles de chêne posées en sautoir. — Un griffon. — *Une burelle, un lion dessus.* — Un basilic. — Une tête de lion arrachée. — Un foudre ailé, chargé d'un soleil à vingt-quatre rayons. — Le soleil et la lune.

David. Une harpe. — Une harpe surmontée de caractères hébraïques. — Une fronde supportant un caillou. — Dans un manuscrit du XIIe siècle, David est représenté portant un écu chargé d'un chevron, accompagné : 1° d'une tête d'agneau; 2° d'une tête de lion; 3° en pointe, d'une tête d'homme armé. (V. P. Paris. *Mss. fr. de la Bibl. du roi*, t. III, p. 356.)

Judas Machabée. Un lion rampant, surmonté de caractères hébraïques. — Un griffon. — Trois corbeaux passants. — Trois têtes de léopards. — *Une bande et un soleil dessus.* — Un basilic. — Une montagne chargée d'une ancre droite, sur la stangue de laquelle sont des caractères hébraïques.

Hector. Semé de trèfles, à la barre chargée de trois pattes de lion. — Un lion assis dans une chaire, tenant une épée la pointe en bas. — Un lion assis dans une chaire, tenant une hallebarde. — Un lion grimpant. — Sept alouettes. — Une aigle.

Alexandre. Un griffon. — Trois couronnes. — Un lion rampant. — Un lion tenant un sceptre. — Un lion tenant un serpent. — Une victoire. — Le cheval Bucéphale. — Un loup. — Un bélier.

Jules César. Une aigle à deux têtes. — Un basilic. — Trois rencontres de bœufs.

Charlemagne. Parti d'une aigle éployée et d'un semé de fleurs de lis. — Parti d'une demi-aigle éployée et d'un fretté, et semé de fleurs de lis. — Une aigle éployée brisée en cœur d'un écusson de France.

Arthus. Trois couronnes. — Six couronnes. — Neuf couronnes. — Treize couronnes posées 4, 4, 4, 1. — Hermines. — Croix potencée, bordée et chargée en cœur d'une croix en sautoir. Geoffroi de Montmouth, et d'après lui maître Wace, Vincent de Beauvais et d'autres, donnent à Artus un écu chargé d'une Sainte-Vierge.

Godefroi de Bouillon. Parti de la croix de Jérusalem et d'un lion. — Trois fleurs de lis. — Une croix potencée cantonnée de quatre croisettes.

Esther. — Un château pignonné à deux tours crénelées.

Judith. Une barre chargée d'un porte-harnais. — Un pal chargé d'un porte-harnais.

Jahel. Mantelé chargé de trois caractères hébraïques. — Écartelé en sautoir en ondes, à quatre lettres hébraïques.

Lucrèce. Une barre chargée de deux instruments qui ressemblent à des rabots.

Véturie. Une barre bordée, chargée des lettres S. P. Q. R.

Virginie. Taillé, chargé au premier d'une aigle essorante.

Hélène. Parti d'une aigle à deux têtes, portant en cœur un écu chargé d'une croix et de trois couronnes.

Élisabeth. Parti d'un lion et de quatre fasces.

Brigite. Parti d'un lion et de trois couronnes.

(Voy. pour les armoiries des neuf amazones : Bara, le blason des armoiries, 1581, p. 156; Favyn, l. c., p. 1688).

Des armoiries des neuf preux, nous sommes conduits naturellement à dire quelque chose de leurs armes. On sait que nos anciens romanciers avaient l'habitude de donner des noms aux différentes armes, et même, à l'imitation d'Homère, aux chevaux de leurs héros. C'est cette coutume que Rabelais a voulu tourner en ridicule en donnant à l'épée d'un des personnages de son roman un nom que nous ne transcrivons pas ici, et pour lequel nous renvoyons au livre IV, chap. xli de Pantagruel. Nous extrayons la plupart des renseignements sur les armes de nos héros, des commentaires dont le baron de Reiffenberg a enrichi la chronique rimée de Philippe Mouskés (t. II, p. xcviii), et le roman du chevalier au Cygne (p. cii).

Nous n'avons rien trouvé sur les armes de Josué. Quant à David, le roman du Saint-Graal parle de son épée magique, dont Salomon avait fait la garde et le fourreau, et qui était destinée à Perceval le Gallois. Judas Machabée possédait une épée qui avait appartenu à Alexandre le Grand, puis à Ptolémée, et qui passa ensuite à Vespasien, à Cornumarant et à son fils Cordabas; cette épée s'appelait Recuite. Boiardo rapporte que l'épée d'Hector, après avoir appartenu à Penthésilée, reine des Amazones, finit par arriver à Roland, qui la rendit si célèbre sous le nom de Durandal, et l'Arioste nous apprend que l'armure du héros troyen, forgée par Vulcain, était devenue la propriété de Mandricard à qui Roger l'enleva avec la vie. Nous venons de voir que l'épée d'Alexandre s'appelait Recuite, et nous savons par Alexandre de Bernay que le haubert du héros macédonien passa en la possession de Gérard de Nevers; tout le monde connaît son cheval Bucéphale. Le cheval de Jules César

avait les pieds fendus en doigts. Arthus avait une épée appelée Escalibor, Escalidars, Caliburne, etc., c'est avec cette épée que, suivant Geoffroi de Monmouth, Vincent de Beauvais et d'autres, le héros breton tua, dans un seul combat, quatre cent soixante-dix ennemis; d'autres réduisent ce nombre à quatre cent soixante;

Arthus son ost contre eus adresse
Et d'eulz ocist vint et trois vins,
Saxons, qu'Escos que Peitevins
De Galiburne son espée.

(Du roy Arthus et de saint Loys, ap. Jubinal, *Nouveau recueil*, etc., t. II, p. 200).

Un ancien chroniqueur (Nennius) rapporte que dans une autre occasion, Arthus tua de sa propre main huit cent quarante ennemis, mais il ne dit pas avec laquelle de ses armes. Un autre chroniqueur (Wilh. Malmesb.) parle même, mais sans y ajouter foi, de neuf cents victimes de la valeur d'Arthus dans la même occasion. La lance de notre héros portait le nom de Ron, Roit, Rederon, Rhongomyart, etc., son bouclier celui de Pridwen ou Wynebgwrthucher, son poignard s'appelait Carnwenhau, et son cheval Labagu. Charlemagne a eu plusieurs épées : Durandal, Durendart, passa à Roland; Hauteclaire, qui avait appartenu à Pepin et à Beuves, devint la propriété d'Olivier; Joyeuse passa entre les mains de Guillaume au court nez, lorsque Charlemagne l'arma chevalier. La lance de Charlemagne était celle qui avait servi à percer le côté de Jésus-Christ, son haubert venait du roi Macabre, et son cheval s'appelait Entencendur. L'épée de Godefroi de Bouillon, avec laquelle il fendait un homme en deux, était sœur de Durandal; elle fut suspendue au-dessus du Saint-Sépulcre, et servit à armer les chevaliers qu'on y créait.

Dante, qui dans son poëme immortel, a passé en revue toutes les célébrités, n'a pas pu oublier nos preux, et il les traite assez favorablement. Josué, David, Judas Machabée, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, Judith, sont dans le paradis; Hector, Jules César, Lucrèce, sont dans les limbes, leur qualité de païens leur interdisant le paradis chrétien; mais le poëte place en enfer un Alexandre, que quelques commentateurs croient être le nôtre, mais que d'autres, en plus grand nombre, affirment être Alexandre de Phères. Arthus, quoique mentionné dans le poëme, n'a pas de place assignée, mais son meurtrier est plongé dans une des plus profondes enceintes de l'enfer.

Pétrarque a introduit dans son *Trionfo della fama*, la totalité des neuf preux.

Si Dante a placé presque tous nos preux en paradis ou dans les limbes, Rabelais, par contre, les a logés pour la plupart dans son enfer burlesque, et les a transformés, Hector en fripesauce, Alexandre en rapetasseur des vieilles chausses, César en goudronneur de navires, Arthus en dégraisseur de bonnets, Godefroi de Bouillon en dominotier, Lucrèce en hospitalière. Charlemagne et les trois preux de l'Ancien Testament ont-ils été oubliés, ou le malin curé de Meudon n'a-t-il pas osé, lui qui cependant a tant osé, placer en enfer des personnages dont l'un a été canonisé, et dont les autres sont honorés par l'Église comme de saints hommes? Nous abandonnons à d'autres le soin de décider la question.

La poésie religieuse n'a pas dédaigné d'admettre les noms de quelques-uns de nos preux, et nous trouvons, dans une hymne composée au XIV[e] siècle, le passage suivant :

Alexander ubi rex magnus?
Vbi Hector, Trojae fortissimus?
Vbi David rex doctissimus?

(*Canticum de morte*, v. Daniel, *Thes. hymnol.*, I, p. 350).

Enfin nous retrouvons cinq de nos preux et une de nos femmes fortes dans nos cartes à jouer ordinaires. Les autres personnages de ce jeu, à l'exception cependant d'un seul, doivent probablement leur origine aux mêmes causes qui ont produit les preux, aux livres saints et aux romans. On admet assez généralement que les figures du jeu de piquet ont pris naissance sous le règne de Charles VII, parce que l'une de ces figures porte le nom de La Hire, et, en effet, il serait difficile d'appliquer ce nom à un personnage célèbre autre qu'au brave Étienne de Vignolles, qui rendit de si grands services à son roi. (Il va sans dire que nous ne parlons ici que des figures du jeu de piquet, et non de celles des autres jeux de cartes, ni de ce jeu en général qui était connu longtemps avant Charles VII.) On a dit que c'est aux ballets, pour lesquels Charles VII avait un goût si décidé, qu'était due l'idée de cet assemblage de personnages. Cela peut être, et l'on pourrait encore ajouter aux ballets les représentations figurées, soit en tapisseries, soit de toute autre manière, mais il faudra toujours remonter pour les uns et les autres à la cause première, à la littérature de cette époque. Nous avons fait connaître dans la légère esquisse littéraire relative

aux neuf preux et aux neuf femmes fortes, les sources où ont dû puiser les inventeurs de ces sujets, nous allons essayer d'en faire autant pour les personnages du jeu de piquet. Nous ne parlerons pas des quatre rois qui nous sont connus. Quant aux quatre dames, nous en connaissons déjà une, Judith. Rachel est évidemment, comme la précédente, un personnage biblique. Argine, pour laquelle nous ne pouvons accepter ni le puéril anagramme de Regina, ni les racines celtiques proposées par Bullet, est probablement Argie, fille d'Adraste, héroïne qui brava la mort pour rendre les derniers devoirs à son mari Polynice, tué devant Thèbes. On sait que nos anciens trouvères ne se faisaient aucun scrupule de défigurer les noms propres, soit pour les besoins de la rime, soit pour tout autre motif, et peut-être trouvera-t-on le nom d'Argie orthographié comme sur les cartes à jouer dans les manuscrits du roman de Thèbes, poëme d'environ douze mille vers, composé par Benoît de Sainte-More, auteur de l'*Histoire de la guerre de Troie*. La dernière dame est Pallas, la belliqueuse fille de Jupiter. Cette déesse doit être mentionnée souvent dans les romans du cycle troyen, et notamment dans les deux que nous venons d'indiquer. Au reste, ce personnage mythologique était très-populaire au moyen âge : l'auteur du mystère de la Conception de la Vierge Marie, de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ, pièce représentée à Angers, en 1486, n'a même pas craint de mettre la mère du Sauveur en parallèle avec Pallas, et il fait dire à Satan :

Elle (la vierge Marie) est plus belle que Lucresse,
Plus que Sarra dévote et saige;
C'est une Judic en couraige,
Vne Hester en humilité,
Et Rachel en honnesteté;
En langaige est aussi bénigne
Que la Sibille Tiburtine,
Plus que *Palas* a de prudence, etc.

(*Hist. du Th. Fr.*, par les frères Parfait, t. I, p. 88. de l'éd. d'Amsterdam, 1735.)

Nous citons ce passage d'autant plus volontiers que nous y voyons figurer quelques-unes de nos femmes fortes et des dames du jeu de piquet avec l'indication des qualités qui les caractérisent plus particulièrement.

Nous arrivons aux valets, et nous trouvons d'abord Hector, que nous connaissons, car c'est bien le fils de Priam, et non Hector de

Galard, comme l'a avancé le P. Daniel, puisque sur les anciennes cartes on lisait Hector de Troie. Hogier ne peut être autre qu'Ogier le Danois, l'un des paladins de Charlemagne. Nous avons vu, au commencement de cette note, que ce guerrier partageait avec Roland l'honneur de figurer comme le plus vaillant des chrétiens dans la triade primitive des preux. On connaît deux romans versifiés du XIIIᵉ siècle, qui célèbrent les hauts faits d'Ogier, l'un est de Raymbert de Paris l'autre d'Adenez le roi. Ces poëmes, le dernier surtout, ont eu de nombreuses imitations dans presque toutes les langues de l'Europe. Lancelot du Lac, ou de la Charrette, l'un des chevaliers de la Table Ronde, a été chanté dans une multitude de romans. Chrétien de Troyes en a fait le sujet d'un poëme qui a été terminé par Godefroi de Leigni; Gauthier Map l'a célébré en prose, et Dante nous apprend (Inf. V) combien a été fatale à Paul et à Françoise de Rimini la lecture du roman de Lancelot, roman qui, au XVᵉ siècle encore, paraît avoir été fort en faveur, puisque Pierre Marini (+ 1467), confesseur du roi René, comte de Provence, reproche dans un de ses sermons aux rois de son temps, de trop s'adonner à la lecture de ce dangereux livre. Enfin, La Hire, nous l'avons déjà dit, est probablement le grand capitaine de Charles VII. Mais comment une gloire contemporaine a-t-elle pu seule, à l'exclusion de tant d'autres gloires du même temps, à l'exclusion même de la royauté, figurer dans cette réunion de célébrités des âges passés, en compagnie de ces héros dont le plus récent avait vécu plus de six siècles avant La Hire? En admettant même que ce nom ait été substitué plus tard à un autre nom d'une époque plus reculée, il n'en resterait pas moins à rechercher la cause particulière qui a motivé cette distinction accordée à une célébrité comparativement récente. La solution de cette question écarterait, selon nous, la dernière difficulté que présente l'histoire du jeu de piquet, quant à l'origine de ses figures.

Nous terminons ici ces observations déjà trop longues peut-être, sur un sujet qui comporterait cependant des développements plus étendus encore, et qui offrirait certainement un grand intérêt, s'il était traité par une plume plus exercée que la nôtre, et avec une érudition plus solide et des connaissances plus variées que celles que nous possédons. Mais, tel qu'il est, notre travail aura du moins le mérite de présenter le premier essai sur les neuf preux, composition qui n'avait pas encore jusqu'à présent obtenu des iconographes une attention sérieuse.

NOTE B.

Tobias Stimmer, peintre et graveur qui travailla assez longtemps à Strasbourg, où il mourut vers 1590, a gravé sur bois en dix pièces, les âges de l'homme et de la femme. Comme la première série de ces gravures et les inscriptions qui les accompagnent, ressemblent beaucoup aux sujets représentés sur notre maison, nous allons les décrire d'après Bartsch (*Peint. gr.*, IX, p. 337):

9. « Un enfant montant un dada : *X Jar Kindisch.* — Un jeune « homme ayant un faucon perché sur la main gauche : *XX Jar* « *Rindisch.* Sans marque.

10. « Un homme tenant un pistolet de la main droite : *XXX Jar* « *ein Man.* — Autre homme marchant vers la droite en faisant un « geste de la main gauche, et de l'autre tenant un papier roulé : « *XL Jar hausshalten kan.* Au milieu d'en bas est le chiffre du graveur en bois au monogramme M. B.

11. « Un homme tenant ses gants de la main droite et portant « l'autre vers l'estomac : *L Jar still stahn.* — Un homme à longue « barbe faisant un geste de la main gauche élevée : *LX Jar gehts* « *alter ahn.* Au milieu d'en bas est le chiffre du graveur au mono- « gramme ci-dessus indiqué.

12. « Un vieillard mettant son épée dans le fourreau. Il est ac- « compagné d'un chien : *LXX Jar ain Grais.* — Un octogénaire « s'appuyant sur un bâton de la main gauche : *LXXX Jar nimmer* « *weis.* Sans marque.

13. « Un vieillard s'appuyant de la main gauche sur un bâton et « de l'autre sur un piédestal : *XC Jar der Kinder spot.* — Autre vieil- « lard assis dans un fauteuil au delà duquel on remarque la mort « tenant un sable : *C Jar genad dir Got.* Le chiffre du graveur en « bois est au milieu d'en bas. »

Nous ajoutons, toujours d'après Bartsch, les inscriptions des dix âges de la femme, en omettant la description des figures qui sont assez insignifiantes : « *X Jar Kindischer Art, XX Jar ein Jungfrau* « *zart, XXX Jar im hauss die Frau, XL Jar ein Matron genau, L Jar* « *eine Grossmutter, LX Jar des Alters Schuder, LXX Jar alt Unges-* « *talt, LXXX Jar wüst und erkalt, XC Jar ein Marterbildt, C Jar* « *das Grab aussfüllt.* »

Jacob von der Heyden, né à Strasbourg en 1570, a gravé sur cuivre en une planche in-folio, une allégorie de la Mort avec les degrés des âges de l'homme.

Jost Amman, dans son *Kunstbüchlein*, a gravé sur bois les dix âges de l'homme et de la femme.

D'autres artistes ont représenté les différents âges en nombre variable, tels sont les peintres Titien, Sassoferrato, les graveurs Chr. Bertelli, A. Blootelingk, Corn. Dusart, Ant. Tempesta, N. de Bruyn.

Le sujet qui nous occupe a aussi été reproduit sur pierre dans des bas-reliefs qui décorent l'église de Sainte-Anne à Annaberg. Cette église, commencée en 1499 et achevée en 1525, présente la suite des dix âges de l'homme et de la femme. Les figures d'hommes sont accompagnées de quadrupèdes et celles des femmes, d'oiseaux. Ces animaux, dont le rapport avec les différents âges n'est pas toujours facile à saisir, sont distribués de la manière suivante :

Pour l'homme, 10 ans, un veau; 20, un bouc; 30, un taureau; 40, un lion; 50, un renard; 60, un loup; 70, un chien; 80, un chat, 90, un âne; 100, la mort.

Pour la femme, 10 ans, une caille; 20, une colombe; 30, une pie; 40, un paon; 50, une poule; 60, une oie; 70, un vautour; 80, un hibou; 90, une chauve-souris; 100, la mort (V. Waagen, *Kunstw.*, *in Deutschl.*, I, p. 30).

Les deux derniers volatiles rappellent les vers très-peu galants d'un trouvère du XIIIe siècle :

Fame est la nuit chauve-souris,
Fame est huans, fame est fressaie.

(Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 86.)

Suivant Fiorillo (Gesch. der zeichn. K. *in Deutschl.*, t. IV, p. 127), il existerait aussi des compositions semblables à celle d'Annaberg, sur deux maisons de Leipzig et de Freyberg.

Dans l'inventaire des joyaux du roi Charles V, on trouve mentionné « un tappiz à ymaiges où sont les sept arts et au dessoubz « l'estat des âges des genz. » Le compte des ornements du château d'Amboise (1494), fait aussi mention « d'un tapis des âges, » qui est peut-être le même que le précédent. De ce que ces âges se trouvaient au-dessous des sept arts, il est permis de conjecturer que ces représentations n'étaient pas distribuées dans le même ordre que celles de notre maison, mais qu'elles présentaient une division septénaire, les âges étant placés sous l'influence des sept planètes tels que les a décrites Proclus le philosophe (Éd. V. Cousin, 1821, t. III, p. 39, 237), tels que les a mis en vers Froissart, dans son « *Trettié* « *du joli buisson de jonece*, » tels que les a peints sur une maison de Florence, Christopharo Gherardi (*Vasari*, *Vite de' pittori*). Shaks-

peare, dans une de ses comédies (*As you like it*), a aussi partagé la vie humaine en sept périodes, mais plus philosophe que Proclus et plus poëte que Froissart, il a comparé ces périodes aux actes d'une pièce de théâtre, et, dans un tableau riche de couleur et plein de vérité, il a montré que

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique
Où chacun fait cent rôles différents.
(J. B. Rousseau).

NOTE C.

Les animaux dont sont accompagnées les figures qui représentent les cinq sens, sont ceux dans lesquels on a cru remarquer la plus grande énergie dans le sens correspondant. La dernière figure offre, outre l'araignée qui exprime le plus haut degré du sens du toucher, la tortue que l'on suppose être l'animal chez lequel cette faculté est la plus obtuse.

George Pencz a gravé, en une suite de cinq planches, les cinq sens sous des figures de femmes dans des attitudes diverses et accompagnées d'inscriptions latines, qui réunies, forment le distique suivant :

Truxa per auditum, linx visu, milvus odore,
Simia nos superat gustu, sed aranea tactu.
(Bartsch, *Peint. gr.*, VIII, p. 353.)

Les animaux mentionnés dans ces vers sont les mêmes que ceux que Reinmar von Zwetter, poëte allemand du XIII[e] siècle, associe aux cinq sens :

Ein voller Mensch vünf sinne hat
Als uns diu schrift bewiset, und (als) ir nam geschriben stat :
Sehen, hoeren, grifen, riechen, smakken, sus sint si genant.
Nu habent die sinne vünf wildin tier,
Ir islichez einen, unde hat den vür baz, danne wir :
Der luhs, daz swin, diu spinne, der gir', der affe ; daz tuot in got bekant :
Der luhs wol siht, daz swin wol hoeret ze walde,
Diu spinne kleine grifet unde balde,
Der gir' riucht, affe smaket ; der sinnen
Hat iegeslichz den einen baz,
Dan der Mensch', dur wunder daz
Got hat getan, daz wir sin wunder minnen.
(Von der Hagen, *Minnes*, II, p. 206.)

Les cinq sens ont aussi été gravés par J. Amman, J. von der Heyden, J. Saenredam, H. Goltzius, J. Matham, van Vliet, J. Both, F. Bloemaert, A. Bosse, A. Blootelingk, H. Saftleven et autres.

FERDINAND CHARDIN.

L'ÉPAULE DE GALLARDON

(EURE-ET-LOIR).

« Mais voyez, à la clarté de la lune, ce colossal compagnon qui se dresse tout noir et tout endiablé. »

HENRI HEINE (*Neue Gedichte*).

De Chartres à Ablis (Seine-et-Oise) on compte 3 myriamètres 3 kilomètres; la route impériale, nº 188, y conduit. A quelques kilomètres de son point de départ de Chartres (1), sur la gauche, on remarque, se dressant fièrement au milieu de la plaine, comme cette vieille tour de Montlhéry (2), sur le haut de la côte (3), une construction imparfaite, irrégulière, plus large et plus développée au sommet qu'à la base, évidée au centre; c'est, selon le langage vulgaire, l'*épaule de Gallardon* (4), dénomination à laquelle il serait peut-être difficile de trouver un sens raisonnable; en d'autres termes, c'est un pan vertical de l'ancien donjon. Placé sur une hauteur, assez élevé lui-même, sa paroi raboteuse en est dure et épaisse, la mine seule pourrait en arracher quelques débris. S'il n'offre qu'une ruine, elle offre assez de solidité pour résister, longtemps encore, aux injures du temps. Elle est assez imposante par sa forme, assez respectable par son antiquité, pour exciter le double intérêt de l'archéologue et de l'historien; car l'histoire de la

(1) De Chartres même on aperçoit l'*épaule de Gallardon*.

(2) Son ancien nom latin est *Mons-Letherici* ou *Leheri;* elle prend ce nom de son fondateur. Il se donna à *Mont-l'Héri* une sanglante bataille en 1465, entre Louis XI et Charles de France, duc de Berry, son frère. Longtemps auparavant Louis le Gros avait ruiné le château de *Mont-l'Héri*, excepté la tour qui subsiste encore aujourd'hui (*Encyclop.* de Diderot, vº *Montlhéry*) haute de 21m,184.

(3) Entre la station de Saint-Michel et de Brétigny (chemin de fer de Paris à Orléans).

(4) On a dit que cette ruine ressemblait à une *épaule de mouton*. Dans le chapitre XL, livre IV, de Pantagruel (*comment par frère Jean est dressée la truye et les preux cuisiniers dedans encloux*), Rabelais donne à l'un d'eux le nom de « *Guaillardon*, par syncope, dit-il, natif près Rambouillet Le nom du docteur culinaire estait GUAILLART-LARDON. Ainsi dictes idolâtre pour idololatre. » Ailleurs (liv. III, ch. XIII), il donne l'étymologie de *fontaine-bleau*, « bourg ainsi appelé à cause de la quantité de vivres et *claires fontaines* qui coulent de tous côtés. »

petite ville (1) qui les renferme est curieuse à plus d'un titre (2). En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier nos recherches et nous valoir quelque attention de ceux qui nous liront (3).

GALLARDON.

§ 1er. ÉTAT ANCIEN.

Gallardon, à 2 myriamètres 2 kilomètres nord-est de Chartres, était autrefois une petite ville enceinte de murailles et de fossés, avec portes, herses, ponts-levis, bastions et château-fort (4); elle devint le siége d'un bailliage-châtellenie du ressort du bailliage présidial de Chartres. Avant 1790, elle était chef-lieu de canton. Le ruisseau de la *Voise* coule à ses pieds (5). Assise sur une colline, la ville offre l'aspect d'un amphithéâtre; son étendue, sans y comprendre les faubourgs, était évaluée à 7 hectares environ. Le château, avec sa tour gigantesque, posée comme une sentinelle avancée sur la crête de la montagne, domine la ville et la protégeait contre les surprises de l'ennemi. De vastes souterrains permettaient de communiquer d'un point à un autre. Transformés en caves aujourd'hui pour le service des habitants, le cintre des portes et la solidité des voûtes témoignent de leur destination primitive. L'église aux deux flèches inégales et élancées, était placée sous l'invocation de saint

(1) Voy. *Étrennes historiques de Chartres et pays chartrain* pour 1781, p. 178.

(2) Gallardon ou plutôt Galardon, nom d'un château situé aux confins de la Beauce propre et du pays chartrain, *Galardo* (Trévoux, *Dict. univ.*, h. v.). Dans la *Gallia christiana* (t. VIII, p. 315-16), on dit : *Galardone.*

On prétend qu'une ligne, tirée des tours de Notre-Dame de Paris aux clochers de Chartres, passerait diamétralement dans Gallardon.

(3) Nous avons vu, dans le temps, dans le cabinet de M. Hérisson, un ms. sous ce titre : « *Essais ou anecdotes historiques concernant la ville et marquisat de Gallardon en Beauce.* » L'original avait été écrit par M. *Saunier*, bailli de Gallardon. Hérisson n'en avait qu'une copie faite par lui. Ce travail n'offrait que bien peu d'intérêt.

(4) Il existe à la Bibliothèque impériale de la rue de Richelieu (*cabinet des estampes*), un volume (n° 1914, France, 18-38, Eure-et-Loir, 11e arr., Chartres, v. a.), dans lequel se trouve une petite estampe représentant *Gaillardon;* une autre, « *la petite ville et antienne rvisne dv chasteav de Gallardon,* » par Chastillon. On compte six bastions dans l'enceinte.

(5) Ce ruisseau prend sa source à Voise et coule du S. au N. O. dans une étendue de 26 000 mètres. Il se jette dans l'Eure au-dessus de Maintenon (Chevard, *Descript. stat. du dép. d'Eure-et-Loir*, p. 68).

Pierre et de saint Paul. Le vaisseau en est léger, plein d'élégance; le chœur, remarquable par le bon goût qui a présidé à sa construction, a plus d'un rapport avec celui de l'église *Saint-Pierre* de Chartres. La place devant l'église s'appelait le *Cloître*. La façade de plusieurs maisons, assises sur cette place, était couverte de sculptures. Dans l'un des faubourgs se trouvait une chapelle, dite *Notre-Dame de la Fontaine;* elle était l'objet de pèlerinages dans les temps de sécheresse. Un prieuré en commande, sous le nom de *Notre-Dame de Gallardon*, dépendait de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, dans lequel se virent longtemps les restes des *Catéchumènes* (1). Au bas de la ville, le fief de Marly avait aussi son donjon (2) pour battre la vallée. Dans le faubourg du Bourget, on voyait encore, en 1786, une chapelle, dite de Notre-Dame de la Fontaine ou de la Source, bâtie en 1416, par les Anglais, à peu de distance de la maladrerie de Saint-Mathieu, laquelle fut réunie, en 1697, à l'Hôtel-Dieu de l'aumône de Saint-Nicolas.

Entre le cimetière et le château, un monticule de terre indiquait l'emplacement d'une ancienne batterie. En 1772, on voyait sur la place dite du Cloître, sur le portail appelé le Chapiteau de la paroisse, des armes en plomb écartelées de France et de Dauphins. On a supposé que c'étaient les armes des ducs d'Alençon (3).

Dans le hameau de Talvoisin, au lieu dit *les Cuillers*, on voit quelques pierres druidiques.

Gallardon était une cité industrielle : il y avait des tanneries, comme l'indique le nom d'une de ses rues; elle avait un maire, des échevins, voire même un octroi.

Revenons à son château, l'histoire en est courte. Guillaume, chevalier de Saint-Prest, le plus ancien seigneur de Gallardon, en fut chassé par le roi Robert, qui rasa le château. Cette terre passa alors à Geoffroy, vicomte de Châteaudun et comte du Perche; celui-ci, profitant de ce que le roi était occupé à guerroyer avec quel-

(1) Doyen (*ut supra*) citait avec éloge le *Sanctuaire* (t. II, p. 257); il écrivait en 1786. Nous trouvons ailleurs qu'il y avait sept autels privilégiés, suspensoir de ciboire, jubé antique, etc.

(2) Au mois de juillet 1212, Bouchard et Mathieu de Marly, frères et seigneurs du fief de ce nom (qui appartenait en 1400 à Lévy de Florensac, en 1467 à Louis de Crussol de Florensac, qui le vendit à la maison d'Alençon, Doyen, *ut supra*, t. II, p. 261), revenant de la guerre contre les Albigeois, arrêtent avec le chapitre de Chartres une transaction datée de Melun, pour raison des voieries de Champseru (commune voisine de Gallardon). Philippe Auguste ratifia cet acte avec Hervé de Gallardon et Alix sa femme.

(3) Les Rotrou, comtes du Perche, avaient trois chevrons brisés d'or sur leur écu.

ques-uns de ses vassaux, le reconstruisit, malgré les plaintes successives de Fulbert, évêque de Chartres. Les doléances du saint prélat sont touchantes. Après avoir fait en vain appel à Henri, fils du roi, et à Eudes, comte de Chartres, il s'adresse au roi lui-même et à la reine Constance; il est en butte à des grands maux (*nos ad præsens incommodis urgeri*); Geoffroy a relevé le château (*Castellum de Gallardone*); l'évêque menace d'interdire la célébration de l'office dans toute l'étendue de son diocèse (1); dans une seconde lettre au roi, il lui annonce que les cloches ont cessé de sonner; les offices se disent à voix basse; il le supplie d'enjoindre au comte Eudes de détruire les machines élevées à l'instigation du diable (*ut prædictas diabolici instinctus machinas vero animo destrui jubeat vel ipse destruat*) (2). Dans une troisième lettre, il reconnaît la bonne volonté du fils du roi pour le secourir, mais son éloignement et le manque d'hommes l'en ont empêché (3). N'ayant rien obtenu, Fulbert excommunie le vicomte. Celui-ci s'en venge en portant la désolation, c'est-à-dire le fer et le feu dans les terres de l'évêque et du chapitre. Il faut l'entendre raconter ses malheurs à Odilon, abbé de Cluny. Geoffroy n'est qu'un malfaiteur (*malfactor ille Gaufridus*); il implore l'assistance du comte Eudes; si elle lui fait défaut, il en appellera au roi, au duc Richard; s'il n'obtient rien, il quittera son siége pour aller servir Dieu dans la retraite (4).

Le château réédifié, nous voyons, le 19 mars 1316, Jeanne, dame de Gallardon, y fonder une chapelle sous l'invocation de la Sainte-

(1) *D. Fulberti carn. episc. antiq. opera varia*, Paris, 1608, ép. CV; voy. aussi *Recherches sur l'histoire de la ville de Chartres*, par Bouvet Jourdan (ms. p. 93); *Histoire du Perche et d'Alençon*, etc., par Gilles Bry, p. 138.

(2) Ép. III.

(3) Ép. IV.

(4) Ép. LXX. Fulbert, évêque de Chartres en 1007, mourut en 1028. Puisque je parle de l'un des plus illustres prélats de l'église de Chartres, je rappellerai un usage assez singulier (outre ceux que j'ai déjà cités, *Rev. archéol.*, livraison de janvier 1854) qui s'observait à Chartres. Deux chapitres généraux se tenaient tous les ans, le premier à la Chandeleur, le second à la Saint-Jean. Celui-ci avait trait à la discipline ecclésiastique; ceux des chanoines qui n'avaient jamais manqué aux chapitres recevaient une *lamproye*. « Il est difficile d'en dire la raison, dit *Challine*, si ce n'est qu'elle fut autrefois payée en espèce de poisson en un temps que le carême approche et que l'on a besoin de faire ses provisions de fruits et d'autres choses propres à passer cette sainte quarantaine. »

Un autre usage fort ancien : le vidame de Chartres, le baron d'Alluyes, celui du Chêne-Doré et le seigneur de Lagny recevaient l'évêque de Chartres le jour de son installation, à Saint-Martin au Val; ils le *portaient* assis dans une *chaise* de bois jusqu'à la cathédrale. A défaut de chaise, le maire de la ville fournissait le cheval et la selle (*Invent. des titres. Ms.*).

Trinité; elle la dote du quart des dîmes de vin qui se percevaient dans le territoire de Gallardon, valant 20 livres de revenu. Réserve est faite au grand archidiacre de tous droits de collation, patronage, institution et destitution du chapelain de la chapelle. Cette fondation fut confirmée en 1334, par Marguerite, dame des corvées de Gallardon, fille de la fondatrice.

En 1421, le dauphin, fils de Charles VI, force Gallardon et défait sa garnison. La ville appartenait au duc d'Alençon. Le capitaine qui commandait la place (du nom de Rousselet) eut la tête tranchée. Le château fut ruiné pour la seconde fois; depuis lors, il n'a pas été reconstruit. Il ne reste qu'une partie de la tour; le temps a fait le reste : il l'a mutilée sans pouvoir l'abattre (voy. la planche 243 ci-jointe), elle est toujours debout!

§ 2. État actuel.

Gallardon est maintenant complétement démantelé (1). L'église a perdu ses vitraux. Si le gouvernement ne lui vient pas en aide et ne la classe pas, comme on l'a déjà justement demandé pour elle, parmi les monuments historiques, il est à craindre que cet édifice remarquable ne vienne à subir des dégradations assez graves pour en rendre la restauration de plus en plus difficile. C'est un monument religieux et historique à la fois.

La ceinture de pierres de la ville, des portes, tout cela a disparu. Il y a quelques années, il y en avait encore une (2) : nous faisons allusion à la *porte Mouton*, confinant au chemin de grande communication de Maintenon à Gallardon. Longtemps menacée, activement défendue par un ami de nos études (3), la *porte Mouton* a cédé aux exigences peu artistiques des ponts et chaussées. La description de ce petit monument du XIII[e] siècle nous paraît avoir été faite avec exactitude dans le rapport administratif que nous avons sous les yeux (4). Son exactitude même ajoute à nos regrets.

Cette porte se composait de deux culées rectangulaires, réunies par un plein cintre roman; plus élevé du côté de la ville qu'extérieurement, avec rainure ordinaire pour loger la herse; mur de

(1) C'est une des communes du canton de Maintenon, dans l'arrondissement de Chartres.

(2) Comme la *porte Guillaume*, à Chartres, témoignage toujours vivant de l'antiquité de la cité des Carnutes.

(3) M. Moutié de Rambouillet.

(4) Rapport de l'ingénieur en chef du 27 juillet 1843.

refend intermédiaire pour l'appuyer en même temps que pour réduire la hauteur ou l'entrée. Sur la face intérieure de ce mur, un arc ogival, sorte de décharge engagée dans la maçonnerie, attestait que si, lors de la construction, la forme romane des premiers siècles était encore donnée aux édifices publics, déjà aussi se faisait sentir l'introduction de l'ogive, si richement appliquée, à la fin du XII[e] siècle, aux monuments religieux. La pointe très-relevée de l'arc *Mouton*, sa naissance tangente à l'aplomb du pied-droit rappelaient communément le style du XI[e] siècle.

Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, pour entrer dans Gallardon, il fallait traverser la vallée et passer un gué. M. Claude de Bullion, surintendant des finances, fit construire à ses frais une longue chaussée pavée qui relia désormais la route à la ville.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs (1), on remarque, à Gallardon, une maison dont la façade sculptée et les bois à découvert, présentent un type complet des formes de construction en usage dans le XVI[e] siècle.

Le château n'offre plus qu'un démembrement. Longtemps on abandonna cette ruine à elle-même; elle est maintenant protégée par l'intérêt qu'y attache le propriétaire du domaine d'Éclimont (2), dont elle est une dépendance.

§ 3. Gallardon. Baronnie, puis marquisat.

Gallardon était une baronnie ancienne (3); c'est ce qu'on lit dans le préambule des lettres patentes, par lesquelles le roi l'élève en marquisat, au mois de février 1655. Il la cite comme « une petite ville fermée de murailles située dans le meilleur endroit.... de la Beauce. »

Différents actes parlent de cette baronnie (4) :

1° Un acte du 28 mars 1628, en la tenue des foi et hommage pour monseigneur Gaston, fils de France, duc d'Orléans et de Chartres,

(1) *Revue archéologique*, x[e] année, p. 218.

(2) Mme de Montmorency-Laval. Cette terre appartint autrefois au chancelier Hurault de Chiverny.

(3) Baron, dit *Laurière* (v° *Chevalier*), est celui qui a le haut justicier châtelain sous lui, et ressortissant à la cour; ou, autrement, baron est celui qui a son fief-bannières, ses vassaux qui tiennent de lui; « *à la table d'un baron ne sied aucun s'il n'est chevalier, prêtre ou clerc d'autorité.* »

(4) Extrait de « l'*Inventaire des titres concernant les marquisats, comtés, baronies.* » (Ms. de la Bibl. de Chartres, p. 4, v°.)

par lequel M. Gilles Perrot, procureur, assisté de M. Mathurin Leguay, procureur fiscal de la *baronie* de Gallardon, demande pour le sieur *baron* de Gallardon à être excusé de comparaître aux hommages, attendu le service qu'il fait pour le roi du siége de la Rochelle (1).

2° Un acte du 24 mai 1629, par lequel ledit Leguay a fait apparaître de l'acte de prestation de foi faite par le sieur de Liancourt, premier gentilhomme de la chambre du roi, entre les mains de monseigneur le chancelier de Son Altesse, pour raison de la *baronie* de Gallardon et châtellenie du Coudray, du 19 mars précédent.

3° Un acte du 10 décembre 1646, les hommages tenant par monseigneur de Choisy, chancelier et garde des sceaux de S. A. Royale, par lequel M. Jacques Pilier, bailli de la châtellenie du nom, au nom et comme procureur de messire Noël de Bullion, chevalier, seigneur de Bonnelles, d'Éclimont, *baron* de Gallardon, seigneur châtelain du Coudray, conseiller du roi en ses conseils, honoraire de son parlement, secrétaire des commandements de Sa Majesté au moyen de sa procuration, a retiré ses foi et hommage, payé ledit seigneur pour raison de ladite *baronie* de Gallardon et châtellenie du Coudray, du propre du sieur de Bonnelles, de la succession du défunt messire Claude de Bullion, surintendant des finances, son père.

§ 4. Seigneurs de Gallardon.

1. 1020. Guillaume de Gallardon, chevalier, seigneur de Saint-Prest.
2. 1093. Hugues de Gallardon.
3. 1191. Isambert de Gallardon.
4. 1233. Adam, seigneur de Gallardon (2).
5. 23 avril 1348. Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel.
6. 13 septembre 1348. Louis, comte d'Étampes.

(1) On voit (p. 7 du ms. précité) un acte du 8 août 1628, annonçant que le marquis d'Alluyes et d'Auneau était au même siége. L'habile architecte qui construisit la fameuse digue de la Rochelle était *Clément Metezeau*, né à Dreux. Commencée le 2 décembre 1627, elle fut achevée l'année suivante. Au bas d'un portrait de Metezeau, gravé par Michel Lasne, on lit :

> Dicitur Archimedes terram potuisse movere.
> Æquora qui potuit sistere, non minor est.

(2) Doyen (*ut supra*), t. II, p. 259.

7. 29 novembre 1488. Messire Pierre L'huillier, chevalier, seigneur de Saint-Blanc, gouverneur de la Bastille.

8. 23 janvier 1494. François de Baraton, chevalier, pensionnaire du roi, pour la défense de sa personne.

9. 1497. Charles d'Alençon, fils de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.

10. 2 juin 1521. Renault de Refuge, premier écuyer du roi.

11. 1577 à 1581. Philippe Hurault, comte de Vibray et de Chiverny, garde des sceaux de France.

12. 12 septembre 1612. Charles Duplessis duc de Liancourt, premier écuyer du roi, gouverneur de Paris.

13. 13 octobre 1629. Claude de Bullion, chancelier des ordres du roi, président à mortier et surintendant des finances.

14. Mai 1721. Anne Jacques de Bullion, marquis de Farvaques, lieutenant-général des armées du roi.

15. 1745. Auguste Lion de Bullion, marquis de Bonnelles, lieutenant général de Guyenne.

16. 3 février 1766. Jacqueline Hortense de Bullion de Farvaques, épouse de Guy André Pierre, duc de Laval Montmorency.

§. 5. La Voise est utilisée pour la construction de l'aqueduc de Maintenon (1).

En 1680, Vauban et Lahire conçurent le projet de conduire les eaux de l'Eure à Versailles En 1684, on se mit à l'œuvre. Vauban était chargé de la construction, Lahire du nivellement et des travaux hydrauliques. Ce fut à cette occasion que l'on construisit le bel aqueduc de Maintenon sur lequel nous avons déjà donné quelques détails dans la *Revue archéologique*. Nous ne voulons pas les reproduire. Nous ajouterons seulement que les pierres de Gallardon ayant été trouvées bonnes à faire de la chaux, les fours furent construits auprès de Germonval, sur la route d'Écrosnes. Pour les amener à Maintenon, Vauban imagina de rendre navigable la rivière d'Eure, celle d'Épernon et la *Voise*, au moyen de cinq écluses. Deux canaux furent creusés à cet effet; l'un, de 12 kil. de long, allait à Gallardon, l'autre de 14 kil. de long, à Épernon. La *Voise* ne présentant pas un volume d'eau assez considérable, on détourna la rivière d'Eure pour la conduire dans le bief supérieur du canal

(1) *Revue archéologique*, x[e] année, p. 614.

qui se prolongeait jusqu'à l'ouverture des carrières. Les pierres arrivaient ainsi sur des chalands aux pieds des aqueducs (1).

§ 6. Siéges de Gallardon.

Gallardon se ressentit de la présence des Anglais dans le pays chartrain (2). En 1417, la ville fut prise par Jean, duc de Bourgogne. En 1442 ou 1443, Talbot, à la tête de 5000 Anglais, força Dunois à lever le siége qu'il en faisait. Peu de temps après, Dunois reprit Gallardon d'assaut. Le 15 ou 16 décembre 1562, le prince de Condé, à la tête des huguenots, s'en empara et mit la ville au pillage. Il préludait à la dévastation qu'il voulait porter jusqu'à Chartres.

§ 7. Éphémérides.

Louis, duc d'Orléans, assassiné le 23 novembre 1407, Jean, duc de Bourgogne, consentit à implorer le pardon de ses enfants. La paix *fourrée*, comme on la nomma, se fit dans l'église de Chartres (3). Le duc de Bourgogne accompagné du comte de Penthièvre son gendre, du comte de Saint-Pol, du comte de Vaudemont et de plusieurs autres grands seigneurs bourguignons, passa avec 600 hommes à Gallardon le 2 mars 1409, en se rendant à Chartres (4). Aussitôt après la cérémonie, il regagna Gallardon avec tout son monde.

§ 8. Biographie.

Venons aux illustrations du pays.

Il en est plus de *trois* que l'on pourrait compter!

Nous citerons *quatre* noms qui font honneur à cette petite ville, et, chose assez remarquable, parmi eux, trois jurisconsultes.

1. Jean Boissin écrivit, en 1617 et 1618, plusieurs tragédies, notamment le *Martyre de saint Vincent* et celui de *sainte Catherine*. Elles étaient dédiées au chapitre de Saint-Vivier dont il était chanoine.

(1) *Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II, p. 78, 79.

(2) Chartres fut durant seize années entre les mains des Anglais et des Bourguignons (Doyen, *ut supra*, t. II, p. 33). L'Ile-de-France eut aussi des garnisons miparties avec des gouverneurs d'origine française. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'hist. de Jeanne d'Arc*, p. 15.

(3) Voy. *Revue archéologique*, VII[e] année, p. 60.

(4) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 235 et 241.

2. Gilles Tullouë commenta la *Coutume de Chartres*, en latin (1).

3. Nicolas Frérot y ajouta des notes en français et publia l'ouvrage en 1604. Mais celui qui les surpassa fut sans contredit :

4. Jean Mathieu Legrand, lequel eut l'insigne honneur d'étudier sous l'illustre *Cujas* à Bourges (2). Nommé par l'université d'Angers l'un des six docteurs institués par elle, il obtint une chaire en droit à Orléans. Il mourut vers la fin du XVIIe siècle (3).

Qu'il nous soit permis en finissant ce mémoire de rappeler la pensée, à laquelle nous nous associons complétement, d'un homme aussi érudit que modeste. « Dans notre opinion, écrivait-il, l'humble commune rurale a les mêmes droits que les plus vastes cités à être mise en possession de tous les souvenirs qui pourront être rattachés à la circonscription de toutes les probabilités, de tous les rapprochements qu'une saine critique sera en mesure de présenter sur son origine, la signification et la date approximative de son nom (4). »

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) En 1560. Voici le titre de l'ouvrage assez rare que nous possédons : *Ægidii tvlli Carnvtani in leges qvasdam Carnvtvm, mvnicipales commentarii, ad clarissimum virum Joannem a Poncherio, apud regem libellos agentem*, Paris, Groulleau. L'épître dédicatoire porte : *Bene vale, vir illustrissime ex ædibus nostris* GALARDO; puis, dans la préface : *Valete, ex municipio nostro* GALARDONENSI. Il y a, en tête du livre, suivant l'usage du temps, un sonnet et une épigramme en l'honneur de l'auteur, par *Julien Giraut de Chartres*. Nous ne savons rien de plus sur ce poëte, très-probablement improvisé.

(2) *Hist. du droit romain*, par Berriat Saint-Prix, p. 576.

(3) Nous avons consacré une *Notice* à cet auteur, à peu près inconnu des biographes, dans la *Thémis* ou *Bibliothèque du jurisconsulte*, t. X, p. 210.

(4) *Histoire de Saint-Martin du Tilleul*, par un habitant de cette commune (*M. A. Leprevost*, de l'Institut), 1848, gr. in-8°. Préface. Un nécrologe de Chartres nous révèle, à la date du 4 des ides de juillet, en 1232, l'existence d'un *Gaufrid de Gallardon*. *Ysambert de Gallardon* donna son nom à une salle de l'ancienne abbaye de Saint-Cheron. (Voy. *Pouillé du diocèse de Chartres*, p. 4.)

ILE D'ÉGINE.

TEMPLE DE JUPITER PANHELLÉNIEN.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

COUPE LONGITUDINALE RESTAURÉE.

Bien que cette restauration soit moins immédiate que celle de la façade, les données existantes, tant pour l'architecture que pour la décoration, sont encore suffisantes pour que le parti général de l'un et de l'autre soit à peu près déterminé.

Je vais rendre compte des matériaux qui m'ont servi à cette reconstruction et examiner successivement chacune des parties qui la composent. Voy. la planche 241 ci-jointe.

PORTIQUE.

La rampe douce qui y conduit a déjà été décrite ainsi que la restauration des colonnes extérieures; j'ai expliqué aussi que les grilles qui les fermaient étaient en retraite dans leur partie inférieure.

Quant à celle qui rejoint les colonnes au pronaos, et faisait ainsi un anti-pronaos, elle est restaurée d'après les mêmes données que pour la façade, et la disposition générale en est la même.

L'architrave et les triglyphes de l'ordre du pronaos sont d'une dimension plus petite que ceux de l'ordre extérieur; une différence de $0^m,08$ existe entre les niveaux supérieurs de ces deux triglyphes. Parmi les débris du temple, j'ai trouvé plusieurs fragments que j'indique A et B dans cette partie de la coupe, et qui se composent d'un bec-de-corbin supérieur, d'un champ et d'une troisième partie plate et très-peu en retraite sur le champ. Ces divers fragments sont identiquement les mêmes en ce qui se rapporte aux deux parties supérieures, tant pour les hauteurs que pour les saillies et pour la forme du bec-de-corbin; ils ne diffèrent qu'en ce que le plat inférieur est plus haut dans les uns que dans les autres; or, cette différence entre eux étant précisément celle qui existe entre les niveaux des triglyphes, c'est-à-dire de $0^m,08$, j'y ai vu la preuve de ce qu'ils devaient être placés, le plus haut, au-dessus des triglyphes de l'ordre du pronaos, le plus petit vis-à-vis et au-dessus de la pierre située derrière les triglyphes du portique.

(1) Voy. les précédents articles, p. 193, 343.

Ainsi placées, les parties supérieures de ces deux fragments sont de niveau et propres à recevoir les plates-bandes supportant les caissons. De plus, leurs moulures sont les mêmes que celles employées à cet endroit dans les temples où ils existent encore en place ou dans ceux où ils sont bien déterminés, comme au Théséion, au Parthénon, à Bassæ, etc. En cherchant dans les autres parties du temple d'autres places à leur donner, on n'en trouve aucune qui leur puisse convenir.

De toutes ces raisons, il résulte que la place que j'ai donnée à ces fragments A et B est bien celle qu'ils doivent avoir.

Je n'ai trouvé aucun vestige, soit des plates-bandes qui reposent au-dessus, soit des caissons placés sur ces plates-bandes; leur restauration est donc faite d'après les données prises dans les autres temples; seulement, la hauteur maximum de la plate-bande était pour ainsi dire donnée afin de pouvoir laisser passer au-dessus les chevrons qui supportent les tuiles dans les portiques latéraux.

Une plate-bande serait posée au droit de chaque colonne et une autre entre chaque entre-colonnement. Les caissons qui poseraient immédiatement sur elles seraient supposés plutôt en marbre qu'en pierre, les exemples qui nous en restent encore étant tous de cette matière, même au temple d'Apollon Épicurius, où le reste est, comme au temple d'Égine, construit en pierre du pays. Il serait probable aussi que les plates-bandes eussent été en marbre : la complète disparition de ces deux éléments des soffites me ferait pencher pour cette opinion.

Ainsi donc, la restauration architecturale de cette partie est à peu près certaine; quant à la décorative, la seule donnée est la coloration en rouge de l'intérieur de l'architrave, que j'ai supposée là sans ornements afin de lui laisser plus de simplicité qu'à la façade.

Les autres couleurs ou ornements ont été restaurés par analogie avec ceux des autres temples ou avec ceux même de celui-ci, et il est hors de doute que toutes ces parties étaient peintes.

Il est, du reste, facile à observer que chez les Grecs presque toutes les moulures à bec-de-corbin étaient ornées par des espèces de feuillages droits, souvent alternés de tons, et que les méandres se plaçaient dans les listels et champs plats.

COUPE DE L'ENTABLEMENT ET DU FRONTON.

La coupe de l'entablement indique sa construction. L'architrave, divisée en deux sur l'épaisseur ainsi que l'assise de la pierre, l'é-

paisseur du triglyphe qui n'existe plus est prise proportionnellement à celle du pronaos où elle est complète.

Au-dessus, la pierre de la corniche avec la longueur encore existante, plus le fragment A déjà indiqué, la somme de leurs deux épaisseurs est juste égale à celle du mur, ce qui confirme encore davantage la place que je leur ai donnée ; enfin, la coupe du fronton, dont la hauteur des assises est prise d'après la pierre du sommet encore existante. Dans le tympan, la Minerve restaurée de profil, le guerrier renversé placé au-devant d'elle, et derrière, Laomédon caché en partie, ces figures ont leurs plates-bandes qui entrent dans la face supérieure de la corniche, de telle sorte que les pieds sont au niveau du dessus de cette corniche ; sur le fronton, la tuile en coupe, et derrière, le support en forme de lion, restauré d'après M. Cockerell.

PRONAOS.

J'ai déjà parlé de la construction et de la couleur des colonnes du pronaos et des scellements des grilles qu'elles conservent encore; ces grilles, qui se voient en coupe, sont identiques à celles de la façade, mais seulement un peu moins hautes.

Les chapiteaux, offrant les mêmes particularités et les mêmes stucs que ceux de la façade, ont été restaurés de même.

L'architrave qui pose sur les colonnes indique dans cette coupe sa double épaisseur ; elle est ornée extérieurement du ténia et du listel avec les gouttes, et en dedans du pronaos d'un listel simple. Sa hauteur générale est de 0^{m},797, sa largeur 0^{m},886.

A chaque extrémité des deux parties de cette architrave se trouvent des entailles en forme d'U, destinées au levage et à la pose.

Le ton qui la couvre est rouge et existe dans différents fragments. J'ai parlé de celui qui est sur le listel, le fond est rouge et des palmettes renversées y sont bleues.

Les triglyphes ont 0^{m},817 de hauteur générale, 0^{m},510 de large, et 0^{m},480 comme épaisseur de pierre. Je n'y ai remarqué aucune trace de couleur et les ai restaurés bleus, et par analogie et d'après des données précédentes.

La grandeur des métopes est donnée par la hauteur des triglyphes et par l'écartement, sur l'architrave, des gouttes et des listels placés sous les triglyphes, qui ont, ainsi que ceux extérieurs, une entaille destinée à recevoir une plaque. Ainsi, ce que j'ai dit pour les métopes du portique s'applique à celles-ci : elles seraient donc sculptées en marbre.

Dodwell, dans son voyage en Grèce, mentionne un fragment dont il donne les dimensions approximatives et qu'il dit être le linteau de la porte d'entrée. Cette assertion est fausse, parce qu'il faudrait supposer que cette porte ne fût pas plus haute que large, ce qui est impossible, afin que ce fragment pût laisser passer au-dessus de lui les architraves des colonnes intérieures, qui viendraient s'y butter sans aucun soutien, si cette porte avait une proportion convenable; et en supposant que ces architraves vinssent se sceller dans le mur au-dessous de ce fragment, la grandeur de la porte résultant de cet arrangement serait aussi inadmissible que dans le premier cas.

En outre, ce morceau est différent à ses deux extrémités, ce qui ne s'expliquerait pas, puisque la construction et les convenances exigibles d'un côté de la porte le seraient également de l'autre. Ainsi, il ne peut avoir de destination que celle que lui donne Dodwell.

Il doit être l'une des poutres qui, dans le pronaos, servaient à soutenir les autres plates-bandes de dimensions plus petites et sur lesquelles posaient les caissons.

Voici les raisons qui m'ont fait lui donner cette place : d'abord l'impossibilité de le placer dans le temple si ce n'est à cet endroit; puis, ce fragment entaillé à chacune de ses extrémités a juste, d'une de ces entailles à l'autre, la grandeur de la largeur du pronaos, 3^{m},560 au-dessus des architraves; et la distance d'une de ces entailles à l'extrémité de la pierre du même côté complète exactement, avec l'épaisseur des triglyphes, l'épaisseur générale du mur du pronaos qui pose sur les colonnes.

Là encore, ces entailles différentes (du côté des colonnes elles sont plates, de l'autre, en forme de deux degrés) s'expliquent par la différence des supports qui sont, d'une part au droit des colonnes, de l'autre sur le mur : il est donc certain pour moi que ce fragment est l'une des grandes plates-bandes du pronaos.

Sa position, par rapport au-dessous ou au-dessus, est donnée par les entailles en forme d'U qui servaient à sa pose. Sa hauteur générale, divisée en deux par une saillie, est de 0^{m},873, son épaisseur, en dessous, 0^{m},875, et dessus, 0^{m},947.

Il n'existe plus dans le temple qu'une seule de ces poutres, mais tant d'autres matériaux ont été enlevés que cela n'influe en rien sur sa destination.

Au-dessus de ces deux plates-bandes serait une assise des fragments A et B; alors, le dessous de cette assise est le même que celui de l'assise correspondante du portique. J'y compléterai donc

de même l'arrangement des soffites par des petites plates-bandes de dimension égale à celles du périptère et qui porteraient également des caissons.

Quant à la décoration, j'ai adopté le ton rouge général pour le mur du pronaos, parce que cette couleur rappelle celle du mur de la Cella, où des traces de cette couleur existent encore; une grande bande noire isolerait ce ton rouge de l'ante, de l'architrave supérieure et du mur du fond.

J'ai bien cru voir sur l'assise inférieure du mur quelques légères traces noires, mais cette couleur est très-difficile à distinguer, et se rapproche trop des tons que le temps a donnés à la pierre. Aussi n'est-ce pas une raison pour que le soubassement que j'ai indiqué noir le fût autrefois; mais comme je n'avais pas d'autres renseignements et que ce ton me paraissait convenable, je l'ai employé.

Les postes qui le terminent sont pris d'après les tombeaux de Cornetto où cette place leur est donnée. L'architrave est restaurée naturellement rouge d'après celui de l'ordre, le reste des couleurs n'a pour autres données que la comparaison des autres monuments.

Quant aux trophées que je suspends au mur, ils sont là pour indiquer que cette place était quelquefois réservée à des offrandes. Les drapeaux et tuniques qui les composent sont pris d'après ceux peints sur un tombeau grec trouvé dans la Pouille et conservé au musée de Naples.

NAOS.

Cette partie de la coupe est celle qui soulève le plus la discussion. La question des temples hypèthres a été depuis longtemps étudiée sous tous ses points; aussi, quant à ce qui a rapport aux temples en général et à leur éclairage par le haut, je renvoie à ce qui a été dit par MM. Quatremère de Quinci, Blouet, Letronne (1), etc., et j'examinerai seulement quelles sont les raisons qui me font admettre le temple d'Égine comme templé hypèthre.

O. Müller semblerait dire que le temple de Jupiter appartient à la période où ces monuments ont été ornés de colonnades intérieures et ont reçu l'ouverture dans le comble. Cependant, l'examen des colonnes intérieures fait voir qu'elles sont de l'époque de la fondation du temple : non-seulement le travail, le caractère des cannelures et des chapiteaux extérieurs est le même, mais ce qui rend cette supposition impossible, est l'arrangement du dallage du naos,

(1) *Revue archéologique*, IVe année, p. 593.

qui est, sans aucun doute, de l'époque de la fondation, puisqu'il fait partie de la construction même du temple. Or, ce naos indique, par la disposition de ses saillies latérales, l'emplacement de ces colonnes. Ainsi, le temple de Jupiter Panhellénien a, dans son principe, été construit avec une colonnade intérieure, et, puisque Vitruve dit que les temples hypèthres ont, dans l'intérieur, un double rang de portiques, celui-ci est dans ce cas, bien qu'il n'ait pas les douze colonnes de façade qu'il admet. Mais l'exemple qu'il donne de Jupiter Olympien, à Athènes, est déjà une preuve que cette règle n'était pas invariable, et que ce qui caractérisait l'hypèthre était surtout ces colonnes intérieures bien plus que le nombre de celles de la façade.

Vitruve dit, de plus, que le temple de Jupiter, du Soleil, de la Lune, etc., devaient être découverts. En admettant que le temple que je restaure est celui de Jupiter Panhellénien, cette assertion ferait déjà pencher en faveur de l'hypèthre. J'ai parlé des grilles comme pouvant être aussi une raison en faveur de l'ouverture supérieure du naos.

Mais toutes ces observations sont discutables, et, en architecture surtout, les preuves matérielles sont les seules concluantes; aussi, ce sont elles que je prendrai pour démontrer que le naos était découvert.

Elles consistent en diverses pierres, au nombre de six ou sept, et qui faisaient partie des pignons du mur de l'opisthodome ou du pronaos qui porte sur les colonnes, et de ceux du mur de séparation, soit de cet opisthodome, soit de ce pronaos avec le naos.

Je donne, planche 241 (pierres C et D), les perspectives d'une de chacune de ces pierres. Celle que je suppose faisant partie du pignon qui pose sur les colonnes a deux entailles, pour recevoir de chaque côté les pannes qui supportaient les chevrons (C), et l'autre (D), que je suppose porter sur le mur du bord du pronaos n'en a qu'une, pour recevoir la panne qui s'assemblerait de l'autre côté, dans la pierre ci-dessus. L'autre face de cette seconde pierre est droite et ferait partie du pignon apparent du côté du naos. Tout serait symétrique pour l'opisthodome.

Comme les angles de ces pierres sont détériorés, j'ai supposé, dans ma restauration, qu'une petite moulure à bec-de-corbin pouvait les orner, mais, que cette moulure existe ou non, elle est peu importante et ne change rien à la question.

Il est bien évident que la solution du temple hypèthre serait complétement tranchée, du moins dans celui-ci, si l'on était positive-

ment certain que les places que j'ai données à ces fragments sont bien celles qui leur conviennent.

Comme les trous de scellements qu'elles peuvent avoir conservés et qui pourraient indiquer plus sûrement leur position sont tellement rongés qu'ils se confondent avec les trous de la pierre, cette position certaine ne peut avoir lieu que par leurs rapports avec les places que je leur assigne et par l'impossibilité de les placer autre part.

C'est ce qui a lieu dans ce cas, et comme cette question est importante, je vais donner les raisons qui m'ont conduit à les placer ainsi, et faire voir qu'ils ne peuvent se placer en aucun autre endroit.

La pierre du sommet du fronton, brisée sur son épaisseur, existe encore et fait voir par sa forme à angle saillant et rentrant, que l'assise supérieure au moins des frontons ou pignons était en pente et suivait l'inclinaison du toit; il en résulte que ces fragments, quoique étant cubiques, pouvaient néanmoins faire partie de cette assise supérieure. Alors les entailles s'expliquent très-bien dans ces deux pierres qui ont la même hauteur et la même grandeur d'entailles.

Leur largeur convient également à celle du mur qu'elles surmontaient. Donc puisque la pente, la hauteur, la largeur et les entailles coïncident avec toutes les exigences de la place que je leur assigne, je crois que cette place est la seule qui leur convienne. Elles sont indiquées en coupe par les lettres C et D, pl. 241.

En supposant un instant qu'elle ne soit pas la vraie, on ne pourrait les mettre qu'au-dessus des murs latéraux de la Cella, ou au-dessous des colonnes du portique afin de les faire servir à porter les plates-bandes supportant les caissons, ou dans les murs même du naos. Aucun de ces emplacements n'est possible.

Les deux premiers par ce que j'ai dit en parlant des soffites et de l'arrangement que je leur ai donné avec presque certitude; ensuite, quand même cet arrangement serait inexact, parce que les plates-bandes seraient inégalement distancées, ce qui est contraire aux données existantes, puis enfin parce que ces pierres seraient inarrangeables au-dessus des triglyphes encore existants, ou au-dessus de leur vis-à-vis, et qu'elles seraient d'une dimension trop grande pour qu'elles pussent laisser passer les chevrons au-dessus des caissons et des plates-bandes qu'elles porteraient.

Quant à les placer dans les murs mêmes du naos, indépendamment de leur taille, qui est bien plus grossière que les autres par-

paings de ce mur, puisqu'ils devaient être cachés, pour que leurs largeurs pussent coïncider avec eux, il faudrait qu'il y eût les entailles en dedans et en dehors du naos, qui formeraient des trous à peu près carrés de 0,27 à 0,29 de côté, et placés irrégulièrement, puisque les pierres ont tantôt une, tantôt deux entailles et même des demi-entailles. Aussi on ne peut s'arrêter plus longtemps à leur donner dans le temple une autre place que celle que je leur assigne, et qui démontre clairement, je le crois, que le temple était hypèthre.

Quelques personnes à qui leur talent d'artiste et de savant donne une grande autorité, m'ont cependant fait à ce sujet quelques objections auxquelles je crois utile de répondre.

La première est que ces pierres qui ne sont plus dans le temple même, mais à une douzaine de mètres au delà, sur le bord du talus postérieur, n'appartenaient peut-être pas au temple.

Tous les matériaux épars sur le plateau, sur le talus, et en petite quantité sur la ceinture qui l'entoure, tous sans exception font partie du temple; il n'y a aucune raison pour supposer que ces sept ou huit pierres seules n'en étaient pas; cette espèce d'éloignement où elles sont même confirme non-seulement qu'elles en font partie, mais encore qu'elles étaient portion intégrante des murs de pignons où je les ai placées.

Voici pourquoi : Presque tous les fragments d'une assez grande dimension sont entassés, soit dans le temple soit autour, à peu près au-dessous des places qu'ils occupaient autrefois. Ceux-ci qui ne sont pas dans ce cas, ont été transportés sur le bord du talus où une espèce de régularité indique, sans le moindre doute, qu'ils furent placés là dans les temps modernes. Or il n'y a dans le temple qu'une partie qui ne soit pas recouverte de décombres, c'est l'opisthodome et le dedans du portique postérieur, et comme il n'y a que ces fragments qui aient été transportés, il est bien évident qu'en remettant tout dans l'ordre existant avant ce déplacement, ces pierres viendront se mettre à l'endroit déblayé et par conséquent au-dessous des places auxquelles elles devaient appartenir.

Une autre objection est la petitesse même du temple qui doit indiquer qu'il est couvert :

Lorsque les Grecs construisaient un grand temple, ce n'est certainement pas l'impuissance qui les forçait à le laisser découvert. Ils connaissaient l'usage du bois qui se prête à toutes les portées; d'ailleurs puisque je m'adresse aux antagonistes des temples hypèthres, ils accorderont nécessairement que les Grecs pouvaient

toujours les couvrir; si donc dans certains cas ils ne le faisaient pas, c'est qu'une raison, un culte, une croyance quelconque avait consacré l'usage de ces sortes de temples à différentes divinités ou à différentes cérémonies religieuses. Ce n'était donc pas la construction, mais la destination du temple, qui les faisait édifier ainsi; chaque pays construisait, suivant sa richesse, des temples plus ou moins grands, plus ou moins ornés; mais cette différence de luxe n'altérait en rien le culte reçu et l'usage consacré. Il en est encore de même de nos jours, chez nous où pourtant la religion a une influence moins directe qu'autrefois. Ainsi pour en citer un exemple, nos églises, sauf quelques exceptions du moyen âge, ont toutes la chapelle des fonts baptismaux placée à l'entrée, et que ce soit une cathédrale, une paroisse, une église de village ou de bourgs, qu'elle soit riche ou pauvre, grande ou petite; cette chapelle a toujours la même place, consacrée par nos rites et nos croyances. Il est donc certain que toute religion a ses usages, que si telle ou telle divinité devait, suivant eux, avoir découvert le naos du temple qui lui était consacré, la grandeur et la richesse de ce temple n'influaient en rien sur cette disposition; aussi l'on ne peut donc tirer aucune conséquence de la dimension du Panhellénium pour prouver qu'il était hypèthre ou non.

La troisième objection, qui au premier abord paraît avoir un aspect plus sérieux, serait l'emploi du stuc peint en rouge sur le pavage du naos et qui serait exposé ainsi à toutes les intempéries. Pourtant, loin d'être une preuve de la couverture du temple, c'est encore une raison qui est toute en faveur de l'hypèthre.

D'abord, en parlant du stuc seulement, sans s'occuper de sa couleur, c'était la matière la plus convenable, et pour cacher les joints et les trous de la pierre et pour recevoir les eaux de la pluie, parce qu'il était plus uni et plus compacte que cette pierre du temple, et il n'offrait pas ainsi à l'eau des places et des creux pour y séjourner, et que tout s'y répandait également. Quant au frottement, ce stuc était aussi résistant que la pierre elle-même aurait pu l'être; du reste nous n'avons qu'à voir maintenant nos trottoirs en asphalte qui résistent pendant longtemps au frottement de la foule et aux pluies parisiennes. Or, ce stuc est en somme au moins aussi dur que cet asphalte; s'il l'est un peu moins que les cailloux qui entrent dans sa composition, il l'est plus que le bitume qui sert à les relier; la dureté en est donc à peu près la même et de plus très-égale; donc si nos trottoirs peuvent résister à la pluie et aux frottements, le stuc du temple qui y est moins exposé y résistera encore plus longtemps.

Mais si ce stuc a toutes les qualités pour être solide, la couleur qui le recouvre, et sur laquelle s'exerce directement le frottement, s'usera bien plus vite et sera bien plus sensible que lui à l'influence des eaux; ainsi le stuc ne bougera pas, et la couleur au contraire, quoiqu'elle soit très-compacte, demandera un entretien assez fréquent.

C'est cet inconvénient même qui prouvera encore que le temple était découvert.

Ainsi que je l'ai dit en parlant de l'état actuel, la couleur qui est sur le sol du pronaos a une épaisseur sensible et paraît être le résultat de deux ou trois couches; celle qui est sur le sol du naos, et qui est quatre ou cinq fois plus épaisse, sera le résultat d'au moins une dizaine de couches. Pourquoi cette différence dans le nombre des couches sur ces deux parties du temple, puisque le stuc y est le même et que l'aspect du ton n'y diffère pas malgré le plus ou moins d'épaisseur de la couleur?

Voici ce qui se produit :

Lorsque la première de ces couches avait subi une altération et venait à s'user et à s'effacer, il fallait la réparer et mettre au-dessus d'elle une seconde couche qui rendît au stuc son premier éclat; cette seconde couche s'usant à son tour, il fallait la recouvrir d'une troisième et ainsi de suite, de sorte que l'épaisseur apparente d'une dizaine de couches sur le sol du naos est le résultat d'une vingtaine au moins ayant subi le frottement. Celle du pronaos serait alors d'environ cinq couches. Pourtant le frottement qui se faisait dans le naos avait également lieu dans le pronaos par où l'on passait pour arriver dans le temple, et quand même il eût été un peu plus fort dans le premier que dans le second, cette différence n'eût pas été certainement aussi grande que celle du nombre des couches; cette différence donc ne peut provenir que d'une cause, que d'une action destructive bien plus forte sur le naos que sur le pronaos, et cette action ne peut être que l'exposition à la pluie qui détrempant un peu le sol du temple, le laissait plus propre à se dégrader; de là les réparations plus fréquentes et l'explication de l'épaisseur des diverses couches appliquées sur le stuc.

Ainsi cette objection, qui paraissait d'abord être en opposition avec l'ouverture du temple, vient au contraire confirmer les premières raisons; je pense donc qu'aucun doute ne doit s'élever sur la manière dont ce monument était construit, et que l'on peut en conclure que :

Le temple de Jupiter Panhellénien était hypèthre.

COLONNES INFÉRIEURES.

Ainsi que je l'ai dit, elles ne sont plus en place, il n'en reste que des fragments, soit du fût, soit des chapiteaux. La hauteur générale de ces derniers au-dessus du gorgerin inférieur est de 0,418; la grandeur de l'abaque, 0,872; la largeur du fût supérieur au fond des cannelures, 0,492, à la base de 0,658.

Je n'avais donc pas la hauteur générale de la colonne; mais comme les dimensions du chapiteau et la largeur des fûts en haut et en bas ont entre eux la même proportion que les chapiteaux et les fûts extérieurs, j'en ai pris la conclusion que le reste devait être également en rapport, et j'ai donné à ces colonnes la proportion de celles de la façade, et la hauteur générale qui en résulte est de 3,70.

L'espacement des colonnes m'a été donné par les architraves qui sont renversées à terre, et dont les dimensions concordent juste avec celles données par les auteurs de l'ouvrage des antiquités ioniennes qui ont vu ces colonnes en place.

Elles sont espacées de manière que les entre-colonnements qui vont des colonnes aux murs du devant et du fond du naos sont égaux aux intermédiaires.

Elles ont, ainsi que celles de l'opisthodome, une entaille quadrangulaire au-dessous du tambour inférieur, bien que cette entaille ne servît à rien, puisqu'il n'existe sur le sol aucun trou pour la compléter; peut-être serait-ce l'indication que ces tambours ont été tournés, comme cela arrivait quelquefois.

ARCHITRAVES.

Elles sont monolithes, vont d'une colonne à l'autre et ont à chacune de leur extrémité une entaille en U qui servait à leur placement.

Leur hauteur générale est de 0,659, leur épaisseur en dessous de 0,698; leur longueur varie de 2,190 à 2,265. Elles sont ornées intérieurement d'un ténia et de petits listels avec des gouttes, comme si elles avaient à supporter des triglyphes qui pourtant n'ont jamais existé; il y a du reste plusieurs exemples de cette particularité. A chacune des extrémités de l'architrave, à part l'entaille en U, on en voit une autre quadrangulaire de 0,085 de large sur 0,150 de hauteur et de profondeur; cette entaille, qui se posait sur le milieu des chapiteaux des colonnes, indique qu'il devait y avoir là un plafond.

Il y a de plus une autre entaille en sifflet servant au scellement.

Mais les marques les plus précieuses que conservent ces architraves sont l'indication positive des colonnes du premier étage, qui posaient immédiatement sur sa surface supérieure. En effet, sur cette surface et à chacune des extrémités, on remarque des entailles demi-circulaires plus ou moins profondes et d'un diamètre très-peu plus grand que le bas des fûts des colonnes du haut; lorsque les architraves étaient réunies et placées au bout les unes des autres, ces demi-entailles formaient des entailles complètes, circulaires, qui recevaient l'extrémité inférieure des colonnes.

C'est dans le temple la partie la moins régulière comme exécution, puisque ces entailles varient de profondeur; dans l'une, elle est de près de 0,07, dans l'autre de 0,025, et des traces circulaires seulement, gravées et sans entailles se font remarquer sur d'autres; mais si la profondeur diffère, le diamètre est toujours le même, et toujours correspondant au fût inférieur des colonnes qu'il supporte.

COLONNES SUPÉRIEURES.

Ainsi que pour les colonnes inférieures, divers morceaux de fûts et de chapiteaux existent seulement sans donner la hauteur générale de la colonne.

La grandeur de l'abaque est de 0,715; la hauteur du chapiteau au-dessus du gorgerin de 0,325; la largeur du fût en haut, au fond des cannelures, de 0,385.

La proportion que j'ai donnée à cet ordre est la même que celle qui existe entre les deux ordres du temple de Neptune à Pœstum; étant de la même époque, ayant la même disposition, cette proportion m'a paru convenable, d'autant plus qu'en l'admettant, la même particularité que l'on remarque à Pœstum se fait également remarquer ici, c'est-à-dire que les colonnes supérieures sont le prolongement exact des colonnes inférieures, et certainement cette concordance est une confirmation que la hauteur des colonnes devait être ainsi que je l'ai supposée.

Ainsi que celles du bas, elles ont seize cannelures.

ENTABLEMENT.

Il est composé d'une architrave, d'une frise et d'une corniche; l'architrave est de restauration; la frise et une partie de la corniche existent encore, seulement les fragments qui les composent et que j'indique planche 241, C en coupe, sont à terre.

Je lui ai donné cette destination, parce que l'un de ces fragments conserve une entaille à 45° dans toute sa hauteur qui indique nécessairement qu'il faisait partie soit d'un soffite soit d'une corniche à angle rentrant, comme cette corniche supérieure le comporte; et comme sa hauteur s'oppose à ce qu'il fasse partie d'un soffite, qu'il ne peut se placer autre part, cette place m'a paru convenable. Le grand champ plat inférieur ferait la frise.

Comme ces divers fragments n'ont de longueur au plus que 0,85, il faut donc pour les soutenir une architrave passant d'une colonne à l'autre, et c'est directement sur cette architrave qu'ils seraient placés.

J'ai trouvé dans le temple un autre débris composé d'un cavet et d'un petit larmier, qui, ayant aussi une entaille verticale à 45°, indiquait qu'il devait faire partie d'un retour rentrant. Je l'ai supposé comme complément à la corniche; au-dessus de ce cavet, je place une doucine en marbre qui terminerait le tout.

Un peu en retraite de la saillie de la corniche, au niveau de la frise, se voit encore au-dessus une autre partie plate qui rattraperait la hauteur du toit; elle serait couronnée par un bec-de-corbin et une doucine que je supposerais en terre cuite et contre laquelle butteraient extérieurement les tuiles de la couverture.

Ainsi donc la restauration architecturale du naos, sauf quelques détails, a, je crois, assez de données pour que l'on soit certain que la disposition et les grandeurs que j'ai adoptées diffèrent infiniment peu de celles qui devaient exister.

Quant aux tons que j'ai employés à la décoration, voici ceux qui existaient et que j'ai trouvés.

Le ton rouge qui couvre le mur du fond du naos a déjà été donné par O. Müller et ceux qui ont parlé de ce temple; pour moi, j'ai trouvé ce ton rouge sur l'assise inférieure, au côté droit de la porte d'entrée. Il est plus foncé que les rouges des autres parties, ainsi le rouge du bas existe, celui supérieur est mis d'après les assertions des visiteurs précédents.

Le ton bleu sur les colonnes inférieures est conservé sur différents fûts en petites parcelles, assez clair et d'une épaisseur sensible.

Sur la colonne supérieure j'ai trouvé sept à huit indices de traces rouges, mais comme ce rouge ne se trouvait que sur les arêtes des cannelures, extrêmement près de ces arêtes, j'ai pensé que peut-être la colonne n'avait que cette partie coloriée, ce qui du reste est bien plus naturel, en supposant le fond rouge, que si l'on mettait ces colonnes également en rouge.

Dans le fragment que j'ai employé pour la corniche, le champ supérieur, où j'ai placé les méandres, conserve encore des restes de couleurs vertes et bleues.

La couleur verte est du ton du vert véronèse; elle est vitreuse, très-éclatante, ressemble à un émail et a une épaisseur sensible. Sur cette première couche de vert existaient d'autres traces disséminées par petites parcelles bleues; elles sont également d'une épaisseur très-appréciable par-dessus le vert, et sont aussi vitreuses et émaillées. J'ai pensé que ce pouvait être des restes de méandres bleus sur fond vert.

Le cavet supérieur, que j'ai placé au-dessus de ce fragment, conserve encore des traces de rouge assez foncé, et, bien que ce ton rouge occupe tout le cavet, j'ai supposé qu'il était orné par des espèces de feuillages alternés de couleurs, parce que sur cette moulure existent encore des lignes perpendiculaires gravées. Le fond aurait donc été rouge et les autres couleurs auraient été peintes par-dessus.

Ainsi, les couleurs existantes, vues par moi, sont pour le naos, l'assise inférieure rouge, les colonnes inférieures bleues, celles supérieures cannelées rouges, le champ de la corniche vert avec des tons bleus au-dessus et le cavet du haut rouge, d'où il suit que si le grand parti général de décoration n'est pas tout à fait complet, il a conservé au moins de grandes données.

Quant aux autres tons et ornements que j'ai employés, ils sont complétement de restauration et ont été pris, soit d'après des peintures de vases, des tombeaux antiques, soit en des monuments analogues à celui-ci.

STATUE.

Il n'en reste que de petits fragments, encore n'est-il pas certain qu'ils en faisaient partie; ce sont, un œil en ivoire avec une cavité circulaire pour la pupille qui devait être en pierre dure ou précieuse, une main de grande dimension qui portait ou posait sur un objet quelconque, et un bout de draperie.

N'ayant pas la dimension exacte de la main, j'ai dû prendre celle de l'œil en ivoire comme point de départ, et sa grandeur m'a donné celle approximative de la statue, qui aurait environ cinq mètres.

En supposant que le bout de draperie qu'on a trouvé en marbre fasse partie du Jupiter, cela indiquerait presque qu'il était assis, puisque les statues de Jupiter debout étaient ordinairement nues,

et que ce n'était qu'au repos qu'il avait cette draperie sur les genoux, j'ai donc adopté cette statue assise.

Le piédestal et le trône sont de restauration.

Cette statue serait donc en marbre, en supposant que la draperie et la main qui porte la victoire en fassent partie. Je la suppose peinte, les cheveux et la barbe dorés, comme Pausanias en cite tant d'exemples, le vêtement en pourpre, qui est la couleur consacrée à Jupiter.

Cette supposition est naturelle : puisque les statues extérieures étaient peintes, celle du dieu devait l'être aussi.

On a beaucoup discuté cette question des statues peintes, bien que Pausanias en cite plusieurs. En tout cas, dans le temple d'Égine complétement peint, architecture et statues frontales, la supposition de la statue de la divinité, également décorée de tons, en découle naturellement. On comprendrait plutôt que le monument fût simple et que la divinité pour qui il était élevé fût ornée, que de supposer le contraire.

Quant à l'objection de sa dégradation comme étant exposée à l'air et à la pluie, elle devrait avoir également lieu pour les autres parties également coloriées et qui se détérioreraient tout autant que la statue. Si tous les Grecs avaient adopté, malgré cet inconvénient, un parti de décoration pour l'architecture, ils pouvaient très-bien en faire autant pour la sculpture.

Il serait, du reste, possible qu'une toile, une véla quelconque se suspendît au-dessus d'elle lorsque le temps était pluvieux ; mais en tout cas, cette couverture ne devait pas être fixe et ne faisait partie en quoi que ce soit de la décoration générale.

AUTEL.

Cet emploi des autels intérieurs est trop certain pour qu'il soit nécessaire de le justifier. Il est plus petit que la statue, ce qui devait avoir lieu d'après les rites anciens. Il est, du reste, complétement de restauration, et je n'ai trouvé aucun fragment qui pût lui appartenir.

Il n'existe aucune trace de grille ni de porte aux colonnes extérieures, à celles de l'opisthodome ni sur le seuil de la porte du fond du naos. Il fallait cependant que le temple fût également clos de ce côté, ou les grilles du devant eussent été inutiles. J'ai donc supposé que la porte ou la grille qui le fermait avait un arrangement symétrique à la porte d'entrée.

Quant à l'opisthodome et au portique de la face postérieure, ils ont été restaurés d'après les mêmes données et les mêmes principes que le pronaos et le portique antérieur ; les seules différences sont les largeurs et l'absence des grilles.

COUPE TRANSVERSALE.

Je n'ai pas joint ici le dessin de la coupe transversale, attendu qu'elle laisse peu à dire sur sa restauration, presque tout ce qui s'y rapporte ayant été déjà traité dans la coupe longitudinale.

Dans les portiques latéraux, les plates-bandes supportant les caissons sont plus basses que celles des portiques de devant et de derrière; elles sont au niveau de celles qui forment les prolongements des murs posant sur les colonnes du pronaos et de l'opisthodome, et sur lesquelles viennent se poser les dernières plates-bandes à droite et à gauche des portiques des façades, c'est-à-dire que leur niveau supérieur est celui du dessus des pierres de la corniche dans laquelle des entailles sont réservées pour en recevoir les abouts : la décoration en est du reste la même.

Cette coupe indique aussi l'arrangement des tuiles et la manière dont elle se recouvre au moyen de crochets et de canaux. Du reste, l'ouvrage de M. Blouet fera voir cet arrangement, semblable à celui de Bassæ, puis le plancher que je suppose entre deux ordres de colonnes, bien qu'il n'y ait aucune place possible pour un escalier qui pourrait y conduire, mais ce plancher est à peu près indiqué par les entailles des architraves dont j'ai déjà parlé; il serait en bois et ne servirait que pour la décoration et pour relier les colonnes intérieures aux murs du naos.

FAÇADE LATÉRALE.

Cette restauration était aussi presque donnée par les matériaux de la façade principale, qui sont les mêmes jusqu'au-dessus de la corniche. Je n'en ai pas joint le dessin.

Le ton rouge que j'ai mis entre les colonnes est restauré d'après MM. Blouet, Wagner, etc., qui donnent cette couleur.

La partie la plus intéressante de cette façade est la couverture, restaurée en partie d'après les matériaux trouvés précédemment, en partie par ceux que j'ai trouvés moi-même.

J'ai adopté une disposition de tuiles conforme à celle que donne M. Blouet. Cette disposition est la seule convenable, de mettre deux tuiles d'un triglyphe à l'autre, cela est parfaitement d'accord avec

la régularité de l'architecture et la grandeur ordinaire des tuiles antiques, c'est seulement aux extrémités que diffère un peu cette disposition. Le fragment de marbre qui couronne le fronton porte à sa partie latérale une entaille ayant juste la forme et la grandeur des tuiles en marbre de recouvrement, et indiquant par là que le premier rang de ces tuiles venait s'y assembler. L'entaille est pentagonale, le côté inférieur, qui n'existe naturellement pas, serait le prolongement de l'arête horizontale du bas du fragment; deux autres côtés sont perpendiculaires et les deux autres les rejoignent en formant un angle obtus. La distance de ce premier rang de tuiles au second, qui serait au milieu du premier triglyphe, est plus grande que les autres divisions. J'ai supposé là des tuiles plus petites comme complétant cette largeur et que je suppose recouvertes par des tuiles plates en marbre.

Ce sommet du fronton a de plus, au-dessous de sa partie postérieure, une entaille à queue d'aronde, indiquant nécessairement qu'une pierre de même forme devait s'y ajuster; j'ai donc prolongé ces sommets jusqu'au niveau du nu intérieur du mur portant sur les colonnes du périptère.

Les autres matériaux trouvés précédemment sont, en outre, ces tuiles de recouvrement en marbre, des antéfixes avec des palmettes brunes également en marbre et qui se plaçaient à chaque rang de tuiles, les plus grandes sur le faîtage, les plus petites au-dessus de la corniche, et tous deux présentant leurs faces du côté des façades latérales.

Quant à ceux que j'ai trouvés et qui sont, je crois, assez importants pour cette partie de restauration, ce sont des fragments en assez grand nombre des tuiles en terre de la couverture; peut-être avaient-ils été vus avant moi, mais ils ont dû être passés sous silence. Ils donnent non-seulement l'épaisseur des tuiles et leur arrangement les unes au-dessus des autres, mais surtout les couleurs dont elles étaient couvertes.

Ce sont, pour les unes, un ton rouge plus ou moins brillant, suivant sa conservation, et pour les autres, un ton jaune d'or éclatant et d'une grande solidité. Ces tons ne sont pas apposés sur les tuiles, mais en font partie comme ceux des vases, des terres cuites de Métaponte, etc. La couleur a dû être mise d'abord, la cuisson et le vernis être faits ensuite. Elles conservent des traces qui résultent, soit de l'usure, soit de la diverse exposition au soleil, et qui indiquent l'endroit où reposaient les tuiles de recouvrement, et ces dimensions sont d'accord avec ces dernières.

Il résulte de là que la couverture du temple se composait de tuiles en marbre sans couleurs, ou dont les couleurs sont effacées, et de tuiles en terre cuite, jaune d'or et rouges. Elles pouvaient être disposées, ou par bandes alternatives rouges et jaunes, séparées par les tuiles en marbre d'un ton différent, ou en damier, ainsi que je l'ai restauré. Cette opinion est confirmée par l'examen des tombeaux grecs et étrusques où l'on voit souvent, dans les plafonds en pente qui imitent les toits, cette disposition en damier, qui devait sans doute provenir de l'usage de les placer ainsi dans quelques monuments.

Le reste de la façade latérale présenterait le mur d'enceinte s'arrêtant contre le rocher, et l'entrée de la caverne d'une dimension résultant du plus ou moins de hauteur du sol à cet endroit. Je supposerais que le tambour à trente-six cannelures, qui est à l'entrée, servait à un autel qui aurait été placé sous l'ouverture circulaire. A l'extrémité droite de ce même mur d'enceinte, seraient les gradins vus de profil, comprenant chacun deux marches, et par lesquels on arrivait à la plate-forme; puis après, le bois sacré avec un entourage à hauteur d'appui, ainsi que Pausanias le signale quelquefois.

PLAN RESTAURÉ.

Sur la face du temple, le mur d'enceinte est, comme je l'ai déjà dit, restauré vertical et sans escaliers; l'arrivée au plateau ne se faisait donc pas de ce côté. Sur la face postérieure, se trouvent, parmi les restes du mur de soutènement, trois ou quatre fragments paraissant encore en place, et qui, par leur position, indiqueraient une construction en pente. J'ai donc placé lès escaliers nécessaires pour arriver jusqu'au temple, du côté postérieur. Du reste, dans les temples de Grèce et de Sicile, presque tous ceux qui ont des enceintes ont les escaliers, soit derrière, soit latéralement; c'était en outre, ici, la place la plus naturelle, puisque c'était directement du côté de la ville, et à peu près, pour ainsi dire, du seul endroit facilement accessible au temple.

Quant au reste du plan, la planche 237 est plus que suffisante pour faire comprendre les raisons qui me l'ont fait restaurer ainsi.

CHARLES GARNIER.

INSCRIPTIONS ROMAINES

RECUEILLIES A TIARET, DANS LA PROVINCE D'ALGER,

PAR M. L. LECLERC.

M. le commandant de La Mare nous communique une lettre de notre collaborateur, M. L. Leclerc, dont nous extrayons le passage suivant :

« Je vous adresse toutes les inscriptions que j'ai trouvées à Tiaret, en 1852. Quelques-uns de ces monuments sont conservés dans la bibliothèque militaire de cette ville ; les autres sont déposés à l'extérieur de cet établissement, contre les murs du bâtiment qui le contient. A l'exception du premier, dont les caractères sont beaux et réguliers, ils sont de fort mauvais style, et presque indéchiffrables.

« Suivant M. d'Avezac, l'*ancienne Tahort* d'Ibn-Haukal et d'Aboulféda pourrait être identifiée avec *Tekdemt*, qui, comme vous savez, est éloignée d'environ deux lieues de Tiaret.

« Cette opinion me paraît assez plausible ; *Tekdemt*, en effet, n'est que la forme berbérisée de l'arabe *quedim*, et, par conséquent, ne signifie pas autre chose que *l'ancienne*.

« Aboulféda rapporte que l'ancienne et la nouvelle Tahort sont distantes d'une station ; la *nouvelle Tahort* serait donc notre Tiaret actuel.

« Il y a plus ; on peut retrouver, dans Aboulféda, l'identité des noms. « D'après le livre d'El-Hobab, nous dit-il, mais dans le ma-
« nuscrit d'Ebn-Saïd, l'*élif* est remplacé par un *ya* ; et cette manière
« d'écrire me paraît la meilleure, parce qu'Ebn-Saïd était un mau-
« grebin très-savant (1). »

« Ainsi donc, au lieu de تاهرت, *Tâhart* ou *Tâhort*, on aurait également écrit : تيهرت, *Tîhart* ou *Tîharet*. Peut-être qu'Ibn-Khaldoun aiderait à trancher la question. »

« Quoi qu'il en soit, voici nos inscriptions :

(1) Traduction de M. Solvet.

1.

« Au-dessous d'un bas-relief très-fruste, sur lequel on distingue cependant une femme donnant la main à un enfant,

D..................

VXOR·TILABIRN
ET MVRENV·A·LXV

2.

PROPER
TIAE CVQVDIAE FIDE
LIS INPACE VIXIT AN
NIS LX ACCEPTA EST DIE
III KAL APRIL AP CCCCXXXII

3.

D . M . S ♡
GADDALA
V . A . P . M .
XX . P V A

4.

DISMAN
IBVSTE
RRISQVI
CVMQVE
VIATOR
TRANSIE
RIS ET DI
XERIS VI
TVM VLↃ
AVIIOIA
VESITTI
BIAERLE
VISETPOS
TOBITVM
ITETVESIT
TIBITERR
ALEVIS
V . A . LXVII

5.

D O M S M E M
O R I A D O·M I T A E
F E R C A V I X I T A N
IS LXX o P CCCCXXLϚIII

I L M O R I A E
A U S T E U I C S I
T A N N I S L X X V
A P C C C C X X X Ϛ
...I I S O R I o E A

a

« Sur le côté *a*

-REDES
ИTOF.

7.

MEMBoRIFAT
PREBVIXIT AN
LXXV MORTVS
EST DI XIIII
KAL OCTOB
R CCCCXXII

8.

« Trois cadres : celui de gauche, contenant deux génies ailés tenant une guirlande ; celui du milieu, un buste ; celui de droite, cette inscription :

D M S
APLINEPROCESSEFILIAE
·INNOCENTISSIMAEVIXIT
MENSIBVS IIII DVII AELIVS
PROCESSVS PATER EIVS
ET AMICA MATER FI
LIAE DVLCISSI MAE

NOTES SUR LES INSCRIPTIONS DE TIARET.

Ces inscriptions ne sont pas toutes inédites; quelques-unes ont ont déjà été publiées par M. de Caussade, dans sa *Notice sur les traces de la domination romaine dans la province d'Alger* (1). Ce qui leur donne un certain intérêt, c'est qu'on peut y voir un nouveau spécimen de la langue latine, telle qu'elle était parlée sur la frontière méridionale de la Maurétanie Césarienne, à la fin du V[e] siècle de notre ère, c'est-à-dire, lorsque depuis plus de cinquante ans déjà, cette contrée était soumise à la domination des Vandales. Avant d'essayer de les interpréter, je prie le lecteur de se rappeler les termes de la lettre de M. Leclerc : « Ces monuments, dit notre honorable collaborateur, sont de fort mauvais style, et *presque indéchiffrables.* » Par conséquent, la copie qu'il en a prise n'est rien moins que certaine. Ce sera mon excuse, si l'on trouve que je propose de faire au texte de quelques-unes de ces inscriptions des corrections un peu hardies; tout ce que peut faire l'interprète de pareils monuments, c'est d'en présenter, en quelque sorte sous bénéfice d'inventaire, la version qui lui paraît la plus plausible.

Le n° 1 est incomplet; il y manque évidemment une ligne, entre la lettre D, première partie de la formule *Dis Manibus*, et la ligne qui commence par le mot VXOR. Mais d'après la copie de M. Leclerc, cette ligne paraît n'avoir jamais été gravée; peut-être l'avait-on réservée pour y inscrire le nom du mari. Cette inscription a été publiée ainsi qu'il suit par M de Caussade (2) :

VXOR·TILABIR·N
ET·MVRE·N·V·A·LXV

Le même savant a lu ainsi le n° 2 (3) :

MEMORIA·PROPER
LIAE·GVDVDIAE·FIDE
LIS·IN·PACE VIXIT AN
NIS LX ACCEPTA·EST·OLE
III KAL APRIL AP CCCCXXXII

(1) Orléans, 1851, 8°. Cette notice, envoyée en manuscrit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a obtenu une mention très-honorable au concours des antiquités nationales de 1849.

(2) Ouvrage cité, p. 84, n. 82.

(3) Ouvrage cité, p. 84, n. 80.

En combinant cette leçon avec celle de M. Leclerc, on peut restituer ainsi cette inscription :

Memoria Propertiae Gududiae fidelis in pace. Vixit annis LX, accepta est die III^a kal(endas) april(es), a(nno) p(rovinciae) CCCCXXXII.

C'est évidemment un monument chrétien. *Gududia* est un nom africain, qui peut servir à corriger celui d'un évêque d'*Ancusa* dans la Byzacène, nommé GVDVDVS dans les actes du concile de Carthage, en 411 (1). *Accepta est*, pour *deposita est*, est une expression remarquable; on trouve *accepit*, employé de la même manière, dans deux inscriptions des catacombes, publiées par Marangoni (2).

L'an 432 de la province de Maurétanie Césarienne correspond à l'an 471 de notre ère (3), ou à l'an 43 du règne de Genséric. Le n° 5 est d'une époque de beaucoup postérieure, puisqu'il est daté de l'an 449 de la province, correspondant à l'an 488 de notre ère, ou à l'an 4 de Guntamund, troisième roi vandale. Du reste, ce n'est pas encore la plus récente des inscriptions romaines trouvées en Afrique; parmi celles de Tlemcen, qui ont été publiées par M. Hase, dans le *Journal des Savants* du mois de juillet 1837, il y en a une qui est datée de l'an 498 de la province, c'est-à-dire de l'an 537 de notre ère. Il y avait alors près de cinq ans que les victoires de Bélisaire avaient mis fin à la domination des Vandales en Afrique. Ainsi, pendant toute la durée de cette domination, on n'avait pas cessé, dans la Maurétanie Césarienne, de faire usage de l'ère romaine de la province.

Le n° 3 est inédit. PVA, à la dernière ligne, est probablement une erreur de lecture, pour PIA. Je lis donc :

D(is) M(anibus) s(acrum). Gaddala v(ixit) a(nnos) p(lus) m(inus) XX pia.

L'inscription n° 4 est également inédite; elle est curieuse. Excepté la dixième ligne, qui devait contenir le nom du mort, et qui ne peut être rétablie, elle se lit entièrement et sans difficulté :

Dis manibus. Terris quicumque viator transieris et dixeris [h]ui[c] tumulo : « .... ave, sit tibi terra levis ! » et post obitum ite[m] tu[um] sit tibi terra levis ! Vixit annis LXVII.

(1) Morcelli, *Africa Christ.* I, p. 76.

(2) *Act. S. Victorin.*, p. 91 et 97.

(3) Voy. l'inscr. d'Aïn-Zada, publiée dans la *Revue*, VIIe année, p. 124, d'après la copie de M. Leclerc.

Le n° 5 a été publié par M. de Caussade (1), qui nous donne, pour la date, la véritable leçon, CCCCXLϚIII. Je pense que ce savant et M. Leclerc ont pris pour la lettre O, à la première ligne et à la dernière, n'est autre chose qu'une feuille de lierre mal dessinée; je lis en conséquence :

D(is) M(anibus) s(acrum). Memoria Domit[i]ae Ferca[e](?). Vixit annis LXX. (Anno) p(rovinciae) CCCCXLVIIII.

Le n° 6 est inédit; je le lis ainsi :

Me]moriae Auste. Vicsit annis LXXV. (Anno) p(rovinciae CCCCXXXVI.

Cette inscription est de l'an 475. La dernière ligne est trop altérée pour que l'on puisse en saisir le sens. Les mots gravés sur le côté *a* sont le reste d'une épitaphe plus ancienne; ils doivent être ainsi restitués :

. . . . . HE]REDES
EX·TESTAMEN]TO·F

Heredes ex testamento f(ecerunt).

Le n° 7 est également inédit; peut-être doit-il être interprété ainsi qu'il suit :

Mem(oria) Bo[n]ifat[i] pre[s]b(yteri). Vixit an(nis) LXXV; mortu(u)s est di(e) XIIII kal(endas) octob(res, anno) p(rovinciae) CCCCXXII.

Bonifatus; Εὔμοιρος, serait l'analogue latin des noms puniques *Namphamo* et *Namgedde* (2); mais peut-être ne faut-il voir ici, dans le mot BONIFAT, que l'abréviation de *Bonifatius* pour *Bonifacius*, nom fort commun en Afrique à l'époque à laquelle appartiennent ces inscriptions, puisqu'on le trouve *vingt-deux fois* dans la liste des évêques africains donnée par Morcelli. L'an 422 de la province correspond à l'an 461 de notre ère.

A la deuxième ligne du n° 8, M. de Caussade (3), au lieu de APLINE, a lu AELIAE, qui est la véritable leçon, ainsi que le prouvent les noms du père de cette enfant. Il faut donc interpréter ainsi cette inscription :

D(is) M(anibus) s(acrum). Aeliae Processe, filiae innocentissimae. Vixit mensibus quatuor, diebus septem. Aelius Processus, pater ejus, et Amica, mater, filiae dulcissimae.

Processus est un surnom fort commun dans les inscriptions africaines.

L. RENIER.

(1) P. 84, n. 81.
(2) Voyez ma *Note sur quelques noms puniques*, VIII° année, p. 702.
(3) P. 83, n. 79.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Nous lisons dans l'*Athenæum français* du 23 septembre, une lettre adressée à notre collaborateur, M. le comte de Bertou, par M. de Saulcy, au sujet des bas-reliefs égyptiens du Nahr-el-Kelb, qui ont été publiés dans la *Revue archéologique*, XI[e] année, page 1 et suivante, et planches 231 et 232. Dans cette lettre, M. de Saulcy reconnaît avoir été induit en erreur, quand il a nié l'existence de ces bas-reliefs et des caractères hiéroglyphiques qui les accompagnent. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la question si longtemps pendante des bas-reliefs égyptiens du Nahr-el-Kelb est aujourd'hui résolue en faveur de l'opinion avancée par M. de Bertou, grâce à la bonne foi qu'a mise M. de Saulcy à reconnaître la véracité des faits avancés par notre collaborateur. Ces curieux bas-reliefs, également étudiés par M. le docteur Lepsius, sont publiés dans une des dernières livraisons du magnifique ouvrage que le savant égyptologue publie en ce moment sur les monuments des Égyptiens.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 29 août, notre collaborateur, M. Beulé, docteur ès-lettres, ancien membre de l'école d'Athènes, est chargé du cours d'archéologie près la Bibliothèque impériale, en remplacement de M. Raoul-Rochette.

— Notre collaborateur, M. Lavoix, employé au département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, est nommé conservateur-adjoint au même département.

— La Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, ouvre un concours sur le sujet suivant : *Raconter dans une notice dont la longueur est laissée à l'appréciation des concurrents, la vie et les travaux de* Bernard Palissy.

Cet homme de génie, né vers 1510, à Lacapelle-Biron (diocèse d'Agen), eut à lutter, durant sa longue carrière, contre la pauvreté, les soucis domestiques, les passions politiques et religieuses, et il déploya dans cette lutte un courage héroïque et la résignation d'un chrétien. Simple potier de terre, il trouva la *couverte* des faïences et porta son humble industrie à la hauteur d'un art splendide. Dépourvu d'instruction première, il inaugura l'ère moderne en démontrant jusqu'à l'évidence la fausseté des doctrines léguées par

l'antiquité à l'enthousiasme du moyen âge, et posa les fondements de la plupart de celles qui régissent aujourd'hui les sciences agricoles, physiques et naturelles; enfin, il a laissé des écrits où brillent éminemment le bon sens, la naïveté, la finesse et une éloquence naturelle dont on trouve peu d'exemples avant et après lui.

Les ouvrages devront être écrits *en français* et adressés au secrétaire perpétuel de la Société, de manière à lui parvenir *au plus tard le 1er juin* 1855. Une devise placée en tête de chacun d'eux devra être reproduite dans un billet cacheté qui contiendra aussi le nom de l'auteur. Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 500 fr., sera décerné dans la séance publique annuelle qui aura lieu en août 1855, et dont le jour sera ultérieurement fixé.

— Le colonel Leake a lu, dans une des dernières séances de la Société royale de littérature de Londres, un mémoire intéressant sur les découvertes du capitaine Spratt dans la Troade. Cet officier de la marine royale, employé par l'amirauté à des travaux hydrographiques, descendit sur la côte de la Troade, dans un lieu appelé Hamaxitia, par Strabon, et reconnut, à peu de distance du rivage et à douze milles sud des magnifiques ruines d'Alexandria, les restes du temple d'Apollon Sminthien. On sait qu'Apollon était adoré en Phrygie, sous le nom de Sminthien ou destructeur de rats (de sminthos, rat), parce qu'il avait débarrassé le pays des rats qui l'infestaient. Les restes de ce temple, construit au sommet d'un coteau sur lequel on voit un village turc appelé Kulagli, consistent en plusieurs grandes et belles colonnes, les unes debout, les autres renversées. Tout près de là sont des fondations massives de ce temple, et un peu plus loin les ruines d'un grand édifice du temps des Romains, avec de grosses murailles formées en partie d'assises horizontales. Dans les fouilles que fit exécuter le capitaine Spratt, près du village turc, on a trouvé une tablette de marbre carrée, sur laquelle était une inscription commémorative de la célébration des jeux appelés *Smintheia pauleia*, et appartenant, d'après le caractère des lettres et les noms qui y sont inscrits, au IIe siècle de notre ère. Le colonel Leake a également donné connaissance d'une inscription très-curieuse, dont l'original a été offert par le capitaine Spratt à l'université de Cambridge, qui rappelle les honneurs rendus à Cassandre, fils de Menestheus, par neuf nations et douze cités.

INVENTAIRE

DE CE QUI SE TROUVAIT

DANS LE CHATEAU DE VINCENNES ET DANS CELUI DE BEAUTÉ EN 1420.

L'intérêt des deux petites pièces que nous donnons ici, se tirant principalement de quelques détails topographiques qu'elles contiennent, c'est sur ce point que nous appellerons l'attention, après avoir dit quelques mots de ce qu'on sait de plus certain sur les deux châteaux en question.

L'histoire du château de Vincennes est étroitement unie à celle du bois, seulement la seconde s'appuie sur des documents beaucoup plus anciens, puisqu'il est déjà question d'un lieu nommé *Vilcenna*, dans un titre de l'abbaye de Saint-Maur, de l'an 867 (1), tandis que ce n'est au plus tôt qu'au temps de Louis le Jeune qu'on y place, par conjecture, une maison royale. A la vérité, on sait que Philippe Auguste fit enclore le bois dans l'année 1183, et l'on pense que vraisemblablement il y trouva, ou bien qu'il y établit une habitation de chasse. Ce qu'il y a de sûr, c'est que saint Louis séjourna à Vincennes. Au reste, quoi qu'il en soit d'un premier château qui aurait été construit en ce lieu, ce n'est pas de lui que nous avons à nous occuper ici, mais bien du château qui subsiste encore aujourd'hui, et qui est situé entre le village et le bois de Vincennes, à une lieue à l'orient de Paris. C'est un vaste parallélogramme flanqué de neuf tours carrées, à contreforts nombreux, et dominé par un imposant donjon, le tout environné de profonds fossés qui sont à sec. Sa face septentrionale regarde le village, sa face orientale, d'imposantes constructions militaires élevées depuis peu, sa face méridionale, un vaste champ de manœuvres terminé par un polygone, et sa face occidentale, Paris. Il contient dans son enceinte une église, commencée sur le modèle de la Sainte-Chapelle de Paris, par Charles V, et achevée seulement sous Henri II. On y voit aussi de grands corps de logis, construits sous Louis XIII et sous

(1) Poncet de la Grave. *Mémoires intéressans pour servir à l'Histoire de France*, etc. (Paris, 1788, 4 vol. in-12), t. I, p. 3.

Louis XIV. Tel qu'il se présente dans son état actuel, on peut dire que c'est encore le type le plus complet et le mieux conservé qui nous reste d'un château fort comme on les construisait au XIVe siècle. Tous les auteurs qui en ont parlé s'accordent à dire qu'il fut commencé sous Philippe de Valois, continué sous le roi Jean, et terminé sous Charles V. Leur témoignage s'appuie sur une inscription en vieux vers français qui se voyait, gravée sur plaque de marbre noir dans un cadre de fer, à l'entrée du donjon. Comme cette inscription est le point de départ de la question, nous la reproduirons ici d'après Dubreul, qui est le premier qui l'ait donnée.

Qui bien considère cet euure,
Si comme se monstre et descueure,
Il peut dire que oncques à tour (1)
Ne vit avoir plus noble atour.
La tour du bois Vinciennes,
Sur tours neufues et anciennes
A le pris. Or sçaurez en ça
Qui la parfist ou commença.
Premièrement Philippes roys,
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grande proüesse habonda,
Jusques sur terre la fonda,
Pour s'en soulacier et esbatre,
L'an mil, trois cent trente trois, quatre.
Après vingt et quatre ans passez,
Et qu'il estoit ja trespassez,
Le roy Jean, son fil, cest ouvrage
Fist lever jusqu'au tiers estage,
Dedens trois ans par mort cessa;
Mais Charles roy son fils lessa,
Qui parfist en brieves saisons
Tour, pons, braies, fossez, maisons.
Nez fut en ce lieu delitable,
Pour ce l'avoit plus agreable,
De la fille au roy de Bahaigne.
Et ot a espouse et compagne,
Jeanne fille au duc des Bourbon,
Pierres en toute valeur bon.
De luy il a noble lignie,
Charles le delphin et Marie,
Mestre Phelippe Ogier tesmoigne,
Tout le fait de ceste besongne.

(1) *Sic* dans Dubreul; mais il faut ôter l'accent du mot *a*, et mettre une virgule après, et lire : *que oncques a*, que jamais, virgule, *tour*, etc.

Achesverons, chacun supplie,
Qu'en ce mond leur bien multiplie,
Et que les nobles fleurs de liz (1),
Es sains cieux aient leur deliz.

Cette inscription nous apprend : que Philippe de Valois jeta les fondations du donjon (*la tour du bois Vinciennes*), l'an 1337 (*l'an mil, trois cents, trente trois, quatre*), et qu'il les mena à fleur de sol (*jusques sur terre la fonda*); que vingt-quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1361, le roi Jean reprit l'œuvre et la conduisit au troisième étage; qu'enfin, Charles V termina rapidement, non-seulement le donjon, mais encore les autres constructions que comportait un château-fort.

.... *Parfist en briesves saisons*
Tour, pons, braies, fossez, maisons.

La question serait de savoir si cette inscription était originale, c'est-à-dire contemporaine des faits qu'elle relate, ou bien si elle aurait été faite après coup. Malheureusement Dubreul ne nous en dit rien. D'un côté, son langage sent bien le XV[e] siècle, mais d'autre part, ces deux vers :

Mestre Philippe Ogier tesmoigne
Tout le fait de ceste besongne,

en nous donnant le nom de celui qui l'a faite, nous reportent plus haut, puisqu'on trouve sous l'année 1354 (2), ce Philippe Ogier, ou Oger, secrétaire du dauphin Charles, plus tard Charles V, et que rien ne s'oppose à ce que ce personnage ait pu voir l'achèvement du donjon. Quoi qu'il en soit, au reste, de l'autorité de cette inscription, elle a été le point de départ de tout ce qu'on a écrit sur la construction du château de Vincennes. Poncet de la Grave, qui n'a pas consacré moins de deux volumes au château de Vincennes, dans son ouvrage sur les maisons royales, dit hardiment, sous

(1) Dubreul. *Théâtre des antiquitez de Paris*, édit. de 1612, p. 1224. Poncelet de la Grave (dans ses *Mémoires intéressans pour servir à l'Histoire de France*, t. I, p. 107) et Millin (dans ses *Antiquités nationales*, t. II) ont reproduit cette inscription, et sans doute d'après Dubreul, car ils répètent la faute du 3[e] vers que nous avons relevée.

(2) C'est une permission donnée par le roi Jean à Philippe Oger, secrétaire du dauphin Charles (Charles V), de transporter à qui bon lui semblera la sergenterie de Montivilliers qu'il possédait. Paris, février 1353. (*Arch. imp.*, reg. du trés. des ch., côté 82, pièce 401.)

l'année 1337 : « Il y avoit à Vincennes un vieux château, bâti par Philippe Auguste, que Philippe de Valois fit détruire cette année, pour jetter les fondemens de celui que nous voyons aujourd'hui, etc. » Sur quoi, nous remarquons qu'on trouve, dans un ancien journal du trésor, la mention de travaux exécutés à Vincennes, pendant les années 1298 à 1301 (1), et s'il est vrai que Philippe de Valois fit, en 1337, abattre le vieux château, il y trouva des parties qui n'avaient alors que trente-six ans d'existence. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on travaillait au château de Vincennes sur la fin de son règne, comme le prouve l'article suivant, d'un journal du trésor du terme de la Saint-Jean, de l'an 1350. *Petrus Poterii*, *solutor operum regis.... pro parte reparacionum in manerio regis apud Boscum Vincennarum fieri inceptarum*, *VIII ͯ l. p.* (2). Il y a deux choses à remarquer dans ce passage : la première, c'est que le château de Vincennes n'est encore appelé que *manerium*, manoir, simple habitation, et non pas *castrum*, ou tout au moins *castellum*, ce qui semble indiquer qu'il n'était pas encore fort considérable. La seconde, c'est qu'il était besoin de faire des réparations à ce manoir, en 1350, circonstance assez difficile à expliquer pour des constructions qui n'auraient daté que de treize ans. Nous avons trouvé, dans un compte des finances de Charles V, de l'an 1367, que ce prince ordonna cette année-là d'importants travaux au château de Vincennes, puisqu'il y employa, seulement dans un espace de deux mois, la somme considérable de treize mille francs de ce temps, qu'on peut évaluer à environ cent mille francs du nôtre. « A Jehan de Vaubreçay, paieur des euvres de la tour du boys de Vincennes, pour tourner et convertir ès dictes euvres, par mandement du roy et quittance dudit Jehan, XXVII[e] dudit may (1367), IIII[m] francs. » Et en note : *Dicti* IIII[m] *franc. redduntur per primum composum dicti Jo. de Vaubrecay finitum ad* VIII *marcii* CCCLXVII, où l'on voit que, puisque le premier compte des travaux finissait en 1367, ils avaient nécessairement commencé en 1366. Voici le second article (en juillet) : « *Item*, à Jehan de Vaubreçay, clerc et paieur des euvres de la tour du bois de Vin-

(1) Ce compte, intitulé : *Jornale thesauri*, est conservé à la *Bibl. imp.* sous le n° 110 des mss. du *Suppl. latin.* Voici les passages en question : En 1298, *Johannes Poyn-lasne, civis parisiensis, pro operibus factis apud Vicenas*, 400[#] p. (fol. 32 v°).— En 1299 — *Dominus Johannes de Capella et Johannes Poyn-lasne*, *pro operibus Vicenarum et Lupare*, 1000[#] p. (fol. 98).— En 1301 — *Dominus Johannes de Capella*, *pro operibus regis apud Vicenas*, 300[#] p. (fol. 124).

(2) *Arch. imp.*, KK, 6, p. 310.

cennes, pour mettre et convertir ès euvres de ladicte tour, *et que l'en fait environ icelle*, 9000 frans (1). » Dans un compte de 1388-1390, et qui est intitulé : « L'estat de la finance du roy nostre sire depuis qu'il vint au gouvernement de son royaume, c'est assavoir depuis la Toussaint M CCC LXXXVIII, jusques à Noel CCC IIII^xx X (2). » On trouve la mention suivante, qui fait comprendre que le donjon était alors entièrement terminé. « *Item*, fist mettre ledit seigneur (le roi) en la grosse tour du boys de Vincennes, ou petit retrait d'emprès l'estude de la grant chambre de ladicte tour, le VIIe, VIIIe et IXe jour de décembre IIII^xx X, III^c mil frans d'or, ès monnoies et parties qui s'ensuivent, etc. (3). » Avant de passer à l'analyse de nos pièces, nous donnerons ici quelques petits faits qui ont rapport à l'histoire du château de Vincennes, et qui peuvent compléter les nombreux et riches renseignements qu'on trouve dans Poncet de La Grave. Nous les tirons d'un journal du trésor pour les années 1389 à 1392, conservé aux Archives sous la cote KK. 13.

Bureau de La Rivière, concierge du château de Vincennes en 1389. — « Dominus Burellus, dominus de Ripparia, miles, primus cam« bellanus regis, conciergius consiergerie Bosci Vincennarum, pro « vadiis suis de III^s p. per diem, et C^s pro roba, etc. » (Fol. 41).

Gardes des portes. — « Johannes Pijart, custos porte dicte d'An« jou castri Bosci Vincennarum, pro vadiis suis de II^s p. per « diem, etc. » (Fol. 53vo.) — « Huet de Sartrouville, custos parcus « et conciergerie Bosci Vincennarum. — Gilletus le Faucheur, « custos prime porte Bosci Vincennarum. » (Fol. 40.)

Garde des ruisseaux du bois. — « Henricus Dory, custos rivu« lorum Bosci Vincennarum. » (*Ibid.*)

Artillerie gardée à Vincennes. — « Henricus Anquetil, artillator « Bosci Vincennarum. » (Fol. 28vo.) — « Stephanus Present, varletus « camere Regis, custos artillerie Bosci Vincennarum, pro vadiis « suis de III^s per diem. » (Fol. 52vo et 113vo.) — « Johannes de » Voulciz et Johannes de La Ditee, fabri et canorerii (*sic*) Regis in « castro Bosci Vincennarum, pro vadiis suis de XL. l. t. per an« num super receptam parisiensem. » (Fol. 41vo.)

Horloge du château. — « Henricus de Montigny, deffunctus, nu« per custos horelogii Bosci Vincennarum, pro vadiis suis que

(1) *Arch. imp.*, P. 1189, fol. 9.

(2) *Depuis qu'il vint au gouvernement de son royaume*, etc. Il s'agit du malheureux Charles VI, et d'un de ces temps de relâche que lui donnait son mal.

(3) P. 1189, fol., I, v°.

« solebat capere super receptam Parisiensem, videlicet pro tercio « O. S. ultimo, XX. l. XI. s. p. compt. per ejus relictam. » (Fol 6v°.) — « Johannes de Tranblay, horelogiator Bosci Vincennarum, pro « vadiis suis de III. s. per diem. » (Fol. 28.) Nous donnons en note quelques indications analogues sur le château de Beauté (1).

De nos deux petits inventaires, l'un concerne, comme nous l'avons déjà dit, le château de Vincennes, et l'autre le château de Beauté-sur-Marne. Ils se trouvent tous deux dans un ancien registre de la chambre des comptes, actuellement conservé aux archives de l'empire (2). Ces deux documents forment ensemble un petit cahier de papier de huit feuillets, dont les quatre premiers contiennent l'inventaire du château de Vincennes, le cinquième est resté en blanc, et les trois suivants et le recto du huitième contiennent l'inventaire du château de Beauté. L'écriture est du temps.

L'inventaire du château de Vincennes est fait, au beau milieu de la domination anglaise (3), le 12 juin 1420, par un clerc de la Chambre des comptes, du commandement de cette chambre et après le départ de messire Audry de Salins, capitaine sortant du château de Vincennes, sur la demande de son successeur, Pierre Le Verrat, écuyer d'écurie du roi (d'Angleterre). A la suite de cet inventaire se trouve celui du château de Beauté, fait par le même Guillaume Lamy, le 23 du même mois de juin 1420. Il faut observer qu'il se trouve dans le même volume un second inventaire de Vincennes, par le même clerc, en date du dernier décembre 1420. Ce second inventaire est fait pour l'entrée en fonctions d'un nouveau capitaine de Vincennes, qui y est appelé le comte d'Enthiton. Sauf son début et quelques variantes que nous donnerons, ce second inventaire est en tout semblable au premier, qui est celui que nous publions.

Nous l'avons dit en commençant, ce petit inventaire du château de Vincennes n'a de valeur que par les quelques renseignements qu'il contient sur la topographie du château, et encore cela se réduit-il à peu de chose. Quoi qu'il en soit, nous y apprenons qu'il y

(1) *Baudetus Joyel, consiergius hospicii de Beaute, pro vadiis suis de IIIIs per diem* (fol. 28, v°) — *Leonardus Troterel, porterius porte de Beaute erga Nogentum* (fol. 40, v°). — *Petrus Chemin, ortolanus de Beaute, IIIs. per diem* (fol. 40).

(2) Sous la cote, P. 1189.

(3) *Au beau milieu de la domination anglaise*, et l'on s'en aperçoit à ce passage du document lui-même : *Pour ce que les gens d'armes qui ont esté au Boys, depuis deux ans en ça* (depuis 1418) *ont pillé tous les biens dudit Boys.* Ce qui explique la pauvreté du mobilier de nos deux châteaux.

avait au donjon un logement pour le capitaine, et au-dessus deux chambres, dont l'une se nommait la *chambre d'Orléans*. Cette dernière communiquait à un *retrait*, ou sorte de cabinet. Il y avait encore dans le donjon une chambre appelée la *chambre de la fausse poterne du Donjon*. Et, autant que nous entendons le texte, une *estude*, ou cabinet de travail, donnant dans cette pièce. Au-dessus de la porte du donjon se trouvait une chambre dite la *chambre Blanche*, laquelle avait aussi son cabinet ou retrait, et même un second cabinet plus petit désigné par les mots de *petit retrait*. Tout cela faisait certainement partie du donjon. Mais en était-il de même de la chambre appelée la *chambre de la garde de l'Orloge* avec son retrait? Se trouvait-elle aussi dans le donjon ou dans une autre partie du château? c'est ce que nous ne saurions décider. Enfin, on trouve deux chambres, la *chambre de la Cage* et la *chambre du Roi*, toutes deux indiquées comme étant dans « la grosse tour, » expression qui pourrait bien désigner autre chose que le donjon, car, si c'eût été la même chose, pourquoi ces deux noms différents dans la même page? On sait que la tour de l'entrée principale du château, celle qui donne sur le village, est beaucoup plus grosse que les autres. Notre document parle encore : 1° d'une *terrasse* qui se trouvait sur la poterne; 2° de la *chapelle* et d'un oratoire, c'est-à-dire d'un petit enfoncement, ou, comme nous dirions aujourd'hui, d'une petite chapelle qui s'y trouvait; 3° de la *chambre des Panetiers* qui se trouvait sur la *paneterie*, laquelle était peut-être une construction à part. Tel est le peu que nous pouvons dire de la topographie du château de Vincennes, en 1420, réduits que nous sommes à notre seul document. Nous serons plus pauvres encore sur ce qui regarde le château de Beauté, et cela, bien malheureusement, car on ne sait rien sur ce qui touche ce « noble manoir, » comme l'appelle Christine de Pisan.

Le château de Beauté a été construit par Charles V, qui s'y plaisait fort, qui y reçut magnifiquement l'empereur Charles IV, et qui y mourut. On sait qu'il fut donné par Charles VII à Agnès Sorel, qui en prit le nom de dame de Beauté. Ce n'était pas un château proprement dit, mais un manoir ou maison de plaisance (1). Il était situé à l'extrémité du bois de Vincennes, à la droite de Nogent et dans une situation charmante, qui domine sur la vallée de la Marne. Cette portion du parc de Vincennes s'appelle

(1) Aussi est-il nommé simplement *hospitium*, hôtel, comme on l'a vu dans l'une de nos citations précédentes.

encore aujourd'hui le fond de Beauté, et sous Charles X il a été un moment question d'y bâtir un pavillon de chasse. Il n'existe pas, que nous sachions, aucun monument graphique sur ce château, car nous ne comptons pas une mauvaise petite vue gravée par Châtillon, et qui donnerait une bien pauvre idée de ce que devait être cette jolie habitation royale.

Quant à ta topographie du château de Beauté, voici tout ce que la pièce que nous publions nous fournit : Premièrement une tour à trois étages, terminée par une plate-forme. A chaque étage, une chambre ; celle du premier, nommée la chambre des Évangélistes, *où couchoit communément le roy Charles* (V); elle était accompagnée d'un retrait, dépendance dont il n'est pas fait mention pour les deux autres chambres de cette tour. Deuxièmement, un corps de bâtiment où se trouvait une grande chambre, la *grant chambre sur la fontaine, où on dit que le roy Charles mourut*, et deux galeries, l'une par haut et l'autre par bas, le tout donnant sur une fontaine qui semble avoir été quelque petit monument remarquable et qu'on nommait par excellence la Fontaine de Beauté.

CHATEAU DE VINCENNES.

Je, Guillaume Lamy, clerc du roy nostre sire en sa Chambre des comptes, me transportay par l'ordonnance et commandement de mes seigneurs de ladicte Chambre des comptes, le XII[e] jour de juing, l'an mil CCCC et vint, ou chastel du boys de Vincennes, après le département des gens messire Audry de Salins, derrenier cappitaine dudict chastel, et à la requeste de Pierre le Verrat, escuier d'escuierie du roy nostre dit sire, à présent cappitaine dudit chastel ; feis inventoire des biens que trouvé oudit chastel, en la manière qui s'ensuit (1) :

Premièrement. Ou donjon, *en la chambre de dessus le logis du cap-*

(1) Au lieu de ce commencement, on lit, dans le second inventaire, çelui-ci : « Inventoire fait par moi, Guillaume Lamy, clerc du roy nostre sire en sa Chambre des comptes, le derrenier jour de décembre, l'an mil cccc et vint, des biens et ustensilles estant au donjon du bois de Vinceines, par le commandement de monsieur le chancelier, pour ce que de nouvel le comte d'Enthiton, d'Engleterre, avoit esté ordonné capitaine dudit Boys. Après lequel commandement me trahy

pitaine, a esté trouvé ung lit garny de III lez, une vieille couverture de sandail vert, qui est la couverture d'une chambre appelée la chambre aux Dains, en laquelle a dessus, des dains, arbres et connins; et est toute dessirée.

Item, une coustepointe blanche.

Item, II orilliers de veloux bleu, armoyé de III fleurs de lis d'or, d'un costé et d'autre.

Item, III tappis dont le champ est de vert, esquels a des fontaines; en chascun desquels tappis a II roynes en une fontaine qui assient une couronne sur la teste d'un lyon.

Item, ung banc, sans perche, de V piez de long ou environ.

Item, une table de bort, de VII piez de long ou environ, avec deux treteaulx.

Item, ung dressouer et ung coffre de noyer, fermans, de chinq piez ou environ.

Item, V chandeliers bas, III grans et deux petis, à l'ouvrage de Damas.

Item, un bacin à laver mains, à l'euvre de Damas.

Item, une salière à ladite euvre.

En la chambre d'emprès, appelée la *chambre d'Orléans*, fut trouvé une cuvecte à faire rafreschir vin, de ladite euvre.

Item, deux chenès à crosse.

Item, III fourmes, III tables, et II paires de tréteaulx.

Item, un tappis, pareil aux III autres qui ont esté trouvés en la chambre de dessus le logis du cappitaine.

Ou retrait de ladicte chambre, a esté trouvé ung lit de deux lez ou environ, avec une vieille coustepointe de bien peu de valeur, de vert et de vermeil.

En la chambre appellée la *chambre de la faulse poterne du donjon*, ont esté trouvez le ciel et le dossier de la chambre appellée la chambre aux Dains.

Item, un tappis de laine de ladicte chambre aux Dains.

devers messieurs des comptes et leur exposé le commandement à moy ainsy fait; lesquels aussi me commandèrent que ledit inventoire feis-je. Lequel ay fait, en la présence du Verrat, escuier, parravant cappitaine dudit lieu, en la manière qui s'ensuit. »

Le reste, sauf les changements indiqués en note, est comme dans l'inventaire qu'on va lire.

Item, un autre tappis de blanc et de vermeil, figurez de pluseurs arbres, à un homme sauvage qui tient une couronne.

Item, deux orilliers, couvers de vielz drap de soye.

Item, une couste pointe de soye, doublée de toille perse (1).

Item, ung chenet à crosse.

Sur la terrasse de ladicte porterne, fut trouvé un canon enchassillé en boys.

Item, une plommée à main.

En la chappelle n'a esté aucune chose trouvé, se non un autel benoist, de marbre noir, une vieille chaeze de laiton à III testes de lieppars, et un vielz parement de drap d'or, à mectre sur l'autel à chanter (2).

En l'oratoire de ladite chappelle, a esté trouvé un tableau de II ymages de S. Pierre et S. Pol; un autel benoist; une table dorée, où a V ymages dorez; un estuy de veloux vermeil, à mectre corporaulx; un messel, qui n'est pas achevé, sans fermoers.

Item, une chassuble de drap d'or bleu, à serpens d'or, doublée de sandail vermeil, avec les paremens d'autel pareil (3).

En la chambre de dessus la porte du donjon, nommée la chambre Blanche, a esté trouvé un pavillion de toille blanche, une vieille couste pointe, un orillier de veloux à III fleur de lis.

Item, un autre orillier de soye jaune.

Item, II quarreaux de cuir vermeil, esquels a sur chascun un levrier entaillié.

(1) « De laquelle on a coupé une pièce.

« *Item*, ung carreau de cuir vermeil, où il y a ung levrier ou milieu.

« *Item*, une chaeze royalle, garnie de cuir vermeil.

« *Item*, *en l'Estude de ladicte chambre*, a esté trouvé un grant tappis velu, sarrasinois. » (*Additions du second inventaire.*)

(2) Au lieu de ceci, le second inventaire porte seulement : « N'a esté aucune chose trouvée, excepté seulement une vieille chaeze de laiton, à quatre testes de lieppars. »

Puis il ajoute l'article suivant : « La chasuble de drap d'or bleu, à serpens d'or, doublée de sandail vermeil, qui estait en ladite chappelle, avec deux autelz benois, portatifs, a esté trouvé *ou retrait de la chambre de dessus la porte du Donjon.* »

(3) Ces deux derniers alinéa ne se trouvent pas dans le second inventaire.

Item, une vielle chaeze de bois.

Item, un chenet à crosse.

Ou Retrait de la chambre sur ladicte porte, a esté trouvé v chandeliers, à l'euvre de Damas, à mectre flambeaulx, dont il y en a deux grans, et les autres moyens.

Item, v bacins dudit ouvrage, dont il y en a un bien grant, deux moyens, et les II autres plus petiz.

Item, une cuvette, dudit ouvrage, à rafreschir vin.

Item, un gardemanger dudit ouvrage.

Item, une pièce dudit ouvrage à manière d'un chauderon.

Item, l'enfant de cuivre de la fontaine de Beaulté.

Item, une couste pointe à eschiquiers, doublée de sandal vermeil.

Item, deux plas et neuf escuelles de boys, de façons estranges (1).

Item, un jouel d'albastre blanc, cassé par le cul.

Item, un pavas blanc (2).

Ou petit retrait de ladite chambre : un tapis sarrasinoys, d'une aulne et demie de long.

Item, un coffre long, qui se euvre à deux foyz.

En la chambre de la garde de l'Orloge, a esté trouvé un tapis de la chambre aux Fontaines.

Item, un viel ciel de toille noire.

Item, une vieille couste pointe de soye, armoyée aux armes de France et de Navarre.

Item, deux orilliers de viels veloux tanné.

Item, un tapis blanc, armoirié aux armes du roy.

Item, un tapis sarrazinoys, velu (3).

Item, un carreau de cuir vermeil, ouquel a un levrier.

Item, un carreau de cuir blanc.

(1) *D'estrange pays.* Var. du second inventaire.

(2) *Parais.* Var. du second inventaire.

(3) Cet article et le précédent ne se trouvent pas dans le second inventaire. En revanche, on y trouve ceux-ci qui ne sont pas dans le premier inventaire :

« *Item*, en ladicte chambre, a esté trouvé un mauvais pavilion de sandal vert, paint de serpens volans, et IIII custodes de sandal tanné.

« *Item*, a esté trouvé un tappis vermeil, ouquel a une royne, à un pavillion, et deux hommes sauvages qui tiennent un lyon. »

Ou Retrait de ladite chambre de la garde de l'Orloge, a esté trouvé : Un dossier d'un vielz drap d'or, bordé de veloux noir et doublé de toile, dont on a amblé le tiers, tant du drap d'or que de ladicte brodure de veloux.

Item, oudit retrait, fut trouvé une couverture de drap bleu, brodée de rosiers et semée de seraines et de pluseurs autres personnages, bordé tout autour de drap d'or vermeil, doublé de sandail vermeil.

Item, deux très-vielles couste-pointes, armoiées aux armes de France et de Navarre, lesquelles on a desdoublées, et osté le sandail.

Item, un grant cuirasse de cordouen vermeil, armoyé d'escuz, à une fleur de liz chascun escu.

Item, IIII coussins de duvet, lesquels ont esté despouillés de leur cote (1).

En la chambre de la Cage, estant en la grosse tour, a esté trouvé le ciel de la chambre aux Fontaines.

Item, deux chenez à crosse.

Item, deux dressoers, dont l'un ferme et l'autre est sangle.

Ou Retrait de ladicte chambre : un banc à perche et à marche, de six piez ou environ.

En la chambre du Roy, en la grosse tour : deux chessez à crosse (2).

En la chambre des Pennetiers, sur la penneterie, a esté trouvé un carreau de cuir vermeil, à un levrier.

Item, une couverture de soye de la chambre aux Fontaines.

Item, un orillier de soye blanc.

Item, fut trouvé un calice avec la platine, et deux aiguières d'ar-

(1) Au lieu de tout ce paragraphe, on lit dans le second inventaire :

« Ou retrait de ladite chambre de la garde de l'Orloge, a esté trouvé II vielles couste-pointes, armoiées aux armes de France et de Navarre, de peu de valeur ; et en a-on (osté) le sandal de quoy elles estoient doublées.

« *Item*, une grande cuirasse de cordouan vermeil, armoyé aux quatre boux de quatre escus, en chascun desquelz a une fleur de lis.

« *Item*, quatre coussins de deuvet, lesquelz on a getez en la.... (lacune); et sont touz pourris, et en a-on osté les couvertures. »

(2) Le second inventaire s'arrête ici.

gent dorez, pesans deux marcs ou environ; lesquelz gardoit une dame qui est logée oudit chastel; lequel calice avec la platine et les deux aiguières, ont esté baillées au chantre de l'esglise du Boys, pour ce que les gens d'armes qui ont esté au boys depuis deux ans en cà, ont pillé tous les biens dudit boys.

Chateau de Beauté.

Je, Guillaume Lamy, dessus nommé (1), me transporté, pour et ou nom que dessus, le XXIIIe jour dudit moys de juing ensuivant, à Beaulté, et là feis inventoire des biens estans ilec, en la manière qui s'ensuit :

Premièrement. *En la tour de Beaulté* (*sic*) (2), appellée la chambre des Evvangelistes, où couchoit communément le roy Charles, a esté trouvé un escran de boys faisant ciel et dossier, armoié ledit ciel, de fleur de liz d'or tout entour.

Item, un lit de III lez, et le coussin de mesmes.

Item, sur ledit lit, une couverture de vert, en laquelle a une fontaine figurée, en laquelle fontaine a un lion et deux roynes, d'un costé et d'autre, qui lui mectent un heaume sur la teste.

Item, deux chaezes de boys, à dos, ouvrées de menu ouvrage.

Item, deux autres chaezes ployans, l'une de fer bien ouvrée, et l'autre de boys.

Item, un coffre, marqueté de touz costez, sur lequel a eu un tablier.

Item, une table de deux pièces, où il y a III charnières, de VIII piez ou environ, avec II tréteaulx, lesquels on avale et monte quant on veult.

Item, une autre table de chesne, de dix piez ou environ, avec deux meschans tréteaulx.

Item, en la cheminée de ladite chambre, deux grans chenez à crosse.

(1) *Dessus nommé.* On se rappelle que ce petit inventaire suit immédiatement celui de Vincennes.

(2) *Suppléez* en la chambre.

Ou retrait de ladicte chambre a quatre casses de trait commun, contenant douze cens ou environ.

Item, en icellui retrait, furent trouvez cinq cens fusts de viretons ou environ, sans fers.

Item, un petit comptoer couvert de drap vert, lequel est tout despecié.

En la IIe chambre de dessus, fut trouvé un mauvais lit, de deux lez ou environ, avec le coussin, duquel on a osté la saye.

Item, une couverture vert, sur laquelle a un dain figuré entre plusieurs arbres.

Item, une chaeze de boys, ouvrée.

Item, un dossier de boys, placqué encontre le mur.

Item, un materaz, couvert de satin vermeil.

Item, deux chenez à crosse, dont l'un est rompu.

Item, un autel à chanter messe, ouquel il faut IIII guichez.

En la IIIe chambre, en montant en hault, ont esté trouvées plusieurs verrières rompues et despeciées.

Item, un chenet à crosse.

Item, III petiz liz, de très-petite valeur, garniz de coussins.

Au plus haut de la tour : deux petiz canons à plombées.

Et. en la grant chambre, sur la fontaine, où on dit que le roy Charles mourut, fut trouvé un grand lit de duvet, sanz coussin, duquel la taye est dommagié.

Item, une grant cousche de bort d'Islande, enchassillée.

Item, un vielz buffet, enchassillé.

Item, un banc à perche, à quatre prophètes, de neuf piez ou environ.

En la grant galerie haulte, sur la fontaine : deux grans vielz bancs à dossier.

Item, deux grans chenez à crosse.

En la galerie basse, sur ladicte fontaine · quatre vielz bancs, dont il y en a trois à dossier, et l'autre sanz perche.

LETTRE A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR QUELQUES MÉDAILLES HOULAGOUIDES.

(PLANCHE 244.)

Monsieur,

Encore pénétré d'une vive reconnaissance pour l'accueil bienveillant que vous avez accordé à un amateur inconnu, qui se hasardait bien témérairement dans le champ vaste et difficile de la numismatique orientale, je vous adresse cette lettre pour signaler à votre attention quelques monnaies que je crois être inédites.

Après la belle et savante monographie de M. Fræhn (1), les inappréciables lettres que M. de Saulcy vous a adressées (2), et le catalogue assez riche de M. Pietraszewski (3), on pourrait bien croire que la suite houlagouide est à peu près épuisée, et que d'ici à longtemps on ne trouvera que bien rarement une médaille inédite. M. F. Soret a déjà fait une observation analogue (4), en décrivant toutefois quelques-unes de ces médailles tirées de son riche cabinet.

Moi-même je viens ajouter à la masse déjà décrite plusieurs monnaies, dont quelques-unes me semblent intéressantes. Elles se trouvent toutes dans ma suite houlagouide, très-peu nombreuse du reste, quoique, par le hasard qui m'a souvent favorisé en numismatique, elle renferme des médailles curieuses. Cette lettre sera consacrée à la suite monétaire houlagouide exclusivement.

La rédaction de cette lettre a servi à charmer mes ennuis dans le séjour où l'altération de ma santé m'a forcé à m'établir momentanément, et je n'ai pas voulu en différer la publication jusqu'au temps encore incertain de mon retour chez moi, et à portée des bibliothèques. Voici, monsieur, pourquoi, n'ayant que le secours de très-peu de livres et de quelques notes recueillies il y a longtemps,

(1) *Christ. Mart. Fraehnii de Ilchanorum seu Chulaguidarum numis commentatio*, Saint-Pétersbourg, 1834.

(2) Lettres à M. Reinaud *sur quelques points de numismatique arabe* (*Journal asiatique*, 1839-45).

Les lettres 7 et 11 concernent la numismatique houlagouide.

(3) *Numi Muhammedani....* Berolini, 1843, n°s 445-490.

(4) Lettre à M. Fræhn *sur sa collection de monnaies orientales.* (*Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, t. V.)

j'ai été forcé plus d'une fois de demander à votre savoir et à votre obligeance, bien sûr que ni l'un ni l'autre ne fera jamais défaut, la détermination de quelques villes monétaires que je ne puis pas lire.

Mais avant tout, monsieur, il me faut reconnaître et rectifier les erreurs où je suis tombé dans mon dernier travail. Vous-même avez eu la bonté de me les indiquer, et aussitôt que j'ai pu recourir à la monographie de M. Fræhn et à la lettre onzième de M. de Saulcy, j'ai reconnu que ces deux savants avaient publié il y a longtemps la vraie lecture de la monnaie de Mangou, que j'avais comme estropiée dans ce recueil (dixième année, p. 299).

Il faut donc lire :

منگو	*Mangou*,
قاان اعظم	*Kaan suprême*
خداوند عالم	*maître du monde*,
پادشاه روی	*empereur de la surface*
زمین س عظم	*de la terre.... grand*

J'avais lu autrefois معظم ; mais d'après deux ou trois exemplaires assez frustes que j'ai reçus depuis peu de jours, je reconnais que la lecture de M. de Saulcy est la meilleure.

Pour expliquer un peu comment j'ai pu lire خواقين, au lieu de خداوند, il me faut dire que je ne connais encore que cette médaille sur laquelle le د affecte la forme d'un ر, forme qui se trouve, je le sais bien, dans les manuscrits, mais que je ne m'attendais pas à rencontrer sur les médailles. Sur cette médaille même, dans le mot padichah, on voit la forme ordinaire du د, c'est-à-dire une forme qui se confond avec celle du ك, comme dans l'écriture koufique. Du reste, comme je l'ai dit, 300, sur le seul exemplaire qui fût à ma disposition, je ne voyais pas un و suivi de deux autres lettres; j'y voyais plutôt un mot qu'on pourrait figurer comme هرى ou هبر. Cette observation s'est trouvée encore confirmée par un des nouveaux exemplaires, sur lequel on serait porté à lire حراس. Malgré la forme matérielle des caractères, je ne puis pas douter de la vraie lecture, quoique mon peu d'habitude des manuscrits persans ne m'ait pas permis de la retrouver, et m'ait égaré comme je viens de le dire.

Il me faut encore revenir sur une conjecture assez mal motivée

que j'ai émise sur une des légendes marginales. Il se trouve que M. de Saulcy l'a lue en entier, et il n'y a trouvé que la formule ordinaire, صلى الله عليه, *que la bénédiction de Dieu soit sur lui!* Par une bizarrerie assez curieuse, une faute de transcription a tout à fait changé le vœu que j'y ai cru entrevoir. En effet, le mot que l'on a mis au lieu de ملعون, veut dire *bénédiction*, tandis que ce dernier mot dénote une *malédiction* (5).

Avant d'en venir à la description des médailles qui m'occupent, je dois, monsieur, vous rappeler une opinion que vous avez, je crois, le premier professée sur quelques-unes des monnaies musulmanes à figures. Vous avez dit (6), dans un travail bien connu de tous ceux qui s'occupent de la numismatique orientale, que beaucoup des animaux représentés sur les monnaies tartares vous semblaient appartenir au cycle duodénaire, si longtemps usité parmi les Chinois et les Tartares mêmes (7). Il s'ensuit de cette opinion, quoique vous ne l'ayez pas expressément dit, que vous regardiez ces animaux comme tenant lieu des dates écrites qui se trouvent presque toujours sur les monnaies musulmanes.

Malheureusement, vous n'aviez pas alors à votre disposition

(5) Pour en finir avec ce travail, je rejette en note ce qui me reste à dire. J'ai trouvé depuis qu'il existe à la Bibliothèque impériale une terre cuite imparfaite qui reproduit exactement le type de celle que j'ai calquée d'après le *Townley Gallery of the British Museum*, p. 298 de ce recueil, *dixième année.*

M. Dumersan l'a éditée sur la XXIII[e] planche de sa *Notice des monuments*, etc.; éd. 1824.

Vous vous rappellerez peut-être, monsieur, que vous avez eu la bonté de me faire observer que la formule الناصر الدين, que j'ai cru lire sur la médaille de Husam-ed-din, était contraire aux données de la langue, ce que j'avais déjà marqué en y mettant un *sic;* vous avez dit de plus que la formule الناصر لدين n'était pas plus correcte. Je conviens volontiers que la formule الناصر للدين est la seul grammaticale; je dirai même que, sur votre observation, j'ai revu mes médailles, et que j'ai trouvé sur la première للدين; mais, sur la seconde, on ne peut lire que لدين. J'ai examiné avec soin toutes mes médailles qui portaient le nom du khalife En-Naser, et j'ai trouvé la formule incorrecte الناصر لدين sur des médailles ortokides et sur d'autres des princes atabeks de Mosul, de Sinjar et d'Irbil. On ne peut donc pas révoquer en doute cette leçon, et, à l'égard de l'incorrection grammaticale, monsieur, vous me permettrez de vous rappeler les fautes grammaticales que vous avez signalées sur des monnaies de l'Inde, p. 23, 24 de votre Explication de cinq médailles du Bengale.

(6) Explication de cinq médailles des rois musulmans du Bengale, accompagnée d'observations sur les monnaies musulmanes à figures. (*Journal asiatique,* 1823).

(7) Comme je crois qu'il n'a pas encore été question du cycle duodénaire dans cei

assez de monuments pour pouvoir démontrer cette opinion, et vous étiez forcé de laisser à M. Fræhn, mieux favorisé par sa position, le soin de la confirmer.

Il paraît cependant que ces monnaies sont très-rares, même en Russie ; car on ne trouve, dans le livre déjà cité, que très-peu des monnaies à figures tirées du cycle duodénaire.

Je crois, monsieur, que votre opinion a réuni tous les suffrages, et, en effet, elle n'est guère susceptible de contestation. Ceci ne s'applique pourtant qu'aux monnaies les plus nombreuses qui ne portent pas une date écrite, en même temps qu'un type tiré du cycle.

Je me crois pleinement en état de prouver que toutes les fois qu'il y a aussi une date écrite, cette date ne s'applique pas à celle tirée du type, par conséquent que le système d'indiquer les années du cycle par les animaux correspondants n'a reçu aucune application sur ces médailles, et que les types indiquent toute autre chose que les dates de l'émission.

Je ne dois pas cacher qu'un doute m'est venu, en voyant que les princes houlagouides n'avaient jamais eu l'idée qu'on leur a attribuée, de marquer à la fois la date selon le système tartare et selon le système musulman, et qu'ils adoptaient même si pleinement ce dernier, que sur plusieurs monnaies on trouve non-seulement l'année mais le mois (8); j'avais induit de là que peut-être ils n'adoptaient pas du tout sur leurs monnaies ce système tartare, de sorte que, comme sur les monnaies à dates écrites, les types

recueil, il me sera peut-être permis de le transcrire ici, d'après Klaproth principalement :

1. Souris. (Rat. Voy. Jacquet, *Nouveau Journal asiatique*, 1831, p. 421, 430.)
2. Bœuf.
3. Tigre. (Panthère. C. Defrémery, *Khans Mongols du Turkestan*, p. 69.)
4. Lièvre.
5. Dragon. (Crocodile. Soret, *Lettre à M. de Koehne.*)
6. Serpent.
7. Cheval.
8. Brebis ou bélier.
9. Singe.
10. Poule. (Passereau. Chardin, *Voyages*, IV, p. 367, éd Langlès; — Coq. Jacquet, l. c., p. 431.)
11. Chien.
12. Porc.

Voy. aussi de Guignes, *Histoire des Huns*, I, xlvij; — *Kaempfer's Japan*, éd. 1853. Londres, p. 44; — Klaproth, *Nouveau Journal asiatique*, t. VII, p. 162, ou t. XV, 311, 312; — Klaproth, *Lettre à M. de Humboldt, sur l'invention de la boussole.*

(8) Je me contente de citer les nos 3, 4, 5 de l'ouvrage de M. Fræhn, frappé dans les mois châban, moharram et ramadhan.

mêmes du cycle ne dénotent pas les années, mais quelque chose que nous ignorons encore.

Je sens bien tout ce que cette conjecture a de faible, et je la donne pour ce qu'elle vaut, en attirant sur ce point l'attention des numismatistes qui peuvent l'éclaircir en apportant des preuves plus décisives.

Je ne veux pas décrire les monnaies déjà publiées qui ne portent pas de dates écrites; à présent je m'occupe exclusivement de celles qui en portent, pièces dont le nombre est encore si restreint, que je me crois bien favorisé par la fortune, en en pouvant compter deux dans ma modeste collection.

Le n° 87 de M. Fræhn appartient à cette classe; mais comme la date est effacée, je la passe sans autre mention. Dans un supplément à son ouvrage que le même savant si regrettable a publié dans le *Bulletin scientifique* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, t. II, p. 362, il décrit une autre exemplaire, mais frappé à Kachan au lieu de Tebriz. C'est une monnaie arabo-mongole, en argent, du prince Argoun, qui porte le type d'un oiseau, peut-être la poule, et la date de l'an 690. Mais l'an 690 n'était pas l'an de la poule, qui coïncidait aux années 681, 682.

Je ne fais mention qu'en passant des monnaies à figures publiées par M. de Saulcy (9), qu'il attribue sans hésitation aux années correspondantes, parce que aucune ne porte une date, et que dès lors, quoique cette opinion soit très-vraisemblable, il n'y a pas de contrôle possible. Le seul contrôle possible qui, selon moi, consisterait à établir une série complète, ou à peu près, des animaux du cycle, contrôlée par les règnes des souverains, ne doit pas être espéré de longtemps encore; mais cette série a existé, elle se retrouvera tôt ou tard.

M. Pietraszewski (n° 457) a publié la deuxième médaille du genre que je cherche. C'est un grand bronze de Houlagou, frappé dans l'année (66) 1, selon M. Pietraszewski, à Arran, أرّان ou, selon le catalogue Wellenheim (t. III, n° 12410), à Irbil, أربل. D'après la gravure même, je pencherais pour cette dernière lecture.

Quoique sur la médaille on ne voit qu'une partie de la date, Houlagou n'a régné qu'entre 656 et 663, de sorte que la lecture en est fixée, quand même la médaille du cabinet Wellenheim ne la confirmerait pas.

(9) Septième lettre, n° 24, à laquelle il joint les médailles décrites par M. Fræhn (158, 204), toutes les deux également d'Abou-Saïd, onzième lettre, n° 5 de Kaikhatou.

Mais, comme dans la médaille d'Argoun, le type, qui est un lièvre, ne se trouve pas en correspondance avec la date 661, coïncidant en partie à l'an de la souris, en partie à l'an du bœuf.

Peut-être même que l'an du lièvre n'est pas tombé du tout sous le règne de Houlagou. L'an du lièvre ne tombait qu'en partie sous l'an de l'hégire 663, auquel mourut Houlagou, le 19 rebi second, de sorte que, très-probablement, sa mort eut lieu avant le commencement de cette année. Je ne sais malheureusement pas à quelle époque de l'année musulmane tombait le commencement de l'année tartare; mais ceci n'a pas de rapport à mon sujet, puisque la médaille est de l'an 661.

La dernière médaille que je connaisse a été décrite par M. Soret, de Genève, dans une lettre à M. de Koehne sur quelques monnaies orientales (10). Malheureusement, je ne puis pas consulter le travail de M. Soret, et je ne trouve dans mes notes aucune notion des arguments et des développements dans lesquels M. Soret est sans doute entré. J'y remarque seulement l'indication du cycle et la description de la médaille. Elle est d'Abou-Saïd et porte la poule, ou un autre oiseau, comme type; la date en est imparfaite; on n'y lit que ...و اثنتين سنة. l'an deux et....

Maintenant, puisque Abou-Saïd a régné de 716 jusqu'en 734, cette médaille peut être de l'an 722, ou de 732

Mais, autant que j'en puis juger par les comparaisons que j'ai pu faire, ni l'an 722 ni l'an 732 ne coïncidait avec l'an de la poule.

Je crois me rappeler que M. Soret a attribué à l'an 722 une coïncidence avec l'an tartare de la poule; mais je crains qu'il n'ait commis quelque légère erreur dans ses rapprochements. Les coïncidences que j'ai citées dans cette lettre se basent sur d'autres indiquées par M. de Saulcy (11), M. Defrémery (12), Klaproth (13), et Price (14).

10. Je crois que cette lettre a été publiée dans le *Zeitschrift fur Münzkunde* édité par M. de Koehne, à Berlin; mais je ne l'assure pas, ne possédant pas ce recueil, qui ne se trouve pas non plus à Édimbourg.

(11) Onzième lettre, *Journal asiatique*, 1845, p. 147.

(12) *Histoire des Khans Mongols du Turkestan*, extraite du *Habib essier*, p. 64, 68, 69, 70, etc.

Je dois dire que quelques erreurs dans les réductions semblent avoir été commises par Khondémir, en faisant concorder l'an 567 à l'an du chien, p. 76; l'an 728 à l'an du dragon, p. 93; enfin, l'an 733 à l'an du mouton, p. 96.

(13) *Nouveau Journal asiatique*, VII, 167. Je n'ai tiré de ces calculs que deux ou trois concordances, qui suffisent pour établir le reste.

(14) *Chronological retrospect of Mohammedan History*, II, 5.8.

Je ne doute pas qu'il existe des tables de concordance entre les années musulmanes et les années tartares ; mais je ne les connais pas ; c'est aux savants qui peuvent les consulter de décider si j'ai tort ou raison.

ARGOUN-KHAN (683-690).

N° 1. Lièvre à droite, regardant en arrière.

Légende extérieure. لا اله الا الله محمد رسول الله

Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est l'envoyé de Dieu.

Légende intérieure. ارغون خلد ملكه

Argoun. Que son règne soit perpétué !

℟. (ضرب بغداد) سنة ثلث (و ثمانين وستمائة)

Frappée à Badgad, l'an (68) 3.

Dans le champ, une légende mongole semblable à celle commentée par M. de Saulcy (15). Quoique la médaille soit assez endommagée sur ce point, j'y distingue bien le nom d'Argoun, qui se trouve répété en lettres arabes au bas.

Cuivre, module 5 ½ selon Mionnet ; 22 millimètres.

Cette monnaie est assez mal frappée, de sorte qu'on ne voit qu'une partie des légendes; mais ce qui en reste suffit pour justifier mes restaurations. Le règne d'Argoun n'admet pas d'autre date que 683, puisqu'il est mort en 690, et le mot ثلث, trois, est bien lisible.

L'an du lièvre qui se trouvait dans le règne d'Argoun, tombait aux années 687, 688 de l'hégire, de sorte que sur cette médaille encore le type n'a rien de commun avec la date.

A mesure que je me suis convaincu que les types n'offraient aucune allusion aux années, l'idée m'est venue que peut-être ils marquaient les mois. J'ai déjà dit que quelques-uns des princes mongols avaient pris ce soin assez rare dans la numismatique (16).

(15) Septième lettre, n°s 3, 7 ; onzième lettre.

(16) Voy. dans le *Recensio* de M. Fræhn *Menses in numis notati* dans l'*index rerum notabilium*, et la monographie de M. E. Thomas, *Coins of the kings of Ghazni*, n°s 84, 85, 86.

Mais cette médaille s'est offerte pour me démontrer que j'avais tort. Puisque le lièvre est le quatrième du cycle, le mois indiqué doit être le quatrième de l'année 683, c'est-à-dire rébi second.

Mais en interrogeant l'histoire (17), on trouve qu'Argoun n'avait pas à cette époque le pouvoir de faire frapper des monnaies en son nom, et que ce droit ne dut commencer qu'à partir du 26 ou du 27 djomady second, temps où son couronnement eut lieu.

Pendant la première moitié du mois de rébi second, Argoun fuyait devant son oncle Ahmed, ayant été totalement défait un peu auparavant dans les plaines d'Ak-Khodja. Vers le 13 de ce mois, il se rendit à son oncle, qui le reçut bien, mais qui ensuite le jeta dans un cachot et donna des ordres pour qu'il fût mis à mort. Il y resta jusqu'au 18, quand Bouka et plusieurs des émirs mongols, lassés du gouvernement d'Ahmed, et indignés de sa profession de foi de l'islamisme, résolurent de le détrôner et d'élever au trône Houladjou, fils d'Argoun. Comme préliminaire, ils tirèrent Argoun de la prison où il attendait la mort et lui rendirent son rang comme fils du Khan-Abaka. Leur intention n'était pas de lui donner la couronne de Perse; mais Bouka se déclara pour lui avec tant de détermination et de vigueur, que les autres émirs dûrent lui céder en ce point, et Argoun fut solennellement couronné le 26 ou 27 djomady second 683. Il n'est guère probable qu'il ait pu faire battre monnaie en son nom de si bonne heure, avant la fin du mois où il fut libéré, quand même il aurait pu s'arroger ce droit comme fils d'Abaka. Il faut donc admettre que les types tirés du cycle ne marquent pas les mois, non plus que les années. Je ne saurais déterminer leur signification; mais, à coup sûr, ils en ont eu une dans l'origine.

N° 2.

قاان	*Le Kaan*
(*sic*) الاعظم لرغون	*suprême. Argoun*
ايلخان المعظم	*Ilchan le magnifique.*

Au-dessous un lièvre qui court à gauche.

Légende imparfaite dont je ne puis lire que les mots

...مالك الملك...

(17) Von Hammer Purgstall, *Geschichte der Ilchanen*, I, 353, *seq.*; Price, II, 579, *seq.*

℞. Dans un grènetis carré.

لا اله الا	*Il n'y a de Dieu que*
الله محمد	*Dieu. Mohammed*
رسول	*est l'envoyé (de Dieu).*

Autour ضر(ب با... سنة اربع وثما(نين وستماية

Frappée à.... (Irbil?) l'an 684.
Cuivre, module 6, ou 23 millimètres.

Puisque sur les monnaies de deux années consécutives on voit le même type, celui du lièvre, ceci prouve sans réplique, à ce qu'il me paraît, que les types ne peuvent, en aucune manière, désigner les années de l'émission, du moins sur les monnaies à dates écrites. Cette médaille, une de mes plus fortes preuves, ne m'est venue que longtemps après la première rédaction de cette lettre, travail qui avait été originairement motivé par l'acquisition de la première, nº 1.

OULDJAITOU - SULTAN (703-716).

Nº 3. Dans un contour formé par sept arcs de cercle,

ضرب في	*Frappée dans*
دولة المولى السلطان	*le règne du seigneur le sultan*
الاعظم مالك رقاب	*exalté, régnant sur les cous*
الامم غياث الدنيا والدين	*des nations, Ghiats eddunia waeddin*
اولجايتو سلطان محمد	*Ouldjaitou sultan Mohammed*
خلد الله ملكه	*que Dieu perpétue son règne!*

Dans cette légende, le ظ du mot el-âzem, le ت du mot Ouldjaitou, et le خ du mot khalad, sont munis de leurs points diacritiques.

Légende marginale. ضرب مدينة بار سنة اربع عشر وسبعماية

Frappée dans la ville de Bar, l'an 714.

℞. Dans un contour formé par six arcs de cercle, le symbole schiite. Au-dessous, en très-petites lettres : *Bar.*

Autour, la légende expliquée par M. Fræhn (*Recensio*, p. 181), qui appelle la bénédiction de Dieu sur les douze imams.

Argent, 20 millimètres, 5 selon Mionnet.

Je ne crois pas qu'on ait encore signalé cette ville sur les monnaies. Le seul ouvrage de géographie que je puisse consulter, celui traduit par Ouseley sous le nom d'Ebn Haukal (18), ne fait qu'une seule mention de cette ville, qui est dans le Kouhistan. Encore semble-t-il qu'il y ait quelque confusion dans les manuscrits; car la phrase où se trouve nommée la ville de *Bar* ou *Yar*, est un peu confuse, de sorte que je ne puis pas en indiquer la situation.

N° 4. Inscription chargée d'une manière extraordinaire. Types comme le n° 3.

Sic	
ضرب ڤ	*Frappée dans*
ايام دولة المولى	*les jours du règne du seigneur.*
السلطان الاعظم غيا ث	*le sultan exalté Ghiats*
الدنيا والدين او لجايتو	*eddunia waeddin Ouldjaitou*
سلطان محمد	*sultan Mohammed*
خلد الله ملكه	*que Dieu perpétue son règne !*

Légende ضرب مدينة سامسون سنة اربع عشر وسبعماية

Frappée dans la ville de Samsoun? l'an 714.

M. de Fræhn lit ce nom سامسون *Samsoun.*

Ici il y a une dent de trop, et il faudrait lire peut-être *Samsioun*, ou *Samisoun.*

℟. Comme au n° 3. Mais il y a un petit fleuron en bas, au lieu du nom de la ville.

Argent, même module.

N° 5. Inscription et types comme 3.

Légende. *Frappée dans la ville d'Irbil, l'an* 715.

℟. Comme 3.

Argent, module 6 ½ ou 22 millimètres.

N° 6. Inscription et types comme 3.

Légende imparfaite ضرب مدينة حلاصا سنة...

Frappée dans la ville Halassa ? l'an....

(18) *The oriental geography of Ebn Haukal, translated by sir W. Ouseley.* London, 1800. C'est à la page 167 que se trouve mentionnée la ville de Bar.

Argent, même module.

Voici, monsieur, un nom de ville que je ne puis déterminer, quoiqu'il soit bien distinct.

Je trouve parmi les villes incertaines dans le livre de M. de Fræhn (n° 190) une ville, dont il transcrit le nom الخلاط, ce qui doit être Akhlath (dans la grande Arménie). Mais ici il n'y a pas d'article, et, du reste, je ne crois pas qu'on puisse facilement admettre une confusion entre ط et صا, puisque sur les médailles de cette époque le ط n'est presque jamais fermé et affecte une forme assez différente. Je maintiens donc ma transcription, sans pouvoir déterminer la ville où a été frappée cette médaille.

Sur cette médaille le ق du mot رقاب est accompagné de ses deux points, et sur la suivante le ب possède le sien, comme pour justifier la lecture de M. Fræhn, مالك رقاب الامم, *dominans in cervicibus nationum.*

N° 7. La monnaie dont je viens de parler est assez semblable au n° 3; mais la légende marginale en est à peu près effacée.

Au revers, on lit au-dessous du symbole schiite un mot que je lis Seher, سكر.

Argent, 20 millimètres.

Je trouve à la page 279 de l'ouvrage déjà cité de Ouseley, une ville de Seher, سكر, dans le Mawerannahar; mais, d'après la disposition des mots, il me semble que ce nom doit être une erreur soit du copiste, soit de l'auteur, et répond au اسكر Ascher, qui se trouve mentionné plus haut. Comme je ne puis consulter aucun autre ouvrage de géographie orientale, je suis hors d'état de résoudre ce doute.

N° 8. Dans un carré.

السلطان الاعظم	*Le sultan suprême*
اولجايتو محمد	*Ouldjaitou Mohammed*
...الله ملكه	*que Dieu perpétue son règne!*

℞. Dans un cercle le symbole schiite.

En marge des fragments de l'invocation citée au n° 3.

Cuivre, 6 ½.

La quatrième ligne offrait sans doute le lieu d'émission; mais elle est entièrement effacée.

Cette monnaie offre de l'analogie avec le n° 130 de M. Fræhn ; mais les types en diffèrent.

N° 9. Légende. السلطان الاعظم اولجايتو.. الله

Le sultan suprême Ouldjaitou (Mohammed). Que Dieu (perpétue son règne!)

Dans un grènetis, un lion à droite ; au-dessus le soleil.

℞. Légende لا اله الا الله محمد رسول الله على ولى الله

Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est l'envoyé de Dieu ; Aly est l'ami de Dieu.

Ces trois phrases forment le symbole schiite, déjà cité.

Dans le champ, entouré du grénétis.

(ضرب	*Frappée à*
ا... سنة	*A... l'an*
اثنين عشر	*deux, dix,*
وسبعماية	*et sept cents.*

Cuivre, 23 millimètres, 6 selon Mionnet.

Je possède maintenant la médaille décrite par M. Pietraszewski sous le n° 472. Je n'en parle que pour compléter sur un point sa description. On voit encore en marge du revers des traces de l'invocation déjà citée, qui proclame les noms des douze imams, en appelant sur eux la bénédiction de Dieu. Le n° 131 de M. Fræhn décrit exactement cette médaille ; mais la légende marginale du droit, qui contient le nom de la ville et la date, est effacée. Sur mon exemplaire je ne puis déchiffrer que سبعه, ce qui suffit pour fixer le contenu de la légende.

J'ai acquis aussi les n°s 473, 475 de M. Pietraszewski ; la seule remarque que je crois devoir faire, est que la monnaie 475 n'a pas été frappée avec des coins destinés à l'argent, comme pourrait le faire supposer la légende du droit. Les lettres des légendes sont grandes et grosses comme sur les autres monnaies de cuivre.

ABOU-SAÏD (716-736).

N° 10. Une monnaie bilingue, en argent, entièrement semblable à celles décrites par M. Fræhn (188) et M. de Saulcy (18 de la sep-

tième lettre), mais frappée dans une ville dont je ne distingue pas le nom, لربوحك

D'après la coutume tartare signalée par M. Fræhn et M. de Saulcy, de lier ensemble le ا et le ر et d'écrire لر pour ار, coutume dont on voit un exemple au n° 2, on doit probablement lire Arbouhek ou Arnouhek, etc.; mais j'ignore tout à fait la vraie lecture.

Je remarque dans le Turkestan une ville du nom de Bouheket بوحكة, et voilà tout ce que je puis trouver.

N° 11. Une rare monnaie que je ne possède que depuis peu de jours, offre beaucoup d'analogie avec celle décrite par M. de Saulcy sous le n° 23.

Dans le champ, dans un grènetis.

السلطان	*Le sultan*
ابو سعيد	*Abou-Said.*

Légende marginale ضرب الحله سنة ست عشرين وسبعماية

Frappée à Hillah (19), l'an 726.

℞. Dans le champ.

النبى الهادى	*Le Prophète, le directeur,*
محمد المصطفى	*Mohammed l'élu (de Dieu).*
صلى الله عليه	*Que la bénédiction de Dieu (soit) sur lui !*

Au-dessus	الملك لله	*L'autorité appartient à Dieu.* En bas.....
A droite	ابو بكر عمر	*Abou-beker, Omar*
A gauche	عثمان على	*Othman, Aly.*

Cuivre, 25 millimètres.

Cette médaille me semble encore plus digne d'attention que celle signalée par M. de Saulcy, puisqu'au titre de l'*élu de Dieu*, qu'il a le premier remarqué sur une médaille, celle-ci ajoute les titres, non moins rares, de *prophète et directeur*. Mais il existe des

(19) Hillah est probablement la ville de ce nom, fondée sur les bords de l'Euphrate, auprès des ruines de Babylone. Cf. le texte arabe de la *Géographie* d'Aboulféda, Éd. Reinaud et de Slane, p. 299.

médailles où Mohammed est qualifié de *prophète* نبى, quoiqu'elles soient très-rares (20).

Je n'en ai pas encore trouvé avec le titre de directeur, الهادى, appliqué à Mohammed.

N° 12. Je possède la curieuse monnaie d'Abou-Saïd, que M. Pietraszewski a décrite d'une manière assez sommaire sous le n° 482 de son catalogue, et qui se trouve gravée, mais peu exactement sur la planche XV.

J'y lis au droit : ابو سعيد بهادر خان Abou-Saïd. Behader-Khan.

Au revers dans le champ.

الله	*Il n'y a d'autre Dieu*
لا اله الا	*que Dieu*
ضرب	(*frappée*)
محمد	***Mohammed***
... نجان	(***Arzendjan***)
(ر)سول الله	*est l'envoyé de Dieu.*

La légende marginale semble contenir, comme le dit M. Pietraszewski, les noms des quatre premiers khalifes.

On a omis dans la gravure une rosace de sept points qui se trouve au-dessus de l'animal figuré ; que ce soit ou non un cygne, comme le dit M. Pietraszewski, on lui a donné une tête ronde, au lieu que sur la médaille, la tête ressemble fort à celle d'un cheval, et on a confondu deux des jambes. En effet, monsieur, ayez la bonté de conférer la planche de M. Pietraszewski, vous y verrez, sous le corps du cygne, trois protubérances qui ressemblent à des jambes. Mais, sur la médaille même qui est l'objet de la gravure, la protubérance du milieu se divise en deux projections qui simulent, pour le moins, aussi bien des jambes que les autres. Dès lors, il me semble qu'on ne peut guère y voir un oiseau, et on peut remarquer que les jambes n'occupent pas la même partie du corps que chez les oiseaux, plus particulièrement les *nageurs*, parmi lesquels se trouve le cygne. Il me paraît plus probable que

(20) M. Fræhn a décrit dans le *Recensio*, p. 124, une monnaie du Turkestan frappée l'an 400, من هجرة النبى depuis la fuite du prophète. A la p. 461, il donne une monnaie persane qui porte le symbole schiite, mais avec نبى au lieu de رسول.

cet animal représente un dragon ; mais je ne sais pas comment les Tartares et les Chinois le figurent.

Ce type reproduit assez bien, si mes souvenirs ne me trompent pas, le *wiverne* du blason (21).

M. de Saulcy a reconnu comme appartenant à l'an du cheval une monnaie qui porte un cavalier. Il est donc permis de croire que, puisqu'on admettait ainsi des changements et des additions aux types originaux, le monétaire aurait eu le caprice de mettre un cheval ailé au lieu du cheval ordinaire. Il me semble néanmoins que la présence du dragon est plus vraisemblable, quoique mon ignorance de la forme véritable sous laquelle les Tartares le représentaient ne me permette pas de l'assurer.

N° 13. Dans un contour formé par cinq arcs, l'inscription

ضرب فى ايا	*Frappée dans les jours*
م دولة السلطان الاعظم	*du règne du sultan suprême*
ابى سعيد بهادر خان	*Abou Said Behadur Khan*
خلد الله ملكه	*que Dieu perpétue son règne!*

Dans les angles extérieures, سنة ست عشرين وسبع ماية

L'année 726.

℞.

الله	*Il n'y a d'autre Dieu*
لا اله الا	*que Dieu!*
ضرب	(*frappé*)
محمد	*Mohammed*
سلطانية	(*à Solthaniah.*)
رسول الله	*est l'envoyé de Dieu!*

Autour, les noms des quatre khalifes, Abou-Bekr, Omar, Othman, Aly.

Argent, module 24 millimètres, 6 $\frac{1}{4}$ d'après Mionnet.

(21) Il se trouve au Musée britannique (*Combe, Descript. of ancient Terracotas*, pl. IV) une terre cuite qui représente les Arimaspes aux prises avec des griffons, qui ressemblent un peu à l'animal représenté sur ma médaille (Cf. Brunet, *Revue archéologique*, IXe année, p. 461 *et seq.*, et Dumersan, *Revue numismatique*, 1848, p. 1 *et seq.*)

SULEIMAN-KHAN.

N° 14. Dans un contour formé par six arcs, l'inscription

ضرب في	*Frappée dans*
... السلطان العادل	*(les jours) du sultan juste*
سليمان خان	*Suleiman khan*
خلد الله ملكه	*que Dieu perpétue son règne!*

Dans les angles intérieures, ضرب تبر.... احد واربعين وسبعماية

Frappée à Tebriz, l'année 741.

℞. Dans un cercle

لا اله الا	*Il n'y a de Dieu que*
الله	*Dieu.*

Autour du cercle intérieur, on voit quatre lobes, comme les pétales d'une fleur de l'ordre des *crucifères*, dans lesquels محمد الامين رسول الله *Mohammed le fidèle, envoyé de Dieu.*

Dans les angles extérieurs, Abou-Bekr, Omar, Othman, (Aly).

Argent, 5 selon Mionnet, ou de 20 millimètres.

Cette médaille curieuse est identique, quant aux types, au n° 487 de M. Pietraszewski; mais la sienne n'étant pas si bien conservée, il n'a pas pu lire le titre qu'on voit ici donné à Mohammed et qui se voit aussi sur une médaille de la Khatoun-Sati-Bek, 217 de M. de Fræhn.

Les deux médailles qui suivent n'appartiennent peut-être pas proprement au sujet de ce travail, quoiqu'elles s'y rattachent assez étroitement pour me permettre de les décrire ici.

N° 15.

لا اله الا	*Il n'y a de Dieu que*
الله وحده	*Dieu seul;*
لا شريك له	*il n'a pas de compagnon.*

Autour سنة خمس .... سبعماية

L'année 7.5.

℟. Au centre ضرب *Frappée*
بغداد *à Baghdad.*

Ces deux mots sont au centre d'un carré formé des mots محمد رسول الله صلى الله عليه *Mohammed est l'envoyé de Dieu. Que la bénédiction de Dieu reste sur lui !* Ces mots sont écrits dans ce caractère carré qu'on voit sur tant de monnaies d'Abou-Saïd, comme mon nº 10, ou les nºs 187 sq. de M. Fræhn.

Autour, les noms des quatre premiers khalifes.

Argent, 15 millimètres, ou 3 ½ selon Mionnet.

Il n'y a sur cette médaille aucun nom de prince, et la date ne se lit pas entièrement, de sorte que je ne puis pas la classer; mais elle doit être à peu près du temps d'Abou-Saïd, à en juger par la forme des caractères.

Nº 16. Dans un carré.

لا اله الا	*Il n'y a de Dieu que*
الله محمد	*Dieu. Mohammed*
رسول الله	*est l'envoyé de Dieu.*

Autour, les noms des quatre premiers khalifes.

الله هو	*Dieu est celui*
ضرب بغداد	*Frappée à Baghdad,*
المويد بنصره	*par le secours de qui on*
	obtient la victoire!

Autour, سنة سبـ... سبعماية

L'année 7.7.

Cette médaille n'offre pas, non plus que la précédente, un nom de prince quelconque; mais je me crois en droit de la classer à Sheikh-Hassan, fondateur de la dynastie djelairide, qui posséda Baghdad après la mort d'Abou-Saïd, c'est-à-dire après l'an 736 H. Je crois donc devoir lire 737 sur la médaille; car Sheikh-Hassan aurait plutôt fait frapper dès le commencement de son règne, qu'après dix années de pouvoir, des monnaies qui ne portaient que des légendes religieuses, sans mention de ses propres nom et titres. Ceci ne saurait être décidé que par une autre médaille mieux frappée, et je ne trouve dans

aucun livre à ma portée quelque chose de semblable. Avec ces médailles, dont une au moins est d'attribution incertaine, je dois clore cette lettre, déjà un peu longue. Il me reste encore quelques monnaies qui se rattachent de près à cette dynastie, comme celles des Djelairides et des Mozafferides; mais je les réserve pour un autre travail. Je dirai seulement que je possède une monnaie du fondateur de cette dernière dynastie, Mohammed-al-Mozaffer, et une autre de soultan Ahmed, qui me paraissent nouvelles.

Voilà, monsieur, les médailles houlagouides de ma collection qui m'ont paru dignes de voir le jour. Je vous prie d'agréer l'assurance de mon respect le plus profond, et de me croire, monsieur,

Votre serviteur dévoué,

WILLIAM H. SCOTT, D. M.
Membre de la Société asiatique de France.

Torquay, mars 1854.

RESTAURATION DU CHANT LITURGIQUE.

C'est sans doute un spectacle vraiment digne de réjouir le cœur des fidèles catholiques, de voir dans ces derniers temps NN. SS. les évêques de l'Église de France revenir avec empressement à l'antique liturgie romaine, centre d'unité dans la foi et dans la louange divine; mais s'il est beau de voir l'unité rétablie dans les saintes paroles de la liturgie, il est regrettable de trouver tant de divergence dans le CHANT de ce même rit; divergence qui déjà se manifeste dans une foule d'éditions récentes.

On nous demandera peut-être, ici, pourquoi nous venons avec une nouvelle édition augmenter cette confusion déjà si grande. Nous répondons : les recherches, les études que nous avons faites depuis dix ans sur cette matière nous ont convaincu que les éditeurs modernes étaient restés fort loin du chant grégorien; ceux qui liront notre Esthétique (1) le reconnaîtront et verront que nous avons poussé nos recherches sur ce sujet plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et que nous étions en droit d'espérer que notre édition serait plus conforme au vrai caractère religieux des mélodies sacrées de l'Église et que nous devions, par conséquent, pour l'honneur de la religion, les venger du mépris où elles sont tombées dans l'esprit de nos musiciens modernes. De plus, nous avons été encouragé dans ce travail par nos premiers supérieurs et surtout par le Souverain Pontife lui-même, dans un bref dont sa sainteté Pie IX nous a honoré : il nous assure qu'il fait des vœux et des prières pour que nous menions ce travail à bonne fin et fassions ainsi cesser la confusion qui règne aujourd'hui dans le chant sacré de la liturgie.

Autrefois il existait partout une uniformité admirable dans le chant liturgique, et si quelqu'un venait à s'en écarter, aussitôt l'erreur était signalée par les savants, dans leurs traités sur cette matière. Les écrivains sur la musique ecclésiastique, dont l'abbé de Saint-Blaise a reproduit les anciens manuscrits, sont là pour attester ce fait; du reste, il est un autre argument qui prouve d'une manière incontestable l'uniformité qui existait anciennement dans les mélodies sacrées; ce sont les livres de chant qui nous restent des époques les plus reculées; que l'on examine les manuscrits anglais, français, allemands, italiens, écrits depuis le IX[e] siècle jus-

(1) Cet ouvrage est sous presse.

qu'au XVIe, on y verra cette admirable uniformité. Nous ne craignons pas d'être démenti par les archéologues dignes de ce nom, qui confronteront avec soin les manuscrits; quant à ceux qui du fond de leur cabinet prononcent des arrêts contraires à ce que nous disons, nous ne les admettons pas comme des hommes sérieux.

Quant à nous, nous avons fait cette expérience sur les manuscrits de différentes nations et nous avons été heureux d'y trouver cette uniformité merveilleuse. Est-ce à dire cependant qu'il n'y avait aucune divergence dans l'exécution du chant ou dans la manière de l'écrire? Ce n'est pas là ce que nous disons; l'exécution dépend de la manière de sentir, du caractère des chantres; ainsi deux chantres également habiles chanteront différemment le même morceau; quant à la manière d'écrire, elle a varié selon les nations, selon les pays, selon le génie des peuples; les uns, par exemple, écrivaient dans un mode le même morceau que d'autres écrivaient dans un autre mode. Ainsi, nous avons trouvé le *Pange lingua gloriosi certaminis* écrit dans le premier mode, dans le dixième et même dans le quatorzième, avec le *si* ♮; de là, grandes disputes entre les chantres et les maîtres anciens (1). Tout ceci prouve que les disputes entre les chantres de ce temps-là provenaient plus de la mauvaise méthode de la notation que des changements de la mélodie; on était alors bien loin de ces énormes divergences qu'on y remarque depuis deux siècles.

De plus, les diverses manières de noter furent souvent parmi eux des sources de querelles; ainsi ils avaient d'abord la notation neumatique sans lignes, la notation alphabétique en théorie, la notation guidonienne sur quatre lignes et d'autres notations encore sur plus ou moins de lignes, ce qui fut souvent la cause de grandes confusions que Gui d'Arezzo signala dans son Micrologue (2); il en

(1) C'est pourquoi Le Moine de Pompose s'élève avec force contre les faiseurs d'antiphonaires; c'est à eux qu'il attribue tous les défauts dans l'exécution du chant; c'est pourquoi, dit-il, il a noté lui-même un antiphonaire irrépréhensible, et il conjure que désormais on ne laisse plus faire d'antiphonaire qu'à des hommes versés dans cette manière de noter et dans l'art musical.

(2) Quant à Gui, il ne fit que transporter dans quatre lignes les anciens caractères usuels ou *neumes*, et par là, leur donna une valeur tonale, fixe et déterminée. C'est ce que nous dit J. Cotton, auteur du XIIIe siècle. « Tertius neumandi « modus est a Guidone inventus; hic fit per virgas *clives*, *quilismata*, *puncta*, *po-* « *datos*, cæterasque hujusmodi notulas suo ordine dispositas quas etiam meta in « margine apposita multum facit expeditas. » Gui d'Arezzo n'écrivit donc pas son Antiphonaire en points carrés, comme semble le dire le savant chanoine Jouve.

est, dit-il, qui écrivent sur une seule ligne, d'autres sur deux, d'autres sur trois, de là mille sources d'erreurs pour les chantres. Mais quant à l'unité de la mélodie sacrée, ils étaient d'accord qu'il fallait la conserver intacte.

« Une autre source de divergences fut la manière dont on interpréta les anciens signes neumatiques après Gui d'Arezzo; ainsi le *quilisma*, la *plique*, la *flexa*, la *resupina*. signes qui exprimaient des ornements et en même temps donnaient une valeur temporaire aux groupes, furent rendus de différentes manières, par les copistes en notations carrées; mais encore ici, malgré cette petite altération dans la forme, la mélodie était la même; on la respectait toujours. A quoi pouvait tenir ce respect pour le chant sacré? En général, cela tenait au respect que l'on professait alors pour le principe d'autorité, et en particulier pour l'autorité pontificale de saint Grégoire le Grand; cela tenait au zèle, à la sagesse des pontifes romains ses successeurs, qui acceptèrent cette œuvre et la propagèrent avec soin dans toutes les contrées de la chrétienté. De là vient qu'ils envoyèrent partout des maîtres formés à l'école grégorienne, pour fonder des écoles où l'on apprenait le chant donné par l'illustre pontife. En ce temps donc, Rome prenait l'initiative et n'abandonnait point le chant à l'arbitraire de chaque diocèse ni de chaque individu. Souvent les conciles et les pontifes romains s'élevaient avec force contre les téméraires qui osaient porter une main sacrilége sur les mélodies sacrées. Les bulles d'Alexandre VII, de Jean XXII, sont là pour en fournir la preuve.

Comment a-t-on abandonné à l'arbitraire des diocèses cette partie importante de la liturgie? Les longues guerres d'Allemagne contre le Saint-Siége, qui souvent interrompirent l'exercice du culte dans Rome et dans toute l'Italie, l'absence des pontifes romains de la ville sainte, pendant près d'un siècle, l'incendie du Vatican qui détruisit tous les anciens livres de chant, la musique moderne qui pénétra comme un torrent dans toutes les églises, l'Italie livrée à toutes les extravagances des nouveaux compositeurs, et l'ancienne musique plane tombée dans le mépris; telles furent les principales causes de la décadence du chant liturgique dans ce pays et de l'oubli à peu près complet de la saine tradition du plain-chant (1);

(1) Donius, auteur italien, nous fait un portrait frappant de toutes les compositions extravagantes de ces temps-là, dans sa Dissertation sur la musique sacrée : « Mirum dictu est quot novæ modulationum species, quot multiloquiorum ac re- « petitionum portenta, quot mutilationes verborum, quot κυκεωνες battologiæ « Histerologiæ catervatim irruperint ut velut illud græcorum adagium, vero verius

nous en trouvons la preuve dans les livres de chant publiés à Rome depuis le Concile de Trente; ces livres ne sont plus d'accord avec les manuscrits d'aucun pays, ni avec les manuscrits italiens eux-mêmes. On peut en avoir la preuve en les confrontant avec les manuscrits des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, que l'on trouve à Monza, à Mantoue, à Padoue, à Venise; nous avons nous-même fait cette confrontation, et nous pouvons affirmer que les livres publiés à Rome et à Venise dans les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles ne représentent plus le vrai chant grégrien, il y est partout horriblement mutilé. Les auteurs de ces livres disent qu'ils les ont faits d'après d'anciens manuscrits tirés de cette dernière ville; nous avons vu ces manuscrits, ils ne remontent pas plus haut que le XVI[e] siècle; ils proviennent des moines franciscains et se conservent encore dans les églises de Venise et de Padoue. Le chant grégoiren y est altéré, corrompu de mille manières. Ce ne sont pas de semblables manuscrits qu'il fallait prendre pour base d'un travail sérieux, il fallait remonter plus haut dans l'échelle des âges.

Si donc on veut rétablir l'unité dans le chant liturgique, il faut encore revenir au principe d'autorité, et remonter, comme le disait jadis Charlemagne aux chantres gaulois, à la source primitive, source qui s'est conservée dans les anciens manuscrits confrontés entre eux. C'est le travail que nous avons fait et que nous venons de terminer. Ainsi le Graduel et le Vespéral vont être livrés à l'impression. On nous saura gré sans doute d'exposer ici succinctement la méthode que nous avons suivie dans cette restauration : nous avons pris pour base de ce travail ce principe : quand les manuscrits de divers pays et de différentes époques, antérieurs au xv[e] siècle, s'accordent à rendre de la même manière telle ou telle phrase du chant, l'on peut affirmer que c'est là la phrase grégorienne pure. Nous sommes parvenu par ce principe, à lire et déchiffrer les *neumes*, ou l'ancienne notation usuelle sans ligne, avec plus de certitude que les anciens eux-mêmes.

Ce principe, dont nous avons prouvé ailleurs la solidité, excellent quand il s'agit de retrouver les notes premières qui remontent jusqu'à saint Grégoire, ne suffisait cependant pas à restituer le mode primitif d'exécution. Il fallait de plus retrouver le rhythme et la mesure, ou en d'autres termes rétablir les notes longues et brèves et leur rendre la place qu'elles occupaient jadis (1). Depuis l'introduc-

« quotidie appareat, quo musicam quotannis aliquod novum monstrum instar Lybiæ progignere dictitant. »

(1) Nous avons retrouvé la clef du rhythme dans ces textes de Gui d'Arezzo :

tion de la musique figurée, on a prétendu que la musique grégorienne devait se chanter à notes d'égale valeur, c'est ce qui a rendu le chant grégorien lourd et insipide. On aurait une idée de ce défaut, si l'on essayait de chanter nos plus beaux airs modernes à notes d'égale valeur : par exemple l'air *Allons enfants de la patrie*, il deviendrait par là seul, insipide, insupportable. Voilà ce qui est arrivé au chant grégorien lorsqu'on l'a chanté sans rhythme. Nous avons eu un échantillon de ce genre cette année dans l'église Saint-Sulpice, où tous les chantres des églises de Paris se trouvaient réunis pour exécuter une messe à notes égales. Malgré le nombre et la beauté des voix, ce chant n'inspirait que du dégoût par son insipide lourdeur et monotonie. Il est donc bien à désirer que le vrai rhythme soit rendu à la musique plane; ce point était un des plus importants d'une bonne restauration ; c'est de son observation que dépend la bonne exécution du chant selon son caractère primitif, et nous pouvons dire qu'il a été entièrement négligé dans les éditions les plus récentes ; on s'est trop hâté, on n'a pas voulu se donner la peine d'étudier à fond la valeur temporaire des anciennes notations, et l'on s'est fourvoyé en donnant au chant un rhythme bizarre qui n'est appuyé sur aucun fondement solide.

C'est dans ce rhythme qu'on trouvera une énorme différence entre nos livres et l'édition Rémo-Cambraisienne. Gui d'Arezzo, dans son Micrologue, où il traite *ex professo* de la *musique plane*, comme le dit Francon de Cologne, « *musicam planam* efficaciter et « perfectissime elucidavit et practice » (Gerb. t. III, p. 1 et 2), nous apprend, que le rhythme de la musique grégorienne doit être calqué sur le rhythme poétique du vers latin, voici les paroles du grand maître : « Oportet ergo ut more versuum *distinctiones* (phrases) æquales sint (1) sicut enim lirici poetæ nunc hos, nunc alios « adjunxere pedes, ita et qui cantum faciunt.... Non autem parva si-

(*Ibid.* t. II, p. 37.) « Quæve voces sint morosæ, et tremulæ, et subitaneæ ;... facili « colloquio in ipsa NEUMARUM FIGURA monstratur, si, ut debent ex industria componantur (et page 14 : Tenor vero, id est mora ultimæ vocis, quæ in syllaba (musicali) quantuluscumque, est amplior in parte, diutissimus in distinctione signum « in his divisionibus existit, sicque opus est, ut quasi metricis pedibus cantilena « plaudatur, et aliæ voces ab aliis morulam. duplo longiorem vel duplo breviorem « habeant. » Nous avons trouvé, dis-je, la clef de ces paroles dans l'ACCORD des manuscrits en lettres romaniennes et dans les premières notations carrées. Nous en parlerons plus au long dans l'*Esthétique*. (Note de l'auteur.)

(1) Gui explique lui-même ce qu'il faut entendre par *distinctio in musica plana*, c'est ce que nous appelons aujourd'hui la *phrase musicale*. — Voy. le Micrologue, cap. XV et XVI, et le Dialogue de saint Oddon. (Script. Gerb., t. I, p. 257, 258.)

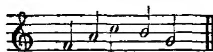
« militudo est metris et cantibus, cum et neumæ loco sint pedum, « et distinctiones (phrases) loco versuum, ut pote ista neuma dactylico, illa vero spondaico, illa iambico metro discurrat, et distinctionem nunc tetrametram, nunc pentametram, alias quasi hexa- « metram cernes et multa alia. » (Micrologus, cap. xv.) Hucbald de Saint-Amand disait, près de deux siècles auparavant, que le rhythme existait dans la musique plane, et qu'il fallait habituer la jeunesse à le sentir en marquant la mesure soit du pied soit de la main ou de toute autre manière : « vel qualibet *alia percussione* numerum « instruere. » La jeunesse apprendra ainsi, ajoute-t-il, à chanter régulièrement les louanges divines et à honorer Dieu dignement. Et ailleurs; *omne melos more metri mensurandum est.* Il est à remarquer que ce bon moine avait étudié la musique plane à l'école des premiers chantres romains, au commencement du IXe siècle. Il doit donc être regardé comme le canal sûr de la bonne tradition Nous en disons autant de la doctrine de saint Oddon au Xe siècle, et de Gui d'Arezzo au XIe. Or, le sens commun et la logique nous disent, quand il s'agit d'acquérir la connaissance d'un art antique, c'est aux anciens eux-mêmes qu'il faut avoir recours (1). Il fallait, en second lieu, ne pas oublier les ornements faciles que l'on peut exécuter partout, et qui donnaient autrefois tant de charme à ces antiques mélodies. Il fallait bannir ces fautes de quantité conservées pendant si longtemps par nos pieux ancêtres avec une sorte de vénération, mais qui ne peuvent plus aujourd'hui être supportées, et que l'Église a déjà fait disparaître dans toutes les éditions publiées depuis trois siècles à Rome et ailleurs. Il fallait surtout donner aux chantres le moyen facile d'exécuter ces mélodies partout de la même manière, et la facilité d'éviter ces fautes de tonalité qu'une longue habitude des chants antiques faisait éviter à nos pères, habitude que la tonalité moderne nous a fait perdre.

Ainsi par exemple, pour bien déterminer les cas où il est permis ou défendu de faire entendre le *si* ♮ et le *fa* dans le même trait mélodique, ce qui était regardé jadis comme le *diabolus in musica*, nous avons consulté les anciens maîtres, et voici des règles qui sont le résultat de nos recherches.

(1) Il faut en général se tenir en garde contre les auteurs qui ont écrit sur le plain-chant après le XIe siècle, c'est-à-dire après l'introduction de la musique figurée, car nous voyons dès lors, les principes et les règles des anciens méconnues; et les abus s'introduire dans la doctrine du chant sacré. Ainsi ce fut dès lors que l'on commença à enseigner que la musique plane devait se chanter à notes d'égale valeur.

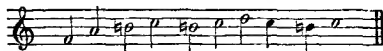
1° Il n'est jamais permis de descendre du *si* au *fa* ou de monter du *fa* au *si* en s'arrêtant dans ce *tétracorde*, soit par mouvement direct ou indirect, à cause de la dureté de cet intervalle, que l'on appelle *triton*. Ainsi les passages suivants sont défendus : *fa sol la si la; fa sol la si sol; si la sol fa sol; si la fa sol*, etc. Dans ces cas, pour éviter le *triton*, les uns font le *diésis* sur *fa*, d'autres placent le *bémol* sur *si*. il vaut mieux se servir du *diésis*, car les anciens n'admettaient point le *si* ♭ dans le *huitième mode*, parce que, disaient-ils, ce *bémol* le rendait en tout semblable au premier mode. (Voir S. Oddon de Cluni, p. 263.)

2° Il est permis dans un même trait mélodique de faire entendre *si* et *fa* quand il se rencontre entre ces deux notes des sons qui sauvent la dureté du triton. Par exemple, *ut* placé entre *si* et *fa :*



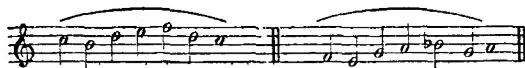
ce passage est autorisé par une infinité d'exemples.

3° De même en descendant, si le *mi* vient aussitôt après le *fa*, il sauve la dureté du triton. Ex. : *si sol la fa mi*. De même en montant si l'*ut* arrive immédiatement après le *si*, la dureté du triton est enlevée. Ex. :



C'est Marchetti de Padoue, dans son *Lucidarium musicæ planæ*, qui nous fournit cet exemple (Gerb. t. III, p. 110) où il dit que le *si* ♮ dans ce trait mélodique est plus doux, plus suave à l'oreille et plus facile à chanter, que si on le bémolisait. *Talis prolatio notarum dulcior atque suavior ad auditum et aptior in ore proferentis.*

4° Quant à la quinte diminuée qui monte de *si* à *fa*, ou descend de *fa* à *si*, elle est permise dans les traits mélodiques qui s'arrêtent sur des notes qui en font perdre la dureté en demeurant dans les sons élévés de l'échelle. Ex. :



Ces deux passages sont encore autorisés par les meilleurs manuscrits *italiens*, *français*, *allemands*, *anglais*. Cette autorité en vaut bien d'autres.

5° Le *si* ♭ et le *si* ♮ ne doivent jamais se succéder immédiatement dans le même *trait* mélodique. *Utrum* ♮ *et* ♭ *nunquam* JUNGAS *in eadem neuma*. Mais ils peuvent s'y rencontrer quand ils sont séparés par *d'autres notes*. Hucbald de Saint-Amand, au IXe siècle, nous en fournit un exemple sur le mot *Dominus*, dans l'introït

Statuit, etc. S. Oddon de Cluni, Hucbald de Saint-Amand, Marchetti de Padoue, donnent la raison pourquoi le ♮ et le ♭ ne pouvaient jamais se succéder immédiatement ; c'est que le *demi-ton chromatique* et le *demi-ton diatonique* n'étaient point admis dans la *musique plane*, ou n'y recevait que le *demi-ton mineur* ou *enharmonique*. *Semitonum minus seu enarmonicum quo utimur in plano cantu*. C'est la moitié de ce même *demi-ton mineur* que M. Vincent de l'Institut appelle *quart de ton* (*Revue archéol.* de Leleux, XI[e] année, p. 365). Ainsi se trouvait proscrit du chant grégorien le *demi-ton majeur*, qu'on appelait *apotome major*. *Quo quidem non utimur in plano cantu*. (*Ibid.*) M. Vincent conclut de là, que dans le plain-chant, il y avait des notes sensibles ou attractives ; telles étaient *si*, *mi*, et *la*, devant *ut Fa* et *si* ♭ ; l'*ut* attirait vers lui le *si*, *Fa* le *mi*, et le *si* ♭ *la* : il en était de même quand le mode était transposé. Gui d'Arezzo appelle ces *demi-tons subductiones :* il en est, dit-il, qui font certaines subductions qu'on nomme *dièses*. *Quasdam faciunt subductiones in trito* (*ut* ou *fa*) *quæ dieses appellantur*. Il recommande de ne le faire qu'en certaines circonstances et jamais ailleurs que sur la troisième et sixième note de la grande échelle, c'est-à-dire *ut* et *fa*. *In nullo enim sono valet fieri, nisi in tertio et sexto* (Microl., cap. X).

De là nous concluons : 1° qu'on peut très-bien employer dans l'accompagnement cette harmonie moderne que M. Fétis appelle *attractive*, puisque dans la musique plane il y avait des notes réellement attractives (1) ; 2° que les textes que l'on oppose aux règles que nous venons de rapporter précédemment, sur l'usage du *si* et du *fa*, doivent être entendus dans le sens que nous venons d'expliquer. Tels sont les textes suivants :

1° « ♭ vero rotundum.... cum *F* habet concordiam et ideo « adjunctum est quia *F* cum quarta a se ♮ tritono differente ne- « quibat habere concordiam. » (Guido, Microl., cap. VIII.)

2° « Utramque autem ♭ et ♮ in eadem *neuma non jungas*. » Nous avons donné le vrai sens de ces textes. L'interprétation donnée par M. Fétis est fausse de tout point : nous en disons autant des textes de Tinctor, de saint Bernard, de Herman Contract, commentés par notre savant ami M. Duval, et reproduits par le très-respectable chanoine de Valence, l'abbé Jouve.

(1) Il nous paraît absurde de penser comme certains auteurs, que cette harmonie et ces notes attractives vont dramatiser le plain-chant ; car de même qu'une mélodie harmonisée peut être très-passionnée, très-dramatique sans ces notes attractives, de même aussi, la mélodie et l'harmonie peuvent user de ces notes attractives sans exciter de mauvaises passions.

3° Nous concluons que l'on peut très-bien employer le *demi-ton mineur* dans les modes transposés, soit pour sauver la dureté du triton, soit par euphonie : ainsi, on peut chanter très-bien *en certaines circonstances*, pour me servir des paroles de Gui d'Arezzo, de cette manière, c'est-à-dire avec le *diésis* sur *fa* ou sur *ut* :



Pour rendre l'exécution de toutes ces choses prompte et sûre, et pour populariser autant qu'il est possible le chant grégorien, nous avons choisi de préférence la notation la plus populaire, la plus répandue dans toute l'Europe, et en même temps la plus parfaite et la plus exacte; nous voulons dire la notation musicale moderne ou notation ronde, sans vouloir toutefois exclure la notation carrée, qui n'est plus en usage que parmi les chantres du lutrin et dans les grands séminaires; et même là, on ne l'étudie que d'une manière très-superficielle : partout ailleurs elle est, et demeure inconnue, impopulaire; les musiciens comme la jeunesse éprouvent pour elle une sorte de répulsion qu'il serait difficile de vaincre. Les différents changements de clefs qui sont propres à cette notation contribuent d'ailleurs à accroître cette répugnance, en augmentant la difficulté d'exécution. Elle ne paraît donc point par toutes ces raisons, propre à populariser les mélodies sacrées de l'Église. Toutefois, en faveur de la routine et des paroisses de la campagne, nous ne refusons pas de donner une édition en notation carrée; mais nous tenons à ce que l'on expérimente combien la notation ronde est plus facile, plus simple, plus exacte, telle enfin, qu'une heure d'exercice suffit pour la posséder parfaitement; *de plus*, elle offre des avantages tout particuliers aux élèves des pensionnats et des écoles :

1° Elle les fait participer aux chants sacrés plus facilement, et de là, elle augmente en eux la piété dans les exercices religieux.

2° Elle rend plus facile aux maîtres le maintien de la discipline, en tenant l'élève utilement occupé à suivre l'office liturgique.

3° Elle donne le moyen de suppléer au défaut de chantres, où il serait souvent difficile ou dispendieux d'en trouver.

4° Elle répand parmi les élèves le goût et la connaissance de la musique, sans dérober un temps précieux aux études classiques. Certes, ce sont là des avantages bien précieux que l'on ne pourra

jamais obtenir avec la notation carrée, et qui valent bien la peine d'attirer l'attention du clergé.

Qu'on ne croie pas, au demeurant, qu'il y ait là innovation de notre part; déjà cette notation a été adoptée par Mgr l'évêque d'Annecy, dans son diocèse où toutes les écoles prennent part au chant de l'Église; et déjà elle a donné les meilleurs résultats en répandant parmi les populations le goût et l'usage des saintes mélodies. Nous croyons répondre ainsi pleinement à ce vœu si légitime qu'exprimait dernièrement M. d'Ortigue dans sa brochure intitulée : *Introduction à l'étude comparée du chant grégorien et de la musique moderne*. « La tonalité, dit-il (p. 232), est-elle perdue sans retour? « Si le clergé, si les hommes consacrés à l'œuvre de la restauration grégorienne se préoccupent moins d'efforts individuels que « d'efforts communs, le mal peut être conjuré. Nous leur dirons à « tous, descendez dans le peuple, mêlez-vous au peuple, emparez- « vous de l'instinct musical du peuple, ouvrez dans tous les dio- « cèses, dans toutes les cités, dans tous les villages, des écoles où « tous les enfants seront appelés à apprendre le chant.... et le plain- « chant pourra être sauvé : c'est au clergé à prendre l'initiative, « au gouvernement à la seconder au nom de l'art! »

La méthode de notation que nous adoptons nous semble le moyen le plus prompt et le plus sûr pour atteindre le but que propose ici M. d'Ortigue ; et c'est cette conviction qui nous a déterminé à rompre, pour ainsi dire, avec une tradition, respectable sans doute, mais qui deviendrait de nos jours un obstacle à de plus grands biens.

En même temps que le *Graduel* et l'*Antiphonaire*, nous faisons imprimer un volume de cinq à six cents pages intitulé : *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien, restauré d'après les manuscrits et les plus anciens traités.* Cet ouvrage donnera les sources où nous avons puisé, la doctrine des anciens sur la théorie, et la manière d'exécuter le chant grégorien. On y trouvera la traduction des ouvrages principaux de Gui d'Arezzo, d'Hucbald de Saint-Amand, de saint Oddon de Cluni, de saint Bernard, etc., etc. Nous y répondons par avance aux objections qu'on pourra nous adresser. On y verra, nous le disons avec simplicité, que nous avons poussé nos recherches sur ces matières, plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, grâce aux nombreux manuscrits que nous avons été à même de consulter dans les divers pays chrétiens de l'Europe.

On nous demandera peut-être, si nous avons conservé ces longues neumations qui se trouvent dans tous les anciens manuscrits

et qui forcent à prolonger la voix sur une seule syllabe, pendant 20, 30, 40 et 50 notes, comme on le voit à chaque page dans l'édition *Rémo-Cambraisienne?* Nous nous sommes fait un devoir d'imiter ici l'exemple que nous donne la sage condescendance de l'Église, en supprimant ces longueurs; on ne les trouve plus, en effet, dans les éditions de Rome, de Venise et autres lieux, publiées depuis trois siècles avec l'autorisation des Pontifes romains. Et s'il est vrai de dire que si ces longueurs convenaient à la ferveur des fidèles, dans le moyen âge, elles seraient peut-être de nos jours, plus nuisibles qu'utiles à la piété; ajoutons que toujours elles ont été d'une exécution difficile pour la plupart des chantres; à ce sujet, nous devons répondre à une objection qui déjà nous a été faite, la voici : Si vous retranchez les longueurs, pouvez-vous dire que vous donnez le chant grégorien? Nous répondons par une comparaison que chacun peut saisir : Si j'ôte d'un vin excellent une partie nuisible ou inutile, cessera-t-il par là d'être un vin véritable? C'est ce que nous avons fait pour les mélodies grégoriennes, nous n'en avons ôté que les longueurs qui, aujourd'hui, seraient plutôt nuisibles qu'utiles à la piété, et qui en tout cas, rendraient l'exécution trop difficile.

La commission Rémo-Cambraisienne a senti elle-même la nécessité d'abréger ces longues neumations, en en retranchant une grande partie, qu'elle nomme des répétitions, mais qui en effet ne sont pas de simples répétitions, mais bien des phrases reproduites avec de légères variétés, qui selon Gui d'Arezzo, donnaient de la grâce et de l'élégance au chant.

Quant à nous, nous avons fait des retranchements plus considérables, il est vrai, mais nous les avons faits de telle manière, qu'il n'a pas été nécessaire d'ajouter une seule note de notre fonds. Pour atteindre ce but, nous avons eu soin que la *note* qui arrive après un retranchement, soit prise parmi les notes que les anciens appelaient les six consonnances ou les six mouvements des sons : *sex motus vocum*. C'est-à-dire que selon les anciens maîtres, la voix ne pouvait passer d'une note à une autre que de ces six manières : 1° par le demi-ton, ex. : *si ut;* 2° le ton, ex. : *ut re;* 3° le semi-diton, ex. : *re fa;* 4° le diton, ex. : *ut mi;* 5° la quarte-juste, ex. : *ut fa;* 6° la quinte-juste, ex. : *re la. In nullo enim cantu aliis modis vox voci rite conjungitur vel intendo, vel remittendo* (Gui d'Arezzo, p. 6). De plus, la voix ne pouvait commencer un chant ou une phrase, ni la terminer que par une note qui fût en relation avec la note finale du mode selon un de ces six mouvements dont nous venons

de parler ; c'est ce qu'exprime S. Oddon de Cluni, par ces mots : *Nulla vox potest incipere cantum, nisi ipsa finalis sit, vel consonet finali, per aliquam de six consonantiis* (*Script.* Gerb. t. I, p. 257). Ces règles avaient pour but de rendre le chant facile et naturel ; elles ont été méconnues dans les éditions modernes. En voici une autre qui n'a pas été plus respectée, elle nous vient du maître par excellence, Gui d'Arezzo.

Il n'est point permis dans les modes plagaux de commencer un chant ni une distinction (phrase), ni de la terminer sur la QUINTE du mode ; il est même rare de le faire sur la *quarte* : *In plagis minime licet vel principia, vel fines distinctionum ad quintas intendere cum et hoc raro ad quartas soleat evenire* (Guido, *Microl.*, cap. XII). De plus, dans les modes authentiques, excepté le *deuterus* (id est, le IIIe), il ne faut jamais commencer un chant ni une distinction ou la terminer sur une note au-dessus de la quinte du mode : *in authentis vero præter deuterum, eadem principia, et fines distinctionum, minime licet ad sextas intendere.* En suivant ces règles sages, notre travail devenait facile, et nous étions dispensé d'ajouter une seule note de notre fonds. On n'en trouvera pas une, nous l'affirmons, dans nos livres, qui ne date de l'antiquité la plus reculée. On ne pourrait en dire autant des éditions qui ont précédé celle-ci ; la plupart contiennent des changements arbitraires en opposition avec toute la tradition. Nous avons suivi une autre voie : la restauration du chant traditionnel dans sa substance et forme primitive, dégagé toutefois de ces difficultés et de ses longueurs, a été l'objet constant de nos efforts.

La raison en est, qu'il fallait ici un principe d'autorité et d'unité ; ce principe était l'œuvre de saint Grégoire, approuvée par toute l'Église. Quand sous prétexte de faire mieux, on veut toucher à cette règle, en fait de liturgie, on tombe nécessairement dans l'anarchie et la confusion la plus complète. N'est-ce pas ce qui est arrivé, il y a un siècle, pour le texte liturgique lui-même ? nous n'avons épargné aucun soin pour éviter un tel défaut.

Si donc notre édition laisse quelque chose à désirer, c'est que la perfection absolue n'est pas de ce monde et ne peut s'atteindre dans les œuvres humaines.

Nous devons le protester ici en terminant cette lettre, loin de nous de blâmer en quelque façon que ce soit les éditions qui se sont produites avant la nôtre, et encore moins NN. SS. les évêques, qui les ont adoptées pour l'usage de leurs diocèses. Leur retour à la liturgie romaine nous a trop réjoui le cœur pour que nous n'ayons

pas applaudi à leur empressement en cette matière. Nous nous estimerions heureux nous-même, si notre travail pouvait hâter la détermination d'autres prélats à revenir à cette sainte et antique liturgie!

En achevant d'écrire ces lignes, nous apprenons que Rome va s'occuper de donner une édition des livres de chant; aussitôt nous avons suspendu l'impression de la nôtre, et nous avons adressé la lettre suivante à un prélat illustre de la Cour romaine.

A MONSEIGNEUR ***, LE R. P. LAMBILLOTTE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Monseigneur,

Je viens de lire dans le journal *l'Univers* (nº du 12 sept. 1854) une nouvelle ainsi conçue :

« L'imprimeur Monaldi se dispose à commencer une grande entreprise typographique : il s'agit de la reproduction *de tous les livres de chant liturgique*. Monaldi a obtenu du gouvernement un privilége de cinquante ans, et il n'est dans cette œuvre considérable que le prête-nom de M. le marquis de Campana, riche capitaliste de Rome, et connu par son amour pour l'archéologie et pour les arts. »
« .... Rien ne sera négligé pour rendre cette édition digne de Rome et de Pie IX, qui la prend sous sa protection, et sous les auspices duquel elle paraîtra. »

On lit plus loin : « Une commission d'hommes versés dans la science du chant a été chargée par le souverain pontife de surveiller l'exécution de ce grand travail. Il paraît qu'elle prendra pour base et fondement de la nouvelle réimpression les *bonnes éditions de Rome et de Venise, en les corrigeant à l'aide des manuscrits du Vatican, dans les endroits qui ont subi des altérations.* »

Permettez-moi, Monseigneur, de vous adresser quelques observations à ce sujet, dans l'intérêt de cette belle œuvre, si opportune dans les circonstances présentes. Peut-être que les longs travaux, les nombreux voyages, les immenses recherches que j'ai faites en vue du chant grégorien, et qui depuis dix ans ont absorbé presque tous les instants de ma vie, me donneront quelque titre à être entendu dans cette cause au moins comme témoin. D'ailleurs votre zèle est trop éclairé pour rien négliger de ce qui peut, en quelque manière, procurer la splendeur du culte catholique et la plus grande gloire de Dieu.

Je vous ferai donc remarquer :

1° Que les éditions de Rome et de Venise sont généralement peu estimées dans toutes les contrées du nord, au point de vue traditionnel et artistique. On les regarde comme ayant maltraité les mélodies primitives et comme étant en désaccord formel avec les manuscrits des XIIe, XIIIe, XIVe siècles.

Cette opinion est fondée, et j'en ai acquis une preuve péremptoire par la confrontation que j'ai faite de ces éditions de Venise et de Rome avec les manuscrits en question, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie. J'ai pu me convaincre que dans ces livres, ni la tonalité antique, ni l'intégrité matérielle, ni le rhythme des mélodies grégoriennes n'étaient respectés. Je les ai trouvés notamment en contradiction avec les meilleurs manuscrits italiens que j'ai vus à Monza, Vérone, Padoue, Mantoue, Pavie, Venise, etc., qui datent des XIIe, XIIIe, XIVe siècles. Il faudrait donc se tenir en garde contre certains manuscrits de Venise et du Vatican et bien considérer leur âge et leur provenance, et contre certains archéologues qui donnent à ces livres une valeur qu'ils n'ont pas.

Je publie en ce moment un grand ouvrage, qui, j'ose l'espérer, rendra cette vérité palpable. Il est intitulé : *Esthétique et pratique du chant grégorien, restauré d'après la théorie des anciens et les sources primitives*. On pourra le lire à Rome avant trois mois, et j'aurai l'honneur de vous en adresser un exemplaire.

2° Les éditions de Venise et de Rome indépendamment de leurs nombreux défauts, n'ont jamais PAR LE FAIT, été mises en usage ni en France, ni en Allemagne, ni en aucun pays du nord, parce qu'elles sont en contradiction trop manifeste avec le CHANT TRADITIONNEL de ces pays, où l'on se vante à juste titre d'être resté bien plus près de la phrase grégorienne.

3° Les manuscrits de Venise qui ont servi de bases à ces éditions de 1614 et 1599 ne remontent qu'au XVIe siècle. Je les ai vus, et je puis affirmer que le chant grégorien y est corrompu et mutilé. Pour avoir la phrase grégorienne, il eût fallu remonter plus haut, prendre les manuscrits anciens des différents pays et les confronter entre eux. On serait arrivé de la sorte à la leçon originale dont on aurait seulement à retrancher quelques longueurs.

Enfin, si Sa Sainteté Pie IX veut prendre une édition de chant sous ses auspices, n'est-il pas souverainement désirable que cette publication puisse être accueillie partout, non-seulement à cause de l'autorité puissante qui la patronera, mais encore en vertu de sa *valeur archéologique et artistique?* Ne faut-il pas que cette édition paraisse, appuyée sur ses *titres traditionnels*, si l'on veut voir enfin

cesser l'étrange confusion qui règne en cette partie de la liturgie catholique? Or ces titres sont dans les manuscrits du moyen âge. Qu'on les fasse venir à Rome des différents pays de la catholicité (chose facile et pour laquelle je suis à même de fournir toutes les indications désirables, ayant parcouru dans ce but presque toutes les grandes bibliothèques de l'Europe), et l'on se convaincra aisément qu'aux XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, les manuscrits des différentes contrées présentent une uniformité merveilleuse, laquelle ne peut, on le conçoit, avoir d'autre raison d'être que la TRADITION PRIMITIVE.

Au reste, Monseigneur, ne serait-ce pas grâce à un secret dessein de la providence divine que j'aurais été depuis tant d'années, inspiré et mis à même de préparer à temps ce travail de restauration, pour l'offrir au jour marqué à l'autorité pontificale? Que j'aurais entre les mains, à l'*heure qu'il est*, le *Graduel* et l'*Antiphonaire complet* restaurés avec scrupule, d'après les principes de collation que je viens d'exposer? J'en allais commencer ces jours-ci la publication quand la nouvelle de cette entreprise m'est arrivée.

Je me proposais ensuite d'aller les déposer aux pieds de Sa Sainteté et de les soumettre à l'examen d'une commission désignée par elle; et voilà que cette commission se forme sans que je l'aie réclamée, et que Sa Sainteté manifeste un désir auquel j'ose me flatter d'avoir de quoi satisfaire à l'heure même. Tout cela n'est-il pas providentiel? Et ne semble-il pas que Notre-Seigneur, attentif à bénir tous les desseins de son digne vicaire, suscite partout des hommes qu'il charge d'en préparer la réalisation, et de cultiver les fruits que doit recueillir en leur temps sa main vénérée?

J'offre donc, de grand cœur, Monseigneur, et mon concours et mon travail à la commission que le Souverain Pontife aura désignée pour la restauration du chant liturgique. Je mets à sa disposition le *Graduel* et l'*Antiphonaire* dont je suspends dès aujourd'hui la publication.

Veuillez, Monseigneur, agréer ces observations, les faire passer sous les yeux de Sa Sainteté Pie IX, et accepter l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. LAMBILLOTTE,
de la compagnie de Jésus.

LETTRE A M. DEVALS AÎNÉ,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,

AU SUJET

DE DEUX COUPES EN ARGENT,

OFFRANT DES SUJETS MYTHOLOGIQUES ET RELIGIEUX.

Monsieur et honoré confrère,

Vous avez bien voulu me communiquer, en me demandant mon opinion sur leur origine, leur date et leur usage, deux vases d'argent en formes de coupes, l'un paraissant appartenir par le style et le sujet de ses sculptures en relief, au moyen âge, et l'autre à l'antiquité gréco-romaine, mais plutôt à titre d'imitation exécutée à une époque bien postérieure et qui paraît être celle de la renaissance, que comme antique, fraude ou fantaisie d'artiste, fort commune, particulièrement au XVI[e] siècle, et à laquelle bien des amateurs se sont laissé surprendre.

Ces deux jolis monuments d'orfévrerie, représentés sur la planche 245 ci-jointe, ont fait partie de la riche collection de M. O'Reilly, Irlandais, retiré en France, zélé amateur d'antiquités, de médailles, de tableaux et autres objets d'art.

Le vase n° 1, dont je m'occuperai d'abord ici, ayant huit centimètres de hauteur sur dix dans sa plus grande ouverture, provient, à ce que l'on assure, d'une communauté religieuse. Il est remarquable par les objets et les attributs qui y sont figurés et qui offrent : 1° Une femme debout, le haut du corps et la tête un peu penchés à droite, tenant un enfant dans ses bras; 2° Une croix placée sur un piédestal ou support, ayant deux marches ou degrés. Au milieu est un masque ou mascaron reproduit aux deux extrémités de chaque face, et au nombre de quatre fois. Ces masques qui ressemblent assez à ceux des faunes et des satyres des anciens, se distinguent surtout, par la longueur et la forme de leur barbe, divisée en deux branches et tressée ou tordue.

On se demande, à l'aspect de ce petit monument, si l'on doit y voir un mélange des symboles des deux religions païenne et chré-

tienne assez fréquent dans les premiers siècles de notre ère; et jusque dans le moyen âge, c'est-à-dire, les masques des mystères de Bacchus, si souvent figurés sur les vases, les coupes, etc., consacrés à la divinité du paganisme unis aux emblèmes du christianisme qui, à sa naissance adopta comme symboles et conserva encore assez tard, un grand nombre de choses appartenant à l'ancienne religion, à ses imitations et à ses mystères, et qu'il adapta à ses rites et à ses coutumes, en en détournant le sens allégorique primitif. Ainsi, pour en revenir aux allégories relatives au culte de Bacchus, la *cysta-mystica* des prêtres de ce Dieu, la coupe où buvaient des oiseaux et particulièrement des colombes, etc., devinrent et restèrent des emblèmes des sacrements et notamment de la communion et du baptême.

Un examen réfléchi de notre vase nous fixe sur son âge et sur son époque artistique, du moins, approximativement. En effet, les formes grêles et allongées de la femme et de son nourrisson, où il faut bien reconnaître la Vierge Marie et l'enfant Jésus, les branches fleuries de la croix latine, et les masques même, ou mascarons dont l'architecture et la sculpture gothique ou du moyen âge firent un grand usage, ainsi qu'on le voit sur les monuments contemporains, attestent que le vase dont nous parlons, appartenait à cette dernière époque, et que par conséquent il est d'une date postérieure au Bas-Empire, en même temps qu'antérieure à la *Renaissance*.

Son usage ne sera pas si facile à déterminer, si l'on ne veut pas y voir une sorte de coupe ou de gobelet ordinaire dont la forme n'a rien d'insolite dans l'antiquité qui en offre plusieurs modèles, et dans le moyen âge; je ne dis pas un calice, un ciboire, malgré la représentation de la Vierge Marie, de son divin fils et de la croix qui semblent écarter l'idée de tout usage profane.

Le vase de la collection O'Reilly, n° 2, nous présente, monsieur et cher confrère, un autre genre d'intérêt; je persévère à y reconnaître une imitation ingénieuse et comme une *réminiscence* de l'antique. Je serais disposé à voir dans ce monument, dont les proportions ont un tiers en sus de celles du n° 1, une allusion aux jeux publics institués à Rome, par Néron (*Ludi Neronis*, *Ludi juvenales* (1).). Ils avaient lieu tous les cinq ans, et le nom de *Juvenalis* leur vient de la circonstance de leur institution qui eut lieu à l'occasion de la première barbe faite à cet empereur.

(1) Suetonius, *in Nerone*.

Les poissons ou dauphins figurés sur ce vase, indiquent sa destination à contenir un *liquide*, qui cependant, devait être du vin plutôt que de l'eau : de chaque côté de la coupe, au milieu et à ses deux extrémités, on remarque un Mercure-hermès, sans les bras, dont le buste, drapé à la ceinture, est supporté par une gaîne. Sa tête à l'ordinaire, est surmontée de deux petites ailes mêlées à ses cheveux, au lieu d'être fixées à un pétase.

Il faut voir ici Mercure *Agonios*, ou protecteur des jeux, et dieu de la palestre et du gymnase, qui présidait à ces exercices de la jeunesse. « Ces statues de Mercure étaient une décoration convenable aux gymnases, dit Millin (1), » elles servaient même souvent de but dans les palestres : on y joignait quelquefois celles de Minerve, de l'Amour, d'Hercule.

A droite de l'Hermès qui figure au centre de notre vase, est placé un médaillon représentant Néron, tête juvénile, sans barbe, couronné de lauriers et tournée à droite, comme sur ses médailles, avec le seul mot NERO, pour légende. De l'autre côté du dieu, on voit un vieillard barbu, demi-buste, élevant les yeux vers notre Mercure, tandis que l'empereur semble lui tourner le dos, mais pour regarder, il est vrai, son pendant de droite.

J'avoue, monsieur et très-honoré confrère, qu'il y a dans les sculptures de ces vases, et particulièrement du n° 2, quelques détails et circonstances dont le sens m'échappe, et que je ne m'explique pas suffisamment, à commencer par la présence de Néron. Si cette coupe n'était pas une récompense accordée à ceux qui remportaient le prix des *Ludi Neronis*, il ne faudrait alors y voir, je le répète, qu'un jeu de l'imagination et de la fantaisie de l'artiste que rien n'aurait motivé....

J'ose espérer que quelque bienveillant lecteur de la *Revue archéologique*, voudra bien venir en aide à mon ignorance, et me remettre sur mon chemin si je me suis fourvoyé....

Agréez, je vous prie, mon cher confrère, etc.

Le baron Chaudruc de Crazannes.

(1) *Galerie mythologique*, t. I, *Mercure*.

LE TOMBEAU DE GUY LE CLERC,

ABBÉ DE LA ROË.

En général les splendides monuments funéraires que renfermaient autrefois les églises, étaient élevés d'après les ordres et aux frais de la famille, de la communauté ou de la corporation à laquelle les défunts appartenaient. Quelquefois néanmoins celui qui voyait approcher la mort, en choisissant le lieu de sa sépulture, prescrivait lui-même, par son testament, de quelle manière son tombeau devait être construit et décoré. C'est ce que fit entre autres Guy Le Clerc, abbé de la Roë en Anjou, et de Saint-Jacques de Montfort, en Bretagne, ancien évêque de Saint-Pol de Léon et confesseur d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, puis de Louis XII, rois de France. Nous lisons, en effet, ce qui suit dans son testament, en date du 29 avril 1532 :

« Et premier vieux et ordonne, après que mon âme sera séparée « d'avec mon corps, que mondit corps soit mis et ensépulturé dedens « le cueur, ou dedans le chanceau, de l'église dudit lieu de la Roë, « à l'advys et discrétion de mes exécuteurs cy après nommez....

« *Item*. Je vieulx et ordonne que mesdits exécuteurs facent faire « et édiffier, à mes despens, ung sépulcre à sept personnaiges, c'est « assavoir: la représentacion de Nostre Seigneur Jhesu-Crist, Nos- « tre-Dame, sainct Jehan, la Magdeleine, Josep, Nycosdesme, et « d'ung priant en forme de évesque; et que ledit sépulcre soit mis « et apousé en la chapelle de la Magdeleine, estant en l'église du- « dit lieu de la Roë, le tout de pierre estofféе en blanc seullement.

« *Item*. Je vieulx et ordonne que sur le lieu de ma sépulture il « soit mis et édiffié une tombe de cuyvre, sur laquelle ayt ung gi- « sant en représentacion d'évesque, le tout enlevé de terre à l'esti- « macion de ung pied et demy ou deux piez, à la plus grant com- « modité que faire se poura pour ladite église; laquelle tombe soit « élevée et portée sur quatre petiz pilliers de cuypvre faictz le plus « honnestement que mesdits exécuteurs verront estre affaire. Et si « mestier est, qu'ilz le facent couvrir et griller de fer.

« *Item*. Je nomme et eslis mes exécuteurs, pour faire et accom- « plir cedit présent mon testament, c'est assavoir : révérend père en

« Dieu Christofle, évesque titullaire de Leon, seigneur temporel « de Sept Forges (1) ; Michel Richer, religieux de ladite abbaye de la « Roë et prieur-curé de Chemazé, lequel quant à ce j'ay auctorisé « et auctorise; ledit Christofle Le Clerc, seigneur de Coullaines, mon « nepveu, et honnorable homme maistre Jehan Poisson, licencié « ès loix, seigneur de Gastines, demeurant en la ville d'An- « gers, etc., etc. »

Aux environs de Château-Gontier existe le château de Saint-Ouen (2), l'un des chefs-d'œuvre de la renaissance en Anjou. La tradition rapporte qu'il a été bâti par Guy Le Clerc, et le testament de cet abbé ne la dément pas.

Il fallait être non-seulement connaisseur en statuaire, mais encore amateur passionné des beaux-arts pour décrire si minutieusement, dans un acte solennel et à un moment semblable, le sépulcre et la sépulture qui devaient orner la solitaire église fondée, dès la fin de XIe siècle, au milieu de la forêt de Craon, et dont Robert d'Arbrissel avait été le premier directeur.

Guy Le Clerc ne survécut que peu de mois à la rédaction de son testament. Ses volontés, notamment à l'égard des articles que nous avons imprimés, durent être d'autant mieux suivies, que les religieux de la Roë lui donnèrent pour successeur, le 9 novembre 1523, ce même Michel Richer, choisi par lui pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Avant la fin du siècle, son tombeau n'existait déjà plus. Il fut détruit pendant les guerres de religion, soit par les protestants qui pillèrent l'église de la Roë le 7 juillet 1562, soit par les royalistes qui dévastèrent complétement l'abbaye le 22 avril 1592, la veille du jour où le duc de Mercœur mit leur armée en déroute.

Le testament de Guy Le Clerc est conservé à la bibliothèque de Château-Gontier, dans le volume 67e des titres de la Roë, au folio 45.

P. MARCHEGAY.

(1) Christophe de Chauvigné, nommé le 3 juin 1521 à l'évêché de Saint-Pol de Léon, par résignation de Guy le Clerc.

(2) Voy. *le château de Saint-Ouen et les moines de la Roë*, par E. Trouessart, Château-Gontier, 1848.

INSCRIPTIONS

RELATIVES A UNE VILLE INCONNUE DE L'IONIE.

Dans la maison de feu le docteur Achillefs, médecin grec, située près du pont du Mélès à Smyrne, se trouve un morceau de marbre avec l'inscription suivante :

ΓΥΚΩ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟ ΕΙΝΟΥΔΕΥΣ.

Ce nom de Ghycô est, sans aucun doute, un nom propre féminin, et, autant qu'il nous paraît, se montrant ici pour la première fois. Le mot qui le suit indique le nom du père de Ghycô; il y manque l'Υ du génitif, ce qui doit provenir d'une erreur du lapidaire. Quant au troisième mot Εινουδευς, c'est un nom de pays, indiquant évidemment le lieu de la naissance de Ghycô. Ce pays était totalement inconnu jusqu'à ce jour, car il n'est rapporté par aucun géographe.

Ce nom provient indubitablement de la préposition εἰν et du mot οὐδός, *chemin*, selon la forme ionienne, parce que probablement cette ville était située sur une route qui de Smyrne conduisait à l'intérieur.

Ce marbre a été apporté des environs de Smyrne dans la maison du docteur Achillefs. Sur ces faibles données, j'ai pu conjecturer seulement que dans un temps très-ancien il a existé une ville, un bourg ou un village du nom d'*Einoudos* ou *Einouda*.

Il est vrai de dire que parmi les noms de la géographie ancienne nous n'en rencontrons pas qui soient de la même composition, c'est-à-dire qui soient formés de la même préposition ἐν et de ὁδός. Mais je ne me suis souvenu que des *neuf chemins* (εννέα ὁδοὶ), localité de Macédoine, sur laquelle fut ensuite bâtie la ville d'Amphipolis suivant Hérodote, puis d'Odessus ou Edessopolis, aujourd'hui *Varna*, bâtie dans la Thrace par les Milésiens de la bourgade existant encore aujourd'hui en Chypre et appelée Omodos, du village arcadien de *Mesoroughi*, entre Phénéon et Calavrita, et qui a la même signification que Einoudos et de plusieurs autres noms de ce genre. Pensant ensuite que l'examen des inscriptions peut conduire à découvrir plusieurs noms de villes de l'Asie Mineure qui sont perdus, je regrettais beaucoup de n'avoir pu apprendre en même temps d'où était provenu le marbre qui contenait l'inscription précitée, afin de pouvoir faire des recherches nécessaires dans le but de m'as-

surer par conjecture du moins si c'était là la patrie de Ghycô ou si l'on trouverait dans un autre endroit de l'Ionie une place plus positive pour cette ancienne localité.

Dans les environs de Smyrne, à la distance de plus de deux heures vers l'orient, sur la grande route qui de cette ville conduit à Magnésie au-dessous du Sipylus, il y a un ancien village grec, peuplé actuellement de cent familles chrétiennes et d'une quinzaine de familles turques. Plusieurs antiquités découvertes dans ce village à différentes époques font présumer que cette localité avait eu une assez forte population, avant comme après Jésus-Christ.

M'étant mis un jour à visiter le cimetière de ce village, placé sur la route qui conduit à *Periclysta*, en turc *Bounarbachi*, situé dans les environs et qui est aussi un bourg ancien d'une certaine importance au sud de *Khasilarion*, je trouvai une colonne d'une pierre poreuse et dure enfoncée sur le côté dans la terre. On y voyait des lettres, mais effacées en grande partie. Quelques-unes seulement se distinguaient un peu, et je reconnus que la forme de ces lettres ressemblait à celles de l'inscription que j'ai rapportée plus haut. On distinguait principalement les mots : Η ΠΟΛΙΣ ΕΙΝΟΥΔΕΩΝ.....

En effet, Khasilarion est situé entre les montagnes du Sipylus et de Mastousié qui à l'est entourent la plaine de Smyrne sur la route qui est à leur pied. Cette route est importante; elle est la principale dans ces localités, et nul doute que dans les temps anciens également elle ne servît de communication entre Smyrne, Magnésie, Sardes, Thiatire, Philadelphie et plusieurs autres villes de l'intérieur. Ce village est situé dans un lieu uni et agréable; il possède un air pur et bien pourvu d'eau : l'on y jouit de la vue de la plaine et du golfe de Smyrne.

Le village de Khasilarion est une ancienne localité, car on a trouvé dans des fouilles profondes, des lampes, des poteries et d'autres fragments d'antiquités. Or, on peut conclure que le village de Khasilarion est construit sur l'emplacement de *Einoudos* ou *Einouda*, dénomination analogue à la localité voisine de Periclysta.

Il y a un siècle, les habitants de Smyrne allaient passer l'été à Khasilarion et dans les villages des environs. Cette localité a l'avantage de se trouver sur la route carrossable de Smyrne à Magnésie, et les terrains qui l'entourent sont excellents pour la culture de la vigne et de l'olivier.

Traduit du grec de I. G. Latris (de Smyrne.)

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. Mariette, chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique en Égypte, vient d'arriver à Paris après une absence qui a duré quatre années. Nous espérons que le public ne sera pas privé plus longtemps du résultat des fouilles exécutées par ce courageux voyageur, qui saura faire ressortir tout l'intérêt qu'offrent les nombreux monuments qu'il a envoyés successivement pendant le cours de sa mission au musée du Louvre, et qui sont restés jusqu'à présent, selon son désir, dans les magasins.

— Les documents relatifs à l'histoire de la Suède et de ses rapports avec les différents États de l'Europe au XVIIe et au XVIIIe siècle, acquièrent en ce moment un puissant intérêt. Nous avons fait connaître il y a quelque temps (*Revue archéolog.* VIII[e] année, p. 391), les résultats de la mission de M. Dudik, chargé par le gouvernement autrichien de rechercher dans les bibliothèques de la Suède, les documents relatifs à la guerre de Trente ans ; aujourd'hui, nous pouvons annoncer que M. Geffroy, professeur au lycée de Bordeaux, chargé par M. le Ministre de l'instruction publique d'une mission semblable, a dressé un catalogue des nombreux manuscrits et documents relatifs à la France que possèdent les archives et les bibliothèques de la Suède dont il a fait de nombreux extraits. Il existe en France de précieux documents historiques sur cette époque; non-seulement dans les dépôts publics, mais aussi dans les collections particulières. La collection des *Lettres des Feuquières*, publiée en 5 volumes in-8°, par M. Etienne Gallois, et composée de pièces inédites tirées des papiers de famille de Mme la duchesse Decazes et des archives du ministère des affaires étrangères, est une des plus importantes et des plus curieuses pour les nombreux faits historiques qu'elle renferme. MM. de Feuquières prirent une part active soit comme ambassadeurs, soit comme chefs militaires, aux événements politiques de leur temps; aussi, dans cette collection, trouve-t-on des lettres de M. Arnauld de Pomponne à M. Isaac de Feuquières sur les projets du roi de Suède et sur le rapprochement des deux couronnes de Suède et de Danemark; de Louis XIII au

comte G. de Horn, au général Kniphausen, etc., etc., sur ses relations avec la Suède; de M. de Feuquières au roi sur les dispositions de la Suède et les intérêts politiques du moment; de M. de Bidal à M. de Feuquières relativement aux affaires de la Suède, du Danemark et du Brandebourg; de M. de Feuquières à Louis XIV, dans lesquelles il lui rend compte du mouvement des armées de terre et de mer, des négociations et affaires diplomatiques et de l'état de la Suède; de Louis XIV à M. de Feuquières sur les dispositions de l'Angleterre envers la Suède, etc., etc. Ce recueil se recommande encore par un grand nombre de pièces relatives aux diverses principautés de l'Allemagne pendant cette période qui comprend la dernière moitié du ministère de Richelieu, la régence d'Anne d'Autriche et la partie la plus brillante du règne de Louis XIV.

— M. Thomas, architecte, vient d'être commissionné par M. le Ministre de l'instruction publique pour se rendre en Asie auprès de M. Place, consul de France à Mossoul, afin de relever, mesurer, dessiner sous sa direction les monuments de Khorsabad. Une lettre de M. Place, communiquée récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Guigniaut, nous apprend que le déblaiement du grand palais assyrien approche de son terme, et que l'aspect du plan a complétement changé de face. Le harem, ou la partie de construction qu'on est fondé à nommer ainsi, est découvert, non-seulement dans ses contours, mais jusque dans ses plus minutieux détails. Les autres constructions, que M. Botta avait appelées l'édifice ruiné, et qui sont aussi bien conservées que le reste, ont également reparu au jour dans leur entier. A la suite de la grande porte isolée qui se trouve au sud, une vaste cour a été dégagée, longue de 116 mètres, large de 70, qui a confirmé les suppositions antérieures de M. Place, relativement à la destination de cette partie des ruines. Il est parvenu à relier d'une manière certaine le harem, la construction qu'il qualifie d'observatoire, et les autres dépendances déjà connues par les fouilles précédentes, avec les travaux de M. Botta; ce qui donne très-exactement l'ensemble du palais. Toutes les anciennes tranchées des jarres au vin, du grand canal ont été rectifiées; « en sorte, » dit M. Place, « que je lis aujourd'hui clairement dans le livre ouvert de Khorsabad, et que je me promène à travers le palais comme si je l'avais bâti. » Grâce à la mesure prise par M. le Ministre de l'instruction publique, nous sommes assurés de posséder, avec le plan complet du monument de Khorsabad, la clef de l'architecture assyrienne.

—On vient d'encastrer dans le mur de l'église du Tréport (Seine-Inférieure), à gauche de l'entrée, un marbre haut de 1^{m},95^{c}, large de 1^{m}, qui faisait partie naguère du pavage du chœur de cette église. Sur ce marbre est gravée une inscription que nous sommes heureux de rapporter.

D. O. M.
et
æternæ memoriæ
Serenissimorum principum
Roberti primi
et
Beatricis conjugis ejus
comitum augensium
hujus monasterii fundatorum.
anno 1036.
obiit princeps munificus
VI *idus septembris*
1080.
Clarissima vero Beatrix
IV *idus aprilis*
1060
ambo jacent in hac ecclesia
templum et monasterium
anglorum furoribus periere
annis 1339, 1384, 1413 *et* 1545
perierunt et conditorum monumenta
lapidem hanc
in testimonium venerationis
amoris et gratitudinis
serenissimis patronis suis
poni curarunt
prior et monachi ultriportenses
e congregatione sancti mauri
anno 1777.

Nous devons la communication de cette inscription à l'un de nos collaborateurs, M. de Boisthibault, lequel vient de recueillir des documents très-précieux pour l'histoire de l'ancienne abbaye du Tréport.

— Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des

cultes, notre collaborateur, M. Léon Rénier, est chargé de la publication du *Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule*. Ce recueil formera un volume grand in-4° et comprendra : 1° les inscriptions des Alpes maritimes; 2° les inscriptions de la Gaule Narbonnaise; 3° les inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique. M. Léon Rénier vient d'être chargé d'une mission qui se rattache à cette grande entreprise ; il doit visiter ceux de nos départements méridionaux qui ont été formés du territoire des Alpes maritimes et de la Gaule Narbonnaise, afin d'y recueillir les inscriptions encore inédites, de vérifier sur les monuments qui existent encore le texte de celles qui ont déjà été publiées, de rechercher enfin et de transcrire, dans les bibliothèques publiques et particulières, les anciennes collections manuscrites de monuments épigraphiques qui peuvent s'y trouver.

— L'Académie impériale de Vienne se partage en deux classes, celle de philosophie et d'histoire, celle des sciences mathématiques et naturelles. L'une et l'autre publient, sous le titre de compte rendu de leurs séances (*Sitzungsberichte*), des travaux d'une haute importance scientifique. Les comptes rendus de la première classe forment chaque année deux forts volumes in-8°, et avec l'année 1854 commence le douzième volume de cette série. Rédigés en langue allemande, ces travaux sont bien peu connus du public français; nous pensons faire chose utile en indiquant ici les divers mémoires relatifs à l'archéologie, qui sont insérés dans les tomes X, XI et XII de ce recueil où MM. de Hammer, Ferdinand Wolf et bien d'autres érudits d'une réputation européenne, déposent les fruits de leurs recherches.

Citons d'abord un mémoire du professeur Wocel, à Prague, intitulé : *Archæologische parallelen* (45 pages); ce travail est divisé en trois parties : 1° sur les bronzes des Celtes, des Germains et des Slaves; il y est surtout question de l'analyse chimique des objets en bronze appartenant à ces différents peuples; 2° bijoux trouvés dans des tombeaux près du village de Schelenken en Bohême (chaîne d'or, boucles d'oreilles, etc.); 3° sur une figure gravée sur une clef en bronze découverte en 1850 près de Prague; cette figure représente une femme assise, nue jusqu'à la ceinture, la tête couverte d'un turban ; elle tient d'une main une fleur et de l'autre une couronne; on y reconnaît la déesse Ziva vénérée chez les anciens Slaves.

M. Arneth a donné sous le titre d'*Analectes historiques* (27 pages),

un mémoire où nous trouvons d'abord une description détaillée de deux fragments d'un diplôme militaire découvert récemment en Hongrie et qui remonte au règne d'Antonin, vers l'an 154 de notre ère; viennent ensuite des observations sur des bas-reliefs et des inscriptions que reproduisent avec toute l'exactitude d'un *fac-simile* quatre planches lithographiées; ces monuments antiques trouvés à Deutsch-Altenburg, se rapportent au culte de Mithra.

M. le baron de Sacken s'occupe de sujets analogues à ceux qu'a envisagés M. Arneth; dans un mémoire de 28 pages, il fait connaître un diplôme militaire de l'empereur Trajan et les restes d'un *mithræum*, le tout découvert dans des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne ville de Carnuntum. Plusieurs planches mettent sous les yeux du lecteur l'image des autels; des mosaïques, des figures assez grossièrement tracées qui sont l'objet des recherches de M. le baron de Sacken.

C'est vers d'autres régions que se portent les travaux de M. Boller. Cet érudit consacre 28 pages aux inscriptions qui accompagnent les sarcophages de trois diverses reines de l'ancienne Égypte, sarcophages qui sont déposés au musée impérial de Vienne. C'est aux égyptologues à juger du degré d'intérêt que peut présenter ce travail; nous dirons seulement que M. Boller, n'ayant pas sans doute de types hiéroglyphiques à sa disposition, y supplée par des signes de convention qui donnent à ses transcriptions un certain aspect de formule algébrique; voici par exemple de quelle manière il exprime le commencement de l'inscription tracée sur le couvercle du sarcophage de la reine Neitchrateb : t^2. t^1a. s^3u. t^4. n^1. h^5m. t^4. u^3. r^1. t^4. s^3u. t^4. n^1. 202, » etc.

Le premier cahier du tome XII renferme une notice étendue (87 pages), de M. Seidl sur le culte de Dolichenus; six planches lithographiées représentent divers monuments relatifs à ce point curieux de la mythologie romaine. Le nom de Dolichenus qui se modifie parfois de diverses façons (*Dolichenius*, *Dolochenus*, *Dolicenus*, etc.), était un surnom de Jupiter. M. Seidl recherche avec une grande érudition tous les lieux et tous les personnages de l'antiquité qui ont porté une désignation analogue. Il demande à la numismatique tous les renseignements qu'elle peut donner à cet égard; il énumère 68 autels, bas-reliefs, vases, inscriptions qui présentent le nom de Dolichenus et il indique avec soin tous les ouvrages où il est fait mention de chacun de ces monuments. Dolichenus est habituellement représenté debout sur un taureau, l'aigle est auprès de lui; parfois ses images offrent des traits où se montre l'influence

des idées orientales; on le voit debout sur un animal fantastique, bouc à double tête, ou sous la forme d'un aigle à tête humaine posé sur la tête d'un taureau.

— Dans la séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut, qui a eu lieu le 25 octobre dernier, M. Lenormant a lu un rapport très-détaillé sur la découverte qu'il vient de faire de concert avec son fils, et dont nous allons donner un simple aperçu d'après *le Correspondant*, recueil périodique publié sous sa direction.

C'est dans l'arrondissement de Bernay, département de l'Eure, à peu de distance de l'ancien prieuré de Saint-Lambert de Malassis, dans la commune de Fontaine-la-Sorel, que M. Lenormant remarqua dans les fouilles qu'exécutait un villageois pour se construire une habitation, la tête et les fragments d'une statue antique; les débris d'une colonne monumentale qui servait à supporter la statue; les pierres chargées d'inscriptions d'un baptistère chrétien, bâti avec les ruines d'un monument romain qu'il avait remplacé; et sur le terrain d'un cimetière mérovingien attenant, de nombreuses épitaphes, presque toutes tracées sur des tuiles à rebord : textes très-simples pour la plupart, quelques-uns assez développés, et plusieurs même, mesurés en vers d'une certaine élégance. Le nombre des inscriptions ou fragments d'inscriptions, s'élève jusqu'à présent à soixante-dix.

La statue, comme l'indique l'inscription tracée sur la colonne qui la supportait, est celle d'un Hercule-Mercure, et avait été dédiée par un Romain, appelé Serquinius, qui avait fait construire en ce lieu une magnifique habitation. Ce nom n'est pas étranger à la localité, et donne l'origine du village de Serquigny, où les restes de la demeure de ce personnage n'ont cessé de fournir des matériaux aux habitations élevées dans les temps modernes. Au nombre des inscriptions recueillies par M. Lenormant, il s'en trouve une, composée de plusieurs vers hexamètres, tracés dans le cours du V[e] siècle de notre ère, et qui atteste qu'à cette époque, et en ce lieu, saint Taurin, dont la vie a été critiquée par les Bollandistes eux-mêmes, avait reçu le martyre. M. Lenormant n'hésite pas à reconnaître dans saint Taurin, l'auteur de la destruction du monument élevé à Hercule-Mercure, et de la substitution à ce monument d'un baptistère dont il a reconnu et étudié les débris, relevé les inscriptions accompagnées des emblèmes chrétiens des premiers siècles, parmi lesquels sont la colombe, le vase eucharistique, et le chrisme

avec l'*alpha* et l'*oméga* suspendu aux bras de la Croix. Parmi les inscriptions, on distingue une épitaphe tracée en grandes lettres d'un beau caractère, et qui se lit : SVR [O] FAM [VLUS] DE [I]. Cette épitaphe révèle l'existence certaine d'un pieux solitaire qu'on honore encore dans le pays sous le nom de saint Suron, et dont la dévotion est tout à fait locale. Plusieurs noms propres ont été tracés sur la cuve du baptistère ou sur le mur qui l'entoure, par ceux qui ont voulu laisser la trace de leur passage et le souvenir de leur vénération. On y remarque surtout des formes purement latines; quelques-unes d'origine grecque, et une seule de physionomie gauloise.

Parmi ces noms, se trouve celui de Childebert Ier et de saint Germain de Paris; on lit un troisième nom, qu'il est bien difficile de séparer des deux premiers, c'est celui de Clodoald. Mais ce nom offre une particularité inattendue, il est conçu dans un caractère qui n'est ni latin, ni grec; il est écrit en lettres *runiques*, et cet exemple n'est pas le seul. Neuf épitaphes sur tuiles à rebord, dont trois bilingues, offrent les noms de personnes des deux sexes, semblables à ceux qu'on rencontre le plus fréquemment parmi les Francs Saliens. Nous ne suivrons pas M. Lenormant dans l'appréciation de ces divers monuments; une découverte de cette importance mérite une attention sérieuse : nous n'avons voulu pour le moment que la signaler à nos lecteurs. On peut regretter que M. Lenormant n'ait pas accompagné sa publication des dessins des monuments qu'il décrit, et qui auraient permis à tout le monde de les apprécier.

— Des ruines romaines viennent d'être découvertes près de Saint-Émiland, dans le bois de Pierre-Luzière (Saône-et-Loire). Ces ruines se composent d'une construction carrée à murailles épaisses, dans laquelle on a trouvé deux tronçons de colonnes en grès, des poteries et quelques ustensiles en fer. Des restes de constructions considérables s'étendent du côté du nord. A 300 mètres de distance, des ruines semblables occupent un vaste parallélogramme et sont connues dans la localité sous le nom de *château de Pierre Luzière*. Ces restes de monuments ont été fouillés à une époque déjà ancienne, et on a généralement enlevé les pierres de taille qu'on ne trouve plus que dans les fondations dans lesquelles on a recueilli une médaille de Trajan et une de Faustine.

BIBLIOGRAPHIE

Das Christliche Adambuch.... Le livre d'Adam, traduit de l'éthiopien, par A. Dillmann, professeur à Tubingue, et accompagné de notes. Gœttingue, 1853, in-8°.

Les livres qui font partie de ce qu'on appelle le *Codex apocryphus Veteris et Novi Testamenti*, sont d'un grand prix pour l'étude des antiquités chrétiennes et pour l'histoire de l'esprit humain; c'est ce qu'a fort bien établi un des collaborateurs les plus actifs de notre *Revue*, M. Alfred Maury, en publiant sur l'*Évangile de Nicodème*, de savantes recherches que nous n'avons pas besoin de rappeler ici. Fabricius, Thilo, Tischendorf, n'ont pas laissé grand'-chose à faire sur les compositions de ce genre, que nous ont conservées des manuscrits grecs et latins; il n'est pas probable qu'on fasse de ce côté des découvertes intéressantes, mais une mine très-digne d'attention s'est révélée chez un peuple qui, séparé des autres nations chrétiennes, a conservé au milieu d'une demi-barbarie, des traditions fort anciennes et effacées partout ailleurs. C'est de l'Abyssinie que Bruce rapporta à la fin du siècle dernier, ce livre d'*Énoch*, dont on ne connaissait que quelques fragments et qui a trouvé des éditeurs à Oxford et à Leipzig; c'est encore de l'Abyssinie, qu'un autre voyageur (le docteur Krapff) est arrivé avec une copie du *Livre d'Adam;* cet ouvrage était demeuré ignoré jusqu'ici : il paraît étranger à d'autres écrits dont les titres seuls sont arrivés jusqu'à nous, tels que le *Liber de filiis et filiabus Adæ*, mentionné par saint Augustin, et le *Liber qui appellatur Pœnitentia Adami*, lequel figure parmi les productions que condamna le pape Gélase. M E. Renan a donné dans le *Journal asiatique*, novembre 1853, une savante Notice sur un livre gnostique, l'*Apocalypse* ou *Testament d'Adam*, d'après deux monuments syriaques.

L'écrit qui s'est conservé dans une version éthiopienne, est l'œuvre d'un chrétien; il est vraisemblable qu'il a été composé d'après un texte plus ancien qui a dû subir des modifications et des additions; tel qu'il est, le traducteur croit pouvoir en fixer la date vers le IIIe siècle de notre ère.

D'anciennes légendes sur l'existence de nos premiers parents

avant et après leur chute, sont narrées en détail et révèlent l'intention de satisfaire une curiosité que ne contentait pas le laconisme de la *Genèse*.

Afin de donner une idée de cette composition, nous en traduisons le début :

« Dieu planta le jardin le troisième jour, à l'est de la terre, sur « la frontière orientale du monde, après laquelle il n'y a rien que « l'eau qui entoure le monde entier et qui touche aux extrémités « du ciel. Au côté nord du jardin, est une mer d'une eau incompa- « rable pour la clarté, la pureté et la douceur; sa transparence est « telle, qu'on peut voir à travers toute la profondeur du monde, et « celui qui se baigne dans cette mer devient pur à cause de la pu- « reté de cette eau, et blanc à cause de sa blancheur lors même « qu'il serait noir. Et Dieu créa cette mer selon son bon plaisir, car « il savait que parmi les hommes expulsés du jardin, il y aurait « des bons et des méchants; et au dernier jour, le Seigneur pren- « dra les âmes de ceux qui auront fait pénitence, et elles se réuni- « ront à leurs corps, et ils se baigneront dans cette mer, et ils se- « ront purifiés de tous leurs péchés. Lorsque le Seigneur chassa « Adam du jardin, il ne voulut pas qu'il séjournât du côté du nord, « parce qu'Ève et lui se seraient baignés dans la mer, et qu'ils au- « raient été ainsi purifiés de leur péché, oubliant leur faute passée « et ne l'expiant pas dans l'amertume du châtiment. Le Seigneur « ne voulut pas non plus qu'Adam habitât du côté du sud, parce « que le vent du nord y porte la douce odeur de l'arbre du jardin, « et ce parfum aurait consolé Adam et lui aurait fait perdre de vue « la nécessité de la pénitence. Le Seigneur miséricordieux et com- « patissant, qui connaît d'avance et qui règle toutes choses, fixa « pour demeure à Adam la partie occidentale du jardin, car de ce « côté se trouve un pays très-vaste et très-étendu. »

L'opinion qui place ainsi le Paradis terrestre aux extrémités de l'Orient, est conforme à celle de plusieurs des Pères de l'Église et de quelques écrivains ecclésiastiques (voir entre autres les *Hymnes* de saint Ephrem, t. III de l'édition de Rome, 1732; la *Topographie* de Cosmas Indicopleustes; le traité de Bar Cephas, *de Paradiso*, dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XVII, etc.). Diverses cartes du moyen âge le mettent aussi en Orient; sur une mappemonde du XIIe siècle, il est représenté comme une île. Quant à la mer merveilleuse dont parle le *Livre d'Adam*, nous en avons retrouvé quelques traces dans des écrits peu répandus, mais nous réservons ce sujet pour un travail spécial.

Voici une autre légende relative au serpent tentateur; le *fait* a lieu après que nos premiers parents ont été expulsés de l'Éden :

« Lorsque le serpent maudit de Dieu vit Adam et Ève, il se dressa « sur sa queue et il enfla sa tête; ses yeux étaient comme du sang, « et il voulait les tuer. Il se dirigea d'abord sur Ève et elle s'enfuit. « Adam pleura, car il n'avait pas de bâton dans sa main pour frap- « per le serpent et il ne savait comment le combattre. Mais son « cœur s'enflamma de compassion pour Ève, et il se jeta sur le ser- « pent et le saisit par la queue; et le serpent se tournant vers « Adam, lui dit : « C'est à cause de toi et d'Ève que j'ai été con- « damné à ramper sur mon ventre. » Et faisant usage de sa force, « il les renversa et s'étendit sur eux, car il voulait les tuer. Alors « Dieu envoya son ange qui repoussa le serpent, et la voix du Sei- « gneur se fit entendre et dit : « La première fois, je t'ai condamné « à ramper sur le ventre, mais je ne t'ai pas ôté la parole; désor- « mais tu seras muet et tu ne pourras plus parler, toi ni ta race, « car c'est toi qui as fait tomber en faute mes serviteurs, et mainte- « nant tu as voulu les tuer : » Et aussitôt le serpent fut privé de la « parole et il resta muet. »

Diverses légendes concernant les descendants d'Adam et qui nous semblent n'avoir pas eu cours en Occident, mériteraient d'être exposées et élucidées au moyen des renseignements que fournissent les ouvrages des rabbins, les livres des auteurs arabes, l'*Historia patriarcharum* d'Heidegger, etc.; mais il ne peut être question d'aborder ici ces détails. Notre but est seulement de signaler l'existence d'une composition curieuse à divers titres, et de montrer que la littérature éthiopienne offre des ressources importantes et nouvelles pour l'étude des opinions religieuses. B.

Restes des ducs de Bourgogne, par le docteur H. Ripault. Dijon, 1854, br., in-4°, 1 planche.

M. Ripault vient de publier une brochure in-4° de 4 pages, qui contient la description de plusieurs objets fort intéressants trouvés en Bourgogne dans l'ancien château de saint Apollinaire, près Dijon, et de plusieurs fragments d'un linceul trouvés dans les tombeaux de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière sa femme. Comme la notice de M. le docteur Ripault n'est à proprement parler qu'un simple catalogue, nous pensons qu'il donnera, dans un mémoire spécial, des détails plus étendus sur cette découverte qui ne manque pas d'importance V. L.

DE L'ENCEINTE DU FAUBOURG SEPTENTRIONAL DE PARIS,

ANTÉRIEURE A CELLE DE PHILIPPE AUGUSTE,

ET DE LA POSSIBILITÉ D'EN RETROUVER DES FRAGMENTS.

Les démolitions exécutées depuis quelques années sur une si vaste échelle, et qui ont déjà tant modifié l'aspect de la ville de Paris, ont causé bien moins de regrets aux archéologues qu'elles ne leur ont apporté de notions intéressantes; et il n'en peut être autrement à l'avenir, car les monuments de quelque importance sont à peu près tous à l'abri de danger, et il n'est plus un quartier ayant assez conservé de sa physionomie ancienne, pour qu'on puisse en voir avec peine la destruction. Bien loin de là, plus on a le désir de jeter quelque jour sur les questions relatives à la topographie du vieux Paris, plus on doit souhaiter d'en voir bouleverser le sol, qui fournit des renseignements dont l'authenticité ne saurait être contestée, et auxquels il est le plus souvent impossible de suppléer, au moins d'une manière entièrement satisfaisante. C'est ainsi que le prolongement de la rue de Rivoli, au delà de la place Baudoyer, va peut-être, et assez probablement, démontrer matériellement qu'il y a eu, sur la rive gauche de la Seine, une enceinte antérieure à celle de Philippe Auguste, et fournir des données pour restituer une portion de son parcours. Nous croyons donc qu'il n'est pas inutile de rappeler ce qui a été dit à ce sujet, en faisant connaître trois documents nouveaux que nous avons récemment découverts et qui nous paraissent parfaitement concluants. Nous n'avons d'ailleurs pas la moindre intention de traiter la matière à fond; nous ne nous sentons pas en mesure de le faire, parce que nos études ayant porté spécialement, jusqu'ici, sur la Cité et l'Université, nous sommes fort loin d'avoir exploré les diverses sources où nous entretenons l'espoir de trouver de plus amples éclaircissements. Notre but est seulement d'attirer l'attention sur les fouilles qui doivent avoir lieu prochainement, et de faire voir combien il y a de chances pour qu'elles donnent des résultats curieux.

L'existence d'une enceinte carlovingienne, ou au moins contemporaine des premiers Capétiens, a été admise par la plupart des

historiens; mais elle a été niée par d'autres. Afin d'épargner les recherches au lecteur, nous allons remettre sous ses yeux les preuves qui ont été apportées à l'appui de l'opinion affirmative; ces preuves, du reste, ne sont pas abondantes et, à l'exception d'une, ont toutes été recueillies et publiées par le commissaire Delamarre, dans son *Traité de police*. Nous les énoncerons succinctement, sans discuter les objections dont elles ont été l'objet, et que réfutent suffisamment les documents inédits dont nous venons de parler.

1° Dans une charte de Lothaire, donnée vers 980, et où il est question de la chapelle Saint-Georges, qu'on sait avoir été située près de la rue Saint-Magloire actuelle, cette chapelle est dite *In suburbio Parisiaco, haud procul a mœnibus*, et il ne paraît pas probable qu'on se fût exprimé de cette façon, si Paris n'avait eu alors d'autre enceinte que celle de la Cité et que le faubourg du nord en eût été dépourvu (1).

2° Dans un compte des revenus de l'abbaye Saint-Denis, rendu vers 1145, le célèbre abbé Suger, ministre de Louis le Gros, parle d'une maison qu'il avait acquise, et qui était située *super.... porta Parisiensi, versus sanctum Medericum*, et il est encore fait mention de cette porte dans un titre de 1263, relatif à une maison ayant pour enseigne le Fléau, sur laquelle le roi prélevait un droit. Cette porte est celle qu'on nommait la *porte* ou l'*archet Saint-Merry;* on en trouve de fréquentes indications, et il est bien certain que ce n'a pu être qu'une porte de ville (2).

3° Dans un acte de 1253, il est dit que les Templiers possédaient une rente de cinquante sous sur deux masures à la porte Baudoyer, *joignant les murs le Roi*, qui doivent être ici, non ceux de Philippe Auguste, mais ceux qui les ont précédés. L'exactitude de cette affirmation résulte de celle de la preuve suivante, dont nous démontrerons plus loin la vérité.

4° Dans des lettres patentes de Philippe le Hardi, datées de 1280, et relatives à l'étendue du fief de saint Éloy, vers la rue Saint-Antoine, on lit que ce fief s'étendait *juxta venditores piscium, prope portam Bauderii, a domo Johannis des Carniaux, que est de dicto territorio sancti Eligii, per quem muri veteres Parisienses ire solebant.*

(1) Nous supprimons la seconde preuve de Delamarre, car elle n'a aucune valeur.

(2) Nous n'insistons pas, à dessein, sur cette porte, parce que nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard dans ce même recueil, et probablement en nous appuyant sur des renseignements plus précis que ceux dont nous disposons maintenant, quoique nous connaissions déjà, à quelques mètres près, l'emplacement qu'elle occupait.

Cette citation est extrêmement explicite, et nous allons prouver qu'il est impossible de l'entendre autrement que ne l'a fait Delamarre.

5° Raoul de Presles, qui écrivait entre 1371 et 1375, affirme que l'archet Saint-Merry était une porte de l'ancienne enceinte de Paris, et qu'un des pieds droits de cette construction existait encore de son temps : « *depuis*, *dit-il*, *fut habitée et fermée Paris jusques au lieu que len dit à l'archet Saint-Marry*, *oú il appert encore le costé d'une porte* (1). » Ce témoignage est aussi précieux par l'époque où il a été donné, que par sa précision. Puisque la ville est dite avoir été *fermée*, on n'est pas fondé à soutenir, comme on l'a fait, qu'elle n'était pas entourée d'une muraille; puisqu'on voyait encore *le costé d'une porte*, il n'y avait pas d'erreur possible sur la destination de l'archet Saint-Merry : c'était une des entrées de la ville, et non pas celle du cloître de la Collégiale, comme s'est plu à l'affirmer de Mauperché.

La dernière preuve que les auteurs aient rapportée, celle que n'a pas connue Delamarre, n'est pas moins positive que les précédentes. Elle se tire d'un compte des dépenses à faire pour la construction, ordonnée par Philippe Auguste, d'une enceinte sur la rive gauche; cette sorte de devis, qu'a fait connaître Bonamy (2), est ainsi formulé : « Taschia murorum Parisiensium. *Circuitus* « *ville ex parte Parvi pontis habet* XII^c *tesias et* LX; *et pro unaquaque* « *tesia* C *solidos*, *cum tornellis*; *de spissitudine* VETERIS MURI EX PARTE « MAGNI PONTIS, *et tribus pedibus altitudinis grossi muri*; *et desuper* « *clipeum et kernellum*; *et sex porte*; *et unaqueque porta debet* « *constare* VI^xx *lib*. *Summa* VII^m *et* XX *lib*. » Il est impossible de donner un sens raisonnable à ces mots *veteris muri*, *ex parte magni pontis*, si l'on n'admet pas qu'ils ont rapport à une ancienne clôture du faubourg septentrional.

Telles sont les preuves qui ont été publiées jusqu'à ce jour; prises séparément, peut-être laissent-elles quelque hésitation dans l'esprit; mais réunies, elles forment un ensemble si probant que, pour se refuser à en tirer des conséquences affirmatives, il faut, certes, ou un parti pris d'une singulière obstination, ou une étrange dose de timidité. L'un et l'autre, croyons-nous, céderont devant l'exposé des faits suivants :

1° Il est incontestablement hors de toute discussion, que si le pas-

(1) *Cité de Dieu*, liv. V, chap. XXV, p. 134, v°.

(2) Mémoires de l'Acad. des Inscr., année 1763, p. 800.

sage des lettres patentes de 1280, cité par Delamarre, ne s'applique pas au mur de Philippe Auguste, il doit s'appliquer à une enceinte antérieure. Or, les preuves mathématiques qu'il en est bien ainsi, se trouvent dans un cartulaire censier de saint Éloy, où sont transcrites les mêmes lettres patentes de 1280, suivies d'un bornage contemporain, dans lequel la formule latine mentionnée plus haut est reproduite en français par : « *Au poissonniers de la porte Baudoier, à la meson Jehan des Creniaus, laquelle meson est de saint Éloy, par laquelle les viez murs de Paris alerent* (1). » Comment admettre qu'en 1280, les murs de l'enceinte de Philippe Auguste, qui n'avaient point encore un siècle d'existence, étaient déjà détruits au environs de la rue Saint-Antoine, ce qu'impliquerait forcément le mot *alèrent?* L'on sait, d'ailleurs, qu'une portion de ces murs ont subsisté jusqu'à nos jours, et sont figurés intacts sur un plan levé en 1545 (2). Mais il y a plus, si l'on étudie la marche suivie dans le bornage, on observe que le rédacteur part de la partie occidentale de la rue Saint-Antoine, qu'il remonte cette rue, et après diverses excursions latérales, y revient et poursuit son chemin « *sur la chauciée S. Anthoine a mein senestre, tout ansuivant jusques à la porte des murs de Paris,* » laquelle porte n'étant pas la porte Baudoyer, n'est plus indiquée par cette appellation ; et lesquels murs, étant ceux de Philippe Auguste, sont parfaitement distingués « des vielz murs, » sur l'emplacement desquels s'élevait la maison de Jehan des Carneaux. Aussi bien n'est-il pas vrai que la seigneurie de saint Éloy ait commencé devers Saint-Pol, ainsi que l'a affirmé avec autant d'aplomb que d'ignorance l'auteur de *Paris ancien et moderne* (3), car nous lisons dans notre Cueilleret, que, pour percevoir les cens, *incipiendum est in introitu parve ruelle veteris cimiterii sancti Johannis*, cimetière que nul n'ignore avoir été situé à la place du marché Saint-Jean, c'est-à-dire à plus de 450 mètres de l'église Saint-Pol. Enfin, nous lisons encore dans le Cueilleret, que la maison de Jean des Carneaux était placée « *ante licias Sancti Gervasii, ubi venduntur pisces et anseres decoquuntur;* » et ce marché Saint-Gervais, où se vendait du poisson, était celui où débitaient leurs marchandises les « *poissonniers de la porte Baudoier,* » près de l'établissement desquels commençait le fief de saint Éloy. La porte Baudoyer était donc voisine de Saint-

(1) Archives imp., LL, 167, f° VI.
(2) 3° cl., n° 70.
(3) Par de Mauperché, p. 81.

Gervais, ainsi que les murs qui en dépendaient, et dont parle le cartulaire, de même que les autres pièces signalées par Delamarre.

2° Les religieuses de l'abbaye de Yères possédaient, dans la rue à laquelle elles ont donné leur nom (rue des Nonaindières), un hôtel assez important, qui leur fut vendu en 1182, par un nommé Richard Villain et sa femme, pour la somme de vingt-cinq livres parisis. Or, dans la charte qui consacre cette transaction, et que renferme un cartulaire du XIII[e] siècle, aussi conservé aux Archives impériales, la maison en question est dite située *ad portam Parisiensem*. Il est bien clair qu'il ne saurait s'agir ici ni d'une porte de l'enceinte de Philippe Auguste, commencée huit années plus tard, non plus que de ce lieu qu'on appelait la Porte Paris, et qui est éloigné de la rue des Nonaindières d'environ 900 mètres. Il y avait conséquemment alors, dans le voisinage, une porte de la ville; et comme l'idée d'une porte non reliée à des remparts, dans une cité du XII[e] siècle, ne peut être admise par quiconque a des notions d'histoire et d'archéologie, il y avait également une enceinte.

3° La porte à laquelle il est fait allusion dans l'acte que nous venons de citer, existait si vraiment alors, qu'on en trouve une triple indication dans les cartulaires de l'Hôtel-Dieu. Des pièces de 1190, 1173, et enfin 1157, font mention de la *porta Bauderia*, c'est-à-dire de la porte Baudoyer, dont la haute antiquité ne peut donc plus être contestée dorénavant, non plus que le système de fortifications qui constituait sa raison d'être.

Un mot encore à propos de la porte Baudoyer. Dans un ouvrage récemment publié (1), et de beaucoup le meilleur sur la matière, mais qui malheureusement n'a pas été fait d'après des documents originaux, l'auteur insinue que ce nom de *Baudoyer* est la corruption de celui de *Baudet*, lequel serait ainsi le plus ancien; c'est exactement le contraire qui a eu lieu. Nous avons vu, en effet, d'innombrables mentions de la porte Baudoyer à toutes les époques, et nous doutons qu'on puisse citer un titre antérieur au commencement du XV[e] siècle où on lise *Baudet*. Ce dernier vocable n'est, en réalité, qu'une corruption toute naturelle du nom primitif, qui paraît être *Baudéer*, ou une forme à très-peu près semblable, car dans toutes les chartes du XIII[e] siècle et du XII[e] que nous connaissons, elle se retrouve sans modification importante. Nous constatons ainsi qu'on a écrit *porta* ou *porte Baudaier*,

(1) *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, par A. Bonnardot, p. 11.

1296; *Baudoier*, 1280, 1286; *Balderii*, 1270, 1271; *Bauderii*, 1262, 1251, 1234, 1231, 1204; *Baldeerii*, 1235; *Baudoeria*, 1231; *Baudeeri*, 1230; *Bauderi*, 1229; *Baldaeri*, 1227; *Baudaerii*, 1223; *Baudeer*, 1219 et 1292; *Baudeher*, 1213; *Bauderia*, 1190, 1173 et 1157, et jamais, à cette époque, *porta Baudet*, *Baudetia* ou *Baudetii*. Quant au nom de *Bagauda*, d'ailleurs fort rare, c'est aussi une corruption, mais plus singulière, du nom primitif, et on commence à le rencontrer à la fin du XIIIe siècle : il y a *porta Bagadorum* dans un titre datant de vers 1280, et *Bagalderii* dans un censier de l'an 1300. Au reste, ces diverses dénominations ont donné naissance aux étymologies les plus ridicules ; nous nous étonnons que tout le monde n'ait pas compris que si l'on a dit la *porte Baudéer*, c'est pour une raison semblable à celle qui a fait dire la *poterne Barbette*, la *tour Philippe Hamelin*.

Nous croyons devoir ajouter que si on trouve assez souvent, dans divers écrits, l'*apport Baudoyer* et l'*apport Paris*, ce n'est guère qu'au XVIe siècle que cette manière de s'exprimer a été en usage ; dans tous les documents anciens, sans exception, on ne rencontre d'autre énonciation que celle de la *porte Baudoyer* ou la *porte Paris*, comme chacun peut s'en assurer.

Ayant maintenant établi que Paris a été défendu, au nord, par une muraille antérieure à celle de Philippe Auguste, ce que nous nous proposions avant tout, comme il n'entre nullement dans notre intention de rechercher longuement à quelle époque a pu être construite cette muraille, nous nous bornerons à faire observer qu'il est bien peu probable que, comme on l'a si souvent admis, elle soit l'œuvre de Louis le Gros, puis qu'il découlerait de ce fait que, dans une période de soixante à quatre-vingts ans, le faubourg aurait vu sa superficie plus que quintuplée. Cette hypothèse, qui n'offre pas la moindre vraisemblance, nous conduit à croire qu'il s'écoula un temps beaucoup plus considérable, un peu plus de deux siècles probablement, entre l'érection de l'enceinte primitive et celle de Philippe Auguste. Quoi qu'il en soit, ce qui nous reste à faire, c'est d'essayer à déterminer, dans les environs du lieu où les travaux vont être commencés, les points où l'on peut surtout espérer qu'on exhumera des fragments, qui couperont court à toute discussion.

Une des causes ayant le plus contribué à faire douter de l'existence de l'enceinte dont nous nous occupons, ce sont certainement ces absurdes tracés qu'on lui a attribués, et où la tour du Pet au Diable et celle de la rue des Deux-Portes jouent un si grand

et si déplorable rôle. Il est bien certain que la maison de Jean des Carneaux ne se trouvait pas de ce côté. Où s'élevait-elle réellement (1)? Tous les efforts que nous avons faits pour le décider par les textes ont été inutiles, car, dès 1302, époque à laquelle elle appartenait à un nommé Guillaume Paradis, le fil qui devrait nous la faire découvrir se brise, et il n'est plus possible de le relier à l'année 1575, où nous commençons à voir clair dans les archives bouleversées et surtout très-incomplètes de saint Éloy. Nous croyons bien, pourtant, que la maison de Jehan des Carneaux était dans la rue Saint-Antoine, entre les rues Regnaut-le-Fèvre et Vieille-du-Temple, comme il paraît ressortir de quelques indications fort obscures du censier dont nous nous sommes aidé. Au reste, l'examen du lottissement des ilots du voisinage, genre d'étude dont une expérience déjà longue nous a appris à apprécier l'extrême utilité, nous donne les plus excellents motifs de penser que la muraille d'enceinte, partant de la maison contiguë à celle qui fait le coin des rues Saint-Antoine et Vieille-du-Temple, ou de celle qui se trouve immédiatement avant, c'est-à-dire des nos 11 ou 13, passait ensuite au derrière de l'hôtel de Chelles, et là, se coudant, allait gagner l'emplacement de la maison n° 3 ou n° 5 de la rue Bourgtibourg. Nous n'essaierons pas aujourd'hui de la suivre plus loin, malgré les données que nous avons recueillies, car nous espérons en recueillir davantage, et nous croyons que c'est pour nous un devoir de ne livrer au public le résultat de nos recherches que lorsqu'il sera digne de lui être soumis.

Adolphe Berty,
Architecte.

(1) Nous ne savons si ce n'est pas la même que celle indiquée dans le passage suivant d'un registre contenant les achats faits par les chevaliers du Temple de 1247 à 1251 : « Meson qui est joignant au cimetière Saint-Gerves, devant la meson des *Barres à querniax*. » Nous aurons lieu, plus tard, d'étudier cette question d'une manière toute spéciale.

NOTICE

SUR

LES SCULPTURES DES MONUMENTS RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Nous continuerons de passer en revue ce que nous offrent de plus remarquable les ornements qui décorent les vieilles églises du Bordelais; nous les avons examinés avec soin et nous avons fait notre profit des recherches contenues dans divers ouvrages assez peu connus hors de la ville qui les a vus naître. Nous savons combien notre travail laisse à désirer, mais il nous semble que si, pour chaque département, il était réuni un ensemble de faits dans le genre de ceux que nous rassemblons, ce serait pour l'étude de l'art chrétien au moyen âge une œuvre éminemment utile.

A Saint-Sulpice d'Izon, nous voyons un monstre fantastique, une harpie à tête de femme, à corps d'oiseau, tenant dans ses griffes une petite figure d'homme; à Saint-Émilion, pareille figure, mais elle ne s'est point saisie d'une proie; le sculpteur a donné aux ailes un grand développement et aux griffes des dimensions formidables. A Loupiac, se présente un monstre fantastique, espèce de lion qui baisse sa tête énorme et dont le corps est bizarrement couvert d'une espèce de tatouage formé de bandes transversales séparées par des festons dentelés. La même église nous montre un homme à genoux, tenant de ses deux mains sur son dos un gros poisson; cette image se retrouve avec peu de changements dans l'église de Cérons. On la voit aussi à Bouillac, et l'on y reconnaît de suite Tobie.

A Saint-Maixent, parmi les corbeaux de l'abside, nous découvrons un serpent tenant un crapaud dans sa gueule. La chapelle de

(1) Voy. la *Revue*, xe année, p. 385.

Condat est ornée de sculptures assez curieuses; nous y signalerons deux têtes de fous coiffés du bonnet à longues oreilles d'âne, qui affuble d'ordinaire la tête de ces personnages (1), Adam et Ève près de l'arbre de vie, un agneau ayant auprès de lui une croix, emblème du Sauveur, que nous avons aussi vu à Tauriac et qui est un des plus anciens symboles de l'art chrétien : il se rencontre souvent dans les catacombes de Rome.

La façade de l'église de Lugon est ornée d'un bas-relief qui montre Jésus assis et nimbé; il tient un livre; à droite et à gauche, l'ange, le bœuf, le lion et l'aigle, symboles des quatre évangélistes, tenant de même un livre chacun; leur relief est bien conservé, si ce n'est la tête de Jésus et celle de l'ange, que de stupides iconoclastes ont dégradées en 1793.

A Loupiac, nous signalerons aussi une statue représentant un homme qui joue d'un violon à trois cordes; l'instrument a une forme bizarre. A Lugagnac, les corbeaux qui soutiennent l'abside nous offrent des figures qu'il est fort étrange de voir dans une église; un homme, la tête en bas et dans un état complet de nudité, étale impudemment des formes que le sculpteur s'est plu à exagérer outre mesure; à côté, est un autre personnage, dont l'artiste, par un singulier caprice, a caché la tête et le corps sous un voile épais qui laisse précisément à découvert les jambes et ce qu'il fallait soustraire aux yeux (des dessins fort soignés de ces étranges fantaisies se trouvent au folio 64 de l'un des portefeuilles de la *Commission des monuments historiques de la Gironde*); une fenêtre de l'église de Paillet est *ornée* de figures des moins décentes de personnes des deux sexes (folio 67 du même portefeuille); nous avons déjà cité d'autres exemples de ces *obscœna* (2).

L'église Saint-Martin de Lamothe-Landeron, qui remonte à l'époque romane, présente une partie assez bien conservée, servant de passage, de vestiaire et de sacristie. Dans tout l'intérieur règnent des colonnes à chapiteaux sculptés, surmontés d'arcades ren-

(1) Voir les curieuses recherches de M. Leber sur le *personnage de fou*, jointes à l'ouvrage de M. Rigollot, *Monnaies inconnues....* 1837, in-8. Les trois fous qui figurent au frontispice des *Fantaisies de Mère Sotte* par Pierre Gringore rappellent fort bien les individus figurés à Saint-Maixent.

(2) Nous y ajouterons celui-ci. Pennant (*Tour in Scotland*, Dublin, 1775, 2 vol. in-8) mentionne (t. II, p. 58) de singulières peintures placées dans le chœur de la cathédrale de Carlisle et qui remontent au XIV[e] siècle; elles représentent, entre autres traits empruntés à la légende de saint Cuthbert, la tentation de ce prélat par un esprit impur, *in a most indecent manner.*

trant dans l'épaisseur du mur. Sur ces chapiteaux, on aperçoit des cables roulés, des entrelas, des feuilles de palmier, des pommes de pin, des serpents, des personnages fantastiques, les uns en prière, d'autres fuyant devant un serpent. L'un d'eux, courbé, fait effort de reins pour soulever la corniche; et au-dessus de sa tête, on lit : *I leva.*

L'église de Massugas présente un portail roman; sur un chapiteau, deux personnages, l'un tient une lance, l'autre a les bras croisés sur la poitrine; c'est sans doute un martyr; sur d'autres chapiteaux, des monstres accouplés, des feuillages. Au-dessus des cintres du portail, une corniche horizontale supportée par des médaillons représentant les sept péchés capitaux.

L'église de Lignan est, d'après un plan roman, en croix latine, une seule nef et trois absides demi-circulaires à l'est (1); sur les chapiteaux des arcs doubleaux, oiseaux, personnages à cheval, palmettes, enroulements. L'abside centrale est percée de trois fenêtres cantonnées de colonnes; sur leurs chapiteaux, des dragons, des oiseaux, de belles feuilles d'acanthe.

A l'abside de l'église de Saint-Michel la Pujade, une fenêtre géminée assez remarquable; sur un chapiteau, une syrène, dont les jambes, en forme de queue de poisson et couvertes d'écailles, se déploient de droite et de gauche jusque sur des monstres hideux; la syrène et les monstres se posent mutuellement les bras sur la tête.

A Mongauzy, une ornementation variée : tête de bouc, le soleil, la lune, le monogramme du Sauveur; à Saint-Hilaire de la Noaille, sur un chapiteau, deux serpents mordant une femme.

L'église de Saint-Quentin de Baron est remarquable sous le rapport de son ornementation romane; quelques-uns de ses chapiteaux ont été gravés dans le *Compte rendu de la Commission des*

(1) Ce plan est gravé, *Compte rendu de la Commission des mon. hist.*, 1847, pl. 6, à la page 14. Notre travail laissant de côté, pour le moment, ce qui concerne la partie architecturale, nous ne nous arrêterons pas aux formes données aux églises dont les ornements sculptés ont été l'objet de nos recherches; nous dirons seulement que des considérations intéressantes sur cette portion de l'art chrétien se rencontrent dans un article bien fait et accompagné de dessins, *Quarterly Review*, n° 150, décembre 1844, p. 334-403. D'ailleurs les plans des églises de la Gironde n'offrent que des lignes d'une combinaison fort simple; le rectangle pur, comme à Magrigne, édifice que la tradition attribue aux Templiers; le rectangle se rétrécissant et s'arrondissant à une extrémité, comme à Bouliac et à Ilats; la croix latine, dont les bras peuvent soutenir des absides secondaires, comme à Loupiac et à Sainte-Croix de Bordeaux; la croix grecque, à Saint-Denys de Pile.

monuments historiques, 1853, pl. II. On voit, entre autres sujets, le sacrifice d'Abraham ; Daniel dans la fosse aux lions ; saint Michel enfonçant une lance dans la gueule d'un énorme dragon ; Samson déchirant le lion.

Nous ne prolongerons pas cette énumération ; il serait facile de trouver, dans les départements groupés autour de celui de la Gironde, des objets du même genre ; en parcourant la Saintonge, on rencontrera, à la Jarne, des chapiteaux ornés de dragons ailés, de figures grimaçantes ; à Echillais, une tête de loup qui dévore un enfant, un joueur de viole, un arbalétrier ; à Saint-Étienne d'Arvers, des oiseaux à face humaine ; une tête vomit un serpent qui se replie et vient mordre la joue ; d'autres chapiteaux historiés se voient à Saint-Martin de Juillers, à Bignay, à Matha ; plusieurs ont été lithographiés d'une façon assez imparfaite dans les planches qui accompagnent les *Fastes historiques de la Charente-Inférieure*, par Lesson ; Rochefort, 1842-45, 2 vol. in-8.

L'église d'Uzeste est digne d'attention ; les portails sont peu développés ; un joli bas-relief est placé au-dessus de la porte méridionale de la nef. Le tympan est divisé en deux parties ; l'inférieure est tellement dégradée qu'il est fort difficile d'en deviner le sujet ; au-dessus, la Vierge dans le ciel, à la droite de son fils ; un ange est agenouillé à chaque extrémité du monument ; le sommet est occupé par deux autres anges ; les voussures ont pour ornement un rang d'anges thuriféraires et des feuilles de vigne (voy. L. Drouyn, *Choix des types de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, 1846, in-fol., pl. XXVI).

Le tombeau du pape Clément VII est dans l'église d'Uzeste ; il était jadis *richement élabouré* (de Lurbe, *Chronique de Bordeaux*), mais les guerres de religion, au XVI[e] siècle, lui ont été funestes, et son état de mutilation afflige ; la tête du pontife avait été séparée du corps ; elle a été rajustée sans art.

Une longue inscription, gravée sur ce monument, est relatée dans le *Rapport de la Commission des monuments historiques*, 1846, p. 20, et accompagnée d'une gravure.

Les peintures murales qui ornaient jadis un assez grand nombre des églises de la Gironde ne sauraient être passées sous silence ; les ravages du temps leur ont été funestes et elles ne présentent guère que des traces incertaines et vagues. L'église de Saint-Macaire (1),

(1) D'après M. Vitet, « elle a dû être construite vers la fin du XI[e] et peut-être au commencement du XII[e] siècle. Le plan en est admirablement pur ; il est impossible de mieux réaliser l'idée d'une église à transsept semi-circulaire. »

près Langon, est digne d'attention ; parmi les sujets qui couvraient les voûtes de l'abside et du chœur, il en est qui ont disparu sous les couches du badigeon, d'autres ont subi de malencontreuses restaurations; toutefois, les contours des figures n'ont pas été changés.

Abside. Trois auréoles elliptiques; au centre, le Christ assis sur un trône; il tient de la main droite le globe du monde, de la gauche, deux clefs; à sa bouche, un glaive transversal; à son cou, un crucifix à quatre clous suspendu; robe à manches larges recouverte d'une tunique; sept chandeliers au-dessus du siége, quatre à droite, trois à gauche (dessin dans le *Compte rendu de la Commission*, 1846).

Auréole portée par une large bande perpendiculaire et fleuronnée; de chaque côté, deux anges adossés et portés sur des nuages; puis, le bœuf et le lion.

Auréole à droite chargée de quatre circonférences qui se pénètrent et donnent lieu à quinze compartiments renfermant des bustes, des anges, des personnages divers, une barque dans laquelle sont quatre personnages (1).

Auréole à gauche, un personnage élevant les bras vers un livre à quatre attaches (on peut y voir saint Jean et le livre des sept sceaux); derrière, un ange sonnant de la trompette; à côté, un livre, un agneau nimbé.

Compartiment oriental des bras de la croix. Deux scènes; dans l'une, un château et de nombreux personnages; dans l'autre, le Christ assis, bénissant de la main droite, abaissant la gauche vers saint Jean, à genoux, et dont la tête s'appuie sur les genoux du Sauveur. De chaque côté, deux personnages; l'un tient un glaive, l'autre une clef.

Compartiment occidental. Deux tableaux; une tour et des personnages, les uns dedans, les autres dehors; le Christ assis, une femme nimbée d'un disque, les pieds sur le croissant; deux anges.

Compartiment septentrional. Sur le premier tableau, un château composé de nombreuses tours; trois évêques portant le pallium ;

(1) C'est probablement une allusion à l'un des faits racontés dans les Évangiles, et qui montre le Sauveur placé momentanément dans une barque. On n'ignore pas que le symbole du *navire voguant en pleine mer* devint un hiéroglyphe chrétien du premier ordre (voy. le premier *Mémoire* de M. Raoul Rochette *sur les Antiquités chrétiennes*, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XIII, p. 217). Mais les artistes, dans l'Aquitaine, au XIII[e] siècle, ne se préoccupaient pas de pareils emblèmes ; ils s'inspiraient, tant bien que mal, des récits de la Bible.

personnages divers; au second tableau, personnage étendu sur un lit ou dans un tombeau.

Compartiment méridional. Personnage plongé à mi-corps dans une chaudière; soldats; au-dessus du groupe, la main de l'Éternel. Au bas, on lit en lettres capitales : *Cristop.... vs erosus* (1); au second tableau, un personnage donne le baptême à un autre plongé dans une cuve.

La chapelle qui forme l'abside secondaire de droite de l'église de Mauriac est ornée de peintures représentant les douze apôtres, reconnaissables aux signes que la tradition a attribués à chacun d'eux (2). Ces peintures, exécutées au XIVe siècle, se recommandent par l'aisance et la largeur du style; un soin minutieux a présidé aux détails.

N'omettons pas la tour de Veyrines, à Mérignac. Le rez-de-chaussée fut, au XIVe siècle, converti en chapelle; les quatre faces et la voûte en berceau sont ornées de peintures qui datent de cette époque. La plupart représentent des sujets empruntés au Nouveau Testament : Jésus portant sa croix; quatre personnages le condui-

(1) A l'égard de l'iconographie de Saint-Christophe, voir Molanus, *De hist. sacr. imag.*, l. III, c. XXVII; l'*Encyclopédie catholique*, VII, 655; *Revue anglo-française*, I, 356; *Iconographie des saints*, Paris, 1844, in-8; Alfred Maury, *Sur les légendes pieuses;* le *Dictionnaire iconographique des monuments*, par M. Guénebault, et son *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints*, 1850, col. 132 ; la gravure avec la date la plus anciennement connue, marquée du millésime 1423, représente saint Christophe; voy. l'*Annuaire de la Biblioth. de Belgique*, 1846, p. 255. *Revue archéologique*, 1re année, p. 610.

La chaudière est un épisode du martyre de ce saint : *Rex scamnum ferreum fieri fecit et Christophorum ibidem ligari et ignem injecta pice succendi. Sed instar ceræ scamnum confrigitur et Christophorus illæsus egreditur.* (*Legenda aurea*, éd. Grässe, Dresdæ., 1845, p. 434.)

(2) Il faut d'ailleurs reconnaître qu'on manque de renseignements exacts sur la destinée des apôtres, passé la période où s'arrête le livre canonique des *Actes*. L'*Historia certaminis apostolici*, qui nous est parvenue sous le nom supposé d'Abdias, est une œuvre qui n'a nulle prétention à l'authenticité; elle a été insérée dans divers recueils et notamment dans le *Codex apocryphus* de Fabricius, t. II, où elle ne remplit pas moins de 340 pages. Une publication d'un grand intérêt est due à M. C. Tischendorf : *Acta apostolorum apocrypha*, Leipsig, 1850, in-8. Ce volume renferme treize compositions, dont sept étaient inédites; les autres n'étaient connues que par des éditions très-défectueuses. Une préface très-étendue aborde les diverses questions que soulèvent ces textes grecs. Voy. *Journal des Savants*, 1852, p. 334. Parmi les manuscrits acquis, il y a peu d'années, par le Musée britannique, et provenant des monastères de l'Égypte, il se trouve des *actes, vie et passion* de divers apôtres (voy. dom Pitra, *Études sur la collection des Actes des saints*, p. XXX); ces documents attendent que quelque orientaliste zélé les fasse connaître.

sent au supplice; un d'eux, vêtu d'une couleur sombre, sonne de la trompette; Jésus sur la croix entre les deux larrons; un serpent est placé sur la tête du mauvais; Jésus devant Pilate, onze personnages; le grand-prêtre remet à Judas le prix de sa trahison; le diable entre eux deux (1).

Saint Georges à cheval terrassant le dragon; saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses robustes épaules et se soutenant de la main gauche à un arbre.

Sous la voûte, des anges qui jouent de divers instruments de musique, la flûte, la trompette, la flûte double, la mandoline, le tymphanum, le cythre, l'organistrum, etc. (2).

L'intérieur de l'abside de la chapelle de la Trinité, à Saint-Émilion (3), présente sept pans coupés ; la voûte est divisée en autant de compartiments, et chacun a été décoré de peintures qui remontent au XIVe siècle. Voici les sujets que l'on rencontre en commençant à gauche : personnage tenant un livre et bénissant, il est porté sur les épaules d'un autre personnage (peut-être Jésus et saint Christophe); une femme debout, présentant un personnage à un autre individu à gauche; deux figures à droite; saint Jean debout, vêtu d'une longue robe, ayant sur la poitrine l'agneau avec la croix en pal; au-dessous, une tête de femme; le Christ, tenant la boule du monde et entouré des animaux symboliques des évangélistes; la Vierge tenant l'enfant Jésus; le Christ sur la croix, entre la Vierge

(1) Les légendes relatives à Judas mériteraient quelque examen; un érudit laborieux, M. Ed. Du Méril, a traité ce sujet dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 324-340. On a prétendu que Judas avait été sauvé; on est allé jusqu'à rechercher ses reliques. Voy. la dissertation de Gœsius, *De cultu Judæ proditoris*, Lubeck, 1713, in-4. Le poëme d'Hertmann van der Aue, *Gregorius uf dem Steine*, et dont C. Lachmann a donné une édition, Berlin, 1838, présente certains rapports avec la légende de Judas. L'auteur d'une épopée chevaleresque, *Baudoin de Sibour*, cité par M. P. Paris (voy. le *Journal de l'Instruction publique*, 1854, p. 236), raconte que son héros, descendant au séjour des réprouvés, y rencontra Judas auquel la miséricorde céleste accorde un répit chaque samedi et chaque dimanche, parce qu'il a fait en sa vie deux actions charitables :

De coi Dieu s'est recors
Et deux jours par semaine sui-je d'enfer mis hors.

(2) Il y aurait là matière à quelques remarques sur la forme des instruments de musique au moyen âge, sujet que M. de Coussemaker a déjà si doctement traité.

(3) Le conseil général de la Gironde vient de voter les fonds nécessaires à l'achèvement et à la publication d'une *Monographie* des églises de Saint-Émilion et de Saint-Macaire, entreprise par M. Léo Drouyn; ce travail offrira une grande importance pour l'étude de l'archéologie chrétienne.

et saint Jean; au-dessous, des têtes d'anges. Le septième compartiment est presque effacé; on ne saurait distinguer maintenant ce que l'artiste avait voulu représenter.

Les portefeuilles de la Commission des monuments historiques renferment des dessins de plusieurs peintures murales intéressantes et dispersées dans diverses localités de la Gironde; une d'elles représente les douze mois de l'année sous la forme de personnages vus à mi-corps et occupés de travaux champêtres.

Après avoir parlé des monuments répandus sur la surface du département de la Gironde et bien rarement visités, nous arriverons à ceux, d'un accès plus facile, que renferme l'enceinte de Bordeaux.

Le monument religieux le plus ancien de cette ville est l'église de Sainte-Croix. C'était jadis une abbaye de bénédictins, dont la fondation est attribuée à Clotaire II. Détruite au VIII[e] siècle par les Sarrasins, elle fut relevée par Charlemagne; ruinée de nouveau en 848 par les Normands, elle fut rétablie, pour la seconde fois, par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, au commencement du X[e] siècle; les ducs Guillaume IX et X, qui régnèrent de 1086 à 1137, l'augmentèrent et l'enrichirent (1).

Les parties les plus anciennes et les plus intéressantes de l'église actuelle annoncent, par leur style, le commencement du XII[e] siècle.

Les arcades des archivoltes, portées par de minces colonnettes à chapiteaux fantastiques, se composent de deux bandeaux plats; l'un est orné de dents de scie, l'autre d'une suite de sujets emblématiques d'un grand intérêt.

A l'arcade de droite, le même sujet, répété quatre fois, représente la Luxure sous l'image d'une femme dont les seins sont

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 858, 859. On peut consulter sur cette église et sur les sculptures qui la décorent, Hope, *Histoire de l'Architecture*, t. I, p. 291; Jouannet, *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 132, 193, 218, 264; J. Marion, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2[e] série, t. IV, p. 59; Dulaure, *Conjectures sur des groupes de l'église Sainte-Croix*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. VII, p. 350; Leo Drouyn, *Choix des types*, pl. 10 et 32; L. Lamotte, *Guyenne monumentale*, t. I, p. 100; Ch. Desmoulins, *Mémoires sur quelques bas-reliefs emblématiques des péchés capitaux*, p. 19 (avec figures) dans le tome XI du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1845. Une charte relative à cette église est dans le *Compte rendu de la Commis. des mon. hist.*, 1849, p. 59; M. Leroy a publié, en 1842, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, une *Histoire du monastère de Sainte-Croix*, d'après des documents conservés aux archives départementales. Voy. aussi l'*Histoire des monuments de Bordeaux*, par M. Auguste Bordes, 1845, in-4, deux vol., t. I, p. 23.

dévorés par des reptiles, pendant qu'un démon, placé à côté d'elle, et dont la tête et les griffes sont tout ce qu'il est possible de bien distinguer, pose sa patte sur la tête de la femme. Le sujet correspondant à l'arcade de gauche, et disposé de la même manière, est l'Avarice. Chacun des cinq groupes qui couvrent l'archivolte présente un homme debout, vêtu d'une longue robe et portant une énorme bourse suspendue à son cou. Le démon qui l'accompagne saisit les cordons de la bourse dont il semble se servir pour étrangler l'avare.

Le costume de la femme aux serpents se compose d'une guimpe, d'une tunique de dessous, ornée dans le haut de deux bandes plissées et d'une robe étroite, ouverte, rubanée horizontalement, plissée par derrière; une ceinture serre ce double vêtement. La tête de la femme est posée sur un oreiller mosaïqué; ses cheveux, séparés sur le front, descendent sur les épaules. Les deux serpents montent, l'un à droite, l'autre à gauche, le long du corps, en formant plusieurs replis; la femme presse d'une main chacun de ces reptiles.

L'archivolte des deux premiers cintres de l'entrée devait être ornée de sculptures, mais elles n'ont pas été achevées; on avait voulu représenter sur l'archivolte de la première arcade des personnages en harmonie avec un zodiaque qui, décorant l'archivolte de la seconde arcade, devait commencer au signe du Capricorne. Cinq signes seulement ont été représentés; le quatrième est dégradé au point de ne plus être reconnaissable. A l'imposte est placée une figure allégorique de l'Hiver; au-dessus, en suivant le cintre, on trouve le Capricorne, figuré par un quadrupède armé de longues et fortes armes légèrement arquées, transversalement cannelées; le Verseau se montre sous les traits d'un homme un peu courbé, les bras tendus, vidant une urne que le temps a détruite. La partie antérieure du corps d'un poisson est tout ce qui reste de ce signe, et du cinquième, il n'y a que la portion postérieure du Taureau.

(1) A Saint-Sulpice d'Izon on retrouve l'image de la femme aux serpents; sa tête est d'une grosseur disproportionnée; les reptiles lui entourent le cou et les jambes. La figure sculptée à Sainte-Croix est gravée, *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 264. Observons en passant que la femme aux serpents de l'église de Montmorillon, où dom Martin a vu l'image d'une Isis, est nue, tandis que celle de Sainte-Croix est scrupuleusement habillée. Il existe un travail assez peu connu de E. M. Siauve : *Précis d'un mémoire sur l'octogone de Montmorillon, connu sous le nom de temple des Druides*. Utrecht, 1805, in-8.

Des esprits prévenus, des imaginations trompées, avaient cru voir dans les sculptures qui décorent Sainte-Croix des obscénités qu'un examen plus attentif et plus éclairé a montré ne point exister.

Un bas-relief qui ornait jadis la façade de cette église, et qui est gravé dans le *Compte rendu*, a provoqué, de la part de quelques archéologues, des explications contradictoires. Il représente un homme à cheval, qui paraît galoper au-dessus d'un personnage casqué et cuirassé, assis par terre, sans armes et dans l'attitude de la douleur (les deux pieds de devant et la tête du coursier ont disparu); une femme (dont la tête a été brisée), vêtue d'une longue robe traînante, se tient debout devant le cavalier. On a vu dans celui-ci Charlemagne ou Henri II; l'abbé Venuti (*Dissertation sur les anciens monuments de Bordeaux*, 1754, in-4) pense que ce monument représente l'entrée triomphale de Pepin à Bordeaux. L'église de Tauriac nous offre aussi cette image si fréquente dans les départements de la Charente et de la Vienne, d'un cavalier en costume de guerre et paraissant fouler aux pieds un captif ou un ennemi vaincu. Quelquefois, au-devant du cavalier, on remarque une ouverture ou l'encadrement d'une porte.

N'oublions point, parmi les sculptures de Sainte-Croix, des médaillons, au nombre de huit; ils représentent des saints (probablement les apôtres) portant sur la main droite un temple (symbole de l'Église) et foulant aux pieds une figure qui personnifie l'Hérésie ou le vice. Douze médaillons semblables existaient à la Sauve, et quelques-uns subsistent encore au milieu des ruines de cette abbaye, à l'égard de laquelle nous sommes déjà entrés dans des détails assez étendus.

La sculpture du portail principal est restée inachevée. L'arc le plus resserré est décoré de groupes d'oiseaux superposés, qui mordent des quadrupèdes placés au-dessous d'eux; le second arc est occupé par deux rangs d'hommes accroupis, tirant tous une même corde et dirigés vers le sommet de l'arc. Là, deux personnages, les plus élevés, sont face à face. Viennent ensuite, sur les arcatures qui suivent, divers ornements, notamment des rangs de torsades dirigées en sens inverse et séparés par un rang de perles; on croit remarquer sur la première arcature une série d'hommes s'accrochant à des branches d'arbustes comme pour atteindre au sommet de l'arcade.

Sur l'archivolte qui occupe la naissance de la façade, une sculpture, en mauvais état, montre des vieillards vêtus de longues robes

et portant des couronnes. Ce sont sans doute les vieillards de l'Apocalypse, comme au portail de l'église de Haux.

Sur l'arcade de gauche, sont cinq groupes semblables entre eux; un personnage, la tête appuyée sur un coussin; un diable, muni de griffes aux pieds et aux mains, semble vouloir le saisir.

On retrouve sous la nef, surtout aux chapiteaux du sanctuaire et des arcades, presque toutes les sculptures qu'on a vues décorer le portique; leur travail se recommande par la variété, la délicatesse et la recherche. On peut surtout remarquer les chapiteaux des deux colonnes qui portent le grand arc du sanctuaire.

Sur l'un, est représenté un personnage assis, coiffé d'une auréole, vêtu d'une ample robe et tenant un livre. A sa gauche, un homme couvert d'un large manteau, jeté sur un vêtement plus étroit, tient un vase et de l'autre main un pain; il est courbé et regarde le principal personnage. Immédiatement au-dessus est une troisième figure dans une position presque horizontale, les mains jointes, la tête entourée d'une auréole, le corps couvert d'une robe à longs plis. Tous trois ont une barbe courte et touffue. A droite du personnage assis, deux animaux, semblables à des léopards, s'élancent vers lui; leur longue langue semble chercher à le caresser.

Sur l'autre chapiteau, le même personnage est assis; il joint les mains et se tourne à moitié vers une femme suivie d'un homme qui tient un bâton et qu'on peut prendre pour un voyageur. A gauche du principal personnage, il y en a un autre assis et vêtu comme lui. La pose et la figure de la femme ont un grand sentiment de noblesse; son vêtement à l'antique, sa coiffure, formée d'une draperie qui enveloppe la tête et vient se ranger sur la poitrine, sont d'une belle exécution.

M. Jouannet pense qu'on pourrait admettre comme sujets de ces bas-reliefs la Charité et l'Hospitalité; le principal personnage assis représenterait un abbé et peut-être le fondateur de Sainte-Croix.

G. Brunet.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉMOIRE

SUR LES ANCIENNES ET NOUVELLES RÉPARATIONS

DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS,

ET SUR LA DÉMOLITION

DE L'ANCIENNE PRISON DE CE NOM.

Grâce aux progrès de l'archéologie et des études de l'architecture du moyen âge, nos édifices religieux reprennent leur physionomie primitive, et se parent intérieurement d'un système de décoration qui ajoute un nouvel éclat à leur aspect. L'église de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés, fondée par Childebert Ier, en 543, en offre un exemple remarquable. L'édifice actuel, reconstruit dans les XIe et XIIe siècles, par les abbés Morard et Ingon et leurs successeurs, présente l'association de deux styles qui se sont immédiatement succédé, le style roman et le style de la période ogivale primitive, dont le chœur nous montre un beau développement. A l'époque romane, les chapelles latérales n'entraient pas encore dans la disposition du plan des basiliques chrétiennes; ce n'est que dans le XIIe siècle qu'elles commencèrent à rayonner autour de l'abside, comme nous le voyons ici. La sculpture contribuait alors a racheter la trop grande sévérité de style des édifices de cet âge ; elle brille particulièrement dans la composition et l'exécution des chapiteaux des colonnes du chœur. On ne peut s'empêcher d'être frappé du style grandiose et de la pureté d'exécution qui les caractérisent; qualités qui semblent témoigner du perfectionnement d'un art avancé et conséquemment appartenir plutôt à la fin du XIe siècle qu'à son commencement. Ces chapiteaux en partie historiés, c'est-à-dire décorés d'une suite de personnages, et en partie composés d'agencements variés, de feuillages auxquels s'entrelacent gracieusement des têtes d'hommes, des oiseaux, des animaux réels et fantastiques, se distinguent toujours par une grande noblesse de formes, par des dispositions symétriques heureusement calculées, et surtout par un peu moins de ces monstruosités grimaçantes qui signalent tant de chapiteaux des églises normandes de la même

époque; et en effet, dans cette église qui renferme plus de 300 colonnes avec leurs chapiteaux, deux seulement offrent des sujets qu'on s'étonne toujours de voir dans une église, et que quelques archéologues ont essayé de justifier par des explications puisées dans un système allégorique des vertus combattant les vices (1). Une chose digne de remarque dans la construction de l'église de Saint-Germain des Prés, c'est que les fûts de colonnes qui décorent la petite galerie du pourtour du chœur sont en grande partie en beau marbre veiné de diverses couleurs. Les abbés, successeurs de Morard et d'Ingon, apportèrent une extrême négligence dans l'achèvement des travaux de cet édifice, dont la nef ne fut voûtée en pierre qu'en 1644 et 1645, ainsi que la croisée ou transsept dont les murs furent restaurés, et ceux qui forment la clôture des deux extrémités, rebâtis et percés de grandes fenêtres, nullement en harmonie avec le style de l'église. Toutes ces restaurations furent exécutées dans le plus mauvais goût, par le sieur Gamart, probablement architecte de l'abbaye, qui a commis les contre-sens les plus choquants en y adaptant des pilastres d'ordre composite, et des contre-forts en enroulement d'une extrême pesanteur et en complet désaccord avec le caractère général de l'édifice.

Après la suppression des corporations religieuses, en vertu du décret de l'Assemblée constituante, du 13 février 1791, il fut offert à ceux des religieux bénédictins qui seraient dans les dispositions de vivre à Saint-Denys en communauté, et d'y continuer leurs travaux littéraires. La même proposition fut faite à dom Jacques-Louis Lenoir, savant religieux, qui s'était occupé d'immenses travaux et de recherches sur l'*Histoire de la Normandie* (2), mort à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, en 1792, à la suite d'une attaque de paralysie qui l'avait privé de l'usage de ses facultés intellectuelles. Né en 1721, à Alençon, il était âgé de 71 ans lors de son décès. Ce religieux d'une conduite exemplaire fut inhumé dans la chapelle de

(1) On ne peut s'expliquer la barbarie des chapiteaux de la nef, lorsqu'on voit la pureté et la sévérité de ceux du chœur, que par la différence des époques de leur exécution respective.

(2) Le grand travail préparatoire de l'*Histoire de Normandie* avait été commencé par dom Jean-Baptiste Bonneaud, né à Marseille, qui s'en était occupé jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Germain des Prés, le 13 mars 1758. Le manuscrit de cette histoire de Normandie, fruit d'un demi-siècle de travaux et de veilles de plusieurs savants religieux, est aujourd'hui conservé dans la famille Mathan, qui le tient de l'abbé de La Rue, chanoine de Bayeux, connu par ses *Recherches sur les anciens poëtes romanciers et prosateurs de la Normandie*, tirées des bibliothèques et archives publiques de l'Angleterre.

la Vierge, sise dans l'enclos de l'abbaye, par les soins de l'abbé Roussinot, alors curé de Saint-Germain, qui fit les frais de son convoi et de son enterrement.

La bibliothèque de Saint-Germain des Prés, si renommée par ses nombreux manuscrits, les plus précieux des maisons de l'ordre de Saint-Benoît, confiée aux soins de dom Germain Poirier, nommé conservateur, fut incendiée le 20 août 1794. Les seuls manuscrits furent épargnés et transportés au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par ses soins et par ceux de M. Van Praët.

Lorsqu'il fut permis de rouvrir les églises au culte, en vertu d'un décret du 21 février, confirmé par un autre ampliatif du 31 mai 1795, l'abbé de Pierre, neveu du cardinal de Bernis, profita de cette heureuse circonstance pour rétablir la célébration du culte dans la chapelle de la Vierge, dépendante de l'ancienne abbaye, l'église du monastère ayant été convertie en un atelier de salpêtre. On célébra l'office divin dans cette chapelle jusqu'en 1802, époque de la mise à exécution du Concordat conclu entre la cour de Rome et le gouvernement français.

La grande église abbatiale fut enfin déblayée et rendue au culte : à la même époque, l'abbé Lévis fut nommé curé de cette paroisse. Quant à l'élégante chapelle de la Vierge, œuvre de Pierre de Montereau, architecte de la Sainte-Chapelle du Palais (1), elle fut vendue et adjugée à M le docteur Salbrune, médecin, qui la fit impitoyablement démolir et en réserva les parties les plus curieuses par leur forme, pour se faire bâtir une habitation de style moyen âge, qui forme l'encoignure de la rue de l'Abbaye et de la place de Furstemberg. Le beau réfectoire de cette abbaye fut également aliéné et démoli; c'était un chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse dû aux talents du même architecte, qui fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, avec Agnès sa femme, et dont la tombe, commune à tous deux, ainsi que les cendres ont disparu sans que leur destination ait été connue : cet artiste distingué y était représenté avec sa femme; il tenait dans ses mains un compas et une règle. Son épitaphe en vers latins exprimait que « Pierre, natif de Montereau, « estimé par ses bonnes mœurs et par les connaissances qu'il pos- « sédait dans l'art de bâtir, mourut en 1266. »

Lors de la création, en 1791, du dépôt des monuments dans l'ancienne maison conventuelle des Petits-Augustins, dont Alexan-

(1) M. Troche a publié une intéressante *Notice historique et descriptive* sur ce magnifique monument de la piété de saint Louis.

dre Lenoir fut nommé conservateur, les cénotaphes des rois et reines de France, et autres monuments funéraires de l'église Saint-Germain des Prés, en furent enlevés et vinrent s'abriter dans cette enceinte, comme dans une nouvelle arche, contre les actes de vandalisme de 1793.

En 1817, conformément aux intentions manifestées par Louis XVIII, dans son ordonnance du 24 avril 1816, relative à la restitution des monuments et cénotaphes dont les églises furent spoliées en 1793, le curé et les administrateurs de la paroisse de Saint-Germain adressèrent à M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, une réclamation tendant à obtenir la restitution des tombes et mausolées qui avaient appartenu à cette église avant 1793, et qui consistaient dans les cénotaphes des rois fondateurs de l'abbaye, c'est-à-dire de Childebert Ier, d'Ultrogote sa femme et de Chilpéric Ier; les mausolées de Casimir, roi de Pologne; du comte de Douglas; du cardinal de Furstemberg, abbé de Saint-Germain; de MM. de Castellan; des dépouilles mortelles des savants bénédictins, dom Mabillon et dom Montfaucon, qui furent réintégrées dans l'église de l'Abbaye ainsi que les mausolées, à l'exception des cénotaphes de Childebert, d'Ultrogote et de Chilpéric, qui furent transportés à Saint-Denys, contrairement aux droits de l'église de Saint-Germain à laquelle ils appartenaient incontestablement. Les dépouilles mortelles de Boileau, de La Fontaine, de Descartes, de Racine et de Bourdaloue, furent également demandées pour recevoir leur sépulture dans cette église, et obtenues en 1821, à l'exception des quatre derniers qui reçurent une autre destination.

Les travaux de salpêtre qui se firent dans cette église, convertie en atelier pendant le cours de la révolution en 1793 et 1794, contribuèrent à provoquer la décomposition des assises en pierre, et un mouvement assez considérable occasionné par le tassement des piliers de la nef, dont les fondements étaient construits en petites pierres, dites *pierres d'échantillon*, s'était opéré depuis longtemps, et menaçait d'une chute imminente la majeure partie du vaisseau de cet édifice, lorsqu'en 1820 tous les arcs en plein-cintre de la nef et de la croisée furent successivement étayés et les piliers butés par des contre-fiches pour empêcher les progrès du déversement qui se manifestait par des lézardes et des déchirures vraiment effrayantes. Le rétablissement et la consolidation de cet édifice, dont l'exécution exigeait des sommes assez considérables, furent soumises à une délibération, et sa conservation, vivement sollicitée par l'abbé Kéravenant, curé de Saint-Germain des Prés,

et ses paroissiens, après avoir éprouvé une vive opposition dans le Conseil des bâtiments civils, fut enfin adoptée (1). Dès lors, il fut décidé que les piliers de la nef de cette église, qui étaient dans le plus mauvais état, seraient démolis et remplacés par d'autres construits et sculptés dans le même style.

La reprise en sous-œuvre de cet édifice présentait d'assez grandes difficultés que M. Godde, alors architecte des églises de Paris, a su vaincre avec le plus grand succès. Les travaux furent commencés au mois d'avril 1820. Pour leur parfaite exécution, cet architecte fit établir des chevalements sous les arcs latéraux de la nef et au droit des chapiteaux, afin de faciliter les moyens de démolir les anciens piliers pour les remplacer par de nouveaux. On avait eu préalablement soin d'estamper sur place les bas-reliefs des chapiteaux, afin de faciliter les moyens de les reproduire sur les nouveaux, et donner à l'ensemble de cette construction l'unité désirable en lui imprimant le plus possible la physionomie du style roman qui forme la majeure partie de l'édifice.

Ces piliers, qui étaient crevassés et lézardés en plusieurs endroits, furent démolis, et l'on fut extrêmement surpris lorsqu'on s'aperçut que leurs fondements n'avaient pas plus d'un mètre et demi de profondeur. Les nouveaux piliers furent construits en pierre de roche, et les assises de grandes pierres, au lieu de cette multitude de petits matériaux qui formaient les parements des anciens piliers dont l'intérieur était rempli d'une maçonnerie de blocage noyé dans un bain de mortier friable, construction vicieuse qui, offrant peu de résistance, avait dû céder à l'effet du tassement. Les nouveaux chapiteaux, replacés de la manière la plus ingénieuse, sont loin d'être sculptés avec la même énergie que les anciens (2).

(1) M. l'abbé de Kéravenant avait tellement à cœur la conservation de ce vénérable édifice, dont les voûtes ont retenti, pendant une si longue suite de siècles, des louanges de Dieu, qu'il avait écrit à M. le préfet de Chabrol, que si sa démolition était résolue, il irait y coucher pour s'ensevelir sous ses ruines. A cette époque bien différente de la nôtre, peu d'artistes et d'amateurs avaient l'amour de la conservation des édifices du moyen âge, et l'on sera fort étonné d'apprendre que des hommes d'un talent incontestable aient professé des opinions fort heureusement détruites, mais qui antérieurement à cette époque ont exercé leur influence d'une manière défavorable sur les décisions administratives. Croirait-on qu'un architecte d'une certaine réputation (feu Petit-Radel) avait imaginé, sous le régime de la terreur, une mine prompte et expéditive pour faciliter leur destruction.

(2) Ces chapiteaux furent déposés en 1843, dans la grande salle romane des Thermes, dépendant du musée de Cluny. Malgré leur barbarie et leurs mutilations, ils offrent plus d'originalité que leurs copies prétendues fidèles ; à l'époque dont

Pendant le cours de ces travaux, en faisant les fouilles pour asseoir les fondements des deux derniers piliers de la nef, on découvrit le 13 novembre de la même année, à quelques pieds au-dessous du sol de la partie centrale du transsept, les dépouilles mortelles de Guillaume III, abbé de Saint-Germain des Prés, mort en odeur de sainteté en 1418; elles étaient contenues dans un cercueil de plomb. Le corps de cet abbé se trouvait dans un état de momie sèche et revêtu de ses ornements pontificaux tombés en pourriture; à droite, était placée sa crosse d'abbé en cuivre doré, d'une forme simple en volute entée dans un bâton de chêne; près du corps se trouvait un disque crucifère en bois, dans le style de ceux tenus par les statues des Apôtres à la Sainte-Chapelle (1). Après avoir été exposés à la vénération publique, les restes de cet abbé ont été replacés dans leur ancienne sépulture. Cette exhumation est la quatrième qui fut faite du corps de l'abbé Guillaume (2).

Les murs latéraux extérieurs qui avoisinent le chœur étaient accompagnés de deux tours carrées surmontées de flèches en charpente d'inégale hauteur, couvertes en ardoises avec noues en plomb. Leur démolition, immédiatement ordonnée par l'administration préfectorale, a justifié les craintes manifestées par le Conseil des bâtiments civils, d'après l'état déplorable de leur maçonnerie en blocage. Construites en mauvais matériaux, lézardées et crevassées de toutes parts, les murs ébranlés par les secousses des cloches qu'elles contenaient avant la Révolution, il fallut pour les démolir les cercler et les éclisser pour empêcher les pierres décomposées de se détacher des garnis en moëllons qui se trouvaient dans l'épaisseur des murs. La démolition de ces tours, connues sous la dénomination de Sainte-Marguerite et de Saint-Casimir, qu'elles tenaient des chapelles sous ce vocable, devait être suivie de leur reconstruction immédiate. M. Godde, architecte, dans la vue de restituer à l'ensemble de cet édifice l'un de ses plus riches

nous parlons, on ne comprenait pas comme aujourd'hui le style propre à chaque siècle.

(1) Cette curieuse particularité nous a été communiquée par M. L. J. Guénebault, collaborateur de cette *Revue*, qui a touché ce disque et l'a remis à sa place.

(2) Voy. l'*Histoire de l'abbaye Saint-Germain des Prés*, etc., 1 vol. in-fol., par dom Jacques Bouillard. Paris, 1724. Les planches qui accompagnent le texte ne sont pas sans intérêt pour ceux qui veulent avoir une idée de l'ancien état de l'abbaye. La 31e livraison de la *Statistique monumentale de Paris*, par M. Alb. Lenoir, contient sept planches représentant les divers aspects de cette abbaye et de deux des monuments funéraires existant encore dans son église.

ornements extérieurs, en avait fait la proposition à M. le préfet de la Seine, en lui présentant les dessins d'un projet de restauration qui permettait de les reproduire telles qu'elles étaient dans leur état primitif. Mais l'argent, ce nerf de toutes les entreprises, manquait. L'administration de la ville, encore obérée par deux occupations successives, ayant à pourvoir à d'autres besoins impérieux, sans y renoncer, en ajourna l'exécution à d'autres temps. Il est donc permis d'espérer qu'elle réalisera quelque jour cette pensée, en considérant le vide fâcheux qu'a produit dans la perspective aérienne de Paris la disparition de ces clochers et de plusieurs autres élévations remarquables et pittoresques, qui avait excité les plus vifs regrets, et parmi lesquelles on déplorait la destruction du clocher de l'ancienne église du prieuré de Saint-Martin des Champs et de l'élégante flèche de la Sainte-Chapelle qui vient de lui être rendue dans sa forme primitive et avec sa riche ornementation, offrant le point de vue le plus ravissant au milieu du vaste bassin de la Seine.

Quant à l'église de Saint-Germain des Prés, M. Godde profita des travaux extraordinaires dont il était chargé pour réparer les parements des murs extérieurs et des arcs-boutants de l'antique église abbatiale, à laquelle on a assuré une durée presque égale à celle qu'elle a eue depuis l'époque de sa construction, car c'est aujourd'hui le seul parmi les monuments religieux de la capitale, conjointement avec l'abside de l'église de Saint-Martin des Champs et la chapelle de Saint-Julien le Pauvre, dont la bâtisse remonte à une époque aussi reculée; sous ce rapport, elle méritait de fixer l'attention du gouvernement à qui l'on doit tant de restaurations qui sont venues fermer nos plaies monumentales. Toutefois on doit regretter que les bienveillantes intentions de l'administration municipale n'aient pas toujours été parfaitement secondées dans la conduite et la direction des travaux exécutés avec une inintelligence qui choque d'une manière par trop évidente, ce qu'exigent impérieusement le goût et les convenances. Cette observation s'applique spécialement aux réparations qui ont été faites il y a quelques années au gros clocher de la façade principale. L'architecte chargé de ces travaux a bouché deux baies de construction romane et primitive, que M. Baltard, architecte des églises de Paris, vient de restituer à la suite de travaux de consolidation qu'il fait en ce moment à la tour dont les parois des murs étaient lézardées. La partie supérieure de cette tour, ouverte sur chaque face par deux baies romanes géminées, n'avait pas été mieux traitée. Retondue, taillée

et rabotée par son prédécesseur, elle avait perdu sa physionomie romane; cette restauration importante a fixé l'attention éclairée du nouvel architecte. Enfin, la flèche même qui surmonte cette tour porte l'empreinte d'une mauvaise restauration. Les arêtiers refaits avec de vieux bois présentent des ondulations dont l'effet est détestable, ainsi que la corniche sans denticules ni mascarons, dont la saillie trop prononcée est ridicule. On se rappelle que ce fut dans ce clocher que le roi Henri IV monta pour faire une reconnaissance de la ville dont il faisait le siége en 1589. Un religieux bénédictin l'accompagna dans sa visite, mais après en être descendu, il dit au maréchal de Biron : « Une appréhension m'a saisi étant seul avec un « moine, me souvenant du couteau de frère Jacques Clément (1). » Ce clocher contenait, avant la Révolution, deux bourdons d'une harmonie remarquable.

Au bas de cette tour, est un porche de style moderne à fronton et d'assez mauvais goût, sous lequel est pratiquée l'entrée principale de l'église, dont le portail du XI[e] siècle était, avant la révolution de 1789, décoré de huit statues de rois et de reines de l'Ancien Testament, que l'on rétablira sans doute dans une future restauration, ainsi que l'ancien porche, exécuté dans le style primitif de l'église.

Le marbre et le badigeon, employés si fréquemment dans les XVII[e] et XVIII[e] siècles comme système décoratif des églises du moyen âge, quoique en plein désaccord avec le style de cette période, ont fait leur temps; c'est une lettre morte, dont l'archéologie fait justice aujourd'hui. La synthèse catholique revient à ses anciennes traditions, avec d'autant plus de raison, que tous les jours on découvre sous ce même badigeon des peintures murales offrant des sujets de l'Histoire sainte, des fonds de mosaïque qui en justifient l'usage et prouvent qu'aucun système de décoration ne s'allie mieux avec l'architecture du moyen âge dont il fait ressortir la richesse et la poésie. C'est en 1843 que M. Flandrin, peintre fort distingué, a commencé de peindre à la cire le système de décoration de l'intérieur du chœur de cette église, afin de rappeler celui qui ornait la basilique primitive, vulgairement appelée *Saint-Germain le Doré* (2). La voûte est peinte en bleu d'azur, parsemée d'étoiles d'or, et les nervures croisées diaprées d'or, de rouge et de bleu. Sur les murs de face, de chaque côté de l'autel, se voient

(1) *Mémoire pour servir à l'Histoire de France*, par PIERRE DE L'ESTOILE, etc. Cologne, 1719, in-8°, page 6.

(2) *Histoire de l'abbaye Saint-Germain des Prés*, par dom Bouillard, p. 5.

deux grands tableaux représentant, l'un à droite de l'autel, l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, et le second à gauche, le portement de croix. Les figures des Apôtres vêtus de tuniques blanches décorent les faces latérales du chœur au-dessus des colonnes, et les tympans des arcs ogivaux de l'abside sont ornés des figures d'animaux, et de l'ange, symboles des quatre évangélistes; le tout sur un fond de mosaïque et de rinceaux d'ornements, dû à M. Denuel. Les fûts des colonnes sont peints en couleur pourpre et couverts d'une mosaïque losangée et de chevrons. Les chapiteaux, si riches de détails sculptés, sont rehaussés de filets d'or, sur un fond vert-bronze, de manière à réaliser l'idéal de la Jérusalem céleste.

Dans les niches qui décorent les deux faces latérales des anciennes tours, se voit, à droite de l'autel, assis sur son siége épiscopal, saint Germain, évêque de Paris, revêtu de ses habits pontificaux, titulaire définitif de cette église. A la droite du prélat, est placé saint Droctovée, premier abbé de ce monastère, vêtu de la coule bénédictine. A la gauche de saint Germain, se voit Childebert Ier, son fondateur, portant de la main droite le modèle en petit de la basilique, et derrière le monarque, est placée la reine Ultrogote, sa femme, s'associant à cette fondation par l'offrande qu'elle fit de ses bijoux. Au-dessous de ces figures, sont peintes dans des niches les vertus suivantes : la Foi, l'Espérance, la Charité, et l'Humilité.

De l'autre côté, à droite, en face de saint Germain, est placé saint Vincent, premier et ancien patron de cette église, dont Childebert rapporta la tunique, lors de la guerre d'Espagne. Il est vêtu en blanc, et porte de la main droite la palme du martyre, et de la gauche, un disque crucifère. A sa droite, se voit le pape saint Clément, vêtu de blanc; et l'abbé Morard, qui a commencé l'édifice que nous voyons aujourd'hui, terminé par l'abbé Ingon et ses successeurs. A la gauche de saint Vincent, est placé Robert Ier, roi de France, et saint Benoît, fondateur de l'ordre des Bénédictins. Au-dessous de ces figures, sont peintes celles des quatre vertus suivantes, placées dans des niches : la Vérité, la Paix, la Force et la Justice.

Dans les quatre sections formées par les nervures croisées de la grande voûte centrale du transsept, sont peints dans des médaillons sur un fond bleu azuré, parsemé d'étoiles d'or, les quatre archanges avec leurs attributs, saint Michel, Gabriel, Raphaël et l'apocryphe Uriel. La grande voûte de la nef est également peinte en bleu d'a-

zur avec des étoiles d'or, et les nervures croisées ainsi que les chapiteaux des colonnes sont ornés de couleurs diaprées.

C'est d'après les cartons de M. Flandrin que les cinq grandes verrières de l'abside ont eté peintes, de 1846 à 1848, par feu Gérente, peintre sur verre. Elles représentent les images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, saint Denys, premier évêque de Paris, et sainte Geneviève, patronne de la capitale. Les autres vitres du chœur sont peintes en grisaille, d'après les cartons de M. Denuel.

La boiserie des stalles du chœur est de la composition de M. Baltard, architecte des églises de Paris; les balustrades circulaires en bois qui servent de fermeture aux arcades du pourtour de l'abside, représentant dans leurs gracieux entrelacs les douze signes du zodiaque, sont dus au crayon de M. Lassus, architecte de la fabrique, ainsi que l'ajustement de la décoration qui entoure la statue en marbre de la Vierge, dite de *Notre-Dame la Blanche*, donnée à l'église de Saint-Denys, par la reine Jeanne d'Évreux, en 1340, et transportée du Musée des monuments français à Saint-Germain des Prés, d'après la demande du curé et des membres de la fabrique. On aurait beaucoup mieux fait d'en décorer l'autel de la sainte Vierge que de la placer sans motif dans un coin de l'église.

L'unité si parfaite de l'ancienne disposition des chapelles absidales a été détruite, ou du moins dénaturée, pour construire, vers 1819, une chapelle de la sainte Vierge, qui n'est nullement en harmonie avec le style primitif de l'église, et forme une anomalie des plus désagréables. L'intention était certes bonne, mais l'exécution en est détestable au point de vue archéologique.

En place de l'ancien chœur des religieux, qui depuis longtemps prenait une place inutile et considérable dans cette église devenue paroisse, M. Baltard a eu l'heureuse idée d'ériger une chapelle, qui, sous le vocable des douze apôtres, rend un grand service à ceux qui fréquentent l'église Saint-Germain des Prés, quelle que soit l'incohérence de son style avec celui de l'édifice auquel elle se rattache.

La chaire a prêcher a été conçue, en 1827, par M. Quatremère de Quincy, membre de l'Institut, et exécutée sous la direction de M. Godde, architecte des églises de Paris. La dépense totale de cette chaire s'est élevée à la somme de 33 500 francs, sans y comprendre les marbres qui ont été fournis par l'administration : c'est beaucoup trop pour un meuble de mauvais goût et d'une composition lourde et insignifiante. Quatremère n'a pas eu, du reste, le mérite de l'invention, car cette chaire est imitée en partie, quant à sa

base, de celle de la basilique de Saint-Clément à Rome, qu'il a dénaturée par un ignoble baldaquin en plâtre.

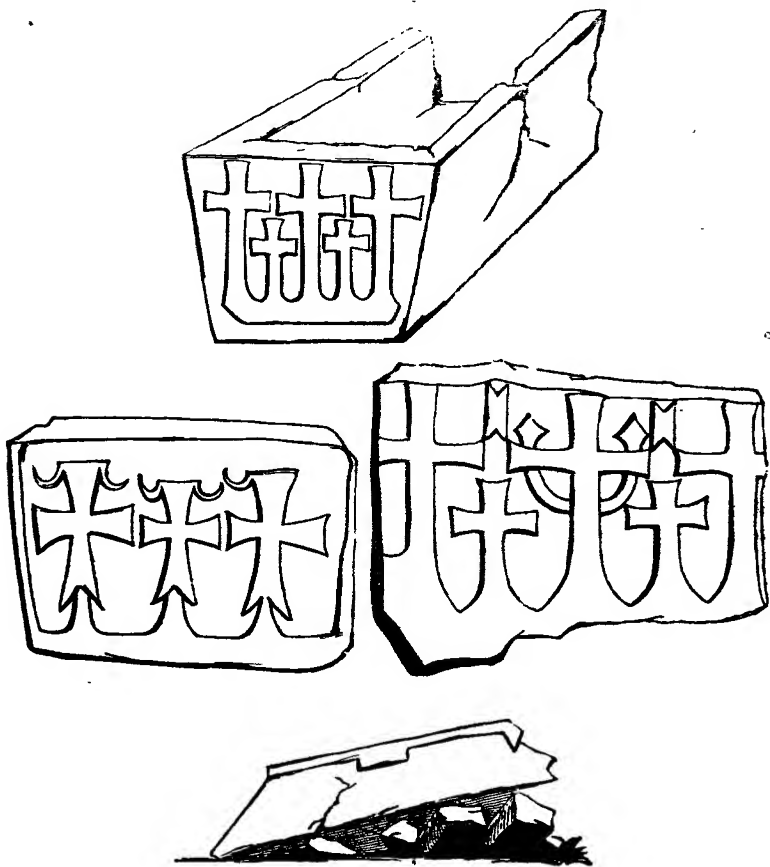
L'ancienne prison du Bailliage de l'Abbaye qui, depuis les événements de la première révolution de 1789, servait de maison de détention militaire, vient d'être démolie. Le bâtiment de cette prison (1), situé au coin de la rue Sainte-Marguerite et de la place de ce nom, était celui de la justice seigneuriale qu'exerçait anciennement l'abbaye sur tout le territoire du faubourg Saint-Germain. Ce n'est qu'en 1674 que Louis XIV, par un édit du mois de février, restreignit l'étendue de cette justice dans le seul enclos de l'abbaye. Cette prison avait acquis une bien triste célébrité dans la tourmente révolutionnaire, par les massacres qui s'y commirent les 2 et 3 septembre 1792, sur la personne des prêtres qui refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé, décrétée sans la sanction du chef de l'Église, et parmi lesquels se trouvaient les abbés Lenfant et Chapt de Rastignac, prédicateurs du roi. Peu avant la sanglante immolation de ces victimes, au nombre de deux cent trente-quatre, ces deux martyrs de la religion, placés dans une tribune (2) intérieure de la prison, pleins de courage et de résignation, adressèrent les paroles suivantes à leurs compagnons d'infortune : « Votre dernière heure approche, recueillez-vous pour « recevoir notre bénédiction. » La salle basse où étaient détenues ces victimes servait originairement de chapelle. La prison de la Geôle avait été reconstruite dans ce lieu, vers 1636, par le sieur Gamart, architecte; mais le génie militaire, pour l'approprier à sa nouvelle destination, l'avait modifiée, et n'y avait conservé que les tourelles féodales, seuls indices de la justice seigneuriale dont l'abbaye de Saint-Germain jouissait sur toute l'étendue du faubourg.

En faisant des fouilles sous le bas-côté droit de l'église, pour construire une galerie souterraine, nécessitée par l'établissement

(1) M. Guénebault a eu l'heureuse idée de dessiner sur place la vue perspective d'une partie des prisons souterraines qui régnaient à une assez grande profondeur sous tout le bâtiment. Ce dessin fait partie de la *Topographie de Paris*, formée par cet archéologue, ainsi que celui du grand clocher avant la restauration de toute sa partie romane en 1848. Ce dernier dessin, on ne peut plus précieux, est de M. Hercule Sisco, graveur distingué.

(2) M. Desmarets, lithographe, a publié une grande planche exécutée d'après un dessin fait, en 1792, par M. Guillon, élève de Vien. Cette lithographie offre une vue intérieure de l'ancienne chapelle de la prison abbatiale, convertie en cachot par les septembriseurs. La scène représente le massacre des prêtres dont nous parlons plus haut. Les épreuves de cette planche deviennent de plus en plus rares dans le commerce.

d'un calorifère qui doit chauffer l'église, on a découvert, à quelques pieds de profondeur, plusieurs cercueils chrétiens en pierre, les uns entiers et les autres fracturés. Deux de ces cercueils portent des croix gravées en relief sur leurs extrémités et qui varient de trois à cinq. Ces croix servaient a distinguer les tombeaux chrétiens de ceux des païens ; et le nombre des croix gravées sur ces cer-



cueils marquait ordinairement, dit-on, le rang que les personnages qu'ils contenaient avaient dans la société (1). La plupart de ces cercueils étaient accompagnés de couvercles en forme de dos

(1) Voy. l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris. Traité sur les anciennes sépultures*, t. I, p. 293.

d'âne, dont un offre une longue croix taillée en relief sur le milieu. Ces cercueils datent vraisemblablement du VIe siècle. On a trouvé des ossements dans plusieurs d'entre eux, qui ont été recueillis et inhumés dans une autre partie de l'église. Il n'a été découvert aucune inscription sur ces cercueils. Deux des plus curieux (1), quoique très-mutilés, ont été déposés au musée des Thermes. Il en reste encore plusieurs autres engagés sous le terre-plein du sol de l'église (2).

Dans tous les temps, l'abbaye Saint-Germain des Prés a été la pépinière des savants religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui venaient y travailler préférablement, à cause des ressources immenses qu'ils trouvaient dans la riche bibliothèque de ce monastère, et des précieux manuscrits d'une haute antiquité qu'elle renfermait, et qui sont aujourd'hui conservés parmi ceux de la Bibliothèque impériale. Aussi vit-on fleurir à différentes époques, dans ce séjour de la piété et de l'érudition, les religieux Abbon, Aimoin, Gislemar, Du Breul; et dans des temps plus rapprochés de nous, Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Sainte-Marthe, Martenne Durand, d'Achéry, Tassin, Félibien, Lobineau, Rivet, Bouquet, Clément, Taillandier, Lièble, Poirier et dom Brial. Ces deux derniers furent nommés membres de l'Institut, et continuèrent dans le sein de l'Académie des inscriptions les travaux historiques commencés par la congrégation de Saint-Maur, tels que le *Recueil des historiens de France* et son *Histoire littéraire*, deux monuments immortels de la science monastique.

GILBERT.

(1) Ces tombeaux ont, du reste, beaucoup d'analogie avec ceux provenant des fouilles faites dans les fondations de l'église Sainte-Geneviève, en 1807, et qui sont publiés dans la *Statistique monumentale de Paris*, par les soins du Ministère de l'instruction publique et sous la direction de M. Albert Lenoir, architecte du musée de l'hôtel de Cluny.

(2) Les dessins de ces tombes sont dus à M. Guénebault, qui a bien voulu nous les communiquer pour les joindre à notre travail. C'est à l'active sollicitude de cet archéologue que nous devons le transport de ces monuments effectué, par les ordres de M. Dusommerard, au musée des Thermes. Nous devons aussi dire que c'est au zèle et à l'énergie de M. Tabour, un des sacristains de l'église, que nous devons d'abord la conservation de ces tombes dont un maçon, mal inspiré, voulait faire des gravois de remblais. Dieu veuille que, dans un temps plus ou moins rapproché, la construction du malencontreux calorifère ne compromette pas la solidité des fondations assises presque partout sur du sable.... dont les éboulements fréquents ont dû fort préoccuper M. Baltard, qui assume sur son compte une si grande responsabilité, en présence du plus ancien et du plus précieux monument de Paris, fouillé si profondément.

DÉCOUVERTE

DU

SÉRAPÉUM DE MEMPHIS

PAR M. AUGUSTE MARIETTE.

La *Revue archéologique* a annoncé, dans son dernier numéro (1), le retour en France de M. Aug. Mariette, et l'achèvement des fouilles entreprises par ce savant égyptologue sur l'emplacement de l'ancien Sérapéum de Memphis. Nous ne savons rien encore de parfaitement positif sur les résultats que ces fouilles ont produits. Les indiscrétions de quelques journaux ont pu seules nous faire connaître que la collection de M. Mariette est, sinon la plus considérable, au moins la plus importante, au point de vue scientifique, de toutes celles qui, jusqu'à ce jour, sont venues enrichir les galeries du Louvre. Il nous est, par conséquent, impossible de préciser exactement la nature des services que M. Mariette a rendus à la science, le nombre et le détail des monuments dont les égyptologues vont pouvoir dès à présent se servir. Nous avons vu, par les publications allemandes, quelques-unes des données nouvelles qui ressortent des travaux de M. Mariette; mais nous croyons que ces publications sont prématurées, et que les auteurs, qui n'ont pas vu les monuments, s'exposent à des méprises inévitables, dont on pourrait leur faire plus tard des reproches. Nous pensons que ce sont là des motifs de plus pour attendre, ou que M. Mariette ait publié lui-même ses documents, ou que l'administration du Louvre les ait livrés au public. Jusque-là, tout ce que nous pouvons faire pour instruire nos lecteurs d'une découverte dont tout le monde parle, c'est de puiser à des sources déjà connues avant M. Mariette, c'est-à-dire résumer en quelques lignes ce que nous savons sur le Sérapéum par les auteurs de la tradition classique.

Nous savons, par un passage célèbre de Pausanias, qu'il existait en Égypte deux temples principaux de Sérapis : celui d'Alexandrie,

(1) Page 503.

qui était le plus beau, et celui de Memphis, qui était le plus ancien. D'un autre côté, les témoignages de Plutarque, de Clément d'Alexandrie et surtout celui des papyrus grecs si savamment expliqués par M. Brunet de Presles, ne nous laissaient aucun doute sur l'origine prématurée du Sérapéum de Memphis, lequel, pour nous servir de l'expression de l'un de ces auteurs, n'est que le monument sépulcral d'Apis. En mettant la main au sable, M. Mariette devait donc diriger ses recherches dans le sens indiqué par les auteurs grecs, c'est-à-dire qu'il devait s'attendre à trouver dans le Sérapéum la tombe toujours si vainement cherchée du dieu Apis.

Nous savons maintenant que cette tombe s'est trouvée, et que les richesses que M. Mariette y a recueillies ont dépassé toutes ses espérances. D'après ce que nous savons même, il paraît que la presque totalité des monuments précieux, aujourd'hui confiés à l'administration du Louvre, proviennent de cette tombe.

Les auteurs classiques nous font toujours distinguer la naissance de l'Apis de son entrée dans le temple de Vulcain. Sa naissance est ce que les Grecs paraissent avoir appelé θεοφανία. Quand, à la mort d'unApis, le siége devenait vacant, les prêtres cherchaient un successeur à ce dieu avec toutes les marques de la plus grande douleur. Un veau naissait-il, paraissant réunir les marques sacrées obligatoires, qu'immédiatement les prêtres se transportaient au lieu de sa naissance. S'il était jugé digne de succéder à l'Apis mort, on l'emmenait immédiatement à Memphis. Quant aux marques elles-mêmes, elles devaient être, selon Élien, au nombre de vingt-neuf, et nous pensons qu'à part la couleur de la robe qui, par exemple, devait nous montrer sur le front noir d'Apis une marque blanche triangulaire, et sur ses côtés un double croissant de la lune, nous pensons, disons-nous, que ces marques devaient surtout consister en *épis ;* en d'autres termes, que l'aigle, l'escargot, le scarabée et les autres symboles qu'Apis devait présenter aux yeux des prêtres, n'étaient que l'assemblage de quelques-uns de ces épis présentant plus ou moins parfaitement à l'œil les formes générales de ces animaux.

Nous venons de voir qu'après sa naissance, Apis était conduit à Memphis. Là, on le nourrissait de lait pendant quarante jours selon les uns, pendant quatre mois selon les autres, dans une maison qui regardait le soleil levant. Après quoi, on le conduisait à Nilopolis, et, après quelques cérémonies préparatoires, l'animal sacré était définitivement amené à Memphis et introduit dans le temple de Vulcain, où, pour la première fois, les prêtres le saluaient du

nom d'Apis. Cette cérémonie est celle que les Grecs appelaient ἀνακλητηρία, *fête du couronnement.*

L'Apis, ainsi déifié, recevait tous les honneurs dus à sa divinité. On lui avait bâti, au sud du temple de Vulcain, un édifice magnifique, que le premier Psammetichus embellit de colosses d'Osiris. Strabon dit : « L'édifice où l'on enferme Apis est situé auprès du temple de Vulcain; on le nourrit dans un *sêcos*, devant lequel s'ouvre une large cour. La maison dans laquelle on nourrit la génisse qui l'a produit occupe un des côtés. Quelquefois, pour satisfaire la curiosité des étrangers, on le fait sortir dans cette cour. On peut, en tout temps, le voir par une fenêtre, mais les prêtres le produisent aussi aux regards des visiteurs. » C'est là où Apis passait sa vie et où il recevait les hommages de ses adorateurs. Rendait-il ou non des oracles; Germanicus vint-il ou non le consulter et mourut-il quelque temps après? Prédit-il à Solon sa grande élévation et sa mort? Ce sont là des problèmes dont la solution nous échappe. Ce que nous savons de positif, c'est que pendant sa vie, outre la génisse sacrée qui l'avait produit, Apis voyait chaque année une génisse nouvelle, et que pour obéir à un dogme que les monuments de M. Mariette nous feront sans doute connaître, cette génisse était, après l'accouplement, mise à mort. Nous espérons également que les monuments de M. Mariette nous donneront la solution d'un problème très-important, celui de savoir si les cérémonies de l'intronisation se faisaient à un jour quelconque de l'année après la manifestation de l'Apis, ou si, comme le laisseraient supposer quelques passages d'Élien, on attendait pour les cérémonies, soit le retour d'un renouvellement mensuel de la lune, soit, ce qui serait mieux encore, l'apparition d'un des quatre grands phénomènes de l'année solaire. Si ces problèmes se résolvent par l'affirmative, nos lecteurs conçoivent quels secours inespérés recevrait la chronologie de ces temps reculés. La date de l'intronisation du dieu étant en effet exprimée à la manière égyptienne, c'est-à-dire avec des chiffres empruntés au calendrier vague, on aurait immédiatement, par la comparaison de ces dates vagues avec la venue des phénomènes célestes, un tableau qui donnerait à jour fixe la position de l'année dans le cycle sothiaque. Quant à la naissance, on sait que cet événement ne se produisait pas au gré des prêtres, et que conséquemment il n'a rien à faire avec les questions de calendrier comparé. Nous insistons sur ces questions, parce que ce sont celles sur lesquelles les Grecs paraissent s'être le plus appesantis. Qu'Apis soit ou non la

personnification d'un symbole astronomique, c'est ce que nous ignorons encore et ce que M. Mariette seul peut nous apprendre. Mais d'ici là, nous pouvons dire, même sans aborder le grand problème des années que devait vivre Apis, qu'il nous paraît, à la seule inspection de quelques passages des auteurs classiques, qu'Apis devait être le représentant plus ou moins direct de cette année de 365 jours, qui, au dire de Georges le Syncelle, vint, sous le Pharaon Asseth, prendre la place de l'année de 12 mois à 30 jours, c'est-à-dire de 360 jours.

La mort d'Apis est un des événements sur lesquels les écrivains de la tradition classique nous ont également fourni une somme raisonnable de renseignements. Quatre auteurs, Pline, Plutarque, Ammion Marcellin et Solin, nous font connaître presque dans les mêmes termes un fait bien étonnant : c'est qu'Apis, arrivé à un certain âge, devait mourir, et qu'on l'immolait en le noyant dans une fontaine sacrée. Un seul de ces auteurs, Plutarque, fixe le nombre des années auxquelles le taureau sacré pouvait atteindre, et nous apprend que ce nombre était celui des lettres égyptiennes aussi bien que le carré de 5. Apis, s'il devait mourir, était donc noyé à 25 ans. On voit là tout de suite la période luni-solaire et le rôle astronomique réservé à Apis.

Maintenant, les monuments de M. Mariette, qui, nous dit-on, livrent souvent le chiffre exact de la vie d'Apis, confirmeront-ils cette donnée ou nous forceront-ils à la rejeter? En un mot, la fameuse période d'Apis existe-t-elle ou n'existe-t-elle pas; c'est ce que nous saurons bientôt. L'école allemande, avec MM. Lepsius, Brugsch et Gumbach, s'est résolument prononcée pour l'affirmative, et nous connaissons des calculs au moins étranges faits par ces savants sur l'Apis que Cambyse blessa à la cuisse et l'année chronologique dans laquelle cet Apis se range. Mais nous répétons ce que nous avons déjà dit, c'est qu'en présence d'une masse de documents aussi précieux que ceux qu'a rapportés M. Mariette, il est au moins prudent d'attendre, avant de risquer des théories, que ces monuments soient connus. Sans cette précaution, on s'expose à des méprises dont on pourrait faire plus tard des reproches à leurs auteurs. Jusqu'ici, nous nous bornons donc à constater que les écrivains grecs nous ont parlé vaguement d'une période astronomique qu'Apis personnifierait, mais rien n'empêche en même temps que, le texte de ces auteurs ayant été trop largement appliqué, la période en question n'existe pas. Nous avons, du reste, que c'est là l'opinion de M. Mariette et même

celle de M. le vicomte de Rougé, qui a lu sur cette question, dont il pouvait parler, puisque, au rebours des savants prussiens, il avait les monuments sous les yeux, une note à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mais la mort d'Apis ne termine pas, en quelque sorte, la vie de l'animal sacré. Restaient les funérailles. Nous savons par les Grecs que les cérémonies des funérailles pouvaient s'accomplir de deux manières. Si le bœuf mourait naturellement, les prêtres l'embaumaient et le transportaient solennellement aux souterrains du Sérapéum, que M. Mariette a retrouvés. Si, au contraire, l'âge fatal des 25 années arrivait et trouvait l'Apis encore vivant, alors le dieu était enseveli dans un endroit secret, caché à tous les yeux, comme par exemple nous savons, au témoignage d'Arnobe, que cela eut lieu sous Dioclétien. Nous ne doutons pas que les cérémonies des funérailles n'aient duré toujours exactement soixante-dix jours. Hérodote est, en ceci, d'accord avec la Bible et les papyrus grecs de Leyde et de Londres, et nous verrons bien si le calcul, toujours facile à faire d'après les stèles de M. Mariette, entre le jour de la mort et celui des funérailles, donne l'intervalle en question. Du reste, un passage curieux de Plutarque nous apprend que les cérémonies observées à l'occasion de cet événement étaient celles que les Grecs suivaient dans les fêtes de Bacchus.

Les attributs propres d'Apis, le rôle que joue ce dieu dans le panthéon égyptien, sont des problèmes essentiels dont il nous est permis d'attendre la solution avec impatience. Nous avons déjà dit qu'Apis a jusqu'ici passé, à tort ou à raison, pour la personnification du cycle astronomique de 25 ans, et nous aimons à répéter que les critiques impartiales des auteurs grecs nous autorisent à penser qu'après tout, ce fameux cycle peut n'être qu'une création de l'érudition moderne..Mais, ce que le témoignage plus formel des écrivains classiques met hors de doute, c'est la liaison qui existe entre Apis et Osiris. Apis est toujours l'image la plus belle et le symbole vivant d'Osiris; il passe pour tenir sur la terre la place de ce dieu, pour en être en quelque sorte l'incarnation. Or, Osiris à son tour, qui a vécu ou régné 28 ans, pourrait n'être, lui aussi, qu'une personnification du cycle lunaire de 28 années que nous connaissons. Ces deux dieux, personnifiant deux cycles également connus, se tiennent-ils, en présence l'un de l'autre, dans les limites que nous venons d'indiquer? Apis, ou les 25 ans luni-solaires, est-il un correspondant d'Osiris ou des 28 annnés solaires? Bref, dans tout ce système théogonique qui nous montre, sous des attri-

buts impossibles à méconnaître, deux des principales divinités de la théologie mythologique égyptienne, devons-nous y reconnaître une religion qui avait son point de départ dans l'observation et le culte des astres, c'est, encore une fois, ce que nous ne pouvons décider. Le seul but auquel nous ayons tendu ici est celui, non pas même de poser les diverses questions qui se rattachent à Apis, mais de montrer l'importance des découvertes de M. Mariette et le nombre des problèmes que l'infatigable activité de notre collaborateur va nous aider à résoudre. Dans l'état de la science créée par Champollion le jeune, et au moment où les travaux des égyptologues commencent à faire luire un peu de lumière dans les parties toujours si ténébreuses de l'histoire de l'ancien monde, nous pensons que les monuments de M. Mariette viennent juste à leur point, et nous apportent, au moment où nos ressources scientifiques commençaient à s'épuiser, un nouvel approvisionnement de matériaux très-abondant. C'est là un service important que M. Mariette aura rendu à la science, en attendant qu'il lui en rende encore un autre par la publication et l'explication des monuments trouvés dans le Sérapéum.

L. DE SAINTE-CROIX.

Novembre 1854.

LA GLYPTIQUE AU MOYEN AGE.

LETTRE A M. LE COMTE DE LABORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, CONSERVATEUR AU MUSÉE IMPÉRIAL DU LOUVRE.

Monsieur et savant collègue,

Vous m'avez souvent exprimé le désir de voir traiter la question dont je viens vous entretenir. Vos recherches dans les anciens inventaires vous avaient fait juger avec raison que nos pères n'avaient pas dû négliger entièrement la gravure des pierres dures, cette branche brillante des arts plastiques. Vous avez vu qu'il devait exister des camées et des intailles du moyen âge, comme il y a des pierres gravées grecques, romaines et byzantines. Dans l'article *Camahieu du moyen âge*, de votre Glossaire, vous écriviez l'année dernière : « Que sont devenus ces camées, matière indestructible, sans emploi dans aucune préparation, sans valeur intrinsèque ! » Je ne suis pas en mesure, dès aujourd'hui, de vous répondre péremptoirement ; mais je crois que les monuments inédits que je publie aujourd'hui pourront préparer la solution de l'intéressante question que vous avez soulevée récemment. Si je puis contribuer, par ce travail, à faire sortir de l'obscurité et de l'oubli une série de monuments aussi importants pour l'histoire de l'art que ceux de la *glyptique au moyen âge*, et si, par suite, on parvient à combler la lacune fâcheuse que vous avez déplorée si justement, j'aurai atteint le but que je me suis proposé en vous adressant cette lettre.

Les monuments des lettres et des sciences, ceux de l'architecture, ceux de la sculpture, de la peinture, de la musique, de la numismatique au moyen âge, ont eu leurs historiens et leurs critiques ; la glyptique du moyen âge attend encore les siens. On ne sait pas même où trouver des vestiges de cet art, soit dans les musées, soit dans les livres. On ne connaît pas, vous le savez, Monsieur, de recueils où aient été rassemblés peu ou beaucoup de ces *camahieux* dont vous regrettez la disparition vraie ou apparente. Cependant, il a existé et il existe sans doute encore bien des

camées du moyen âge; comme vous le dites, Monsieur, dans votre *Glossaire des anciens termes d'art* (1) : « La richesse de nos pères en camées est surprenante : pas d'inventaires de rois, princes, seigneurs, pas de trésors d'église qui n'en regorge, on les met partout, et quand le rédacteur a passé en revue tous ces camées, il trouve encore une bourse qui en contient une centaine. » L'étude de ces monuments, sans avoir l'importance des productions du génie de l'homme que je viens de nommer, ne serait certainement pas sans profit pour l'historien des mœurs ou des arts. Je ne prétends pas que l'on trouverait dans les monuments de la glyptique éclos dans ces temps, qu'on pourrait nommer l'enfance de la nouvelle civilisation européenne, le charme et la variété qui font le prix de ceux que nous a légués l'antiquité classique, mais on y rechercherait avec intérêt comment les artistes de l'Occident ont su, bien avant la Renaissance, s'inspirer de la manière large et grandiose de l'antiquité, et divorcer avec la roideur systématique de l'art byzantin. On y étudierait comme sur les portails des cathédrales et comme sur les feuillets des manuscrits, le sentiment naïf et religieux qui dictait les principales œuvres de ces époques où la foi régnait sans partage. Ne serait-il pas très-piquant de connaître ces pierres citées dans le *Lapidaire en françoys* de Jehan de Mandeville, où, parmi des descriptions de pierres évidemment antiques, vous avez bien vu qu'il en est qui se rapportent à des sujets du moyen âge; peut-être même, quoique ceci soit moins certain, y rencontrerait-on quelques sujets profanes. Enfin, ne serait-il pas intéressant de suivre sur les gemmes les transformations et les progrès de la pensée et des procédés de l'art, comme on les suit sur des matières moins précieuses et moins durables? Malheureusement, cette étude, ces plaisirs de la découverte nous seront peut-être encore refusés longtemps, car les musées publics ne contiennent que bien peu des monuments qui nous occupent. Il est vrai que, sous la dénomination de *camahieux* (2), les *in-*

(1) Cet utile et excellent travail a été ajouté par M. de Laborde à la *Description des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre*. Voy. *IIe partie, Documents et Glossaire*, p. 184. 2 vol. in-8. Paris, Vinchon, impr. des musées impériaux, 1853.

(2) Comme j'ai déjà eu occasion de le dire dans cette *Revue* (IXe année, p. 764, art. *Sur un camée ant. inédit attribué à l'empereur Licinius*), on comprenait, sous la dénomination de camahieux, des bustes de ronde bosse sculptés en pierres précieuses, agate ou sardonyx. Ainsi, on lit dans l'Inventaire de la Sainte-Chapelle, rédigé en 1573 : « Ung camahieu, entaillé en façon d'un gros homme, tenant en sa main dextre une couronne d'épines, d'argent, émaillée de verd et

tailles ou pierres gravées en creux sont évidemment comprises et qu'il ne s'agit pas uniquement de *camées* ou pierres sculptées en relief; mais même en tenant compte de cette addition, même en tenant compte également de la distinction que vous avez faite, Monsieur, entre les camées antiques et ceux que vous supposez avoir été exécutés au moyen âge, l'esprit reste confondu devant les richesses signalées par les inventaires, quand on compare ces richesses à notre pauvreté actuelle. En effet, Monsieur, au moment où je vous écris, le Cabinet impérial de France, l'un des plus riches de l'Europe en camées antiques et de la Renaissance, ne possède, dans la série des camées du moyen âge proprement dit, que les rares échantillons que je suis heureux de faire connaître.

Il serait superflu de citer ici les camées mythologiques qui, au moyen âge, passaient pour représenter des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Des traditions écrites nous ont transmis ces singulières méprises de la foi naïve de nos pères; mais ce fait curieux ne semble-t-il pas indiquer qu'on faisait des camaïeux au moyen âge, puisqu'on prenait ceux de l'antiquité pour des produits des époques chrétiennes. Ajoutons qu'en lisant attentivement les anciens inventaires, on rencontre fréquemment, au milieu de descriptions vagues et difficiles à classer, des descriptions de sujets qui ne peuvent s'appliquer qu'à des camées exécutés au moyen âge. Le fait nous serait donc acquis désormais, grâce à vos recherches, Monsieur, alors même que l'autorité des monuments peu nombreux, à la vérité, mais décisifs, que la planche 246 de la *Revue archéologique* vient apporter au débat, ne serait pas jugée suffisamment concluante.

Si nous parvenions à attirer sur ces curieux monuments un peu de l'intérêt que les archéologues de notre âge ont réussi à faire naître en faveur des autres vestiges de nos ancêtres, on les verrait, je n'en doute pas, sortir de retraites inconnues. Ainsi, Monsieur, l'an dernier, vous demandiez ce qu'étaient devenus les camées du moyen âge, dont vous trouviez de si nombreuses traces sans en connaître un seul en nature, et voici que la *Revue archéologique* en publie trois du premier ordre. Que l'attention des curieux se porte sur cette mine nouvelle, et sans nul doute on en trouvera des

tanné. » Il s'agit ici du buste en agate de Constantin le Grand, qui ornait le bâton du chantre de la Sainte-Chapelle. Ce buste, d'un très-bon travail, jadis attribué à Valentinien, est conservé aujourd'hui dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale.

Voy. Dumersan, *Hist. du cab. des médailles*, p. 50, n° 214.

filons ignorés. Bien des camées sont encore enfouis dans les trésors de certaines cathédrales, d'autres sont enchâssés dans des reliquaires; il s'en rencontrera auxquels on ne faisait pas d'attention dans des collections inexplorées de villes ou de particuliers; il y en a même dans le commerce de la joaillerie; que l'on publie tous ceux qui tomberont sous les yeux d'antiquaires éclairés, et bientôt il sera possible d'entreprendre l'histoire de la glyptique au moyen âge.

En attendant, dès aujourd'hui, on peut dire que cet art n'a jamais été entièrement perdu en Europe. Aux admirables camées et intailles de la Grèce et de Rome, ont succédé les camées de la décadence romaine, parmi lesquels je place le camée de Licinius dont j'ai parlé plus haut, puis ceux de style byzantin, sur lesquels les sujets chrétiens remplacent les allégories mythologiques. Les camées de ces deux dernières classes forment une transition naturelle entre les *camées antiques* et les *camahieux* du moyen âge.

A cette époque, l'art ne connaissait guère d'autres inspirations que celles de la religion, aussi est-il permis d'espérer qu'on trouvera quelques figures de camées du moyen âge dans ces nombreuses dissertations sur des sujets sacrés, écrites au XVIIIe siècle, principalement en Italie. J'ai déjà commencé cette recherche, mais jusqu'à présent mes lectures ne m'ont fourni que des camées byzantins ou du XVIe siècle; à la vérité, je n'ai fait qu'effleurer le sujet. Il faudrait visiter scrupuleusement les musées et les églises de l'Italie, de l'Allemagne et de la France pour arriver à un résultat important. Par exemple, n'est-il pas très-probable que le musée des monuments chrétiens, au Vatican, qui dut son origine à la collection de François Vettori, connue sous le nom de *Museus Victorius*, contient un certain nombre de camées du moyen âge?

On sait que ce pieux et savant homme, digne descendant de Pierre Vettori, apprenant que le pape Benoît XIV voulait fonder au Vatican un Musée d'antiquités chrétiennes, fit don au souverain pontife de tout ce qu'il possédait en ce genre. Le pape, voulant reconnaître ce noble désintéressement et donner au nouvel établissement un chef aussi zélé que compétent, en confia la garde et la direction à François Vettori, qui ne cessa toute sa vie de travailler à enrichir cette précieuse collection. Depuis, le Musée des antiquités chrétiennes a toujours été l'objet de la prédilection des souverains pontifes et a reçu d'importants accroissements; malheureusement, les révolutions qui se sont succédé dans la ville éternelle n'ont pas toujours respecté ces trésors, et naturellement, le pil-

lage a dû surtout s'exercer sur les objets de petit volume et de matières précieuses. Cependant, je le répète, il est permis d'espérer qu'il s'y trouve encore de précieux sujets d'études; et d'ailleurs, la piété du pape aujourd'hui régnant s'efforce, nous le savons, de combler les vides faits par des désastres qui ne se renouvelleront plus.

Cette prédilection des souverains pontifes pour les camées chrétiens remonte bien haut dans l'histoire, si nous nous en rapportons à ce curieux passage d'une lettre de saint Nicolas Ier, pape, adressée à l'empereur d'Orient, Michel le Bègue (1).

« Quid fidei nostræ contradicit, quod in centro cameræ super « altare, ejus figuram quod Verbum caro factum est, et habitavit in « nobis, animæ nostræ affectando desiderant, cujus imago nominis « titulum retentat, et quia per naturam filium adoramus, quare per « adoptionem nomen novum scriptum in calculo, vel GEMMIS « non adoremus ? »

Ces derniers mots n'expliquent-ils pas comment il y eut tant de camées byzantins représentant le Christ ou la sainte Vierge, et ne peut-on en inférer que lorsque l'art occidental cessa de suivre servilement les canons de l'école byzantine, il ait perpétué ces saintes images sur les gemmes, pour honorer, par le choix de matières aussi précieuses, les représentations sacrées que l'on offrait à la vénération des fidèles?

Vous penserez comme moi, Monsieur, je l'espère, que les camées inédits dont je vous entretiens doivent être attribués à des artistes du moyen-âge; ces précieux monuments ne me paraissent pas procéder, au moins directement, de la tradition byzantine. Tous trois sont privés d'inscriptions, cet appendice obligé de presque toutes les images byzantines; leur style est plus libre, plus large, moins roide; enfin, s'il faut dire toute ma pensée, je crois qu'il faut les attribuer à ces écoles du XIIIe siècle italien auxquelles je crois étrangers les camées byzantins qui nous sont connus par les écrits de Vettori, du cardinal Stefano Borgia, de Gori, de Ducange, de votre savant confrère M. Hase, et de tant d'autres écrivains qu'il serait impossible de nommer ici. Le camée n° 1 me paraît être un ouvrage du Xe siècle; je donne le second au XIIIe; le troisième est certainement de la fin du XVe siècle. Ces camées représentent tous trois des sujets sacrés; comme je le disais plus haut,

(1) *Sacro Sancta concilia. Auctoribus Labbe et Cossart*, édit. de Paris, 1671. Voy. t. VIII, p. 275.

Monsieur, je doute fort qu'on rencontre jamais beaucoup de camées de ces époques reculées représentant des sujets profanes. Les plus anciens camées que je connaisse de cette dernière catégorie ne sont pas antérieurs au XVe siècle; encore, même à cette époque, les sujets profanes sont-ils tellement rares que le cabinet de la Bibliothèque impériale n'en possède que deux; ce sont des portraits de princes italiens ou du moins exécutés en Italie.

J'arrive à la description du camée qui porte le n° 1 sur la planche 246 (1). Le sujet est fort remarquable; je n'ai rien trouvé d'analogue en parcourant les planches de Bosio ou d'Aringhi sur *Rome souterraine*, non plus que dans les livraisons publiées du splendide ouvrage sur les *Catacombes de Rome*, dirigé par M. L. Perret, et que l'on doit à la munificence d'un vote législatif. Je reconnais sur notre camée Jésus-Christ enseignant la parole divine à trois disciples; l'un d'eux est sur le même plan que le Sauveur : c'est peut-être saint Jean, l'apôtre bien-aimé de Jésus-Christ; les deux autres placés en face du divin Maître n'ont point d'attributs qui puissent servir à les caractériser. Derrière le Christ, on voit deux anges. Selon l'antique tradition de l'Église et comme on le voit sur les plus anciens monuments, le Christ est représenté avec de la barbe, mais les trois disciples sont imberbes; ceux qui sont placés en face du Christ paraissent très-jeunes; représenteraient-ils ces enfants que le Fils de l'Homme voulut qu'on laissât venir près de lui? Je n'ose décider; le travail de ce camée sans être grossier est fort imparfait. Il est peut-être téméraire d'assigner une date et une patrie à ce monument; cependant, j'avoue que je suis tenté de le croire d'origine italienne et de le faire remonter au plus tard au Xe siècle; si cette opinion vous paraissait adoptable, Monsieur, l'exécution de ce camée ne serait pas très-éloignée de la date de la lettre du pape saint Nicolas Ier, citée plus haut.

La forme de la pierre est irrégulière; on pourrait croire que c'est un fragment; cependant il n'y a pas de traces de brisure. La matière est une belle agate blanche orientale à deux couches; l'une est opaque, c'est celle sur laquelle sont sculptées les figures, l'autre est transparente (2).

Le camée n° 2, planche 246, est également important par la

(1) Ces trois camées (pl. 246) ont été reproduits de la grandeur des originaux.

(2) Ce précieux monument a été acquis récemment pour la Bibliothèque impériale par les soins du conservateur du département des médailles et antiques, M. Ch. Lenormant, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

beauté du travail et par le choix de la matière employée : une superbe sardonix orientale à trois couches. Le sujet est *l'Invention du vin par Noé*. Le patriarche, la tête nue, portant une barbe épaisse, revêtu d'une robe à plis flottants, est debout devant un cep de vigne chargé de raisins ; d'une main, il porte à ses lèvres un vase rempli de vin, de l'autre, il cueille une grappe de raisin.

L'histoire de Noé était très-populaire dans le moyen âge chrétien, non pas seulement à titre de narration plus ou moins intéressante d'un fait matériel, mais à cause du sens figuré que l'on y attachait. L'arche de Noé c'était l'Église, si souvent représentée sous l'emblème d'une nef dans les monuments anciens et modernes (1).

Dans l'histoire de l'invention du vin par Noé on voyait la figure de Jésus-Christ créant les hommes, et dans la conduite irrévérentieuse de Cham la dureté des Juifs à l'égard du Messie. Au folio 14 d'une magnifique Bible chargée de miniatures que l'on conserve au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous le n° 632 b, supplément français, on voit une miniature qui peut avoir servi de modèle à notre camée, ou qui doit au moins avoir été exécutée d'après un type consacré et généralement admis. Cette circonstance est importante, nous nous en servirons pour préciser la date de notre camée. Cette Bible qui est incontestablement du XIIIe siècle, de l'avis de M. P. Paris, votre confrère à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, mon collègue à la Bibliothèque impériale, est pourvue d'une généalogie qui ne permet guère de la placer à une autre époque, car on la trouve mentionnée dans l'Inventaire des mss. du roi Charles V (2), en ces termes : « Une Bible historiée et toute figurée en images qui fut de la royne Jeanne

(1) Voy., au frontispice du *Thesaurus diptychorum veterum* de Gori, un camée qui représente l'arche de Noé. Sur les battants de la porte, on lit : LAV. MED., initiales célèbres du possesseur Laurent de Médicis, ce zélé promoteur des arts.

Autour de l'arche et prêts à y entrer, on voit Noé, sa famille et les animaux du ciel et de la terre. L'ange du seigneur converse avec Noé. Ce camée paraît être du XVIe siècle.

On peut voir aussi, au frontispice de la dissertation du cardinal Stefano Borgia, intitulée : *De cruce Veliterna*, in-4, Rome, 1780, une belle pierre gravée en creux sur jaspe sanguin, que ce prince de l'Église portait dans le chaton de son anneau. Cette pierre représente une nef dont le mât avec ses voiles figure une croix ; au gouvernail est N. S. J. C. lui-même ; six rameurs figurent les apôtres ; les six autres étant censés cachés par ceux qu'on voit. Au revers, on lit ce mot : IHCOV, qui ne laisse aucun doute sur le sens de la composition.

(2) Voy. Invent. ms., n° 8354, fol. 55, v°.

d'Evreux » Or, Jeanne d'Evreux mourut l'an 1370; notre Bible est donc évidemment bien antérieure à cette date.

Vous trouverez, Monsieur, un *fac simile* de cette miniature, planche 247 ci-jointe, et la comparaison démontrera, je l'espère, que le camée doit être contemporain du manuscrit. Sur la pierre, le sujet est simple; Noé boit du vin près d'un cep de vigne; au contraire, sur la miniature le sujet est complexe; on voit dans le même tableau, suivant l'usage naïf des compositions de ce temps, Noé buvant, puis la suite de cette action du patriarche. J'imagine qu'un autre camée destiné à faire pendant à celui que je publie représentait ce second acte de la scène.

Dans l'illustration de notre manuscrit, Noé vêtu comme sur le camée d'une robe flottante, la tête nue, la barbe longue, boit du vin dans une coupe, et de la main gauche s'appuie sur le cep de vigne chargé de raisins; de l'autre côté du cep de vigne, le patriarche endormi par l'effet du vin est couché; sa robe entr'ouverte à son corps laisse son corps indécemment exposé aux regards; Cham relève encore la robe de Noé au lieu de s'associer à la pieuse pensée de ses frères dont l'un se voile la face avec les mains tandis que l'autre recouvre la nudité du patriarche.

La légende explicative de cette miniature est ainsi conçue :

« Ici plante Noé sa vigne et boit le vin, comme il s'enivra et s'endormit et l'un de ses enfants le descouvrit et li autres eurent honte si le recouvrirent. »

Au-dessous, la légende d'une autre miniature donne le sens qu'on attachait à cette scène de l'Ancien Testament qu'on regardait comme une figure des événements bien plus importants du Nouveau.

Cette miniature, que nous avons cru devoir donner aussi pour ne pas scinder la pensée de l'artiste du XIII[e] siècle, représente Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le prétoire devant les juges. Distingué par un nimbe cruciforme, le Sauveur est représenté debout, nu jusqu'à la ceinture, buvant en présence de trois juges mauvais; les costumes de ces trois personnages sont du XIII[e] siècle. Un autre personnage tient une robe bleue dont il découvre ou recouvre le Seigneur, car l'action n'est pas très-clairement exprimée.

On lit au bas :

« Ce que Noé planta sa vigne et but celui vin qu'il mesmes planta senefie Jésus-Christ qui planta les giens et but des mêmes ceps en la Passion et que li uns des freres le descouvrit et li autres le descou-

vrirent senefie les giens qui descouvrirent la honte Jésus-Christ et li crestien le recouvrirent. »

Je n'insisterai pas sur la naïveté de cette représentation qui ne s'astreint pas à reproduire les détails authentiques de la Passion ; il suffisait à mon objet d'offrir un point de comparaison qui peut servir à établir la date du camée.

Ce beau monument de l'art et de la foi du moyen âge est d'un travail remarquable ; malgré la naïveté de la composition, on y sent déjà une liberté de travail et une hardiesse d'exécution qui expliquent et font pressentir les merveilles de la Renaissance. Je le crois l'œuvre de quelque élève de cette école de Pise dont le fondateur est Nicolas Pisano. Que ceux qui seraient tentés de révoquer en doute la possibilité de l'existence au XIII[e] siècle d'une œuvre exécutée aussi largement que le camée de Noé jettent les yeux sur les planches des divers ouvrages où sont reproduites des sculptures de ce grand maître, et ils seront frappés comme moi de la soudaineté de génie qu'on y voit éclater ; en même temps, je l'espère, ils reconnaîtront qu'on doit admettre qu'une pareille école a pu former des hommes capables de sculpter les gemmes aussi hardiment qu'il taillait le marbre. Il suffira d'indiquer la planche II de la 1[re] livraison du beau livre de Rosini, *Storia della pittura italiana*, la planche IX du t. I de la *Storia della scultura* de Cicognara, enfin la planche V du t. II de la *Pisa illustrata* d'Alessandro da Moronna. Dans ces divers ouvrages on a reproduit un bas-relief du tombeau de saint Dominique, *dell' arca di S. Dominico*, terminé en 1231, selon des documents authentiques, à Bologne, par Nicolas Pisano. Ce bas-relief est d'une liberté d'attitudes et d'une largeur d'exécution qui n'ont rien de byzantin, ni de gothique ; la composition est savante et noble, en un mot, c'est une œuvre que n'auraient pas désavouée les grands maîtres du XVI[e] siècle. Je pourrais citer d'autres exemples qui justifieraient l'attribution du camée de Noé au XIII[e] siècle, mais je préfère rappeler que le XIII[e] siècle a été dans toute l'Europe une époque très-brillante pour l'art ; et sans citer les merveilles de nos cathédrales, et pour m'en tenir au sujet de mes études constantes, n'est-ce pas au XIII[e] siècle qu'on voit paraître en Sicile ces *augustales* de l'empereur Frédéric II, où l'effigie impériale est traitée en haut relief comme sur les *aurei* romains, et en France les magnifiques écus d'or de saint Louis ? N'oublions pas non plus qu'à diverses époques, il s'est élevé des génies exceptionnels qui devancent leurs contemporains ou qui semblent faire revivre miraculeusement les pensées

et les œuvres de siècles antérieurs. Tous les numismatistes ne citeraient-ils pas parmi ces œuvres qu'on pourrait appeler attardées ou précoces, la célèbre pièce d'or de Louis le Débonnaire, à la légende *munus divinum?* Sur cette monnaie, comme sur les augustales, on voit avec bonheur la preuve qu'au milieu de la décadence des arts il restait çà et là quelques étincelles de ce génie qui a immortalisé la Grèce et Rome.

Le sujet de Noé qui se retrouve sur diverses Bibles que je ne citerai pas pour ne pas allonger cette lettre doit avoir été traité souvent sur les gemmes, car je lis dans votre Glossaire (1) la description d'un camaïeu qui répond parfaitement à notre camée. Un instant même, j'ai cru que je pourrais identifier le camée cité par vous, Monsieur, avec celui que je publie; or, comme votre citation est extraite de l'*Inventaire des joyaux de Charles V*, j'aurais eu la bonne fortune de voir un des joyaux de ce prince, que nous considérons comme le véritable fondateur de la Bibliothèque, revenir prendre son rang à côté du camée de la Sainte-Chapelle dont la France doit la possession à saint Louis (2). Mais ou le rédacteur de l'*Inventaire* n'a pas décrit exactement le joyau en question, ou il s'agit seulement d'une répétition du même sujet; car les couleurs de la pierre de Charles V ne sont pas celles du camée qui nous occupe. Voici le passage entier que j'ai relevé d'après la précieuse indication de votre Glossaire sur l'*Inventaire original des joyaux de Charles V*, au département des mss. de la Bibliothèque impériale. On lit au chapitre qui contient les *joyaux de l'estude du roi en la tour du bois de Vincennes, fait le VIe jour d'avril*, 1380 :

« Item ung camahieu sur champ blanc qui pent à double ches-« nette et y a ung hermite qui boit à une coupe sous un arbre. »

L'identité de sujet est évidente; mais le champ de notre camaïeu est noir ou brun foncé et non blanc; la figure, la barbe, les pieds et partie du cep de vigne sont sur la couche blanche; les cheveux, l'arbre et la robe sont sur la couche jaune. Cette date de l'inventaire, 1380 est du reste précieuse pour nous; évidemment, le *camaïeu* décrit par Gilles Mallet et Hennequin du Vivier n'avait pas été fait ou acquis récemment par ordre du roi, car ses serviteurs n'auraient pas, dans ce cas, travesti le patriarche en *ermite buvant sous un arbre;* ils auraient parfaitement su qu'il s'agissait de Noé et ils

(1) P. 188, FB.

(2) Le camée n° 2, pl. 246, n'appartient pas encore à la Bibliothèque impériale, mais cette belle pierre est entre les mains d'un amateur éclairé, M. A. L., qui se propose d'en procurer prochainement la possession à cet établissement.

l'auraient dit. Cette circonstance est donc une nouvelle preuve de l'ancienneté que j'attribue à notre camée sur *champ brun*, lequel doit être sorti de la même école et peut être de la même main que le camaïeu sur *champ blanc* de Charles V.

Le camée n° 3 est bien plus moderne que les deux précédents ; je ne le crois pas plus ancien que la fin du XVe siècle. Comme le précédent, ce camée a été gravé sur une admirable matière ; une sardonyx orientale à trois couches. C'était un des plus beaux joyaux du cabinet de Louis XIV ; on y voit encore la jolie monture émaillée dans le style du XVIIe siècle, dont ce prince l'avait fait orner.

Le sujet n'offre pas la moindre difficulté : *Les rois Mages adorant Jésus enfant*. La sainte Vierge assise à l'entrée de sa pauvre demeure tient dans ses bras l'Enfant-Dieu; l'un des rois Mages agenouillé présente au Sauveur une coupe d'or; les deux autres tiennent dans leurs mains les vases précieux qu'ils vont lui offrir à leur tour. L'étoile miraculeuse se voit dans le ciel au-dessus de la cabane; on distingue les têtes de l'âne et de la vache, humbles animaux auprès desquels le Sauveur a voulu naître et que la tradition place toujours à côté de la crèche.

Le travail de ce camée n'est pas sans mérite; il n'a pas la hardiesse d'exécution du camée de Noé; il est plus gothique; cependant le mouvement des figures est gracieux, et l'ensemble de la composition est bien entendu. Ce camée est-il italien comme les deux autres? On serait tenté de le croire; cependant nous n'oserions l'affirmer. Qui sait si nous ne le devons pas à quelqu'un de ces artistes qui suivaient la cour somptueuse des ducs de Bourgogne? L'avenir nous révélera peut-être ce secret avec bien d'autres; peut-être en trouverons-nous la mention dans quelques-uns de ces Inventaires que, grâce à une décision ministérielle, vous devez bientôt publier *in extenso* avec notes et commentaires. En attendant, je me contenterai d'indiquer la grande analogie qui existe entre la composition de ce camée et celle d'une miniature représentant le même sujet que l'on peut voir dans une fort belle Bible mss. du XVe siècle, conservée à la Bibliothèque impériale, sous le n° 701 du supplément français. La composition et jusqu'aux détails offrent de frappantes ressemblances; aussi y voyons-nous, comme pour le camée n° 2, une nouvelle preuve du respect que les artistes de ces temps portaient aux traditions reçues lorsqu'il s'agissait de représenter une scène de l'Écriture, et en même temps une confirmation de la date que nous assignons à ce camée, c'est-à-dire le XVe siècle.

Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, Monsieur, à la réponse que j'avais à cœur de faire à la question que vous avez posée. La disette de monuments m'oblige à ajourner le travail d'ensemble dont je m'efforcerai de réunir les éléments.

Veuillez donc, Monsieur, ne considérer cette lettre que comme un aperçu préliminaire, une échappée de vue sur un sujet nouveau et plein d'intérêt que j'espère reprendre lorsque j'aurai pu réunir plus de documents. Si je ne me trompe, une *Histoire de la glyptique au moyen âge* fournirait de nouveaux arguments à faire valoir contre ceux qui pourraient encore, comme aux temps où dominait la science superficielle et la critique passionnée de Voltaire, nier l'existence du culte des arts et des lettres dans les époques qu'il était d'usage, au XVIII[e] siècle, de qualifier de ténèbres du moyen âge.

Agréez, Monsieur et savant collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Anatole Chabouillet.

Au cabinet des médailles. Novembre 1854.

NOTE
SUR UN SUFFIXE IBÉRIEN.

On trouve en Espagne, surtout dans la région nord-est, et quelquefois dans la Narbonnaise, une monnaie dont voici la description :

Tête virile nue, imberbe, à cheveux frisés, avec un collier, tout autour trois poissons.

℟. Cavalier casqué au galop, tenant les rênes de la main gauche et de la droite une palme, au-dessous ▷ᚳ▷↑ᛘ — Cuivr. Moy. Mod. — trouvée à Limoux (Aude).

Sestini traduit la légende ibérienne par PLPTN ou BLBTN et propose l'attribution de cette monnaie à Belcia, ville des Édétans *Medagf. Ispan.*, p. 105). L'auteur de l'*Essai* lit *Bilban* et la donne dubitativement à Bilbao (Flaviobriga des Autrigons). — M. de Lorichs propose la traduction PPPON qu'il interprète par *Præ Positus Pecuniæ Officina Tredecima* (p. 229).

Je lis avec Sestini *Blbtn*, et en suppléant les voyelles *Bilbitan* (*Étud. sur l'alph. ibér.*, planch. IX). Je ferai remarquer que sur quelques exemplaires de cette monnaie, les deux dernières lettres sont séparées et prennent la forme ▷ᚳ▷ — ↑ᛘ (*Bilbi-tan*).

Cette terminaison en *tan* se rencontre fréquemment dans les noms des villes et des peuplades de l'Hispanie, tels du moins que les auteurs anciens nous les ont transmis. Ainsi, nous trouvons les habitants de Gadès désignés sous le nom de Gaditani; ceux de Sex, de Σηξιτανοὶ; d'Emporiæ, d'Emporitani; de Graccuris, de Graccuritani, etc., et parmi les noms de peuplades, les Cerretans, Κερρητανοὶ; les Lusitans, Λυσιτανοὶ; les Oretans, Ορητανοὶ; les Edetans, Ηδητανοὶ; les Lumberitans, Lumberitani, et autres en grand nombre. Strabon va, je crois, nous donner la preuve que cette terminative en *tan* doit être attribuée aux Ibères.

Les Basques ont un suffixe en *an* (dans) qui se change en *tan* ou en *etan*, selon qu'ils veulent exprimer une idée d'unité ou de pluralité. Ainsi de *mendi*, montagne, ils font, en ajoutant le suffixe, *mendian*, dans la montagne; *menditan*, en montagne (quelque); et

mendietan, dans les montagnes. Si le mot est terminé par un *e*, comme *etche* (maison), ils le remplacent par un *e* long, *etchtēan*, en maison; *etchētan*, dans les maisons; et comme il est facile de transformer ces mots en un nom, en ajoutant le suffixe *a*, mendi-etan-a, devait signifier littéralement, pour les Ibères, *le dans les montagnes*, le montagnard; *mendi-an-a*, le dans la montagne, *mendi-tar-a*, le en montagne, leur langue se prêtant ainsi à exprimer des nuances qu'il est impossible à nos langues modernes de rendre sans périphrase. Les Basques de nos jours ont adopté le mot *mendi-tar-a*, pour l'idée générale de montagnard, quoiqu'ils disent encore *mendian*, *menditan* et *mendietan*, avec la signification que je leur donne.

Ceci posé, Pline fait mention d'une peuplade des Pyrénées, à côté des Vascones, à laquelle il donne le nom de Cerretans, *perque Pyrenæum Cerretani, dein Vascones* (lib. III, 5), et un peu plus loin il les divise en Juliani et Augustani, *Cerretani qui Juliani cognominantur, et qui Augustani* (lib. III, 6). Strabon (lib. III) et Ptolémée les appellent Κερρητανοὶ, car je pense, avec M. Wilberg, qu'il faut adopter la leçon de Strabon, au lieu de Κεριτανοὶ, Κερρετανὶ ou Κερριτανοὶ, que portent les divers manuscrits de Ptolémée (Ptol., *Géograph.*, lib. II, p. 131, édit. Wilberg. Κερρητανοὶ, *dedimus ex Strab.*). Avienus, dans ses *Ora maritima*, leur donne le nom de *Ceretes* et d'*Acroceretes*. Il dit expressément qu'ils étaient Ibères et qu'ils avaient succédé à un autre peuple, plus anciennement établi dans la même contrée, et dont ils avaient pris le nom.

At quidquid agri cedit alto a gurgite
Ceretes omne et Acroceretes prius
Habuere duri : nunc pari sub nomine
Gens est Iberum. (Vers 550.)

Ptolémée ne cite qu'une ville de cette peuplade, qu'il appelle Julia Libyca (Ιουλία Λιβυκα), et qui porte encore le nom de *Libica*, près de Puycerda. Les Juliani de Pline sont donc les Acroceretes d'Avienus, et les Augustani, les Ceretes.

Strabon entre dans de plus grands détails sur les Cerretans, et comme le passage est important dans la question, je vais le citer en entier. — Αυτης δὲ της Πυρηνης τὸ μὲν Ιβερίχον πλευρον εχδενδρον εστι παντοδαπης υλης χαὶ της αείθαλους, τὸ δὲ Κελτιχον ψίλον, τὰ δὲ μεσα περιεχει χαλως οιχεισθαι δυναμενους αυλωνας. Εχουσι δ' αυτους Κερρῆτανοι τὸ πλεον, τοῦ Ιβηρίχου φυλου, παρ' οις περναὶ διαφοροι συντίθενται ταις Κανταβριχαις εναμιλλοι, προσοδον οὐ μιχραν τοῖς ανθρωποις παρεχουσαὶ. — « Ipsius vero Pyrenes

« Hispanicum latus arborum dives est, et omnis generis sylvam » habet, etiam perpetuo virentem : Gallicum latus nudum est; in » medio convalles continentur habitationibus opportunæ; harum » autem habent quam maximam partem Cerretani gens Iberica : et » ab illis conficiuntur pernæ Cantabricis per quam similes, multum- » que inde istis hominibus emolumenti est. » (Strabon, lib. III, 4; Bezol, 1844.)

Les Cerretans occupaient donc, selon Pline, la partie montueuse des Pyrénées, vers le cours supérieur des rivières Cinga et Sicoris. Leur pays était, d'après Strabon, couvert de bois et d'arbres de toute espèce. Le géographe les dit, comme Avienus, d'origine ibérique, τοῦ Ἰβερίκου φυλου, mais il ajoute qu'ils faisaient des jambons qui ne le cédaient point à ceux des Cantabres et qui leur rapportaient beaucoup d'argent.

Je dirai maintenant : 1° qu'il existe encore dans la même contrée une petite ville qui porte le nom de Guerry; 2° que le mot *cherri*, en basque, veut dire porc. Les *cherriet-an-ac*, Κερρητανοί, de Strabon, sont donc *les dans les porcs*, *les Porchers*, nom qui convient parfaitement à cette peuplade, à cause du genre d'industrie que le géographe grec lui attribue.

Par analogie, les Édetans, Ηδητανοί, me semblent devoir être les *Idi-etan-ac*, *les dans les bœufs*, les *Bouviers*, le mot *idi*, en basque, signifiant bœuf. Ils occupaient, en effet, la contrée comprise entre Salduba (*Cæsaraugusta*) et Sagonte, moins montueuse que la précédente et arrosée par de nombreux cours d'eau. On élève de nos jours, dans plusieurs districts de cette partie de l'Arragon et du royaume de Valence, de nombreux troupeaux de gros bétail, et surtout de taureaux, et une monnaie presque inédite que j'emprunte aux *Recherches*, planche XVIII, n° 10, prouve que cette industrie remonte à une haute antiquité. Du côté du droit, derrière la tête, nue, imberbe, à cheveux bouclés, on remarque un taureau en course, et sur le revers, au-dessous du cavalier portant la palme, la légende H⊲⊦. M. de Lorichs propose la traduction HOE, et l'interprétation *Octava Officina Exterioris;* je ne discuterai point sa lecture et l'interprétation donnée, je me contenterai de lire ÈDE, qui n'est autre chose que le mot Ηδητανοί, sans le suffixe *tan*, et d'attribuer la monnaie à cette peuplade. Le taureau qu'on distingue derrière la tête, sur le droit, me semble venir à l'appui de cette attribution et de l'explication que j'ai donnée du mot édetans (les bouviers).

De même les Lobetans, Λωβητανοί, de Ptolémée, sont *les dans les plaines*, *campestres*, le mot *louba* signifiant, en basque, *plaine*. Ptolémée les place entre les 17° et les 40° 21′ au-dessous des parties orientales des Celtibères, *infra orientales Celtiberorum partes*, et leur donne pour ville Lobeton. Masdeu pense qu'ils étaient situés à la *Orilla del mar*, depuis Murviedro, Valence et Sueca jusqu'aux bords de la rivière Xucar (tom. VIII, p. 28). M. Cortez-y-Lopez les place au contraire à Cuença (*Diction. geog. d'España*, tom. III), sur les bords supérieurs de la même rivière. La longitude et la latitude données par Ptolémée indiquent la position proposée par M. Cortez, dans les plaines qui s'étendent entre Cuença et Laparra, ce qui s'accorde avec le nom de *Campestres* (Lobetani), que se donnait cette peuplade.

Je pourrais multiplier ces exemples en citant les Oretans, les Aquitans, les Lacetans, les Vescitans, et bien d'autres qui peuvent s'expliquer par la langue basque; ce serait cependant une erreur grave que de croire que toutes les peuplades de l'Hispanie, dont le nom est accompagné du suffixe *an*, sont de race ibérique. J'ai déjà cité les Gaditans et les Sexitans, qui sont bien d'origine phénicienne. Quand même les documents historiques nous manqueraient, leurs monnaies avec la légende [illegible] et [illegible] en seraient une preuve irrécusable. J'aurais pu y joindre les Ebusitans [illegible] *Aibusa*, et [illegible] *Aibusim*, sur les monnaies puniques, EBVSITANV sur une monnaie latine). — Les Abderitans ([illegible] Abderith sur une monnaie punique, *Abderitani* dans les actes des conciles), et parmi ceux d'origine hellénique, les Emporitans (Εμποριτων sur les monnaies, Emporitani dans Tite Live), je pourrais y ajouter des peuplades dont l'origine est évidemment celtique, malgré leur désinence en *tan*; mais cette discussion m'entraînerait trop loin, et je la réserve pour une autre note. Il me suffit aujourd'hui d'avoir prouvé que la terminative *tan* appartient aux Ibères, qu'ils ont ainsi désigné, selon le génie de leur langue, non-seulement leurs peuplades, mais encore les villes d'origine étrangère, et que les auteurs grecs et latins ont adopté ces locutions ibériques.

Après ces préliminaires, peut-être trop longs, je reviens à la monnaie de [illegible] (*Bilbi-tan*). Ce mot, d'après ce que je viens de dire, doit se traduire par : dans Bilbi, et le nom de Bilbi doit être celui de la ville ou de la peuplade à laquelle la monnaie doit être attribuée.

On me permettra ici, avant d'aller plus loin, de faire un petit *errata* à ma lettre sur les *Bellitani*, insérée dans la *Revue archéologique*, XIe année, p. 235. C'est par inadvertance que j'ai laissé passer à l'impression *Bilbitanos* au lieu de Bilbilitanos, que porte le manuscrit Riccardianus. Il est facile de se convaincre de cette erreur en ouvrant l'édition de Pline, publiée par M. Julius Sillig, t. I, p. 217. On y lit : *Bilbilitanos* ℟. *in idem vel in Bilbitanos jam incidit Reines*, etc. Mon dessein était de prouver que Pline avait fait mention de Bilbilis et non de Beleia; d'ailleurs, *Bilbilitani* devient, sans le suffixe Bilbili, bien différent des *Bilbitani* (Bilbi), ainsi que je vais l'expliquer.

L'*Itinéraire* d'Antonin mentionne à 75 milles sud-ouest de Cæsar-Augusta, une mansio qui porte le nom d'*Aquæ-Bilbitanorum*, et Ptolémée place dans la région des Celtibères, entre Nertobriga et Artobriga, une ville qu'il appelle Bilbis.

Νερτοβριγα	ιδ...μα λ'δ'
Βιλβις	ιδ λ'δ' ...μα λ'
Αρχοβριγα	ιγ γ' ιβ' ...μα γ' ιβ'.

L'*Itinéraire* détermine ainsi leur position sur la route d'Emerita à Cæsar-Augusta.

Arcobrica		
Aquæ Bilbitanorum. . .	*mpm.*	XVI.
Bilbili	*mpm.*	XXIIII.
Nertobrica.	*mpm.*	XXI.
Segontia	*mpm.*	XIX.
Cæsar-Augusta	*mpm.*	XVI.

Aquæ Bilbitanorum ou Bilbis était donc à 16 milles d'Arcobrica, et à 45 milles de Nertobrica; ces deux dernières villes étaient d'origine celtique, comme l'indique leur désinence *brig* (colline), et Bilbis, écrite en caractères ibériens avec le suffixe *tan* sur une monnaie, devait être d'origine ibérique. Ptolémée devait donc les placer dans la région des Celtibères. Après la division de l'Hispanie en conventus, faite par Auguste, les Arcobricenses firent partie du conventus Cæsar-Augusta, les deux autres plus rapprochées du chef-lieu en firent aussi partie.

Bilbis est aujourd'hui Alhuma de los Baños, dans le royaume d'Arragon, sur la route de Sarragosse, aux confins de la nouvelle

Castille, en passant par Calatayud. Ses bains d'eaux thermales étaient autrefois très-fréquentés. L'oppidum devint, dans le moyen âge, une place forte qui fut longtemps au pouvoir des Maures, et dont ils furent dépossédés en 1122, par Alphonse, roi d'Arragon. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village.

Les trois poissons autour de la tête conviennent à une ville célèbre par ses eaux et située sur le Xalon (*Salo*), et Bilbis avait dû se distinguer dans la résistance qu'opposèrent les Ibères à l'invasion romaine, puisque sur le revers le cavalier porte la palme. Je n'hésite point à lui attribuer la monnaie qui a pour légende ᚹΛᚹᛏᛗ.

BOUDARD.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Une découverte intéressante vient d'être faite récemment près du bourg de Corseul (Côtes-du-Nord), dans la propriété de M. du Breil de la Caunnelaye. En déblayant le terrain à une petite profondeur, pour établir des caves et creuser les fondements d'une maison, les ouvriers ont rencontré un conduit principal en ciment romain d'une si bonne conservation que le propriétaire l'a utilisé pour l'écoulement des eaux. Plusieurs petits canaux semblables à celui-ci viennent s'y réunir. A quelques mètres de distance, dans la partie ouest du terrain où M. du Breil fait dessiner un jardin, on a mis à découvert, à une profondeur d'environ 80 centimètres : 1° le fût d'une colonne géminée d'un granit très-fin ; 2° une immense quantité de tuiles à crochets de nuances diverses, des fragments de poterie très-fine et délicatement ouvragée, des morceaux de ciment couverts de fresque diversement coloriés, sur quelques-uns même on distingue des fleurs et des dessins variés ; 3° un pavé en mosaïque formée de petits cubes d'un centimètre carré et dans un état de parfaite conservation. La partie découverte peut avoir environ 3 mètres de longueur sur 1 mètre 30 centimètres de largeur. Il nous a paru que ces cubes étaient en partie blancs, en partie noirs ou bleu foncé et formant un dessin. Il est à présumer que ce pavé, qui faisait partie soit d'une villa romaine, soit d'un établissement de bains, se prolonge beaucoup plus dans tous les sens. Cette mosaïque repose sur une couche extrêmement épaisse de ciment. A une distance assez rapprochée de ce pavé, se trouve une construction en briques ; elle est de forme ronde et établie sur une forte base. Nous n'osons pas, pour le moment du moins, nous prononcer sur sa destination ; 4° une certaine quantité de monnaies du Bas-Empire, des clous, un fragment de fer à cheval, des débris de marbre, etc. M. de Bassoncourt, sous-préfet de Dinan, instruit de cette découverte par le propriétaire, chargea M. Odorici, conservateur du musée de Dinan, de suivre ces travaux. Grâce au désintéressement de M. du Breil, le savant conservateur a pu recueillir plusieurs fragments pour enrichir la collection de la ville, déjà si riche en antiquités gallo-romaines et dont une inscription qui en fait partie a fourni à notre collaborateur, M. Léon Renier, le sujet d'un intéressant mémoire (voy. *Revue archéolog.*, VIIIe année, p. 702).

BIBLIOGRAPHIE.

Les Archives de la France, ou histoire des archives de l'Empire, des archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts, par Henri Bordier, 1 vol. in-8, fig. Paris, 1854, Dumoulin, Roret.

Un écrivain qui s'est déjà fait connaître par des travaux d'érudition et de saine critique, vient de faire paraître un livre qui ne doit certainement point passer inaperçu; nous voulons parler de M. H. Bordier et de son dernier ouvrage, intitulé : *les Archives de la France*. Ce volume, divisé en quatre parties, traite d'abord des archives générales conservées à l'hôtel de Soubise, et commence par un chapitre consacré à l'historique de cet établissement. L'auteur y expose les travaux des premiers gardes, les combats qu'ils durent livrer, les obstacles qu'ils eurent à vaincre pour arriver à la formation du dépôt central de tous les titres de l'ancienne monarchie ; il rend hommage au caractère énergique de Camus, le fondateur de ce dépôt, au zèle, à l'activité et à l'admirable résistance de Daunou, à la sagacité et à la sollicitude si bienveillante de Letronne.

Passant ensuite en revue les bâtiments, M. Bordier décrit les quatre hôtels Clisson, de Guise, de Laval et d'Assy, dont l'agrégation successive a formé le Palais des Archives ; il nous conduit dans ces somptueux appartements, nous montre les dessus de portes de Boucher, de Vanloo, de Restout, de Trémolière, de Natoire, et nous offre le dessin du délicieux salon de Mme de Rohan. De bonnes gravures sont jointes aux descriptions et sont loin de leur nuire.

Des bâtiments, l'auteur passe aux titres qu'ils renferment. « Trois mots, dit-il, suffisent à caractériser la destination et la fin de tout établissement d'archives : Conserver, Classer, Communiquer, voilà leur programme dans son entier. » L'examen des chapitres relatifs au classement et aux communications nous prouve que ce programme n'est malheureusement pas très-fidèlement exécuté aux Archives de l'Empire. La conservation des documents y souffre, depuis quelques années du moins (1), et le classement des pièces y

(1) Voy. p. 46 et suiv. ; 280 et suiv.

laisse beaucoup à désirer. Nous lisons à la page 408 : « C'est actuellement un système, aux Archives générales, de changer, de déplacer, d'effacer et de refaire, de rendre méconnaissable enfin tout ordre établi d'ancienne date. « Quant au service des communications, il est aujourd'hui organisé d'une manière si compliquée (1), que le public abandonne souvent ses investigations, pour n'avoir pas à regretter la perte d'un temps précieux. Ce sont là, sans doute, de graves reproches portés à l'un des plus beaux dépôts de l'Europe. L'administration d'un tel établissement devrait plus libéralement comprendre son noble but et pratiquer plus généreusement l'hospitalité.

Le personnel et le budget fournissent à l'auteur un autre chapitre. Viennent ensuite les inventaires des trois sections des archives ; cette partie du livre est celle qui rendra les plus notables services, et pour laquelle M. Bordier a droit à toute notre reconnaissance. Il soulève enfin le voile derrière lequel se cachaient les sources de notre histoire nationale. La part faite aux documents antérieurs au XIXe siècle, et qui sont du véritable domaine de l'histoire, est fort large ; au contraire, et nous le signalons avec plaisir, les documents postérieurs à cette époque ne sont indiqués que sous des rubriques très-générales ; l'auteur a su s'arrêter avec discrétion à la juste limite.

Les documents les plus anciens ont été, de la part de M. Bordier, l'objet d'une attention toute particulière. Le trésor des chartes, les diplômes des rois mérovingiens, les fonds si précieux des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et de tant d'autres établissements religieux supprimés par la Révolution, les divers conseils du roi, le Parlement, le Châtelet, la Cour des comptes, la Cour des aides, les juridictions inférieures, etc., etc., ne sont pas seulement, dans son livre, l'objet d'inventaires sommaires ; ces inventaires sont quelquefois très-détaillés et presque toujours accompagnés de notices historiques. L'armoire de fer, la bibliothèque, la collection des sceaux, les meubles et objets historiques déposés aux Archives générales, rien n'est oublié de ce qui concerne cet important établissement.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux archives des ministères, qui contiennent une description très-étendue du riche dépôt de la guerre et une notice sur les collections diplomatiques jusqu'ici à peu près inconnues du département des affaires étrangères.

(1) Voy. p. 58 et suiv.

Nous trouvons dans la troisième partie, qui traite des archives départementales, un curieux recueil des procès-verbaux relatifs au brûlement d'archives dans les départements pendant la Révolution; M. Bordier a pu, à l'aide de ces documents, résoudre négativement la question qu'il s'était posée : Les documents renfermés dans les anciennes archives de la France ont-ils été aveuglément livrés aux flammes pendant la Révolution?

Une quatrième partie contient quelques aperçus concernant les archives des communes et des églises, les archives hospitalières, les archives des greffes, des notaires, des familles, et se termine par la notice sommaire d'environ trois cents de ces différents dépôts.

Enfin, parmi les pièces justificatives, on trouve un curieux tableau, dressé par Daunou, des archives étrangères que Napoléon avait fait déposer dans les salles de l'hôtel Soubise, à la suite des conquêtes de l'Empire.

Les chapitres les plus longs et les plus importants de l'ouvrage sont ceux que l'auteur a consacrés au grand établissement des archives générales, naguère si florissantes entre les mains du savant Letronne.

Le premier décret (en date du 7 septembre 1790) relatif aux archives, renferme une disposition dans laquelle on reconnaît le jugement et la sagacité des hommes qui réorganisaient alors la France. Elle est ainsi conçue : « L'assemblée nommera deux commissaires, pris dans son sein, pour s'occuper des archives. » Depuis longtemps, cet article est tombé en désuétude, mais on sent aujourd'hui combien il est regrettable. Un établissement comme celui des Archives générales ne saurait, à cause des richesses qu'il renferme, et qu'un jour d'erreur peut irréparablement compromettre, être administré sans contrôle. Le livre de M. Bordier ne le prouve que trop. Si l'administration des archives de l'Empire avait été soumise, dans ces dernières années, à la surveillance de commissaires, comme étaient ceux de l'Assemblée constituante, nous n'aurions à regretter ni la perte de précieux monuments (le modèle du vaisseau l'*Illustre*, sur lequel Louis XVI démontrait au dauphin son fils les principes de l'art nautique; le petit parc d'artillerie donné par Louis XIV au grand Condé; le salon de la princesse de Rohan (1), etc., etc.), ni le désordre plus grave peut-être, car il engage l'avenir, qui résulte de changements apportés dans l'ordre et dans le classement des titres.

(1) Voy. p. 280 et suiv.

Il faut, selon nous, savoir doublement gré à M. Bordier d'avoir exposé avec une parfaite convenance ces vérités difficiles, mais nécessaires à dire, en même temps qu'il a mis à la disposition du public studieux un guide à la faveur duquel on peut maintenant diriger ses recherches au lieu de le faire à l'aventure. Si l'auteur a le bon esprit de se tenir au courant des changements qui s'opèrent graduellement dans toute administration d'archives, et surtout de combler les lacunes qu'il a laissées dans son travail, *les Archives de la France* sont assurées, pour bien longtemps, de servir de manuel indispensable aux érudits. J.

Recherches sur la numismatique judaïque, par F. de Saulcy, membre de l'Institut. — Paris, Rollin, 1854, 1 fort vol. in-4 avec 20 planches.

L'ouvrage dont nous donnons le titre est le résultat d'un voyage d'exploration, effectué en 1850-51, par M. de Saulcy, tant en Syrie qu'en Palestine, cette contrée si célèbre, qui fut à la fois le théâtre de la grandeur du peuple juif, de son abaissement et de sa dispersion.

Des voyageurs ont précédé M. de Saulcy sur les terres bibliques et, comme lui, ont publié les découvertes qu'ils y ont faites; mais, à en juger par leurs relations, ils ne se sont point arrêtés à l'idée que la ville sainte et le sol foulé par le Christ pouvaient avoir conservé sous leurs ruines de précieuses traces de l'architecture hébraïque.

Ces explorateurs, s'ils ont consulté le texte si précis de la Bible, n'ont pas dû le prendre pour guide dans leurs recherches archéologiques; c'est au moins ce qu'on est porté à croire en lisant leurs relations de voyage, d'où ne ressortent que des descriptions d'un médiocre intérêt et des découvertes de peu d'importance.

Familiarisé dès longtemps avec les textes sacrés, M. de Saulcy a conçu son voyage à un point de vue plus élevé : il s'est demandé s'il ne lui serait pas donné de trouver sur cette terre, qui avait eu Jérusalem pour métropole, des vestiges se rattachant à l'art hébraïque, dont jusqu'ici on avait vainement cherché les traces. Arrivé dans la ville sainte, son premier soin fut de reconnaître les restes des monuments anciens qu'elle renferme, puis, après un examen que ses connaissances archéologiques lui rendaient facile, d'assigner aux débris de l'art antique une origine certaine, et de pouvoir ainsi restituer au peuple juif des monuments considérés

jusqu'ici comme des produits de l'art romain dans sa période de décadence.

On connaît les découvertes importantes dues à de laborieuses et patientes recherches; on sait aussi la controverse à laquelle elles ont donné lieu, sans toutefois porter atteinte au mérite de l'ouvrage qu'a publié M. de Saulcy, et qui présente un des beaux résultats scientifiques de notre époque.

L'auteur ne s'est pas borné à mettre au jour ses travaux archéologiques et à réfuter avec succès de sérieuses critiques qui avaient pour objet d'en atténuer la valeur; il vient encore de coordonner la précieuse collection de monnaies syriennes qu'il est parvenu à former dans le cours de son voyage, et de laquelle il a tiré une série de pièces, pour la plupart inédites, qui lui ont fourni le sujet de ses *Recherches sur la numismatique judaïque*, ou, en d'autres termes, sur les pièces frappées par les Juifs et les empereurs dans le sanctuaire de la cité de David. C'est de cet ouvrage que nous allons nous occuper, sans autre parti pris que celui de nous livrer à une appréciation consciencieuse; c'est dire assez que de cette appréciation ne ressortira pas une nouvelle et amère critique destinée à grossir le nombre des attaques dirigées contre le savant académicien.

J. Lipsius, dans son catalogue bibliographique (1), porte à plus de soixante-quinze le nombre des auteurs qui, dans le cours des derniers siècles, ont fait de la numismatique hébraïque le sujet d'études sérieuses, mais qui cependant n'ont pas produit les résultats qu'on devait attendre d'un semblable concours et de recherches faites par quelques-uns d'eux avec un zèle éclairé et une persévérance digne du succès. C'est à ce défaut de résultats qu'on doit attribuer l'abandon dans lequel sont restées jusqu'ici les médailles juives.

L'oubli jeté sur la numismatique des Hébreux et les tentatives infructueuses faites pour l'en tirer ont leurs causes dans le petit nombre de pièces que les numismatistes anciens ont pu se procurer, pièces pour la plupart frustes, illisibles, conséquemment sans intérêt et impropres à l'établissement d'une monographie convenable, qui exige des monuments nombreux et assez bien conservés pour être étudiés et déchiffrés.

M. de Saulcy avait, sur les savants qui l'ont devancé dans l'étude des monnaies du peuple juif, un très-grand avantage; outre qu'il avait séjourné à Jérusalem et parcouru la terre sainte dont il savait

(1) *Bibliotheca nummaria, sive catalogus auctorum*, etc.

l'histoire, il connaissait la langue arabe et la parlait avec facilité, ce qui lui permettait de se mettre en rapport direct avec les Orientaux, si désireux de changer des monnaies antiques pour quelques *paras;* de se procurer, soit par leur intermédiaire, soit par ses propres démarches, des médailles juives d'un bon choix, et d'en donner une monographie d'autant plus précieuse que ses éléments provenaient de la ville même où elles avaient été frappées.

Nous avons déduit les causes qui devaient donner à M. de Saulcy les moyens d'aborder sans hésitation et d'accomplir avec bonheur une tâche si souvent entreprise et toujours inachevée.

Sa remarquable classification des médailles juives est une œuvre à part, où les attributions des anciens auteurs, aussi bien que celles des numismatistes modernes, sont combattues et savamment réfutées. Non-seulement M. de Saulcy a comblé les regrettables lacunes qui se remarquaient dans les monographies de ses devanciers, mais encore il a restitué, à des princes auxquels on avait refusé les honneurs numismatiques, des pièces constamment attribuées à Simon Machabée, dont on ne connaît pas une seule monnaie.

La monographie de M. de Saulcy se divise en chapitres ou époques, et les médailles en groupes.

La première époque comprend les monnaies autonomes juives de Jérusalem, frappées au temps des conquêtes d'Alexandre le Grand.

La deuxième époque renferme les monnaies des princes asmonéens ou machabées. Plusieurs de ces pièces sont inédites; les unes portent des légendes hébraïques, d'autres sont grecques, enfin, quelques-unes de ces médailles sont bilingues.

La troisième période, qui est la plus nombreuse, comprend les monnaies de la dynastie des Iduméens, c'est-à-dire des princes héritiers d'Antipater; toutefois, M. de Saulcy n'a point fait entrer dans ce chapitre les médailles des princes de la dynastie hérodienne, cette série de monuments n'ayant pas été frappée à Jérusalem.

Dans la même période se trouvent les impériales juives frappées à Jérusalem depuis l'expulsion d'Archelaüs jusqu'au règne de l'empereur Hadrien; les pièces frappées à Jérusalem pendant le règne de ce prince, vers l'année 132 de J. C., par Simon Barcocébas, ברכוכב (*fils d'une étoile*), et enfin les impériales coloniales, sorties de l'atelier de Jérusalem, devenue *Aelia Capitolina*, depuis l'année 135, époque de la défaite des Juifs, jusqu'à Hostilien, mort en 251.

Ici M. de Saulcy pouvait clore son travail, mais il a voulu y comprendre, et on doit lui en savoir gré, la description d'une pièce du khalife Moaviah, et dont les légendes du revers ايليا, *ailia*, et فلسطين, *f'lestin*, ne laissent pas de doute sur le nom de Jérusalem, où la pièce fut frappée.

Peut-être se demandera-t-on quelles sont les causes qui ont engagé le savant académicien à se borner à la description des monnaies frappées à Jérusalem, tandis qu'il pouvait étendre son cadre à la Palestine, qui lui offrait matière à de nouvelles études numismatiques ?

On connaît le zèle qu'apporte M. de Saulcy dans ses travaux, sa studieuse persévérance, et on sait qu'il a en sa possession la plus riche collection de monnaies syriennes recueillies par lui, en grande partie, dans le cours de son voyage Il est donc permis d'espérer que bientôt un supplément viendra, en complétant son œuvre, doubler l'intérêt qui s'y rattache.

Nous ne terminerons pas sans signaler deux erreurs typographiques qui se sont glissées dans l'ouvrage de M. de Saulcy, et que lui-même nous a indiquées; les voici :

Page 29, ligne 20, au lieu de Ptolémée Évergète, *frère* de Philopator; lisez *père*, et page 170, ligne 10, au lieu de en 333 avant l'ère chrétienne, lisez 323.

En résumé, la publication dont nous venons de rendre compte est un excellent ouvrage, et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne un succès mérité, qui sera pour son auteur un encouragement dont la science recueillera le fruit. VICTOR LANGLOIS.

Mélanges d'épigraphie par Léon Renier, bibliothécaire à la Sorbonne. 1 vol. in-8. Paris, Firmin Didot, 1854.

Et d'abord nous commencerons par exprimer un regret : c'est celui de ne pouvoir, aujourd'hui même, parler avec détail d'une publication sérieuse et intéressante. Mais comme il faudrait reculer d'un mois l'annonce des *Mélanges* de M. Renier, nous croyons qu'il vaut mieux se borner à quelques lignes, afin de constater en toute hâte l'existence d'un bon livre et son entrée dans le monde savant.

Chargé par M. le ministre de l'instruction publique, il y a quelques années, de recueillir les inscriptions romaines de l'Algérie, M. Renier est revenu en France après avoir récolté la plus riche

moisson. Or, en attendant le jour où ce vaste recueil de monuments épigraphiques sortira des presses de l'imprimerie impériale, l'auteur, dans le but d'utiliser ses loisirs, loisirs forcés, comme il les qualifie, mais qu'il ne faut point regretter quand on sait si bien les remplir, l'auteur, disons-nous, s'est livré à l'examen d'un certain nombre d'inscriptions, publiées déjà ou inédites. C'est la réunion de ces diverses dissertations, dans lesquelles il fait jaillir la lumière sur quelques points de l'antiquité romaine, que M. Renier offre aujourd'hui aux archéologues, mais surtout aux épigraphistes.

Plusieurs faits curieux et nouveaux ressortent de ces études laborieuses. Ainsi, par exemple, la restitution à l'empereur Macrin et à son fils d'une inscription monumentale attribuée jusqu'ici à Septime Sévère et à Caracalla, non-seulement est une page à ajouter à l'histoire romaine, mais cette dissertation nous donne une excellente idée des restes de l'ancienne Diana de Numidie. Nous signalerons également l'explication des mots *a militiis* dans les inscriptions latines, mais ce qui nous a frappé surtout, c'est une dissertation concernant un curateur de la colonie de Lugdunum ou plutôt sa ferme. Il s'agit d'un monument épigraphique publié dans le Recueil des inscriptions antiques de la ville de Lyon, et consacré en l'honneur d'*Ervidia*, *fille de Quintus*, de *Vestina*, *fille de Caïus*, et de *Fulvius Æmilianus*. Or, d'après les recherches critiques du savant auteur des *Mélanges*, il résulte que les trois personnes n'en font qu'une seule. En effet, M. Renier lit ici les noms de *Cervidia*, *Vestina*, *fille de Quintus Cervidius*, et qui plus est, *épouse de Fulvius Æmilianus*, et il nous explique fort bien que sa qualité de femme de sénateur lui avait conféré le droit d'avoir une statue, maintenant détruite, mais dont le piédestal reste avec l'inscription. Ainsi, les magistrats de Lugdunum étaient assez prodigues de distinctions pour qu'une femme pût réclamer son monument avec autant d'assurance que si elle avait gagné une bataille, du moment où un sénateur partageait sa couche! Quel beau temps pour les sculpteurs et les flatteurs! mais aussi, que de choses trois lignes peuvent nous révéler!

Zadig devinait par quelques mots demi-effacés une foule de circonstances romanesques. L'épigraphie réclame souvent le génie de Zadig, mais pour recomposer le passé et refaire l'histoire. Quand on sait joindre, comme M. Léon Renier, à beaucoup de pénétration naturelle l'érudition et la critique, on est presque sûr de rencontrer la vérité.

ERNEST VINET.

EXPLICATION

D'UNE

INSCRIPTION GRECQUE

TROUVÉE A SMYRNE.

ΕΚΡΙΝΕΟΔΑΜΟΣΟΤΩΙ.	Ἔκρινε ὁ δᾶμος ὁ τῶ[ν]
ΑΡΓΕΙΩΝΚΑΤΑΤΟΔΟΚ.	Ἀργείων κατὰ τὸ δόκ[η-]
ΜΑΤΟΥΣΥΝΕΔΡΙΟΥΤΩ.	μα τοῦ συνεδρίου τῶ[ν]
ΕΛΛΑΝΩΝΟΜΟΛΟΓΗ	Ἑλλάνων, ὁμολογη-
ΣΑΝΤΩΝΜΑ/ΙΩΝΚΑΙ	σάντων Μα[λ]ίων καὶ
ΚΙΜΩΛΙΩΝΕΜΜΕΝΕΝ	Κιμωλίων ἐμμενὲν
ΑΙΚΑΔΙΚΑΣΣΑΙΕΝΤΟ.	ᾇ κὰ δικάσσαιεν το[ὶ]
ΑΡΓΕΙΟΙΠΕΡΙ¯ΑΝ	Ἀργεῖοι περὶ [τ]ᾶν
Ι.ΑΣΩΝΚΙΜΩΛΙΩΝ	[ν]άσων, Κιμωλίων
ΗΜΕΝΠΟΛΥΑΙΓΑΝΕΤΗ	ἦμεν Πολύαιγαν, Ἑτή-
ΡΕΙΑΝΛΙΒΕΙΑΝΕΔΙ	ρειαν, Λίβειαν. Ἐδί-
ΚΑΣΣΑΝΝΙΚΗΝΚΙΜΩΛ.	κασσαν νικῆν Κιμωλ[ί]-
ΥΣΑΡΗΤΕΥΕΛΕΩΝ	[ο]υς. Ἀρήτευε Λέων
ʅΛ.ΣΣΕΥΤΕΡΑΣΠΟΣΙΔΑ	[β]ωλ[ᾶ]ς σευτέρας Ποσιδα-
ƆΝΓΡΟ..ΥΣΒΩΛΑΣΠΕΡΙΛ	ον γρο[φε]ὺς βωλᾶς Πέριλ-
ΛΟΣΠΕΔΙΟΝ	λος Πεδιον.

Le peuple des Argiens a jugé, en exécution du décret de l'assemblée générale des Hellènes et après la déclaration faite par les Méliens et les Cimoliens, qu'ils s'en tiendraient à ce qu'auraient jugé les Argiens au sujet des îles [dont ils se disputent la propriété],

Qu'aux Cimoliens appartiennent Polyæga, Hétéria et Libéia. Leur jugement donne gain de cause aux Cimoliens. Était prêtre du second Sénat.......... Léon, et secrétaire du Sénat, Perillus......

L'inscription que j'entreprends d'expliquer offre un singulier

problème à résoudre. Par quel hasard se fait-il qu'un monument de ce genre se trouve à Smyrne? On peut affirmer qu'il ne provient pas de cette ville, dont jamais les Argiens n'ont été maîtres et où, dans tous les cas possibles, ils n'auraient pas rendu des arrêts de ce genre; il doit donc y avoir été apporté. Mais d'où? Je ne doute pas que ce ne soit de Cimolos même, qui n'avait pu manquer de faire graver sur un de ses monuments le décret qui constatait ses droits et qui devenait pour elle comme un titre de propriété; voici sur quoi je fonde cette opinion.

On sait que l'île de Cimolos était renommée, dans l'antiquité, pour une espèce de terre qui lui est particulière et que les éléments qui la composent rendent propre à blanchir la laine (1). Les foulons et les baigneurs de l'antiquité (2) et, sans doute, ceux du moyen âge en faisaient un fréquent usage, et les femmes de Cimolos s'en servent encore aujourd'hui en guise de savon (3). Il est donc probable qu'à une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui doit être, comme on va le voir, assez ancienne, des foulons de Smyrne et même des pharmaciens, car la terre cimolienne passait aussi pour avoir des propriétés curatives (4), expédièrent un navire à Cimolos pour y faire un chargement de la terre en question. Un des hommes de l'équipage, qui peut-être en ce moment faisait construire une maison à Smyrne, aura trouvé dans les ruines de quelque temple cette pierre et d'autres encore qui, étant tout équarries, lui offraient des matériaux excellents, et les aura emportées pour diminuer ses dépenses. Remarquons, d'ailleurs, que la maison où la pierre dont il s'agit est encastrée aujourd'hui et où elle forme comme une pierre d'angle, est située près de cette dérivation du cours d'eau qui passe sous le *pont des Caravanes*, à laquelle on donne le nom de *ruisseau des Teinturiers*, et qui a dû être, en tout temps, comme il l'est encore aujourd'hui, exploitée par les industries auxquelles le voisinage d'une eau courante est nécessaire (5).

(1) *Est et alius Cimoliæ usus in vestibus*. Plin., N. H., l. XXXV, chap. LVII.

(2) Aristoph., *Gren.*, V, 713 : Κλειγένης ὁ μιχρὸς ὁ πονηρότατος βαλανεὺς ὁπόσοι χρατοῦσι χυχησιτέφρου ψευδολίτρου χονίας, χαὶ Κιμωλίας γῆς.

(3) Voy. Tournefort, *Voyage du Levant*, t. I, p. 144, éd. in-4; L. Lacroix, *Iles de la Grèce*, p. 473, col. 1.

(4) Voy. Plin. N. H., l. XX, chap. LXXXI; XXVI, LXXIV; XXVIII, XXVIII et XLVI; XXIX, XXXV; XXXI, XLVI, XXXIV, XLVI; XXXV, LVI et LVII.

(5) Je dois ces renseignements à M. Augustin Guys, un des membres les plus distingués de la colonie française établie à Smyrne et un des honorables descendants de l'auteur du *Voyage littéraire de la Grèce*.

Malheureusement, l'histoire de cette maison n'est pas ancienne. Elle a été bâtie, il y a une trentaine d'années, par un Provençal, fournisseur de la marine, nommé Jean Julien. Ce Jean Julien, bien connu des officiers de la flotte qui ont fréquenté le port de Smyrne depuis 1815, avait acheté le terrain qu'occupe aujourd'hui cette maison et quelques terrains du voisinage, entre autres un jardin décoré par les Smyrniotes du dernier siècle, sans autre raison que leur caprice, du beau nom de *jardin d'Homère*. Il s'y trouvait une source entourée de débris d'anciens monuments. Julien, en en tirant des pierres pour ses constructions, trouva celle dont il s'agit et eut l'idée d'en orner le mur extérieur de sa demeure.

Ainsi l'encastrement du décret des Argiens dans le mur de la maison de Jean Julien ne remonte pas à plus de trente ans. Mais qui empêche de croire que bien auparavant elle avait figuré dans un autre édifice qui aura disparu par suite d'un de ces tremblements de terre si fréquents en Asie Mineure, ou d'un de ces incendies auxquels sont si souvent en proie les villes de l'Orient presque entièrement construites en bois; que plus tard quelque Smyrniote, déblayant le terrain encombré de ruines, aura mis de côté celles qui offraient quelque caractère d'antiquité et les aura employées à décorer le jardin où il cherchait à attirer les buveurs de Smyrne, en faisant un appel à leurs vagues souvenirs classiques et à la persistance de leur amour-propre national?

Cela posé, expliquons le jugement des Argiens, comme si nous l'avions trouvé à Cimolos, où, bien certainement, il a existé longtemps avant d'être transporté à Smyrne; et, d'abord, plaçons sous les yeux de nos lecteurs la petite carte jointe à ce cahier (pl. 248), laquelle est extraite de la grande carte du royaume de la Grèce par Haldenhoven et de la grande carte murale de M. Kiepert, afin de mieux leur rappeler la situation respective de Mélos et de Cimolos et des îles avoisinantes, qui ont pu donner lieu à la contestation que les Argiens avaient été appelés à résoudre.

Avant tout fixons-nous bien sur le sens de la cinquième ligne. La lettre qui manque dans le mot ΜΑ·ΙΟΙ pourrait faire penser à l'île de Machia dont Pline seul fait mention (1) et dont la position n'est pas bien déterminée. Suivant M. Hoffmann (2), l'île de Machia était la même que celle qui porte aujourd'hui le nom d'*Anti-Milo*; suivant M. For-

(1) H. N., IV, 12, 23.
(2) *Griechenland*, p. 1438.

biger (1), au contraire, elle était située entre Siphnos et Amorgos, désignation bien vague, assurément, et suggérée uniquement par l'ordre dans lequel Pline l'a placée. Quelle qu'ait été sa position, cette île ne peut jamais avoir été assez importante ni assez voisine de Cimolos, pour que celle-ci ait eu en elle une rivale, d'où l'on peut conclure qu'il ne peut être question de ses habitants dans notre texte.

Il n'en est pas de même des Méliens, dont le nom, si l'on adopte notre restitution, est écrit ici sous la forme qu'il devait avoir dans le dialecte dorien qui était employé à Argos avec certaines particularités propres à cette ville et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir. C'est aussi sous cette forme qu'il se présente sur des monnaies de Mélos antérieures à l'année 416 (2). Mélos était une île puissante dont l'influence maritime s'accrut tellement pendant la guerre du Péloponèse, qu'elle finit par exciter la jalousie d'Athènes elle-même, contre laquelle elle se déclara après la bataille de Mantinée (418) et qui s'en vengea cruellement deux ans plus tard (3). On conçoit qu'au temps de sa puissance elle ait songé à s'agrandir aux dépens de ses voisins, et surtout de Cimolos qui, elle aussi, avait une certaine importance, au moins sous le rapport commercial.

Mais quelle était la position des trois îles dont les Méliens et les Cimoliens se disputaient la possession? On peut affirmer que Polyæga n'est autre que la Polyægos de Ptolémée (4), de Pline (5) et de Pomponius Méla (6); mais il n'est pas aussi facile de dire quelle était l'île qui portait ce nom dans l'antiquité. Les opinions sont très-partagées à cet égard. Mélétios (7) y voit la moderne Πελαργοῦσα, à soixante-dix milles au nord de Délos; M. le colonel Leake (8) pense, sans doute d'après Mélétios, que ce pourrait bien être Πελαγήσι et mieux Πελαγονήσι, île située entre la pointe septentrionale de Χιλιοδρομία et Ἱερονήσι ou Ιουρονήσι. Mais cette conjecture, d'après laquelle elle

(1) *Real-Encyclopædie der classischen Alterthumswissenschaft* de Pauly, t. IV, p. 1345.

(2) Mionnet, *Méd. gr.*, t. II, p. 313 et suiv., n°s 42-46; *Suppl.*, t. IV, p. 392, n°s 202-206.

(3) Thucyd., l. V, chap. LXXXIV-CXVI.

(4) L. III, chap. XIV.

(5) N. H., l. IV, chap. XII, § 23.

(6) L. II, 7.

(7) Γεωγραφία παλαιὰ καὶ νέα, t. III, p. 23.

(8) *Travels in northern Greece*, t. III, p. 113. « Pelaghisi, which is opposite to the « northern end of Khiliodhromia, may perhaps be the Polyægus which Mela men- « tions in conjunction with Sciathus and Halonesus. »

aurait appartenu au groupe des Sporades septentrionales avec Sciathos et Péparéthos, n'est nullement acceptable. Évidemment Pomponius Méla, ou plutôt quelqu'un de ses copistes, aura substitué Polyægos à Péparéthos qui ne figure pas dans l'énumération que contient aujourd'hui son texte, et il est étonnant que cette erreur n'ait appelé l'attention d'aucun de ses commentateurs, d'autant plus que Ptolémée, autorité beaucoup plus sûre, la place au nombre des îles situées au-dessous de l'Eubée, et que Pline, plus exact encore, la range parmi les Sporades méridionales. Toutefois ces deux écrivains ne peuvent nous aider à déterminer sa position d'une manière précise. Dans Pline, elle vient après Amorgos et avant Théra, et, dans Ptolémée, elle suit Ios et précède Thérasia ; mais, un renseignement que ce dernier ajoute au nom de l'île en question peut nous conduire à un résultat certain. Πολύαιγος, dit-il, νῆσος ἔρημος. Cette désignation convient parfaitement à l'île d'Anti-Milo, ou Érémo-Milo, située à l'ouest de Cimolos, et qui, aujourd'hui encore, entièrement déserte, comme elle l'était vers le milieu du second siècle de notre ère, époque où florissait Ptolémée (1), n'offre aucune ruine autorisant à croire que quelque établissement y ait été formé autrefois (2). Ce qui ajoute une nouvelle force à cette déduction, c'est qu'on y trouve de nombreux troupeaux de chèvres sauvages (3) d'une race particulière (4), qui paraissent y avoir existé de tout temps et doivent avoir motivé le nom que lui donnait l'antiquité dès le V[e] siècle avant notre ère, comme nous espérons pouvoir le prouver bientôt. Devant cette attribution certaine disparaissent les conjectures adoptées par M. Kiepert (5), qui y voit l'*Éphyra* d'Etienne de Byzance, et par MM. Her-

(1) Schœll., *Hist. de la litt. gr.*, t. V, p. 240.

(2) Je sais bien qu'on trouve, dans le trésor d'Hubert Goltz, la mention d'une médaille avec la légende ΠΟΛΥΑΙΓΩΝ ; mais il est difficile de ne pas la croire supposée. Le grand nombre des médailles fausses ou mal lues de ce recueil autorise pleinement cette opinion. Voy. Eckhel, *Doctr. num.*, t. I, CXLI et suiv. Peut-être l'erreur de Goltz, s'il n'y a qu'erreur, vient-elle d'une lecture inexacte, d'après laquelle il aura vu le nom des prétendus habitants de Polyægos là où fallait voir réellement la légende ΠΟΛΥΡΡΗΝΙΩΝ.

(3) Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln*, t. III, p. 2; Neugebaur et Aldenhoven, *Handbuch für Reisende in Griechenland*, t. II, p. 35.

(4) Le docteur Lindermayer, qui a examiné une de ces chèvres, à Athènes, où elle avait été amenée, a reconnu en elle la *capra ægagrus* ou *caucasia*. Voy. M. Ross, *ouvr. cit.*, t. III, p. 21, note 23.

(5) *Typographisch-historischer Atlas von Hellas*, pl. XXI, et *Wandkarte von Alt-Griechenland.*

mann (1), Forbiger (2), Ross (3) et Westermann (4), et qui reconnaissent l'antique Polyægos dans l'île située au sud-est de Cimolos, à laquelle les Grecs donnent le nom de Πόλυβος, les Italiens celui de Polino et les Français celui d'*Ile Brûlée.* Il est vrai de dire que M. Ross, et, d'après lui, M. Westermann, paraissent hésiter entre Polybos et Anti-Milo (5). Leur incertitude cessera, je l'espère, devant les preuves que j'apporte en faveur de la seconde de ces deux îles.

Si cette attribution paraît juste, et je la regarde comme telle, je reconnais dans Polybos la Λίβεια de notre inscription avec le nom de laquelle elle offre quelque ressemblance, au moins dans la partie essentielle, surtout si l'on admet que Πόλυβος se soit formé, par une altération qui n'est pas sans exemple, de la locution ἀπὸ Λιβείας qui se sera successivement modifiée en 'πὸ Λιβείας, et enfin en Πόλυβος, quand l'île, devenant déserte d'habitée qu'elle était, on aura perdu le souvenir de son véritable nom. Il paraît, du reste, que la possession de cette île a toujours été un objet de contestation entre Mélos et Cimolos; car aujourd'hui encore elle appartient pour moitié aux Méliotes et aux Cimoliotes (6)

Reste à déterminer la position d'Ἑτήρεια. A en juger par *Libeia*, que sa position rapprochait de Cimolos, et comme d'ailleurs il ne peut y avoir d'incertitude sur les noms des îles avoisinantes telles que Pholégandros et Siphnos, qui ont toujours eu une existence indépendante, ce que prouvent leurs médailles autonomes (7), le conflit ne pouvait porter que sur l'un des deux îlots situés entre Mélos, Cimolos et Polybos. Le plus septentrional, et par conséquent le plus rapproché de Cimolos, est désigné par la carte d'Aldenhoven sous le nom d'*Istanaa*, et par M. Ross sous celui d'Ἅγιος Ἀνδρέας ou de Δασκαλειό; et le plus méridional, sur la carte que je viens de citer, est appelé île d'Ἅγιος Γεώργιος. Ce dernier, très-voisin de Mélos, a sans doute toujours formé une dépendance de cette île, et, pour ce motif, doit être mis, ce me semble, en dehors de la question. Reste donc le premier sur lequel, d'après les nombreuses ruines et les débris de sculpture (8)

(1) *Griechenland und die Griechen im Alterthum*, p. 1438.
(2) *Handb. der alten Geographie*, t. III, p. 1028.
(3) *Ouvr. cit.*, t. III, p. 26.
(4) Pauly, *Real Encyclopædie der class. Alterthumswiss.*, t. V, p. 1806.
(5) Pass. cit., notes 7 et 8.
(6) Ross, ouvr. cit., t. III, p. 26.
(7) Voy. pour Siphnos, Mionnet, t. II, p. 324 et suiv.; *Suppl.*, t. IV, p. 402 et suiv.; et pour Pholegandros, le même, *Suppl.*, t. IV, p. 399.
(8) Id., *ib.*, p. 24. M. Ross cite une statue de femme, en marbre blanc, un peu plus grande que nature et d'un bon travail, mais sans tête et sans mains.

qu'on y rencontre, les tombeaux et les chambres sépulcrales qu'on y a découverts, on peut conjecturer qu'existait autrefois une ville de quelque importance (1). C'est là sans doute l'Hétéréia de notre inscription, et peut-être le nom de cet îlot, qui ne pouvait être qu'une forme dialectique du mot ἑταιρεία, indique-t-il les rapports intimes que sa presque adhérence avait dû établir entre lui et Cimolos.

A quelle époque fut rendu le jugement des Argiens? la date qu'il porte ne peut nous mettre sur la voie : elle est beaucoup trop vague. Mais l'histoire d'Argos et celle de Mélos en particulier peuvent nous conduire à une solution certaine. Il y a, dans cette dernière, deux phases bien distinctes. De la fin du XIIe siècle à 416 avant J. C., cette colonie lacédémonienne fut un des principaux établissements doriens dans la mer Égée, avantage qu'elle dut à son excellent port. Et c'est évidemment à cette époque d'autonomie dorienne que se rapportent les médailles sur le droit desquelles on voit ΜΑ ou ΜΑΛΙΩΝ et une grenade (2). Prise et ravagée en 416 par les Athéniens qui en massacrèrent tous les habitants, elle fut repeuplée par une colonie athénienne; et, bien qu'après la guerre du Péloponèse Lysandre y ait rétabli les enfants des Méliens, la race ionienne, à laquelle ces derniers avaient dû s'assimiler pendant douze ans d'esclavage, ne cessa pas d'être dominante dans l'île, comme on peut le déduire des médailles portant au droit ΜΗΛΙΩΝ, avec le buste de Minerve ou la chouette (3). Certes, ce n'est pas à l'époque athénienne que le conflit auquel notre inscription fait allusion, aurait été soumis à l'arbitrage d'Argos, on eût alors invoqué le jugement de la métropole, toujours si jalouse de ses droits. Ce doit donc être à l'époque dorienne et par conséquent avant l'année 416.

Je sais bien que de la présence de l'H et de l'Ω dans notre inscription on pourrait inférer que ce monument est postérieur à l'archontat d'Euclide, c'est-à-dire à l'année 403; mais il résulte d'une inscription métrique déjà connue (4) et qui, comme je crois l'avoir établi avec certitude (5), provient aussi de la ville d'Argos, que plusieurs années avant la XCIV^e olympiade et même à une époque antérieure à la LXXXVIe, les Argiens faisaient déjà usage des voyelles

(1) Ross, ouvr. cit., *ibid.*
(2) Mionnet, t. II, p. 317 et suiv.; et *Suppl.*, t. IV, p. 392 et suiv.
(3) Le même, *ibid.*
(4) *Corp. inscr. gr.*, n° 24. Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n° 51.
(5) *Revue archéologique*, 2e année, p. 693 et suiv

longues H et Ω. Ce n'est pas à Athènes qu'elles ont été inventées ; elles étaient depuis longtemps en usage chez les Ioniens et à Athènes elle-même quand les magistrats athéniens, restés jusqu'alors fidèles à l'ancienne orthographe, décidèrent qu'elles seraient employées dans la transcription des actes publics (1). Rien ne s'oppose donc sous ce rapport à ce que le décret des Argiens soit considéré comme antérieur à l'année 416, et la forme des autres lettres se prête à cette conjecture. Il y a plus, les termes du décret ne permettent pas de dépasser cette limite et nous fournissent même le moyen de préciser l'année où il a été rendu.

On sait qu'après la bataille de Mantinée, où les Argiens et leurs alliés furent battus par Agis, Argos craignant une invasion de son territoire, conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec Sparte, et que, pour lui complaire, elle abolit le régime populaire et établit l'oligarchie ; mais qu'une fois les Spartiates éloignés, ceux des Argiens qui étaient partisans de la démocratie et avaient vu avec peine l'oligarchie s'introduire parmi eux, soulevèrent le peuple en 417, chassèrent le parti aristocratique, et avec l'aide d'Alcibiade rétablirent le gouvernement populaire sans mélange (2), lequel se maintint, malgré les troubles de 370 (3) jusqu'en 272, où, par suite de l'antagonisme des deux factions qui la déchiraient (4), elle tomba sous le joug de tyrans héréditaires (5). C'est donc pendant la durée du gouvernement démocratique pur, entre 417 et 272, que fut promulgué le décret des Argiens favorable aux habitants de Cimolos, car à cet intervalle seulement peut convenir la formule Ἔκρινε ὁ δᾶμος ὁ τῶν Ἀργείων ; sous l'oligarchie, le jugement eût été rendu par le sénat, et sous le gouvernement mixte qui paraît avoir existé de 984 à 417, par le sénat et par le peuple. Mais j'ai établi plus haut que cet acte d'arbitrage ne peut avoir eu lieu après la conquête de Mélos par les Athéniens, c'est-à-dire après 416, c'est donc en 417 même que l'arrêt fut rendu, et cet acte qui affaiblit Mélos et dut assurer aux Athéniens, redevenus alors les alliés d'Argos, l'appui de Cimolos et le libre accès de son port, ne fut peut-être pas sans quelque influence sur la victoire de Philocrate.

Le dialecte dans lequel est écrit le jugement des Argiens, annonce

(1) Franz, *ouvr. cit.*, p. 24.

(2) Thuc., l. V, chap. LXXXI-LXXXII ; Diod. de Sic., l. XII, chap. LXXX ; Aristote, *Pol.*, l. V, chap. III, § 5 ; Plut., *Alcib.*, chap. XV.

(3) Diod. de Sic., l. XV, chap. LVII et LVIII ; Plut., *Reip. ger. præc.*, chap. XVII.

(4) Plut., *Pyrrh.*, chap. XXIX et XXX.

(5) Polyb., l. II, chap. LIX.

d'ailleurs une époque ancienne et bien antérieure à celle où le dialecte hellénique commença à s'y infiltrer et à faire disparaître les vieilles formes doriennes, dont quelques-unes cependant, toutes locales à ce qu'il paraît, résistèrent à l'invasion et persistèrent jusqu'à l'époque romaine. C'est ainsi que le secrétaire du sénat est désigné, non par le mot γραμματεύς, mais par le mot γροφεύς, dont on ne connaissait pas encore d'exemple certain (1), mais qui, évidemment, dérive de la forme dorienne γρόφω pour γράφω (2), d'où vient le composé ἀνεπιγρόφως, qu'on rencontre dans les Tables d'Héraclée (3). Je dois dire, d'ailleurs, que de l'épigraphie d'Argos, il résulte qu'au moins jusqu'à la fin du siècle dernier avant notre ère, ce mot s'était conservé, car on lit dans une inscription qui ne peut être de beaucoup postérieure à Pompée (4), le dérivé γροφεύσαντα qui, sous les empereurs et à partir du règne de Claude (5), et peut-être même auparavant (6), fut remplacé par la forme commune γραμματεύσαντα.

Mais notre monument ne nous offre pas seulement des preuves à l'appui de mots argiens déjà connus, il nous en fournit encore de nouveaux; tel est σευτέρα pour δευτέρα. La confusion du σ et du δ n'est pas sans exemple : ainsi on rencontre ὀδμή pour ὀσμή (7), μάδδα pour μάσδα (8), et enfin chez les poëtes ἴδμεν pour ἴσμεν. On peut aussi la reconnaître dans ῥόδον et *rosa*, dans μέσος et *medius*. Elle vient sans doute de la ressemblance qu'offrait la prononciation du σ et du δ qui peut être considéré comme une sifflante dentale.

Il est bon de remarquer encore comme une preuve d'antiquité (9) le redoublement de la sifflante aux aoristes premiers δικάσσαιεν et ἐδίκασσαν (10) aux lignes 7 et 11. On voit par ce double exemple que tous les Doriens, dans l'aoriste des verbes en ζω, ne sub-

(1) Ce n'est que par une conjecture qu'on doit, il est vrai, regarder comme certaine, que M. L. Dindorf, dans le *Nouveau trésor de la langue grecque*, substitue, dans Hesychius, γροφεύς à la vulgate γρομφεύς, d'après la place qu'occupe le mot entre γρούσσεται et γρῦ. Encore Hesychius le traduit-il par ζωγράφοι et non par γραμματεῖς, sens que les lexiques devront désormais donner aussi à ce mot.

(2) Voy. Boeckh., *Corp. inscr. gr.*, n° 3, t. I, p. 5.

(3) P. 193 de l'éd. de Mazzocchi.

(4) *Corp. inscr. gr.*, n° 1125.

(5) *Ibid.*, n° 1123.

(6) *Ibid.*, n° 1125. Voy. mes *Inscriptions*, t. II, n° 119.

(7) Phrynicus, p. 89, éd. Lobeck.

(8) Maittaire, *de dialectis*, p. 188.

(9) Voy. Ahrens, *De linguæ græcæ dialectis*, t. II, p. 100.

(10) Voy. l'explication qu'en donne M. Ahrens, *ouv. cit.*, t. I, p. 64.

stituaient pas exclusivement la sifflante palatale ξ à la sifflante σ, comme l'a avancé M. Ahrens (1).

La substitution de l'ω à la diphthongue ου, dont βωλά nous offre un nouvel exemple, avait déjà été remarquée comme propre au dialecte dorien (2); mais on n'en connaissait pas encore d'exemple à Argos. Les inscriptions du *Corpus* n'offraient que la forme βουλά, beaucoup plus récente (3).

Νικῆν qu'on lit à la ligne 12, appartient aussi au dorien pur (4). Il en est de même de l'infinitif ἦμεν (5) pour εἶναι, l. 10, et du futur second de l'infinitif ἐμμενέν (6); ces trois formes se présentent pour la première fois dans le dialecte dorien d'Argos.

Signalons encore le verbe ἀρητεύω qui manque dans tous les lexiques, mais qui se déduit très-bien du même radical qu'ἀρητήρ et ἀρήτειρα, regardés tous deux jusqu'ici comme exclusivement usités dans le dialecte ionien.

Enfin arrêtons-nous un instant sur le nom Πέριλλος que porte le secrétaire du sénat, l. 15 et 16. Cette forme a été niée par M. Wiztschel (7), qui voudrait lire Περίλαος partout où elle se rencontre. Notre inscription prend la défense de ce nom qui ne répugne pas plus aux règles de la formation des noms propres dans la langue grecque que Περίτας dont on trouve dans le *Corpus* deux exemples provenant de la ville d'Aphrodisias en Carie (8).

Reste encore à examiner une question assez importante. C'est le rôle que joue ici le Synédrion des Hellènes, qui ne peut être autre que l'amphictyonie d'Argos dont j'ai déjà eu occasion de m'occuper ailleurs (9). Les Argiens, comme cela est bien reconnu, ne pouvaient rendre, en leur propre nom, un arrêt comme celui qu'avaient réclamé les Méliens et les Cimoliens; il fallait qu'ils y fussent autorisés par une confédération chargée de veiller sur les intérêts de tous les États qui en faisaient partie et dans laquelle étaient nécessai-

(1) « Sola enim Doris, integra tamen et infucata, ad omnia verba in ζω exeuntia « eam adhibuit. » *Ouvr. cit.*, p. 89; cf. p. 100 : « Nisi quod antiqua Doris in hac re « nibil a Lesbiaca dialecto diversa fuerit, nisi quod in futuris et aoristis primis ver- « borum in ζω pro duplici σσ illa ξ proferre solebat. »

(2) Ahrens, *ouvr. cit.*, t. II, p. 160.

(3) N° 1129.

(4) Ahrens, *ouvr. cit.*, t. II, p. 195, § 14, 1.

(5) « Severior Doris ἦμεν pronuntiavit. » *Id.*, t. II, p. 322.

(6) *Id.*, *ouvr. cit.*, t. II, p. 303.

(7) *Encyclopédie classique* de Pauly, t. V, p. 345, au mot *Perilaus*.

(8) N°s 2771 et 2834.

(9) *Inscr. gr. et lat. recueillies en Grèce par la commission de Morée*, t. I, p. 217.

rement entrées les deux îles en procès. C'est ce que prouvent les mots κατὰ τὸ δόκ[η]μα (1) τοῦ συνεδρίου τῶν Ἑλλάνων. Nous avons donc ici un curieux exemple de la marche qu'on suivait en pareille circonstance. Les parties intéressées dans le débat s'adressaient au synédrion qui autorisait la ville principale de l'amphictyonie à examiner l'affaire, et la décision intervenait ensuite. C'est un fait nouveau à ajouter au peu que nous savons de cette confédération qui mérite l'attention de l'historien, car elle dut exercer une grande importance sur les relations internationales des différents États du Péloponèse qui s'y étaient rattachés.

Je crois avoir suffisamment expliqué cette inscription sous ses différents aspects. Il reste cependant encore deux mots devant lesquels je me vois forcé de reconnaître mon insuffisance. Ce sont les mots ΠΟΣΙΔΑΟΝ, l. 14 et 15, et ΠΕΔΙΟΝ, l. 16. Ces mots sont-ils complets ou sont-ils abrégés? S'ils sont complets, je n'en puis saisir le sens; s'ils sont abrégés, peut-être le premier est-il pour Ποσιδάονος, forme du génitif de Ποσιδάων avant l'adoption des voyelles longues, et indique-t-il que Léon était prêtre de Neptune. Alors on en pourrait conclure deux choses : d'abord, et contrairement à l'opinion qui a prévalu jusqu'ici (2), que les assemblées du synédrion des Hellènes avaient lieu dans le temple de Neptune et non dans celui de Junon ou dans celui d'Apollon Pythien, car il n'y avait qu'une amphictyonie qui, en raison du caractère non moins sacré que politique de ces assemblées, pût être présidée par le prêtre du temple où elle se réunissait, tout autre sénat (et n'oublions pas de faire observer qu'il n'y en avait plus alors à Argos), eût eu pour chef un βώλαρχος; ensuite que le synédrion se divisait en deux sénats, dont l'un traitait les affaires religieuses et l'autre les affaires politiques. Si, au contraire Ποσιδαον remplace le génitif du nom d'un des mois grecs, s'il est pour Ποσιδεῶν(ος), nous apprendrions que le jugement avait été rendu dans le mois de Posidéon, et qu'il y avait chaque mois deux sessions au moins, ou même trois, une par décade. Resterait encore à expliquer Πεδιον. S'il est pour Πεδίωνος, génitif d'un nom propre Πεδίων qui, je l'avoue, est jusqu'ici sans exemple, mais qui n'est pas impossible, il indiquerait le nom du père de Périllos. Mais la place qu'occupent dans le texte les deux mots en question, semble prouver qu'ils jouent un rôle ana-

(1) Ce mot paraît ici pour la première fois avec le sens que je lui donne, celui de δόγμα, le seul qui puisse lui convenir ici. Il n'était encore connu qu'avec le sens de *visio*. Voy. le *Nouveau trésor de la langue gr.* au mot δόκημα.

(2) *Inscript. de Morée*, t. I, p. 217 et notes 20 et 21.

logue et ne permet pas d'adopter sans hésitation les conjectures que je viens d'indiquer.

Il s'en présente une autre à mon esprit. Peut-être ces deux mots désignent-ils deux dêmes de l'Argolide, dont les géographes ne nous ont pas conservé les noms; et alors nous retrouverions à Argos l'usage établi à Athènes d'ajouter au nom des citoyens celui du bourg où ils étaient nés.

Peut-être aussi y avait-il une βωλὰ Ποσιδαονίων et une βωλὰ Πεδίων, un sénat pris parmi les villes qui se livraient à la navigation et qui avaient Neptune pour dieu protecteur, et un autre des habitants des plaines, de ceux qui s'occupaient d'agriculture. Cela se comprendrait surtout si ces deux sénats étaient, comme semble l'indiquer l'épithète σευτέρας, des subdivisions de la grande assemblée des Hellènes, et alors les opinions différentes émises sur le siége de l'amphictyonie argienne pourraient se concilier en admettant que le premier sénat, celui des Pédiens, qui s'occupait des affaires publiques, s'assemblait dans le temple de Junon, et que le second, auquel appartenait la décision des questions religieuses, se réunissait dans le temple de Neptune, comme à Calaurie, et que les assemblées générales avaient lieu dans le temple d'Apollon Pythien, le dieu protecteur de la race dorienne. C'est à cette opinion que je serais le plus disposé à m'arrêter.

Mais aucune de ces explications ne me satisfait pleinement. Dans le silence des auteurs sur l'organisation du συνέδριον des Hellènes, qui se réunissait à Argos, le plus sûr est de s'abstenir et d'attendre que quelque nouvelle découverte épigraphique vienne nous offrir le moyen de résoudre cette énigme.

Le jugement des Argiens n'en reste pas moins un monument très-curieux. Il enrichit la géographie ancienne de deux noms restés jusqu'ici inconnus et de trois attributions nouvelles; il permet de préciser une date historique qui n'est pas sans importance; il fournit aux études sur le dialecte dorien et sur ses différentes ramifications, un élément précieux; il ajoute à nos lexiques quelques mots et quelques sens jusqu'ici inconnus; il nous fait connaître un des rapports d'Argos avec le συνέδριον des Hellènes, et mérite par conséquent le rang qu'il occupe dans ce numéro de la *Revue archéologique*.

PH. LE BAS, de l'Institut.

MÉMOIRE

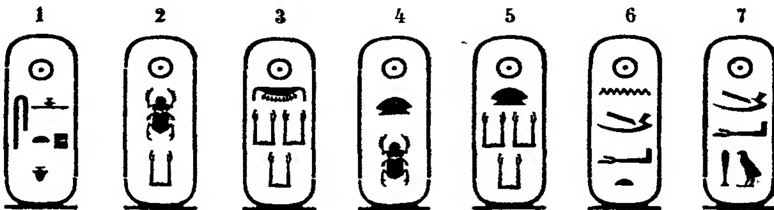
SUR

LES SEPT CARTOUCHES DE LA TABLE D'ABYDOS

ATTRIBUÉS A LA XIIe DYNASTIE ÉGYPTIENNE.

PREMIER ARTICLE.

On voit, dans la *Table d'Abydos*, les sept cartouches suivants (n°s 33 à 39) placés immédiatement avant celui d'Amosis, dernier roi de la XVIIe dynastie.



Champollion avait cru qu'ils appartenaient aux derniers pharaons de la XVIIe dynastie, mais le résultat des études faites depuis la mort de l'illustre fondateur de la science égyptologique n'a pas confirmé cette opinion; en effet, on a trouvé à Éléthya, dans l'inscription d'*Ahmes*, *chef des nautoniers*, un roi *Raskenen* (1), prédé-

(1) M. de Bunsen (*Ægyptens stelle in der Weltgeschichte*) a pensé que ce roi faisait partie de la XIe dynastie dans laquelle il le fait figurer; mais l'inscription d'*Ahmes, chef des nautoniers*, lui a assigné sa véritable place à la fin de la XVIIe dynastie.

C'est cette erreur de l'illustre savant prussien, redressée par la connaissance d'un monument qui n'avait pas été expliqué quand il a publié son ouvrage, qui, nous ayant donné des doutes sur son classement chronologique, et en particulier sur l'attribution qu'il a faite aux rois de la XIIe dynastie des sept cartouches de la Table d'Abydos, nous a porté à étudier cette question, souvent débattue, mais qui ne nous paraît pas avoir été encore résolue d'une manière satisfaisante. L'erreur sur la XIe dynastie étant manifeste, il s'agissait de savoir si on ne s'était pas trompé aussi sur la XIIe. On verra à quel résultat nos recherches nous ont conduit.

cesseur immédiat d'Amosis, et une tombe de Gournah, ouverte par sir Gardner Wilkinson, et qui donne les cartouches de la famille présumée d'Aménophis Ier, au nombre desquels sont ceux de six rois que l'on croit être ses prédécesseurs, ne fait mention d'aucun de ces sept cartouches. Il était certain cependant qu'ils contenaient les noms de rois qui avaient régné avant la XVIIIe dynastie; puisqu'on ne pouvait pas les attribuer à la XVIIe dynastie, on pensa qu'il fallait remonter le cours des âges, et qu'on trouverait leur place dans les dynasties antérieures.

Manéthon a mentionné avec quelques détails une dynastie (la XIIe), composée de huit rois qui paraissent avoir régné avec éclat : l'un d'eux était Sésostris, le plus célèbre des conquérants égyptiens, sous lequel la puissance de l'Égypte a atteint son plus grand développement. On a remarqué que les monuments qui datent de l'époque des pharaons dont nous donnons les cartouches, témoignent d'une grande perfection dans les arts, et d'une civilisation très-avancée, ce qui doit faire penser qu'ils ont été élevés dans un temps où la nation était puissante et glorieuse; pourquoi ne serait-ce pas sous la XIIe dynastie? Le nom d'Amenemes, porté par trois pharaons de cette dynastie, se retrouve *presque* dans le nom propre de plusieurs des rois dont les cartouches prénoms sont en tête de ce mémoire, et il y a un rapport remarquable dans la place que les deux premiers Amenemes ou Amenembá occupent dans leur liste respective. Cette coïncidence, qui peut bien être fortuite, a été considérée comme une preuve décisive de l'identité des sept cartouches d'Abydos et de la XIIe dynastie; on s'est cru, dès lors, en possession de monuments authentiques de l'époque du grand Sésostris; et cependant, que de difficultés, que d'impossibilités même, s'opposent à l'attribution de ces cartouches à la XIIe dynastie!

D'abord les noms ne sont pas les mêmes : on peut en effet contester que le nom *Amenemhá* ⲁⲙⲟⲩⲛ ⲙ̄ϩⲁ (Amon dans sa présence, c'est-à-dire visible. manifesté) des cartouches, soit le même que le nom *Amenemes* de Manéthon, nom d'un usage très-fréquent en Égypte à toutes les époques, et qui s'écrit ⲁⲙⲟⲩⲛ ⲙⲉⲥ (engendré d'Amon); et cette objection fait évanouir le mirage de la coïncidence du nom des Amenembá, qui pouvait paraître à certains esprits une présomption en faveur de l'identité de nos cartouches et de la XIIe dynastie. Quant aux

autres rois, il n'y a aucune analogie dans leurs noms, et pas d'identification possible.

Ensuite, la durée des règnes mentionnée par Manéthon ne s'accorde pas avec les chiffres gravés sur les monuments; les deux listes n'offrent pas de concordance dans les règnes, et diffèrent même sur le nombre des rois; tout enfin concourt à repousser le rapprochement que l'on veut faire.

Ces difficultés eussent arrêté de moins robustes courages; mais il s'agissait de conquérir une dynastie, et l'on sait que les conquérants sont en général peu scrupuleux, la fin, pour eux, justifiant les moyens; on allait recouvrer quinze siècles perdus des annales égyptiennes, et planter le drapeau de l'histoire à des hauteurs jusqu'alors inaccessibles. Certes, il devait être permis, pour atteindre un pareil but, de prendre quelques licences; on n'a eu garde d'y manquer. De ce que Jules Africain et Eusèbe, qui ont transcrit le même texte, ont donné des totaux différents pour la XIIe dynastie, on a conclu, sans doute, qu'il ne fallait pas regarder de trop près à la question des chiffres, qui serait fort embarrassante, si on la prenait au sérieux, et on a passé outre. Quant aux rois qui résistaient à la lecture qu'on voulait faire de leur nom, pour les besoins de la concordance, on est parvenu par d'habiles additions, par des suppressions ou des changements de syllabes, à les introduire, bon gré, mal gré, dans de magnifiques noms historiques qui leur sont complétement étrangers; c'est ainsi qu'un *Osortasen* est devenu *Sesonchosis*, sous le nom de *Sésourtasen*, et qu'un autre *Osortasen*, plus fortuné, a été fait *Sésostris*, à l'aide de ce même nom de *Sésourtasen*, véritablement remarquable par son élasticité; mais il s'est trouvé que les *Osortasen* étaient trop nombreux pour qu'on pût les placer tous dans le cadre de la XIIe dynastie; l'un d'eux, n'étant pas réclamé par Manéthon, a été abandonné impitoyablement : on l'a sacrifié à la concordance. Bref, tous les obstacles ont été écartés, et l'on a reconstitué la XIIe dynastie de Manéthon avec une série de rois dont le nombre, les noms, la durée des règnes n'ont aucun rapport avec ce que cet historien nous a transmis sur cette dynastie. C'est assurément une des choses les plus étonnantes qu'on puisse imaginer.

Cette découverte paraît avoir jeté sur l'histoire de l'Égypte un jour tout nouveau, puisqu'elle a fait établir trois grandes divisions dans la durée de l'empire égyptien. On a nommé *ancien empire* toute la période antérieure à l'invasion des *pasteurs*, depuis Ménès jusqu'à la XIIIe dynastie, sous laquelle on suppose qu'eut lieu cette

invasion : le temps qu'elle dura, couvrant l'Égypte de ruines, et détruisant tous les monuments (sauf ceux de la XIIe dynastie qu'elle a eu l'attention de nous conserver) est le *moyen âge égyptien*; enfin le *nouvel empire* est celui qui a commencé avec la XVIIIe dynastie, après l'expulsion des *pasteurs*.

Il y a peut-être quelque témérité à scinder ainsi l'histoire de l'antique Égypte. Conquérante ou envahie, victorieuse de l'invasion, et redevenant puissante pour retomber encore sous le joug étranger, elle a toujours conservé sa nationalité, sa religion, ses mœurs, ses arts et ses sciences : sa robuste constitution triomphait des envahisseurs; elle se les assimilait, et ses conquérants étaient obligés de se faire égyptiens pour gouverner l'Égypte selon ses lois et ses coutumes. Son historien national, Manéthon, n'a pas distingué les époques où elle faisait la loi à l'étranger de celles où elle la recevait; il confond tout dans la même unité, comprenant les dynasties des rois indigènes et celles des Éthiopiens, des Perses, et même des pasteurs, dans le canon historique qu'il fait commencer à Ménès. On doit, à son exemple, s'abstenir de distinctions qu'aurait certainement repoussées l'amour-propre national des Égyptiens.

Sans doute, les monuments qui nous restent accusent des époques de progrès et des époques de décadence; mais l'écriture hiéroglyphique, la plus haute expression des arts, des croyances, du symbolisme égyptien, a-t-elle varié? Nullement; elle a traversé tous les âges de l'histoire de l'Égypte sans subir d'altération; pendant cette longue période de siècles on ne surprend en elle aucune défaillance; elle est restée immuable comme ces pyramides que le temps ne peut détruire, exprimant par les mêmes symboles et les mêmes formules les actions des *Choufou*, des *Osortasen*, des *Thoutmès*, des *Ramsès* et des *Nectanebo*, jusqu'au jour où la nationalité égyptienne a disparu. Les sciences et les arts ont dû faire comme l'écriture, et leur dépôt est resté intact dans les sanctuaires des temples; le pinceau du peintre et le ciseau du sculpteur ont pu faiblir parfois, et produire des œuvres médiocres; mais la tradition du beau n'était pas perdue; on la retrouvait bientôt vivante et féconde, au sein même de l'Égypte, et l'artiste, un moment égaré, se retrempait au foyer national, et n'avait besoin de rien emprunter à une civilisation et à des arts étrangers. Comme cet oiseau mystérieux, création de la mythologie égyptienne, qui renaissait de ses cendres, l'art, en Égypte, portait en lui-même une puissance de reproduction qui ne s'épuisait jamais, ou plutôt c'était toujours le

même art qui se perpétuait à travers des manifestations plus ou moins parfaites, conservant invariablement son identité ; de sorte qu'il est impossible de juger de l'âge d'un monument par son style seul et sans le secours des inscriptions ou des circonstances extérieures qui aident à en fixer la date. Comment, dès lors, peut-on faire des divisions d'*ancien* et de *nouvel empire?* et à quelle marque certaine reconnaîtra-t-on que tel monument appartient à l'un ou à l'autre, puisqu'il ne peut fournir de preuve intrinsèque de l'époque à laquelle il a été fait ?

On prend pour base de cette division arbitraire l'invasion des pasteurs : mais quand a-t-elle eu lieu? On en est réduit sur ce point à de pures conjectures qui flottent de la XIII[e] à la XV[e] dynastie, c'est-à-dire dans un intervalle de huit siècles ; rien n'est, en effet, moins certain que la date de cet événement. Qu'il ait eu lieu après la XII[e] dynastie de Manéthon, cela ne peut pas faire de doute ; il s'agit seulement de savoir si nous connaissons cette dynastie par les monuments, et si ceux qu'on lui attribue, parce qu'ils portent les cartouches des sept rois qui précèdent Amosis sur la *Table d'Abydos*, sont bien réellement antérieurs à l'invasion.

On a tiré des conclusions prématurées des dates inscrites sur ces monuments ; s'ils n'appartiennent pas à la XII[e] dynastie, les calculs chronologiques et astronomiques auxquels ils ont donné lieu, et toutes les conséquences qu'on en a déduites, tombent et n'ont aucune valeur. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, on croyait, sur l'autorité du Syncelle, que les jours épagomènes n'avaient été ajoutés au calendrier que sous les *rois pasteurs ;* on a trouvé dans un tombeau de Beni-Hassan, du temps d'un *Osortasen*, la mention de ces jours complémentaires, et comme on assimile cet *Osortasen* à *Sésostris* de la XII[e] dynastie, on en a conclu qu'ils étaient en usage avant l'invasion ; mais si ce tombeau ne remonte pas à la XII[e] dynastie, s'il n'est pas antérieur à l'invasion des *pasteurs*, que devient l'argument ?

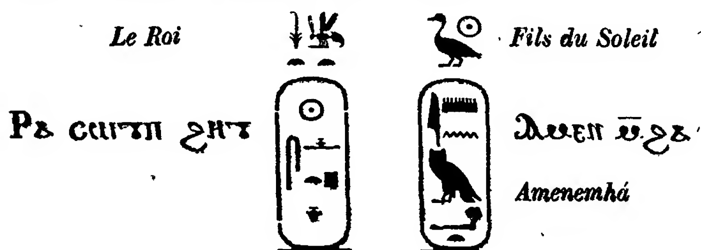
Il importe donc de s'assurer si l'identité que l'on prétend avoir reconnue entre la XII[e] dynastie de Manéthon et les sept cartouches d'Abydos existe réellement, ou si c'est une illusion. Ce ne serait pas la première fois que la chronologie égyptienne aurait donné lieu à des erreurs considérables, acceptées par de bons esprits, et ayant cours pendant quelque temps comme des vérités. On n'a pas oublié les fameuses discussions sur les zodiaques d'Esneh et de Denderah : que de travaux, que de science dépensés vainement pour établir qu'ils remontaient à 4 ou 5000 ans avant l'ère chré-

tienne! On connaît le sort de toutes ces hypothèses; un souffle a suffi pour les renverser; Champollion a lu les inscriptions de ces monuments astronomiques, et l'on a vu qu'ils dataient de l'époque romaine.

Nous croyons que, dans la question qui nous occupe, il faut aussi, et avant tout, lire les noms renfermés dans les cartouches d'Abydos; car s'il était démontré par leur véritable lecture qu'ils ne sont pas les mêmes que ceux des rois de la XIIe dynastie de Manéthon, on serait autorisé à nier absolument l'identité des deux listes. Nous nous proposons donc de consacrer la première partie de notre travail à l'étude des sept cartouches d'Abydos : nous les comparerons aux noms des rois fournis par Manéthon, avec lesquels cette comparaison prouvera qu'ils n'ont aucune analogie. Ce sera établir la preuve intrinsèque de la non-identité; mais quelque concluante qu'elle soit, nous pousserons nos recherches plus loin. Nous examinerons, dans la seconde partie, la question de la durée des règnes respectifs et de leur concordance; les preuves que l'on prétend tirer du canon royal de Turin et du Labyrinthe; enfin, les renseignements fournis par les mentions de la période sothiaque recueillies sur les monuments. De cet examen sincère et impartial résultera, nous le pensons du moins, la preuve que les sept rois de la *Table d'Abydos* ne sont pas et ne peuvent pas être ceux de la XIIe dynastie de Manéthon.

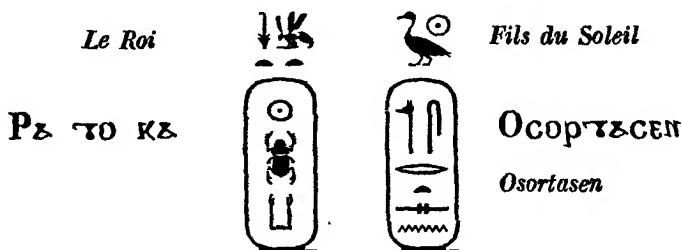
I.

Les cartouches n°s 33 à 39 de la *Table d'Abydos* contiennent les *prénoms* de sept rois dont les cartouches *noms* sont connus par divers monuments. Le premier se nomme

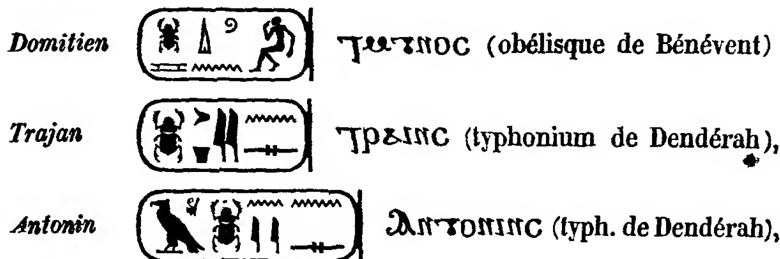


La lecture du nom propre est certaine. Le cartouche prénom figure trois fois dans le canon royal de Turin; c'est une observation dont on verra plus loin l'importance.

Le roi suivant se nomme



Nous avons une remarque à faire au sujet du scarabée employé dans le cartouche prénom. Champollion a donné à ce signe la valeur de Ⲧ ; il lisait les groupes [hiéroglyphes] et [hiéroglyphe] *To* et *Tore.* Dans des inscriptions du temps des *Lagides*, le titre de *Seigneur des deux mondes* est exprimé par le groupe [hiéroglyphes], le scarabée étant mis pour le mot Ⲑⲟ le monde. Des cartouches d'empereurs romains, dans lesquels le scarabée est employé phonétiquement, tels que ceux de



rendaient d'ailleurs cette lecture incontestable; on l'a cependant contestée. On a prétendu que l'emploi du scarabée pour Ⲑⲟ *le monde* dans les inscriptions lagides, et pour Ⲧ dans les noms d'empereurs, était une erreur commise à des époques de décadence où l'écriture hiéroglyphique avait dégénéré (ce qui, soit dit en passant, est une manière assez commode de se tirer d'embarras), et que la véritable lecture du groupe [hiéroglyphe] est *Kheper.*

Est-il vrai que Champollion s'est trompé, et sa sagacité ordinaire lui a-t-elle fait défaut dans cette circonstance? Pas le moins du

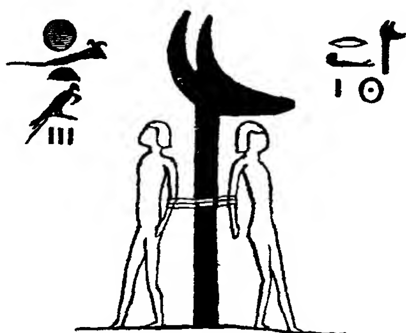
monde ; il n'avait pas à s'autoriser seulement des inscriptions du temps des Lagides ou des Empereurs ; il avait étudié les papyrus hiératiques du Musée du Louvre, et ceux du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, et il avait vu dans les *Rituels funéraires*, qui sont de l'époque des Pharaons, le scarabée employé phonétiquement pour Ⲧ dans le nom du dieu *Atmou* (1), nom bien connu, et qu'il n'est pas possible de lire *Akhepermou*. C'était donc en pleine connaissance de cause et avec toute certitude qu'il assignait au scarabée la valeur de Ⲧ, et non *ter* ou *kheper*, et sa lecture était bonne.

Le nom propre du second roi que nous lisons *Osortasen* avec Champollion, et non *Sesourtasen*, *Sesertusen* ou *Sesurtesen*, a pour signe initial un caractère qui n'a pas encore été bien expliqué et dont il est important d'établir la valeur phonétique.

On trouve dans le tombeau de Ramsès VI, dont les peintures ont été copiées par Champollion, un tableau fort curieux, répété sept fois, et représentant successivement un des dieux *Atmou*, *Moui*, *Seb*, *Tore*, etc., veillant sur deux impies de couleur rouge,

(1) Ce nom, écrit ordinairement en caractères hiéroglyphiques  et en hiératique  ou , doit se lire *Atmou*, et non *Toum* : la feuille placée au commencement du nom, s'oppose à cette dernière lecture ; car on sait que dans l'écriture hiératique les caractères sont toujours rangés dans leur ordre naturel, et ne subissent jamais les déplacements si fréquents dans le système hiéroglyphique. Le nom *Atmou* est d'ailleurs parfaitement égyptien ; soit qu'on le rapproche du mot copte ⲀⲦⲘⲞⲨ *immortel*, et qu'il exprime ainsi le phénomène du soleil renaissant chaque jour, soit qu'en le décomposant on y trouve ⲀⲦ privatif et ⲘⲞⲨⲈ *lumière*, *sans lumière*, nom mystique du soleil dans l'hémisphère inférieur, il répond à une idée bien égyptienne. Il était dans le génie de ce peuple de jouer sur les mots, et de donner à ses dieux des noms qui se prêtaient à plusieurs sens. Le caractère employé presque invariablement dans la transcription hiéroglyphique du nom d'*Atmou*, et qui représente un chariot ou traîneau, dont on se sert encore en Égypte pour le battage du blé sur l'aire, devait avoir quelque rapport mystérieux avec cette divinité ; peut-être était-ce une allusion à la course circulaire du soleil autour de la terre qui était dans les croyances égyptiennes.

liés à un poteau qui est terminé en forme de tête de chacal ; en voici un dessin :



A gauche est écrit au pluriel le mot ϣⲁϥⲧⲉ *Impies;* à droite une autre inscription porte l'indication suivante : *du Soleil* (1). Quel était le nom de ce poteau ou de ce pal ? On l'ignore. Champollion, dans les cartes de son *Dictionnaire hiéroglyphique*, se borne à dire : « caractère employé comme phonétique dans certains noms propres égyptiens comme Ⲟⲥⲣ̄ⲧⲥⲛ *Osertasen*, *Osortasen* » (obélisque d'Héliopolis). Il a lu aussi *Taoser* le cartouche suivant qui est celui de la reine épouse de Siphtah, dont il a décrit le tombeau. Dans sa *Grammairé égyptienne* il a classé le caractère parmi les voyelles, avec la valeur de ⲟⲩ, en y joignant cependant un point d'interrogation qui indique un doute, mais un doute bien léger, s'il faut s'en rappporter à la manière dont le (?) est tracé sur le manuscrit ; il est écrit au crayon, d'une manière presque imperceptible. Champollion hésitait probablement entre la valeur ⲟ des noms *Osortasen* et *Taoser*, et la valeur ⲟⲩ qu'il a attribuée à ce caractère, pages 64, 306 et 312 de la *Grammaire;* mais dans l'un et l'autre cas, c'est une voyelle : c'est parmi les voyelles qu'il l'a classé, et il n'a jamais cru que ce fût la consonne S.



(1) On voit dans la planche 124 du *Voyage de Denon*, *dans la haute et basse Égypte*, le même poteau auquel est attaché un coupable décapité

M. Lepsius (lettre à Rosellini) a également reconnu à ce caractère la valeur de ⲟⲩ ; il lit le groupe ⲟⲩⲥⲣ gardien (1). Il est difficile, en effet, d'attribuer à ce signe une autre valeur que la voyelle ⲟ ou ⲟⲩ ; il représente une sorte de bâton (copte ⲟⲩⲣⲁⲥ) surmonté d'une tête de chien (copte ⲟⲩϩⲟⲟⲣ) ; il est le symbole de la puissance royale (ⲟⲩⲣⲱ *rex*) dans l'exercice de sa plus haute prérogative, la punition des coupables, qu'il garde enchaînés (ⲟⲩⲣⲓϯ *custos*). On voit que tous les mots qui ont quelque rapport d'idée avec ce pal commencent par ⲟⲩ ; mais ce qui est décisif, c'est que le groupe est employé dans le *Rituel funéraire*, au chapitre de l'interrogatoire de la barque, pour le mot ⲟⲩⲱⲥⲣ *remus navis*, et, les avirons étant placés comme déterminatif après le groupe, dans un rituel hiératique du *British Museum* ( ) la lecture ne peut en être douteuse. De là, sans doute, le sens de *direction*, *gouvernement*, et par suite *puissance*, *domination*, qui convient presque toujours aux groupes dans lesquels le caractère est employé. Ainsi le prénom de Ramsès II se traduit par *Soleil*, *Seigneur de Justice*. Nous lisons donc la première partie du groupe d'Osortasen *potestas* ; quant à la seconde partie ϯⲁⲥⲉⲛ, la langue copte nous fournit le mot ϯⲥⲁⲛⲉ *ornare*, composé des mêmes lettres, déplacées par une métathèse (le mot ϯⲥⲁⲛⲉ est composé de ϯ ⲥⲁ ⲛⲉ *qui donne la beauté au visage*, Peyron, *Lexique copte*) ; cela fournit au nom d'*Osortasen* un sens complet *potestas ornata*.

(1) Nous ne croyons pas que ⲟⲩⲥⲣ signifie *gardien;* le mot copte est ⲟⲩⲣⲓϯ ; mais il ne s'agit ici que de la valeur phonétique du caractère que M. Lepsius, d'accord avec Champollion, a parfaitement lu ⲟⲩ. Depuis sa lettre à Rosellini, ce savant paraît avoir adopté une autre lecture, puisqu'il nomme le roi dont nous nous occupons *Sesertusen;* qu'il nous soit permis de préférer à cette dernière opinion celle qu'il avait *avant la lettre.*

Les éléments phonétiques que nous venons d'examiner ne peuvent pas produire le nom *Sesourtasen*, pour lequel il faut une consonne initiale qui manque et que l'on ne peut pas suppléer. Ce nom de *Sesourtasen* est d'ailleurs inexplicable et n'a aucune signification; or l'on ne doit pas perdre de vue que les noms propres égyptiens en ont tous une qu'il faut rechercher, et qu'on ne peut être certain de leur lecture que quand on en a expliqué le sens d'une manière satisfaisante.

Il est évident qu'on a ajouté au nom d'*Osortasen* la consonne S préfixe, pour le rapprocher du nom de *Sésostris*, avec lequel on veut l'identifier; mais nous verrons bientôt qu'il n'y a aucune analogie à établir entre ces deux noms, qui ont chacun une signification différente, et n'ont pas pu être écrits avec les mêmes signes phonétiques; à plus forte raison ne peut-on pas attribuer le cartouche d'*Osortasen* à *Sésonchosis*. Ce dernier nom est écrit dans Manéthon exactement comme celui du chef de la XXII[e] dynastie, le *Sesac* de la Bible, dont voici le cartouche bien connu :

Ⲁⲙ̄ⲛ ⲙⲁⲓ Ϣⲉϣⲱⲛⲕ

On trouve dans le nom égyptien *Scheschonk* tous les éléments du mot grécisé *Sésonchosis*, et Manéthon est justifié par les textes hiéroglyphiques pour sa transcription du nom du premier roi de la XXII[e] dynastie; ne doit-on pas en conclure que, puisqu'il a employé la même forme pour désigner un roi de la XII[e] dynastie, c'est que ce roi portait le même nom? Il nous semble que cela ne peut pas faire de doute, et ce serait infailliblement démontré, si quelque monument de la *vraie* XII[e] dynastie, échappé à la dévastation des *pasteurs*, et portant le cartouche de *Sésonchosis*, fils d'*Amenemhá*, était découvert et publié. On connaît par les monuments plusieurs rois du nom de *Scheschonk*; peut-être l'un d'eux est-il le *Sésonchosis* de la XII[e] dynastie. Les fouilles que M. Mariette a faites à Memphis, et dont les résultats sont si impatiemment attendus par les amis de l'archéologie égyptienne, fourniront peut-être la solution de cette question; car cette ville, avant d'être prise et saccagée par les *pasteurs*, avait été le siége du gouvernement des pharaons, et on peut espérer de trouver dans ses ruines quelques débris de monuments, ou quelque inscription des dynasties antérieures à l'invasion de ces barbares. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que, de quelle manière que l'on combine les signes hiéroglyphiques qui composent

le nom d'*Osortasen*, il est absolument impossible d'en faire sortir le nom de *Sésonchosis*.

Le troisième cartouche se lit

Le Roi — *Fils du Soleil.*

Ⲣⲁ ⲛⲟⲩⲃ ⲕⲁⲟⲩ — Ⲁⲙⲉⲛ ⲙ̄ϩⲁ

Amenemhá.

Le quatrième roi, auquel on ne trouve pas de correspondant dans la liste de Manéthon, se nomme

Le Roi — *Fils du Soleil.*

Ⲣⲁ ϣⲁ ⲧⲟ — Ⲟⲥⲟⲣⲧⲁⲥⲉⲛ

Osortasen.

Le cinquième roi est le prétendu *Sésostris*. Voici ses cartouches, nom et prénom.

Le Roi — *Fils du Soleil.*

Ⲣⲁ ϣⲁ ⲕⲁⲟⲩ — Ⲟⲥⲟⲣⲧⲁⲥⲉⲛ

Osortasen.

Nous avons établi la lecture du mot *Osortasen* conformément à la doctrine de Champollion, et suivant la valeur attribuée par M. Lepsius au caractère 𓋹. Ce mot, que nous avons vu écrit invariablement par les mêmes signes phonétiques dans le 2e, le 4e et le 5e cartouches, ne peut pas être traduit à la fois par *Sésonchosis* et par *Sésostris;* c'est un seul et même nom, porté par trois pha-

raons, comme plus tard ceux d'*Aménophis*, *Thoutmès* et *Ramsès* furent portés par plusieurs rois, sans perdre pour cela leur valeur phonétique qui resta toujours la même. Il est impossible d'admettre que le même nom puisse se lire de deux manières différentes et aussi dissemblables. Nous accordons que les Grecs ne nous ont pas transmis la forme égyptienne des noms propres égyptiens, du sens desquels ils s'inquiétaient fort peu; qu'ils les ont *grécisés*, et que, pour les approprier à leur langue, ils ont dû leur faire subir des extensions et des contractions; mais ils n'ont pas poussé la licence jusqu'à rendre un nom, comme celui d'*Osortasen*, par exemple, par deux formes qui n'ont pas de rapport entre elles, telles que *Sésonchosis* et *Sésostris*. Quand ils ont écrit ces deux noms, ils ont certainement voulu désigner d'autres personnages que des *Osortasen*. Nous avons vu d'ailleurs par le nom de *Sésonchosis* rapproché du nom égyptien *Scheschonk*, que la transcription grecque serre d'assez près le texte hiéroglyphique; elle ne doit pas s'en être beaucoup écartée pour celui de *Sésostris*.

En étudiant ce nom pour lui restituer sa forme égyptienne, on trouve qu'il a dû être composé de deux mots Ⲥⲉⲧ ⲱϭⲣ (Set victorieux); c'est du pur égyptien, et on connaît des noms analogues, entre autres Ⲛⲉⲓⲧ ⲱϭⲣ *Nitocris* (Neith victorieuse). Ce même nom de Ⲥⲉⲧ ⲱϭⲣ se retrouve dans la IIe dynastie de Manéthon, sous la forme de *Sésochris*. De *Setocris* ou *Sésochris* à *Sésostris*, il y a beaucoup moins loin que d'*Osortasen* et même de *Sésourtasen*.

Est-ce bien le *Sésostris* de la XIIe dynastie de Manéthon dont les auteurs grecs ont raconté les exploits, ou n'est-ce pas plutôt le grand conquérant Sethos Ier, avec lequel ils l'ont confondu? Ce dernier roi se nomme tantôt

Seti  tantôt *Osiréi* 

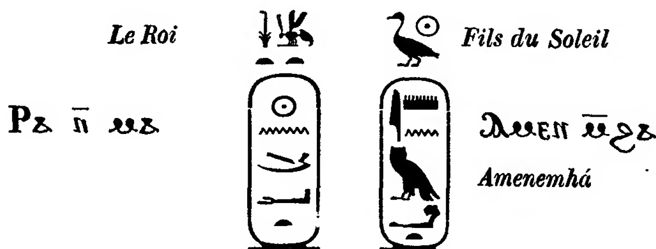
De ce double nom Ⲥⲉⲧⲟⲥⲓⲣⲓ l'on a pu facilement faire *Sésostris*. Il n'est pas aisé de décider cette question, car, au dire de Diodore de Sicile (l. Ier, IIe partie, LIII) : « Sésostris surpassa dans la grandeur et le succès de ses entreprises tous ceux qui l'avaient précédé, et cependant il n'est aucun roi sur lequel, non-seulement

les écrivains grecs, mais encore les prêtres égyptiens, et ceux qui dans leurs hymnes ont célébré ses louanges, soient en général moins d'accord et diffèrent plus par ce qu'ils en racontent. »

Manéthon nous apprend que dans l'espace de neuf ans, le Sésostris de la XIIe dynastie subjugua toute l'Asie et une partie de l'Europe, laissant partout des monuments de ses conquêtes. Hérodote a vu dans la Palestine de Syrie, et ailleurs, des stèles érigées par un Sésostris, descendant de Mœris et père de Phéron, qu'il a confondu évidemment avec celui de la XIIe dynastie : « On voit aussi, dit-il (l. II, LXXXVI), vers l'Ionie, deux figures de ce prince, taillées dans le roc, l'une sur le chemin qui conduit d'Éphèse à Phocée, l'autre sur celui de Sardes à Smyrne. »

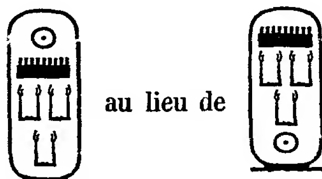
Il existe en effet, près de Smyrne, une figure colossale, gravée sur le rocher, et représentant un roi égyptien, coiffé du pschent, le fouet sur l'épaule, à côté duquel est une inscription hiéroglyphique. Des voyageurs, très-dignes de foi, qui ont vu ce monument, assurent que dans les signes du nom du roi est l'animal symbolique de *Set* ; mais ce nom est-il celui de *Setocris* ou celui de *Set Osiris?* Le caractère entre dans la composition des deux noms. La photographie peut seule résoudre ce problème en reproduisant cette inscription, dont la connaissance certaine mettra fin à tous les doutes, et assurera un des faits historiques les plus importants; mais quelle que soit la solution de la difficulté : que ce soit, comme nous le pensons, un monument du Sésostris de la XIIe, ou, ce qui est moins probable, qu'il ne remonte qu'à la XIXe dynastie, on peut être sûr d'avance qu'on n'y trouvera pas le nom d'*Osortasen*.

Le sixième cartouche est celui de



Manéthon, dans Eusèbe, donne pour successeur à *Sésostris*, *Lampares*, que Jules Africain nomme *Lacharès;* ce roi paraît cor-

respondre à un *Mares*, qui, dans la liste abrégée d'Ératosthènes, suit immédiatement *Sistosis*. Pour établir un rapprochement entre *Raenma* et ce *Lampares*, *Lachares*, ou *Mares*, on a eu recours à la transposition des signes hiéroglyphiques du cartouche, et on a prétendu qu'il fallait lire *Maenra*, au lieu de *Raenma;* mais ce n'est pas ici le cas de faire l'application de la loi du renversement des caractères que M. Ch. Lenormant a découverte et si heureusement appliquée à la lecture du cartouche de *Mycerinus*. On sait que lorsque le nom d'un pharaon était terminé par le mot *soleil*, ⲣⲏ ou ⲣⲁ, on transposait le disque symbolique, et on le plaçait, par honneur, en tête du cartouche, ainsi on écrivait le nom de ΜΕΝΧΕΡΗΣ



Remarquons que ce n'était que le *disque* ⊙ qui était déplacé, ce qui ne devait pas empêcher les Égyptiens, familiarisés avec cette disposition des signes hiéroglyphiques, de rétablir la phrase, et de lire correctement le nom du roi; tandis que pour que le cartouche qui nous occupe puisse être lu *Maenra*, il faut déplacer non-seulement le *disque* ⊙, mais encore la *ligne tremblée* 𓈖, et reconstruire entièrement la phrase, afin de pouvoir lui donner un sens, et c'est tout à fait contraire à la loi du renversement des caractères.

Cette règle ne doit être appliquée qu'à la lecture des cartouches qui remontent à l'époque primitive où les pharaons avaient un nom unique. Plus tard, ils prirent un prénom, tiré le plus souvent des litanies du Soleil; le cartouche qui renferme ce prénom commence invariablement par le disque, et il ne peut pas en être autrement, car le soleil y est toujours le sujet de la phrase; ce sont des titres honorifiques qu'il faut lire tels qu'ils sont écrits, et sans transposer les caractères.

Ce qui rend d'ailleurs la lecture *Raenma* incontestable, c'est que nous avons le nom de ce roi écrit dans l'ordre naturel des caractères, sans être renfermé dans un cartouche, dans plusieurs inscriptions publiées par M. Lepsius, et notamment sur une stèle de Ouadi Magara, publiée aussi par Burton, dans ses *Excerpta hieroglyphica*, pl. XII, et dont un calque, pris par M. Lottin de Laval, existe au

Musée du Louvre. Nous transcrivons la première ligne de cette inscription :



L'an 40, sous la domination du Roi, le Seigneur des deux mondes, Raenma, vivant à toujours.

Ce texte décide sans réplique la vraie lecture de ce nom, dans lequel il faut renoncer à trouver Mares ou Mœris.

Nous ferons remarquer que les sept cartouches d'Abydos renferment des prénoms. « Si nous étudions, a dit M. de Rougé (*Revue archéologique*, IVe année, p. 479), dans les listes de Manéthon, les dernières périodes où l'histoire est mieux connue et la série monumentale plus complète, nous remarquerons que les noms conservés dans les listes *répondent toujours au nom propre du roi, jamais à un prénom royal*, ni à un titre secondaire. Cette règle constante, qu'on peut vérifier dans vingt-cinq cartouches, à partir de Nectanebo jusqu'à Scheschonk Ier, Manéthon l'avait-il donc tout d'un coup abandonnée en retraçant la série pharaonique des âges antérieurs? » Non sans doute, et quoique M. de Rougé ajoute en note, « qu'on peut s'attendre néanmoins à trouver quelques prénoms royaux admis pour distinguer les rois du même nom, » on ne peut s'expliquer que Manéthon, qui donne dans sa liste de la XIIe dynastie les *noms propres* de trois *Amenemes*, de *Sésonchosis* et de *Sésostris*, ait dérogé à son usage constant quand il est arrivé à *Lampares* ou *Lachares*, et qu'il ait écrit son prénom. Si ce *Lampares* est un *Amenemes*, pourquoi ne l'a-t-il pas désigné sous ce nom, comme il a fait pour le père de Sésonchosis, pour celui qui fut tué par ses eunuques, et enfin pour l'avant-dernier roi de cette dynastie? Évidemment parce que Lampares ou Lachares n'est pas le *Raenma Amenemhá* d'Abydos, avec lequel nous verrons, d'ailleurs, que la durée de son règne ne permet pas qu'on l'identifie.

Enfin, le dernier cartouche est

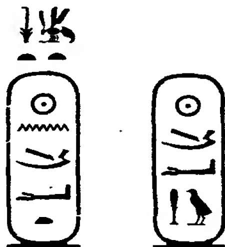
Le Roi



Pⲁ ⲙⲁⲧⲟⲩ

Nous ne savons sur quelle autorité on se fonde pour assimiler ce roi au dernier *Amenemes* de la xiie dynastie. On ne connaît de lui que le cartouche que nous venons de transcrire, et les monuments ne lui donnent pas le nom d'*Amenemhâ*. Si, en effet, il n'a pas porté ce nom, à quel titre le place-t-on dans la xiie dynastie? Le canon royal de Turin contient un cartouche qu'on lui attribue; mais quand nous examinerons ce document, nous prouverons que ce cartouche ne renferme pas les éléments phonétiques du nom *Ramatou*, et que c'est par suite d'une erreur manifeste qu'on lui en fait l'attribution. Ce roi n'est donc pas l'Amenemes IV de Manéthon.

Il y a, au sujet de ce pharaon et de son prédécesseur *Raenma*, des obscurités qu'il est bien difficile d'éclaircir. Le Musée du Louvre possède une stèle (C § 2, n° 7) qui porte les cartouches de ces deux rois. Nestor Lhote fait mention, dans ses manuscrits, d'une *statue* qu'il a vue dans un hypogée de Kournah : Elle est assise, et sur le piédestal sont gravés les cartouches de *Raenma* et de *Ramatou* de la manière suivante :



Ce dernier cartouche a ses caractères tournés vers la droite; nous n'avons pas pu les reproduire dans ce sens, les caractères hiéroglyphiques de l'imprimerie impériale étant tous tournés vers la gauche.

(*Note de l'Éditeur.*)

On ne peut douter que ces deux cartouches n'appartiennent à deux rois; mais auquel des deux a été élevée la *statue?* Pourquoi leurs cartouches se trouvent-ils ainsi réunis? Ont-ils régné ensemble? Ces questions sont difficiles à résoudre. Il en résulte toujours un fait incontestable, c'est que si *Ramatou* n'a pas régné conjointement avec *Raenma*, il a, du moins, été son successeur immédiat, et qu'il n'y a pas de place entre ces deux rois pour un *Ameres* qui figure dans la liste de Manéthon, avec l'indication d'un règne de huit ans, entre *Lachares* et le dernier *Amenemes.*

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR AVIGNON.

« L'aspect général d'Avignon, dit avec beaucoup de raison M. Mérimée, est celui d'une place de guerre. Le style de tous les grands édifices est militaire, et ses palais comme ses églises semblent autant de forteresses. Des créneaux, des mâchicoulis couronnent les clochers; enfin, tout annonce des habitudes de révolte et de guerres civiles. » Il faut ajouter que sa ceinture de murs, flanquée de trente-neuf tours, ses nombreux clochers coniques, sa grande tour du beffroi aux clochetons et aux découpures moresques, la masse gigantesque de son palais papal, le porche sévère et gracieux de sa métropole, enfin, tout ce large entassement d'édifices qui viennent se baigner dans les flots du Rhône, forme, pour le voyageur qui descend la route de Nîmes, un spectacle des plus imposants. Une fois arrivé sur la plate-forme du rocher qui s'élève presque au milieu de la ville, à travers des massifs de verdure qui renouvellent les jardins suspendus de Babylone, quelle admirable perspective se développe devant lui! Quel sublime panorama! Des paysages rustiques, gais ou sévères passent tour à tour devant ses yeux comme les décorations fantastiques d'un théâtre immense. Les départements de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône sont étalés sous son rayon visuel. Au midi, ce sont les crêtes dentelées des sauvages Alpines, avec les deux grandes tourelles de Château-Renard, au delà du ruban argenté de la Durance; au nord, le Rhône semble se jouer autour de la corbeille de verdure formée par l'île de la Barthelasse, après avoir délaissé le manoir croulant de Châteauneuf-du-Pape, qui pointe à l'horizon. Au couchant, c'est le Languedoc avec son délicieux paysage de Villeneuve, accroupie dans sa *vallée de Bénédiction*, sous la garde de son antique Chartreuse et d'une belle tour de Philippe le Bel; au levant, enfin, les riches et luxuriantes plaines, légèrement accidentées, qui courent jusqu'aux pieds de Vaucluse et du Ventoux, ce géant de la contrée, au front couronné de neiges. Et puis, sur tout cela, un beau soleil méridional, embrasant de ses chauds reflets le fuyant sinueux du Rhône et imprimant aux pierres des monuments cette riche teinte

d'un jaune orangé qui tranche si harmonieusement avec l'azur presque toujours serein du ciel (1).

Une position aussi heureuse dut inévitablement fixer l'attention de tous les peuples qui séjournèrent ou qui passèrent dans cette partie des Gaules. Aussi, tous y ont laissé quelques empreintes de leurs pas. Nous les suivrons rapidement dans leurs apparitions, fugitives ou permanentes; et après avoir, de cette manière, esquissé à grands traits l'histoire de cette belle et intéressante cité, nous tâcherons de donner une idée de ses richesses monumentales.

Les Cavares appartenaient à la grande famille des Galls, race, pour ainsi dire, autochthone, et qui, dans leur propre langue, s'appelaient Celtes, au dire de César (2). On les compte néanmoins, ainsi que leurs clients, les *Segalauni* (Valence) et les *Tricastrini* (Saint-Paul-trois-Châteaux), parmi les nations liguriennes chassées d'Espagne par une invasion celtique, quinze ou seize siècles avant notre ère, et repoussées par les Galls dans le voisinage de la Méditerranée (3). Par leur position, leurs nombreuses relations politiques et commerciales et leurs constants liens de fédération, ils avaient perdu leur filiation celtique, presque abdiqué leur propre nationalité. Pour nos ancêtres, l'industrie fut la lyre d'Orphée. A la voix d'industrieux étrangers venus de l'Orient, sous la conduite d'un chef inconnu, d'un Hercule (4), la vie sauvage est abandonnée. Les Cavares (5) et leurs voisins d'outre-Rhône, les Volkes-Arékomikes (6), ont pris l'habitude de camper sur les bords

(1) Le fameux P. Kircher a connu par expérience et célébré avec effusion de cœur, dans son ouvrage intitulé *Primiciæ gnomonicæ*, imprimé à Avignon, en 1633, les avantages que l'astronomie pouvait trouver dans cette ville. Dans son observatoire du collége des jésuites, on voit encore des projections uranographiques, tracées par lui dans cette partie du palais Brancas.

(2) Cæsar, *de Bello gallico*, lib. I, c. I. — *Ceilt* et *ceiltacht*, habitants des forêts.

(3) Niebuhr confirme que les Celtes refoulèrent vivement les Liguriens sur la côte et vers Avignon, dit-il, ils habitèrent en maîtres au milieu d'eux, ainsi que l'indique le nom de *Celto-Ligyens*. *Hist. rom.*, I, p. 332, trad. de Golbery. — Mais il propose de lire Ἀουενιωνος, au lieu de Λουερίωνος, bien gratuitement, je pense; car si Strabon n'a pas voulu indiquer Avignon, ce qui est probable, il a pu avoir dans la pensée la chaîne du Lubéron, l'antique *Luerio*.

(4) *Harokel*, mot phénicien qui signifie négociant, voyageur. C'est là l'origine de la fameuse fable d'Hercule.

(5) *Cat*, grand, et *bar* ou *var*, lance. Bullet, *Mém. sur la langue celtique*, II, p. 812. Besançon, 1754.

(6) Tite Live dit que les Volkes occupaient les deux rives du Rhône, XXI, 26. Il faudrait donc en conclure ou que les Cavares n'existaient pas sous ce nom, à l'époque du passage d'Annibal, ou qu'ils étaient une subdivision de la grande confédé-

du fleuve; ils sont plus à portée de faire des échanges avec les barques qui le remontent ou qui le descendent. Bientôt d'autres étrangers succèdent aux navigateurs phéniciens et rhodiens. Ceux-ci s'annoncent comme des voisins, comme des frères. Leurs pères, partis de Phocée, ville d'Ionie, sont venus, vers 600, aborder le territoire des Ségobriges, où ils ont fondé Massalie. L'empire de la mer est à eux. Leurs nefs se sont hardiment aventurées dans le Rhône (1), et ils viennent offrir, en échange des produits gallois, les produits de leur riche industrie, leur civilisation et leur mélodieux langage. Les Cavares ont tout accepté. Instruits par leurs nouveaux hôtes, ils ont appris à entourer leurs burgs de murailles et à demander au sol tout ce qu'il peut produire. Bientôt des villes surgirent. C'est donc à cette époque, vers le VI[e] ou le V[e] siècle avant notre ère, qu'il faut, selon toutes les probabilités, assigner la fondation d'Avignon.

Le premier point occupé, l'*Oppidum*, fut le rocher, ce qu'on nomme aujourd'hui la *Roche des Doms*, qu'un talus abrupt et les eaux du Rhône protégeaient de tous côtés. Son étymologie découle forcément des racines celtiques que nous venons de citer et auxquelles les Phocéens donnèrent une désinence, selon le génie de la langue grecque. Il ne peut plus être sérieusement question aujourd'hui de toutes ces prétendues étymologies, comme *ave Io*, *a vineis* et autres mauvaises plaisanteries tirées du latin dont on n'avait pas le moindre soupçon.

Les huttes et les palissades en pierre des Cavares firent bientôt place aux habitations et aux remparts de pierre dont les Massaliotes leur apprirent à s'entourer. Grâce à ces industrieux voisins, dont ils devinrent les alliés et qu'ils secondèrent dans leurs relations commerciales, les Cavares virent prospérer leurs établissements. Une partie des richesses de Massalie refluait dans ses comptoirs, surtout dans Avignon et dans Cavaillon, qui occupaient un des premiers rangs.

ration volke. — M. Walcknaër pense que le nom de *Volces*, dérivé du mot germain *Volk*, qui signifie peuple, devait être commun à plusieurs peuplades, d'où les Volces *Tectosages*, *Arecomici* et *Cavari*. Cette hypothèse explique très-bien le passage de l'historien latin. Dans les fouilles pratiquées dernièrement sur le rocher des Doms, au milieu d'Avignon, on a trouvé un beau cube de calcaire blanc, faisant sans doute partie d'un autel votif, avec cette inscription : T. CARISIVS. T. F. | PR. VOLCAR. DAT. N'est-ce pas une confirmation du récit de Tite Live et de l'opinion de M. Walcknaër? Un C. Carisius défit les Cantabres, l'an de Rome 732.

(1) *Rhod-an*, eau rapide, le Rhône; *Sohn-an*, eau tranquille, la Saône. *An*, *aven*, eau, rivière. Bullet, *loc. cit.*, p. 102 et 104. *Abhainn* (gaélic), *Avon* (Kymr.).

Par les utriculaires de ces deux villes, leurs produits remontaient jusqu'aux Alpes et dans la partie septentrionale des Gaules. Voilà pourquoi Étienne de Byzance, d'après Artémidore, qui écrivait 110 ans avant Jésus-Christ, les appelle des colonies ou plutôt des villes de Massalie (1). Ceci explique leur attachement constant pour leurs bienfaiteurs et, par suite, pour les Romains, dont les Massaliotes étaient les alliés et les amis fidèles. Fatalité remarquable! l'antique confédération des Cavares est une des premières, entre les nations galliques, à se précipiter au-devant de la servitude. Heureusement qu'alors c'était courir au-devant de la civilisation.

La ville s'agrandissait, quand les Romains y font pénétrer, avec leurs légions, le luxe de leur civilisation avancée (124 ans avant Jésus-Christ). Domitius Ahénobarbus, après sa victoire sur les Allobroges, la dote de la seconde voie romaine qui fut construite dans les Gaules. Ville latine, selon Pline, colonie, selon Ptolémée, elle fut bientôt, d'après Pomponius Mela, une des villes les plus opulentes de la Gaule narbonnaise. Comme plusieurs des colonies romaines, ses voisines, Avignon eut alors son théâtre, son hippodrôme, ses thermes et ses temples. Si peu de chose a survécu de cette magnificence antique, il faut l'attribuer aux nombreux saccagements des barbares. Avignon fut plus exposé à leurs coups, comme le chef-lieu de la contrée. Plus tard aussi, l'industrie ne se développa dans son sein qu'aux dépens de l'antiquité. De l'époque romaine date son premier système régulier de fortifications, en partie détruit par les invasions du Ve siècle; mais il ne tarda pas à être rétabli et sur les mêmes proportions. On peut en prendre une idée en supposant une ligne qui, partant du rocher des Doms, au couchant, embrasserait les paroisses de Saint-Agricol, Saint-Didier, Saint-Pierre, et viendrait se rattacher au flanc de ce même rocher. Cette seconde enceinte était un parallélogramme allongé. L'art et la nature contribuaient à rendre cette position formidable, car le Rhône venait battre le pied des murs de la ville basse et elle s'avançait ainsi dans le fleuve comme une péninsule dans la mer. Aussi Chlodowig, en 500, essaya-t-il en vain de l'enlever aux Burgondes. La suprématie de cette ville résulte du rôle qu'elle joue dans l'histoire.

En 509, le puissant roi des Ostrogoths, Théodorik, divise toute la *Provence* en trois gouvernements. Par les lettres de Cassiodore,

(1) *Steph. Byzant.* apud D. Bouquet, t. I, p. 114. — Ainsi Ἀουενίων, tel est le nom que donnent les géographes grecs, Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, et qu'indiquent les médailles.

on voit qu'il plaça Gemellus à Arles, Marade à Marseille et Wandila à Avignon. Cette ville fut l'objet de sa sollicitude (1). Grégoire de Tours parle de ses sénateurs et de ses juges. Au partage entre les fils de Chlother, en 567, Avignon, bien qu'enclavé dans le royaume burgondien, devient le chef-lieu de la *marche* du roi d'Ostrasie, Sighebert. Le patrice Mummolus le choisit pour lieu de retraite après sa trahison, et lui confia sa famille et ses trésors. Par haine des Franks, les Arabes y furent introduits en 736; mais Karle Martel la reprit trois fois de vive force, et les plus horribles dégâts furent le résultat de la plus opiniâtre résistance (2). On prétend que le nom de la *rue Rouge* date de cette époque.

On conçoit que sous les pas des Burgondes, des Goths, des Franks et des Arabes durent disparaître les vestiges imposants de l'art romain et qu'Avignon eut besoin d'une ère de paix pour cicatriser les cruelles blessures faites par tous ces barbares. Avignon jouit de ce bonheur sous les Bozons, qui relevèrent beaucoup de ruines, soit par instinct politique, soit par ce goût des arts qu'ils avaient rapporté d'Italie. Mais bientôt surgirent de nouvelles prétentions, à la suite du démembrement du royaume d'Arles. Plusieurs considérations nous autorisent à penser qu'il y eut dans Avignon des lieutenants ou représentants des comtes de Provence, et, plus tard, des comtes de Toulouse et peut-être même de Forcalquier. Chaque délégué était chargé de l'administration de la justice et surtout de la perception de l'impôt. Or, au milieu de ces rivalités qui se traduisirent parfois en luttes sanglantes, Avignon, cité riche et commerçante, qui, à travers les vicissitudes où l'avait ballottée le flot des révolutions, avait conservé la tradition de ses vieilles coutumes municipales, Avignon songea à se faire un appui contre tous ces pouvoirs dont le froissement était toujours un malheur pour elle, entre des comtes également puissants. Elle dut relever de tous en attendant de ne relever de personne. Cette occasion se présenta dans les premières années du XII[e] siècle.

En 1125, la commune d'Avignon était déjà assez solidement établie pour se faire respecter des comtes de Provence, de Toulouse et de Forcalquier. C'était une proie d'une difficile capture. Aussi, dans la convention de 1125, les deux premiers comtes laissèrent-ils Avignon dans l'indivision, comme firent, en 1195, les

(1) Cassiodore, *Vari.* III, 38.

(2) Les *Annales de Metz* et l'*Appendice* à Grégoire de Tours, en racontant les détails de ces siéges, signalent le *castrum Avenione munitissimum* et l'*Avenionem urbem munitissimam ac montuosam.*

comtes de Toulouse et de Forcalquier. Ce qu'on ne pouvait prendre, on le laissait indivis, sauf à profiter de la première occasion favorable. En attendant, un gouvernement libre fut établi, et sur les armoiries de la ville, les tours furent remplacées par le buste de quatre consuls, le manteau boutonné sur l'épaule. Le revers portait l'aigle aux ailes éployées, décoré du nom de *gerfaut*. La république naissante jugeait prudent de faire hommage de sa liberté à l'empereur et de placer l'aigle dans ses armes. Voilà pourquoi la commune d'Avignon est appelée *république impériale* par certains auteurs.

Comme l'industrie et la liberté avaient amené un surcroît de richesses et de population, il fallut reculer les anciennes barrières. D'autres remparts solides, flanqués de grandes tours, s'élevèrent. Ils embrassèrent un circuit représenté, sur le plan d'Avignon, par une ligne qui, partant de la porte du Rhône, suivrait la rue du Limas, la grande rue Calade, la rue des Lices, les rues Philonarde et Campane, et, par celle des Trois-Colombes, irait se rattacher au rocher. Sur cette troisième enceinte, presque circulaire, s'ouvraient dix portes, dont quelques-unes étaient murées (1). Mais ces jours de liberté ne furent pas exempts d'orages. Le sol de la cité fut souvent ensanglanté. Ses rues étroites se hérissèrent de barricades. Du haut de leurs trois cents maisons crénelées, les nobles faisaient payer cher aux bourgeois la perte de leurs priviléges. La lutte s'envenima entre le peuple et l'aristocratie. Enfin, une voix puissante se fit entendre, les partis se rapprochèrent, et, du consentement des consuls, l'évêque Gaufred fit adopter (1154) un règlement sage, qu'on peut à juste titre appeler la charte du consulat (2). Quoique la part de l'évêque fût belle, les consuls, concentrant dans leurs mains le pouvoir législatif et exécutif, purent traiter souverainement avec les rois et avec les républiques de Provence et d'Italie, leurs sœurs et leurs voisines. L'empereur Frédéric Barberousse crut devoir reconnaître et approuver les franchises avignonaises (1157), pour sauvegarder sans doute sa suzeraineté nominale. La fin du XII[e] siècle vit la plus grande prospérité de la commune avigno-

(1) Voici leurs noms : Ferruce, Aquaria, Biançon, Évêque, Pont-rompu, Magnanen, Peinte, Matheron, Aurouse et du Bois (*ligno*), aujourd'hui *porte de la Ligne*. Cette enceinte est parfaitement dessinée par le canal de la Sorguette, qui faisait partie des fossés, et servait alors, comme aujourd'hui, aux égouts de la ville. Le seul débris survivant de cette vieille enceinte communale est un pan de mur que l'on voit à l'entrée de la rue qui conduit au grand séminaire de Saint-Charles.

(2) Une copie ou original existe aux archives de la ville, boîte 8, n° 10. Nous en donnons une analyse détaillée dans notre *Histoire d'Avignon*, inédite.

naise. L'exemple de Barberousse fut imité, en 1206, par le dernier comte de Forcalquier. Mais le terme de cette prospérité approchait.

Le XII[e] siècle avait vu deux grandes choses : l'affranchissement politique, occasionné en grande partie par les croisades, et l'affranchissement de la pensée, qui provoqua la philosophie audacieuse d'Abeilard. Malgré les efforts de saint Bernard, partout on vit déborder le triomphe de la pensée sur la foi, l'envahissement de la logique sur la religion. Dans l'Église, hors de l'Église, les messies pullulent. Dans le nord, sombre pays de forêts et de brouillards, domine le mysticisme; dans les plaines ouvertes du midi, où surabondent les richesses et le soleil, c'est le rationalisme qui l'emporte. Que sera-ce dans ces contrées où se heurtent toutes les races, toutes les croyances? où les hommes ont du sang chrétien, juif et mahométan dans les veines? où l'industrie a fait circuler l'aisance dans toutes les classes et où les mœurs antiques se sont encore relâchées au contact des coutumes orientales? Là, sont toujours vivaces les souvenirs des vieux municipes romains. Les portes des villes s'ouvrent à tout trafiquant comme à tout révélateur de quelque idée philosophique. Donc, à ces hommes libres, riches, sensuels et corrompus, le manichéisme sourit, le manichéisme avec son dualisme oriental, avec son *bon* et son *mauvais* génie. La sympathie est large pour les novateurs sur cette terre ardente du midi.

Or, Raymond VI, comte de Toulouse et marquis de Provence, était, dans le midi, le représentant, la personnification de cette réforme religieuse. Les Avignonais, qui étaient naturellement portés vers lui par ce vieux lien de suzeraineté que n'avait pas détruit leur nouvelle existence politique, crurent devoir faire cause commune avec celui qui soutenait les Albigeois, et cela fut cause des grands désastres qui fondirent sur leur ville. On comprend maintenant pourquoi leurs bourgeois à l'allure hardie, à l'esprit raisonneur, n'avaient pas fermé l'oreille aux croyances nouvelles et pourquoi nous avons insisté un peu sur l'historique de celle-ci, cause première des calamités qui vont suivre.

Innocent III, décidé à exterminer *la peste albigeoise* qui désolait les belles contrées du midi, ne balança pas de les offrir à la vorace et éternelle rapacité des hommes du nord. Une croisade s'organisa. En 1208, le légat du saint-siége, présent dans Avignon, enjoint aux consuls et aux habitants d'aller raser le château que les comtes de Toulouse avaient fait construire au pont de Sorgues. L'année suivante, un concile assemblé dans la même ville fulmine l'excom-

munication contre les Vaudois, Albigeois et leurs adhérents. Raymond courbe la tête, et, pour gage de ses promesses, remet sept de ses châteaux, entre autres, Oppède, Beaumes et Mornas. Sa réconciliation à Saint-Gilles lui coûtera plus cher encore. Poussé à bout, il finit par où il aurait dû commencer. Les Avignonais envoient leur contingent à la bataille de Muret (1213), et, en 1218, ayant pris Guillaume des Baux, prince d'Orange et partisan des croisés, ils le hachent à petits morceaux. La vengeance ne se fera pas attendre. L'esprit démocratique est saisi de vertige. Des changements sont réclamés dans l'organisation municipale. La lutte s'engage. Une partie des nobles et des bourgeois sort de la ville et se venge en ravageant les vignes et les propriétés de leurs concitoyens. Ceux-ci pillent à leur tour les maisons et le mobilier de ceux qui sont sortis. Le tumulte est à son comble. Enfin, une députation du conseil général va se jeter aux genoux des mécontents, calme l'aigreur des esprits et les amène à consentir à la création d'un dictateur pendant dix ans. Un parlement général des nobles et des bourgeois a lieu à l'évêché, et le 26 février 1226, Spinus de Surrexina fut le premier podestat d'Avignon. Mais, ni la dictature, ni le nouveau code draconien ne sauveront la république du péril qui s'avance. Louis VIII, qui vient prendre sa part à la grande curée du midi, se présente aux portes d'Avignon avec toute la noblesse française et une armée formidable. Trois mille hommes de celle-ci ont déjà franchi le Rhône sur le pont de bois, un peu au-dessus de la ville, quand le roi et le vice-légat déclarent que leur intention est de passer dans Avignon et de traverser le Rhône sur le pont de pierre. Les citoyens craignent que ce ne soit un prétexte pour s'emparer de leur ville et pour les punir de leur attachement au comte de Toulouse et de l'excommunication qu'ils ont encourue pour lui pendant douze années; ils refusent fièrement le passage, ferment les portes et offrent au roi de le laisser passer seulement avec les principaux barons de l'armée. Sur le refus de se soumettre à cette condition, le siége commença le 10 juin 1226; mais il traîne en longueur par la belle défense des Avignonais, qui, par suite de la famine et des maladies épidémiques, sont forcés d'ouvrir leurs portes le 13 septembre suivant. Ce fut heureux pour les Français, car, cinq jours plus tard, la Durance et le Rhône inondèrent tout le terrain sur lequel l'armée était campée. Après avoir fait égorger tous les Flamands et les Français qui se trouvèrent dans la ville, le roi fit abattre une partie des murailles, combler les fossés, et, deux jours après, comme pour expier les

horreurs de cette guerre, on le vit, vêtu d'un sac, ceint d'une corde, la tête nue et la torche au poing, suivre le saint sacrement porté par le nouvel évêque. Le passage de Louis VIII devait laisser dans Avignon des traces profondes et durables, — la misère publique et l'institution des *pénitents gris*.

Restait à connaître la décision du cardinal de Saint-Ange, qui avait commencé par faire mettre deux cents otages en lieu de sûreté. Avignon était dans l'attente la plus cruelle. Sa consternation fut à son comble, quand, le 9 janvier 1227, le cardinal fulmine sa sentence de Paris, où il avait été saluer le nouveau roi, Louis IX, encore enfant. En outre des punitions politiques et pécuniaires, les Avignonais étaient condamnés à détruire leurs murailles et leurs fortifications, à combler leurs fossés, à raser trois cents de leurs maisons, à son choix, abattre toutes les tours qu'il jugerait à propos, et à remettre au roi de France toutes leurs machines de guerre. Les Avignonais furent obligés de subir ces humiliantes et rigoureuses conditions, d'autres encore, et l'argent de leur amende servit à construire le fort de Saint-André, au delà du Rhône, destiné à les tenir en respect. D'un seul coup, le cardinal les frappait cruellement dans leurs richesses, leur orgueil, leurs espérances et leurs libertés.

Le traité de Paris, du 12 avril 1229, assura au saint-siége le marquisat de Provence, ou plutôt le comtat Venaissin, qui n'était qu'une seule et même chose avec l'ancien comté d'Avignon. C'est cette paix, si désavantageuse pour Raymond VII, qui fit dire au chroniqueur Guillaume de Puy-Laurens, qu'un seul des articles aurait suffi pour payer sa rançon, s'il eût été pris en bataille rangée. Avignon, ville libre de fait sinon de droit, se trouvait donc enclavée au milieu des possessions pontificales et naturellement enviée par divers maîtres. La discorde, ou plutôt l'anarchie qui régnait dans son sein, devait la leur faire considérer comme une proie des plus faciles. Non contents de briser cette union, qui avait fait la force de leur république, les Avignonais se rendaient coupables d'inconstance, et, à coup sûr, d'ingratitude. En 1240, un parti se forme pour livrer la ville aux ennemis du comte de Toulouse; mais celui-ci le prévint, et, en 1245, l'empereur Frédéric II, soit par amitié, soit pour faire acte de suzeraineté, lui concède tous ses droits sur Avignon (1). Mais tout cela était fictif. L'heure de la sou-

(1) *Propter rebellionem civium*, dit la chronique citée aux preuves de l'*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette, III, p. 108; *ob ingratitudinem Avinionensium*, dit la charte de l'empereur, datée de Pise, 1245.

mission réelle allait sonner. Le midi résonnait encore des chants d'allégresse qui avaient accueilli la nouvelle de la captivité de Louis IX et de ses frères; on achevait à peine le *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir délivré le pays du gouvernement des *sires;* les communes d'Avignon, d'Arles et de Marseille rêvaient de reconquérir leur ancienne indépendance, quand les frères du roi, Alphonse, comte de Toulouse, par son mariage avec Jeanne, fille unique de Raymond VII, et Charles, comte de Provence, par son mariage avec Béatrix, paraissent tout à coup devant la ville d'Arles, dont les portes leur sont ouvertes par la trahison de l'archevêque et du podestat. Avignon songe à faire résistance. Les princes se rendent à Beaucaire pour aviser aux moyens de réduire une ville sur laquelle ils croyaient avoir un droit égal, aux termes de ce qu'ils appelaient le partage de 1125. L'ours était par terre : on pouvait songer à se partager ses dépouilles. D'ailleurs, sur quelles ressources, malgré l'énergie de ses habitants, pouvait compter une ville sans remparts et réduite à quelques tours intérieures? Elle se divisa en plusieurs factions qui excitèrent de graves séditions. Le podestat Barral des Baux, le même qui venait de livrer Arles, traitait secrètement avec les princes, comme il l'avait déjà fait avec la reine Blanche. Enfin, le conseil général envoie une députation aux princes, au château de Beaucaire. Une convention est signée le 7 mai 1251 et ratifiée en 26 articles, trois jours après, par les princes, devant les degrés de l'église métropolitaine, en présence des évêques et des principaux seigneurs. Les conditions étaient encore honorables : toute liberté n'y fut pas ensevelie. La commune d'Avignon put encore se glorifier d'avoir, quoique démantelée et malgré la trahison de son podestat, obtenu un glorieux esclavage. Son rôle politique finissait, il est vrai, après cent vingt ans de grandeur, de prospérité et d'orages; mais Avignon, sous la souveraineté indivise des comtes de Toulouse et de Provence, conservait le privilége d'être gouvernée par des officiers particuliers. Elle ne fut unie ni à la Provence, ni au comtat Venaissin, mais regardée comme terre adjacente, de telle sorte que son viguier n'eut aucune juridiction sur le Comtat et le sénéchal de celui-ci, comme ceux de Provence, n'eurent aucune sorte d'autorité dans Avignon.

La comtesse Jeanne, dernier rejeton de la maison de Saint-Gilles, avait, l'année même de sa mort, en 1270, donné le comtat Venaissin à Charles d'Anjou, son beau-frère, sauf les villes de l'Isle et de Cavaillon; mais, à peine débarqué, le fils de saint Louis, Phi-

lippe III, en décide autrement. Il en fait prendre possession (1271). L'héritier de saint Louis débutait par un vol, pour mériter, sans doute, le surnom de *Hardi*. Charles, comte de Provence, élève des réclamations. De son côté, le pape Grégoire X invoque le bénéfice du traité de 1229. Pontife éminent, il voyait combien ce pays serait important pour la papauté dans le cas où les séditions, si fréquentes à Rome, et l'agitation de l'Italie la forceraient de chercher un asile au delà des Alpes. Il prévoyait que bientôt il n'y aurait plus d'abri pour elle dans cette malheureuse péninsule, qui s'abreuvait d'un sang généreux, guelfe ou gibelin. Des négociations furent entamées au concile de Lyon, et, au mois d'avril 1274, Philippe lui fit remettre le comtat Venaissin par son sénéchal de Beaucaire. Prévoyait-il toute l'influence qu'on pourrait exercer un jour sur la papauté ainsi rapprochée? Entrevoyait-il déjà la possibilité de la mettre en chartre privée? Cette idée eût été profondément politique. Toutefois, le roi de France se réserva la moitié de la ville d'Avignon, qui appartenait au comte de Toulouse. Le 14 août 1290, elle fut cédée à Charles II, roi de Naples et comte de Provence, dont la fille Marguerite, en épousant Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, lui apportait, comme riche corbeille de noces, les comtés du Maine et d'Anjou. Charles II se trouva réunir ainsi toute la ville d'Avignon. Il la laissa, avec son comté de Provence et son royaume, à son troisième fils Robert et celui-ci à sa petite-fille, Jeanne Ire, qui, au mois de juin 1348, la vendit au pape Clément VI, moyennant la somme de 80 000 florins d'or, réellement payés.

La période papale (1309-1376) que les Italiens, dans leur dépit, ont essayé de flétrir du nom de *seconde captivité de Babylone*, ne fut pas dépourvue de grandeur, de vertus et d'indépendance. Sept pontifes, probes et intelligents, ne faillirent point aux grands intérêts de l'Église; et si ce succès ne répondit pas en tout à leur bonne volonté, la faute en fut moins à une absence de génie qu'aux circonstances malheureuses. Le temps des Grégoire VII et des Innocent III n'était plus; mais l'impartialité historique seule fera toujours un devoir de reconnaître que les clefs de saint Pierre ne furent point indignement placées, comme on s'est plu à le faire croire, aux mains de Clément V (1305-1314), de Jean XXII (1316-1334), de Benoît XII (1334-1342), de Clément VI (1342-1352), d'Innocent VI (1352-1362), d'Urbain V (1362-1370) et de Grégoire XI (1371-1378). Il ne faut pas prendre à la lettre les diatribes poétiques de Pétrarque, les pamphlets de Villani et, encore moins, les diva-

gations de certains historiens modernes. Les Italiens ne pouvaient pardonner aux pontifes français leur séjour sur les bords du Rhône.

Avignon ne pouvait que gagner à remplacer Rome. La papauté décora cette ville de ce qui fait encore aujourd'hui son orgueil : de ces murs d'enceinte qui devaient la mettre à l'abri des routiers et de ce palais *dominant en cavalier*, comme dit un chroniqueur, *le modeste manoir de la reine Jeanne, qui ne semblait qu'un petit nid auprès.* Du séjour des pontifes datent ses principaux établissements religieux et ses grands édifices, restes des *livrées* des cardinaux. L'or de la chrétienté reflua dans ses murs : le luxe et l'aisance descendirent dans toutes les classes. De nouveaux flots de population, laïque et cléricale, accoururent pour jouir des splendeurs de la cour romaine. Il fallut songer à élargir l'enceinte. C'était la quatrième et celle qui existe aujourd'hui. Entreprise par Clément VI et complétée par deux de ses successeurs, elle embrassa une vaste étendue de terrains vacants, quelques îlots que le Rhône avait délaissés, *plusieurs vergers et autres lieux agréables*, comme disent les chroniques (1).

Le schisme d'Occident porta un grand coup à cette prospérité matérielle, par le siége que Benoît XIII eut à essuyer, en 1398, dans le palais, qui *était bien la plus belle et plus forte maison du monde*, comme dit Froissard, et par celui que soutint, en 1411, son neveu, Rodrigue de Luna, et dont les conséquences furent désastreuses pour une partie de la ville et de ses monuments. Elle allait en s'affaiblissant sous la domination calme et facile des vice-légats, quand elle fut arrêtée, vers la fin du XV[e] siècle, par l'arrivée de ces aristocratiques marchands de Florence, qui, bannis à la suite de la conspiration des Pazzi, refluèrent dans Avignon et le Comtat où leur fortune, soutenue par le négoce et le prêt, leur assura bientôt une grande importance territoriale.

En 1536, l'empereur Charles-Quint entre en Provence avec cinquante mille hommes. François I[er] convoque son armée à Lyon et forme le projet de s'assurer d'Avignon, qui, à l'abri de la Durance, dont le passage est difficile, et du Rhône, autre boulevard qui lui amène les provisions nécessaires, lui paraît propice à devenir une place d'armes et le centre de ses opérations stratégiques. Il est vrai que la ville est comprise dans la neutralité par le traité signé avec le pape; mais le légat est soupçonné de s'entendre avec Ferdinand

(1) Baluze, I[re] *Vita Innocent.* VI.

de Gonzague et les chefs de l'armée ennemie. Le sire de Vieilleville, à la faveur d'un stratagème, s'empare donc du vice-légat, de la ville, et nul doute que cette occupation hardie n'ait été pour beaucoup dans le mémorable échec qui suivit la tentative de l'empereur (1).

En 1562, Fabrizio Serbelloni, général des troupes pontificales dans le Comtat, pour mettre Avignon à l'abri d'un coup de main, pendant les guerres de religion, fait creuser plus profondément les fossés et réduire quelques tours en plates-formes pour y placer l'artillerie, qui consistait en quarante-deux pièces. Quatre moulins à vent furent construits sur le rocher. Ces précautions ne furent pas inutiles. Avignon fut presque la seule ville du Comtat respectée par les calvinistes. Le 24 septembre 1564, Charles IX y fit son entrée, accompagné de la reine mère, du duc d'Anjou, du prince de Navarre, de Marguerite de France, du duc et de la duchesse de Savoie, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Bourbon, de Guise, de Joyeuse et des plus grands seigneurs de la cour. Les États de la province offrirent au jeune roi un chapeau en broderies, orné de perles et de diamants, dont il fut si satisfait qu'il n'en voulut point d'autre tant qu'il séjourna à Avignon. Il en partit le 16 octobre suivant pour se rendre en Provence. L'année suivante, sur la proposition du roi, la légation d'Avignon fut donnée au cardinal de Bourbon, et comme les troubles du royaume réclamaient encore sa présence, le pape lui associa le cardinal d'Armagnac, qui fixa son séjour dans cette ville. Ce choix compensait dignement la nullité du prince dont on voulut, plus tard, faire un roi de France.

En 1578, une conspiration fut éventée, puissante par le nombre et la position des conjurés. Ceux de bas étage furent immédiatement exécutés. Les autres, qui appartenaient aux premières familles, obtinrent facilement qu'on retardât leur jugement; mais, en 1581, le commissaire papal, Georges Diedo, homme ferme et incorruptible, arriva avec de pleins pouvoirs, cassa les procédures déjà faites, et ayant reconnu que le plan des conjurés était de livrer la ville aux huguenots, il les condamna tous à mort. Ils furent exé-

(1) *Mém. de Vieilleville*, liv. I, c. XVI et XVII. Bouche, et Fantoni, l'historien italien d'Avignon, ne mentionnent point ce curieux épisode. Celui-ci, pour sauvegarder sans doute les droits et l'amour-propre du saint-siége, donne à entendre que la ville ouvrit ses portes à un roi qu'elle affectionnait beaucoup. « Non è però maraviglia, che spesse volte entrasse questo re in una città che gli era tanto affezionata. » *Istoria della città d'Avignone*, etc., I, p. 360.

cutés devant l'église de Notre-Dame. L'arrière-pensée des conjurés, à en juger par leurs noms et qualités, était de livrer Avignon à la France. On conçoit dès lors la rigidité du commissaire pontifical. Il existait un parti français, c'est positif; les rois de France ne manquaient aucune occasion de l'entretenir (1). La grande émeute de 1652, commencée par une querelle d'étiquette entre le vice-légat et l'évêque de Carpentras, Alexandre Bichi, homme ambitieux et tracassier, faillit lui donner gain de cause. On tendit des chaînes dans les rues; on éleva des barricades. L'hôtel de Cambis fut pillé et brûlé. La ville entière fut partagée en deux camps, le peuple et les nobles, les *pévoulins* et les *peçugaôus*, pour employer les dénominations de l'époque. Enfin, tout se termina par une transaction; mais le pouvoir pontifical aura désormais à regretter sa prépondérance perdue. Son rôle de médiateur vient de lui aliéner les deux partis, car personne n'est satisfait. Aussi, quand Louis XIV entra dans Avignon, le 19 mars 1660, tous les honneurs lui furent rendus comme au souverain légitime. L'orateur de la ville commença sa harangue par ces mots : « *Votre* ville d'Avignon, sire.... » Arrivé au milieu du pont Saint-Benezet, le jour de son départ, Louis XIV tourna la bride de son cheval et admira un moment le magnifique panorama qui se déroulait devant lui. Cherchait-il déjà un prétexte pour ajouter ce riche fleuron à sa couronne?

Ce fut la cour de Rome qui le lui offrit. Comme elle faisait trop attendre la réparation de l'insulte faite par la garde corse aux gens du duc de Créqui, ambassadeur de France, le roi donna ses ordres au parlement de Provence, qui déclara qu'Avignon et le Comtat étaient de l'ancien domaine des comtes de Provence et de Toulouse; qu'ils n'avaient pu être aliénés ni séparés, et, par arrêt du 26 juillet 1663, il les déclara réunis à la couronne. Mais le pape ayant, par le traité de Pise, donné à Louis XIV toutes les satisfactions exigées, rentra, au mois d'août 1664, en possession de ses domaines. Ce ne fut pas sans peine. Sous le pontificat d'Innocent XI, la bonne harmonie fut de nouveau troublée à propos de la *régale* et du droit de *franchise*. Le roi fit de nouveau saisir Avi-

(1) Henri III, pendant son séjour à Avignon, en 1564, avait pris goût aux processions des *blancs battus* ou pénitents blancs qu'il introduisit à Paris. Il y figura, comme nous avons vu Louis VIII figurer aux processions des pénitents gris. Était-ce un souvenir de ces cérémonies ou ambition de posséder cette riche contrée qui lui fit demander l'échange d'Avignon avec le marquisat de Saluces? Le duc de Joyeuse, son ambassadeur à Rome, en fit la proposition, qui fut rejetée. Voy. le *Journal de Henri III*, 1583.

gnon et le Comtat, au mois d'octobre 1688, et les rendit, un an après, à Alexandre VIII. L'enthousiasme des Avignonais ne fut pas grand, s'il faut en juger par ce simulacre d'arc triomphal qu'on voit encore à la porte Saint-Michel.

Louis XV, épousant la querelle de l'Europe contre Clément XIII, à l'occasion du duc de Parme et des jésuites, fit occuper militairement Avignon et le Comtat, en 1768. Le comte de Rochechouart vint dire au vice-légat : « Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main, et vous êtes prié de vous retirer. » C'était la formule usitée en pareil cas (1). Mais le nouveau pontife Clément XIV rentra dans les vues du préjugé européen; il prononça l'abolition des jésuites, et par lettres patentes du 10 avril 1774, il fut remis en possession d'Avignon et du Comtat. Des chansons avaient accueilli les soldats français de Louis XV; quelques caricatures signalèrent la chute des juges de ses sénéchaussées. Ce que gagnèrent les Avignonais à cette occupation de six années, ce fut le maintien des droits d'entrée. Ce sont de ces héritages que les gouvernements acceptent assez volontiers, à toutes les époques. Cependant, malgré leur vif désir, les rois de France ne se sentirent pas le courage de revenir sur la vente *maudite* d'Avignon, sur cette chaîne, toujours mal rivée, qui remontait à 1348 pour une ville qui acclamait les princes français avec enthousiasme (2) et à l'année 1274 pour le Comtat. Rome la croyait indestructible : elle ne comptait pas sur le marteau des révolutions!

L'unité française était un besoin, ou plutôt une nécessité. L'homogénéité de la langue et des mœurs réclamait l'homogénéité du gouvernement et des lois. Malheureusement, les révolutions ne s'opèrent point sans troubles et sans perturbation. Il fallut payer la dette du sang. De cette époque lamentable nous ne prendrons que les dates nécessaires à l'histoire. C'est le pied sur des cadavres que fut démandée, au milieu d'une assez vive résistance, la réunion à la France (12 juin 1790). Dans le sein de l'Assemblée nationale, Camus, orateur de mensonge, félicita le peuple avignonais d'*avoir conquis sa liberté*. Cependant, la question fut d'abord ajournée indéfiniment, puis renvoyée au pouvoir exécutif; puis

(1) Calvet (t. V, p. 116 de ses mss. à la bibliothèque d'Avignon) donne à entendre que cette occupation était due à ce que toutes les apologies en faveur des jésuites partaient d'Avignon. On crut leur enlever ce dernier refuge.

(2) Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII, disait, en parlant de son voyage dans le midi, en 1776 : « J'ai été reçu à Lyon comme un prince, à Marseille, comme un roi, à Avignon, comme un dieu. »

reprise et quittée encore par des ergoteurs de mauvaise foi. Enfin, malgré la légitime indignation de l'abbé Maury, contre le vœu de la majorité des communes qui avaient osé voter le poignard sur la gorge, l'Assemblée nationale décida, le 14 septembre 1791, qu'Avignon et le Comtat faisaient, dès ce moment, partie intégrante de l'empire français. Cette naturalisation un peu forcée jeta le pays dans l'insurrection girondine. Le 26 juillet 1793, le général Cartaux attaqua Avignon. Tout à coup, l'artillerie marseillaise qui occupait la plate-forme du rocher cesse son feu et se dirige vers la Durance. Le général apprend que ce résultat est dû à la manœuvre du commandant de la colonne d'artillerie qui avait suivi la rive droite du Rhône et pris position à Villeneuve. Or, ce jeune commandant était Napoléon Bonaparte. Avignon fut le théâtre de son premier fait d'armes (1).

Par l'article 6 du traité de Tolentino (19 février 1797), le pape renonce purement et simplement à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la ville et le territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française. L'article 25 porte que tous les articles, clauses et conditions du présent traité, sans exception, sont obligatoires, tant pour Sa Sainteté Pie VI que pour ses successeurs. C'était annuler d'avance certaines protestations que publièrent les journaux à la seconde restauration. Cette antique cité est aujourd'hui une des plus belles, des plus industrieuses de l'empire français. Après avoir fait passer sous les yeux du lecteur les différents pouvoirs qui se sont succédé dans ses murs, il nous reste à donner une idée des souvenirs archéologiques que chacun d'eux y a laissés.

Jules Courtet.

(1) *Mém. du général Doppet.* — Le 29 juillet suivant, soupant à Beaucaire avec des négociants de Nîmes, de Marseille et de Montpellier, une discussion s'éleva sur la situation politique de la France, que Bonaparte résuma dans le *Souper de Beaucaire*, brochure imprimée sans nom d'auteur, à Avignon, chez Sabin Tournal, rédacteur du *Courrier d'Avignon*, avec une introduction par Fréd. Royou. Cette brochure fut composée pendant le séjour de près d'un mois que Bonaparte fut obligé de faire à Avignon pour le rétablissement de sa santé. Il était logé chez M. Bouchet, rue Calade, vis-à-vis le Musée Calvet. C'est de là qu'il partit pour aller préluder, à Toulon, à ses grandes destinées impériales.

(*La suite prochainement.*)

LÉGENDE DU MOINE THÉOPHILE.

Dans une notice sur un sceau du XIII[e] au XIV[e] siècle, publiée dans la *Revue de sphragistique* (décembre 1854), 3[e] année, nous avons cité la curieuse sculpture qui décore la porte septentrionale de la cathédrale de Paris et qui représente en deux bas-reliefs la légende du moine Théophile, une des plus populaires du moyen âge (1). Nous avons cité la copie de cette légende publiée dans l'ouvrage de M. Dusommerard, *les Arts au moyen âge*, planche XXXIII de l'*Album*, 5[e] série. Depuis, nous avons eu connaissance d'un dessin de la même sculpture, fait par le fils de Willemin, et qui est venu nous révéler toute la beauté de ces bas-reliefs. Nous avons revu le monument original et nous avons eu la preuve matérielle des nombreuses altérations commises par le dessinateur de M. Dusommerard en copiant les deux bas-reliefs.

Ce dessin de Willemin fils appartient à M. Gilbert (2), qui a eu l'obligeance de nous en laisser prendre un calque que reproduit notre planche 249 ci-jointe.

Nous allons essayer de faire connaître le drame légendaire si bien sculpté sur la vieille basilique. En haut du tympan, au milieu de cinq figures, dont quatre sont accroupies sur leurs genoux, est un évêque assis, qui tient une feuille de parchemin, accompagné du sceau qui sert à prouver son authenticité. Le dessin de M. Willemin y fait lire le mot *obligation*, qui rappelle que ce parchemin est celui par lequel Théophile s'est engagé vis-à-vis du diable à vendre son âme pour prix de l'argent qu'il en a reçu. Ce mot était-il encore sur le bas-relief à l'époque où fut exécuté le dessin? L'exactitude connue de M. Willemin fils porte à croire qu'on le voyait distinctement, quand il le dessinait. Aux pieds de l'évêque et à genoux est placé sans doute le moine Théophile, à qui l'évê-

(1) Cette légende est un thème de moralité, d'enseignement chrétien indéfini, que les prédicateurs renouvelaient sous toutes les faces et que tous les artistes mettaient en lumière par la sculpture, la peinture, les vitraux, les miniatures, etc.

(2) M. Gilbert, auteur de diverses monographies de cathédrales de la France possède une riche collection iconographique sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris.

que montre le fatal papier et qui lui fait une morale en conséquence. Nous ignorons quels peuvent être les autres personnages, dont deux semblent être des femmes.

Sur la planche publiée par M. Dusommerard, l'artiste a représenté, au lieu de l'évêque, une figure de docteur coiffé d'un bonnet carré; la pose de cette figure imaginaire est ridicule et cambrée outre mesure, d'une physionomie tout à fait moderne et sans caractère. Au lieu de l'acte scellé, il lui a mis dans les mains un modèle d'église ou de châsse, et de la porte de cette prétendue châsse ou église pend un sceau qui serait tout à fait insignifiant si réellement le personnage tenait un édifice.

Passons au deuxième bas-relief, qui rationnellement devrait être le premier suivant l'ordre des faits.

En tête de ce bas-relief, qui réellement commence la légende, sont trois personnages en action. Théophile à genoux, le diable et un juif, le grand entremetteur de toutes les œuvres ténébreuses. Théophile, en sa qualité de vidame ou procureur de son couvent, a sans doute malversé les deniers de sa caisse, qu'il a dissipés criminellement pour un motif ou pour un autre, et il est dans le plus grand embarras pour rendre ses comptes ou pour satisfaire encore à des dépenses illicites. Le diable, qui est au courant de tout ce qui se fait de mal, vient trouver le moine et lui propose de le tirer de ce mauvais pas; Théophile sent que le compagnon n'a rien de bon à lui proposer, et en effet, Satan offre de satisfaire au besoin qui presse et de combler le déficit de la caisse tout à fait à sec; mais Satan n'exige qu'une seule chose, et lui dit nettement : « Vends-moi ton âme et tout est arrangé. » Théophile comprend toute la portée de la terrible proposition, mais le besoin parfois crie plus haut que la conscience ; une première chute entraîne d'autres chutes. Après quelques hésitations, le marché est conclu et les deniers sont remis à Théophile par le juif. Toute cette scène a encore été défigurée par le dessinateur de M. Dusommerard.

La troisième scène représente Théophile repentant et priant la sainte Vierge d'avoir pitié de lui et de son âme. Il est à genoux dans une petite chapelle. La sainte Vierge est représentée assise et tenant l'enfant Jésus. L'encolure du diable, si originale et si satanique que nous représente la sculpture, est encore dénaturée par le dessinateur de l'*Album* Dusommerard, qui s'est imaginé de lui entourer les reins d'une bande de linge en manière de ceinture, tandis que sur la sculpture de Notre-Dame, c'est un masque satanique qui couvre la nudité du démon et qu'un autre lui sert

comme de caleçon. La distraction du dessinateur est d'autant plus étonnante que cette particularité du costume des démons est reproduite sur une foule de monuments du moyen âge, où se voient des scènes sataniques, telles que les jugements derniers, les intérieurs d'enfer, les possessions, etc., etc.

Enfin, la quatrième et dernière scène offre l'instant décisif de la légende. La sainte Vierge a entendu la prière du pauvre Théophile et accepté son repentir, qui sans doute était sincère. Elle paraît tout à coup, tenant un glaive dans les mains et qu'elle lève sur Satan, qui, pris au dépourvu, se tient à genoux devant la reine du ciel, le refuge des pécheurs repentants.

Les trois personnages sont sculptés sur le bas-relief avec une vérité et une verve dignes du XIIIe siècle; la sainte Vierge est surtout remarquable par sa pose, à la fois pleine de noblesse et de fermeté. Satan lève piteusement le bras droit, dont la main tient encore le parchemin sur lequel est rédigée l'obligation contractée par Théophile, qui attend son sort dans une grande anxiété; mais la sainte Vierge arrache l'acte des griffes de son ignoble adversaire, et Théophile est sauvé.

Non-seulement l'artiste de M. Dusommerard n'a pas su rendre toute la finesse de la belle sculpture légendaire, mais les personnages sont presque méconnaissables, la sainte Vierge est lourdement drapée, le parchemin de l'acte satanique (1) a été oublié complétement ainsi que la main qui le tient. Les formes si originales, si énergiques du démon sont complétement détruites et n'offrent plus qu'une mauvaise caricature.

Nous avons pensé faire une chose agréable aux possesseurs de la *Revue archéologique*, de donner un dessin fidèle de cette curieuse sculpture, que l'on peut considérer comme inédite, car nous ne connaissons que le dessin publié dans l'*Album* de M. Dusommerard.

L. J. GUÉNEBAULT.

(1) Sur le dessin de Willemin fils on voit sur ce papier une ou deux lignes en caractères microscopiques qui seraient très-curieux à déchiffrer si la sculpture n'était pas si usée. Page 21 d'une *Histoire, Description et Annales.... de Notre-Dame de Paris*, décembre 1854, l'auteur de ce livre, M. Dubu, dit avoir lu sur ce papier les mots *obligatio Theophili*, ce qui augmenterait singulièrement l'intérêt de cette sculpture si ces mots sont réellement comme le dit M. Dubu.

LES MOTS GRECS RELATIFS A L'ÉGYPTE.

Quand une invention étrangère est importée chez nous, nous lui conservons sa dénomination étrangère. C'est ainsi que nous avons adopté les expressions anglaises relatives aux chemins de fer, telles que *wagon*, *rail*, etc. Notre oreille peu musicale ne s'effraye pas de ces sons nouveaux, et notre langue, dépourvue de flexions dérivatives, se prête facilement à ces barbarismes. Les Hellènes étaient plus délicats. Leur langue, d'une richesse et d'une souplesse merveilleuses, n'adoptait qu'avec une extrême réserve des termes originaires d'une autre langue, même pour les objets nouveaux. C'est pour cela que dans la liste des mots grecs relatifs à l'Égypte, nous en trouvons si peu qui soient égyptiens; la plupart sont de formation hellénique. Mais, originaux en tout, les Grecs ont, ici encore, laissé une trace de leur singulier génie. Plusieurs des mots par lesquels ils ont désigné les monuments gigantesques ou les animaux redoutables du pays des pharaons sont des diminutifs. Assurément, puisqu'ils voulaient ajouter à ces noms une flexion particulière, ils devaient plutôt leur donner une terminaison augmentative qui rappelât la grandeur des objets dénommés. Ils en jugèrent autrement. Ils procédèrent par antiphrase ou par ironie. Ainsi, ces monolithes de granit, hauts de cent à cent vingt pieds, que les Égyptiens appelaient des rayons du soleil, les Grecs les appelaient plaisamment des brochettes, *obeliscos* (*obelas*, broche). Ces énormes constructions prismatiques, ces tombeaux massifs où les Égyptiens ensevelissaient leurs rois, reçurent des voyageurs grecs le nom de petits gâteaux de froment, *pyramis*, parce qu'ils se trouvaient avoir exactement la même forme que les gâteaux sacrés que l'on offrait aux dieux (*pyros*, froment; *pyramos*, gâteau; *pyramis*, *idos*, *petit gâteau* (1)). Le vaste palais élevé par le roi Amenemhé III, composé de vingt-sept corps de bâtiment et renfermant trois mille chambres, fut désigné par les Grecs sous le nom de petite nasse, *labyrinthos*, parce qu'il était aussi difficile d'en sortir que si on était pris dans une nasse, comme un poisson (*lab-o*,

(1) Cette étymologie est due au savant auteur de l'examen critique de la *Succession des dynasties égyptiennes*, M. Brunet de Presle.

prendre; *labyros*, nasse; *labyr-inthos*, petite nasse. La même terminaison, diminutive ou caressante ινθος, se retrouve dans une foule de noms de villes, tels que *Cor-inthe*, *Probal-inthe*, etc.). Les Grecs appelèrent très-ingénieusement des flûtes, *syringes*, les galeries souterraines, les hypogées de la vallée des rois.

Le même procédé fut appliqué à deux des animaux les plus remarquables de l'Égypte. On qualifia de petite écrevisse ou petit lézard, *crocodeilos*, l'affreux saurien du Nil, dont la longueur dépasse parfois trente pieds (*karkata*, en sanscrit, est une écrevisse; la même racine a produit *crocodeilos*, que les Ioniens employaient dans le sens de lézard ou descellon). Le colossal échassier qui atteint jusqu'à sept pieds de hauteur, qui peut avaler sans danger du fer et des cailloux, qui devance à la course les meilleurs chevaux arabes, fut nommé en Grèce sous le nom de petit passereau, *strouthiôn*, autruche (*strouthos*, moineau, passereau; *strouthiôn*, petit moineau). Le mot français dérive du composé barbare *avi-struthium*, qui, contracté, a fait *au-truche*.

Sphinx et *ichneumon* ne contiennent aucune antiphrase. Le premier vient du verbe *sphingo*, étrangler, et signifie un animal cruel; le second vient du verbe *ichneno*, chercher à la piste, et exprime très-bien les habitudes de ce petit quadrupède qui fait une chasse acharnée aux œufs de crocodiles. *Ibis* est un mot égyptien auquel les Grecs n'ont ajouté que le *s* final.

Parmi les noms de plantes, il y en a plusieurs qui sont également égyptiens, tels que *kiki*, ricin; *kypdi*, sorte de baume; στίμμι, fard, etc. *Papyrus* est grec, mais son étymologie est obscure. Il paraît venir de la racine sanscrite *pa*, boire, d'où on aurait fait, à l'aide de la terminaison qualificative *yros*, le substantif *papyros* signifiant proprement *plante aquatique*.

Biblos et *Byblos* sont certainement phéniciens. Les Grecs appelaient Byblos ou Byblis la ville de *Djebel* en Phénicie, d'où ils tiraient leur papier. Il n'est pas étonnant qu'ayant emprunté des Phéniciens les lettres de l'alphabet avec leurs noms sémitiques, ils leur empruntassent aussi le nom qui désignait un *livre* ou la matière dont un livre était composé. Ils appelèrent *djibel* גבל, arabe جبل), puis βιϐελ, puis βίϐλος ou βύϐλος les articles de commerce qu'ils tiraient de la ville de *Djibel* par une métonymie très-fréquente dans toutes les langues et dont notre langue offre plus d'exemples que toutes les autres. Ainsi, nous appelons *tulle* les tissus de Tulle; *barége*, les étoffes de Baréges; *maline*, les den-

telles de Malines ; *tripoli*, la pierre jaune de Tripoli ; *faïence*, la poterie de Faenza, sans égard à la valeur réelle de tous ces mots. Il s'ensuit que lorsque nous disons *bible*, nous nous servons d'un mot phénicien grécisé ; en phénicien il signifie *montagne*, en grec *petit livre*.

Le nom du *Nil* est pareillement sémitique ; en égyptien, le grand fleuve s'appelait *Ior*. Lès Grecs le connurent de nom par les Phéniciens longtemps avant l'époque où ils se hasardèrent à faire le long et périlleux voyage de l'Égypte. Les Phéniciens appelaient le Nil, *Néhil*, mot qui est commun à toutes les langues sémitiques et qui exprime un grand courant d'eau ou une vallée arrosée. Nous le retrouvons en arabe sous la forme de نهر , fleuve.

Il nous reste à parler d'un mot extrêmement important et dont on n'a encore donné aucune explication satisfaisante. C'est le nom même de la terre des pharaons, en grec : *Aigyptos*. Les Égyptiens appelaient leur pays *Khemi*, de la racine *khem*, brûler ; *Khemi* est identique au *cham* des Hébreux. Ces derniers désignaient l'Égypte sous le nom de Misraim, qui n'a rien de commun avec *Aigyptos*. Cependant *Aigyptos* ne peut s'expliquer par la langue grecque, il ne se rattache à aucune racine hellénique : j'en conclus qu'il est égyptien. En effet, les descendants des anciens Égyptiens s'appellent encore aujourd'hui *Copt-es*. Évidemment ce mot est identique à γυπτ-*gypt*. Mais qu'est-ce que la syllabe *ai?* Je hasarderai à cet égard une conjecture. Je suppose que les Grecs tenaient le mot αἴγυπτος des Phéniciens ainsi que le mot Νειχος.

Les Phéniciens avaient ajouté à la racine -γυπτ l'article אל , qui devint *ac* dans la langue grecque. Cette hypothèse est appuyée d'un exemple remarquable. Le mot ελ-έφ-ας est un hybride dans le genre de αἴγυπτος. Ελ- est l'article phénicien ; εφ- est le mot sanscrit *abhi*, *as* est la terminaison. Quant à γυπτ- et à *copt-*, j'avoue mon embarras. La langue égyptienne nous présente deux mots qui tiennent de près à la racine *copt :* ce sont *kefet*, déesse, et *xepet*, flanc ; mais où trouver des preuves de cette étymologie? On pourrait encore avancer une autre conjecture. On pourrait admettre que *copt* ou γυπτ est identique au כוש de la Bible, lequel paraît identique au mot حبش , nom que les Arabes donnent à l'Abyssinie.

LOUIS DELATRE.

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.



Je viens de lire, Monsieur, avec intérêt, la lettre de M. Soret dans le cahier de la *Revue* du 15 octobre. La revue de ma collection m'a donnée lieu de faire quelques remarques sur cette lettre, qui ne sont pas d'une grande importance, mais qui servent à compléter un peu quelques-unes des monnaies décrites par M. Soret.

Je possède un exemplaire du fels décrit en second lieu à la page 389, avec la date 166. Sur cette monnaie, au lieu du *Mehdi* مهدى, on ne peut lire que *Mohammedi* محمدى. En comparant le nom *Mehdi* qui se trouve de l'autre côté, on voit très-clairement la distinction entre les deux mots. Le second ressemble à نصر ou نصرة, mais on n'en voit que le trait, sans pouvoir distinguer les lettres.

Je possède aussi la monnaie curieuse d'el Motadhed billah; malheureusement les légendes marginales de mon exemplaire sont fort peu distinctes, et je ne sais même pas si j'ai raison en y lisant ...ب بمدينة السلام *frappée dans la ville de salut* (*Baghdad*). J'y vois de plus un mot qui doit être *deux cents*, mais ceci ne nous donne rien de précis, et la première partie de la date est illisible. Il n'y a jamais eu de légendes marginales au revers.

J'ai le bonheur de pouvoir compléter la légende de la monnaie seldjoucide, n° 6. Il se trouve néanmoins que M. Soret n'a pas trouvé l'attribution correcte, ou que sa médaille diffère de la mienne, car au lieu d'y trouver Rokn-ed-din Kilij Arslan, j'y lis :

السلطان	*Le Sultan*
الاعظم غياث الد	*magnifique; Gheïas ed*
نيا والدين	*dunia wa ed-din.*

Légende marginale, mais très-imparfaite.

Sur le droit, le mot *billah* manque entièrement.

On voit, au lieu d'une légende marginale, des points, qui en occupent la place.

Il me semble que les traits qui restent sur la monnaie de M. Soret, tels que la gravure nous les donne, peuvent s'accommoder à la lecture que je donne de la mienne, et que les deux monnaies doivent être identiques.

Elles sont donc de *Gheïas ed-din Kaikhosrou* (636-644 H. Mirkhond, *übers. von Vullers*, p. 237) et du khalife *el Mostásem billah* (640-656 H.).

Je ne possède pas la monnaie n° 8, mais d'après l'étude des monnaies analogues que je possède, il me semble qu'elle doit être l'œuvre d'un ouvrier ignorant, ou bien de quelque distraction de celui qui en a gravé les légendes. En effet, cette lettre que M. Soret veut lire ر, est précisément de la forme de la combinaison مر dans le nom *Murad* مراد, sur toutes celles que je possède de ce sultan ou de son fils Mohammed. On ne peut donc lire que *Murad*, quoique la légende se lise sur mes monnaies : *Mohammed, fils de Murad, khan*, tandis que sur le n° 8 on lit *Mohammed khan Murad*. Je soupçonne aussi que nous devons lire *Murad* (*fils de*) *Mohammed khan*.

Le mot بن qui s'écrit par un simple trait recourbé, aura disparu par la frappe de la monnaie. Si cette conjecture se vérifie, la monnaie doit être attribuée à Murad, fils de Mohammed, 825-855.

Sur la monnaie que j'ai décrite sous le n° 4 (cahier de novembre, p. 472), j'ai lu سامسيون, et j'ai dit que je croyais devoir substituer au *Samsoun* de M. de Frahn, *Samsioun* ou *Samisoun*. Les monnaies grecques de cette ville (Amisus), qui portent la légende ΑΜΙΣΟΥ ou même ΣΑΜΙΣΟΥ (*Numismate Hellenice*, par M. le colonel Leake, *Asiatic Greece*, p. 10), montrent qu'il faut lire *Samisoun*.

Je dirai à cette occasion, Monsieur, qu'il faut lire *abrégée* pour *chargée* (novembre, p. 472, lig. 9), et qu'il faut rétablir comme il suit la légende, qui est abrégée sur la médaille et mal écrite [صرب في يادوالوطان السلطان]. Cette légende doit sans doute être exprimée différemment, mais j'ai voulu transcrire les mots tels qu'ils se voient.

Page 473, lig. 16, veux parler. — Lig. 24, Aseher.

Je vous prie, Monsieur, de comparer au griffon prétendu du n° 12 de la planche 244 de votre *Revue*, le griffon qui se voit sur la petite calcédoine de mon cabinet dont je joins ici une empreinte. Il y a un peu de ressemblance, à ce qu'il me semble.

Veuillez agréer ces observations, et les insérer dans votre *Revue*, si elles vous en semblent dignes.

WILLIAM H. SCOTT.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A UNE SIGILLOGRAPHIE DES ROIS D'ARMÉNIE

AU MOYEN AGE.

Les rois d'Arménie firent très-souvent usage de sceaux d'or, à l'exemple des empereurs de Constantinople et des rois de Sicile. Cependant, ils n'en usaient pas dans le plus grand nombre des actes qui émanaient de leur chancellerie ; il est probable qu'ils scellaient en plomb ou en cire, comme les rois de Chypre leurs voisins, ou bien encore, qu'ils se contentaient de signer en cinabre comme les empereurs byzantins. Aucun sceau des rois d'Arménie ne nous est parvenu, quoiqu'il soit souvent fait mention de sceaux d'or dans leurs chartes ; cependant, plusieurs documents nous ont conservé la description de deux de ces sceaux : ce sont ceux de Léon II et de Léon VI.

Nous donnerons aussi, à défaut de monuments originaux, la liste des chartes où il est fait mention de sceaux.

A. *Dynastie de Roupène.*

LÉON II.

1. Dans un privilége de l'an 1201, accordé aux Génois, en la personne de Baudoin de Rogerio, député et ambassadeur de la république de Gênes, nous trouvons la description du sceau d'or de Léon II. Ce privilége, rédigé d'abord en langue arménienne, fut traduit en latin (1). Voici ce qui a rapport à la mention et à la description du sceau :

« Ad majoris quoque securitatis causam, et ut presens privile- « gium, firmum, stabile et inconcussum in eternum permaneat,

(1) *Notices et extr. des mss.*, t. XI, p. 19. *Pièces dipl. tirées des arch. de Gênes*, par S. de Sacy. *Reg. des traités de la rép. de Gênes*, t. I, fº 231.

« signo meo auri, imprimi, muniri et corroborari feci, et litteris « armenicis et latinis in eodem volumine scribi jussi. Insuper ru- « beis apicibus propria manu signavi. »

A la suite de l'acte traduit en latin, on lit ce qui suit :

« Anno Incarnati Verbi 1201, mense Marcii, ego Atto Placentius, « notarii sacri palatii, hoc exemplum, ab autentico et originali « instrumento translato in latinum, ab alio autentico scripto, ut « credo, litteris armenicis in eodem pergameno, regis Armenio- « rum, filii domini Stephani de genere Rupinorum; ejus sigilli auri « impressione munitis in quo erat ab una parte ymago regia sculta « cum corona in capite, tenens in dextra crucem, in leva vero « tenens formam quasi floris lilii et erant ibi littere ut credito ar- « menice circum scripte, quas ignoro (1). Ab alia vero parte erant « quedam forma quasi leonis coronati tenentis crucem in pede, « cujus circumscriptio, sicut credo, litteris armenicis preno- « tatis (2).... transcripsi.... jussu.... domini Jacobi de Balduino, « Janue potestatis.... etc. »

Il y a une grande ressemblance entre la face de ce sceau et celle de quelques monnaies d'argent de Léon II. Quant au contre-sceau, il est parfaitement conforme à celui des monnaies de Léon III et de ses successeurs.

2. Charte de 1207, de Rupin, prince d'Antioche, par laquelle il donne aux Hospitaliers, sous l'approbation du roi Léon, *Gibel* et ses appartenances. — Mention d'un sceau d'or suspendu à des lacs de soie rouge. Non décrit (3).

3. Lettre de Léon II, adressée en 1210 à Innocent III, par laquelle il fait connaître au pape la belle conduite des Hospitaliers, qui l'avaient aidé à défendre ses États contre les infidèles, et auxquels il fait abandon de la ville de *Selefké* (Selef) et d'autres localités, pour les récompenser. — Mention d'un sceau royal sans autres indications (4).

4. Charte de 1210, de Léon II, qui promet de donner *Laranda* (Karaman) aux Hospitaliers, si cette ville tombe en son pouvoir.

(1) Le notaire parle de la légende du sceau qui portait sans doute au droit les mots suivants : *Levon thakavor haïotz* (Léon, roi des Arméniens).

(2) Au contre-sceau, la légende devait être sans doute semblable, à peu de différence près, à celles du ℞ de certaines médailles du même prince, sur lesquelles on lit ces mots : *Garhorhouthiampen Asdoudzo* (par la puissance de Dieu).

(3) Paoli, *Cod. dipl.*, t. I, p. 95-96, n° 91.

(4) Paoli, p. 98-99, n° 96. Cf. *Lettre du pape Innocent III*, ép. 112, et Rainaldi, *Ann. eccl.*, t. XX, 1210, XXXIV et XXXV, p. 304-305.

— Mention d'un sceau d'or suspendu à des lacs de soie rouge, sans autres indications (1).

5. Charte de 1210, de Léon II, scellée d'un sceau d'or, et autrefois conservée dans la commanderie de Manosque en Provence (2).

6. Charte de 1214, de Léon II, qui donne le château appelé *Vanerium*, situé dans le territoire de *Meloni* (Mallo?), aux Hospitaliers, moyennant 10 000 bezants. — Mention d'un sceau d'or, sans autres indications (3).

7. Charte de 1214, de Léon II, qui donne la terre de *Guiguerium* (?) et ses appartenances aux Hospitaliers pour 20 000 bezants. — Mention d'un sceau d'or, sans autres indications (4).

Héthum Ier.

8. Contrat de mariage de la princesse Fémie (Euphémie), deuxième fille de Héthum Ier et d'Isabelle, avec Julien, seigneur de Saiette. — Mention de son sceau pendant (5).

9. Privilége de 1245-1246, octroyé par Héthum Ier et Isabelle à J. Theupolo, doge de Venise. — Mention d'un sceau d'or (6).

Léon III.

10. Le décret de Léon III, en faveur des Génois (7), rédigé en langue arménienne et traduit ensuite en latin, est daté de l'an 1288 de l'ère chrétienne (737 de l'ère arm.). — Rien n'indique qu'il était scellé; seulement, à la première ligne du décret, on trouve le mot arménien *siker'*, que le traducteur a rendu par *sigillum;* mais ce mot a ici le sens de *décret*, *privilége*, *patente* (8). Dans les Mémoires sur l'Arménie (9), on trouve ce mot sous la forme *sidjil*. Ce même mot *sigillum* se trouve au moyen âge, avec le même sens Σιγγίλιον ou Σιγίλιον; mais je le répète, rien dans le texte n'indique que cette pièce ait été scellée.

11. Le P. Étienne, savant mékhitariste de Venise, qui a voyagé il y a quelques années en Karamanie, a trouvé, m'a-t-on dit, le

(1) Paoli, p. 100-101, n° 96.
(2) *Art de vérif. les dates, rois d'Arm., Léon II.*
(3) Paoli, p. 104-105, n° 99.
(4) Paoli, p. 105, n° 100.
(5) Paoli, p. 134-135, n° 119.
(6) *Liber pact. des arch. de Venise*, IV, 6. Marin, t. IV, p. 156-7.
(7) *Notices des mss.*, t. XI, p. 97. *Extr. des arch. de Gênes.*
(8) *Histoire des Orpelians*, chap. IV, 9.
(9) Saint-Martin, t. II, p. 79, 138, 236.

sceau de Léon III. Il serait à désirer que l'auteur de la découverte publiât ce monument avec un dessin ; ce serait le seul sceau d'Arménie dont la figure nous serait parvenue.

Léon IV.

12. Privilége de 1307 (1), accordé par Léon IV aux Vénitiens ; mention d'un sceau d'or. « Et a greindir, nous avons escrit le royal haut escrit de nostre man, et l'avons garni de nostre bolle d'or, en l'an d'Ermenie set sens et sinquante seize, indision quinte, ou més de may, vicesine jors. Et ce fu fait à Sis, la cité, etc. »

B. *Dynastie de Lusignan.*

Léon VI.

13. La description du sceau de Léon VI nous a été conservée dans un ouvrage espagnol que j'ai déjà eu l'occasion de citer (2), à la suite d'une ordonnance rendue par le roi, comme seigneur de Madrid, de Villaréal, d'Andujar, etc., dans la ville de Ségovie, le 19 octobre 1427 de l'ère espagnole (3).

Voici le passage de l'acte relatif au sceau du roi et la description de ce même sceau, donnée par l'éditeur Gonzalès (4) :

« Sobre esto mandamos dar esta nuestra carta firmada de « nuestro nombre, e sellada con nuestro sello. Dada en la ciutad « de Sevouia, 19 dias otubre, era 1427 años. REY LEON. »

« La firma, dit Gonzalès, está de letra colorada, y el sello de « cera colorada, tiene un castillo con dos leones, encima una « corona real, y por timbre dos ramos, en medio un grifo con esta « letra : REGIS ARMENIÆ LEONIS V. »

C. *Souverains de Chypre, titulaires du royaume d'Arménie.*

Charlotte de Lusignan.

14. Charlotte, après de vaines tentatives pour remonter sur le trône de Chypre, fit cession de tous ses droits à Charles Ier, duc de Savoie, son neveu. Elle continua cependant à porter le titre de

(1) *Arch. de Ven. Patti*, III, 48. *Commém.*, I, f° 115, v°. Mas-Latrie, *Docum.*, t. III, p. 687.

(2) *Teatro de las grandezas de Madrid*, p. 156.

(3) L'ère d'Espagne commença le 1er janvier de l'an 38 avant J. C., ce qui nous donne pour cette pièce la date de J. C. 1391.

(4) Ouvr. cité, p. 156.

reine de Chypre et à se servir du sceau royal après la cession, comme on le voit par un acte du 7 mars 1485, déposé aux archives royales de Turin (1). Le sceau, parfaitement conservé, qui est apposé sur cet acte, est en cire rouge, et recouvert d'une feuille de papier, usage qui n'était pas encore très-répandu à cette époque. Il offre un écu écartelé de Jérusalem, de Lusignan, de Chypre et d'Arménie (2), surmonté d'une couronne royale et soutenu par deux épées croisées. Autour, on lit :

S. + Karlott. + dei. gratia : + Iheru[salm̄]. Cypi. et. Armenie regine.

MM. Cibrario et Promis (3) ont publié cette empreinte dans leur belle collection des sceaux des princes de Savoie (4).

Tels sont les renseignements que j'ai pu réunir jusqu'à présent sur les sceaux des souverains de la Cilicie. Il est regrettable qu'il ne nous soit parvenu qu'un nombre si restreint de documents de cette dynastie. La ville de Sis, où se trouvait la grande chancellerie des rois d'Arménie n'a, en quelque sorte, rien conservé qui fût de nature à rappeler le souvenir de la domination chrétienne. Dans le monastère de Sis, résidence d'un patriarche arménien dissident, il n'existe aucune trace d'anciennes archives. C'est donc seulement dans les dépôts d'Italie, à Rome, à Venise, à Gênes, à Turin ou à Malte, etc., que l'on peut espérer trouver quelques pièces relatives au royaume arménien de la Cilicie.

Victor Langlois.

(1) *Archivio di Corte; regno di Cipro.* Mazzo 11°.

(2) Au premier quartier (Jérusalem), la croix d'or potencée, cantonnée de quatre croisillettes de même; au deuxième (Lusignan), burelé d'argent et d'azur au lion de gueules, armé et couronné d'or; au troisième (Arménie), d'or au lion de gueules, armé et couronné d'or; au quatrième (Chypre), d'argent au lion de gueules, armé et couronné d'or. (Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, t. V, p. 426.)

(3) *Sigilli dei principi di Savoia. Torino*, 1834, p. 188, pl. xx, n° 111.

(4) Mas-Latrie, *Notice sur les monn. et sceaux de Chypre*, *Bibl. de l'École des ch.*, t. V, p. 432. *Dict. de numism.*, p. 215.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le mardi, 16 janvier, à trois heures, M. Beulé ouvrira son cours d'archéologie à la Bibliothèque impériale, dans la salle du Zodiaque. M. Beulé exposera l'histoire de l'art grec au siècle de Pisistrate.

— Une commission spéciale, composée de huit membres, vient d'être instituée en Espagne, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des monuments historiques et artistiques si nombreux dans ce pays. Cette commission sera chargée de surveiller les travaux des comités qui existent dans diverses localités, et rendra compte chaque année de ses opérations.

— Un musée chrétien, composé des antiquités et des monuments d'art découverts depuis vingt ans dans les catacombes de Rome, vient d'être établi dans l'une des vastes salles du palais de Latran. Cette collection promet de prendre bientôt un grand accroissement, car on se propose d'y réunir toutes les richesses de ce genre qui sont dispersées dans divers cabinets.

— Dans sa séance du 29 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a présenté pour remplir les trois places vacantes de correspondants : pour la première place 1° M. Ch. Mommsen, à Zurich ; 2° M. Polain, à Liége ; 3° M. de Rossi, à Rome : pour la deuxième place 1° M. Francisque Michel, à Bordeaux ; 2° M. D. Long, à Die ; 3° M. Cartier, à Amboise : pour la troisième place 1° M. Rigollot, à Amiens ; 2° M. de Boissieu, à Lyon ; 3° M. Stievenart, à Dijon. MM. Polain, Francisque Michel et Rigollot ont obtenu la majorité des suffrages.

— Dans sa séance du 5 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé M. Villemain, président, et M. Laboulaye, vice-président.

— La mort vient d'enlever un des plus savants antiquaires de nos départements, le docteur Rigollot, président de la Société des antiquaires de Picardie, bien connu par de nombreuses publications sur la numismatique, l'archéologie, l'histoire des arts et l'ethnologie ancienne. M. Rigollot est mort dans sa 68e année, le 28 décembre dernier, la veille du jour où l'Académie des inscriptions, ignorant ce fatal événement, l'élisait au nombre de ses correspondants.

BIBLIOGRAPHIE.

Types of mankind, dedicated to the Memory of Samuel George Morton, M. D., and illustrated by contributions from Agassiz, Usher, and Patterson by J. C, Nott and Geo. R. Gliddon. London, Trübner; Paris, Bossange, in-4. — *Les Types du genre humain*, par MM. J. C. Nott et Geo. R. Gliddon. Paris, H. Bossange, 1854,

Si nous entretenons les lecteurs de la *Revue archéologique* d'un ouvrage dont le titre annonce un sujet ethnologique et physiologique plutôt qu'historique, c'est que nous le regardons comme une des tentatives les plus heureuses qui aient encore été faites pour opérer l'alliance des études archéologiques et ethnologiques. L'un des auteurs, M. G. R. Gliddon, s'est voué, depuis plusieurs années, à populariser aux États-Unis les beaux travaux de Champollion et de son école. Un séjour prolongé en Égypte lui avait permis de se familiariser avec les monuments des Pharaons et des Ptolémées. Dans plusieurs publications intéressantes, il avait résumé à l'usage du public anglais et américain, ce que l'on peut appeler la *science égyptologique*, et ces essais l'ont préparé à l'œuvre plus originale qui vient de sortir de sa plume. Depuis longtemps, au milieu des monuments qu'il avait rapprochés pour mieux éclairer l'histoire de sa contrée de prédilection, M. Gliddon avait été frappé de l'intérêt qui s'attache à ceux où s'est conservé le type des anciennes races. Il eut bientôt l'heureuse pensée de les mettre à profit pour l'ethnologie et d'y puiser la démonstration d'un fait à la conviction duquel il avait été conduit : la diversité originelle des races. C'était aborder le terrain de la plus haute archéologie, de celle que l'on peut appeler à bon droit primitive. La question des races humaines domine, en effet, toute l'histoire; elle en forme comme le vestibule; et il est impossible d'apprécier à leur juste valeur les faits de l'histoire ancienne, sans être préalablement fixé sur la solution de cet important problème.

M. Gliddon, de concert avec le docteur Nott, physiologiste distingué de Mobile, a voulu présenter une démonstration en quelque sorte plastique de l'opinion ethnologique qu'il s'est faite, et dans laquelle il est le continuateur des idées du célèbre Morton. Le livre, que nous annonçons, est donc un traité d'ethnologie illustré par les monuments de l'antiquité. Des gravures sur bois, répandues à profusion dans le texte, mettent sans cesse sous les yeux du lecteur les caractères physiques de chacun des peuples de l'antiquité.

La Grèce, Rome, comme l'Assyrie, fournissent leur contingent. Les *Types of mankind* sont un ensemble de mémoires sur les points fondamentaux de l'ethnologie. L'ouvrage se compose de deux parties : la première comprend l'exposé de la distribution des races humaines à la surface du globe ; la seconde est un commentaire historique sur les données ethnologiques de la Genèse. A ces deux parties il faut joindre une section préliminaire renfermant une introduction et un essai du savant naturaliste Agassiz, sur les provinces naturelles de la faune de notre globe dans ses rapports avec la distribution des races. Une troisième partie, placée en appendice et due exclusivement à M. Gliddon, est consacrée à l'examen des questions chronologiques que soulève l'opinion avancée dans l'ouvrage. Les récentes découvertes de M. Mariette viennent confirmer d'une manière éclatante et inattendue la thèse des deux auteurs américains. Des statues remontant aux plus anciennes dynasties de l'Égypte, et que le sable nous a conservées intactes depuis plus de cinq mille ans, nous présentent les images les plus exactes du type des figures et des formes qui caractérisent encore aujourd'hui les *fellahs* des bords du Nil. Le nègre nous était déjà apparu sur les anciennes peintures égyptiennes, avec les mêmes traits qui lui appartiennent de nos jours. Ce n'est donc point l'action lente du climat qui a introduit entre les hommes la diversité de types sur laquelle repose la classification des races. Il faut assigner d'autres causes à cette séparation du genre humain en variétés distinctes, séparation opérée dès les temps primitifs. Les observations physiologiques et anatomiques du docteur Nott coïncident avec les résultats fournis par les monuments et parachèvent la démonstration historique.

L'Archéologie n'est point seulement, on le voit, une science destinée à alimenter notre curiosité pour les mœurs et les croyances des temps passés; elle devient le flambeau qui éclaire les plus importantes questions sur notre berceau et notre origine. Son horizon s'agrandit chaque jour, et les esprits élevés qui se livrent à l'archéologie comprennent qu'il ne s'agit plus d'expliquer seulement quelques figures mutilées ou de raccorder les fragments d'un vase, d'une inscription, mais d'interroger ces témoins muets de tant de siècles sur les questions d'où dépendent les destinées des nations et des individus.

A. MAURY.

Discoveries in chinese of the symbolism of the primitive characters of the Chinese system of writing, as a contribution to

philology and Ethnology and a practical aid in the acquisition of the Chinese language, by STEPHEN PEARL ANDREWS. *New-York, published by Charles B. Norson.* 1854, in-12.

Les investigations et les travaux scientifiques des philologues à la recherche de la nature, de l'origine et des étymologies des caractères chinois, ne sauraient manquer d'intéresser le monde savant, d'autant plus qu'ils assurent des résultats tels, qu'ils permettront d'étudier à fond, et le système des langues dites hiéroglyphiques (dans l'acception libre de ce mot) et les lois qui les régissent. Les premiers sinologues européens qui, pour la plupart, ne comprenaient pas les textes chinois, s'occupèrent de rechercher l'origine de chacun des caractères dont le sens leur était à peu près connu; puis, de les comparer entre eux ou avec les hiéroglyphes égyptiens et les éléments des systèmes graphiques qui étaient alors le plus entourés de ténèbres. Aussi leurs travaux n'obtinrent d'autre résultat que de répandre les idées et les notions les plus fausses et les plus stériles sur les idiomes et sur les écritures qu'ils avaient la prétention d'éclaircir. Enfin, parurent les Abel Rémusat, les Klaproth, qui étaient destinés à réédifier la science sinologique, ou, selon l'expression d'un de nos célèbres orientalistes, de la restaurer, afin de permettre à la philologie de puiser en elle les éléments dont elle a besoin pour terminer la chaîne dont elle tâche avec tant d'ardeur de réunir les anneaux. Aussitôt que la langue chinoise fut quelque peu familière aux savants français, les uns (les plus prudents) s'efforcèrent de traduire et de publier les ouvrages célèbres de la Chine ancienne et moderne; les autres, en plus petit nombre, il est vrai, essayèrent de réunir quelques notions éparses sur la nature et les rapports des divers groupes de l'écriture chinoise. Les efforts de ces derniers, malheureusement, n'eurent encore que de bien faibles résultats. On avait voulu expliquer les éléments des caractères chinois, sans s'occuper préalablement de découvrir les règles qui régissent leur constitution. On avait, comme on l'a fait trop souvent pour le malheur de la science, ramassé des séries de petits faits, de petits *rien*, espérant ainsi *peu à peu* découvrir les voies qui conduisent aux vraies lois scientifiques. Aussi, les explications et les étymologies que chacun pensait avoir découvertes par cette fausse méthode étaient tout au plus fort médiocres, lorsqu'elles n'étaient pas éminemment ridicules.

Aujourd'hui, M. Stephen Pearl Andrews vient récemment de publier un ouvrage sur les caractères chinois et sur leur explication

analytique. Cette publication, ainsi que l'auteur nous en avertit dans son introduction, est l'abrégé d'un grand travail promis au monde savant. Nous ne nous permettrons point de juger les opinions qu'il a émises sur la nature des signes idéographiques, ce travail n'étant pas complet et étant prévenus que les bornes étroites dans lesquelles il avait été resserré n'avaient pas donné les moyens d'exposer et d'expliquer suffisamment ses vues nouvelles, nous pensons qu'il est préférable d'attendre la publication de l'ouvrage complet de M. Andrews pour examiner cette partie de son livre.

A l'appui de sa méthode, et pour en faire comprendre l'utilité pratique, M. S. P. Andrews prend un certain nombre de caractères chinois, rattachés à un seul type (celui de l'arbre *mou*) et en donne l'explication d'une manière souvent ingénieuse et capable de les faire retenir sans peine à l'étudiant. Il est vrai que l'analyse étymologique qu'il nous donne de différents caractères laisse encore beaucoup à désirer, mais il est juste de dire que ses explications sont du moins un bon moyen mnémonique pour faire retenir au commençant le sens des mots chinois; car, quelque dangereux qu'il puisse être d'accorder une trop grande confiance à ces étymologies si difficiles à exprimer avec certitude, il est toujours préférable d'apprendre, par ce moyen, les formes des groupes chinois, que de se les mettre dans la tête en ne voyant en eux qu'un amas de traits arbitraires.

Nous devons espérer que la publication du grand travail que nous promet M. S. P. Andrews sera d'une utilité réelle pour l'étude des caractères idéographiques des Chinois. Le curieux volume qu'il vient de livrer aujourd'hui à la science nous décèle un travail long et méritoire, et ne saurait qu'être favorablement accueilli des orientalistes et des savants. L. Léon de Rosny.

Lettre à M. de La Saussaye sur la numismatique de la Gaule aquitaine, par M. le baron de Chaudruc de Crazannes. Bruxelles, 1854, in-8.

Dans cette brochure de quelques pages seulement, M. de Crazannes donne des appréciations toutes nouvelles sur les monnaies des *Ausci*, des *Sotiates*, des *Vasates*, des *Belindi*, des *Cadurci* et des *Santons*. Les médailles qui sont publiées dans ce mémoire appartiennent pour la plupart au cabinet de M. le marquis de Lagoy, dont la richesse n'est égalée que par l'empressement obligeant que met son possesseur à communiquer son magnifique médaillier aux amis de la science numismatique. V. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et de Witte. 117e livraison. Paris, Leleux.

Examen de deux Mémoires de M. Biot, par M. de Villiers du Terrage, l'un sur des dates inscrites sur les monuments égyptiens, l'autre sur un calendrier astronomique trouvé à Thèbes. In-8, Paris, 1854.

La Palestine, le Jourdain et la mer Morte, examen du rapport de M. Isambert, inséré dans le bulletin de la Société de géographie, par M. F. de Saulcy. In-8, Paris, 1854, Just Rouvier.

Rapport sur l'exploration archéologique de la Cilicie et de la petite Arménie, pendant les années 1852-1853, par M. Victor Langlois. In-8. Paris, impr. impér., 1854, Leleux.

Notice sur un sceau de Gilles, évêque d'Alet, 1525-1531, par M. E. Germer-Durand, extrait du Recueil de la Société de sphragistique. In-8, Paris, 1854.

L'église Saint-Germain d'Amiens, son origine, sa description, sa restauration, par l'abbé Jules Corblet. In-12, Amiens, 1854.

La bête Canteraine, légende picarde, avec des notices sur les trois abbayes de Clairfay, de Cercam-lez-Frevent et d'Orcamps, par M. A. Labourt. In-8, orné de cinq gravures, Amiens, 1854.

L'Architecture du Ve au XVIe siècle et les arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud. Livraisons 116 à 124; in-4, Paris, Gide et Baudry.

Parmi les belles planches que contiennent ces livraisons, nous mentionnerons celles représentant la mosquée d'El-Gaoly, au Caire; les vantaux en bronze de l'église Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle; la dalle tumulaire de Cateline Colaert, dans l'église Saint-Jacques, à Bruges; les stalles de l'église Saint-Pierre, à Pérouse; une clôture en fer dans l'église de Langeac; une chapelle apsidale de l'église de la Ferté-Bernard; les stalles sacerdotales de l'église de Saint-Géréon, à Cologne; un tympan sculpté et peint d'une des portes de la cathédrale de Reims; la salle du Middle temple, à Londres. Des notices sur les vantaux et ferrures des églises de Willineal, du Puy, etc., accompagnent ces planches.

VOYAGE DANS LA CILICIE.

ADANA.

PLANCHE 250.

Adana, l'une des plus anciennes villes de la Cilicie, est située entre Tarsous et Anazarbe (1), sur la rive droite du Sarus. Suivant les traditions, elle aurait reçu son nom d'Ádanos, fils du Ciel et de la Terre (2).

Bien qu'on ne puisse préciser l'époque de la fondation d'Adana ni indiquer l'origine de ses premiers habitants; on sait que cette ville fut le témoin, sinon le théâtre, de grands événements dans l'antiquité et le moyen âge. Appien (3) en fait mention dans sa relation de la guerre de Mithridate, et Xénophon dans son récit de l'expédition de Cyrus (4).

Adana était sur la grande voie de communication qui, partant de la Syrie, passait à Mopsueste, traversait Tarse et de là conduisait, en se bifurquant, sur divers points de l'Asie Mineure.

C'est seulement après le passage d'Alexandre, et lors de la domination des Séleucides, qu'Adana prit de l'importance et sortit de son obscurité. La Cilicie faisant alors partie du royaume de Syrie, cette ville prit le nom d'*Antioche*, que lui donna Antiochus Épiphane passant en Asie Mineure, l'an 171 avant Jésus-Christ, pour ramener à l'obéissance les villes de Tarse et de Mallus révoltées (5). Un grand nombre de médailles, frappées à Adana pendant l'occupation syrienne et la domination romaine, confirment ce fait (6). On y lit la légende : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ, qui, d'ailleurs, ne laisse aucun doute quant à l'emplacement de cette ville

(1) Ptolémée, *Géogr.*, l. V, chap. VIII.
(2) Et. de Byz., v° Ἄδανα.
(3) *Guerre de Mithr.*
(4) Liv. I, chap. IV.
(5) Macchab., II, chap. IV, v. 30.
(6) Frœlich., *Ann. Syr.*, p. 46. Vaillant, *Num. des rois de Syr.*, p. 167.

sur les bords du Sarus. C'est ainsi que les villes de Tarse, de Mallus et quelques autres prirent, à l'époque du passage du roi de Syrie en Cilicie, ce même nom d'Antioche, qu'elles faisaient suivre d'une indication topographique empruntée, soit à une rivière, soit à une montagne, soit à toute autre chose. Tarse prit le nom d'Antioche du Cydnus et Mallus celui d'Antioche maritime. Une ville assise au bord de la mer, à l'est de Sélinonte, devint Antioche du Cragus, etc.

C'est aux Romains qu'Adana dut son premier accroissement et sa prospérité. Pompée, après avoir conquis la Cilicie et vaincu les pirates qui l'infestaient, établit dans plusieurs villes de cette province des colonies pénitentiaires formées des mêmes pirates tombés en son pouvoir. Adana fut assignée comme centre de l'une de ces colonies (1), et eut part dans les bienfaits qui signalèrent le passage et les victoires du général romain.

Adana ressentit les effets désastreux de la guerre civile qui suivit la mort de César. L'an 711 de Rome, 43 ans avant Jésus-Christ, Julius Cimber, ayant mission de secourir Cassius, força les défilés du Taurus et se présenta devant Tarse, qui refusa de lui ouvrir ses portes. Ne pouvant s'en rendre maître, Julius Cimber se dirigea vers la Syrie; mais, après son départ, les Tarsiotes marchèrent en armes sur Adana, qui favorisait le parti de Cassius, tandis que Tarse lui était opposée (2). Cassius, informé de cette agression, marcha contre cette dernière ville, qui se rendit et dut payer un lourd tribut.

Hadrien, dans le cours de ses voyages, visita la ville d'Adana, comme le prouve la légende qui se lit sur une médaille de grand bronze : ADVENTVI AVG. CILIC. — L'empereur embellit cette ville, lui donna son nom (3) et la combla de biens : c'est alors que furent élevés le plus grand nombre des édifices et des monuments d'utilité publique qu'elle possédait, mais que le temps a fait disparaître, sauf quelques-uns qui sont encore debout.

A l'exemple d'autres cités de l'Asie Mineure, Adana prit aussi le nom de Μαξιμεινιανων Αδανεων (4), avec l'autorisation de l'empereur Maximin et du sénat, qui alors se réservait le droit d'accorder cette faveur.

(1) Appien, *Guerre de Mithr.*, p. 394.

(2) Dion Cassius, l. XLVII, p. 345.

(3) *Æl. Spart. in Hadr.*, chap. xx; cf. les médailles grecques de cette ville avec la légende Αδριανων Αδανεων.

(4) Tiepol., II, 1035.

Pendant les IVe et Ve siècles, Adana dut éprouver des revers, par suite desquels elle descendit à la simple qualification de bourgade, κώμη (1). Cette décadence est attribuée aux Isauriens, qui, sortis de leurs montagnes, firent, à plusieurs reprises, irruption dans les contrées voisines dans un but de pillage et de dévastation. En 367 de Jésus-Christ, ces mêmes Isauriens poussèrent leurs incursions jusqu'aux frontières de la Syrie (2).

A l'époque byzantine, Adana avait en partie réparé ses pertes et repris son rang. Un historien des croisades (3) dit que cette antique cité était bien fortifiée, renfermait une nombreuse population et beaucoup d'armes : « Urbs munita turribus, populis capax, armis referta. » Un autre chroniqueur (4) rapporte qu'elle était riche en troupeaux, blés, vins, huiles, et abondamment pourvue en approvisionnements de toute espèce : « Urbem qui nomen habet Adana, auro et argento, gregibus et armentis, frumento, vino et oleo et omni commoditate abundantem. »

Vers la fin du XIIe siècle, Adana, alors sous la domination des rois d'Arménie, vit encore accroître sa puissance et ajouter à ses fortifications; depuis elle n'a pas cessé de prospérer. Les Turks Ottomans, en s'en emparant sous le règne de Bajazet II, lui donnèrent un nouvel essor, en l'érigeant en chef-lieu d'un pachalick et l'assignant pour résidence aux autorités musulmanes, au détriment de Tarsous, qui perdit, avec le rang qu'elle occupait, les avantages dont elle jouissait avant la conquête ottomane.

Nous allons maintenant décrire les monuments des diverses époques qui subsistent encore à Adana, en mentionnant ceux qui ont disparu, mais dont le souvenir est attesté, soit par des inscriptions, soit par les récits des voyageurs. Nous nous occuperons d'abord des monuments de l'époque romaine, ceux antérieurs n'ayant pas laissé les plus légères traces.

Les divinités qui faisaient l'objet d'un culte particulier à Adana, étaient Jupiter et Bacchus, qui figurent sur un grand nombre de médailles des époques grecque et impériale. On ne peut douter que ces dieux privilégiés avaient des temples dans cette ville; c'est ce que pense l'abbé Belley (5), qui suppose qu'Antiochus Épiphane, qui se montrait très-zélé pour le culte des Grecs, avait dû y faire

(1) Gruter, p 1052, 4-6. — Muratori, p. 1861. — Hiéroclès, Synecdême.
(2) Tillemont, *Emp.*, t. VI, p. 90.
(3) Radulf. Cadom., *Hist. Tancred.*, chap. XLII.
(4) Guill. de Tyr, dans les *Gesta Dei per Francos*, p. 677.
(5) *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXV. *Le Mém. sur Adana*, p. 608.

construire un temple de Jupiter, dont la statue se voit sur les médailles frappées, soit sous le nom d'Antioche, soit sous celui d'Adana. On ne peut donc s'étonner de voir les titres de Ἱερα et d'Ἄσυλος, que portent les médailles de cette ville, consacrée à Jupiter, quand d'autres cités d'une moindre importance, et qui ne rendaient pas le même culte à cette divinité, prenaient sur leurs médailles et dans quelques inscriptions des titres non moins distinctifs.

Il ne reste rien des temples qui, suivant toutes les probabilités, ont dû être consacrés aux divinités qui recevaient un culte spécial à Adana. On peut supposer que ces édifices ont été détruits et remplacés par des églises, lors de l'introduction du christianisme en Cilicie, après les prédications de l'apôtre saint Paul et de ses disciples. Mais, si les temples et les édifices religieux des temps anciens ont disparu à Adana, il n'en a pas été de même d'autres monuments construits à l'époque romaine.

Hadrien, ainsi que nous l'avons dit, donna tous ses soins à l'accroissement et à l'embellissement d'Adana, qui prit son nom. C'est à cet empereur qu'est due la construction du pont sur le Sarus, qui portait encore, dans le cours de ce siècle, une inscription dans laquelle se lisait son nom, mais qui aujourd'hui n'existe plus.

Procope (1) donne la description du pont d'Adana, tel qu'il était à l'époque de Justinien : « Ce pont, d'une structure merveilleuse, dit l'auteur du traité *de Edificiis*, avait de grosses piles de pierre qui s'élevaient en divers endroits et à petite distance, et soutenaient des arches d'une grosseur extraordinaire. Les piles les plus exposées au courant ayant été affaiblies par le temps, Justinien fit détourner le cours du fleuve, puis il fit abattre et reconstruire ce qui menaçait ruine, après quoi on ramena le fleuve dans son canal ordinaire. »

Tous les voyageurs qui ont visité Adana s'accordent pour admirer les proportions gigantesques et l'ensemble grandiose du pont d'Adana (2); mais ils ne s'entendent pas sur le nombre des arches qui le supportent, soit que, dans ses diverses réparations, on ait élevé de nouvelles piles, soit, ce qui est plus vraisemblable, que les

(1) *De Edif.*, l. V, 5, trad. du présid. Cousin.

(2) Barbaro, *Viaggi*, p. 30 et suiv. — P. Bélon, *Obs. sing.*, l. II, chap. CVIII. — Paul Lucas, *Voy. en As. Min.*, t. I, p. 347-9. — Kinneïr, *Voy. en As. Min.*, trad. fr., t. I, p. 205-207. — Otter, *Voy. en Turq.*, t. I, p. 67. — Pockoke, voy. t. IV, p. 21.

voyageurs n'aient donné dans leurs récits que des approximations.

Pockoke (1), qui ne visita pas Adana et ne la décrivit que d'après les récits d'autres voyageurs, dit que le pont a vingt arches. Paul Lucas (2) ne lui en donne que quinze, tandis qu'il en a réellement dix-huit.

Le pont d'Adana a été restauré, il y a peu d'années, par un gouverneur du pachalick, qui l'a orné d'un kioske élégant élevé au centre et soutenu par quatre colonnettes.

Un autre monument de la même époque se voit à l'entrée du bazar : c'est un portique que Kinneïr a mentionné dans son voyage en Asie Mineure (3), et qui sans doute se rattachait à la ceinture de fortifications qui entourait Adana. Dès le XVIe siècle, ces fortifications avaient disparu, car Pierre Belon (4) nous dit que « la ville d'Adena n'est pas close de murailles. »

Je n'ai trouvé dans cette ville qu'une seule inscription grecque de l'époque romaine : c'est l'épitaphe d'un certain Antiochus, gravée sur un sarcophage qui sert aujourd'hui de cuve à bain dans l'un des *Hammam* d'Adana. J'en ai donné le texte et la traduction dans mon recueil des inscriptions de la Cilicie (5).

Paul Lucas (6) a découvert une autre inscription de la même époque, que Bimard (7) et Bœckh (8) ont publiée d'après lui.

Enfin, une construction monumentale, due aux Romains, existait encore à Adana au commencement du siècle dernier; le voyageur Paul Lucas en donne la description et indique son emplacement : « A main droite, au ponent, sont de grands aqueducs, au bas desquels on voit des roues qui puisent l'eau de la rivière. »

Le même voyageur (9) découvrit sur ces aqueducs et copia une inscription métrique, qui depuis a été transportée dans l'église grecque d'Adana, où je l'ai vue pendant mon séjour dans cette ville; elle est gravée sur une dalle carrée, en marbre

(1) Voy. t. IV, p. 21.
(2) T. I, p. 347-9.
(3) Trad. fr., p. 205 et suiv.
(4) *Obs. sing.*, liv. II, chap. CVIII.
(5) P. 20, n° 40.
(6) *Voy. en As. Min.*, t. II, p. 322; 64.
(7) *In Murat.*, t. III, p. 1665; 10.
(8) *Corp. inscr. græc.*, n° 4441; cf. aussi mon *Recueil d'inscr.*, p. 19, n° 39.
(9) *Voy. en As. Min.*, t. II, lieu cit.

blanc, qui aujourd'hui sert d'autel. En voici le texte et la traduction (1) :

ONTωCCHCAPETHCAYΞENTIEKAITOΔEΘAYMA
ΔЄIMACΘAIΠOTAMOYXEIMЄPIOICIΔPOMOIC
APPHKTONKPHΠIΔACIΔHPOΔЄTOICIΘEMЄIΛOIC
ωNYΠЄYPЄIHNHΞETANYCCACOΔON
HNΠOΛΛOIKAIΠPOΣΘЄNAΠЄIPЄIHCINOOKO
KYΔNAIωNPЄIΘPωNTЄYΞANAΦAYPOTЄPHN
COIΔYΠEPAΨIΔωNAIωNIOCЄPPIZωTAI
KAIΠOTAMOCΠΛHΘωΠPHYTЄPOCTЄIЄΘЄI
AYTOCTHNΔIΓЄΦYPANANACXOMЄNOCTЄΛЄC>CΘ
HΓЄMONOCΠIΘOOTOYΔIACHMOTAOE
OΦPACEKAIMЄTOΠICCΘЄNЄXOIKΛЄOCICONЄKЄINOIC
OINЄIΛOYΠPOXOACZЄYΞANAΠЄIPЄCIOYC

Ὄντως σῆς ἀρετῆς, Αὐξέντιε, καὶ τόδε θαῦμα
δείμασθαι ποταμοῦ χειμερίοισι δρόμοι[ς]
ἄῤῥηκτον κρηπῖδα σιδηροδέτοισι θεμείλοις
ὧν ὕπερ εὐρείην ἐξετάννυσσας ὁδόν,
ἣν πωλλοὶ καὶ πρόσθεν ἀπειρείῃσι νόοιο
Κυδναίων ῥείθρων τεῦξαν ἀφαυροτέρην.
Σοὶ δ' ὑπὲρ ἁψίδων αἰώνιος ἐῤῥίζωται
καὶ ποταμὸς πλήθω[ν] πρηΰτερος τε[λ]έθει
αὐτὸς τήνδ[ε] γέφυραν ἀνασχόμενος τελέσ[α]σθ[αι]
ἡγεμόνος π[ε]ιθο[ῖ] τοῦ διασημοτάτο[υ],
ὄφρα σε καὶ μετόπισθεν ἔχοι κλέος ἶσον ἐκείνοις,
οἳ Νείλου προχοὰς ξεῦξαν ἀπειρεσίους.

« C'est vraiment un miracle de ton génie, Auxentius, d'avoir construit pour une rivière aux flots impétueux un lit indestructible, aux fondements d'airain, par-dessus lesquels tu lui as frayé un large canal que d'autres avant toi avaient rendu, par leur impéritie, le plus chétif des embranchements du Cydnus. Mais enfin le voilà

(1) Brunk., *Ann.*, t. III, p. 236, n° 401. — Jacobs, *Animad.*, t. III, part. II, p. 100. — *Id.*, *Ant. Palat.*, t. II, p. 843, n° 270, et t. III, p. 945. — Bœckh, *Corp. inscr. gr.*, n° 4440. — *Inscr. de la Cilicie*, p. 18, n° 38. — *Archives des miss. scient.*, t. IV, p. 76 ; cf. rapp. de V. Langlois, *sur l'expl. de la Cilicie et de la pet. Arménie.* — Lebas, *Voy. arch. en Asie Mineure. Inscript.* Cilicie, Adana.

(grâce à toi) établi pour toujours sur des arcades et devenu la plus paisible des rivières. Tu as eu la constance de terminer toi-même cet aqueduc, par ordre du plus illustre des princes; aussi, dans l'avenir, obtiendras-tu une gloire pareille à celle de ceux qui muselèrent les innombrables bouches du Nil. »

Cette inscription est d'un haut intérêt par les conséquences qu'on peut en tirer, après, toutefois, l'avoir soumise à un commentaire que je crois indispensable pour en faciliter l'intelligence.

Après avoir prodigué des louanges à Auxentius et vanté son œuvre, le poëte dit qu'avant lui d'autres architectes avaient tenté la même entreprise; mais ils n'étaient parvenus à rendre le cours d'eau à détourner qu'un des plus chétifs embranchements du *Cydnus*.

On est étonné de trouver ici le nom de ce fleuve, qui coule sous les murs de Tarse, arrose son territoire et non celui d'Adana, ville qui, dès les temps les plus reculés, est baignée par un autre fleuve du nom de Sarus, et on se demande ce qui a pu porter l'auteur de l'inscription à appliquer au Sarus le nom du Cydnus.

Dans la nomenclature des fleuves de la Cilicie, les anciens comprennent le Cydnus et le Pyramus; mais peu d'entre eux citent le Sarus, et en voici les causes : le Sarus, bien qu'il soit considérable par l'étendue de son cours, sa largeur et ses eaux, était dans l'antiquité regardé comme un affluent du Pyrame. En effet, le Sarus, après avoir traversé Adana, se jetait dans le Pyrame, au nord de Mallus, et avait une embouchure commune avec ce dernier fleuve, non loin de Mégarse, là où sont aujourd'hui des marécages et plusieurs lacs d'eau salée (1).

Vers le règne de Justinien, une révolution, due, soit aux ravages causés par des inondations, soit à d'autres causes physiques, s'opéra dans le cours inférieur de ces deux fleuves, qui se divisèrent en se frayant de nouveaux lits. Le Sarus vint se jeter dans la mer, non loin des bouches du Cydnus, et le Pyrame, dirigeant son cours vers l'est, creusa son embouchure en face du Ras-el-Kansir, promontoire situé sur la côte septentrionale de la Syrie.

La séparation des deux fleuves n'était pas encore effectuée lors de la rédaction de l'inscription rapportée plus haut; le Sarus était donc encore considéré comme un affluent du Pyrame.

Le Cydnus, au contraire, était célèbre dès les temps les plus re-

(1) Les cartes de Kiepert et de M. de Tchihatcheff indiquent cet ancien cours et la jonction de ces deux fleuves.

culés, et on peut supposer que le poëte fit application de ce nom de Cydnus au Sarus, classé, malgré son importance, comme affluent du Pyrame, avec lequel il avait une embouchure commune (1).

On peut encore attribuer cette substitution de noms à l'ignorance dans laquelle étaient les anciens, des cours supérieurs des rivières débouchant du Taurus; ce qui expliquerait le silence que gardent les auteurs sur le Sarus, et la confusion des deux fleuves dans les temps antiques, confusion qu'a démontrée le savant voyageur russe, P. de Tchihattcheff (2).

Dans le cours de l'inscription, le poëte dit que l'aqueduc d'Adana était supporté par des arcades, et qu'au moyen de digues, les eaux ne pouvaient plus déborder. Ces digues avaient donc pour but d'éviter que la ville ne fût submergée, comme l'avait été Tarse, où l'empereur Justinien avait dû faire creuser un canal pour la préserver de nouveaux désastres (3).

L'auteur termine en rappelant que c'est par l'ordre des plus illustres des princes que l'aqueduc fut achevé, et que la gloire de l'architecte égalera celle des maîtres qui muselèrent les bouches du Nil. Quel est le prince que le poëte byzantin désigne par le titre d'illustre? Ce doit être Justinien; car on sait combien de travaux il fit exécuter en Cilicie. Procope en donne le détail, et s'il ne cite pas l'aqueduc, c'est que sans doute il rattachait cette construction à l'importante restauration du pont d'Adana, ordonnée par l'empereur, et exécutée sous son règne. Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable, c'est que l'aqueduc avait pour but, non-seulement de porter l'eau dans les divers quartiers de la ville, mais encore de prendre au fleuve la surabondance des eaux, qui, lors de la fonte des neiges, devaient, poussées par une force irrésistible, ébranler les piles du pont et en hâter la ruine.

Sur la rive droite du Sarus et couvrant le pont d'Adana, dont il défendait l'approche, est un château ruiné, qui paraît être de construction byzantine. Paul Lucas (4) donne des détails sur ce monument, qui de son temps était encore en assez bon état, puisqu'il était occupé par une garnison turque. Kinneïr (5), qui le visita

(1) Tchihattcheff, *Géographie physique de l'Asie Mineure*, t. I, chap. VI, les fleuves.

(2) Lieu cité.

(3) Procope, *de Edific.*, chap. VI.

(4) *Voy. en As. Min.*, t. I, p. 347-9.

(5) *Voy. en As. Min.*, t. I, p. 205-7 de la tr. fr.

au commencement de ce siècle, le prit pour un édifice musulman, et signala son état de délabrement.

De nos jours, il ne reste du château fort que des pans de murailles (1), dans l'intérieur desquels sont groupées des habitations turques. Les matériaux entrés dans la construction de la forteresse se composaient de belles pierres de taille. Après les siéges de 1485, par Bajazet II, qui la fit réparer, et de 1488, par le sultan d'Égypte, qui la fit miner pour obtenir et hâter sa reddition, on remarque avec étonnement le bon état de conservation dans lequel s'est maintenue la base de cette forteresse.

Quelques mosquées sont les seuls édifices du moyen âge que possède Adana; l'une d'elles est une ancienne église chrétienne. Une autre, l'Olou-Djami, a été élevée par le fils d'El-Rhamadan-Oglou, conquérant turkoman au XV[e] siècle.

Près de l'Olou-Djami est une maison en ruine, construite en briques, comme le sont la plupart des habitations d'Adana, et dans laquelle le sultan Mourad avait séjourné en se rendant à Bagdad. Cette maison est désignée sous le nom de *Wakef-Seraï*. En Turquie, il était autrefois d'usage de faire murer les issues d'une maison qu'un sultan avait habitée, afin que personne n'y pût loger après lui. Celle que je viens de décrire n'a effectivement ni portes ni fenêtres; toutefois, en raison de son état de dégradation, on peut pénétrer par un escalier tournant jusque dans la chambre de Mourad.

Dans le nombre des monuments modernes que renferme Adana, sont neuf mosquées bien construites, ayant d'élégants et gracieux minarets.

Le bazar, outre qu'il est très-vaste, renferme un *bezistan* qui a quelque ressemblance avec ceux de Constantinople et de Smyrne.

Le *seraï* du pacha, gouverneur général de la province, situé sur les bords du Sarus, présente la forme d'un vaste parallélogramme. Le centre du palais est exclusivement affecté au gouverneur; l'aile droite est occupée par les troupes et sert aussi de prisons. Dans l'aile gauche résident les grands fonctionnaires du pachalick. En avant du côté qui fait face au fleuve, est une plage assez étendue; c'est le champ de manœuvres des troupes. Sur cette plage et près des bords du Sarus, gisent quelques anciennes pièces d'artillerie en fonte, portant la marque G † B.

(1) Ainsworth, *Travels in Asia Minor*, t. II, p. 85-86.

On compte quatre bains à Adana ; ils sont bien construits, spacieux, commodes et reçoivent d'abondantes eaux.

Adana possède aussi trois belles églises, édifiées lors de l'occupation égyptienne; deux sont aux Arméniens, la troisième aux Grecs. L'église cathédrale des Arméniens est placée sous l'invocation de la Vierge; l'autre sous le vocable de Saint-Étienne. Au nombre des manuscrits conservés dans la cathédrale, est un évangile in-8, dans lequel j'ai lu le mémento suivant : « Sous le patriarcat de Constantin, pendant le règne du Takhavor Héthum, le seigneur Geoffroy a fait écrire cet évangile pour son usage l'an ՈՂԷ (697) de l'ère arménienne. »

Le patriarche Constantin I[er], abbé de Mavrhian, était né à Pardzerpert; il administra le siége patriarcal d'Arménie de l'an 1220 à l'an 1268 (1). Le roi Héthum I[er] gouverna l'Arménie cilicienne de 1224 à 1269.

A part cet évangile, qui est du XIII[e] siècle, les autres manuscrits sont modernes et dépourvus d'intérêt.

Le cimetière des Arméniens est situé à l'ouest d'Adana et hors de son enceinte; j'y ai vu, encastrée dans le mur extérieur, l'inscription suivante :

[՚Ի Թուին ։] Հայոց ։ ՌԾ ։ Հանգաւ ։ ՚ի Քս ։ խաղաղու Թք ։ Ալբսինցե ։
արեւխնրրգին ։ Մինասն ։ Այ ողորմի ։ իւր հոգոյն ։ ամէն ։

« [En l'année] des Arméniens 1050. Ici repose en paix dans le Christ, Minas, fils de Pascal d'Albestan! Que Dieu aie pitié de son âme! Amen! »

L'année 1050 ՌԾ correspond à l'an 1602 de l'ère chrétienne. Albestan, dont le nom turc est *Elbostan*, est une ville située près des sources du Pyrame, dans la partie de la Cappadoce, connue des anciens sous le nom de Cataonie.

L'église grecque n'a rien de remarquable; dans son intérieur et servant d'autel, se trouve la dalle en marbre blanc, sur laquelle est gravée l'inscription relative à l'aqueduc d'Adana, dont j'ai donné plus haut le texte avec la traduction.

Les maisons d'Adana sont généralement bâties en briques; dans le nombre, se remarquent quelques habitations de belle apparence; les rues sont plus larges et mieux tenues que celles de Tarsous. Le nombre des maisons d'Adana est d'environ 4500; celui

(1) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 443.

de ses habitants est de 18 000 en hiver, époque à laquelle la population atteint son maximum. Les maisons sont ainsi réparties, par ordre de nationalité :

Maisons	turques	2800	4500
Id.	arméniennes schismatiques	900	
Id.	arméniennes néophytes	80	
Id.	grecques schismatiques	60	
Id.	des Noussariés	600	
Id.	des Syriens jacobites	55	
Id.	habitées par des Européens	5	

Ainsworth (1) et le colonel Chesney (2) ont exagéré de beaucoup le nombre des maisons et des habitants d'Adana, en portant, le premier à 10 000 le chiffre des maisons, et à 50 000 le nombre des Adaniotes; et le second à 8000 le nombre des maisons, ce qui, dans les mêmes proportions, donnerait un total de 40 000 habitants. Jamais, dans les temps modernes, la population d'Adana n'a atteint un chiffre aussi élevé.

Adana est dans la position la plus admirable. Cette antique cité, bâtie en amphithéâtre sur les bords du Sarus, est entourée de campagnes fécondes, couvertes de vignobles et d'arbres fruitiers de la plus riche végétation. Les produits sont abondants et tellement variés qu'ils peuvent satisfaire à tous les besoins de la vie. Le climat y est tempéré et le ciel pur. Ces divers avantages font de la ville d'Adana un séjour plein de charmes, au moins pendant la plus grande partie de l'année. L'été, les chaleurs arrivent à un tel degré d'intensité, que les marais qui avoisinent la ville répandent des miasmes putrides qui corrompent l'air. A cette époque, les habitants se retirent en grand nombre dans les montagnes, afin de se préserver des fièvres qui déciment la population.

VICTOR LANGLOIS.

(1) *Travels*, t. II, p. 85-6.
(2) *Expéd. de l'Euphr.*, t. II, 1.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR AVIGNON.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Les Massaliotes, à qui le burg cavare d'Avignon dut sa première importance et ses premiers germes de civilisation, n'ont laissé, comme trace de leur passage, que ces petites monnaies d'argent que l'on rencontre par centaines dans les fouilles, et dont on trouva une quantité considérable en creusant les fondations du théâtre actuel. Elles sont au type d'Apollon, portant au revers une roue à quatre rayons, avec les trois lettres ΜΑΣ intercalées (2).

Nous avons déjà vu que le rocher des Doms fut le berceau d'Avignon. Au sommet était le temple de l'Hercule gaulois. Rome, qui adoptait par politique les dieux des nations vaincues, le releva. Des habitations, celles des prêtres, sans doute, étaient groupées autour du temple. On a retrouvé dernièrement encore des fragments qui l'indiqueraient; mais, sur plusieurs points, les vestiges romains sont incontestables. Au flanc méridional du rocher était adossé le théâtre. Ce système d'appui, également employé à Orange, à Vaïson, et généralement partout, dispensait d'élever des massifs en maçonnerie. Les dimensions du théâtre étaient assez considérables, s'il faut en juger par les arcades à grand appareil que l'on voit encore dans l'arrière-boutique de l'ancienne maison Barret, dans le jardin de M. le docteur Clément (place Saint-Pierre), et par les fragments des marbres antiques trouvés à l'angle de la maison Collet et du jardin Poncet. Une tête de Jupiter en marbre, avec

(1) Voyez plus haut le premier article, p. 606.

(2) D'après Raoul Rochette et M. de La Saussaye, cette roue ne serait autre chose que le disque à quatre rayons qui se plaçait sur le trépied fatidique de Delphes, le κύκλος μαντικός, l'un des principaux symboles d'Apollon Pythien. Apollon ou Belinus était la personnification du système philosophique et religieux des druides; or, les peuples soumis à leur autorité durent accepter volontiers le principal symbole de ce dieu. Les médailles des Cavares, en argent, ont pour type le cheval en course et pour légende CAV. On a des médailles d'Avignon en bronze, au type de tête d'Apollon laurée, de Diane tourrelée, sanglier en course et taureau cornupète, avec les légendes ΑΟΥΕ. ΑΥΕ. ΑΟΥΕΙΝΙΟΑΙΝ.

barbe et diadème (au musée Calvet), fut trouvée sur l'emplacement de la maison Pamard. La coupure faite dans le rocher, aujourd'hui rue Peyrolerie, était sans doute une des avenues ou un corridor pour monter aux temples qui décoraient la plate-forme.

L'emplacement de l'hippodrome est aussi facile à préciser. Derrière le puits de la Madeleine est un massif de construction romaine, composé de grands blocs superposés sans ciment; c'est le commencement d'une série d'arcades qui se prolonge à travers plusieurs maisons de la rue Petite-Fusterie, jusqu'à Saint-Agricol. Là, on a reconnu un mur formant retour au midi, sous l'église. Au delà du puits, on retrouve quatre arcades très-bien conservées, dans le local des religieuses de Saint-Charles. Peut-être se prolongent-elles au delà; la dénomination de *rue des Grottes*, donnée à la rue qui conduit de la Madeleine à la porte du Rhône, et qui se trouve dans l'alignement des arcades, pourrait le faire supposer avec quelque raison. Au milieu de cette ligne, et dans la maison Dumas, on remarque une colonne assez forte qui se trouve engagée dans le mur des arcades. Cette colonne, cannelée et rudentée, a 0^{m},80 de diamètre; elle est unie à une plus petite, aussi cannelée, qui semble la pénétrer. Etait-ce le jambage d'une des portes d'entrée de l'hippodrome? Dans la maison Chaussi, la margelle du puits, faite d'une frise ornée d'énormes feuilles d'acanthe, peut donner une idée de la décoration de ce monument. Les substructions se suivent sur une ligne droite de 200 mètres, et vont sans doute au delà; mais elle sont enclavées dans les maisons. Cette ligne étant donnée, il est facile de déterminer la direction de l'autre face latérale et de la *Spina*. Voilà ce qui explique la direction en ligne droite des rues Petite-Fusterie et du Limas, chose anormale dans Avignon. Cette direction était la conséquence de l'application, postérieurement exécutée, des maisons contre les façades de l'hippodrome (1).

Des mosaïques assez communes, il est vrai, ont été trouvées sur plusieurs points, à deux et trois mètres de profondeur. Des fragments de colonnes servent encore de bornes dans plusieurs quartiers de la ville. La place de l'Horloge était couverte par un grand édifice. Étaient-ce des thermes ou une basilique? c'est ce qu'il est difficile d'apprécier. De grandes substructions furent mises à jour,

(1) On a cru pendant longtemps que ces arcades avaient servi à soutenir les remparts et qu'elles étaient baignées par les eaux du Rhône. On peut s'en convaincre par la vue des anciennes armoiries de la ville. Quelques auteurs en ont fait un aqueduc. Nous croyons leur avoir rendu leur véritable destination.

lors de la construction du théâtre actuel (1); mais en creusant les fondations de l'hôtel de ville, on vient de trouver des massifs à grand appareil. La plupart des blocs, chargés de sculptures, ont été transportés dans une arrière-cour du musée Calvet. L'ornementation un peu archaïque et des fragments d'inscriptions bilingues, grecque et latine, feraient supposer que le monument datait du Ier siècle de l'occupation romaine (2). Si Avignon est moins riche en monuments gallo-romains que certaines villes voisines, bien qu'elle les ait jadis éclipsées par la suprématie que lui donnaient son rang, sa belle position, et l'importance de son commerce avec l'intérieur de la Gaule et le littoral de Méditerranée, cela est principalement dû aux sacrifices qu'elle fut obligée de faire pour sa défense, exposée, comme elle le fut, aux terribles visites des Francs et des Arabes.

Il va sans dire que ces deux peuples n'y laissèrent que des ruines. Les hagiographes nous parlent des églises relevées par divers évêques, et rétablies presque toutes par Fulchérius, au commencement du Xe siècle. Des grands travaux dus à cet illustre prélat, qui comprit et aida puissamment l'œuvre réparatrice des Bozons, il ne reste plus que le porche de l'église de Notre-Dame des Doms, y compris le soubassement du clocher, jusqu'aux minces colonnettes engagées. C'est évidemment une copie, ou plutôt une réminiscence de l'architecture romaine, exécutée par des artistes qui avaient conservé le sentiment de l'antique (3). Plus tard, aux XIe et XIIe siècles, les *maistres des œuvres* n'eussent point maintenu aussi purement ce goût sévère et cette sobriété d'ornementation qui caractérisent l'architecture du grand siècle. Encore une fois, le porche

(1) En travaillant à ces fondations, on découvrit, sous des fragments modernes, des monnaies papales, puis des pièces karlovingiennes, puis le monument romain, et enfin un vase contenant une grande quantité de petites médailles massaliotes en argent, agglomérées par la patine antique. On peut voir cette trouvaille sous une des vitrines du musée Calvet. Cette superposition, monumentale et numismatique, donne, en sens inverse, la succession des principaux pouvoirs qui ont possédé notre sol.

(2) Il serait fort difficile, pour le moment, d'assigner une destination au monument d'où proviennent ces énormes fragments. Il y a des inscriptions qui appartiennent évidemment à des monuments funéraires : une d'entre elles, relative à un membre de la famille Atia, est de la belle époque. Certains blocs, décorés de courses de char et d'ornements guerriers en relief, ainsi que d'immenses tambours de colonnes cannelées, appartiennent sans doute à un monument triomphal. Auraient-ils fait partie d'un portique conduisant à l'hippodrome comme à Orange?

(3) Pour la vue du porche, voir la *Revue archéolog.*, I, p. 474, et Batissier, *Éléments d'archéolog.*, p. 479.

n'est pas antique, comme on pourrait le croire à première vue; il n'appartient pas non plus à l'époque de la résurrection de l'art en France. Nous ne reviendrons pas sur les raisons déjà émises par nous dans cette *Revue*, qui nous le font croire l'œuvre de Fulchérius, au commencement du X[e] siècle (1).

Quant à l'église en elle-même, nous placerons ici quelques réflexions, ne serait-ce que pour faire justice, une fois pour toutes, de certaines prétentions qui peuvent flatter l'amour-propre local, mais qui ne sauraient résister à une critique raisonnable. Des hagiographes ont attribué les fondations de Notre-Dame des Doms à sainte Marthe, d'autres à Constantin, le plus grand nombre enfin à Charlemagne. Cette dernière opinion a prévalu pendant longtemps. Le système architectonique du porche y était pour beaucoup. On faisait à cet empereur les honneurs de toutes les cathédrales du midi, comme on faisait dater toutes nos ruines des Sarrasins, et toutes nos vieilles tours des Templiers. Nous ne possédons rien de ce grand empereur, lequel n'est jamais venu en Provence, où il n'y eut de son temps point de Sarrasins à défaire. Voici sans doute l'origine de ce préjugé.

D'après le testament de Charlemagne, les deux tiers de ses trésors devaient être répartis entre vingt et une métropoles, dont Arles faisait partie. De la portion qui revenait à chacune, le métropolitain devait en retenir un tiers pour son église, et répartir les deux autres entre les cathédrales suffragantes. Or, l'église d'Avignon, soumise alors à celle d'Arles, dut avoir sa part, et quelques libéralités à d'autres églises ont fait croire plus tard à leur fondation par Charlemagne (2). Le produit de ce legs contribua tout au plus à quelques grosses réparations rendues indispensables par les dégâts de Karle-Martel, des Sarrasins, et peut-être même des évêques guerriers. Il est donc impossible d'assigner une date à l'édifi-

(1) Voir la *Revue archéolog.*, I, 474, 533 et 602, pour la description de cette œuvre remarquable et la discussion à laquelle elle a donné lieu.

(2) « Si commanda par tout son roiaume à touz les évesques et à tous ceulx à cui les cures appartenoient, que toutes les églises et toutes les abbaies, qui estoient descheues par veillece fussent refaites et restorées; et pour ce que ceste chose ne fust mise en nonchaloir, il leus mandoit expressément, par ses messages, que ils accomplissent son commandement. » *Chroniq. de Saint-Denys*, l. III, 1. La restauration est acceptée par les auteurs de la *Gallia Christiana*, eccles. aven., p. 790. On a dit aussi que Charlemagne substitua des prêtres séculiers aux moines qui desservaient la cathédrale. Ceci n'est pas plus vrai et serait une contradiction évidente avec une de ses idées constantes, qui était de ramener le clergé de son empire à une institution régulière. Il voulait qu'on fût ou moine ou chanoine. *Karoli*

cation de la métropole primitive qui dut s'élever sur l'emplacement d'un temple païen. Cette première construction fut remplacée, au Xe siècle, par celle dont le porche faisait partie. Deux siècles plus tard, quelque grave accident, un incendie peut-être, fit élever la nef que l'on voit aujourd'hui. C'est une imitation de la basilique, sans collatéraux, avec une voûte ogivale en berceau, et les baies en plein cintre; mais, contre l'usage commun des églises romanes, elle est beaucoup trop longue pour sa largeur, comme on peut s'en convaincre à la vue du plan (voy. la pl. 251). Elle fut augmentée encore au XVIIe siècle de toute l'abside que l'on a raccordée au corps principal. La partie la plus remarquable est une coupole sur pendentifs, avec des traces d'anciennes peintures, se terminant par une lanterne octogone. L'architecte n'y est arrivé que par une suite d'arcs en encorbellement. Chaque pan de celle-ci est terminé extérieurement par un long pilier cannelé; mais, par une circonstance bizarre, il existe un petit intervalle entre son chapiteau et la corniche à modillons qui devait rapporter le couronnement. Ceci est-il dû à un remaniement postérieur? c'est probable. Chaque face de la coupole est percée d'une ouverture dont l'archivolte est supportée par deux petites colonnettes également cannelées. Le massif qui supporte la coupole est percé, de chaque côté, d'une baie évasée à plein cintre. Il n'y a point de transepts.

Les autres parties de l'église sont de diverses époques. Le clocher gênant la défense de la tour voisine, lors du siége du palais en 1410, Rodrigue de Luna le fit abattre jusqu'aux colonnettes engagées, et il ne fut reconstruit qu'en 1431, sur le modèle sans doute de celui de la charmante chapelle de Notre-Dame d'Aubune, près d'Aubignan. En voyant les délicates ciselures des tribunes qui courent le long des murs latéraux et s'évasant en jolis nids d'aronde sur le renflement des piliers, on est tenté de pardonner à

M. *Capitul.*, a. 789, 71; a. 802, 22; a. 805, 9. Le clergé du midi fut plus rebelle que celui du nord; car, bien que l'institution régulière fût imposée par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, nous ne voyons les chanoines réguliers de Saint-Augustin installés à la métropole d'Avignon qu'en 1096. C'est à son passage en cette ville, en 1096, que le pape Urbain II accorda aux chanoines de Notre-Dame des Doms, qui, sous son autorité, embrassèrent la règle de Saint-Augustin, le droit d'élire leur évêque. Il est vrai que cette tentative d'introduire l'austérité claustrale dans un clergé féodal et de le faire renoncer au baudrier d'or, aux éperons, aux couteaux diamantés, aux chiens et aux faucons, fut pour beaucoup dans les malheurs de Louis le Débonnaire. Dans le midi, ceux qui s'emparèrent du pouvoir s'appuyèrent sur le clergé et fermèrent les yeux, se gardant bien de choquer ses prétentions féodales.

cette superfétation de la renaissance. Le dessin fut donné par P. Mignard, l'Avignonnais, l'architecte-peintre, dont la tombe est dans l'église Saint-Agricol. La chapelle de la Résurrection, où l'on voit une Vierge de Pradier fléchissant sous le poids de ses draperies, est une véritable chapelle italienne avec dôme, surchargée de sculptures; elle fut bâtie par l'archevêque Libelli, vers 1680. Dans le chœur, on remarque l'ancien siége en marbre des papes, qui sert aujourd'hui aux archevêques. Dans une chapelle latérale, recouverte des fresques d'Eugène Devéria, on voit le tombeau de Benoît XII, dont le caractère sombre et défiant semble se refléter dans son modeste mausolée. Quel contraste avec celui de Jean XXII, délicieux échantillon du gothique fleuri, lequel après maints changements, comme si la mort avait aussi ses révolutions, se trouve relégué dans une sacristie, où le respect de l'art lui assurera peut-être un abri ! De belles fresques du XIVe siècle, attribuées à Simon Memmi, ornaient le tympan de la porte d'entrée; on les a presque entièrement détruites pour enlever le bleu d'outre-mer. Une peinture un peu moins ancienne couvre les murs du narthex qui précède la nef : c'est le baptême de Jésus-Christ par saint Jean, avec la famille du donataire très-probablement. Cette fresque est curieuse pour les coiffures et les costumes du temps. — Entre la métropole et le palais était un cloître roman, qui fut détruit à la révolution. Il était formé par cinquante-deux arceaux, reposant sur une double colonnette de marbre de différentes couleurs, avec des chapiteaux historiés. On peut en voir quelques-unes au musée Calvet, salle du moyen âge

Le XIIe siècle, qui fut l'époque la plus florissante de la commune avignonnaise, vit s'élever le pont de pierre, le premier qui unit les deux rives du Rhône. Une œuvre aussi prodigieuse pour l'époque devait nécessairement appeler le merveilleux : aussi dans le jeune berger d'Alvilar, devenu chef d'une corporation de *frères pontifs*, les chroniqueurs ne virent qu'un élu du ciel, obéissant à une inspiration divine. Quoi qu'il en soit, de 1177 à 1188, Benezet entreprit et termina ce pont, remarquable par la légèreté et la hardiesse de ses arches. Les quatre du côté d'Avignon, grâce à de nombreuses réparations, ont survécu au grand écroulement de 1669. Entre la deuxième et la troisième s'élève une petite chapelle romane, contemporaine du pont, laquelle a subi une modification intérieure, et où reposèrent, jusqu'en 1674, les dépouilles mortelles de Benezet, dont la population avignonnaise et l'Eglise ont fait un saint (1).

(1) *Benezet* veut dire petit Benoît, en provençal, *Benezech*, fils de la fortitude,

Le XIII[e] siècle, comme nous l'avons vu dans la partie historique, fut une époque de désolation et de ruines pour la cité avignonnaise. Tours, remparts, maisons seigneuriales, tout croula sous les foudres de l'excommunication; mais il était réservé à l'Église de réparer les maux qu'elle avait ordonnés. Quand, par des motifs indépendants de la volonté, son auguste représentant vint fixer son séjour sur les bords du Rhône, abandonnant momentanément ceux du Tibre, Avignon se trouva remplacer Rome, et, à la voix des souverains pontifes, des monuments s'élevèrent, qui devaient concourir soit à sa défense, soit à son embellissement. Plusieurs ont disparu sous le marteau de l'industrie ou des vandales révolutionnaires; mais presque tous ceux qui survivent et qui donnent à cette ville une physionomie si pittoresque et si exceptionnelle, datent du XIV[e] siècle. Nous mentionnerons les principaux.

Une fois maître d'Avignon par la vente de 1348, Clément VI songea sérieusement à l'embellir, puis à la fortifier. Ce n'était pas assez de donner un magnifique complément au palais apostolique; il fallait mettre la ville à l'abri des bandes indisciplinées qui ravageaient plusieurs provinces de la France. Par ses ordres, en 1349, des remparts s'élevèrent donc depuis le rocher des Doms jusqu'à la porte actuelle du Rhône; ils furent bâtis à ses dépens et ne portaient que ses armes. En 1356, un favori du pape Innocent VI, Hernandez de Heredia, ayant été nommé gouverneur d'Avignon et du Comtat, présida en cette qualité à la construction de cette partie des remparts qui s'étend depuis la Sorguette jusqu'à la porte Saint-Lazare. La dépense fut considérable : les nations étrangères y contribuèrent. Le cardinal Philippe de Cabassole rapporta de grandes sommes d'Allemagne. Outre l'impôt sur le sel et le vin, chaque habitant, sans distinction, fut taxé à un florin (1). L'espace embrassé par Innocent VI était considérable; il embrassait *des vergers*

en arabe. Pour la légende de saint Benezet, voir les *Annales* de Baronius, Théop. Raynaud, Nouguier et l'*Hist. de saint Benezet, entrepreneur du pont d'Avignon*, par Agricol Magne (de Haitze), Aix, veuve David, 1708, in-12; *Vie de saint Benezet*, par Disambec (de Cambis), Avignon, 1670, in-12. Le pont de Lyon fut bâti par la même société des *Frères pontifs*, en 1240; celui du pont Saint-Esprit, en 1265 (l'ouvrage dura quarante-cinq ans), et celui de Vienne à peu près à la même époque.

(1) L'abbé de Vertot, dans son *Histoire de Malte*, l. V, p. 265, dit que Heredia, pour ne pas paraître ingrat envers son bienfaiteur, fit entourer, *à ses dépens*, la ville d'Avignon d'épaisses murailles. Ceci est aussi vrai que le fameux siége de Rhodes. Il est prouvé que trois pontifes ont successivement fait travailler aux remparts. Les historiens de la vie d'Innocent VI mentionnent les impôts sur le sel

et des lieux agréables, ainsi que l'hôpital nouvellement fondé et construit par Bernard de Rascas (1ª *vita Innoc. VI*, *ap. Baluz.*).

Au mois de novembre 1358, les eaux de la Durance renversèrent la porte Saint-Lazare et un pan des murs nouvellement construits. Enfin, de 1364 à 1368, le pape Urbain V fit procéder à l'achèvement des murailles, en les continuant depuis la Sorguette jusqu'à la porte du Rhône, et depuis la porte Saint-Lazare jusqu'au rocher, en longeant le Rhône. Il fit aussi relever la partie qu'Innocent VI avait fait construire depuis la porte Saint-Michel jusqu'à celle de Limbert, et qu'un débordement du Rhône et de la Durance venait de renverser. Cette enceinte, remarquable par son état de conservation, offre un développement de plus de 4000 mètres et trente-neuf tours, dont une ronde sur base conique, une polygonale, deux semi-circulaires, et les autres carrées verticales. Quelques-unes sont ouvertes à l'intérieur. Elles sont espacées 100 à 120 mètres de l'une de l'autre. Dans les intervalles, il y a une, et, plus souvent, deux petites saillies sur les courtines, renfermant une arcature ogivale ou à plein cintre couronnée de machicoulis et de créneaux rectangulaires, pareils à ceux des remparts. Ces saillies étaient destinées à relier les tours principales trop distancées, et à protéger la courtine en offrant une seconde galerie plus élevée. On y parvient par un petit escalier découvert, abrité par un créneau montant en retraite. Un escalier plus considérable, pratiqué dans l'intérieur des tours, conduisait sur le rempart, derrière lequel courait le chemin de ronde. Les murs ont généralement 2m,12 d'épaisseur. Ils sont d'un appareil moyen et entièrement couverts de signes provenant d'éléments géométriques. Les portes, au nombres de sept, étaient munies d'une sarrasine et d'une barbacane. Du côté du midi, les tours furent découronnées pour y établir de l'artillerie, pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. A la révolution, un vandalisme stupide s'acharnait déjà sur les remparts et les tours du palais, quand il fut arrêté par le représentant du peuple Rovère. Espérons que leur noble antiquité, au-

et le vin, la gabelle et le *souquet*, que l'on mit à cette occasion. Enfin, nous avons les bulles mêmes de ce pontife; et, ce qui doit lever tous les doutes, c'est la présence, aux archives de la ville, des prix faits donnés aux maçons, et des acquits de ceux-ci en faveur des consuls. Il n'est nullement question de Heredia. Ses armoiries ne se rencontraient nulle part, tandis que les armes de la ville étaient accolées à celles des souverains pontifes. Or, le favori d'Innocent n'eût pas manqué de réclamer ce privilége, s'il eût fait à lui seul une pareille dépense, d'ailleurs impossible. Ces renseignements auraient pu facilement parvenir à l'historien de l'ordre de Malte; mais apparemment son siége était fait.

tant que leur classement parmi les monuments historiques, les garantira désormais de toute espèce de barbarie. C'est le spécimen le plus complet de l'architecture militaire du XIVe siècle, comme ceux d'Aigues-Mortes le sont de l'architecture du siècle précédent.

La papauté ayant fait d'Avignon la nouvelle capitale du monde chrétien, dut nécessairement songer à y élever un palais digne d'abriter le vicaire de Dieu, et capable de défendre sa puissance temporelle. « Le palais d'Avignon, dit le savant historien de la cathédrale de Cologne, M. Sulpice Boisserée, est encore dans son genre le monument le plus vaste et le plus complet qui nous soit resté du moyen âge. Je ne connais de pareil, sous le rapport de la grandeur et de la conservation, que le château de l'empereur Frédéric II, nommé *castel del Monte*, près de Barri, dans la Pouille; encore ce château diffère-t-il beaucoup de celui d'Avignon par sa destination, ayant été construit pour un séjour de campagne et de chasse. Le palais d'Avignon est en vérité un spécimen unique très-précieux, et d'après lequel nous pouvons nous faire une idée satisfaisante, non-seulement de l'habitation des papes, mais encore de la plupart des habitations royales et seigneuriales du moyen âge. » Il offre, à la vérité, peu de régularité et de détails d'ornementation; c'est par sa masse et son ensemble qu'il impose. C'est le résultat de la manière interrompue dont il a été construit. Voy. le plan ci-joint, planche 251.

En 1319, Jean XXII ayant voulu bâtir un palais digne de la majesté du saint-siége, avait pris le local occupé par l'église paroissiale de Saint-Etienne, qu'il avait reléguée dans la chapelle de la Madeleine. — Benoît XII, son successeur, se voyant condamné à sa prison étrangère, conçut l'idée de la rendre la plus impénétrable possible et formidable pour ses voisins. Au lieu d'un palais, il voulut une citadelle, et tels étaient les plans immenses de son architecte, Pierre Obreri, qu'il fit démolir toutes les constructions de son prédécesseur. Sur de nouvelles fondations s'éleva bientôt, en 1336, la partie septentrionale du palais, qu'il termina par la grande tour du *Trouillas*, géant elle-même dans cette œuvre gigantesque et destinée à surveiller la ville, le fleuve et le Comtat. — Après l'achat d'Avignon, Clément VI continua le palais, en 1349; on lui doit toute la façade du couchant et les grands murs du midi. Cette partie s'élève perpendiculairement à une hauteur effrayante. La rue étroite creusée dans le roc, que nous avons mentionnée en parlant du théâtre, rase le pied du mur. Au-dessus de cette rue, un arc-boutant colossal se projette du faîte de l'édifice sur le roc voisin de

la Vice-Gérence, ancien siége du gouvernement communal de la cité (1). Ce grand corps de bâtiment renfermait une chapelle basse à deux nefs, qui devint ensuite un arsenal : au-dessus était la chapelle apostolique à une seule nef. Les proportions de cette partie étaient tellement gigantesques, que le génie militaire a trouvé le moyen d'étager là cinq étages de dortoirs, sans compter les salles de police et les murs de refend. On sait que le palais des papes sert aujourd'hui de caserne. Sur le faîte de l'édifice étaient des terrasses spacieuses et chargées d'arbres rares. Clément VI voulut suspendre dans les airs les jardins que la colline rocheuse lui refusait. C'est là qu'il recevait, dit-on, les belles et nobles dames au milieu desquelles le brillant pontife se plaisait un peu trop. Par cette immense application à la construction de Benoît XII, Clément VI donna au palais une vaste cour intérieure sur laquelle s'ouvrent, au couchant, une charmante galerie et plusieurs salles superbes, ornées avec une rare magnificence, comme la salle des audiences et celle du tribunal de la *Rota*. Celle-ci fut décorée des plus riches peintures. Entre les deux fenêtres, le Christ sur la croix était entouré des quatre docteurs de l'Église. Sur le mur opposé au tribunal, le pontife fit peindre le *Jugement dernier*. Or, de cette grande et sublime fresque digne de Michel-Ange pour la composition, de cette multitude d'apôtres et de prophètes, tenant en main des phylactères sur lesquels se lisaient des maximes de l'Ancien et du Nouveau Testament, il ne reste plus rien, depuis quelques années seulement. Les anges ailés et cuirassés, armés du glaive vengeur, les premiers pères, les premiers martyrs, les docteurs, les papes et les évêques, le Rédempteur debout devant son trône entre la Vierge et saint Jean, tout à disparu, à l'éternel regret de tout ce qui professe le culte du beau ! Quand on songe que des administrateurs, en pleine paix, ont eu le triste courage de convertir un pareil lieu en un magasin à fourrages ! — C'est à Innocent VI, vers 1356, qu'on doit la grande chapelle haute, déjà mentionnée, et toute la partie méridionale jusqu'à la tour Saint-Laurent. Enfin, Urbain V, en 1364, acheva l'entière construction du palais par la partie orientale et par ces jardins auxquels il donna le nom de *seconde Rome*. Pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales, il fit

(1) La Vice-Gérence, un des plus anciens édifices d'Avignon, avait été le siége des podestats et des viguiers. Une partie s'écroula en 1834. On en retira un bas-relief représentant un guerrier à cheval, avec pennon, la cotte de mailles et un casque de forme conique. Ce morceau de sculpture, du Xe ou du IXe siècle, est au musée Calvet.

tailler le roc qui s'élevait encore dans la cour, et y fit creuser un puits d'une très-grande profondeur, pour se procurer l'eau qui manquait dans l'immense étendue de ce palais. Un mot, avant d'aller plus loin, sur les peintures.

Nous avons mentionné le *Jugement dernier* dans la salle de la Rota, dû à Clément VI. Le badigeon en a fait, hélas ! justice. Dans la tour Saint-Jean, deux petites salles superposées conservent encore des restes d'admirables peintures. La salle supérieure représente l'histoire de saint Martial et l'autre celle de saint Jean-Baptiste. « Quelques têtes, dit M. Mérimée, par leur noblesse et leur grâce exquise, approchent de bien près de la manière de Raphael. » Nous avons pu, il y a quelques jours à peine, vérifier et contrôler l'exactitude de ce jugement. Des soldats corses qui étaient casernés dans le palais, en 1816, trouvèrent le moyen de détacher adroitement la mince couche de mortier sur laquelle la fresque est appliquée, de manière à obtenir de petits tableaux qu'ils vendaient impunément aux amateurs. La tour est aujourd'hui fermée; une semblable profanation est désormais impossible. « Des fresques de l'église, il ne reste plus que deux voussures de l'abside, représentant les prophètes de la Bible et la sibylle qui prédit la venue du Christ. Ils sont tous debout, droits comme des soldats sous les armes et disposés les uns au-dessus des autres, comme les statues dans les voussures des portails gothiques. Chacun a son nom écrit au-dessus de sa tête. Ces peintures sont parfaitement conservées. des draperies sont d'une grande richesse, et l'artiste paraît avoir voulu imiter les étoffes brochées d'or et de soie qu'on tirait alors d'Orient. Les têtes, belles et nobles, expriment ce calme religieux si convenable à des personnages bibliques; mais, à tout prendre, je ne retrouve pas là ce caractère de grandeur naïve si frappante dans les peintures de la tour. Je ne reconnais pas la même main, les mêmes couleurs. Les procédés matériels sont perfectionnés, mais non la puissance d'imitation et le talent. Les Corses ont fait preuve d'un goût fin et délicat en donnant la préférence aux fresques noires sur ces prophètes brillant d'or et d'azur (1). » Quant aux peintures de la tour des Anges, ainsi nommée des fresques dont la fit décorer Urbain V, elles ont complétement disparu. Au même pontife appartiennent, selon toute probabilité, les fresques de la salle Saint-Martial; ce qui le prouverait, c'est son affection bien connue pour les religieux de Cluny, auxquels il donna, en

(1) Prosp. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi*, p. 149.

1362, le palais d'Hugues des Baux, qui devint par la suite le collége Saint-Martial. A Innocent VI reviendraient les peintures de l'église et celles de la salle Saint-Jean, qui sont presque répétées à la Chartreuse de Villeneuve, fondée de l'autre côté du Rhône, par le même souverain pontife.

Reste une grande difficulté à résoudre. A qui furent dues ces splendides et admirables fresques dont les restes provoqueront des regrets éternels? Bien des noms, et des plus célèbres, ont été prononcés : d'abord celui de Giotto. Mais l'illustre élève de Cimabuë, si tant est qu'il soit venu à Avignon, comme le prétend Vasari, retourna à Florence en 1316, où il mourut en 1336, l'année même où Benoît XII jetait les fondements du palais. Ensuite, celui de Tommasso di Stephano, dit le Giottino. Or, celui-ci, né en 1324, mourut, phthisique, à trente-deux ans. Quand on songe aux nombreux travaux laissés par ce jeune peintre, maladif et désintéressé, et surtout au peu de temps qu'il a vécu, on voit qu'il n'a pas pu venir à Avignon. Vasari n'en parle pas. On a voulu faire honneur de ces peintures à Simon Memmi, qui, appelé par le souverain pontife à Avignon, y laissa beaucoup de ses ouvrages (1) et s'y lia d'amitié avec Pétrarque, pour lequel il fit le portrait de Laure; ce que le poëte reconnut par les deux beaux sonnets : *Per mirar policleto a prova fiso* et *Quando giunse a Simon l'alto concetto.* Mais comme Simon est mort en 1345, les peintures ne peuvent être de lui, la partie du palais où elles se trouvent étant postérieure de plusieurs années. Ce qu'on doit à Memmi, c'est l'admirable fresque qui décorait le tympan de la porte d'entrée de la cathédrale et le Saint Georges à cheval, délivrant une jeune femme d'un dragon. C'étaient, dit-on, les portraits de Pétrarque et de Laure. Cette dernière fresque, qui ornait un des côtés du porche, a complétement disparu. Enfin, un grand batailleur de la localité, quelque peu peintre, a proposé Spinello d'Arezzo, lequel, ayant vécu jusqu'en 1400, aurait pu, selon lui, exécuter toutes les peintures du palais, à l'exception du Calvaire, dans la salle Saint-Jean, qui dénote une main plus exercée. Cette opinion, développée dans un pamphlet aussi mordant que mal écrit, est basée sur ce que Spinello « est le seul qui, de son temps, ait traité les draperies à l'égal des plus grands maîtres, et que les étoffes que l'on voit dans

(1) « Simone fù chiamato in Avignone alla corte del papa con grandissima « istanza dove lavorò tante pitture in fresco e in tavole, che fece corrispondere « l'opere al nome che di lui era stato là oltre portato. » *Vasari, vita di Simone*, p. 170. Firenza, 1827.

les fresques qu'il a exécutées en Italie ont des dessins d'un caractère oriental comme dans les peintures du palais. » Les peintures les plus faibles du Campo-Santo de Pise, autant que nous avons pu en juger, sont précisément les trois compartiments qui restent de la vie de saint Éphèse et de saint Politus. Ils sont regardés cependant comme le meilleur ouvrage de Spinello. Si ce peintre est venu à Avignon, ce qui est problématique, car Vasari n'en parle nullement, bien qu'il mentionne toutes ses pérégrinations artistiques, on ne pourrait tout au plus lui attribuer que les fresques de l'église. Quant à celles de la salle Saint-Jean et de la *Rota*, seraient-elles l'ouvrage d'un de ces artistes qui entreprenaient le pèlerinage d'Avignon, où les appelaient les grandes et nombreuses constructions des cardinaux et des papes, et dont le nom s'est perdu dans la gloire de quelque plus illustre confrère? La sécheresse du style, la roideur des figures, les fautes même de dessin et de perspective sont bien rachetées par la naïveté des poses, la vérité des expressions, et par cette grâce exquise et sublime qui fait pressentir Raphaël. Or, tout cela ne pouvait être l'apanage d'une organisation artistique ordinaire. Un grand nom a été oublié. Y aurait-il témérité à le proposer? Voici un passage de Vasari qui mérite quelque attention. En parlant d'une fresque (encore un jugement dernier) de l'église Santa-Croce de Florence, peinte par Orgagna, il dit : « Si vede in profilo col regno in capo rittrato di naturale papa « Clemente VI, che al tempo suo ridusse il giubbileo dai cento ai « cinquanta anni, e che fù amico de' Fiorentini, ed ebbe delle sue « pitture che gli furon carissime. » Plus loin, il ajoute : « Compiuta « quest' opera, fece alcune pitture pur in tavola che furono man- « date al papa in Avignone, le quali ancora sono nella chiesa « cattedrale di quella città (1). » Or, ce portrait, d'après nature, de Clément VI, qui avait des peintures d'Orgagna, dont il faisait très-grand cas, cet envoi de tableaux pour sa cathédrale, tout cela ne prouverait-il pas que le grand peintre du Campo-Santo a pu et dû venir à Avignon vers le milieu du XIV[e] siècle; cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Nous souhaitons vivement qu'un artiste veuille bien étudier les rapports qui existent entre les fresques de Pise et celles d'Avignon. La disparition récente du *Jugement dernier*, dans la salle de la Rota, ne permet pas d'établir une comparaison avec le même sujet traité par Orgagna au Campo-Santo. Cette fresque est considérée comme inférieure à son *Triomphe de la*

(1) Vasari, *Vita d'Andrea di Cione Orgagna*, p. 176 et 199, ediz. cit.

mort; néanmoins, on pense que la Vierge et la noble figure du Christ ont été imitées par Michel-Ange.

Revenons au palais. A cause des diverses constructions successives, il ne faut pas chercher la régularité et encore moins l'élégance dans cette imposante demeure des souverains pontifes, qui coûta trente-quatre ans de travaux, depuis 1336 jusqu'en 1370. Rien ne fut donné à l'art : tout fut sacrifié à la sûreté. L'épaisseur des murs, la solidité des tours défiaient les attaques de vive force; la disposition intérieure avait même prévu le cas d'une surprise. « On est frappé, dit M. Mérimée, de la rusticité de sa construction, de l'irrégularité choquante de toutes ses parties, irrégularité qui n'est motivée ni par la disposition du terrain, ni par des avantages matériels. Ainsi, les tours ne sont pas carrées, les fenêtres n'observent aucun alignement, on ne rencontre pas un seul angle droit, et la communication d'un corps de logis à un autre n'a lieu qu'au moyen de circuits sans nombre. Les machicoulis des courtines ont ici une forme singulière. Ce ne sont point, comme d'ordinaire, des arceaux en saillie, ouverts en dessous et retenus par des consoles rapprochées. Qu'on se représente une immense arcature ogivale, derrière laquelle s'élève un mur en retraite de deux pieds environ, auquel les piliers des arcades servent de contreforts. L'intervalle entre une arcade et la muraille est un machicoulis; au lieu de pierres ou de traits, on pouvait jeter par là des poutres énormes, qui, tombant horizontalement, devaient balayer dix échelles à la fois, ou bien écraser d'un seul coup une rangée de mineurs, s'il s'en trouvait d'assez hardis pour essayer de saper le pied des remparts. » C'est la seule décoration extérieure, et encore était-elle en vue de la défense. Le balcon crénelé qui surmonte la porte d'entrée était flanqué de deux petites tourelles élancées qui filaient jusqu'au-dessus du faîte du palais. Elles disparurent à la fin du XVII[e] siècle; il n'en reste plus que les soubassements en nids d'aronde. La porte fut remaniée en 1472, par l'évêque Julien de la Rovère, qui fut le pape Jules II. En 1665, le vice-légat, Alex. Colonna, l'entoura d'un ouvrage avancé, espèce de barbacane, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle insurrection. Il employa à cet ouvrage les démolitions du couronnement de la tour du *Trouillas*, qui avait abrité Rienzi prisonnier. Il avait également fait abattre une partie de la tour des *Anges* pour établir une plate-forme d'où les canons pouvaient battre la ville. Le fossé et le pont-levis furent exécutés par son successeur Lomellini. Tel est ce gigantesque palais-forteresse dont il faut renoncer à décrire toutes les grandes

salles voûtées, les galeries, les escaliers et couloirs se perdant dans l'épaisseur des murs et sur lequel l'imagination de certains écrivains a brodé les plus fantastiques légendes (1). Un pareil monument mérite, sous tous les rapports, une visite détaillée. Son appareil est moyen, et on épuisa, pour sa construction, les carrières de Saint-Bruno, entre Villeneuve et Puyaut. Il serait bien à désirer que des temps plus calmes permissent de le rendre à une destination mieux appropriée, en y transportant le riche musée Calvet, qui commence à se trouver trop à l'étroit dans l'ancien hôtel de Villeneuve.

Vers 1453, le cardinal Aubert, frère d'Innocent VI, fit élever la tour actuelle, sur laquelle une horloge fut installée en 1470. La tour avait été léguée par le prélat aux Bénédictines de Saint-Laurent, qui la donnèrent en bail aux consuls, pour le service de la ville, moyennant un loyer annuel de vingt florins. En 1497, la ville acheta définitivement la tour sur laquelle s'éleva bientôt le beffroi, hérissé de clochetons et de crosses épanouies. Cette tour du XIV[e] siècle, avec son chapel du XV[e], et qui renferme les archives de la ville, est dans un état parfait de conservation; mais il faut la chercher aujourd'hui à travers le dédale de la masse gigantesque dont on veut faire un hôtel de ville, pour remplacer l'ancienne *livrée* d'Albano disparue. Il est fâcheux qu'on n'ait pas eu l'idée de coordonner cette construction avec le style du gracieux campanile qui se trouve absorbé dans le développement des lignes. La perle gothique se trouve ainsi perdue dans une immense caparace dont le moindre défaut est d'écraser les formes sveltes et gracieuses du théâtre, son voisin.

Parmi les églises qui ont survécu, nous mentionnerons, entre autres, Saint-Agricol, reconstruite par le pape Jean XXII, en 1320, et dont la façade ne fut achevée qu'en 1420; Saint-Didier, de 1355; Saint-Pierre, de 1358, avec une façade de 1512, charmant échantillon du gothique fleuri; les Célestins, de 1400 à 1476; celle en ruines de Saint-Martial, au Jardin des plantes, considérablement augmentée en 1486; celle du collége, de 1615 à 1655; celle de l'Oratoire, de 1717 à 1741; et enfin, à peu près de la même époque, la chapelle des Pénitents noirs, où l'on admire le superbe Christ en ivoire de Guillermin. Il existe beaucoup d'autres églises ou chapelles, tant

(1) Un souterrain partant du pied du Trouillas, et ayant jadis une issue hors la ville, a fait croire à un tunnel pratiqué sous le Rhône, comme les traces d'un incendie de 1413 ont donné lieu à la fable de la vengeance d'un barigel ou d'un vice-légat.

anciennes que modernes. Le petit séminaire, autrefois l'archevêché, est de 1438 à 1476; sur plusieurs portes est sculpté le chêne (*rovere*) du cardinal et pape Jules de La Rovère. L'ancien hôtel des monnaies, sur la même place et vis-à-vis le palais, est de 1610. L'Hôtel-Dieu, fondé par Bernard de Rascas, en 1353, fut terminé en 1747. Sa façade est imposante. Différents établissements civils et religieux sur de grandes proportions, des hôtels particuliers avec des façades richement sculptées, donnent à la ville d'Avignon une physionomie de grandeur que peu de villes, en France, possèdent au même degré. On s'aperçoit encore qu'elle a été, pendant longues années, la capitale du monde chrétien (1). Avant 1789, Avignon renfermait une métropole, sept paroisses, dont cinq collégiales, vingt-deux maisons de religieux, seize de religieuses, sept confréries de pénitents, douze congrégations ou sociétés religieuses, quatorze chapelles ou oratoires, sept colléges ou séminaires et dix-huit hôpitaux ou maisons de charité. Rabelais n'avait pas tout à fait tort d'appeler Avignon la *ville sonnante*. Beaucoup de ces établissements semblent renaître de leurs ruines. Bien que le chemin de fer, en tournant autour de ses remparts, semble inviter le voyageur à délaisser Avignon pour se hâter vers Arles et Marseille, nous conseillons fortement une halte à celui qui voudra jouir du magnifique panorama qui se déploie autour de son *rocher des Doms* et qui voudra s'initier à l'architecture militaire et religieuse du XIV[e] siècle.

JULES COURTET.

(1) Les armoiries primitives d'Avignon étaient une ville tourrelée portant sur des arcades baignées par les eaux; après la vente de 1348, les Avignonnais prirent trois clefs d'or sur un fond de sable, conservant les trois gerfauts pour supports et la devise : *A bec et griffes*. Était-ce une allusion à leur fidélité pour leurs nouveaux maîtres?

DE L'ARCHITECTURE ROMANE (1).

IV.

Ses antécédents.

Les plus remarquables créations de l'industrie humaine ne sont pas celles où tout est nouveau. Le nouveau naît incessamment, et, lorsqu'il ne se perd pas, s'applique à des usages communs, puis devient chose ancienne, vulgaire, jusqu'à ce que quelqu'un imagine un jour de prendre ces objets auxquels on ne fait plus attention pour les transporter à des emplois inaccoutumés, pour les soumettre à des combinaisons inconnues. C'est de là que partent les grandes inventions, celles qui ne se sont pas plutôt montrées qu'elles donnent l'essor à une infinité de découvertes qui ne sont que leurs conséquences.

L'architecture romane est dans ce cas. Elle s'est formée d'éléments anciens associés suivant des lois nouvelles ; et le système, en continuant à se développer, a fait naître d'autres éléments que l'art de bâtir n'avait point connus jusque-là. Aussi ne trouve-t-on rien dans les premiers essais de cette architecture dont il n'existe des exemples antérieurs, rien que les ouvriers, à qui on doit ces premiers essais, n'avaient probablement pratiqué eux-mêmes auparavant dans des conditions différentes. Les choses de pure invention ne sont venues que plus tard.

Pour montrer cela, tâchons de faire l'historique des membres qui constituent les diverses sortes d'églises romanes.

Voûtes.

Les voûtes dont les Romains avaient laissé tant de modèles ne cessèrent pas absolument d'être pratiquées pendant la période barbare. Il fallut continuer d'en mettre au moins dans les constructions souterraines où les plafonds n'auraient point eu assez de durée. Des monuments prouvent que cette nécessité les fit introduire sous nos églises au VIIIe siècle.

(1) Voy. les articles précédents, VIIe année, p. 65; VIIIe, p. 145; IXe, p. 525; Xe, p. 65.

Au VIII[e] siècle, la mode gauloise fut de remplacer les confessions des basiliques par des cryptes : deux choses qu'il ne faut pas confondre, quoique dans les textes elles soient souvent appelées du même nom. La confession était une cellule élevée, il est vrai, au-dessus du sol, mais plantée en contre-bas, pour servir à la fois d'estrade à l'autel et de réceptacle à un corps saint dont la présence sous l'autel était exigée en ce temps-là. Telle était l'exiguïté de ce petit édifice, qu'il pouvait être facilement couvert par une dalle couchée à plat. La crypte, au contraire, totalement enfouie, consistait en un ensemble de pièces qui régnaient sous le sanctuaire et souvent même sous les parties contiguës au sanctuaire. C'était une véritable cave, qui, comme telle, devait être voûtée.

Il nous reste plusieurs cryptes d'un aspect assez ancien pour qu'on leur assigne mille et même onze cents ans de date, d'une condition suffisante pour qu'on s'explique qu'elles aient résisté aux ruines successives des églises qui leur furent superposées. Je citerai pour exemples celles de Jouarre et de Saint-Médard de Soissons (1). Elles offrent l'emploi des compartiments d'arêtes et du berceau. Font-elles exception, pour cela, au principe que j'ai posé? Sont-elles, parce qu'elles sont voûtées, des échantillons d'architecture romane? Non. Je suis revenu assez de fois sur la circonstance qui a fait naître l'architecture romane, pour qu'on se souvienne que cette architecture n'aurait pas eu de raison d'être, sans la différence des hauteurs auxquelles doivent être portées les trois nefs de l'église latine. Or une pareille différence n'existe pas dans la crypte de Jouarre, ni dans celle de Saint-Médard, ni dans aucune autre. Toutes elles ont partout même hauteur de voûte. Ajoutons que leur élévation est très-peu de chose, que d'ailleurs on y a multiplié les supports autant qu'on a voulu, enfin que les murs qui servent de pieds-droits, déjà très-massifs par eux-mêmes, sont encore consolidés par le terrain contre lequel ils sont établis. Par conséquent, les voûtes à exécuter sur ces cryptes se sont présentées dans les conditions les plus connues et les plus faciles, et leur construction s'est effectuée sans déroger aux pratiques antérieures. Elles ne se distinguent du faire antique que par plus de grossièreté.

Si les monuments démontrent qu'au VIII[e] et au IX[e] siècle on était capable de voûter les cryptes, il ne manque pas non plus de

(1) Il y a de très-beaux dessins de l'une et de l'autre dans les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, par M. Taylor, parties de la Champagne et de la Picardie, t. II.

témoignages comme quoi, à la même époque, on savait voûter au-dessus du sol les édifices de dimensions exiguës, ceux par conséquent qui ne présentaient ni beaucoup d'élévation, ni la complication de deux hauteurs de nef.

On lit dans la chronique d'Adon que l'évêque Eoldus, prince mérovingien qui occupait le siége de Vienne (*Vienna Allobrogum*) en 718, fit bâtir dans l'intérieur de la ville un petit édifice voûté *domunculam cryptatim construxit*, pour y mettre des reliques de saint Maurice et de ses compagnons (1).

Aimoin, décrivant vers l'an 1000 le palais carlovingien de Casseneuil, dit qu'on y voyait une grande basilique, sur les flancs de laquelle était placée une petite église voûtée en briques par un procédé digne d'admiration (2).

Vers le même temps où furent exécutés les ouvrages de Casseneuil, dus selon toute apparence à l'industrie des architectes aquitains, en pleine Celtique, à Germigny-les-Prés, près d'Orléans, l'évêque Théodulphe faisait élever aussi une petite église voûtée, qui s'est conservée presque entière jusqu'à nos jours. Comme la construction est mentionnée par un contemporain (3) et qu'on lit encore la date de la consécration inscrite sur l'un des supports de l'édifice (4), il n'y a pas de doute à concevoir sur son identité : c'est bien l'ouvrage de Théodulfe que nous avons sous les yeux. Il consiste en une tour carrée montée sur quatre piliers lisses, et enveloppée, jusqu'à sa naissance, d'une précinction également carrée, sur trois côtés de laquelle s'ouvrent trois absides. La tour n'a jamais été voûtée; mais l'espace entre les piliers et les absides est couvert de huit pièces de voûte, les unes en berceau, les autres d'arêtes. La grossièreté de ces pièces, la nudité du reste, la singularité du plan, produisent un effet qui n'est ni celui de l'architecture romaine ni celui de l'architecture romane. On dirait plutôt un de ces ermitages taillés dans le roc par les apôtres des premiers siècles.

Voilà pour les petites églises. D'autres textes vont nous faire voir

(1) Dans Pertz, t. II, p. 318.

(2) « Habet ecclesiam ampliori ecclesiæ conjunctam miro opere ex lateribus fornicatam. » *Miracula S. Benedicti*, dans Duchesne, *Histor. Franc. script.*, t. III, p. 452.

(3) « Theodulfus episcopus, inter cætera suorum operum, basilicam miri « operis.... ædificavit in villa quæ dicitur Germiniacus. » *Miracula S. Maximini*, cap. III, n. 13, dans les *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. I, p. 601.

(4) Elle est tracée en lettres capitales et ainsi conçue : *Anno incarnationis Domini* DCCCVI, *sub invocatione sanctæ Ginevrae et sancti Germini.*

que les grandes, bien que lambrissées, contenaient quelquefois dans leur fabrique des parties voûtées.

Cette somptueuse basilique de Reims, que l'architecte Rumald avait construite sous Louis le Débonnaire avec les matériaux fournis par la démolition des murailles de la cité (1), le continuateur de Flodoard nous apprend qu'elle posséda, jusqu'à la fin du Xe siècle, une tribune adossée intérieurement au mur de la façade et cette tribune portait sur une voûte ; du moins on peut interpréter ainsi le témoignage du chroniqueur (2).

Nous trouvons encore des appendices voûtés à la cathédrale d'Auxerre reconstruite au Xe siècle ; édifice à propos duquel j'ai produit un texte qui prouve qu'il était d'ailleurs couvert en charpente (3). Ces appendices consistaient en deux *oratoires*, deux chapelles disposées à droite et à gauche, perpendiculairement aux faces latérales. L'évêque, en les faisant construire, eut l'intention de conserver à son église la forme de croix qu'elle avait auparavant (4). C'était donc un faux transsept, une manière de figurer en plan le vaisseau transversal, lorsque les connaissances du temps se refusaient encore à ce qu'on l'exécutât en élévation, vu le genre de couverture qu'on voulait lui donner.

Enfin, je ne serais pas surpris quand on produirait des textes qui donnassent à entendre que de grandes églises, antérieures à l'an 1000, eurent des bas côtés entièrement voûtés. Un pareil système pouvait s'accorder avec la pratique romaine, et la preuve en est qu'au vieux Saint-Pierre de Rome, qui possédait cinq nefs d'inégale hauteur, les deux plus basses, celles qui longeaient les murs de clôture, étaient voûtées d'un berceau pénétré par ce qu'on appelle des arcs de cloître (5). De telles voûtes, posées à une hauteur médiocre, exécutées probablement en matériaux légers comme la pierre ponce ou le briquetage, contenues d'un côté par de puissantes colonnes de marbre, et de l'autre par le mur de clôture qu'on faisait aussi massif qu'on voulait, ces voûtes, dis-je, ne

(1) Flodoard, *Histor. eccles. remensis*, l. II, cap. XIX.

(2) « Destruxit Adalbero arcuatum opus, quod erat secus valvas ecclesiæ B. Mariæ « remensis, supra quod altare S. Salvatoris habebatur et fontes miro opere erant « positi. » Dans Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 623. Sur le sens de *arcuatus*, cf. Duc., v° *Arquatus*.

(2) *Revue archéol.*, t. X, p. 70.

(4) « Oratoria quoque duo, dextra et sinistra, ad instar quod prius fuerat, reædi-« ficavit, superadjiciens cryptas ipsis oratoriis. » *Chronic. episc. autiss.*, dans Labbe, *Biblioth. nova ms.*, t. I, p. 446.

(5) Cf. Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino constructis*.

sont à comparer en rien à celles que les Romains exécutèrent plus tard.

Enfin, par conjecture, je suis porté à croire que beaucoup d'absides antiques étaient voûtées en pierres d'appareil. La voûte qui convient aux constructions de ce genre est une demi-coupole : or, l'exécution d'une demi-coupole à laquelle on avait à donner pour base un mur plein en tour ronde, n'offrait aucune des difficultés qui se présentèrent lorsqu'on voulut voûter les espaces contenus entre des clôtures non-seulement prolongées en ligne droite, mais encore affaiblies par une infinité de percements. Toutefois, je pense que les barbares se tinrent plus volontiers à la pratique consignée par Vitruve pour la construction des *cameræ* ou absides, c'est-à-dire à l'emploi du *craticium opus*. Cette façon consistait à exécuter grossièrement le cul de four en bois et en lattes. Par dessus cette carcasse on appliquait un garni de roseaux, et enfin une couche épaisse de mortier, qu'on amenait à une forme sphérique parfaite par la manœuvre d'un calibre en quart de cercle, lequel pivotait suivant l'axe du solide dont on voulait produire la concavité. On trouve dans le formulaire de Cassiodore une pièce relative à l'administration des travaux publics, où l'exécution des absides par ce procédé est représentée comme formant une branche spéciale dans l'art du bâtiment. Les ouvriers qui s'y livraient étaient appelés *camerarum rotatores* (1).

Puisque je viens de parler des demi-coupoles, le moment est venu d'aborder la question des coupoles entières. C'est un point que j'ai mis une attention toute particulière à éviter jusqu'ici. On va comprendre pourquoi.

Les coupoles sont des calottes de pierre. Leur structure consiste en une succession d'assises circulaires d'autant plus resserrées qu'elles approchent davantage du sommet. Or, il résulte de cette disposition circulaire des assises, que leurs éléments usent à s'entretenir la plus grande partie de la force qui les sollicite à tomber. Par conséquent, il n'y a qu'une médiocre poussée des rangs supérieurs sur les rangs inférieurs, et, en définitive, la coupole ne chasse guère au vide les supports sur lesquels elle est assise. C'est là son avantage : elle a aussi ses inconvénients. D'abord, par son poids, qui est proportionnel à sa largeur, elle écrase la construction

(1) *Epist. Theodorici*, lib. VII, n. 5.

placée sous elle, de sorte qu'il faut des massifs énormes pour la porter; en second lieu, par sa forme, elle ne peut servir à couvrir que des constructions rondes ou en forme de polygones réguliers. Le dernier terme de l'art a été de la mettre sur des espaces carrés, grâce à divers systèmes de porte-à-faux qu'on appelle *trompes* et *pendentifs*, lesquels permettent de conduire à la forme polygone ou même ronde, des constructions qui sont carrées par le bas.

La coupole joue un grand rôle dans l'histoire du bâtiment. Au VI[e] siècle de notre ère, les chrétiens d'Orient l'adoptèrent généralement pour couvrir leurs églises, et par l'usage qu'ils en firent, ils révolutionnèrent l'architecture en un sens, de même que les Occidentaux la révolutionnèrent plus tard dans un autre sens, par l'application des voûtes prolongées sur les basiliques. Le résultat fut différent dans les deux régions, parce que le point de départ ne fut pas le même. Il suffit de dire, pour caractériser cette différence, que les Orientaux, ou, comme on les appelle dans l'histoire de l'art, les Byzantins, renoncèrent tout d'abord au plan consacré de la basilique; qu'ils transformèrent l'église en un assemblage de salles polygones ou carrées, fournissant à la fois, par des jambages épais et par des clôtures non moins puissantes, l'assiette nécessaire aux coupoles; qu'à cela près, ils restèrent fidèles, pendant plus de quatre siècles, aux modes d'ajustement et aux proportions de l'architecture antique, choses que les Romans furent obligés d'abandonner dès leurs premières tentatives.

Il résulte de là que les Latins purent s'essayer, durant la période barbare, à construire des coupoles, c'est-à-dire à imiter la pratique byzantine, sans arriver à la formule romane.

Nous avons la preuve que dans les Gaules, avant l'an 1000, la coupole a été appliquée à certaines églises. Cela s'est fait de deux manières, soit par la construction d'éfices polygones ou ronds à qui l'on donnait ce genre de couverture, soit par la superposition d'une coupole au carré du transsept, dans les basiliques à nefs lambrissées.

Le plus célèbre exemple d'église polygone voûtée en coupole est la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, élevée en 785 par les soins de Charlemagne. Jamais ouvrage ne fut entrepris avec plus de solennité ni à plus de frais. Tout ce qu'il y avait de maîtres et d'ouvriers capables dans l'Europe latine fut appelé pour y mettre la main. Les fortifications de Verdun furent abattues pour fournir la pierre, le

palais des empereurs, à Ravenne, démoli pour fournir les marbres et les colonnes, de sorte que les contemporains, étonnés de tant de démarches et de tant de dépenses, publièrent que les travaux des Romains étaient surpassés (1). Le monument existe cependant, et quand on le voit, on ne fait rien moins que souscrire au jugement des contemporains. Loin de surpasser les ouvrages des Romains, celui de Charlemagne, copié sur l'église byzantine de Saint-Vital de Ravenne, reste de beaucoup au-dessous de son modèle.

L'église d'Aix-la-Chapelle est un octogone de trente mètres de diamètre, inscrit dans un autre polygone à seize pans, qui procure bas côtés et tribune autour du vaisseau principal. Huit grandes arcades sur piliers mettent, au rez-de-chaussée, l'octogone en communication avec ses bas côtés; huit autres ouvertures semblables le mettent en communication avec la tribune au premier étage. Au second étage sont huit fenêtres qui éclairent l'édifice; enfin vient la coupole, qui est une calotte ovoïde à huit pans.

Il y a dans cette construction plusieurs marques d'impuissance. Les plus saillantes sont : la forme surhaussée et brisée de la coupole, puis la disposition des voûtes latérales qui sont d'arêtes, et alternées par compartiments carrés et triangulaires, disposition d'où, par parenthèse, résultent les seize pans de l'enveloppe extérieure. Je reviendrai plus loin sur les autres particularités qui s'éloignent de la tradition antique. Quelles que soient ces licences, comme elles n'affectent ni la régularité des profils, ni la proportion des vides avec les pleins, je puis constater, dès à présent, qu'elles n'aboutissent pas à produire de l'architecture romane. Aussi la physionomie de l'édifice est-elle romaine, plus romaine incomparablement que celle d'aucune église byzantine, par la raison que la coupole est plus timide. Mais si l'on fait abstraction de l'ensemble pour considérer seulement cette coupole, on ne peut pas se dissimuler qu'il y a là une tendance au roman.

La cathédrale d'Aix-la-Chapelle fut plusieurs fois imitée en petit dans le cours du IX[e] siècle. Nous ne placerons pas au nombre de ces imitations l'église de Germigny, quoique l'auteur des miracles de saint Maximin nous la donne pour telle (2). N'ayant pas de coupole, elle manque du trait nécessaire pour ressembler à son modèle.

(1) Voy. le moine de S. Gall, *Vita Caroli*, lib. I, cap. XXVI et XXVIII; Lebeuf, *Mémoire sur les sciences et les arts du temps de Charlemagne*.

(2) « Basilicam miri operis, instar videlicet ejus, quæ Aquis est constituta, ædificavit in villa quæ dicitur Germiniacus. » *Mirac. S. Maximini*, cap. III, n. 13, apud *Acta SS. ord. S. Benedicti*, t. I, p. 601.

Mais à Fulda (Hesse-Électorale), on fit en 820 une chapelle mortuaire de forme ronde qui, dit la vie métrique de saint Eigil, était fondée sur une colonne, portée sur huit autres et terminée à son sommet par une seule pierre (1). Cette description énigmatique, jointe à la circonstance que la chapelle en question régnait sous terre en partie, donne l'idée d'un édicule à deux étages : le premier était une crypte voûtée (sans doute d'arêtes) avec l'appui d'une colonne au milieu ; le second était une coupole établie au-dessus de huit arcades : disposition qui rappelle tout naturellement nos baptistères du midi de la France. Or ces baptistères, quoique bâtis au XI[e] et même au XII[e] siècle, n'ont rien de roman que la main-d'œuvre. Par leur dessin ils sont tout à fait antiques. Nul doute que la rotonde de Fulda n'ait été dans le même cas.

Il n'y a rien à dire ici des reproductions en grand de l'église d'Aix-la-Chapelle, qui sont ou furent toutes postérieures à l'an 1000 et accommodées au système roman, comme la rotonde aujourd'hui détruite de Saint-Bénigne de Dijon ; comme les polygones encore existants d'Ottmarsheim (Haut-Rhin) et de Rieux-Mérainville (Aude).

Voyons maintenant ce qui s'est passé lorsqu'on a voulu surmonter d'une coupole le transsept des basiliques couvertes en charpente.

Qu'on note bien d'abord que ce n'a pas été là un fait général. Il s'en faut que toutes les basiliques aient reçu ce genre de couronnement, quoique toutes, d'après l'usage gallican, fussent pourvues d'une tour entre leur nef et leur sanctuaire. La grande église de Saint-Riquier se montre, dans le dessin que nous a conservé Mabillon (2), avec deux transsepts et deux tours rondes visiblement plafonnées et surmontées de hauts campaniles. Même fabrique au transsept des églises de Saint-Wandrille et de Saint-Bertin, lorsqu'elles furent rebâties l'une sous Louis le Débonnaire,

(1) Fratrum consilio, parvam, qua corpora fratrum
Hinc defuncta jacent devote, namque rotundam
Condidit ecclesiam (Eigil), latitans quæ pervia crypta
Sub tellure latet ; una quæ rite columna
Incipit, ac supra octonis subrecta columnis
Perpulchre in summo lapide concluditur uno.

Dans les *Acta SS. ord. Bened.*, sæc. IV, part. I, p. 255.

(2) Voy. l'Architecture monastique de M. Albert Lenoir (p. 27), dans les *Documents inédits*.

l'autre sous Charles le Chauve (1). Mais voici des exemples de coupole.

A l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, il y avait au commencement du X[e] siècle une église neuve dont la tour restait découverte, parce qu'après l'avoir commencée avec le dessein de la terminer en dôme, on s'était aperçu qu'on l'avait faite trop large. Une coupole de cette dimension paraissait inexécutable. Un moine du nom de Betton étant devenu abbé vers 910, entreprit cependant d'achever ce difficile ouvrage. Au moyen de divers artifices dont le principal fut d'exhausser la construction (ce qui est un indice qu'il diminua par des porte-à-faux la largeur de l'espace à couvrir), il réussit à asseoir dessus la voûte projetée (2).

Sur un chapiteau roman recueilli à Nevers (3), est figurée de la façon la plus nette une basilique latine, sans contre-forts et en appareil réticulé, dont le transsept porte un dôme, c'est-à-dire une coupole montée sur un tambour. La coupole est recouverte d'une toiture bombée; le tambour est percé de fenêtres, et le sculpteur, par une licence de perspective, a trouvé moyen d'indiquer qu'il repose sur des pendentifs. C'est le système byzantin dans toute sa pureté, c'est la pratique des architectes orientaux transportée au seul endroit où le vaisseau de la basilique latine, à cause du rapprochement des massifs, pouvait admettre une couverture de pierre.

La basilique de Saint-Martin d'Angers, presque entièrement détruite depuis quelques années, offre encore une coupole dont la construction est postérieure à celle du carré qui la porte. Les gros murs du carré remontent à la fondation même de l'abbaye, c'est-à-dire à l'année 818; quel que soit l'âge de la coupole, elle est certainement de façon carlovingienne. Dans les quatre angles du carré sont plaquées quatre colonnes pleines, dont quatre arcs-doubleaux engagés dans les murs comme des formerets, relient les chapiteaux. L'abaque des chapiteaux est assez large pour qu'en avant de la naissance des doubleaux on ait posé dessus des colonnettes qui, elles aussi, sont reliées ensemble par quatre autres arcs dirigés

(1) *Chron. Fontanel.*, cap. XVII, et *Cartul. de S. Bertin*, p. 109.

(2) « Turrim in medio templi præeminentem, quæ ob sui amplitudinem, ea tempestate qua prælatum (Betto) admisit, tegumento caruerat et quamdam brevitatis « infirmitatem intuentibus designabat, in sublime erexit, eamque artificiali argu- « mento, pulchro constructam opere, testudine texit. » *Chron. episc. autissiod.*, dans Labbe, *Biblioth. nova ms.*, t. I, p. 441.

(3) Le dessin en a été publié dans les *Annales archéologiques*, t. II, p. 114.

dans le même sens que les premiers, mais ouverts sur le vide, puisque leurs pieds-droits sont établis en avant des quatre murs. Des segments de voûte sphérique, faits comme des croissants bombés, sont jetés entre ces arcs et les premiers; puis d'autres segments triangulaires (qui sont ce qu'on appelle des pendentifs) relient leur extrados. C'est ce dernier système qui a produit l'assiette de la coupole (1). Dans aucune des églises dont le transsept a été amorti en dôme depuis le XI[e] siècle, on ne trouvera le carré racheté de cette façon, la pratique des architectes romans ayant varié entre l'emploi des trompes, ou des quarts de sphère posés d'angle, ou des encorbellements d'arcs superposés. L'emploi de colonnes comme supports et l'introduction de pièces sphériques entre les pendentifs ne s'éloignent pas moins des règles de l'art byzantin.

Ces trois exemples sont les seuls qu'il m'ait été possible de rencontrer. Le premier est celui d'une coupole sur la configuration de laquelle nous n'avons aucun renseignement. Le second est une copie fidèle, quoique réduite, des coupoles byzantines, et il y a quelque apparence que le bas-relief de Nevers, qui nous le fait connaître, nous offre en même temps le type des églises disposées pour recevoir un dôme à l'époque carlovingienne. Enfin l'exemple de Saint-Martin d'Angers est un cas exceptionnel, où la condition des massifs, construits pour porter un comble en charpente, s'opposait à l'établissement d'une voûte, de sorte qu'il a fallu remédier par des expédients à l'insuffisance de la construction primitive; et les expédients imaginés sont quelque chose de barbare et d'étrange où l'on ne reconnaît ni la façon byzantine ni la façon romane.

Donc, pour dernière conclusion, du VIII[e] au XI[e] siècle, nos Gallo-Francs ont exécuté des voûtes, soit d'après l'imitation romaine, soit d'après l'imitation byzantine, et toujours dans les cas les plus faciles. Inférieurs à leurs modèles dans ces essais, ils n'ont jamais eu la prétention pour s'en rapprocher davantage, de donner à l'architecture une direction nouvelle. Si dans des cas de nécessité absolue, ils ont usé d'artifices à eux, ces artifices durent être sans uniformité, parce qu'ils dérivaient du génie de chacun; sans influence sur la pratique générale, parce qu'ils n'étaient que des pis-aller.

(1) Voir le dessin publié dans les *Monuments de l'architecture*, par M. Gailhabaud, t. II.

Un dernier mot sur cette matière des voûtes.

On s'étonnera peut-être de ne pas voir figurer dans la revue que je viens de faire, Saint-Front de Périgueux, vaste église couverte de cinq larges coupoles, que M. de Verneilh, l'archéologue qui la connaît, regarde comme une construction de l'an 991 (1). Saint-Front a engendré toute cette famille d'églises à coupoles que j'ai classée parmi les produits romans, non sans faire remarquer qu'elle dérivait bien plutôt du byzantin, et Saint-Front particulièrement est d'une imitation byzantine qui ne laisse, pour ainsi dire, rien à désirer. Si donc la date assignée par M. de Verneilh est la vraie, il faut corriger ce que je viens de dire de la pauvreté des imitations byzantines avant l'an 1000, et reconnaître qu'une fois au moins, aux approches de l'an 1000, on avait fait quelque chose de considérable en ce genre. Mais sur quoi repose la date de 991? Sur ce qu'il y eut une dédicace de Saint-Front en 991. Eh bien, la même église fut dédiée une autre fois en 1047 (2). N'est-on pas tout aussi autorisé à faire descendre la construction à ce moment-là? Cette date, je l'avoue, me sourit davantage, par la considération que le goût des églises voûtées, ainsi que toutes les idées neuves du même temps, ne se répandit pas de l'ouest à l'est, mais suivit la route opposée; qu'ainsi on n'a dû mettre la main à l'œuvre en Aquitaine, qu'après des tentatives déjà faites dans la France orientale. Maintenant, ces tentatives n'étaient pas si heureuses, qu'un abbé de Saint-Front, connaissant l'Orient, ne trouvât plus sage, au lieu de se livrer à des innovations hasardeuses, de faire reproduire le type des églises grecques. Voilà comment je m'explique que Saint-Front ait été bâti à la byzantine au moment où le roman triomphait partout.

Il est temps de passer à l'historique des autres éléments de l'architecture romane.

Arcs-doubleaux saillants dans les voûtes et sous les cintres des baies.

Les Romains ont souvent placé de distance en distance, dans la voussure de leurs berceaux, des chaînes saillantes que l'on sculptait. Destinées à varier l'effet perspectif de la voûte, ces chaînes n'étaient pas autre chose qu'un objet d'ornement. Nous ignorons comment elles étaient appelées en latin. Lorsqu'on les reprit à la

(1) *L'Architecture byzantine en France, Saint-Front, et les églises à coupole de l'Aquitaine*, par M. Félix de Verneilh. In-4, 1852.

(2) *Gesta Pontif. Petragor.*, dans D. Bouquet, t. XII, p. 287.

Renaissance, on leur donna le nom d'arcs-doubleaux, qui était celui qu'avaient porté au moyen âge les membrures transversales des voûtes. C'est l'origine de ces derniers arcs-doubleaux que nous cherchons.

Je les trouve employés dès le IV[e] siècle pour assurer la solidité du point où s'assemblaient deux voûtes de forme différente; par exemple, lorsqu'à une travée d'arêtes on soudait une travée en berceau. Il y a un échantillon de cela dans la grande salle du palais des Thermes à Paris.

A l'arc de triomphe de Cavaillon, les doubleaux apparaissent déjà comme un moyen de briser la continuité de la voûte pour faciliter la construction. Sa voussure repose en effet sur une suite régulière d'arcs saillants. L'arc de Cavaillon est un ouvrage de la plus basse décadence. M. Mérimée l'a très-bien défini comme une construction faite par des barbares avec les matériaux d'un autre édifice plus ancien (1).

La crypte de Jouarre, voûtée d'arêtes, a des doubleaux, tandis qu'il n'y en a pas à la crypte, probablement contemporaine, de Saint-Laurent de Grenoble, qui est voûtée en berceau.

Aux collatéraux d'Aix-la-Chapelle, le système est complet. Là tous les compartiments d'arêtes sont assis sur des membrures puissantes qui à leur tour ont pour appuis des pilastres posés, les uns derrière les pieds-droits des grandes arcades de l'octogone, les autres contre le mur de clôture. Un antiquaire célèbre qui a émis bien des idées justes sur les monuments de toutes les époques, M. J. G. Schweighæuser, fut frappé au possible de cette disposition de l'église carlovingienne. Non-seulement il constata le fait, auquel personne n'avait donné d'attention avant lui, mais il se laissa aller, en voyant cela, à la réflexion « que les arcs-doubleaux et les tores « formant des nervures grossières qui s'y appuient, forment peut-« être l'élément le plus essentiel du système postérieur (2). » On pouvait mieux dire, mais non pas mieux penser.

Une autre remarque est à faire sur les doubleaux d'Aix-la-Chapelle. L'architecte ne semble les avoir admis que parce qu'il pouvait les dissimuler. Ils n'apparaissent pas quand on se tient soit dans l'octogone, soit dans l'axe de ses arcades, qui sont les points d'où a été calculé l'effet de l'édifice. On dirait qu'à ce moment-là un tel procédé n'était encore qu'une licence. La preuve qu'il n'était pas

(1) Notes d'un voyage dans le midi de la France, p. 209.

(2) Observations sur quelques monuments des bords du Rhin, dans les *Mémoires de la Société des antiq. de Normandie*, année 1826.

vulgaire, c'est que le constructeur de Germigny-les-Prés s'en est abstenu, lorsqu'il lui eût été si commode de l'appeler à son secours pour souder ensemble les compartiments d'arêtes et les berceaux de sa voûte. Il y a plus. Parmi les premiers essais de l'architecture romane, quelques-uns se montrent sans doubleaux, comme par exemple, l'église de Saint-Martin du Canigou (Pyrénées-Orientales), celle de Léry (Eure), la partie inférieure de celle de Saint-Menou (Allier). On n'en voit qu'un dans toute la longueur du chœur de Saint-Benoît-sur-Loire, et encore est-il posé en encorbellement sur les impostes du berceau. Enfin, même au déclin du XI[e] siècle, des constructeurs évitèrent les doubleaux au prix des sacrifices les plus nuisibles à la perspective intérieure des monuments. J'ai cité des églises de l'Auvergne et du Poitou qui n'en ont point à leurs hautes nefs, quoiqu'elles en soient pourvues aux basses (1), où l'effet était moins apparent. Après cela on ne s'étonnera pas que quantité de cryptes romanes aient leurs voûtes sans doubleaux : Saint-Aignan d'Orléans, Bayeux, Nesle, Notre-Dame du Port, etc. Le peu d'élévation et l'exiguïté des espaces à couvrir dispensaient de recourir à ce moyen.

Quelque valeur que l'on donne à ces exceptions, elles ne font pas que l'emploi de l'arc-doubleau ne soit l'un des caractères les plus saillants de l'architecture romane : non plus que les exemples du même procédé qui se montrent avant l'an 1000 n'empêchent de qualifier d'innovation l'idée qu'on eut alors de le généraliser.

Du moment que l'œil fut habitué à voir de pareilles doublures sous les voûtes, il souffrit aisément qu'on les doublât elles-mêmes, voire même qu'on les triplât, qu'on les quadruplât, etc. De là les doubleaux doubles répétés symétriquement dans toute la longueur des églises romanes de la Provence et de la Bourgogne; de là les arcs à trois, à cinq, à sept retraites, sur lesquels s'élèvent généralement les coupoles de transsept. Mais dans cette voie du doublement et du redoublement des grands arcs, nos architectes avaient été devancés par ceux de l'Orient. A partir du IX[e] siècle, où le byzantin entra dans sa décadence, les Grecs mirent souvent leurs coupoles sur des arcs doublés. Dans l'église d'Ani, en Arménie, qui fut bâtie en 1010, les arcs destinés à la même fonction sont triplés (2).

Aux Romans tout seuls me paraît appartenir l'extension du même système aux maîtresses arcades des nefs, aux fenêtres et à toutes

(1) *Revue archéologique*, t. IX, p. 531.

(2) Plusieurs dessins de l'église d'Ani ont été donnés par M. Texier, dans la *Revue générale de l'architecture et des beaux-arts* de M. Daly, t. III, p. 97.

les petites baies. Au moins n'en ai-je trouvé d'exemple que dans leurs ouvrages : ces exemples sont même très-rares dans les plus anciens. La nef de Saint-Germain des Prés n'en offre aucun, non plus que le chœur de Saint-Benoît-sur-Loire; mais les arcades ouvertes sous la pronaos du même Saint-Benoît, bâti en 1026, sont traitées de cette façon. Depuis lors on s'abandonna sans scrupule à une facilité qu'on trouva moyen de convertir en un élément de décoration. Toutefois les constructeurs rhénans, peut-être parce qu'ils étaient plus habiles, continuèrent à percer directement les intervalles entre les gros piliers des nefs. La même correction distingue un assez grand nombre d'ouvrages auvergnats de la fin du XI[e] siècle. Enfin, pour ce qui est des fenêtres, on a substitué dans beaucoup d'endroits la méthode de l'ébrasement biais à celle du doublement.

Introduction d'arcatures, de meneaux et de trumeaux dans les baies.

Les Byzantins des premiers temps ont élevé entre les grands arcs latéraux de leurs coupoles, des files de colonnes reliées par une architrave, non pas pour consolider l'ouverture de ces arcs, mais pour former des clôtures plus monumentales et plus durables que les clôtures de menuiserie. On ne peut voir qu'une imitation de cette pratique dans les couples de colonnes antiques qui remplissent les arcades du premier étage à l'octogone d'Aix-la-Chapelle. Par là, chaque baie est divisée, jusqu'à la naissance de son cintre, en quatre arceaux extradossés d'une corniche sur laquelle portent encore deux colonnettes, et celles-ci vont appuyer leur chapiteau sous le cintre même.

A leur tour les Romans ont imité, en lui donnant des proportions colossales, cette garniture de supports, et ils en ont fait une garantie de solidité pour quelques coupoles sous les arcs latéraux desquelles ils l'ont mise. C'est le *screen* des archéologues anglais, pièce de construction dont je verrais volontiers un exemple antérieur à l'an 1000, dans l'un des artifices imaginés par Betton pour exécuter la coupole de Sainte-Colombe de Sens. Il renforça les grands arcs du carré en pratiquant dessous d'autres arcs que portaient des colonnes de marbre (1).

Les baies de triforium divisées en deux ou trois arceaux sont une dérivation plus directe de l'artifice employé à Aix-la-Chapelle,

(1) « Ob roboris firmitatem, subtus arcus priores, alios fieri jussit marmoreis columnis subnixos. » *Chron. ep. Autiss.*, loc. cit.

avec la différence que, ce qui était de pur ornement à Aix-la-Chapelle, est devenu encore un élément de solidité dans la pratique du XI[e] siècle. De là le cachet particulier que les Romans donnèrent à cette façon de remplage par l'addition d'un tympan au-dessus des arceaux et par le percement d'un œil-de-bœuf dans ce tympan.

L'usage du meneau divisant la baie des fenêtres en deux jumelles, n'est à remarquer que parce qu'il est le prélude des étonnantes conceptions exécutées en ce genre par les architectes de l'époque suivante. Les fenêtres à meneaux du XI[e] siècle sont toutes de petite dimension et comme jetées dans le même moule. Leur formule avait été trouvée au moins deux cents ans auparavant, puisqu'on en rencontre de toutes pareilles dans des monuments byzantins du IX[e] siècle et à Germigny-les-Prés.

Le trumeau des grandes portes, qui n'apparaît qu'à une époque déjà avancée de l'art roman, peut être considéré comme un corollaire du meneau des fenêtres. Je fais dériver encore du même principe les membrures rayonnantes au moyen desquelles on put donner, vers l'an 1100, des dimensions sans exemple à l'œil-de-bœuf traditionnel du fronton des basiliques. De ce genre de percement, qui fut appelé *roue* à cause de sa forme, ne tardèrent pas à naître les roses des églises gothiques.

Croisée d'ogives.

Le système des arcs en croix, pour diviser les voûtes entre les doubleaux, est, selon toute apparence, ce que l'architecture romane offre de plus original. Tandis qu'on retrouve tous ses autres membres, au moins à l'état rudimentaire, dans les ouvrages des époques antérieures, celui-là ne se montre ni dans les ruines romaines, ni dans celles des temps barbares, ni chez les Byzantins. A l'époque où il passait pour certain que nous avions emprunté aux Arabes d'Espagne l'art de bâtir nos églises, M. de Laborde constata avec beaucoup de bon sens (1) que la croisée d'ogives, qui est le principal caractère de cet art, n'existe dans aucun des ouvrages moresques de l'Espagne. On ne l'a signalée ni en Égypte, ni en Syrie, ni en Perse. Elle a donc pris naissance dans notre Occident, et ce n'est pas se livrer à une supposition téméraire que de prétendre qu'elle a dû être inspirée par les arêtes qui se dessinent en croix sous la douelle des voûtes de ce nom.

(1) Dans son *Itinéraire descriptif de l'Espagne.*

Toutes les écoles romanes n'ont pas admis la croisée d'ogives; on peut même douter que celles qui l'ont érigée en principe l'aient connue dès l'an 1000. Pratiquée universellement sur les bords du Rhin, en Normandie et dans la France propre, elle n'offre pas, dans ces pays, d'exemple que l'on puisse attribuer d'une manière assurée aux cinquante premières années du siècle. Mais (chose singulière) on la trouve, avec la date certaine de 1023, dans un pays où elle fait exception. La partie centrale de Sainte-Croix de Quimperlé (Finisterre), qui est un carré inscrit dans une rotonde, a sa voûte posée sur une croisée d'ogives. L'exemple ne peut donner lieu à aucune contestation : les pieds-droits des arcs ogifs, traités dans la masse de l'œuvre, indiquent que ces arcs ne sont pas une addition postérieure. Ils répondent d'ailleurs par leur construction à la barbarie du reste.

Rencontrer un pareil fait en Bretagne, à une telle époque, c'est acquérir la certitude que le système était déjà connu et pratiqué ailleurs. Ne connaissant pas les monuments de l'Italie, je laisse à d'autres le soin d'éclaircir si les Lombards n'en seraient pas les inventeurs. Je m'en tiens à la Gaule transalpine, et dans ces limites, il me semble bien que les Allemands des bords du Rhin ont les premiers dirigé des arcs diagonaux sous les voûtes. Ma présomption à cet égard se fonde sur l'habileté relative avec laquelle ils ont construit ces membrures dans des églises qui sont certainement du XI[e] siècle. On y voit que dès lors ils possédèrent l'art de confondre les ogives avec les doubleaux à leur naissance, ce qui leur a permis de ne mettre qu'un pied-droit pour les trois arcs, par conséquent de n'avoir qu'une colonnette au lieu de trois dans l'élévation de l'édifice. Dès lors aussi ils poussèrent le même principe à ses dernières conséquences dans les voûtes basses, comme celles des cryptes; car sur l'abaque d'une seule colonnette, ils purent asseoir, en les faisant pénétrer les uns dans les autres, quatre arcs-doubleaux et quatre arcs-ogifs : combinaison heureuse qui leur procura l'avantage d'appliquer les facilités de l'ogive aux églises souterraines, sans employer de plus gros supports que s'ils avaient traité leurs voûtes en arêtes, comme le firent encore pendant un siècle les architectes de nos pays.

Si, d'après cette supériorité si marquée des Rhénans à construire l'ogive, on leur en accorde l'initiative, on justifiera une vieille tradition d'atelier, en vertu de laquelle l'Allemagne revendiqua longtemps l'invention de l'architecture gothique. Cette tradition, fausse dans son expression, renfermait néanmoins quelque chose

de vrai, en ce que l'Allemagne aurait inventé le membre sans lequel l'architecture gothique ne se fût jamais formée.

En Normandie, la croisée d'ogives apparaît dans l'église de Bocherville, qui fut construite en 1059, au milieu d'une fièvre de constructions religieuses qui avait envahi la contrée (1). On la trouve dans toutes les églises fondées depuis lors par Guillaume le Conquérant ou par les seigneurs de sa cour. Elle caractérise le *novum ædificandi genus* que les Normands, au dire de Guillaume de Malmesbury, portèrent en Angleterre après la conquête (2).

En France, l'année 1059 est aussi celle qui présente le plus ancien exemple d'ogive ayant une date avérée. L'église de Saint-Vincent de Senlis, fondée cette année-là par la princesse Anne de Russie, femme de Henri Ier (3), est voûtée de la sorte. La nef de Saint-Étienne de Beauvais doit avoir suivi de près cette construction, si elle ne la précéda point. Tout ce qui se bâtit d'églises sous Philippe Ier est dans le même système : Cambronne (Oise), Bury en Beauvaisis, Saint-Évremont de Creil, Lorris (Loiret). Nous en avons un exemple fameux à Paris dans l'ancienne église de Saint-Martin des Champs, aujourd'hui Conservatoire des Arts et Métiers.

Ce dernier édifice est d'une importance extrême, parce qu'il montre, dès 1067, année de sa consécration, un usage que les Français, seuls entre tous les Romans, firent des arcs ogifs pour avoir du jour au chevet de l'église. On trouve bien sur les bords du Rhin (comme par exemple à la cathédrale de Mayence) des culs-de-four sous lesquels ont été placés, en manière de membrures, des quarts d'arcs qui aboutissent à une clef commune, de sorte que la voûte est divisée en autant de pièces qu'il y a de ces quarts d'arcs. A Saint-Martin des Champs, les pièces de voûte sont relevées sur les quarts d'arcs et forment, en allant rejoindre le mur de clôture, des lucarnes ou lunettes semblables à celles que chaque croisée d'ogives procure contre les murs du grand vaisseau; et de même que ces lunettes ont servi à loger des fenêtres dans la nef, elles ont servi à en loger aussi au chevet. C'est là un parti très-avantageux auquel les Allemands n'ont jamais songé avant de se soumettre au système gothique; c'est là ce qui a chassé de l'ar-

(1) « Unusquisque optimatum certabat in prædio suo ecclesias ædificare. » *Guill. Gemetic.*, l. VI, cap. XXII.

(2) *De regibus Angliæ*, lib. III, dans le *Rer. Anglic. script.*, p. 102.

(3) « In honore sanctæ Trinitatis.... et sancti Vincentii eam (ecclesiam) fabricare « et dedicare præcepi. » Diplôme de la reine Anne, dans le *Gallia Christiana*, t. X, pr. col. 204.

chitecture religieuse les demi-coupoles qu'elle avait conservées par un usage constant depuis son origine.

Dans l'emploi que les Français ont fait de l'ogive, il y a encore cela de particulier que, plaçant chaque croix entre des doubleaux brisés, ils furent conduits par cette forme des doubleaux à briser aussi les pièces de voûte : ce qui donna plus d'élancement aux lunettes et plus de légèreté d'effet comme de poids à la construction tout entière.

Au commencement du XII[e] siècle, l'avantage de la croisée d'ogives commençait à être senti généralement. Les Languedociens l'admirent dans leurs constructions, comme on le voit par les ruines de Saint-Gilles (Gard), par celle d'Alet (Aude) et de Maguelonne (Hérault). Avant 1150, les bâtisseurs de coupoles de nos provinces de l'ouest l'avaient appelée à leur secours (cathédrale d'Angers et ses analogues).

Cintres brisés.

J'arrive à la soi-disant ogive, après avoir parlé de l'ogive véritable. L'histoire de celle-ci a l'avantage d'avoir provoqué depuis longtemps les recherches. Aussi, à l'heure qu'il est, on a tout dit sur son compte, le vrai et le faux, et si le vrai n'a pas encore prévalu, il faut l'attribuer à la difficulté qu'on éprouve de se renseigner entre tant de dissertations et de relations qui se publient journellement, qu'il est impossible de recourir à toutes.

L'arc brisé est originaire de l'Orient. Il y a plus de quarante ans qu'un judicieux critique anglais, M. Whittington, a dit qu'on en trouverait les premiers exemples derrière une ligne qui, traversant la mer Noire, passerait par l'Égypte. Depuis lors, les voyageurs ont apporté des preuves innombrables à l'appui de cette assertion. M. Ch. Lenormant a reconnu la présence du cintre brisé dans des monuments arabes du IX[e] siècle de notre ère, tels que le Mequias ou Nilomètre et la mosquée d'Ibn-Toloun, au Caire (1). A Madaïn (l'ancienne Ctésiphon), la grande porte du palais de Chosroès, traitée de cette façon, a été signalée par Ker-Porter; M. Texier a vu à Diarbekir, au centre de l'Arménie, dans un édifice appelé par les habitants « palais de Tigrane », un portique de l'époque romaine, où les colonnes sont reliées par des arcs brisés. Enfin, il

(1) Origine du style ogival, par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental*, t. II, p. 122 et suiv.

résulte des dessins exécutés en Perse par M. Flandin, que l'architecture persane n'a guère admis d'autres cintres depuis les derniers Sassanides.

Une forme qui eut une telle vogue chez le peuple le plus artiste de l'Orient dut certainement être transportée de très-bonne heure dans la Syrie, et se rencontrer sur le passage des pèlerins si nombreux qui fréquentaient alors les lieux saints. Pour qu'elle ait attiré l'attention des Latins, il faut même qu'ils l'aient vue, non pas dans les mosquées où ils n'avaient garde d'entrer, mais dans des édifices consacrés au culte chrétien.

Je crois tenir la preuve qu'elle fut exécutée en Belgique dès le Xe siècle. Au milieu de la crypte de Saint-Bavon (autrefois Saint-Jean) de Gand, rebâtie au XIIIe siècle ainsi que l'église qui la surmonte, on a laissé subsister quelques parties d'une construction qui est, selon toute apparence, la plus vieille du pays. Ce sont quelques pièces de voûte d'arêtes posées sur de petites arcades, non-seulement brisées, mais aiguës. Tout porte à croire que nous voyons dans ces restes la crypte d'une basilique qui fut consacrée, en 941, par Transmarus, évêque de Tournay; et par là l'emploi du cintre brisé se montre antérieur à la formation de l'architecture romane.

Si je me trompe sur l'âge de cette crypte, c'est assurément de moins d'un siècle à l'avantage de son antiquité, et alors elle nous ramène à la première époque du roman, où assez d'autres exemples nous montrent le cintre brisé tantôt aux arcades, tantôt au berceau des voûtes.

La crypte de l'église de Nesle en Picardie (1021) présente des arcades toutes pareilles à celles de Saint-Bavon. Sous la tour de la petite église de Vitry-aux-Loges (Loiret), tour bâtie sous le roi Robert, les arcades sont des cintres surbaissés et brisés, et cette forme se rencontre encore dans quantité d'autres édifices de l'Orléanais, qui appartiennent au XIe siècle, comme la nef de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, celle de Notre-Dame de Baugenci, la paroisse de Briare, l'ancienne collégiale de Saint-Germain à Sully, etc. Le bel ouvrage de M. Woilliez sur les églises romanes du Beauvaisis (1) nous montre également le cintre brisé déterminant la forme des arcades dans plusieurs églises rurales les plus anciennes des bords de l'Oise, notamment dans celle de Coudun. Je ne parle pas des édifices des mêmes pays, contemporains de

(1) *Archéologie des églises romanes de l'ancien Beauvaisis.* In-fol., 1849.

Philippe Ier, car les cintres pleins ne s'y rencontrent plus que par exception. En Bourgogne, le cintre brisé devint de très-bonne heure la forme normale, non-seulement des arcades, mais encore des voûtes. Les églises rurales de la Côte-d'Or en fournissant des exemples innombrables, et à Dijon même la petite église, trop peu remarquée, de Saint-Philibert, est tout entière dans ce système. Les architectes de l'Alsace ont eu aussi pour cette forme une affection particulière, et c'est par là que leurs ouvrages se distinguent de ceux qu'ont produits les écoles de Cologne et de Mayence, quoique, même dans ces diocèses, le cintre brisé ne soit pas sans exemple, surtout sous les coupoles de transsept. Les diocèses de Worms et de Spire offrent la double pratique de l'Alsace et des provinces du Rhin inférieur. En Provence, dès le commencement du XIe siècle, les voûtes des églises sont des berceaux brisés, comme cela est prouvé par l'église de Mont-Majour (1019). Enfin, d'autres berceaux brisés, accompagnés d'arcades de même cintre, abondent dans le plus vieux roman du Limousin et du Poitou.

Voilà ce qu'on peut dire de l'emploi du cintre brisé au XIe siècle, en ajoutant cette considération qu'il semble se montrer d'abord plutôt comme un expédient que comme un système; qu'il ne prend cette importance qu'après 1050, et qu'à ce moment-là, des pays qui s'en servaient auparavant y renoncent, tandis qu'au contraire, il prend place dans l'architecture d'autres pays où il n'avait pas encore été pratiqué. Il faut noter encore que, dans toute la période romane, on s'est abstenu de le mettre aux baies des fenêtres ainsi qu'aux arcatures du triforium : principe auquel les gothiques eux-mêmes se conformèrent assez longtemps.

Tenons-nous-en à ces généralités. La difficulté qu'il y a d'appliquer à la plupart des églises des dates certaines exposerait au danger des hypothèses quiconque voudrait, pour le moment, préciser les faits davantage. C'est assez de nier le synchronisme qu'on a établi entre l'époque des croisades et l'introduction du cintre brisé dans nos pays. Qu'on se mette à l'inspection des monuments avec l'idée que des pareils cintres ont pu être exécutés lorsque pas un des conquérants du saint sépulcre n'était encore au monde, et on sera en mesure d'apporter quantité de remarques nouvelles au moyen desquelles se complétera plus tard la doctrine.

Cintres en fer à cheval et surhaussés.

Comme des mosquées, auxquelles on assigne pour âge certain le Xe siècle de notre ère, présentent l'arc en fer à cheval aussi bien en Espagne qu'en Égypte, j'admettrai que nos pèlerins ont apporté d'Orient l'idée du fer à cheval, aussi volontiers que j'admets qu'ils ont apporté celle du cintre brisé.

Il ne fut pas nécessaire d'aller chercher si loin la méthode du surhaussement. Les Romains l'avaient pratiquée, au moins à l'égard de leurs piliers. Chez eux, la proportion normale de l'arcade étant que les pieds-droits n'excédassent que de peu de chose en élévation la largeur du cintre, ils se permirent, dans certains cas, d'augmenter cette élévation par un piédestal qu'ils simulaient sous les pieds-droits. Ainsi sont traitées les arcades des amphithéâtres, les plus surhaussées que comportaient leurs ouvrages d'art. Ils allèrent plus loin dans les constructions de simple utilité publique, comme étaient les aqueducs. Là ils n'observèrent plus aucune proportion. Aussi haut qu'il fallut porter les conduits, ils élevèrent leurs piliers, sans s'inquiéter de la largeur relative des cintres.

L'effet des arcades élancées des aqueducs fut introduit jusqu'à un certain point dans l'intérieur des basiliques, lorsqu'on y admit le cintre pour relier les colonnes.

Les constructeurs de l'an mille ne manquèrent donc pas de précédents, lorsqu'ils furent mis en demeure d'altérer les proportions traditionnelles de l'arcade sur piliers. Ou bien ils augmentèrent le surhaussement de l'arcade à piédestal, ou bien ils la traitèrent sur piliers comme leurs devanciers l'avaient traitée sur colonnes, ou même ils copièrent les arcs des aqueducs.

Le surhaussement du cintre n'est qu'une manière de dissimuler celui des pieds-droits en dessinant de fausses impostes bien au-dessous des naissances virtuelles dudit cintre. Quoique je sois tenté d'en rapporter l'invention aux Byzantins, puisqu'il y en a à l'intérieur du Théotocos de Constantinople (1), je m'abstiendrai cependant de l'affirmer, de peur qu'on ne me cite des aqueducs romains où se montre déjà cet artifice.

Si loin des beaux modèles qu'aient été rejetés tout d'un coup les inventeurs de l'architecture romane, il ne faut pas croire qu'ils se livrèrent de gaieté de cœur au surhaussement. Ils cherchèrent à se

(1) Al. Lenoir, Architecture monastique, p. 324, dans les *Documents inédits*.

le faire pardonner par de la décoration, en appliquant de fausses colonnes contre les pieds-droits. Bien plus, ils se gardèrent de l'étendre à celles des arcades où il n'était point indispensable. C'est ainsi qu'ils conservèrent aux baies de leurs grandes portes les proportions antiques. Plus tard, l'habitude changea le goût, et le surhaussement fut recherché comme une beauté. Les églises y ont une tendance de plus en plus marquée depuis le déclin du XIe siècle.

Contre-forts.

Rien n'égale le soin avec lequel les renforcements nécessaires à la solidité de la construction furent dissimulés dans les œuvres d'art de l'antiquité. Toutes les fois qu'il fallut laisser paraître au dehors des appareils de ce genre, on les revêtit de formes assez élégantes pour qu'ils fissent l'effet d'ornements. Les antes qui garnissent les encoignures des temples sont des contre-forts; les ordres de fausses colonnes superposées qui séparent les arcades à l'extérieur des amphithéâtres sont aussi des contre-forts.

Il y a des contre-forts aux angles de l'octogone d'Aix-la-Chapelle, et on y reconnaît l'imitation barbare de ceux des amphithéâtres.

Ce n'est pas ces modèles que les Romans allèrent chercher. Sacrifiant absolument le dehors de l'édifice au dedans, ils se contentèrent d'abord de le consolider à l'extérieur par des massifs pareils à ceux que les Romains avaient appuyés contre leurs constructions rustiques. Cette pratique une fois admise, ne varia plus dans certains pays; dans d'autres on s'efforça, avec les progrès de l'art, d'en corriger la grossièreté. Les Rhénans, en donnant une épaisseur extrême à leurs murs de clôture, réduisirent le contre-fort à n'être plus qu'une saillie d'ornement de la valeur d'un pilastre qui va se confondre dans la corniche. Les Auvergnats le convertirent en un véritable pilastre sur lequel ils firent naître de fausses arcades. Ailleurs on simula des colonnettes sur les angles du massif carré. Il n'y eut qu'aux absides et aux chevets où le contre-fort, dessiné selon la forme d'une colonne grêle, rappela quelque chose du système antique.

Si la superposition des ordres n'est jamais venue embellir les armatures extérieures des églises romanes, en revanche, elle a servi quelquefois à déguiser la membrure principale de l'intérieur, je veux dire les pieds-droits qui descendent des arcs de la voûte jusqu'au sol. Les églises de la Bourgogne doivent la beauté de leur effet à des étagements de pilastres conçus d'après cette donnée. En Provence, les pilastres sont surmontés de colonnettes accouplées qui

ont la valeur d'un attique. Peut-être faut-il considérer comme une méthode abrégée l'usage plus général d'avoir traité d'une seule pièce les pieds-droits des doubleaux, soit en pilastres, soit en demi-colonnes.

Conclusion.

J'ai achevé la revue que je me proposais de faire. Tous les membres de l'architecture romane nous ont passé sous les yeux, et nous nous sommes assurés de l'antériorité de tous, sauf un peut-être, à la formation de cette architecture. Nous avons fait plus. Nous avons constaté qu'ils avaient pu exister longtemps les uns à côté des autres, comme à l'état d'amalgame, sans se combiner, par conséquent sans se transformer; comme aussi il est devenu certain pour nous qu'une fois combinés, leur produit a pris un caractère qui n'est plus celui des produits d'où ils avaient été tirés. La loi d'association ayant changé, les éléments ont subi une métamorphose nécessaire, et, de vieilles choses qu'ils étaient, rajeunis par des fonctions nouvelles, ils sont devenus du nouveau.

Il ne me reste donc plus qu'à conclure en reprenant mes prémisses augmentées de tout ce qu'elles ont acquis par la démonstration.

Qu'on cesse de considérer les pièces isolément et, d'après cette étude incomplète, de vouloir assigner l'origine ou établir la dénomination du produit. L'architecture du XI[e] siècle renferme un peu d'asiatique, un peu de byzantin, beaucoup de romain, et elle n'est ni asiatique, ni byzantine, ni romaine, mais romane; de même que notre langue, dont la comparaison me revient toujours à l'esprit, tant les deux choses sont analogues, de même que notre langue, dis-je, qui contient des atomes de celtique, des atomes de tudesque et une quantité prodigieuse de latin, n'est ni celtique, ni tudesque, ni latine, mais française.

Le roman, voilà le premier degré de transformation où les éléments de l'architecture du moyen âge cessent d'appartenir à l'antiquité. Nous les verrons atteindre, par l'avénement du gothique, un second degré où leur origine cesse d'être reconnaissable.

J. Quicherat.

SUR UNE INSCRIPTION DU MUSÉE DE LYON.

La première des dissertations dont se composent mes *Mélanges d'épigraphie* est relative à un personnage, *Lucius Fulvius Æmilianus*, qui, sous le règne de Septime Sévère, fut à la fois curateur et patron de la colonie de Lugdunum. On sait combien sont maigres et peu nombreux les documents historiques qui nous sont parvenus sur cette époque ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ce personnage, qui parvint cependant aux premières dignités de l'empire, n'y soit pas mentionné. Il ne nous est connu que par quelques inscriptions. J'ai essayé de refaire son histoire au moyen de ces monuments, et, en m'appuyant sur les règles de la hiérarchie des fonctions publiques dans l'empire romain, et sur les événements de l'histoire de Septime Sévère et des princes de sa famille, de signaler et d'expliquer les anomalies fort remarquables que présente sa carrière administrative. J'ai été ainsi amené à m'occuper d'un fragment d'inscription du Musée de Lyon, fragment que je ne connaissais alors que par le bel ouvrage de M. de Boissieu, et à en proposer une restitution qui a pu paraître un peu hardie aux personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'épigraphie latine. Cette restitution n'était que vraie cependant : elle est pleinement confirmée, dans ce qu'elle a d'essentiel, par un autre fragment de la même inscription, que j'ai retrouvé en parcourant depuis les magnifiques galeries du palais des Arts.

Le fragment dont je m'étais occupé a été publié ainsi qu'il suit par M. de Boissieu (1) :

.. ON . AEM
O . AVGG . CV
DIDATO . AV
ALLIO . COL
M . LATINAI

NO

Je n'avais pas eu de peine à y reconnaître une partie du *cursus*

(1) *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 285, n. 39.

honorum de *Lucius Fulvius Æmilianus*, et en m'appuyant sur les autres inscriptions relatives à ce personnage, j'en avais proposé la restitution suivante (1) :

*l. fulvio. gav. numis. petr*O N . A E*M*i*liano*
*praet. tutel. candidat*O.AVGG.CV*ratori*
*rei. pub. col. quaest. can*DIDATO.AV*gg*
*pontif. pro magistro.s*ALLIO.COL*lino*
*praefecto. feriaru*M. LATINAR.*iii vir*
a. a. a. f. f. vi vir. eq. r.
patro NO.

c'est-à-dire, *Lucio Fulvio Gavio Numisio Petronio Æmiliano*, *prætori tutelario candidato Augustorum duorum*, *curatori rei publicæ coloniæ*, *quæstori candidato Augustorum duorum*, *pontifici pro magistro*, *sallio collino*, *præfecto feriarum latinarum*, *triumviro auro*, *argento aeri flando*, *feriundo*, *seviro equitum Romanorum*, *patrono*.

Depuis, j'ai pu voir le monument lui-même (2). Le texte publié par M. de Boissieu n'est pas tout à fait exact; au commencement de la deuxième ligne, on aperçoit la barre verticale du T de CANDIDATO; au-dessous de la première lettre de la cinquième ligne, on remarque la moitié d'un M; et, non-seulement ces fragments de lettres sont très-visibles sur le monument, mais on les distingue même sur l'estampage que j'en ai pris.

Le dessin de M. de Boissieu m'avait fait supposer que le monument sur lequel était gravée cette inscription, avait les dimensions d'un piédestal ordinaire; j'avais, en conséquence, afin de ménager l'espace, écrit en abrégé les mots que je suppléais à droite et à gauche du fragment; et je devais me croire d'autant plus fondé à agir ainsi, que le premier mot, *petr*ON, est évidemment abrégé. La lettre M, dont je viens de signaler l'existence au-dessous de la première lettre de la cinquième ligne, et au-dessus de la lettre N de la syllabe NO, prouve que j'avais été induit en erreur; car cet M ne peut être que la dernière lettre des mots *equitum Romanorum*. Les mots perdus de l'inscription étaient donc écrits, pour la plupart du moins, en toutes lettres, et le piédestal sur lequel était gravée cette inscription devait avoir plus de deux mètres de largeur.

(1) *Mélanges d'épigraphie*, p. 39.
(2) Au palais des Arts, arcade 47, n. 448.

J'arrive au fragment que j'ai retrouvé (1); il est ainsi conçu :

VMISIO·PE
IO.CANDID
I.ITEM.CA
LAVIALI
ERIA
NO

Ce fragment se trouve déjà dans le livre de M. de Boissieu (2), où je ne l'avais pas reconnu; il est vrai qu'il y a été reproduit avec une légère inexactitude (3). Il doit se placer à la gauche de celui dont je m'étais occupé, et l'inscription entière doit se lire ainsi :

*l. fulvio. gavio. n*VMISIO . PE*tr*ON . AEM*iliano.c.v*
*praetori. tutelar*IO.CANDID*a*TO·AVGG.CV*ratori. rei*
*pub. coloniae. quaestor*I. ITEM·CA*n*DIDATO. AV*gg. pontif*
*pro magistro. sodali. f*LAVIALI . *s*ALLIO . COL*lino. iii vir*
*monetali. praefecto. f*ERIA*ru*M . LATINAR*um. vi vir*
*turmae. i. equitum roma*NO*ru*M
*patro*NO

c'est-à-dire, *Lucio Fulvio Gavio Numisio Petronio Æmiliano*, *clarissimo viro*, *prætori tutelario candidato Augustorum duorum*, *curatori rei publicæ coloniæ*, *quæstori item candidato Augustorum duorum*, *pontifici pro magistro*, *sodali flaviali*, *sallio collino*, *triumviro monetali*, *præfecto feriarum latinarum*, *seviro turmæ primæ equitum Romanorum*, *patrono*.

On voit que, sauf quelques points sur lesquels je vais revenir, cette restitution ne diffère de celle que j'avais proposée, que parce que les mots y sont écrits en toutes lettres, et non en abrégé.

Parmi les autres monuments relatifs à *Lucius Fulvius Æmilianus*, l'un des plus importants est une inscription de Capoue, gravée postérieurement à celle-ci, à une époque où ce personnage avait déjà atteint le suprême honneur du consulat. Cette inscription, qui a été publiée par M. Mommsen (4), présente, vers la droite,

(1) Arcade 39, n. 337 du palais des Arts

(2) P. 532, n. 25.

(3) M. de Boissieu a vu, à la fin de la première ligne, un I, au lieu d'un E, que l'on distingue clairement sur la pierre et sur mon estampage.

(4) *Inscr. Neap.*, 3604.

dans toute sa hauteur, une lacune assez considérable. Le dernier mot conservé de la première ligne est COS, le premier mot de la seconde ligne est PONTIF. Entre ces deux titres on ne peut suppléer qu'un titre sacerdotal, et un reste de lettre, que le savant épigraphiste avait cru distinguer au commencement de la lacune, après le mot COS, et qui ne pouvait convenir qu'à un titre commençant par une haste verticale, m'avait engagé à me prononcer pour celui de FRATRI. ARVALI. Notre deuxième fragment prouve que M. Mommsen avait mal lu ce reste de lettre, et que le titre à suppléer est celui de SODALI. FLAVIALI.

Maintenant qu'il est démontré que presque tous les mots de l'inscription étaient écrits en toutes lettres, les lignes en doivent être considérablement allongées, et le mot PRAEFECTO ne suffit plus pour combler la lacune que présente la cinquième ligne, avant le mot *f*ERIA*ru*M. Il faut donc y suppléer un autre titre, mais lequel? Le *cursus honorum* de notre personnage est complet, et l'on ne peut lui attribuer d'autres honneurs que ceux qui sont mentionnés dans les inscriptions qui le concernent. Le seul moyen de sortir de cette difficulté, c'était de transposer, comme je l'ai fait, le titre de III VIR. A.A.A. F.F, ou III VIR.MONETALI. Les dignités sacerdotales se cumulaient avec la plupart des fonctions civiles; notre personnage avait été *préfet des féries latines* pendant qu'il était *triumvir monétaire;* on pouvait donc, dans l'énumération de ses titres, commencer indifféremment par celui-ci ou par celui-là. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les fonctions des préfets des féries latines ne duraient que quelques jours.

LÉON RENIER.

NOTICE

SUR

UN VASE EN TERRE CUITE

TROUVÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.



Dans une séance du congrès scientifique de Paris, M. Coutant a présenté un vase en terre cuite, trouvé, nous a-t-il dit, dans le courant du mois de décembre dernier, dans le village de Vireaux, commune de Noyers, arrondissement de Tonnerre. C'est dans un rocher en exploitation qu'un ouvrier a trouvé ce vase. Il était plein de médailles en argent et en bronze. Les premières étaient à l'effigie de Gordien. Une seule pièce nous a été montrée, l'ouvrier qui avait fait cette trouvaille ayant de suite fondu ces pièces pour en vendre la matière. Voilà tout ce qu'il nous a été possible d'apprendre sur cette découverte.

Ce vase nous a été présenté comme vase égyptien; mais une simple inspection suffit pour reconnaître que ce n'est ni la forme extérieure, ni le caractère d'ornementation égyptien. On me l'a confié pour l'étudier et pour en faire un moulage, à l'effet de le multiplier et d'obtenir des savants une description plus complète ou plus satisfaisante que celle que je vais donner.

Je crois ce vase de fabrique américaine du Mexique, et non des autres contrées de l'Amérique. Je ne puis dire le lieu où il a été confectionné; seulement il n'a pas été fabriqué en France, ni par les Romains, ni par les Gaulois, comme quelques personnes l'ont prétendu. Les pièces d'argent qu'on a trouvées dedans ne peuvent donner aucune certitude sur son apparition en France, puisque l'Amérique ne nous est connue que depuis le commencement du XVI[e] siècle : encore ne nous est-il rien parvenu de ce pays à cette époque. Ce n'est que depuis peu de temps que les voyageurs nous ont rapporté des fragments conservés dans des collections particulières et peu connues. Ainsi ce vase ne peut être en France que depuis quelques années.

Nous devons des éloges et des remercîments à l'administration des Musées du Louvre, qui a fait réunir vers 1850, dans une petite salle du Louvre, tout ce que les voyageurs modernes nous ont rapporté du Mexique et des autres contrées de l'Amérique. L'étude de cette collection m'a servi de base et de preuve pour mon travail. J'ai également vu le Musée céramique de la manufacture de Sèvres (1) où j'ai trouvé les mêmes preuves.

Dans mon opinion, ce vase n'a pas plus de douze à quinze ans d'existence en France. Les pièces romaines qu'on y a trouvées ne pourraient me convaincre du contraire, puisque *une seule* sur *plusieurs* nous a été présentée. Il serait curieux de connaître la date des autres pièces trouvées. Je pense donc que l'ancien propriétaire du vase pourrait bien avoir mis dedans ce qu'il avait de plus précieux au moment d'une de nos révolutions (la dernière, par exemple), et que ce trésor, placé par lui dans un rocher, pour y être plus en sûreté que chez lui, aura été perdu pour sa famille, à laquelle il n'en avait point parlé.

Le vase a, de hauteur, 155 millimètres, et 120 de diamètre au plus grand renflement. Il est sans anses, la panse est ovoïde, le dessous un peu aplati ; il est porté par quatre pieds coniques. Je ne

(1) *Description du Musée céramique de la manufacture de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux. Paris, Leleux, 2 vol. grand in-4°, dont un de planches.

connais pas de vases avec des pieds analogues dans les vases égyptiens, grecs et romains, tandis qu'il y en a dans les vases du Mexique. Le sommet a le col évasé et le bord intérieur orné de petits cercles incrustés et assez rapprochés les uns des autres. Des points sont gravés dans les intervalles.

La panse du vase est ornée de figures que je crois symboliques. Dans la partie supérieure, il y a six têtes semblables : le premier rang est formé de six têtes d'homme, le rang du milieu est formé de sept têtes de femme, le rang inférieur est formé de huit animaux semblables dont on ne distingue pas très-bien l'espèce. On les a appliqués sur le vase pendant la cuisson. Ces têtes, y compris les coiffures, ont 33 millimètres de hauteur; celles des animaux en ont 26. Les premières têtes sont coiffées d'un bandeau aplati sur le front, il pend jusqu'au menton en formant un ornement circulaire. La toque ou coiffure est formée par trois parties plates : celle du milieu repose sur la tête, et celles des côtés retombent sur les oreilles. La draperie souple, qui se prolonge, est retroussée jusqu'au sommet de la tête, en réservant un vide au milieu.

Les sept têtes formant le rang du milieu sont des têtes de femme sortant du même moule (1). La coiffure est formée d'une tiare, plus élevée du côté gauche du spectateur. Le côté à droite porte un bouton surmonté d'un pompon ou aigrette qui s'élève à la même hauteur que la coiffure et lui fait symétrie. Du même côté une main semble s'appuyer sur l'oreille. Les oreilles portent des anneaux.

Le troisième rang de figures, placé à la partie inférieure du vase, est formé par les huit figures d'animaux vues de face qu'il est difficile de dénommer. Elles sont accroupies. Le poitrail est décoré d'une petite draperie ornée de pierres précieuses.

Nous pourrions faire des conjectures sur les figures, très-probablement symboliques, appliquées sur ce vase, mais nous laissons à de plus compétents le soin de les expliquer.

THIOLLET.

(1) On trouve dans la collection des terres cuites du Musée mexicain au Louvre des têtes semblables et sortant du même moule, et qui n'ont jamais été appliquées. Il y a plus de deux cents têtes analogues et dont la dimension varie de 30 à 50 millimètres. Dans la collection de M. Baudot, à Dijon, on en voit de même caractère.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR

L'EMPLOI DU STUC DANS LA DÉCORATION DES ÉGLISES.

Pendant longtemps les archéologues ont eu à lutter contre les envahissements du badigeon dans les églises. Cette épidémie est heureusement passée ou peut s'en faut. Il n'y a plus que les églises de villages isolés qui soient encore exposées à ce genre de vandalisme. Les architectes du gouvernement, les sociétés d'archéologie, les commissions scientifiques s'opposent, autant que possible, à ce que les badigeonneurs viennent gâter les églises qu'ils prétendent embellir. Mais si l'épidémie du badigeonnage a disparu, il existe un autre genre d'embellissement, qui est encore plus à redouter pour les monuments. Si le badigeonnage était une épidémie, l'emploi du *stuc* est une lèpre qui dévore. En effet, avec le badigeon on voit encore quelque chose des formes architecturales et les moulures ou profils. Avec de l'eau et du temps on enlève le badigeon et l'on retrouve ce qui couvrait même les peintures; mais avec le *stuc* on ne voit plus rien, c'est comme une enveloppe qui enferme tout ce qui constitue les finesses de l'architecture et surtout des sculptures. Le stuc ne peut exister qu'au moyen d'une couche épaisse de plusieurs millimètres, compacte et dure, non-seulement appliquée mais cramponnée après la pierre au moyen d'entailles pour qu'il s'y adhère tellement que lorsque l'on veut l'enlever la sculpture est ordinairement détruite ou très-endommagée.

L'église Saint-Germain des Prés à Paris, offre un exemple des résultats du stuc; au fond de l'église, à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, sont deux colonnes de l'ancienne construction; les bases avec griffes sont empâtées d'une couche de stuc qui, sans les coups de pieds de chaises ou les frottements continuels qui l'ont détérioré, cacherait encore le travail du ciseau sur la pierre. Multipliez cette funeste opération sur toutes les colonnes des vieux monuments, il ne restera plus rien de leur antique et archéologique physionomie.

Il est donc nécessaire, dans l'intérêt de la conservation des mo-

numents, de signaler l'application du stuc comme une invention plus funeste qu'utile. Quelque mutilé que soit un monument, il en reste ordinairement assez pour en retrouver les éléments, les profils, ses membres constitutifs, souvent même les détails; mais quand ce monument est enveloppé d'une couche épaisse et adhérente qui demande pour la fixer des entailles dans la pierre, tout est alors perdu. Le remplacement des portions endommagées est encore le seul moyen de réparation convenable entre les mains d'un architecte habile et bien pénétré de ses fonctions. L'emploi du stuc doit donc être prohibé sans exception pour tous les monuments.

L. J. Guénebault.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— C'est le 16 janvier dernier que M. Ernest Beulé a procédé à l'ouverture du cours d'archéologie, dont une décision récente de M. le ministre de l'instruction publique l'avait chargé. Il y avait littéralement foule à cette première séance, et la salle du Zodiaque de la Bibliothèque s'est trouvée trop petite pour contenir les auditeurs qui étaient venus entendre le nouveau professeur.

Nous savons que M. Beulé est trop modeste pour attribuer à son seul mérite, au nom que, jeune encore, il a déjà su se faire, cet empressement du public. La renommée précoce de l'heureux élève de l'École d'Athènes y est bien pour quelque chose. M. Beulé, après tout, ne se présentait pas tout à fait sans titres devant ses auditeurs, et quelques-uns de ceux-ci ont très-bien pu, nous n'en doutons pas, assister au cours sur la seule recommandation de l'*Acropole d'Athènes*. Mais, en même temps, il est juste de dire que M. Raoul Rochette avait sa grande part de ce succès. Chacun voulait se retrouver dans ces lieux encore pleins, pour ainsi dire, de la voix qui s'y était si magistralement fait entendre pendant trente-six années ; chacun voulait voir s'il reconnaîtrait dans le nouveau professeur le professeur ancien, et si la mort si regrettable de M. Raoul Rochette était un malheur dont nous consoleraient le bon vouloir et le mérite de son jeune successeur. L'empressement du public était donc un dernier hommage rendu à l'archéologue éminent dont nous déplorons la perte, tandis que M. Beulé, avec une juste appréciation de ses propres titres à la sympathie de son auditoire, doit y voir aussi une preuve de confiance et un motif d'encouragement.

Maintenant, comment M. Beulé a-t-il répondu à l'attente générale ? Hâtons-nous de dire que cette première séance n'a pas été un triomphe, mais que M. Beulé lui-même a été plus satisfait de rencontrer pour résultat définitif un succès de bon aloi, un de ces succès qui s'appuient sur l'estime des auditeurs, et qui sont d'autant plus durables, que les bases sur lesquelles il s'élève ont été posées avec plus de soin. En somme, M. Beulé a donc été ce que ses meilleurs amis auraient souhaité qu'il fût. M. Raoul Rochette n'a pas encore été remplacé ; mais nous avons l'espérance que

quand M. Beulé sera, en présence de son public, un peu plus maître de lui-même et de ses idées, que maîtrise encore trop visiblement son émotion; quand nous le retrouverons dans le plein exercice de toutes ces qualités brillantes qu'ont déjà développées en lui une intelligence peu commune et un travail de tous les jours, nous n'aurons pas à regretter de voir occuper cette chaire qu'illustra pendant tant d'années une des gloires de l'archéologie française.

En somme, la première leçon de M. Beulé a été très-favorablement accueillie du public. Nous savions déjà qu'avec du travail et de la persévérance le jeune élève de l'École d'Athènes sera un jour un des savants qui pourront nous faire oublier le vide cruel que la science de notre pays compte, depuis quelques années, dans ses rangs; aujourd'hui, nous avons la certitude qu'il deviendra un professeur dont la parole nette et simple sera toujours écoutée. C'est tout ce que M. Beulé pouvait attendre d'une première leçon. M.

— Le *Journal des Débats*, du 10 janvier dernier, nous a fait connaître un travail encore manuscrit de M. Stanislas Julien, intitulé : *Histoire de la fabrication de la porcelaine chinoise*, où se trouvent consignés de curieux détails sur l'origine de la porcelaine de Chine et son introduction en Europe. Dans ce travail, le savant sinologue fait justice de l'antiquité fabuleuse que la méprise d'un antiquaire italien a fait attribuer un instant à l'invention de la porcelaine en Chine, dont l'origine, selon lui, remonterait au delà de 1800 ans avant Jésus-Christ. Cette méprise était fondée sur la prétendue trouvaille que l'on fit de plusieurs petits flacons chinois en Égypte, dans des tombeaux pharaoniques. Déjà la *Revue archéologique* (voy. IIe année, p. 744), en publiant le dessin de l'un de ces flacons, l'accompagnait d'une note de M. Pauthier, dans laquelle ce savant sinologue détruisait cette assertion de l'antiquaire italien.

Il résulte du travail de M. Stanislas Julien, qui s'appuie sur les écrivains chinois, que de temps immémorial, vers 2698 ans avant notre ère, on fabriquait de la *poterie* en Chine, mais que la porcelaine n'y parut, pour la première fois, qu'entre les années 185 avant et 87 après Jésus-Christ. Ce n'est que quinze siècles après (en 1518), que la porcelaine a été introduite en Europe par les Portugais. Le travail de M. Stanislas Julien nous apprend encore que c'est sous la dynastie des Ming, qui a occupé le trône de la Chine, de 1368 à 1647, que la fabrication de la porcelaine en

Chine paraît avoir pris le plus d'extension et avoir reçu le plus de perfectionnements. Aussi, les antiquaires du Céleste-Empire payent-ils largement les pièces de porcelaine fabriquées pendant cette période de temps, mais particulièrement celles des années 1426 à 1435, dont la fabrication est le plus admirée. En Europe, la fabrication de la porcelaine ne remonte qu'à la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle le grand-duc de Florence, François I[er], qui avait un goût très-prononcé pour l'étude de la chimie, fit les premiers essais. On conserve encore à Florence quelques pièces fabriquées à cette époque, et qui ont pour marque la coupole de la cathédrale de Florence, avec un F. Ce n'est qu'en 1706 que l'on fit en Saxe les premières tentatives sérieuses pour obtenir de la porcelaine dure, à l'instar des Chinois. Quant à l'origine de la fabrication de la porcelaine de Chine en France, elle ne remonte qu'à 1695 pour la porcelaine tendre, et à 1768 pour la porcelaine dure, dont les premiers essais se firent à Sèvres.

— Le conseil municipal de Paris a approuvé dans une de ses dernières séances les propositions de M. le Préfet sur l'ensemble des travaux d'art à exécuter dans les églises de Paris. Les plus importants sont ceux de l'église Saint-Germain des Prés, dont le sanctuaire et le chœur sont déjà enrichis de peintures historiques et décoratives, ainsi que la voûte de la nef. Pour compléter cet important travail, des peintures seront exécutées dans les travées de la nef. Dans les parties supérieures seront représentés les archanges ; au-dessous, les anges ; plus bas, les prophètes, les sibylles et les Pères de l'Église ; dans une frise de 2[m],60 de hauteur, les faits principaux de l'histoire sainte ; et dans les tympans, les pages les plus célèbres.

— La ville de Vendôme (Loir-et-Cher) possède un très-beau spécimen de l'art de transition et de la renaissance dans l'église de Saint-Martin, qui élève au centre de la cité son élégant campanile arrondi entre les flèches aiguës des deux paroisses, la Trinité et la Madeleine. La première pierre de cet édifice, reconstruit à la place d'une ancienne église datant, quant à la fondation, du IV[e] siècle, fut posée par Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, princesse active et vertueuse, à laquelle cette ville dut sa prospérité pendant le XVI[e] siècle et la fondation ou la réparation de plusieurs édifices remarquables, tels que l'hôtel de ville, qui n'était jusqu'alors que la grosse tour de la

porte Saint-Georges, et qui fut décoré par son ordre de gracieuses sculptures qu'on y voit encore, tels aussi que l'église de la Trinité, dont elle posa la première pierre (quant au portail du moins) vers 1492.

Terminée en 1539, l'église de Saint-Martin offre un riche portail principal, orienté, à front aigu, sculpté dans le genre flamboyant, et deux portails latéraux qui rappellent tout à fait ceux de Saint-Eustache de Paris; enfin, dans l'intérieur, une croix large aux nefs élevées. Cette église, se trouvant trop rapprochée des deux autres paroisses et n'étant pas nécessaire pour les besoins du culte, avait été convertie en halle, usage profane, il est vrai, mais qui du moins la préservait du marteau et l'éternisait pour ainsi dire par son utilité même. Solide encore, elle promettait une longue durée, lorsqu'il y a quelques mois, l'idée d'y remiser les pompes à incendie de la ville, nécessita quelques travaux qui devaient naturellement compromettre sa solidité. En effet, deux piliers et une partie du toit se sont écroulés, et maintenant, l'existence de cet édifice est tout à fait compromise. Il a été proposé à l'administration municipale de raser cette église jusqu'au sol, et d'élever à la place *une halle toute neuve*. Il faut espérer que ce projet rencontrera dans l'administration une forte opposition, et qu'on préférera celui beaucoup plus désirable, qui consiste à réparer purement et simplement les piliers et la toiture. Par ce moyen, auquel applaudiront tous les habitants les plus éclairés, on conservera à la ville de Vendôme l'un de ses monuments, remarquable et digne en tous points de l'intérêt des archéologues.

A. de Martonne,
Archiviste du département de Loir-et-Cher.

— Dans sa séance du 26 janvier dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé M. de Boissieu à la place de correspondant regnicole, restée vacante par la mort de M. Rigollot.

— Le 20 mars prochain commencera la vente de la riche et importante bibliothèque de M. Raoul Rochette. Cette collection, composée des meilleurs ouvrages d'histoire, d'art et d'archéologie, doit fixer l'attention des savants et des bibliothécaires de tous les pays. Le catalogue, composé de 3363 articles, se distribue chez M. Techener, libraire, chargé de la vente.

BIBLIOGRAPHIE.

Pompéia, **décrite et dessinée par M. Ernest Breton, suivie d'une notice sur *Herculanum*, un volume grand in-8, orné d'un grand nombre de planches et de vignettes. Paris, 1855, Gide et Baudry.**

Qui ne s'est senti animé du désir, à la lecture de la relation des fouilles qui s'exécutent depuis plusieurs années à Herculanum et à Pompéi, d'assister à ces travaux merveilleux qui nous découvrent une ancienne civilisation prise sur le fait, et de contempler par soi-même ces villes antiques rendues au jour après un si long ensevelissement; mais il n'est pas donné à tout le monde de jouir d'un pareil spectacle, et encore, comme le fait remarquer l'auteur de ce livre dans son *avant-propos*, de magnifiques ouvrages ont fait connaître au monde savant les restes si précieux de Pompéi et d'Herculanum; mais à cause de leur magnificence même, ils ne peuvent trouver place que dans un petit nombre de bibliothèques privilégiées. On doit donc savoir gré à M. Breton d'avoir réuni, dans un volume d'un format commode et d'un prix peu élevé, le résultat des recherches qui ont été faites jusqu'à présent dans ces ruines, et qu'il complète souvent par les observations et les documents qu'il a recueillis pendant plusieurs longs séjours à Pompéi.

Après avoir tracé, dans une savante introduction, l'histoire de ces villes célèbres, les détails de la catastrophe qui les déroba aux yeux du monde, et les circonstances qui les firent reparaître après un espace de dix-huit siècles à notre admiration, l'auteur présente la description des temples, des tombeaux, des théâtres, des bains, des maisons ainsi que des objets qu'on y a retrouvés; de nombreuses inscriptions, déjà publiées ou qu'il a recueillies lui-même, accompagnent ces descriptions. De nombreuses gravures, d'une exécution parfaite, un plan détaillé de Pompéi, tout enfin concourt à présenter ce livre comme le tableau exact de ces vénérables restes et de la vie publique et privée des Romains; il suppléera, dans beaucoup de bibliothèques, aux ouvrages rares et volumineux qui ont été publiés sur ce sujet. On doit des éloges aux éditeurs pour le soin qu'ils ont apporté à l'exécution de ce charmant volume.

J.

L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE DE PARIS.

HISTOIRE.

Le style ogival, qui a présidé à la construction des magnifiques monuments religieux que nous a légués le moyen âge, est, avant tout, le style vraiment catholique; car il est la manifestation la plus imposante et la plus brillante de la foi de nos pères. Nous admirons avec bonheur ces belles créations où la richesse des détails est unie à une hardiesse qui nous étonne; où toutes les parties de l'église s'harmonisent parfaitement, et donnent à l'édifice entier quelque chose de solennel qui nous impressionne, nous touche, nous exalte, et nous nous écrions : « C'est bien ici la maison de Dieu! » Voilà l'effet produit sur nous par ces superbes basiliques dont le pied repose sur la terre, tandis que le faîte s'élance, plein de hardiesse, à des hauteurs prodigieuses.

Il est des monuments qui jouissent d'une réputation populaire non usurpée; il est est d'autres qui, mal jugés ou étudiés légèrement, ne sont pas estimés à leur juste valeur. Dans ce nombre on peut placer l'église de Saint-Eustache de Paris, dont nous allons esquisser à longs traits l'histoire et la description. Sans doute, le style qui a présidé à sa construction ne peut pas être mis en parallèle avec celui selon lequel ont été bâtis les grands édifices religieux de la période ogivale; mais, si l'on veut juger avec impartialité et examiner sans prévention l'église de Saint-Eustache, on ne peut s'empêcher d'admirer la grandeur du vaisseau, l'unité du style et de la décoration, la régularité complète de toutes les parties, et surtout l'harmonie qui règne dans toute l'ordonnance. Laissons de côté les petites discussions qui peuvent s'élever sur la beauté et le choix des ornements, sur l'agencement général; il nous est impossible de ne pas dire que l'église de Saint-Eustache est l'édifice le plus beau, le plus complet de l'architecture de transition, à laquelle on a donné le nom de Renaissance.

Au milieu de la cité parisienne, dans le quartier le plus populeux et le plus remuant, s'élève une grande basilique, étouffée naguère

par une immense quantité de maisons que l'édilité municipale a fait tomber, pour ouvrir une de ces larges voies qui font aujourd'hui la beauté de la capitale de la France. L'église, dégagée de ce qui l'entourait, a apparu pleine de magnificence. La lumière du soleil, qui autrefois y pénétrait à peine, se répandant avec profusion sous les voûtes de l'édifice, en a fait ressortir toute la grandeur et la beauté.

L'origine certaine de Saint-Eustache est inconnue. C'est en vain que nous interrogeons l'histoire; elle se tait sur les commencements de cette paroisse, ou elle ne nous répond que par des faits douteux et même par une sorte de légende. Tout ce que l'on peut assurer, c'est que sur le lieu où est bâtie l'église de Saint-Eustache, s'élevait autrefois une modeste chapelle dédiée à sainte Agnès, et que c'est cette même chapelle qui, dans la suite des temps, devenue paroisse, a changé de vocable.

Plusieurs historiens de Paris ont voulu que l'emplacement actuel de Saint-Eustache ait été consacré à la déesse Cybèle, qui y avait un autel ou peut-être un temple. Ils appuient cette assertion sur une tête colossale de cette déesse, trouvée dans la rue Coquillière. Quoi qu'il en soit, au commencement du XIII[e] siècle, en 1200, selon l'abbé Lebeuf, une petite chapelle, dédiée à sainte Agnès, existait sur le terrain occupé aujourd'hui par le chœur de Saint-Eustache. On prétend, sans toutefois pouvoir le garantir, que cette chapelle fut fondée par un certain Jean Alais, bourgeois de la ville de Paris, qui, en considération d'un service rendu au roi de France, avait obtenu de prélever un impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qui arrivait aux halles. Il acquit bientôt une fortune assez considérable. Mais Jean Alais eut un jour un remords de conscience; il lui sembla que la manière dont il s'était enrichi n'était pas tout à fait légitime; et pour réparer ce qu'il croyait être une injustice, il fit bâtir la chapelle de Sainte-Agnès, et voulut qu'après sa mort, son corps fût jeté dans un cloaque où venaient tomber les eaux et les immondices de la halle. Cette dernière disposition fut exécutée, et cette nouvelle espèce de tombeau fut recouverte d'une longue pierre nommée depuis Pont-Alais. Cette pierre existait encore en 1782; Jaillot, un des historiens de Paris, rapporte l'avoir vue au bas de la rue Montmartre et de la rue Traînée (1).

Voilà la légende; quant à ce qui tient à l'histoire, nous voyons

(1) *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, t. II, quartier Saint-Eustache, p. 27.

dans une charte de 1214 (1), cette chapelle désignée sous ce titre : *Nova capella Sanctæ Agnetis*. C'est la date la plus ancienne que nous ayons trouvée dans les historiens de Paris au sujet de sainte Agnès.

Vers la fin du XII[e] siècle, la population de Paris s'était considérablement augmentée, et s'était portée sur la rive droite de la Seine, vers Montmartre. L'église de Saint-Germain l'Auxerrois, jusqu'alors seule paroisse de toute cette partie de la ville, devint bientôt insuffisante pour le nombre toujours croissant des paroissiens. On fut obligé de bâtir plusieurs chapelles de secours, au nombre desquelles nous trouvons Sainte-Agnès, qui, à cette époque, aura probablement été agrandie ou même rebâtie, puisque, dans la charte de 1214, que nous avons citée, elle est nommée : *Nova capella Sanctæ Agnetis*. Cette chapelle, placée sur le territoire de Saint-Germain, appartenait naturellement au chapitre de cette église, mais il survint un différend entre le doyen du chapitre et le chapitre et les chanoines, pour savoir à qui appartiendraient les offrandes faites dans cette chapelle. Telle fut la cause de la charte octroyée en 1214, qui statuait qu'à certaines fêtes de l'année, si le doyen faisait officier à Sainte-Agnès, il serait tenu de partager les offrandes avec les chanoines.

En 1216 (2), un nouveau différend s'éleva pour la même cause, entre Gauthier, curé de Saint-Germain, et le doyen du chapitre. Ce différend fut jugé par des arbitres qui rendirent cette singulière sentence : « Le doyen de Saint-Germain aura les mêmes droits sur Sainte-Agnès que dans l'église Saint-Germain, mais le curé sera tenu d'y faire officier, » c'est-à-dire que l'un avait la charge et l'autre le droit et le bénéfice.

La population de cette partie de la ville prenant tous les jours un accroissement plus considérable, il devint nécessaire de démembrer Saint-Germain, afin de faciliter l'exercice du saint ministère aux prêtres, et fournir aux fidèles les moyens convenables pour remplir leurs devoirs religieux. Sainte-Agnès fut érigée en paroisse, mais cette transformation lui fit changer de vocable, car en 1223, nous la trouvons qualifiée d'église de Saint-Eustache :

(1) Cette charte est une sentence arbitrale entre le doyen et les chanoines de Saint-Germain l'Auxerrois. Elle est datée de février 1213.

Voy. *Histoire de Paris*, par Félibien, t. III, p. 96.

(2) Sentence arbitrale de Pierre, évêque de Paris, entre le doyen et le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, au sujet de la chapelle de Sainte-Agnès. Décembre 1216. Félibien, *Histoire de Paris*. t. III, p. 97.

Ecclesia Sancti Eustachii. Ce nom lui est donné dans une sentence rendue par l'évêque de Paris, pour terminer les contestations qui s'étaient élevées entre Guillaume de Varzi, doyen de Saint-Germain, et maître Simon, prêtre de Saint-Eustache, toujours au sujet des oblations faites dans l'église. Ces oblations furent adjugées au doyen de Saint-Germain, probablement en dédommagement du démembrement opéré quelques années auparavant.

On se demande quelle fut la cause du changement de vocable. Ici encore on est obligé de se lancer dans les conjectures : un auteur anonyme prétend que l'église de Saint-Eustache doit son titre à une chapelle consacrée sous l'invocation de saint Eustase, abbé de Luxeu, laquelle existait depuis plusieurs siècles près de celle de Sainte-Agnès, et que le peuple altérant la prononciation d'Eustase, en avait fait Eustache, lequel se trouve écrit dans les anciennes chroniques *saint Wistasse*, *saint Vitasse* et *saint Huitace*. Mais cette opinion, rejetée par tous les historiens de Paris, ne paraît reposer sur aucun fondement.

Voici ce que nous croyons plus probable : Depuis un temps immémorial, l'abbaye de Saint-Denis possédait quelques parties des reliques de saint Eustache, martyr (1). Quelques-unes de ces reliques furent apportées dans la chapelle de Sainte-Agnès au moment de son érection en église paroissiale. On aurait alors changé son vocable.

Nous avons rapporté plusieurs différends survenus entre le doyen, le chapitre et le curé de Saint-Germain, au sujet des obla-

(1) Saint Eustache était un militaire fort distingué; il fut nommé général sous l'empereur Trajan. Un jour qu'il s'adonnait au plaisir de la chasse, il vit entre les cornes d'un cerf magnifique une image de Jésus crucifié, qui l'engagea à chercher d'acquérir la vie éternelle. Eustache embrassa la religion chrétienne avec son épouse Théopesta et ses deux fils, Agapet et Théopiste. Il était fort riche, mais de grands malheurs le réduisirent à une extrême pauvreté. On lui enleva sa femme et ses enfants, qu'il ne retrouva qu'au retour d'une expédition militaire dans laquelle il se couvrit de gloire. Ayant reçu l'ordre d'offrir aux dieux des sacrifices d'actions de grâce, il refusa, et fut exposé aux lions avec sa femme et ses enfants; mais ces animaux féroces ne leur firent aucun mal. Ils furent ensuite jetés dans une chaudière d'huile bouillante, et remportèrent la palme du martyre le 20 septembre, jour où l'Église romaine célèbre la fête de saint Eustache. (Tiré du *Bréviaire romain*.)

La légende de saint Eustache a servi de sujet à plusieurs artistes religieux, qui l'ont reproduite par la peinture sur verre et par la statuaire. L'épisode principale de la vie de ce saint est représentée sur les vitraux des églises de Notre-Dame et de Saint-Patrice de Rouen, de Saint-Etienne de Beauvais et de la cathédrale de Chartres.

tions faites dans la chapelle de Sainte-Agnès. Son érection en église paroissiale devait naturellement faire surgir un nouveau conflit au sujet de la nomination du curé et de la collation des prébendes. En 1228, les parties en litige choisirent pour arbitre un certain Ardengus, chanoine de Pavie (1). Il fut décidé que la nomination de la cure de Saint-Eustache serait alternativement faite par l'évêque de Paris et le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois.

Le chapitre de Saint-Germain était loin d'être satisfait de voir se former auprès de lui et dans le territoire qui lui avait appartenu, une paroisse qui tous les jours devenait de plus en plus considérable. La question des offrandes fut encore la cause d'une nouvelle contestation. Pour terminer ce différend, Guillaume, curé-prêtre de Saint-Eustache, *Guillelmum presbiterum sancti Eustachii Parisiensis*, et le doyen de Saint-Germain firent ensemble un accord qui fut confirmé par Renaud de Corbeil, évêque de Paris (2). Ce prélat donna un long règlement au sujet des revenus que le chapitre de Saint-Germain percevait sur Saint-Eustache, et la part que le curé avait dans les offrandes. Ce règlement exigeait de plus que les curés de Saint-Eustache prêteraient serment au chapitre de Saint-Germain de conserver toujours leurs droits intacts.

A peine la nouvelle église fut-elle fondée, que plusieurs citoyens pieux s'empressèrent d'y fonder des chapellenies. La première de ces fondations fut faite en 1223, par Guillaume Point-Lasne. La chapelle fut placée sous l'invocation de saint André (3).

(1) Sentence arbitrale au sujet de saint Honoré, saint Eustache, etc. Avril 1228. —Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 77.

(2) Règlement de Regnault, évêque de Paris, entre le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois et le curé de Saint-Eustache. Mars 1254.— Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 97.

(3) En 1229, Guillaume, évêque de Paris, divisa cette chapellenie en deux portions, du consentement de son fondateur. Ces chapelains avaient le droit de justice basse, et les amendes jusqu'à soixante sols, en trois rues au delà de la porte du comte d'Artois, hors des murs de Paris et dans le quartier Saint-Eustache. Ils tenaient cela en foi et hommage de l'évêque.... Ils avaient un maire pour connaître des hôtes dans les rues de leur justice. En 1545, les commissaires députés par François I[er], pour faire bâtir dans les places vacantes de Paris afin d'embellir la ville, ayant fait bail à plusieurs personnes des hôtels d'Artois et de Bourgogne, sans la charge de cens et rentes dus aux chapelains de Point-Lasne, ces chapelains intentèrent un procès. Sauval rapporte un arrêt du parlement, de l'an 1416, où les droits de ces chapelains sont énoncés. Aussi, dans le *Pouillé parisien*, écrit vers l'an 1450, ces chapellenies sont-elles qualifiées *Optimæ capellaniæ*. (Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 97.)

La seconde chapelle fut fondée en 1309, par Gauthier de Bruxelles, qui en abandonna la collation à l'évêque de Paris.

Quelques années après, Charles, comte de Valois, laissa par testament, quarante livres tournois pour fonder une chapelle dédiée à sainte Agnès (1). Cet exemple fut suivi par une grande quantité de bourgeois et de seigneurs, qui firent à Saint-Eustache beaucoup de fondations destinées à subvenir à l'entretien de plusieurs chapellenies, ce qui rendit le nombre des chapelles fort considérable.

Pour ne pas interrompre notre récit, nous allons donner le nom de toutes les chapelles et de toutes les confréries qui furent établies, tant dans l'ancienne que dans la nouvelle église de Saint-Eustache.

Sainte-Agnès; Saint-André; la chapelle des Chanteveau (2); Saint-Claude (3); du Saint-Esprit (4); de la Fabrique; des Fouquet (5); de Saint-François (6); de Sainte-Geneviève; de Saint-Grégoire; de Saint-Jacques et de Sainte-Anne (7); de Saint-Jacques et de Saint-Philippe (8); de Saint-Jean-Baptiste (9); de Saint-Jean-Évangéliste, de Saint-Brice et Saint-Guillaume (10); de Saint-Léonard (11); du duc de Mazarin; de Saint-Michel; de Saint-Nicolas (12); de No-

(1) Cette chapelle possédait les reliques de sainte Agnès, qui venaient de l'abbaye du Breuil-Benoît, située au diocèse d'Évreux, et en furent tirées par permission du pape Paul III. La translation à Saint-Eustache fut faite le 18 avril 1545, par Charles Boucher, évêque de Mégare. (Lebeuf, déjà cité.) Cette clause du testament de Charles de Valois fut exécutée par son fils, Philippe de Valois, en 1331. (Caillat, *Hist. de Saint-Eustache*, pièces justificatives.)

(2) Elle fut achetée par cette famille, en 1588. On la nommait auparavant chapelle de la Trinité. (Caillat et Leroux de Lincy, *Histoire de Saint-Eustache.*)

(3) Vendue, en 1604, à Claude de Montescot. (*id.*)

(4) Est la même que celle des Chantevreau.

(5) Fouquet, le fameux surintendant, était de cette famille qui possédait cette chapelle avant 1485.

(6) Chapelle des Fiesque, qui l'achetèrent en 1586, moyennant trois cents écus.

(7) Elle fut fondée en 1342, par les exécuteurs du testament de Marie, la pâtissière bourgeoise, qui achetèrent, pour la doter, une rente sur la boîte royale de la marée. (Lebeuf.)

(8) Elle appartenait, en 1586, à Jacques Lasnier.

(9) Elle fut fondée, en 1382, par Jean de Fontenay, bourgeois, de vingt livres de rente sur plusieurs maisons de censive épiscopale. (Lebeuf.)

(10) Fondée, avant 1542, par Jean Brice et Guillemette de l'Arche, son épouse.

(11) Elle est mentionnée dans un titre de 1336. En 1481, on y joignit aussi Saint-Lié. (Lebeuf.)

(12) Chapelle des Nicolaï, seigneurs des Goussainville. Elle fut bénie, en 1536, par Guy, évêque de Mégare.

tre-Dame de bonne Délivrance (1); de Notre-Dame de Pitié; de Saint-Adrien; de Sainte-Reine; de Saint-Roch; des Trois-Rois; du Saint-Sacrement; de Sainte-Venice (2); de la Sainte-Vierge (3).

La piété de plusieurs bourgeois et de plusieurs personnages élevés les porta aussi à établir à Saint-Eustache plusieurs confréries, dont le but était d'associer les fidèles pour la prière et les bonnes œuvres. Les confréries établies à Saint-Eustache étaient composées de pieux fidèles, ou des corps de marchands qui se réunissaient sous le patronage du saint dont ils imploraient la protection.

Voici les noms de ces confréries : celle de Sainte-Madeleine, dont l'origine remontait à 1339. Les associés étaient chargés de soigner les pauvres et d'administrer les revenus de l'hôpital de Saint-Eustache (4). La confrérie de Saint-André, fondée en 1418; de Sainte-Venice ou des marchandes lingères, en 1382 (5); de Saint-Louis ou des jurés-porteurs de blé, en 1410 (6); de Saint-Sébastien ou des Esguilletiers, en 1418 (7); de Sainte-Anne, en 1419 (8); du Saint-Sacrement, de la vierge Marie et de Saint-Quentin, en 1421 (9); de Notre-Dame de bonne Délivrance, de Saint-Christophe et de Saint-Léonard, pour les marchands fruitiers-orangistes; de Saint-Roch, pour les marchands fripiers, en 1496; de Saint-Michel, de Sainte-Agnès et de Saint-Eustache, en faveur des nouveaux convertis à la foi et des orphelins de la paroisse, en 1647; de Notre-Dame de Bon-Secours, pour le soulagement des malades et l'instruction des enfants pauvres, en 1662.

Dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle, l'église Saint-Eustache fut le témoin d'un événement grave, qui se rattache à la grande sédition des Pastoureaux (10). Un moine de Citeaux, natif de Hon-

(1) C'est la chapelle du duc de Mazarin, ainsi que la suivante.

(2) Sainte Venice, patronne des lingères de Halles. Cette chapelle fut bénie en 1536.

(3) Dans les inventaires de la paroisse, dans l'abbé Lebeuf et dans un recueil d'épitaphes, on trouve l'indication d'autres chapelles qui n'étaient que les anciens noms de quelques-unes qui, achetées par des familles, changeaient de vocable.

(4) Acte de fondation de l'hospice de la Madeleine. (Caillat, Pièces justificatives. n° 2.) Acte de confirmation de la confrérie, 2 février 1342. (N° 3.)

(5) Acte de fondation, février 1382. (*Idem.*)

(6) Acte de fondation, 20 juillet 1410. (N° 6.)

(7) Acte de fondation, septembre 1418. (N° 7.)

(8) Acte de fondation, juillet 1419. (N° 8.)

(9) Acte de fondation, 31 mai 1421. (N° 9.)

(10) Pendant la captivité de saint Louis, en Égypte, une insurrection éclata en Flandre et se répandit sur une grande partie de la France. Un imposteur s'annonça,

grie, et nommé Jacques ou Jacob, s'était enfui de son monastère, où il ne donnait pas l'exemple de toutes les vertus. Il se mit à parcourir l'Europe, et ameuta, par ses prédications violentes, les populations ignorantes, auxquelles il se donnait comme un prophète et un homme inspiré. Il parcourut la Flandre, l'Artois, la Picardie. En 1250, il était à Amiens, où l'avait suivi un nombre considérable d'adeptes qui formaient une véritable armée. On l'appelait le maître de Hongrie. D'Amiens, il vint à Paris avec la foule de ses sectateurs. L'église Saint-Eustache devint le lieu de ses réunions; il y prêcha, officia, revêtu d'habits pontificaux.

De 1254 à 1537, époque de la nomination de Jean Lecocq, curé de Saint-Eustache, l'histoire de cette église est remplie des contestations qui surgirent entre le clergé de Saint-Eustache et le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois. Ce chapitre ne cessa de tracasser les prêtres de Saint-Eustache au sujet des revenus que les règlements précédents lui donnaient le droit de percevoir sur les offrandes faites en cette église. Enfin, Jean Lecocq, qui du chapitre de Saint-Germain passa à Saint-Eustache, traita avec ce chapitre de l'affranchissement de sa cure, moyennant la somme de trois cents livres.

Depuis l'érection de la chapelle de Sainte-Agnès en église paroissiale, le monument eut à subir bien des remaniements; car à mesure que la population augmentait, il devenait nécessaire d'agrandir l'église et de restaurer les parties qui menaçaient de tomber en ruine. Nous ne connaissons que peu de chose sur ces reconstructions : en 1429, on rétablit plusieurs autels, et en 1432, on élargit l'église qui n'était pas suffisante; car une partie des paroissiens étaient obligés de rester sur la place, hors de l'église, pour assister au service divin. En 1466, un nouvel agrandissement obligea de prendre la moitié d'une maison voisine appartenant à la fabrique. Enfin, en 1495, l'évêque de Paris donna à la fabrique un terrain situé vers la rue Montmartre, pour élargir encore une fois l'église de Saint-Eustache.

comme chargé par la sainte Vierge de prêcher une croisade, non pas aux riches et aux nobles, que Dieu avait rejetés à cause de leur orgueil, mais aux pauvres. Les partisans de cette doctrine furent appelés pastoureaux, à cause du grand nombre de pâtres et de bergers que Jacob traînait à sa suite. Leur bannière représentait un agneau et une croix. Jacob donnait l'absolution et cassait les mariages; il fut reçu en beaucoup de localités comme un prophète envoyé du ciel. La reine Blanche se laissa surprendre quelque temps par cet imposteur, qu'elle voulait employer pour délivrer saint Louis. Mais bientôt, cette troupe indisciplinée commit toutes sortes de crimes, et on fut obligé de l'exterminer.

Malgré tous ces travaux, on n'avait pu faire de Saint-Eustache une église convenable. Le conseil de fabrique résolut de construire un nouvel édifice en rapport avec le nombre de la population et l'importance de la paroisse, qui était devenue une des principales cures de Paris. « Quant à l'édifice que l'on voit aujourd'hui, dit l'abbé Lebeuf, on l'a commencé par la construction de la nef sur un terrain profane. Tous les écrivains conviennent que la première pierre fut posée le 19 août 1532. » Ce fut en effet ce même jour que Jean de La Barre, prévôt de Paris et lieutenant général au gouvernement de cette ville, posa la première pierre. L'architecte David est le seul dont l'histoire nous ait rapporté le nom; mais il n'est pas probable qu'il fût l'auteur du plan, il ne fit que continuer les travaux commencés depuis longtemps lorsqu'il fut assez avancé en âge pour les diriger (1).

D'après la citation de l'historien Lebeuf, les constructions furent commencées par la nef et poussées avec une certaine activité. Les frais furent couverts par les revenus de la fabrique, les dons de plusieurs personnages, et par les aumônes faites par les fidèles qui usaient de la permission de se servir de beurre et de lait pendant le carême. En 1537, l'évêque de Paris abandonna ces aumônes pour payer les ouvriers, à la demande d'André Guilmart, maître des requêtes, seigneur du mortier, et des marguilliers: privilége qui fut continué jusqu'en 1552.

Quatre années après la pose de la première pierre, les travaux étaient assez avancés pour permettre d'établir quelques autels. En 1536, Guy, évêque de Mégare, consacra les autels de la Sainte-Trinité, de Saint-Fiacre, de Sainte-Venice et de Saint-Nicolas. En 1549, le même prélat en consacra de nouveau. Les travaux furent poussés avec activité jusqu'en 1589; mais à cette époque, l'argent vint à manquer; il fallut suspendre les constructions, qui demeurèrent assez longtemps interrompues, puisque du Breul, qui écrivait en 1610, faisant la description de ce qui existait alors de l'église de Saint-Eustache, dit « que si l'édifice peut être achevé, il sera le plus beau monument de l'Europe, mais qu'alors il était demeuré imparfait à cause de la grande dépense qu'on était obligé d'y faire (2). »

Les travaux recommencèrent en 1624, ainsi que nous l'apprend l'auteur du supplément au livre de du Breul (3). On s'occupa de

(1) Caillat, *Église Saint-Eustache*, p. 18.

(2) Le *Théâtre des antiquités de Paris*, par Jacques du Breul, 1612, p. 793.

(3) *Supplément des antiquités de Paris*, 1639.

travailler au nouveau chœur, que l'on construisit tout à fait semblable au genre d'architecture employé dans la nef. On démolit alors l'ancien chœur, ainsi que le clocher dont on ne conserva que l'escalier qui conduit à l'horloge. Le chœur fut complétement achevé en 1633.

Le portail, fort massif, était décoré de ciselures et de statues, les deux côtés étaient surmontés de tours inachevées; le chœur est de plus garni de quatre rangs de chaires, l'autel est décoré de quatre colonnes de marbre et d'un riche tableau au fond, et d'un tabernacle de bois ciselé et décoré.

Les frais qu'entraînèrent une aussi grande construction furent couverts par les revenus que la fabrique avait amassés depuis la suspension des travaux, en 1589, par les dons de personnages distingués, entre autres par les sommes considérables fournies par le chancelier Séguier et M. de Bullion, surintendant des finances.

La nouvelle église de Saint-Eustache fut consacrée le 26 avril 1637, par Mgr de Gondi, archevêque de Paris.

La dépense considérable que l'on avait faite pour terminer l'édifice ne permit pas de continuer le portail; mais en 1647, on construisit les charniers et une chapelle souterraine à l'orient.

Les prêtres chargés de desservir la paroisse Saint-Eustache, célébrèrent le service divin avec beaucoup de solennité et de régularité. L'office de la nuit fut chanté dans cette église pendant longtemps, on en trouve une preuve dans l'abbé Lebeuf, qui rapporte qu'en 1657, Mme de Maisons se levait tous les jours à minuit pour assister aux Matines à Saint-Eustache, sa paroisse, où cet office se célébrait à deux heures les jours de fêtes solennelles.

Ces prêtres furent réunis en communauté, par M. Pierre Martin, curé de Saint-Eustache, en 1647, qui fit l'acquisition d'une maison située dans la rue Montmartre. Cette maison fut payée au moyen d'une somme de 20 000 livres, donnée par Jérôme du Four Aligret, conseiller au parlement de Paris. Cette communauté reçut, en outre, 6020 livres de M. Crozat le Cadet, en 1735.

Jusqu'en 1747, on ne fit à Saint-Eustache aucun travail d'une certaine importance; à cette époque, on s'aperçut que le portail occidental, non encore terminé, était sur le point de s'écrouler. L'architecte avait pratiqué dans ce portail deux chapelles qui nuisirent à la solidité de l'édifice. Le conseil de fabrique, considérant que pour restaurer ce portail, il fallait le reprendre en sous-œuvre, et que, pour ce motif, la dépense serait fort considérable, décida qu'il valait mieux en faire un nouveau.

L'architecte Mansart fut chargé de faire le plan et d'en hâter l'exécution. La dépense devait être couverte par la vente de plusieurs maisons que la fabrique possédait dans la rue Montmartre, par un emprunt de 200 000 livres (1), et par une somme de 111 047 livres, provenant des arrérages accumulés depuis 1688; de 20 000 livres données par une personne qui voulut demeurer inconnue.

Le 22 mai 1754, le duc de Chartres posa la première pierre du portail que Mansard éleva jusqu'au-dessus du premier ordre; les travaux traînèrent en longueur, Moreau (2), architecte de la ville de Paris, continua ce portail après Mansard; mais bientôt il fut obligé de suspendre faute d'argent, et le portail demeura inachevé, tel qu'on le voit encore aujourd'hui.

Lorsque la tourmente révolutionnaire vint bouleverser la France, l'église de Saint-Eustache était une des plus riches et des plus célèbres de la ville de Paris (3). Sa position centrale au milieu d'un quartier très-peuplé, lui valut le triste privilége de devenir le lieu de réunion d'un grand nombre de sociétés révolutionnaires (4); il s'y tint même un club de femmes débauchées.

Lorsque l'orage politique fut apaisé, les portes de Saint-Eustache se rouvrirent, et l'église fut rendue au culte. On s'occupa de faire

(1) Cet emprunt, qui ne devait pas dépasser 200 000 livres, fut accordé par lettres-patentes du 30 juillet 1756.

(2) Dans le plan de Mansart, les tours devaient avoir deux étages, et se relier ensemble par une galerie au lieu du lourd fronton qui écrase la façade. Ce projet, modifié par Moreau, avait beaucoup de ressemblance avec le portail inachevé de Saint-Sulpice.

(3) En 1768; il y avait à Saint-Eustache un curé, un vicaire, six sous-vicaires et quatre-vingts prêtres habitués. Cette paroisse, d'un grand revenu, valait plus que beaucoup d'évêchés. On voit, par les inventaires de la fabrique, qu'elle possédait, sans compter ses rentes, vingt-six maisons dans Paris. Ces vingt-six maisons étaient estimées, en 1641, 352 000 livres tournois. Voici quels étaient ses revenus en 1756 et ses dépenses ordinaires :

Revenus......	86 712#	8s	4d
Dépenses.....	69 042	1	0
Boni.....	17 670	7	2

(Caillat, *Histoire de Saint-Eustache*). On peut voir dans ce même ouvrage, aux pièces justificatives n° 13, l'inventaire des objets donnés à Saint-Eustache, de 1413 à 1736.

(4) Au mois de mai 1791, les garçons perruquiers y firent célébrer un service pour Mirabeau. On s'attendait à un rassemblement considérable, mais la réunion ne fut guère que de six cents personnes, qui demeurèrent fort tranquilles.

les réparations de première nécessité, et la chapelle de la Sainte-Vierge fut entièrement restaurée.

Le 28 décembre 1804, l'église de Saint-Eustache reçut la visite du pape Pie VII, qui venait de couronner l'empereur Napoléon. Le souverain pontife célébra le saint sacrifice de la messe et bénit la chapelle de la Sainte-Vierge.

Saint-Eustache devint, à l'époque du concordat, la cure titulaire du III[e] arrondissement, et eut pour succursales les paroisses de Notre-Dame des Victoires et de Bonne-Nouvelle (1).

Nous n'avons plus qu'un fait à ajouter à l'histoire de Saint-Eustache. Le 16 décembre 1844, l'église faillit devenir tout entière la proie des flammes. Le magnifique orgue (2) était en réparation; des étincelles s'échappèrent du réchaud qu'un ouvrier tenait allumé pour s'acquitter du travail dont il était chargé, et bientôt le feu, alimenté par les matières combustibles dont un orgue est composé, gagna le buffet. Les flammes s'élevèrent jusqu'aux voûtes et déjà avaient atteint les combles; c'en était fait du monument sans les secours prompts et parfaitement organisés qui circonscrirent l'élément destructeur dans son foyer primitif. La partie occidentale de l'église fut très-endommagée, la chaire fut en partie brûlée, et le dégât s'éleva à une somme considérable. L'administration munici-

(1) Voici, d'après l'abbé Lebeuf, quelle était autrefois la circonscription de la paroisse Saint-Eustache : la rue de la Lingerie, des deux côtés; la rue aux Fers, du côté gauche; la rue Saint-Denis à gauche jusqu'à la maison, milieu entre la rue Mauconseil et la rue du Petit-Lion; de là, traverse la rue Française et tombe dans la rue Montorgueil; la rue du Petit-Carreau et la rue Poissonnière à gauche, la rue Sainte-Anne à gauche (aujourd'hui faubourg Poissonnière), la rue d'Enfer (rue du Paradis), la rue des Porcherons (rue Saint-Lazare), la chaussée de Gaillon (rue de la Chaussée-d'Antin), rue Louis-le-Grand, toujours à gauche (le derrière des jardins de la rue Saint-Augustin), la rue Richelieu jusqu'à l'hôtel de Ménard, depuis cet hôtel; la rue Richelieu à gauche, jusqu'à la rue Saint-Honoré à gauche jusqu'au point de départ de la rue de la Lingerie.

Après le concordat de 1802, la circonscription particulière de Saint-Eustache a été arrêtée ainsi : A partir de l'angle formé par la rue des Bons-Enfants et la rue Saint-Honoré, cette rue, la rue de la Ferronnerie, la rue Saint-Denis à gauche, jusqu'à la rue aux Fers, cette rue, ainsi que la rue de la Cossonnerie; la rue Mondétour jusqu'à la rue Mauconseil, la rue Saint-Denis à gauche, jusqu'à la rue Saint-Sauveur, celle du Bout-du-Monde, la rue Montmartre, celle des Vieux-Augustins, la rue Coquillière, la rue Baillif, la rue des Bons-Enfants jusqu'au point de départ, toujours à gauche. (*Annuaire national de* 1804.)

(2) Cet orgue venait de l'abbaye de Saint-Victor. En 1844, il avait été complétement restauré, nettoyé et augmenté par MM. Daublaine et Collinet. Il fut inauguré le 18 juin de cette année et touché par M. Fevry. On l'accordait pour la fête de Noël lorsque arriva l'accident qui le détruisit entièrement.

pale s'empressa de faire les plus urgentes réparations. Le conseil de fabrique, sous l'impulsion donnée par M. Deguerry, alors curé de Saint-Eustache, organisa une loterie (1) pour la réparation de l'orgue. L'empressement à fournir des lots et à prendre des billets fut extraordinaire. Les lots furent fournis par le roi, la famille royale et par d'autres personnes distinguées, ainsi que par un comité de zélés commerçants qui cédèrent, à peu de frais, les objets qu'ils fournirent. Cette loterie, qui produisit 250000 francs, fut tirée le 21 mai 1845, à l'hôtel de ville. La commission municipale de la ville de Paris s'occupa activement de faire réparer l'église de Saint-Eustache. La portion de la voûte endommagée fut parfaitement restaurée, mais elle n'était plus en rapport avec les parties anciennes, et le regrattage de l'église entière fut entrepris. L'église de Saint-Eustache fut débarrassée de l'ignoble badigeon qui couvrait tous les détails de sculpture dont elle est ornée. Ce regrattage fit découvrir, en 1849, dans une des chapelles, d'anciennes peintures à fresque dont on ne soupçonnait pas l'existence, et qui doivent remonter au commencement du XVIIe siècle. Ces peintures ont été restaurées, et toutes les chapelles qui forment comme une ceinture autour de la basilique ont été couvertes de peintures analogues. Grâce au zèle de l'administration municipale, l'église de Saint-Eustache étale aujourd'hui sa magnificence artistique. Les travaux qui y ont été exécutés depuis plusieurs années l'ont complétement changée, et cette église, si longtemps oubliée, est regardée aujourd'hui comme le plus beau monument religieux de Paris.

La nouvelle chaire fut placée en 1849, et le 26 mai 1854, le nouvel orgue fut inauguré en présence d'une nombreuse réunion composée de plusieurs membres du haut clergé, des curés de Paris, des membres de l'Institut, des artistes et d'une assistance distinguée qui remplissait l'église de Saint-Eustache. M. Lemmens, organiste de S. M. le roi des Belges, improvisa, sur ce magnifique instrument, des prières et des fugues qui font honneur à son talent d'harmoniste et d'exécutant, et qui attestent la perfection et la parfaite régularité des soixante-huit jeux et de la soufflerie de ces orgues, construites avec autant de beauté que de solidité, par M. Cavaillé-Coll, dont la réputation comme facteur d'orgues est aujourd'hui solidement établie.

(1) Elle fut autorisée par le gouvernement, le 6 mai 1845.

TABLEAU.

Perspective générale. L'église de Saint-Eustache est, après Notre-Dame, le plus vaste monument religieux de Paris. Cet édifice ne peut pas être mis en parallèle avec la vieille métropole ogivale : tel n'est point, du reste, notre intention. En effet, il y a, sous le rapport du style, une différence bien sensible entre les deux basiliques : « Notre-Dame est bien la noble et sainte église catholique du XIII[e] siècle, tandis que Saint-Eustache n'est, après tout, qu'une grande église du XVI[e] siècle. Certes, après avoir franchi ces trois siècles, on trouve que l'art a bien changé (1). »

On a généralement nommé style de la Renaissance cette architecture de transition, où l'ogive se surbaissant fait place au plein cintre des Grecs et des Romains. Saint-Eustache est assurément la plus belle expression de cette architecture, qui a pris naissance en Italie à la fin du XIII[e] siècle, mais qui perdit bientôt ses formes propres dans une imitation servile.

On ne peut nier que le style de la Renaissance ne renferme bien des défectuosités, à cause des ornements multipliés, agencés sans but et sans hardiesse les uns sur les autres. Le travail d'exécution est parfait, mais la disposition est mauvaise, en ce que toute cette décoration luxuriante n'est employée que pour combler des vides trop considérables. En un mot, dans ce style de la Renaissance, l'art est tourmenté et le naturel est banni.

L'architecture du moyen âge jette encore un dernier éclat sous François I[er]. C'est une profusion d'ornements qui indique une société blasée, et surtout incapable de comprendre la beauté vraie et simple. « Au milieu des guirlandes, des fleurons, des rosaces, des festons, des arabesques, dit M. Batissier, on distingue des moulures largement imitées de l'antique, des médaillons dans lesquels sont en demi-relief des personnages marquants de l'époque. » « Mais il y a un mérite qu'on ne peut refuser à ces sculptures, c'est la finesse, l'élégance, la pureté, l'incroyable perfection des profils et des détails (2). »

Ce qui plaît surtout à Saint-Eustache, c'est la parfaite régularité du style et du plan, la grandeur du monument; c'est encore la

(1) Caillat et Leroux, *Histoire de Saint-Eustache.*

(2) *Encyclopédie catholique*, article Renaissance. J. Chantrel.

bardiesse des voûtes; enfin, toutes les parties de cette basilique sont tellement en harmonie, qu'on ne peut s'empêcher de dire que c'est une magnifique église. Les détails de l'édifice sont traités avec ce soin, cette perfection, cette délicatesse de dessin, cette élégance de forme qui constituent partout le mérite des œuvres de la Renaissance.

Dimensions :

Longueur totale....................	88m,40
Largeur totale.....................	42m,74
Largeur des bas-côtés..............	6m,00
Hauteur des maîtresses voûtes......	33m,46
Hauteur des voûtes à l'extrados....	15m,58

EXTÉRIEUR.

Portail occidental. L'église de Saint-Eustache est environnée, du côté septentrional, par des constructions particulières et par les bâtiments du presbytère et des sacristies. A l'est, elle aboutit à la rue Montmartre. Le côté méridional s'étend le long de la rue Traînée; à l'ouest, le portail est précédé d'une place beaucoup trop étroite. L'administration municipale de la ville de Paris a, dit-on, le projet d'isoler cette église par la démolition du pâté de maisons situées entre la rue du Jour, la rue Montmartre et l'impasse Saint-Eustache, et de faire en avant du portail une place plus considérable.

La façade occidentale de l'église de Saint-Eustache n'est malheureusement pas en rapport avec le style général de l'édifice. Ce portail, construit au XVIIIe siècle, n'est point un frontispice digne d'un aussi beau monument. Cette façade se compose de deux étages formés de deux ordres superposés : l'ordre dorique et l'ordre ionique. Elle est couronnée par un immense fronton qui écrase tout l'édifice. Une seule tour quadrangulaire est placée sur le côté gauche; elle est beaucoup trop petite.

Nous devons ici parler de l'ancien portail, qui était parfaitement en harmonie avec le reste du monument, dont il aurait heureusement complété la perspective s'il eût été terminé. Il nous en reste une gravure assez exacte. Le rez-de-chaussée se composait de trois parties : au centre se trouvait placée la porte d'entrée, précédée d'une voussure cintrée, dont les archivoltes, ornés de groupes et de statues, reposaient sur des colonnes à chapiteaux très-ornés. Les contre-forts carrés qui soutenaient le portail étaient aussi décorés

de statues. De chaque côté de la porte, dans l'étage inférieur des tours, se trouvaient deux grandes croisées, qui éclairaient deux chapelles qui furent détruites avec le portail. L'étage supérieur était percé de trois fenêtres; les contre-forts étaient décorés de simples pilastres doriques. Cette partie demeura inachevée. Enfin, au-dessus se trouvait le commencement d'une tour et un demi-cercle en pierre semblait indiquer la place de la rose occidentale.

Les transsepts de l'église ont été décorés extérieurement de deux portails, exécutés dans le style du monument. Ces façades sont identiquement semblables. Elles se composent d'abord d'un étage inférieur dans lequel s'ouvre une porte divisée en deux baies par un trumeau. Cette porte, dont une arcade cintrée forme l'encadrement, est ornée de statues. Le tympan de l'arcade a été percé à jour et garni de vitraux. Aux angles du portail se trouvent deux pilastres à chapiteaux composites. L'étage supérieur, rempli par deux rangs de fenêtres cintrées, à une et deux baies, est surmonté d'une balustrade à jour, au-dessus de laquelle est percée la rose à seize divisions. Une deuxième balustrade, qui couronne toute la corniche de l'édifice, sert de piédestal au fronton triangulaire qui termine le portail; au sommet du triangle, l'architecte a sculpté en relief la figure d'un cerf ayant un Christ entre ses bois.

Les façades méridionales et septentrionales de l'église présentent trois étages de fenêtres : les premières éclairent les chapelles et sont séparées par des pilastres à chapiteaux corinthiens; les deuxièmes s'ouvrent dans les bas-côtés, et les troisièmes dans la grande nef. Les contre-forts et les arcs-boutants rangés symétriquement autour de l'édifice, sont ornés de pilastres toscans. Chaque étage est surmonté d'une balustrade évidée à jour aux grands aussi combles seulement. Chaque fenêtre de la grande nef est ornée à sa base d'une balustrade à jour, voy. la planche 252 ci-jointe.

La chapelle de la Sainte-Vierge, qui fait saillie derrière l'édifice, est éclairée par de larges fenêtres. Le comble est surmonté d'un campanile dans lequel on a placé la cloche de l'horloge. Les combles de l'édifice, très-élevés, sont formés d'une belle charpente. A l'intersection de la croix s'élève un petit clocher fait de bois recouvert de plomb; il contient quatre petites cloches.

INTÉRIEUR.

Franchissons le seuil de la basilique, laissons derrière nous le porche néo-grec accolé comme un embarras à la façade occidentale

de l'église ; admirons en entrant la hardiesse des maîtresses voûtes, l'unité du style et la régularité du plan. La perspective intérieure de Saint-Eustache est pleine d'harmonie. Plusieurs critiques ont prétendu que la hauteur des bas-côtés était trop considérable : nous ne partageons point leur avis ; nous aimons cette hauteur graduée des chapelles, des collatéraux et de la grande nef ; c'est un système qui permet à la lumière de se répandre avec beaucoup d'uniformité, sans cependant qu'elle pénètre dans l'édifice avec trop d'abondance. Mais quand les fenêtres sont garnies de vitraux peints, l'effet produit est vraiment féerique.

Le plan général de Saint-Eustache est la croix latine ; le chœur est séparé de la nef par la croisée ou travée centrale, à laquelle viennent aboutir deux transsepts de même largeur et d'une hauteur égale. La nef est accompagnée d'un double latéral qui franchit le transsept et se prolonge autour du chœur et de l'abside. Enfin, dans toute leur longueur, les collatéraux sont bordés d'une ceinture de chapelles quadrangulaires. Celle de la Sainte-Vierge, située derrière l'abside, a été construite sur des proportions assez considérables ; elle décrit un demi-cercle dont le diamètre a la même largeur que la nef. Nous ferons remarquer la déclivité du plan, à partir de l'angle du transsept méridional jusqu'au portail occidental, voy. la planche 253 ci-jointe. Cette irrégularité, qui a fait diminuer quelques chapelles et a nécessité la suppression de plusieurs autres, ne peut s'attribuer qu'à une question de voirie.

Le style général de l'édifice est, comme nous l'avons dit, celui de la Renaissance. A Saint-Eustache, toutes les arcades sont à plein-cintre ; les voûtes de la grande nef tendent quelque peu à former la moitié d'un ovale. Il serait difficile de trouver une voûte plus splendidement décorée. Une multitude d'archivoltes qui se croisent, forment un nombre considérable de dessins et de contours. Les points d'intersection sont ornés de pendentifs fort bien sculptés et leur volume est très-considérable, de sorte que cette voûte ressemble beaucoup à ces grottes naturelles toutes couvertes de stalactites. Aussi cette église présente le plus curieux spécimen de ces clefs de voûtes pendantes, que l'on rencontre çà et là dans quelques églises ou quelques parties d'églises élevées dans la dernière moitié du XVe siècle et dans le siècle suivant.

La nef se compose de cinq travées : les piliers isolés sont formés d'un massif sur lequel on a appliqué des colonnes cannelées et des pilastres de différents ordres superposés. Les chapiteaux très-ornés se rapprochent beaucoup de la forme corinthienne. La partie nue

des piliers est décorée de grands filets qui s'élancent du sol à la naissance de la voûte.

Toutefois, malgré le fini du travail, nous ne pouvons louer cet agencement de colonnes de différents ordres et de modules inégaux, le tout superposé selon le bon plaisir de l'architecte. C'est un défaut qui n'est racheté que par la régularité générale des piliers, qui ont tous été exécutés sur le même modèle. Ceux qui supportent la croisée sont plus considérables. Leur plan figure une croix; les façades qui regardent la nef et le transsept sont décorées d'un pilastre qui s'élève du sol à la naissance de la voûte, où il est couronné d'un chapiteau corinthien.

Chaque travée, vue du milieu de la nef, se compose de trois étages, d'abord au fond : les chapelles dont l'arcade extérieure est surmontée d'une large frise sur laquelle reposent les fenêtres des collatéraux. Les arcades de communication de la nef et des bas-côtés ont aussi une frise semblable, au-dessus de laquelle le triphorium est figuré par une série d'arcatures cintrées, accolées deux à deux. Une corniche termine le triphorium. La claire-voie est percée d'une large fenêtre à plusieurs divisions.

Toutes les fenêtres de la nef, des latéraux et des chapelles, sont à peu près de la même largeur. Elles se divisent en quatre baies par des meneaux prismatiques qui s'entrelacent dans le tympan de l'arcade pour former des cœurs. Ces fenêtres sont garnies de vitraux blancs, et il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais de vitraux coloriés.

Les fenêtres du chœur n'ont que deux divisions, et l'arcade se rapproche beaucoup de l'ogive; celles de l'abside, à une seule division, décrivent l'ogive, à cause du peu d'espace disponible en cet endroit. Ces fenêtres sont garnies de vitraux peints, qui portent la date de 1631 et le nom de Soveignac : ces vitraux sont du reste d'une assez médiocre exécution.

Le transsept est terminé, au nord et au midi, par deux portails semblables dont nous avons déjà parlé. A l'intérieur de l'Église, ils n'ont d'autre décoration que des pilastres placés entre les fenêtres. Les roses à seize compartiments sont divisées par de nombreux meneaux prismatiques qui décrivent un nombre égal de cœurs.

La voûte de la croisée est fort remarquable; elle est entièrement couverte d'archivoltes disposées avec beaucoup d'art et travaillées avec goût. La partie centrale de cette voûte est ornée d'une couronne de pendentifs fort gracieux.

Le chœur comprend trois travées; l'abside demi-circulaire est

formée de cinq arcades. Les voûtes, les piliers sont semblables aux mêmes parties de la nef; seulement, l'agencement des nervures offre quelques différences. La voûte de l'abside est ornée d'une magnifique couronne de pendentifs, dont le plus remarquable est celui du milieu. Le rapprochement des piliers de l'abside a forcé l'architecte à dessiner l'ogive dans les arcades de cette partie de l'édifice. Le double collatéral qui se prolonge autour du chœur est semblable à celui de la nef; les piliers sont ornés avec la plus grande élégance, et ont été doublés derrière l'abside.

Il nous reste à parler des chapelles qui forment comme une ceinture autour de l'édifice; la plus remarquable est, sans contredit, la chapelle de la Sainte-Vierge, dont l'étendue est assez considérable.

Depuis la découverte des peintures murales en 1849, l'administration municipale a décidé que, pour compléter l'ornementation de Saint-Eustache, chaque chapelle serait ornée de la même manière. Ce travail est aujourd'hui terminé. Il serait trop long de faire ici une description détaillée de chaque chapelle. Toutefois, nous nous contenterons de dire que les meneaux, les filets, les arcatures et toutes les parties saillantes sont décorées ou ornées d'arabesques sur un fond d'or. Les parties laissées à nu sont décorées d'une peinture à fresque, représentant un trait de la vie du saint auquel la chapelle est dédiée, et l'arcade extérieure, aussi dorée, est ornée des armes du fondateur ou de l'ancien possesseur de la chapelle.

Dans la partie historique de cette courte notice, nous avons énuméré les chapelles que possédait autrefois Saint-Eustache : quelques-unes ont été supprimées, d'autres ont changé de vocable. Nous allons donner le nom de celles qui existent aujourd'hui (1855). En entrant à gauche, par le portail occidental, du côté septentrional, le long de la nef, se trouvent : 1° la bibliothèque; 2° la chapelle de la Compassion de Notre-Dame; 3° celle des fonts baptismaux; 4° de Saint-Monique; 5° de Saint-Eustache; 6° l'entrée de la grande sacristie; 7° Saint-Louis; 8° Sainte-Geneviève; 9° Saint-Vincent de Paul; 10° de Sainte-Agnès; 11° de Saint-Pierre l'Exorciste; 12° ancienne chapelle de Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui sans vocable; 13° chapelle de la Sainte-Vierge, au fond de l'abside. Du côté méridional : 14° chapelle renfermant l'escalier qui conduit à la salle des catéchismes, autrefois la sacristie; 15° travée servant d'entrée sur la place de la pointe Saint-Eustache; 16° de Saint-André; 17° des Saints-Anges; 18° de Sainte-Anne;

19e du Sacré-Cœur; 20e de Saint-Augustin. De l'autre côté du transsept : 21e du Saint-Sépulcre ; 22e des Saints-Anges gardiens ; 23e de Sainte-Cécile. Vient ensuite le Calvaire.

Dans la dernière travée, avant le portail occidental, la déclivité du plan a fait supprimer une chapelle. Au-dessous de la fenêtre, on a placé sur le mur deux plaques de marbre ; la plus ancienne porte l'inscription suivante :

« L'an mil six cent trente-sept, le vingt-sixiesme jour d'avril, deuxiesme dimanche d'après Pâques, ceste église ayant été rebastie de fonds en comble, a esté de nouveau dédiée et consacrée, avec le maistre-autel d'icelle, à l'honneur de Dieu, soulz l'invocation de la bienheureuse vierge Marie et des bienheureux martyrs sainct Eustache et saincte Agnès, et de sainct Louis, confesseur, jadis roy de France, par révérendissime père en Dieu, messire Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur de ses ordres et grand-maistre de la chapelle de Sa Majesté, ce requérant vénérable et discrette personne, maistre Étienne Tonnelier, prebstre dr en théologie et curé de ceste dicte église, avec haut et puissant seign. mons. P. Séguier, chevallier, chancelier de France. Mr maistre Gratien Menardeau, conseiller du roy en sa cour de parlement honn. H. Jean Bachelier et Charles Gourlin, marchands bourgeois de Paris, au nom et comme marguilliers de l'œuvre et fabrique d'icelle église. Et à ledict sieur archevêque donne l'indulgence en la forme ordinaire de l'Église, à tous ceulx et celles qui visiteront annuellement ladite église le deuxiesme dimanche après Pasques, jour et feste de la dédicace d'icelle. »

Plus bas, on lit : « Monument retrouvé, acquis, rétabli et reposé en avril mil huit cent dix, par les soins de Mr P. E. Bossu, curé, et Mrs N. Combert, J. J. Delasablonnière, L. Lesourd, M. Rasteau, J. B. Chaussard, et J. Tricard, marguilliers en charge, et de M. J. Leseigneur, ancien marguillier. »

La deuxième plaque, placée en 1854, contient les inscriptions suivantes :

SOUVENIRS HISTORIQUES.

ÉGLISE PAROISSIALE DES SS. INNOCENTS.

« Fondée en 1150, érigée en paroisse en 1225, bâtie sur le territoire de Champeaux, entre la fontaine et la rue Saint-Denis, sous le vocable de saint Richard, innocent et martyr, plus tard, des

SS. Martyrs, enfants de Bethléem, elle subsista jusqu'en 1790. Depuis, son territoire, formé de trois rues, fut enclavé dans la paroisse Saint-Eustache. »

ÉGLISE PAROISSIALE ET COLLÉGIALE DE SAINT-HONORÉ.

« Fondée en 1204, rue des Petits-Champs, au lieu dit aujourd'hui cloître Saint-Honoré, sous le vocable de ce saint évêque d'Amiens. La compagnie des boulangers de Paris y célébrait ses fêtes patronales. Elle subsista jusqu'en 1790. Depuis, son territoire restreint audit cloître, fut enclavé dans la paroisse Saint-Eustache.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-EUSTACHE.

« De 1846 à 1854, restauration générale de l'architecture et des peintures découvertes sous le badigeon dans six chapelles, décoration de toutes les autres chapelles de l'église par l'administration municipale, construction du maître-autel et de la chaire. En remplacement des anciennes orgues, incendiées en 1844, exécution de nouvelles orgues, par l'administration municipale et la fabrique, sous la direction de M. Baltard, architecte, M. L. Gaudreau étant curé. »

La célébrité dont jouissait autrefois l'église de Saint-Eustache, sa position centrale, sa circonscription étendue qui renfermait les habitations d'un grand nombre de familles considérables; toutes ces circonstances engagèrent une grande quantité de personnes haut placées à choisir leur sépulture dans cette église. Presque toutes les chapelles renfermaient quelques tombeaux, mais ils ont aujourd'hui entièrement disparu. Les épitaphes ont été détruites, les pierres tumulaires renversées, et il n'en resterait plus aucun souvenir, si toutes ces inscriptions n'eussent été recueillies dans un livre manuscrit, intitulé : *Tombeaux et épitaphes des personnes illustres, nobles, célèbres et autres, inhumées dans les églises de la ville et des fauxbourgs de Paris*. Cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque impériale, forme trois volumes in-folio de cent quatre pages chacun. Les bornes que nous avons assignées à cette courte notice ne nous permettent pas de reproduire toutes ces épitaphes, qui formeraient cependant une biographie aussi intéressante qu'exacte. Nous mentionnerons seulement pour mémoire le nom des personnages les plus remarquables que nous avons trouvés dans cet ouvrage :

Estienne d'Heruy, bourgeois de Paris, mort en 1541, Nicolas Allais en 1706. La famille Lecoq, de 1540 à 1568; Jacques Gentien, en 1578; Nicolas Hac, marchand drapier; le baron de Baux, en 1581; Jehan Vivian, bourgeois, en 1587; Jacques Menant, bourgeois de Paris, en 1589; Simon Perrot, prêtre, en 1591; Scipion, comte de Fiesque, en 1598; François Fouquet, maître des requêtes, en 1600; la famille Bossu, de 1601 à 1662; René Benoît, curé de Saint-Eustache, en 1608; Benigne Bernard, seigneur baron de Bores, en 1626; famille des Bourbon, en 1652; Estienne le Tonnelier, premier vicaire, 1779; Gabrielle-Louise de Saint-Simon, duchesse de Brissac; Léonard Lamet, curé, mort en 1705; François de Caillières, diplomate, en 1717.

De toutes ces tombes, il ne reste plus que le monument de Colbert, placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Il se compose d'un sarcophage de marbre noir, surmonté de sa statue en marbre blanc; au bas, sont les figures allégoriques de l'Abondance et de la Fidélité, aussi de marbre blanc. La statue de Colbert est l'œuvre de Coysevox. Colbert est représenté revêtu du riche costume de l'ordre du Saint-Esprit; il est à genoux, les mains jointes, et dans l'attitude d'une fervente prière. La tête est d'une belle expression, les draperies sont d'une habileté singulière, les mains admirables. La statue de l'Abondance est également de Coysevox; celle de la Fidélité est de Tuby. Ce dernier avait aussi sculpté une figure d'ange tenant un livre. Elle fut brisée en 1793. Il y avait encore deux bas-reliefs en bronze, représentant Joseph distribuant des blés au peuple d'Égypte, et Daniel transmettant aux Satrapes les ordres de Darius (1).

Au bas de l'église, on voit, accolé à un pilier, un monument de marbre blanc : c'est le portrait de M. Sécousse, curé de Saint-Eustache; au bas, on lisait :

Mre Jean-François-Robert Sécousse, docteur de la Société royale de Navarre, curé de cette église pendant quarante-deux ans, doyen de messieurs les curés de Paris et bienfaiteur de la paroisse, décédé le 16 *avril* 1671.

En entrant par la porte de droite de la façade occidentale, on remarque, au-dessus du bénitier, le médaillon de Chevert avec cette inscription :

1771. Fait par Maulevaut.

Ci-gît François Chevert, commandeur, grand-croix de l'ordre de

(1) Caillat, *Histoire de Saint-Eustache.*

Saint-Louis, chevalier de l'Aigle blanc de Pologne, gouverneur de Givet et de Charlemont, lieutenant général des armées, sans ayeux, sans fortune, sans appuy, orphelin dès l'enfance.

« Il entra au service à l'âge de onze ans; il s'éleva malgré l'envie, à force de mérite, et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat.

« Le seul titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle.

« Il était né à Verdun-sur-Meuse, le 2 février 1695; il mourut à Paris, le 24 janvier 1769.

« Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Nous terminons cette trop courte notice par la liste chronologique des curés de Saint-Eustache. Tout en remerciant, au nom de l'art, l'administration de la ville de Paris de ce qu'elle a fait pour cette église, il nous est impossible de ne pas exprimer un vœu. Une seule chose manque à la magnificence de ce monument : le portail qui le précède le défigure, tout le monde réclame pour Saint-Eustache un frontispice digne d'une aussi belle église. Attendons : il est impossible qu'un magnifique portail, élevé dans le style du monument, ne vienne pas un jour compléter ce temple, regardé à juste titre comme l'un des plus beaux édifices religieux que possède la ville de Paris.

CURÉS DE SAINT-EUSTACHE.

1223. Simon, qualifié dans la charte de 1223, sous le titre de *Presbyter ecclesiæ Sancti Eustachii Parisiensis.*

1225. Guillaume. *Presbyter ecclesiæ Sancti Eustachii Parisiensis*, Charte de 1254.

Ici nous avons une lacune jusqu'en 1310.

1310. Jean de Vaux, proviseur de la Sorbonne.
Bernard de Pailly...?

1331. Rigaud.

1334. Sicard de Besoncelle.

1351. Irrène de Beauchastel.

Lacune jusqu'en 1379.

1379. Simon de Bussi.

1384. Jacques Petit, docteur en droit canon.

1414. Jean Robert, frère du précédent.
1418. Jean Léger.
1429. Pierre de Mareuil.
1443. Nicaise Joye.
1448. Jean Chussart, doyen de Saint-Germain.
1451. Pierre Richer.
1462. Pierre de Brabant.
1479. Ambroise de Cambrai.
1482. Jean Louet.
1496. Jean Balue.
1502. Antoine de Paris.
1537. Jean Lecocq.
1568. René Benoist.
1608. Étienne Tonnelier.
1645. Pierre Marlin, docteur en théologie.
1678. Léonard de Lamet.
1699. François-Robert Secousse.
1729. Jean-François-Robert Secousse.
Jean Poupart, docteur ès lois, confesseur du roi.
1802. Pierre-Louis Bossu.
1828. Jean-Baptiste Vitalis.
1829. J.-B. Beuzelin.
1833. Charles Colin.
1836. Daniel-Victor Manglard.
1844. Jean-Gaspard Deguerry.
1849. Louis Gaudreau.

L'abbé BALTHASAR,
Du clergé de Notre-Dame des Victoires et membre de plusieurs sociétés savantes.

MÉMOIRE

SUR

LES SEPT CARTOUCHES DE LA TABLE D'ABYDOS

ATTRIBUÉS A LA XII[e] DYNASTIE ÉGYPTIENNE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

II.

Nous croyons avoir démontré par l'analyse et l'examen des sept cartouches n[os] 33 à 39 de la *Table d'Abydos*, que les noms qu'ils renferment ne peuvent pas être attribués aux rois de la XII[e] dynastie auxquels on prétend qu'ils correspondent ; cela devrait suffire assurément pour éloigner toute identité entre cette série de rois et la XII[e] dynastie de Manéthon ; mais il y a bien d'autres difficultés qui s'opposent tout aussi radicalement à cette assimilation. Une des plus graves est la différence dans la durée des règnes ; la XII[e] dynastie, d'*Amenemès* à *Skemiophris* inclusivement, comprend huit rois, et a duré 176 ans, suivant Jules Africain, et 198 ans, suivant Eusèbe. Or, en récapitulant la *dernière date connue* des monuments appartenant aux sept rois de la *Table d'Abydos*, et y ajoutant le règne de Skemiophris, on trouvera dans leur addition un total de 210 ans, et il n'est pas probable que ces monuments portent tous la date de la dernière année des règnes de chacun de ces rois ; de sorte que ce chiffre de 210 ans est très-certainement au-dessous de la réalité. Il n'y a donc aucune concordance dans le total de la durée des règnes de la XII[e] dynastie et de nos rois d'Abydos.

Si, maintenant, on veut comparer en détail les dates fournies par ces monuments avec les règnes que l'on prétend leur correspondre, on verra qu'*Amenemès I[er]*, qui a régné 16 ans, aurait laissé des monuments de la 19[e] année de son règne : que *Lacharès* ou *Lamparès*, qui régna 8 ans, suivant Jules Africain et Eusèbe, qui ne diffèrent pas sur ce point, en aurait laissé un de la 43[e] année.

(1) Voy. plus haut le premier article, p. 589.

Il est vrai que, pour ce dernier roi, on propose une correction au texte de Jules Africain; il a indiqué la lettre numérale $\overline{H}$ pour la durée de son règne; on suppose qu'il y a eu erreur dans la transcription, et qu'il faut lire $\overline{\Lambda\Gamma}$, ce qui donne 33 ans au lieu de 8; mais cette correction est insuffisante, puisque nous avons un monument de la 43ᵉ année de ce roi; et d'ailleurs, le total donné par Jules Africain pour la XIIᵉ dynastie est le produit exact de l'addition de tous les règnes, *en attribuant* 8 *ans à Lacharès;* Eusèbe compte également 8 ans pour son *Lamparès;* d'où il faut conclure que c'est bien le chiffre écrit par Manéthon, et qu'il n'y a rien à corriger.

Ces discordances constituent, ce nous semble, une impossibilité pour l'identification que l'on veut faire; mais cela n'a pas arrêté les champions de la XIIᵉ dynastie, et ils ont trouvé un moyen ingénieux de tout concilier : ils supposent que plusieurs rois de la XIIᵉ dynastie ont associé leur successeur à la couronne, et que les années des doubles règnes ont été comptées sur les monuments à chacun des rois en particulier, tandis que Manéthon, évitant soigneusement le double emploi, ne les a comptées qu'une fois; ce qui explique pourquoi son total est inférieur à celui que fournissent les dates des monuments. La supposition est ingénieuse, mais il faut autre chose que des suppositions dans les questions de chronologie, et celle-ci ne suffira pas pour concilier des chiffres qui sont inconciliables. Nous l'admettrions, d'ailleurs, qu'il n'en resterait pas moins des difficultés insurmontables, ainsi que nous allons le voir en poursuivant notre examen.

Nous trouvons dans la *Table d'Abydos trois Osortasen* qui ont régné successivement; on ne peut en douter, puisque chacun d'eux a laissé des monuments qui sont parvenus jusqu'à nous; cependant Manéthon ne mentionne que deux rois, *Sésonchosis* et *Sésostris*, que l'on identifie avec deux *Osortasen*, en dénaturant, il est vrai, ce nom, ainsi que nous l'avons démontré; mais le troisième? il n'y en a pas de trace dans la XIIᵉ dynastie. On se tire d'embarras en supposant que Manéthon a compris sous le nom de *Sésostris* deux rois successifs qui portaient le même nom. Une pareille supposition ne saurait être admise; elle est dénuée de vraisemblance et démentie, d'ailleurs, par le texte même de l'historien égyptien; car il a écrit en tête de la XIIᵉ dynastie qu'elle comprenait sept rois (sans compter le premier Amenemès qu'il a porté, on ne sait trop pourquoi, à la fin de son premier volume, avant de commen-

cer la liste de la XII[e] dynastie), et il a donné les noms de sept rois et la durée de leur règne ; on ne peut être plus exact (1).

Manéthon diffère sur un autre point de la *Table d'Abydos*, mais c'est dans un autre sens. Nous venons de voir qu'il aurait oublié un Osortasen ; maintenant c'est un roi qui se trouve en excédant ; ce roi est *Amérès* qu'il a placé entre *Lacharès* ou *Lamparès* et le dernier *Amenemès*. Nous avons déjà fait remarquer que *Ramatou*, nommé très-arbitrairement *Amenemès IV*, a succédé immédiatement à *Raenma*, que l'on suppose être le *Lacharès* de Manéthon ; il n'y a donc pas eu de place entre ces deux rois pour *Amérès*, et c'est encore une difficulté insurmontable pour la concordance des deux listes. A la vérité, l'on prétend qu'au fond il n'y a pas d'erreur : que Manéthon a probablement désigné l'auteur du Labyrinthe par son prénom de *Marès* et son nom propre d'*Amenemès*, afin de le mieux distinguer des autres rois de la même dynastie, et que Jules Africain, ne comprenant pas l'intention de l'historien, en a fait deux rois, à chacun desquels il attribue la même durée de règne : Il a bien quelque peu changé les noms, mais ce changement était si facile et même si naturel, qu'on ne doit vraiment pas s'en étonner. En effet, de *Marès* (supposant que ce soit le prénom de ce roi) à *Laarès* il n'y a qu'une lettre à changer ; on aura donc écrit *Laarès* par corruption ; et puis, les transcripteurs, pour enlever l'hiatus, auront écrit *Lacharès* ou *Lamparès*. Quant au nom *Ameres*, qui ne voit que c'est une corruption du nom *Amenemès* ?

Tout cela est très-subtil, mais bien peu vraisemblable. Il s'agit d'histoire, c'est-à-dire de chose grave et positive ; nous avons un texte très-clair et très-net ; pourquoi le torturer ? Pourquoi supposer des erreurs tantôt dans l'auteur, tantôt dans les transcripteurs, quand on ne peut pas les prouver ? Quelle confiance pourra-t-on avoir désormais dans un historien qu'on aura argué d'ignorance ou d'inexactitude ? et quelle sera l'autorité d'un texte abandonné ainsi à toute la licence des corrections les plus arbitraires ?

(1) Croirait-on que les Égyptologues qui ont découvert la XII[e] dynastie, et ceux qui croient à la réalité de cette découverte, ne sont pas d'accord sur le roi qui correspond à *Sésostris* sur la *Table d'Abydos* ? L'un dit que c'est *Osortasen I[er]* ; un autre veut que ce soit *Osortasen II* ; un troisième prétend que c'est *Osortasen III*, et les uns et les autres ont d'excellentes raisons à opposer à leurs adversaires ; de sorte que, s'ils ne prouvent pas que leur identification est bonne, ils prouvent, au moins, que celle de leurs adversaires est mauvaise ; à ce point de vue, ils ont tous raison.

Nous croyons, quant à nous, à la XIIe dynastie de Manéthon dans toute son intégrité, et nous ne nous permettrons pas de corriger le texte de cet auteur pour le faire cadrer avec la série des sept cartouches d'Abydos, qui n'appartiennent pas à cette dynastie; car, on a beau recourir à toutes les suppositions (et nous venons de voir qu'on ne s'en fait pas faute), on ne pourra jamais prouver que les rois dont les prénoms sont renfermés dans ces sept cartouches sont les mêmes que ceux qui figurent dans la liste de Manéthon; cette identité est une illusion d'archéologue. Les *pasteurs* ont accumulé trop de ruines en Égypte pour qu'on puisse croire que les monuments de la XIIe dynastie ont été épargnés et sont parvenus jusqu'à nous (1); c'est précisément sur eux qu'a dû s'exercer leur barbarie : ils rappelaient, sans doute, les triomphes et la gloire de Sésostris; les nomades, vaincus par ce Pharaon, et devenus à leur tour conquérants et maîtres de l'Égypte, pouvaient-ils laisser debout, dans le pays qu'ils avaient subjugué, des trophées qui perpétuaient le souvenir de leur défaite et de leur humiliation? *Ils brûlèrent les villes, ruinèrent les temples;* comment l'obélisque d'Osortasen Ier à Héliopolis aurait-il échappé à la dévastation? Ce monolithe n'est-il pas *la pierre du témoignage* qui nous atteste que les désastres de l'invasion étaient passés quand on l'éleva à la place qu'il occupe encore aujourd'hui?

Il est un document célèbre dont la valeur est contestée par quelques Égyptologues, et dans lequel on a néanmoins cru trouver des preuves de l'identité de la XIIe dynastie et de nos cartouches d'Abydos; c'est le canon hiératique des rois égyptiens qui existe dans un papyrus du musée de Turin. Nous l'avons étudié avec soin dans la copie qu'en a faite Champollion, et que nous tenons pour la meilleure, et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de

(1) Voici ce que dit Manéthon des ravages des *pasteurs :*

« Sous le règne de Timaüs, l'un de nos rois, Dieu, irrité contre nous, permit que, lorsqu'il ne paraissait point y avoir sujet d'appréhender, une grande armée d'un peuple qui n'avait nulle réputation, vint du côté de l'Orient, se rendit sans peine maître de ce pays, tua une partie de nos princes, mit les autres à la chaîne, brûla nos villes, ruina nos temples, et traita si cruellement les habitants qu'il en fit mourir plusieurs, réduisit les femmes et les enfants en servitude, et établit pour roi un de sa nation nommé Salatis. Ce nouveau prince vint à Memphis, imposa un tribut aux provinces tant supérieures qu'inférieures, et y établit de fortes garnisons.......

« Il n'y eut rien que ces rois ne fissent pour tâcher d'exterminer la race des Égyptiens : on les nommait *Hyksos.* (Josèphe contre Appion. Traduction d'Arnaud d'Andilly, chap. V).

donner le *fac-simile* des passages qui intéressent cette discussion. (Voy. planche 254.)

Nous avons déjà fait observer que le cartouche Pⲁ ⲥⲱⲧⲡ ϩⲏⲧ, le premier de nos sept cartouches d'Abydos, figure trois fois dans le papyrus de Turin, et nous avons eu soin de le souligner dans le *fac-simile*; mais, chose remarquable, dans aucun de ces cas il n'est suivi des rois qui composent la XII[e] dynastie de Manéthon, ni même de ceux qui viennent après lui dans la *Table d'Abydos.* Ainsi, dans le fragment A, on trouve un roi Pⲁ ⲥⲱⲧⲡ ϩⲏⲧ qui a régné 19 ans; c'est celui que l'on croit être le chef de la XII[e] dynastie; mais le premier *Amenemès* de Manéthon n'a régné que 16 ans. Après ce roi vient un cartouche effacé dont il ne reste que le dernier signe, le vase cordiforme ✝; ce cartouche ne suit point celui d'*Amenemha I*[er] dans la *Table d'Abydos*. Suivent cinq rois *du nom desquels il ne reste aucune trace;* l'un d'eux, troisième successeur de Pⲁ ⲥⲱⲧⲡ ϩⲏⲧ, a régné 10 ans; le suivant 19 ans : celui qui vient après, 30 ans; le dernier n'a aucune indication de date. Ici s'arrête ce fragment, comprenant sept règnes : peut-on sérieusement l'accepter comme élément de comparaison avec la liste de Manéthon et la *Table d'Abydos?*

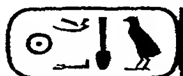
Le fragment B est un commencement de colonne; rien absolument n'indique dans l'original qu'il vienne immédiatement à la suite des sept rois dont nous venons de parler, et c'est très-arbitrairement qu'on le joint au fragment A. Nous allons examiner les deux premiers cartouches qu'il contient, les seuls qui nous intéressent (1).

Le premier, que l'on attribue à *Ramatou*, est suivi de la mention d'un règne de 50 ans 3 mois 27 jours : le second *Ranofréou Sevek*, d'un règne de 3 ans 10 mois 24 jours. (Jules Africain donne 8 ans à *Amenemès*, prédécesseur de *Skemiophris*, et 4 ans à cette dernière qui était sa sœur.) Après ces cartouches est un total de 213 ans 1 mois 27 jours, chiffre bien différent du total de la XII[e] dynastie qui n'a duré que 176 ans suivant Jules Africain, ou 198 ans selon Eusèbe. Malgré cette opposition des chiffres, on a cru avoir dans ces deux cartouches un appui pour le système de la XII[e] dynastie retrouvée à Abydos, et l'on s'est empressé de les joindre

(1) Ces deux cartouches ont été trouvés par Champollion dans le grand papyrus de Turin et dans les débris d'un autre petit papyrus qui appartient au même musée. Le fragment B est le *fac-simile* du grand papyrus, et le fragment D celui du petit.

aux rois anonymes des fragments A, lesquels n'ont aucune valeur si on les laisse isolés. Malheureusement pour ce système, les noms ne se prêtent pas au rapprochement que l'on veut faire. Comparons d'abord le cartouche de *Ramatou* de la *Table d'Abydos* et celui du canon de Turin :

Table d'Abydos.



Canon de Turin.



On voit que les caractères qui suivent le disque ⊙ diffèrent essentiellement l'un de l'autre ; dans le cartouche d'Abydos c'est le signe bien connu qui a invariablement la valeur de ⲙⲁ *justice*, ou ⲙⲉ *vérité ;* dans celui de Turin, c'est le bras armé du fouet qu'on retrouve quelques lignes plus bas (au point C) dans un cartouche attribué à un Sevekopt ; on ne doit point le confondre avec ; il n'a ni la même valeur phonétique, ni le même sens (1). Champollion, qui a traduit le cartouche de Turin en caractères hiéroglyphiques, y a parfaitement reconnu le bras tenant un fouet ; ce signe est répété plusieurs fois dans la même page pour des noms bien connus, et il n'y a pas à s'y méprendre. Il n'est donc pas possible de lire *Ramatou* le nom mentionné en tête du fragment B, et ce roi n'est pas celui d'Abydos. Il reste, d'ailleurs, toujours à prouver que *Ramatou* est l'*Amenemès IV* de Manéthon.

Le cartouche suivant est écrit en hiératique sur les deux fragments B et D *Ranofréou Sevek*, que nous transcrivons en hiéroglyphes , et comme l'ordre des caractères n'est

(1) Le bras tenant un fouet qui est, suivant Champollion (*Grammaire*, page 352), le signe tropique de l'idée *conduire*, *diriger*, a la valeur de ϣ ; il ne faut pas le confondre avec le caractère qui a la valeur de C, comme dans ⲥⲱⲣ *répandre*.

jamais interverti dans l'écriture hiératique (1), on ne peut pas le lire *Raseveknofréou* , nom du roi qui suit *Ramatou* dans la chambre des ancêtres, à Karnak (2), et encore moins *Seveknofréou*, car pour cette dernière lecture il faut supprimer le disque du soleil ⲣⲏ, ce qui serait un peu trop hardi.

Le nom *Ranofréou Sevek* est composé d'un prénom, *Ranofréou*, et d'un nom propre masculin *Sevek*. Ce n'est pas le seul exemple que nous offre le canon de Turin du nom et du prénom d'un roi renfermés dans le même cartouche ; il semble même que le scribe s'est plu à réunir ainsi les noms et les prénoms des rois de la famille des *Sevekopt*, car, quelques lignes après *Ranofréou Sevek*, on y trouve (col. 7, lig. 25) *Rachaka Nofreopt* et (lig. 27) *Rachanofre Sevekopt*, dont les prénoms seuls figurent dans la chambre de Karnak, et (lig. 15, 19, 24) trois autres *Sevekopt* (3).

Nous ignorons par quel procédé de décomposition on peut trouver dans *Ranofréou Sevek* la *Skemiophris* de Manéthon ; il est vrai qu'on a découvert le nom d'*Amenemés* caché dans le *Timaüs* de Josèphe, ce qui était bien plus difficile ; mais, voulût-on admettre entre ces deux noms une identité qui n'existe pas, il n'en resterait pas moins une difficulté qui est très-grave ; c'est que *Skemiophris* était une femme, et que dans le cartouche de *Ranofréou Sevek* nous ne voyons aucun indice de féminin. Or, il ne faut pas oublier que les cartouches des reines sont toujours accompagnés des signes du féminin ou des caractères figuratifs ou ou simple-

(1) Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 146.

(2) *Raseveknofreou* est *barbu*; ce n'est donc pas la *Skemiophris* de Manethon ; ce qui prouve que la XIIe dynastie ne se retrouve pas plus dans la *Chambre de Karnak*, que dans la *Table d'Abydos*, et le *Canon de Turin*.

(3) Puisque nous venons de parler de la famille des *Sevekopt*, nous devons mentionner une inscription gravée sur les rochers de Samneh, et qui a été publiée par M. Lepsius (partie II, pl. 151); elle porte la date de l'an III du règne d'un *Sevekopt*, et fait mention d'un monument élevé précédemment à *Osortasen III*. Cette inscription fournit un renseignement très-précieux pour la chronologie en plaçant d'une manière certaine la dynastie très-nombreuse des *Sevekopt* après celle des *Osortasen* de la *Table d'Abydos*; mais on ne peut rien en conclure pour la place que celle-ci occupait dans l'ordre des dynasties égyptiennes.

ment , ainsi que Champollion l'a établi dans sa *Grammaire*, page 143.

Nous allons récapituler dans un tableau comparatif les dates que nous fournissent Manéthon, les monuments et le canon de Turin pour les rois que l'on veut placer dans la xııᵉ dynastie, en y comprenant même les deux rois du fragment D de Turin, contre lesquels nous devons faire nos réserves, parce qu'il ne nous est pas démontré qu'ils fassent suite à la série du fragment A.

	TABLE D'ABYDOS.	DERNIÈRE DATE connue par les monuments.		DOUZIÈME DYNASTIE de Manéthon.	DURÉE des règnes.		CANON DE TURIN.	DURÉE des règnes.
		ans.			ans.			ans.
1	Amenemha I....	19	1	Ammenemès....	16	1	Ra sotp hit......	19
2	Osortasen I.....	45	2	Sésonchosis.....	46	2	........hit......	»
3	Amenemha II...	38	3	Ammanemès....	38	3	*Nom inconnu*...	»
4	Osortasen II.....	19		»		4	*Nom inconnu*...	10
5	Osortasen III....	35	4	Sésostris.......	48	5	*Nom inconnu*...	19
6	Raenma........	44	5	Lacharès.......	8	6	*Nom inconnu*...	30
	»		6	Amérès........	8	7	*Nom inconnu*...	»
7	Ramatou.......	6	7	Amenemès.....	8	8	Rach... taouo..	50,3,27
	»		8	Skemiophris....	4	9	Ranofréou sevek.	3,10,24

Un simple coup d'œil, jeté sur ce tableau, suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence que le canon hiératique de Turin ne concorde ni avec la xııᵉ dynastie de Manéthon, ni avec la *Table d'Abydos*. Manéthon a huit rois d'*Amenemès* à *Skemiophris*; le canon de Turin en compte neuf. La durée des règnes offre tout aussi peu de concordance. On ne peut sans doute établir des calculs chronologiques sur des chiffres incomplets, mais ceux qui restent encore dans le papyrus de Turin prouvent qu'il n'y a pas d'identité entre les rois mentionnés dans ce fragment et ceux de la xııᵉ dynastie; le premier a régné 19 ans selon le canon de Turin, 16 ans selon Manéthon; le cinquième, 19 ans selon Turin, 48 ans selon Manéthon; le sixième, 30 ans selon Turin, 8 ans selon Manéthon; enfin, le septième, 8 ans selon Manéthon, et 50 ans 3 mois 27 jours suivant

le papyrus de Turin; en un mot, il n'y a concordance sur aucun point.

Donc, le canon hiératique de Turin, loin de constater l'identité de la xiie dynastie et de nos sept rois d'Abydos, la dément de la manière la plus formelle, et il ne faut pas y chercher des arguments à l'appui de rapprochements imaginaires que rien ne justifie.

Il nous reste à parler du Labyrinthe qui fut, selon Manéthon, l'ouvrage de *Lacharès* ou *Lamparès* de la xiie dynastie.

Les auteurs grecs ne sont pas d'accord sur ce point avec l'historien égyptien. Hérodote, qui a vu ce monument et qui l'a décrit, nous apprend qu'il fut construit par les xii rois qui régnèrent conjointement et succédèrent à Séthos (l. II, cxliii). L'histoire de ces xii rois était toute récente lorsqu'il visita l'Égypte; c'était donc un fait presque contemporain qu'il mentionnait, et son autorité n'est pas infirmée par le témoignage de Manéthon qui lui est postérieur de deux siècles. Il prenait ses informations auprès des prêtres égyptiens, dont on connaît la tendance à exagérer toujours l'antiquité de leur nation et de ses monuments; or, pour que ceux-ci n'aient pas fait remonter plus haut que les xii rois la construction du Labyrinthe, il fallait que le souvenir du premier fondateur fût entièrement effacé, ou que l'ouvrage eût été refait complétement, de manière à paraître une œuvre nouvelle; cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Il n'est guère probable, en effet, qu'un monument antérieur aux *pasteurs* ait pu traverser, sain et sauf, une longue suite de siècles, de la xiie à la xxviie dynastie, et, comme Hérodote l'a vu dans toute sa splendeur, on peut supposer que les xii rois, qui voulaient laisser un monument de leur règne, ne crurent pouvoir mieux faire que de reconstruire le Labyrinthe.

Diodore de Sicile l'attribue comme Hérodote aux xii rois (l. I, § 66); mais, dans le § 41 du même livre, il avait dit que c'était l'ouvrage de Mendès ou Marrus, et dans le § 89 il l'attribue, non plus à Mendès ou Marrus, ou aux xii rois, mais à Ménas ou Ménès.

Nous ne mentionnerons Pline, qui dit (*Hist. nat.*, l. XXXVI, chap. xiii) que le Labyrinthe a été élevé par un roi nommé Petesuccus, que pour donner une nouvelle preuve de l'incertitude dans laquelle l'antiquité entière a été sur cette importante question.

De cette diversité d'opinions il faut nécessairement conclure qu'il

en a été du Labyrinthe comme de la plupart des grands monuments de l'Égypte ; il fut commencé par un roi, et ses successeurs le terminèrent. C'est ainsi que le palais de Karnak fut commencé par Séti Ier, et que quatre dynasties successives travaillèrent à son achèvement ; car un règne ne pouvait suffire à mener à fin d'aussi colossales entreprises. Prétendre qu'un roi qui *n'a régné que huit ans* a fait construire le Labyrinthe, un des ouvrages les plus considérables exécutés en Égypte, et qui, selon Hérodote, surpassait par l'immensité des travaux et de la dépense tous les ouvrages des Grecs, sans en excepter même le temple de Diane à Éphèse, c'est évidemment une exagération. Nous voulons bien admettre, sur la foi de Manéthon, que *Lacharès* ou *Lamparès*, de la XIIe dynastie, a fait construire le Labyrinthe pour lui servir de tombeau ; mais c'était primitivement une construction restreinte, et nullement l'immense édifice aux 3000 chambres décrit par Hérodote.

Telle n'est pas l'opinion de M. Lepsius. Selon lui, le Labyrinthe et la pyramide furent élevés par le pharaon de la XIIe dynastie que Manéthon dit avoir régné 8 ans, et que l'on veut assimiler au *Raenma* de la *Table d'Abydos*. Après avoir fait connaître, en 1843, la découverte qu'il venait de faire des ruines du Labyrinthe, M. Lepsius ajoutait : *Le résultat principal de notre recherche c'est la garantie monumentale du nom du véritable Mœris, que nous avons trouvé fréquemment sur les colonnes et les architraves des salles, le Labyrinthe pour le palais, et la pyramide pour la tombe. L'indication de Manéthon, qui le place dans la* XIIe *dynastie (jusqu'à présent la* XVIIe*) est de nouveau confirmée.*

Le roi Mœris a gouverné depuis 2194 *jusqu'à* 2151 *avant notre ère ; c'est le dernier roi de l'ancienne Égypte avant l'invasion des Hyksos. Le Labyrinthe, et plus encore le lac Mœris, prouvent sa puissance* (1).

Ainsi, la question sur laquelle Manéthon, Hérodote, Diodore et Pline sont si peu d'accord, est tranchée par la présence d'un cartouche royal dans les ruines du Labyrinthe. On a trouvé le nom d'un roi gravé sur les débris de cet édifice, et on s'est hâté d'en conclure que c'est ce roi qui l'a construit. Mais quel est le monument un peu considérable en Égypte qui ne porte les cartouches de plu-

(1) La XIIe dynastie a fini, d'après les calculs de Manéthon rectifiés, vers l'an 3088 avant J. C. Si le roi *Raenma*, que M. Lepsius assimile à Mœris, a vécu dans le XXIIe siècle avant notre ère, il est postérieur de près de 900 ans à la XIIe dynastie et a dû faire partie de la XVe, ce qui est assez probable. L'indication de M. Lepsius détruit donc radicalement le rapprochement qu'il a voulu faire entre la XIIe dynastie et nos sept cartouches d'Abydos.

sieurs rois? Les murs du palais de Karnak sont couverts des cartouches de quatre dynasties, et parce qu'on y voit celui du premier Scheschonk, dira-t-on que ce palais est l'ouvrage des Bubastites?

Ce nom de *Raenma*, que M. Lepsius lit incorrectement *Mœris*, et qu'il place, si arbitrairement, dans la XIIe dynastie, était-il donc le seul gravé sur ces ruines? Quoi! cet immense édifice, qui a vu s'écouler tant de générations pharaoniques, n'a conservé aucune trace du passage des rois qui l'ont habité? Ceux qui l'ont agrandi ou embelli ne se sont pas glorifiés de leur œuvre dans ces inscriptions fastueuses qui concouraient à la décoration des monuments? et Ramsès II, qui usurpait la statue d'un Osortasen, et qui substituait, sans scrupule, son cartouche à celui de son père, a oublié de laisser l'empreinte de son nom sur les murs du Labyrinthe! Il faut bien le croire, puisque M. Lepsius ne parle que du cartouche de *Raenma;* c'est cet unique cartouche qu'il a *trouvé fréquemment sur les colonnes et les architraves des salles :* il n'y en avait pas, ou du moins il n'en a pas relevé d'autres (1).

Mais s'il n'y avait que le nom d'un seul roi gravé sur le Labyrinthe, il était sans doute reproduit et multiplié à l'infini dans les ruines de l'édifice, et M. Lepsius, qui dit l'avoir trouvé *fréquemment*, a dû en rapporter des empreintes nombreuses; de rares cartouches aux deux tiers effacés, et des hiéroglyphes frustes et constituant à peine un indice, ne lui auraient certainement pas donné *la garantie monumentale du nom du véritable Mœris.* On attendait donc avec impatience qu'il ouvrît son portefeuille et publiât la copie des inscriptions historiques du Labyrinthe, puisqu'il n'a pas rapporté les originaux. La publication a été faite, et on n'y trouve, sauf deux inscriptions dont les cartouches sont entiers, que trois fragments qui peuvent être attribués à *Raenma :* 1° une portion du cartouche prénom de ce pharaon (coté *a*, sur la planche 140, tome IV); 2° son enseigne (coté *g*); 3° et une parcelle de cartouche contenant les deux derniers signes du nom propre d'un *Amenemha*

(1) M. Lepsius a cependant trouvé dans le Labyrinthe, et il a publié quatre fragments qui ont pu appartenir au cartouche d'un *Sevekopt*, ou à celui de *Ranofréou Sevek;* l'un d'eux n'est composé que de deux fractions de signes hiéroglyphiques, et il a fallu de bons yeux, et le désir de le rattacher à la XIIe dynastie, pour le faire découvrir. La présence de ces cartouches dans les ruines du Labyrinthe nous fait penser qu'ils ne devaient pas y être seuls, et que des recherches faites sans préoccupation, et dans lesquelles la question de la XIIe dynastie ne serait pas intéressée, feraient trouver les noms d'un grand nombre de pharaons qui, comme *Raenma* ou les *Sevekopt*, ont dû travailler à l'agrandissement ou aux embellissements de cet édifice.

(coté *h*). Voilà tout le butin que M. Lepsius a rapporté de son exploration du Labyrinthe, et c'est dans ces modestes débris qu'il a trouvé *la garantie monumentale du nom du véritable Mœris*, et la preuve que cet édifice est l'ouvrage de ce roi.

La preuve ne nous paraît pas convaincante; le nom d'un roi trouvé dans les ruines d'un monument ne prouve pas absolument que ce roi l'a fait construire ; il faut qu'une inscription ou d'autres circonstances nous l'attestent. On sait, d'ailleurs, que les pierres des anciens édifices démolis servaient en Égypte à la reconstruction des nouveaux, et qu'on ne prenait pas la peine d'effacer les inscriptions dont elles étaient couvertes (1). Or, quand un monument est complétement en ruines, il est bien difficile de distinguer, dans les matériaux qui le composaient, ceux qui étaient déjà gravés quand ils ont été mis en œuvre, de ceux qui n'ont reçu d'inscriptions qu'après ; et de ce qu'on a trouvé le nom de *Raenma* sur des pierres du Labyrinthe, il ne faut pas conclure que c'est ce roi qui l'a élevé.

Quant *à la garantie monumentale du nom du véritable Mœris*, nous avons vu que *Raenma* n'est ni *Lacharès*, ni *Lamparès*, ni *Mœris*, et que son nom résiste à toutes ces lectures. Les Égyptiens qui ont transcrit en hiéroglyphes dans l'ordre naturel des caractères, et tels qu'on les prononçait, les noms des Perses, des Lagides et des empereurs romains, ne doivent pas avoir eu un autre procédé pour écrire les noms des Pharaons ; ils ne faisaient certainement pas des transpositions de signes, comme il faut en supposer pour trouver *Maenra*, dans *Raenma*, et *Raseveknofreou* dans *Ranofreousevek*.

(1) Le Pylone d'Horus, à Karnak, a été bâti avec de vieux matériaux sur lesquels on lit le cartouche de *Bechenatnra*, qui a laissé des monuments si remarquables à Psinaula. On a fait sur ce pharaon un véritable roman : il avait établi le culte exclusif du soleil sous une forme bizarre ; on en a conclu qu'il était idiot. On le suppose frère d'Horus (XVIII[e] dynastie) et usurpateur. Il est plus probable que c'était un roi de race étrangère, qui avait voulu introduire en Égypte la religion de son pays, et qui devint sans doute pour ce fait l'objet de la haine publique. Sa statuette, que possède le Musée du Louvre, et qui est un chef-d'œuvre de sculpture, nous fait connaître ses traits qui n'ont rien du type égyptien ; ils sont disgracieux, sans pour cela être ceux d'un idiot. Il vécut à une époque où les arts étaient très-développés, et les monuments qui datent de son règne sont d'une exécution parfaite ; mais à quelle époque faut-il placer son règne ? c'est là qu'est la difficulté. Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas contemporain d'Horus, car son cartouche se voit encore à Thèbes sur une pierre qui fait partie d'un plafond élevé par Aménophis II, troisième prédécesseur d'Horus, ce qui détruit l'hypothèse de l'usurpation et de la prétendue lutte qu'il soutint contre ce dernier, auquel il est antérieur de plusieurs générations.

Qu'est-ce d'ailleurs que la *garantie monumentale* d'un nom royal, sinon la certitude acquise par la connaissance des monuments, que l'on possède le nom d'un roi sous sa forme authentique et bien connue, les caractères étant tracés dans un tel ordre qu'il n'y ait pas de contestation possible sur la lecture? Cette certitude, le labyrinthe nous la fournit pour le nom de *Raenma*; nous y trouvons donc la *garantie monumentale* d'un nom, mais ce n'est pas celui du *véritable Mœris*.

Il résulte de notre travail :

1° Que les noms renfermés dans les sept cartouches n°s 33 à 39 de la *Table d'Abydos* ne sont pas ceux des rois de la XIIe dynastie de Manéthon;

2° Que la durée des règnes indiquée par cet historien pour chacun des rois de la XIIe dynastie ne concorde pas avec celle des rois correspondants dans nos cartouches, telle que nous la connaissons par les monuments;

3° Que la *Table d'Abydos* nous donne un *Osortasen* auquel on ne trouve pas de correspondant dans Manéthon, et que celui-ci nous donne un *Amerès* qui ne figure pas dans les cartouches d'Abydos, ce qui constitue une impossibilité pour l'identité des deux listes;

4° Que le *canon hiératique de Turin* témoigne contre l'identité que l'on prétend établir, puisque les fragments que l'on cite ne concordent ni avec la liste de Manéthon, ni avec la *Table d'Abydos*;

5° Enfin, que le *Raenma* d'Abydos, qui a régné au moins 44 ans, ne pouvant pas être assimilé au *Lachares* ou *Lampares* de Manéthon, dont le règne est de 8 ans, son cartouche trouvé dans les ruines du Labyrinthe ne prouve pas qu'il est l'auteur de cet édifice, ni qu'il a fait partie de la XIIe dynastie.

D'où il nous paraît logique de conclure que les sept rois de la *Table d'Abydos* n'appartiennent pas à la XIIe dynastie de Manéthon. Nous ajouterons qu'il est même un autre ordre de faits qui démontre de la manière la plus évidente qu'il est impossible qu'ils aient pu lui appartenir; nous voulons parler des mentions de la période sothiaque qui se trouvent sur les monuments.

Cette période était connue des Égyptiens qui en ont certainement observé le retour deux fois au moins avant notre ère. Or, le lever héliaque de *Sothis* ou *Sirius* ayant eu lieu le 20 juillet de l'an 139 de notre ère, les deux périodes précédentes ont commencé nécessairement dans les années 1322 et 2782 avant J. C. La première

de ces dates se retrouve sur les monuments ; en effet, l'apparition de Sothis le premier jour du mois de Thoth est mentionnée à Medinet-Abou dans le calendrier de Ramsès III de la xxe dynastie, et l'on sait que la première année du règne de ce pharaon correspond à l'an 1325 avant J. C.

Quant à la seconde date, l'année 2782 avant J. C., on ne peut pas la placer sous la xiie dynastie qui a commencé, suivant Manéthon, 2121 ans avant la xxe. Ce chiffre de 2121 est le total de son second volume, qui comprend neuf dynasties de la xiie à la xxe inclusivement (1); et, comme l'apparition héliaque de Sothis est mentionnée à Beni-Hassan dans des inscriptions du temps des *Osortasen*, il faut absolument en conclure que ces rois sont postérieurs à la xiie dynastie, car il n'est pas possible de supposer que l'on ait mentionné sous cette dynastie un fait astronomique qui n'a pu être

(1) On ne peut pas non plus la placer sous le règne de Toutmès III qui est trop rapproché de la xxe dynastie. M. Lepsius a publié (*Monuments*, part. iii, pl. 43) des fragments d'un calendrier qu'il croit être du temps de Thoutmès III, parce qu'il les a trouvés accompagnés de la fraction de cartouche [hiéroglyphes] qu'il attribue à ce prince ; cela ne nous semble pas concluant. Il n'est pas rare de voir le même prénom porté par plusieurs pharaons ; le canon hiératique de Turin, ainsi que nous l'avons fait remarquer, mentionne trois [hiéroglyphes]. Nectanebo avait adopté le cartouche d'Osortasen Ier [hiéroglyphes] ; et le prénom [hiéroglyphes], lui-même, a été porté par d'autres rois que Thoutmès III. Le Musée du Louvre possède une stèle (C n° 100) travaillée avec un art parfait, dans laquelle se trouve le cartouche [hiéroglyphes] qu'on ne peut attribuer à Thoutmès III, car le nom propre, quoique martelé, laisse encore apercevoir des traces de signes hiéroglyphiques différents de ceux qui composent le nom de Toutmès ; et d'ailleurs, l'enseigne, dont voici la transcription, diffère complétement de celle de ce roi, ce qui prouve suffisamment la non-identité ; c'est un pharaon dont on n'a pas encore trouvé la place dans la série des rois égyptiens ; peut-être ces fragments de calendrier sont-ils de son époque. Dans tous les cas, on ne peut guère établir des hypothèses sur un indice aussi vague que les débris d'un cartouche douteux.



observé que cinq siècles plus tard, c'est-à-dire vers la fin de la XIIIe (1).

Après avoir établi que nos sept cartouches d'Abydos n'appartiennent pas aux rois de la XIIe dynastie, il faudrait pouvoir déterminer leur place dans la série des rois égyptiens; mais nous ne croyons pas que, dans l'état actuel de nos connaissances, il soit possible de le faire d'une manière certaine; il faut attendre que des découvertes heureuses, ou la publication de documents inédits, nous donnent des renseignements plus précis que ceux que nous possédons et qui sont insuffisants.

Nous avons dû nous borner à mettre en évidence une erreur qui, se produisant sous le patronage d'hommes éminents dans la science, pouvait être un obstacle sérieux au progrès des études historiques, et compliquer de difficultés nouvelles la chronologie de l'ancienne Égypte, déjà si obscure et si embrouillée. La dynastie des *Osortasen* étant dégagée de l'identité que l'on prétendait exister entre elle et la XIIe dynastie, et son individualité reconnue, on arrivera nécessairement, par des recherches bien dirigées, à constater l'époque à laquelle elle correspond. L'Égypte pharaonique a livré trop de secrets à la science moderne, pour que l'on ne doive pas espérer de pénétrer celui de la succession de ses dynasties; et l'on trouvera, sans doute, dans quelque texte encore inexpliqué, la place que les *Osortasen* occupaient dans la série des rois, comme on a trouvé dans l'inscription d'Éléthya, celle de *Raskenen*, prédécesseur d'*Amosis*.

Ephrèm Poitevin.

(1) La *Vieille chronique* place le commencement de la XVIe dynastie à la 43e année après le renouvellement d'une période sothiaque, ce qui établit que cette période commença vers la fin de la XIIIe dynastie, la XIVe et la XVe ayant duré 434 ans.

SUR

LA RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION TUMULAIRE

EN VERS IAMBIQUES.

M. Mommsen, l'un des illustres représentants de la science épigraphique en Allemagne, vient de publier un recueil des inscriptions du royaume de Naples, dont M. Hase a déjà, dans trois articles du *Journal des Savants*, loué le mérite et signalé l'importance. Parmi les pièces réunies dans cette collection, une des plus intéressantes à tous égards est l'épitaphe d'un poëte comique, M. Pomponius Bassulus, qui vivait dans le IIIe siècle de notre ère. Cette épitaphe, écrite en vers ïambiques, est certainement du poëte lui-même. Malheureusement elle présente d'assez nombreuses lacunes, qu'on a essayé et qu'on essayera encore de combler. Cette sorte de thèse proposée aux investigations des philologues devait naturellement me tenter. Outre que la métrique a été particulièrement l'occupation de ma vie, il y a plus de vingt ans que je suis aux prises avec le texte de Nonius Marcellus, auteur si maltraité par le temps que, depuis bientôt deux siècles et demi, la docte Allemagne n'a pas disputé à la France l'honneur d'avoir donné de ce grammairien la seule édition lisible (1). Habitué à pratiquer ces sortes d'opérations, qui, comme celles de la chirurgie, ne sont pas toutes heureuses, je suis particulièrement curieux des textes malades. M'emparant donc de l'épitaphe telle que M. Mommsen l'a transcrite, j'ai voulu l'avoir complétement rétablie, avant de prendre connaissance d'aucune restitution, condition indispensable pour que l'esprit s'exerce avec indépendance, et puisse arriver à un résultat qui ait quelque originalité.

Comme je veux me borner à la discussion du texte, je ne puis mieux faire que d'emprunter à notre savant professeur quelques lignes d'introduction (*Journal des Savants*, novembre 1854, p. 680) :

« Le dernier auteur latin, connu jusqu'à présent pour s'être illustré dans la comédie régulière, dans celle qui joignait à un plan bien combiné une peinture délicate et ingénieuse des mœurs réelles de Rome, semblait être Verginius Romanus, contemporain de Pline

(1) On avait espéré que le savant M. Lindemann publierait de nouveau un auteur si nécessaire à l'érudition ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il reprenne la publication, depuis si longtemps interrompue, de ses Grammairiens latins.

le jeune (1). Mais le monument dont nous parlons, découvert récemment, à un mille italien de l'antique enceinte d'Æclanum, nous apprend que, pendant la violence, la faiblesse ou la honte des règnes de Caracalla, de Macrin et d'Élagabale, un magistrat, issu d'une riche et ancienne famille du pays des Hirpins, composait des pièces qui, si elles étaient une imitation fidèle de celles de Ménandre, ne pouvaient plaire qu'à des hommes instruits et à une société d'élite. La pierre en question offre d'abord, comme les marbres du Haut-Empire, le prénom, le nom et le surnom du défunt, avec désignation de la tribu à laquelle il appartenait; cette dernière indication devient de plus en plus rare sur les monuments à partir du règne de Caracalla :

M. POMPONIO M. FIL. M. N. M. PRON.
M. ABN. COR. BASSVLO
IIVIR. QQ.

« Marco Pomponio, Marci filio, Marci nepoti, Marci pronepoti, Marci abnepoti, Cornelia (tribu), Bassulo, Duoviro quinquennali. »

Au-dessous, on lit les quatorze vers suivants :

NEMOREPECORISOTIOTRANSFVNGERE.
MENANDRIPAVCASVORTISCITASFABVLAS
ETIPSVSETIAMSEDVLOFINXINOVAS
IDQVALEQVALESTCHARTISSIMA.DATVMBV
VERVMVEXATVSANIMICV. IS. NXIIS
NONNVLLISETIAMCORPO......ORIBVS
OPTATAMMORTEMSVMA.....MIHI
SVODEMORECVNCTA..II.......NA
VOSINSEPVLCHRO.OCIIC.I....IDITE
QVODSITDOCIMENTOPOSTI.....IBVS
IMMODICENEQVISVITAESCOI.....NEAT
CVMSITPARATVSPORTUSEIAC...IBVS
QVINOSEXCIPIATADQVIE........EM
SETIAMVALETEDONECVI........IT
CANT.LONG.MARIT.V.A.L.M.I.

(1) *Epist.*, VI, XXI : « Nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœ-« diam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene ut esse quandoque « possit exemplar.... Scripsit comœdias, Menandrum aliosque ætatis ejusdem « æmulatus.... Non illi vis, non granditas, non subtilitas, non amaritudo, non dul-« cedo, non lepos defuit : ornavit virtutes, insectatus est vitia, etc. »

M. Mommsen a joint à ce texte mutilé trois restitutions, qu'il doit à des philologues d'un mérite reconnu, MM. Ritschl, Haupt et Lachmann. M. Hase n'a transcrit que celle de M. Haupt, quoique toutes trois lui aient semblé heureuses. Il est à regretter que, dans cette occasion, un érudit si versé dans ces matières se soit ainsi effacé : il lui appartenait assurément de donner de ce problème une solution qui eût pu être la meilleure. Que si, par un excès fâcheux, sa modestie, qui égale son vaste savoir, le faisait reculer devant une pareille lutte, nous aurions désiré qu'au moins il combinât ces trois restitutions, de manière à en former l'ensemble le plus probable.

Voici le texte de M. Haupt :

Ne more pecoris otio transfungere[r],
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale quale, est chartis ma[n]datum d[iu].
Verum vexatus animi cu[r]is [a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Optatam mortem sum [secutus, ut] mihi
Suo de more cuncta [donaret bo]na.
Vos in sepulchro [h]oc [elogium, oro, inc]idite,
Quod sit docimento post [futuris omn]ibus,
Immodice ne quis vitæ sco[pulos reti]neat,
Cum sit paratus portus [flagitant]ibus,
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em.
Set jam valete, donec vi[vere exped]it,

Cette restitution est d'un latiniste, non moins que d'un esprit sagace, et je m'associe à l'éloge que M. Hase en a fait. Je ne prétends pas avoir trouvé mieux sur tous les points; mais je suis certain de serrer de plus près la copie proposée, et d'avoir moins souvent recours à la pénible nécessité de substituer des lettres à celles de l'original. C'est mon tour de soumettre mes conjectures à la critique des juges compétents :

Ne, more pecoris, otio transfungere[r],
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale quale 'st, chartis 'st ma[n]datum du[is].
Verum, vexatus animi cu[r]is [a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Optatam mortem sum a[dprecatus : quæ] mihi
Suo de more cuncta [contulit bo]na.
Vos in sepulchro, [s]ocii, c[armen in]dite,
Quod sit docimento posti[bi nepot]ibus,

Immodice ne quis vitæ sco[pulis rema]neat,
Cum sit paratus portus, e j[actat]ibus
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em,
Set jam valete, donec vi[ta superer]it.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'épitaphe de Pomponius, c'est la recherche des archaïsmes. On sait que sous les Antonins l'ancienne langue avait repris faveur : il était naturel qu'un poëte comique surtout reproduisît les formes de style de Plaute et de Térence. Le seul mot *ipsus*, du troisième vers, indiquait à la critique le terrain sur lequel elle devait opérer. Déjà, au deuxième vers, *vorti*, quoique moins important, rentre dans ce système général. Au vers 4, la suppression de l'*e* du verbe *est*, après *quale*, est une licence bien connue de l'ancienne versification. J'ajouterai le vieux mot *perpetem* (v. 13), quoiqu'il n'en reste plus que les deux dernières lettres, eu égard à l'extrême rareté des mots latins en *em* ayant la penultième brève et l'antépénultième longue. On trouvera dans ce texte peu étendu plusieurs autres archaïsmes que je signalerai et justifierai en reprenant chaque vers un à un.

1. *More pecoris*. C'est là une comparaison familière aux Latins. Sans parler des cas où elle se formule par les conjonctions *sicuti* (1), *veluti* (2), nous citerons, comme se rapprochant tout à fait de notre texte : *More pecorum*, de Salluste (*Orat. Licin.*); *more pecudum*, de Lucrèce (IV, 1260) et de Quinte-Curce (V, 13); *more feræ*, de Virgile (*Æn.* IV, 251); *pecudum ritu*, de Cicéron (*Amic.* 9); *ritu ferarum*, d'Ovide (*Met.* XV, 222) et d'un auteur (probablement Cicéron) cité par Quintilien (VIII, 3, 81); *pecudum ferarumque ritu*, de Tite-Live (III, 47); *vicem pecorum*, de Salluste (*Hist.* II, ap. *Non.* p. 497).

Le mot *transfungerer* est un mot dont il ne nous reste pas d'autre exemple. Il paraît, cependant, avoir été usité alors, à en juger par l'adjectif *transfunctorius*, qui se trouve au moins deux fois dans Tertullien. Cet adjectif est expliqué ainsi dans Forcellini : *Qui leviter, remisse et perfunctorie fit* (3). Effectivement, le sens est à peu près le même que celui de *perfunctorius*. D'où il suit que *transfungi otio* revient à *otio languescere* (4) ou *marcescere* (5).

(1) *Sall. Catil.*, 58.
(2) *T. Liv.*, V, 44.
(3) Voici l'un des passages de Tertullien (*Adv. Marcion.*, I, 27) : « Hoc erit bonitas imaginaria, disciplina phantasma, et ipsa *transfunctoria* præcepta, secura delicta; » où *transfunctoria præcepta*, signifie « des commandements (de Dieu) sans conséquence. » Voyez encore *Adv. Valent.*, 6.
(4) *Cic. Acad.*, IV, 2.
(5) *T. Liv.*, XXVIII, 35.

2. *Scitas fabulas.* Ce sens de l'adjectif *scitus* (joli, charmant, élégant) est un de ceux que les auteurs de la décadence se plaisent à rajeunir, et les grammairiens à expliquer.

Plaute (*Most.* I, 3, 104) :

Tum tu igitur cedo purpurissum. — Non do : scita es tu quidem.

« Passe-moi aussi le fard. — Pourquoi ? N'es-tu pas assez jolie comme cela ? »

Le même (*Rud.*, II, 7, 7) : « *Facie scitula.* »

Térence (*Andr.* III, 2, 6) :

Per edepol scitus puer est natus Pamphilo.

On lit dans Lampride (*Commod.* 2) : « Mulieres formæ *scitioris*... contraxit. »

Le diminutif *scitulus,* pris absolument, signifiait alors « un joli garçon. » Arnobe (*Adv. Gent.* V, p. 159), parlant du bel Atys, le range parmi les *scitulos.*

Le commentateur Donat fait cette remarque sur le passage précité de l'Andrienne : « *Scitus*, elegans, pulcher, quem Græci κόσμιον dicunt. »

Nonius (p. 404) : « *Scitum,* elegans. Terentius in Andria : « Per « ecastor scitus puer est natus Pamphilo. Cicero in Verrem Actione « Siciliensi : Ut etiam nos, qui rudes harum rerum sumus, intelli- « gere possimus scite facta et venuste. »

Festus : « *Scita* facie, pro bona facie. »

4. M. Haupt a ajouté un *e* après *quale;* de plus, il a rapporté *est* au membre de phrase suivant; mais *quale quale,* tout seul, semble bien gauche. Plus loin, il a complétement omis les deux lettres *si*, qui précèdent *mandatum.* J'ai supposé ici une légère dégradation dans la partie supérieure du *t,* et j'ai lu *st,* deuxième exemple dans la même ligne du verbe *est* perdant sa première lettre.

La fin du vers présente une difficulté sérieuse. Je ne pense pas qu'il soit possible de trouver un ïambe où les deux lettres *bu* soient maintenues. M. Haupt s'écarte un peu trop de la copie, outre que l'adverbe *diu* ne me paraît pas former un bon sens. J'ai vu dans la lettre B la transcription incorrecte d'un D, et je propose un nouvel archaïsme dans l'adverbe *duis,* équivalant à *bis.* C'est une chose bien connue que la substitution du *b* à l'ancienne syllabe *du* en tête d'un certain nombre de substantifs. Le plus célèbre des noms écrits dans cette vieille orthographe est *duellum,* qui a été remplacé

par *bellum* (1), non sans laisser dans la langue les composés *perduellio*, *perduellis*. L'adjectif *duellicus* est dans Lucrèce (II, 661). Ajoutons *Duellona* (2), *duigæ* (3), *duonum*, *duidens*, *duicensus* (4).

Nous allons trouver le mot même qui nous intéresse dans un passage où Cicéron (*Orat.* 45) condamne l'abus qu'on faisait quelquefois de cette transcription moderne, en l'appliquant à des noms propres : « Quid vero licentius quam quod hominum etiam nomina contrahebant, quo essent aptiora ? Nam, ut *duellum* bellum, et *duis* bis, sic Duellium, eum qui Pœnos classe devicit, *Bellium* nominaverunt (5), quum superiores appellati essent semper Duellii. »

L'ancien adverbe *duis* se trouve également dans Festus : « *Duis* duas habet significationes ; nam et pro *bis* ponebatur, et pro *dederis*. » La leçon du manuscrit, *et pro duis*, a été avec raison rectifiée par Dacier, et cette correction n'est ni contestable ni contestée : elle a pris place dans les lexiques de Forcellini et de M. Freund.

Pomponius avait donc donné *deux* éditions de ses comédies : la première ne contenant peut-être que les pièces traduites, la seconde, en tout cas, plus complète. Aulu-Gelle, dans sa préface, ajoute à sa présente publication la promesse de publications subséquentes, qui auraient donné lieu, si elles avaient paru, à une nouvelle édition de ses œuvres : « Volumina commentariorum ad hunc diem viginti jam facta sunt. Quantum autem vitæ mihi deinceps deum voluntate erit, quantumque a tuenda re familiari procurandoque cultu liberorum dabitur otium, ea omnia subseciva et subsecundaria tempora ad colligendas hujuscemodi memoriarum disceptatiunculas conferam. Progredietur igitur numerus librorum, diis bene juvantibus, cum ipsius vitæ, quantuli quique fuerint, progressibus, etc. »

7. *Optatam mortem*, etc. Il n'y a guère à douter, et telle est l'opinion de M. Hase, que Pomponius chercha dans une mort volontaire

(1) Varron (*L. L.*, VII, 49) : « *Duellum*, id est postea bellum. » Priscien (p. 1263) : « *Duellum* antiqui dicebant pro bellum, ex quo *perduellio*. » Voyez encore Festus. Tite Live maintient ce mot dans un ancien sénatus-consulte (XXXVI, 2) : « Quod populus Romanus eo tempre *duellum* jussisset cum Antioche rege. » On sait qu'Horace affectionne l'ancienne forme : *Carm.*, III, 5, 38 ; *Epist.*, I, 2, 7, etc.

(2) « Ab eadem causa facta *Duellona*, Bellona. » (Varron, *loc. cit.*)

(3) Pour *bigæ*. (Varron.)

(4) *Bonum*, *bidens*, *bicensus*. (Festus.)

(5) Quintilien (I, 4) a transcrit ce passage en l'abrégeant : « Nec non eadem (littera B) fecit ex duello *bellum* ; unde Duellios quidam dicere *Bellios* ausi. »

la fin de ses souffrances morales et physiques (1). Reste à deviner en quels termes il faisait connaître cet acte de désespoir. M. Haupt ose changer la lettre *a*, que le marbre présente après *sum*. J'ai pu la conserver, et il me semble que l'expression gagne à être voilée : « J'ai invoqué la mort. » C'est en dire assez. On sait que le mot *adprecari* a pour lui l'autorité d'Horace (2).

8. Après *cuncta*, la copie présente deux jambages, dans lesquels j'ai vu une *n* (*contulit*), ainsi que M. Haupt (*donaret*). Le dernier mot est fort incertain, eu égard au grand nombre de substantifs latins terminés en *na*. J'avais pensé à *fert* ou *tulit*, *levamina* ou *solamina*. A ce propos, j'exprimerai le regret que les distances n'aient pas été reproduites plus exactement, et que chaque point n'indique pas ici, suivant l'usage, une lacune d'une lettre. Avec ce secours, on pourrait arriver à affirmer la certitude d'une restitution.

9. Pomponius avait composé lui-même l'épitaphe qu'il désirait être mise sur son tombeau. L'Anthologie latine offre plusieurs exemples analogues :

Perlege versus
Quos ego dictavi, et jussi scribère quemdam (3).
Ipse suo carmen titulo dedit (4).

Mais à qui notre poëte avait-il confié le soin d'exécuter sa dernière volonté ? M. Haupt n'en dit rien. Cependant *vos* nous fait attendre un vocatif. Les inscriptions tumulaires qui ont ainsi un verbe à l'impératif s'adressent d'ordinaire au Passant, *viator*, *hospes*; mais ici c'est un Ami que regarde ce pieux devoir. Le sens demande donc un des mots *amici* (5), *sodales* (6), *socii* (7). Ce dernier mot se trouve encore dans une autre inscription (Orell. n° 4515) : *Paccius Charito et socii*. Voici une phrase qui a le même mouvement que celle de notre épitaphe : *Vos sodales meos cunctos rogo*. (Orell. n° 4783.)

(1) M. Hase rappelle fort à propos qu'un autre Pomponius (Pomponius Atticus), l'ami de Cicéron, le riche sybarite qui se ménageait avec tous les partis, avait donné l'exemple à son homonyme, peut-être à son descendant : pour échapper aux douleurs physiques qui assiégeaient sa vieillesse, il s'était laissé mourir de faim (*C. Nepos, Attic.*, 22).

(2) *Carm.*, IV, 15, 28. On le trouve aussi dans Apulée.

(3) T. II, p. 22.

(4) T. II, p. 29. Cf. Orell., n° 4827.

(5) Cf. Orell., n°s 4742 et 4843.

(6) Orell., n° 4843.

(7) Orell., n° 4542.

Quelques vers de Virgile (*Ecl.* V, 40) me paraissent particulièrement propres à jeter du jour sur ce passage :

> Spargite humum foliis, inducite fontibus umbras,
> Pastores : mandat fieri sibi talia Daphnis;
> Et tumulum facite; et tumulo superaddite carmen :
> « Daphnis ego in silvis, hinc usque ad sidera notus,
> « Formosi pecoris custos, formosior ipse. »

Ce sont les Bergers que le poëte charge de graver ces deux vers sur la tombe de Daphnis. Le mot *carmen* (1) est un des mots consacrés pour dire une épitaphe en vers : *carmen* et *titulus* sont les deux expressions ordinaires de l'Anthologie; *elogium*, quoique plus rare, est acceptable, s'il satisfait ici à toutes les conditions. Mais M. Haupt n'a pu se dissimuler combien son vers, surchargé d'élisions, est martelé, et jure avec les autres, qui sont si coulants.

Quel est le mot qui doit terminer le vers ? *Incidite* paraît si naturel que je l'ai regardé longtemps comme le seul possible. Mais j'ai dû y renoncer, quand j'ai vu à quel prix il fallait l'obtenir.

Virgile nous apprend quel composé de *dare* la langue de son siècle exigeait dans ce cas : *addite*. Aussi n'attribuerais-je pas à un contemporain de César ou d'Auguste l'emploi du mot *indere*, comme synonyme de *imponere*, mettre sur. Mais ce sens, qu'on trouve dans les anciens, devient fréquent sous les empereurs. Plaute avait dit (*Men.* I, 4, 4) :

> Et qui fugitivis servis indunt compedes (2).

Nous voyons pareillement dans Tacite (*Ann.* III, 14) : *Inditus lecticæ est*, et dans Florus (III, 1) : *Indita monti urbs*. Les auteurs classiques disent *imponere nomen;* aux deux époques extrêmes on dit *indere nomen* (3). Je trouve dans Aulu-Gelle (*Præf.*) un substantif tout à fait analogue à *carmen*, c'est *titulus* : « Eo titulus quoque ad « eam sententiam exquisitissimos *indiderunt*. » Il résulte de là que ce qui m'avait donné de la répulsion pour le mot *indere* est précisément ce qui, après réflexion, me le fait admettre.

10. J'approuve la restitution que M. Haupt a faite de ce vers. Bien que *futuri* ne soit pas sans exemple (4), je pense qu'il réunit

(1) Cf. *Virg. Æn.*, III, 287; *Ovid. Epist.*, VII, 194; *Sil. Ital.*, IX, 266, et XV, 491.

(2) Et *Asin.*, III, 2, 7 : *In scapulas cicatrices indiderunt.*

(3) *Plaut. Men.*, Prol., 42, et II, 1, 38; *Val. Max.*, II, 4, 4; *Terent. Maur. de Ped.*, 153. *Indere vocabulum, Tac. Ann.*, II, 56.

(4) Cf. Orell., n° 4517 : *Post obitumque suum tradant tum deinde futuris.*

postfuturis, qui est bien préférable. Ce mot, que Salluste (1) emprunta sans doute aux anciens, selon son usage, reparaît plus tard (2). Je n'abandonne pas pour cela ma conjecture, qui introduit un nouvel archaïsme *postibi*, synonyme de *postea*. Plaute a employé plusieurs fois cet adverbe, entre autres dans le *Rudens* (IV, 7, 37) :

Nunc hinc intro ibo, et sacruficabo; *postibi*
Jubebo nobis cœnam continuo coqui.

Il y a encore l'adverbe *postidea*, qui pourrait prétendre à figurer dans notre inscription. La connaissance de l'exacte dimension des lacunes permettrait de choisir parmi ces différentes leçons.

11. Le mot *scopulus* est certain : il est amené par l'ensemble de la métaphore. En outre, il paraît être une réminiscence d'un passage de Cicéron, qui se trouvait dans le traité de la *Consolation*, et nous a été conservé par Lactance (*Fals. Sap.* III, 19) : « Non nasci longe optimum, nec in hos *scopulos* incidere *vitæ;* proximum autem, si natus sis, quamprimum mori, et tanquam ex incendio (3) effugere violentiam fortunæ. » Quand au verbe, je me suis assuré que les deux seuls qui satisfassent à la quantité sont *remaneat* et *retineat*.

12. Ici M. Haupt abandonne la copie : au lieu de EIAC, il met FLAG. J'ai réussi à être plus fidèle, tout en introduisant un nouveau mot dans le sens de l'allégorie. « Quand un port nous est offert, où notre nef, après tant d'assauts, peut trouver un repos sans fin. » On sait que le verbe *jactare* exprime proprement l'agitation des navires ballottés par les flots. Je cite quelques exemples, non pour établir ce sens particulier, mais pour le rappeler. Tite Live (XXVIII, 19) : « Sævis in alto jactatus ventis. » Horace (*Serm.* I, 1, 6) :

Contra mercator, navim jactantibus austris.

Virgile (*Æn.*, III, 197) :

Dispersi jactamur gurgite vasto (4).

Servius, sur cet hémistiche : *Terris jactatus et alto* (*Æn.* I, 3), fait

(1) *Supplicia in postfuturos composuit.* (*Orat. Lepid.*)

(2) Le neutre *postfuturum* est dans Pline (VI, 55, 56) et dans Aulu-Gelle (XVII, 7).

(3) Lactance ajoute : *Quæro cur omnem vitam nihil aliud esse quam scopulos et incendium putaverit.*

(4) Ce seul poëte offre une dizaine d'exemples du même emploi. Ovide en a presque autant; j'indiquerai, entre autres : *Met.*, XI, 700, et XV, 772.

la remarque suivante : « *Jactamur* in maris fluctibus, fatigamur in terris. »

Les substantifs, naturellement plus rares, ont conservé cette signification spéciale. Je m'étonne de ne pas la trouver distinctement dans les dictionnaires (1), surtout dans celui de M. Freund, qui se recommande par la lucidité de ses subdivisions. Cicéron (*Muren.* 2) : « Quo tandem me animo esse oportet, prope jam ex magna jactatione « terram videntem, in hunc, cui video maximas reipublicæ tempe- « states esse subeundas ? »

Tite Live (XXI, 26) : « Necdum satis refectis ab jactatione ma- « ritima militibus. » Le même (*Fragm.*, lib. CXX) : « Quum jacta- « tionem navis pati non posset. »

Minucius Felix (*init.*) : « Teretem testam jactatione fluctuum levigatam. » Sulpice-Sévère (*Dialog.* I) : « Isti quibus, credo, « marina jactatio inediam cibi fecerat. » La forme poétique *jactatus* ne se trouve, avec ce sens, que dans Pline (XVI, 22, 2) : « Sic et mari navigatio, cujus jactatus his (vinis), quæ du- « raverint, tantum vetustatis adjicere sentitur quantum habue- « rint. »

Je ne puis résister au plaisir de produire, comme un agréable commentaire, ces beaux vers de Racan :

Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde :
Il est temps de jouir des délices du port.

13. Il est souvent question de *l'éternel repos* dans les épitaphes soit en prose, soit en vers. L'adjectif ordinaire est *æterna ;* on trouve aussi *perpetua*, *perennis* (2) ; mais je ne vois pas, dans ce cas, l'ancien mot *perpes*, que, du reste, les auteurs de la décadence ont bien connu. C'est Jules Valère (I, 34) qui m'offre la matière d'un rapprochement :

[Et] quæ reformat perpes ævi æternitas.

14. Voici comment j'entends ce vers : « Mais soyez heureux durant tous les jours qui vous restent encore. » Il finit donc, selon moi, par une des formules, aussi fréquentes que variées : *Si vita suppetet* (3),

(1) Ils développent beaucoup le sens figuré, *jactatio popularis.*
(2) *Perpetuam requiem*, et *Pace perenni.* (*Anthol.*, II, p. 277.)
(3) *Cic. Finib.*, I, 4.

dum vitam vivas (1), *quoad vita suppeditavit* (2), *donec vita suppeditet* (3);

> Haec loca, dum vivent, libeat bene culta tueri (4).
> Mihi quum vita manebit (5).
> Qui, dum vita data est (6).

J'avais pensé à *vita fugerit* (7); j'ai préféré *superent*, comme étant plus simple, et autorisé d'ailleurs par le même poëte : *modo vita supersit* (8).

Souvent dans les inscriptions tumulaires, les défunts forment des vœux pour le bonheur des vivants :

> Vive, hospes, dum licet, atque vale (9).
> Vivite felices, quibus est fortuna beata (10).
> Vivite felices, moneo : mors omnibus instat (11).

15. Ainsi qu'il arrive souvent dans les épitaphes mesurées, la ligne finale n'est plus un vers. Je me borne à reproduire l'interprétation certaine que je trouve dans l'article de M. Hase : *Cantria Longina* (12) *marito. Vixit annos quinquaginta, mensem unum.*

Il m'a semblé que l'épitaphe de Pomponius Bassulus méritait l'attention des philologues, et réclamait leurs efforts. Les pièces analogues de l'Anthologie latine sont généralement d'une basse époque : une place honorable est réservée à celle-ci dans une édition future de cet ouvrage.

L. QUICHERAT.

(1) *Plaut. Pers.*, IV, 3, 24.
(2) *Cic. Brut.*, 27.
(3) *Tac., Ann.*, XV, 11.
(4) *Corpus Inscr. Orell.*, n° 4517.
(5) *Anthol.*, II, p. 133.
(6) *Anthol.*, II, p. 3.
(7) *Virg. Æn.*, XII, 952.
(8) *Georg.*, III, 10.
(9) *Anthol.*, II, p. 106.
(10) *Ibid.*, p. 192.
(11) *Ibid.*, p. 205.
(12) Ces noms se lisent sur un autre monument d'Æclanum.

NOTICE

SUR

LES SCULPTURES DES MONUMENTS RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Moins ancienne que l'église de Sainte-Croix, celle de Saint-Seurin est d'une antiquité fort respectable; Grégoire de Tours la mentionne comme située dans un faubourg (*de Gloria confessorum*, chap. XLV), ce qui est vrai encore; la situation de cet édifice, hors de l'enceinte des fortifications de la ville, l'exposa à bien des ravages (3).

A l'occident, un long porche ou vestibule qui date du milieu du XI[e] siècle. Ce porche comprend trois travées que séparent des arcs fort lourds portés par des colonnes trapues; les chapiteaux, tous historiés, sont d'une grosseur disproportionnée. Les sculptures en demi-relief qui couvrent la surface de ces chapiteaux sont de l'exécution la plus grossière; un des sujets représentés est le sacrifice d'Abraham; le sculpteur a gravé les mots ABRAHAM ET YSAHAC au-dessus de la tête des personnages (4).

(1) Voy. la *Revue*, x[e] année, p. 385.

(2) Voir, pour plus amples détails sur cette église, la notice déjà citée de M. Marion, p. 62; la *Statistique* de M. Jouannet, t. I, p. 69; le *Choix des types* de M. Drouyn, pl. 3 et 18, et texte, 2[e] série, p. 17-20; l'abbé Cirot, *Notice sur l'église Saint-Seurin*, Bordeaux, 1840, in-8; Borde, *Hist. des mon. de Bordeaux*, t. I, p. 43.

M. Lacour a donné des dessins de chapiteaux dans la *Gironde*, t. I, 1834, in-4, 3[e] livraison. Une vue du cloître dans les *Monuments de la France*, par M. Al. de Laborde, t. II, pl. CCXXI, n° 2.

(3) Saint Seurin, ou plutôt saint Severin, remplaça saint Amand comme évêque de Bordeaux, au commencement du V[e] siècle. On sait fort peu de chose sur son compte. Voir *Gallia Christiana*, t. II, p. 789, Baillet, *Vies des saints* (23 octobre), la *Vie des saints du diocèse de Bordeaux*, Bordeaux, 1723, in-8.

(4) Voir le même sujet, représenté sur un chapiteau extérieur de l'église du Port, pl. XXI, fig. 1, de l'*Atlas* joint à la *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, par J.-B. Bouillet, Clermont, 1844, in-8. Consulter aussi Mallay, *Essai sur les églises romanes du Puy-de-Dôme*, Clermont, 1841, in-fol., p. 13.

Un autre chapiteau représente des colombes becquetant la grappe mystique. Sujet affectionné par les artistes de l'époque romane.

Le portail, de la fin du XIIIe siècle, est très-remarquable; il est orné de quatorze statues : les douze apôtres avec les attributs qui les distinguent, l'Église et la Synagogue sous les traits d'une femme aveugle à qui un serpent parle à l'oreille; une couronne est à ses pieds, et, dans sa main droite, est un livre qui va tomber (1). L'arc de la porte est surmonté d'un tympan où figure la représentation du jugement dernier divisée en deux scènes. Le pèsement des âmes avec les détails ordinaires remplit le compartiment intérieur (2), et Jésus-Christ, dans sa gloire, forme le sommet du tableau.

Le tympan est divisé en deux étages; à l'étage inférieur, la résurrection des morts; ils se dressent dans leurs tombeaux entr'ouverts; au milieu, l'archange saint Michel, tenant la balance où il pèse les bons et les méchants; un diable essaye de faire pencher le plateau de son côté. A chacune des extrémités de cette scène, deux anges; l'un réveille les morts au son de la trompette.

La scène supérieure a pour sujet le Christ (3) assis sur un arc-en-ciel, les pieds placés sur un tombeau; à sa droite, un ange tenant la croix et les clous; à gauche, un autre ange portant la lance et la couronne; dans les angles, deux autres statues agenouillées, représentant, l'une saint Jean, l'autre la Vierge couronnée. A côté de la tête du Christ, deux anges sortant des nuages tiennent, l'un le soleil, l'autre la lune.

La première archivolte soutient huit anges, les deux plus élevés vont déposer une couronne sur la tête du Christ; la deuxième est ornée d'un rang de feuillages; la troisième présente huit anges, les deux plus élevés tiennent des encensoirs; la quatrième a pour sujets un rang de feuillages avec divers animaux, des oiseaux, des

(1) Même sujet dans une statue qui décore la grande entrée du chœur de la cathédrale d'Amiens; la couronne tombée du front de la Synagogue est à terre, et les tables de la loi échappent de sa main.

(2) Nous avons cité divers exemples de monuments où ce sujet est représenté; ajoutons qu'un artiste italien, Paul Uccello, a placé un archange tenant une balance, dans un tableau que mentionne M. Artaud, *Peintres primitifs*, p. 45.

(3) Dans tous les monuments religieux de la Gironde, le Christ est représenté barbu; on sait qu'il est généralement imberbe sur les bas-reliefs et les peintures qui, aux premiers âges du christianisme, représentent des traits du Nouveau Testament. Voy., à cet égard, le savant ouvrage de Münter, cité dans notre premier article, et le *Discours* de M. Raoul-Rochette *sur les types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*.

crapauds, etc.; la cinquième est décorée de six anges et de quatre séraphins, les deux plus élevés ont des roues sous les pieds (comme à la porte royale de l'église Saint-André). La sixième archivolte offre un rang de feuillages.

La porte feinte, à droite, présente dans son tympan un évêque se penchant vers un personnage agenouillé, derrière lequel est un lit sur lequel un mourant. La porte feinte, à gauche, présente un portique à trois arcades, qui offre la résurrection du Christ; au centre, l'ange sur le tombeau entr'ouvert; à droite, les saintes femmes; à gauche, les gardes endormis.

Plusieurs bas-reliefs en pierre, du XIII[e] et du XIV[e] siècle, sont encastrés dans les murs de l'église. Le plus curieux de tous représente un pape disant la messe. Ce bas-relief est placé sur le mur latéral à droite, près de la sacristie, au-dessus d'une porte moderne, maintenant murée. L'artiste a choisi le moment de la consécration. Le pontife est à genoux, les yeux tournés vers le ciel; il s'apprête à élever l'hostie. L'autel est isolé et très-simple. Un diacre et un sous-diacre à genoux assistent le pape; à droite, trois personnages; deux sont à genoux, et celui qui est le plus rapproché de l'autel tient un cierge à deux mains; un prélat debout (c'est le seul personnage barbu dans tout ce bas-relief) est couvert d'une ample draperie; de la main droite il indique l'entrée du temple, et de la gauche il tient un bâton pastoral. A gauche, deux figures, un acolyte à genoux et un cardinal debout, revêtu de ses insignes et tenant la tiare. Au-dessus de l'autel, Jésus sortant du tombeau; à droite et à gauche, deux anges vus de face, à genoux; ils sont vêtus d'une longue tunique et ils tiennent une couronne, une croix, et les autres emblèmes de la passion.

Ce bas-relief a été gravé par M. Lacour (*Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 191). On ne peut douter qu'il ne représente le pape Clément V; ce pontife habita assez longtemps Bordeaux, en 1306. M. Jouannet a conjecturé avec vraisemblance que le cardinal représenté dans ce monument est Arnaud II de Canteloup, le premier des quatre cardinaux bordelais, auxquels ce pape donna le chapeau en 1305.

En visitant l'église de Saint-Seurin, il faut descendre dans la chapelle souterraine de Saint-Fort; le tombeau de ce saint, dont l'existence a été contestée (1), se compose de deux parties distinctes,

(1) Le nom *Fort* était équivalent à celui de verge ou bâton pastoral, comme le montrent d'anciens titres; le plus ancien est une transaction passée le 12 janvier 1325; les parties contractantes promettent de jurer *super forte seu virgam sancti*

l'ancien tombeau et le nouveau. Le premier a environ trois mètres de longueur et un mètre de hauteur; c'est une caisse en pierre brute, sur laquelle on a érigé un autre monument élégant et simple; on y reconnaît facilement le faire de la renaissance. Six petites colonnes, rapprochées deux à deux, supportent une caisse ornée de filets très-soigneusement profilés. Le couvercle s'arrondit en voûte, et sous les cintres, aux deux extrémités, le sculpteur a placé deux sujets traités avec goût et habileté. D'un côté, Jésus sortant du tombeau; de l'autre, deux anges supportant une table d'inscription, au-dessous de laquelle s'élève, du milieu des nuages, une jolie tête de chérubin.

Le pavé fournit des détails curieux; il n'en existe que des restes épars, mais ils suffisent pour qu'on puisse juger de son ancienne richesse. C'était une mosaïque composée de carreaux de quatre-vingts millimètres environ, d'une pâte assez fine, offrant chacun, sur un fond brun foncé, un petit sujet simple, de couleur blanche; le dessin ne manque pas de correction. M. Lacour a reproduit avec soin, dans le *Musée d'Aquitaine*, quelques-unes de ces images, notamment :

Une femme vêtue d'une robe étroite, serrée par une ceinture et cachant les pieds; elle appuie la main gauche sur la hanche et, de la droite, elle tient un glaive élevé.

La façade d'un édifice dont la partie supérieure est effacée. Au rez-de-chaussée, l'entrée est une grande arcade à plein cintre; l'étage supérieur présente trois petites arcades pareillement à plein cintre, séparées par des colonnes. La porte occidentale de l'église Saint-Seurin et le second étage du clocher quadrilatère qui la domine, offrent une distribution semblable.

Severini; une transaction passée le 10 mai 1270, entre le chapitre et le sacriste de l'église Saint-Seurin, mentionne le produit *de juramentis super forte* (voy. *Coutumes du ressort du parlement de Guyenne, publiées par deux avocats* (les frères Lamothe), Bordeaux, 1768, in-8, t. I, p. XXI). Les Bollandistes, auxquels rien n'a échappé, ont parlé de saint Fort (t. III de mai, p. 573), mais ils n'apprennent rien de positif sur son compte. Attaquée par quelques écrivains (*Compte rendu de la commission des mon. hist.*, 1846, p. 11) l'existence de saint Fort a trouvé de chaleureux défenseurs.

Nous ne voulons pas entrer dans ce débat, mais nous pensons qu'il faudrait appliquer à cette question les judicieux principes posés par le pieux et savant Mabillon dans sa *Dissertation sur le culte des saints inconnus*. L'abbé Baurein, ce laborieux investigateur des antiquités de l'Aquitaine, écrivit des *Recherches sur le serment sur le fort de Saint-Seurin*. Son mémoire, lu en 1765, à l'Académie de Bordeaux, existe en manuscrit dans les archives de cette société savante (in-4, 8 feuillets).

Un coq; ce symbole se trouve fréquemment sur les anciens monuments français (1).

Un cheval au galop; son cavalier, coiffé d'un casque, tient de la main droite un sabre recourbé, de la gauche, une bannière qu'il porte en avant, au-dessus de la tête de son coursier. Cette figure rappelle aussitôt le sceau de Louis le Jeune et des anciens ducs d'Aquitaine; même mouvement, même armure.

Une fleur de lis telle qu'on les figurait au XII[e] siècle.

Un animal féroce, espèce de léopard dont la queue se recourbe en ondulant au-dessus du dos et dont les pattes sont armées de griffes formidables.

Des carrés inscrits les uns dans les autres avec de petits cercles aux angles; des cercles concentriques différant de nombre, de grandeur, et parfois semés de points blancs; des ornements d'assez bon goût; il en est un qui rappelle le parterre de Cythère, dessin gracieux qui figure parmi les planches dont est orné le *Songe de Poliphile*, singulière et énigmatique production publiée en 1499, par Alde Manuce (2).

Nous renverrons, pour détails plus amples, à une intéressante notice de M. Jouannet (*Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 215), accompagnée de planches habilement gravées au trait par M. Lacour.

Les stalles du chœur, au nombre de trente-deux, placées sur quatre rangs, ont été exécutées au XV[e] siècle et restaurées depuis. Les miséricordes représentent des sujets parfois étranges; elles ont été gravées dans le *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, 1853; elles peuvent se rapprocher parfois de celles qui ont été l'objet des travaux de M. Langlois (*Stalles de la cathédrale de Rouen*, 1838) et de MM. Jourdan et Duval sur celles de la cathédrale d'Amiens, 1844 (3).

(1) Il est souvent employé sur les anciens monuments chrétiens comme un symbole de la vigilance, par allusion à la résipiscence de saint Pierre. On peut consulter le catalogue de tous les symboles employés par le christianisme, dressé avec le plus grand soin par le docteur Münter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, Altona, 1825, in-4.

(2) Elle fut réimprimée en 1545, et il en existe deux traductions françaises. Dibdin a donné (*Bibliotheca spenseriana*) une longue description de l'édition originale, et il a reproduit huit des gravures qui en font le principal mérite. Voy. aussi le *Conservateur*, décembre 1756; Jackson, *Treatise on wood-engraving*, 1839, p. 267-272; Van Praët, second *Catalogue des livres sur vélin*, t. II, p. 216, etc.

(3) Le *Dictionnaire iconographique* de M. Guennebault, indique quelques ouvrages où se voient représentées des stalles appartenant à diverses églises; on pourrait recueillir des indications bien plus nombreuses.

Les deux joueurs de *pannoie* (Rouen, 83) rappellent le sujet traité à Bordeaux (n° 5), où deux personnages retiennent aussi entre leurs pieds un objet qu'ils se disputent.

Nous voyons à Saint-Seurin (n° 24) deux sangliers jouant de l'orgue; l'un touche le clavier, l'autre fait mouvoir deux soufflets; à Rouen, nous trouvons une chimère pinçant une harpe; les analogues de ces figures se rencontrent souvent; une des plus célèbres est l'*âne qui vielle*, représenté à Notre-Dame de Chartres et ailleurs (1).

Une stalle de Bordeaux présente (n° 17) un singe à cheval sur un lion et lui donnant un objet à manger; celles d'Amiens (p. 268 de l'ouvrage cité) nous montrent un quadrupède, le corps velu, la gueule horriblement fendue, se détournant vers un singe assis sur sa croupe. La singulière position des deux enfants (n° 32 à Saint-Seurin) ne le cède en rien à une stalle à Bourg-Achard, près Rouen, que Langlois a représentée pl. XIII, n° 88. Nous trouvons aussi, entre autres joyeusetés, à Saint-Seurin, un homme nu en partie, dont la position et le costume indiquent quelle substitution il fait aux œufs déposés dans un nid de poule; la poule paraît fort irritée (n° 1); un accoudoir représente un homme souillant de ses ordures le globe du monde, que l'artiste a eu l'étrange idée, en pareille occurrence, de surmonter d'une croix. En revanche, on rencontre à Amiens un personnage qui n'offre pas de costume à décrire (2).

Une colonette précède les arcades de l'entrée méridionale; elle est surmontée d'un chapiteau qui a été l'objet d'un travail spécial de la part de M. J. C. Durand (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1845, p. 155-163 et figure).

(1) Un bœuf jouant de la harpe se montre sur l'un des chapiteaux du chœur de l'église de Saint-Nectaire, église décorée d'ornements nombreux et remarquables (voy. Bouillet, *Statistique monumentale du dép. du Puy-de-Dôme*, p. 219-222).

(2) Il ne serait pas difficile de citer des exemples de figures nues placées dans des églises. Lire ce qu'écrivait le président De Brosses (*Lettres sur l'Italie*, an VII, t. I, p. 120) à l'égard d'un tombeau antique placé dans un cloître de Milan, et sur lequel le sculpteur a représenté une danse des trois Grâces. Un sarcophage avec des figures de satyres nus et d'autres personnages tout aussi profanes, est placé dans la chapelle de l'illustre famille Savelli de l'église d'*Ara-Cœli* à Rome; il renferme les restes du noble Luca Savelli, père du pape Honorius IV. M. Raoul-Rochette en fait mention, dans son travail sur les catacombes, et cite Casimero, *Memorie di Ara-cœli*, p. III. Tout le monde connaît ce groupe des trois Grâces, vêtues d'une étoffe si transparente, groupe exécuté par Germain Pilon, et qui, après avoir été placé dans une chapelle de l'église des Célestins, entra au Musée des monuments français, d'où il est venu au Louvre.

Dépourvu de grâce et de proportion, ce chapiteau n'est point digne d'attention sous le rapport de l'art, mais au point de vue archéologique, il mérite qu'on en fasse mention. Sur une de ses faces, on voit la grossière représentation, en assez fort relief, d'un homme couché et enveloppé d'une draperie; la tête, mutilée par le temps, se laisse seule apercevoir; au-dessus est une crosse épiscopale; au-dessous, les mots SCS SEVERINVS. Sur les deux autres faces, d'autres inscriptions, en partie effacées, montrent bien qu'on avait voulu représenter le tombeau de saint Seurin, tel qu'on le connaissait au XII[e] siècle.

Les archevêques de Bordeaux visitaient souvent l'église de Saint-Seurin; un siége spécial, un siége d'honneur, leur fut affecté dans le chœur; le ciseau d'un artiste du XVI[e] siècle déploya les caprices d'une brillante imagination. On y distingue un travail élégant, d'un style gracieux, mais coquet et éloigné de la belle simplicité des époques antérieures; quatre piliers à arêtes prismatiques et présentant chacun deux lignes de statuettes superposées, soutiennent un dais formé de quatre pyramides, entre lesquelles s'élèvent des pignons à contre-cannelure; derrière les sommets de ces pignons, une galerie.

Il est fait mention de l'église en question dans un ouvrage dépourvu sans doute d'autorité historique, mais qui a le mérite d'avoir réuni d'anciennes traditions. Nous lisons dans la *Chronique* du Pseudo-Turpin (1) :

« Turpin enquist et sercha toutes les églises de Bourdeaux, et la

(1) Cette *Chronique* célèbre fut composée vers l'an 1100 par un Espagnol; c'est bien à tort que quelques personnes ont cru que cette légende monacale avait été la source des épopées carlovingiennes; elle n'offre qu'une compilation informe tirée de chants populaires dont elle ne reproduit ni la grâce ni la naïveté. L'édition originale, Paris, 1527, est un livre fort recherché des bibliophiles; il s'est adjugé à 395 fr., vente du prince d'Essling en 1847, et à 610 fr., vente A. Ch. en 1853. De longs détails sur le faux Turpin, ses éditions et traductions, ont été donnés par M. de Reiffenberg : *Introduction à la chronique de Philippe Mouskes*, Bruxelles, 1838, t. II, p. CLIV. Voir aussi la *Bibliothèque des romans*, juillet 1777, t. I; la notice de M. Marchal de Bruxelles (l'*Institut*, 1836, p. 56 et 94); Martonne, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, nouvelle série, t. I, p. 301-308; Ampère, *De la formation de la langue française*, p. XXXIX; Ed. Du Méril, *Histoire de la poésie scandinave*, 1844, p. 500-508; P. Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 502; *Southern Review* (*Charlestown*), t. V, p. 62, et les différents auteurs cités par le docteur Grässe, *Lehrbuch einer allgemeinen literärgeschichte*, Dresde, t. II, 3[e] partie, p. 264.

Le tome I des *Spanish ballads* (London, Rodd, 1823) renferme une traduction de l'histoire de Turpin, précédée d'une introduction.

première qu'il trouva fut celle de Saint-Seurin, qui auoit esté édifiée au temps de monsieur sainct Martial, par sainte Benedicte, à l'honneur de sainct Saulueur, lequel sainct Martial auoit faict une aultre à l'honneur de sainct Estienne, et y édifia un autel de terre auquel il posa et mit moult précieux reliques. Là est la sainte verge que Nostre Seigneur bailla à sainct Pierre, et ledict sainct Pierre la bailla à monseigneur sainct Martial, et ledit sainct Martial ressuscita par la vertu d'icelle ung sien compaignon en la voie de Rome (1). »

Le même auteur nous apprend qu'avec cette verge sainte Bénédicte chassa le diable d'une tour de la ville et guérit Philibert, duc de Bordeaux.

Divers écrivains du XVI[e] siècle, entre autres Belleforest (*Cosmographie*, 1575, t. I), parlent du tombeau de Roland, qui était à l'église Saint-Seurin. Nous laissons de côté ces détails, qui sont du domaine de la légende, et non de celui de l'archéologie, et nous finirons en disant qu'une gravure représentant la coupe de l'église et le plan de la crypte se trouve au *Compte rendu de la Commission des monuments historiques* pour 1851.

L'église métropolitaine de Saint-André doit maintenant nous occuper; de grands travaux de réparation ont bien changé son état ancien.

La vieille porte royale a été en partie détruite; il ne reste sur place et visible que le tympan et ses quatre voussures.

Il offre trois scènes; dans le bas, la résurrection des morts; des rois, des évêques, des femmes, des enfants confondus. Au-dessus, le Christ, nimbé du nimbe crucifère et entouré de six anges; quatre portent les instruments de la passion; entre ces anges, la Vierge et saint Jean agenouillés. A l'extrémité du cadre, deux anges sonnent de la trompette. Dans le dernier tableau, huit anges; les deux du centre portent le soleil et la lune; ceux des extrémités sont agenouillés.

Les voussures offrent sur le dernier arc six anges; le plus bas, à gauche, foule aux pieds un dragon; les deux qui occupent le sommet de l'arc élèvent chacun une couronne.

Le deuxième arc est décoré du même nombre d'anges portant des custodes, des encensoirs, des chandeliers.

Au sommet du troisième sont quatre séraphins, reconnaissables

(1) Ces miracles, et bien d'autres, sont longuement narrés dans la volumineuse *Histoire de saint Martial* par le Père Bonaventure de Saint-Amable, Clermont et Limoges, 1675-85, 3 vol. in-fol.

à leurs triples paires d'ailes, ayant sous les pieds deux roues, symboles de la vitesse avec laquelle ils portent les ordres de l'Éternel. Six autres statues représentent des femmes tenant des livres et des palmes.

Le dernier arc soutient douze personnages portant pour la plupart des livres déroulés. Une lyre fait reconnaître un d'eux pour David; un autre tient une équerre, symbole placé souvent dans les mains de l'apôtre saint Thomas (1).

Cet arc est encadré entre deux rangs de feuillages; dans le plus élevé, des oiseaux, à queue de serpent, becquettent des fruits.

Les parois qui limitent l'ensemble du portail ont reçu, auprès de la porte, de chaque côté, une niche dans laquelle est placée une statue; à droite, un personnage vêtu d'une longue robe, les mains jointes; à gauche, un autre personnage vêtu à peu près comme le précédent, et sur sa console, un singe accroupi et habillé en moine. A côté, une autre statue plus grande; un petit cochon placé près d'elle fait reconnaître saint Antoine (2).

La porte du nord est remarquable par la pureté du dessin et le fini du travail; le tympan est divisé en trois étages; à celui d'en bas la Cène; au deuxième l'Ascension; les douze apôtres adorent le Christ qui s'élève dans les nues; déjà sa tête ne paraît plus; au

(1) L'équerre est aussi un attribut de saint Matthieu. Il a été donné à saint Thomas à l'occasion de la circonstance rapportée dans la *Légende dorée;* l'apôtre eut une vision qui lui enjoignit de se rendre auprès de Gondeférus, roi de l'Inde, qui demandait *hominem architecteria arte eruditum.*

(2) C'est surtout à partir du XV[e] siècle que saint Antoine a été représenté accompagné d'un petit cochon. D'après la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, cette circonstance est la suite d'un miracle que fit le saint anachorète, à la cour d'un comte de Barcelonne, où il guérit un petit cochon né sans yeux et sans pattes. Voy. le *Bulletin du bibliophile*, 1838, p. 306. Pareille légende se retrouve dans un écrit arabe, la *Clef de la porte du Paradis;* cet écrit fait partie d'un petit recueil publié, en 1646, par Abraham Ecchelensis (*S. Antonii magni regulæ, sermones*, etc., Paris, in-8). Dante a fait mention de cet animal si connu :

Di questo ingrassa il porco sant' Antonio.
(*Paradiso*, XXIX, 124.)

La *Revue britannique*, août 1854, contient à ce sujet quelques détails empruntés au *Dublin University Magazine.* Les Grecs ne donnent pas au saint un pareil attribut. Nous observons que les nombreuses légendes particulières à la Grèce forment une branche intéressante de l'hagiographie et de l'iconographie qui reste presque entièrement inexplorée, ce nous semble. Il est vrai que les ouvrages dont il faudrait l'extraire, en remontant aux sources qu'a dénaturées parfois Siméon Métaphraste, sont des manuscrits épars dans toutes les bibliothèques de l'Europe, et qu'ils ne sauraient être sérieusement abordés que par d'infatigables travailleurs.

rang supérieur, le Christ, caractérisé par la plaie de côté, entre deux anges debout et deux autres renversés sur le côté, portant, l'un le soleil, l'autre la lune (voir la planche XXV du *Compte rendu de la Commission des monuments historiques*, 1849).

Les voussures du portail sont décorées de trois rangs de petites statues, placées chacune dans une niche; elles représentent les douze apôtres, des patriarches, des anges (1).

Des scènes de la vie de Jésus-Christ, sculptées au XIV[e] et au XV[e] siècle, décorent la chapelle du Sacré-Cœur, jadis consacrée à la Vierge; elles ont été gravées dans le *Compte rendu de la Commission des monuments historiques*, 1849, et M. Lamothe en a donné la description, p. 26 et suiv. On y voit la visite d'Élisabeth à la Vierge; la fuite en Égypte (la Vierge, montée sur un âne, tient dans ses bras l'enfant Jésus emmailloté). Devant elle, saint Joseph coiffé d'un bonnet, tient d'une main la bride de l'âne, de l'autre, un bâton sur lequel est suspendu un vêtement; il retourne la tête et du doigt indique un objet (probablement une ville dont il s'approche); Hérode assis, la couronne sur la tête; un petit diable est accroupi sur ses épaules; devant lui, un guerrier couvert d'une cuirasse et coiffé d'un casque, décapite, avec sa large épée, un enfant nu qu'il tient par un bras. Une femme saisit de la main le glaive pour le retenir. Plus bas, une femme courbée et sur le dos de laquelle Hérode appuie les pieds, semble vouloir panser un enfant qui a déjà reçu un coup mortel.

On admira longtemps le jubé de l'église Saint-André, beau travail, exécuté de 1530 à 1534, par les soins de l'archevêque Charles de Grammont; il n'existe plus; la restauration effectuée en 1804 l'a fait disparaître; deux bas-reliefs qui le décoraient et qui semblent avoir été exécutés à une époque plus rapprochée de la fin du XV[e] siècle, ont été conservés; ils ont été placés sous les voûtes de l'orgue. Voici les sujets qu'ils présentent :

La descente aux limbes, deux scènes; à l'étage inférieur, à gauche, une voûte, de laquelle débouchent six personnages (cinq hommes et une femme) qui semblent se presser pour arriver au-

(1) Une étude attentive de toutes ces figures pourrait ajouter quelques traits au travail sur l'*Iconographie des anges*, inséré dans les *Annales archéologiques*, t. XI, 1851. Un savant allemand, M. Grässe, dans sa *Bibliotheca magica et pneumatica*, 1843, a réuni, p. 14 et suiv., les titres de 170 ouvrages divers relatifs aux anges; on y remarque, entre autres singularités, les dissertations de Pasch, 1684, et d'Engelfinus, 1698, *De lingua angelorum*, et le discours de Campfield, Londres, 1670, où il s'agit de déterminer le nombre des esprits célestes.

près du Christ. Celui-ci, debout, élève la croix de la main droite et il tend la gauche à un vieillard agenouillé devant lui et qu'il aide à se relever (1).

A droite, neuf personnages, hommes ou femmes sans vêtements, si ce n'est pour les hommes, un morceau d'étoffe autour des reins; une des femmes a près d'elle un petit enfant; un homme barbu tient une harpe, une couronne est sur sa tête; on ne peut méconnaître le roi David; les poses tranquilles de ces personnages indiquent le bonheur dont ils jouissent sous la protection de la croix.

La portion supérieure de ce bas-relief offre une autre scène représentant l'enfer; un diable sous les traits de Pluton armé d'une fourche; Proserpine, douée de formes hideuses, lui pose le bras sur l'épaule; Cerbère, aux trois têtes (2), s'élance en rugissant; à droite, quatre démons, cornus, barbus, à tête de chien ou d'oiseau, s'agitent avec fureur; ils semblent diriger leurs efforts contre la croix et vouloir l'ébranler.

Sur le second bas-relief, la résurrection; cinq femmes (une richement vêtue, les autres couvertes d'amples draperies qui ne laissent apercevoir que leur visage) viennent visiter le tombeau du Christ; un ange, aux ailes déployées et tenant un livre, est assis sur la pierre renversée du sépulcre entr'ouvert; du doigt, il montre le ciel; trois soldats romains, deux sont renversés, un tient une longue lance. Au-dessus, le Sauveur assis sur un aigle et entouré de nuages d'or d'où sortent cinq têtes d'anges et les têtes d'un bœuf et d'un lion, symboles des évangélistes (3).

(1) On reconnaît sans peine Adam qui, d'après le récit de la descente aux limbes, dans l'évangile apocryphe de Nicodème, se prosterna aux genoux du Seigneur, qui le prit par la main. Voir notre traduction des *Évangiles apocryphes* (Paris, Franck, 1849), et le savant travail de M. Alfred Maury sur cet évangile si goûté au moyen âge, travail inséré dans la *Revue de philologie*, t. II, p. 428, et reproduit, avec quelques développements, dans le tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Nous pourrions ajouter bien des détails à ceux que nous avons déjà donnés au sujet de cette composition remarquable; nous nous bornerons à dire que, dans un article sur l'*Épopée chrétienne* (*Revue des Deux-Mondes*, août 1849), M. Saint-Marc Girardin l'analyse. La Bibliothèque impériale en possède diverses traductions ou imitations (voir l'ouvrage de M. P. Paris, *Manuscrits français*, t. II, p. 83-106; t. VII, p. 222, 378); M. Champollion-Figeac (*Documents inédits*. t. IV, p. 423) annonçait le projet de publier, d'après le manuscrit 7693, une traduction écrite au XIII[e] siècle et comprenant 2448 vers.

(2) Le chien à trois têtes, le Cerbère des Grecs, est chargé de la garde de l'enfer chrétien dans un des hymnes de Synésius. On le retrouve comme l'emblème du diable sur une des colonnes de l'église de Saint-Martin, à Tarascon.

(3) Voir le *Compte rendu de la Commission des mon. hist.*, 1851, pl. XIV et XV. Nous

De chaque côté de la niche de l'ancien jubé, contre le mur méridional de l'église, des pilastres renferment des scènes de l'Ancien Testament sculptées avec une grande délicatesse; Ève engageant Adam à manger du fruit défendu; Adam et Ève expulsés du paradis; Caïn frappant son frère, etc.

La tribune où est l'orgue a été agrandie en 1804 et soutenue par trois voûtes. A la porte centrale, saint André avec l'instrument de son supplice; au-dessus, et de moindre dimension, saint Paul; de chaque côté, moulure terminée par une tête d'aigle.

Tout ceci est accompagné de scènes mythologiques qu'il est étrange de rencontrer en pareil lieu.

Hercule déchire de ses mains le lion de Némée; plus loin, il est endormi sur les bords du Tibre; Cacus traîne à reculons un bœuf par la queue; l'animal semble vouloir se rapprocher du personnage plongé dans le sommeil.

Médaillon renfermant une tête de femme supporté par deux personnages; à droite du médaillon, Vénus; à côté; un petit autel sur lequel brûlent deux cœurs. Ces sujets paraissent se rapporter au second mariage d'Henri IV.

On trouvera dans les *Comptes rendus* que nous avons souvent cités (années 1849 et 1850), un plan du chœur, du cloître et de la nef de Saint-André ainsi que les détails du cloître. On consultera aussi une notice de l'architecte Combe dans le *Moniteur*, 1811, p. 1237; une autre de M. L. Lamothe, dans la *Guyenne monumentale*; Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 267; la *Monographie de l'église primatiale de Saint-André*, par Mgr Donnet, archevêque (aujourd'hui cardinal), Bordeaux, 1851, in-8; les gravures insérées au *Moyen âge pittoresque*, pl. CLXIX et au *Moyen âge monumental*, pl. CXXXV; les pl. XXIV et XXV de l'ouvrage de M. L. Drouyn, *Choix de types*; l'*Histoire des monuments de Bordeaux*, par M. Bordes, t. I, p. 118.

D'autres monuments religieux du département de la Gironde pourront devenir le sujet d'un troisième et dernier article.

G. Brunet.

avons consulté l'ouvrage de J.-B. Thiers (Paris, 1688), sur *les jubés et les autels*; complet sous le rapport théologique et historique, il est muet au point de vue de l'archéologie.

FRAGMENTS

D'UN

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN ASIE MINEURE.

I

RUINES DE SCEPSIS EN TROADE.

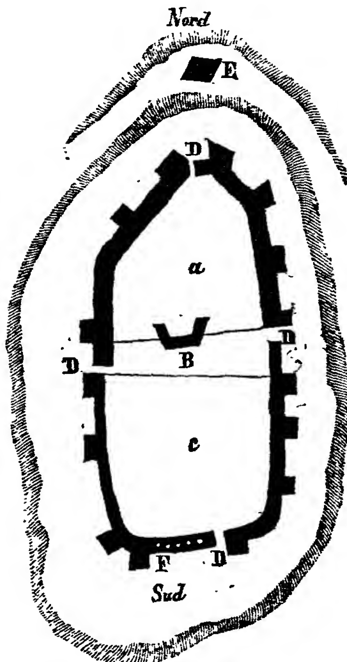
Les anciens géographes, particulièrement Strabon, font mention d'une ville nommée Scepsis, située sur les hauteurs du mont Ida, au bord de la rivière d'Æsépus, dans la Troade, et transplantée ensuite dans la plaine, à une distance de soixante stades de l'ancienne Scepsis. D'après les indications de Strabon, Ptolémée, etc., les auteurs des meilleures cartes modernes, et M. Kiepert, entre autres, l'ont placée entre Bali-Kesri et Inowa, tout près des villages de Kowandjik et Karabey, là où la rivière d'Æsépus se dirige vers le nord.

Arrivé à Kowandjik, nous nous informâmes s'il y avait des restes d'une ancienne ville dans le voisinage, il nous fut répondu qu'il n'en existait pas. Après bien des questions, un paysan nous dit enfin qu'il y avait une ancienne église (*Eski-Kilisch*), à deux heures de distance. Mais en lui demandant des détails plus précis sur la position et la construction de cette église, nous nous convainquîmes qu'il voulait parler seulement de la chapelle d'un village grec, et comme la position de ce village ne s'accordait ni avec les données des anciens géographes, ni avec les indications des cartes modernes, nous ne jugeâmes pas à propos de faire ce détour; nous nous rendîmes donc directement aux villages de Gargadjik et de Tchiflik, dont le dernier, selon nos calculs, devait être exactement sur l'emplacement de Scepsis. Mais nous ne vîmes aucune trace d'antiquité et les habitants ne purent rien nous apprendre.

Nous continuâmes notre route jusqu'à Karabey, chef-lieu du Kaza d'Aounia, et distant de deux heures de Kowandjik. Pour ne négliger rien d'utile, nous prîmes encore des informations près du *kaya*

du bey, celui-ci étant absent, et près du *katib*, qui se trouvèrent d'accord dans leur réponse en nous assurant que dans le voisinage de Tchiflik, il n'y avait rien en fait d'antiquités. Cependant le kaya, voyant notre désir de visiter des ruines, nous apprit qu'en montant sur le mont Azar, on trouverait un Djéneviz-kalessi ou château génois, c'est-à-dire une ancienne ruine (1). Il nous en indiqua exactement l'emplacement; et effectivement, arrivés à la hauteur du mont Azar, à mi-chemin entre Karaby et Yenidjé-Koï, nous aperçûmes un cône qui paraissait coupé de main d'homme. Là, nous descendîmes de cheval pour en faire l'ascension, et en atteignant l'extrémité, quelle ne fut pas notre surprise d'y trouver les restes d'une ancienne ville qui, jusqu'à présent, étaient inconnus aux Européens, selon toutes les probabilités.

D'après le plan, les ruines indiquent assez clairement l'acro-



EXPLICATION DU PLAN.

A. Acropole.
B. Fossé.
C. Ville.
D. Portes.
E. Lieu des sacrifices.
F. Aqueduc.

pole A, et la ville C. Les murs de l'acropole ont deux mètres

(1) En Asie Mineure, toutes les anciennes forteresses sont désignées par les gens du pays sous le nom de djéneviz-kalessi; probablement à cause du grand nombre d'établissements fondés par les Génois en Orient après les croisades.

(*Note de la rédaction.*)

d'épaisseur, tandis que ceux de la ville n'ont qu'un mètre. Les uns et les autres étaient construits de pierres carrées de porphyre noir, dont une des plus grandes avait quatre-vingts centimètres de longueur sur cinquante de largeur. Il y a quinze tours, savoir : sept dans le mur de l'acropole et huit dans celui de la ville. Quatre portes, D, se distinguent encore facilement, et sont placées de telle manière qu'une tour se trouve à la droite de celui qui entre. Dans le mur de la porte sud, F, on voit un tube quadrangulaire qui, sans doute, faisait partie de l'aqueduc qui fournissait l'eau à la ville.

Sont-ce là lés ruines de l'ancienne ville de Scepsis (*Palæ Scepsis*)?

Strabon dit, dans sa *Description de la Troade* (1), « qu'une colline dépendante du mont Ida et nommée Cotylus, est à environ cent vingt stades au-dessus de Scepsis. De cette colline sortent le Scamandre, le Granique et l'Æsépus. »

Ceci s'accorderait avec la situation indiquée par les cartes, mais le manque absolu de ruines et de restes d'antiquités s'y oppose.

Strabon dit ensuite : « Dans le vallon où coule l'Æsépus, à gauche de ce fleuve, Démétrius et ceux qui le suivent placent d'abord Polichna, lieu fortifié, puis Palæ Scepsis, puis Halizonium. Ce dernier n'a été imaginé que par rapport aux Halizones, dont nous avons parlé. Viennent ensuite Carésus, ville déserte; le Carénèse et le fleuve qui porte le même nom de Carénésus et qui forme aussi un vallon considérable, quoique moins grand que celui de l'Æsépus. Les lieux qui succèdent à ces derniers sont les plaines et les collines bien cultivées de la Zeleia. A la droite de l'Æsépus, entre Polichna et Palæ Scepsis, ils placent Neacomé et les mines d'argent, inventées en faveur du même système et pour justifier ces mots (d'Homère) : *où naît l'argent.* »

Ce passage s'accorde bien avec les ruines existant sur le mont Azar.

Écoutons encore Strabon : « Ainsi donc, selon Démétrius, Palæ Scepsis est à cinquante stades d'Ænée et à trente du fleuve Æsépus. »

Quant à la ville d'Ænée, je n'en connais pas la position, mais les ruines existant sur le mont Azar sont distantes du fleuve Æsépus exactement de trente stades. « Palæ Scepsis, dit toujours Strabon, est située au-dessus de Cebrène, près de Polichna, vers

(1) Livre XIII, chap. I, trad. Lap. Dutheil, t. IV, IIe partie, p. 187 et suiv.

la plus haute partie de l'Ida. Elle portait anciennement le nom de Scepsis, soit parce qu'on l'aperçoit de tous côtés, soit pour quelque autre raison, si toutefois on doit chercher des étymologies grecques pour les noms barbares des anciennes villes. Par la suite, les habitants de cette ville furent transférés à soixante stades plus bas, à la Scepsis d'aujourd'hui, par Scamandre, fils d'Hector, et par Ascagne, fils d'Énée. » Ce que dit ici Strabon de l'ancienne ville de Scepsis s'accorde parfaitement avec la position des ruines du mont Azar; en effet, dans les environs, on n'aurait pu trouver un point aussi avantageusement situé pour être vu de tous côtés; cependant la ville de Scepsis (la nouvelle), d'après les cartes modernes, n'en est distante que de trente stades au lieu de soixante, ce qui prouve encore que les cartes sont fautives en lui assignant cet emplacement.

Donc, en comparant ces passages avec la situation des ruines du mont Azar, on se convaincra aisément que celles-ci représentent l'ancienne ville de Scepsis (*Palæ Scepsis*); quant à la nouvelle Scepsis, elle est encore à découvrir : peut-être est-elle ensevelie dans quelque forêt de la Troade.

Le docteur MORDTMANN,

Chargé d'affaires des villes hanséatiques, près la Sublime Porte Ottomane, à Constantinople.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Dans sa séance du 16 février dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un académicien titulaire, pour remplir la place vacante dans son sein par suite du décès de M. Raoul Rochette. M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique, a été élu au premier tour de scrutin par 26 suffrages. Dans sa séance du 9 mars, la même académie a nommé M. Adolphe Regnier à la place laissée vacante par la mort de M. Langlois.

— Dans l'une de ses dernières séances, le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, a entendu un rapport détaillé de M. de Guilhermy, sur les travaux exécutés à l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Val, par M. Hérard, architecte, et sur les pierres tombales recueillies dans les ruines de l'église Saint-Benoît et dans les démolitions de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Latran, à Paris, sur lesquels la *Revue archéologique* a publié des notices accompagnées de dessins (voy. Xe année, p. 293 et pl. 217; XIe année, p. 303 et pl. 240). Depuis notre publication, le propriétaire actuel de l'abbaye du Val, M. Récappé, a fait exécuter, sur les indications de M. Hérard, des travaux qui assurent la conservation de ce remarquable monument, qui date des premières années du XIIIe siècle et lui rendent son ancienne physionomie. Le bâtiment principal, qui comprend le réfectoire, la salle capitulaire et le dortoir, dont on peut voir une coupe avec détails des chapiteaux et des colonnes sur notre planche 217, a été restauré avec le plus grand soin.

— La direction des musées impériaux vient de livrer aux antiquaires et aux artistes une nouvelle salle du Louvre, destinée aux antiquités de l'Asie Mineure. Nous y avons vu figurer plusieurs monuments d'une haute importance archéologique, parmi lesquels nous avons surtout remarqué la frise du temple de Diane-Leucophryène, le vase de Pergame, des bas-reliefs et les inscriptions du temple de Magnésie, d'Olymos, de Mylasa, de Caryanda, recueillies par M. Ph. Le Bas; les inscriptions de Mopsueste et de Mallus, rapportées par M. Victor Langlois, et enfin deux marbres de Cyzique.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Portefeuille archéologique de la haute et de la basse Champagne, Reims, Troyes, Sens, etc., par A. Gaussen, 18e livraison; l'auteur, à Saint-Martin ès Vignes.

Cette livraison renferme un magnifique vitrail de l'église de Saint-Julien du Sault, représentant la légende de saint Jean l'évangéliste. Cette planche, exécutée en chromolithographie, d'après les dessins de M. Gaussen, est accompagnée d'un texte explicatif des pierres tombales publiées dans les précédentes livraisons.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, recueillis et publiés par MM. Ch. Lenormant et J. de Witte, 118e livraison. Paris, Leleux.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, publiés d'après les travaux inédits des principaux architectes français et étrangers, par Jules Gailhabaud, livraisons 125 à 129. Paris, Gide et Baudry.

Ces livraisons contiennent les planches représentant les stalles sacerdotales et le baptistère de l'église Saint-Gérion, à Cologne; une chapelle ardente à Nonnburg; les vantaux d'un baptistère à Florence; la chapelle palatine à Paris. Ces planches sont accompagnées de la suite de la notice sur les vantaux et ferrures des églises de Willincale, du Puy, etc., publiée dans les précédentes livraisons.

Examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine Segora, par M. Léon Faye, conseiller à la Cour imp. de Poitiers, 2e édition in-8 avec plan. Poitiers, 1854, Létang. Paris, Derache.

Ce travail prouve, de la part de son auteur, un examen sérieux du sujet qu'il traite. Après avoir produit et discuté les opinions différentes des savants qui ont écrit sur cette question, M. Faye expose son opinion personnelle qui nous paraît être la plus admissible.

Du nom de Jeanne d'Arc, examen d'une opinion de M. Vallet de Viriville, par Renard (Athanase). Paris, 1854, Garnier frères.

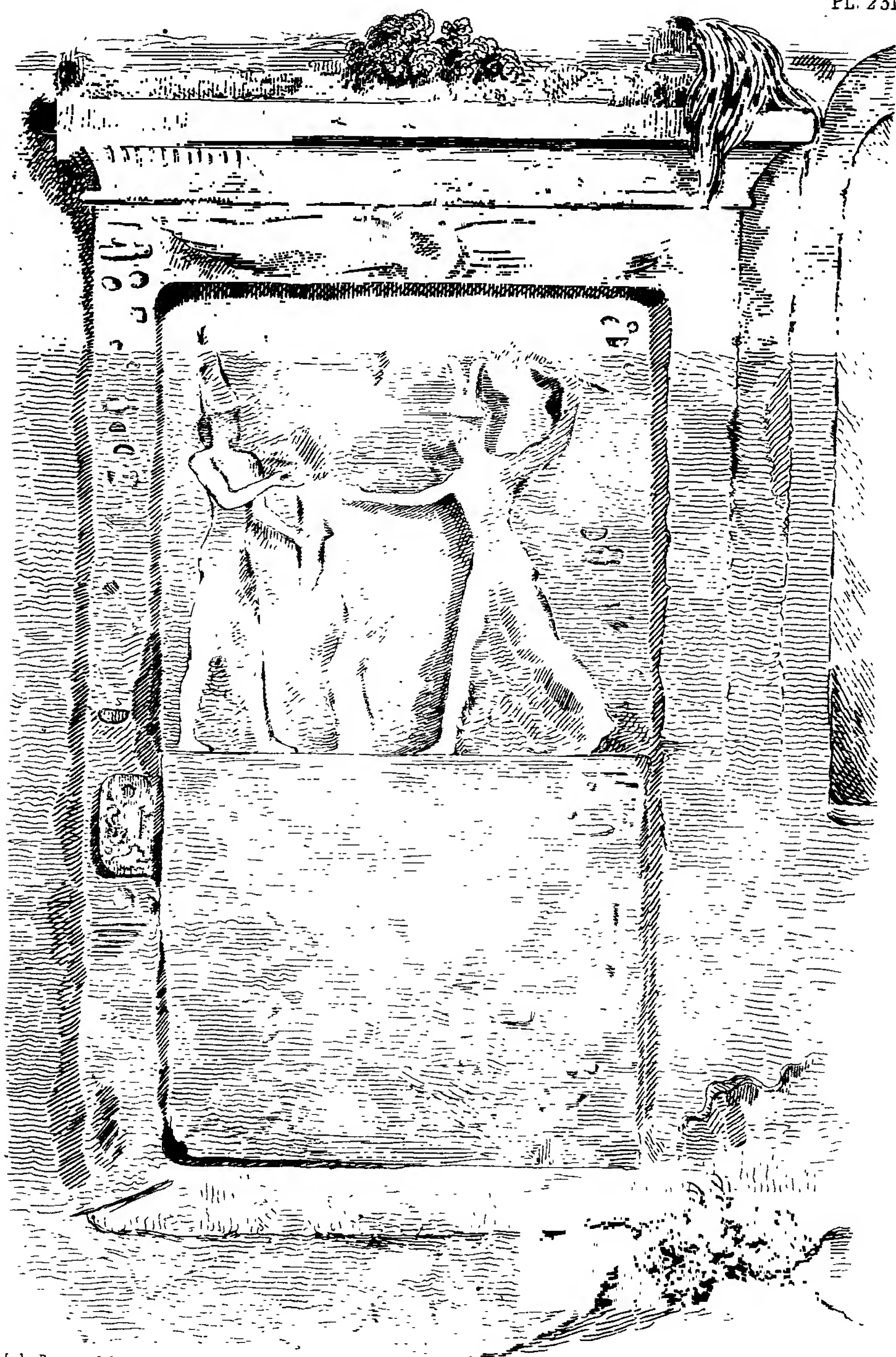
Lettre a M. Sawelief, sur les médailles orientales inédites de la collection de M. Soret, par M. F. Soret, in-8; Bruxelles, 1854, Em. Devroye.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA ONZIÈME ANNÉE

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

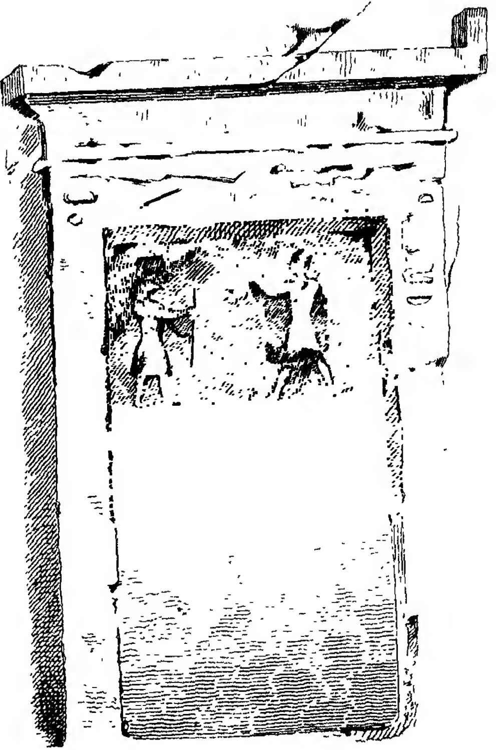
FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA ONZIÈME ANNÉE.



J de Bertou del

Ch Saunier sc

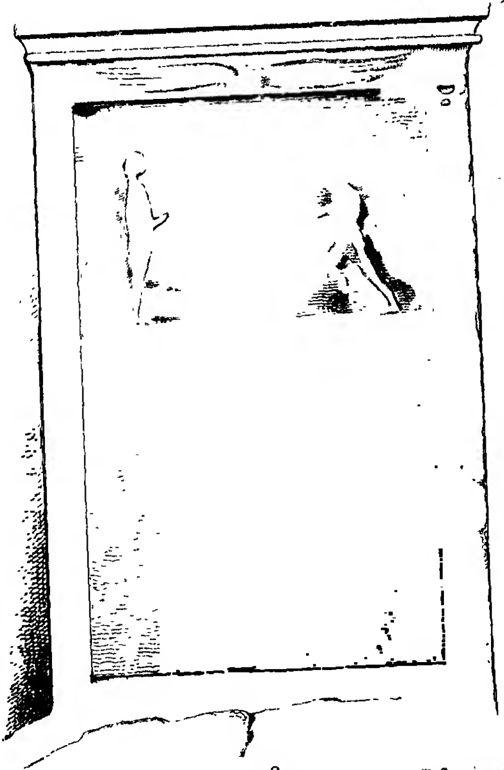
BAS-RELIEF ÉGYPTIEN DE LA CÔTE DE PHÉNICIE



1



3



2

J. de Bertou del

Ch. Saunier sc

Personnage [illegible] adorant au dessus

compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl. compl.

Devant le Personnage

Inscription de l'épaisseur de la porte

Le Reste des Salles sans Sculpture ou détruites entièrement

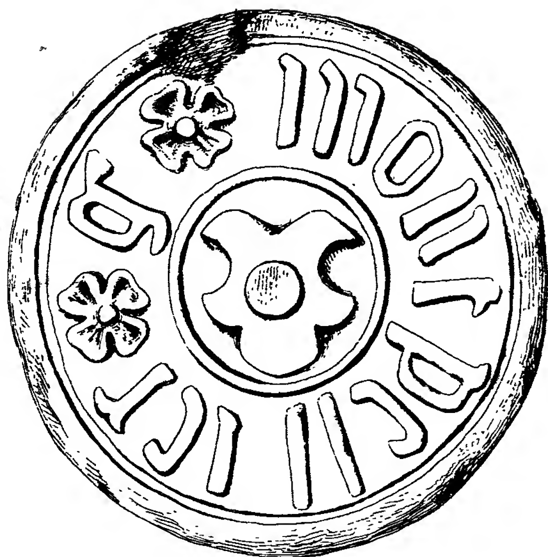
au dessous 3 ou quatre

Restes des tableaux de la porte

Enfoui

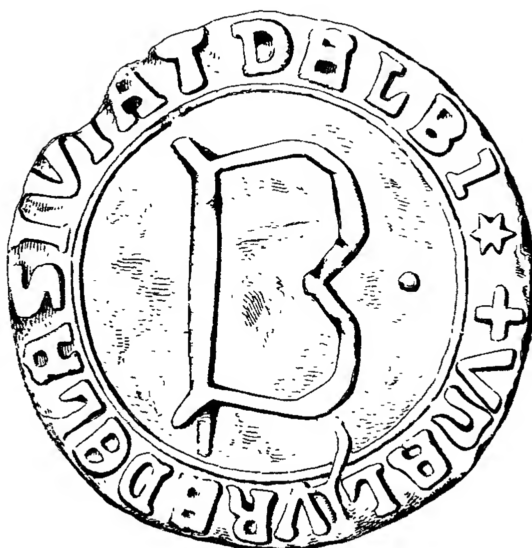
Lith. Caron-Delamarre rue Macon [illegible]

FAC SIMILE DE LA COPIE PRISE PAR CHAMPOLLION D'UNE INSCRIPTION DU TOMBEAU DES PRINCES D'ELETHYA.





2

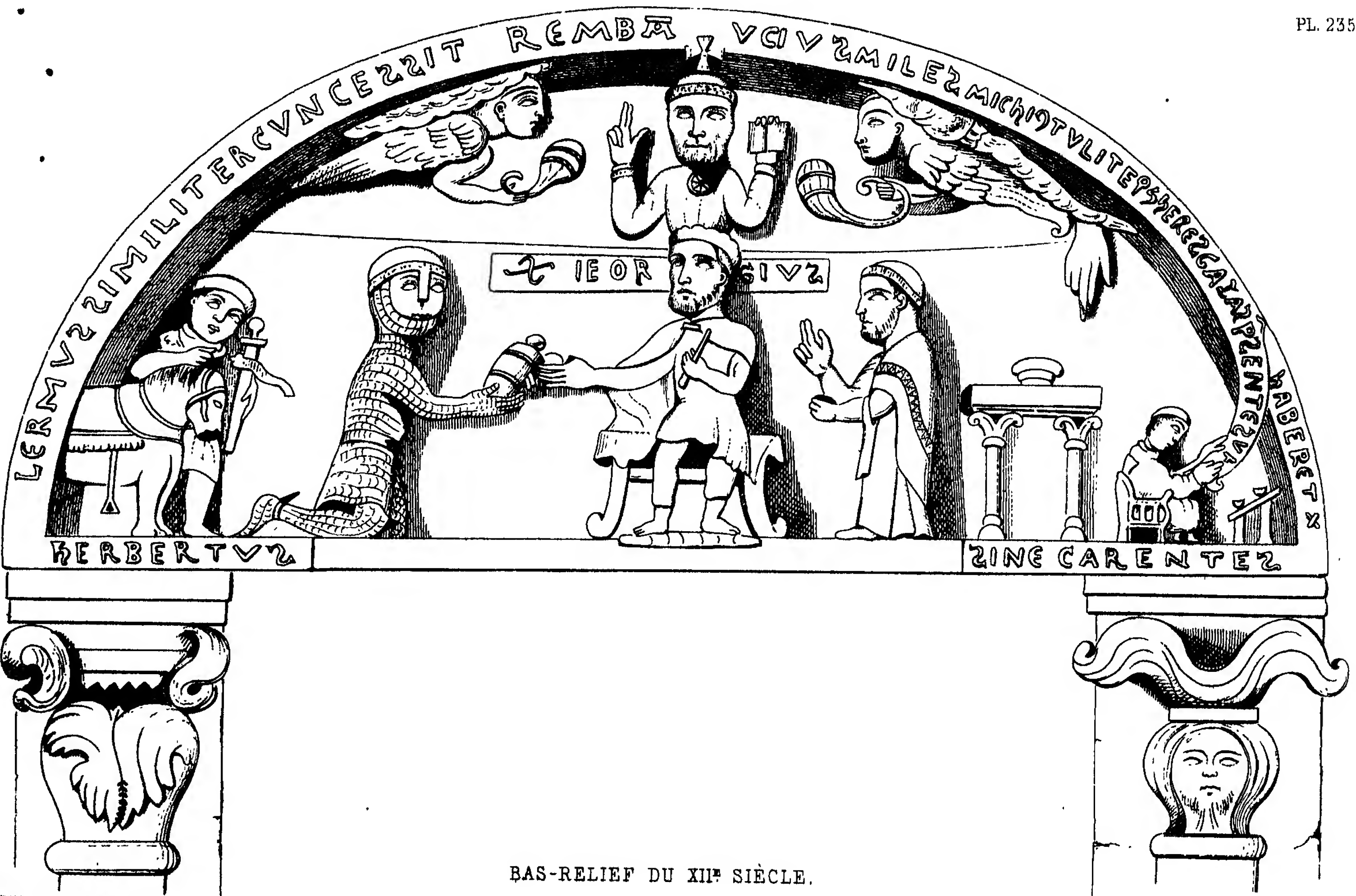




1

Sauvier del. et sc.

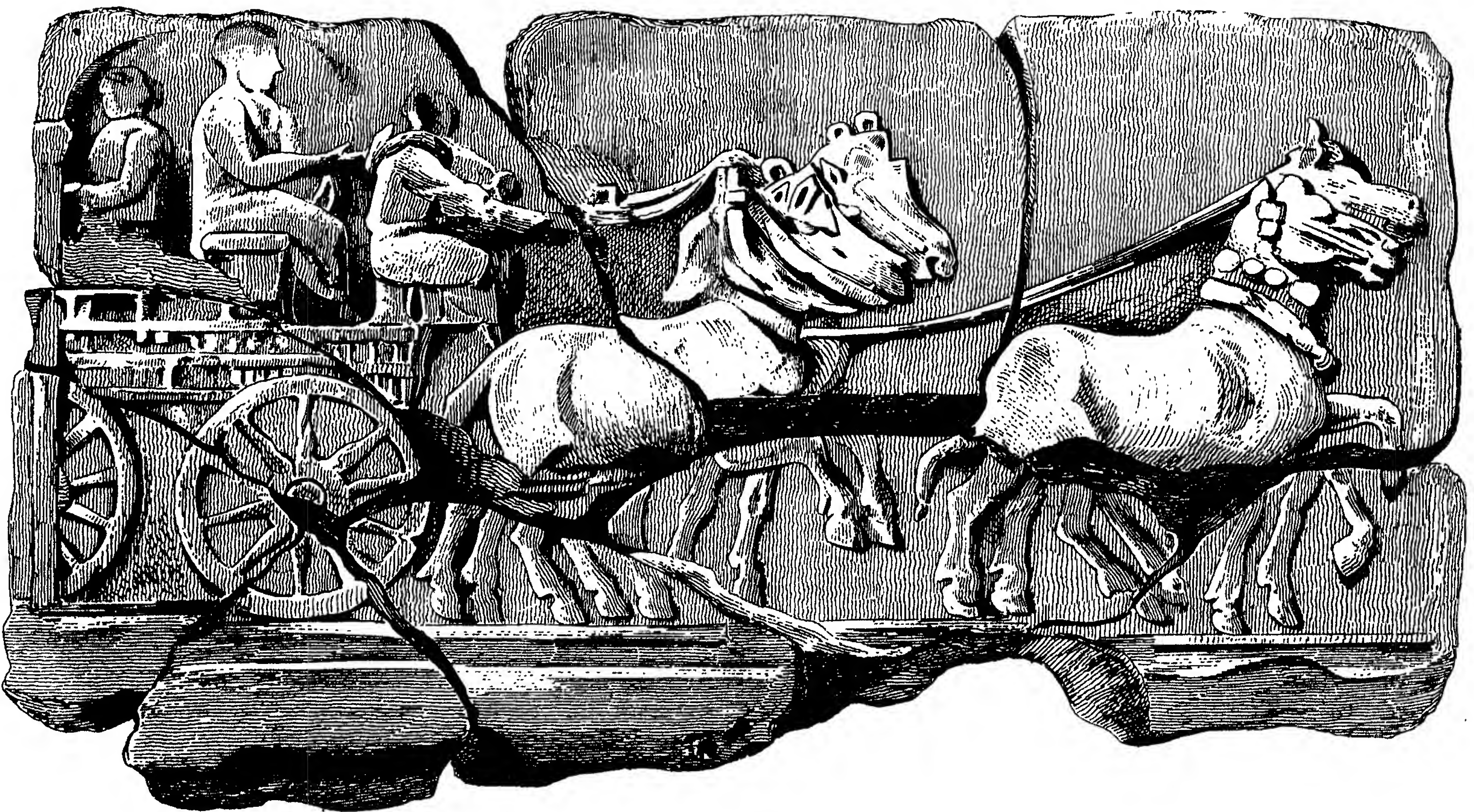
POIDS DE VILLES DU MIDI DE LA FRANCE



BAS-RELIEF DU XIIe SIÈCLE.

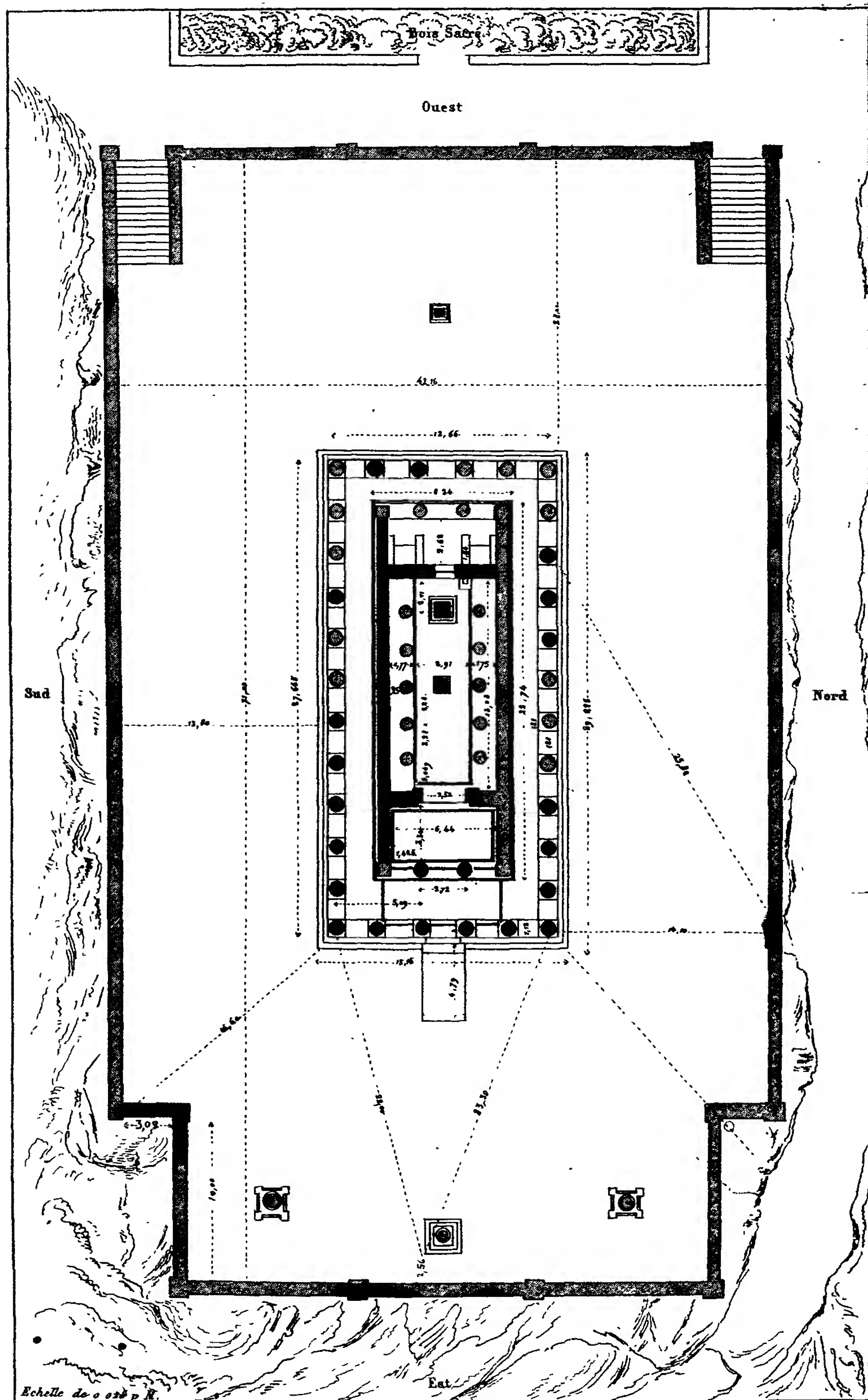
Mme F. de Villemenard del.

Ch Saunier sc.



Ch. Cournault del. Ch. Saunier sc.

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN.

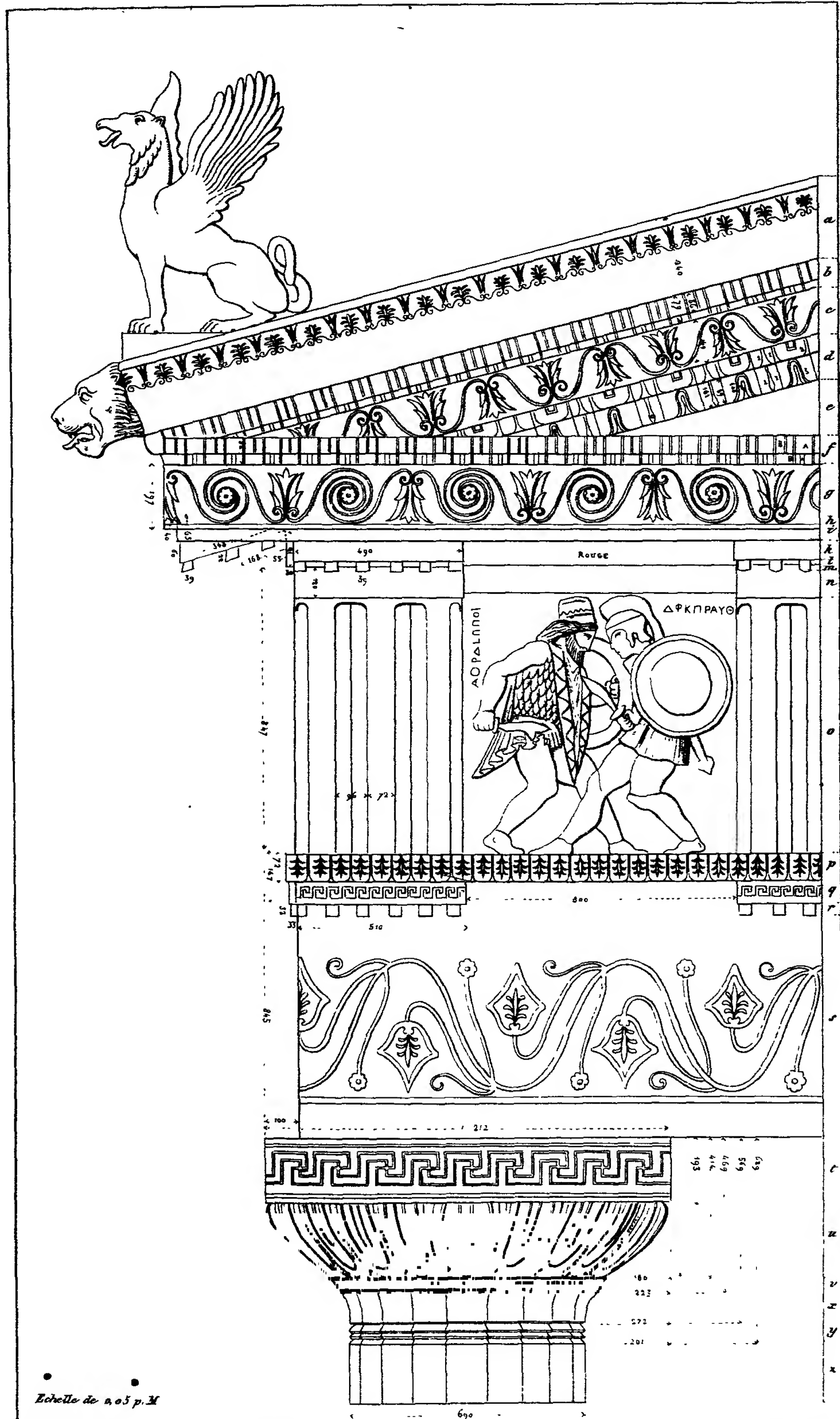


Ch. Garnier del

Ch Saumer sc.

TEMPLE DE JUPITER PANHELLENIEN

Plan général restauré



Ch Garnier del.

Ch Saunier sc

TEMPLE DE JUPITER PANHELLENIEN

Entablement restauré

ATHÈNES.

INDICATIONS DES
Idées de Mr FORCHHAMMER, Athènes.
Idées de Mr HANRIOT, ATHÈNES.
Idées de Mr ROSS, Athènes.

KERAMEIKOS
Dipylon
Route d'Eleusis
Place de Louis
Rue du Pirée
Muraille Turque démolie
Porte d'Acharnes
Bazar
Rue du Stade
Bibliothèque projetée
Université
Hôpital civil
Muraille Turque
Rue de Minerve
Rue d'Hermes
Rue d'Eole
Ste Irène
Monument d'Eubulide
Portique Royal
Léo Koreion
Temple de Thésée
Démosthène
Gymnase d. Ptolémée
Apollo Patroos
Tholus
Gymnase
Portique d'Adrien
Caserne
Athène Archegetis
Bibliothèque
Tour des Vents
Prytanée
T. d. Serapis
Metroon
Nouveau Palais du Roi
Kynosarges.
Route de la Mesogée.
Lykeion.
DIOMEIA.
Aqueduc
Ruines
Route du Pirée
Porte sacrée
Pompeion
Sanctuaire des Nymphes
SKAMBONIDAE
Heptachalkon
AREOPAGE
Grotte des Euménides
T. d'Arès
ACROPOLE
Parthénon
Stoa Poikile
PNYX
Lysis
Eurysakeion
Stoa Basil
Zeus Eleutherios
T. d'Hephaistos
T. d'Urania
Apoll. Patroos
Odeon
Théâtre de Bacchus
M. de Lysicrate
T. d'Eilithyia
Porte d'Adrien
Pythion.
Delphinion.
Aphrodite aux jardins.
Cimetière Protestant
Emplacement du Temple de Diane Agrotera
Tombeau d'Herodes
Stade
Eleusinium
Temple de Jupiter Olympien Peribolus
BOULEUTERION.
METROON.
THOLUS.
AUTEL DE LA PITIÉ
APOLLO PATROOS
Hopital militaire
HEPHAESTEION
PORTIQUE ROYAL
LYCURGUE
DEMOSTHÈNE
ADRIA
Vieux Odeon
Kallirhoé.
Ruines du Temple de la Fortune
Ruines du Temple de Triptolème
Pherephattion.
Cérès.
Ardettos.
T. d'Eukleia.
Porte du Pirée.
Porte Melite
Monument de Philopappus
Vestiges de l'ancienne muraille
MUSÉE
KOILE
Muraille antique
Tombeaux de Cimon
KOILE.
Ilissus R.
Palladion.
Aqueduc.
ROUTE DE PHALÈRE
ENTRÉE DE PAUSANIAS
PORTE ITONIENNE
Ilissus R.

1 Thelos
2 Eponymes
3 Autel des 12 dieux
4 Harmod et Aristog
5 Hermes Agoraeos
6 Maison de Meton
7 Temple d Escalape
8 T d Aphrodite Pandemos

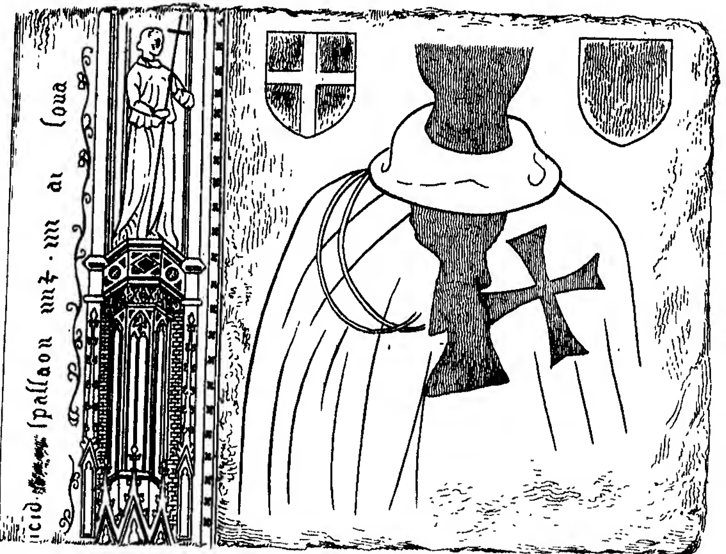
N
O E
S

50 100 200 300 400 Metres

J. Caron, Lith.



1

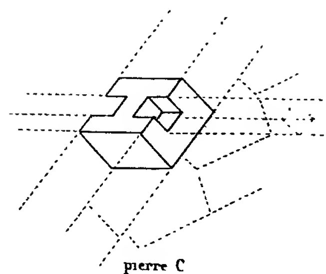


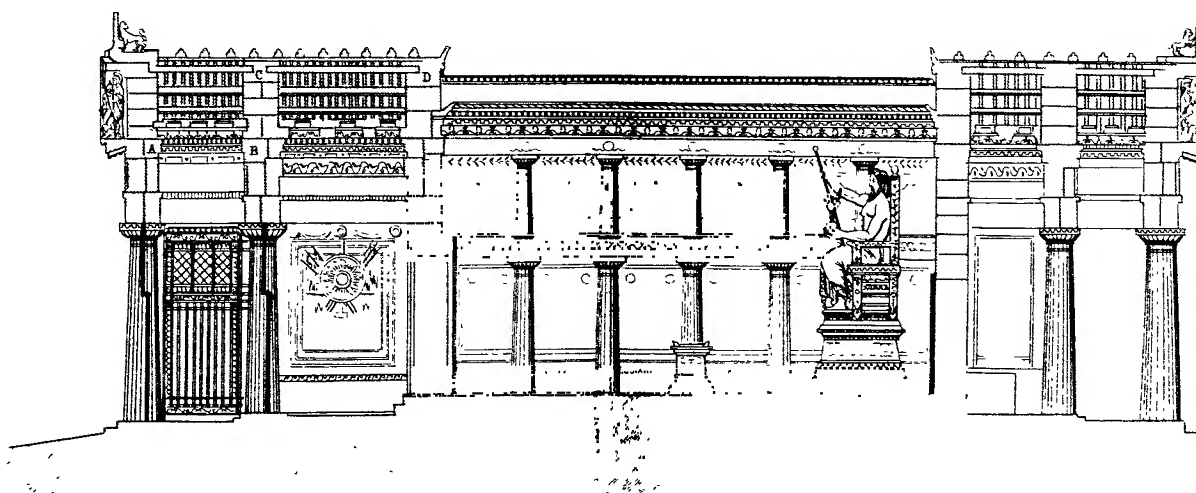


2

3

Ch. Saunier sc.



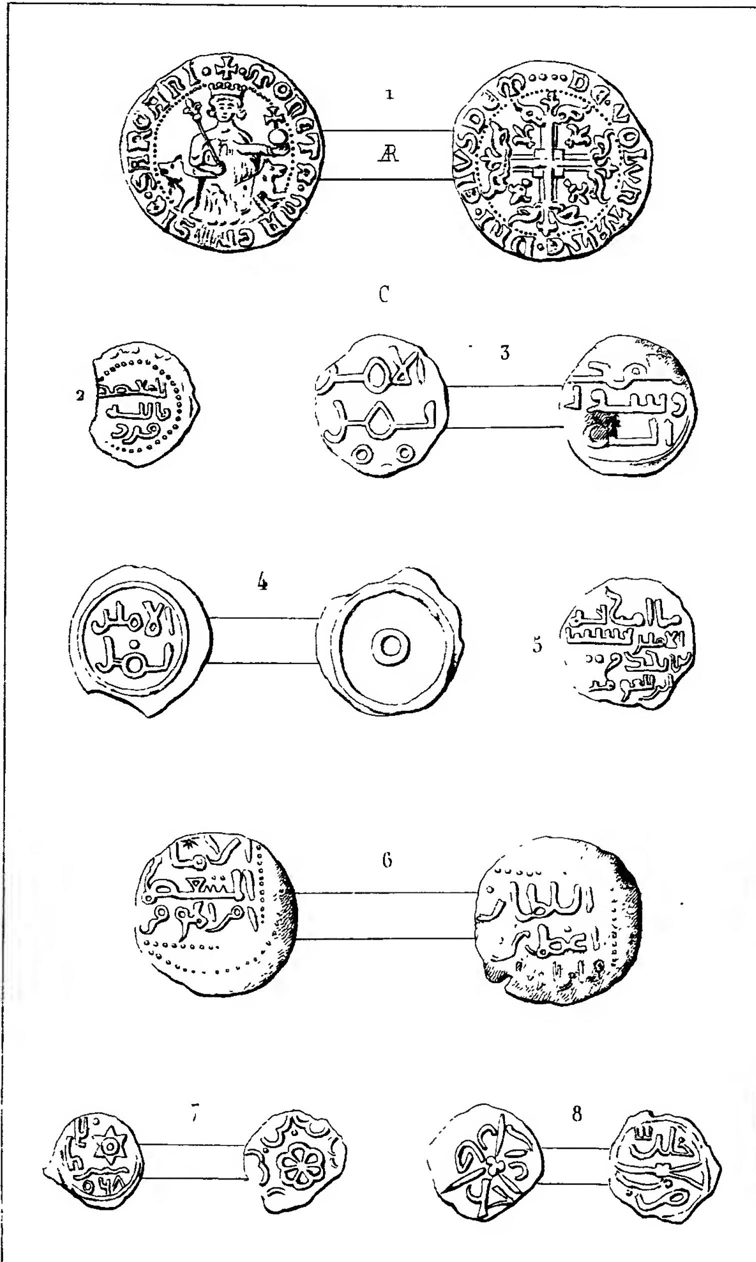


pierre B

Garnier del

TEMPLE DE JUPITER PANHELLENIEN

Façade et coupe restauree à l'echelle de o o5 p M



Ch. Saunier sc.

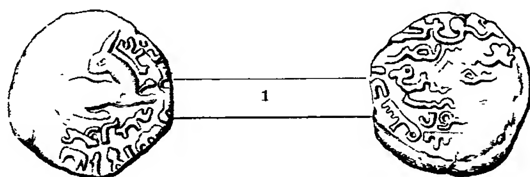


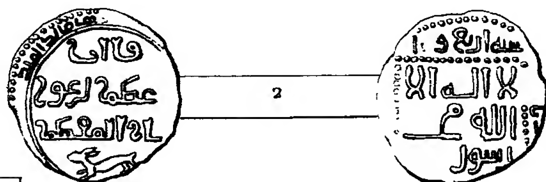
A Beaumont del. Ch Saunier sc

L'ÉPAULE DE GALLARDON

(Eure et Loir)

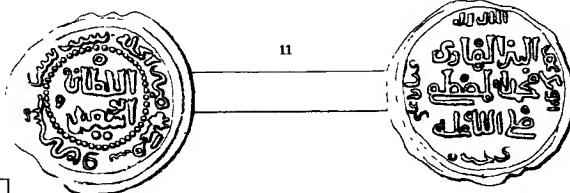
Æ


1


2

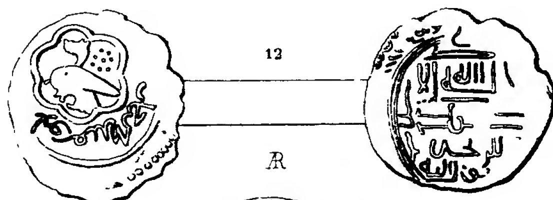
3

6


11

7

10


13

AR

16

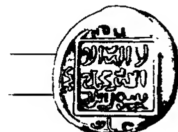


15

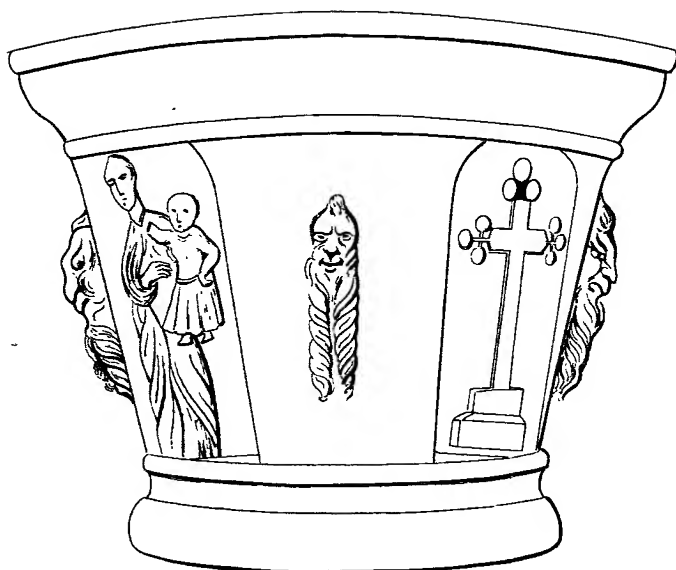


16

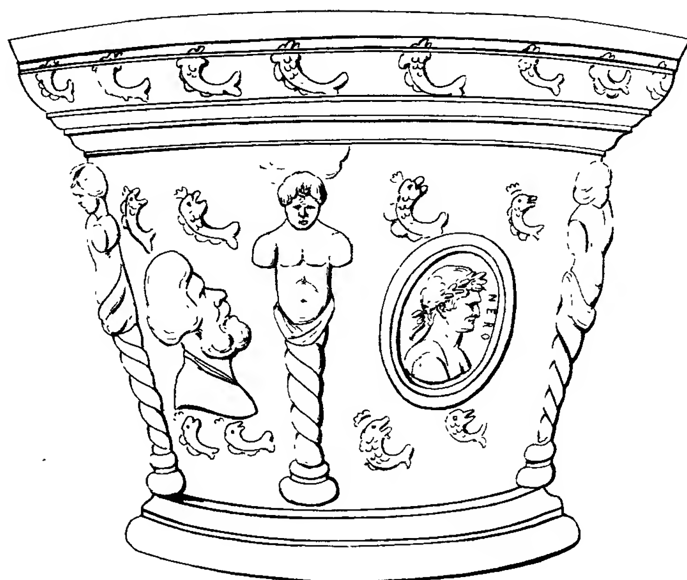




Ch. Saunier sc.



1



2

Devals ainé del.

Ch. Saunier sc



1



2



3

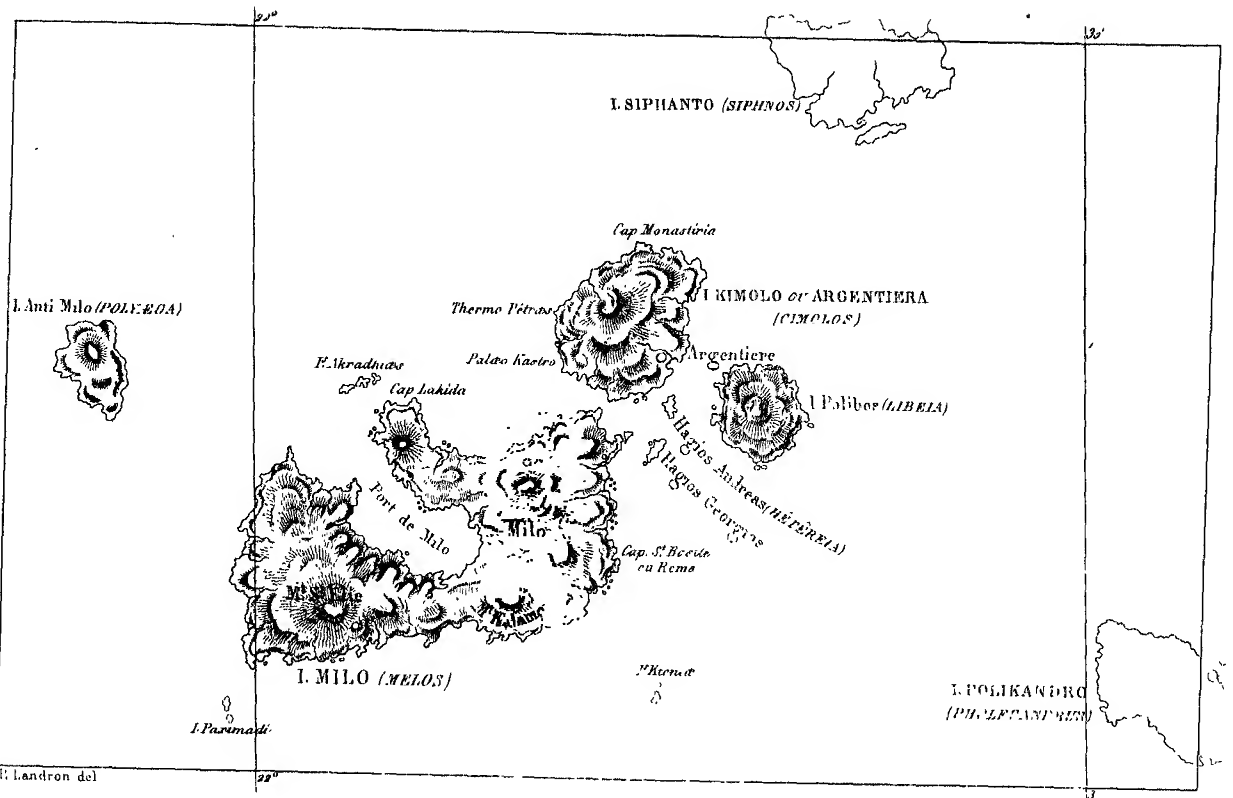
Th. Saunier del. et sc.

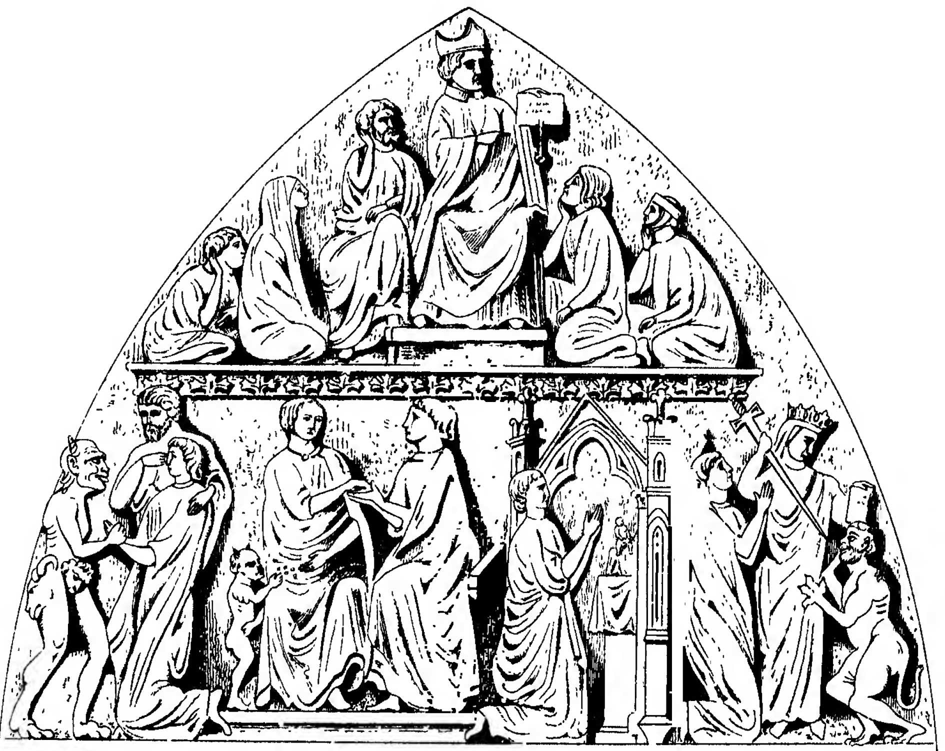
CAMÉES INÉDITS DU MOYEN AGE



Ch Saunier del et sc

MINIATURE D'UN MANUSCRIT DU XIIIE SIÈCLE

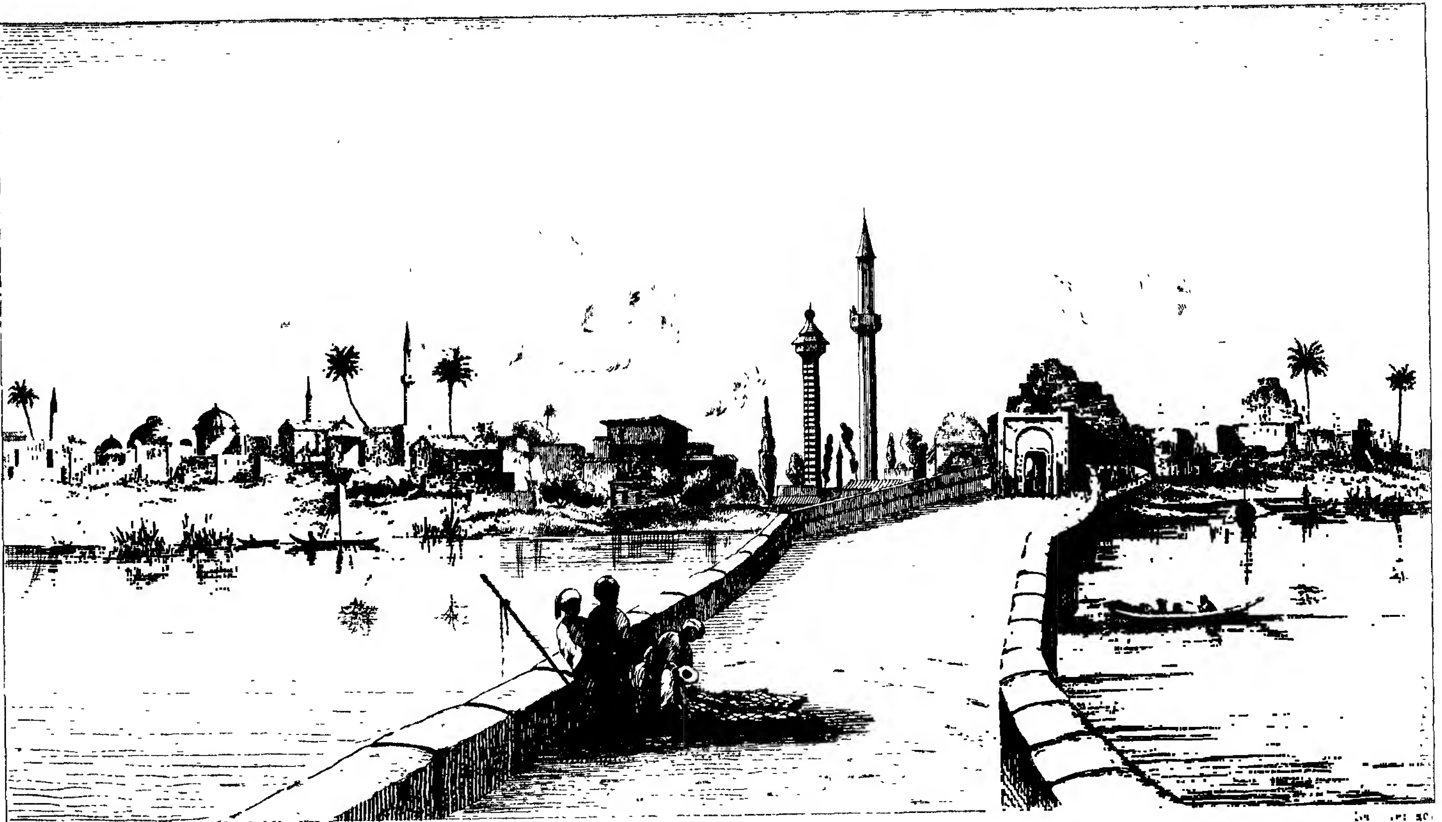

I. SIPHANTO (SIPHNOS)
Cap Monastiria
I. KIMOLO or ARGENTIERA
(CIMOLOS)
Thermo Pétras
Palæo Kastro
Argentiere
I. Anti Milo (POLYÆGA)
Cap Lakida
Hagios Andreas (HETEREIA)
Hagios Georgios
Port de Milo
Milo
Cap. St. Basile ou Reme
I. MILO (MELOS)
I. Parimadi
I. POLIKANDRO
E. Landron del
22°
30'
3



Willemin fils del | Ch. Saunier sc.

LÉGENDE DU MOINE THÉOPHILE

Sculpture de N. D. de Paris



V. Langlois del.

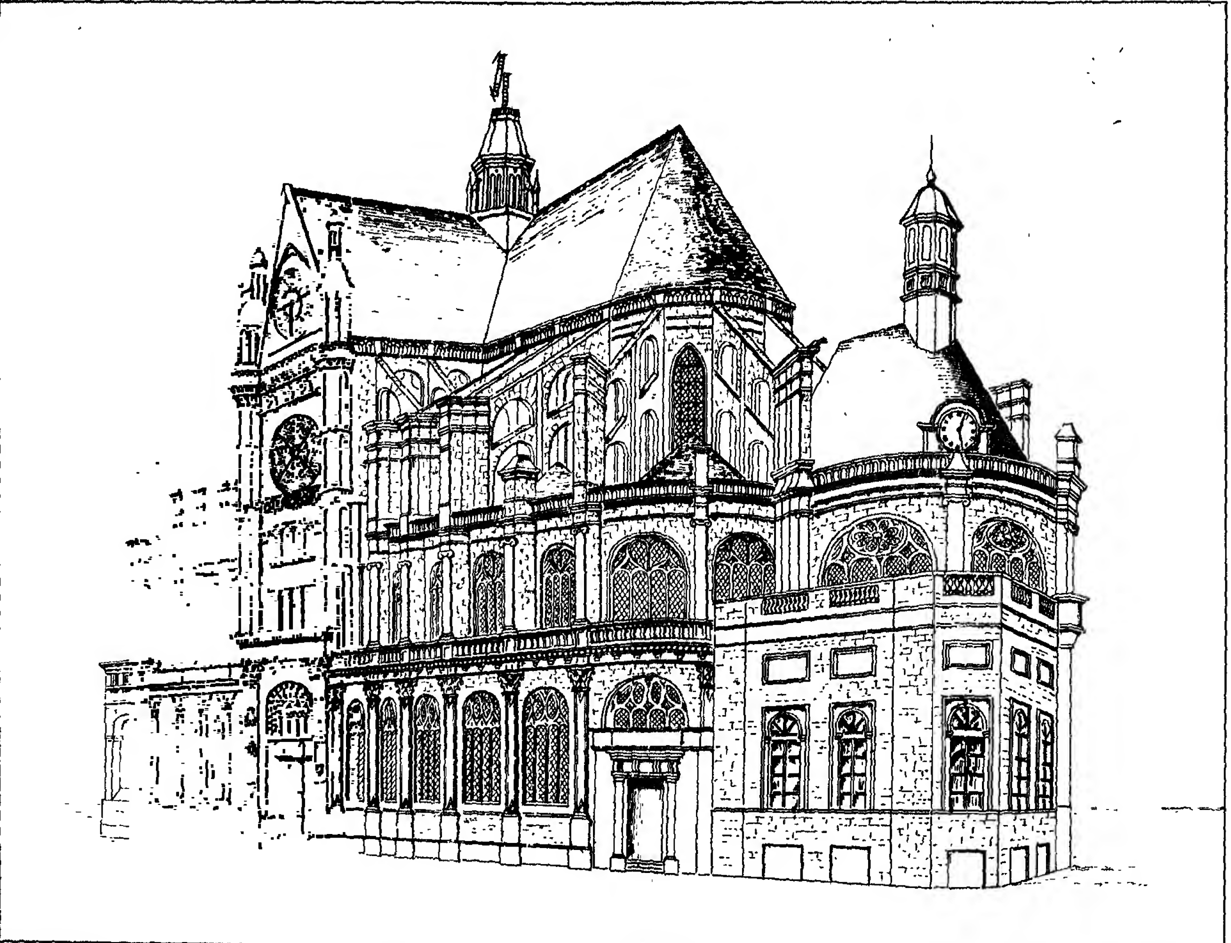
ADANA ET LE SARUS

Cilicie



PLAN GÉOMÈTRAL DE L'ANCIEN PALAIS DES PAPES

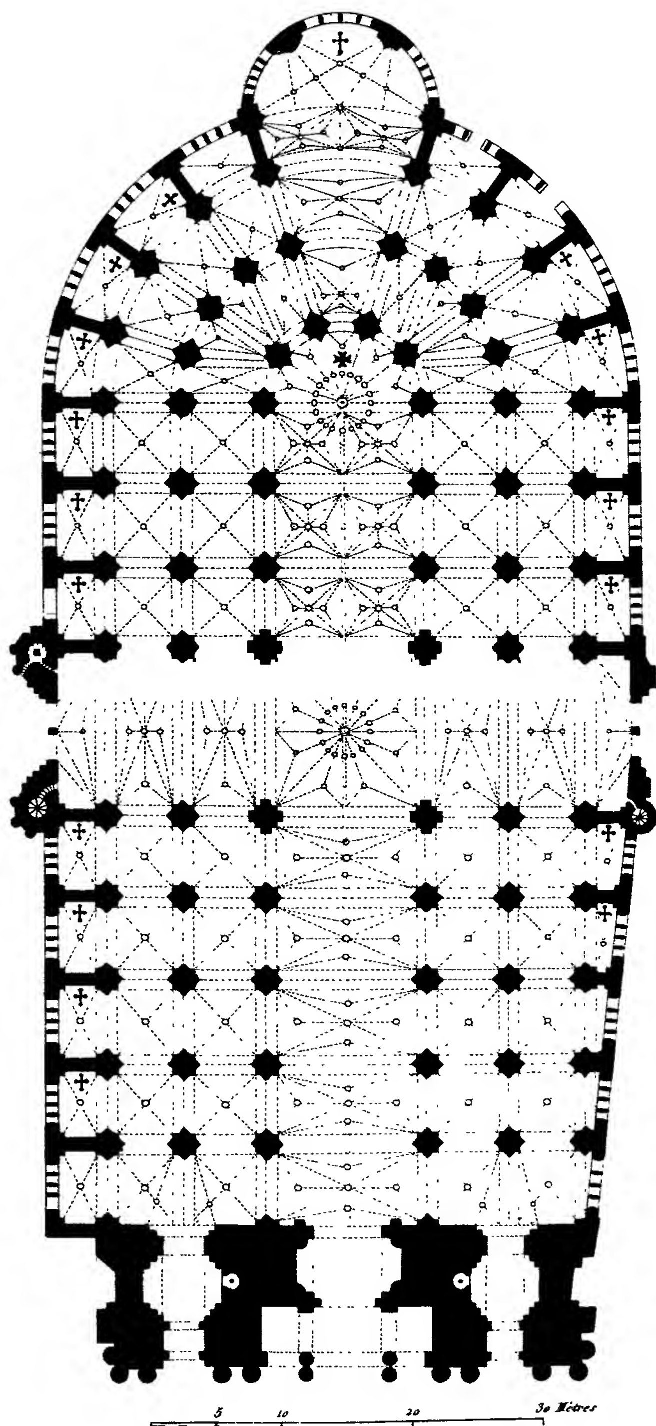
a Avignon



Balthasar del. Ch. Saunier sc.

VUE MÉRIDIONALE DE L'ÉGLISE SAINT EUSTACHE DE PARIS.





Balthasar del

Ch Saunier sc.

PLAN DE L ÉGLISE SAINT EUSTACHE DE PARIS

Fragment B. (Commencement de colonne).

8?

9?

C.

Fragment A.

1

2

3

4

5

6

7

Fragment D.

FAC-SIMILE DE LA COPIE PRISE PAR CHAMPOLLION DE FRAGMENTS DU CANON ROYAL HIÉRATIQUE APPARTENANT AU MUSÉE DE TURIN.